REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Organe de la Société d'histoire ecclésiastique de la France

Directeur : Victor CARRIÈRE

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

TOME XVIII

1932

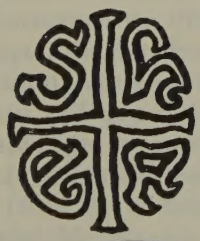

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1970

BR
840
R46
v.18

LE
COURONNEMENT IMPÉRIAL DE CHARLEMAGNE

Position du problème. — I. Charlemagne a su qu'il serait fait empereur. — II. Il a été surpris et mécontenté par un incident de la cérémonie du couronnement. — III. Il avait accepté le titre d'Empereur romain qui lui était offert par l'assemblée du 23 décembre 800. Le 25 décembre, le pape a tenté de réduire la valeur du titre et de subordonner l'élection impériale au couronnement de l'empereur par le Souverain pontife. Charles prend officiellement le titre d'*Imperator, Romanum gubernans imperium,* qui fait de lui l'héritier des Césars.

L'avènement de Charlemagne à l'Empire est un des sujets qui ont le plus vivement sollicité la recherche historique[1]. Quelle qu'ait été l'importance du fait et quelles en devaient être les conséquences, immédiates ou lointaines, pour l'histoire de l'Europe, la littérature à laquelle il a donné naissance n'aurait pas pris l'ampleur qu'on lui voit, si les propos des contemporains sur le couronnement impérial n'avaient prêté à des interprétations diverses et à des discussions interminables qui ont conduit à des thèses et à des conclusions sur la naissance de l'Empire carolingien sans cesse remises sur le tapis. Faut-il donc se laisser décourager par la fragilité des résultats obtenus au prix de tant d'efforts et suivre le conseil d'un critique qui récemment invitait les historiens à se détourner de ce sujet rebattu pour se consacrer à l'exploration de domaines encore vierges ou à peine défrichés[2] ? On serait tenté de le faire si, pour atteindre la vérité, on devait au préalable essayer de départager les écrivains antérieurs et bâtir une théorie nouvelle en empruntant aux uns et aux autres ce qui, dans leurs ouvrages, est marqué

1. On trouvera les travaux antérieurs à 1928 signalés et critiqués dans l'ouvrage de Karl Heldmann, *Das Kaisertum Karls des Grossen. Theorien und Wirklichkeit.* Weimar, 1928, in-8°, 446 pages. (Quellen und Studien zur Verfassungsgeschichte des deutschen Reiches in Mittelalter und Neuzeit, t. VI, 2e fascicule). Les théories de cet auteur ont été à leur tour combattues de divers côtés; qu'il me suffise de renvoyer ici au compte rendu de l'ouvrage paru dans *Le Moyen Age,* sous la signature de M. Fr.-L. Ganshof. En outre le sujet a encore été abordé par Mlle Élisabeth Pfeil, *Die fraenkische und deutsche Romidee des frühen Mittelalters* (Munich, 1929, in-8°); et par D. Soranzo, *Augustus et imperator nella mente di Leone III papa,* dans les *Atti del 1° Congresso nazionale di studi Romani* (Roma, 1929), t. I, p. 385-396.

2. Marc Bloch, dans le compte rendu du livre de K. Heldmann paru dans la *Revue des Questions historiques.*

66571

au coin de la certitude historique. Mais non, il suffit de remonter aux sources contemporaines, de les utiliser après en avoir contrôlé la valeur, pour dégager les éléments de la solution du problème qu'elles ont proposé à la sagacité des érudits.

Ce problème, nous l'énonçons ainsi. Charlemagne a été couronné et fait empereur dans la basilique de Saint-Pierre de Rome dans la nuit de Noël en l'an 800. Cette cérémonie a-t-elle pu avoir lieu sans que le principal intéressé en ait rien su d'avance ? Si Charles savait qu'il serait fait empereur, a-t-il pu être surpris de son couronnement ? S'il a été surpris, en a-t-il été mécontent ? Et s'il a été mécontent, pourquoi et dans quelle mesure l'a-t-il été ?

I

Deux témoignages de contemporains, indépendants l'un de l'autre, comme il semble, et concordants, en apparence du moins, ont laissé croire que Charlemagne ne s'attendait pas à être fait empereur dans la nuit de Noël.

Le premier est celui de l'auteur anonyme qui écrivait, quelques années après le couronnement impérial, les *Annales Maximiniani;* il est formel : « Le saint jour de la Nativité du Seigneur, *à l'insu de Charles,* lorsqu'il se releva après avoir prié, avant la messe, à la Confession de saint Pierre, le pape Léon lui posa sur la tête une couronne, et tout le peuple romain poussa l'acclamation : « A Charles, auguste, *etc...*[3] »

Le second est celui d'Eginhard qui, quelque dix ou quinze ans plus tard encore, disait de son côté : « Charles, venant à Rome pour restaurer l'état de l'Eglise trop profondément troublé, y passa tout l'hiver. C'est à cette époque qu'il reçut le titre d'empereur et d'auguste. Ce titre, il le prit au début en telle aversion qu'il affirmait qu'il ne serait point entré dans l'église ce jour-là, bien que ce fût la principale fête de l'année, *s'il avait pu savoir d'avance le dessein du pontife*[4]. »

L'ignorance de Charles a paru d'autant plus certaine qu'Eginhard, ayant vécu à la cour impériale et joui de la confiance du prince, devait être bien renseigné, même s'il n'avait pas assisté au couronnement.

3. Voir le texte cité plus loin, p. 7.

4. Eginhard, *Vita Karoli magni imperatoris,* c. 28 : « ... Idcirco Romam veniens propter reparandum qui nimis conturbatus erat ecclesiae statum, ibi totum hiemis tempus extraxit. Quo tempore imperatoris et augusti nomen accepit. Quod primo in tantum aversatus est ut adfirmaret se eo die, quamvis praecipua festivitas esset, ecclesiam non intraturum si pontificis consilium praescire potuisset. » Édition L. Halphen, p. 80 (*Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Age,* I).

Mais il est bien certain que si le « nesciente domno Carolo » des *Annales Maximiniani* n'avait pas existé, les historiens se seraient enquis de savoir quel était ce dessein du pontife que Charles n'avait pas pu connaître. Et nous devrons nous le demander tout à l'heure, puisqu'en fait l'assertion de l'annaliste est sans valeur.

Les *Annales Maximiniani* s'arrêtent à l'année 811; cela ne veut pas dire évidemment que l'annale de 801 qui contient le récit de la cérémonie du 25 décembre 800 n'a été écrite que dix ans après; mais il est sûr que ce récit n'a pas été composé sous la dictée des événements, qu'il n'est pas original, qu'il est un remaniement littéraire, tout comme celui des *Annales qui dicuntur Einhardi*, du texte des *Annales regni Francorum*. Il suffit de juxtaposer les trois versions de l'événement pour s'en rendre compte et pour constater aussi que l'auteur des *Annales Maximiniani*, comme le pseudo-Eginhard, a voulu rendre clair et expliquer son modèle.

Ann. regni Franc.

Ipsa die sacratissima natalis Domini, cum rex ad missam ante confessionem beati Petri apostoli ab oratione surgeret. Leo papa coronam capiti ejus imposuit et a cuncto Romanorum populo adclamatum est: « Carolo, augusto, a Deo coronato, magno et pacifico imperatori Romanorum, vita et victoria ! » Et post laudes ab apostolico, more antiquorum principum, adoratus est atque, ablato patricii nomine, imperator et augustus appellatus est[5].

Ann. Maxim.

Die *sancto* natalis Domini, *nesciente domno Carolo*, cum *ante* missam *ad* confessionem *sancti* Petri ab oratione *surrexit*, Leo papa coronam capiti ejus imposuit et a cuncto Romano populo adclamatum est : « Karolo, augusto, a Deo coronato, magno, pacifico imperatori, vita et victoria ! » Et post laudes ab aposrum principum, adoratolico, more antiquotus est atque, ablato patricii nomine, augustus et imperator appellatus est[6].

Ann. q. d. Einhardi

Ipse autem cum, die sacratissima natalis Domini, ad missa*rum solemnia celebranda basilicam* beati Petri apostoli *fuisset ingressus et coram altari, ubi ad* orationem *se inclinaverat, adsisteret*, Leo papa coronam capiti ejus imposuit, cuncto Romanorum populo adclama*nte* : « Karolo, augusto, a Deo coronato, magno et pacifico imperatori Romanorum, vita et victoria ! » Post *quas* laudes ab *eodem pontifice*, more antiquorum principum, adoratus est *ac deinde, omisso* patricii nomine, imperator et augustus appellatus est[7].

5. *Annales regni Francorum et Annales qui dicuntur Einhardi*, a. 801; édition Fr. Kurze, p. 112 (*Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*).

6. *Annales Maximiniani*, a. 801; édition G. Waitz, *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XIII, p. 23.

7. *Ann. reg. Franc. et Ann. q. d. Einhardi*, a. 801; édition Kurze, p. 113.

Il est évident que le « cum rex... ab oratione surgeret » des Annales royales ne satisfaisait pas les deux autres annalistes; il ne leur a pas paru admissible que le pape eût couronné Charles quand il se relevait; c'est quand Charles était déjà debout qu'ils le font couronner; mais le rédacteur des *Annales Maximiniani* a gardé de la lecture de son devancier l'impression que Charles avait été surpris, et c'est cette impression qu'il a traduite par son « nesciente domno Carolo ». Son témoignage sort ainsi très affaibli de la comparaison des textes. Il est définitivement infirmé par celui des *Annales Laureshamenses* que voici :

« ... Et quia jam tunc cessabat a parte Graecorum nomen imperatoris et femineum imperium apud se habebant, tunc visum est et ipsi apostolico Leoni et universis sanctis patribus qui in ipso consilio aderant seu reliquo christiano populo ut ipsum Carolum regem Francorum imperatorem nominare debuissent, qui ipsam Romam tenebat, ubi semper caesares sedere soliti erant, seu reliquas sedes, quas ipse per Italiam seu Galliam necnon et Germaniam tenebat. Quia Deus omnipotens has omnes sedes in potestate ejus concessit, ideo justum eis esse videbatur ut ipse et universo christiano populo petente ipsum nomen haberet. Quorum petitionem ipse rex Karolus denegare noluit, sed cum omni humilitate subjectus Deo et petitione sacerdotum et universi christiani populi ipsum nomen imperatoris cum consecratione Leonis papae suscepit[8]. »

D'après ce texte, Charles n'a pas voulu refuser le titre impérial qu'on lui offrait; il a cédé à la pression que l'assemblée a faite sur lui; il a accepté d'être empereur. L'ignorance que lui prêtent les *Annales Maximiniani* est inadmissible, si l'on accorde foi aux *Annales Laureshamenses* .

Quelle est donc la valeur de cette dernière source ?

Les *Annales Laureshamenses* s'arrêtent à l'année 803 ; mais elles n'ont pas été rédigées d'un seul trait, autant qu'il nous semble. La constatation que leur récit des événements de Rome n'a pas d'équivalent dans les autres sources contemporaines[9] confère à ce récit un caractère certain d'origi-

8. *Annales Laureshamenses*, a. 801; édition G. Pertz, *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. I, p. 38; édition Katz, p. 44.

9 Le *Chronicon Moissiacense* (édition G. Pertz, *Scriptores*, I, 305), écrit en 818 ou 819, n'est qu'une transcription presque littérale des *Annales Laureshamenses;* il ne constitue pas une source indépendante. La question de savoir si les *Annales Laureshamenses* et le *Chronicon Moissiacense* dérivent d'une Chronique de Saint-Denis perdue, comme le veulent les érudits allemands, ou d'un remaniement des *Annales regni Francorum* opéré à Saint-Denis vers 805, selon l'opinion de M. Halphen, n'a ici aucune importance.

nalité : l'auteur de cette relation, s'il n'est lui-même un témoin oculaire, a reçu ses renseignements d'un informateur qui avait eu directement connaissance des faits. Comme, d'autre part, il est le seul des contemporains à nous parler de l'intervention des *sacerdotes* sur laquelle il revient avec insistance, et que, de toute la cérémonie du couronnement, il n'a retenu que le geste religieux du pape, la *consecratio*, c'est-à-dire l'imposition des mains qui appelle sur la tête couronnée les dons du Saint-Esprit[10], il est manifeste que son informateur était quelqu'un des ecclésiastiques qui avaient accompagné Charles à Rome. Le récit a, par conséquent, été composé peu de temps après l'événement, au retour de cet ecclésiastique. Enfin le fait qu'il n'a subi aucune contamination des relations officielles de la cérémonie prouve qu'il est au moins aussi ancien que la plus ancienne d'entre elles, sinon même qu'il lui est antérieur. Nous avons là l'un des plus précieux témoignages sur les événements de Rome de l'an 800, sans doute celui dont la véracité s'impose avec le plus de force, puisqu'il émane, en dernière analyse, d'un témoin oculaire qui n'avait pas d'intérêt personnel à travestir les faits.

Nous pouvons donc tenir pour assuré que Charlemagne savait qu'il serait fait empereur. Dans ces conditions, a-t-il pu être surpris de son couronnement ?

II

Nous avons dit plus haut que le « nesciente domno Carolo » des *Annales Maximiniani* était le fruit de l'interprétation par leur auteur du texte des *Annales regni Francorum*. Les Annales royales pouvaient, en effet, permettre cette interprétation qui pèche seulement par exagération.

Manifestement, si Charles fut couronné quand il n'était plus encore à genoux et quand il n'était pas encore debout, mais quand il se relevait, « cum rex... ab oratione surgeret », il ne s'attendait pas à être couronné, du moins, à ce moment-là; mais cela n'implique pas qu'il ne devait pas être couronné le jour de Noël, comme l'a pensé l'auteur des *Annales Maximiniani* : l'annaliste officiel a pu noter un incident de la cérémonie parce que cet incident était en soi chose d'im-

10. Il faut distinguer la *consecratio* de l'*unctio* qui, elle, ne faisait pas encore partie, à cette date, des couronnements impériaux. Voir Karl Heldmann, *op. cit.*, p. 300 et suiv.

portance; mais la façon dont il le rapporte, comme en passant, paraît bien indiquer qu'à la date où il écrit, l'incident n'avait plus que la valeur d'un fait épisodique.

Entre les faits et la rédaction de la relation que les *Annales regni Francorum* nous en ont conservée, plusieurs mois s'étaient, en effet, écoulés : le récit de l'annaliste officiel fut écrit sûrement après le mois d'avril 801, très vraisemblablement même après le retour de Charlemagne en France à la fin de juin, c'est-à-dire à une date où le souverain avait accepté toutes les conséquences éventuelles de son avènement à l'Empire, puisqu'il avait alors renoncé à son titre de patrice des Romains et pris officiellement celui d'empereur[11]. A cette date, l'annaliste n'avait plus aucune raison d'altérer le récit des faits pour modifier le caractère de la cérémonie dans l'une de ses parties, ni d'insister outre mesure sur l'incident qu'il signale et qui avait été certainement réglé à la satisfaction de l'empereur.

Nous devons croire que Charles fut surpris d'être couronné au moment où, après avoir prié devant la confession de saint Pierre, il se relevait pour aller occuper la place qui lui était réservée et d'où il devait entendre la messe, car c'est avant la messe, et non pendant la messe, comme on le dit d'ordinaire, que le couronnement a eu lieu : les textes sont formels à ce sujet.

Surpris, il fut mécontent, selon le témoignage d'Eginhard. Mais ce témoignage qui, rapproché du texte des *Annales Maximiniani*, pouvait faire supposer que Charlemagne avait été mécontent d'être couronné et fait empereur, a une portée moins étendue s'il est rapproché du texte des *Annales regni Francorum* seul autorisé.

On voit d'abord que l'aversion de Charles et son propos n'eurent de raison d'être qu'au début, — Eginhard le souligne

11. L'annale de 801 qui contient le récit de la cérémonie de Noël (l'année commençait aux premières vêpres de la vigile) a certainement été rédigée après celle de l'an 800; or, cette dernière mentionnant par anticipation le départ des envoyés du patriarche de Jérusalem, qui eut lieu en avril 801, n'a pu être écrite au plus tôt qu'à la fin de ce mois. D'autre part, le récit du couronnement impérial se termine par la phrase « ablato patricii nomine, imperator et augustus est appellatus » qui ne permet pas de douter que, lorsqu'il fut composé, Charlemagne avait déposé son titre de patrice et pris officiellement celui d'empereur : les diplômes du souverain prouvent que cette substitution de titre eut lieu entre le 4 mars et le 29 mai (Voir ci-dessous, notes 23 et 24). Il est donc vraisemblable que la relation des événements de Rome, de 800 à 801, ne fut composée dans la chapelle palatine qu'au retour de l'empereur au palais qui eut lieu après le 24 juin.

— c'est-à-dire tant que l'incident du 25 décembre n'eût pas reçu la solution qui devait permettre à l'empereur de porter ce titre dont il se détournait ; on voit ensuite que le dessein du pape dont Charles n'a rien su d'avance devait se rapporter à cet incident, Quel était donc ce dessein et en quoi pouvait-il mécontenter l'empereur ?

III

Charlemagne était venu à Rome principalement pour arbitrer le conflit qui s'était élevé entre le pape Léon III et un parti romain ayant à sa tête deux hauts dignitaires de la cour pontificale. Le 23 décembre 800, dans une assemblée de prélats, de clercs et de laïques siégeant dans la basilique de Saint-Pierre, le pontife, dont les adversaires n'avaient pas comparu, était admis à se purger par serment des accusations de parjure et d'adultère portées contre lui. C'est dans cette même assemblée que pour la première fois, on parla officiellement de donner l'Empire à Charlemagne. Les *Annales Laureshamenses* sont le seul texte qui nous renseigne sur ce qui s'y fit et s'y dit.

Il suffit de jeter les yeux sur le passage que nous avons reproduit plus haut pour voir qu'il nous transmet les arguments qui furent présentés à Charlemagne : l'Empire est vacant depuis qu'à Byzance Irène a déposé son fils et lui a fait crever les yeux en 797 pour s'emparer du pouvoir. Le roi des Francs tient Rome, la ville des Césars; il occupe les autres villes qui furent des sièges impériaux, Ravenne et Milan en Italie, Trèves, Arles et Paris en Gaule. C'est Dieu qui l'a désigné au choix des évêques et du peuple chrétien en réduisant en son pouvoir ces résidences anciennes des empereurs; c'est Dieu qui a fait de lui l'héritier de ceux-ci. Le peuple le veut pour empereur. Pape, évêques, peuple estiment qu'il est de leur devoir de lui conférer le titre impérial, s'il y consent, et déclarent juste qu'il le prenne.

De ce texte capital, il y a, en outre, à tirer des conclusions importantes.

D'abord, il est incontestable que l'initiative de la proposition faite au roi appartient à l'assemblée tout entière et non au pape seul; nous verrons même tout-à-l'heure que le pape a dû se rallier à l'offre faite par l'assemblée à Charles plutôt que d'en avoir formé le projet, puisqu'il essaiera d'en dimi-

nuer la portée[12]. Comme, d'autre part, Charlemagne, pressé par les arguments qu'on lui a présentés, « n'a pas voulu repousser la pétition des évêques et du peuple » ; la façon dont est exprimée son acceptation, ne révèle pas chez lui un grand enthousiasme : peut-être prévoyait-il des complications du côté de Constantinople, ou plus simplement éprouvait-il quelque regret d'effacer le glorieux titre de roi des Francs et des Lombards qu'il devait à la valeur des armes de ses ancêtres et des siennes devant ce titre nouveau pour lui qu'il allait tenir des délibérations d'une assemblée[13]. Rien ne nous autorise à dire qu'il avait eu l'ambition de se parer du titre impérial[14]. Si donc ni Léon III ni Charles n'ont pris l'initiative du rétablissement de l'Empire, on ne peut pas douter que les membres de l'assemblée avaient dû se concerter : l'idée n'a pas germé spontanément dans leurs esprits le 23 décembre; la chose était de suffisante importance pour être longuement mûrie. Ce n'était pas non plus d'hier que le siège impérial était vacant à Constantinople, ni que Charles, maître de la moitié de l'Europe, occupait les villes qui avaient été jadis des résidences impériales. L'idée, et les arguments qui l'étayent, on les trouve déjà un an ou deux auparavant chez Alcuin et chez Angilbert[15]. Le rétablissement de l'Empire est le résultat d'un courant d'opinion qui s'est développé dans les dernières années du VIIIe siècle sous l'influence de la renaissance des études antiques[16]. Les circonstances qui ont conduit Charles à Rome et provoqué ce grand concours d'ec-

12. M. Heldmann veut que l'initiative du couronnement ait été prise par Léon III seul, qui, ayant à se justifier des imputations injurieuses portées contre lui par ses adversaires de Rome aurait tenu à ce que la sentence qui devait l'innocenter fût prononcée par un empereur, et, ne pouvant s'adresser à Constantinople où le trône impérial était occupé par une femme, aurait fait du roi des Francs un empereur dans un intérêt exclusivement personnel et purement local. Cette thèse n'a convaincu personne.

13. Je fonde cette hypothèse sur ce fait que dans la titulature officielle des diplômes, Charles n'a pas voulu renoncer à ces titres (Voir ci-dessous, note 24). On sait qu'un tel scrupule envahissait l'âme du roi de Prusse à la veille encore de la cérémonie de Versailles qui allait faire de lui Guillaume Ier, empereur allemand, et que, de même que Charlemagne, Guillaume fut empereur et roi : les lettres de Bismarck à sa femme éclairent d'un jour très vif ce point d'histoire.

14. L'opinion contraire a été soutenue par M. Halphen, qui me paraît sur ce point être allé trop loin.

15. Pour l'interprétation des textes d'Alcuin et d'Angilbert, je me rallie pleinement à l'opinion de M. Ganshof, qui combat sur ce point la thèse de M. Heldmann, dans le compte rendu signalé ci-dessus, note 1.

16. La « thèse universaliste » combattue par MM. Halphen et Heldmann me paraît, comme elle a paru à M. Ganshof, la seule qui soit acceptable.

clésiastiques et de laïques de haut rang dans la Ville Éternelle ont fourni l'occasion attendue de ramener d'Orient en Occident le siège de l'Empire romain.

Qu'on ne s'y trompe pas, en effet : il ne s'agit de rien de moins que de l'Empire romain. En invoquant la vacance du siège impérial de Byzance, en rappelant que Rome est la ville des Césars, c'est-à-dire la capitale de l'Empire fondé par Jules César et organisé par Auguste, l'assemblée n'offre pas à Charlemagne le seul Empire d'Occident restauré, mais bien l'Empire romain tout entier[17]. Et puisque l'on donne au rétablissement de cet empire unique, comme fondements, la décision de Dieu et la volonté du peuple, on procure au pouvoir du nouvel empereur, successeur des Césars, les bases sur lesquelles repose tout gouvernement légitime depuis que l'Empire romain est devenu chrétien.

Charles ne pouvait, en réalité, rien désirer de plus pour le moment.

Puisqu'il est, en droit, le seul empereur de toute la *Romania,* peu nous importerait qu'il ait cherché à réaliser l'unité de l'Empire, en fait, par un projet de mariage avec Irène, ou par des plans de conquête, ou par la reconnaissance de son titre d' « Empereur gouvernant l'Empire romain » obtenue des souverains byzantins, si nous ne voyions pas dans les desseins de Charles la volonté de mettre d'accord le droit et la réalité, et, par là, une attestation nouvelle qu'en l'an 800 Charlemagne lui-même avait bien eu conscience que c'était de l'Empire universel qu'il avait reçu la couronne.

Ce n'est donc pas du rétablissement de l'Empire romain, un peu plus tôt ou un peu plus tard, que Charles pouvait être mécontent, puisqu'il y avait consenti; et ce n'était pas cela le dessein du pape que Charles avait ignoré.

Ce dessein du pape, il nous le faut chercher dans la cé-

17. Ce fait a été vu par les historiens, mais pas suffisamment mis en lumière par eux. MM. Lot et Ganshof y ont peut-être pensé lorsque, pour expliquer le mécontentement de Charlemagne, le premier dit que, le pape et l'empereur étant d'accord pour restaurer l'empire, Léon III aurait brusqué les choses, alors que Charles aurait voulu attendre, agir à son heure, négocier avec Byzance pour reconstituer à son profit l'Empire romain tout entier et non pas seulement l'Empire d'Occident dont la maladresse du pape allait l'obliger à se contenter; et le second, que l'Empereur aurait voulu retarder l'événement pour éviter les complications avec l'Orient dans lesquelles, il le prévoyait, l'acte intempestif de Léon III allait le précipiter. Mais ni l'un ni l'autre ne cite le texte des *Annales Laureshamenses,* et tous deux s'appuient sur les faits postérieurs qui montrent que telle fut dans la suite l'ambition de Charlemagne. En outre, rien n'autorise l'hypothèse que Charles aurait voulu attendre et que Léon III a précipité les choses.

rémonie elle-même du 25 décembre. Relisons le récit des Annales royales.

« En ce très saint jour de la Nativité du Seigneur, comme le roi venu pour la messe se relevait après avoir prié devant la confession de l'apôtre saint Pierre, le pape Léon lui posa sur la tête une couronne; et le peuple romain tout entier poussa l'acclamation : « A Charles, auguste, couronné par Dieu grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! » Et après les acclamations, il fut adoré par l'Apostolle à la façon des anciens princes; et, son titre de patrice enlevé, il fut appelé empereur et auguste. »

Il y a là, dans la cérémonie, trois parties : le couronnement brusqué, l'acclamation et l'adoration.

Les élections impériales antérieures à l'an 800 avaient comporté l'*acclamatio* comme acte essentiel et primordial, la *coronatio* par le patriarche, comme élément secondaire et facultatif[18], enfin l'*adoratio* qui était constante, puisque, par elle, ceux de qui l'empereur tenait sa dignité se reconnaissaient ses sujets[19].

Il résulte de là, ou bien que le couronnement de Charles par le pape ne devait pas faire partie de la cérémonie et que Charles a été surpris et mécontenté d'être couronné, ou bien que le couronnement devait être accompli, selon le cérémonial accoutumé, après l'acclamation et que Charles a été surpris et mécontenté qu'il ait eu lieu avant.

De ce dilemne, le dernier terme seul est à retenir. Ce n'est ni le couronnement en soi, ni le couronnement par le pape qui pouvaient avoir mécontenté le prince, parce qu'il y avait des précédents, parce que ce n'était pas le couronnement qui conférait la dignité impériale, enfin parce que Rome même n'émettait pas la prétention que l'empereur tînt le pouvoir impérial du geste de Léon III lui imposant le dia-

18. Le couronnement sous la forme ecclésiastique n'a été introduit qu'au milieu du ve siècle et n'a jamais eu un caractère obligatoire en Orient.

19. Sur ces différents points, voir HELDMANN, *op. cit.*, p. 245-309, et spécialement p. 291 et suiv. — M. Heldmann a fourni quelques bonnes raisons pour soutenir l'hypothèse que le pape avait été l'ordonnateur de la cérémonie de Saint-Pierre, qu'il en avait dressé le programme. Mais ce programme ne devait comporter aucun changement au cérémonial habituel du couronnement : si le pape avait modifié d'avance l'ordre des parties rituelles, qu'eût-il eu besoin de procéder, comme il l'a fait, à un couronnement brusqué ? D'autre part, il me semble bien difficile d'admettre que le programme de la cérémonie ait pu être établi sans avoir été soumis à l'approbation du héros de la fête; et, si celui-ci l'a accepté, c'est que rien dans ce programme ne devait pouvoir justifier dans la suite le mécontentement de l'empereur.

dème[20]. Lisons le récit officiel de la cérémonie que contient le *Liber Pontificalis* :

« Le jour de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans la basilique de l'apôtre saint Pierre, tous de nouveau se réunirent. Et alors le vénérable et saint pontife couronna de ses propres mains Charles d'une couronne d'un prix inestimable. Alors tous les fidèles Romains sans exception voyant avec quel zèle et quel amour il avait pris la défense de la sainte Église romaine et de son vicaire, d'une voix unanime et retentissante s'écrièrent : « A Char- « les, très pieux, auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique « empereur, vie et victoire ! » Devant la confession de l'apôtre saint Pierre, cette acclamation fut trois fois répétée, plusieurs saints étant invoqués, et il fut par tous institué empereur des Romains[21]. »

Le biographe de Léon III n'a écrit son œuvre que sous le pontificat du successeur de Léon, Étienne IV qui, l'année même de son accession à la chaire de saint Pierre, en 816, vint en France et couronna l'empereur Louis le Pieux qui l'avait déjà été en 813 des mains de Charlemagne et qui, depuis 814, exerçait légitimement le pouvoir impérial[22]. La cérémonie de 816 n'avait eu d'autre valeur que celle d'un geste religieux propre à satisfaire la piété mystique du monarque; elle n'avait pas, en droit, ajouté une once au poids de la couronne impériale. Elle ne pouvait avoir modifié la conception que les milieux romains se faisaient de l'événement de l'an 800. C'est pourquoi nous sommes autorisés à voir, dans l'expression, même tardive, de cette conception dans la *Vita Leonis tertii*, la manière dont, à Rome, on interprétait les faits au lendemain du couronnement impérial de Charlemagne.

20. Je ne vois rien dans les textes qui autorise l'opinion de Brunner reprise par M. Ganshof (*Notes critiques sur Eginhard, biographe de Charlemagne*, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1924, p. 755-757; et compte rendu du livre de Heldmann) que Charlemagne aurait voulu un couronnement laïque, songé peut-être à se couronner lui-même.

21. *Vita Leonis tertii*, c. 23 : « Post haec, adveniente die natalis domini nostri Jesu Christi, in jam dicta basilica beati Petri apostoli, omnes iterum congregati sunt. Et tunc venerabilis et almificus praesul manibus suis propriis pretiosissima corona coronavit eum. Tunc universi fideles Romani videntes tantam defensionem et dilectionem quam erga sanctam Romanam ecclesiam et ejus vicarium habuit, unanimiter altisona voce, Dei nutu atque beati clavigeri regni coelorum, exclamaverunt : « Karolo, piissimo, augusto, a Deo coronato, magno et pacifico imperatori, vita et victoria ! » Ante sacram confessionem beati Petri apostoli, plures sanctos invocantes, ter dictum est; et ab omnibus constitutus est imperator Romanorum. » (*Liber pontificalis*, édition L. Duchesne, t. II, p. 7).

22. Le pape Léon III étant mort le 11 juin 816 (et non le 25 mai, comme le disent les Annales royales), Étienne IV fut élu le 22 juin. Il couronna Louis le Pieux à Reims en octobre 816.

Il n'est pas douteux, d'après la relation romaine, que Charles n'est empereur légalement constitué qu'après l'*acclamatio*. Mais celle-ci nous est présentée expressément comme la conséquence du couronnement. Par le couronnement, le pape a manifesté aux yeux de tous la reconnaissance que l'Église romaine et son vicaire avaient pour le souverain qui leur avait prouvé son amour en les défendant de toutes ses forces contre leurs ennemis; et c'est en raison de cet amour et pour prix de cette protection que le peuple acclame Charles comme empereur. La modification apportée à l'ordre de la cérémonie aboutit ainsi à ravaler le titre impérial : celui-ci, plus reluisant que celui de patrice, semble ne devoir en être que le succédané. « Ablato patricii nomine, imperator et augustus appellatus est », disent les Annales royales. Que Charlemagne ait eu là un motif légitime d'être mécontent, on ne peut le nier; qu'il ait hésité après la cérémonie à se parer de ce vain titre, c'est fort naturel : Eginhard l'affirme et son témoignage est confirmé par un diplôme qui montre que trois mois après le couronnement Charles ne portait encore que ses titres accoutumés de roi de France et d'Italie, patrice des Romains[23]. Qu'il ait enfin réagi, qu'il ait tenu à rendre à ce titre avili sa pleine signification quand il a résolu de le porter, qu'il ait revendiqué la plénitude de l'autorité impériale, c'est ce que prouve la suscription de ses diplômes à partir du mois de mai 801 : il est l' « imperator Romanum gubernans imperium » qu'il avait accepté d'être dans l'assemblée du 23 décembre[24].

23. Un diplôme rendu le 4 mars 801 dans la basilique de Saint-Pierre de Rome porte le protocole initial : (*Chrismon*) *Carolus, gratia Dei, rex Francorum et Langobardorum ac patritius Romanorum*. Les éditeurs des *Monumenta Germaniae historica*, Mühlbacher et Tangl, pour expliquer que, plus de deux mois après son couronnement impérial, Charles porte encore ses anciens titres dans un diplôme certainement authentique, déclarent que la chancellerie n'avait pas encore eu le temps d'établir le nouveau formulaire ! Heldmann, qui souligne l'enfantillage de cette explication, veut que l'acte rédigé avant le couronnement impérial n'ait été expédié que quelques mois plus tard. La chose est possible, mais incontrôlable. Il paraît peu vraisemblable que quelques mois après que Charlemagne eût pris le titre impérial, on eût expédié un diplôme qui n'eût pas comporté cette titulature. En fait, ces auteurs n'ont pas songé à invoquer ici le témoignage d'Eginhard sur l'aversion de Charles pour le titre d'empereur, tant que ce titre n'aurait pas recouvré sa pleine signification.

24. Le premier diplôme qui comporte le protocole impérial (*Chrismon*) *In nomine patris et filii et spiritus sancti. Karolus serenissimus augustus, a Deo coronatus, magnus, pacificus imperator Romanum gubernans imperium, qui et per misericordiam Dei rex Francorum atque Langobardorum*, est daté des bords du Reno, au territoire de Bologne, le 29 mai 801. Charles était sur le chemin du retour. Il avait obtenu satisfaction avant de quitter Rome.

Mais, dans la relation romaine, tous les mots semblent avoir été passés au trébuchet, tant ils prennent de valeur à nos yeux. Dans la scène du couronnement, il eût suffi de dire que le pape avait couronné Charles d'une couronne de très grand prix; pourtant l'auteur insiste : le pape a posé la couronne sur la tête du roi « manibus suis propriis ». Que si nous rapprochons le passage de la *Vita* du « cum rex... ab oratione surgeret » des Annales royales, ne sommes-nous pas conduits à penser que, dans le récit du biographe romain, ce sont ces trois petits mots « manibus suis propriis » qui constituent pour l'historien la chose essentielle, et que le pape a dérogé au cérémonial traditionnel pour procéder au couronnement de Charles de ses propres mains. Après l'*acclamatio,* le pape eût agi en quelque sorte comme le délégué de l'Église universelle représentée ce jour-là dans la basilique de Saint-Pierre par lui-même, par les évêques et les clercs présents d'Italie, de Gaule et de Germanie, sans doute aussi par les envoyés du patriarche de Jérusalem[25], enfin par tout le peuple. Avant l'*acclamatio,* c'est le chef de cette Église universelle, en sa qualité de vicaire de saint Pierre, qui a disposé de la couronne.

L'idée qui se dégage ainsi des faits est celle qu'exprime sous la forme allégorique la célèbre mosaïque du Triclinium du Latran. On sait que cette mosaïque comprend deux scènes : d'un côté, le Christ remet à saint Silvestre deux clefs et à l'empereur Constantin un étendard; de l'autre côté, saint Pierre qui a sur les genoux les deux clefs transmet au pape Léon III le pallium et au roi de France Charles l'étendard. Le trait d'union entre les deux scènes est constitué par les clefs, symbole du pouvoir que le Christ a conféré à Pierre de lier et de délier sur la terre comme au ciel : Pierre est le « claviger regni coelorum ». Et alors l'allégorie devient très claire : saint Silvestre, c'est la papauté, c'est Pierre réincarné à qui les clefs sont confiées par le Christ; Constantin, c'est l'empire chrétien personnifié à qui l'étendard est remis comme le symbole du pouvoir temporel chargé de protéger l'Église du Christ. Mais l'empire chrétien est tombé en déshérence; alors saint Pierre, vicaire du Christ par les clefs, renouvelle l'œuvre de son Maître, et tandis qu'il donne au

25. Les Annales royales rapportent que le 23 décembre 800, le jour même, par conséquent, où l'Empire fut offert à Charlemagne, celui-ci reçut les envoyés du patriarche de Jérusalem qui venaient lui demander de prendre sous sa protection le Saint-Sépulcre et qui prolongèrent leur séjour à Rome jusqu'en avril 801.

pape Léon III le pallium, par lequel il le proclame son vicaire — de même que les papes, par cet insigne, délèguent leurs pouvoirs à des vicaires —, il remet à Charles l'étendard qui fait de ce dernier l'héritier de Constantin[26].

C'est Pierre, le chef de l'Église universelle, qui avait déjà choisi Charles comme patrice des Romains[27]; c'est Pierre encore qui l'a choisi pour en faire un Empereur[28]. La tentative de subordination du pouvoir impérial au pouvoir spirituel de l'an 800 prend sa pleine signification si nous la considérons comme une manifestation du conflit latent entre les deux puissances universelles qui avait déjà mis aux prises Charlemagne et Hadrien Ier un quart de siècle auparavant.

Eh bien ! de cela Charlemagne avait encore raison d'être mécontent, car il y avait dans l'acte accompli par le pape un précédent de grave conséquence. Faudrait-il donc désormais obtenir des mains propres du pape la couronne avant que de pouvoir être proclamé empereur ? Faudrait-il même venir à Rome la recevoir dans la basilique de Saint-Pierre ? Que Charles acceptât sans protester ce qui s'était passé, c'en

26. S'il ne s'était agi, en l'an 800, que de l'Empire d'Occident restauré, une autre interprétation eût été admissible : le Christ a donné à saint Silvestre et à Constantin l'étendard. Mais Constantin, selon le *Constitutum Constantini* (la Donation de Constantin), s'est dépouillé de tout pouvoir sur l'Occident en faveur de saint Silvestre. C'est à saint Pierre qu'il appartient désormais en Occident de partager les deux pouvoirs entre Léon qui reçoit le pallium et Charles qui obtient l'étendard. Mais cette interprétation ne peut valoir pour tout l'Empire romain, même après la vacance du trône impérial à Byzance. A mon avis, il ne faut pas faire intervenir ici la Donation de Constantin, si elle appartient à la seconde moitié du VIIIe siècle, comme je le crois avec de bons auteurs, à plus forte raison si elle est de la fin du pontificat de Léon III ou postérieure à ce pontificat, comme quelques-uns le pensent. C'est aussi l'opinion de M. Jordan qui, dans le compte rendu du livre d'Élisabeth Pfeil, écrit : « La célèbre mosaïque... exprime une doctrine très différente de la Donation : celle de la « coordination » des deux pouvoirs, tous deux immédiats par rapport à Rome et à Pierre. Constantin reçoit l'empire du Christ; aucune allusion n'est faite à la renonciation qu'il en aurait consentie; ce n'est pas par Silvestre que Constantin, ce n'est pas par Léon III que Charlemagne est investi de l'autorité temporelle. » *Revue d'histoire ecclésiastique* [de Louvain], t. XXVI, p. 137. — Dans le raccourci de son interprétation, M. Jordan ne fait pas ressortir le lien et la différence essentielle qui existent entre les deux scènes.

27. Cela ressort clairement des lettres pontificales du *Codex Carolinus*.

28. La thèse soutenue par M. Soranzo que Léon III aurait voulu, en substituant au titre de patrice des Romains celui d'empereur, assurer à l'Église universelle la protection dont la « respublica Romana » avait été seule à bénéficier de la part du roi « patrice des Romains » est trop subjective; elle peut cependant être acceptée à la condition qu'on voie dans l'acte du pape un essai de réduire le pouvoir impérial à cette seule mission de protection à l'égard de l'Église, et qu'on ne présuppose pas, avec M. Heldmann, que l'initiative de la restauration impériale est venue du pape seul, en vue tout d'abord d'un intérêt personnel et tout local : la « thèse romaine » de ce dernier n'a pas été solidement établie par lui.

était fait de la transmission héréditaire du titre impérial, de la perpétuité du pouvoir impérial dans la descendance du nouveau César. Celui-ci ne pouvait admettre que cela fût, et nous savons qu'il ne l'a pas admis : en 813, de sa propre autorité, à Aix-la-Chapelle, il couronna son fils Louis et l'associa, selon les vœux de son entourage, à l'Empire, conformément à l'usage adopté par les empereurs byzantins[29].

Qu'est-il besoin de chercher d'autres raisons au mécontentement de Charlemagne ? On lui a offert et il a accepté le titre d'Empereur romain le 23 décembre; deux jours plus tard, le pape, de sa propre initiative, bouleverse l'ordre de la cérémonie, de telle sorte que ce titre n'a plus du tout la même signification ni la même valeur, et que sa transmission paraît subordonnée à un pouvoir universel rival. Charlemagne repousse le présent qui lui a été fait jusqu'au jour où il a pu régler à son avantage le différend qui s'est élevé entre lui et la papauté, prendre officiellement le titre d' « Empereur gouvernant l'empire romain » par lequel il s'affirme l'héritier des Césars, et songer à transformer la virtualité de ce titre en une réalité par la voie diplomatique ou par les armes.

Léon Levillain,
professeur à l'École des chartes.

29. M. Jordan dit très justement : « Assurément la manière dont il a couronné Louis le Pieux montre qu'à la différence des idées qui prévalurent plus tard, il ne considérait pas l'intervention du pape comme nécessaire pour faire un empereur, mais pas du tout qu'il répugnait au couronnement papal, et ne le tînt pas pour une cérémonie juridiquement, politiquement surérogatoire, mais de haute valeur religieuse. » (*Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXVI, p. 138). Mais pourquoi ajoute-t-il : « N'a-t-il pas, en 800, librement, on peut l'admettre, fait sacrer roi son fils Charles ? », argument qui ne vaut pas ? Il n'y a pas de commune mesure entre le couronnement impérial qui ne comporte pas à cette date l'onction, et le sacre des rois dont l'onction est l'acte essentiel et impose nécessairement à la cérémonie un caractère ecclésiastique.

Un prétendu autographe de François Ier

Un autographe mystérieux. — Les suites d'une mauvaise lecture. — Ce qu'en disent la grammaire et la paléographie. — Un ex-libris manuscrit du XVIe siècle.

Coup sur coup, l'an dernier, ont paru trois articles concernant une bible rarissime de Robert Estienne[1]. Il s'agissait d'une édition latine in-quarto, imprimée par Steelsius à Anvers en 1537[2]. On connaissait jusqu'à ce jour quatre exemplaires seulement de cette bible : l'un à la Bibliothèque vaticane, l'autre au British Museum, le troisième à Munich, le quatrième à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Un cinquième exemplaire, resté inconnu à ce temps, appartient à Mlle Fleischmann, plus connue sous le pseudonyme de Mlle Lucie, qui s'est fait un plaisir de le montrer et d'interroger à son sujet force gens doctes et compétents.

UN AUTOGRAPHE MYSTÉRIEUX.

Déjà précieux par sa rareté, l'exemplaire en question s'illustre d'un autographe mystérieux : ce sont quatre lignes d'une écriture du XVIe siècle, inscrites sur la première page dans l'empan compris entre le titre et la signature de l'imprimeur.

La première de ces lignes, soigneusement biffée à l'encre par un des possesseurs de l'ouvrage, ne se laisse guère deviner sous les ratures. Pour lui arracher son secret, il a fallu recourir aux procédés de la radiologie. Soumise à la lumière des rayons ultra-violets, agrandie et fixée par la photographie, elle est apparue suffisamment nette pour que certains aient cru y découvrir le nom et la main de François Ier.

1. Adhémar d'Alès, *Spartam orna*, dans les *Études* du 5 juin 1931, p. 572-577; — Jacques Patin, *Un autographe de François Ier*, dans le *Figaro littéraire* du 5 juin 1931; — Jacques Pannier, *Une bible de François Ier*, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, juillet-septembre 1931, p. 300-306.

2. Le livre est intitulé : BIBLIA. Breves in ea- / dem annotationes, ex doctiss. / interpretationibus, et Hebræorum commen- / tariis. / Interpretatio nominum / Hebraïcorum. / Index Epistolarum et Evange- / liorum totius anni. / Index rerum et sententiarum / vtriusque testamenti. / Antverpiæ. / Ex officina Ioannis Steelsii. / Anno à Christo nato / M.D.XXXVII. / In scuto Burgundiæ.

Comment ce déchiffrement s'est-il imposé à des experts en écriture ? Par quel stratagème, sous quelle influence maligne ont-ils été amenés à certifier par écrit une attribution que rien ne légitime ? Ce que je sais et ce qu'on peut dire, c'est que, bien avant eux, sept archivistes des Archives nationales, et des professeurs de l'enseignement supérieur que je pourrais nommer, consultés par les intéressés eux-mêmes, avaient dénié toute concordance entre l'autographe de la bible et l'écriture de François Ier. Mais ces avis, pour décisifs qu'ils fussent, étaient défavorables à la thèse qu'on préméditait d'acclimater, et l'on jugea prudent de les tenir pour nuls et non avenus.

Après les paléographes, vint le tour des savants. On interrogea des érudits, des théologiens, hommes de foi et de bonne foi, plus rompus aux spéculations métaphysiques qu'au déchiffrement des vieilles écritures et qu'on savait intéresser à cette édition par les affinités protestantes de l'auteur. On leur montra le précieux livre; on les assura, témoignages à l'appui, que l'inscription manuscrite dont s'adornait la page du titre était bien réellement de François Ier; on les pria d'expliquer par un commentaire l'énigme du texte, ... et tout ce temps, alors que s'élaborait artificieusement ce lent travail d'imprégnation, on ne leur dit mot qui les renseignât sur les avis que des personnes autorisées avaient jusque-là émis en sens contraire, — ce qui fatalement eût éveillé des doutes et fait échec à l'entreprise. Enfin, à la suite d'articles ainsi obrepticement obtenus, le bruit se répandit en France, et aussi de l'autre côté de l'Atlantique comme en Angleterre, — d'où vinrent, paraît-il, des offres pour l'acquisition du volume, — que cet exemplaire, revêtu qu'il était d'un autographe de François Ier, devait être considéré comme un trésor national.

J'en sais qui n'ont pas encore pu prendre leur parti de cette duperie. D'autres, qui s'étaient montrés sceptiques à l'origine, voyant l'erreur s'accréditer, résolurent de formuler leurs objections. On ne saurait montrer trop de zèle en ces matières. Les individus comme les collectivités ont besoin d'être défendus contre de telles mystifications. Et ceux-là en sont de bonnes preuves : cet excellent Michel Chasles qui, tout membre de l'Institut qu'il était, n'en fut pas moins la dupe d'un prodigieux fabricant d'autographes, Vrain-Lucas, et le British Museum qui faillit acquérir du juif Shapira un fragment du Deutéronome écrit en caractères identiques à ceux de la stèle de Mésa. Il est non moins nécessaire de ras-

surer les personnes qui ne verraient pas sans regret une belle pièce de notre patrimoine national devenir la propriété de quelque bibliothèque étrangère[3].

Les quelques remarques qui vont suivre supposent l'inscription connue. En voici le texte, tel que l'ont publié revues et journaux :

Sum Franciscus Rex Antiquus
nec muto.
Spartam orna
purum et securum

LES SUITES D'UNE MAUVAISE LECTURE.

Ces quelques mots, disposés sur quatre lignes sans ponctuation, forment deux phrases, trois peut-être, dont le tour peu grammatical a donné naissance à un nouveau jeu de l'enfer et du ciel.

Les interprétations mises en avant peuvent se ramener à deux. La première phrase, disent les uns, décèle un témoignage très net de l'attachement de François Ier à la foi de ses ancêtres : « Je suis un vieux roi, ennemi du changement. » D'autres, moins affirmatifs, se demandent s'il ne conviendrait pas de lire : *antiqua nec muto,* déclaration qui pourrait être prise dans deux sens différents : ou « J'approuve les efforts pour ramener l'Église et le texte de la Parole de Dieu à leur état primitif », ce qui emporterait une approbation de l'entreprise de Robert Estienne; ou bien « Je m'en tiens au texte admis officiellement jusqu'à présent », c'est-à-dire conforme à l'enseignement des théologiens de Sorbonne.

Quelle que soit l'opinion émise, les commentateurs supposent de concert un fait nullement prouvé : que l'exemplaire en question aurait été offert par Robert Estienne à François Ier. On va même jusqu'à prétendre que le roi, mécontent des tendances hérétiques de l'ouvrage, l'aurait retourné à l'auteur, lui donnant par ce geste « un avertissement et une invitation à se garder des nouveautés à la mode. » Le dicton rappelé dans les dernières lignes (*Spartam orna purum et*

3. Cet article était à l'impression, lorsque que j'appris que M. Ch. Samaran, professeur de paléographie latine à l'École pratique des hautes études, avait fait une communication sur le même sujet à la Société des antiquaires de France le 27 janvier dernier. Une conversation nous ayant depuis convaincus mutuellement que nous étions arrivés, chacun de notre côté, à des conclusions identiques, je me reprocherais de ne pas signaler ici cette coïncidence flatteuse pour moi. Voir ci-dessous, note 9.

securum) constituerait ainsi un blâme à l'adresse du typographe parisien. D'où ce commentaire du R. P. d'Alès : « Je suis François, un vieux roi conservateur, et je n'aime pas qu'on manipule les textes. Vous êtes typographe, faites de bonne typographie. Donnez-moi un bon texte pur et sûr. C'est tout ce qu'on vous demande. »

Tout différente est l'interprétation de M. le pasteur Pannier. Rappelant Calvin et les sollicitations adressées par Marguerite de Navarre à son frère, il envisage la seconde phrase telle « une exhortation, une approbation » de François Ier à Robert Estienne. « Quant à toi, continue à cultiver le lot qui « t'est assigné, cela est pur et sûr », ce qui signifierait : « Tu as raison de chercher à donner des éditions toujours « plus exactes du texte sacré. »

Nous ne discuterons pas ces différents points de vue. Les divergences qu'ils accusent, moins critiques que théologiques, ne font que rendre plus suspecte une lecture que réprouvent à la fois la grammaire et la paléographie.

CE QU'EN DISENT LA GRAMMAIRE ET LA PALÉOGRAPHIE.

La lecture proposée, *Sum Franciscus rex antiquus nec muto,* soulève dès l'abord des objections graves au point de vue de la langue.

Sum, le verbe substantif, est, à l'encontre de tout usage, au commencement de la phrase, où ce rang de vedette ne saurait se justifier que par un sens spécial et déterminé du verbe. Régulièrement il eût fallu écrire : *Ego sum Franciscus,* ou bien *Franciscus sum.*

D'autre part, si *Franciscus rex* est une expression courante, où l'ordre normal des mots (nom de personne avant la fonction) est observé, il en va autrement de *rex antiquus.* Eût-on voulu qualifier le mot *rex,* c'est *antiquus rex* qu'aurait écrit toute personne ayant quelque usage du latin.

Telle quelle encore, cette première phrase laisse à penser que François Ier connaissait la langue latine. Or, il est notoire, — et nous avons là-dessus le témoignage de Guillaume Budé, — que François Ier ignorait le latin; c'est même la raison pour laquelle Budé rédigea à l'usage du roi un *Recueil d'apophtegmes* en français, la seule œuvre qu'il ait écrite en langue vulgaire.

Autre remarque. Si l'on confronte l'écriture de François Ier avec celle qui figure sur l'exemplaire de Mlle Lucie, l'absence de conformité est flagrante, décisive. L'écriture du roi est

grande, fastueuse, malhabile[4], tandis que l'autre, cursive, avec ses boucles et ses panses gracieuses, décèle un esprit artiste, réellement cultivé. Et je ne parle pas des *u*, surmontés du signe qui indique ce que les Allemands appellent l' « Umlaut » et qui trahissent une origine germanique.

Puis, qu'est-ce encore que cet étrange : *nec muto?*

Quelle ingéniosité n'a-t-il pas fallu aux commentateurs pour donner un sens plausible à ce verbe transitif privé de tout régime direct ! Il est vraiment difficile à un latiniste tant soit peu averti de s'en rapporter à une telle lecture.

Mais si l'on regarde le texte avec des yeux non prévenus[5], on est tout de suite frappé du fait que la lettre finale de *muto* est suivie d'un caractère légèrement effacé[6], mais dont la réalité incontestable oblige à lire autre chose que *muto*. Un *r* est paléographiquement restituable qui permet de lire : *nec mutor*[7], d'où en français : « Je ne change pas » au sens intransitif ou moyen, équivalent au passif latin : je ne suis pas changé.

D'autre part, un examen attentif de la première ligne ne permet que d'imaginer, mais non pas de lire, le mot *Rex*. Or, c'est seulement l'apposition grammaticale de celui-ci qui a pu faire présumer *Franciscus* moyennant une abréviation de la finale à peu près sans exemple dans le nom propre de l'auteur d'un ex-libris[8]. Ce que certains ont pris pour l'*R* ne peut pas être un *R* majuscule dans l'écriture germanique de ce temps; c'est une *s* minuscule gothique, une *s* longue, semblable à celle qu'on trouve, trois lignes au-dessous, dans le mot *securum*. Viennent ensuite les lettres *ci*, que l'agrandissement photographique a rendu visibles.

Mais alors comment caser les lettres *anci* qui précèdent ? Ne semble-t-il pas qu'il y ait trop de place ? Je ne le crois pas. Remarquons qu'il s'agit ici d'une cursive très large. Si l'on retient que les trois jambages qui émergent des ratures représentent *an*, l'espace qui suit ne paraîtra pas excessif pour loger les lettres *ci* que le scripteur a pu relier par une ligature ou un trait horizontal pareil à celui qui caractérise,

4. Voir l'autographe de François Ier reproduit dans l'*Isographie des Hommes illustres*, Paris, 1828, t. Ier.

5. Le *Bulletin de la Société du protestantisme français* a publié de cet autographe une reproduction sur zinc à la grandeur de l'original. La photographie que nous en donnons l'agrandit d'un peu plus du double.

6. Probablement à cause des réactions chimiques dont l'emploi se remarque par endroit au ton grisâtre des ratures.

7. A droite du mot *mutor* et sur la même ligne, se trouve un *S* tracé d'une main différente et qu'on ne s'explique pas.

8. Voir ce qui est dit plus loin de l'ex-libris de Jean Grolier.

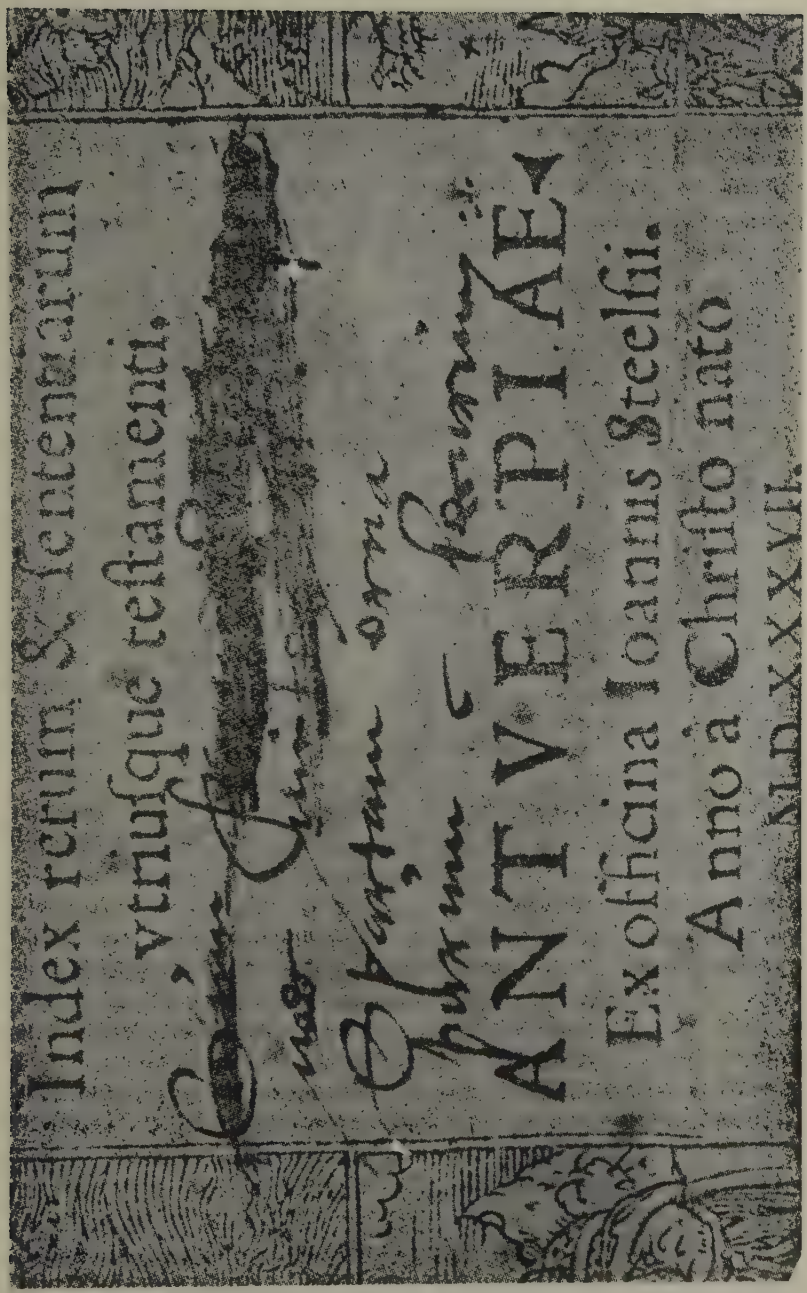

EX-LIBRIS MANUSCRIT DU XVIe SIÈCLE.

à la quatrième ligne de l'inscription, le signe tironien de la conjonction *et*.

Il est donc plus simple de lire ce qui est écrit : *Sum Francisci*. Le génitif d'appartenance précise le sens spécial de *sum* qui, dès lors, est normalement le mot initial et a pour sujet le livre même : Je suis à François, j'appartiens à François — et je ne change pas (de main).

Ce François n'est pas un roi, ni surtout un roi *antiquus*, car ce qui a été pris pour un *q* est incontestablement un *p*. Le reste, rendu malaisé à lire par les traits qui le surchargent, affecte, si je ne m'abuse, la forme adjective du nom de la ville d'Anvers, orthographiée *Antverpiensis*. Ce mot, à vrai dire, se laisse beaucoup plus deviner qu'on ne l'épelle. Trois lettres seules sont bien lisibles : *A - t - p*. On conjecture l'*n* de la syllabe *Ant*. Entre le *t* et le *p*, il y a place aussi pour deux jambages, lesquels surmontés d'un signe abréviatif ont pu donner *ver*. Quant à la chose opaque qui finit le mot, j'y verrais volontiers la terminaison *iensis*, abrégée *ien*, comme il est accoutumé pour les noms de cité épiscopale.

Quoiqu'il en soit, une conclusion s'impose, celle-là dûment établie : L'écriture de l'inscription n'est pas de François Ier : c'est l'écriture d'un allemand ou d'un habitant des Pays-Bas, et, partant, l'exemplaire de Mlle Lucie ne saurait constituer pour nous un trésor national[9].

UN EX-LIBRIS MANUSCRIT DU XVIe SIÈCLE.

Si fortement biffées que soient les premières lignes de l'inscription, pour douteuse qu'en soit la lecture, il est certain qu'elles constituent la formule ordinaire d'un ex-libris du XVIe siècle.

En ce temps-là, les marques livresques de possession gravées ou imprimées sur une vignette de papier n'étaient pas

9. Voici, à l'appui de cette conclusion, l'extrait du procès-verbal de la communication faite par M. Ch. Samaran à la Société des antiquaires de France, le 27 janvier dernier :

« M. Ch. Samaran, membre résidant, étudie l'inscription manuscrite d'une bible imprimée à Anvers en 1537 pour Robert Estienne. Il montre que cette inscription n'est pas de la main de François Ier, comme on l'a cru (articles du P. Adhémar d'Alès, S. J., dans les *Études* du 5 juin 1931, et du pasteur J. Pannier dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, juillet-septembre 1931), qu'elle représente seulement l'ex-libris d'un possesseur, Anversois probablement, dont le nom a été biffé par l'un de ses successeurs, et qu'on ne saurait y voir, par conséquent, ni un conseil à l'adresse de l'éditeur ou du typographe, ni une allusion à la pureté du texte de l'Ancien Testament tel que l'avait établi Robert Estienne. »

très répandues. Les amateurs se contentaient d'établir la propriété de leurs livres en écrivant leur nom au plat verso de la reliure ou sur le titre même du volume. Dans l'ex-libris manuscrit que nous reproduisons (*Sum Francisci...*), c'est le livre qui parle (J'appartiens à François...). Cette formule n'est pas rare chez les bibliophiles de la Renaissance. En outre, notre ex-libris rappelle celui du fameux Jean Grolier, trésorier des finances, qui ajoutait toujours à son patronyme le nom de sa ville d'origine, *Lugdunensis*, en l'abrégeant : *J. Grolierii Lugdunen. et amicorum.*

Quand le livre changeait de maître, la pratique courante amenait le possesseur nouveau à effacer le nom de son prédécesseur. Ainsi s'expliquent les ratures qui ont barbarement privé la bible de Mlle Lucie de ce qui constituait son premier état-civil.

Mais cet exemplaire ne porte pas seulement la signature d'un ami des livres; il se singularise encore par une curiosité iconographique, découverte à la suite d'une initiative que nous avions jugé indispensable de prendre pour l'étude photographique du document. La lettre *S*, qui commence le mot *Sum*, renferme dans sa panse un imperceptible portrait fait d'une pointe habile. De dimensions infiniment petites, d'à peine deux millimètres, les ratures du mot semblaient l'avoir aboli pour toujours. Sous les feux d'une lumière intense, les traits de ce visage, projetés avec agrandissement sur une plaque sensible, y ont laissé leur empreinte visible. La photographie, un peu floue, communique néanmoins une impression d'ensemble, quelque chose d'une apparition fantômale qui se précise au fur et à mesure que le regard s'y attache. La figure, dessinée de face[10], représente un homme de traits réguliers, la barbe taillée un peu court et coiffé d'une toque ou bonnet.

Cette résurrection par l'image d'un personnage, Anversois probablement, soulève un intéressant problème d'érudition.

Je m'abstiendrai cependant de formuler une hypothèse. Le vraisemblable peut quelquefois n'être pas vrai. Tant qu'on ne pourra pas produire un spécimen d'écriture concordant avec celle de l'autographe, toute conjecture sera fragile, sujette à révision. Je m'en tiendrai donc à quelques indications.

Le possesseur primitif de cette bible s'est-il portrait lui-même en traçant son ex-libris? Qui sait? — Ne convient-il pas

10. On remarquera à gauche de la figure (la droite du lecteur) un fâcheux trait de plume ajouté sur la photographie et qu'il n'a pas été possible de faire disparaître.

plutôt d'interpréter cette figure comme une fantaisie d'artiste? Peut-être. — Ou bien encore comme l'effet de « taches plus ou moins bien placées, analogues à celles qui ont permis à Musset de voir dans le « masque blafard » de la lune la face d'un « chérubin cafard » ? C'est le sentiment de M. Ch. Samaran[11]; mais j'hésite à le partager. A mes yeux, en effet, cette image révèle pour le moins une main experte en l'art de ma-

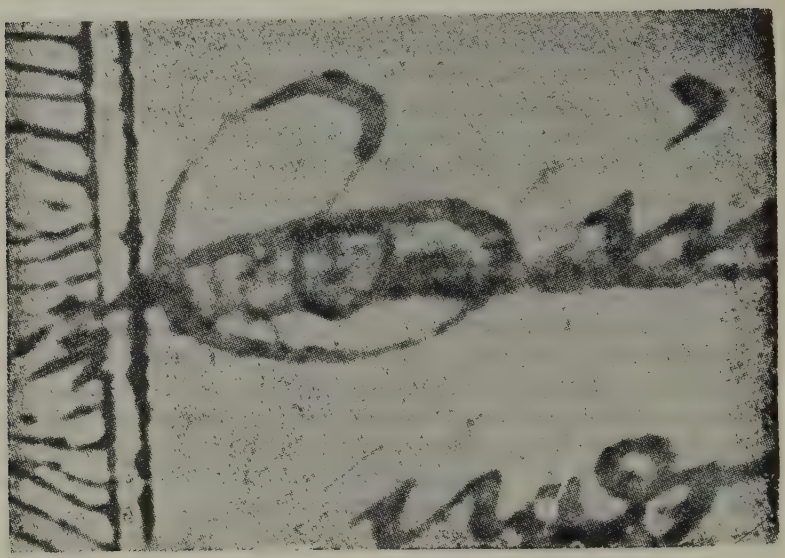

Portrait de l'ex-libris manuscrit.

nier le burin; et ce premier indice autorise, semble-t-il, une question : Connaît-on un peintre ou graveur flamand du XVIe siècle, prénommé François, qui se puisse identifier avec l'auteur de l'autographe ?

L'ex-libris de l'ouvrage est d'un bibliophile résolument attaché à ses livres. *Nec mutor.* Ce trait, à dire vrai, ne le distingue pas des bibliophiles de son temps. Les livres étaient assez rares pour que leurs propriétaires ne consentissent à les voir quitter les rayons de leur bibliothèque; tout au plus,

11. Dans une lettre qu'il m'adressait récemment à ce sujet, M. Samaran est d'avis qu'il ne faut pas attacher trop d'importance à des contours dont l'ensemble donne à la figure (« si figure il y a ») des proportions microscopiques. Il se méfie, au surplus, des images qui apparaissent sur des agrandissements à grande échelle obtenus après des opérations chimiques ou photographiques sur lesquelles il ne possède aucun renseignement. Il aime mieux, jusqu'à plus ample informé, expliquer le fait matériel, incontestable, par un de ces « jeux » décevants où se plaît parfois la malicieuse Nature.

quelques intimes pouvaient-ils par privilège les admirer sur place. Mais ce bibliophile est un lettré. Il sait le latin, comme en témoigne sa devise : *Spartam orna,* qui est une formule abrégée d'un adage d'Érasme : *Spartam nactus es, hanc orna*[12]. Et ce fait encore est une indication.

Érasme s'est plu à broder sur cette maxime une série de variations piquantes et instructives. Sparte signifie la charge, l'emploi, l'état d'une personne, sa condition politique ou sociale. « Orne Sparte », c'est autrement dire : Sois l'homme de ta charge; Fais ton devoir au mieux. « Quelle que soit la charge confiée à nos soins, ajoute le philosophe, adaptons-nous à elle et comportons-nous en raison de sa dignité... Tu es évêque, agis non comme un satrape, mais en évêque. Tu es marié, remplis les devoirs qui sont ceux d'un époux ; le commandement t'est-il échu, exerce la fonction du chef ; homme privé, conduis-toi en simple particulier[13]. »

Cette devise est d'une application trop générale pour nous révéler le secret de la personnalité de son auteur. Il se pourrait toutefois que le mot « Sparte » désignât ici la ville d'Anvers; et l'on se demande, en y réfléchissant, si cet artiste, ce bibliophile, ce lettré n'avait pas contribué par les manifestations de son activité à l'embellissement, au renom artistique de la ville où il était né et dont il aimait à prendre le nom.

Mettez que je n'ai rien dit. L'autographe de François d'Anvers pose néanmoins un curieux problème d'identification. Le dernier mot serait dit si nous pouvions produire un autre livre ou manuscrit portant le même ex-libris. Cet oiseau rare existe probablement dans quelque bibliothèque publique ou privée de Belgique ou d'ailleurs. Les recherches faites dernièrement, sur ma demande, aux Archives de l'État et aux Archives communales d'Anvers, comme encore à l'Académie royale des beaux-arts de cette ville, n'ont pas donné de résultat positif. Nous souhaitons vivement qu'un autre soit plus heureux que nous.

Victor Carrière,
professeur à l'Institut catholique de Paris.

12. D. Érasme, *Adagiorum opus* (Lyon, 1529), col. 544-547.

13. Les savantes recherches du P. d'Alès, à propos de la devise *Spartam orna,* lui ont permis d'établir une judicieuse exégèse de ce dicton latin, dont il fait remonter l'origine au *Télèphe* d'Euripide. Le commentaire du P. d'Alès confirme celui d'Érasme en lui conférant par les références qu'il fournit une autorité nouvelle.

ÉLÉMENTS DE SIGILLOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUE FRANÇAISE

INTRODUCTION

Objet de la Sigillographie. — Du Sceau en général. — Son importance jusqu'au XVIe siècle. — Le Sceau matrice et les empreintes. — Comment distinguer les Sceaux ecclésiastiques ou religieux. — Comment les classer ?

Tous ceux qui ont vu ou étudié des titres originaux du Moyen Age ont remarqué les sceaux qui s'y trouvent fixés.

Il est bon de donner, à la suite de ces pièces d'archives, lorsqu'on les publie ou qu'on les analyse, la description, même sommaire, de ces sceaux qui les authentiquent et permettent parfois d'en compléter le texte; il est utile de les grouper pour en dresser des catalogues généraux ou spéciaux, comme la *Sigillographie de l'ordre des Chartreux*[1], la *Sigillographie de Toul*[2], ou bien encore la *Sigillographie des évêques de Marseille*[3], et c'est pourquoi il a paru nécessaire d'exposer ici quelques notions élémentaires de sigillographie religieuse ou ecclésiastique, et plus spécialement pour les sceaux français[4].

1. G. Vallier, *Sigillographie de l'ordre des Chartreux et numismatique de Saint-Bruno*. Montreuil-sur-Mer, 1891, in-8

2. P.-Ch. Robert, *Sigillographie des évêques, des monastères, des juridictions et de la cité de Toul*. Paris et Metz, 1868, in-4.

3. Abbé J.-H. Albanès, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille, avec des notices historiques sur chacun de ces prélats*. Marseille, 1884, in-4.

4. La distinction établie par les Bénédictins entre les sceaux laïques et les sceaux ecclésiastiques (V. p. 31, n. 6 et 7) a été conservée jusqu'à nos jours. Il suffirait donc, semble-t-il, de résumer ici ce qui a été dit de ces derniers pour donner les principales notions de *Sigillographie religieuse*, mais la différence est loin d'être aussi nettement marquée. Il est d'abord des principes généraux concernant la matière, la forme, le mode d'apposition, et l'emploi des sceaux, qui s'appliquent à tous, quels qu'ils soient. Ce serait dépasser le cadre qui nous est fixé que de les répéter ici. On les trouvera développés dans les ouvrages qui traitent de cette science et tout d'abord dans les pages magistrales dont Douët d'Arcq a fait précéder son inventaire des sceaux des archives de l'Empire. Voir L. Cl. Douet d'Arcq, *Inventaires et documents publiés par ordre de l'Empereur sous la direction de M. le comte de Laborde. Collection de sceaux* (Paris, 1863-1868-[1872], 3 vol. in-4°). Les *Éléments de Sigillographie* se trouvent aux pages I à CIX du premier volume. L'ouvrage devait être accompagné d'un atlas de reproductions. Les désastres de

Objet de la Sigillographie.

La Sigillographie, dite aussi Sphragistique[5] (du grec σφραγις), a pour objet l'étude des sceaux. Dom Jean Mabillon, dans son *De re diplomatica*[6], après lui Dom Toustain et dom Tassin dans leur *Nouveau traité de Diplomatique*[7], leur ont consacré de longues pages, mais ils ne les envisageaient que comme signes de validation et, suivant le titre de leurs ouvrages, comme une des formes de la Diplomatique. C'est plus tard seulement, au XVIIIe siècle, que, comprenant l'importance et l'intérêt multiple de ces frêles empreintes, on songea à étudier les sceaux eux-mêmes et que, dotée d'un nom qui lui fut propre, la sigillographie ainsi émancipée vint prendre place, à côté de la numismatique et de l'art héraldique, parmi les sciences auxiliaires de l'Histoire. L'importance et l'intérêt qu'elle présente par le nombre, la variété et la précision des renseignements qu'elle peut fournir à l'archéologie, aussi bien pour l'histoire du costume, du mobilier et des monuments même que pour l'histoire de l'art, est incontestable. On ne peut le nier quand on saura que le sceau, étant personnel, a, par lui-même et par l'acte auquel il est fixé, une date authentique, une origine certaine, une localité précise et qu'il constitue ainsi un instrument de critique d'inestimable valeur.

Du Sceau en général. Son importance jusqu'au XVIe siècle.

Le sceau est l'empreinte, sur une matière plastique, géné-

1870 en arrêtèrent la publication. Nous désignerons désormais cet inventaire, que nous aurons souvent à citer, par le seul nom de l'auteur en renvoyant au n° du sceau. — Voir aussi l'excellente bibliographie qu'a publiée M. Adrien Blanchet, *Sigillographie française*, dans la *Bibliothèque des Bibliographies critiques* (1902, 53 p.). — Mlle Mariette Nicodème, archiviste aux archives royales de Belgique a publié, dans le *Bibliographe moderne* (t. XXII, an. 1924-1925, p. 130 à 161 et 203 à 221) une *Bibliographie générale de la Sigillographie* dont la fin doit bientôt paraître. — A. de Boüard, *Manuel de diplomatique française et pontificale* (Paris, 1929), p. 333-365, et planches XLI, XLII, XLIII de l'album. — J. Roman, *Manuel de Sigillographie française*, Paris, 1912. — A. Giry, *Manuel de diplomatique* (Paris, 1894), chap. IX, p. 622-657. — Lecoy de La Marche, *Les Sceaux*, Paris [1889]. — Nous avons nous-mêmes donné quelques principes généraux de sigillographie dans notre notice sur *Le Service sigillographique et les collections d'empreintes de sceaux des Archives nationales* (Paris, 1916, 156 pages, 8 planches).

C'est principalement parmi les sceaux inventoriés par Douët d'Arcq et Demay que nous choisirons nos exemples. Ces collections se trouvent aux archives nationales et il sera facile d'y vérifier nos assertions.

5. Ce dernier terme est peu employé en France.
6. Paris, 1709-1714, 2 in-fol. Livre II, ch. XIV-XIX, p. 126-152.
7. Paris, 1750-1765, 6 vol. in-4°. Tome IV, 1759, p. 1-443.

ralement la cire, d'images ou de caractères gravés sur un corps dur, métal ou pierre, plus spécialement désigné sous le nom de matrice et généralement employée comme signe personnel d'*autorité* et de *propriété*.

Répondant à des sentiments si éminemment humains, le sceau fut utilisé dès la plus haute antiquité; il en est fait maintes fois mention dans l'Écriture sainte et les nombreux cylindres babyloniens conservés dans nos musées ne sont pas autre chose que des matrices de sceaux. Tels étaient encore ces anneaux sigillaires de l'époque mérovingienne dont le chaton gravé servait de cachet.

Le sceau est désigné par le mot : *annulus* jusque sous le règne de Robert le Pieux où le remplace le terme *sigillum*. Au Moyen Age il tient lieu de signature et son usage se multiplie parmi les grands personnages, les corps importants, voire les particuliers. Chacun veut posséder le sien, un acte écrit n'étant valable que s'il est scellé. Le sceau disparaissait-il, l'empreinte était-elle mutilée ou illisible, l'acte était considéré comme nul. Si l'on n'avait pas de sceau, on empruntait celui d'un autre, en le mentionnant expressément. Encore n'attribuait-on pas à tous la même valeur juridique : elle était infiniment variable « suivant qu'ils émanaient de personnages investis d'une juridiction plus ou moins étendue, ou de simples particuliers. Ils offraient, dans le premier cas, une garantie publique, validant les actes dans la mesure de la puissance ou l'étendue du ressort de leurs titulaires ; ils ne valaient, dans le second cas, rien de plus qu'un seing privé[8] ».

Rien de plus fréquent, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, que de voir des particuliers demander, pour la garantie d'un acte même scellé par eux, l'apposition du sceau d'un évêque ou d'un abbé. Aussi ces empreintes sont-elles singulièrement nombreuses pour cette époque[9]; et c'est pourquoi, sans doute, on vit se multiplier, avec les grands sceaux, les sceaux officiels, les sceaux de juridictions qui conféraient l'authenticité et devenaient une source de revenus. Il y eut des sceaux spéciaux pour les contrats et les obligations : *Sigillum ad contractum; sigillum obligationum;* pour les actes de procédure : *Sigillum ad causas.* Il y en eut pour les officialités : *Sigillum curiae :* ces tribunaux où s'exerçait la juridiction spirituelle de l'évêque et d'autres dignitaires ecclésiastiques,

8. A. de Bouard, *Manuel de diplomatique*, p. 359-365.
9. On peut le constater d'un simple coup d'œil sur les listes du tableau systématique publié par Douët d'Arcq en tête de son inventaire.

archidiacres, archiprêtres, doyens, abbés, qui jouissaient de ce privilège. On distingua même, dans certaines officialités, le grand sceau et le petit sceau[10]. Un sceau de la Chambre : *sigillum camerae*, appelé aussi, de sa forme : *sigillum rotundum*, paraît avoir été employé, en principe, par quelques prélats pour l'administration du temporel et les affaires financières[11]. Celui qui était revêtu d'une dignité ou chargé d'une fonction avait donc un sceau spécial, propre à son rôle officiel. Il n'en possédait pas moins un sceau particulier, personnel, le petit-sceau, le sceau secret, qui, ramené à des dimensions plus réduites, devint le signet[12] N'oublions pas les matrices qui furent gravées en des circonstances spéciales, à l'occasion de conciles comme ceux de Constance[13] et de Bâle[14], sceau de l'Église gallicane[15], concordat de François Ier, concessions d'indulgences[17], etc...

Au XVe siècle, l'usage plus répandu de la signature autographe, la substitution plus fréquente du papier au parchemin, le développement de l'instruction, l'habitude de recourir aux notaires dont le rôle ne cesse de grandir[18], restreignent l'emploi du sceau dont l'intérêt, après le XVIe siècle, se trouve notablement atténué pour la Sigillographie. Trop souvent aujourd'hui il est remplacé par une estampille, un timbre sec ou humide, et si parfois on doit recourir, comme garan-

10. Paul Fournier, *Les officialités au Moyen Age* (Paris, 1880), p. 306, n. 4.

11. Sceaux de Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, 1399 (Douet d'Arcq, n° 6801); — de Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, 1406 (G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie* (Paris, 1881), n° 2334); — de Louis de Luxembourg, évêque de Térouanne, 1420 (G. Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie* (Paris, 1827), Artois n° 2338); — de Jean Germain, évêque de Chalon-sur-Saône, 1437 (Aug. Coulon, *Inventaire des sceaux de la Bourgogne* (Paris, 1912), n° 943). On voit que ce genre de sceaux n'apparaît qu'à l'extrême fin du XIVe siècle.

12. « Les signets étaient l'empreinte d'un chaton de bague, ils avaient une double destination : clore les lettres, authentiquer les actes. Toujours plaqués dans le premier cas, ils furent, dans le second, appendus aussi longtemps que s'y prêta la matière subjective. C'est-à-dire que les signets pendants se raréfièrent à mesure que se multipliaient les actes sur papier. Les signets plaqués se présentent communément à l'origine et jusque dans le XVe siècle sous la forme d'une mince couche de cire vermeille, étalée en croix. Les signets ont été souvent employés comme sous-sceaux, c'est-à-dire fixés sur la même queue de parchemin qui portait déjà un autre sceau » (A. de Boüard, *Manuel*, p. 344-346.

13. Demay, *Picardie*, n° 1055.

14. Douet d'Arcq, n° 6243.

15. Douet d'Arcq, n° 6242.

16. Douet d'Arcq, n°[s] 6087, 6088.

17. Sceau des indulgences de l'ordre du Saint-Esprit, XVIe siècle (Demay, *Normandie*, n° 3125).

18. A. de Boüard, *Manuel*, p. 330-333.

tie, à des cachets de cire, on reconnaîtra qu'ils sont d'une désolante banalité. Seule l'expression « avoir du cachet », quoique appliquée souvent à toute autre chose qu'à des documents, marque encore ce caractère de personnalité, d'originalité, qu'avaient nos anciens sceaux dont ces empreintes modernes ne sont que les descendants abâtardis et méconnaissables.

Le Sceau matrice et les empreintes.

Les matrices dont on obtenait des empreintes, de même que d'un seul cliché photographique, dit négatif, on tire maintes épreuves ou positifs, étaient le plus souvent en bronze ou en cuivre, quelquefois en métal précieux, argent ou or. Le nombre de celles que le Moyen Age nous a laissées peut sembler important, il est minime si l'on pense à toutes celles qui furent en usage. C'est que, d'abord, le métal dont elles étaient généralement faites ayant toujours une valeur intrinsèque et se prêtant à maints emplois, a été, comme tant d'autres objets analogues, fondu et transformé; c'est ensuite et surtout, parce que les matrices, étant essentiellement personnelles, ne devaient plus servir après la mort de leurs titulaires : on les ensevelissait alors avec ces derniers, ou bien on les brisait, on les détruisait, on s'efforçait même, à coups de limes ou de marteaux, de les rendre inutilisables au cas où elles seraient tombées aux mains de personnes peu scrupuleuses. Beaucoup d'empreintes que l'on rencontre aujourd'hui sont des faux, des surmoulages, qui peuvent offrir encore quelque intérêt lorsque les originaux ont disparu.

On n'ignore pas que les empreintes étaient généralement de cire, d'abord naturelle, puis colorée, que plaquées d'abord sur les actes eux-mêmes elles y furent aussi plus tard, dès la fin du XIe siècle, appendues par des liens de diverses matières, cuir, parchemin, chanvre ou soie; qu'elles reçurent fréquemment, au revers de l'empreinte principale, une autre empreinte constituant le *contre-sceau* et que leur place, parfois même leur couleur, furent déterminées par des règles de chancellerie. On sait aussi que la légende qui en marque le contour porte le plus souvent ce qui en facilite singuliè-

19. La première en date citée par Douët d'Arcq, le sceau de Richard, archevêque de Bourges (*Inventaire*, p. XXIII) est de 1067. Deux ans après, en 1069, Guillaume le Conquérant eut aussi un sceau pendant avec un revers, c'est-à-dire un contre-sceau aussi grand que le sceau lui-même (*Ib.*, t. III, p. 261, n°9998).

rement l'identification, — le nom et les titres de leur propriétaire et que leur forme peut se ramener à deux types, la forme ovale ou ronde, qui est la plus ancienne, et la forme improprement dite ogivale[20] que nous appellerons en navette. Les empreintes sur métal sont beaucoup plus rares; on leur donne le nom de bulles et elles sont le plus souvent en plomb. Il n'était pas possible de les plaquer, comme les empreintes de cire, sur le document lui-même. Elles sont donc toujours pendantes.

Comment distinguer les Sceaux ecclésiastiques ou religieux.

On a ramené les sceaux, en ne considérant que ce qui s'y trouve gravé en dehors de la légende, c'est-à-dire le décor, à quelques types parmi lesquels figure un type dit ecclésiastique ou sacerdotal, mais ici non plus la distinction ne saurait être absolue. Si le personnage est représenté debout, ainsi qu'il arrive très fréquemment, le sceau peut être aussi dit de type pédestre, type qui fut communément employé par les dames et aussi par quelques seigneurs : ceux de Jean, duc de Berry en 1379[21] et de Jean de Ligne en 1437[22] nous en offrent des modèles justement réputés.

Le sceau armorial, qui apparaît à la fin du XIIe siècle, et qui est ainsi nommé parce que le champ est occupé par le blason du possesseur, est bien loin d'être l'apanage des laïques; on le trouve sur maints sceaux ecclésiastiques, à partir du XIIIe siècle, et dès cette époque il est utilisé comme petit sceau ou contre-sceau par les prélats. Rien de plus fréquent que de voir le blason laïque tenu par des anges ou des saints, ou bien accompagné, dans les lobes des rosaces dont on l'encadre souvent au XIVe siècle, des symboles des quatre évan-

20. Cette expression qui désigne la figure déterminée par l'intersection de deux circonférences d'égal rayon est préférable aux qualificatifs de « gothique » ou d' « ogival ». Les sceaux de l'époque que l'on est convenu d'appeler gothique sont loin d'être tous de cette forme; il en est beaucoup de ronds, ornés de motifs d'architecture et qui, à ce titre, pourraient aussi bien être dits gothiques.

Quant au mot « ogival », il est surabondamment prouvé aujourd'hui qu'il ne peut s'appliquer à l'arc brisé. Cette acception, qui avait pourtant l'avantage d'être claire pour bien des personnes, est formellement réprouvée par les archéologues.

L'expression de forme en amande (*mandorla*) est tout aussi impropre, puisque l'amande étant plus effilée à sa partie supérieure, presque arrondie à sa partie inférieure, n'offre pas la rigoureuse symétrie des sceaux auxquels on a voulu la comparer.

21. Douet d'Arcq, n° 421.

22. G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre* (Paris, 1873), n° 1228.

gélistes. On trouve aussi les représentations de monuments, de symboles ou de personnages d'un caractère religieux sur les sceaux de villes. Gravelines, par exemple, en 1244 et en 1328[23]; Pamiers en 1267 et en 1306[24] nous offrent, la première, une scène de la vie de saint Willibrord, la seconde un épisode de la légende de saint Antonin, son patron. Les différents sceaux de la ville de Gand en 1199, 1275, 1300, 1503, nous donnent les images de saint Jean-Baptiste dont les dernières sont des merveilles de gravure[25]. Toulouse réunit à la fois sur son sceau un édifice civil : le château Narbonnais, et un édifice religieux : l'église de Saint-Sernin (1214, 1242, 1303, 1404), tandis qu'au contre-sceau apparaît un agneau pascal qui prendra place dans les armoiries de la ville[26]. Pour Marseille, c'est, d'un côté, saint Victor à cheval, terrassant le dragon; de l'autre, la cité fortifiée[27]. Le chapitre de Saint-Malo place sur son sceau, à côté de l'image de la ville entourée de murailles et battue par les flots, l'effigie du saint évêque dont elle porte le nom[28]. En Dauphiné les sceaux des cours de justice communes entre les Dauphins et les prélats réunissent les emblèmes ou les armes des uns et des autres. Celui de la cour commune de Grenoble porte, en 1275, à droite un buste d'évêque et à gauche un dauphin séparés par une crosse; en 1552 le dauphin est à droite et une mitre remplace le buste d'évêque à gauche. Sur le sceau de la cour de Romans en 1438 se voit un écu parti d'un dauphin et des armes du chapitre avec celles de l'archevêque de Vienne, entouré de la légende : *S. curie secularis de Romans*[29]. Si le prélat agit comme seigneur temporel, le sceau dont il use à ce titre peut n'avoir aucun caractère ecclésiastique; de même verra-t-on sur des sceaux d'officialités comme celles de Besançon, de Laon, de Reims, de Soissons, des monuments qui n'ont rien de religieux[30].

Sous le nom de sigillographie ecclésiastique ou religieuse

23. Douet d'Arcq, nos 5527, 5528.
24. Douet d'Arcq, nos 5554 et 5555 (contre-sceau).
25. Douet d'Arcq, nos 10704-10707.
26. Douet d'Arcq, nos 5680-5684.
27. 1237 (Douet d'Arcq, n° 5809). Voir aussi Louis Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles des archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Paris, 1860), p. 71 et 72, sceaux de 1243 et de 1262.
28. 1395 (Douet d'Arcq, n° 7311).
29. Ém. Pilot de Thorey, *Inventaire des sceaux relatifs au Dauphiné conservés dans les archives départementales de l'Isère* (Extr. du *Bull. de la Soc. de stat. de l'Isère*, 1879), p. 281, n° 103; p. 359, n° 308.
30. Officialités de Besançon, 1301, Douet d'Arcq, n° 6963; — de Laon, 1212, 1234, 1248, 1281, *ib.*, nos 6978 à 6981; — de Reims, 1224, 1269, 1270, 1541; *ib.*, nos 7011, 7013 à 7015; — de Soissons, 1243, *ib.*, n° 7026.

il faut donc comprendre : 1° les sceaux des ecclésiastiques, 2° les sceaux des laïques portant des images de caractère religieux : scènes hagiographiques, personnages, objets du culte, symboles, etc. Nous les étudierons d'après les différents types auxquels ils peuvent se ramener, spécialement d'après les sceaux français depuis les plus anciens jusqu'au XVIe siècle.

D'aucuns penseront qu'il eut été plus simple de les classer d'après l'état ou la qualité de ceux qui les employèrent et qu'on a désignés sous le nom de « sigillants », particuliers ou personnes morales, du clergé séculier aussi bien que le clergé régulier : cardinaux, archevêques, évêques, officialités, chapitres, paroisses, abbés, prieurs, couvents, ordres militaires et religieux, hôpitaux, etc., sans oublier les universités, les collèges et les corporations qui, au Moyen Age, étaient rattachés à l'Église, mais ce serait s'exposer à d'inévitables redites, un même type ayant été souvent utilisé par des classes de personnes fort différentes. Nous les mentionnerons d'ailleurs en leur lieu, et ce que nous dirons pourra s'appliquer aussi aux sceaux laïques de caractères religieux que nous venons de citer.

Remarquons d'abord que si le sceau d'un particulier n'avait qu'une durée éphémère, puisqu'il devait être détruit ou annulé à la mort de son propriétaire, il n'en est pas de même pour les personnes morales qui ayant, suivant la fiction légale, une existence illimitée, conservaient leurs sceaux fort longtemps; parfois même elles s'attachaient à reproduire l'ancien type ou à s'en inspirer, lorsque par suite d'accidents, de faux, de perte, d'usure ou de toute autre circonstance, il devenait nécessaire de refaire une matrice neuve. Il n'est pas rare de trouver aujourd'hui dans les familles des diplômes universitaires délivrés à la veille même de la Révolution et portant encore des sceaux du XVe siècle. Le parchemin, le style, le mode d'attache, tout a changé, seule la frêle image « gothique » a survécu aux variations amenées par le temps et consacrées par la mode.

Nous en dirons autant de certains sceaux qui furent communs au chapitre et au doyen, au couvent et à l'abbé ou au prieur, de même que d'autres sceaux de dignités ou de fonctions : sceaux anonymes (nous entendons par là qu'ils ne portent point le nom de la personne qui l'emploie), utilisés à titre officiel, que les titulaires se transmettaient l'un à l'autre. Il y en a de nombreux exemples pour ces prieurs qui, n'exerçant qu'une charge temporaire, remettaient, en la quit-

tant, le sceau à leur successeur comme signe de sa nouvelle autorité.

On en trouve plus rarement pour les abbés. De nombreuses observations que nous avons faites à ce sujet, nous pouvons affirmer que, très souvent, dans ce cas, l'abbé en mettant dans l'acte qu'il scelle son nom, ou l'initiale de son nom, et son titre, fait précéder ce dernier du mot *dictus*. « *R. de Ripatorio, B. de Moris dicti abbatis* » (1199-1206)[31]. — « *Frères Pieres dis abbés de Hautefontaine* » (1272)[32]

Ce serait donc une grande imprudence que de vouloir, à défaut d'autres éléments, déterminer d'après le seul type d'un sceau de ce genre, l'âge d'un document. Aussi ne saurait-on revendiquer, pour cette classe de sceaux, l'exactitude chronologique qui reste l'apanage, et, comme instrument de critique, l'un des privilèges les plus précieux de ceux des particuliers. Ils fixeront seulement une date, un point de départ, *terminus a quo*, que la découverte d'un exemplaire plus ancien permettra de reculer encore. Nous en excepterons les cas où nous connaissons, pour certains de ces sceaux, la date exacte à laquelle ils cessèrent d'être en usage. C'est lorsque la matrice ayant été perdue ou volée, il en était fait déclaration devant l'autorité afin de s'opposer à tout emploi frauduleux qu'en pourraient par la suite faire des personnes malhonnêtes entre les mai ıs desquelles elle serait parvenue. On appelait cet acte la révocation de sceaux[33].

31. Raoul, abbé de la Rivour, dioc. de Troyes, et Barthélemy, abbé de Mores, dioc. de Langres (Arch. de l'Aube, 3 H 134 ; — Archives nationales, *Sceaux de Champagne;* Aube, n° 513). Le premier sceau était déjà en usage en 1179, il l'était encore en 1247 (Arch. de la Marne, H 583 et H, Troisfontaines; — Archives nationales, *Sceaux de Champagne*, n°s 265 et 916).

32. Hautefontaine, dioc. de Troyes (Arch. de la Marne : H, Troisfontaines; — *Sceaux de Champagne*, n° 832). Ce sceau était déjà en usage en 1239 (*Ib.*, — *Sceaux de Champagne*, n° 879). Il semble que, pour traduire ce terme, on pourrait mettre : (un tel) étant abbé.

33. Le 10 août 1399 Mathieu Bridel, Jean Le Nourricier et Jean Glorion, marguilliers de l'église Saint-Séverin à Paris, déclarèrent devant le Châtelet avoir depuis un mois « perdu ou adiré le seau de la fabrique et marreglerie de leur eglise que avoit lors en sa possession le dessus nommé Jehan Le Nourricier, lequel sceau est berlonc et en ycellui a empraint l'image de saint Seurin en façon d'un abbé, lequel tient une crosse en la main destre, et ou costé destre a une fleur de lie et au senestre une rose, et à l'environ a escript le nom ou annonce *Le seel de Saint Seurin*, ont revoqué, rappellé, cassé et adnullé et mis au neant led. seel, pour obvier a tout inconvenient qui pour cause de ce se pourroit ensuir, et oultre ont dit et déclaré que ilz ont intencion de fere refere led. seel tel que dessus est dit, excepté tant que il sera tout rent et que au lieu de la rosette sera faicte une fleur de lie », etc. (Arch. nat., Y 5222, fol. 81; publié par M. Léon Mirot : *Documents relatifs à des révocations de sceaux* dans le *Moyen Age*, t. XIX (1915), p. 36.

D'autres fois la date d'origine ou celle du renouvellement est gravée sur la matrice même, soit dans la légende, soit dans le champ et généralement, avant le XIVe siècle, sur le contre-sceau : contre-sceau du chapitre de Notre-Dame de Paris en 1221 : *S. renovatum anno gracie MCCXVI;* — nouveau sceau en 1222 : *S. renovatum anno gracie MCCXXII ;* — officialité de Paris en 1246 : *Contrasigillum factum anno Domini MCCXLVI,* puis en 1253 : *S. factum anno MCCLIII,* etc.[34]

Retenons donc que c'est surtout dans une science aussi féconde en surprises et aussi riche en résultats, variant selon les temps et les lieux, qu'il est prudent d'éviter les généralités hâtives et de se garder d'affirmations prématurées que la découverte du moindre document peut ébranler ou réduire à néant.

Comment classer les Sceaux ecclésiastiques ou religieux.

Les représentations figurées sur les sceaux religieux peuvent se ramener à cinq types principaux : le type effigié ou à effigie, le type hagiographique, le type monumental, le type armorial, le type emblématique ou de fantaisie[35].

Nous les étudierons d'abord en autant de chapitres distincts. Nous dirons ensuite quelques mots des contre-sceaux, des pierres gravées et des légendes; et nous donnerons, en terminant, quelques indications pour la rédaction d'un inventaire de sceaux.

34. Douet d'Arcq, p. cvii et nos 7001, 7002; Voir G. Demay, *Normandie,* p. vii.

35. Il est parfois difficile de déterminer exactement le type d'un sceau, surtout lorsque, à la fin du Moyen Age, se complique la composition du sujet qui s'y trouve gravé; aussi la classification donnée ici doit-elle s'entendre dans un sens général.

CHAPITRE Ier

TYPE A EFFIGIE

I. — Clergé Séculier. — § 1. *Sceaux des Prélats :* Forme, couleur, mode d'attache. — Préséance. — Mode de représentation du personnage : en buste, à mi-corps, debout. — Attitude, costume et attributs : la mitre, la crosse, la chasuble, le surhuméral, le pallium, le manipule, le sudarium. — Sceau de l'Évêque élu. — Sceaux des Évêques comme seigneurs temporels. — Ornements et figures accessoires. Figures héraldiques et symboles hagiographiques. Le dais ou niche d'architecture. — § 2. *Sceaux des Chanoines :* Archidiacres, doyen de chapitre, trésoriers, chantres, chanceliers. — § 3. *Sceaux du Clergé rural :* Doyens de chrétienté, archiprêtres, prêtres. — § 4. *Sceaux des Docteurs.*

II. — Clergé Régulier. — § 1. *Sceaux des Abbés.* — § 2. *Sceaux des Religieux :* Prieurs, pitanciers, celleriers, moines.

III. — Moniales. — § 1. —*Sceaux des Abbesses, prieures et religieuses.*

I

CLERGÉ SÉCULIER

Par type effigié ou à effigie[1] on désignera les sceaux sur lesquels l'image du personnage qui en est titulaire, le sigillant, occupe la place principale. C'est le type le plus répandu parmi les membres du clergé séculier ou régulier.

§ 1. — Sceaux des Prélats.

Les sceaux des prélats, archevêques et évêques, ceux de certains abbés ont, dès le XIe siècle, des traits communs et présentent, dans la suite, des modifications analogues, tant dans leur forme que dans les figures qui s'y trouvent représentées.

Forme. — La forme est ronde, rappelant le chaton de l'anneau qui, aux époques antérieures, devait servir à sceller, puis elle devient ovale ou elliptique pour prendre enfin la forme d'une navette[2] qui, de plus en plus aiguë, finit par prévaloir et fut le plus généralement adoptée par les ecclésiastiques jusqu'au XVe siècle. Elle redevient alors ronde, puis, au XVIIe siècle, ovale.

1. Le terme type individuel prêterait à confusion, nombre de sceaux étant individuels. J. Roman qui donne, dans son Manuel, une classification à peu près semblable, emploie le terme de type sacerdotal qu'il reconnaît d'ailleurs n'être pas absolument exact (p. 159). L'expression : type pédestre aurait l'avantage de supprimer toute amphibologie, mais elle ne saurait s'appliquer à ces nombreux sceaux où le titulaire n'est figuré qu'en buste ou à mi-corps.

2. Voir ci-dessus un sujet de ce nom, note 20.

Couleur. — La cire est naturelle ou bien colorée, soit dans la masse, soit par l'application d'un enduit, en brun, en rouge brique ou vineux, et surtout à partir du XIIIe siècle, en vert. Elle est quelquefois recouverte d'un vernis. La teinte brune paraît souvent provenir de la seule action du temps sur la cire vierge. C'est peut-être pour conserver à cette dernière sa couleur blanche qu'on eut, au XIIe siècle, l'idée d'y incorporer du plâtre ou de la craie, procédé néfaste qui, en desséchant la cire, lui a donné l'aspect d'une pâte feuilletée, l'a rendue cassante, friable et n'a pas peu contribué à en accélérer la destruction, aussi y renonça-t-on au siècle suivant[3].

Si, dès le XIIIe siècle, les rois de France avaient fixé, pour les actes émanés de leur chancellerie, la couleur de la cire qui devait être verte pour les lettres patentes, jaune sur double queue pour les lettres ordinaires, rouge pour les lettres closes et pour les actes relatifs au Dauphiné (lorsque cette province eût été réunie à la couronne) et si quelques grands feudataires suivirent cet exemple, il n'en fut pas de même pour les prélats qui jusqu'au XIIIe siècle, emploient indifféremment l'une ou l'autre couleur, tel l'évêque de Paris Maurice de Sully (1162-1196) qui scelle en cire jaune, en cire verte et en cire rouge[4]. Vers le milieu du XIIIe siècle, c'est la couleur rouge, d'une teinte vermeille jusqu'alors inconnue, qui est presque uniquement employée. Dans la série des sceaux de cardinaux donnée par Douët d'Arcq on trouve, de 1125 à 1245[5], trois sceaux de cire brune ou brun rouge et quatre de cire verte (le premier de 1214) pour treize sceaux de cire blanche ou jaune. Tous les sceaux suivants, depuis 1270 jusqu'à 1593, sont rouges, sauf celui de Jacques d'Amboise, en

3. Douet d'Arcq, t. I, p. XXI. On sait que, même sans l'addition de ces corps étrangers, la cire perd, avec le temps, les éléments onctueux qui la conservent, surtout lorsqu'elle a été enveloppée d'étoffes molles comme le velours, la laine, ou d'étoupe qui au lieu de la préserver, comme on le croyait, en ont hâté la dessication, augmenté la fragilité et souvent provoqué la destruction. M. le baron Harald Fleetwood, attaché aux archives du royaume de Suède, l'a montré, en indiquant comment on peut remédier à ce péril. Il suffit de restituer au sceau la matière qu'il a perdue en y incorporant une solution de cire, de térébenthine, de benzine et d'ambre. Le procédé est employé aux archives de l'Etat à Dresde, aux archives royales de Stockholm, de Copenhague, etc. (*Moulage et conservation des sceaux du Moyen Age*, extrait des : *Meddelanden fran svenska Riksarkivet*, sér. I : t. 59. Stockholm, 1923, 11 p.).

4. Douet d'Arcq, t. I, p. XXI; Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 643.

5. Douet d'Arcq, nos 6118 à 6228.

6. Douet d'Arcq, no 6216.

1500, qui est de couleur verte[6]. De même pour le patriarche, les archevêques et les évêques[7].

Au milieu du XIVe siècle, l'empreinte est souvent apposée sur une mince couche de cire vermeille coulée dans une épaisse cuvette de cire vierge au fond de laquelle ont été préalablement tracées des rainures destinées à maintenir l'adhérence. De tous les procédés auxquels on eut jadis recours pour conserver les sceaux et dont le temps nous permet d'apprécier aujourd'hui la valeur, celui-ci est certainement le plus efficace, et bien supérieur à l'emploi des boîtes de métal ou de bois si fréquent au XVe et au XVIe siècle[8]. Au XVIIe siècle se répandit l'usage de la cire d'Espagne, que l'on emploie encore de nos jours pour les cachets. La laque qui entre dans sa composition lui donne plus de finesse, un coloris plus brillant, mais la rend aussi plus cassante.

Quelques évêques se sont servi de bulles de plomb. Ce mode de sceller, fréquent en Orient et dans les régions méridionales, paraît, dit J. Roman, localisé pour la France, dans la région du Sud-Est, en Provence, en Dauphiné, à Lyon. La plus ancienne à date certaine serait celle d'Adalbert d'Uzès, évêque de Nîmes en 1174. A partir de 1251 le nombre en décroît[9]. Si donc cet usage a été emprunté à la cour pontificale, comme le dit l'auteur précité, c'est bien avant que Clément V soit venu se fixer à Avignon.

Attaches. — Lorsque les sceaux pendants remplacèrent les sceaux plaqués, — et les sceaux ecclésiastiques nous en offrent en France le premier exemple, avant les sceaux royaux, dès la fin du XIe siècle[10] — les liens qui servirent à les rattacher aux documents furent d'abord des courroies de cuir, des lanières de peau qui devaient devenir des queues de parchemin; on en trouve encore aux premières années du XIIIe siècle. Presque aussitôt apparurent des attaches de chanvre, de fil ou de soie. La diversité de ces matières, la facilité

7. Citons comme exception, les sceaux en cire verte des évêques de Laon en 1353 (DOUET D'ARCQ, n° 6644); et de Metz en 1370, 1380 et 1392 (*Ib.*, nos 6722-6724); les sceaux en cire brune des évêques de Paris en 1331, 1340, 1345 (*Ib.*, nos 6795-6797) et les sceaux en cire brune des évêques de Verdun en 1394 et 1411 (*Ib.*, nos 6929-6930).

8. DOUET D'ARCQ, t. I, p. XXVII.

9. *Manuel de sigillographie française*, p. 41-42. Citons comme exemples les bulles de plomb des archevêques d'Arles en 1201, 1203, 1222 (BLANCARD, *Iconographie des sceaux*, p. 123-124); — des évêques de Marseille en 1223 (*ib.*, p. 154); — de Saint-Paul-Trois-Châteaux de 1210 à 1230 (*ib.*, p. 166, n° 1).

10. Richer, archevêque de Sens (1067); — Richard, archevêque de Bourges (1088-1089) et Léger, son successeur (1097-1120; DOUET D'ARCQ, nos 6381, 6297 à 6299); — GIRY, *Manuel*, p. 641).

qu'il y avait à les teindre, produisirent une infinie variété de couleur et d'aspect. A côté de la queue de parchemin parfois nouée qui reste en usage et garde, par contraste, on ne sait quoi d'austère et de rude, à côté de cordelettes de chanvre qui ne diffèrent en rien de la grosse ficelle d'aujourd'hui, on eut des flocs, des écheveaux, des torsades, des nattes, des ganses, des rubans, teintés parfois des couleurs les plus vives et même tressés de façon à former des dessins échiquetés, mouchetés, chevronnés, componés, vivrés, etc[11]. Notons que pour passer ces attaches dans le parchemin on pratiquait dans celui-ci un, deux et même trois trous par sceau. Il serait donc délicat, si ces derniers ont disparu, d'en vouloir évaluer le nombre par le nombre de trous.

Dès 1174 nous avons un sceau de Guillaume de Champagne, archevêque de Sens, sur simple queue de parchemin[12]. C'est une exception, car ce mode de suspension ne se généralisa que plus tard, au XIIIe siècle. On désigne sous le nom de simple queue « une languette obtenue d'un trait de ciseau dans la feuille, mené de droite parallèlement au bord inférieur et arrêté à quelque distance du bord de gauche ». La double queue est « une bande de parchemin indépendante de la pièce et insérée dans une incision horizontale pratiquée au bas du parchemin généralement replié, les deux extrémités étant réunies et noyées dans la cire[13] ».

Préséance. — Lorsqu'il y a plusieurs sceaux appendus à un même acte, ce qui est fréquent, — on peut en voir jusqu'à soixante et plus, fixés dans le bas, à droite, à gauche, et même sur les quatre côtés du document[14] — le scribe a parfois pris

11. Douet d'Arcq, t. I, p. xxiv. Citons comme exemple au XIIe siècle : la double queue de parchemin en 1104 (Geoffroy, évêque d'Amiens. Douet d'Arcq, n° 6437). Les cordelettes de chanvre en 1122 (Gerbert, évêque de Paris, *ib.*, n° 6776). Les attaches de couleur : soie blanche, av. 1140 (Étienne de Bâgé, évêque d'Autun, *ib.*, n° 6466); soie rouge et blanche, entre 1149 et 1155 (Goslin de Levis, évêque de Chartres, *ib.*, n° 6565); — soie jaune en 1153 (Alain, évêque de Rennes, *ib.*, n° 6828); — soie jaune et rouge en 1172 (Thibaut d'Heilly, évêque d'Amiens, *ib.*, n° 6438); — soie verte en 1176 (Guillaume de Champagne, archevêque de Sens, *ib.*, n° 6386); — soie rouge et verte en 1183 (Guillaume aux Blanches-Mains, archevêque de Reims, *ib.*, n° 6343); — soie verte et blanche, en 1194 (Renaud de Forez, archevêque de Lyon (Coulon, *Bourgogne*, n° 888).

12. A. Coulon, *Sceaux de la Bourgogne*, n° 893.

13. A. de Boüard, *Manuel*, p. 341.

14. L'ordonnance de saint Louis sur les juifs, donnée à Melun en décembre 1230 portait trente-neuf sceaux; un acte de 1303 relatif au procès de Boniface VIII en portait soixante-six (Douet d'Arcq, t. I, p. xxvi). Lorsque Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, se déclara héritier et gouverneur de Hainaut, il se fit reconnaître par cent soixante-douze seigneurs et personnages de marque qui durent ratifier cette reconnais-

le soin de mettre le nom de chacun des titulaires à l'endroit où est attaché son sceau ou sur la queue même du parchemin. L'identification s'en trouve singulièrement facilitée. On sait d'ailleurs que la hiérarchie était observée et qu'il y avait des règles pour la préséance des sceaux, la place d'honneur étant, en général, à gauche de la charte, et, lorsqu'il y avait trois sceaux ou plus, au milieu[15].

Mode de représentation du personnage. — Sur le champ du sceau, le prélat a fait représenter son image; c'est le terme même que l'on trouve dans certaines chartes[16]; il serait imprudent ou excessif de vouloir le traduire par portrait. Il faut l'entendre comme marquant les attributs de la dignité ou de la fonction, la figure officielle bien plus que les traits ou l'apparence physique du personnage[17]. Celui-ci se montre de face, en buste ou à mi-corps, assis, enfin debout. De ces trois modes de représentation correspondant assez bien aux

sance en y apposant leurs sceaux, déposés sur onze rangs parallèles (Lecoy de La Marche, *les sceaux*, p. 98). Voir A. de Boüard, *Manuel*, p. 345-350.

Certains documents sont munis de sceaux qui avaient été apposés par le ou les destinataires, soit en manière d'accusé de réception, soit pour marquer l'exécution d'un ordre. A cette fin au bas de la feuille de parchemin étaient préparées autant de simples ou de doubles queues qu'il y avait de destinataires, et le texte portait : *Reddite litteras, reddite litteras sigillatas, — signo apposito; — quo facto, litteras sigilletis,* ou quelque forme analogue (A. de Boüard, *Manuel*, p. 349-350). — J. Roman (*Manuel*, p. 64) cite une charte du milieu du XIIIe siècle, conservée aux archives municipales d'Embrun, à laquelle sont suspendues, entre les sceaux du prévôt d'Oulx et de l'abbé de Suze « trois ficelles chacune supportant trois sceaux superposés, ceux de divers ecclésiastiques auxquels le document a été communiqué et qui le reconnaissent par l'apposition de leur sceau ».

Les clercs jurés qui tenaient le rôle de tabellions ou notaires et qui, généralement au nombre de deux, participaient à la rédaction d'un acte, apposaient souvent dos à dos leurs sceaux ou signets, de dimensions à peu près égales, sur une même masse de cire fixée elle-même sur la queue qui portait, au-dessus, le sceau de la juridiction, bailliage, prévôté, officialité, etc., devant laquelle l'acte était passé : on les appelle des sous-sceaux. Parfois le garde-scel a mis son sceau comme contre-sceau à celui de la juridiction. On a alors quatre sceaux différents sur la même queue.

15. Douet d'Arcq, t. I, p. XXVIII-XXIX. — Demay, *Le costume au Moyen Age d'après les sceaux* (Paris, 1880), p. 38-40.

16. Manassès, archevêque de Reims, annonce ainsi son sceau en ratifiant en 1105 une donation faite à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon : « *Per imaginis nostre impressionem in secula ratam constitui* » (*Nouveau traité de Diplomatique*, t. IV, p. 15). Son successeur Raoul le Vert emploiera une formule analogue en 1118 : « *nostre imaginis auctoritate roborari jussimus* » et en 1124 « *nostre imaginis testimonio confirmamus* » (Arch. de la Marne à Reims, H fonds de Saint-Remi, l. 9, n° 1, et l. 228, n° 1).

17. Voir Max Prinet, *De quelques portraits sigillaires*, dans la *Revue numismatique*, 1903, p. 281 et suiv.

diverses formes de sceaux citées plus haut, qu'ils suscitèrent peut-être et qui, comme elles, apparaissent à peu près simultanément dans le courant du XIe siècle, le premier est abandonné au XIIe siècle, mais on le retrouvera plus tard sur certains sceaux d'officialités[18]. Le deuxième s'efface au XIIIe siècle, devant le type debout, il est toutefois conservé par des patriarches, des primats, des prélats de la région germanique et certains évêques de l'est de la France, feudataires de l'Empire[19]. Le siège du prélat est, autant qu'on en peut juger, en forme d'X, avec des têtes ou des griffes d'animaux : lions, aigles, etc., comme il en paraît sur les sceaux de majesté des rois de France jusqu'à Charles VII; ou bien, c'est un banc, sans dossier, recouvert d'un coussin. Le troisième type, enfin, est celui qui prévalut sur les autres, aussi le désigne-t-on sous le nom de type épiscopal.

Attitude, costume et attributs. — Qu'il soit en buste, assis ou debout, le prélat se montre d'abord nu-tête, tenant sa crosse dans la main droite, un livre dans la main gauche, ou bien bénissant, ce qui, à partir du XIIIe siècle, est le cas ordinaire, et alors la crosse remplace le livre dans la main gauche, la bénédiction devant toujours se donner de la main droite. Le contraire — et il y en a des exemples — ne peut provenir que de la maladresse du graveur qui n'aura pas tenu compte du renversement de l'image. La main qui bénit, ou celle qui tient le livre, est tantôt ramenée devant la poitrine, tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, écartée du corps, donnant ainsi une silhouette mieux découpée. De même la crosse, au lieu d'être tenue verticalement, en dehors, est parfois présentée de biais, en diagonale ce qui caractérise presque toujours le XIIe siècle[20]. C'est par exception que le prélat se montre les deux bras écartés dans le geste de l'oraison[21]. Au XIIe siècle l'évêque est coiffé de la mitre, et dès lors il

18. Avec cette différence essentielle que la tête est souvent de profil, au lieu d'être de face.

19. Voir l'ouvrage de Ch. Robert cité plus haut (p. 30, n. 2), p. 32-33, et entre autres, comme spécimens de ce type, les sceaux des archevêques de Bourges Richard (1088 - 1089) et Léger (1097 - 1120) (Douet d'Arcq, nos 6297-6299). Ceux des archevêques de Cologne Engelbert von Berg en 1216, et Conrad d'Hochstadt en 1243 sont remarquables par leurs dimensions autant que par leur fini (Arch. nat., *Collection de Lorraine*, nos 245 et 711).

20. Le dernier exemple que nous connaissions est le sceau de Geoffroy Ier, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1210-1230) qui se montre à mi-corps (Blancard, *Iconographie des sceaux*, p. 166, n°1; pl. 75, n° 5) mais on y revint à l'époque de la Renaissance.

21. Sceaux de Pierre, cardinal-prêtre de Saint-Marcel, et de Soffroy, cardinal-prêtre de Sainte-Praxède, 1204 (Douet d'Arcq, nos 6122 et 6123).

apparaît avec tous les insignes de sa dignité, aussi est-ce par les sceaux que G. Demay a pu faire l'histoire exacte du costume épiscopal, le talent de certains graveurs nous ayant transmis jusqu'aux moindres détails de l'habillement[22].

La mitre. — La mitre qui apparaît sur le sceau des évêques dans le courant du XIIe siècle se compose, a dit Demay, « d'un bonnet à fond bordé d'une bandelette qui ceint le front et se noue par derrière en laissant retomber ses deux bouts, les fanons ». Ce bonnet présente de chaque côté, au-dessus des oreilles, une proéminence arrondie ou pointue, en forme de corne, d'où le nom de mitre cornue qu'on lui a donné et qui rappelle les termes mêmes de la formule liturgique que l'on prononce pour la bénir en évoquant l'image de Moïse. Elle disparaît tout-à-fait au commencement du XIIIe siècle devant une autre forme de mitre qui bien avant, avait commencé d'être en usage[23]. Désormais les pointes, ou, si l'on préfère, les pans de la mitre ne sont plus latéraux, l'un se place sur le front et l'autre derrière la tête, si bien qu'il est complètement dissimulé par le premier lorsque la mitre se présente de face, ce qui est constant dans le type épiscopal de cette époque[24]. Les fanons ou pendants restent toujours derrière, ce qui prouverait, remarque Douët d'Arcq qui distingue cette coiffure par le nom de mitre droite, que la différence entre les deux genres de mitres ne consistait pas seulement dans la manière de les poser sur la tête, mais aussi dans leur fabrication même. Hugues II Béroald, archevêque d'Arles, porte cette mitre droite sur ses sceaux de cire de 1225 à 1230, alors qu'il a la mitre cornue sur une bulle de 1222[25]. Cette transformation dans le costume est assez caractéristique pour qu'on ait pu, rien que par les sceaux dont les archéologues apprécieront ici le rôle, préciser la date de monuments tels que la porte Sainte-Anne à Notre-Dame de Pa-

22. G. Demay, *Le costume au Moyen Age d'après les sceaux*, p. 267 à 305; et aussi Douet d'Arcq, t. I, p. LXI-LXIV.

23. Sceaux d'Alvisius, évêque d'Arras, en 1143 (Douet d'Arcq, n° 6458); — d'Amaury, évêque de Senlis, en 1157 (*ib.*, n° 6851), etc. — Geoffroy, évêque de Chalons-sur-Marne, porte, en 1141, la mitre droite, mais son successeur, Gui de Montaigu reprend, en 1144, la mitre cornue (Arch. nat., *Sceaux de Champagne*, n°s 234 et 236).

24. Le sceau de Geoffroy, évêque de Langres en 1157, sur lequel ce prélat est représenté de face, assis, la tête de profil, coiffé de la mitre droite, est une exception (Coulon, *Bourgogne*, n° 950).

25. Blancard, *Iconographie des sceaux*, p. 124, n°s 1 et 2; pl. 63, n°s 4 et 5. Sur les sceaux appendus à un acte de 1189, l'archevêque de Lyon, Jean, porte la mitre cornue et tient sa crosse verticalement; l'archevêque de Die, Robert, porte une mitre triangulaire, droite, et tient sa crosse de biais (Arch. nat., *Supplément*, n°s 4124 et 4127).

ris[26]. Cette mitre nouvelle n'en subit pas moins à son tour les variations de la mode. Elle se développe en hauteur et en largeur, s'arrondit des côtés, s'aiguise au sommet et passe progressivement de la forme basse et triangulaire à l'aspect rigide et aux dimensions imposantes que nous connaissons, offrant de plus en plus de place aux ornements : galons, broderies, pierres et joyaux dont on ne cessa de la couvrir jusqu'au bout des fanons[27], car il ne paraît pas que, sur ce type de sceau, on ait jamais représenté la mitre simple, unie, mais bien la mitre dite précieuse ou tout au moins celle qui est brodée (*auriphrygiata*).

La crosse. — De même pour la crosse, cet autre attribut de la dignité épiscopale. Le croçon, la volute qui la termine et qui, d'abord toute lisse, paraît n'être au XIe siècle que le prolongement naturel du bâton recourbé, s'y rattache au XIIe, par un renflement, anneau, pommeau ou nœud qui en marque la naissance. Au XIIIe siècle, l'extrémité s'élargit en forme de fleuron ou de trèfle; vers la fin du même siècle, le dos de la volute se hérisse de crochets qui, comme des bourgeons, grossissent pour s'épanouir en feuillages de plus en plus nourris à mesure que l'on approche du XVe siècle[28]. Alors aussi la volute se cambre, se contourne en S et s'orne, comme le nœud, d'éléments empruntés à l'architecture. Les artistes du Moyen Age ont placé parfois dans la crosse un emblème, un personnage ou une scène religieuse : l'Agneau pascal, la Vierge, l'Annonciation, etc., et comme la forme de la volute rappelait celle du serpent, leur imagination féconde en fit, aussi bien que le symbole de la prudence recommandée à l'évêque, le séducteur de l'Éden, le dragon vaincu par Notre-Dame ou terrassé par saint Michel. De tous ces chefs-d'œu-

26. R. de Lasteyrie, *La date de la porte Sainte-Anne à Notre-Dame de Paris*, dans le *Bulletin Monumental*, t. LXVII (1903), p. 192-193.

27. Ces détails sont particulièrement visibles sur les sceaux de l'officialité de Paris qui portent une tête d'évêque, en 1246, 1253, 1410 (Douet d'Arcq, n°s 7001 à 7006) et sur les contre-sceaux de l'officialité d'Avignon où la mitre est figurée seule, en 1394, 1446, 1514 (*ib.*, n°s 6952 à 6954).

28. Il faut noter cependant que la volute en ivoire de la crosse d'Ulger, évêque d'Angers de 1125 à 1148, trouvée dans la tombe de ce prélat et qui est de faibles dimensions (haut. 0,115 mill.), porte déjà quelques ornements : bourgeons naissants sur la tige, petites feuilles à l'intérieur, mais aucun de ces détails ne se voit sur l'empreinte en plomb du sceau qui avait été mise au cou du défunt. (Ch. Urseau : *La tombe de l'évêque Ulger à la cathédrale d'Angers* dans Fondation E. Piot : *Monuments et mémoires*, 1925-1926, p. 52-54, fig. 2 et 3). Sur ce sceau, qui est rond, l'évêque est représenté de face, à mi-corps, nu-tête, bénissant de la main droite, la crosse dans la main gauche, volute en dedans (*Ib.*, p. 57-58, fig. 7).

vre les sceaux n'ont gardé nulle trace dans leurs dimensions trop exiguës et seules les pièces de nos musées nous permettent d'en juger aujourd'hui.

Les abbés portent la crosse, comme les évêques, et quelques-uns aussi, à partir du XIIIe siècle, la mitre[29]. On a dit à ce sujet et l'on répète encore que les premiers en devaient tourner la volute en dedans, vers l'épaule, pour montrer que leur autorité ne s'étendait pas en dehors du monastère, alors que les évêques la tourneraient en dehors. Les monuments figurés, les sceaux en particulier, nous prouvent qu'il n'en est rien, la volute est tournée indifféremment en dehors ou en dedans, qu'il s'agisse d'un abbé ou d'un évêque, et l'on voit tel de ces derniers ayant changé de sceau porter sa crosse en dehors sur l'un et en dedans sur l'autre.

La chasuble. — Avec ces attributs qui lui sont propres, l'évêque porte superposés les vêtements liturgiques du prêtre et du diacre, la chasuble presque circulaire, que les deux bras soulèvent en plis amples et symétriques. Elle est souvent ornée, sur la partie antérieure, la seule que nous montre ce genre de sceaux, de galons, de larges bandes d'orfrois, tantôt bordant le cou, contournant les épaules, tantôt barrant la poitrine ou tombant verticalement de l'encolure. Ce parement vertical, le plus fréquent, partage la chasuble en deux, parfois il se divise en deux ou trois branches; il se combine aussi avec les autres, d'où les noms de parement en croix, en tau ou en T, en Y ou, suivant le terme héraldique, en « pairle », en fourche, en trident, etc.

Le surhuméral. — On a appelé surhuméral certain orfroi en manière de collier, orné de pendants ou de disques, propre à quelques églises d'Allemagne et de l'Est de la France, particulièrement celle de Toul[30], et qu'il faut distinguer des autres parements aussi bien que du pallium.

29. Humbert, abbé d'Oigny, dioc. d'Autun, 1243 (COULON : *Bourgogne*, n° 1402); un de ses successeurs, en 1263, est représenté nu-tête (*ib.*, n° 1403); — Miles, abbé de Pothières, dioc. de Langres 1247 (COULON : *Bourgogne*, n° 1416); ses successeurs, en 1284, en 1301, ne portent pas la mitre (*Ib.*, n°s 1417-1418).

30. Voir dans la *Revue de l'art chrétien* de 1904 l'article Rational et Surhuméral par l'abbé E. Martin, et aussi dans le *Bulletin monumental*, t. LXIX (1905), p. 50, ce qui est dit à ce sujet par l'abbé G. Clanche dans son article sur : *Le tombeau de Hugues des Hazards, évêque de Toul à Blénod-les-Toul*, avec une reproduction de la statue de cet évêque, mort en 1517. Le surhuméral qu'il porte doit être rapproché de celui qui figure dès 1196, sous une forme identique, sur le sceau de Bertram, évêque de Metz (Archives de la Marne, fonds de Troisfontaines). Au sujet des confusions auxquelles a pu prêter cet insigne, voir les remarques et les critiques de Mgr X. Barbier de Montault dans le Bulletin ci-dessus mentionné, t. XLIV (1878), p. 270-274, et t. XLV (1879), p. 194, note 110, p. 309, note 110.

Le pallium. — C'est cette bande de laine blanche brodée de croix que le pape envoie aux métropolitains et, par privilège spécial, à certains évêques, comme ceux d'Autun et du Puy[31]. Ces galons, ces orfrois se retrouvent sur les parties de l'habillement que la chasuble découvre, aux manches larges et écourtées, comme à la partie inférieure et aux fentes latérales de la dalmatique et au bas de l'aube, où les remplace parfois une pièce de tissu précieux.

L'amict. — L'amict aussi fut brodé sur le col rigide qui remplaça, au XIIIe siècle, les plis souples dont le cou s'enveloppait, c'était l'amict paré. De même furent ornées les extrémités de l'étole, et celles du manipule qui sont tantôt droites, c'est-à-dire à bords parallèles, tantôt élargies, pattées, potencées et parfois alourdies par des franges, des tresses ou des pandeloques.

Le manipule et le sudarium. — On ne doit pas confondre le manipule, toujours posé sur le bras gauche, avec le *velum* ou *sudarium*, voile fin attaché sous la volute de la crosse et que l'on trouve dès le XIIIe siècle[32].

Sceau de l'Évêque élu. — L'évêque élu mais non consacré n'ayant droit ni à la mitre ni à la crosse se fait représenter, sur son sceau, debout, de face, tête nue, en dalmatique, sans chasuble, et tenant un livre des deux mains[33].

Sceaux des Évêques comme seigneurs temporels. — On a vu que certains évêques étaient aussi seigneurs temporels. C'est à ce titre, par exemple, que Guillaume, évêque de Mende, a, pour le Gévaudan, une bulle spéciale. Sur l'un des côtés, il se montre de face, à mi-corps, coiffé de la mitre, tenant, de la main droite, une épée, de la gauche, la crosse, volute en dehors, avec la légende : *S. Guillelmi, episcopi comitis Gabalitani.* Des patriarches, des métropolitains, ont à

31. Sceaux des évêques d'Autun de 1140 à 1286 (COULON : *Bourgogne*, nos 903-908) ; — des évêques du Puy en 1212, 1269, 1292, 1305, (DOUET D'ARCQ, n° 6821, 6824 à 6827) ; le pallium est particulièrement reconnaissable sur le sceau de 1292 ; il est terminé par une frange et tombe plus bas que la chasuble.

32. Contre-sceau de l'officialité d'Evreux en 1234 (DOUET D'ARCQ, n° 6976). C'est par erreur que cet auteur voit un *sudarium* sur les sceaux des archevêques de Bourges Richard (vers 1088) et Léger (1097-1120), nos 6297 et 6299). C'est visiblement le manipule. Il semble bien d'ailleurs que ces sceaux, qui sont absolument identiques, appartiennent tous deux au second de ces métropolitains.

33. Sceaux de Renaud de Surdelle, évêque élu de Laon, 1207 (DOUET D'ARCQ, n° 6634), de Philippe de Savoie, archevêque élu de Lyon, 1249 et 1255 (COULON, *Bourgogne*, nos 890, 891).

34. Arch. nat., *Supplément*, n° 4381.

la main la croix à double ou à simple traverse qui, en réalité, devait être portée devant eux[35].

N'oublions pas, parmi les insignes épiscopaux, visibles encore sur quelques sceaux, malgré leurs faibles dimensions, les gants, au large poignet[36], et l'anneau[37].

Ornements et figures accessoires. — Au début, l'image du sigillant est souvent naïve, maladroite. On dirait parfois qu'il a dû se contraindre pour arriver à prendre place dans un cadre trop étroit. Ramassé sur lui-même, il touche de la tête, des pieds, de la crosse coupant la légende, le rebord extrême du sceau. Au XIIIe siècle, le dessin devient plus correct, plus aisé, il y a plus d'air à l'entour, et il atteint, à la fin du même siècle, à cette perfection artistique qui est une des gloires de notre Moyen Age. Dans l'espace devenu libre, de chaque côté du prélat, apparaissent divers objets, souvent disposés avec symétrie : étoiles, croissants, trèfles, fleurons, fleurs de lys, croisettes, mouchetures d'hermine, oiseaux, lions, lettres initiales, se détachant sur le champ qui bientôt, comme le fond des miniatures, est treillissé, fretté, diapré ou guilloché.

Figures héraldiques et symboles hagiographiques. — Si le choix de ces objets semble dicté par la simple fantaisie ou par des motifs qui nous échappent aujourd'hui, il est certain qu'en nombre de cas il est fixé par des raisons que nous pouvons déterminer : on comprendra que, pour distinguer ces sceaux portant un même type, on ait cherché à les caractériser par quelques figures empruntées à l'art héraldique, tirées du blason du possesseur, ou, pour les églises et couvents par des symboles rappelant le souvenir de leur fondateur ou de leur patron.

Ainsi, le lion figuré à côté de Guy de Rochefort, évêque de Rochefort, évêque de Langres (1255 et 1263) n'est que l'emblème armorial des Rochefort; Jean de Sully, archevêque de

35. Sceaux de Humbert, jadis dauphin de Viennois, patriarche d'Alexandrie en 1354 (Douet d'Arcq, n° 6278); — de Renaud de La Porte, archevêque de Bourges en 1317 (*Ib.*, n° 6309), comme évêque de Limoges en 1307, il n'avait que la croix (*Ib.*, n° 6656). Voir à ce sujet M. Prinet, *Les insignes des dignités ecclésiastiques dans le blason français du* XVe *siècle* (extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, 1911, p. 25-27, p. 5-7 du tirage à part, et ce que nous disons ci-après pour le type armorial.

36. Robert de Cressonsart, évêque de Beauvais, 1240 (Douet d'Arcq, n° 6514); — Gérard de Beauvoir, évêque d'Autun, 1278 (Coulon : *Bourgogne*, n° 907).

37. Guillaume, archevêque de Bourges, 1277 (Demay : *Flandre*, n° 5814); — Jean, évêque de Langres, 1296 (Douet d'Arcq, n° 6622). Quelques autres exemples cités par Demay (*Le costume d'après les sceaux*, p. 294) ne sont pas probants.

Bourges en 1264, a mis sur son sceau des lions et des molettes, parce que les Sully portaient : *d'azur semé de molettes d'or au lion du même brochant sur le tout*[38]. Les deux ramures ou paires de bois de cerf que l'on voit de chaque côté de Jean Cornu, archidiacre de Sens, en 1281, sont sans doute celles qui figurent sur l'écu de cette famille[39]. De même pour les abbés ; on verra des annelets sur le sceau de Lambert, abbé de Clairmarais au diocèse de Saint-Omer, en 1218[40]; — un besant, ou un anneau, et une étoile, sur celui d'Albert, abbé d'Ourscamp, au diocèse de Noyon, en 1225[41]; — deux fleurs-de-lys et deux châteaux sur celui de Jacques, abbé de Cormery, au diocèse de Tours, en 1272[42] — trois rocs d'échiquier sur celui de Pierre, abbé de Saint-Amand, au diocèse de Sarlat, en 1279[43]; — une aigle entre deux fleurs-de-lys sur celui de Jean, abbé de la Madeleine de Châteaudun, au diocèse de Chartres, en 1317[44]; — trois fleurs-de-lys et trois merlettes sur celui de Pierre-le-Duc, abbé de Saint-Victor de Paris, en 1390[45]. Les clefs qui accompagnent sur leurs sceaux les effigies des évêques de Lisieux en 1204[46] , de Poitiers en 1263[47] sont l'insigne de saint Pierre sous le vocable de qui ces églises étaient placées. Sur le sceau de Robert, évêque de Troyes, en 1232, ce sont même deux petites figures, celles de saint Pierre et de saint Paul, qui apparaissent à mi-corps, de chaque côté du prélat[48].

Il est permis de croire que ce sont ces figures secondaires qui, en se développant aux dépens du reste et en passant du rôle d'accessoire et de simple ornement à la place principale, donnèrent naissance à deux types nouveaux, ou tout au moins en favorisèrent l'extension; l'un où dominent les éléments héraldiques sera le type armorial, l'autre où prévalent les représentations pieuses le type hagiographique. Il en sera parlé plus loin, car il convient de noter ici une autre transformation qui s'opère dans l'aspect général du sceau.

38. Voir Max Prinet, *Les armoiries familiales dans la décoration des sceaux des évêques français au* XIII*e siècle*, dans le *Bulletin archéologique*, 1916, p. 115-116.
39. Douet d'Arcq, n° 7447.
40. Douet d'Arcq, n° 8643.
41. Douet d'Arcq, n° 8895.
42. Douet d'Arcq, n° 8675.
43. Douet d'Arcq, n° 9007. Cet abbé ne figure pas dans la *Gallia christiana*.
44. Douet d'Arcq, n° 8625. L'abbé ne figure pas non plus dans la *Gallia christiana*.
45. Douet d'Arcq, n° 8929.
46. Douet d'Arcq, n° 6660.
47. Douet d'Arcq, n° 6818.
48. Douet d'Arcq, n° 6916.

Le dais et la niche d'architecture. — Le dais est le petit baldaquin qui, dès le milieu du XIIIe siècle[49], se dresse dans la partie supérieure du sceau. Puis il s'agrandit, des colonnes, d'abord minces, le réunissent au support, socle, piédouche ou console, qui soutient l'image du prélat, l'enfermant ainsi dans une niche d'architecture conforme au style du temps[50]. Cette niche prenant de plus en plus d'ampleur deviendra, suivant ce goût du détail qui semble se développer à la fin du Moyen Age, un véritable monument à plusieurs étages, flanqué de contre-forts, percé de logettes latérales où s'abritent des personnages, des anges, des saints, tandis que des écus armoriés se suspendent aux parois[51]. Une pareille modification ne se fait pas, on le comprend, partout dans le même temps. Une lettre d'indulgences de 1299[52] nous en offre un exemple bien caractéristique. Parmi les sceaux qui y sont encore attachés on trouve l'évêque seul, sur un piédouche[53], l'évêque sous un dais d'architecture[54], accosté d'un lion héraldique et d'un écu[55], surmonté de l'image de la Vierge dans une petite niche[56], remplacé enfin par les effigies de saint Pierre et de saint Paul, sous lesquelles il s'efface dans l'humble attitude de la prière[57]. Ce dernier type, après avoir alterné avec le type pédestre, prédomine de plus en plus à partir du XIVe siècle. Les sceaux des cardinaux qui d'abord ne diffèrent guère de ceux des autres prélats, sont particulièrement re-

49. Sur les sceaux des rois de France du type dit de majesté, ce dais n'apparaît qu'à partir de Louis X (DOUET D'ARCQ, n° 49).

50. Voir ci-après ce qui est dit au sujet du type monumental.

51. Le sceau de Jean de Craon, archevêque de Reims en 1364 (Arch. de la Marne à Reims, H, prieuré de Clairmarais) nous offre un type remarquable de ce genre de sceau. Dans une niche d'architecture très ouvragée, l'archevêque se montre de face, avec le pallium, assis sur un siège dont les appuis se terminent par deux aigles. Il bénit de la main droite, la gauche tenant la croix hampée, les pieds posés sur deux lions. Au-dessus du dais qui surmonte la niche se voit la scène de l'Annonciation. De petits personnages apparaissent dans des logettes latérales; au-dessous d'eux sont posés, à dextre, un écu semé de fleurs de lys à la croix, qui est celui de l'archevêché, à senestre un écu losangé [d'or et de gueules] qui est Craon. Au contre-sceau, le prélat est debout, et le champ du sceau, divisés en losanges remplis, à dextre, par les armes de Craon, en pal, alternant avec celles de l'archevêché; à senestre par les armes de l'archevêché alternant avec celles de Craon.

52. Archives de l'Aube, fonds Harmand. Les sceaux qui pendent à ces lettres d'indulgences sont en général fort beaux; aussi ont-ils tenté la cupidité des collectionneurs et beaucoup ont disparu.

53. Monaldus, évêque de Civitta-Castellana.

54. Nicolas, évêque de Capri; — Jacques, évêque de Chalcédoine.

55. Thomas, évêque de Coron, en Grèce, suffragant de Patras.

56. Maur, évêque d'Amelia; — Martin de Oliveira, archevêque de Braga.

57, Georges, évêque de Sardes,

marquables en ce genre et peuvent être considérés comme les plus beaux spécimens du type hagiographique, dont il sera traité ci-après.

§ 2. — Sceaux des Chanoines.

Les clercs inférieurs, qu'ils appartiennent au clergé séculier ou régulier, adoptèrent aussi, pour leurs sceaux, ce type à effigie, mais moins exclusivement — beaucoup ayant préféré le type hagiographique ou symbolique — et avec plus de liberté et de souplesse. En effet si, de l'archidiacre au simple moine, on retrouve l'image pour ainsi dire classique et toujours un peu raide du sigillant, debout et de face, maints autres se sont fait représenter de profil, agenouillés, assis, dans l'exercice de leur fonction, avec le costume et les attributs qui les caractérisent.

Archidiacres. — L'archidiacre, l'œil et la main de l'évêque, dont on connaît l'importance dans l'ordre administratif et judiciaire, puisque certains eurent des officialités, tient généralement un livre[58], plus rarement une baguette ou une verge, marque de son autorité et du droit de correction qui en dérive[59]. Il ne faut pas la confondre avec la palme du martyre donnée aussi aux diacres canonisés. Le livre est, le plus souvent, fermé, tenu des deux mains contre la poitrine ou présenté d'une seule main. On lit : *Ave Maria,* sur celui que montre ouvert Guillaume, archidiacre d'Arras en 1239[60]; Raoul de Reims, archidiacre de Paris en 1218, pose le sien sur un lutrin[61], et Roger, archidiacre de Beauvais, en 1110, en tient deux, l'un ouvert, à droite, l'autre fermé, à gauche[62]. Quelques archidiacres portent à la fois les deux objets symboliques, le livre et la verge[63]. La plupart sont revêtus de la dalmatique, costume du diacre, mais on en voit aussi avec la chasuble.

58. Les exemples en sont très nombreux, surtout au XIIIe siècle. Voir, entre autres, DOUET D'ARCQ, nos 7363, 7364, 7366, 7368, 7371, 7377, 7379, 7381, etc.

59. DOUET D'ARCQ, n° 7374 (1245). Dans le diocèse de Trèves, les pouvoirs de l'archidiacre étaient représentés par des ciseaux (Cf. abbé Victor CARRIÈRE : *Une visite synodale dans l'ancien archidiaconé de Carden au Moyen Age,* dans la *Revue des questions historiques,* juillet 1912, p. 132-133. Nous n'en connaissons pas d'exemple sur les sceaux, mais nous trouvons les ciseaux aux mains du chambrier de Saint-Germain des Prés en 1282 (DOUET D'ARCQ, n° 9272). Voir ci-après, note 90.

60. DEMAY, *Artois,* n° 2362.

61. DOUET D'ARCQ, n° 7413. Ce sceau est de forme ronde.

62. DOUET D'ARCQ, n° 7367. Sceau aussi de forme ronde.

63. DOUET D'ARCQ, n° 7407 (1169); COULON : *Bourgogne,* n° 1013 (1205).

Doyens. — Les doyens de chapitre sont souvent, surtout sur les sceaux de ce type plus nombreux au XIIIe siècle, figurés debout, tenant un livre[64]. Ce livre d'ailleurs, le livre par excellence, l'Évangile, peut se trouver aux mains de la plupart des membres du clergé. Si donc le sceau est isolé, détaché du document, si la légende est détruite ou illisible, il devient alors difficile de reconnaître la qualité du personnage qu'il représente. D'autres objets sont plus caractéristiques, tels les clefs pour le trésorier et le bâton pour le chantre.

Trésoriers. — Les clefs sont l'attribut indiqué du trésorier ou du chevecier[65]; il les tient à la main, ou bien elles sont placées à côté de lui, dans le champ du sceau[66]. Le trésor lui-même est représenté sur le sceau de Baudoin, trésorier du chapitre de Cambrai en 1253, par un édicule, dont il précise la destination en le désignant à un mendiant qui l'accoste[67], — aussi sur le sceau de Pilate Lanvin, trésorier de Saint-Amé de Douai (1283)[68]. Sur celui d'Adam, trésorier de Nevers, c'est une simple armoire dont le titulaire paraît ouvrir la porte (1269)[69].

Chantres. — Le chantre est fréquemment figuré debout, de profil, en chape tenant un long bâton, le bâton cantoral, sorte de bourdon terminé ordinairement par une pomme[70]. Un livre posé devant lui, sur un pupitre, ou soutenu par un acolyte, complète parfois le sujet[71].

Chanceliers. — Enfin il est intéressant, pour le sigillographe, de voir sur le sceau du chancelier de l'église de Paris en 1212, Jean de la Chandeleur[72], ce dignitaire assis, présentant de la main droite un sceau dont le graveur a exagéré les dimensions, afin sans doute qu'on y puisse distinguer

64. Archambaud, doyen de Bourges, 1202 (Douet d'Arcq, n° 7525); — Guillaume, doyen d'Auxerre, 1212 (*Ib.*, n° 7516), etc. Le doyen d'Orléans, en 1225, tient d'une main un livre, de l'autre une croix, pour rappeler sans doute, la précieuse relique qui faisait la gloire de la cathédrale (Douet d'Arcq, n° 7554). Certains doyens de chapitre sont figurés célébrant la messe (Voir ci-après, note 74.

65. Rotrou, trésorier de Saint-Martin de Tours, 1190 (Douet d'Arcq, n° 7713); — Simon, trésorier de Saint-Amé de Douai 1265 (Demay, *Flandre*, n° 6312).

66. Henri de Vézelay, trésorier de l'église de Laon, 1281 (Douet d'Arcq, n° 7702).

67. Demay, *Flandre*, n° 6306.

68. Demay, *Flandre*, n° 6313.

69. Douet d'Arcq, n° 7708.

70. Les chantres de Cambrai en 1210, 1221, 1235 (Demay : *Flandre*, nos 6213 à 6215); — Henri, chantre de Troyes, 1227 (Douet d'Arcq, n° 7663; c'est par erreur que l'inventaire donne la date de 1272).

71. Gondebert, chantre de Saint-Cloud, 1226 (Douet d'Arcq, n° 7654).

72. Douet d'Arcq, n° 7623.

l'image d'un personnage assis, couronné, qui pourrait bien être la Vierge figurant à cette époque sur le sceau du chapitre lui-même. En 1291, le chancelier de l'église de Metz[73], debout, tient, de la main gauche un livre, de l'autre, par une chaînette, la matrice du sceau confié à sa garde.

§ 3. — Sceaux du Clergé rural.

Doyens, Archiprêtres, Prêtres. — Les doyens de chrétienté ou doyens ruraux, les archiprêtres, les prêtres, les curés, les chapelains, quand ils ont adopté le type effigié, et s'ils ne sont pas figurés avec le livre, se montrent volontiers célébrant le Saint-Sacrifice, de profil, agenouillés ou debout, devant un autel sur lequel repose un calice ou un ciboire[74]. L'archiprêtre de Givry est figuré prêchant, dans une chaire munie de son abat-voix (1225)[75].

§ 4. — Sceaux des Docteurs.

Les docteurs et les maîtres qui enseignaient dans les facultés et se recrutaient dans le clergé séculier aussi bien que dans le clergé régulier, sont assis devant un pupitre chargé d'un livre, la main levée, comme pour enseigner[76].

II

CLERGÉ RÉGULIER.

§ 1. — Sceaux des Abbés.

Ce qui a été dit des sceaux des évêques peut s'appliquer aussi bien à ceux des abbés qui eurent souvent, à l'origine, un sceau commun avec leur couvent[77]. On voit donc, rarement

73. Douet d'Arcq, n° 7620.

74. Robert, chapelain de l'église de Cambrai, vers 1200 (Demay, *Flandre*, n° 6573); — Renaud, archiprêtre de Bourges, 1209 (Douet d'Arcq, n° 7936); — Robert, doyen de Saint-Quentin, 1231 (Demay, *Picardie*, n° 1274); — Jacques, curé de Hem, dioc. de Cambrai, 1262 (Demay, *Flandre*, n° 6535). Voir au sujet de l'usage de ces sceaux, Paul Fournier, *Les officialités au Moyen Age*, p. 148. Quelques doyens de chapitre ont usé du même type : Roger, doyen de Rouen, xiiie s. (Douet d'Arcq, n° 7583); — Pierre de Saint-Trond, doyen du chapitre de Cambrai, 1277 (Demay, *Flandre*, n° 6152).

75. Diocèse de Chalon-sur-Saône. Coulon, *Bourgogne*, n° 1203.

76. Robert de Deuil, xiie siècle (Douet d'Arcq, n° 8064); — Simon de « Kainne », 1233 (*Ib.*, n° 8065); — Jean de « Blanosco », 1272 (*Ib.*, n° 8054).

77. Sauf pour les Cisterciens; un statut du chapitre général de 1218 leur défendait d'avoir des sceaux. L'interdiction fut levée au xive siècle, chaque couvent eut alors son sceau qui portait l'image de la Vierge (H.

il est vrai, des abbés à mi-corps[78] ou assis[79]; on les trouve le plus souvent debout, de face, avec la crosse et, lorsqu'ils y avaient droit, la mitre qui apparaît au XIIIe siècle[80]. Sinon, ils ont la tête nue et les cheveux taillés en couronne. Ce genre de représentation est même si fréquent qu'on l'a désigné par les termes de type abbatial, de même qu'on disait type épiscopal.

Il faut toutefois noter une différence essentielle : si l'évêque est généralement représenté bénissant et, par conséquent, tenant sa crosse dans la main gauche, il est rare de voir l'abbé dans cette attitude; il tient au contraire sa crosse de la main droite, et, de la gauche, un livre. Sur les quelques sceaux qui nous le montrent bénissant, il est toujours coiffé de la mitre[81]. La mitre de l'abbé est, comme celle de l'évêque, ornée de galons et de pierreries; au contraire, la chasuble, dont il est revêtu, est simple et sans ornements. Les statuts du chapitre général de Cîteaux l'avaient prescrit à leurs couvents en 1207[82]. Pourtant c'est dans cet ordre même que l'on peut trouver des exceptions à ce principe, sur le sceau de l'abbé de Franquevaux au diocèse de Nîmes en 1317, et sur celui de l'abbé de Grosbois, au diocèse d'Angoulême en 1316[83]. C'est par exception aussi que quelques abbés sont figurés dans leur costume monastique, en froc, le capuchon tantôt relevé, tantôt abaissé, ainsi Hubert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens en 1149[84]; Robert, abbé de Coulombs, en 1223, qui semble s'avancer pensif, la crosse dans la main droite, un livre dans la main gauche[85]; bien plus tard, en 1427, Jean, abbé de

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes au* XIIe *et au* XIIIe *siècle* (Paris, 1858), Cf. A. GIRY, *Manuel*, p. 646, note 2). Il y eut aussi, mais beaucoup moins souvent, des sceaux communs du chapitre et du doyen.

78. Gilbert, abbé de Saint-Hubert, dioc. de Liége, 1134 (DOUET D'ARCQ, n° 9038); — les abbés de Cluny en 1203 et 1209 (*Ib.*, nos 8650 et 8651); — les abbés de Cîteaux en 1278 (COULON : *Bourgogne*, n° 1349) : les sceaux des abbés de Cîteaux sont de forme ronde; — Guillaume, abbé de Bellaigue, dioc. de Clermont, 1317 (DOUET D'ARCQ, n° 8529).

79. Martin, abbé de Saint-Vaast d'Arras, 1162 (DEMAY : *Artois*, n° 2629); — les abbés de Prémontré en 1281 et 1380 (DOUET D'ARCQ, nos 8967 et 8968) et en 1470 (COULON : *Bourgogne*, n° 1422).

80. On trouve la mitre sur les sceaux des évêques dès le XIIe siècle. Voir ci-dessus, p. 46.

81. Par exemple les sceaux des abbés de Moissac en 1249, 1266, 1301, 1317 (DOUET D'ARCQ, nos 8842 à 8845); — de Saint-Théodore de Montauban en 1262 et 1270 (*Ib.*, nos 8857-8858).

82. DD. E. MARTÈNE et U. DURAND : *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, col. 1305 : statuta cap. gen., 1207, an. 2.

83. DOUET D'ARCQ, nos 8730 et 8749.

84. DOUET D'ARCQ, n° 9099.

85. DOUET D'ARCQ, n° 8679.

Saint-Ghislain, assis devant un pupitre chargé de livres sur lequel il étend la main droite, la gauche tenant la crosse[86].

§ 2. — Sceaux des Religieux.

Prieurs, Pitanciers, Celleriers, Moines. — Les sceaux des moines, comme ceux de titulaires de dignités capitulaires, sont caractérisés par l'objet propre à la fonction du sigillant. Le prieur, chargé d'appeler les religieux à l'office, figure tantôt avec sa cloche[87], tantôt des verges à la main[88], comme pour l'archidiacre, ou encore un bâton, qui est la marque de sa dignité[89], aussi bien que celle des chantres.

Rappelons encore les sceaux du chambrier de Saint-Germain-des-Prés en 1253, et celui de la pitancerie de cette abbaye en 1396. Sur le premier, le chambrier est muni d'une paire de ciseaux, parce qu'il est tenu d'habiller les moines[90]; sur le second le pitancier tient un couteau et un poisson, parce qu'il est chargé de les nourrir. Le contre-sceau porte aussi un poisson entre deux fleurs-de-lys[91]. Pour la même raison, le cellerier de Pontigny est figuré la faucille à la main et moissonnant (1250)[92].

Les sceaux de type effigié ont été fort peu utilisés par les simples religieux. A peine pouvons-nous citer, en 1259, celui de frère Dreux de Nesles, où figure un moine agenouillé et les mains jointes[93]; et, en 1307, ceux de Geoffroy et de Pierre, moines de Cluny[94].

86. Demay, *Flandre*, n° 7166.
87. Le prieur de l'abbaye de Bourg-Moyen de Blois, 1262 (Douet d'Arcq, n° 9294). On trouve aussi la cloche représentée seule, comme symbole.
88. Le prieur de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, fin du XIIIe s. (Coulon, *Bourgogne*, n° 1482). Cette verge ressemble parfois à une palme ou à un rameau, et il faut vérifier si, au lieu de la représentation du prieur, on n'a pas l'image de quelque saint. Le nimbe suffira, le plus souvent, à reconnaître ces derniers. Sur le sceau du prieur de Flavigny, 1256, le prieur, assis, semble frapper d'une verge un homme agenouillé devant lui (Douet d'Arcq, n° 9519).
89. Sceaux des prieurs de Notre-Dame de Boulogne, dioc. de Blois, en 1325 et 1371 (Douet d'Arcq, nos 9480 et 9481). Sur ce dernier l'auteur a vu, à tort, une crosse; — celui du prieur du Vigan, dioc. de Cahors, 1303 (*Ib.*, n° 9623). Le prieur y figure de profil, portant la chape, comme les chantres.
90. Douet d'Arcq, n° 9272.
91. Douet d'Arcq, n° 9289.
92. Coulon, *Bourgogne*, n° 1474.
93. Douet d'Arcq, n° 9844.
94. Douet d'Arcq, nos 9833, 9836.

III

MONIALES.

§ 1. — Sceaux des Abbesses, Prieures et Religieuses.

Les abbesses se montrent en pied, coiffées d'un voile, tenant d'une main la crosse, de l'autre un livre[95], quelques-unes sont assises[96].

Ces sceaux d'abbesses ont, comme ceux des abbés, subi les mêmes transformations que les sceaux des évêques. Comme pour ceux-ci on voit autour du sigillant paraître et se développer des figures secondaires : ornements, lettres, symboles, et le dais ou baldaquin devenir un important édicule où s'abritent de petits personnages, où s'accrochent des écus armoriés[97]. Les sceaux des abbesses de Fontevrault, entre autres, témoignent de leur puissance et de leur haute origine. Encore en 1669 Jeanne-Baptiste de Bourbon s'y présente assise, un livre ouvert dans la main droite, la crosse dans la main gauche, dans une niche d'architecture gothique que surmonte l'image de la Sainte-Trinité. De chaque côté, un ange tient l'écu de France; au contre-sceau, c'est l'écu de Bourbon, couronné, posé sur la crosse et soutenu par deux anges[98].

Les prieures ont seulement le livre[99].

Parmi les sceaux, d'ailleurs fort rares, des religieuses, no-

95. Marguerite, abbesse de Notre-Dame de Soissons, 1187 (Demay : *Flandre*, n° 730; la crosse est présentée de biais); — Marguerite, abbesse de Faremoutiers, dioc. de Meaux, 1197 (Douet d'Arcq, n° 9201); à senestre de la tête, dans le champ, est la lettre I; — Odeline, abbesse de Malnoue, dioc. de Paris, 1207 (*Ib.*, n° 9227); la main gauche, au lieu de tenir un livre, ramène les plis du manteau.

96. Ada, abbesse de Saint-Michel de Doullens, dioc. d'Amiens, 1156 (Demay, *Flandre*, n° 7238); c'est par erreur que l'auteur la dit debout; elle est assise, mais le siège est dissimulé; — Élisabeth, abbesse de Montmartre, dioc. de Paris, 1182 (Douet d'Arcq, n° 9233).

97. Par exemple, le sceau d'Isabeau de Boulay, abbesse de la Joie, près Nemours, en 1444. Celle-ci est figurée dans une niche d'architecture. Dans deux niches latérales sont deux anges soutenant deux écus à une fasce accompagnée de sept merlettes en orle, en bas est un dogue avec son collier (Douet d'Arcq, n° 9277).

98. Arch. nat., *Supplément*, n° 3120.

99. La prieure des Dominicaines de Montargis, 1243, debout, de face, voilée, étendant la main droite, et tenant un livre de la gauche (Douet d'Arcq, n° 9633). Celle d'Oyrenville, au diocèse de Meaux, 1303, à genoux, de profil à gauche, lisant dans un livre qu'elle tient des deux mains (*Ib.*, n° 9636).

tons, en 1248, celui de sœur Félicie du prieuré d'Ambresbury, de l'ordre de Fontevrault en Angleterre, qui porte l'image de la religieuse, debout, de profil, la main gauche levée, avec la légende « *Secretum Felicie, Christi virginis*[100] », et, en 1398, celui de Marguerite, bâtarde de Flandre, religieuse de Peteghem[101]; elle s'y montre tenant un écu au franc-quartier, de dimensions telles que le sceau pourrait être aussi bien dit de type armorial.

(*A suivre.*)

Auguste Coulon,

Conservateur-adjoint aux Archives nationales.

100. Arch. de Maine-et-Loire, H, Fontevrault, réserve, liasse 78. Le sceau de la prieure est de type hagiographique; celle-ci est figurée priant, sous une arcade trilobée supportant la Vierge.

101. Coulon, *Bourgogne*, n° 1557.

BULLETIN CRITIQUE

Hartmann GRISAR, S. J. — *Martin Luther. Sa vie et son œuvre.* Traduit sur la seconde édition allemande par Ph. MAZOYER. — Paris, Lethielleux, 1931. In-8° raisin de XXII-404 pages. Prix : 50 francs.

Le P. Grisar, professeur à l'Université d'Innsbruck, compte, à juste titre, parmi les meilleurs luthérologues du temps présent. Il fait partie de cette pléiade de chercheurs catholiques, dont les travaux ont dégagé, depuis une trentaine d'années, l'histoire des Origines du protestantisme des légendes qu'une pieuse tradition avait accumulées. Son nom doit être joint à ceux de Janssen, Pastor, Paulus et surtout Denifle, à qui la science objective doit de si utiles et décisives lumières. Lucien Febvre a rappelé naguère l'émoi soulevé dans le monde protestant par l'apparition de l'ouvrage de Denifle, « dans le ciel serein des études luthériennes ». « En un mois, dit-il, tout le tirage était épuisé. L'Allemagne luthérienne frémissait de colère et d'angoisse secrète. Une partie de l'Allemagne catholique, consternée dans sa prudence politique, levait les bras au ciel, pour un vague geste de désapprobation. Les revues, les journaux, toutes les feuilles d'une contrée si riche en papier noirci, ne parlaient que du sujet. Et dans les assemblées, on interpellait les gouvernements sur un livre atroce et vraiment sacrilège. »

Mais, après avoir résumé les thèses essentielles du savant dominicain, le même auteur ajoute, avec un redoublement d'ironie : « Ainsi argumentait le P. Denifle, avec une conviction, une science et une brutalité également impressionnantes. Et l'on dira : « A quoi bon reproduire cette argumentation ? Le livre du fougueux dominicain n'existe plus. Qui s'aviserait aujourd'hui d'y chercher ce qu'il convient de penser de Martin Luther ? Personne, et pas même les adversaires catholiques du réformateur, depuis qu'un savant et prudent jésuite, le P. Hartmann Grisar, en trois énormes volumes, publiés de 1911 à 1912, a liquidé adroitement l'entreprise de démolition, un peu compromettante, de l'ancien sous-archiviste du Vatican[1] ? »

Lucien Febvre exagère. L'œuvre du P. Grisar n'est pas une simple « liquidation » plus ou moins prudente et adroite. Elle ajoute à l'œuvre tumultueuse et puissante de Denifle d'intéressantes précisions. Les trois énormes volumes de son Luther ont fait leur chemin. Ils ont atteint leur troisième édition, en 1924, ce qui, pour une étude de cette envergure, est certainement plus qu'honorable.

1. Lucien FEBVRE, *Un Destin : Martin Luther* (Paris, Rieder, 1928), p. 27-37.

Et c'est pour répondre à l'attente de ses lecteurs que l'auteur a condensé en un seul volume, dont la seconde édition est de 1927, les résultats de ses persévérantes recherches sur Luther, sa vie et son œuvre. C'est ce volume que la traduction de M. Mazoyer veut nous présenter et rendre accessible aux lecteurs français. L'intention est sûrement excellente. Je dirai tout à l'heure ce que je pense de l'exécution. Quelques mots d'abord sur l'original.

Le P. Grisar a sur Denifle un avantage énorme : il a de l'ordre dans sa composition. Il suit un plan médité et arrêté. Son style est clair et même élégant. Ses ouvrages sur le luthéranisme constituent une véritable « somme » du sujet. Et ce parti pris d'être complet est peut-être le principal défaut de son œuvre. Elle est trop touffue. Il y a trop de choses. Le P. Grisar est en quelque-sorte victime de cette vertu que l'Allemagne savante prise par dessus tout : la *Gründlichkeit,* — ce que je traduirais volontiers par la *minutie du détail exact.* Cette minutie a parfois de singuliers inconvénients. Elle tourne à la caricature. N'a-t-on pas vu récemment l'Université de Würzburg décerner le titre de Docteur à l'auteur d'une thèse sur « Le mal de dents et les dentistes chez Goethe » ? Le P. Grisar, assurément, ne tombe pas dans un tel excès. Mais on pourrait lui reprocher de mettre un peu tout sur le même plan, de n'avoir pas le sens exact des proportions, d'ignorer la hiérarchie des faits et de ne pas donner aux plus importants le relief capable de les faire ressortir sur la grisaille des plus minimes. Au fond, l'historiographie allemande pèche par l'absence d'une philosophie raisonnée du travail d'histoire. C'est ce que Taine reprochait déjà, il y a quatre-vingts ans, dans son Tite-Live, aux savants travaux de Niebuhr. L'histoire ne s'intéresse pas à tous les faits indistinctement, mais à ceux-là seuls qui ont *agi.* Et elle établit un classement rigoureux entre ces derniers, suivant la gravité des conséquences qu'ils ont eues. Il est des événements, d'apparence parfois modeste, qui ont eu des suites si extraordinaires qu'on les a surnommés des « tournants de l'histoire ».

Le Luther du P. Grisar ne met pas suffisamment en vedette ces tournants d'une vie très mouvementée. Des trois sources de l'histoire du luthéranisme : les Lettres privées, — les Ouvrages publiés, — les Propos de table, — il choisit de préférence la seconde et se prive ainsi de cette foule de notations intéressantes que la première fournit à l'historien désireux de comprendre et d'expliquer. Entendons-nous bien. Le P. Grisar ne néglige pas complètement la correspondance privée de Luther. Mais il n'en tire pas toutes les clartés qu'il serait utile d'en extraire, même pour bien comprendre les ouvrages. S'il s'agissait d'un théologien à mentalité « stabilisée », pour ainsi dire, tel que Francisco de Vitoria, Dominique Soto ou Suarez, il aurait certes raison d'attacher beaucoup plus d'importance aux œuvres doctrinales qu'aux détails biographiques contenus dans les Lettres intimes. Mais Luther ne fut pas un théologien de cette sorte. Sa doctrine n'était point un système savamment agencé et équilibré. Elle était avant tout une doc-

trine de passion et de flamme. Elle découlait non de raisonnements patiemment enchaînés, mais d'émotions et même de sensations confuses, violentes et contradictoires. Et c'est pour cela que l'explication du luthéranisme relève avant tout d'une analyse psychologique minutieuse et précise. Sa correspondance seule nous permet cette analyse. C'était elle qu'il fallait mettre et maintenir au premier plan.

D'autre part, le P. Grisar, dans son désir de nous faire connaître, sans omission, toute l'activité littéraire de Luther, présente, d'année en année, toute la suite des publications du réformateur, sans essayer de faire une place de choix aux œuvres les plus décisives, sans consacrer plus d'attention aux livres qui ont exercé une influence plus marquée, qu'à ceux qui n'étaient auprès d'eux que de la menue monnaie.

C'est ainsi qu'il ne s'arrête pas à donner une analyse, même sommaire du *Jugement de Martin Luther sur les Vœux monastiques,* dont il reconnaît pourtant l'extrême importance, et dont Denifle avait fait la base de son argumentation, tandis qu'il accorde une demi page de résumé à un libelle aussi mince que l'*Écrit chrétien au seigneur Wolfgang Reissenbusch.* Et cette disproportion flagrante se retrouve presque d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

Ces critiques ne sauraient du reste amoindrir la haute valeur scientifique du travail de Grisar. Tout au plus visent-elles le côté artistique de son œuvre.

Ce qui restera, selon moi, le mérite principal de Grisar, c'est la découverte qui lui est entièrement imputable de l'importance de ce qu'il nomme la *Turmerlebnis,* et de la date précise de cet événement : fin 1518.

Pour faire comprendre l'importance de cette découverte, quelques explications sur l'évolution doctrinale de Luther sont indispensables.

Luther était entré au cloître, le 17 juillet 1505, sous la pression d'une crainte superstitieuse, à la suite d'un vœu précipité et irréfléchi. Que venait-il chercher au couvent ? Évidemment, le chemin assuré du salut. Ceux qui lui ont fait compliment d'avoir chassé l'eudémonisme de la morale chrétienne, sous prétexte qu'il en vint à supprimer le mérite des œuvres et à recommander d'agir sans aucune ambition de récompense, se sont lourdement trompés. L'eudémonisme n'est rien autre chose que la soif du salut. Or, c'est cette soif du salut, c'est l'impatience de tout doute à ce sujet, qui explique toute la théologie de Luther.

Il avait d'abord essayé la voie traditionnelle, celle qui conduit au salut par l'observation amoureuse et fidèle des commandements divins et des obligations d'état. Mais il était rongé de scrupules, tourmenté de doutes et de craintes. Le P. Grisar parle à ce propos d'angoisses « précordiales ». Je ne sais si cette explication d'ordre médical est bien pertinente. Il faudrait savoir quel était le genre d'affection physique dont un Philippe Neri était atteint, pour savoir si l'angoisse « précordiale » prédispose vraiment au scrupule.

Ce qui est sûr, pour Luther, c'est que le sentiment qui l'avait conduit au couvent, ce sentiment de terreur et de détresse morale, que le tonnerre de Stotternheim avait déchaîné, le poursuivait comme une obsession intermittente. On lui parla de la miséricorde divine. On lui enseigna, probablement à Rome, lors de son voyage de 1510-1511, la mystique augustinienne, qui consistait à compter très peu sur l'homme et beaucoup sur Dieu. Il la creusa, la prolongea, l'exagéra, jusqu'à refuser tout à l'homme pour donner tout à Dieu Et c'est ainsi qu'il parvint à sa doctrine du péché originel et de la concupiscence invincible. Ce fut sa première déviation. On peut la placer vers 1514-1515. On a pu supposer, avec grande vraisemblance, qu'il avait admis, à la suite de son voyage à Rome, quelque chose de très semblable à cette théorie de la « double justice » que le cardinal Seripando, — un augustin comme lui, — devait défendre éloquemment mais sans succès, au concile de Trente, et qui devait séduire, à la suite du théologien Gropper, un esprit aussi élevé que celui de Contarini. Cette théorie consiste à dire que l'homme, sans doute, est capable de quelque bonne œuvre, mais qu'il y a dans tout ce qu'il fait, même de bon, une telle imperfection, qu'il faut ajouter, à sa justice propre, la justice du Christ, — en d'autres termes qu'il faut une « double justice », — pour arriver au salut. Luther n'aurait eu qu'à réduire la première de ces deux justices à zéro, pour parvenir à sa doctrine de la justification par la foi seule. Sa découverte de l'identité du péché originel à la concupiscence invincible le conduisait précisément à cela. Après cette découverte, il flotta encore deux ou trois ans, à la recherche d'une doctrine de salut qui le satisfît entièrement. Sans doute, il parlait déjà, à cette date, de « justification par la foi seule ». Les luthérologues protestants s'y sont généralement trompés. Ils ont cru et croient encore qu'il y avait dès lors une théologie arrêtée sur ce point. Mais ce qu'il entendait alors par le mot « foi » était quelque chose de substantiellement différent de ce qu'il désigna plus tard par ce terme. De 1515 à 1518, Luther cherche le salut par l'anéantissement, par l'abjection devant Dieu, par l'acceptation très humble de l'enfer. Le P. Grisar a très bien vu cela et il a eu une formule heureuse en disant que le Luther de cette époque préconise le « salut par l'humilité seule ». Il entend donc par « foi », à cette date, ce sentiment de crainte et de honte intime qui le poursuit, cette évidence de damnation méritée par laquelle il lui semble qu'il « justifie Dieu » et obtient ainsi d'être « justifié par lui ». Ce qui est essentiel dans sa théologie, entre 1515 et 1518, c'est qu'il combat par dessus tout la « sécurité ». C'est pour cela qu'il condamne la justice par les œuvres et c'est pour cela, — on ne l'a pas assez remarqué, — qu'il se dresse contre les Indulgences. Il maintient énergiquement la nécessité de l'ascétisme, de l'obéissance aux supérieurs. Il place toujours l'humilité au-dessus de toutes les vertus.

Soudain, en 1518, au sortir d'épreuves effrayantes, où, à la suite de Tauler mal interprété et de la *Théologie germanique* comprise

à contre-sens, il a ressenti, raconte-t-il, les tortures de l'enfer, il est illuminé d'une intuition prodigieuse. C'est cette intuition que Grisar a fort bien analysé sous le nom de *Turmerlebnis,* — ce que M. Mazoyer traduit : l'épisode de la Tour, et que je traduirais pour ma part : *l'expérience de la Tour.* Il s'avise que, puisque le salut ne dépend aucunement de nous-mêmes, puisqu'il vient de Dieu seul, puisque c'est la foi qui nous l'apporte, puisque, en un mot, le salut est *inconditionnel,* en ce sens qu'il ne dépend d'aucune œuvre de notre part, mais de la foi seule, douter du salut c'est faire injure à Dieu, c'est manquer de foi, c'est encore compter un peu sur nous, sur nos efforts, sur la valeur de notre humilité ou de notre résignation à l'enfer. La foi lui apparaît dès lors comme ayant pour objet précisément cette *certitude du salut,* qu'il repoussait jusque-là sous le nom de « sécurité ». Qu'on relise les Thèses sur les Indulgences, on y trouvera notamment cette proposition : On doit exhorter les chrétiens à suivre le Christ, leur chef, à travers les pénitences, les morts et les enfers, car c'est ainsi qu'ils pourront avoir la confiance d'entrer au ciel, par beaucoup de tribulations, plutôt que par la sécurité de la paix » (Thèses 94 et 95).

En octobre 1517, il condamne encore vigoureusement la « sécurité ». En 1518, il en fera son unique article de foi. La coupure est si nette entre ses idées antérieures et celles qu'il professe désormais, que c'est là, à n'en pas douter, qu'il faut voir le résultat de la fameuse « expérience de la Tour », dont il disait plus tard qu'elle l'avait fait entrer, à pleines voiles, au Paradis. A vrai dire, il n'avait aucun besoin d'une illumination céleste pour en arriver là. N'était-ce point cette certitude du salut qu'il cherchait anxieusement depuis son entrée au cloître et probablement depuis sa naissance à la vie spirituelle ? Même au temps où il s'élevait contre la « sécurité », n'était-ce point pour se rassurer lui-même ? Par dessus la contradiction apparente, n'y avait-il pas, dans son évolution inconsciente et instinctive, une logique immanente dominée par la soif du salut ?

Quoi qu'il en soit, c'est à partir de cette découverte de 1518 que Luther est fixé dans sa doctrine définitive. Ce Paradis qu'il a découvert, il s'empresse de le communiquer à d'autres. Il crée une nouvelle mystique que l'on pourrait appeler la mystique, ou mieux le romantisme de la « consolation » et qui séduit tout de suite le jeune Mélanchthon, qui vient justement d'arriver à Wittenberg.

Dans l'exposé qui vient d'être fait, on a précisé, prolongé, systématisé les données de Grisar. Mais c'est en substance son explication de l'évolution doctrinale de Luther que l'on a donnée. J'ai la conviction personnelle que cette explication est la bonne et que l'histoire l'enregistrera comme définitive. Et cela seul suffirait à la gloire de l'écrivain dont j'examine l'œuvre.

Disons maintenant un mot de la traduction qui nous est offerte par M. Mazoyer. Le prospectus qui l'accompagne nous assure que cettre traduction « à la fois très fidèle et très souple », « reproduit le style si prenant de Grisar ». J'ai le très grand regret de ne pou-

voir souscrire à de tels éloges. Non-seulement, dans son ensemble, la version de M. Mazoyer est lourde et pénible à lire, mais elle contient de nombreux et énormes contre-sens. Je ne lui reprocherai pas surtout d'avoir mal corrigé des fautes dues à l'impression, telles que Schell, au lieu de *Scheel,* à la page 14, — 2 juillet, au lieu de *17 juillet,* à la page 24, — Wiltenberg, pour *Wittenberg* (p. 5), — 1549 au lieu de 1519 (p. 167), — Orlumonde pour *Orlamonde* (p. 180), etc., pas même d'avoir traduit deux fois Christophorus, par Christophore, au lieu de saint Christophe (p. 7), — Turmerlebnis, par « épisode de la Tour » (p. 68), — ou d'avoir appelé les *Loci theologici* de Mélanchthon les « Directives théologiques ». Mais j'estime qu'il est inadmissible de *trahir* un auteur que l'on veut *traduire,* ainsi que M. Mazoyer l'a fait dans les cas suivants, qui ne sont choisis qu'à titre d'exemples :

Grisar	Mazoyer
P. 73 : « Eine grosse Verstimmung lagerte damals über Deutschland..., und zwar *nicht* erst seit den Tagen des unwürdigen Borgiapapstes Alexandre VI. »	P. 52-53 : « L'Allemagne, alors, était fort mal disposée à l'égard de Rome... — et cela seulement à partir de l'indigne Borgia, Alexandre VI. »

La traduction dit juste le contraire de l'original !

Grisar	Mazoyer
P. 79 : « ... Gewiss nicht allein boesem Willen, nicht bewusster Absicht des Zerstoerens (muss man) zurechnen sondern auch der Verführung durch seinen anormalen Charakter, durch mystische Irrlichter und durch vorhandene Misstung » wies dem unglücklichen die Wege; Beweise dessen liegen nicht vor, sondern ein Zusammenwirken von Faktoren, die weniger schuldbar waren.	P. 57 : « Il ne faut point attribuer (l'issue de ses luttes) uniquement à la mauvaise volonté de Luther ni *à la prévision des dommages causés;* il faut tenir compte du caractère anormal du novateur, de ses erreurs mystiques et des maux dont la société et l'Église souffraient alors. Ce n'est point la « corruption », la « déchéance » intérieure qui a ouvert la voie à ce malheureux; les preuves font défaut, mais divers facteurs intervinrent, sans grande culpabilité...»

Ici, le traducteur a confondu : *Absicht,* dessein, intention, avec *Voraussehung,* prévision. Par ailleurs, tout le passage est traduit d'une façon très peu fidèle. Ce manque de précision pour rendre les nuances du texte peut avoir de graves conséquences. Ainsi, il a été très discuté entre les luthérologues si la proposition de la prédication des Indulgences vint d'Albert de Hohenzollern ou de la Curie. La seconde hypothèse est maintenant bien établie. On ne s'en douterait guère en lisant la traduction de M. Mazoyer :

Grisar	Mazoyer
P. 81 : « Es fand sich die Auskunft, dass er die Predigt jenes Ablasses der Peterskirche für sein weites Gebiet in Deutschland übernehme... »	P. 59 : « Il (Albert de Mayence) recourut à un expédient et il fit prêcher cette Indulgence de Saint-Pierer de Rome dans son vaste territoire. »

Le texte de Grisar aurait dû être traduit : « Il se trouva un expédient... » et non pas « il recourut à un expédient... » ce qui attribue l'initiative à Albert de Mayence, alors qu'elle appartint à la Curie.

Autre exemple :

GRISAR	MAZOYER
P. 87 : « Die Resolutionen oder « Erklaerungen » sollten die ganze Reihe der Streitsaetze erlaeutern, verteidigen und verstaerken.»	P. 63 : « Les *Résolutions* ou *Éclaircissements* devaient exposer, défendre et fortifier *toutes les phrases et pensées de la controverse.* »

Qui pourrait comprendre, dans cette manière de traduire, qu'il s'agit d'une exposition des Thèses sur les Indulgences ?

Mais voici un véritable galimatias, qui n'a même pas de sens en français : « A la fin du Moyen Age, on vit donc, à côté des princes ecclésiastiques, les princes laïques possédant des droits étendus sur l'administration extérieure des choses religieuses. Ces droits, ils les tenaient en partie du Siège romain qui voulait, pour la défense des intérêts religieux, des administrateurs fidèles à l'Église; en partie aussi ils s'étaient approprié les droits de leurs prédécesseurs et ils les maintenaient *en face du silence des évêques qui les affirmaient malgré toute opposition* » (p. 81). Comment les évêques gardaient-ils le silence, s'ils affirmaient leurs droits malgré toute opposition ? Faut-il attribuer à Grisar une telle ânerie ? Pas le moins du monde. Son texte (p. 111) dit en excellents termes que les seigneurs avaient usurpé les droits en question et qu'ils les avaient maintenus soit en face du silence d'évêques trop soumis, soit devant l'opposition déclarée d'autres prélats moins dociles... « Teils hatten sie schon von den Vorfahren her dieselben angeeignet und gegenüber dem Stillschweigen unterwürfiger Bischoefe *oder* trotz erhobener Opposition behauptet ».

A la page suivante, M. Mazoyer nous parle de « chasseurs de bénéfices », qui étaient munis de brefs romains les autorisant à *pourvoir à la collation* de ces bénéfices, alors que dans Grisar il est question de « *Courtisans* » qui *ont été pourvus* de bénéfices par des brefs obtenus de Rome. Ce n'est tout de même pas la même chose.

Arrêtons là ces pénibles constatations. S'il fallait présenter ici le dossier complet des faux-sens, inexactitudes ou contre-sens formels de cette traduction, cette recension prendrait des proportions démesurées.

Signalons seulement en terminant, à la page 205, la traduction inattendue que voici : « ... *l'évêque de la Samble,* Georges de Polentz, et l'évêque de la *Poméranie...* » pour « ... des *Bischofs von Samland...* und des Bischofs von *Pomesanien...*» (Grisar, p. 285). Samland était un diocèse de Prusse, fondé en 1243, par le légat Guillaume de Modène, en même temps que les évêchés de Kulm, Ermland et Pomesanien, et qui fut, depuis 1255, suffragant de Riga. Je ne sais pourquoi M. Mazoyer traduit Samland par la Samble. On disait en latin : *Sambiensis diocesis.* Quant à Poméranie, pour

rendre *Pomesanien,* c'est sûrement un contre-sens. En allemand, Poméranie se dit *Pommern.* Les observations qui précèdent suffisent à montrer, hélas ! que l'on ne pourra pas utiliser le travail de M. Mazoyer pour un travail scientifique, ou du moins qu'il faudra toujours recourir à l'original pour contrôler la traduction.

L. Cristiani.

N. Klugmann et M. Dumesnil de Gramont. — *De Luther à Wagner. Essai de psychologie ethnique.* — Paris, J. Vrin. 1931. 2 vol. in-8°, 227 et 223 pages, 40 francs les deux volumes.

Voilà un ouvrage à la fois fort intéressant et fort instructif, d'une lecture facile, documenté, quoique sans pédantisme. Mais un Français sera toujours porté à oublier la leçon qui s'en dégage. Pourquoi ? Parce qu'il se dira : « Ce n'est pas possible. » Quand sur le terrain de l'histoire, on me fait une réponse de ce genre, je cesse aussitôt la conversation. Mais n'est-ce pas l'invraisemblable, n'est-ce pas l'abracadabrant qui court risque d'être le vrai ? Dans nos relations avec l'Allemagne officielle, voyez ce qui se passe sous nos yeux. L'Allemagne nous demande de l'argent. Il en entre toujours plus facilement en Allemagne qu'il n'en sort : c'est pour une affaire d'argent à donner à l'occasion d'indulgences que finalement la Réforme protestante a éclaté. Donc, on vient nous demander de l'argent. « Mais vous armez, et contre qui... ? Ce navire *Deutschland?* » — Réponse : « Je vous en conjure; n'insistez pas; question de dignité nationale. » — « Toutefois, si notre argent servait à... ? » — « Tous les peuples sont solidaires. En nous permettant de rester une nation fière, vous vous grandirez vous-mêmes. »

Mais, va-t-on dire, ce n'est pas ici un compte rendu, c'est un article de journal. Pardon, c'est absolument l'objet, la thèse de l'ouvrage qui nous occupe. « Je trouve deux hommes en moi, disait Racine. Il semble qu'une nation ait été choisie entre toutes pour illustrer d'un exemple saisissant cette dualité que chacun sent. Quand le vent dispersait les cendres de Louvain, quand des soudards poussaient devant eux, par troupeaux, les jeunes filles de Lille, des voix attristées murmuraient parfois à notre oreille : « Sont-ce bien les mêmes hommes qui déifiaient naguère un rêveur, un musicien ? Les mêmes dont le respect silencieux entourait Kant proclamant deux espèces de sublime : le ciel étoilé sur sa tête, la loi morale dans son cœur ? Les mêmes qui enrichirent la littérature enfantine de tant d'histoires attendrissantes ? » — C'étaient les mêmes; ils le savaient; ils s'en vantaient. Les Allemands se sont toujours attribué deux âmes, une âme double, si l'on préfère. Elle a son nom : *die Doppelseele.* » (*Introduction,* au début).

Et la thèse s'illustre par le portrait des grands hommes de l'Allemagne : Luther, Leibniz, Frédéric II, Hegel, Beethoven, Schopenhauer, Bismarck, Wagner, et d'autres encore.

Le chapitre sur Luther est brillant. Mais l'érudition en est peu bariolée; les citations de Luther semblent faites de seconde main, tirées d'éditions à peu près introuvables aujourd'hui, et que personne ne lit plus. Quand il s'agit de Luther, c'est là un procédé universel en France. — Mais la valeur du fond lui-même demeure.

Les chapitres sur Leibniz et sur Frédéric II m'ont particulièrement intéressé. Des catholiques français ont-ils assez célébré certaines vues du protestant Leibniz touchant le pouvoir direct des papes sur les affaires temporelles ! etc., etc. En réalité, Leibniz n'était qu'un dilettante, dilettante de génie, mais dilettante, jongleur d'idées, s'exerçant sur de beaux thèmes. En France, l'on n'a pas assez connu ses pages sur la grandeur de l'Allemagne, pages où les attaques contre la France ne font pas défaut. C'est en allemand que Leibniz avait soin de les écrire.

Si Kant est le grand philosophe du luthéranisme, Hegel semble la grande incarnation philosophique de l'Allemagne. L'âme allemande est faite de contradictions permanentes, et toutes joyeuses non pas seulement de se juxtaposer, mais de se compénétrer. « Hegel a mis en système la contradiction fondamentale de l'âme allemande. » (t. I, p. 143). Constamment, chez lui, les contraires se fondent en une heureuse synthèse.

Chez Bismarck, on voit l'homme « du fer et du sang », plein de tendresse et d'effusions dans la vie privée. Et chez Wagner aussi, ce sera le mélange constant, harmonieux (!), de la tendresse et de la dureté.

En se prenant à réfléchir, on voit quelle somme prodigieuse et harmonieuse de connaissances suppose une telle étude. Comme en se jouant, les deux auteurs vont de la poésie à la philosophie, de la musique à la politique. Leur ouvrage doit être lu et médité.

J. Paquier.

Pierre Jourda. — *Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre* (*1492-1549*). Étude biographique et littéraire (Bibliothèque littéraire de la Renaissance, nouvelle série, tomes XIX et XX.) — Paris, Champion, 1930. 2 vol. in-8° de xiv-1189 pages.

M. Pierre Jourda vient de nous donner, sur la vie et l'œuvre de Marguerite d'Angoulême, l'étude la plus complète et la plus approfondie qui ait paru jusqu'à ce jour. On peut dire que, tout au long de ces douze cents pages, il ne laisse dans l'ombre rien de ce qui intéresse de près ou de loin cette princesse.

La biographie de la reine de Navarre occupe près du tiers de l'ouvrage. On peut quelquefois chercher querelle à M. Jourda qui, par exemple, fait paraître la jeunesse de Marguerite comme écrasée, étouffée sous les projets de mariage et sous les graves problèmes que suscitait la succession de Louis XII; trop souvent, au cours de son récit, il néglige de nous rappeler le millésime de l'an-

née où se placent les événements dont il fait le récit. Nous le voyons par contre avec plaisir faire justice de la légende des amours de Marguerite et de son frère, née de l'imagination de Lenglet-Dufresnoy, fortifiée par une lettre obscure mal interprétée. par Génin, popularisée enfin par Michelet. M. Jourda réduit également à néant l'histoire des tentatives de Charles-Quint pour retenir Marguerite prisonnière en Espagne. Il nous montre Marguerite en relations, dès les premières années de son mariage, avec Guillaume Briçonnet, qui voyait en elle la personne prédestinée à la réforme de l'Église de France. L'influence de l'évêque de Meaux fut considérable sur les idées religieuses et même sur une partie de l'œuvre de la future reine de Navarre. Elle débuta entre 1520 et 1524, avant Pavie, coïncidant avec une crise de tristesse et de solitude qui afflige alors Marguerite, décidément peu aimée de son mari.

Cette biographie se termine par un beau chapitre sur la mort de François Ier et l'existence menée par sa sœur à Tusson, lors de cet événement.

Dans ses premières poésies, et surtout dans le *Miroir de l'âme pécheresse,* Marguerite s'inspire fréquemment de la Bible, dont elle possède une connaissance profonde, et dont les citations lui viennent naturellement à l'esprit. Les combinaisons rythmiques de ses dernières poésies présentent plus d'originalité et d'imagination. Elle abandonne les formes rigides de la poésie médiévale, ainsi que les longues strophes. Elle est en somme le premier de nos poètes modernes et constitue le trait d'union entre le Moyen Age et l'époque classique.

Son mystère du *Désert* s'inspire de l'Écriture et de l'iconographie du Moyen Age, mais, en général, son théâtre est imité des mystères. Elle simplifie l'action, diminue le nombre des personnages, supprime le prologue, abandonne le mélange des genres. Les personnages n'offrent aucun intérêt psychologique et demeurent purement traditionnels. Bref toutes ces pièces ont avant tout un caractère didactique et moralisateur.

Si les poésies de circonstance de Marguerite sont d'un intérêt négligeable, ses pièces amoureuses ont au contraire une très grande importance. Elle chante l'amour chaste, libéré de tout lien charnel, l'amour qui est désir de beauté. Sa doctrine est imprégnée de celle des platoniciens italiens, Marsile Ficin, Léon Hébreu, Betussi, Bembo, ainsi que d'Herouët, sans qu'on puisse discerner la part exacte qui revient à chacun d'eux. On peut dire qu'elle a pressenti les changements qu'allaient apporter à la poésie Ronsard et son école, mais qu'elle ne les a pas préparés.

Dans ses dernières poésies, Marguerite imite la Bible, les poètes italiens et particulièrement Dante; elle revient aussi à l'influence de ses anciens maîtres, Lefèvre d'Étaples et Briçonnet.

Mais son œuvre poétique essentielle, ce sont les *Prisons,* poème allégorique qui dépeint les étapes par lesquelles passe un gentil-

homme, amour, ambition, science, avant d'en arriver au pur amour de Dieu. C'est une œuvre sincère et émouvante qui place son auteur à côté des grands poètes religieux, Milton et Dante; c'est enfin l'un des plus amples poèmes français du XVIe siècle.

Malheureusement, malgré toutes ses qualités, Marguerite ne sait pas encore trouver dans la langue française toutes les ressources qu'en saura tirer Ronsard, et c'est cet usage d'un instrument imparfait qui a fait tomber ses vers dans l'oubli.

Avant l'étude de l'*Heptaméron*, M. Jourda commence par réfuter les arguments défavorables à son authenticité, et par discuter la date de composition du recueil, dont les précédents biographes font varier le point de départ de 1516 à 1540. Tout en reconnaissant qu'une première rédaction de certaines de ces nouvelles peut remonter à la première de ces deux dates, il établit d'une manière irréfutable que l'*Heptaméron* est une œuvre de vieillesse, dont l'idée vint à Marguerite vers 1542, en lisant la traduction du Décaméron de Boccace par Ant. Le Maçon. Il combat également les opinions de M. P. Toldo : Marguerite n'imite ni Boccace, ni Bandello. M. Jourda prouve que c'est au contraire ce dernier qui a plagié la reine de Navarre. Elle n'a pas davantage imité les autres conteurs italiens et les rapprochements que l'on peut établir résultent vraisemblablement de ce qu'ils ont, les uns et les autres, puisé à une même tradition orale. Le même fait se reproduit avec les recueils français, *Cent nouvelles nouvelles* ou recueil de contes de Philippe de Vigneulles. Quant à l'influence des moralistes italiens, si elle n'est pas niable, elle se retrouve parmi les préoccupations ordinaires de toutes les honnêtes gens, contemporains de Marguerite.

Dans le domaine des idées religieuses, la princesse recommande, tout au long de l'*Heptaméron*, la lecture assidue et *personnelle* de l'Écriture sainte, suivie d'une étude réfléchie, sans l'assistance d'aucun prêtre ou moine. Elle manifeste de la défiance à l'égard de la pratique exagérée des bonnes œuvres, au détriment de la vie intérieure, à l'égard de l'aumône se substituant à la prière et à la foi, à l'égard de l'usage mécanique de la prière. Mais, à l'opposé des réformés, elle demeure fidèle à toutes les cérémonies orthodoxes. Elle a d'ailleurs avant tout ses vues personnelles sur la religion, tantôt s'éloignant de l'orthodoxie (voyez par exemple ses opinions sur le salut par Dieu seul et son silence sur la Vierge et les saints), parfois y revenant pour s'en éloigner de nouveau, refusant à l'homme la possibilité de faire soi-même son salut, mais admettant qu'il y participe fortement par sa prière. Elle admet tous les sacrements, reprochant seulement au clergé de les mal administrer.

Les religieux sont souvent représentés comme paillards et même criminels. Pas un seul n'est vertueux; seules, quelques religieuses font exception. Marguerite blâme l'hypocrisie, la cupidité, l'inconduite de certains prêtres, l'ignorance et la lubricité de certains

moines. Elle paraît enfin admettre les ordres religieux féminins, ainsi que les ordres masculins contemplatifs. Mais elle reproche aux ordres prêcheurs de s'être laissé détourner de leur objet et d'être devenus des foyers de désordre.

M. Jourda, dans sa conclusion, revient encore sur le problème de la religion de Marguerite. Il passe en revue les opinions et jugements émis sur la princesse, et discute la thèse du protestantisme, défendue par M. Abel Lefranc d'après les œuvres mêmes de Marguerite, en lui opposant des arguments pris dans la vie de la reine de Navarre. Il se demande encore si elle n'a pas subi l'influence des libertins spirituels, Quintin et Pocquet, puis écarte cette hypothèse. En définitive, Marguerite aurait d'abord incliné vers la Réforme, puis, voyant le danger que présentait le libre examen, de conduire à la libre pensée, voyant que le calvinisme mettait l'Église en péril, elle se cantonna dans le mysticisme, demeurant avant tout l'élève de Briçonnet.

En résumé, dans son œuvre essentielle, l'*Heptaméron*, Marguerite esquisse des tentatives d'étude psychologique qui en font un précurseur du roman moderne. Mais elle eut le tort de trop négliger la forme. Son style est lourd et rend sa lecture plus difficile que celle de Noël du Fail ou de Des Périers. Il faut faire exception, néanmoins, pour les conversations qui encadrent les nouvelles, et qui sont pleines de vie et de légèreté. Elle a écrit, en somme, une œuvre qui est non pas immorale comme on l'a trop souvent répété, mais bien de son époque, et d'où se dégage un souci d'enseignement. C'est par cette dernière caractéristique qu'elle se rattache à notre littérature classique.

Jacques LAVAUD.

Dr Louis PASTOR. — *Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age*. Ouvrage traduit de l'allemand par Alfred POIZAT. Tome XIII. — Paris, Plon, 1931. In-8°, 426 pages, 40 fr.

Le nouveau volume de la traduction de l'*Histoire des Papes* correspond à la première partie du volume VI de l'original et raconte le pontificat de Jules III, 1550-1555 (et nous regrettons que cette indication ne soit pas donnée en sous-titre, comme le fait d'ailleurs l'édition allemande). Élu après un conclave qui dura du 29 novembre 1549 au 8 février 1550, le nouveau pape fit continuer le concile de Trente, de 1551 à 1552 (canons sur l'eucharistie, la pénitence et l'extrême-onction), travailla lui-même à Rome pour amener une réforme de la Curie, prépara une bulle pour empêcher les intrigues politiques et la prolongation démesurée du conclave, mais son court pontificat l'empêcha de publier cette bulle et d'autres mesures de réforme. L'auteur montre les progrès de l'hérésie dans les différents pays, mais aussi la reviviscence de la religion catholique et son expansion dans les pays de mission, grâce surtout aux nouveaux ordres religieux et surtout aux Jésuites, qui partout éri-

gent des collèges pour l'instruction de la jeunesse et envoient leurs missionnaires dans les régions les plus lointaines (Saint François-Xavier, † le 27 nov. 1552). Le dernier chapitre parle de la protection accordée par le pontife aux savants et aux artistes, entre autres à Michel-Ange, et se termine par un tableau descriptif de Rome et de ses quatorze « rioni » ou régions à cette époque.

L'œuvre de Pastor est trop connue pour que nous ayons à en parler ici. Malheureusement le traducteur n'est pas à la hauteur de sa tâche, et nous devons maintenir et répéter les très graves critiques faites aux volumes précédents (*Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XIII, 1927, p. 90 et t. XVI, 1930, p. 80) : nous avons une traduction qui se ressent trop souvent du mot à mot et devient inintelligible pour le lecteur français ; il y a des fautes d'impressions très nombreuses, et aussi des fausses traductions, en sorte que le lecteur français sera plus d'une fois induit en erreur et que l'historien ne pourra guère s'appuyer sur un travail pareil. Si jamais le dicton : *traddutore, traditore,* a été vrai, c'est bien le cas ici. Voici quelques exemples qui prouveront ce que nous avançons.

P. 13, note 4 : « Le cardinal Pole... dit que les offitii devaient être surveillés », lire : « devaient être supprimés » (Pastor VI, p. 12. — P. 39 : « Le cardinal Sforza « avait tourné son attention sur Monte, et dont [sic] la recommandation avait trouvé un écho.» Lire : « avait attiré l'attention sur Monte et sa recommandation...». — « Guise lui adressa publiquement les pires injures », lire : « Guise en racontait publiquement les pires fautes. » — P. 42. « Gonzague se montra opposé. » Pastor (p. 33) dit exactement le contraire : « Gonzague se montra favorable » (entgegenkommend). P. 42 : « Lorsque tous eurent acclamé d'une voix haute et unanime Monte comme pape, ... ils l'amenèrent », lire : « comme tous demandaient.... Monte comme Pape. » — « Dans le bruit personne n'entendit sa réponse », lire : « dans le brouhaha personne n'entendait sa propre parole. » — P. 43, note 1 : « son mot après l'élection fut », lire : « sa devise fut. » — P. 44. « Cosme de Médicis, à qui on écrivit tout d'abord l'élection de Monte », lire : « ... à qui en première ligne on attribuait l'élection... » — P. 48 : « fin décembre, le jour de saint André. » Pastor (p. 37), écrit exactement : « fin novembre ». — P. 48 : « il avait travaillé si fidèlement, si éloquemment »; l'allemand « treu und redlich » ne signifie autre chose que « fidèlement ». — P. 49, note 2 : « on vola le célèbre manteau à cause de sa richesse », lire : « on vola le manteau célèbre pour le jet de ses plis. » — P. 52: « Lorsqu'il vint prendre congé, il lui *envoya* une émeraude », ce qui est un non-sens, lire : « ... il lui *fit cadeau* d'une émeraude. » — P. 106 on parle de « l'électeur de Pologne ». Naturellement c'est de Cologne qu'il s'agit. — Nous avons déjà signalé la traduction ridicule d' « Ehrenberger Klause » par « le cloître d'Ehrenberg ». Ici, p. 118, le traducteur en fait « l'ermitage d'E. » (lire : « la cluse d'Ehrenberg »). — P. 168 « Les Jésuites fondèrent leur province d'Espagne en 1557. »

Pastor (p. 137) dit : « en 1547. » P. 170 : « Il annonce... toutes les filles », lire : « toutes les filles publiques. » — P. 171 : (Les Jésuites donnent l'instruction « aux étrangers »), lire : « à des externes. » — P. 172. « Un supérieur disait : abandonnerions-nous nos études théologiques et nos prédications et apprendrions-nous la grammaire, nous ne pourrions aller plus loin dans cette voie. » Lire : ... abandonnons les cours de théologie que nous donnons... et enseignons la grammaire; par là nous atteindrons davantage » (Pastor, p. 140). — P. 185 : « cette lutte jette de curieux traits de lumière sur la position des cercles d'influence auprès du Saint-Siège. » — Au lieu de ce galimatias, lire : « cette lutte (pour l'établissement d'un collège jésuite à Paris) éclaire de façon curieuse l'attitude de hauts magistrats et du Parlement vis-à-vis du Saint-Siège. » — P. 333 : Rome « est dominée par le bourg Saint-Ange, entouré d'un sombre et menaçant boulevard, au haut duquel flotte la bannière du pape. » Lire : « ... est dominée par le château Saint-Ange, changé en un fort sombre et menaçant, au haut duquel ... » — P. 390 : « le reste du long bâtiment de la basilique », lire : « le reste de la nef... » — P. 342 : « Du pont Saint-Ange à la résidence du chef de l'Église rayonnaient... les rues. » Lire : « Du pont Saint-Ange qui mène à la résidence..., rayonnaient... » (ce qui change complètement le sens de la phrase). — Bien que la carte des quatorze rioni de Rome soit bien petite dans Pastor (p. 273), il est à regretter qu'on ne l'ait pas reproduite dans la traduction française.

Nous devons encore ajouter une remarque générale pour la bibliographie. Au commencement du volume, Pastor donne, en vingt-six pages, les titres complets des livres et articles cités à plusieurs reprises dans le courant du volume; aussi peut-il se contenter de citer dans les références le nom de l'auteur et la page, ou, s'il y a plusieurs ouvrages du même auteur, le premier mot du titre. M. Poizat reproduit fidèlement les notes de l'original, mais n'a pas jugé à propos de reproduire cette longue table bibliographique. Alors à quoi peuvent servir au lecteur français des notes comme celles-ci : Merkle II p. 51, Doellinger I, p. 192, ou : « voy. *Tournon* dans Romier » (p. 50, note 6) ? Il s'agit, dans ce dernier cas, d'un article de L. Romier : *La crise gallicane de 1551*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. CVIII (1911), p. 225 à 250. — Quand Pastor renvoie à un de ses volumes, il indique toujours la page, pourquoi le traducteur n'indique-t-il pas la page de la traduction ?

G. Allemang.

A. Féron. — *La vie et les œuvres de Ch. Maignart de Bernières (1616-1662). L'organisation de l'assistance publique à l'époque de la Fronde.* — Rouen, Lestringant, 1930. In-4°, 426 pages.

M. Féron, qui est un spécialiste de l'histoire religieuse du XVIIe siècle, avait déjà, dans ses *Contributions à l'histoire du jansénisme en Normandie*, étudié les origines de ce mouvement dans le diocèse de Rouen : il nous avait retracé l'histoire du P. Charles Maignart, de l'Oratoire, curé de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, et du curé de Rouville, Jean Guillebert, qui tous deux s'étaient retirés à Port-Royal.

Or, Guillebert avait été nommé à cette cure par Françoise Puchot, dame patronnesse du lieu et mère de Charles Maignart de Bernières, parent éloigné du précédent. Sur ce dernier, M. Féron avait déjà publié en 1924 une brochure dont nous avons rendu compte dans cette Revue[1].

Nous souhaitions une mise au point des affirmations avancées par M. Féron qui lui attribuait alors, en se basant sur le livre de comptes pour les œuvres d'assistance pendant les années 1651 et 1652, tenu par Maignart, la paternité des *Relations* publiées de 1652 à 1655 pour l'assistance aux pauvres de Picardie.

Le présent livre répond aux désirs que nous exprimions.

M. Féron ne s'y est pas d'ailleurs contenté d'écrire la vie de son héros et d'exposer les efforts charitables tentés par lui. Mais il publie le document même, base de toutes ses affirmations : le livre de comptes conservé dans le chartrier du château de la Rivière-Bourdet (Seine-Inférieure), possédé pendant deux siècles par la famille Maignart, et il accompagne ce document d'un index alphabétique complété par d'utiles renseignements historiques ou biographiques.

Charles Maignart de Bernières, né à Rouen en 1616, avait eu comme précepteur Jean Guillebert dont nous venons de prononcer le nom, lequel avait été l'un des docteurs qui avaient approuvé le livre de *la Fréquente communion* d'Antoine Arnauld. Il restera d'ailleurs toujours en relations avec son élève et l'assistera à ses derniers moments. Maignart devint conseiller au parlement de Paris, ville dans laquelle il se maria, puis maître des requêtes. En apprenant la décision prise par son précepteur de se retirer à Port-Royal des Champs, il donne sa démission, se place ainsi que sa femme sous la même direction. Ses enfants seront élevés par les Messieurs et l'une de ses filles deviendra religieuse à ce monastère, sous le nom de sœur Françoise de Sainte Thérèse. Il achète une maison au Chesnay, près Versailles, et y installe une des Petites Écoles. Il participe à la conversion de la duchesse de Longueville, l'héroïne de la Fronde, et, lorsqu'il s'agit d'établir le fameux Formulaire qui doit condamner les Jansénistes, il présente

1. Voir n° d'octobre-décembre 1924, p. 521.

à l'archevêque de Paris un projet de formule qui ne sera d'ailleurs pas adopté. Après la promulgation du Formulaire, sa maison du Chesnay est fermée; puis une lettre interceptée où il est mis en cause le fait, en 1661, exiler à Issoudun où il meurt l'année suivante. Maignart écrit alors de nombreuses lettres à sa fille qui les a pieusement recueillies. Ces lettres avaient sans doute été déjà publiées dans la *Revue du Berry :* mais M. Féron a cru devoir les reproduire à nouveau, non sans raison, à notre avis, car toute la documentation relative à Charles Maignart est ainsi rassemblée pour le plus grand profit du lecteur.

Mais la principale originalité du livre de M. Féron est la discussion présentée par lui pour prouver l'affiliation de Maignart à la Compagnie du Saint-Sacrement et le rôle de premier plan joué par lui dans l'œuvre de secours aux provinces de Champagne et de Picardie, patronnée par cette société.

Pour démontrer les rapports étroits qui ont dû exister entre Maignart et cette Compagnie, M. Féron cite, outre les nombreuses fondations faites par sa mère en l'honneur de la sainte Eucharistie tant à Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen que dans les paroisses dont elle était patronne, les deux preuves suivantes. Charles Maignart avait contribué à organiser les souscriptions qui avaient permis d'agrandir le « Lieu de Santé » de Rouen destiné aux pestiférés, dont les premiers directeurs ont été des confrères du Saint-Sacrement. D'autre part, Maignart, étant maître des requêtes, avait entrepris la visite des prisons du Vexin, et cette visite aboutit à la promulgation en 1648 de trois arrêts du Conseil d'État relatifs aux prisons. Or, si le préambule de ces documents officiels est muet sur les motifs qui déterminèrent la démarche de Bernières, c'est une lettre-circulaire de la Compagnie de Marseille qui nous apprend qu'il s'était transporté dans ces prisons à ses frais (voir p. 209). « Comment, conclut M. Féron, le Saint-Sacrement aurait-il connu ces choses consignées uniquement dans le mémoire personnel de Maignart si celui-ci n'avait été en relations directes avec la Compagnie ? » (p. 210).

Cette Compagnie avait d'ailleurs prêté un large concours pour secourir les Lorrains décimés par la guerre et elle avait encouragé les créations des Dames de la Charité. Mais, avec la continuation des hostilités, la guerre avait été portée en Picardie et en Champagne et, pour intéresser le pays aux misères qu'elle causait, l'imprimeur parisien Savreux avait publié successivement une « Instruction pour le soulagement des pauvres » (1649), puis un « Estat des pauvres... de Picardie et de Champagne » (1650), état qui donnait le texte de lettres envoyées de ces contrées et décrivant toute la désolation qui y régnait. En janvier 1651, cet « estat » prit le titre de « Nouvelle relation... contenant l'estat des pauvres de Picardie et de Champagne ». Sous ce nom, parurent successivement en 1651 et 1652 d'autres relations ayant le même but. Pour surexciter encore la charité, la veuve Martin Durand et Jean Le Mire publiaient également en 1651 un livre de « L'Aumosne chrestien-

ne », recueil des passages les plus caractéristiques de l'Écriture et des Pères, touchant l'obligation de l'aumône.

Tous ces documents sont anonymes. Mais le livre de comptes tenu par Maignart fait à plusieurs reprises état de sommes versées par lui à Savreux pour les Relations (voir p. 236 et table de ce registre, v° Relations, p. 425 et 426). D'autre part, la préface de « l'Aumosne chrestienne » parle d'un « pieux magistrat » qui « s'avise de faire connaître... par des Relations très véritables et très exactes qu'il prît la peine de faire lui-même », toutes les misères causées par la guerre. Et l'auteur de cette préface ajoute : « Ce religieux magistrat... a cru que... pour faire un éclat extraordinaire, il était à propos de mettre en lumière la doctrine de l'Église sur ce sujet aussi important... qu'est celui de la charité et de l'aumône ». Et l'on trouve en effet mention dans le livre de comptes de payements faits aux éditeurs « pour le livre de l'Aumosne » (voir p. 261). Il ne paraît donc plus douteux après de telles preuves que Maignart n'ait été l'auteur de tous ces ouvrages et qu'il faille lui attribuer un rôle de première importance dans l'organisation des œuvres charitables au début du grand siècle. Ce n'est sans doute pas ternir la gloire de saint Vincent de Paul — Maignart remit lui-même des sommes aux prêtres de la Mission (voir p. 267 et 268) — que de rendre justice à ce « pieux magistrat » dont M. Féron vient de faire revivre de façon très attachante la curieuse figure. Mais il était janséniste ! et son livre de comptes contient mention de sommes versées à l'abbé Claude Tagnier, autre adepte du parti, sommes qui semblent bien avoir servi à couvrir les dépenses des théologiens envoyés à Rome pour défendre l'Augustinus.

Raison de plus peut-être pour savoir gré à M. Féron d'avoir tenté de réhabiliter la mémoire de Ch. Maignart de Bernières. Pour définir plus amplement la valeur de son livre, nous n'oublierons pas de dire que l'Académie française lui a attribué l'un de ses prix (prix Furtado, 1931).

Henri Labrosse.

Cécile Gazier. — *Histoire du monastère de Port-Royal.* — Paris, Perrin et Cie, 1929. In-8° de xix-474 pages. Prix : 30 fr.

Dans la préface, le regretté André Hallays a délicatement souligné la convenance familiale qui réservait l'auteur à cet ouvrage. Très à propos est évoqué le souvenir d'Augustin Gazier, dernier héritier des Lancelot et des Le Maître.

Sa nièce a voulu, pour ceux qu'effraieraient le long ouvrage de Sainte-Beuve, faire un abrégé qui dit tout l'essentiel de l'histoire de Port-Royal. Son dessein a été de se renfermer dans les murs du fameux monastère, aux Champs et à Paris. Est-il besoin de noter qu'elle a dû souvent dépasser ce cadre ? Il est impossible de s'occuper de Port-Royal et de passer sous silence le bruit qu'il a fait

dans le monde. Mlle Gazier s'en est sans doute défendue autant qu'elle a pu. Mais aussi n'est-ce pas chez elle qu'il faut chercher un exposé complet, logique, du jansénisme. Ses lecteurs éprouveront souvent l'impression de véritables lacunes; les religieuses de Port-Royal paraissent ainsi trop souvent les jouets involontaires de circonstances étrangères. Pourquoi leur a-t-on demandé la signature du formulaire ? Qu'est au juste la question *du droit* et *du fait* où elles se sont butées ? L'acharnement des PP. Annat et Tellier, la défiance persistante de Louis XIV, la légèreté de Péréfixe, la malveillance courtisane de Du Harlay, la faiblesse de Noailles ne peuvent être des explications suffisantes. On se demande pourquoi, si vraiment « l'Augustinus ne dut jamais pénétrer au monastère, non plus que les Provinciales », ni même la *Fréquente communion* (p. 171), les religieuses se sont refusées si opiniâtrément à la signature pure et simple. « La soif du martyre » exige des motifs adéquats; on les cherche vainement dans l'abrégé de Mlle Gazier.

On aimerait aussi à voir qualifier plus objectivement les « maladresses » par lesquelles les tenants du jansénisme ont à plusieurs reprises, mandement d'Angers, livre de Barcos, lettres d'Arnauld, *Cas de conscience,* etc., réveillé les hostilités et compromis l'existence du monastère.

Est-ce suffisant de tout expliquer par un trop facile contraste entre « les chrétiennes formées à l'école de Saint-Cyran et de Singlin », et « le pénitent du P. La Chaise et du P. Tellier » ? (p. 430). Les longs détails étaient interdits au dessein de l'auteur. Mais il était possible, il était nécessaire, pour porter un peu de lumière sur les raisons profondes de la fastidieuse querelle, de montrer comment la conception chrétienne, personnifiée en Port-Royal, ne visait à rien moins qu'à la réforme intégrale de l'Église. Et cela depuis le début. Si Richelieu a jugé que Saint-Cyran était « plus dangereux que six armées », ce n'est pas pour les motifs mesquins et d'ailleurs obscurs allégués par Mlle Gazier (p. 62 et s.) : l'ami de Jansénius prétendait que l'Église était corrompue, hors de sa voie depuis des siècles. On conçoit que « la timidité » de saint Vincent de Paul s'en soit inquiétée (p. 74). Les premiers Jansénistes, ceux du XVIIe siècle, ont essayé de soutenir une gageure impossible, soumis extérieurement à un pouvoir qu'au fond de leur cœur ils jugeaient fourvoyé. Cette chimère, qui se confond avec l'esprit de secte, telle est la vraie force d'attraction qui groupe autour de ce palladium les saintes filles de Port-Royal, solitaires et amis du dehors. *Les Provinciales* ont bien pu ruiner les casuistes; le conflit était autrement capital. Cette fois encore il y allait de toute la religion.

Mlle Cécile Gazier ne le croit pas. Attachée à suivre le monastère de Port-Royal dans ses vicissitudes, elle consent que parfois l'obstination et le pédantisme doctrinal des religieuses touchent au ridicule. Mais elles ont été des victimes, de leurs amis même avant de l'être de leurs ennemis. Telle est bien l'impression qui se dégage du présent ouvrage.

Le malheur a voulu que l'antique abbaye rénovée, douée d'un rayonnement dont ont bénéficié de nombreux monastères, abîmât ses forces spirituelles dans la révolte, après avoir été vraiment, jusqu'à Saint-Cyran, l'un des plus beaux fleurons de la renaissance catholique. La mauvaise chance de cet atelier de perfection fondé par la mère Angélique sous la bénédiction de saint François de Sales, ç'a été de devenir, dès l'abord, la chose d'une famille, les Arnauld; de s'être engagé par là même dans un parti, les Anti-Jésuites; d'avoir servi enfin d'enseigne et de preuve morale à une secte, le Jansénisme. D'autre part, l'acharnement, au service de rancunes inexpiables, d'un pouvoir absolu plus préoccupé de dominer que d'apaiser, plus soucieux d'abattre et de détruire que de redresser et de concilier.

Ce tragique malentendu assombrit tout le siècle, de la journée du guichet, 1609, à l'odieuse démolition de 1709. On en retrouvera les détails, tracés avec une évidente bonne foi, dans le livre de Mlle Cécile Gazier. L'auteur a pu y joindre quelques circonstances ignorées jusqu'ici des historiens, grâce à des documents nouveaux sur lesquels on aimerait d'avoir des indications plus complètes : plus de huit cents lettres inédites de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, empruntées à « de riches archives particulières »; des lettres inédites de Lancelot, capables, assure Mlle Gazier, de modifier le jugement qu'a porté de lui Sainte-Beuve (p. 273); des lettres inédites d'un oratorien, le P. Bouchard, ami jusqu'ici inconnu de Port-Royal (p. 294); enfin certains cartons des Archives de la Bastille, à la Bibliothèque de l'Arsenal, ont fourni des détails précieux sur la triste agonie de Port-Royal des Champs.

Écrit avec une émotion sincère, clairement divisé, le livre se laisse lire avec charme et facilité[1], bien que la piété de l'auteur ne se défende pas assez du ton de la déploration nécrologique et du panégyrique; à moins que, par un ressouvenir fâcheux des polémiques d'antan, elle ne se laisse aller, par deux fois, à exploiter la ressemblance physique de Péréfixe avec le cardinal de Richelieu. Il est également vain de vouloir, avec insistance, grandir aux dépens de saint Vincent de Paul, un ami de Port-Royal, Maignart de Bernières, au point d'en faire le vrai procureur-général des pauvres, pendant la Fronde.

E. Lavaquery.

Victor Giraud. — *Port-Royal de Sainte Beuve.* — Paris, Mellottée [1931]. In-12 de 310 pages.

Cette remarquable étude de M. Victor Giraud est une solide démonstration de l'exceptionnelle importance dans l'œuvre du grand critique, des sept volumes consacrés à l'histoire de Port-Royal. La

1. L'austère professeur de Sorbonne qu'était Augustin Gazier aurait blâmé certaine licence de style trop fréquente : « Celui laissé vide », « celles entrées tard dans la maison ».

première partie (p. 1 à 56) retrace l'histoire extérieure de l'œuvre composée sous l'influence de l'intérêt littéraire, politique et religieux du sujet par un écrivain sceptique, à l'intelligence pénétrante. Le chapitre suivant donne une longue analyse du livre (p. 57-161) dont M. Giraud montre l'intérêt littéraire et artistique (p. 192-209), philosophique (p. 210-234), historique (p. 162-192) et l'influence (p. 235-261). A la fin de son ouvrage, il démontre que la méthode suivie dans la composition de Port-Royal a permis à Sainte Beuve d'écrire d'autres chefs d'œuvre de lucide critique.

Nous n'avons point qualité pour dire si l'impression générale que donne M. Victor Giraud de la génèse de l'œuvre est aussi exacte dans les détails qu'elle l'est dans son ensemble. Deux remarques seulement. Ne serait-il pas intéressant de rechercher si les milieux intellectuels de Lausanne, discrètement évoqués (p. 22-30), qui prenaient alors un intérêt tout particulier à l'histoire du XVIIe siècle, ont exercé une influence sur la composition générale des cours de Sainte Beuve. Plus loin, à la page 35, l'auteur écrit que l'influence du jansénisme s'est maintenue dans le diocèse de Boulogne jusqu'à Sainte Beuve. Cette remarque est fort plausible, et il serait souhaitable qu'un érudit en étudiât le bien fondé, en recherchant si c'est effectivement sous l'influence d'un milieu janséniste boulonnais que le grand critique a acquis le haut respect qu'il professait à l'égard de Port-Royal.

L'exposé intitulé : « Vue générale de l'œuvre » constitue un excellent résumé des sept volumes de Sainte Beuve. Il est fait de très près pour les trois premiers volumes, de moins près pour les quatre derniers : En termes pertinents, mesurés et justes, M. Victor Giraud montre la grande valeur littéraire, artistique et psychologique de cette grande biographie d'âmes.

Par contre, son jugement sur le mérite historique de Port-Royal appelle quelques remarques.

C'est à juste titre qu'il met en relief la valeur des sources utilisées : histoires du monastère, lettres et mémoires des religieuses et des Messieurs de Port-Royal, témoignages dérivés de la tradition orale (p. 163-167). Et à la page 166, il écrit fort judicieusement « Si l'auteur de Port-Royal vivait encore, il serait le premier à relever quelques erreurs dans son œuvre, à en modifier quelques détails, à profiter des acquisitions nouvelles de l'érudition contemporaine. » Idée qu'il complète ainsi à la page 167 : « Si, par exemple, Brunetière et M. Rébelliau, M. Lanson et l'abbé Bremond, l'abbé Urbain et Augustin Gazier, le Père Griselle et l'abbé Levesque avaient pu s'associer pour nous donner une édition critique du « Port-Royal », ils auraient eu sans doute à rectifier plus d'une assertion de Sainte Beuve (ici M. Giraud oublie de mentionner les importants travaux de M. Laporte). Nous regrettons que l'auteur n'ait point cherché à caractériser brièvement, à l'usage du grand public, les conclusions des historiens contemporains (de M. Giraud lui-même, de M. Rébelliau, de feu le chanoine Urbain.

Sur la nature des reproches faits par le P. Griselle au « Port-

Royal », je renvoie à l'article du P. Plus, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain (1910, p. 413-415), qui met en doute le témoignage de la Mère Angélique rapporté par M. Le Maître et regrette l'omission par Sainte Beuve du Mémoire de Zamet. Nous regretterons aussi que M. Giraud n'ait point signalé deux conclusions généralement admises de M. Gazier. Il a démontré que Saint Cyran, l'auteur des *Considérations sur les dimanches et fêtes des mystères, et sur les fêtes de la Vierge et des Saints,* ne fut point l'adversaire de la dévotion à Marie. Ailleurs, il a prouvé l'inexactitude de l'idée longtemps accréditée de la décadence de Port-Royal au lendemain même de la Paix de l'Église. Pas plus que Sainte Beuve, l'auteur n'attribue au « Grand Arnauld » le rôle essentiel qui lui revient dans l'évolution doctrinale du mouvement janséniste au XVIIe siècle. Le *Port-Royal* insiste trop enfin sur l'hétérodoxie du Petrus Aurelius de Saint Cyran.

Par delà, ces critiques de détail, inévitables et peu importantes, M. Giraud peut justement reprocher à Sainte Beuve d'avoir mal choisi son poste d'observation de la vie spirituelle au XVIIe siècle, d'avoir confondu le jansénisme avec le christianisme ou le catholicisme. A notre avis, il devait faire plus. Tout en dénonçant les raisons philosophiques de cette confusion, il eût pu rechercher les causes du succès temporaire des idées chères à la Mère Angélique et aux solitaires.

Nous ferons à l'auteur un autre reproche. Pas plus que Sainte Beuve, il n'a montré que les débats sur la grâce ne sont qu'un des aspects majeurs du mouvement janséniste et peut-être le moins accessible à la masse des Jansénistes eux-mêmes. C'est qu'ils furent surtout attirés vers Port-Royal par les commandements de la morale sévère, par l'hostilité contre tous les réguliers au début du XVIIe siècle, puis contre les Jésuites, et par le désir de battre en brèche l'autorité des évêques et du pape pour exalter celle des prêtres. Enfin, Port-Royal, même au XVIIe siècle, n'est qu'un aspect local du jansénisme. Alors que le monastère décline, le mouvement s'étend dans toute la France, à Voisins, à Toulouse, à Blois, à Orléans, dans le Cotentin, à Langres et ailleurs.

En écrivant son chef d'œuvre, Sainte Beuve a donné un modèle de biographie d'âmes, mais sans le vouloir il a rendu un mauvais service aux historiens. Ils ont cru faite l'histoire du jansénisme au XVIIe siècle, alors qu'elle reste à écrire.

Puissent ces quelques remarques, inspirées par une lecture attentive du beau livre de M. Victor Giraud, donner une idée de l'intérêt et du mérite de l'étude commentée du chef-d'œuvre de Sainte Beuve.

E. PRÉCLIN.

V. Flipo. — *Memento pratique d'archéologie française.* — Paris Firmin-Didot [1931]. In-4° de 372 pages, illustré de 700 gravures dans le texte et de 18 hors texte. 125 francs.

L'archéologie sans larmes : telle est la définition qu'a donnée de ce manuel l'un de nos spirituels confrères. Cette initiation à l'étude de l'archéologie française au Moyen Age est singulièrement facilitée en effet par la clarté d'un texte judicieusement subdivisé, autant que par la qualité et l'abondance d'une illustration, dont le moindre mérite n'est pas d'offrir un grand nombre de photographies sinon inédites, du moins peu connues. Quelques hors-textes, recouverts d'un transparent, sur lequel sont indiquées les caractéristiques du monument représenté et tout spécialement les organes de construction, permettent au débutant de s'assimiler sans effort les secrets de la terminologie archéologique. L'ouvrage est divisé en trois parties : architecture religieuse, monastique, civile et militaire, décoration y compris le mobilier et le costume, iconographie. Le tout se termine par un glossaire et une bibliographie volontairement, mais à notre avis exagérément sommaire. Ce caractère de brièveté, nous le retrouvons d'ailleurs dans tout l'ouvrage et cela se comprend, puisque la masse énorme des faits qu'embrasse le programme énoncé plus haut est résumé en moins de 400 pages, dont une bonne moitié, sinon davantage, est réservée à l'illustration.

C'est, sous cette forme concise, une excellente mise au point des connaissances acquises présentée avec le louable souci d'éviter la complication et la confusion. M. Flipo est très prudent. C'est une qualité lorsqu'on s'adresse à des débutants auxquels on se doit de ne présenter qu'une science pour ainsi dire « décantée ». Toutefois, cette réserve ne saurait aller trop loin. C'est ainsi que M. Flipo ne nous semble pas très heureusement inspiré en continuant à désigner sous le nom d'art lombard, comme on avait coutume de le faire avant les travaux de Puig i Cadafalch, une bonne partie d'un développement architectural qui relève en réalité du premier art roman.

Plus loin, M. Flipo range le Poitou et l'Auvergne au nombre des « régions vivifiées par l'art lombard ». Nous ne pouvons partager cette opinion. La distinction introduite par l'auteur entre les écoles qui « voûtent » et celles qui ne « voûtent » pas est excellente. Mais pourquoi ranger parmi les premières l'école du Rhin, puisque dans le territoire rhénan, avant l'introduction de la croisée d'ogives, hors de cause dans une classification d'écoles romanes, on ne compte qu'un nombre infime d'édifices voûtés, parmi lesquels les cathédrales de Spire et de Mayence[1] et l'abbatiale de Maria Laach ?

Toujours à propos des voûtes romanes, nous lisons avec surprise que Saint-Philibert de Dijon représente le spécimen le plus méri-

1. Les voûtes d'ogives actuelles de la nef ont remplacé d'anciennes voûtes romanes.

dional des églises à voûtes d'arètes bourguignonnes : c'est supprimer d'un trait de plume le groupe important de Toulon-sur-Arroux, d'Anzy-le-Duc et de Bragny-en-Charolais.

Parmi les écoles romanes, M. Flipo crée celle du Parisis. Peut-on comprendre sans confusion, sous une expression géographique aussi restreinte, non-seulement l'Ile-de-France, mais encore la Picardie, le Soissonnais et la Champagne ?

Les monuments les plus caractéristiques de l'école dite de la Basse-Loire sont, suivant M. Flipo, les églises de Charost, de Saint-Ours de Loches, de Saint-Laumer de Blois, de Selles-sur-Cher et de Saint-Benoit-sur-Loire. Or, la première a une nef unique, couverte d'une charpente apparente; la seconde, une nef dont les deux travées sont chacunes couvertes d'une pyramide creuse, suivant un système qui se réfère aux nefs de l'école de l'ouest voûtées d'une série de coupoles; la troisième est couverte en majeure partie de croisées d'ogives, la quatrième n'a été achevée qu'à l'époque gothique, avant d'être fortement restaurée de nos jours, et la cinquième possède un chœur très profond voûté en berceau, mais éclairé directement. Il y a donc lieu de se demander si le groupement, sous une étiquette commune, d'édifices aussi foncièrement dissemblables, n'est pas susceptible de jeter le débutant dans une cruelle perplexité sur le sens qu'il convient de réserver au mot « école ».

Le domaine de l'école romane d'Auvergne est des plus réduits. En y comprenant le département de la Haute-Loire, M. Flipo est en contradiction avec M. du Ranquet qui a, selon nous, donné d'excellentes raisons pour ne pas rattacher les églises du Velay à l'influence auvergnate, à l'exception de quelques spécimens, d'ailleurs peu nombreux, de décor polychrome.

L'illustration, remarquable aussi bien du point de vue du choix que de celui de la reproduction, constitue une part importante du volume. L'insertion de telle ou telle image dans le texte du corps revêt de ce chef une importance particulière : c'est un élément de la démonstration. C'est pourquoi il convient de noter que le portail de Lescure (Tarn), admirable exemplaire d'art toulousain, n'est pas à sa place dans le chapitre consacré à l'école romane du Poitou, pas plus d'ailleurs que le chapiteau du chœur de la cathédrale du Mans, spécimen particulièrement typique d'art gothique normand, dans le chapitre réservé à l'école gothique de l'Anjou.

Les quelques erreurs qui viennent d'être relevées, en nous bornant principalement aux chapitres consacrés à l'art roman sont presque inévitables dans un volume si riche de faits et d'enseignements. Elles n'enlèvent rien au caractère essentiellement pratique de ce « Memento ».

Jean VALLERY-RADOT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ARCHIVES ET TEXTES

L. Demaison et G. Robert. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Marne. Archives ecclésiastiques. Série G. Fonds déposés à Reims.* Tome II (1re partie). Reims, Archives de la Ville, 1931. In-4° de xii-367 pages.

Ce volume, consacré au fonds du chapitre métropolitain, contient l'analyse des registres et liasses relatifs au spirituel et au temporel.

P. G.

P. Autbertus Stroick, O. F. M. *Verfasser und Quellen der «Collectio de scandalis Ecclesiae »* (Reformschrift des Fr. Gilbert von Tournay, O. F. M. Extr. ex Periodico « *Archivum Franciscanum Historicum,* XXIII, 1930. Typ. Collegii S. Bonaventurae « Ad Claras Aquas », Florentiae, 1930. In-8° de 104 pages.

P. Autbertus Stroick, O. F. M. *Collectio de scandalis Ecclesiae,* Nova Editio (Extr. ex Periodico *Archivum Franciscanum Historicum,* XXIV, 1931). Typ. Collegii S. Bonaventurae, Florentiae, 1931. In-8° de 32 pages.

Avant de réunir le 2e concile de Lyon (1274), le pape Grégoire X avait demandé à tous les évêques et chefs d'ordres religieux de lui signaler les désordres et tous les maux dont souffraient le clergé et tout le peuple chrétien, ainsi que les remèdes qu'il conviendrait d'y apporter. L'écrit anonyme qui nous est parvenu sous le titre de *Collectio de scandalis Ecclesiae* est une des réponses à cette consultation. Tous les états ecclésiastiques y sont passés en revue, depuis les plus hauts dignitaires jusqu'aux modestes curés de paroisses et aux simples moines, et chacun d'eux est l'objet de vives critiques; plus brièvement, mais non moins sévèrement sont jugés les rois, les nobles et les laïques de toutes professions, commerçants, laboureurs, artisans. Ces critiques ne diffèrent pas, en général, de celles que l'on trouve dans les sermons et les écrits satiriques en prose ou en vers du xiie et du xiiie siècles. Le P. Autbert Stroick s'est appliqué à en découvrir l'auteur et à déterminer les sources où il a puisé. On doit évidemment attribuer cet ouvrage à un religieux des Ordres Mendiants, que l'auteur, si dur pour le reste du clergé, s'efforce de défendre contre les attaques qu'ils subissaient. Il s'agit très probablement

du Franciscain Gilbert de Tournay, comme le démontre le rapprochement de ses écrits connus avec le texte de la *Collectio*. Mais l'auteur a fait aussi de nombreux emprunts à divers ouvrages de saint Bernard, d'Alain de Lille, aux lettres de Pierre de Blois, d'Étienne de Tournay, surtout aux sermons de Jacques de Vitry, dont il a reproduit de longs passages presque mot à mot. Cette compilation, dépourvue de valeur originale, n'en est pas moins intéressante pour la connaissance des mœurs et des habitudes de la société du Moyen Age, principalement du clergé, dont elle nous présente, en raccourci, un tableau un peu chargé, en s'attachant seulement aux traits les moins favorables.

Le texte de cette *Collectio* avait été déjà publié, en 1882, par Ignace von Doellinger, d'après le manuscrit unique conservé à la Bibliothèque nationale de Vienne, mais d'une façon très défectueuse. Dans l'édition nouvelle qu'en donne le P. Stroick, les nombreuses erreurs de copiste sont relevées et corrigées; en outre des notes abondantes renvoient le lecteur aux passages des Écritures cités par l'auteur ainsi qu'aux divers écrits de son temps qu'il a largement mis à contribution. On doit féliciter l'érudit Franciscain de ce travail consciencieux, éminemment utile aux recherches sur la société du Moyen Age.

Ph. Pouzet.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé. *Henri IV en Gascogne. Sa correspondance avec Denis de Mauléon de Savaillan.* Auch, impr. F. Cocharaux, 1931. In-8° de 32 pages.

Voici, doctement commentées, dix lettres missives de Henri IV, toutes inédites, adressées à Denis de Savaillan, capitaine huguenot, de 1577 à 1586. Écrites à des fins particulières, elles témoignent par surcroît un intérêt constant du bien général. C'est l'époque où le roi de Navarre fait l'apprentissage de la royauté dans son gouvernement de Guienne. Il vient d'embrasser à nouveau le protestantisme, en représaille, semble-t-il, de la contrainte qui, au lendemain de la Saint-Barthélemy, avait fait de lui un papiste pour la Cour. On sait les ordonnances mémorables qu'il rendit dès lors pour rassurer les campagnes contre les excès des gens de guerre. Un égal souci de protection à l'égard des commerçants et des particuliers est encore le trait dominant de ces lettres. Le Béarnais ne prisait rien tant qu'une paix royale pour lui et pour les autres.

V. C.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Henri Sée. *Science et philosophie de l'histoire.* Paris, F. Alcan, 1928. In-12, 513 pages, 25 francs.

Ce volume est divisé en deux parties : la première, intitulée *Essai d'une théorie de l'histoire,* a pour but de répondre à ces deux questions : 1° l'histoire peut-elle être considérée comme

science ? 2° peut-on concevoir une philosophie de l'histoire qui serait en quelque sorte le prolongement de l'histoire comme la philosophie des sciences est le prolongement des sciences de la nature ? La seconde partie renferme une série d'*Essais critiques* ayant trait aux questions les plus diverses, mais dont le but est d'illustrer les théories précédemment exposées.

Sur la science historique elle-même et sur les méthodes qu'elle utilise, le livre de M. Sée n'apporte pas de conceptions bien nouvelles (pouvait-il en apporter ?), mais il est une mise au point intéressante des travaux ou articles qui ont paru sur ce sujet. M. Sée a bien montré comment les historiens modernes, délaissant les conceptions métaphysiques ou positivistes de l'histoire, en étaient arrivés à considérer l'histoire comme une science, science d'un caractère particulier sans doute puisqu'elle ne peut, à l'instar des sciences physiques par exemple, formuler des lois ni le plus souvent établir des rapports certains de causalité entre les faits qu'elle étudie, science pourtant, car si elle utilise des procédés forcément imparfaits d'expérimentation, elle cherche du moins à donner des faits qu'elle recueille une explication rendant compte autant que possible des transformations et des changements qui se sont opérés dans le passé. Que doit être cette explication ? C'est ici que les difficultés surgissent en raison même de la multiplicité des facteurs qui interviennent : si l'on envisage les grands événements de l'histoire, on s'aperçoit que le rôle des hommes a été souvent décisif, mais que celui des institutions ne l'a pas été moins, sans qu'il soit possible d'établir une priorité quelconque, car, suivant les époques et les faits observés, on aboutirait à des conclusions différentes. Dès lors, admettre que l'histoire-science ne peut, comme on l'a dit parfois, « s'appliquer qu'aux phénomènes permanents, ou tout au moins à ceux qui sont susceptibles de se répéter souvent avec plus ou moins de similitude, en un mot aux institutions de tout ordre, politiques, économiques ou sociales » et discuter le travail historique en conséquence, c'est rétrécir singulièrement le champ d'activité de l'histoire et, en bien des cas, fausser la réalité du passé. Il faut donc se garder de conceptions trop systématiques, ne pas oublier surtout que la découverte de documents nouveaux peut modifier du tout au tout les *explications* considérées comme définitives et, s'il est fort utile de tenter périodiquement de grandes synthèses d'histoire générale qui donnent l'état de la science à un moment donné, on devra se défier des conceptions artificielles qui n'envisagent qu'une portion de la réalité sans tenir compte des autres. Reconstituer cette réalité aussi exactement que possible, qu'il s'agisse d'histoire générale ou de fait spéciaux, telle doit être la tâche essentielle de l'historien : le sociologue, l'économiste, le théologien, d'autres encore échafauderont là-dessus leurs théories et leurs systèmes.

Aussi y a-t-il lieu de se défier de la « philosophie de l'histoire » dont il est bien difficile de se forger une conception précise.

« Cette philosophie de l'histoire, écrit M. Sée (p. 288), nous la considérerons comme le prolongement de l'histoire concrète, « empirique », comme disent les Allemands, au même titre que la philosophie des sciences est le prolongement des sciences. Elle se garderait de toute métaphysique. Elle aurait pour but essentiel de discriminer, dans les multiples événements de l'histoire, ceux qui ont un caractère accidentel et ceux qui ont un caractère permanent. » Voilà une distinction qui paraîtra singulièrement malaisée à établir : accidentel et permanent ne sont-ils pas intimement mêlés et confondus, à tel point que vouloir les séparer, c'est bien souvent briser la réalité elle-même ? Aussi comprenons-nous fort bien que, comme le constate avec quelque regret M. Sée, « la philosophie de l'histoire ait été pratiquée plus souvent par des historiens que par des philosophes », les historiens considérant les « explications plus complexes, *plus hasardeuses*, plus hypothétiques » de la philosophie de l'histoire comme n'ayant rien de commun avec l'histoire-science. Nous ne croyons pas en effet que ce que M. Sée appelle (p. 246) les « hypothèses plus ou moins hasardeuses » de la philosophie de l'histoire puissent « contribuer à nous rendre plus intelligibles les faits de l'histoire-science », et nous les verrions avec inquiétude « inspirer l'idée de nouveaux groupements, de nouvelles combinaisons, susciter aussi de nouvelles recherches »; ne serait-ce pas s'éloigner de plus en plus du domaine de la science pour errer dans celui de l'imagination et de la fantaisie ?

Augustin FLICHE.

Henri SÉE. *Esquisse d'une histoire économique et sociale de la France depuis les origines jusqu'à la guerre mondiale.* Paris, Alcan, 1929. In-8° de 560 pages. Prix : 50 francs.

Cet ouvrage, qui tient à la fois du manuel et de la synthèse, comble une lacune; il apporte une somme considérable de renseignements aisés à retrouver grâce à un bon index des matières; il est au courant de la plus récente littérature.

On soupçonne la complexité du sujet traité. Maints problèmes — parfois les plus importants — sont encore à peine posés et pourtant il faut les mettre à leur place, sous peine de fausser la perspective d'un tableau naturellement encombré par les questions mieux connues. Par sa profonde connaissance de l'histoire économique, par ses dons de clarté aussi, M. Sée a su maintenir presque toujours un harmonieux équilibre entre les différentes parties de son exposé. Peut-être jugera-t-on qu'il n'insiste pas assez sur les transformations économiques et sociales au XIXe siècle, celles notamment de l'ère capitaliste (1848-1914), pendant laquelle se produisit une si extraordinaire évolution. Concédons volontiers que le bilan scientifique, donc précis, de cette période, dont l'histoire s'ébauche, n'est pas facile à dresser. Il convient d'ajouter toutefois que si M. Sée a insisté sur l'histoire économique, l'his-

toire sociale proprement dite ne l'a pas retenu aussi longuement.

L'histoire de l'Église de France, qui fut au cours des siècles, par sa puissance foncière surtout, l'un des rouages économiques essentiels du royaume, ne pouvait être oubliée. On sait que depuis le Moyen Age ce rôle matériel de l'Église a été capital : action bienfaisante des moines défricheurs jusqu'au XIIIe siècle; rôle plus discuté, mais fort important, de la propriété ecclésiastique, liée de bonne heure au système féodal, au régime domanial pour employer une expression chère à l'auteur.

Celui-ci n'est pas spécialement tendre pour les propriétaires ecclésiastiques, qui, dit-il, « n'ont pas exploité moins durement leurs paysans » que les seigneurs laïques (p. 76). Sans doute, et il est évident que l'histoire de la propriété ecclésiastique révèle bien des abus. Nous croyons cependant que dans l'action générale de l'Église — action économique et action sociale réunies — l'actif l'emporte sur le passif, sans oublier pour autant la dîme et ses excès, ni même, si l'on y tient, les serfs du Mont Jura.

L'économie française ne doit-elle pas à l'Église l'exemple d'exploitations agricoles stables, en général prospères et partant créatrices de richesse paysanne ? Ne lui est-elle pas surtout redevable — plus ou moins directement — d'idées, de traditions morales, de coutumes, dont les classes les plus humbles ont largement bénéficié dans leur vie matérielle et dans leur ascension séculaire ? Qu'on songe, par exemple, aux luttes entreprises par le clergé contre les abus de l'esclavage et du servage, contre les guerres privées, contre l'usure...

Il faut louer hautement les qualités maîtresses de ce difficile travail : la modération dans les jugements, la sûreté de l'information. Des notes excellentes donnent sur chacune des questions résumées dans le texte les dernières nouveautés bibliographiques, sans préjudice d'une liste d'ouvrages choisis, qui termine le livre et compte 193 numéros. Étudiants et spécialistes seront reconnaissants à M. Sée d'avoir mis entre leurs mains un instrument de travail de cette qualité, auquel ils recourront souvent.

Jean de La Monneraye.

Mgr Victor Martin. *Les Cardinaux et la curie, tribunaux et offices, la vacance du siège apostolique* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1930. In-16, 211 pages, 12 francs.

— *Les Congrégations romaines* (Même collection). Paris, Bloud, 1930. In-16, 211 pages, 12 francs.

Ces deux volumes ne forment rationnellement qu'un seul ouvrage. Le second devrait s'insérer dans le premier comme un de ses chapitres. Le lit de Procuste sur lequel l'éditeur étend l'auteur a imposé ces coupures. Cet auteur a été particulièrement bien choisi. Avant d'être professeur, puis doyen de la Faculté de théologie catholique de Strasbourg, Mgr V. Martin a résidé plu-

sieurs années à Rome, comme chapelain de Saint-Louis des Français. Sous la débonnaire férule de Mgr Guthlin, puis de Mgr Boudinhon, il s'est initié aux usages de la cour romaine. D'ailleurs historien du concile de Trente et du Gallicanisme, il est un témoin averti des vicissitudes subies au travers des siècles par les administrations apostoliques. Aussi son travail constitue-t-il sans doute l'un des meilleurs de la collection dans laquelle il prend place.

Parmi les idées qui ressortent de son exposé je signalerai celles qui me paraissent les plus importantes. A plusieurs reprises il rapproche les institutions pontificales de celles de Byzance. C'est très bien vu. Le droit romain a fasciné le Moyen Age. Saint Bernard déplorait éloquemment que « les lois de Justinien fussent plus souvent invoquées au palais du Latran que les préceptes de l'Évangile ». Chapelains auditeurs, référendaires, chanceliers, procédure judiciaire, etc., ont leur source dans ces institutions auxquelles Justinien a donné la forme définitive dans laquelle elles ont été connues en Occident, mais qui remontent à Constantin et à Dioclétien. Cependant je ne crois pas que cette influence se soit exercée par le canal des apocrisiaires qui (tel le futur saint Grégoire le Grand) représentaient les papes à la cour de Constantinople. Elle résulte à l'origine de l'existence concomitante de l'Église et de l'empire romain d'Occident; elle a été ensuite renforcée au XIIe siècle quand la restauration du droit romain est devenue un phénomène général.

Mgr Martin rend justice à la claire et régulière administration des Papes d'Avignon. Mais, en rappelant la grande pitié des églises de France à cette époque, il oublie de noter que les mêmes documents qui en marquent la « désolation » en attestent également la consolation; je veux dire que les indulgences accordées aux édifices religieux ruinés le sont en vue de leur reconstruction. Elles donnent donc les dates de la renaissance architecturale du XVe siècle qui, semblable à celle qui suivit l'an mille, couvrit en peu d'années le sol de la France d'une blanche parure d'églises.

L'impression qui se dégage de cette lecture est que l'Église a joui sous les plus récents pontificats d'un accroissement inouï de centralisation. Il n'est pas dû seulement au caractère personnel du pontife actuellement régnant, car son étape décisive est marquée par la bulle *Sapienti consilio* dont l'auteur est Pie X.

On exige toujours plus des auteurs qu'ils n'ont voulu donner. Peut-être eût-il été agréable aux lecteurs de savoir que Guy de Foulques, archevêque de Narbonne, est Guy Foucois, futur pape Clément IV, étudié par M. Paul Fournier; que, si la qualité de neveu d'un cardinal vivant écarte « positivement » de la dignité cardinalice, une exception éclatante a été faite en 1925 en faveur d'Émile Gasparri neveu du secrétaire d'État; il eut été agréable encore de savoir à quelle date remonte la plus ancienne bulle *In coena domini* connue; d'entendre rappeler à propos des perru-

ques la curieuse histoire qu'en a écrite notre J.-B. Thiers (1690). J'ai relevé par ailleurs deux lapsus graves : l'emploi réitéré du mot « collateur » pour collecteur (p. 142), ainsi qu'une confusion entre l'abandon du style de Pâques (1563) et la réforme du calendrier julien par Grégoire XIII (1582), enfin l'omission du titre de duc parmi ceux que confère le pape.

Il reste, je le répète, que cet ouvrage, matériellement bref, est plein de substance et sera du plus grand secours pour ses lecteurs qui, en France du moins, j'en suis convaincu, auront presque tout à y apprendre.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Henri Pirenne, Augustin Renaudet, Édouard Perroy, Marcel Hendelsman, Louis Halphen. *La fin du Moyen Age.* Tome I, *La désagrégation du monde médiéval* (*1285-1453*); tome II, *L'annonce des temps nouveaux* (*1453-1492*) (Collection : Peuples et civilisations). Paris, F. Alcan, 1931. In-8°, 569 et 324 pages, 60 et 35 francs.

En présence d'un ouvrage comme celui-ci, dont les noms des auteurs suffisent à garantir la haute valeur scientifique; qu'on n'a pas à résumer, puisqu'il est déjà un résumé; et auquel on ne pourrait adresser que d'insignifiantes critiques de détail, la tâche d'un auteur de compte rendu consiste en somme à expliquer suivant quels principes les directeurs de la collection et leurs collaborateurs ont conçu leur plan et organisé leur matière. Une chose frappe tout de suite. Pour les grandes lignes de l'histoire politique, l'essentiel est dit, exactement, clairement, sobrement, tout au plus parfois avec une nuance de sécheresse. Par l'effet, évidemment, d'un plan arrêté, et à l'appui duquel on peut alléguer de bonnes raisons, la destination de l'ouvrage étant donnée, l'histoire des institutions paraît un peu sacrifiée : il est vrai que c'est ce qu'il y a de plus difficile à résumer. Ainsi l'attention n'est peut-être pas suffisamment attirée sur le progrès des institutions monarchiques en France, ou sur le rôle du Parlement anglais; sans décrire dans le détail le régime communal italien, ce qui bien entendu était impossible, peut-être aurait-on pu en caractériser du moins le principe; de même pour le régime seigneurial, qui donne à la péninsule sa physionomie si originale. On aurait aimé une page sur le condottiérisme, une autre sur la diplomatie italienne, sa technique et ses méthodes. En revanche, l'histoire économique et sociale, l'histoire de l'art et du mouvement intellectuel, ont reçu d'assez grands développements, et ont d'ailleurs été traités de main de maître (M. Renaudet n'a-t-il pas insisté un peu trop exclusivement sur les aspects antichrétiens de la Renaissance ?). Une place plus grande qu'on ne le fait d'ordinaire dans les livres français a été accordée à l'histoire des pays situés *sur les barrières de l'Europe orientale,* et même au delà, dans l'Asie centrale et orientale. On reconnaît là, si nous ne nous trompons,

une idée chère à l'un au moins des directeurs de la collection. C'est un parti que l'on peut approuver ou critiquer : il y a là beaucoup de pour et de contre. Et il n'est pas mauvais, loin de là, qu'il se trouve des auteurs pour l'adopter.

Édouard JORDAN.

ART CHRÉTIEN

F. EYGUN. *Architecture romane* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay. [1931]. In-12, 244 pages avec 10 planches, 12 francs.

Encore un manuel d'archéologie ! Nos maîtres les écrivaient jadis dans la maturité de leur longue expérience. Sachons reconnaître cependant qu'en bénéficiant des connaissances acquises, nos jeunes auteurs réussissent parfois d'excellentes mises au point. L'ouvrage, que nous analysons, dû à un auteur très au courant des derniers travaux parus sur le sujet, est de ce nombre. Mais ces publications répétées dans le même domaine ne risquent-elles pas à la longue de faire double emploi ?

Dans une première partie, où il convient de relever de bonnes pages sur le milieu dans lequel apparaît la renaissance romane, l'auteur passe successivement en revue les basiliques latines, les influences orientales, l'architecture aux époques mérovingienne et carolingienne. — Dans la deuxième partie, le lecteur est initié aux différents éléments de l'architecture romane. Nous demeurons, à vrai dire, un peu sceptique sur l'utilité de définir encore une fois les appareils, les voûtes, les supports, les arcs, etc..., après les magistrales et définitives définitions de maîtres tels que Lasteyrie et Brutails. — Dans la troisième partie sont exposées les divisions chronologiques et topographiques. Une excellente distinction est établie entre les églises du XIe et celles du XIIe siècle. On peut se demander toutefois pourquoi l'auteur, tout en faisant allusion aux églises du premier art roman, ne les désigne pas sous cette expression. Pour le classement des écoles françaises, M. Eygun se réfère à l'enseignement de M. Marcel Aubert.

Parmi les nombreux exemples cités par l'auteur, nous avons relevé quelques erreurs peu importantes. Il n'y a pas plus de collatéraux dans l'église de Sylvanès (p. 70) qu'il n'y a de double transept à Saint-Sernin de Toulouse (page 72). Le moulurage (?) compliqué des arcades de la nef de la cathédrale de Bayeux n'est qu'une réfection gothique (p. 83). Les tours romanes de la même cathédrale ne sont pas du XIIe siècle, mais remontent au siècle précédent (p. 98). L'église de Perse, dans les environs d'Espalion, n'est pas dans le département du Cantal, mais dans celui de l'Aveyron (p. 118). Au lieu de Sainte-Marie du Bourg à Avallon (p. 140), lire Saint-Martin du Bourg. L'arc polylobé du cloître de l'église de Cruas (p. 109) doit être remonté au premier étage · ce

n'est pas le portail qu'il décore, mais une baie située au-dessus de ce portail. Il y a quelque contradiction à parler des édifices influencés dans la Haute-Loire par ceux du Puy-de-Dôme (p. 175), alors qu'on affirme plus haut (p. 167) que c'est à tort que l'on rattachait jadis à l'Auvergne les églises du Velay. En fait, on sait que ces dernières n'ont de commun avec les églises auvergnates qu'un décor polychrome réduit d'ailleurs à peu d'exemplaires. Les tribunes ne doivent pas être présentées comme un des caractères de l'école romane en Bourgogne.

En somme, malgré ces vétilles que nous ne relevons qu'en vue de la deuxième édition, d'où elles pourraient utilement disparaître, l'ouvrage de M. Eygun est un très bon instrument de travail, maniable, peu coûteux et qui aurait mérité d'être moins chichement illustré, d'autant plus que les rares dessins de l'auteur se recommandent par leur netteté et leur précision.

Jean VALLERY-RADOT.

Abbé Pierre LESCURAS. *L'église Saint-Cybard de Magnac-sur-Touvre* (XIIe siècle). Angoulême, Couturier, 1931. In-8°, 63 pages, 1 pl. et 1 ill., 5 francs.

Combien de fois avons-nous souhaité trouver sur un monument intéressant rencontré au hasard d'une promenade une plaquette qui puisse nous documenter de façon un peu précise et nous faire remarquer des détails que l'examen hâtif d'un passant pouvait oublier ! Ce travail répond à un tel vœu. M. le curé de Magnac-sur-Touvre nous décrit pierre par pierre et avec amour sa belle église romane qu'il date, par les caractères archéologiques, du troisième tiers du XIIe siècle pour la majeure partie.

L'édifice à nef unique, comme le plus grand nombre de ceux de l'école du Sud-Ouest, offre un plan proche de la croix grecque avec chevet et absidioles rectangulaires. Il est de style sévère et de décoration sobre. La façade est divisée en trois par deux contreforts. Un massif clocher carré, auquel s'accole une tour d'escalier terminée par une flèche hexagonale, s'élève sur la croisée du transept. Signalons ici un curieux détail : sur chaque côté du clocher, une série de moellons extérieurs de l'appareillage déborde en encorbellement sur le mur et monte en escalier suivant la direction et un peu au-dessus de la jonction des toits de l'église avec la tour; ce point sensible de la construction est ainsi préservé des intempéries.

Les cloches, les croix de consécration, les vestiges de la litre et les sépultures sont décrits avec soin. M. l'abbé Lescuras n'a pas non plus négligé le mobilier moderne ; il explique la raison d'être des monuments et des statues qui décorent l'église, celles-ci choisies avec un souci que l'on souhaiterait voir partout aussi clairvoyant.

Relevons un léger lapsus : le mot ogive (p. 11) ne s'emploie plus pour caractériser la brisure de l'arc.

F. EYGUN.

Docteur H. Herding et Professeur A. Chamberland. *Le Christ de Pitié au* XVIIe *siècle. La messe de saint Grégoire de Zurbaran.* Reims, Matot-Braine, 1930. In-8° de 31 pages et 6 phototypies.

Peinture sur toile de l'école espagnole (2 m. 10 × 1 m. 20) attribuée à Zurbaran par les auteurs. L'examen de la toile permet de soutenir cette attribution; mieux encore, des photographies ont permis de lire la signature de Zurbaran sur la nappe d'autel, à gauche du calice, le long de la dentelle du corporal. La radiographie a donné d'autres précisions. Bibliographie.

P. G.

BIOGRAPHIES

E. Fleury. *Hellénisme et christianisme. Saint Grégoire de Nazianze et son temps* (Études de théologie historique publiées sous la direction des professeurs de théologie de l'Institut catholique de Paris). Paris, Beauchesne, 1930. In-8°, XII-383 pages. Prix : 54 francs.

M. l'abbé Fleury a publié en 1911 de considérables travaux sur un obscur poète romantique. Il est assez piquant de le voir s'attacher aujourd'hui à saint Grégoire de Nazianze. Sans doute les nécessités de son enseignement à la Faculté d'Angers sont-elles responsables de ce recul dans l'ordre du temps. Mais à travers les temps les mêmes caractères se retrouvent. M. Ch.-V. Langlois a montré, en étudiant la vie de nos ancêtres du XIIIe siècle, que les vices et les vertus n'évoluaient pas dans leur essence. Aussi ne doit-on pas s'étonner que M. Fleury ait rencontré dans l'antiquité chrétienne un personnage qui — tel Fénelon — impose un rapprochement avec le tempérament dit romantique. Il le signale avec discrétion sans le souligner brutalement.

M. Fleury n'a pas entendu faire œuvre de stricte érudition. Ne lui demandons pas de discuter si le Césarée où Grégoire a fait ses études était Césarée de Palestine, Césarée de Cappadoce ou l'un ou l'autre, ou si le schisme de Nazianze qui rappela Grégoire auprès de son père date bien des années 359-360. Peut-être certains lui reprocheront-ils d'anticiper en parlant d'archevêques au IVe siècle et penseront que métropolitain eût mieux convenu. Dans les controverses historiques, M. Fleury se rallie à la solution qui lui paraît la plus plausible et l'expose dans son récit. Il a derrière lui quantité de travaux qui ont déblayé le terrain. L'ouvrage récent d'Ulmann l'a surtout inspiré. M. Fleury s'attache donc à faire œuvre littéraire. Son héros l'entraîne parfois et se mue en modèle. On fait la même remarque en lisant le livre de René Pichon sur les Panégyriques. Les rhéteurs laïques ont imposé quelque chose de leur style à leur historien. Ainsi en est-il du rhéteur très pieux et très orthodoxe que fut Grégoire de Nazianze. On aimerait, à

force d'entendre louer cet orateur et ses discours, en lire quelques fragments. Aucun ne vient illustrer ce livre qui lui est consacré. La raison en est sans doute dans la diffusion et la prolixité de Grégoire qui empêchent d'isoler dans ses écrits une phrase ou un passage.

M. Fleury a fait une œuvre objective. Il n'a pas caché les faiblesses du saint. Hâtons-nous de dire que c'est la seule méthode hagiographique supportable et efficace, à nos yeux. Très édifiante est la vie d'un personnage que l'on montre luttant pour le bien contre soi-même. Et le succès est complet, car cette peinture sincère n'a rien d'un dénigrement et Grégoire, à qui l'auteur rend toujours justice sans lui épargner des critiques méritées, sort de cette épreuve avec la sympathie entière du lecteur comme il a eu celle de l'auteur. M. Fleury a brossé un large tableau. La biographie s'élargit en peinture d'une époque. Son titre : *Hellénisme et christianisme* l'annonçait. Il y a des analyses très poussées sur les rapports et les influences réciproques, sur les oppositions et les ressemblances de ces deux grands courants de pensée. Aucun mieux que saint Grégoire de Nazianze ne personnifie l'accord, l'harmonie entre eux, la transition de la culture païenne à la culture chrétienne. Quel gain pour les Lettres, quelle économie pour l'humanité si ce haut niveau d'intelligence s'était maintenu et si des déficiences politiques et militaires n'avaient pas causé l'écroulement de l'Occident romain ! Ce livre, plein de pensée, plaira certainement à ses lecteurs. Quelques allusions malicieuses à des circonstances récentes y percent ici ou là, mais en général, le ton se maintient dans la sphère pure de la littérature et de l'histoire. Le but qu'on a visé en l'entreprenant mérite tout éloge. Ce but a été atteint de la manière la plus heureuse.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

A. Chagny et F. Gérard. *Une princesse de la Renaissance : Marguerite d'Autriche-Bourgogne, fondatrice de l'église de Brou (1480-1530)*. Chambéry, Dardel, 1929. In-8° écu, 135 pages, 4 planches.

Dans cette élégante brochure, M. l'abbé Chagny et M. Francisque Girard ont esquissé d'ensemble toute la vie de cette grande princesse, dont le regretté Max Bruchet s'était fait l'historien. Son gros et beau livre, demeuré incomplet, est déjà introuvable. MM. Chagny et Girard l'ont, naturellement, mis à profit, et le succès des fêtes du IVe centenaire de Marguerite d'Autriche à Bourg, l'an dernier, a montré combien leur jolie publication était opportune. Sans appareil d'érudition, mais avec une connaissance sérieuse du sujet, ils étudient tour à tour la dauphine et reine de France, l'infante d'Espagne, la duchesse de Savoie, la douairière de Bresse, la gouvernante des Pays-Bas. Esquisse, disons-nous, mais dont l'intelligence et le goût font souhaiter qu'elle soit reprise et achevée en portrait.

R. N. Sauvage.

F. Mauriac. *Blaise Pascal et sa sœur Jacqueline.* Paris, Hachette [s. d.]. In-12 de 250 pages, 15 francs.

Ce livre de M. F. Mauriac témoigne d'un incontestable talent d'écrivain et de penseur. Mais son étude, plus fouillée sur Blaise que sur Jacqueline, est moins une étude historique qu' « un essai personnel sur les conditions de la foi » (A. Thérive). Le petit nombre des faits connus a permis à l'auteur de tracer une esquisse vivante et ingénieuse d'un Pascal, orgueilleux et violent, à l' « effrayant génie » qui serait la personnification la plus complète du janséniste intégral. Encore que soutenue avec chaleur, cette opinion, discutable, ne tient pas compte des travaux de MM. Bremond ou Chaix-Ruy.

Retenons de bonnes pages sur la jeunesse de Pascal et de Jacqueline.

E. Préclin.

Martial Griveaud. *Un évêque constitutionnel chef de brigands, ou J.-B. Flavigny. Le pillage de Rupt-sur-Saône et l'incendie de son château (30 août-1er septembre 1792).* Vesoul, impr. Bon, In-8°, 38 pages.

J.-B. Flavigny, né à Vesoul le 20 février 1732, d'une famille bourgeoise, fut nommé curé de cette ville en 1774. Il accepta la Constitution civile du clergé le 12 juillet 1790; le 13 mars 1791, il était nommé évêque de la Haute-Saône. Dans ce département, comme dans beaucoup d'autres, la constitution civile du clergé provoqua des haines et des luttes violentes. A Rupt, la tournée de confirmation de l'évêque, qui était accompagné de 1 500 hommes de troupes, fut le signal d'une véritable émeute. Les ennemis du curé constitutionnel Parain furent molestés. « Les femmes et les filles furent traînées à l'arbre de la liberté et on leur coupa les cheveux et les oreilles », assure l'auteur. On serait curieux de savoir si cette mesure fut générale et quel fut le nombre des victimes. Flavigny essaya d'entraîner son escorte à Scey-sur-Saône, mais la plupart de ceux qui en faisaient partie revinrent à Rupt; l'église et les maisons furent pillées, le château avec ses collections d'archives, de livres et d'objets d'art qui appartenaient au comte d'Orsay fut livré aux flammes. Plus tard, en août 1795, des poursuites furent exercées contre les auteurs de ce « brigandage » et contre Flavigny lui-même, qui fut emprisonné pendant quelques jours. L'ex-évêque, qui s'opposa au culte décadaire après le Concordat, redevint curé de Vesoul, où il mourut en 1816. Cet épisode révolutionnaire, ajoute l'auteur, est une « scène renouvelée des guerres de religion ». Ce sont les patriotes qui se révélaient fanatiques, en rendant la messe constitutionnelle obligatoire. Ce travail, puisé aux sources des archives des greffes récemment versées, est documenté avec précision et écrit d'un style vivant et personnel.

M. Pigallet.

HISTOIRE LOCALE

E. Rodocanachi. *Histoire de Rome. Le pontificat de Léon X. 1513-1521.* Paris, Hachette, 1931. In-4°, 308 pages, 52 planches, 80 francs.

Dans cet ouvrage, l'auteur reste fidèle au but qu'il s'est proposé dans les précédents volumes : il poursuit l'histoire de Rome durant le pontificat de Léon X, de Rome considérée comme la capitale des États de l'Église et non comme le centre de la catholicité. Qu'on ne s'attende donc pas à trouver dans ces pages une étude substantielle de faits comme le concordat de Bologne, le concile de Latran ou la révolte de Luther. Par contre, les relations extérieures, la vie municipale, la cour et la ville, les finances, les divertissements, la haute culture, les arts, ... forment le sujet de chapitres intéressants et instructifs.

La figure de Léon X domine l'ensemble d'un éclat resplendissant, malgré quelques graves lacunes. Prince temporel, ce Pontife est entraîné dans des guerres où il n'est pas particulièrement heureux. Diplomate, il joue double jeu, suivant son caractère atermoyant et sa politique habituelle; et, avec des adversaires tels que certains ducs d'Italie, François Ier et d'autres, cela ne lui réussit pas toujours. Médicis, il aime le faste, le luxe, se répand en libéralités inouïes, dépense sans compter, a un trésor toujours obéré, crée de nouvelles charges civiles ou ecclésiastiques pour le remplir et le vider aussitôt; et meurt à quarante-six ans, en laissant un passif de 400.000 ducats et si peu d'argent liquide qu'on ne put lui faire des obsèques décentes. Mécène, il attire auprès de lui les littérateurs, les poètes, les artistes, mais sans discernement, ce qui semble l'indice d'une culture assez médiocre; s'il favorise et utilise Raphaël, il ne comprend pas Léonard de Vinci; s'il s'efforce d'organiser la *Sapienza,* encourage les études hébraïques, arabes et grecques, il accepte la dédicace d'une thèse osée de Reuchlin : *De Arte cabalistica* et celle d'un poème scandaleux de Claudius Rutilius Namatianus, affirmant que la doctrine du Christ est plus pernicieuse que les philtres de Circé. Enjoué de caractère, il s'adonne aux amusements qu'offre en abondance la vie romaine. Sa pureté de mœurs « fut incontestable », comme aussi sa frugalité; mais, sous l'influence peut-être de son ami, le gai et troublant cardinal Bibiena, il assiste à des spectacles où se représentent les pièces les plus licencieuses de l'époque, *la Calandra, I Suppositi, la Mandragore,* etc., toutes comédies, a écrit son maître de cérémonies, Paris de Grassi, plus aptes « à provoquer le rire et à faciliter la digestion qu'à améliorer les mœurs »; il chasse de longs mois, délaissant les affaires sérieuses pour son délassement préféré; il se plaît aux exercices du cirque, s'entoure de musiciens et de bouffons; au carnaval de 1520, il s'amuse à cribler d'œufs pourris la foule accourue pour assister aux tournois qui se donnent dans les fossés du château

Saint-Ange; et Luther ravageait l'Église ! Toutes ces choses sont décrites avec un luxe de détails que le lecteur trouve parfois un peu encombrants.

L'ouvrage est agréablement illustré; de belles et nombreuses gravures reposent le lecteur; mais que les portraits de Léon X, qui sont reproduits, sont décevants ! Le dessin de Sebastiano del Piombo (pl. 5, p. 30), aux traits énergiquement accentués, confine à la caricature. Bien loin d'être dissipée, cette impression est confirmée par la statue du bolonais Domenico Amio, conservée dans l'église S. Maria in Aracoeli et que la gratitude du conseil communal fit élever en 1521 (pl. 25, p. 158); le personnage manque par trop d'élégance et de distinction. L'art de Raphaël lui-même, dans le portrait que l'on voit au Musée des Offices à Florence, n'a pas réussi à masquer complètement la vulgarité du visage; les yeux intelligents, perspicaces, empreints d'une douce autorité, manquent de vivacité; le nez est d'une beauté impeccable; les lèvres le seraient aussi si l'inférieure n'était un peu trop épaisse; et le tout est comme dilué dans une masse de chair flasque qui pend au-dessous des maxillaires (pl. I, frontispice).

Au demeurant, le mot de Guicciardini, suivant lequel Léon X aurait « trompé les espérances de ceux qui comptaient sur lui », est-il, peut-être, celui de la fin.

H. Couget.

Louis Bertrand. *Font-Romeu* (Les Pèlerinages). Paris, E. Flammarion, 1931. In-12, 211 pages, 10 francs.

« Font-Romeu est un pèlerinage célèbre non pas seulement dans tout le Roussillon et la Cerdagne, mais jusque dans la Catalogne espagnole... C'est le dernier vestige de ce culte marial qui s'épanouit dès l'époque carolingienne dans toute cette contrée pyrénéenne, — barrière spirituelle dressée contre l'Islam » (p. 7). Aussi l'auteur ne se contente-t-il pas de nous faire visiter le pèlerinage de Font-Romeu (autrement dit « de la fontaine du pèlerin ») et de décrire le modeste sanctuaire et ses environs; il nous conduit à Perpignan, à Elne, et nous introduit dans leurs belles églises ; il décrit les sites pittoresques des vallées du Tech et de la Têt, les ruines de la célèbre abbaye de Saint-Michel de Cuxa, sanctifiée par le séjour de saint Pierre Orséolo, qui, après avoir été doge de Venise, devint moine. Le livre se termine par le récit des fêtes du couronnement des 4 et 5 août 1926.

G. Allemang.

Mathilde Alanic. *Sainte Radegonde* (Les Pèlerinages). Paris, Flammarion, 1930. In-12, 223 pages, 10 francs.

D'un style vif et alerte, parfois volontairement archaïque ou quelque peu romancé, l'auteur retrace la vie de sainte Radegonde, morte à Sainte-Croix de Poitiers, le 13 août 587 et dont le tombeau devint très vite un lieu de pèlerinage, que ne cessent de fréquenter

les habitants du Poitou et de la Vendée. Plus d'un lecteur regrettera peut-être que ce volume, publié dans la collection des Pèlerinages, ne contienne pas plus de détails sur le pèlerinage lui-même.

G. ALLEMANG.

Joseph GARIN. *En Savoie. Histoire de Chevron.* Tome III : La *Révolution et le* XIXe *siècle.* Paris, André Lesot, 1930. In-8° de 813 pages.

Avec ce volume III se termine le consciencieux travail de M. l'abbé Joseph Garin sur l'histoire d'un village de Tarentaise, appelé aujourd'hui Mercury-Gemilly. Le tome se divise en 2 parties, — la Révolution et le Premier Empire (1792-1815) et l'époque contemporaine (1815-1930), — où l'histoire religieuse tient largement sa place. A noter la persistance de l'esprit religieux dans la commune à l'époque révolutionnaire, malgré les persécutions.

L'auteur qui a exploré à fond toutes les questions, ne néglige aucun détail, et cela, peut-être, est un défaut; mais une bonne table des matières et une table alphabétique de noms propres terminent le volume. Nombreuses photographies et une carte de Mercury-Gemilly.

André BIVER.

Camille DAVILLE. *Sur les relations de Louis XI et de l'abbaye de Saint-Claude* (*La Messe du Roi*) (Extrait du *Bulletin philologique et historique* [*jusqu'à 1715*] *du Comité des travaux historiques,* an. 1928-1929). In-8°, pages 110 à 119.

Brochure précise et documentée où sont exposées les relations du roi avec la Franche-Comté et l'abbaye de Saint-Claude. Louis XI eut une prédilection pour la Comté, parce qu'il avait un culte spécial pour les reliques de Saint-Claude et parce que son médecin J. Coitier était originaire de Coligny. Aussi fit-il plusieurs séjours dans la ville illustrée par le grand saint, en 1456 et 1479. Une inscription dont M. Davillé donne la copie mentionne entre autres libéralités du roi, à l'abbaye la cession de biens dont les revenus s'élevaient à 12 000 livres, aux habitants « le droit de français » et une promesse de neutralité. Cette « politique d'influence française en Franche-Comté » fut maintenue par Charles VIII, François Ier et presque par tous les rois de France.

VARIÉTÉS

Dictionnaire de biographie française sous la direction de J. BALTEAU, M. BARROUX et M. PRÉVOST. Paris, Letouzey et Ané. Fascicule II : Acarie-Adegrin, 1930. — Fascicule III : Adegrin-Agobard, 1931. — Fascicule IV : Agobard-Aimon, 1931.

Le *Dictionnaire de biographie française,* qui, après l'apparition de son premier fascicule, avait marqué un temps d'arrêt, va main-

tenant bon train. Cependant le quatrième fascicule se termine à Aimon, et le premier a paru en 1929. Si l'on veut achever l'ouvrage dans un délai qui ne soit pas d'ordre par trop astronomique, il serait indispensable de presser un peu les collaborateurs.

La liste de ceux-ci se trouve imprimée dans chaque fascicule au verso de la couverture; ils ont été choisis le plus souvent parmi les spécialistes de l'époque ou de la région en cause; toujours ce sont des érudits qualifiés, professeurs de l'Université ou des Instituts d'enseignement libre, archivistes, bibliothécaires; même des membres de l'Institut, MM. Coville, Delaborde, Goyau, Jeanroy, Pfister, Prou, n'ont pas dédaigné de mettre leur expérience au service de l'entreprise et de la recommander ainsi de leurs noms.

Une difficulté d'un dictionnaire de ce genre consiste à proportionner la longueur des notices à l'importance des personnages. En général elle a été bien surmontée. Pas une seule notice n'est trop longue. Au point de vue bibliographique, on peut relever encore les traces d'un certain flottement : par exemple, tantôt les pages des publications auxquelles on renvoie sont indiquées, tantôt elles ne le sont pas; de telles imperfections sont bien menues et s'atténueront de plus en plus dans les fascicules à venir.

Parmi les très nombreux personnages ayant été mêlés à la vie de l'Église, évêques, abbés, abbesses, moines, religieuses, saints et saintes, etc., dont il est traité dans les fascicules II, III et IV, quelques-uns s'imposent à l'attention par leur propre individualité (certains figurent d'ailleurs pour la première fois dans un dictionnaire), d'autres par l'érudition et la bonne méthode de leur biographe.

En s'en tenant aux plus importants on remarquera :

1° Dans le fascicule II : Acarie (Marguerite) par Ch. Urbain; Achaire (saint), évêque de Noyon et de Tournai aux VIe-VIIe siècles, par J. Warichez; Achery (Jean-Luc d') par P. Denis; Actard, évêque de Nantes puis de Thérouanne, archevêque de Tours au IXe siècle, par A. Lesort ; Adalbéron dit Ascelin, évêque de Laon, † 1030, par M. Prévost; les trois Adalbéron, évêques de Metz aux Xe et XIe siècles par R. Parisot; Adalbéron II évêque de Verdun au Xe siècle, par P. Marot; Adalbéron d'Ardenne, le célèbre archevêque de Reims du Xe siècle, par M. Prévost; le P. Adam (Antoine), ce jésuite qui fut l'hôte assidu de Voltaire, son partenaire aux échecs et l'aumônier de Ferney de 1764 à 1777, par le R. P. Bernard (article très neuf); Adam (Guillaume), frère prêcheur, un des agents les plus actifs de la politique pontificale au XIVe siècle en vue de la croisade, par L. Bréhier.

2° Dans le fascicule III : Adémar de Chabannes par L. Bréhier; Adhémar de Monteil, évêque du Puy, l'un des chefs de la 1re croisade, par L. Bréhier (article très détaillé et remarquable); Adhémar de Monteil de Grignan (François), archevêque d'Arles au XVIIe siècle, son frère Jacques, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et leur neveu Jean-Baptiste, archevêque d'Arles après François, par G. Goyau; Advence, évêque de Metz, par R. Parisot; Affre (Denis-Auguste), archevêque de Paris, par Albert Isnard; Agathon (Joseph

Gonlieu, en religion le frère), supérieur général des frères des Écoles chrétiennes au XVIIIe siècle, par M. Prévost; Agnès de Saint-Paul Arnauld (Jeanne-Catherine-Agnès, dite la Révérende Mère) par René Pichard du Page.

3° Dans le fascicule IV : Agobard, archevêque de Lyon, par Audin; Aigrefeuille (Guillaume II, cardinal d'), XIVe siècle, par Roman d'Amat; Ailly (Pierre d'), chancelier de l'Université de Paris et évêque de Cambrai, par A. Coville (article très complet); Aimar Fabri de la Roche, frère prêcheur, évêque de Bethléem, de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Genève au XIVe siècle, par G. Letonnelier; Aimeri, évêque de Clermont au XIIe siècle, par P.-F. Fournier; Aimoin de Saint-Germain-des-Prés par H.-Fr. Delaborde.

H. Waquet.

Maxime Gorce. *Le Rosaire et ses antécédents historiques d'après le manuscrit 12483 fonds français de la Bibliothèque nationale.* Paris, A. Picard, 1931. In-16, 117 pages.

Le P. Gorce, des Frères Prêcheurs, est connu par ses travaux sur saint Vincent Ferrier. Il a déjà publié en outre quelques articles sur l'origine du Rosaire dont il nous donne aujourd'hui la synthèse. La forme définitive du Rosaire passe pour remonter au dominicain Alain de la Roche (1475), mais ce religieux voulant donner plus de prix à cette oraison en attribua l'origine à saint Dominique. Le P. Gorce cherche à confirmer cette allégation d'Alain. Sans doute les nombreux faits qu'il a groupés nous montrent que, dès le XIIIe siècle, la piété mariale se manifesta sous la forme de salutations réitérées. Ces répétitions comparées à une couronne de roses ou rosaire furent groupées au nombre de cent cinquante en trois séries de cinquante par allusion aux cent cinquante psaumes de David. Elles formaient un psautier à l'usage des fidèles ignorants du texte de la Bible. A ce psautier fut annexée la méditation des cinq miracles joyeux, dénommés au XVe siècle mystères, de la vie de la Vierge auxquels s'ajoutèrent plus tard les mystères douloureux. Le P. Gorce croit avoir fait une découverte péremptoire dans le manuscrit français n° 12483 de la Bibliothèque nationale et qui date du XIVe siècle. Ce recueil est en deux livres qui contiennent chacun cinquante miracles de la sainte Vierge, en marge desquels est écrit le mot *Rosarius*. Ce terme et ce nombre concordent avec les faits précédemment relevés. Quant au rôle personnel de saint Dominique dans l'institution du Rosaire, le P. Gorce n'apporte rien qui suffise à modifier l'opinion actuelle. Le volume est bien présenté, mais dans la rédaction il flotte une certaine confusion qui n'ajoute pas à la force des arguments.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

José VINCENT. *Sous le froc et le voile.* Paris, E. Flammarion, 1931. In-12 de 248 pages, 12 francs.

Que font les religieux et les religieuses ? Quel est leur but ? De quelle utilité peuvent-ils être en notre vingtième siècle ? C'est la réponse à ces questions que M. J. Vincent donne dans son petit livre écrit d'un style vif et imagé. Le lecteur voit défiler devant ses yeux la longue théorie des congrégations religieuses, chacune avec son originalité et sa raison d'être. « S'il importe, pour le maintien de notre influence intellectuelle et morale dans les pays étrangers, que nos congrégations vivent et essaiment dans le monde, il importe tout autant qu'elles soient généreusement traitées en France, pour le maintien ou le développement de la bonne santé intellectuelle et morale de tous les Français ». Telle est la conclusion de ce petit volume, écrit tout entier du point de vue apologétique.

G. ALLEMANG.

V. LEPETIT. *L'art de la Version latine (Théorie et pratique)*. Classe de 4e, 3e, 2e et 1re. Paris, H. Didier, 1931. In-12, 292 pages.

On ne peut que dire du bien — et un grand bien — de cet ouvrage, fruit d'une expérience consommée, ingénieusement conçu et clairement présenté. La théorie, fondée sur des principes inattaquables, expose en détail les procédés de l'interprétation littérale et de la traduction littéraire. Il eût peut-être été souhaitable que M. Lepetit insistât davantage sur certaines figures de construction, comme l'ellipse, et sur le parallélisme des mots ou des éléments de la phrase. Mais, tel qu'il est, cet ouvrage est appelé à rendre les plus grands services et aux maîtres et aux élèves. La seconde partie comprend 160 textes de versions pour les classes de la 4e à la 1re, judicieusement choisis et classés. Nul doute que ceux qui se serviront d'un aussi bon guide ne deviennent les « artistes » que l'auteur s'est proposé de former.

S. G.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais.

Épigraphie du Pas-de-Calais, tome VII, supplément au tome Ier. Épigraphie ancienne de la ville d'Arras, par le comte A. de Loisne et R. Rodière : 2e et dernier fascicule (Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1927-1931, in-4°), p. 441 à 1010; inscriptions nos 1148 à 2170. Contient : les inscriptions de l'abbaye de Saint-Vaast, dont les plus anciennes sont du viiie siècle; celles des divers monastères, couvents, hôpitaux et chapelles de la ville; du cimetière Saint-Nicaise (p. 756 à 855); les inscriptions diverses; les sceaux-matrices du musée d'Arras, des archives départementales et de la collection Le Gentil (tous détruits par la dernière guerre); les *Errata* et *Addenda;* enfin une table alphabétique des noms de personnes et de lieux, dressée par M. Ch. de La Charie.

Société des Antiquaires de la Morinie.

Recueil de Mémoires *publiés à l'occasion de son Centenaire (1831-1931).* (Ce volume forme le 35e tome de la série des Mémoires). Saint-Omer, au siège de la Société, 1931, in-8°, xxxvii-389 pages.

Abbé Georges Coolen : *Le cardinal Dubois, abbé de Saint-Bertin,* p. 299-328. L'auteur essaye d'adoucir le terrible portrait que Saint-Simon a tracé du favori du Régent; mais le récit qu'il nous donne ensuite, appuyé sur les documents authentiques, va plutôt à l'encontre de sa thèse, car tout y fait éclater le cynisme et l'insatiable avidité de ce triste personnage. Heureusement pour l'abbaye de Saint-Bertin, à peine le cardinal avait-il réussi à s'en assurer la possession que la mort l'enleva très rapidement. On sait que ce riche monastère eut le privilège d'échapper presque toujours au fléau de la commende. Tirage à part.

Justin de Pas : *Mœurs rustiques aux* xve, xvie *et* xviie *siècles dans les bailliages de Saint-Omer et d'Aire, d'après les lettres de rémission de souverains,* p. 329 à 378. On sait quelle source inépuisable de renseignements sur les mœurs et la vie intime de nos pères recèlent les lettres de rémission; plusieurs travaux ont déjà été entrepris, en diverses provinces, sur ce fonds si curieux. Celui-ci ne sera pas le moins intéressant, d'autant plus que les exemples sont bien choisis et bien rédigés. Les traits de mœurs religieuses et ecclésiastiques n'y sont pas rares.

Bulletin historique.

Tome XV; 283e et 284e livr. Saint-Omer, 1931, in-8°, p. 105-186.

E. Leclair : *Les sœurs de la Madeleine de Lille et les repenties de Saint-Omer,* p. 112. — Statuts de la communauté lilloise, fondée en 1532 par les religieuses de Saint-Omer, dont la fondation remontait à 1483.

J. Dupont : *Notes sur les églises d'Audruicq,* p. 118-120.

R. Rodière : *Tribunes de l'abbaye de Saint-Bertin,* p. 120-122. — La grande église de cette abbaye avait, sur son côté sud (le côté nord en était dépourvu) de vastes tribunes analogues à celles que l'on voit souvent à l'époque romane, et qui sont tout à fait anormales dans un édifice du xve siècle.

J. de Pas : *Le frère Augustin Rogier, prévôt de Brunehautpré, et le magistrat de Saint-Omer (1594-1597)*, p. 123-134. Ce religieux, très attaché au parti espagnol, dénonça à l'administration audomaroise les projets du gouverneur français de Montreuil et fit ainsi échouer la tentative de surprise de l'armée française sur la ville de Saint-Omer en 1594. Forcé de s'expatrier à la suite de cette délation, le moine ne cessa de réclamer une indemnité, tant à la ville qu'au gouverneur des Pays-Bas espagnols; il demanda beaucoup, obtint peu de chose et ne tarda pas à mourir.

J. de Pas : *Un prieur de Renty, agent politique (1578 à 1582) de Philippe II et des gouverneurs des Pays-Bas*, p. 142 à 186. Encore un religieux mêlé aux intrigues politiques de la fin du xvie siècle. Tout un dossier s'est conservé sur les missions et les disgrâces de dom Robert Bienaymé, qui eut le mérite de travailler à la réconciliation des provinces wallonnes et au salut du catholicisme dans les Pays-Bas; mais il trempa dans des intrigues obscures et ruina sa carrière. Suit une liste des prieurs de Renty, de 1213 à 1758; c'est la première fois que cette liste est donnée, la *Gallia christiana* étant muette sur ce prieuré bénédictin.

R. Rodière.

FLANDRE, HAINAUT et CAMBRÉSIS

NORD

Comité Flamand de Flandre. Bulletin. 1930-1931.

L. Mahieu : *Le clergé constitutionnel dans la partie française du diocèse de Tournai*, p. 311-320. Appréciations sur la valeur intellectuelle et morale de ce clergé, sur son attitude vis-à-vis des prêtres insermentés et des fidèles qui restaient attachés à ceux-ci. Ces notes sont extraites de deux registres, aujourd'hui aux archives de Mons, rédigés par les soins de l'évêque de Tournai et ses grands vicaires qui continuèrent, en dépit des décrets de la Constituante, à exercer leur juridiction sur la portion française du diocèse.

C. Looten : *Le P. Adrien Poirters*, p. 324-327. Courte notice sur ce Jésuite (1605-1674), professeur à Bailleul de 1650 à 1655, auteur du *Masque du Monde, Het masker van de Werelt* (Anvers, 1645), ouvrage qui fut très populaire dans les pays de langue flamande.

Dr E. Leroy : *De quelques Flamands en Provence à travers les siècles*, p. 359-370. On rencontre parmi eux des dignitaires ecclésiastiques et des religieux.

P. Turpin : *Note sur une vierge de marbre conservée à Gosnay*, p. 370-377. Vierge du xvie siècle qui paraît être une réplique de la statue qu'exécuta, au xive siècle, Jean Pepin de Huy pour la comtesse Mahaut d'Artois.

M. Vandalle : *Le miracle de la mule dans deux tableaux de Van Dyck*, p. 377-380. Ces tableaux sont l'un au Musée de Lille, l'autre au Musée de Toulouse.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'arrond. d'Avesnes. Tome XIII, 1930.

A. Duvaux : *Le reliquaire octogone du Musée de la Société*, p. 12-13. Reliquaire de style byzantin en bois précieux provenant de l'abbaye de Liessies. — *Copie de la sauvegarde pour l'abbaye de Maroilles délivrée à Anvers par l'archiduc Mathias le 22 avril 1578*, p. 62-63.

J. Peter : *Quelques documents inédits sur l'histoire du collège d'Avesnes au xviiie siècle*, p. 38-41. — *Autres documents pour servir à l'histoire du collège d'Avesnes*, p. 100-112. Ils ont trait surtout à la pénurie finan-

cière dans laquelle se trouva au XVIIIe siècle ce collège dirigé par des prêtres du clergé séculier. — *Deux cas de sorcellerie à Etroeungt en 1676 et en 1736*, p. 42-43. — *Détresse financière de l'hospice d'Avesnes pendant les premières années de la Révolution 1791-1796*, p. 159-161. — *Documents sur le béguinage d'Avesnes*, p. 206-212. Acte de fondation du 27 novembre 1534 suivi de pièces du XVIIIe siècle. — *Un épisode du procès entre les moines de Liessies et les habitants de Dompierre à propos des reliques de saint Etton* (1668-1670), p. 212-214. La paroisse de Dompierre réclame à l'abbaye restitution des reliques que celle-ci a conservées.

Dr G. Piérart et J. Peter : *Notes et documents sur le chapitre Saint-Nicolas d'Avesnes*, XVIe-XVIIIe siècles, p. 50-61. La discipline a fléchi; la situation financière longtemps médiocre est, au XVIIIe siècle, franchement mauvaise..

Maurice Chartier : *Un épisode de l'histoire du Comité de surveillance révolutionnaire d'Avesnes en germinal an II*, p. 74-76. A propos de J.-B. Bonnaire, curé constitutionnel de Saint-Aubin qui renonce à ses fonctions sacerdotales le 23 germinal. — *Notes sur les derniers chanoines du chapitre Saint-Nicolas d'Avesnes*, p. 77-80. Des onze qu'ils étaient, neuf prêtèrent certainement le serment à la Constitution civile, un dixième probablement; ce n'est pas certain pour le onzième. — *Les derniers religieux de l'abbaye de Maroilles*, p. 81-72. — *Les derniers religieux de l'abbaye de Liessies*, p. 83-86. — *Note sur François-Michel Dahier, acquéreur de l'abbaye de Liessies*, p. 86-87. — *Les ministres du culte à Marbaix pendant la Révolution*, p. 122-129. — *Extrait d'un recueil général des titres et papiers concernant les biens de l'abbaye de Maroilles*, p. 131-134. Ce recueil est conservé au Grand Séminaire de Cambrai. — *Extraits de la rétractation du serment qu'avait prêté M. Deruesne, curé de Bermeraing*, p. 89-90. Rétractation du 16 mars 1797. — *Documents relatifs à un passage de protestants à Avesnes en 1766*, p. 162-164.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. Tome LXXVIII, 1931.

Dr G. Dailliez : *Comptes de la procession du 15 août 1729*, p. 137-145. Avait lieu, avant la conquête française, le lendemain de la Trinité. Louis XIV demanda son transfert au jour de l'Assomption (1682). — *Le registre d'écrou de la Prison des Anglais*, p. 147-154. Le pensionnat des Bénédictines, rue des Anglais à Cambrai, fut, en 1794, transformé en prison. Le registre d'écrou va du 8 mai au 3 décembre 1794; on y retrouve les noms de prêtres, de religieux et de religieuses. Des 563 personnes qui y furent inscrites, 69 furent décapitées.

F. Créteur : *Van der Burch, septième archevêque de Cambrai de 1616 à 1644. Vicissitudes de son tombeau à Mons et à Cambrai*, p. 155-170. Van der Burch fut inhumé à Mons en l'église des Jésuites. Son tombeau fut transféré à Cambrai en 1780, puis reconstitué après la Révolution dans la chapelle de la Fondation Van der Burch.

Revue du Nord. Tomes XVI et XVII, 1930-1931.

Ch. Montjean : *Médaille de première messe célébrée à Lille le 1er janvier 1707*, p. 267-271. Elle fut frappée pour l'électeur de Cologne Joseph-Clément de Bavière qui fut ordonné prêtre à Lille, le 25 décembre 1706.

Société d'études de la province de Cambrai. 4e Bulletin.
Tomes XXX et XXXI, 1930-1931.

J. Gennevoise : *L'abbaye de Saint-Jean-Baptiste de Valenciennes et les anciennes écoles de la ville; la paroisse de Saint-Jean*, p. 93-116. Étude sur l'organisation de l'enseignement à Valenciennes, suivie d'abord d'une

liste de noms d'écolâtres régents de grandes écoles de villes et d'époques diverses. D'autres listes des maîtres et des maîtresses des petites écoles de Valenciennes ont été dressées d'après des archives de Saint-Jean de Valenciennes antérieures à 1430. — *L'abbaye de Saint-Jean de Valenciennes*, p. 65-66. Publication d'une bulle (et non d'une charte) du pape Alexandre III du 25 avril 1176 sur les obligations paroissiales des fidèles.

E. Leclair : *Déclaration de toutes les offices lesquelles se chantent annuellement en la chapelle des bonnes filles dites de la Conception*, p. 142-150. Cette chapelle se trouvait à Lille. — *Livre pour les obits et messes fondez au couvent des Sœurs de la Magdelaine à Lille*, p. 205-208.

Du Chastel de la Howardrie : *Bourse d'étude fondée à Douai par Anne du Chastel*, p. 229-233. Elle fut fondée le 4 juillet 1594 pour un étudiant en philosophie ou en théologie.

E. Théodore : *En marge d'une récente communication de M. E. Leclair. Notes de numismatique*, p. 237-243. Il y est parlé des plombs ou méreaux qui étaient distribués à certains offices; trois sont reproduits dont un plomb à calice. — *L'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, d'après un ancien dessin inédit*, p. 38-64. Ce dessin fut exécuté le 18 ventôse de l'an II (8 mars 1794). — *Matrice de sceau du couvent des Minimes de Lille*, p. 116-122. Esquisse de l'histoire de ces religieux à Lille depuis leur arrivée en 1618, à propos d'une matrice minutieusement décrite.

J. Delerue : *Quel est le sujet du rétable d'Anchin*, p. 8-30. Ce rétable de Bellegambe, provenant de l'abbaye d'Anchin, à présent au Musée de Douai, représenterait la vie surnaturelle : sur les panneaux extérieurs ce serait le domaine de la grâce, sur les panneaux intérieurs le domaine de la gloire. — *La confrérie tournaisienne de Notre-Dame de la Treille*, p. 31-37. Fondée à Tournai en 1659 dans l'église Saint-Nicaise, elle fut transférée en 1792 en l'église Sainte-Marguerite.

C. Liétard : *Florence de Lannoy, dernière abbesse de Maubeuge*, p. 89-91. Pétition qu'elle adresse le 10 pluviôse de l'an II au citoyen Le Roux, pour obtenir la liberté; elle y proteste de son « vrai et zélé patriotisme » et de « ses sentiments républicains ».

Th. Leuridan : *L'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai et le village du même nom*, p. 91-95. Approbation par l'évêque Godefroid, d'un accord au sujet de la justice et des dîmes du village de Saint-Aubert (oct. 1226). — *Faits divers intéressant les localités du Nord, du Pas-de-Calais et de la Belgique de 1780 à l'an VII extraits d'un journal de l'époque*, p. 146-192. Ce journal avait pour titre l'*Esprit des Gazettes*.

E. Fournier : *Les deux chanoines Richebé du* XVI*e siècle à Lille*, p. 127-128. D'après le registre du secrétariat de l'Évêché d'Arras. — *État des revenus et émoluments attachés à l'office de secrétaire du chapitre d'Arras en 1790*, p. 129-132. Pièce du 9 décembre 1790.

2° Recueil. Tomes XXXIII et XXXIV, 1931.

E. Fournier : *L'ancienne procédure ecclésiastique dans le Nord de la France*, p. 1-92. Après le concile de Trente, dans le concile provincial de 1565, les évêques de la province de Cambrai décidèrent d'établir pour toute la province une seule et unique forme de procédure dans les tribunaux ecclésiastiques. Ce ne fut qu'en 1632 qu'elle fut arrêtée : *Statuta curiarum ecclesiarum provinciae Cameracensis*. En attendant, l'évêque d'Arras avait, dès 1580, fixé la procédure pour son propre diocèse dans le *Stilus curiae spiritualis Atrebatensis*. Ces deux textes sont publiés et leurs données comparés avec le statut de l'Officialité de Paris de 1620 et les règlements inédits de cette même officialité rédigés entre 1642 et 1645. Tirage à part.

E. Trelcat : *Monographie d'Ors et de la Malmaison*, 1-196. La première partie est consacrée au château fort de la Malmaison, construit en 1255 par Nicole de Fontaine, évêque de Cambrai, sur le territoire d'Ors, aux abords de la Sambre, aux confins du Cambrésis et du Hainaut; il fut détruit au xve siècle, le 8 mai, dit-on. Dans la deuxième partie est exposée l'histoire de la paroisse d'Ors qui commence au xie siècle; elle dépendait de l'abbaye de Saint-André du Cateau ; suivent des détails sur les églises, les chapelles, la paroisse et la liste des curés. La troisième partie est consacrée à l'histoire civile et administrative.

La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai. 19 oct. 1930-17 oct. 1931.

L. Guiot : *Contribution à l'histoire de l'Église constitutionnelle du département du Nord* (1790-1802), p. 523-528. Achève la liste des membres du Conseil épiscopal du Nord créé à Lille le 10 mai 1797; dit comment Primat, l'évêque constitutionnel, réorganisa le diocèse du Nord, comment aussi, son successeur élu, le 6 août 1800, démissionna après la signature du Concordat. — M. Chartier : *Sur l'Église constitutionnelle du Nord*, p. 535-537. Précise et rectifie certaines indications de l'article précédent. — L. Guiot : *Le dernier curé d'ancien régime et le premier curé concordataire dans les paroisses de l'archiprêtré actuel de Cambrai*. Décanat de Caudry, p. 538-540. Décanat de Clary, p. 597-599; 611-612; 623-624. Décanat du Câteau, p. 58-60; 131-132; 141-144; 154. Décanat de Gouzeaucourt, p. 179-180; 190-191. Décanat de Marcoing, p. 213-216; 239-240; 291-292. Décanat de Solesmes, p. 354-356; 378-380; 403-404. — M. Chartier : *Autour du vénérable Louis de Blois et des derniers religieux de Liessies*, p. 589-591. Comment fut retrouvé le chef de Louis de Blois conservé aujourd'hui à l'abbaye de Solesmes. — *Les derniers religieux de Citeaux originaires du diocèse de Cambrai*, p. 632-636. — *Les derniers religieux de l'abbaye bénédictine Saint-Remy de Reims originaires du diocèse actuel de Cambrai*, p. 154-156; 167. — *Un ancien vicaire épiscopal de Primat, vicaire général de Bayeux, Jean-Jacques de Croisilles*, p. 325-328. — *Le dernier curé d'ancien régime et le premier curé concordataire du doyenné actuel du Quesnoy*, p. 458-460; 470-472. — *Les vicaires du doyenné actuel du Quesnoy*, p. 458-460; 470-472. — *Les vicaires du doyenné actuel du Quesnoy en 1791*, p. 482-486. — Dr Dailliez : *L'enseignement secondaire à Cambrai avant la Révolution*, p. 251-256.

Semaine religieuse du diocèse de Lille. 26 oct. 1930-18 oct. 1931.

L. Detrez : *L'odyssée d'un dominicain lillois fusillé à Mons le 29 thermidor an II* (16 août 1794), p. 1020-1022. Il s'agit du P. Richard. — *La Flandre et l'Église d'Arras*, p. 39-44. Rappelle les noms des personnages ayant des attaches avec Lille qui occupèrent les sièges d'Arras, Thérouanne, Saint-Omer et Boulogne. — *Un sacre à Lille en 1707*, p. 101-106. Celui de l'archevêque électeur de Cologne, Joseph Clément de Bavière du 1er mai 1707. — *L'Hostie sur la Flandre*, passim. Articulets sur l'histoire du culte eucharistique en Flandre. — *Les débuts en Flandre de la Franc-Maçonnerie*, p. 431-441. Elle commence à Dunkerque en 1721; à Lille se fondent deux loges, l'une en 1760, l'autre en 1764; il y en aura quatre en 1789. — *Un monastère de Clarisses* (1451-1931), p. 671-675. Esquisse de l'histoire des clarisses de Lille; aujourdhui à Haubourdin. — *Les sources lilloises du culte de la Pietà*, p. 689-692. La dévotion de N.-D. des Douleurs se répandit à la fin du xve siècle, propagée par Jean de Coudenberghe, un curé de Bruges, et Michel François, un dominicain

du couvent de Lille; elle eut un de ses premirs sièges à Lille en la collégiale Saint-Pierre. — *Le rosaire en Flandre*, p. 720-724. Histoire de la dévotion dans les diverses paroisses de la Flandre.

Union Faulconnier. Tome XXVII, année 1930.

Dr Lemaire : *La vieille Franc-Maçonnerie dunkerquoise*, p. 89-231. Introduite à Dunkerque, en 1721, par Jean, duc de Montagu, grand maître de la Grande loge fondée à Londres en 1717, elle fut sans doute primitivement réservée aux seuls Anglais en résidence à Dunkerque. A cette loge anglaise en succéda une écossaise, en 1732, créée sous l'influence des partisans des Stuarts; celle-ci, sous la dépendance de la Grande loge de Paris en 1741, se fit reconnaître par la Grande loge de France en 1756 : ce fut la loge de Saint-Jean d'Écosse sous le titre distinctif de l'Amitié et de la Fraternité. Ses membres étaient des fonctionnaires royaux, de riches bourgeois, de gros négociants; on y rencontre un prêtre. D'abord royaliste et catholique, elle se laissa gagner par l'esprit de l'Encyclopédie. A dater de 1760, se fondèrent des Loges ou ateliers pour les artisans; la plupart n'eurent qu'une existence éphémère. Il y eut aussi des Loges militaires. Sous la Révolution les Loges furent moins fréquentées; les clubs leur faisaient concurrence. Le 10 septembre 1797, l'Amitié et la Fraternité reprit ses séances. Au xixe siècle, les Loges furent tour à tour impérialistes, monarchistes et républicaines. Fait suite une notice spéciale sur la Loge La Trinité qui fut créée en 1784 et dura jusqu'en 1869; elle eut, à partir de 1819, une commanderie du Temple; l'auteur publie la lettre de ses membres et des fragments de son rituel.

A. Leman.

PICARDIE

SOMME

Société des antiquaires de Picardie.

La Picardie historique et monumentale. Tome VI. *Arrondissement de Péronne.* Amiens et Paris, 1923-1931, gr. in-4°, 322 p. Nombreuses figures dans le texte et héliogravures hors texte. Notices par Georges Durand, Camille Enlart, Philippe des Forts, A. Perrault-Dabot, Louis Regnier, Roger Rodière. Ce volume forme le dernier de la collection commencée en 1893. L'arrondissement de Péronne fut un des plus éprouvés pendant la guerre de 1914-1918 — sans compter les autres depuis la guerre de Cent ans. — La presque totalité de ses églises dont il comptait beaucoup de remarquables, a été plus ou moins atteinte : certaines ont pu être restaurées, mais d'autres ont été totalement anéanties. Toutefois on a pu réunir une quantité de notes, de photographies et d'autres documents graphiques pris avant la guerre pour en reconstituer les monographies à peu près complètes qui n'en acquéreront que plus de prix.

Il faut surtout mentionner les églises de Péronne, charmant édifice flamboyant; — de Ham, à la nef romane et au chœur du plus pur gothique primitif sur une crypte du même style; — de Monchy-Lagache à la belle tour octogonale de la même époque, détruite; — de Bray-sur-Somme, avec trois absides de style gothique primitif, un transept et une nef flamboyants; — de Nesle, vaste édifice du xie siècle avec une curieuse crypte du même temps, encore du plus haut intérêt, malgré de fâcheuses modifications apportées au xixe siècle et qu'une formidable bombe allemande à retardement réduisit en un immense tas de pierres; — de Falvy, avec une nef et un clocher romans, un chœur et une chapelle flamboyants, etc.

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.
Année 1930. Amiens, au Musée de Picardie, 1930, in-8°.

Roger Rodière : *Iconographie de saint Gengoult en Picardie et en Artois*, p. 283-298. Le culte de saint Gengoult, le noble franc trompé par sa femme, fut très populaire dans le Ponthieu, le Boulonnais et la région limitrophe. Les églises de ces parties conservent un certain nombre d'images de ce saint personnage du xve au xixe siècle. Quelques-unes, comme celles de Saint-Vulfran et de Saint-Paul d'Abbeville, du début du xvie siècle, ont une réelle valeur artistique; beaucoup d'autres, œuvres d'artistes campagnards, se recommandent plutôt par une savoureuse gaucherie d'exécution et une amusante naïveté. Quelques-unes sont reproduites.

Adrien Huguet : *Recherches sur trois juges du procès de condamnation de Jeanne d'Arc, originaires d'Amiens*, p. 326-365. Sur le premier, Thomas de Courcelles, qui joua dans le procès un rôle de premier plan peu honorable, mais qui devint depuis une des lumières de l'Église, M. A. Huguet apporte quelques détails inédits tirés des archives de la ville d'Amiens, et notamment qu'il était le frère d'Hue de Courcelles ou de Courchelles, lieutenant général au bailliage d'Amiens et qui fut maieur de cette ville en 1461. — Les mêmes archives ont permis à l'auteur d'établir péremptoirement que Pasquier de Vaux, qu'on croyait originaire de Normandie, était né à Amiens d'une famille échevinale, et d'en donner une biographie très neuve et très intéressante, bien qu'elle ne soit pas toujours à son avantage. Homme de confiance de Louis de Luxembourg, évêque de Térouanne, chancelier de France pour le roi d'Angleterre, on le trouve mêlé à la plupart des grandes affaires de la ville d'Amiens qui tenaient de si près à la politique générale, et il rendit à celle-ci de grands services, qui furent d'ailleurs largement payés. — Quant au troisième, Guillaume de Conti, abbé de Sainte-Catherine de Rouen, qui joua un rôle plus effacé, on ignorait également le lieu de sa naissance. D'après les mêmes sources, M. Huguet a pu le situer dans une des plus vieilles et des plus illustres familles bourgeoises d'Amiens, et compléter très avantageusement sa biographie. Son frère, Jean de Conti, fut maieur de cette ville en 1434 et en 1446.

J. Bonhomme : *La formation du département de la Somme en 1790 et l'établissement des subdivisions depuis cette date jusqu'à nos jours*, p. 380-497.

Virgile Brandicourt : *Autels et retables en Picardie*, p. 520-545. Coup d'œil rapide accompagné de figures, notamment sur les autels et retables de Feuquières en Vimeu (xviiie s.), de l'abbaye de Valloires (xviiie s.), de Saint-Riquier en albâtres anglais (xve s.), de Saint-Vulfran et de Saint-Paul d'Abbeville (xvie s.), du Crotoy (xvie s.), de Maignelay (xvie s.), etc.

Adrien Huguet : *Notes sur Nicole de Quiefdeville, confesseur de Jeanne d'Arc au Crotoy*, p. 564-578. Dans un article intitulé *Jeanne d'Arc au Crotoy* (*Bull. de la Soc. des antiq. de Pic.*, 1928), M. A. Huguet avait identifié Nicole de Quiefdeville, chancelier de la cathédrale d'Amiens, emprisonné au château du Crotoy en 1430, pour avoir participé à un complot ayant pour but de rendre Amiens au Dauphin. Il s'y était trouvé avec Jeanne d'Arc et lui avait administré les secours de la religion. Ce nouvel article apporte de très précieux renseignements sur ce personnage et sur sa famille.

Bulletin trimestriel de la Société d'émulation d'Abbeville.
An. 1930. Abbeville, Lafosse, 1931, in-8°.

[Roger] Rodière : *Quelques vieilles cloches du Ponthieu*, p. 207-233.

Documents sur les cloches de Boufflers (xve s.), de Cahon (1539), de Noyelles-en-Chaussée (1563), de Machiel (1579), etc.

Adrien HUGUET : *Raoul Bouteiller, capitaine du Crotoy pendant la captivité de Jeanne d'Arc*, p. 235-287. Étude des plus curieuse, d'après des documents pour la plupart inédits, sur le rôle important et encore ignoré en basse Picardie de Raoul Bouteiller (Ralph Boteler), bien connu d'ailleurs comme bailli de Rouen et l'un des lieutenants du comte de Warwick, notamment sur les dramatiques sièges de Saint-Valery-sur-Somme (1422) et du Crotoy (1423), héroïquement défendues par Jacques d'Harcourt contre Warwick, puis contre Bouteiller; sur le rôle de celui-ci comme capitaine du Crotoy après la reddition de cette ville aux Anglais et surtout sur la captivité de Jeanne d'Arc au château du Crotoy en 1430 et son dernier voyage de cette forteresse à Rouen à la fin de la même année; et enfin sur les diverses missions diplomatiques dont Bouteiller fut chargé.

Le Dimanche, semaine religieuse d'Amiens, 60e année, Amiens, 1931, in-8°.

Virgile BRANDICOURT : *Le culte de saint Firmin hors de France*, p. 487-490. Renseignements historiques sur deux sanctuaires dédiés à saint Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens, et à peu près inconnus en France. Le premier, à Pertusio près de Valperga (Piémont), à un endroit où, en 1525, après la bataille de Pavie, un soldat français aurait été guéri d'une grave maladie par l'intercession de saint Firmin. Une relique de celui-ci y fut envoyée en 1893, et, pendant la dernière guerre, sa dévotion fut très répandue parmi les soldats italiens. L'autre, à Bonneville, province de Namur en Belgique, possédant une relique du même saint, et connu depuis le milieu du XVIIe siècle, est encore très fréquenté dans la région.

Georges DURAND.

CHAMPAGNE

AUBE

Mémoires de la Société académique de l'Aube.
Tome XCIII, 1930. Troyes, J. L. Paton, 1931, in-8°.

R. HENNEQUIN : *Les portraits au physionotrace, gravés de 1788 à 1830. Essai d'un catalogue nominatif, biographique et critique. Deuxième série : au temps de la Révolution, citadins de Paris et Parisiens par occasion : physionotraces dessinés et gravés par Quenedey (des Riceys), du milieu d'août 1789 au mois de mai 1796*, p. 17-166. Comme dans la première partie de ce travail, on trouvera dans ce catalogue de précieux renseignements iconographiques sur le clergé pendant la Révolution.

La prononciation du latin, p. 166-167. Texte d'un vœu pour la prononciation française du latin.

H. de LA PERRIÈRE : *Les d'Aubeterre*, p. 168-211. Bonne étude généalogique sur une importante famille troyenne.

Annuaire de l'Aube. 1931, 2e partie. Troyes, J. L. Paton.

Edmond GUR : *Les examens de réception à maîtrise d'un chirurgien et d'une sage-femme à Troyes, au XVIIIe siècle*, p. 13-34. Curieux travail intéressant également pour l'histoire des hôpitaux. — Arthur PRÉVOST : *Note sur Dominique Florentin, sculpteur*, p. 35-36. Le sculpteur aurait vécu jusqu'en 1569 au moins (et non 1565). — [L. MORIN] : *Les fouilles du cimetière mérovingien de Montaigu-en-Othe (1904-1906)*, p. 55-61.

G. B. DUHEM.

MARNE

Nouvelle Revue de Champagne et de Brie. Tome IX, 1931.

G. Robert : *Notre-Dame de Pitié de Joinville et Saint-Pierre-les-Dames de Reims*, p. 100-115. Joinville est la capitale des Guises. Claude de Lorraine et Antoinette de Bourbon, sa femme, y menèrent une vie princière. Devenue veuve, Antoinette exécuta les volontés de son époux en y fondant le prieuré des bénédictines de N.-D. de Pitié (1553), qui dépendit directement de l'abbaye Saint-Pierre-les-Dames de Reims. L'abbesse avait droit de visite. Pièces justificatives.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *Actes faux de Bar-sur-Aube et de Clairvaux*, p. 168-180. Dans le riche chartrier de Clairvaux, conservé aux Archives de l'Aube, les documents suspects sont rares. L'auteur a déjà étudié la prétendue charte de fondation de l'abbaye de 1115, dont un original supposé existe à la Bibliothèque municipale de Troyes; cette fois il s'occupe de quatre chartes qui ne sont pas entièrement fausses car les actes qu'elles relatent sont exacts et existent ailleurs; on s'est contenté de leur donner une autre date que celles qu'elles portaient réellement.

L. Demaison : *Nouveau renseignement sur Bernard de Soissons, maître de l'œuvre de la cathédrale de Reims*, p. 186-187. Maison qu'il habitait en 1282.

G. R. : *L'église Saint-Nicaise de Reims et les carrières de Trigny* (1297), p. 239-242.

Almanach Matot-Braine de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. 1931.

Chanoine A. Frezet : *Le cardinal Luçon*, p. 211-250. Biographie de l'archevêque de Reims, né à Maulevrier (Maine-et-Loire) le 28 octobre 1842, décédé à Reims le 26 mai 1930. *Sept figures.* — A. Menu : *Prémontré*, p. 257-264. Ordre fondé au XIIe siècle par saint Norbert; bref historique suivi d'un document : état des préparatifs pour le chapitre général de 1663. *Figure.* — Ch. Sarazin : *Sons de cloches métropolitains*, p. 265-292. Histoire des cloches de la cathédrale de Reims, depuis la Révolution jusqu'à nos jours. *Figures.* — Dom Rejalot : *Lettre de Dom Edmond Martène à Dom Claude-Martial Mance, prieur de l'abbaye de Saint-Thierry*, p. 336-339. Au sujet d'un envoi de reliques de s. Poppon, abbé de Stavelot et ancien moine de Saint-Thierry.

Dr Pol Gosset.

HAUTE-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. Tome X, nos 126 à 128, 1930-1931.

G. Drioux : *Bibliographie lingone*, p. 12-26; 41-58; 73-101. Continuation sur le même plan, suivant les mêmes directives et dans le même esprit de stricte objectivité des *Courriers bibliographiques* inaugurés dans la même revue par le chanoine Marcel et interrompus depuis 1923. L'auteur se propose de mentionner et d'apprécier sommairement toutes les publications touchant de quelque façon à l'histoire de l'ancienne cité des Lingons, de l'ancien diocèse de Langres et du département de la Haute-Marne. Les publications de 1924 à 1930 ont été réparties sous les rubriques suivantes: *Généralités.* — *Archéologie pré et protohistorique.* — *Époque gallo-romaine.* — *Moyen-Age.* — *Renaissance et Réforme.* — XVIIe *et* XVIIIe *siècles.* — *Révolution et Empire* (à suivre).

Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont. Tome VI, n° 1, 1931.

M. Ronot : *Étude sur l'église de Lanques et ses chapiteaux romans*, p. 13-14. Petite église rurale du XIIIe siècle. Description de deux chapiteaux provenant de l'ancienne église. — *Étude sur l'église de Clefmont*, p. 14-20. Église romane de style bourguignon dont la construction semble remonter à la fin du XIe siècle ou au début du XIIe. Nef à cinq travées et collatéraux, voûtés sur croisées d'ogives au XIIIe siècle. Chapelle funéraire du XVIe s'ouvrant sur les trois dernières travées du collatéral nord. Pierres tombales des Choiseul.

M. Guillaume : *Le chanoine Marcel*, p. 20-23. Notice nécrologique.

Semaine religieuse du diocèse de Langres. 65e année, 1930.

A signaler une série de notices anonymes sur *Les ermites dans l'ancien diocèse de Langres : Le règlement de Monseigneur Zamet*, p. 233-236; *Un ermite réformateur : le Fr. Jean-Jacques*, p. 261-262 et 272-274; *Synode général; visites annuelles des ermitages*, p. 283-286; *Quelques ermitages de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste : L'ermitage de Sainte-Croix ou Saint-Joseph de Boulaumont* (Châteauvillain), p. 295-297; *de Saint-Roch* (Chaumont), p. 318-321, *de Saint-Pérégrin* (Poinson-lés-Fayl), p. 390-395; *de Saint-Nicolas* (Coiffy-le-Bas), p. 403-407; *de N.-D. des Ermites à Cuves*, p. 600-603.

L. Delessard.

ARDENNES

Revue historique du Plateau de Rocroi. 8e année. Rocroi, Impr. Jaloux, 1930.

Abbé L. Dardenne : *Le prieuré de Saint-Michel à Bourlers* (Belgique), p. 374-378, 394-398, 427-429. Relevé des terres données par les seigneurs de Chimay à ce prieuré, dépendant de l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache (1166-1545) et liste des fermiers (1608-1768).

9e année, 1931.

Ch. Jammart : *A propos de Jacques Marchant*, p. 445-448. Nouvelles notes sur ce doyen de Couvin (Belgique), auteur de l'*Hortus pastorum* et sur le lieu de sa mort en 1648.

La Grive. Revue ardennaise de littérature, d'art et d'histoire. 2e et 3e années, nos 10 à 13. Charleville, Impr. Anciaux, 1930-1931.

Dom J. B. Monnoyeur : *La question de l'Imitation*, n° 11, p. 19-24. Réponse à Dom H. Bascour au sujet de l'attribution à Gerson de l'Imitation de Jésus-Christ.

J. Massiet du Biest.

LORRAINE

MEURTHE

Revue historique de la Lorraine. (Ancien Bulletin de la Société d'arch. lorraine et du Musée hist. lorrain.) 74e volume. Nancy, 1930.

E. Duvernoy : *La famille de Pfaffenhofen en Lorraine*, p. 8-18. Originaire d'Alsace, connue depuis le XIIIe siècle, elle donna plusieurs membres à l'Église : un chanoine au chapitre de Toul, des chanoinesses au chapitre noble de Bouxières-aux-Dames (XVIe s.). — Du même : *Épigraphie du canton d'Haroué*, p. 154-159.

P. Marot : *L'inventaire des ornements de l'église Saint-Nicolas-de-Port (1584)*, p. 64-73. Description sommaire des ornements de la basilique, avant sa destruction par les Suédois (1635) : 47 chapes, 29 chasubles, 33 tuniques, tapisseries et autres pièces, dont la provenance est souvent indiquée. — Du même : *Récit inédit de la démolition de l'église des Minimes de Nancy et de la translation du cœur du prince Henri de Lorraine, marquis de Hattonchatel, à Bon-Secours*, p. 129-139. Cette destruction qui eut lieu en 1811, est racontée par un témoin, Michel-Hubert Oudinot, à la suite du *Recueil de notes éparses sur différents sujets la plupart historiques*, rédigé par Mory d'Elvange. — Du même : *Observations sur les styles chronologiques en usage en Lorraine au* XII*e siècle et pendant les premières années du siècle suivant*, p. 176-183. L'étude de différents documents seigneuriaux et ecclésiastiques conduit à cette conclusion que de 1094 à 1206, on n'emploie pas le style du 25 mars, mais ceux du 25 décembre ou du 1er janvier, tandis que, fin du XIIe s. et début du XIIIe s., le style de l'Annonciation domine.

A. Gain : *Autour du milliard des Émigrés. Émigrés acheteurs de biens nationaux*, p. 90-101; 160-175. Étude restreinte à quelques cas dans le département de la Moselle.

Le Pays lorrain. 22e année. Nancy, 1930.

L. Schély : *Le baptême d'un juif à Imling (Moselle), en 1747*, p. 52-53. Reproduction de l'acte de baptême de Jacob Lévy, âgé de 21 ans, 26 décembre 1747.

E. Badel : *Les tombeaux des dix évêques de Saint-Dié*, p. 391-399. Courte notice sur la sépulture de chacun des évêques de Saint-Dié, depuis Mgr Chaumont de la Galaisière († 1809) jusqu'à Mgr Foucault († 1930). — Du même : *Les tombeaux des évêques de Nancy*, p. 636-640; 702-707. Notices semblables aux précédentes, sur les sépultures des dix premiers évêques de Nancy, de 1777 à 1918, dont deux seulement furent inhumés à Nancy, Mgr d'Osmond et Mgr Turinaz.

P. Marot : *L'architecte de la cathédrale de Nancy*, p. 455-462. Plusieurs architectes ont travaillé aux plans de la primatiale qui devait devenir la cathédrale. Le premier plan fut conçu par Betto et Révérend et reçut un commencement d'exécution en 1700. Ferdinand de Saint-Urbain critiqua ce projet et en dessina un autre, en 1703, qu'il soumit à Léopold. Le duc prit pour arbitre Mansart qui dressa un nouveau plan : il ne fut malheureusement réalisé qu'en partie.

G. Driant : *Une institution de bienfaisance à Clermont-en-Argonne, au* XVIIIe *siècle : La Charité*, p. 506-510. Fondée grâce à un legs du Grand Condé (1686), elle ne commença à fonctionner qu'en 1706, pour être réorganisée en 1743. L'auteur donne le règlement d'administration qui fut établi à cette époque.

Mémoires de l'Académie Stanislas.
6e série, tome XXVII. Nancy, 1930.

P. Marot : *A quelle époque saint Nicolas devint-il le patron de la Lorraine?* p. 98-104. C'est au XVe siècle. René II, duc de Lorraine, témoigna de sa reconnaissance à saint Nicolas à la suite de la bataille de Nancy, « en le réputant père du pays, duc et deffence de Lorraine » (4 janv. 1477). Mais la qualification de patron ne se rencontre pour la première fois que dans une lettre patente du 30 avril 1511. — Du même : *Jean Baudoin de Rosières-aux-Salines, chanoine de Saint-Dié, auteur de l'« Instruction de la vie mortelle »*, p. 116-126. Identification

de l'auteur, jusqu'ici inconnu, de ce long poème qui a pour titre « *Instruction de la vie mortelle ou Roman de la vie humaine* », composé dans le second quart du XVe siècle.

Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul.
67e année. Nancy, 1930.

G. Clanché : *Particularités liturgiques de la cathédrale de Toul, passim,* en vingt-deux articulets. Ces particularités sont décrites d'après le cérémonial établi par le chanoine Claude Petitmaire, sur l'ordre de Henry de Thyard de Bissy.

L. Marchal.

MOSELLE ET SARRE

Revue ecclésiastique de Metz. 37e année. Metz, 1930.

X. : *Règlement concernant les pèlerinages des chanoines de la cathédrale de Metz au* XIVe *siècle,* p. 15-17. Liste des lieux de pèlerinage auxquels pouvaient se rendre les chanoines, sans perdre leurs droits aux prébendes.

P. Lesprand : *Le clergé messin et la Révolution* (suite), p. 18-38, 274-281, 311-320. Le serment constitutionnel, exigé des prêtres fonctionnaires publics, fut prêté par trois membres du clergé sur treize dans le canton de Morhange, par un sur dix dans le canton de Thicourt, par deux sur huit dans le canton de Vatimont.

N. Hamant : *Les petits séminaires d'Alsace-Lorraine sous le régime allemand* (suite), p. 126-134, 348-358, 418-430. De 1883 à 1897 les deux supérieurs Roger et Guépratte qui dirigèrent le petit séminaire de Montigny-lés-Metz, ne furent pas inquiétés par l'autorité scolaire allemande, satisfaite d'avoir réduit l'enseignement du français dans les classes à trois heures par semaine. Parmi les trois directeurs des études, allemands d'origine, qui se succédèrent durant cette période, il faut signaler l'abbé Frizen qui, après quatre années de séjour à Montigny, devint en 1891 évêque de Strasbourg.

R. P. Ignace-Marie : *Saint Bonaventure en Lorraine,* p. 384-396. Il ne semble pas que le grand prédicateur du XIIIe siècle soit jamais allé à Neufchâteau; il n'est pas venu davantage à Metz. Mais une tradition authentique, confirmée par un passage inédit des annales de Haguenau, permet de croire que, lors d'un second voyage en Allemagne, saint Bonaventure s'arrêta en 1271 à Sarrebourg et y présida un chapitre provincial des Frères Mineurs.

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.
Tome XXXIX. Metz, 1930.

Marthe Marot : *L'enlèvement du chroniqueur messin Philippe de Vigneulles et de son père Jean Gérard en 1490, d'après un document inédit,* p. 1-8. On publie la déposition devant témoins du père du chroniqueur, qui permet de contrôler le récit inséré dans les *Mémoires* de ce dernier.

G. Blondeau : *Le journal du chevalier de Belchamps en 1726 et 1727,* p. 9-53. C'est un recueil, tenu au jour le jour, des nouvelles à la main répandues dans la bonne société de Metz.

E. Duvernoy : *Documents sur les débuts de René d'Anjou dans les duchés de Lorraine et de Bar* (1419-1431), p. 55-73. L'auteur reproduit avec les éclaircissements nécessaires quatre documents relatifs à l'avè-

nement de René d'Anjou, comme duc de Bar et plus tard, comme duc de Lorraine, du chef de sa femme, fille et héritière du duc de Lorraine, Charles II.

J. Lhéritier : *Numismatique lorraine. Des monnaies de compte en usage en Lorraine sous le règne de Ferri III* (1251-1303), p. 75-94. Alors avaient cours dans le duché cinq sortes de deniers : le tournois, le provenisien, le messin, le toulois, le trèverois. On démontre que les toulois cités dans les actes de Ferri III sont des deniers frappés dans les ateliers du duc, de même qu'il émettait des trèverois dans son atelier de Pierck.

Pierre Marot : *La « brève » généalogie du duc de Lorraine, René II*, p. 95-126. Elle est contenue dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Institut. Son auteur, un clerc, l'a terminée de 1504 à 1505. Avec son aide on peut préciser les dates du décès d'Antoine de Vaudémont, le compétiteur de René d'Anjou, qui mourut le 3 mars 1458, et d'Yolande d'Anjou, mère de René II, morte le 23 février 1484.

Ch.-Edmond Perrin : *Note sur un comput pascal d'origine messine*, p. 127-141. En 1212 un moine de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz a dessiné dans un manuscrit conservé à la bibliothèque publique de Metz un système d'engrenage formé par deux roues dentées d'inégale grandeur. C'est la représentation d'un comput pascal, analogue aux calendriers de la pierre de Sturzelbronn en Moselle et de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Lansberg.

R.-S. Bour : *Observations sur « la plus ancienne cathédrale de Metz »*, p. 155-162. Il s'agit d'une nouvelle interprétation de la lettre adressée par un certain Gogus à l'évêque de Metz Pierre, intronisé en 577 ou 578. L'église, dont la réparation est surveillée par l'archidiacre Mactarius, serait la cathédrale et l'anonyme salué à la fin de la lettre devrait être le poète Venantius Fortunatus, qui séjourna deux ans à Metz et plus tard devint évêque de Poitiers en 599.

A. Gain : *Liste des émigrés, déportés et condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Moselle (1791-1800). Cinquième partie*, p. 163-393. Le mémoire contient 728 brèves notices d'émigrés ou autres victimes de la Révolution, dont les noms commencent par les lettres P. à T. Parmi les membres du clergé il faut citer le lazariste Parisot, l'ancien chanoine d'Auxerre Perbal, les prémontrés de Wadgasse, Richard curé de Briey, etc.

Léon Maujean : *Histoire des seigneurs et de la ville de Morhange. Troisième partie*, p. 395-472. Aux princes de Salm, seigneurs hauts-justiciers de Morhange, succédèrent par achat en 1742 les comtes d'Helmstatt, avec lesquels les habitants de la ville eurent de nombreuses contestations. A la Révolution, Morhange devint chef-lieu de district et la famille d'Helmstatt émigra. Elle ne revint qu'en 1809 et abandonna définitivement Morhange en 1834. Le curé de cette ville réfractaire émigra en 1792 et ses biens furent vendus : auparavant deux curés constitutionnels avaient subi de la part des habitants toutes sortes d'avanies. Le culte catholique fut rétabli à Morhange en 1803 et l'auteur cite les prêtres qui occupèrent la cure de cette ville jusqu'en 1911.

Cte Jean de Pange : *Table des noms de personne et de lieu contenus dans le catalogue des actes de Ferry III*, p. 473-502. C'est l'index des noms propres cités dans les quatre parties du catalogue, que l'annuaire a publiées de 1925 à 1928.

Fr. Ruperti et J. Hocquard : *Hériman, évêque de Metz (1073-1090)*, p. 503-573. Hériman, prévôt de Liége, fut élevé à l'évêché de Metz par

l'empereur Henri IV. Lors de la querelle des investitures, il prit parti pour le pape Grégoire VII et fut chassé de Metz en 1078 par Henri IV, et même déposé en 1084 par des évêques partisans de l'empereur à la diète de Mayence. Néanmoins Hériman rentra dans sa ville épiscopale au début de 1089 et y mourut l'année suivante. Le mémoire se termine par le catalogue des actes d'Hériman.

Mémoires de l'Académie nationale de Metz. 5e série, tome XI, Nancy, 1930.

Henri Dilg : *L'existence et la personnalité juridique des congrégatins religieuses en Alsace et en Lorraine*, p. 1-125. Selon le droit local actuellement en vigueur dans les provinces recouvrées, les congrégations sont soumises au régime légal de la liberté contrôlée, qui leur était appliqué en France sous le second Empire, qui fut maintenu pendant l'annexion des deux provinces à l'Allemagne et que la loi de 1924 n'a pas modifié. En fait, l'État protège les congrégations religieuses qui sont autorisées et laisse vivre celles qui ne le sont point.

L. Klipffel : *Entrée à Metz en novembre 1613 de Bernard de Nogaret, marquis de la Valette, gouverneur de la ville*, p. 255-288. D'après le manuscrit F 24103 de la Bibliothèque nationale.

Henry Contamine : *La vie aventureuse d'un émigré lorrain. Guillaume de Lasalle de Louisenthal, d'après ses mémoires inédits*, p. 289-346. Né en 1768 à Dilling près de Sarrelouis, mort à Deux-Ponts en 1846.

E. Fleur : *Autour d'un livre célèbre : « Le voyage du roy à Metz »*, p. 347-403. Ce livre qui contient les légitimes plaintes des Messins contre les Saubole, représentants du roi dans leur ville, n'est pas un pamphlet.

Bulletin de l'œuvre de la cathédrale de Metz. n° 5. Metz, 1930.

X. : *La chaire à prêcher de la cathédrale*, p. 3-8. Elle est l'œuvre du sculpteur Soret (1820) ; il n'y eut sans doute pas de chaire fixe antérieurement.

X. : *Note sur quelques reliques et objets du trésor de la cathédrale*, p. 9-16. On décrit les pièces les plus connues, qui sont l'anneau et le crâne de saint Arnould, l'autel portatif en agate, la chape dite de Charlemagne.

X. : *Bossuet a-t-il intenté un procès au chapitre de la cathédrale?* p. 17-32. L'auteur de l'article répond négativement. Il semble certain que la requête présentée au parlement de Metz en 1659 par le procureur de Bossuet pour la restitution de fruits d'une prébende, dont son client aurait été frustré dix ans plus tôt, a été rédigée à l'insu de l'intéressé qui ne séjournait plus guère à Metz à l'époque de cette réclamation en justice.

Almanach de Marie Immaculée. 10e année. Metz, 1931.

J. B. Pelt : *La liturgie de la fête de Pâques, autrefois et aujourd'hui*, p. 20-29. Exposé des anciennes coutumes, d'après le pontifical du XIe siècle et le cérémonial du XIIe siècle, rapprochées de celles du cérémonial du XVIIe siècle. On commente particulièrement les rites qui se sont maintenus jusqu'à nos jours. — Mgr Hamant : *Le petit séminaire de Montigny pendant la guerre*, p. 30-39. Converti en hôpital pendant les hostilités. — A. Auvray : *Saint-Quirin*, p. 40-44. Historique d'un pèlerinage, d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier et d'une verrerie qui demeura en activité de 1400 à 1845.

Bulletin de la Société des amis de la Sarre.
N° 7. Sarrebrück, 1930.

N. : *Extraits du registre de correspondance de Frantz, agent national du district de Sarrelibre, avec le Comité de salut public, celui de sûreté générale, etc. (fructidor an II-frimaire an IV)*, p. 27-152. Le 21 vendémiaire an III, Frantz annonce au Comité de législation que les lois relatives aux prêtres ont été constamment exécutées : quatre prêtres ont été condamnés à la déportation.

P. Louvet : *Sarrelouis*, p. 153-241. Traduction de l'histoire de cette ville écrite en allemand par le Sarrelouisien Georges Baltzer en 1864. La ville fut fondée en 1680 sur des terrains appartenant aux abbayes de Wadgasse et de Frauloutre, ainsi qu'à la ville de Vaudrevange. A la fin de 1793 l'église de Sarrelouis fut transformée en temple de la Raison : ce qui donna lieu à de grotesques saturnales.

P.-E. Kiffer : *L'ancienne abbaye de Woerschweiler, son histoire, ses ruines*, p. 305-321. Fondée en 1131, elle reçut ses premiers religieux de l'abbaye bénédictine de Hornbach, plus tard remplacés par des Cisterciens de Villers-Bettnach. Sécularisée par son protecteur le duc Wolfgang de Deux-Ponts lorsqu'il adhéra au protestantisme, elle fut transformée en un centre d'exploitation agricole et complètement ruinée par un incendie en 1614.

A. Bourceret : *Traité passé entre les électeurs de Trèves et le duc de Lorraine, touchant à l'exercice de leurs souverainetés indivises sur les territoires de Mutzig et du Saargau*, p. 339-350. Ce traité de 1620, qui mettait fin à de longs désaccords, établissait une sorte de condominium ou de pariage.

P. d'Arbois de Jubainville.

MEUSE

Mémoires de la Société philomatique de Verdun. Tome XVII, 1931.

V. Schleiter : *La guerre des trois frères et le traité de Verdun*, p. 33-159. L'auteur ne prétend pas faire œuvre scientifique, mais résumer les meilleurs historiens à l'usage de ses lecteurs. Il insiste principalement sur le traité d'août 843, convenu entre les fils de Louis-le-pieux, qui maintenait pour la forme l'unité de l'empire carolingien, mais en réalité le partageait en trois royaumes dévolus à chacun des trois frères rivaux, Lothaire, Louis le germanique et Charles le chauve. On ne connaît pas le texte authentique du traité de Verdun, mais seulement les témoignages des annalistes contemporains. Dans les négociations qui le précédèrent, un rôle considérable semble avoir été réservé à Drogon, archevêque de Metz, fils naturel de Charlemagne et oncle des trois rois. A la fin du mémoire, l'auteur réfute d'une manière convaincante l'opinion de deux historiens connus, qui affirment que le pacte de 843 fut conclu à Verdun-sur-le-Doubs; il relève aussi semblable erreur commise dans la table de l'*Histoire de France* de Lavisse, qui contredit sur ce point ce qu'on lit dans le texte du livre. Enfin on peut alléguer comme témoignage précis, un acte du 10 août 843, fait à Dugny près de Verdun par l'évêque de Freysing en Bavière, qui selon toute probabilité accompagnait Louis le germanique à l'assemblée où fut rédigé le traité de paix. Il faut ajouter qu'à Verdun même le vocable des trois rois fut jadis assigné à des portions de rues actuelles, à des maisons ou cours de bâtiments.

A. Antoine : *Aperçu sur l'administration des finances de l'Ancien régime, spécialement dans la généralité de Metz et Alsace*, p. 161-239. Étude résultant d'un examen attentif des documents d'archives et écrite avec précision, parce qu'elle émane d'un spécialiste en matière de finances. La hiérarchie des comptables du trésor comprenait alors comme aujourd'hui des receveurs généraux et des receveurs particuliers, tandis que l'institution du bureau des finances a disparu avec l'Ancien régime. Celui de Metz, avec une compétence étendue à toute l'Alsace, a été créé en 1661 : il avait de très nombreuses attributions, les unes financières, les autres contentieuses qui le mettaient souvent en conflit avec l'intendant de la province. Sa juridiction est amplement expliquée dans le mémoire.

Bulletin de la Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.
[A Montmédy]. 42e année, 1930.

E. Des Robert : *La famille des Robert à Montmédy aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, p. 96-112. Tableau généalogique de cette famille, à laquelle appartenait le jésuite Joseph-Louis de Robert, né à Montmédy le 13 juin 1705, missionnaire en Chine, mort à Pékin le 21 avril 1760, supérieur de la résidence.

P. d'Arbois de Jubainville.

VOSGES

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.
CV et CVIe années, 1929-1930. Épinal, Impr. Fricotel.

Georges Durand : *L'église Saint-Pierre des Dames de Remiremont.* Deuxième partie : Description et accessoires, p. 1-224. M. Durand est un cicerone très savant et fort disert; il nous décrit avec nombreux détails, faits et dates la crypte, l'église haute, le chanceau ou sanctuaire, les chapelles, l'orgue, les cloches et l'horloge, les accessoires divers, le trésor et objets précieux, depuis les origines (consécration par Léon IX en 1049) à nos jours.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne.
55e et 56e années, 1929-1930. Saint-Dié, Impr. Cuny.

F. Baldensperger : *La reconstruction de Saint-Dié en 1757*, p. 1 à 85. 116 maisons avaient été brûlées, la reconstruction qui s'en suivit, et qui est dûe en grande partie aux libéralités des chanoines de la collégiale, donna à la ville la régularité de ses rues principales.

G. Beaumont : *Une heure avec l'abbé Georgel de Bruyères* (1731-1813), p. 235-251. Conférence. L'abbé Georgel, né à Bruyères (Vosges), fut successivement jésuite, secrétaire et confident du cardinal de Rohan (affaire du Collier), son vicaire général, émigré à Fribourg puis à Saint-Pétersbourg. Rentré à Bruyères, il devient pro-vicaire de l'évêque de Nancy pour les Vosges et restaura le culte catholique dans le futur diocèse de Saint-Dié. Ses mémoires, publiés après sa mort, comprennent six volumes.

La Révolution dans les Vosges.
19e année, 14 juillet 1930-14 juillet 1931. Épinal, Impr. Fricotel.

Jean Kastener : *La dernière chanoinesse d'Épinal. Mme de Chastenay*

(1771-1855), p. 49-54, 132-140. Très curieuse étude sur le « noviciat » de ces jeunes chanoinesses de la fin du XVIIIe siècle.

L. LÉVÊQUE.

ALSACE

BAS-RHIN

Archiv für elsaessische Kirchengeschichte.

6e année, 1931. Strasbourg. In-4° de XII-423 pages.

L. PFLEGER : *Der Kult der hl. Elisabeth im Elsass*, p. IX-XII. Ce que le chroniste Specklin du XVIe siècle raconte d'un voyage de sainte Élisabeth en Alsace et au mont Sainte-Odile est une fable. Ce sont les Dominicains qui introduisirent son culte en Alsace dès 1238 en lui consacrant leur église (Élisabeth, † 1231, canonisée 1235). Au cours du XIIIe siècle, le nom de la sainte passa dans le calendrier diocésain, et l'évêque Berthold de Bucheck lui fit ériger en 1331 une belle statue qui se trouve encore aujourd'hui dans la cathédrale. Ce qui est curieux, c'est qu'aucune des nombreuses églises et chapelles des Franciscains ne soit dédiée à sainte Élisabeth, dont le nom est un des noms de baptême les plus fréquents en Alsace.

L. PFLEGER : *Die Benediktinerabtei St. Walburg im Heiligen Forst*, p. 1-90. L'abbaye de Sainte-Walburge, située dans la « sainte forêt », près de Haguenau, fut fondée comme « cella », en 1074, érigée en abbaye en 1106, confirmée le 23 avril 1117 par le pape Pascal II. L'abbé Burkhard de Müllenheim fit bâtir (1456-1461) la belle église abbatiale conservée jusqu'à nos jours. En 1545, Sainte-Walburge fut incorporée à l'ancienne abbaye, devenue prévôté, de Wissembourg. Les « régestes » (188 numéros) donnent un résumé de tous les documents relatifs à l'histoire de l'abbaye.

E. C. SCHERER : *Die Abtei St. Walburg als Besitz der Proepste von Weissenburg und Bischoefe von Speier, 1545-1684*, p. 91-115. Incorporée à la prévôté de Wissembourg, l'abbaye Sainte-Walburge passa en même temps que la prévôté dans la possession des évêques de Spire, qui en administrèrent le temporel par des baillis durant 140 ans. Sainte-Walburge eut à souffrir beaucoup pendant la guerre de Trente ans.

E. C. SCHERER : *Die Schicksale der Abtei St. Walburg von 1684 bis 1796*, p. 116-188. Lors de l'annexion de l'Alsace à la France, les revenus de l'abbaye furent donnés au grand séminaire de Strasbourg, dirigé par les Jésuites. Ceux-ci eurent de longs procès à soutenir contre les évêques de Spire qui prétendaient garder leurs droits antérieurs; quand la Compagnie fut supprimée en Alsace (en 1765), la propriété passa directement au grand séminaire. L'église, les bâtiments et les champs furent vendus en 1796 pour 25 336 livres. M.-P. Saglio qui avait acheté la propriété en 1805, fit don de l'église abbatiale à la commune de Walburg, et depuis lors elle continue à servir d'église paroissiale.

Fl. LANDMANN : *Die unbefleckte Empfaengnis in der Predigt zweier Dominikaner und Geilers von Kaysersberg*, p. 189-194. Analyse de sermons de deux Dominicains du XVe siècle et de Geiler, sur l'Immaculée Conception.

L. PFLEGER : *Zur handschriftlichen Uberlieferung Geilerscher Predigttexte*, p. 195-205. Décrit les manuscrits contenant des sermons du célèbre prédicateur strasbourgeois Geiler, de la fin du XVe siècle. Page 206-216 : Sermon allemand inédit de Geiler.

Fl. LANDMANN : *Zwei Andachtsübungen von Strassburger Kloster-*

frauen am Ende des Mittelalters, p. 217-228. Décrit d'après un manuscrit de la fin du xve siècle, deux dévotions en usage chez des religieuses : « aller avec Jésus au désert », espèce de retraite de quarante jours, et faire « un pèlerinage spirituel » de la septuagésime à Pâques, c'est-à-dire méditer sur la Passion.

A. Vonlanthen : *Geilers Seelenparadies im Verhaeltnis zur Vorlage*, p. 229-324. Dans une série de sermons prêchés de 1503 à 1505 à Strasbourg au couvent des Dominicaines, Geiler commente le « *paradisus animae* », traité ascétique très connu du Moyen Age, attribué tantôt à Albert le Grand, tantôt à Humbert de Romanis. Examen très détaillé sur le fond et la forme de ces sermons. Geiler prend pour modèles le chancelier Gerson, le franciscain Olivier Maillard et le dominicain Jean Nider.

M. Barth : *Die Seelsorgstaetigkeit der Molsheimer Jesuiten, 1580-1765*, p. 325-400 et p. 423. Montre ce que les Jésuites de Molsheim ont fait en Alsace pour la restauration du catholicisme : prédications, missions, catéchismes, pèlerinages, luttes contre la superstition, etc. — *Eine Legende der hl. Attala, deren Handreliquiar und Kult*, p. 401-404. Notices supplémentaires à l'article paru dans l' « *Archiv* » en 1927 (t. II, p. 98-198). — *Das Fasten-oder Hungertuch im Elsass*, p. 406-408. Le grand voile que durant le carême on suspendait au chœur des églises et qu'on appelait pour cela « le drap de la faim », a été en usage en Alsace jusque vers le milieu du xviie siècle.

M. Stoehr : *Die St.-Sebastianus-Kompagnie von Rappoltsweiler*, 418-420. Fonctionnement de la corporation de Saint-Sébastien de Ribeauvillé, au xviiie et au xixe siècle.

L. Pfleger : *Zur Geschichte der Primizfeiern im Elsass*, p. 404-406. En 1318, l'évêque de Strasbourg défend les premières messes à la cathédrale, excepté pour les nouveaux prêtres nés ou domiciliés à Strasbourg, parce que les ordinands et leurs curés en profitaient pour faire des quêtes plus fructueuses. En 1503, l'évêque de Bâle défend les danses et grands banquets le jour de la première messe, et en 1730 l'évêque de Spire interdit qu'on permette à une femme ou demoiselle non mariée de paraître à l'église à côté du nouveau prêtre, comme une espèce de fiancée spirituelle. — *Louis Bautain als Verfasser von Schulbüchern*, p. 420-422. L'abbé Bautain publia à Strasbourg un livre de « Paraboles choisies à l'usage des classes primaires et enfantines » et un livre de lectures françaises : « Paraboles du Docteur Krummacher » (3e édition en 1840).

F. Reibel : *Ein Beitrag zur Geschichte des Strassburger Ordo*, p. 412-423. L'Ordo le plus ancien de Strasbourg qu'on connaisse, est de 1693.

Jahrbuch der elsass-lothringischen wissensch. Gesellschaft zu Strassburg. Tome IV. Colmar, Alsatia, 1931. In-8° de 247 pages.

J. Touba : *Die alten Fenster der Kirche von Zettingen*, p. 58-89. Dans cet article, l'abbé Touba donne une description détaillée des vitraux de l'église paroissiale de Zetting près Sarreguemines (Moselle). Les trois vitraux décrits ont 8 mètres de haut sur 1,85 de large et datent du xve siècle. Planches.

A. Scherlen : *Gründung der ersten Colmarer Zeitung*, p. 90-94. Ce « journal de Colmar », fondé à la fin d'avril 1751, paraissait une fois par semaine en français et en allemand et voulait être avant tout une feuille d'annonces de toute sorte. Il a paru jusqu'en 1789.

A. Schmidlin : *Die Bevoelkerungsbewegung in Elsass-Lothringen, 1872-*

1930, p. 95-161. Travail de statistique, très complet et très important pour suivre le mouvement de la population en Alsace et en Lorraine (Moselle) depuis 1872 jusqu'en 1930, avec tables statistiques de mariages, divorces, naissances, mortalité, etc.

Nota. — Nous n'avons pu recevoir communication ni de la *Revue catholique d'Alsace* (1931), ni du *Bulletin ecclésiastique du diocèse de Strasbourg* (1931).

Archives alsaciennes de l'histoire de l'art.

9e année, 1930. Strasbourg, Impr. Strasbourgeoise. In-4°, 193 p., 60 fr.

J. Walter : *L'évangéliaire de Marbach-Schwarzenthann de la fin du* XIIe *siècle*, p. 1-20. Description (avec 14 illustrations) du ms. 550 de la bibliothèque municipale de Laon. Ce ms. provient du couvent des Augustines de Marbach-Schwarzenthann en Alsace, comme l'indique les textes de la première et de la dernière page qu'on avait négligé d'étudier; la liste des reliques renfermées dans la plaque de métal qui servait de couverture indiquait déjà l'origine alsacienne.

A. Trautmann : *L'église d'Altenstadt*, p. 21-38. Étude historique et archéologique. L'église remonte à la fin du xe siècle; la tour, adossée au mur ouest de l'église, montre par sa forme qu'elle était destinée à servir de défense en cas d'attaque.

F. G. Pariset : *Autour de Grünewald*, p. 63-100. Problèmes sur la vie du peintre Grünewald, auteur des tableaux de l'autel d'Isenheim et d'autres encore. Il semble pouvoir être identifié à Mathis Gotthart Nithart (initiales : M G N); né *peut-être* en 1455 (non en 1480), il fut élève de Schongauer et mourut en 1528.

Th. Ungerer : *Une horloge astronomique disparue d'Isaac Habrecht (1583)*, p. 101-111. Habrecht qui construisit la célèbre horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg, exécuta en 1583 pour Hans Fugger une autre horloge, disparue depuis, mais décrite dans deux manuscrits contemporains.

10e année, 1931. In-4° de 252 pages. Prix : 60 francs

J. Walter : *Aurait-on découvert des fragments de l' « Hortus deliciarum »*, p. 1-8. Le département des manuscrits du British Muséum de Londres a fait à Paris l'acquisition d'une bande de parchemin de 85×18 centimètres, cotée *Add. Ms.* 42497. On a cru y reconnaître une feuille originale du fameux *Hortus deliciarum*, peint par Herrade vers 1167 jusque vers 1206. Walter qui ajoute à son article une reproduction en grandeur originale des peintures de cette feuille, conclut après examen minutieux, qu'elle n'a pu appartenir au manuscrit original (détruit dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg par les Prussiens en 1870), d'abord à cause du format : l'original avait au moins 40 cm. de haut, la feuille en a seulement 18. Il est vrai que le feuillet original, disparu avant la Révolution, contenait un passage sur s. Jean-Baptiste; mais cette vie avait déjà été représentée par plusieurs images aux folios 98 et 100. Le style de la peinture ressemble à celui d'Herrade, mais il y a aussi des différences notables. Les miniatures de la feuille en question (neuf scènes de la vie de s. Jean-Baptiste; la 10e scène : la mort du saint, manque) semblent devoir être datées de 1220 à 1230 environ.

J. Walter : *La croix de Niedermünster, sa légende, son histoire, son symbolisme*, p. 9-52. L'abbaye de Niedermünster au pied de Saint-Odile, possédait une croix dans laquelle on conservait des reliques très ancien-

nes. Après la destruction du couvent en 1540, la croix passa dans l'église des Jésuites de Molsheim, d'où elle disparut pendant la Révolution. On examine ici l'histoire de ces reliques que Charlemagne aurait reçues du patriarche Fortunat, la légende du transfert de la croix, et la croix elle-même. La croix, dans la forme définitive qu'elle reçut vers 1200, était en bois de chêne et devait avoir dix pieds de haut et six et demi de large; le Christ mesurait plus de quatre pieds. Elle était recouverte de vermeil et portait en relief des ciselures d'un riche symbolisme.

H. Gerlinger : *Le Dompeter près Avolsheim*, p. 53-80. Description archéologique et historique de cette église romane (*ad domnum Petrum* ou *dominus Petri*), située près de Molsheim (Bas-Rhin).

A. Trautmann : *L'église de Surbourg*, p. 81-98. Histoire et description de cette église du xie siècle (abside du xiie), aujourd'hui église paroissiale de Surbourg près Haguenau.

H. Haug : *Les œuvres de miséricorde du jubé de la cathédrale de Strasbourg*, p. 99-122. Lors de la réouverture de la cathédrale au culte catholique en 1682, le jubé fut détruit. Cette œuvre magnifique datait d'avant 1251; les sculptures et le plan indiquaient l'influence des maîtres-sculpteurs de la Sainte-Chapelle et de Saint-Nicaise de Reims. Description des œuvres de miséricorde (St. Matth. xxv, 34-36) représentées sur ce jubé, d'après des dessins du xviie siècle et des fragments retrouvés.

J. Walter : *L'Inscription du reliquaire de sainte Attale*, p. 123-128. Les noms de deux donateurs et d'une donatrice Duoda, nom assez fréquent au xiiie siècle, se lisent sur ce reliquaire.

M. Bendel : *Un dessin inédit de Tobie Stimmer*, p. 129-135. Projet de vitrail datant du début de 1565.

Th. Ungerer : *Une horloge à sphère tournante d'Isaac III Habrecht (1646)*, p. 149-156. Horloge retrouvée en 1929 à Munich. L'horloger était le petit-fils de celui qui construisit l'horloge de la cathédrale.

R. A. Weigert : *Un don de Louis XIV à la cathédrale de Strasbourg*, p. 161-171. Il s'agit d'argenterie et d'ornements d'église donnés en 1698; l'argenterie fut envoyée en 1759 à la Monnaie par le Chapitre pour les besoins financiers du royaume.

A. Joubin : *Correspondance d'Eugène Delacroix avec ses cousins, M. et Mme Auguste Lamey de Strasbourg*, p. 203-248. Soixante-sept lettres de 1853 à 1860.

G. Allemang.

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome LXXVII, 1930. Colmar et Thann. 1930.

A. Laugel : *La légende de sainte Odile*, p. 26-42, 111-130, 233-252, 427-442, 555-567. Essai d'explication des contradictions que présente la *Vita Ottiliae*. Elle confondrait en un seul récit des personnages et des événements de deux époques différentes, et il faudrait distinguer dans l'histoire traditionnelle de la patronne de l'Alsace celle de la fondatrice d'un monastère colombanien à Hohenbourg et celle de la réformatrice qui plus tard y introduisit la règle bénédictine.

E. Bécourt : *L'abbaye d'Andlau au xve siècle; les préludes de la Réforme (1415-1537)*, p. 43-60, 165-172, 289-300, 393-404, 528-538, 639-650. Fin du travail commencé en 1929. Histoire de l'abbaye pendant la dernière partie du gouvernement de Sophie d'Andlau, puis sous les abbesses Suzanne d'Eptingen, Odile de Mühlhoffen et Cunégonde de Reinach.

Jean FLORY : *En marge de l'histoire de Lure. Le dernier Jean-Rodolphe Stoer*, p. 361-373. Pittoresque récit des aventures romanesques d'un personnage né à Lure, moine bénédictin en Franche-Comté et curé en Alsace, entre 1651 et 1725.

P. LEUILLIOT : *Mgr Le Pappe de Trévern et le clergé alsacien au lendemain de la révolution de 1830*, p. 443-449. Attitude de l'évêque de Strasbourg et de ses prêtres, d'après les rapports des préfets du Haut et du Bas-Rhin : ils sont soumis aux lois, mais en général attachés à la dynastie déchue. — *Bautain à Strasbourg sous la Restauration*, p. 662-666. Rapports du procureur-général de Colmar et du préfet de Strasbourg avant et après la suspension des cours de Bautain à la Faculté des Lettres.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse.
Tome L, 1930. Mulhouse, 1931.

Chanoine Jules WAGNER : *Trois livres manuscrits de la bibliothèque municipale de Mulhouse*, p. 27-35. Il s'agit d'un bréviaire du début du xve siècle provenant des Clarisses de Mulhouse, d'un Graduel, de même origine, et d'une Bible, malheureusement incomplète, du xiie siècle.

Marcel MOEDER : *Le mariage et le divorce à Mulhouse au lendemain de la Réforme*, p. 37-116. L'élimination de la juridiction ecclésiastique au profit des tribunaux civils, l'abandon du droit canon, l'acceptation du divorce obligèrent les réformés à créer, en matière de mariage, un droit nouveau. M. Moeder montre à la suite de quels tâtonnements ses règles se précisèrent et se codifièrent peu à peu à Mulhouse au cours du xvie siècle.

Camille OBERREINER : *Cernay et les réformés mulhousiens*, p. 153-159. Publie une consultation juridique d'avocats colmariens à la suite de laquelle en 1782, les protestants mariés furent admis à résider dans la ville de Cernay.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.
Tome XCVI, 1930. Mulhouse, 1930.

L. G. WERNER : *Le fer à cheval dans la légende*, p. 296-304. Curieux détails, entre autres, sur l'usage existant en divers sanctuaires d'Alsace, d'offrir des fers à cheval en ex-voto à un saint guérisseur du bétail.

R. Charles BENNER : *Note sur la commune de Luemschwiller*, p. 476-483. Renferme une description de l'église et d'un remarquable retable qui y est conservé, ainsi que de la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges.

Jahrbuch der Geschichtsvereins für Stadt und Tal Münster.
Annuaire de la Société d'histoire de la Ville et du Val de Munster.
Tome IV, 1930. Colmar, 1930.

J. MATTER : *Das Münsterer Rathaus*, p. 9-20. Histoire de l'hôtel de ville de Munster, intimement lié à l'histoire des conflits qui mirent aux prises la ville devenue protestante et l'abbaye. — *Ratserneuerungen in Stadt und Tal Münster*, p. 21-33. Étudie le mode de renouvellement du Magistrat de Munster et le rôle joué par l'abbé du couvent, le préfet de Haguenau et le greffier de la ville.

E. ORTLIEB : *Aus einem Prozess zwischen dem Klosur Münster und den Gemeinden Günsbach und Griesbach un die Fischereirechte in Günsbach*, p. 156-164. Conflit entre l'abbaye de Munster et deux villages voisins au sujet du droit de pêche, de 1771 à 1779.

Société d'archéologie de Riquewihr.
XIIIe Bulletin. Colmar, 1929.

J. Joachim : *Un projet de stade pour les fêtes civiques à la lande de Beblenheim*, 1798, p. 9-15. Il s'agissait de créer, sur une hauteur voisine de Beblenheim et de Riquewihr, une sorte de stade olympique où se célébreraient le culte décadaire et les fêtes nationales que le Directoire cherchait à substituer aux religions anciennes.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.
Tome XLIV, 1930. Belfort, 1930.

M. Griveaud : *Un faux de l'abbé Guillaume de Gevigney : la charte de Rodolphe IV, duc d'Autriche, au sujet de la translation des reliques de saint Colombin (1361)*, p. 189-190. Brève communication lue au XXIIe Congrès de l'association franc-comtoise en 1929.

Elsass-Land. — Lothringer Heimat.
Tome X, 1930. Guebwiller, 1930.

J. Adam : *Das Kirchspiel Kutzenhausen in der Zeit von 1543 bis 1789*, p. 23-24. Histoire sommaire de la paroisse de Kutzenhausen depuis l'introduction de la Réforme par le baron Henri VIII de Fleckenstein.

Gustav-A. Müller : *Die Strassburger Münsterglocken - Inschriften*, p. 103-105. Relève, d'après des notes laissées par le chanoine Dacheux, diverses inscriptions campanaires de la cathédrale.

L. Pfleger : *Altelsaessische Neujahrswünsche auf der Kanzel*, p. 3-5. Emprunte à des sermonnaires, du xve au xviie siècle, les vœux de bonne année, parfois assez originaux, qu'ils adressaient à leurs auditeurs alsaciens. — *Aschermittwoch*, p. 71-72. Usages liturgiques et coutumes populaires relatifs au mercredi des cendres dans l'Alsace d'autrefois. — *Zur Geschichte der Weihnachtskrippe*, p. 353-356. Même étude sur la crèche de Noël.

J. Joachim.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Annales de Bourgogne.
Tome II, 1930. Dijon, Rebourseau, Venot et Le Meur, 1930.

C. Oursel : *Analyse critique du volume publié par le XCIe congrès de la Société archéologique de France*, p. 188-196. Signale et redresse de nombreuses erreurs dans les études consacrées aux monuments bourguignons et défend les travaux des savants provinciaux trop dédaignés par ceux de Paris.

H. Drouot : *Les meubles et œuvres d'art enlevés à Cîteaux pendant la Ligue*, p. 212-214. Liste des objets distraits ou détruits dans la célèbre abbaye par les capitaines et bandes royalistes entre 1589 et 1595. Renvoie à un article de la *Revue d'histoire moderne* (1929) sur *La guerre aux moûtiers pendant la Ligue*.

G. Bardy : *Les Actes des martyrs bourguignons et leur valeur historique*, p. 235-253. Actes de s. Symphorien d'Autun, de s. Bénigne de Dijon, de s. Patrocle de Troyes, des Trois Jumeaux de Langres, des ss. Andoche, Thyrse et Félix de Saulieu, des ss. Sanctien, Augustin et de ste Béate de Sens, etc. Origines, rapprochements critiques. Les récits des passions sont « en grande partie des lieux communs », mais les allu-

sions aux missions, des indications sur les dates ou lieux des morts, des « souvenirs topographiques », etc., ont un caractère historique.

H. Drouot : *Jacques Morel et l'École de Dijon*, p. 254-279. Ce grand sculpteur du xve siècle, auteur du tombeau de Charles de Bourbon, à Souvigny (Allier), n'est pas un simple disciple de l'école slutérienne. C'est un maître indépendant et original, qui doit beaucoup à son origine méridionale et sans doute à l'influence italienne.

P. Perrenet : *La communauté protestante de Dijon au début du dix-septième siècle, d'après un document inédit*, p. 280-294. Analyse du *Registre de l'église réformée de Dijon* (8 mars 1607-24 mai 1613), conservé aujourd'hui à Is-sur-Tille (Côte-d'Or). Noms des pasteurs. Noms et situation sociale des fidèles. Culte. Finances. Discipline morale. Faiblesse de la communauté à tous les points de vue. Lettre d'un ancien catholique converti au protestantisme, M. de Maubreil, exposant les raisons de sa conversion (1626).

J. K. Conant : *Propos d'histoire de l'art : l' « École clunisienne »*, p. 321-325. Considérations diverses qui conduisent à reconnaître l'existence de cette école romane d'architecture, contrairement à l'opinion reçue parmi les chefs de l'archéologie française.

J. Laurent : *Un témoignage sur la Révolution de juillet à Dijon. Le journal de Ch.-F.-B. Maillard de Chambure et sa relation du passage de la Dauphine*, p. 366-378. Texte du journal, utile pour l'étude de l'opinion politique à Dijon.

J. L[aurent] : *Un portrait de P.-F. Léaulté*, p. 407-408. Pastel représentant ce chanoine du chapitre cathédral de Dijon (1679-1769).

H. Beis : *Maurice Prou*, p. 408-411. Notice sur sa vie et ses œuvres considérées du point de vue bourguignon.

Tome III. 1931.

L. Stouff : *Marguerite de France, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne et sa ville d'Arbois au comté de Bourgogne (1331-1382)*, p. 7-37. Dix pages sur la fondation de la collégiale Notre-Dame d'Arbois. Dons de la princesse. Statuts et privilèges au spirituel et au temporel. Aperçu sur l'histoire de cette fondation.

M. Chaume : *Les « Roringi ». Contribution à l'histoire des tribus d'origine franque transplantées sur les bords de la Saône aux environs de l'an 300*, p. 66-70. Carte montrant les territoires occupés en Rhénanie et dans les Pays-Bas par les tribus avant leur transplantation.

C. Oursel : *Notes de biographie*, p. 70-78. Notamment sur l'abbé Mariotte, le célèbre physicien, mort en 1684, dont la vie est restée jusqu'à ce jour très mal connue. Apporte de précieux éclaircissements et montre en particulier que Mariotte fut prieur, non de Baulme-la-Roche ni de Saint-Martin-sous-Beaune, mais de Beaumont-sur-Vingeanne (actuellement Côte-d'Or), prieuré dépendant de l'abbaye de Bèze.

Ch. Croix : *Catholiques et protestants au lendemain de l'édit d'Amboise dans une petite ville bourguignonne (1564)*, p. 78-83. Hostilité déclarée de la population de Châtillon-sur-Seine contre l'ouverture et l'existence d'un prêche. Conflits avec les protestants. Mesures du bailliage pour l'exécution de l'édit.

H. Drouot : *Un village de l'Auxois*, p. 89-92. Notes sur la méthode des monographies de villages à propos d'un volume de M. l'abbé Collin.

Henri Laurent : *Otto Cartellieri et l'histoire bourguignonne*, p. 103-109. L'œuvre de l'historien allemand gravite tout entière autour de l'histoire des ducs de Bourgogne. Bibliographie.

M. Chaume : *Études carolingiennes. II. Le problème des origines de*

la maison de Savoie, p. 120-161. Critique des systèmes de F. de Gingins, de M. G. de Manteyer et de M. Max. Reymond. Établissement et justification d'un système nouveau. Indications nombreuses et neuves sur plusieurs évêques des xe, xie et xiie siècles : Odon, év. de Belley (995-1003), Brochard, év. d'Aoste, arch. de Lyon, abbé de Saint-Maurice (1022-1069), Aimon, év. de Belley (1032-1037), etc.

A. Deléage : *Les forteresses de la Bourgogne franque*, p. 162-169.

H. Drouot : *Une lettre de Mayenne sur des affaires de frontière (1578)*, p. 168-172. Une indication au sujet des biens que les « gens d'église » mâconnais possèdent en Bresse savoyarde.

H. Charrier : *Inventaire des souvenirs et monuments actuellement conservés à Citeaux*, p. 196-200. I, Legs du passé; II, Apport du présent.

Maxime Reymond : *Une famille de Bourguignons-Vaudois. Les Grandson* (xiie-xive *siècles*), p. 209-223. Plusieurs évêques : de Lausanne, de Laon, de Genève, etc. Rôle des Grandson aux croisades.

M. Chaume : *A propos d'une charte fausse du roi Boson pour l'abbaye de Charlieu*, p. 253-254. Il s'agit du « testament » supposé de Boson analysé par Paradin. « Le soi-disant Boson n'est autre qu'un seigneur Sobon qui vivait au temps du roi Louis d'Outre-Mer. »

H. Drouot : *Lettres sur les événements de Bourgogne à la veille et au lendemain de Fontaine-Française*, p. 261-267.

C. Oursel : Compte rendu critique de Paul Deschamps, *L'âge des chapiteaux du chœur de Cluny* (articles de la *Revue de l'Art*, nov. et déc. 1930), p. 269-272. Réfutation critique de l'opinion suivant laquelle les célèbres chapiteaux seraient d'une date (xiie siècle) qui ne permettrait pas de les considérer comme antérieurs aux principales œuvres de l'atelier languedocien de Toulouse-Moissac. Ce compte rendu a la valeur et l'intérêt d'un article et illustre une controverse animée, engagée depuis quelques années.

C. Oursel : *Les églises martiniennes de l'école romane de Bourgogne. Remarques et observations*, p. 293-299. Réfutation des thèses qui n'admettent pas l'existence d'une famille particulière d'édifices se rattachant à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun.

Bulletin de la Société des sciences histor. et naturelles de Semur-en-Aussois.

1929. Semur-en-Aussois, Impr. Bordot, 1929.

Dr Epery : *Bibliographie des communes de l'Aussois et particulièrement de certaines communes voisines de Semur*, p. cvii-cxi. — L. Berthoud : *Le nom de Semur*, p. cxi-cxiii. *Sine muro* (castrum sans mur) et non *Sene muro* (vieux mur). — M. Vittenet : *Aperçu sur l'histoire de Grignon* [Côte-d'Or], p. cxxi-cxxv. D'après le manuscrit de l'abbé F. Grignard.

1930.

M. Vittenet : *Le Christ aux cinq plaies du cimetière de Semur*, p. xviii-xxvii. Groupe en pierre (xvie s.).

1931.

J. Toutain : *Documents manuscrits sur les biens de l'abbaye de Vézelay à la fin du* xviiie *siècle*, p. xxii-xxiv. Comptes des années 1773-1787. — M. Vittenet : *Le mystère d'une pierre tombale de l'église de Thorey-sous-Charny* [Côte-d'Or], p. xl-xliv. Essai d'identification de l'effigie de chevalier gravée sur cette pierre (xive siècle). — L. Berthoud : *L'origine du nom de Saulieu* [Côte-d'Or], p. xliv-xlvi. *Sidoloucos :* l'Étang du Cerf.

— Abbé LANDROT : *Description de la célèbre procession qui se fait chaque année de Flavigny au bourg de Sainte-Reine*, p. XLVI-XLVII. Elle date de 864. Règles anciennes. — M. BILLIOTTE : *Relation du passage de Napoléon Ier et du pape Pie VII à Semur, en l'an XIII de la République* [1805], p. CIX-CXX. — Général VALDANT : *Complément à l'étude relative à l'archevêque d'Aix-en-Provence Genebrard, prieur de Notre-Dame de Semur*, p. CXXIII-CXXV. A-t-il été inhumé à Semur ou à Aix ? Son corps fut secrètement transporté d'Aix à Semur (1597). — L. BERTHOUD : *Le nom de l'arc-en-ciel dans le patois de Vitteaux*, p. CXL-CXLI. Ce nom est : couronne de saint Médard. — A. VOISIN : *Un essai d'organisation de l'enseignement primaire dans le district de Semur (loi du 27 brumaire an III)*, p. CXLI-CXLVIII. — M. BILLIOTTE : *Établissement des écoles primaires à Semur*, p. CXLVIII-CL.

Bulletin de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Années 1927-1931. Dijon, Impr. Bernigaud et Privat.

H. DROUOT : *Le duc de Mayenne au lendemain des assassinats de Blois*, p. 1-12. D'après le manuscrit de la Bibl. nat., f. fr. 17281-17282. Hésitations du duc, alors à Lyon. Conseils des Lyonnais, par exemple de l'official Chalon, dévoué à l'archevêque Pierre d'Epinac. Mayenne se réfugie dans son gouvernement de Bourgogne.

Henri BOUCHARD : *Sur quatre tombeaux bourguignons du* XVe *siècle*, p. 33-39. Appréciation, par l'éminent sculpteur, de la technique dont témoignent les tombeaux de Philippe le Hardi, de Jacques Germain, de Philippe Pot, et la *Mise au Tombeau* de l'hôpital de Tonnerre.

Georges POTEY : *Le patois de Minot* [Côte-d'Or], p. 52-103. Glossaire, avec une introduction et des notes de M. André Mary.

H. DROUOT : *Un paquet de lettres des députés bourguignons aux États généraux de 1593*, p. 105-114. Au sujet de la Trève de 1593. Mention de dom Gaudais, prieur des Chartreux de Dijon, et d'autres ecclésiastiques dijonnais.

J. LAURENT : *Les philologues et les romanistes à l'Académie de Dijon*, p. 218-227. Lantin de Damerey (1680-1756), Lacurne de Sainte-Palaye (1697-1781), Ch. de Brosses (1709-1777), etc.

La Vie diocésaine. Dijon, 1930-1931.

A. VITTENET : *L'art religieux dans le canton de Vitteaux*, an. 1930, p. 166, 268, 374; an. 1931, p. 212-216, 290-294; 394-396. Planches très utiles (statues, tableaux, etc.).

Henri DROUOT.

YONNE

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
83e vol. Année 1929. Auxerre, 1930.

Abbé R. FOURREY : *Les verrières historiées de la cathédrale d'Auxerre*, XIIIe *siècle*, p. 5-101. Les vitraux du déambulatoire forment une des plus belles séries qu'on puisse admirer en France. Atrocement mutilés par les huguenots, échappés par miracle au vandalisme révolutionnaire, ils viennent enfin d'être restaurés avec science et avec goût. On en trouvera ici une description minutieuse, menée dans l'ordre des travées et des baies, avec l'interprétation des diverses scènes d'après les récits de la Bible et de la Légende dorée.

René LOUIS : *L'église de La Charité-sur-Loire et son tympan du triomphe de la Vierge*, p. 113-120. Quelques notes sur le tympan du portail qui

est au bas de la tour du Nord. Les sculptures sont un spécimen de l'art clunisien du premier quart du XIIe siècle.

A. COURTET.

SAONE-ET-LOIRE

Annales de l'Académie de Mâcon.
Troisième série, tome XXV. Mâcon, 1926-1927.

Ch. DARD [et BRUN] : *Uchizy, monographie historique*, p. 1-63. Fin. L'église donnée à l'abbaye de Tournus en 878 est desservie tout d'abord par des moines; un seul, au XIIe siècle, prend le titre de prieur.

G. JEANTON : *Les hôtelleries du vieux Mâcon*, p. 65-106. Nombreux vocables religieux sur lesquels l'auteur donne de précieux renseignements.

Armand DURÉAULT et M. NICOLLE : *Un pèlerinage lamartinien à Urcy (Côte-d'Or), le 24 mai 1926*, p. 123-133: A propos de la restauration du tombeau de l'abbé J.-B.-François de Lamartine, oncle du poète.

L. LEX : *Le droit de guet et garde à Langres et dans diverses villes de Bourgogne au Moyen Age*, p. 134-136. Édition posthume de cette précieuse étude; conflit au sujet de ce droit avec l'évêque de Chalon-sur-Saône à la fin du XVe siècle.

Comte Godefroy de LEUSSE : *Les peintures de Bantanges*, p. 161-167. Fragments attribués au XIIIe siècle, découverts en 1926.

Armand DURÉAULT : [*Discours*] *au Congrès de l'Association des Sociétés savantes de la Bourgogne, à Dijon, le 15 juin 1927*, p. 209-219. Relations de Pierre le Vénérable avec saint Bernard et Abélard.

Jean VIREY : *Saint Hugues et la chapelle de Berzé*, p. 445-450. De quelques chartes clunisiennes, l'auteur conclut que l'illustre abbé de Cluny, saint Hugues († 1109), dût passer les dernières années de sa vie à Berzé-la-Ville; ce qui justifierait l'importance de la chapelle, la richesse de sa décoration, et fixerait la date de sa construction aux toutes premières années du XIIe siècle.

Tome XXVI. Mâcon, 1928-1929.

Alfred TESTOT-FERRY : *La vérité sur Laurence et Jocelyn (de Lamartine)*, p. 1-23. Intéressants détails biographiques sur l'abbé François Dumont (1767-1832), curé de Bussières, héros de « Jocelyn ».

G. JEANTON : *Comment le grand clocher de Tournus fut sauvé à la fin du XVIIIe siècle*, p. 28-32. Cf. *Revue*, t. XVI (1930), p. 126.

Ludovic de CONTENSON : *Passage de Louis XIII au château de Cormatin (5 février 1629)*, p. 37-53. Les historiens chalonnais font embarquer le roi et son ministre sur la Saône, à Chalon, pour gagner Mâcon; mais le « Diaire » du P. Joseph leur fait emprunter l'itinéraire routier et légèrement détourné de Cormatin-Cluny. L'auteur rappelle à cette occasion les visées de Richelieu sur l'abbaye de Cluny.

Georges LECOMTE : *Il faut sauver l'église de Milly où bat encore le cœur de Lamartine*, p. 100-104. Appel de l'académicien, entendu et réalisé depuis; voir les multiples allusions à la restauration de cette église, et à l'abbé Dumont, dans ce même volume, p. 130-203.

Jean VIREY : *Les fouilles faites à Cluny en 1928*, p. 125-129. Résumé d'un rapport de M. Conant, directeur des fouilles.

Mémoires de la Société éduenne.
Nouvelle série, tome XLVI, 3e fascicule. Autun, 1930.

P. MONTARLOT : *Les émigrés de Saône-et-Loire*, p. 217-268. Notices complémentaires; additions et corrections.

A. de Charmasse : *Flavigny et les évêques d'Autun*, p. 269-291. Démêlés de l'abbé Hugues de Flavigny et de l'évêque Norgaud, celui-ci accusé de simonie.

Élie Bayon : *Inventaire des documents*, etc., p. 292-328. Suite des titres de familles, de Coligny à Montmelard.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. Deuxième série, tome XVI. Chalon, 1930-1931.

Jacques Meurgey et L. Armand-Calliat : *Essai d'un catalogue des livres offerts en prix par le collège de Chalon-sur-Saône au* xvii*e siècle*, p. 41-82. Ces livres ornés de riches reliures armoriées étaient distribués grâce à des fondations particulières. Au nombre des fondateurs on distingue deux ecclésiastiques : Jean Lasne, grand archidiacre, et Claude Tisserand, prieur de l'abbaye de Saint-Pierre.

R. Violot : *La cathédrale Saint-Vincent de Chalon et l'école bourguignonne*, p. 83-96. Étude strictement archéologique.

L. Armand-Calliat : *La Chapelle-Villars, ses origines, son église et son gisant*, p. 97-108. Intéressante étude au point de vue archéologique : l'église, autrefois paroissiale, conserve encore le tombeau de l'évêque de Chalon Berthaud de La Chapelle († vers 1333), dont le gisant est l'objet d'un culte local, non approuvé, sous le nom de « saint Berthaud ».

R. Violot : *Toponymie bourguignonne et franc-comtoise*, p. 109-174. Un chapitre concerne les noms de lieu d'origine ecclésiastique.

Deux documents sur le chapitre de Saint-Vincent, p. 175-182. Il serait plus exact de dire : documents relatifs aux différends survenus entre l'évêque de Chalon et son chapitre (20 décembre 1606 et 2 février 1698); l'éditeur [Charles Faitout] omet de nous renseigner sur le sort des originaux postérieurement à 1904, toute vérification est de ce fait impossible.

L. Armand-Calliat : *Le traité de 843 et la région chalonnaise*, p. 183-192. Longue dissertation aboutissant à une conclusion identique à celle que M. l'abbé Chaume a tirée ailleurs en une vingtaine de lignes (*Annales de Bourgogne*, t. I, 1929, p. 389). Le Verdun de 843 paraît bien être Verdun-sur-Meuse et non Verdun-sur-le-Doubs.

L. Gallas : *Le portrait d'un abbé de Citeaux*, p. 193-194. C'est celui de Nicolas Larcher († 1712), tableau conservé à l'ancienne abbaye de Maizières.

Pierre Besnard.

AIN

Le Bugey. Fasc. XXV, juillet 1931, Belley, Impr. Chaduc.

Chanoine Joly : *La chartreuse d'Arvières* (suite), p. 5-43. Le xvii*e* siècle. La reconnaissance des reliques de saint Arthaud en 1640, et leur translation dans une niche de la chapelle, où elles restent jusqu'à la Révolution, 1686. Procès et aumônes. Le xviii*e* siècle. Les prieurs. Les derniers jours d'Arvières. La déclaration des revenus, texte original signé par dom Ulry, dernier prieur, 23 février 1790.

A. Dallemagne : *Histoire de Belley*, p. 66-140. Les couvents avant la Révolution, avec plans : les Cordeliers, les Capucins, la Visitation, les Dames de Bons, les Pères de l'Oratoire; notices détaillées. — Les couvents après la Révolution (p. 113-140) : Les Pères Maristes, les Frères de la Sainte-Famille, les sœurs Maristes, les sœurs de Saint-Joseph, les Dames bernardines; notes sur l'établissement à Belley de ces différentes congrégations. L'enseignement à Belley : les écoles des Frères, le collège, la maîtrise de la cathédrale.

Bulletin de la Société Gorini.

Fasc. 73 à 76, tome XXIII, 1931. Bourg, Impr. Centrale.

Abbé Renoud : *J. M. S. Gorini, lettres inédites*, p. 5-14, 44-55. Onze lettres de l'auteur de la *Défense de l'Église*.

Abbé Renoud : *Le chanoine François Martin, lettres inédites*, p. 97-109. Neuf lettres de l'auteur de *l'Avenir du protestantisme*.

Chanoine L. Joly : *Les pèlerinages dans le diocèse de Belley* (1823-1923), (suite et fin), p. 15-22, 65-77. Pèlerinages en l'honneur des saints; les pèlerinages organisés à Lourdes, à Paray-le-Monial, etc.

Chanoine Alloing : *Un essai de séminaire à Belley en 1658*, p. 33-43. Fondation de Mgr de Passelaigue; essai avorté par l'influence de la dame d'Argis, dont le père était, pour l'évêque, comptable de la seigneurie de Belley, sur Mgr de Passelaigue, tombé dans l'enfance. Avec de fausses clefs « elle mit la main sur la cassette destinée à la fondation du séminaire ».

Abbé Renoud : *Les curés de l'actuel diocèse de Belley avant la Révolution* (suite), p. 57-120 (pagination spéciale). Liste avec notes.

G. Renoud.

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. 9e série, 10e volume. 1930.

Georges Gazier : *Un Centenaire romantique : le mariage de Marie Nodier*, p. 10-30. La fille de l'illustre bibliothécaire de l'Arsenal se maria avec J. Menessier, d'origine lorraine, le 17 février 1830. Weiss, bibliothécaire de la ville de Besançon, avait pu obtenir du garde des sceaux comtois, Courvoisier, une place dans les bureaux du ministère de la Justice pour le futur gendre de Nodier.

Jean Bouchot : *L'étonnante et tragique aventure du R. P. Marchand de Passavant (Doubs), en Cochinchine* (1835) p. 36-56. Étude très vivante dont l'auteur, qui fut conservateur du Musée de Saïgon, explique un tableau du Séminaire de Besançon, reproduisant le martyre du R. Père.

Georges Gazier : *L'architecte P.-A. Paris à Porrentruy*, p. 75-84. Il fit les plans de reconstruction du château des princes-évêques de Bâle, mais les travaux ne furent qu'à peine ébauchés par suite de la mort du prince de Wangen.

Georges Blondeau : *Wirsch, fondateur de l'École de peinture*, p. 85-138. Suite d'une étude très documentée sur les portraits exécutés par l'artiste bisontin après son retour d'Italie (1771).

Abbé Guyot : *Joseph Aubert, peintre*, p. 139-164. Breton de naissance, il se fixa à Mancenans (Doubs) et orna les églises de Besançon et de la région de toiles estimées.

M. Pajot : *Sur les noms de Conliège et de Lons-le-Saunier*, p. 178-183. Étymologie.

A. de Curson : *La chancellerie près le Parlement de Franche-Comté*, p. 184-219. L'auteur, dans cette première partie, étudie la composition du Parlement de Franche-Comté dont l'effectif augmenta après la conquête et qui ne différait pas des parlements français; puis la composition de la grande chancellerie de France, dont descendait et dépendait la chancellerie de Franche-Comté.

Abbé Boiteux : *Recherches sur les derniers représentants de la famille de Cusance* (1590-1701), p. 220-252.

Académie de Besançon. Année 1930, 3e trimestre.

L. Villat : *Charles Grandmougin*, p. 237-248. Étude spirituelle sur ce poète délicat qui, dans la bataille littéraire, évolua du romantisme au réalisme; fut lié avec Banville, Sully-Prudhomme, collabora avec Massenet et G. Fauré, demeurant au surplus le chantre passionné de la Franche-Comté (1850-1930).

Dr Ledoux : *La profession de foi du marquis de Rostaing*, p. 264-270. Ancien officier d'artillerie à Besançon et naturaliste; dès 1758, il aurait déjà prévu les microbes et leur rôle dans l'étiologie des maladies, l'importance des toxines et antitoxines.

Henri Hugon : *La légion départementale du Doubs*, p. 264-270.

Année 1931. 1er et 2e trimestres.

Chanoine Musy : *L'établissement de la charité dans l'hôpital Saint-Jacques* (1860-1910), p. 49-74. Hôpital général pour les mendiants des deux sexes depuis 1685, il fut uni à l'hôpital général. Après des vicissitudes diverses, il fut établi à Chateaufarine et fermé en 1908.

G. Gazier : *Hélène Perrenot de Granvelle, comtesse de Saint-Amour*, p. 82-93. Nièce du cardinal de Granvelle, elle épousa, en 1528, E. Philibert de La Baume; elle fut la bienfaitrice des couvents de Saint-Amour et d'établissements religieux de Besançon.

G. Gazier : *Manuscrits de l'abbé Bergier donnés à la Bibliothèque de Besançon par l'abbé de Dartein*, p. 94-106. Don de six registres de mss. de l'abbé Bergier, apologiste et érudit franc-comtois, dont le catalogue a été fait par l'abbé de Dartein, un de ses parents éloignés.

M. Pigallet.

JURA

La Société d'émulation du Jura a un volume sous presse qui n'est pas encore paru.

Camille Davillé.

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône.
1930. Vesoul, s. d.

M. Griveaud : *Un évêque constitutionnel chef de brigands, ou J.-B. Flavigny, le pillage de Rupt-sur-Saône et l'incendie de son château*, p. 1-36. Récit, fondé sur les dépositions de témoins oculaires, des désordres qui marquèrent, en 1792, le passage de l'évêque de la Haute-Saône dans une paroisse de son diocèse. Voir aux *Notes bibliographiques*, p. 94.

Max Prinet.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles

M. l'abbé François-Victor-Jean-Baptiste Fauchon [725], curé de Saint-Ebremond de Bonfossé, par Canisy (Manche), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Henri Doyen [726], maître de chapelle à la Cathédrale, 23, place Mantoue, Soissons (Aisne), présenté par M. Carrière.

M. le chanoine Hervé Calvez [727], curé doyen de Lesneven (Finistère), présenté par M. Carrière.

S. Exc. Mgr Tréhiou [728], évêque de Vannes (Morbihan), présenté par M. Le Bras.

Assemblée générale du 17 décembre 1931

La Société d'histoire ecclésiastique de la France a tenu sa treizième assemblée annuelle, le jeudi 17 décembre, à l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de S. Exc. Mgr Baudrillart, assisté de M. Paul Fournier, vice-président; de MM. l'abbé Carrière, Léonce Celier, Jean Guiraud, Léon Levillain, Edmond Préclin, Jacques Zeiller, membres du Conseil d'administration.

Étaient aussi présents : le P. Chardavoine, MM. Eugène Guitard, Gabriel Le Bras, Théodoric Legrand, Paul Lesourd, Alfred Marcille, le P. Rouziès.

S'étaient excusés : MM. Marcel Aubert, Pierre Besnard, Mgr Boudinhon, l'abbé Boyer, Paul Calendini, comte Chandon de Briailles, Albert Dufourcq, Édouard Jordan, le P. Lebreton, l'abbé Leroquais, le cardinal Liénart, Léon Mirot, Edmond de Saint-Sauveur, l'abbé Sarrète.

Mgr Baudrillart a ouvert la séance en prononçant l'allocution suivante:

Messieurs et chers Confrères,

« Une pieuse tradition veut que votre président, à l'occasion de l'assemblée générale, rappelle le souvenir des confrères disparus au cours de l'année qui s'achève. Se conformer à l'usage, ce n'est pas seulement accomplir un rite confraternel, c'est acquitter pour une part la dette contractée par la Société envers ceux de ses membres qui nous ont témoigné leur sympathie fervente, soit en s'intéressant à notre œuvre, soit en s'associant à nos travaux.

« Mgr Chesnelong, mort récemment archevêque de Sens, aimait à rappeler qu'il était des nôtres. S'il n'était pas de ceux qui agissent par la plume, il avait cette intelligence du cœur, toujours prompte à comprendre et à seconder ceux qui travaillent pour Dieu avec désintéressement. Aussi avait-il voulu associer son diocèse à notre apostolat intellectuel dès les premiers jours de sa fondation.

« Né à Orthez, le 6 avril 1856, Jean-Victor-Émile Chesnelong avait été élève de Saint-Sulpice à Paris et à Rome. Ordonné prêtre dans sa ville natale le 20 septembre 1879, il débuta dans le ministère paroissial comme

vicaire à Saint-Augustin au diocèse de Paris, où il devint tour à tour curé de Saint-Michel et de Sainte-Madeleine. D'un naturel expansif et fin, le sourire accueillant, très surnaturel d'intentions, il exerçait par sa cordialité légendaire une action faite d'optimisme et de confiance en Dieu. Son père, l'un des champions de la cause catholique à l'Assemblée nationale, lui avait laissé un nom illustre. Il l'aura porté non sans honneur. Mais c'est aux aspirations de sa foi, plus encore qu'aux relations de sa famille que l'Église de France doit l'éclosion de tant d'œuvres accomplies au cours d'un épiscopat d'un quart de siècle et plus à Valence d'abord, à Sens surtout dont il eut à réorganiser la vie religieuse au lendemain de la Séparation. Et je passe deux fondations qui rendront sa mémoire à jamais vénérée au diocèse de Paris : les écoles de la paroisse Saint-Augustin et l'Institut de la Madeleine, aujourd'hui une des maisons les plus prospères d'enseignement secondaire pour les jeunes filles.

« Je ne revois pas sans peine la place qu'occupait parmi nous l'excellent abbé Urbain, toujours fidèle à nos assemblées générales. Sa mort, survenue le 11 juin dernier, a douloureusement surpris ceux qui connaissent son œuvre ou qui ont pratiqué le commerce de sa personne. Champenois de naissance, élève du Petit Séminaire de Langres, il avait eu pour condisciples dans cette maison Mgr Villard, évêque d'Autun, l'abbé Lepitre, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, le colonel Paul Renard qui s'est fait un nom dans l'histoire de l'aviation, Ernest Babelon, membre de l'Institut, et ses succès classiques ne le cédaient que rarement aux leurs. Ordonné prêtre, ses goûts l'orientèrent vers l'enseignement et les études d'histoire littéraire. C'était le temps où le pays, après l'avant-dernière guerre, se repliant sur lui-même, cherchait dans son isolement réfléchi les éléments de sa propre résurrection. Du point de vue historique, un renouveau s'annonçait que caractérisaient, dès le début, la méfiance des vieux systèmes et des généralisations a priori, le recours direct aux sources et la nécessité des techniques.

« Les travaux de la critique externe ne sont pas très goûtés du public. On a vite fait d'en déprécier l'importance en disant de leurs auteurs qu'ils sont des érudits. Cette épithète qu'on voudrait quelconque devient pour eux cependant leur plus sûre garantie contre l'oubli. Quel est l'ouvrage d'histoire, vieux d'un siècle, qu'on citerait aujourd'hui sans réserves. Par contre, il n'est pas un érudit consciencieux d'autrefois, un Mabillon, un Lenain de Tillemont, dont les travaux, à trois siècles de distance, ne soient encore d'indispensables instruments d'étude. Les qualités qui font l'érudit, l'abbé Urbain les possédait à un degré supérieur. Doué d'une large culture classique, il avait les goûts de l'humaniste et l'esprit du Grand siècle. Rares étaient les questions doctrinales, rares aussi les personnages sur lesquels sa curiosité ne se fût portée avec fruit. En témoigne une foule d'études substantielles publiées dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, le *Bulletin du Bibliophile*, ici même, et dans la *Revue du clergé français* où, dès l'origine, il rédigea la chronique littéraire. Notre confrère s'était fait une place tout à fait à part parmi les bossuetisants. Il jouissait d'une autorité qu'il devait à la fois à l'inédit de ses recherches, à son souci de la perfection. Il avait la préoccupation du détail, voire de l'infiniment petit. D'ailleurs, — et c'est une condition indispensable de réussite, — il n'aimait pas travailler vite. Les éditions qu'il a données de diverses œuvres de Bossuet, celle de sa *Correspondance* notamment, enseignent ce que peut un homme de méthode et d'intelligence, parcimonieux de son temps et occupé par une grande tâche. A tous ceux qui voudraient s'adonner à la publication des

monuments de notre littérature, il laisse l'exemple d'une technique impeccable et d'un commentaire aussi précis que consciencieux et varié.

« Mais l'érudition n'a pas sa fin en elle-même, et c'est encore une des supériorités de notre âge d'avoir su remédier au divorce qui s'était établi au temps du romantisme entre l'érudition et l'histoire. La construction historique suppose des documents déjà parus, un ensemble de faits dont il revient à l'historien de dégager l'idée. C'est à un travail de ce genre — travail de haute synthèse — que s'est consacré un autre de nos confrères, M. l'abbé Sicard, au long d'une carrière qui, sans cesser d'être pastorale, paraît toute vouée aux travaux de l'esprit.

« Augustin Sicard était né à Saint-Pierre de Lombers, dans le Tarn, et c'est là qu'il mourut, le 3 août dernier, âgé de 88 ans. Au sortir de Saint-Sulpice, il vint aux Carmes préparer sa licence et, tout en demeurant fort attaché à son pays natal, il se « parisianisa ». Entré dans le ministère paroissial, il en gravit peu à peu tous les degrés. Vicaire à Saint-Bernard de la Chapelle, à Saint-Philippe du Roule, à Saint-Augustin, il devint successivement curé de Saint-Médard et de Saint-Pierre de Chaillot

« A s'en tenir aux études d'ordre historique, deux sujets semblent avoir plus que d'autres retenu l'attention de notre vénéré confrère. Les polémiques soulevées par les lois Ferry rendaient actuelles, vers 1880, *les études classiques avant la Révolution*. L'abbé Sicard esquissa un tableau de la pédagogie sous l'Ancien Régime, et l'Académie française couronna l'ouvrage. Plus personnelles furent ses recherches sur la *Nomination aux bénéfices ecclésiastiques avant 1789*. Il préludait par là à son œuvre maîtresse sur l'*Ancien clergé de France*. Cette vaste composition n'a pas absorbé moins de trente ans de sa vie foncièrement active. Publiée d'abord en deux volumes (1892), puis refondue en 1912, elle obtint de l'Académie l'attribution du grand prix Gobert et elle garde, sur toutes les monographies qui l'ont suivie, le mérite d'avoir ouvert le sillon aux belles études de M. Pierre de La Gorce. Le quatrième volume, qui parut seulement en 1927, montre le clergé en face de l'Église constitutionnelle, ses souffrances, son martyre. La santé de l'auteur en avait retardé longtemps l'apparition; il fut achevé avec la collaboration de nos confrères feu l'abbé Urbain et M. l'abbé Lavaquery. Par l'exemple de sa vie, par ses libéralités qui ont permis la fondation d'une chaire et d'un prix à l'Institut catholique de Paris, M. Sicard s'est préparé des imitateurs. N'est-ce point à bon droit que le cardinal-archevêque de Paris l'a proposé comme un modèle au jeune clergé ?

« Ne laissons pas tomber le flambeau qu'ont si bien porté l'évêque et les prêtres dont je viens en peu de mots de vous retracer la laborieuse et féconde existence. »

M. l'abbé Carrière, secrétaire général, a fait connaître ensuite l'activité de la Société, le nombre des adhésions reçues qui porte notre effectif au chiffre de 407 membres, chiffre encore non atteint, les distinctions honorifiques et les prix littéraires obtenus par les sociétaires, la publication, dans notre bibliothèque, d'un nouveau volume sur le *Chapitre cathédral de Langres de la fin du* XII*e siècle au Concordat de 1516*, le succès de nos déjeuners périodiques (Voir ci-dessous).

Une nouvelle qui causa un réel plaisir à l'assemblée fut d'entendre le rapporteur signaler, pour janvier prochain, l'apparition de la *Table générale de la Revue d'histoire de l'Église de France* (1910-1930). Depuis sa fondation, la *Revue* a publié dix-sept volumes d'articles de critique et d'histoire documentaire. L'ensemble constitue une mine d'une richesse

rare. Grâce à une collaboration des plus étendues, ce recueil peut être comparé à un poste d'écoute dont les appareils récepteurs, que sont ses chroniques, enregistrent périodiquement, au rythme régulier des travaux et des jours, le résultat de la production érudite des deux mondes en matière d'histoire gallicane et diocésaine. Or, on commençait à se perdre, ne sachant plus comment s'orienter à travers tant de notices de toutes parts signalées. Mais un homme s'est rencontré, d'un savoir et d'un désintéressement admirables, qui s'est chargé de forger l'instrument nécessaire à l'utilisation du recueil. Cette table, œuvre du R. P. Rouziès, bibliothécaire de l'Institut catholique de Paris, comprend près de 300 pages in-octavo sur deux colonnes en petits caractères, avec une typographie différente pour chaque matière et un seul alphabet. Les études d'histoire ecclésiastique ne pourront que recevoir un adjuvant appréciable du fait de cette publication.

Mais une œuvre comme celle-là ne voit pas le jour sans de gros frais. L'an dernier, on avait fixé la souscription à cette table au prix de vingt francs. C'était sous-estimer son prix de revient qui atteindra 14.000 francs environ. Aussi, dès juillet dernier, avons-nous déclaré la souscription close et porté à cinquante francs le prix de l'exemplaire pour ceux qui n'avaient pas été souscripteurs au début.

M. Carrière donne encore de bonnes nouvelles d'un manuel depuis longtemps sur le chantier, et qui recevra l'an prochain un commencement d'exécution. Il s'agit de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, dont un premier volume paraîtra dans le courant de l'été à la librairie Letouzey. Ce volume, qui sera publié sous les auspices de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, portera en dédicace le nom de celui qui fut dès l'origine l'âme de nos réunions et de notre œuvre intellectuelle, notre cher et vénéré président, Mgr Baudrillart. Tous ceux que hantent les travaux d'histoire locale attendent cet ouvrage non sans impatience. Nous en reparlerons ici même le moment venu.

M. Edmond Préclin, trésorier, communique son rapport sur l'état des finances de la Société.

ÉTAT DE LA CAISSE

RECETTES

En caisse au 31 décembre 1930	4.069	80
Membres fondateurs	703	50
Cotisations des sociétaires	14.092	85
Professeurs de l'enseignement libre	1.801	20
Abonnements expédiés à l'étranger	2.380	25
Souscriptions à la propagande	80	»
Recouvrement de cotisations arriérées	1.112	65
Numéros vendus	950	»
Rachat de cotisation	1.000	»
Publicité pour 1930	2.000	»
Publicité pour 1931	2.000	»
Souscriptions à la Table	1.800	»
Don de M. de Lacarelle pour la Table	300	»
Dons (par M. l'abbé Carrière) pour la Table	1.200	»
Intérêts du fonds de rachat	351	»
Intérêts des fonds placés	32	50
Total des recettes	33.873	75

DÉPENSES

Impression de la *Revue*	21.558	10
Expéditions de et pour la *Revue*	2.046	35
Cotisation au Comité franç. des Sciences historiques.	50	»
Frais de Secrétariat	550	»
Frais de Trésorerie	229	50
1er versement pour l'impression de la Table	8.000	»
Versement au fonds de rachat	1.000	»
Total des dépenses	33.433	95

BALANCE

Ensemble	33.873	75
Dépenses	33.433	95
Excédent en caisse	439	80

Les chiffres précédents montrent que, dans l'ensemble, la situation financière est assez bonne. Les différents comptes portés aux recettes ont généralement produit plus que l'an dernier. Notons néanmoins le caractère exceptionnel de certaines rentrées de fonds. Ainsi la publicité figure aux recettes pour la somme de 4.000 francs, c'est-à-dire pour les deux années 1930 et 1931. Il en est de même pour les souscriptions à la Table et les dons. Nonobstant leur montant élevé, ces sommes ne suffiront pas, et de beaucoup, à couvrir les frais de l'impression de la Table, lesquels dépasseront 13.000 francs. En remerciant chaleureusement les donateurs dont M. de Lacarelle, le Conseil adresse un pressant appel à l'esprit d'apostolat des membres de la Société, qui, nous n'en doutons pas, auront à cœur d'aider à la diffusion de cet excellent instrument de travail que sera la Table de la *Revue*.

Le trésorier se permet d'inviter tous les membres de la Société à envoyer dès le début de l'année le montant de leur cotisation en se servant de la formule de chèque-postal encartée dans le numéro de janvier. Il les en remercie d'avance.

A première vue, les dépenses d'impression de la *Revue* paraissent particulièrement élevées (21.558 fr. 10 contre 15.555 fr. 70 en 1930). Mais ce n'est qu'une apparence. L'exercice précédent n'avait réglé que *trois* numéros, celui de 1931 en règle *cinq* (une facture arriérée de 1930, les quatre de la présente année).

Les frais de trésorerie : 229 fr. 50 contre 86 fr.20 sont plus élevés que l'an dernier. L'augmentation des dépenses afférentes à ce compte a une cause unique : un aménagement intérieur du compte lui-même qui met en évidence l'importance des frais de recouvrement, des pertes sur chèques, du retour des mandats impayés.

Le trésorier propose de reporter au compte de 1932 le faible excédent des recettes de l'année 1931.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

Passant aux élections, l'assemblée avait à remplacer MM. Urbain et Sicard, membres du Conseil d'administration, décédés. Les candidats proposés par le Bureau étaient M. Jules Paquier, curé de Saint-Pierre de Chaillot, et M. Léon Cristiani, doyen des Facultés catholiques de Lyon. Comme historiens de l'Église du XVIe siècle, leurs titres scientifiques sont de telle suffisance qu'il eût été difficile de leur en opposer qui les vail-

lent. Avec eux, c'est l'historiographie de Luther vue de France qui était appelée à prendre place dans notre Conseil : ils furent élus par 236 voix sur 237 bulletins.

Avant de se séparer, M. le président rappelle la récente nomination de M. Michel Le Grand, désigné au poste d'archiviste départemental des Landes. M. Carrière prend occasion de la circonstance pour regretter cet éloignement qui le prive d'un auxiliaire très dévoué, et il adresse à M. Michel Le Grand son bien cordial remerciement pour l'assistance toute gracieuse qu'il n'a cessé de lui prêter dans ses fonctions de secrétaire général au cours des trois dernières années.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président déclare la séance levée à 6 heures 1/2 du soir.

Le secrétaire général,
Victor Carrière.

Notes de statistique et d'histoire religieuses

Une quinzaine de plis m'ont été adressés au sujet de l'enquête proposée, ouverte même, dans le dernier numéro de notre Revue. Ils émanent presque tous de dignitaires ecclésiastiques et d'archivistes départementaux et contiennent soit des suffrages, soit des promesses de recherches, soit enfin des renseignements, dont je dois faire part à nos confrères.

Le professeur d'histoire ecclésiastique du Grand Séminaire de Rennes écrit : « ... programme très formateur, qui habituerait nos jeunes prêtres aux disciplines exactes. » Un prélat : « Quel profit pour nos clercs si, bannissant les lieux communs, soucieux de psychologie et d'histoire, ils s'entraînaient à toujours analyser le monde, souvent le microcosme, où ils vivent ! Leur esprit en serait élargi, fortifié, leur ministère mieux éclairé. » M. Ed. Jordan, professeur à la Sorbonne, dont on sait le dévouement aux ecclésiastiques studieux, voit dans les recherches que nous proposons le meilleur emploi des loisirs d'un clerc séduit par l'histoire. Au triple point de vue pédagogique, pastoral, scientifique, nous avons donc obtenu les plus autorisés des suffrages. Nous pourrions multiplier les citations et références : de points de vue différents, mais tous fort élevés, des membres du clergé, des archivistes, des universitaires croyants ou incrédules, jugent favorablement notre dessein.

Les promesses de recherches nous sont venues de cinq diocèses seulement. Par contre, voici les renseignements communiqués.

I. L'*ordo* du diocèse de Strasbourg, qu'a bien voulu m'expédier Mgr Kolb, vicaire général, comprend des statistiques relatives aux Œuvres. L'*ordo* de Troyes, 1932, offre un état de répartition du clergé, dont j'ai reçu la « bonne feuille ».

II. Un petit atlas du diocèse de Valence a été publié en 1930. Il comprend sept cartes des doyennés : vocations, denier du culte, écoles chrétiennes, adhésions à l'Union catholique, à l'Union féminine, à l'Association catholique de la Jeunesse française, à l'Union diocésaine des Jeunes filles. Sauf pour le denier du culte, des chiffres sont joints à ces cartes. M. Jacques de Font-Réaulx, archiviste départemental de la Drôme, qui me fait parvenir cet utile document, y joint une lettre pleine d'observations profitables. Il signale opportunément l'intérêt de certaines monographies paroissiales (j'en fais présentement la bibliographie), de certaines biographies, de fragments d'enquêtes (*Revue catholique des égli-*

ses, J. Valdour, etc.). Il souhaite aussi que l'on tienne compte du développement des congrégations féminines. Enfin, il relève un lapsus dans mon article, p. 443, note 91 : La série V est, en général, classée dans les archives; elle n'est pas inventoriée, et c'est ce que j'aurais dû écrire, en renvoyant le lecteur au précieux article de H. Waquet sur *Les archives départementales, communales, hospitalières et privées*, paru dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, en 1925, p. 496-528, et spécialement aux pages 518 et 519.

III. M. le chanoine Blouet, supérieur du Grand Séminaire de Coutances, m'adresse le numéro de novembre 1931 de l'*Association Saint-Joseph* où paraissent des *Notes de statistique diocésaine* concernant le clergé. Elles sont précises et accompagnées d'interprétations judicieuses.

IV. M. le chanoine Braud, vicaire général de Poitiers, a bien voulu me communiquer sur place, cet automne, des statistiques de pascalisants, en chaque paroisse du diocèse : hommes, femmes, mineurs de 16 ans. Elles s'échelonnent sur un assez long espace de temps et ne sont pas assez complètes pour la confection d'un tableau (qu'il appartient à l'autorité compétente de préparer et publier). Mais je peux écrire, sans risque d'indiscrétion ni d'erreur, qu'entre les régions, les différences sont très sensibles. Au Nord-Ouest (archiprêtrés de Thouars et de Parthenay), il y avait en 1913 (date d'une enquête générale) même ferveur que dans les diocèses voisins d'Angers et de Luçon. Les doyennés de Bressuire, Cerizay, Châtillon, Parthenay, Secondigny, par exemple, comptaient une forte majorité de pratiquants, et bien des paroisses où l'on ne connaissait guère de non-pascalisants : aucun en trois paroisses du doyenné de Cerizay, qui avaient respectivement 1 315, 436 et 635 habitants, presque aucun dans la plupart des autres paroisses rurales du même doyenné. Observations analogues dans le doyenné de Châtillon-sur-Sèvre : les abstentions y étaient rares, très rares. A Saint-Amand, par exemple, on n'en connaissait que 8, sur 1 909 habitants et l'on a compté le jour de Pâques, à la table de communion : 584 hommes, 565 femmes, 134 mineurs de 16 ans. Il y a, dit-on, recul sensible en bien des lieux depuis la guerre. Mais la majorité reste fidèle aux pratiques religieuses en cette région Ouest-Nord-Ouest du diocèse.

Il en va autrement au Sud, dans l'archiprêtré de Civray, où dès 1904, je relève qu'en certaines paroisses rurales, pas un homme ne fait ses Pâques. Aujourd'hui, on peut admettre que la proportion des pascalisants est de 5 à 8 %, pour les hommes, environ 30 %, pour les femmes.

J'ai sous les yeux encore un grand nombre de chiffres récents pour cet archiprêtré et aussi pour les archiprêtrés de Saint-Pierre de Poitiers, Châtellerault, Loudun; dans ces trois circonscriptions, le pourcentage semble plus élevé : 10 à 13 %, pour les hommes, 33 à 40 %, pour les femmes.

Faut-il répéter que de si énormes différences dans un même diocèse sollicitent la curiosité de quiconque s'intéresse à la vie du catholicisme et spécialement des historiens ?

V. Pour ceux qui voudraient écrire l'histoire de la pratique religieuse dans le diocèse de Versailles, je transcris cette lettre de M. Lemoine, archiviste départemental : « L'évêché de Versailles a versé ici au moment de la Séparation de très nombreux documents. Beaucoup d'entre eux intéressent la vie spirituelle; exemple : 47 liasses de procès-verbaux de visite et rapports sur l'état moral et spirituel des paroisses de 1827 à 1906 (lacunes). Tous ces papiers sont strictement réservés, mais je les communiquerai volontiers à un prêtre faisant les études que vous préco-

nisez, à condition qu'il soit accrédité près de moi par l'Evêché de Versailles. »

Oserai-je demander à tous nos confrères, et particulièrement aux conservateurs d'Archives où les inventaires de la série G ne sont pas publiés, de m'adresser tous les renseignements bibliographiques, toutes les références qui ne peuvent être rassemblés que dans chacun de nos chefs-lieux ?

Les collaborateurs à notre Chronique d'histoire régionale, à qui nous devons déjà tant de gratitude, seraient les plus précieux des auxiliaires et entendraient avec une parfaite ampleur et exactitude leur mission s'ils consentaient à signaler les articles et notes parus dans la *Semaine religieuse* des diocèses de leur ressort et dans les Bulletins paroissiaux ou d'associations qui leur passeraient entre les mains, où se trouveraient quelques données *précises* sur la pratique dans le passé et de nos jours. Ce supplément ne comporterait malheureusement pas beaucoup de pages, mais il fournirait la bibliographie annuelle de cette part de notre histoire moderne et contemporaine que je regarde comme la plus intéressante et utile à connaître : celle de la vie spirituelle. Très judicieusement, M. Waquet, archiviste départemental du Finistère, m'écrit :« On a étudié l'histoire religieuse surtout d'un point de vue extérieur. On a fait ou essayé de faire l'histoire des idées, des institutions, des domaines; on a étudié les âmes d'élite; mais le commun, la masse des fidèles, de ceux qui ne sont pas des saints, qu'en sait-on ? On peut en savoir quelque chose. »

Gabriel Le Bras.

M. Paul Fournier, docteur de l'Université d'Oxford

Le vice-président de notre Société, M. Paul Fournier, membre de l'Institut, a été proclamé docteur ès lettres *honoris causa* de l'Université d'Oxford, le 1er décembre 1931. Au cours de la cérémonie, le Dr Poynton, *public orator*, rappela, en termes excellents, les divers titres de l'illustre récipendiaire, notamment ses études sur les collections canoniques, sur le Royaume d'Arles, et *Les officialités du Moyen Age*, dont il souhaita la réimpression. Le vice-chancelier, en conférant les insignes, salua M. Paul Fournier en ces termes : *vir doctissime, legum canonicarum peritissime, qui studiorum profunditate et ingenii acumine res in Europa olim gestas novo colore imbuisti.* Notre Société se réjouit de cet honneur échu à son dévoué vice-président et dont chacun sait qu'il n'en est point de plus apprécié dans les Universités d'Angleterre et du monde.

Les Mélanges Albert Dufourcq

A l'occasion du soixantième anniversaire de M. Albert Dufourcq, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, un certain nombre de ses amis et anciens élèves se sont groupés pour lui offrir un volume de *Mélanges*. M. A. Dufourcq est membre de notre Conseil, son nom et son œuvre scientifique sont trop connus de nos lecteurs pour que nous ayons à insister sur le bel effort de synthèse historique que représente son principal ouvrage, l'*Avenir du christianisme*.

Le volume des *Mélanges Albert Dufourcq* lui a été présenté en une réunion tout intime à Paris, rue de Bellechasse. M. Georges Goyau de l'Académie française, s'y est fait en termes délicats l'interprète des divers collaborateurs parmi lesquels nous citerons MM. Paul Fournier et Marcel Marion, membres de l'Institut, Besnier, Cherel, Gay, Pocquet du Haut-Jussé et Villat, professeurs de Faculté, Maubourguet, docteur ès lettres.

Dans la préface, M. Goyau, renseigné par de touchantes lettres d'étudiants, rappelle ce qu'est chez Albert Dufourcq le rayonnement sympathique de l'homme, du savant et du maître.

Nous nous associons de tout cœur à cet hommage et nous félicitons de surcroît M. Dufourcq d'avoir été tout dernièrement choisi pour prendre en mains la *Revue des questions historiques*. Il ne s'agit là, bien entendu, que de maintenir une situation dès longtemps acquise, mais nous ne doutons pas que la nouvelle direction ne lui attire un plus large public.

Notre déjeuner d'automne

Le cinquième déjeuner de la Société d'histoire ecclésiastique de la France a eu lieu le mercredi, 16 décembre, dans les salons du Restaurant Delpuech, place du Théâtre Français. A cette aimable réunion que présida M. Édouard Jordan, assistaient Mlle Yvonne Bézard, M. le chanoine Bonnenfant, venu tout spécialement d'Évreux, MM. l'abbé Carrière, Eugène Guitard, Gabriel Le Bras, Th. Legrand, le R. P. Rouziès et Louis Sergent. Pour diverses raisons s'étaient excusés : S. Gr. Mgr Baudrillart, MM. Paul Fournier, Jean Guiraud, Ed. Préclin et Jean de La Monneraye.

Il y a déjà dans nos déjeuners des « habitués » heureux de se retrouver. C'est dire que bien vite les conversations s'engagèrent animées et cordiales. On parla, certes, de bien des choses, puisque nous entendîmes deux convives disserter, à certain moment, sur la Pharmacopée moyennageuse, mais on parla surtout et beaucoup des études qui nous sont chères et particulièrement du magistral article de M. Le Bras, publié d'ailleurs à la suite des idées échangées au cours des précédents déjeuners. L'auteur, qui fut chaudement félicité de sa remarquable étude, fit part des communications qu'avait déjà suscitées son projet d'enquête et que nous analysons, les pages d'avant, dans les *Notes de statistique et d'histoire religieuses*.

Vers 4 heures, les convives se séparèrent, se donnant rendez-vous pour le déjeuner de printemps, auquel nous convions nos confrères jusqu'à ce jour « abstentionnistes ». Ils ignorent certainement le charme qu'ils éprouveraient à assister à ces agréables réunions.

Exposition historique des Églises de France

En mai prochain s'ouvrira dans les salles de l'ancien Hôtel Soubise, aux Archives nationales, une exposition historique des Églises de France, de l'édit de Nantes à la loi de Séparation. Les principaux aspects de la pensée et de l'action catholique au cours de ces trois siècles y seront représentés par des œuvres d'art, des pièces d'archives et autres objets.

Cette manifestation, organisée par la fondation universitaire « Pour l'Histoire », s'annonce comme très riche d'enseignements, grâce à la participation des Instituts religieux intéressés, Sulpiciens, Oratoriens, Lazaristes, Dominicains, Bénédictins, Jésuites, etc.

Le comité d'organisation fait appel au concours des églises et des particuliers qui possèdent, dans leurs trésors, soit des objets, soit des documents : tableaux, manuscrits, orfèvreries, dessins, souvenirs, dont ils consentiraient à se défaire momentanément, en vue d'ajouter au prestige artistique de cette évocation historique des épreuves et des triomphes de l'ancienne Église de France.

S'adresser à M. Charles Pouthas, secrétaire général de la Fondation « Pour l'Histoire », 14, rue Malar, Paris (VIIe) ou à M. Victor Carrière, directeur de la *Revue d'histoire de l'Église de France*, 4, square Arago, Paris (XIIIe).

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être adressés impersonnellement à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

BIBLIOGRAPHIE ET TEXTES

BAINVEL (J. V.). Les écrits spirituels du P. Vincent Huby, de la Compagnie de Jésus, réédités d'après les textes originaux. Tome Ier : Notes intimes, Maximes et Opuscules, précédés d'une Préface générale; tome II : Pratique de l'amour de Dieu et de N.-S. J. C. Paris, Beauchesne, 1931. 2 vol. in-16, 195 et 201 pages.

BARDY (G.). Origène (Collection *Les moralistes chrétiens*). Paris, Gabalda, 1931. In-12, 312 pages, 20 francs.

BEAUNIER (André). De l'Imitation de Jésus-Christ. Traduction nouvelle. Préface de G. GOYAU. Paris, Grasset, 1931. In-12, XXIV-297 pages, 18 fr.

BLAZY (L'abbé Louis). Quatre lettres inédites de M. Olier (Extrait du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers*, 1931). Foix, imprimerie Fra, 1931. In-8°, 20 pages.

GOYAU (Georges). Le portefeuille de Lamennais (1818-1836). Paris, Renaissance du Livre, 1931. In-16, 222 p., 25 fr.

MARTÈNE (Dom). Histoire de la Congrégation de Saint-Maur, publiée avec une introduction et des notes par dom G. CHARVIN. Tome V : 1668-1680 (Archives de la France monastique, tome XXXV). Ligugé, abbaye Saint-Martin; Paris, A. Picard, 1931. In-8°, III-285 pages.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.). Henri IV en Gascogne. Sa correspondance avec Denis de Mauléon de Savaillan (Lettres inédites). Auch, F. Cocharaux, 1931. In-8°, 32 pages.

RÉGNÉ (Jean). Lettres Vivaroises des deux Vogüé de l'Académie française publiés avec une Introduction et des notes. Privas, Les Amis du Fonds Mazon, 1931. In-8°, 61 pages.

SAULNIER (E.), MARTIN (A.). Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'Histoire de la France de 1500 à 1789. Fascicule II. Paris, Les Presses universitaires de France, 1931. In-8°, p. 145 à 288.

HISTOIRE GÉNÉRALE

ADAM (K.). Le vrai visage du Catholicisme. Traduit de l'allemand par E. RICARD (La Vie chrétienne). Paris, Grasset, 1931. In-12, 309 p., 15 fr.

BLOCH (Marc). Les caractères originaux de l'histoire rurale française. Paris, les Belles-Lettres, 95, boulevard Raspail, 1931. In-4°, XVII-265 pages, 17 planches hors texte, 45 francs.

BOULENGER (L'Abbé A.). Histoire générale de l'Église. Tome I : L'Antiquité chrétienne : 1er vol. Les temps apostoliques (30-100), 256 p., 17 gr., 4 cart.; 2e vol. Les temps des persécutions (100-313), 220 p., 38 gr., 2 cart.; 3e vol. L'Église et l'État chrétien (313-416), 368 p., 27 gr., 2 cart. Paris-Lyon, Emm. Vitte, 1931. Gr. in-8° (24×17). Les deux premiers volumes 20 fr. chaque, le troisième 25 francs.

DABIN (Paul), S. J. L'Apostolat laïque (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1931. In-12, 230 p., 12 fr.

Dufourcq (Albert). L'Avenir du Christianisme. Première partie. Histoire ancienne de l'Église. V. Le Christianisme et les Barbares, 395-1049. Sixième édition revue et complétée. Paris, Plon, 1931. In-16, iv-389, 25 fr.

Dujardin (Édouard). Grandeur et décadence de la critique. Sa rénovation. Le cas de l'abbé Turmel. Paris, Messein, 1931. In-8°, 172 pages, 16 fr.

Dupont-Ferrier (Gustave). Études sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Age. Tome Ier : Les élections et leur personnel. Paris, Firmin-Didot, 1930. In-8°, 311 pages avec cartes.

Evans (Wilfred Hugo). L'historien Mézeray et la conception de l'histoire de France au xviie siècle. Paris, J. Gamber, 1930. In-8°, 207 p.

Fournier (Paul) et Gabriel Le Bras. Histoire des collections canoniques en Occident depuis les Fausses décrétales jusqu'au décret de Gratien. Tome I. De la réforme carolingienne à la réforme grégorienne. Paris, Recueil Sirey, 1931. In-8°, xvi-465 pages.

Gay (J.). Les deux Romes et l'opinion française. Les rapports franco-italiens depuis 1815. Paris, F. Alcan, viii-246 pages, 30 francs.

Goyau (Georges). Missions et Missionnaires. Paris, Bloud et Gay, 1931. In-12, 272 p., 12 fr.

Histoire et l'œuvre de l'École française de Rome (L'). Paris, E. de Boccard, 1931. In-8°, 358 pages.

Iung (Nicolas). Un Franciscain, théologien du pouvoir pontifical au xive siècle, Alvaro Pelayo, évêque et pénitencier de Jean XXII (L'Église et l'État au Moyen Age). Paris, Vrin, 1931. In-8°, 243 p., 25 fr.

Klugmann (N.) et M. Dumesnil de Gramont. De Luther à Wagner. Essai de psychologie ethnique. Préface de J.-L. Breton. Paris, J. Vrin, 1931. 2 in-8°, 227 et 222 p., 40 fr. les deux.

Le Fur (Louis). Le Saint-Siège et le droit des gens. Paris, Recueil Sirey, 1930. In-12, vii-294 p.ages, 25 francs.

Lesourd (Paul). L'œuvre civilisatrice et scientifique des Missionnaires catholiques dans les colonies françaises. Préface de Gabriel Hanotaux. (Ouvrage publié sous le patronage du Commissariat général de l'Exposition coloniale internationale de Paris). Paris, Desclée de Brouwer et Cie, 1931. In-4°, 263 pages, illustrations hors texte.

Luczak (L'abbé). La résidence des évêques dans la législation canonique avant le concile de Trente. Paris, imprimerie Barbès, 1931. In-8°, 262 p.

Magnin (E.). L'État, conception païenne, conception chrétienne (Bibl. cath. des Sciences religieuses). Paris, Bloud, 1931. In-12, 160 p., 12 fr.

Moreton (Rév. H.-A.). La Réforme anglicane au xvie siècle. Préface de Lord Halifax. Paris, Les Œuvres représentatives, 1930. In-8°, 346 p., 30 fr.

Pastor (Le Dr Louis). Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age. Tome XIIIe [Jules III]. Traduit de l'allemand par Alfred Poizat. Paris, Plon, 1931. In-8°, 426 pages.

Pirenne (Henri), Augustin Renaudet, Édouard Perroy, Marcel Handelsmann, Louis Halphen. La fin du Moyen Age, tome I : L'annonce des temps nouveaux, 1453-1492 (Peuples et civilisations, vol. VII). Paris, F. Alcan, 1931. In-8°, 324 p., 35 fr.

Roul (A.). L'Église catholique et le droit commun. Paris, librairie Casterman, 1931. In-8°, vii-551 p.

Roy (Antoine). Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le Régime français. Essai de contribution à l'histoire de la civilisation canadienne. Paris, Jouve, 1931. In-8°, xvi-292 p.

ART CHRÉTIEN

BALTRUSAITIS (Jurgis). La stylistique ornementale dans la sculpture romane. Paris, Leroux, 1931. In-4°, XII-404 p., 850 dessins de l'auteur et 78 photographies, 150 francs.

Belles Églises de France. Soixante-dix planches. Paris, Librairie de la Construction moderne, 13, rue de l'Odéon. Album. 140 francs.

CHENESSEAU (Georges). L'abbaye de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire. Paris, Van Oest, 1931. In-4°, 250 pages, 89 planches hors texte, 300 francs.

CONTENAU (Le Dr G.). Manuel d'archéologie orientale depuis les origines jusqu'à l'époque d'Alexandre. Tome II. Histoire de l'art (suite) : IIIe et IIe millénaires avant notre ère. Paris, Aug. Picard, 1931. In-8°, pages 547 à 1121.

DOYEN (Henri). La cathédrale de Soissons. Son histoire, ses blessures, sa résurrection. Soissons, impr. de l'Argus soissonnais [s. d.]. In-8°, 29 p.

EYGUN (F.). Architecture romane (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1931. In-12, 244 p., 12 fr.

FOCILLON (Henri). L'art des sculpteurs romans. Paris, Leroux, 1931. In-4°, XI-296 pages, 50 planches hors texte.

LACGER (L. de). Les masques de la bienheureuse Jeanne de France (Extrait de la *Revue d'histoire franciscaine*, t. VIII, n° 1). Paris, Vrin, 1931. In-8°, 19 p.

BIOGRAPHIES

ALLOING (Louis). Vie du cardinal Sevin, 1852-1916. Préface de Mgr LAVALLÉE. Paris-Lyon, Emm. Vitte, 1931. In-8°, XVI-485, 30 fr.

BERLIÈRE (Dom Ursmer). Nouveau Supplément à l'Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur. Notes de Henry WILHELM, publiées et complétées par dom Ursmer BERLIÈRE, avec la collaboration de dom Antoine DUBOURG. Tomes II et III. Maredsous (Belgique), Abbaye Saint-Benoit, 1931-1932. 2 vol. in-8°, X-285, 159 pages.

BOUCHER (Mgr A.). Le Père Charles de Foucauld (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud, 1931. Petit in-4°, 56 p., 5 fr.

CONSTANT (M.-D.), des Frères-Prêcheurs. Saint Ignace de Loyola et les Dominicains (Extrait de la *Revue des Études historiques*, 1931). In-8°, 14 pages.

CONSTANT (M.-D.), O. P. Trois artistes dominicains de Paris. Frère Romain, Frère André, Frère Claude. Paris, librairie Labergerie, 1931. In-8°, 61 pages.

CONSTANT (M.-O.), O. P. Un dominicain curé de Paris. Le P. Laurent Fernbach, 1755-1832 (Extrait de la *Revue des Études historiques*, 1930). In-8°, 32 pages.

COOLEN (Georges). Le cardinal Dubois, abbé de Saint-Bertin, d'après les documents du Ministère des affaires étrangères (Extrait du tome XXXV des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*). Saint-Omer, Imprimerie de l'Indépendant, 1931. In-8°, 32 p.

DOUMERGUE (Émile). Le caractère de Calvin. 2e édition remaniée et augmentée. Neuilly, La Cause, 1931. In-12, 176 pages, 10 francs.

DUBARAT (Chanoine V.). Les courriers de Jeanne d'Albret entre le Béarn et La Rochelle (1568-1569). Tarbes, impr. Desbordes, 1931. In-8°, 16 pages.

DU BUS (Charles). Stanislas de Clermont-Tonnerre et l'échec de la Révolution monarchique (1757-1792). Paris, F. Alcan, 1931. In-8°, XIX-525 pages, 80 francs.

Du Jeu (Vicomte E.). Monsieur de la Trappe. Essai sur la vie de l'abbé de Rancé. Paris, Perrin, 1931. In-12, 210 pages, 12 francs.

Facchinetti (R. P.). Le saint du peuple. Antoine de Padoue. Paris, P. Lethielleux, 1931. In-12, 247 pages, 12 francs.

Godefroy (Jean). La vie de dom Simplicien Gody, poète et écrivain mystique (Moines et Monastères). Ligugé, abbaye Saint-Martin, 1931. In-8°, 200 pages.

Joannès (G.). Le cardinal Mercier, docteur de la vie intérieure. Paris, P. Téqui, 1931. In-12, xiv-146 pages, 12 francs.

Joergensen (Johannes). Une âme franciscaine. Paula Reinhard. Traduit de l'allemand par la comtesse de Loppinot. Paris, Perrin, 1931. In-12, 273 pages, 15 francs.

Jouve (Marguerite). Vie hérétique de Bernard Délicieux. (Collection : Christianisme). Paris, éditions Rieder, 1931. In-16, 216 p., 15 fr.

La Gorce (Pierre de). Louis-Philippe (1830-1848). Paris, Plon, 1931. In-8° écu, 431 p., 20 fr.

Laveille (E.),S. J. Mgr Laveille dans ses souvenirs, notes intimes et sa correspondance. Paris, P. Téqui, 1931. In-12, xix-277 pages, 12 francs.

Leblanc (Sylvain). Un clerc qui n'a pas trahi. Alfred Loisy d'après ses mémoires. Paris, E. Nourry, 1931. In-12 carré, x-102 p., 10 fr.

Ménindès (Robert). Eudes Rigaud, frère mineur (Extrait de la *Revue d'histoire franciscaine*, tome VIII, avril-juin 1931). Paris, J. Vrin, 1931. In-8°, 22 pages.

Moura (Jean) et Paul Louvet. Calvin. Paris, Grasset, 1931. In-8° écu, 351 pages, 25 francs.

Odelin (Mgr). Le cardinal Dubois (1856-1929). Souvenirs. Paris, de Gigord, 1931. Petit in-8°, 180 p., 12 fr.

Pannier (Jacques). Recherches sur la formation intellectuelle de Calvin. (Cahiers de la Revue d'histoire et de philosophie religieuses publiés par la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg). Paris, Alcan, 1931. In-8°, 93 p., 10 fr.

Rambaud (R. P. J. Dom). Grandes figures de Prêcheurs. Tome II : le bienheureux Réginald, le bienheureux Ambroise de Sienne, Jean de Vicence, Jérôme Savonarole, le P. Lacordaire. Paris, P. Lethielleux, 1931. In-8°, 165 pages.

Rumilly (R.). Sir Wilfrid Laurier, Canadien. (Chefs de file). Paris, Flammarion, 1931. In-18 jésus, 209 pages, 12 francs.

Sartiaux (Félix). Joseph Turmel, prêtre, historien des dogmes. Paris, Rieder, 1931. In-16, 296 pages, 15 francs.

Seiler (Sœur Mary Hilarine). Anne de Marquets, poétesse religieuse du xvie siècle. Washington, Université catholique d'Amérique, 1931. In-8°, xix-149 pages.

Vaissière (Pierre de).Les grandes figures coloniales, Dupleix. Paris, Plon, 1931. In-12, 261 p., 15 fr.

Vidal (Mgr J.-M.). Henri Dorat, archiprêtre d'Ax, 1638-1701 (Extrait du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers*, 1931). Foix, imprimerie Fra, 1931. In-8°, 38 p.

Zeller (Renée). Sainte Catherine de Sienne (Collection : Les grands cœurs). Paris, Flammarion, 1931. In-16 jésus, 203 p., 12 fr.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Berlière (Dom Ursmer). La Familia dans les monastères bénédictins du Moyen Age (Extrait des mémoires publiés par l'Académie royale de

Belgique; classe des Lettres; 2e série, t. XXIX). Bruxelles, M. Hayez, 1931. In-8°, 124 p.

BERNEX (Jules). Ceux de la Trappe. Enquête d'un journaliste. Paris, Flammarion, 1931. In-18 jésus, 244 pages, 12 francs.

LORIDON (Abbé G.). Quelques notes sur les Bernardines de la V. Mère de Ballon et sur leur monastère de Chambéry (Extr. de la *Quinzaine religieuse de la Savoie*, nos des 8 et 22 mai 1931). Chambéry, Imprimeries réunies, 1931. In-8°, 8 p.

MASSERON (Alexandre), Les Franciscains (Collection « Les Grands Ordres monastiques »). Paris, Grasset, 1931. In-12, 263 p., 15 fr.

SIMON (Abbé G.-A.). La Réforme de Saint-Maur en Normandie (Extrait de *Normannia*, 1929-1930). Caen, Jouan et Bigot, 1930. In-8°, 128 p.

VINCENT (José). Sous le froc et le voile. Paris, E. Flammarion, 1931. In-18 jésus, 248 p., 12 fr.

HISTOIRE LOCALE

BERNARD (Félix). Histoire du décanat de la Rochette (Décanat de Val-Penouse). Saint-Pierre de Soucy, en vente chez l'Auteur, 1931. In-8°, 252 pages, 25 francs.

LAVEDAN (Pierre) et Raymond REY. Luchon, Saint-Bertrand de Comminges et la région. Promenades archéologiques. Paris, Henri Didier, 1931. In-12, 264 p., 93 gr., 15 fr.

PORTE (Th.). Le couvent des Cordeliers de Pamiers et les débuts de la Réforme. Notes historiques et documents (Extraits de la *France Franciscaine*, t. XIV, 1931). In-8°, 41 p.

SEMPÉ et DUBOÉ (PP.). Notre-Dame de Lourdes par ses premiers chapelains PP. Sempé et Duboé. Introduction par A. LARROUY. Paris, Letouzey, 1931. In-16, 315 p.

VARIÉTÉS

BORDEAUX (Henry). Voici l'heure des âmes. Paris, Flammarion, 1931. In-18 jésus, 260 pages, 12 francs.

CAGNAC (Mgr Moïse). Les Béatitudes. Conférences apologétiques. Paris, J. de Gigord, 1931. In-16, VIII-216 p., 5 fr.

CHAMBAT (Dom Lucien). La royauté du Christ selon la doctrine catholique. Préface de Mgr l'évêque d'Autun (Collection de la Revue du Christ-Roi. I.). Paris, P. Téqui, 1931. In-8°, XV-74 pages, 15 francs.

De la côte des Esclaves aux rives du Nil par une Religieuse missionnaire. Épilogue de Georges GOYAU. Lyon, Emm. Vitte, 1931. In-8°, XXII-193 p.

DONCOEUR (Paul), S. J. Qui a brûlé Jeanne d'Arc ? Paris, E. Flammarion, 1931. In-16 jésus, 119 p., 5 fr. 50.

GORCE (Maxime). Le Rosaire et ses antécédents historiques, d'après le manuscrit 12483, fonds français de la Bibliothèque nationale. Paris, Aug. Picard, 1931. In-12, 117 pages.

LALOY (Émile). Qui était le Masque de Fer ? (Extrait du *Mercure de France* du 15 août 1931). Paris, Klincksieck, 1931. In-8°, 27 pages.

LEBRETON (Jules), S. J. Verbum salutis. La vie et l'enseignement de Jésus Christ Notre Seigneur. Paris, G. Beauchesne, 1931. 2 petit in-4°, 469, 525 pages.

Le Christ. Encyclopédie populaire des connaissances christologiques, publiée sous la direction de M. l'abbé G. BARDY et de M. l'abbé G. TRICOT, avec le concours de M. l'abbé R. AIGRAIN. Préface de S. Exc. Mgr Pic.

Paris, Bloud et Gay, 1932. Vol. 13×20, 1 280 pages, 500 illustrations, 60 francs.

LENFANT (J.). En marge des Mémoires du duc de Broglie (Extrait de la *Revue catholique de Normandie*). Évreux, impr. de l'Eure, 1931. In-8°, 49 pages.

MAURIAC (François). Le Jeudi-Saint. (Collection : Les Belles Fêtes). Paris, E. Flammarion, 1931. In-16, 137 pages, 10 francs.

RECLUS (Maurice). Le Seize mai (Récits d'autrefois). Paris, Hachette, 1931. In-16, 124 pages.

SALVAT (Abat Josèp). Sant Domenge e Prolha. Saint Dominique et Prouille. Toulouse, Privat; Paris, Didier; 1931. Petit in-8°, 29 pages.

THOMAS D'AQUIN (Saint). Somme théologique. La Pénitence. Tome premier (3ª, Qu. 84-90). Traduction, notes et appendices par le R. P. E. HUGUENY, O. P. Paris, Desclée et Cie, 1931. In-16, 311 p., 11 fr.

THOMAS D'AQUIN (S.). Somme théologique. Le Péché. Tome II (1a 2æ, Qu. 79-89). Traduction, notes et appendices par le R. P. R. BERNARD, O. P. Paris, Desclée, 1931. In-16, 388 pages, 12 francs.

TURMEL (Joseph). Histoire des Dogmes. I. Le péché originel, la rédemption. Paris, Rieder, 1931. In-8° raisin, 468 pages, 50 francs.

Valentin-M. BRETON (Le Fr.), O. F. M. La Trinité. Histoire, doctrine, piété (Bibl. cath. des Sciences religieuses). Paris, Bloud, 1931. In-12, 239 p., 12 fr.

VILLIEN (A.). Les Sacrements. Histoire et liturgie. Paris, Gabalda, 1931. In-12, 450 pages, 25 francs.

A CORRIGER

(Fascicule d'octobre-décembre 1931)

Page 503, avant-dernière ligne : *pulication*, lire : publication

Page 534, lignes 14 et 15 : *Pérignargues*, lire : Periguargues

Page 553, 2e alinéa. On nous communique : « Ce n'est pas la médaille *Benemerenti* ordinaire, mais une *Benemerenti* frappée spécialement pour l'année jubilaire du Saint-Père (1929-1930), qui a été décernée le 7 décembre 1930 à plus de 1 600 personnages de Rome et du monde entier, dont une centaine de Français. » Voici les membres de notre Société qui en ont bénéficié :

Médaille d'or : S. Ém. le cardinal Liénart, évêque de Lille.

Médaille d'argent (1re classe) : Mgr Boudinhon, à Rome; Mgr Odelin, à Paris; M. Georges Goyau, à Paris.

Médaille d'argent : R. P. Eutrope Chardavoine, à Paris.

Médaille de bronze : M. le chanoine Détrez, à Lille; M. l'abbé Michel Even, à Paris; M. Paul Lesourd, à Paris.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ.

Impr. ANDRÉ-POUYÉ — Meaux.

L'INTENDANT MICHEL BÉGON

ET LA POLICE RELIGIEUSE

I. La vie chrétienne de Michel Bégon. — II. Ses pouvoirs de police vis-à-vis de l'Église catholique à la Martinique et dans la généralité de La Rochelle. — III. La police des dissidents : Juifs à la Martinique, protestants sur les galères de Marseille et dans la généralité de La Rochelle. — IV. Ce qu'il pense de la conduite à tenir envers les Réformés.

« Un évêque faisant la visite de son diocèse n'aurait assurément pas eu recours à d'autres moyens pour le réformer. » Ainsi s'exprime le panégyriste de Michel Bégon, en parlant du règlement que l'intendant avait rédigé pour les paroisses de Saint-Domingue. Parmi les pouvoirs de police si étendus que Louis XIV avait accordés à ses commissaires départis, ceux qui concernaient les affaires religieuses et ecclésiastiques n'étaient certes pas les plus négligeables : les intendants exerçaient une surveillance sur le clergé catholique ; ils appliquaient les ordonnances relatives aux dissidents. La vie de Michel Bégon offre à ce point de vue un intérêt particulier. Nous sommes d'abord en présence, non d'un agent politique, mondain, qui cherche seulement à plaire à son maître, mais d'un catholique sincère et zélé pour qui les affaires ecclésiastiques furent à la fois le premier des devoirs et la plus passionnante des occupations administratives. De plus, les postes que Bégon occupa successivement lui donnèrent l'occasion d'exercer des initiatives particulièrement nombreuses et le mirent en face de difficultés spécialement graves. Aux Antilles, il dut presque suppléer les autorités religieuses insuffisamment représentées. Dans les deux autres intendances qui lui furent ensuite confiées : les galères à Marseille, l'Aunis et Saintonge, il connut dans sa plus grande acuité, au lendemain de la Révocation, le problème des réformés. Il reçut à Marseille les hérétiques aux chiourmes; de Rochefort il gouverna une des provinces que la Réforme avait le plus profondément bouleversées[1].

1. Une étude d'ensemble sur la vie de Michel Bégon, de ses frères et de ses fils paraîtra à la librairie Albin Michel, sous le titre : *Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV. Les Bégon.*

I

Michel Bégon naquit à Blois, le 25 décembre 1638, d'une famille où l'on trouve à chaque génération la ferveur des vocations véritables. Une de ses tantes mourut au Carmel de Blois en odeur de sainteté. Le jeune Michel songea lui-même à entrer dans les ordres. Peut-être n'y fut-il guère encouragé par ses parents, étant l'aîné de sa famille. Michel se tourna alors vers la magistrature jusqu'au moment où Colbert, son cousin, l'utilisa dans les intendances coloniales et maritimes, mais toujours à sa vie de laïque il imprima un caractère religieux. Il assistait à la messe quotidiennement et malgré la multiplicité de ses occupations il se gardait chaque jour quelques moments pour lire des ouvrages de piété. Le panégyriste de Bégon nous montre l'ordonnance chrétienne que l'intendant avait donnée à sa maison. Bégon croyait très fortement aux responsabilités qu'il avait vis-à-vis de ses serviteurs. Il respectait en eux l'image de Jésus-Christ, ses frères, baptisés du même baptême, appelés au même royaume. Il n'avait pas d'autre supériorité, pensait-il, que le devoir de veiller sur leur conduite. Bégon ne tolérait sous son toit ni friponnerie, ni querelle, ni blasphème; le congé suivait de près la moindre galanterie, l'attachement au jeu et les excès du vin. La prière en commun réunissait tous les soirs la famille et les domestiques autour de l'intendant ; on instruisait les ignorants des vérités de la religion et on les préparait à s'approcher des sacrements. D'humeur égale avec ses subordonnés, il excusait le plus possible leurs maladresses. Sa charité s'exerçait d'une façon toute particulière à l'égard des malades. La fièvre qui sévissait à Rochefort atteignait souvent maîtres et serviteurs. A chaque épidémie on couchait commodément les domestiques dans de grandes chambres appelées infirmeries. L'intendant les y visitait lui-même, les consolait, veillait à ce qu'on leur apportât consommés et médecines. Quand un de ces malades était en danger de mort, Bégon ne sentait pas de repos qu'il n'eût reçu les derniers sacrements. L'intendant allait chercher lui-même le prêtre. Si au pied du portrait somptueux qu'il exécuta, Rigaud avait représenté des petites scènes symbolisant les principales actions de son modèle, telle que Giotto en peignit pour Saint-François, il aurait montré l'intendant et plusieurs de ses officiers marchant, un cierge à la main, dans les rues boueuses et à demi pavées de Rochefort, à côté d'un Lazariste ou d'un Capucin qui apporte le viatique au serviteur mourant.

Dans les mêmes dispositions chrétiennes Bégon remplit

son rôle de mari et de père. Il resta toujours étroitement uni avec sa femme Madeleine Druillon qui le suivit jusqu'en Amérique. De leurs huit enfants, trois se donnèrent volontairement à Dieu. L'avant-dernier fils, Scipion-Jérôme devint évêque de Toul. Deux filles qui portaient les noms souriants de Rose et de Manon embrassèrent la vocation sévère du Carmel. Malgré sa piété l'intendant en souffrit, car il aimait ses enfants avec une émotivité assez rare à cette époque. Pendant les six dernières années de sa vie, atteint de la pierre, il édifia son entourage par son acceptation courageuse. Il mourut pieusement résigné le 14 mars 1710[2].

II

La grande dignité que Bégon garda dans sa vie privée, le zèle ardent de sa piété rendent plus acceptable le rôle de police que ses fonctions lui donnèrent sur le clergé. Pendant la durée de son intendance aux Îles d'Amérique (novembre 1682-mai 1685) Bégon se trouva dans une contrée qui n'avait ni évêque ni grand vicaire. Il dut remplir une partie de leurs fonctions administratives. Il ne se contentait pas de faire payer aux curés leurs traitements par le domaine, en ce pays où la dîme n'existait pas; il surveillait aussi leur conduite et en rendait compte au roi. Beaucoup de séculiers venaient sans mission; prêtres sans évêque, on ne savait à quel titre ils réclamaient une cure aux Iles. Les uns étaient vertueux, d'autres de vie moins régulière[3]. Les fidèles préféraient les religieux : Jésuites, Jacobins, Capucins, Carmes qui étaient gens de bien, et sous la conduite d'un supérieur. Les Jésuites surtout se distinguaient par leur mérite et le soin qu'ils prenaient pour l'instruction des peuples[4]. Malheureusement les recrues étaient peu nombreuses. Bégon supplie qu'on envoie des ecclésiastiques de vertu connue, « n'y ayant point de lieu dans le monde où il soit si facile de se relâcher que dans les Iles[5]. » A ces religieux, Bégon donnait des règlements pour l'administration de leurs paroisses. Il envoya, le 22 no-

2. La plupart des détails concernant la biographie de Bégon sont tirés d'un *Éloge funèbre,* œuvre d'un religieux anonyme, conservée aux archives du château de Gemeaux.

3. Archives des Colonies, C^{8b} 1. Discours sur l'état des Iles. Les archives des Colonies dont il est question ici sont déposées aux Archives nationales.

4. Archives des Colonies, C^{8a} 3 : Mémoire de Bégon et Blénac, 13 février 1683.

5. Archives des Colonies, C^{8b} 1 : Mémoire de Bégon pour son successeur, 1685.

vembre 1684, au supérieur général des Capucins de Saint-Domingue une lettre que son panégyriste devait comparer plus tard à un mandement épiscopal. Il demandait que chaque cure fût desservie par deux religieux. Bégon annonçait qu'il avait établi deux marguilliers par paroisse. Il exhortait les curés à suivre le rituel romain, à bien instruire les engagés et les nègres, à faire le prône tous les quinze jours, à chanter vêpres les dimanches et fêtes, à dire la grand'messe à une heure réglée. Les scandales devaient être arrêtés, les désordres publics corrigés, les ennemis réconciliés, les registres paroissiaux soigneusement tenus. Bégon défendait aux cabaretiers de tenir boutique ouverte pendant le service public, aux paroissiens de se quereller autour de l'église pendant la célébration des saints mystères, aux maîtres de faire travailler les engagés et les nègres, les jours de fête. Ceux-ci devaient suivre des catéchismes faits exprès pour eux. Bégon ordonne de leur administrer les sacrements sans retard lorsqu'ils sont malades et de les inhumer en terre sainte[6].

Malgré sa sympathie pour les communautés religieuses, Bégon connut à cause d'elles bien des soucis et toutes n'acceptèrent pas volontiers son contrôle. Les ressorts des paroisses étant mal établis, le roi commanda à Bégon et au gouverneur Blénac de délimiter plus exactement les cures. L'intendant et le gouverneur réunirent tous les religieux pour travailler à cette délimitation. Ils comptaient sans la résistance du P. Braguet. Ce fougueux Jacobin déclara que le pape seul avait le droit de séparer les cures, que Blénac et Bégon étaient excommuniés *ipso facto*[7]. Les Ursulines causèrent à Bégon des difficultés dès le jour de son arrivée à Saint-Pierre. Son prédécesseur à l'Intendance, Patoulet, lui avait joué le mauvais tour de vendre à ces religieuses comme une propriété personnelle la maison où devait habiter l'intendant et qui appartenait au domaine royal. Pauvre Bégon ! si pieux, si scrupuleux ! Obligé de réclamer à des religieuses le toit dont il a besoin pour abriter sa tête. Les saintes filles se défendirent avec virulence; elles s'étaient dévouées à l'instruction des petites filles de la Martinique; elles se déclarèrent décidées à revenir en France si on les forçait à changer de maison. L'intendant dut chercher un domicile ailleurs[8].

6. Éloge funèbre de Michel Bégon.
7. Arch. nat., Archives des Colonies, C^{8a} 4.
8. Arch. nat., Archives des Colonies, C^{8b} 1.

Les religieuses de l'hôpital ne lui donnèrent pas moins d'embarras. Lorsque Bégon arriva à la Martinique, l'hôpital de Saint-Pierre choqua sa charité. Dans un méchant bâtiment de bois au bord de la mer, sur la côte malsaine, quinze ou seize malades gisaient quasi abandonnés. Une seule vieille femme incapable de les soigner les gardait; elle n'avait même pas d'eau douce à leur donner. Bégon demanda que l'on fît venir des religieuses hospitalières de La Rochelle, filles de condition, pleines de zèle et de piété. Elles sauraient soigner les malades, elles vendraient aux habitants des drogues meilleur marché que les chirurgiens. Les religieuses apporteraient bien avec elles 15 000 francs avancés par les personnes pieuses de leurs relations. Les habitants donneraient 100 000 livres de sucre pour acheter un terrain, 1 000 ou 1 200 livres de rente en monnaie de France[9], en revanche ils voulaient que leurs fonds fussent gérés par des administrateurs. Les religieuses arrivèrent sans argent mais avec des lettres-patentes qui leur donnaient le droit de gérer les fonds fournis par les habitants. Les Martiniquais mécontents et jugeant la supérieure peu capable retirèrent leurs charités. Les sœurs de La Rochelle ne purent se maintenir, les religieux de la Charité les remplacèrent.

Bégon s'inquiétait aussi de l'instruction publique. Elle était bien donnée aux petites filles par les Ursulines, mais les créoles les plus aisés étaient obligés d'envoyer leurs garçons en France, ce qui occasionnait de grands frais, ou bien de les laisser sans instruction. L'intendant aurait voulu que les Jésuites fondassent un collège. Il défendit d'ouvrir des petites écoles sans la permission du curé; des gens ruinés par la débauche et la fainéantise osaient en effet de leur autorité privée enseigner à lire et à écrire aux enfants[10].

***

Lorsque Bégon fut nommé intendant de la généralité de La Rochelle en 1694[11], il étendit encore sa police sur les affaires ecclésiastiques. L'intendant envoyait au gouvernement son avis sur le clergé. Il se plaignait que les curés fussent en grande partie ignorants, intéressés, chicaneurs, peu charitables[12]. Le curé de Marennes jouait dans les auberges où il

9. Arch. nat., Archives des Colonies, C^{8a} 3.
10. Arch. nat., Archives des Colonies, C^{8a} 3.
11. Bégon était intendant de la marine à Rochefort depuis 1688. A partir de 1694 il cumula jusqu'à sa mort cette intendance avec celle de La Rochelle.
12. Michel Bégon, *Mémoire sur la généralité de La Rochelle*, dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. II (1875), p. 39.

mangeait souvent[13]. Bégon jugeait déplorable l'effet que cet exemple pouvait produire sur les réformés. Il pria le secrétaire d'État de faire des recommandations aux évêques afin qu'ils ne souffrissent jamais aucuns curés qui ne fussent pas de bonnes vies et mœurs et capables d'instruire les nouveaux convertis[14]. L'évêque de La Rochelle partageait l'avis de Bégon sur ce point. Il demanda à Pontchartrain des lettres de cachets pour forcer certains curés qui étaient un scandale pour les nouveaux convertis, à quitter leur cure. Avant de répondre à cette demande, le secrétaire d'Etat pria l'intendant de faire une enquête[15]. Bégon aurait voulu que les curés fussent plus charitables. L'étaient-ils moins que leurs ouailles ? L'intendant déclare qu'il n'y a « point de province dans la chrétienté où il y ait si peu de gens charitables que dans celle-ci[16] ». Bégon se montre ici peut-être trop sévère pour des desservants qui n'avaient que juste de quoi vivre. Le moyen de faire des générosités quand soi-même on manque de l'indispensable ?

Les monastères étaient nombreux, mais plusieurs petits couvents ne servaient, au dire de Bégon, « qu'à entretenir le désordre et le dérèglement des moines ». L'intendant aurait voulu utiliser leurs revenus à la nourriture des pauvres dans les hôpitaux. Les nouvelles congrégations, Jésuites, Capucins, Lazaristes avaient fondé de nombreuses maisons. Le roi comptait particulièrement sur eux pour la conversion des protestants. Bégon favorisa leurs établissements de Rochefort. Les prêtres de la Mission faisaient le service paroissial et dirigeaient un séminaire d'aumôniers de marine. Bégon leur fit donner par la ville une partie des taxes d'octroi pour agrandir leur église[17]. Cependant, le pieux intendant retrouvait quelquefois ses anciennes malchances avec les communautés religieuses. Les prêtres de la Mission de Rochefort voulurent le déloger comme les Ursulines de la Martinique. Ils demandèrent en 1699 au gouvernement une partie du jardin du roi afin d'y reconstruire leur église, sous prétexte que Bégon se servait de ce jardin pour sa commo-

13. Arch. mar. de Rochefort, 1 E 35, fol. 161.

14. Bibl. nat., ms., Nouv. acq. fr. 7487.

15. Archives de la Marine, B³ 132, fol. 97, 23 avril 1698. Les Archives de la Marine dont il est question ici sont déposées aux Archives nationales.

16. Michel Bégon, *Mémoire sur la généralité de La Rochelle*, publié par Georges Musset, dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. II (1875), p. 39.

17. L'église des prêtres de la Mission était située rue Saint-Paul (aujourd'hui rue Toufaire). Il n'en reste qu'un clocher construit en 1728 qui sert de tour des signaux.

dité personnelle. L'intendant tenait à ses terrasses, il protesta; les missionnaires, pour se venger, voulurent établir le cimetière le plus près possible de ses fenêtres. Bégon accorda alors ses préférences aux Capucins qui soignaient les malades à domicile. Il fit confirmer leur établissement, agrandir leur chapelle située à l'emplacement de l'actuelle église Saint-Louis, appelée à jouer en fait le rôle de paroisse. C'est là qu'il choisit le lieu de son tombeau.

Bégon continuait à se mêler des affaires des paroisses. Cependant il ne pouvait pas légiférer aussi facilement qu'aux Iles, où il s'était donné l'illusion de jouer un rôle quasi épiscopal; il devait compter avec MM. de Saintes et de La Rochelle. Un conflit s'éleva, en 1702, entre M. Frézeau de la Frézière, évêque de La Rochelle et les paroissiens de l'église Saint-Barthélemy[18]. L'évêque voulait faire de Saint-Barthélemy une église uniquement cathédrale et transporter la paroisse dans la chapelle des Pères de l'Oratoire. Les paroissiens dépossédés protestaient; Bégon les soutenait, déclarant que rien n'empêchait l'église Saint-Barthélemy d'être à la fois cathédrale et paroissiale. L'évêque s'indignait contre les empiètements de Bégon. Le roi trancha le conflit en donnant raison à Bégon et aux paroissiens[19].

III

Si les pouvoirs des intendants n'étaient pas négligeables quand il s'agissait du clergé catholique et de l'administration paroissiale, ils apparaissent plus considérables encore dans la répression des dissidents. Michel Bégon, tout au long de sa carrière, dut exercer ce genre de police; il y montra généralement du bon sens et du libéralisme ; la charité accompagna son zèle religieux.

Aux Antilles, Bégon s'occupa surtout des Juifs. Ils étaient assez nombreux aux Iles, descendant la plupart d'anciens colons hollandais. En 1682, ils étaient tolérés à condition de ne pas exercer publiquement leur religion. Les Jésuites et le gouverneur général Blénac leur étaient violemment hostiles. Les Jésuites avaient fait rédiger l'année précédente par le Père Farganel, curé de Saint-Pierre, un mémoire contre les Juifs, et Blénac, désireux de plaire à Mme de Maintenon et au Père Lachaise, avait demandé leur expulsion. L'ancien intendant Patoulet s'était montré au contraire favorable aux

18. Sur l'emplacement de l'actuelle cathédrale Saint-Louis.
19. Arch. mar. de Rochefort, 1 E 46, fol. 103; 1 E 47, fol. 135.

Juifs. Aussitôt après le départ de Patoulet, Blénac reprit ses projets et encouragea les Jésuites à renvoyer une copie de leur mémoire de 1681. Le gouverneur trouva encore une résistance chez le nouvel intendant. Bégon estimait les Jésuites comme les plus zélés et les plus instruits des missionnaires, mais son esprit honnête refusa d'admettre sans contrôle toutes leurs assertions.

Il réunit les Juifs, leur demanda des explications et mit des annotations dans la marge du mémoire. Les Juifs Louis, Lopez et Molina étaient déclarés apostats sacrilèges, ayant fait profession de la religion catholique; Bégon écrivit en marge : « Ils le dénient et c'est un fait difficile à prouver. » Les Jésuites trouvaient abominable qu'on permît aux Juifs d'avoir des esclaves chrétiens. On avait vu, disaient-ils, des maîtresses juives étouffer les enfants de pauvres négresses parce qu'ils étaient baptisés; les Juifs empêchaient leurs esclaves de suivre les offices le dimanche et ils les chargeaient d'un plus lourd travail. Bégon répond que les Juifs ayant la permission de posséder des habitations et des sucreries, il leur était aussi permis indirectement d'avoir des esclaves ; les Juifs nient les crimes dont on les accuse et l'intendant constate : « Ils accordent à leurs esclaves la liberté de faire ce qui leur plaît les jours de fêtes et dimanches. » Bégon est d'avis qu'on punisse les Juifs s'ils corrompent vraiment les femmes chrétiennes et s'ils tiennent des maisons de débauche, mais il trouve difficile qu'on empêche les petits juifs de jouer avec les enfants chrétiens. Les Jésuites dénoncent avec horreur le culte public rendu par les Juifs. Le jour du sabbat ils ferment leurs boutiques ; chez les Pereira, chez les Penheiro, dans la maison Moline, dans la maison Lopez, après le soleil couché, ils allument une lampe. Les Azymes et la Pâque sont observés, et dans les jardins, pour la fête des Tabernacles, le peuple d'Israël se retire sous des cabanes de branchages ornées de fleurs et de fruits; il retrouve aux Iles les palmes de la Terre Sainte. A Bégon, les Juifs font observer qu'ils possèdent non pas un sacrificateur mais un boucher; Manassès, le père, circoncit bien leurs enfants, mais ils ne se marient pas sans la permission du juge. Dans l'habitation du nommé Gabaye ils ont un grand cimetière; leurs tombes élevées de terre, couvertes d'inscriptions hébraïques, malgré les ordonnances royales, rendent un culte public; et pourtant, répondent les Juifs, le nom du mort seul est écrit sur les stèles.

Le P. Farganel craint la multiplication des Juifs ; bientôt ils seront plus nombreux que les Chrétiens, mais Bégon con-

sidère ce danger comme chimérique. Le P. Farganel propose que les hommes et les femmes juifs soient distingués par quelque marque visible. « Cela est inutile » répond Bégon. L'intendant sourit peut-être et pense que les signes de la race n'ont pas besoin d'être soulignés davantage. Il admet qu'il ne faut pas laisser de nouveaux Juifs s'établir sans l'autorisation royale, ni leur donner de fonctions publiques, mais qu'il est impossible de les empêcher d'avoir des esclaves et de pratiquer leur religion; cela reviendrait à les chasser[20]. Le mémoire fut envoyé sous la seule responsabilité de Bégon. Blénac, pendant son séjour en France, obtint de la cour l'expulsion des Juifs, Colbert, qui leur avait témoigné une certaine indulgence, venait de mourir. L'ordre d'expulsion fut signé le 24 septembre 1683.

***

La lutte contre le judaïsme ne constitue qu'un épisode assez bref dans la carrière de Michel Bégon; tout le long de sa vie administrative au contraire, les protestants lui causèrent des soucis sans cesse renouvelés.

Aux Antilles, les réformés qui faisaient du négoce étaient autorisés à séjourner à condition de ne pas exercer de culte public. Bégon n'eut pas à s'occuper d'eux. La situation changea lorsqu'il vint prendre son poste d'intendant des galères à Marseille. Il arriva en cette ville au mois d'octobre 1685 au moment où l'on révoquait l'Édit de Nantes. On condamna aux galères les réformés qui voulaient sortir du royaume et ceux qui tenaient des assemblées illicites. Pendant les trois ans qu'il demeura en Provence, Bégon vit arriver constamment au bagne des religionnaires rebelles. Il devait en même temps arrêter les huguenots de Languedoc et de Dauphiné qui accouraient tous les jours à Marseille dans l'espoir de s'embarquer. On en prit quinze en mars 1686, neuf en avril; six de ces derniers abjurèrent immédiatement; les trois autres refusèrent; Bégon demanda au ministre ce qu'il devait en faire « Qu'ils soient condamnés suivant la rigueur des ordonnances ! » lui fut-il répondu[21]. On essayait encore de convertir les réformés lorsqu'ils étaient enchaînés sur les bancs des galères. En avril 1687, une mission fut prêchée avec un certain succès. Plusieurs galériens protestants se convertirent et reçurent leur liberté en récompense[22]. Les forçats de

20. Arch. nat., Arch. des Colonies, C^{8b} 1.
21. Arch. de la Marine, B^{6} 18, fol. 16 verso, 93 verso.
22. Arch. de la Marine, B^{6} 19, fol. 99.

la R. P. R. ne pouvaient aller à terre, ni écrire à personne[23]; on craignait qu'ils n'entretinssent des intelligences avec leurs coreligionnaires. L'évêque de Marseille n'épargna ni ses soins ni sa peine pour convertir Louis de Marolles, une forte tête. Cet ancien conseiller du roi répondit qu'il ne pouvait pas croire à la réalité de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, puisqu'il n'y voyait que du pain. Marolles montrait une grande obstination mais un courage que rien ne déconcertait; il écrivait à sa femme des lettres presque gaies : « Si tu me voyais avec mes beaux habits de forçat, tu serais ravie. J'ai une belle chemisette rouge faite tout de même que les sarauds des charretiers des Ardennes... Je suis incomparablement plus fort que je n'étais quand je suis entré ici; je t'écris sincèrement et je ne te déguise rien...[24] » Cependant, Louis de Marolles entretenait une correspondance secrète avec les pasteurs réfugiés en Hollande. Pour lui ôter toute sorte de communication, on donna ordre à Bégon de le détacher de sa chaîne et de l'enfermer dans un cachot grillé de la citadelle[25]. Louis de Marolles devait mourir dans sa prison six ans plus tard. Un autre religionnaire, le forçat Lefèvre, refusa d'ôter son bonnet devant le Saint-Sacrement qu'un aumônier portait dans l'hôpital. Bégon fut gravement réprimandé pour avoir laissé impuni cet acte irrespectueux qui méritait cent coups de bâton[26]. Le forçat Lorance prétendit qu'on faisait des distributions d'argent aux réformés. Bégon encore alerté montra la fausseté de cette dénonciation. Il lui fut recommandé de ne pas punir le calomniateur qui avait permis de découvrir certaines intrigues entre les réformés[27].

Cependant les religionnaires s'entassaient aux galères. En novembre 1686, une troupe de gens des Cévennes et du Vivarais qui avaient tenu des assemblées fut expédiée à Marseille. On ne pouvait les y conserver, on les transporta aux Iles d'Amérique avec les forçats invalides[28]. Il y avait des femmes parmi eux, et particulièrement trois Vivaroises très opiniâtres qu'il fallait mettre à part[29]. Les protestants allèrent aux Antilles; on défendit à Bégon d'en peupler la Guyane,

23. Arch. de la Marine, B^6 19, fol. 220.
24. *Histoire des souffrances du bienheureux martyr M. Louis de Marolles...* (Berlin, 1700), p. 101, 104.
25. Arch. de la Marine, B^6 19, fol. 36.
26. Arch. de la Marine, B^6 19, fol. 80.
27. Arch. de la Marine, B^6 20, fol. 43 verso.
28. Arch. de la Marine, B^6 18, fol. 269.
29. Arch. de la Marine, B^6 19, fol. 70 verso.

car ils auraient pu trop facilement s'en évader et se réfugier dans la colonie hollandaise[30].

***

En septembre 1688, Bégon échangea l'intendance des galères contre celle de Rochefort. Il quittait les misères qu'il avait du administrer et qu'il s'était efforcé de soulager, mais là-bas encore au pays d'Aunis il retrouvait le pénible problème des réformés, souci perpétuel de toute sa vie administrative. L'intendant arrivait trois ans après la Révocation de l'Édit de Nantes dans le pays qui avait été le boulevard du protestantisme. Ni la persuasion, ni la violence n'avaient réussi à l'extirper complètement. Les missions, les écoles créées exprès pour les nouveaux convertis, la démolition des temples, les couvents où l'on enfermait les jeunes filles, les pensions, la prison pour les opiniâtres et les scandaleux, tous ces procédés avaient en grande partie échoué. Bégon pense qu'on aurait peut-être fini par obtenir de bons résultats après le départ des plus obstinés, quand la plupart des nouveaux convertis prenaient des attitudes soumises, si la guerre n'était venue rendre l'espoir à ces religionnaires mal résignés. Ils espéraient que les puissances protestantes rétabliraient leur culte en France. La méfiance s'éveilla autour d'eux; les dénonciations affluèrent. Le ministre en transmit une à Bégon contre Ardouin, procureur du siège de Rochefort. Cet ancien huguenot s'est fait catholique pour épouser une catholique. Il s'est remarié ensuite avec une nouvelle convertie qui ne va jamais à l'église. On tient chez lui des assemblées de plus de cinq personnes où l'on fait des déclarations contre Sa Majesté. Cette dangereuse assemblée comprend Ardouin, sa femme, son clerc, sa servante, sa mère, son jeune frère, sa belle-mère, son oncle du côté de sa femme, la femme et la fille de cet oncle. Dans plusieurs autres maisons de Rochefort se tiennent ainsi des assemblées familiales et secrètes entre hommes et femmes qui jamais ne vont à l'église[31]. Quel est ce prédicant réformé qui parcourt les provinces ? D'une taille plus que médiocre, le pasteur Brousson passe, le chapeau rabattu sur son maigre visage, le nez grand, la bouche fendue, la démarche fière; il tient naturellement la tête levée en marchant et il avance l'estomac. Bégon reçoit l'ordre de l'arrêter[32].

30. Arch. de la Marine, B⁶ 19.
31. Arch. mar. de Rochefort, 1 E 36, fol. 221, 22 avril 1696.
32. Arch. mar. de Rochefort, 1 E 36, fol. 313, 16 juin 1696.

Les nouveaux convertis de la Tremblade ne vont pas à l'église. Ils écoutent deux ou trois des principaux habitants qui essaient de leur persuader que le prince d'Orange leur fera rendre leur temple[33]. Beaucoup de ces soi-disant convertis n'ont qu'une idée : s'enfuir, s'embarquer[34]; les chaloupes des bateaux étrangers s'avancent jusqu'à la côte[35]; les jeunes hommes montent à bord des vaisseaux marchands[36]; ils veulent rejoindre leurs parents, leurs amis dans le refuge d'Angleterre et de Hollande; la population se trouve encore réduite après ces départs; depuis la Révocation, la généralité de La Rochelle a perdu un tiers de ses habitants. Parmi ceux qui restent, plusieurs font de l'espionnage au bénéfice des Anglais[37]. Tel est le cas de Bourigaud qui envoie en 1696 à son beau-frère, Étienne Caillau, réfugié en Hollande, l'état des armements et des vaisseaux de Rochefort, les lieux auxquels ils sont destinés, et des appréciations sur la qualité des équipages. Il fait partie d'un vaste service d'espionnage organisé par Caillau dans tous les ports de France[38].

IV

Il est temps d'examiner l'ensemble des idées de Bégon à l'égard des protestants. Il les a exposées dans un *Mémoire* sur les nouveaux convertis en 1698[39]. Bégon n'estimait pas que tout fût juste dans la répression de l'hérésie. Les mesures qu'il prit à l'égard des espions huguenots pendant la durée de la guerre ne se discutent pas; ceux-là ne pouvaient être trop punis à cause du tort qu'ils causaient à l'État. L'intendant trouve aussi que le roi à l'exemple des grands empereurs chrétiens des premiers siècles, doit essayer de diminuer la puissance de l'hérésie. Mais parmi les moyens de combat, si les uns sont justes et conformes à l'esprit catholique, les autres maladroits ou abominables ne peuvent être

33. Arch. mar. de Rochefort, 1 E 36, fol. 305, 14 janv. 1693.
34. *Id.*, fol. 35 verso.
35. Arch. mar. de Rochefort, 1 E 398, fol. 13.
36. Arch. mar. de Rochefort, 1 E 36, fol. 384 verso.
37. Arch. mar. de Rochefort, 1 E 49, 10 janvier 1703.
38. Arch. mar. de Rochefort, 1 E 38, fol. 195, 227, 232 verso, 241, 256 verso, 271, 299, 302 verso, 318, 333.
39. Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 7487, fol. 486. Les pages qui suivent se réfèrent au manuscrit publié en partie dans les *Mémoires des Évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés* (1698) par Jean Lemoine (1902), p. 351-355. Consulter aussi Louis Delavaud, *La révocation de l'Édit de Nantes et ses suites dans la Saintonge et dans l'Aunis* dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XXX, p. 165, 169, 317, 329.

approuvés par les évêques qui connaissent les véritables règles de l'Église. Bégon condamne résolument les dragonnades, les supplices, les abjurations forcées ! Ces procédés n'ont déjà rien donné de bon au temps de la Révocation. Les gens chez qui on mettait des dragons se convertissaient en toute hâte sans avoir reçu aucune instruction; leur changement de religion n'était qu'hypocrisie. « On a voulu faire en une année ce qui ne se peut faire qu'avec patience en plusieurs années. »

La violence serait encore plus préjudiciable en 1698, époque où Bégon rédige son mémoire. Si l'on envoie des dragons chez un nouveau converti qui n'a pas fait son devoir de catholique, il le faut juger selon les édits du roi contre les relaps et il mérite la mort. On ne peut pas exercer ces rigueurs contre un si grand nombre de coupables. Les supplices d'ailleurs ne servent qu'à créer des martyrs. Au siècle passé, celui du conseiller Anne du Bourg a fait plus d'hérétiques à Paris que les prédications de cent ministres. Le mieux serait que les religionnaires fissent de nouveau un acte de réunion ou communiassent, mais ce serait encore de l'hypocrisie. En Portugal et en Espagne, on s'est efforcé en vain contre les Juifs et il y en a encore », dit Bégon. Il se trouva dans un ordre des plus réformés de l'Église, il y a environ cinquante ans, un juif caché qui étant devenu maître des novices en pervertit plusieurs, en sorte qu'il en circoncit dix-huit. On étouffa l'affaire pour l'honneur du corps; les autres communautés firent des recherches; il y en eut peu où il ne se trouvât de tels faux chrétiens. On a nommé des curés dans le diocèse d'Acqs, et d'autres voisins de la frontière d'Espagne qui donnaient communément de faux certificats de baptême pour leurs enfants, moyennant un prix réglé pour chaque certificat. Il y avait à Lisbonne, du temps de la première ambassade de M. de Saint-Roman, un curé qui, partie par dévotion ou par condescendance, mettait dans le ciboire des morceaux de parchemin coupés comme des hosties qu'il donnait à ceux qu'il savait être juifs. » Les édits du roi contre les relaps amèneraient des situations aussi scandaleuses.

On ne peut pas obliger les nouveaux convertis à faire leur devoir de catholiques; il faudrait surveiller aussi tous les anciens catholiques et restaurer une inquisition odieuse ou bien établir une différence de traitement choquante. C'est une profanation abominable de faire communier les hérétiques. On ne doit pas davantage les forcer à assister à la messe. Les relaps sont excommuniés et ne peuvent pas suivre les offices,

suivant les règles de l'Église. Tant qu'ils regardent la messe comme une idolâtrie, on les obligerait à commettre un crime en les faisant agir contre leur conscience.

Bégon trouve qu'on peut tolérer les protestants sans les forcer à pratiquer le catholicisme, mais en leur interdisant l'exercice de leur religion. On devrait même absoudre les exilés qui voudraient rentrer dans ces conditions et ils sont nombreux, affirme l'intendant, car ils ne sont pas toujours aussi heureux qu'ils l'espéraient en Angleterre et en Hollande. Il faut rendre à l'État tant de bons ouvriers qui ont emporté hors du royaume leur argent et leur industrie.

La tolérance de Bégon, remarquable si on la compare aux violences d'un Foucault et d'un Basville, ne va guère plus loin. Il juge bon que le roi empêche l'exercice de la religion réformée, qu'il ait fait démolir les temples. Bégon trouve juste de punir les huguenots qui tiennent des assemblées publiques. Cependant il recommande l'indulgence à l'égard de ceux qui n'ont pas l'esprit séditieux. Il sévit lui-même seulement contre les perturbateurs qui pouvaient favoriser les descentes de l'ennemi. C'était le cas sans doute de Pierre Bigeon, un paysan poitevin, improvisé prédicant, qui tint dix-huit ou vingt assemblées le long de la Seudre en 1705 et que Bégon jugea en procès criminel. L'intendant raconte lui-même la fin de ce pauvre diable qui s'était cru prophète : « Le prédicant... fut pendu lundi dernier à Rochefort. Il avait abjuré dans l'espérance qu'on lui sauverait la vie, mais lorsqu'il se vit condamné il retomba dans son opiniâtreté. C'était un malheureux laboureur à bœufs, très ignorant qui, pour son malheur, savait lire et qui se donnait la qualité d'annonciateur de la parole de Dieu et de l'Église universelle. » Dans toutes les autres occasions Bégon se montre miséricordieux; il modéra le zèle de plusieurs ecclésiastiques qui réclamaient sans cesse l'autorité des magistrats. « L'exemple des plus grands saints, dit-il, devrait plutôt porter les évêques et tous les ecclésiastiques à intercéder pour les coupables qu'à les rendre encore plus criminels devant Dieu par une hypocrisie abominable ou auprès du roi par une désobéissance formelle à ses édits. » Bégon entra ainsi en opposition avec le curé d'Arvert en 1701. Ce prêtre, très hostile aux nouveaux convertis dont il suspectait la sincérité, avait acheté l'ancien cimetière des huguenots. Il y mit des terrassiers qui enlevèrent les pierres tombales et ouvrirent les fosses. Les femmes du pays, munies de bêches et de pelles attaquèrent les ouvriers pour leur arracher les ossements de leurs morts. Le curé qui craignait la modération

de l'intendant adressa sa plainte directement au gouverneur, le comte de Gacé qui envoya des militaires chez les coupables. Bégon qui n'aimait pas ces procédés rapides, ordonna une enquête. Il en envoya le résultat au secrétaire d'État avec une lettre où il se plaint du curé. Celui-ci « tout homme de bien qu'il est, fait le mal plus grand qu'il n'était, par l'antipathie naturelle qui est entre les prêtres et les mal convertis[40] ». Bégon demande qu'on retire les gens de guerre et qu'on laisse aller le cours ordinaire de la justice.

La prédication, la persuasion, le bon exemple donné par des prêtres irréprochables, voilà les vrais moyens de ramener les hérétiques. Dans les endroits où il y a beaucoup de nouveaux catholiques, les prédicateurs et les curés ne doivent pas faire de controverses. Qu'ils s'attachent à expliquer l'Écriture sainte; qu'on ne prêche point de miracles, de dévotions particulières, mais seulement la bonne morale de l'Évangile ! Bégon propose d'envoyer des missions composées de savants et sages ecclésiastiques capables d'instruire avec douceur. Ici l'intendant abandonne ses principes de tolérance. Il ne force pas les religionnaires à suivre véritablement la religion catholique, mais il veut au moins qu'ils assistent aux missions temporaires sous peine de trois livres d'amende et d'un mois de prison pour ceux qui ne pourront pas payer.

Si Bégon respecte jusqu'à un certain point la liberté des hérétiques adultes, il pense que l'on doit s'efforcer de rendre leurs enfants catholiques, punir les parents qui ne les feront pas baptiser et ceux qui ne les enverront pas au catéchisme et à la messe du dimanche. On ne pourra pas néanmoins imposer plus de 50 sous d'amende par semaine, ni saisir les bestiaux, les habits et les lits des condamnés. Bégon approuve l'établissement des petites écoles où les nouveaux convertis sont obligés d'envoyer leurs enfants de sept à quatorze ans recevoir l'enseignement des maîtres catholiques. Les gages des maîtres d'école sont payés d'abord sur les biens des religionnaires, ensuite sur le trésor royal[41]. L'instruction du peuple en est favorisée sans que ce but ait été de bien loin celui qui préoccupait le gouvernement.

L'autorité royale se servait fréquemment d'un moyen beaucoup plus radical pour convertir les enfants des parents réputés opiniâtres. Elle les leur ôtait, enfermait les garçons

40. César Pascal, *Sous la persécution en Saintonge au* XVIIe *siècle*, dans le *Bull. de la Société de l'hist. du prot. franç.*, t. L, p. 422-431.

41. *Correspondance du contrôleur général avec les intendants*, éditée par A. de Boislile, t. I, p. 387.

dans des collèges ou des hôpitaux, les filles dans des couvents et elle obligeait les parents qui en étaient capables à payer leur pension. Bégon dut enfermer en 1691 les enfants de M. de Gennes, lieutenant de marine qui était passé en Hollande, les enlever à leur mère et à leur grand'mère[42]. Ce sont surtout des jeunes filles que l'intendant se vit forcer d'arracher à leur famille. Les petites Bouffart privées de leur mère en prison à Angers se trouvaient déjà bien malheureuses ; elles écrivirent huit fois au ministre pour qu'il leur rendît leur « chère mère ». Sarah, l'aînée, âgée de dix-sept ans, habitait chez une dame Guillon à Marennes, elle paraissait « obstinée à ne pas écouter les vérités de la religion catholique ». Le secrétaire d'État ordonna de la mettre chez les Nouvelles catholiques de Pons. Sa pension serait payée sur les biens de ses parents. On devait néanmoins la faire conduire « avec la décence requise pour une fille, par un femme de vertu[43] ». Jeanne, la petite sœur de Sarah, âgée de huit ans, était en âge d'être instruite; il ne fallait pas la laisser chez sa grand'mère mal convertie. Combien d'autres petites, nobles ou roturières, s'en allèrent ainsi dans les prisons ou dans les cloîtres ! Certaines avaient cessé depuis longtemps d'être des enfants. Jeanne Fresnaud âgée de vingt-cinq ans, languissait aux Nouvelles catholiques de Pons; elle ne pouvait consoler la vieillesse et la caducité de ses parents sur le bord de la fosse; sa jeunesse passait inutilement. Le vieux père Fresnaud, maître chirurgien, supplia le ministre pour qu'on lui rendît sa grande fille. Il voulait la marier à un jeune chirurgien de bonne famille et bon catholique auquel il désirait laisser sa boutique[44]. On éloignait aussi les femmes de leurs maris quand celui-ci était un obstacle à leur conversion. La femme du chevalier des Pilles qui avait manifesté le désir de devenir catholique, fut conduite aux Nouvelles catholiques de Luçon pour ne pas rester sous l'influence du dangereux chevalier, huguenot impénitent[45].

Qu'est-ce que Bégon pensait de ces enlèvements et de ces séquestrations ? Les deux projets de mémoire qu'il rédigea varient sur ce point. Dans l'un il n'ose pas demander la suppression des couvents où l'on ne gardera cependant jamais les nouvelles catholiques au delà de vingt-cinq ans, dans l'autre où il avoue sa vraie pensée, il dit qu'il serait très à propos à l'égard des filles de « chercher des moyens de

42. Arch. mar. de Rochefort, 1 E 35, fol. 59.
43. Arch. mar. de Rochefort, 1 E 35, fol. 59.
44. Arch. mar. de Rochefort, 1 E 37, fol. 13, 16 janvier 1696.
45. Arch. mar. de Rochefort, 1 E 36, fol. 579.

pourvoir à leur instruction sans les renfermer dans des couvents dont la clôture leur fait horreur. Et on a remarqué en plusieurs occasions que les filles de huguenots étaient pour cette raison beaucoup plus opiniâtres que les autres ».

L'Église refusait sa terre bénie aux corps des religionnaires impénitents. Les morts protestants étaient enterrés la nuit hors des cimetières. Bégon reconnaît que l'on ne peut forcer les curés à violer les lois de la sépulture ecclésiastique, mais il faut au moins éviter tous les scandales comme les procès aux cadavres des relaps. Il propose aussi, afin d'assurer la date exacte des décès et l'ordre des successions, d'obliger les réformés à demander au curé un certificat pour avoir la permission d'inhumer, hors du cimetière catholique, mais dans un lieu déterminé. Les morts seraient portés sans ornements ni luminaire, accompagnés de huit personnes au plus, demi-heure après le soleil couché ou demi-heure avant le soleil levé.

La question des mariages protestants préoccupait grandement Bégon. Le vertueux intendant était écartelé entre ses scrupules religieux d'un côté, ses principes moraux et ses devoirs d'administrateur de l'autre. Les curés ne pouvaient donner un sacrement à des hérétiques avérés, mais l'impossibilité pour les réformés d'épouser des catholiques et même de se marier entre eux, s'ils ne s'étaient pas confessés auparavant, leur rendait le mariage presque inaccessible. C'était la principale cause des émigrations qui ne s'arrêtaient pas. Les gens qui ne s'évadaient pas vivaient en concubinage. L'immoralité et la dépopulation étaient l'aboutissement des mesures trop rigoureuses. Bégon aurait voulu que l'Église se montrât accomodante sur ce sujet ou bien que l'on trouvât un autre moyen de régulariser les unions des réformés.

Bégon énumère encore dans son mémoire quelques mesures capables de ramener les réformés à la foi catholique et qui peuvent être légitimement employées : Le « plus praticable est de ne pas recevoir aux charges et aux emplois tous ceux qui ne feront pas leur devoir de catholiques. Cela se peut faire sans beaucoup de bruit et personne ne peut se plaindre si le roi refuse ses grâces à ceux qui s'en rendront indignes. » On peut aussi exclure avec discrétion les réformés des maîtrises lorsqu'ils sont artisans, ne pas les laisser entrer dans les fermes, leur interdire les professions de médecins, chirurgiens, apothicaires, maîtres et maîtresses d'école.

L'intendant estime encore que l'on peut rétablir les pensions et gratifications pour les nouveaux convertis dans le

besoin; mais il ne faudra pas en donner à ceux dont les femmes et les enfants sont hérétiques. Bégon, qui ne paraît pas très féministe, pense que cette mesure portera les femmes, naturellement avares, à suivre l'exemple de leurs maris.

Les biens des hérétiques fugitifs étaient confisqués; la déclaration de décembre 1689 les donnait au plus proche parent; à partir de 1698, le roi spécifie bien qu'il s'agit uniquement de parents convertis au catholicisme. Bégon fait observer que les protestants qui ont touché les revenus des biens confisqués, les ont envoyés aux réfugiés. L'État a été épuisé par ces sommes considérables parties pour l'étranger. Dans les élections très petites de La Rochelle et de Marennes, 2 400 000 livres de rente ont été expédiées en 1689. L'intendant estime qu'il faudrait obliger les hérétiques à restituer l'équivalent de ces revenus envoyés à l'étranger.

Tel est l'ensemble des principes d'après lesquels Bégon souhaitait se diriger vis-à-vis des religionnaires. Il ne put les mettre tous à exécution. Plusieurs fois le gouvernement l'obligea à faire communier des récalcitrants, particulièrement des officiers de marine qui devaient se convertir, s'ils voulaient rester au service. Chadaud de la Clocheterie, officier de marine impénitent, qui avait maltraité des matelots catholiques sur son navire, fut mis au château d'Oléron et Bégon reçut l'ordre de le faire préparer à ses Pâques[46].

L'intendant dut cruellement souffrir de ces cérémonies sacrilèges, car le respect de la religion, la crainte de profaner les sacrements est certainement la raison principale qui lui fait détester les mesures de contrainte les plus excessives. L'intérêt bien compris de l'État est son deuxième mobile, le désir de diminuer le nombre de fugitifs qui privent la France de bons artisans. Enfin Bégon, qui fut un magistrat humain, un père de famille sensible et tendre, dut se sentir ému par certaines détresses; lui qui pleura ses filles carmélites, éprouvait grand déplaisir à cloîtrer loin de leurs mères ces petites huguenotes obstinées. Cependant il ne le disait qu'à mots couverts, avec des repentirs; fonctionnaire, il ne voulait pas heurter trop violemment les opinions admises en cour; catholique scrupuleux, il avait pitié des hérétiques, mais il souhaitait par dessus tout la disparition de l'hérésie.

Y. Bezard,
Archiviste aux Archives nationales.

46. Arch. de la Marine B² 220, fol. 194 verso, 440 verso. — Voir aussi Delavaud, *Les officiers de marine huguenots après la révocation*, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.*, t. L, p. 35; — De Richemond, *La liberté de conscience dans la marine*, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. fr.*, t. LI, p. 84.

ÉLÉMENTS DE SIGILLOGRAPHIE ECCLESIASTIQUE FRANÇAISE*

CHAPITRE DEUXIÈME

TYPE HAGIOGRAPHIQUE

Intérêt que le type hagiographique offre à l'archéologie. Exemples : les Personnes divines; les Anges et les Saints : la Vierge, saint Pierre, saint Jean-Baptiste, saint Étienne, saint Martin, saint François. — Hagiographie locale : sainte Nourrice et saint Nicaise.

On désigne sous le nom de type hagiographique, — et ce terme doit être préféré à celui de type légendaire —, les sceaux sur lesquels figurent les personnes divines, les anges et les saints, aussi bien que quelque scène de leur histoire. Les sujets de ces sceaux sont empruntés aux Saintes Écritures, aux écrits apocryphes comme encore aux légendes et aux traditions locales. De variété infinie, ils offrent pour l'archéologie un intérêt de premier ordre, et c'est là sans contredit qu'elle fera les plus surprenantes découvertes que lui réserve la Sigillographie. Il serait trop long d'énumérer ici tout ce qu'on trouve dans cette classe de sceaux; ce sujet a d'ailleurs été traité copieusement[1]. Contentons-nous ici de quelques indications générales et de quelques exemples typiques.

Les Personnes divines.

Dieu le Père est d'abord figuré par une main bénissante, parfois nimbée, sortant d'un nuage. Il est rarement représenté sous la forme humaine, sauf dans cette image de la Trinité où il apparaît assis sur un trône, tenant devant lui

* Voir ci-dessus, p. 30 à 59.

1. Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. I (1863), p. lxviii-lxxxiii; — Demay, *Le costume d'après les sceaux*, p. 307-484; — J. Roman, *Manuel de Sigillographie*, p. 171-200. Rappelons enfin que pour l'origine et les représentations anciennes de certains thèmes iconographiques on devra consulter le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* de dom Cabrol.

un crucifix, le Saint-Esprit en forme de colombe descendant de sa bouche sur la tête du Fils[2]. Le sceau d'Antoine de Crevant, abbé de la Trinité de Vendôme, en 1523, montre le Père et le Fils assis côte à côte, séparés par la colombe[3]. Dieu le Père y est revêtu, comme un pape, des ornements pontificaux, la tiare en tête, suivant un type déjà en usage au siècle précédent[4], ce qui dément l'opinion de ceux qui veulent voir là une sorte de protestation contre la Réforme. Pour d'autres, ce mode de représentation aurait été lancé par les établissements religieux jouissant du privilège de l'exemption, c'est-à-dire soumis directement au Pape, *obmisso medio*. L'image de Dieu le Père à mi-corps, ainsi coiffé de la tiare et bénissant, fut souvent reproduite au XVIe siècle par les fabricants de tombes qui l'appelaient un « Abraham[5] ».

On trouve sur les sceaux des représentations de Jésus-Christ, depuis sa naissance jusqu'à sa mort et à son triomphe : la nativité, l'annonce aux bergers, l'adoration des mages, la présentation au Temple, le baptême dans le Jourdain, la résurrection de Lazare, la transfiguration, l'entrée à Jérusalem, la flagellation, l'Ecce-Homo, le portement de la croix, la descente aux enfers, la résurrection, l'apparition à la Madeleine, le Christ triomphant entouré des symboles des évangélistes, qu'il faut opposer au Christ de Pitié dont le culte se répandit au XVe siècle[6], et aussi le Christ triomphant,

2. Chapitre de Sainte-Sophie à Saint-Médard-lés-Soissons, 1303 (DOUET D'ARCQ, n° 7330); — Sainte-Catherine-du-Mont de Rouen, 1367 (*ib.*, n° 8361).

3. DOUET D'ARCQ, n° 9170.

4. Hugues de Lohes, abbé d'Anchin, dioc. d'Arras, 1482 (DEMAY, *Flandre*, n° 6851); Louis de Crevant, abbé de la Sainte-Trinité de Vendôme, 1490 (Arch. nat., *Collection de Lorraine*, n° 921). Voir sur ce sujet A. N. DIDRON, *Iconographie chrétienne, Histoire de Dieu*, dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France* (1843), p. 230 à 233. Dieu le Père y figure avec une tiare à cinq couronnes. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XIe *au* XVIe *siècle* (t. IX, p. 308-309), reproduit en l'attribuant aux dernières années du XIIIe siècle, un bas-relief de bois de l'église Saint-Urbain de Troyes représentant, dans le groupe de la Sainte Trinité, le Père Eternel coiffé d'une tiare à trois couronnes, ce qui est en contradiction formelle avec les monuments datés que nous connaissons. Aussi devons-nous croire à une distraction du savant architecte, et ramener au commencement du XIVe siècle la date qu'il indique.

5. Ern. COYECQUE, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1893), p. 118, 120, 131 ; — Cf. *Bulletin monumental*, t. 59 (1894), p. 380-381.

6. E. MALE, *L'art religieux de la fin du Moyen Age en France* (1908), p. 93. Lire tout ce chapitre consacré au pathétique dans l'art religieux. On a un bon exemple d'un Christ de pitié sur le sceau d'un prélat espagnol en 1506, Louis Jean de Mila, cardinal des Quatre-Saints-Cou-

attaché à la croix, mais vêtu d'une riche tunique, la tête relevée et ceinte d'une couronne royale. Le Santo-volto de Lucques, le Saint-Sauve d'Amiens en sont les spécimens les plus connus[7]. Sur un sceau de 47 millimètres seulement de haut, on verra, succinctement mais très clairement figurées, l'invention, par sainte Hélène, et l'exaltation de la Croix[8].

Le type de ces scènes subit en général, sur les sceaux, au cours du Moyen Age, des modifications identiques à celles que l'on constate, par une sorte de synchronisme, sur les autres monuments figurés, œuvres peintes ou sculptées d'une même époque. Prenons, par exemple, la Nativité : en 1245, l'Enfant divin, seul, emmailloté de bandelettes comme une momie, est étendu dans un berceau posé sur un support conique à moulures; au-dessus se voient un croissant et une étoile, de chaque côté la tête de l'âne et celle du bœuf[9]. En 1277, la Vierge est auprès du berceau, un peu au-dessous, étendue et comme endormie[10]; en 1367, elle paraît à demi-relevée, la tête couronnée, saisissant la main de son fils dont le berceau est encore placé bien au-dessus d'elle sur un pilier, entre les têtes des deux animaux, surmonté d'une lampe; à droite se tient saint Joseph appuyé sur un bâton[11]. A la Renaissance, la Sainte Famille, abritée sous un toit de chaume, offrira le tableau classique des crèches modernes[12].

On remarquera, par ailleurs, des scènes dont la composition, comme soumise à des règles fixes, paraît procéder d'un modèle unique. M. E. Mâle a montré[13], qu'en plus de l'influence qu'exercèrent sur l'imagerie religieuse, au XIIIe siècle, les traditions d'atelier et, dans la suite, les représentations des mystères, cette similitude frappante entre des œuvres d'art différentes s'explique par l'existence d'un traité, aujourd'hui perdu, qui constituerait comme un recueil d'i-

7. Voir, pour toutes ces représentations de Jésus-Christ, les ouvrages cités ci-dessus, note 1, et, au sujet du *Santo Volto* de Lucques, reproduit sur un sceau de 1412, l'article publié par M. Pierre Marot dans le *Bulletin monumental* de 1926, p. 353-360.

8. Sceau de Pierre, sous-doyen d'Orléans, 1274 (Douet d'Arcq, n° 7561).

9. Sceau de Thierry, doyen de la chrétienté de Margerie, dans la Marne (Arch. nat., *Sceaux de Champagne :* Aube, n° 170).

10. Sceau de Gaillard d'Oursault, de l'ordre des Frères Prêcheurs, évêque de Bethleem (Arch. nat., *coll. de Lorraine,* n° 835). Ce type s'était conservé jusqu'en 1514 sur le sceau de l'abbaye de Déols ou Bourg-Dieu, au diocèse de Bourges (Arch. nat., *Supplément,* n° 4092).

11. Sceau de la prieure de la Thieuloye près Arras (Demay, *Artois,* n° 2846).

12. Sceau d'Ascagne Marie Sforza, cardinal des saints Vit et Modeste, 1492 (Arch. nat., *Lorraine,* n° 441).

13. E. Male, *L'art religieux du* XIIIe *siècle en France,* 1902. — *L'art religieux de la fin du Moyen Age en France,* 1908.

conographie, analogue à ceux qu'emploient encore les moines grecs. La description de la résurrection tirée des *Méditations sur la vie de Jésus-Christ* d'après saint Bonaventure, qui s'applique aux miniatures du XIIIe siècle, aux vitraux de Bourges et de Chartres et aux xylographes, est tout aussi exacte pour les sceaux. C'est, y lisons-nous, « le tombeau ouvert, Jésus debout met la jambe droite hors du tombeau. Il bénit de la main droite et tient, de la main gauche, la croix triomphante à longue hampe. Deux anges se tiennent à droite et à gauche, l'un portant un flambeau, l'autre un encensoir. Au dessous du tombeau, dans une arcature trilobée, trois soldats de petite taille sont représentés endormis[14]. » Cet ensemble est fidèlement reproduit sur le sceau de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai en 1320 et en 1597[15]. Le régisseur du Mystère de la Passion donné à Mons en 1501 n'en oubliera aucun détail sur son livre de conduite annoté à l'usage des acteurs, puisqu'il spécifie que Jésus ressuscite et met hors du tombeau « la dextre gambe premièrement[16]. »

Les Anges et les Saints.

Les Anges. — Parmi les créatures célestes, saint Michel est figuré pesant les âmes — et c'est ainsi que les officiaux, chargés de rendre la justice, l'ont souvent pris comme symbole[17], — ou bien combattant le dragon et échangeant, au XVe siècle, ses longs vêtements contre l'armure des chevaliers[18], avec un écu souvent chargé d'une croix et même d'armoiries particulières[19].

14. E. Male, *L'art religieux du* XIIIe *siècle en France*, p. 265-271; — André Blum, *Un manuscrit inédit du* XIIIe *siècle de la « Bible des pauvres »*, dans les *Monuments et mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions*, t. XXVIII (1925-1926), p. 100-101, pl. VIII.

15. Demay, *Flandre*, nos 6718 et 6719. Les anges tiennent chacun un encensoir. Voir aussi le contre-sceau de Jean le Doux, abbé de ce monastère en 1268 (*Ib.*, n° 6921).

16. Gustave Cohen, *Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le mystère de la Passion joué à Mons en 1501* (1925), p. 412 et 413, note 2.

17. Par exemple, les sceaux des officialités des archidiacres de Reims en 1298 (Arch. nat., *Sceaux de Champagne :* Aube, n° 359); — en 1312 (*Ib.*, n° 328); — en 1355 (*Ib.*, Reims, n° 471); en 1371 (*Ib.*, n° 522); en 1375 (*Ib.*, n° 522 B); en 1385 (*Ib.*, n° 255).

18. Chapitre de Saint-Michel de Beauvais, 1223 (Demay, *Picardie*, n° 1142); officialités des archidiacres de Reims en 1251 (Arch. nat., *Sceaux de Champagne :* Aube, n° 367), et en 1260 (*Ib.*, Reims, n° 314). Sur le sceau de l'officialité du grand archidiacre de Reims en 1530, l'archange en armure est figuré dans son double rôle, de la main droite il tient la balance des plateaux de laquelle émergent deux petits personnages, de la gauche, la longue hampe d'une croix pommelée qu'il enfonce dans la gueule du dragon (Arch. nat., *Sceaux de Champagne :* Reims, n° 246).

19. Sur le sceau de l'officialité d'Ottoboni, cardinal, archidiacre de

L'archange Gabriel apparaît dans le scène de l'annonciation. Il est debout devant la Vierge dont le sépare un vase d'où sort un lys. Dès le XIVe siècle, il se montre agenouillé[20]. Parfois sur une banderole qu'il tient à la main, ou qui sort de ses lèvres se lisent les mots : *Ave Maria.* Ailleurs, il porte un sceptre, un fleuron, une palme, une croix. Il revêt quelques fois la chape ou la dalmatique. Sur quelques sceaux il est figuré seul. D'autres anges se voient au tombeau du Sauveur, devant les saintes femmes, ou dans des rôles secondaires : encensant le Christ, accompagnant la Vierge dans son assomption, etc.[21]

La Vierge. — La dévotion particulière du Moyen Age pour la Vierge qui nous a valu tant de monuments magnifiques, se manifeste aussi, avec plus de simplicité mais non moins de ferveur, sur les sceaux. Les images de Notre-Dame y sont innombrables; on est tenté de croire que quelques-unes reproduisent, avec une fidélité relative, des effigies célèbres, objets de dévotion locale ou buts de pèlerinages renommés, peut-être disparus aujourd'hui; encore est-il absolument nécessaire que d'autres documents viennent confirmer cette hypothèse[22]. Il est facile toutefois de reconnaître certains types dont le culte s'était répandu, tel celui de la Vierge dite de Miséricorde qui, sous son large manteau déployé, abrite des groupes de personnages qu'elle prend sous sa protection.

Reims en 1272, plus tard pape sous le nom d'Adrien V, l'archange transperçant de la main droite le dragon, tient, de la gauche, un écu chargé d'un bandé de six pièces, ce qui correspond, malgré une légère différence, fréquente à cette époque, au tiercé en bande d'azur, d'argent et de sinople que portaient comme armes les Ottoboni, suivant l'armorial général de Rietstap (Arch. nat., *Sceaux de Champagne :* Aube, n° 384).

20. Sceau de Guillaume, archevêque de Sultanieh (Perse) en 1323 (Arch. nat., *Lorraine,* nos 404 et 668). DEMAY (*Le Costume,* p. 368) n'a sans doute pas connu ce sceau, puisqu'il écrit qu'on ne rencontre l'archange agenouillé devant la Vierge que dans le cours du quinzième siècle. Il faut reconnaître d'ailleurs que ce sceau paraît bien être une œuvre italienne.

21. Sceau du chapitre de Notre-Dame d'Auxerre en 1302, d'un style rappelant les sceaux du XIIe siècle (A. COULON, *Bourgogne,* n° 1055); — sceau de Louis de Beaumont, évêque de Paris en 1480 (DOUET D'ARCQ, n° 680).

22. Voici, par exemple, ce que constate M. D. L. Galbreath au sujet des sceaux des évêques de Lausanne, de 1115 à 1536 : « Nous savons que « Notre-Dame de Lausanne », la statue de la Vierge enlevée et détruite par les Bernois en 1536, était une vierge assise, couronnée, ayant l'Enfant sur ses genoux et tenant un sceptre... Or, il est assez étrange que nous ne retrouvions que très rarement la Vierge de Lausanne dans les grands sceaux des évêques... Dans quatre cas la Vierge est debout, dans les trois autres cas, où elle est assise, il lui manque le sceptre. Les graveurs ne se souciaient évidemment pas d'archéologie ni d'hagiographie locale » (*Archives héraldiques suisses,* an. 1929, p. 8-9).

Ainsi figurera-t-elle au XIVe siècle sur le sceau des définiteurs du chapitre de Cîteaux[23], sur celui de l'abbaye de Cercamp[24], du même ordre, et sur bien d'autres. Une décision de 1350 n'avait-elle pas d'ailleurs prescrit de mettre sur les sceaux de la communauté l'image de la Mère de Dieu[25]. Les Cisterciens de Pontigny, avant cette date, l'avaient placée dans une niche d'architecture reposant sur un pont, par allusion au nom de l'abbaye[26], détail que les abbés observeront sur leurs propres sceaux[27] et qui sera reproduit dans les armes de l'abbaye[28]. Pour la même raison voyons-nous la Vierge de l'abbaye de Coulombs, au diocèse de Chartres, accompagnée de deux colombes (coulons en vieux français) perchées sur son siège[29], et celle de l'abbaye de Thenailles au diocèse de Laon tenir une énorme paire de tenailles[30].

La Vierge est représentée en buste, à mi-corps, assise ou debout, la tête couronnée ou simplement recouverte d'un voile et, le plus souvent, accompagnée de l'enfant Jésus. Elle n'est pas toujours nimbée. On sait que la Vierge d'aspect rigide et sévère, tenant devant elle, assis sur ses genoux, de face dans l'axe du corps, l'enfant Jésus qu'elle semble présenter comme un roi à l'adoration des fidèles, est un type du haut Moyen Age; plus tard elle s'humanise, c'est une mère allaitant son enfant, lui offrant un globe, une fleur, un oiseau, un fruit, une pomme, que l'on a considérée comme un symbole[31], et gardant même avec les attributs royaux et

23. Douet d'Arcq, n° 8195, sceau de 1505, mais dont le type est du XIVe siècle. Douët d'Arcq l'a pris pour celui de l'abbaye; — A. Coulon, *Bourgogne*, n° 1540, matrice.

24. Douet d'Arcq, n° 8174 (1352); Demay, *Artois*, n° 2601 (1367). Voir, au sujet de ce type, l'étude très complète de Paul Perdrizet : *La Vierge de miséricorde* (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, 1908). La planche II, p. 26, donne plusieurs reproductions de sceaux.

25. H. d'Arbois de Jubainville, *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes... au* XIIe *et au* XIIIe *siècle* (1858), p. 159, n° 3.

26. A. Coulon, *Bourgogne*, n° 1283 (1341).

27. A. Coulon, *Bourgogne*, n° 1410 (1366); — Douet d'Arcq, n° 8956 (1379).

28. Douet d'Arcq, n° 8957 (1404); — A. Coulon, *Bourgogne*, n° 1413 (1467-1468).

29. Sceau de Pierre Ier, abbé de Coulombs, 1258 (Douet d'Arcq, n° 8681). Sur le sceau de l'abbaye de 1232, mais d'un type beaucoup plus ancien (*Ib.*, n° 8205), la colombe apparaît au-dessus de la tête de la Vierge, ainsi qu'est figuré le Saint-Esprit.

30. Sceaux de l'abbaye en 1303 (Douet d'Arcq, n° 8420) et en 1436 (Demay, *Picardie*, n° 1337).

31. Cette intention symbolique est exprimée par le distique suivant que porte une statue de la Vierge de Benoîte-Vaux au diocèse de Verdun, où la Mère de Dieu est figurée présentant une pomme à son fils :

jusque sur le trône ouvragé où l'art du XIVe siècle a mis toute l'exubérance de sa fantaisie, cette expression de familière bonté[32]. La Mère de douleurs, la Pieta ou Vierge de Pitié n'apparaîtra que plus tard, lorsque le sentiment du pathétique vint assombrir la sérénité de ces aimables figures[33].

Il est fréquent de voir, dès le XIIIe siècle, un personnage à côté de la Vierge, agenouillé à ses pieds. Très souvent aussi celle-ci apparaît à mi-corps, ou debout, au dessus d'une arcature, d'une sorte de voute, sous laquelle le sigillant se montre dans l'attitude de la prière. On remarquera enfin, sur les sceaux, les scènes de la vie de Marie, l'annonciation, la nativité, l'adoration des mages, déjà cités plus haut, la présentation au Temple, l'ensevelissement ou la dormition[34], l'assomption[35], le couronnement[36], puis les miracles dûs à son intercession et les légendes qu'elle a inspirées, telle la délivrance d'un écolier en péril sur un esquif qu'un diable s'efforce de submerger[37] ou la mystérieuse arrivée à Boulogne d'une nef portant une statue[38].

Saint Pierre. — Parmi les apôtres on rencontrera saint Pierre et saint Paul. On connaît leurs attributs : les clefs pour l'un, et pour l'autre le glaive. Dès le XIIIe siècle, on voit saint Pierre, au titre de premier pape, porter la chape et la

« *Laeva gerit natum, gestat tua dextera malum,*
Mali per natum tollitur omne malum ».

(Cf. *Bulletin monumental*, t. 55 (1889), p. 243), sorte de jeu de mots à rapprocher de l'hexamètre par lequel, évoquant le coup de dent malencontreux de notre premier père dans une pomme, on apprenait jadis aux jeunes latinistes à distinguer certains homonymes : « *Mala mali malo mala contulit omnia mundo* » (La machoire d'un méchant — par une pomme — a attiré sur le monde tous les maux).

32. Le sceau du chapitre de la cathédrale de Reims en 1363 (Douet d'Arcq, n° 7291) en est un remarquable exemple.

33. Un des meilleurs spécimens, d'une date assez avancée, il est vrai (1506), se voit sur le sceau du cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen (Douet d'Arcq, n° 6217).

34. Sceau de Jean de Jaucourt, abbé de Saint-Seine, au diocèse de Langres, 1339 (A. Coulon, *Bourgogne*, n° 1438).

35. Sceau du chapitre de Notre-Dame d'Auxerre (A. Coulon, *Bourgogne*, n° 1055). Ce sceau, appendu à un document de 1302, est d'un type beaucoup plus ancien, la Vierge rappelle l'image d'Isabelle de Hainaut, première femme de Philippe-Auguste (1180-1190), telle qu'on la voit sur le sceau de cette reine (Douet d'Arcq, n° 153).

36. Par exemple sur le sceau du prieuré de Lay, diocèse de Beauvais, en 1342 (Douet d'Arcq, n° 9405); et sur celui du chapitre de Notre-Dame de Cléry en 1474 (Arch. nat., *Lorraine*, n° 809). La Vierge n'est pas couronnée par le Christ, qui bénit, mais par un ange qui, descendant du ciel, lui pose une couronne sur la tête, de même qu'au portail occidental de Notre-Dame de Paris.

37. Sceau de l'Université de Paris, nation de Normandie, 1398 (Douet d'Arcq, n° 8018).

38. Contre-sceau de l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer en 1303 (*Ib.*, n° 8163, mal interprété par Douët d'Arcq).

tiare. Nous rappellerons à ce propos que la tiare à trois couronnes, *il triregno,* ne paraît qu'au début du XIVe siècle[39]. Il est regrettable qu'Eugène Müntz dans l'article pourtant si documenté qu'il a publié sur ce sujet[40] ait négligé les sceaux, qui, malgré leurs petites dimensions, lui auraient fourni d'intéressants éléments de comparaison. Clément IV, par exemple, sur le sceau d'un doyen de Nivelle, en 1272, est coiffé de la tiare conique terminée par un gros bouton[41], de même que saint Corneille en 1284 sur le contre-sceau de l'abbaye de Compiègne[42]. Une tiare semblable se voit sur le sceau de Bertrand des Bordes, évêque d'Albi et camérier du pape en 1310[43].

Les clefs de saint Pierre se retrouvent fréquemment, comme symbole du pouvoir pontifical, accompagnées parfois de la tiare et de l'effigie des apôtres, sur les sceaux des administrations de l'Église et de ceux qui tenaient quelque charge du pape : auditeurs de la Chambre, pénitenciers, collecteurs, etc.[44] Il y eut de même une bulle spéciale pour le Comtat-Venaissin et pour Avignon quand le souverain pontife fut venu se fixer dans cette ville. La bulle pour le Comtat-Venaissin porte d'un côté la tête de saint Pierre avec la légende : *Sigillum Domini Pape,* et, au revers, les deux clefs en sautoir avec la suite de la légende : *In comitatu Venaysini.* Sur celles de la cour d'Avignon, se voit d'un côté la tiare avec la légende : *Bulla curie Domini nostri Pape,* et, au revers, les deux clefs en sautoir comme ci-dessus, entourées des mots : *Domini civitatis Avinionis*[45]. Saint Pierre fut aussi

39. 1314 (Douet d'Arcq, n° 7295, tiare conique) ; — 1414 (Douet d'Arcq, 10792, tiare à trois couronnes.

40. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XXXVI (1898), p. 235-324.

41. Douet d'Arcq, n° 10778. Clément IV était mort quelques années avant, le 29 novembre 1268, mais la matrice a pu être gravée avant cette date. Il ne saurait d'ailleurs y avoir d'erreur puisque le nom du pape est écrit dans le champ du sceau : *Clemens papa IIII.*

42. Douet d'Arcq, n° 8206 bis.

43. Coulon, *Bourgogne,* n °900. On trouvera de nombreuses représentations de cette tiare conique dans l'ouvrage d'E. Müntz cité plus haut. Voir aussi les deux planches qui figurent en tête du volume d'Achille Luchaire, *Innocent III* (1907), et la statue de saint Grégoire au portail méridional de la cathédrale de Chartres.

44. Chambrerie du Sacré-Collège, 1421 et 1460 (Douet d'Arcq, nos 6274-6275). — Auditeurs de la Chambre apostolique, 1325 (Arch. nat., *Supplément,* n° 3900). — Délégués du pape pour la levée des subsides sur l'église de France, 1588 (A. Coulon, *Bourgogne,* n° 883; — Douet d'Arcq, n° 6271).

45. Sceau pour le Comtat-Venaissin, XIVe s. (Douet d'Arcq, n° 6253; — Demay, *Picardie,* n° 1056). Cour du Pape à Avignon, 1378 (Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles des archives des Bouches-du-Rhône,*

représenté avec la mitre ainsi qu'on le voit sur le sceau de l'abbaye de Saint-Pierre de Ferrières, au diocèse de Sens, en 1189 et en 1270[46]; et si parfois, en raison de l'exiguité de l'image, on a craint de confondre cette mitre avec la tiare conique, le doute ne saurait subsister pour ce dernier sceau qui était encore en usage en 1332[47] et sur lequel la mitre a gardé sa forme ancienne dite « mitre cornue »[48].

Saint Jean-Baptiste. — Le Précurseur est, avec saint Étienne et saint Martin, parmi les saints les plus populaires. Il apparaît dès 1180 sur le sceau de Saint-Jean de Valenciennes, debout, ayant à la main une banderole sur laquelle se lit son nom : *Johannes Baptista*[49]. Sur le sceau de la même abbaye en 1328 il est figuré, debout encore, montrant l'image de l'Agneau pascal qu'il tient de la main droite[50], type fort répandu au Moyen Age et dont les sceaux de la ville de Gand en 1275, en 1300, en 1303 nous ont conservé d'admirables spécimens[51]. On le voit aussi baptisant le Christ[52]. Plus rare est la scène de son martyre[53], mais nombre de sceaux ou de contre-sceaux portent son chef, seul ou posé dans un plat[54].

Saint Étienne. — Il est représenté debout, avec la dalmatique du diacre, nimbé ou non, tenant la palme, ou agenouillé et priant sous une grêle de pierres dont l'accablent ses ennemis. Parfois ces pierres sont simplement posées dans le champ, accompagnant son image, ou mises soit dans sa main, soit sur sa tête, comme symbole[55].

p. 295, n° I; pl. 107, n° 6). — 1393 (Coulon, *Bourgogne*, n° 878); — 1446 et 1518 (Douet d'Arcq, n°s 6251 et 6252).

46. Douet d'Arcq, n°s 8222, 8223).

47. Douet d'Arcq, n° 8224.

48. Au sujet de ce terme, voir ci-dessus, p. 46.

49. Demay, *Flandre*, n° 6804.

50. Demay, *Flandre*, n° 6805.

51. Douet d'Arcq, n°s 10705 à 10707.

52. Sceaux de l'abbaye de Saint-Jean-au-Bois, diocèse de Soissons, 1303 (Douet d'Arcq, n° 8378); — de l'abbaye de Saint-Jean de Chocques, diocèse de Saint-Omer, 1315 (Demay, *Artois*, n° 2603, scel aux causes).

53. Sceau de Jean de la Houssoie, doyen du chapitre de Lille, 1283 (Demay, *Flandre*, n° 6184); — contre-sceaux des abbés de Saint-Jean de Valenciennes en 1322, 1328 et 1340 (*Ib.*, n°s 7190 à 7192).

54. Par exemple, au contre-sceau de l'abbaye de Saint-Jean de Valenciennes cité à la note précédente. Sur le sceau même, par une interprétation hardie, le graveur qui a figuré saint Jean debout, les cheveux hirsutes, a ajouté, à ses pieds, une autre tête rappelant son martyre.

55. On en trouvera maints exemples du XIIe au XVIIe siècle sur les sceaux des chapitres d'églises cathédrales ou collégiales placées sous le vocable de ce saint, et sur les sceaux des titulaires ou dignitaires de ces mêmes églises, notamment Agen, Bourges, Châlons-sur-Marne, et sur les sceaux des villes qui l'avaient choisi comme protecteur : Metz, Toul.

Saint Martin. — On sait combien fut répandu le culte de saint Martin au Moyen Age. Son nom est, de tous les saints celui qui se retrouve le plus souvent parmi les communes de France[56] et les sanctuaires qui lui furent dédiés, depuis les cathédrales jusqu'aux plus humbles chapelles sont innombrables, aussi nulle image n'est-elle plus populaire que celle du saint à cheval partageant avec un pauvre son manteau[57]. La nuit suivante, selon la *Légende dorée,* le Christ pour le récompenser lui apparut avec cette moitié de manteau : c'est le sujet représenté sur le contre-sceau du chapitre de Saint-Martin d'Angers en 1303[58]. On voit aussi saint Martin en évêque. Certains graveurs, désireux de choisir des types moins connus, cherchèrent dans l'histoire des traits plus originaux. Sur les sceaux de Saint-Martin des Champs on le voit embrassant un lépreux lors de son entrée à Paris[59]. Ailleurs, il est debout entre deux groupes : à sa droite, une femme lui présente un homme mort, la corde au cou, un pendu que le thaumaturge rappelle à la vie; à gauche une mère lui remet le cadavre de son fils qu'il ressuscite[60]. Sur d'autres sceaux, il est debout devant un autel, célébrant le saint sacrifice, tandis qu'un globe enflammé apparaît au dessus de sa tête[61], suivant le texte de la *Légende dorée.* C'est « la messe de saint Martin » dont un récit de Sulpice Sévère, mis en vers par Fortunat, donne une autre interprétation. Le charitable prélat apercevant, un matin d'hiver, à la porte de l'église où il allait célébrer la messe, un malheureux tremblant de froid, lui avait secrètement donné sa tunique, revêtant à la place une autre tunique que sur ses instances réi-

56. Voir dans le *Dictionnaire géographique et administratif de la France* de Joanne, t. VI, col. 4214, une carte de la répartition des communes (224) portant le nom de Saint-Martin. A. Lecoy de la Marche, dans son ouvrage : *Saint Martin* (1881) que l'on pourra consulter aussi pour l'iconographie de ce saint, donne (p. 671-686) la liste des églises paroissiales qui lui sont dédiées.

57. Par exception il est à pied sur le sceau du chapitre de Saint-Martin d'Angers en 1232 (Douet d'Arcq, n° 7098) et sur celui de Simon, chanoine de Tours, 1241 à 1245 (*Ib.*, n° 7827).

58. Douet d'Arcq, n° 7100, avec une interprétation fantaisiste de l'auteur qui n'a sans doute pas connu la *Légende dorée.*

59. Douet d'Arcq, n°s 9643 (contre-sceau, 1387) et 9644 (1474). Ici encore l'auteur, qui ignorait ce trait rapporté par Sulpice Sévère, n'a vu qu'un évêque embrassant un autre personnage.

60. Cette scène est figurée avec beaucoup d'art sur les sceaux du chapitre d'Utrecht en 1295, en 1313 et en 1347. Des moulages de ces sceaux se trouvent aux Archives nationales.

61. Sceau d'Aubry Cornut, doyen de Saint-Martin de Tours, en 1233 (Douet d'Arcq, n° 7599); — sceau du ministre des Frères Mineurs en Touraine en 1281 (*Ib.*, n° 9757).

térées l'archidiacre était allé acheter de fort mauvaise grâce et que, de dépit, il avait choisie de la dernière qualité, la croyant destinée au pauvre, mais au moment où saint Martin élevait les bras, les manches trop courtes du vêtement étriqué, jusqu'alors dissimulées par les ornements pontificaux, découvrirent ses poignets qui apparurent aussitôt étincelants de pierres précieuses, révélant ainsi la charité du saint. Sur le sceau du prévôt du couvent de Zurichberg, en Suisse (1312-1313), c'est un ange qui vient mettre deux bracelets de métal précieux aux poignets de l'officiant[62], et la même scène est représentée d'une façon presque identique au XIIIe siècle sur un vitrail du Mans[63].

Saint François. — Les ordres religieux, les couvents, ont, de même que certains chapitres, marqué leur préférence pour leurs saints fondateurs ou protecteurs. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les seuls sceaux des religieux de l'ordre de Saint-François pourraient servir d'illustration figurée à l'histoire du pauvre d'Assise et particulièrement aux Fioretti et à la *Légende dorée.* On voit saint François soutenant un édifice chancelant, l'église du Latran qui penche, prête à s'écrouler, tel qu'il était apparu en songe au pape Innocent III, symbolisant l'appui qu'il allait apporter à l'Église ébranlée dont le Latran : *omnium Urbis et orbis ecclesiarum mater et caput,* n'était que l'image[64]. Saint François prêchant aux oiseaux[65], coupant les cheveux de sainte Claire lorsqu'il fonda l'ordre des Pauvres Dames qui devaient devenir les Clarisses[66], obtenant d'Honorius III la confirmation de sa règle[67], recevant les stigmates sur le mont Alverne[68].

62. Voir A. Coulon, *Notes d'Iconographie chrétienne d'après les sceaux des Archives de Zurich,* dans *Analecta Bollandiana,* t. XLI, page 137 ; et H. Delehaye, *Une inscription de Fortunat sur saint Martin* (115), dans *Mélanges Camille de Borman* (Liége, 1919), p. 19-26.

63. E. Hucher, *Calque des vitraux peints de la cathédrale du Mans* (1864), pl. 70 et 71.

64. Sceau du gardien des Frères Mineurs de Troyes en 1303 (Douet d'Arcq, n° 9787. L'auteur n'a pas compris la scène, et il n'y voit qu'un personnage nimbé sortant d'une petite église. Le graveur a ajouté, dans le champ du sceau, trois oiseaux, pour rappeler, sans doute, le sermon que leur adressa le saint). La silhouette de l'église du Latran est parfaitement reconnaissable sur ce sceau.

65. Sceau des Frères Mineurs d'Auxerre, 1243 (Douet d'Arcq, n° 9763); — du ministre des Frères Mineurs d'Aquitaine, 1274 (*Ib.*, n° 9756).

66. Sceau de l'abbaye de Sainte-Claire près Saint-Omer, 1322 (Demay, *Artois,* n° 2625)

67. Sceau des Frères Mineurs d'Arras, 1303 (Douet d'Arcq, n° 9762). Ici encore l'auteur n'a su expliquer cette scène, et il voit un personnage mitré dans le pape coiffé de la tiare conique. Saint François, nimbé, suivi d'un disciple, lui présente sa règle écrite, sous forme d'un livre ouvert.

68. Sceau des Frères Mineurs de Gand, 1275 (Demay, *Flandre,* n°

La Sigillographie n'offrirait pas moins de ressources pour l'iconographie de saint Benoit, de saint Dominique, et de bien d'autres.

Hagiographie locale. — D'autres fois, au contraire, on découvre sur les sceaux des images et des scènes peu connues, d'un intérêt tout particulier, parce qu'elles sont empruntées à l'hagiographie locale. Sur le sceau de la collégiale de Sainte-Balsamie à Reims (1251) se voit une femme assise, la tête couverte d'un voile, donnant le sein à un enfant[69]. On la prendrait pour une de ces Vierges allaitant l'enfant Jésus dont on pourrait citer une suite de types variés depuis les fresques des catacombes jusqu'au Corrège, si la légende « *Sigillum sancte Nutricis* » ne prouvait qu'il s'agit ici de sainte Nourrice, nom par lequel était familièrement désignée la patronne du chapitre, sainte Balsamie qui avait élevé saint Remi. A Reims encore, le contre-sceau du chapitre de Saint-Nicaise nous montre le martyre de ce dernier qui, revêtu des ornements pontificaux, tend la tête pour recevoir le coup fatal, tandis que sa sœur Eutropie frappe le bourreau au visage[70]. Cette scène offre, dans sa composition, dans la pose des personnages, une grande analogie avec celle qui est sculptée au portail nord de la cathédrale de Reims, dit portail de Saint-Sixte, et le baptême de Clovis qui, sur ce même portail, fait pendant au martyre de Saint-Nicaise, ne présente pas moins de curieux rapports avec la même scène figurée au contre-sceau de Saint-Remi de Reims en 1316[71].

7490). L'auteur y a vu, par une erreur manifeste, saint Dominique et un séraphin. Citons aussi, bien que ce ne soit pas un sceau franciscain, celui de Roger, curé de Saint-Jean de Châlons-sur-Marne, en 1326, où la même scène est figurée, le Christ apparaissant à saint François sous forme d'un séraphin crucifié, avec cette curieuse légende, inspirée par le sujet même : *Sub umbra alarum, protege Rogerum* (Arch. nat., *Sceaux de Champagne :* Marne, n° 321).

69. Arch. nat., *Sceaux de Champagne :* Reims, n° 85.

70. Arch. nat., *Sceaux de Champagne :* Reims, n° 217. Le document est de 1336, mais le type du sceau est du XIIIe siècle.

71. Demay, *Flandre,* n° 6783 et Arch. nat., *Sceaux de Champagne :* Reims, n° 592 bis.

CHAPITRE TROISIÈME

TYPE MONUMENTAL

Sa définition. Quelle valeur lui attribuer ?

Sous le nom de type monumental on comprend les sceaux qui représentent plus ou moins complètement une ville ou bien une construction isolée, une porte, un pont, etc. Vous le rencontrerez, parmi les sceaux ecclésiastiques, principalement sur les sceaux des officialités[1], des chapitres et de quelques abbayes.

Quelle valeur, quel degré d'exactitude convient-il d'attribuer à ces images ? Beaucoup sont, de toute évidence, conventionnelles et mises là comme de purs symboles, ainsi que le Moyen Age en plaçait dans les mains d'un fondateur ou d'un donateur pour conserver le souvenir de sa générosité, aussi bien dans les sculptures, les verrières et les peintures que sur les sceaux eux-mêmes[2]. Telles ces quatre chapelles, toutes pareilles, encadrant une église sur le contre-sceau du chapitre général de l'abbaye de Cîteaux en 1360, en 1447, en 1688 : l'ensemble figure l'abbaye-mère entourée de ses quatre filles, La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, clairement désignées par leurs initiales sur le dernier de ces contre-sceaux[3].

Mais parfois l'édifice est assez nettement dessiné, même réduit aux lignes générales pour qu'on l'identifie sans peine. Ainsi la porte figurée au contre-sceau du chapitre de Reims en 1244, *sede vacante*, n'est autre que la porte de Mars qui a survécu à la disparition des anciens remparts[4]. L'église de Saint-Sernin de Toulouse est parfaitement reconnaissable sur les sceaux de la ville en 1242 et 1303[5], de même l'église

1. Voir, entre autres, les sceaux des officialités d'Amiens en 1237, 1252, 1322 (Demay, *Picardie*, n°s 1111 à 1113) ; — d'Arras en 1243, 1307, 1345, 1374 (Demay, *Artois*, n°s 2316 à 2319 ; — de Châlons-sur-Marne en 1294 (Douet d'Arcq, n° 6971) ; — de Noyon en 1234 et 1266 (*Ib.*, n°s 6997, 6998). — Voir aussi le sceau de l'archidiacre de Soissons en 1266 (*Ib.*, n° 7508).

2. Le grand sceau du chapitre de la collégiale de Saint-Étienne de Troyes en 1470 représente le comte de Champagne Henri le Libéral, à genoux, offrant à saint Étienne un petit monument qui figure l'église dont il est le fondateur (Douet d'Arcq, n° 7348 ; — *Société de Sphragistique*, t. I, p. 113 et suiv.).

3. Demay, *Picardie*, n°s 1317 et 1318 ; — *Flandre*, n° 1686 ; cf. *Société de Sphragistique*, t. I, p. 22 à 25.

4. Douet d'Arcq, n° 7012.

5. Douet d'Arcq, n°s 5682 et 5683 ; voir ci-dessus, Introduction, n. 26.

du Latran, avec son campanile, sur le sceau du gardien des Frères Mineurs de Troyes (1303)[6], de même encore la Sainte-Chapelle et le donjon de Vincennes sur le sceau de cette chapelle en 1406[7].

Si ces monuments, restés debout, témoignent de la fidélité du graveur, il n'en est pas toujours ainsi. Le sceau du chapitre de Reims en 1244, cité plus haut[8], montre une église romane surmontée de trois flèches. Est-ce la cathédrale qui a précédé celle que nous admirons aujourd'hui ? L'artiste qui l'a gravée a-t-il voulu reproduire ici un édifice réel qu'il aurait eu sous les yeux, de même que celui qui a figuré la porte de Mars au contre-sceau ? Faut-il chercher sur le sceau de l'archidiacre de Langres en 1211 l'aspect que présentait la cathédrale avant les incendies dont elle souffrit au XIVe et au XVe siècle[9]? Quelle valeur prendraient alors ces sceaux aux yeux de l'archéologue, mais tant qu'on ne pourra les confronter avec d'autres documents écrits ou figurés, tant que des découvertes heureuses ou un hasard bienveillant n'aura pas mis au jour les traces de ces vieux édifices, la critique historique ne saurait en faire état que sous toutes réserves[10].

On remarquera néanmoins que le style des monuments suit l'évolution de l'architecture, non seulement suivant le temps mais encore selon les pays. L'église romane qui se voit sur le sceau de l'officialité de Cambrai en 1211 est remplacée sur ceux de 1324, de 1333 et de 1460 par une façade

6. Douet d'Arcq, n° 9787; voir ci-dessus, chapitre II, note 64.

7. Douet d'Arcq, n° 7836. Voir du même auteur : *Sceaux des Saintes Chapelles* [de Paris, du Viviers en Brie, de Vincennes], dans *Revue archéologique* (1848), p. 603 à 612 et pl. 77.

8. Note 4.

9. Arch. nat., *Sceaux de Champagne*, Haute-Marne, n° 450. — La façade actuelle de l'église fut reconstruite au XVIIe siècle dans le style classique. Voir, à ce sujet, F. Pinginet, *Les clochers de la cathédrale de Saint-Mammés*, dans le *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres*, t. V (1902-1907), p. 149-167, avec une reproduction du sceau. Notons qu'un sceau de l'official de Langres, à la même date (Arch. nat., *Sceaux de Champagne*, Haute-Marne, n° 451), donne le dessin d'un autre monument avec deux tours carrées, crénelées, non symétriques, et tout à fait différent.

10. Voir dans la chronique du *Bulletin monumental* de 1886, p. 423 à 425, une note sur « les sceaux topographiques » au sujet d'un mémoire publié par Émile Travers sous le titre : *Le sceau de Loja et la Sigillographie pittoresque principalement en Espagne*, Toulouse, 1885, 36 p., extrait du *Bull. de la Société Franco-hispano-portugaise de Toulouse*, t. VI. Voir aussi l'article d'Eugène Grésy au sujet du château royal de Melun d'après un sceau du bailliage, dans la *Société de Sphragistique*, t. II, p. 65 et suiv. Le sceau étudié par l'auteur porte aujourd'hui dans la collection de Douët d'Arcq le n° 4668 et il est daté de 1487.

gothique d'une rare élégance[11]. L'architecture fouillée et quelque peu compliquée des édifices que nous montrent les sceaux des chapitres de Cantorbery et de Norwich, les têtes de personnages apparaissant aux fenêtres, sont particulièrement caractéristiques[12]. Il en va de même pour ces édicules d'architecture qui abritent des scènes ou des personnages ; l'influence de la Renaissance, par exemple, se remarque notamment sur ces beaux sceaux de cardinaux du XVe et du XVIe siècle, où paraissent avec toute l'ordonnance classique, les niches à coquille, les arcs en plein cintre, les pilastres et les frontons[13].

CHAPITRE QUATRIÈME

TYPE ARMORIAL

Sa définition. — Armoiries des églises ou des couvents et armoiries familiales. Comment on les combine sur un même écu. — Forme de l'écu et les Accessoires. : le chapeau, la croix, la crosse et la mitre, les tenants et les supports. — Le cachet.

Qu'est-ce que le type armorial ?

Nous dirons de type armorial ou héraldique le sceau sur lequel des éléments empruntés au blason occupent la place principale, qu'ils soient figurés à même le champ ou renfermés dans un écu[1]. Ce type de sceau, au Moyen Age, est infiniment plus répandu parmi les laïques, les chevaliers particulièrement, que parmi les gens d'église. Outre les prélats, évêques ou abbés, quelques dignitaires ecclésiastiques, des

11. Demay, *Flandre*, nos 5971 à 5974.

12. W. de Gray Birch, *Catalogue of Seals in the Department of manuscripts in the British Museum*, t. I, pl. XI, nos 1370, 1377 et 2101; — Douet d'Arcq, n° 10248.

13. Tels les sceaux de Rodrigue Lenzuolo Borgia, le futur Alexandre VI, comme cardinal de Saint-Nicolas-*in-Carcere-Tulliano* en 1461 (Arch. nat., *Lorraine*, n° 454), puis comme évêque de Porto en 1492 (*ib.*, n° 424), et celui de Guillaume Briçonnet, cardinal de Sainte-Pudentienne en 1506 (*ib.*, n° 443).

1. Le sujet a été traité excellemment par M. Max Prinet. Voir de lui les articles : *Les armoiries familiales dans la décoration des sceaux des évêques français au* XIIIe *siècle* (*Bulletin archéologique*, 1916), — *Armoiries combinées d'évêques et d'évêchés français* (*Cinquantenaire de l'École des hautes études : Mélanges publiés par les directeurs d'études de la section des Sciences historiques*, 1921; — *Les insignes des dignités ecclésiastiques dans le blason français du* XVe *siècle*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1er février 1911, p. 21 à 41.

chapitres, certains couvents aussi ont adopté pour leur sceau le type armorial. Les membres du bas clergé ne paraissent pas en avoir fait usage.

Armoiries des églises ou couvents et armoiries familiales. Comment on les combine sur un même écu.

Dès la première moitié du XIIIe siècle, il est vrai, les évêques eurent des armoiries familiales. A la même époque les évêchés aussi ont leurs armoiries, mais elles sont isolées, ne se trouvent d'abord que sur les contre-sceaux, les petits sceaux ou sceaux secrets[2] et plus tard, au XIVe, au XVe siècle, sur certains sceaux de juridictions, tels que les « scels aux causes », et sur les sceaux de la Chambre[3]. Ces sceaux sont généralement de forme ronde, d'où le terme de *sigillum rotundum* qui les désigne[4].

Les éléments héraldiques, les écus armoriés apparaissent souvent comme accessoires sur des sceaux de type effigié ou de type hagiographique; ils accompagnent alors un ou plusieurs personnages qui restent au premier plan. A l'ordinaire, c'est le sigillant lui-même, ou bien une image pieuse, la Vierge, des saints au-dessous desquels il se montre dans l'attitude de la prière. Il peut y avoir deux écus : l'un à droite, l'autre à gauche, ou un seul[5], généralement au bas du sceau.

Dans le premier cas, les deux écus portent les armes de la famille, ou bien, souvent, dès le XIVe siècle et jusqu'au XVIe, l'un est chargé des armoiries familiales du sigillant, l'autre de celles de l'évêché ou de l'abbaye dont il est titulaire. Ainsi Élie Guy, évêque d'Autun en 1302, a mis sur l'écu figuré à sa droite les trois fleurs de lys de sa famille (Brillac) et sur celui de gauche, la crosse et l'épée de l'évêché[6]. Sous ses suc-

2. On en relève un exemple dès 1225 sur le contre-sceau de Guy de Vergy, évêque élu d'Autun (Arch. nat., *Sceaux de Champagne*, Aube, n° 550 bis.

3. Sceaux de la Chambre de François de Busleyden, archevêque de Besançon, 1501 (Douet d'Arcq, n° 6995); — de la Chambre de Jacques de Silly, évêque de Séez, 1530 (Demay, *Normandie*, n° 2337). Au sujet de ces sceaux, voir ci-dessus, p. 33, note 11.

4. Quelques exceptions se rencontrent, tel le grand sceau armorial de Robert de Croy, évêque de Cambrai en 1529, qui en est un remarquable exemple (Demay, *Flandre*, n° 5859).

5. On trouve quatre écus sur le sceau du chapitre de Notre-Dame de Cléry (Loiret), en 1474 (Arch. nat., *Lorraine*, n° 809), mais en réalité les mêmes armes sont reproduites, dans le même ordre, de part et d'autre du couronnement de la Vierge qui occupe la place principale. Ces écus sont l'un au-dessus de l'autre.

cesseurs Renaud Manbernard (1360) et Geoffroy David, les armoiries de l'évêché sont à droite[7]. — Lorsqu'il n'y a qu'un écu, l'usage héraldique a permis d'y réunir les deux blasons à l'aide de l'écu parti ou de l'écu écartelé.

L'écu parti est celui qu'une ligne verticale divise par moitié : sur l'une de ces moitiés seront les armes familiales, sur l'autre celles de l'évêché ou du couvent. L'écu écartelé est celui qu'une ligne verticale, coupée au milieu par une ligne horizontale, partage en quatre quartiers égaux. Les armoiries figurées dans le premier quartier, celui du haut, à dextre (rappelons que ce mot désigne le côté droit de l'écu; donc la gauche de celui qui le regarde), sont répétées sur le quatrième quartier (celui du bas, à senestre), et celles du deuxième quartier sur le troisième, c'est-à-dire qu'elles sont disposées en diagonale, et se touchant par les angles. C'est le procédé le plus répandu. On trouve aussi, mais rarement en France, les armes de l'église brochant sur celles de la famille.

Forme de l'Écu et les accessoires.

L'écu, qu'il soit figuré seul et tienne la place principale, ou qu'il ne soit qu'accessoire, a subi, sur les sceaux ecclésiastiques, les mêmes transformations que sur les sceaux laïques. De la forme, à peu près triangulaire du début du XIIIe siècle, il arrivera, au XVIIe siècle, à la forme ronde ou ovale, à l'écusson moderne dont les deux côtés parallèles se réunissent à la base par une accolade. On trouve aussi, comme pour les dames, la forme en losange. D'abord isolé, l'écu se verra de bonne heure encadré de lignes droites ou courbes, formant des étoiles, des trilobes, des rosaces compliquées, de motifs d'architecture ou de monuments. A côté de ces figures purement décoratives, d'autres se montrent qui se rattachent directement au blason : les unes paraissent soutenir l'écu, ce sont les tenants ou supports[8]; les autres marquent la dignité du titulaire : le chapeau pour les cardinaux; la croix pour les patriarches et les archevêques; la crosse et la mitre pour les évêques et les abbés qui avaient droit à ces deux insignes, les autres devant se contenter de la crosse; le bâton

6. COULON, *Bourgogne*, n° 910. Cf. M. PRINET, *Armoiries combinées d'évêques et d'évêchés français*, p. 76 du tirage à part.

7. COULON, *Bourgogne*, n°s 912, 913.

8. On sait qu'en style héraldique le nom de « tenants » est réservé aux figures d'anges ou d'hommes qui tiennent l'écu, le terme de « supports » ne s'appliquant qu'aux animaux.

ou bourdon pour les dignitaires des chapitres et les prieurs des monastères. Notons, avant de les étudier, une différence essentielle : l'écu ecclésiastique reste droit, alors que, à partir du milieu du XIVe siècle, sur nombre de sceaux laïques, il est représenté penché et timbré, c'est-à-dire surmonté du casque ou heaume. On en saisira facilement la raison quand on saura que cette dernière figure n'est qu'une réduction du type équestre ramené à ses éléments essentiels : le bouclier armorié et le casque[9].

Le chapeau. — Le chapeau rouge, donné aux cardinaux par Innocent IV, ne paraît dans la décoration de leur blason qu'au XIVe siècle, et c'est au siècle suivant seulement qu'il accompagne, en général, le blason. Il semble d'abord posé sur la partie supérieure, le chef même de l'écu; il en est, dans la suite, nettement séparé. Il porte, de chaque côté, deux longs cordons ornés de houppes ou de glands dont le nombre et la disposition qui se complique de plus en plus, avec les entrelacs des cordons eux-mêmes, a beaucoup varié: le chiffre de quinze admis aujourd'hui n'a été officiellement reconnu par la Congrégation du Cérémonial que le 9 février 1832, et comme étant d'un usage récent. A cette date d'ailleurs, le chapeau, — ne parlons pas de sa couleur, — avait depuis longtemps cessé d'être, comme insigne, le privilège des cardinaux. Dès le XVe siècle, les protonotaires apostoliques se l'étaient attribué, les archevêques et les évêques suivirent leur exemple, et, au XVIIe siècle, tous les gens d'église en timbrèrent leurs armoiries[10].

La Croix. — La croix qui est l'insigne des patriarches et des archevêques est la croix processionnelle, fixée sur une hampe et que l'on porte devant eux. Elle a parfois une double traverse, celle du haut la plus courte, figurant le *titulus*. Sous cette forme, elle paraît d'abord réservée aux patriarches. Au XVIe siècle, certains archevêques-primats l'adoptè-

9. Les gens d'église ne pouvaient adopter ces attributs de guerre, sinon à titre de seigneurs temporels, tel Guillaume de Melun, archevêque de Sens en 1366. Son sceau rond, appendu à un reçu de mille francs d'or à lui payés sur ce qui lui était dû pour l'achat de l'hôtel de Sens réuni par le roi à l'hôtel Saint-Pol, porte un écu écartelé, aux 1 et 4, d'une croix cantonnée de quatre crosses (armes de son église); aux 2 et 3 sept besants sous un chef, à une croix en pal brochant sur le tout (armes de sa famille). L'écu penché est timbré d'un heaume cimé d'une tête de taureau et supporté par deux lions (Douet d'Arcq, n° 6403, où par une erreur du graveur le deuxième quartier porte neuf besants au lieu de sept). — Voir M. Prinet, *L'origine du type des sceaux à l'écu timbré*, dans le *Bulletin archéologique*, 1910, p. 64 à 74.

10. M. Prinet, *Les insignes des dignités ecclésiastiques*, p. 3-5 et 20-21 du tirage à part.

rent, elle fut d'un usage général parmi eux au XVIIe et de nos jours, elle est considérée comme la croix archiépiscopale.

Cette croix, dans les armoiries est placée soit dans l'écu lui-même, brochant, comme une brisure ou un ornement, sur les armes dont il est chargé, — soit sur l'écu, le dépassant de ses extrémités, ou tout au moins de la partie supérieure, — soit enfin, et c'est la disposition qui a prévalu, en pal, c'est-à-dire verticalement, derrière l'écu qui en cache ainsi la hampe[11].

La crosse et la mitre. — Ayant parlé de la crosse et de la mitre au sujet du costume pontifical[12], nous ne les considérerons ici que du point de vue héraldique et dans leurs rapports avec le blason.

Figurée seule, la crosse peut être, de même que la croix archiépiscopale, placée à l'intérieur de l'écu, posée dessus, posée derrière. Quelques sceaux la montrent posée obliquement, en bande[13].

La mitre isolée, timbrant l'écu, ce qui est assez rare en France, se présente de face, ou légèrement tournée, les fanons le plus souvent relevés.

Si les deux insignes sont réunis, et l'on sait qu'à partir du XVe siècle un grand nombre d'abbés eurent droit à la mitre, on les trouve à cette date disposés au-dessus de l'écu de deux façons, soit horizontalement, la crosse, dont la volute seule reste visible en chef, d'un côté, de l'autre la mitre lui faisant pendant, — soit verticalement, l'une au dessus de l'autre[14].

On a cru distinguer, suivant la position respective qu'occupent ces insignes, les armes des évêques, de celles des abbés, les évêques ayant sur les abbés le privilège d'avoir la mitre placée avant la crosse ou au dessus. Cette distinction est formellement démentie par les sceaux. Il en est de même pour celle que l'on prétend établir d'après la position de la volute de la crosse, nous avons vu, en effet, qu'on la trouve tournée à droite comme à gauche, aussi bien pour les évêques que pour les abbés.

Le bâton. — Le bâton droit ou bourdon, terminé le plus souvent par une pomme, est l'insigne des dignitaires de chapitre, notamment les chantres, et des prieurs de monastère[15]. Il est, comme la crosse, généralement posé en pal sous l'écu.

11. M. Prinet, *Les insignes des dignités ecclésiastiques*, p. 5-70.
12. Voir ci-dessus, p. 46-48.
13. M. Prinet, *Les insignes des dignités...*, p. 11-14, nombreux exemples de sceaux du XIVe et du XVe siècle,
14. M. Prinet, *Les insignes des dignités ...*, p. 14-18.
15. M. Prinet, *Les insignes des dignités ...*, p. 18-20. Voir ci-dessus, p. 54.

Les tenants. — L'emploi des tenants ou supports, êtres naturels ou fictifs placés aux côtés ou au dessus de l'écu, est peut-être moins fréquent sur les sceaux des ecclésiastiques que sur ceux des laïques. On ne sera pas surpris que les premiers aient marqué quelque préférence pour les anges et les saints, particulièrement pour ceux qui étaient leur patron ou celui de leur église[16].

Le cachet.

Au XVII° siècle, le cachet armorié, remplace presque partout le sceau. Alors aussi apparaissent, timbrant l'écu entre la crosse et la mitre ou surmonté du chapeau à houppes, ces couronnes de ducs, de marquis, de comtes, qui marquaient le rang du prélat dans la hiérarchie nobiliaire et que l'on chercherait en vain sur les sceaux du Moyen Age[17].

CHAPITRE CINQUIÈME

TYPE EMBLÉMATIQUE

Les sceaux de type emblématique et de types divers. — Symboles de Jésus-Christ, des Évangélistes, de saint Pierre, des Saints. — Attributs : reliques et reliquaires; emblèmes et marques de dignité ou de fonction. — Armes parlantes. Lettres et initiales. Scènes et personnages.

Type emblématique et types divers.

Nous comprenons sous ce double titre les sceaux qui ne rentrent dans aucune des catégories précédentes; et nous les réunissons ici parce que, s'il est parmi les figures d'une infinie variété qu'ils nous ont conservées, des emblèmes fort clairs, il en est d'autres dont la signification nous échappe aujourd'hui.

16. Cependant sur son petit sceau, en 1462, Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, a gardé l'écu et les supports des armes de sa famille : deux ours (Arch. nat., *Sceaux de Champagne :* Aube, n° 358 A. Au sujet de ces sceaux ronds, voir ci-dessus, p. 16.

17. L'étude du blason fait l'objet d'une science spéciale, la science héraldique. Il ne nous appartient point d'en traiter ici, mais nous devons rappeler que l'emploi conventionnel des hachures tracées dans un sens déterminé ou de pointillé pour désigner chacune des couleurs de l'écu fut inconnu au Moyen Age. On se gardera donc d'interpréter par azur ou bleu des hachures qui seraient horizontales, par rouge ou gueules celles qui seraient verticales, etc. Le graveur de sceau a simplement voulu faire ressortir par là telle partie du blason.

On reconnaîtra facilement les attributs de quelques saints aussi bien sur les sceaux des établissements religieux, chapitres ou couvents, placés sous leur vocable, que sur les sceaux des particuliers dont ils étaient le patron ou à qui ces derniers voulurent témoigner une dévotion spéciale[1]. Au lieu de représenter le personnage lui-même, comme dans le type hagiographique ou le type effigié, on se contentait de ce qui le caractérise : emblème, insigne, marque de dignité ou de fonction. L'image ainsi simplifiée trouvait plus facilement place dans le champ lui-même restreint des contre-sceaux; aussi l'y rencontre-t-on fréquemment : le personnage sur le sceau, l'emblème sur le contre-sceau.

Symboles de Jésus-Christ, des Évangélistes, de saint Pierre et des Saints.

Jésus-Christ. — Les symboles du Christ sont l'Agneau, la Croix, le monogramme, le Pélican nourrissant ses petits de son sang, — ce qu'on appelle une « Piété ». Ils ont été pris par maints ecclésiastiques et Demay en a cité de nombreux exemples dont la liste sera facilement allongée[2].

On a considéré comme symbole de l'Eucharistie deux oiseaux s'abreuvant à une coupe; ils apparaissent sur les premiers monuments du christianisme. On les trouve sur les sceaux, mais on y voit aussi, non moins souvent, deux oiseaux symétriquement disposés, affrontés ou adossés, séparés simplement par un arbuste, voire une plante qui parfois prend la forme d'une fleur-de-lys[3], ou bien c'est l'arbuste

1. Sur les monuments figurés du Moyen Age et de la Renaissance, le saint ou la sainte qui accompagne un personnage n'est pas toujours celui dont ce personnage porte le nom. Sur le sceau de Georges d'Amboise en 1505 (Douet d'Arcq, n° 6217), ce cardinal est présenté à la Vierge par saint Jean-Baptiste. De même au portail de l'ancienne chartreuse de Champmol à Dijon, c'est d'un côté saint Jean-Baptiste qui présente le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, à la mère de Dieu, et, de l'autre sainte Catherine qui accompagne Marguerite de Flandre. Il serait donc imprudent de vouloir, à défaut d'autres éléments, identifier un inconnu d'après le nom du saint figuré à ses côtés.

2. *Le costume d'après les sceaux,* p. 341-362.

3. Sur le sceau de Pierre de Boisses, chanoine de Levroux (Indre), en 1263, ce sont deux colombes qui s'abreuvent au calice (Douet d'Arcq, n° 7758); sur celui de Foulques, chanoine de Montfaucon au diocèse de Reims, en 1272, ce sont deux paons (*Ib.*, n° 7769; — cf. Demay, *Le costume,* p. 357). Jean, curé d'Ennevelin (Nord) en 1292, réunit sur son sceau deux symboles : du vase, où boivent les deux oiseaux, sort un arbuste supportant le nid où le pélican nourrit ses petits (Demay, *Flandre,* n° 6531) Deux oiseaux à bec crochu sont simplement séparés par une branche d'arbre stylisée sur le sceau d'Eustache de Frémicourt, prêtre, en 1223 (Douet d'Arcq, n° 7986); d'autres par une fleur de lys sur ceux de Richard de Verdun, clerc, en 1234 (*Ib.*, n° 8127) et de Pierre, curé de Mézy près Meulan en 1246 (*Ib.*, n° 7974).

seul, au feuillage symétrique. Le symbole, si c'en est un, ne semble plus être le même qu'à l'origine. Il n'en reste pas moins vrai que ces images se retrouvent sur d'anciens et riches tissus d'Orient dont maints trésors de nos églises gardent les précieux vestiges. C'est là sans doute que l'on en peut chercher le modèle ou l'inspiration.

Les Évangélistes. — Ils sont souvent représentés par les quatre figures symboliques qui leur sont attribuées selon la vision d'Ézéchiel et l'Apocalypse. Elles sont parfois accompagnées du livre divin ou d'une banderole portant le nom de l'évangéliste. On en voit des exemples dès le ve et le vi^e^ siècle. L'aigle de Saint-Jean, qui se distinguera aisément par sa pose de l'aigle héraldique à l'allure raide et stylisée, est un des plus répandus parmi les sceaux. Ces figures, particulièrement au xive siècle, viennent encadrer un personnage et, surtout parmi les sceaux laïques, un blason[4]. On observera que, dans ce cas, elles sont toujours placées suivant le même ordre : en haut, l'ange ou l'homme ailé de saint Mathieu et l'aigle de saint Jean; en bas, le lion de saint Marc et le veau ou bœuf de saint Luc.

Saint Pierre. — Non moins ancien — les exemples s'en multiplient du iiie au ve siècle sur les sarcophages et les mosaïques — et non moins répandu est l'attribut de saint Pierre, les deux clefs. Les sceaux nous les montrent posées en sautoir, ou bien côte à côte, verticalement, en pal, parfois il n'y en a qu'une. Saint Pierre étant le patron de l'abbaye de Cluny, les clefs ont été adoptées par nombre de maisons ou de personnes dépendant de cet ordre. L'abbaye bénédictine de Corbie mit sur son contre-sceau (1292) le corbeau, l'oiseau symbolique de saint Benoit, qui figure déjà sur le contre-sceau de la ville en 1228[5]; et comme le monastère était sous le vocable de saint Pierre[6], certains abbés réunirent les clefs et l'oiseau symboliques en y ajoutant la crosse, insigne de leur dignité. Ainsi voit-on, après l'abbé Jean qui en 1220 s'était contenté des deux clefs[7], l'abbé Garnier, en 1293, met-

4. Sceaux de Louis, duc de Bourbon, 1331 (Douet d'Arcq, n° 448); — sceau secret du roi Jean, 1353 (*Ib.*, n° 59); etc. Parmi les ecclésiastiques le sceau de Pierre de Pacy, chanoine de Paris, 1383 (*Ib.*, n° 7801) et surtout le sceau de la Faculté de théologie de Paris, en 1398 (*Ib.*, n° 8020) dont les dimensions dépassent de beaucoup celles des précédents qui atteignent à peine 33 millim. Les symboles des évangélistes encadrent ici la figure du Christ entourée de deux anges.

5. Douet d'Arcq, n° 5761. Voir aussi le sceau du bailliage au xive s. (*Ib.*, n° 4639).

6. Sceau de l'abbaye en 1293, portant l'image de saint Pierre. Au contre-sceau figure un corbeau (Douet d'Arcq, n° 8208).

7. Douet d'Arcq, n° 8668.

tre sur son sceau secret, employé comme contre-sceau, le corbeau tenant à son bec une crosse accostée de deux clefs. Son successeur Henri fera de même (1317), avec cette différence que les clefs sont ici posées en sautoir[8]. — Les attributs des autres apôtres ne sauraient remonter à une date aussi reculée, certains, on le sait, ne furent guère fixés qu'au XVe siècle.

Les Saints. — Vouloir citer les attributs des saints serait sortir de notre cadre, puisqu'il s'agit là d'une partie considérable de l'hagiographie. N'a-t-elle pas à elle seule fourni la matière du gros volume des *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire* du P. Ch. Cahier, auquel nous renvoyons[9]? Tout en reconnaissant la haute valeur et l'incontestable utilité de ce bel ouvrage, on regrettera que l'auteur n'ait pas eu plus souvent recours aux ressources que lui offrait la Sigillographie. Demay a cherché à combler cette lacune[10].

Attributs : reliques et reliquaires, emblèmes de dignité ou de fonction.

Reliques et reliquaires. — Des établissements religieux, chapitres, églises, abbayes, etc., ont mis sur leurs sceaux l'image d'une relique renommée, gloire de leur sanctuaire, par exemple les reliques de la Passion, pour la Sainte Chapelle de Paris (1386)[11], celles de la croix pour la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans[12], un bras reliquaire, celui de Saint-Mammès, pour le chapitre de Langres qui, au XIVe siècle, le remplaça par l'effigie même du saint[13].

Emblèmes et marques de dignité ou de fonction. — Sur les sceaux ou les contre-sceaux des officialités figurent souvent une tête d'évêque, ou bien une mitre accompagnée parfois d'une crosse et même d'une épée. Rien de plus fréquent non plus, sur ces contre-sceaux aussi bien que sur ceux des évêques, qu'une main tenant une crosse[14].

Les marques de dignité ou de fonction, les objets du culte: verges, cloches, clefs, pupitres, croix, calices, dont il a été

8. Douet d'Arcq, n°s 8670 et 8671.
9. Paris, Poussielgue, 1867, 2 vol. in-fol.
10. Voir ci-dessus, p. 21, note 2.
11. Douet d'Arcq, n° 7832.
12. Contre-sceaux de Hugues de Garlande, évêque d'Orléans, en 1200, et de ses successeurs au XIIIe siècle (*Ib.*, n°s 6760, 6761, 6763 à 6770). Milon de Chailli, en 1367, a mis sur son contre-sceau le Christ en croix (*Ib.*, n° 6771).
13. Douet d'Arcq, n° 7187 (1307), — n° 7188 (1396).
14. Cf. Paul Fournier, *Les officialités au Moyen Age*, p. 304-306.

parlé au sujet de l'archidiacre, du prieur, du trésorier, du chantre ou du professeur, des chanoines et des curés[15], se trouvent aussi représentés seuls sur les sceaux ou les contre-sceaux de ces personnages. Un livre ouvert, par exemple, sur lequel se lisent les mots : *Codex Justinianus* ne peut désigner qu'un professeur de droit[16].

Armes parlantes; lettres et initiales, scènes et personnages.

Armes parlantes. — Les figures adoptées constituaient aussi des armes parlantes, des rébus, de ces jeux de mots dont l'usage fut au Moyen Age si répandu, tels les deux pigeons — en vieux français coulombs — que l'abbé de Coulombs, au diocèse de Chartres, a mis sur son contre-sceau en 1260[17]. La fontaine à laquelle s'abreuve un cerf, sur le sceau des Mathurins de Fontainebleau[18], et dont le nom subsiste dans la forme actuelle de ce vocable onomastique, rappelle aussi que ce même endroit fut un rendez-vous de chasse, — on pourrait y voir en même temps un symbole du cerf altéré de l'Écriture dont les monuments anciens et les sceaux donnent tant d'exemples[19]. Deux poissons, des loches, figurent aux contre-sceaux de deux archiprêtres de Loches en 1276 et en 1297[20]. Une église portée sur un pont à cinq arches se voit au contre-sceau de Jean, abbé de Longpont, au diocèse de Soissons, en 1261[21]. Sur le scel aux causes du prieur de Sexfontaine (*prior Saxifontis*), au diocèse de Langres en 1253, est une source sortant d'un rocher à l'ombre d'un arbre[22].

Martin de Fresnes, chanoine d'Arras et docteur en droit de la Faculté de Paris a pris un frêne (1446)[23]; Jean de la Porte, chanoine de Paris, une porte de ville (1259)[24]. Hugues de Serqueux, archidiacre de Reims, un cercueil (1221), qu'il reproduit sous une autre forme sur le sceau de son officialité en 1239[25]. Sur le sceau de Gilon du Pin, curé d'An-

15. Voir ci-dessus, p. 54 à 59.
16. Douet d'Arcq, n° 8035 (Anselme Silvaticus, de Crémone, professeur de droit civil, 1226).
17. Douet d'Arcq, n° 8682.
18. Douet d'Arcq, n° 9808 (1276). Sur le sceau de 1369 (*Ib.*, n° 9809) le cerf est assis.
19. Contre-sceau de Saint-Chéron de Chartres, 1235 (Douet d'Arcq, n° 8185).
20. Douet d'Arcq, n°s 7944 et 7945.
21. Douet d'Arcq, n° 8804.
22. Arch. nat., *Sceaux de Champagne*, Aube, n° 715.
23. Douet d'Arcq, n° 7724.
24. Douet d'Arcq, n° 7789.
25. Arch nat., *Sceaux de Champagne*, Reims, n°s 170 et 883.

nay au XIVe siècle, un pin rappelle le nom du personnage et un aune celui de sa paroisse[26].

Il est vraisemblable que c'est par allusion au nom de Montfaucon qu'un chanoine de cette ville, au diocèse de Reims, a choisi cet oiseau comme emblème (1272)[27]. En général cependant, ce même faucon, les vervelles aux serres et porté sur le poing, doit s'interpréter comme la marque de l'ancien droit de chasse que possédaient certains dignitaires ecclésiastiques sur le territoire soumis au droit de visite[29].

Outre ces animaux réels, oiseaux ou quadrupèdes, on trouve des êtres fantastiques, inspirés par les bestiaires ou sortis de l'imagination des artistes, figures monstrueuses, telles qu'il s'en voit sur les sculptures ou dans les manuscrits du Moyen Age, qui excitaient déjà l'indignation de saint Bernard et dans lesquelles on a cherché des symboles[30].

Lettres et initiales. — Enfin, au lieu de ces figures si variées, le sceau — ou le contre-sceau — ne porte parfois que des lettres, un monogramme[31], une simple initiale, désignant soit un personnage[32], soit une localité, — et le sceau de l'officialité de Senlis en 1233 en est un élégant spécimen[33], — soit un titre ou une fonction[34]. Ces lettres peuvent être cou-

26. Douet d'Arcq, n° 7956.

27. Douet d'Arcq, n° 7768.

28. Pierre de Luat, chanoine de Saint-Étienne de Dreux, 1282 (Douet d'Arcq, n° 7751); — Jean Bressand, chanoine d'Autun, 1262 (Coulon, *Bourgogne*, n° 1140). On trouve sur des sceaux ecclésiastiques beaucoup d'autres exemples du faucon libre, attaquant une proie, lièvre ou volatile, tels les contre-sceaux de Gui, abbé de Saint-Remi de Reims en 1209 (Arch. nat., *Sceaux de Champagne :* Reims, n° 785); — de Thomas de Beaumez, vidame et chancelier de Reims, 1237 (Douet d'Arcq, n° 6100); — sceaux de Jean, curé d'Aniche (*ib.*, n° 6510); — de Baudouin Martin, chapelain de Saint-Martin de Courtrai, 1295 (*ib.*, n° 6580). Deux prévôts de la collégiale de Saint-Géry de Cambrai, en 1255 et 1272, se montrent en pied, debout, le faucon au poing (Demay, *Flandre*, n°s 6260 et 6261).

29. Voir Victor Carrière, *Une visite synodale dans l'ancien archidiaconé de Carden (diocèse de Trèves) au Moyen Age*, dans la *Revue des Questions historiques*, juillet 1912.

30. V. Mortet, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture ... au Moyen Age*, XIe-XIIe siècles (1911), p. 369-370.

31. Dès 1184 Hervé de Montmorency, doyen de Notre-Dame de Paris met sur son sceau son monogramme (*Herveus*), dont l'aspect rappelle le monogramme du roi figuré sur les diplômes de la même époque (Douet d'Arcq, n° 7562).

32. Contre-sceau de Gilles, abbé de Juilly, au diocèse de Meaux, 1232: la lettre E (Egidius) (Douet d'Arcq, n° 8777); — sceau de Michel, dit Choust, lecteur du couvent des Frères Prêcheurs de Caen, 1317 : le champ rempli par les lettres C — HO — VD (*Choud*) disposées sur trois lignes horizontales (Douet d'Arcq, n° 9729).

33. Douet d'Arcq, n° 7022. La même initiale figure aux contre-sceaux des évêques de Senlis en 1258 et en 1306 (*Ib.*, n°s 6858 et 6860). Le contre-sceau de Guill. de Montagu, sergent de l'abbaye de Savigny, au dioc. d'Avranches, en 1421, porte une S enroulée dans une crosse (*Ib.*, n° 9369.)

34. Dans le champ du sceau de Hugues, sous-chantre d'Orléans, en

ronnées, posées sur un écu, encadrées d'une rosace. Les clercs jurés qui remplissaient l'office de tabellion se sont ainsi contentés très souvent de leurs initiales surmontées ou non d'une couronne[35].

Scènes et personnages. — Contrastant avec cette extrême simplicité, on verra des scènes, des personnages composant des tableaux dont la signification est fort claire. Les établissements hospitaliers en fournissent des types assurément curieux. C'est un malade, le chandelier à la main, soutenu et conduit par un assistant (1352)[36]; un autre plongé dans une de ces cuves de bois qui, au Moyen Age, faisaient office de baignoires (1451)[37]; un troisième étendu dans un lit, soigné par une religieuse et un docteur en bonnet carré (1507)[38]; un lépreux avec ses cliquettes et son bâton (1208 et 1284)[39]; un cadavre entouré de bandelettes, prêt à être enseveli (1385)[40].

Les bulles de l'ordre et des grands maîtres de l'Hôpital portent, d'un côté, le grand maître seul, plus tard un groupe de chevaliers agenouillés devant une croix à double traverse; au revers, un « cors d'ome mort » que l'on a pris longtemps pour une image du Christ au Saint-Sépulcre, type de sceau qui se perpétua jusqu'à la chute de l'Ordre[41].

On peut considérer comme simples ornements les branches, les rameaux, les dessins géométriques que portent nombre de sceaux de membres du clergé inférieur.

(La fin en juillet).

Auguste COULON,
Conservateur-adjoint aux Archives nationales.

1213, on lit, disposé sur trois lignes horizontales, le mot SUC — CENTO — RIS, qui complète la légende : *Sigillum Hugonis Aurelianensis* (DOUET D'ARCQ, n° 7644). — Le sceau de Clément, doyen de Saint-Côme et de Saint-Damien de Luzarches en 1238, porte les lettres P R E — S B R (presbyter) sur deux lignes perpendiculaires, flanquées de deux fleurs de lys et accompagnées, en chef d'une croix, en pointe d'un oiseau avec la légende : *Clemens decanus*, que complète celle du contre-sceau : *de Lusarchis* (DOUET D'ARCQ, n° 7543).

35. Sceaux, en 1388, de Nicolas le Bailli, clerc juré établi à Troyes, portant les initiales C B entrelacées et entourées d'étoiles dans un quadrilobe, et celui de Guillaume de Villiers, également clerc juré à Troyes, portant les initiales G. D. V. disposées en pyramide dans un trilobe. Les deux signets sont appendus, dos à dos, en sous-sceaux sur la queue de parchemin qui porte le sceau de la prévôté de Troyes (Arch. nat., *Sceaux de Champagne :* Aube, n°s 116 et 117).

36. Hôpital de Saint-Julien de Chartres (DOUET D'ARCQ, n° 9958).

37. Hôpital Comtesse à Lille (DEMAY, *Flandre*, n° 7552).

38. Hôpital de Theomolin près Orchies (DOUET D'ARCQ, n° 997).

39. Maladrerie de Meulan (DOUET D'ARCQ, n° 9988); — léproserie de Saint-Lazare au Mans (DEMAY, *Normandie*, n° 3137).

40. Hôtel-Dieu de Montmorillon (DOUET D'ARCQ, n° 9965).

41. DOUET D'ARCQ, n° 8075.

Pour l'histoire du Jansénisme dans l'Orléanais

Nécessité d'études locales sur le jansénisme. Un nouveau dossier aux Archives départementales du Loiret.

I. Le *Journal des religieuses Ursulines de Saint-Charles d'Orléans.*

II. L'affaire du chanoine de Cougniou.

III. Les laïques. Interrogatoires d'une revendeuse de légumes. Biographies de paysans jansénistes. Conversion et miracle. Testaments et notes biographiques.

Conclusions. Résultats probables auxquels conduirait une enquête sur le jansénisme dans le diocèse d'Orléans au XVIIIe siècle, quant aux origines, quant à la répartition géographique et quant aux milieux conquis. Importance de l'histoire sociale du jansénisme et nécessité de recherches sur la vie du jansénisme dans les diverses classes.

Si l'histoire du jansénisme au XVIIIe siècle, spécialement dans la seconde moitié du siècle[1], reste assez obscure, la première cause en est, comme le remarque justement M. Préclin, la dispersion des sources[2]. C'est par des études locales que les divers aspects du jansénisme, sa diffusion et son influence pourront nous être révélés[3].

Ces études ne seraient nulle part plus faciles et plus fructueuses que dans l'ancien diocèse d'Orléans. On sait trop peu combien cette région fut ébranlée par les luttes religieuses, au dernier siècle de l'Ancien Régime[4]. On le saura plus exactement quand auront été exploités les documents que M. Soyer, archiviste départemental du Loiret, a récemment classés et qu'il m'a signalés avec une grande obligeance. J'en donnerai une très brève analyse, à seule fin de susciter des études approfondies.

1. Pour la première moitié, est-il besoin de rappeler les ouvrages récents de G. Hardy et de M. l'abbé Carreyre ?

2. E. Préclin, *Les Jansénistes du* XVIIIe *siècle et la constitution civile du clergé* (Paris, 1929), p. 1 et suiv.

3. J. Carreyre, *Les luttes du jansénisme,* dans *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. X (1924), p. 451. Dans cette même *Revue* (t. XVI, p. 161-214), M. l'abbé J. Dedieu a rassemblé pour l'enquête doctrinale des renseignements précis et une abondante bibliographie.

4. A Mgr de Coislin succédèrent des prélats antijansénistes : Mgr Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville (1706-1733), Mgr Nicolas-Joseph de Paris (1733-53), Mgr Louis-Joseph de Montmorency-Laval (1754-57). Voyez les jugements des *Nouvelles ecclésiastiques* (4 décembre 1754 et 10 juillet 1757) sur ces divers prélats. On ne trouvera que des indications très vagues dans Duchateau, *Histoire du diocèse d'Orléans depuis son origine jusqu'à nos jours,* Orléans, 1888.

I

Dans ces dossiers, la plus importante pièce inédite est le *Journal des religieuses Ursulines de Saint-Charles d'Orléans*, manuscrit de 572 pages[5], où sont consignés les épisodes de la résistance opposée par ce monastère janséniste[6] aux évêques d'Orléans, entre 1721 et 1758[7].

Dès octobre 1721, divers incidents annonçaient le grand éclat qui se produisit le 17 juin 1722. Ce jour-là, prenant occasion des cérémonies du jubilé que le R. P. Oignant, Jésuite, désigné par l'évêque, attristait de ses prédications orthodoxes, l'aumônier, par ordre de Mgr Fleuriau d'Armenonville, somma les religieuses de recevoir la constitution *Unigenitûs;* comme elles biaisaient, il refusa de les confesser. Le curé de Saint-Paul le remplaça dans cette fonction. Mais le 20, l'évêque, accompagné du P. Oignant, questionna la supérieure, puis chacune des religieuses en particulier, et, comme elles refusaient d'accepter la constitution, il les priva de sacrements. Toutes exhortations, correspondances et conférences restant vaines[8], la supérieure, le 23 septembre, reçut une lettre de cachet qui lui ordonnait de se retirer dans un autre couvent choisi par l'évêque, et le 24, elle était conduite à Valençay. Huit jours après, une ancienne prieure était transférée à Nogent-le-Rotrou. Les lettres et placets rédigés par les religieuses dans ces occurences sont reproduits intégralement. Le 30 octobre et jours suivants, nouvel interrogatoire des religieuses par l'évêque, accompagné de son secrétaire, de l'official et du promoteur. Le *Journal* contient un résumé précis de chaque déposition; le 12 novembre, la communauté protesta contre ces mesures. Et comme l'évêque avait répondu à un plaidoyer de l'abbesse de Chelles en faveur des religieuses, celles-ci répliquèrent par un mémoire. La première partie du *Journal* s'arrête (p. 196) peu après ces incidents, à la date du 5 janvier 1723.

La seconde partie, du 6 janvier 1723 au 5 juin 1725 (p. 197-282), contient la copie de nombreuses lettres relatives au conflit. Dans la troisième, de 1727 à 1733, se suivent la correspondance avec les évêques de Senez et de Montpellier[9], le récit de la visite du co-

5. Arch. dép. du Loiret, Cote provisoire : Supplément H 105. Provient du Grand Séminaire.

6. Le P. Ratouis (*Les Bourniquettes de Saint-Charles de la paroisse de Saint-Jean-lez-Orléans* (1653-1770). *Histoire intime d'un couvent d'Ursulines.* Orléans, 1892) utilise, insuffisamment, une petite partie de ce *Journal*, et d'autres documents qu'il énumère, p. 143.

7. Voir aussi sur ces épisodes les *Nouvelles ecclésiastiques* et aux Archives départementales du Loiret, B 1464.

8. Outre les lettres transcrites par les religieuses, il en subsiste deux autres, imprimées, de 24 et 31 pages, qui leur furent dédiées en 1723, en vue de les ramener (Arch. dép. du Loiret, Supplément, I 21).

9. Le premier était aussi en relations avec l'abbé Prévôt que l'évêque d'Orléans somma de cesser toute correspondance (*Nouvelles ecclésiastiques*, 1727, p. 191). — Sur le second, voir l'ouvrage de V. Durand, *Le jansénisme au* XVIII*e siècle et Colbert, évêque de Montpellier*, 1902.

adjuteur (27 mars 1727) et de la rétractation de la sous-prieure, de la nouvelle venue du coadjuteur (5 avril), qui consomma toutes les hosties du tabernacle, et de plusieurs visites, sans résultat, de Mgr Fleuriau.

Le *Journal*, arrêté en 1733, ne reprend qu'en mars 1754. Il relate plusieurs visites de Mgr de Montmorency-Laval. Le 11 juillet 1754 et le 28 mars 1755, celui-ci interrogea les religieuses. Procès-verbaux dressés par la communauté. Le 10 mars 1755, il vint annoncer aux religieuses, qui se plaignaient d'avoir été privées des sacrements par des voies de fait, qu'il avait composé une ordonnance. La prieure ayant appelé comme d'abus, le Parlement ordonnait au lieutenant criminel d'informer, le 10 juin; le 29 juillet, il tenait l'appel pour bien relevé et le 7 septembre 1756, il « dit qu'il y a abus » dans l'ordonnance de l'évêque. En octobre, cependant, deux religieuses se virent refuser les sacrements à l'article de la mort. Mgr de Montmorency fut, en 1757, exilé par le roi. A l'automne, MM. Colbert et de Paris, vicaires généraux, *sede vacante*, firent plusieurs visites et dans celle du 3 décembre, les sacrements étaient rendus sans aucune exigence ni condition. Mgr de Jarente, nommé le 5 février 1758, ne fut pas plus sévère. De nombreuses religieuses étaient mortes pendant ces luttes (une notice est consacrée à chacune d'entre elles), d'autres avaient été exilées : en revanche, quelques jansénistes s'étaient réfugiées ou avaient été incarcérées[10] dans la clôture interdite. En 1770, la communauté, réduite à six membres, fut supprimée.

Au XVIIIe siècle, bien d'autres communautés, dont plusieurs situées au diocèse d'Orléans[11], ont partagé les sentiments et subi les épreuves que rapporte le *Journal des religieuses Ursulines de Saint-Charles :* mais bien peu nous ont laissé le récit authentique de leurs tribulations.

II

Le clergé d'Orléans prit, on le sait, une part très active aux luttes du jansénisme. Six de ses membres avaient déclanché en 1730 l'action du Parlement[12]; entre 1754 et 1756, les incidents se multiplièrent, dont les plus graves et aussi les plus connus sont le refus

10. Le 8 avril, trois religieuses de l'Hôtel-Dieu étaient transférées, par lettre de cachet, à Saint-Charles. Cf. *Nouvelles ecclésiastiques* (1728), p. 234.

11. Celle de Voisins est assez connue, et a été l'objet de plusieurs travaux. Les Bénédictines de Saint-Loup (aux portes d'Orléans) et les religieuses de l'Hôtel-Dieu prirent aussi une grande part aux agitations Cf. *Nouvelles ecclésiastiques* et Arch. dép. du Loiret, B 1464.

12. G. Hardy, *Le cardinal de Fleury.....*, p. 151 et suiv.; — Dedieu, *art. cité*, p. 190 et suiv.

de sacrements au chanoine Philippe de Cougniou et l'interdit de la paroisse Saint-Pierre-Lentin[13], qui en fut l'épilogue.

Dans les dossiers que j'ai eus entre les mains[14] se trouvent la profession de foi du chanoine faite en 1740, renouvelée en 1750, une *Lettre d'un ami de province à un magistrat de Paris sur le schisme d'Orléans,* les deux premières citations faites par Cougniou pour être admis au sacrement, la réponse du chapitre à la seconde sommation, une lettre de l'évêque au chapitre, une lettre du procureur général à l'abbé de Montaran[15], le rapport fait à l'évêque d'une séance du chapitre, une citation adressée au chapitre, une lettre des appelants au procureur général, trois exemplaires de l'interdit jeté le 29 août 1755 sur Saint-Pierre-Lentin[16] et la citation canonique en forme de sommation et de monitoire faite par Mgr de Montmorency-Laval à Me François Ducamel, curé de cette paroisse[17].

Ce drame, où ne manquent point les scènes et les mots comiques, a été joué en bien d'autres villes : à Orléans, il offre, grâce à l'abondance des procédures, un intérêt juridique tout spécial. Je ne connais guère chapitre plus vivant dans l'histoire du droit canon au XVIIIe siècle.

III

Bon nombre de laïques, voire de gens du peuple avaient pris parti pour ou contre la « constitution »[18].

A. — En 1738, une revendeuse de légumes, Angélique Meneux blessait le sieur Turpin, vicaire de Saint-Marceau, en lui déchargeant « sur la tête deux coups de pelle de fer ». Au cours de trois interrogatoires[19], elle déclara que Dieu, dont elle était l'épouse, lui avait ordonné de frapper les molinistes et qu'elle regrettait fort de n'avoir pu, gênée par sa capote, tuer son justiciable. Elle avait lu ou détenait toute une petite bibliothèque : les ouvrages des Jésuites n'en étaient point exclus.

13. Ce chanoine est un des quarante docteurs de Sorbonne qui signèrent le cas de conscience (*Histoire du cas de conscience,* t. I, p. 37). Malgré six arrêts du Parlement, il mourut sans sacrements. Le meilleur exposé de l'affaire est dans l'analyse que donne Doinel des pièces qui s'y rapportent aux Arch. dép. du Loiret, B 1463 (*Inventaire,* t. II, p. 339-352).

14. Arch. dép. du Loiret, Supplément, I 21.

15. Voyez sur ce personnage les *Nouvelles ecclésiastiques,* 20 juillet 1729, p. 120.

16. Deux dans Supplément I 21, le troisième dans Supplément I 2.

17. Supplément, I 21. Voyez, en outre, Supplément, I 2 : Ordonnance du bailliage d'Orléans (30 oct. 1756) et trois arrêts du Parlement (29 août 1755, 2 déc. 1756, 30 déc. 1757).

18. Fait général, observé dans toute la France. Cf. Gazier, *Histoire générale du mouvement janséniste...,* t. I, p. 310.

19. Arch. dép. du Loiret, Supplément, I 2.

B. — Vers la même date (environ 1740 ?) étaient écrites et répandues les biographies de deux paysans jansénistes, Léonard Fournier et François Compagnon[20].

Le premier, né à Vouvray (diocèse de Tours) en 1669, ayant vendu ses biens, alla se fixer à Beaugency, où le prieur des Bénédictins le prit à son service. Il y demeura jusqu'en 1704 : à cette date, il devint jardinier de Port-Royal des Champs; lisant, méditant, travaillant, il se pénétra de l'esprit du monastère. Après l'expulsion, il se réfugia chez les religieuses de Voisins, qu'il édifia jusqu'à sa mort, survenue en 1736[21].

Plus active fut la vie de François Compagnon (1675-1710), qui rénova sa paroisse de Baule[22], toute adonnée au plaisir et, suppléant un curé faible, se mit à expliquer les vérités divines à des assemblées de plusieurs centaines de personnes, qui remplissaient sa maison et sa cour, puis à former de jeunes maîtres pour multiplier son enseignement. Les libertins et le curé le persécutèrent; mais il touchait les plus endurcis, et les envoyait au chanoine Gabaret, qui avait quitté Pamiers après avoir été compromis dans l'affaire de la régale et que Mgr de Coislin avait nommé curé de Charsonville.

Les sources avouées de cette biographie sont les Mémoires du diacre Paccori, supérieur du séminaire de Meung[23], et sa correspondance avec Compagnon, qui avait été dans sa maison un élève médiocre ou rebuté.

C. — Dans le même esprit d'édification et d'apologie janséniste sont rédigés[24] un mémoire sur la conversion de Pierre Ecot, receveur des aides à Orléans († 1736) et le récit de la maladie et de la guérison de Jeanne Caillot, couturière de la paroisse de Saint-Louis, à Gien[25] : l'évêque d'Auxerre, Cicé, s'abstint de répondre à la lettre du curé qui lui annonçait le miracle.

Plusieurs textes, encore, testaments[26], notes des registres parois-

20. Supplément, I 21 : *Vie de Léonard Fournier* (manuscrit). — *Idée d'un vigneron chrétien ou Vie de François Compagnon, vigneron de la paroisse de Baule* (deux copies manuscrites).

21. Cf. L. Bossu, *Un couvent janséniste. Voisins et sa dernière abbesse* (Paris, 1900), p. 12.

22. A 20 kilomètres d'Orléans, sur la rive droite de la Loire, entre Meung et Beaugency.

23. Voyez les éloges qu'en font les *Nouvelles ecclésiastiques* (*Table*, au mot Paccori). Nous insisterons un peu plus loin sur le rôle de ce personnage.

24. Supplément, I 21. A joindre au dossier des faits merveilleux (Dedieu, *art. cité*, p. 191, note 60) dont Gazier avoue que les Jansénistes furent trop friands (t. I, p. 166).

25. A Orléans même, en 1733, fut guérie la demoiselle Richome. « La paroissienne a été guérie et le curé paraît converti » (*Nouvelles ecclésiastiques*, 12 mars 1733, p. 39).

26. Supplément, I 24 : Testaments d'un laïque (8 sept. 1738), d'une religieuse professe de l'Hôtel-Dieu (16 mai 1751), d'une sœur de Saint-Charles (1754).

siaux, indications relatives à des familles orléanaises, fourniraient des compléments utiles.

Ces biographies et ces épisodes offrent quelques vues sur la pratique et sur l'idéal[27] janséniste au XVIIIe siècle. On y découvre ce mélange de fanatisme et de résignation, de puritanisme et d'audace, que devaient produire l'*Augustinus*, Port-Royal et la bulle[28].

*
**

Une étude sur le jansénisme dans le diocèse d'Orléans au XVIIIe siècle conduirait, selon toutes les apparences[29], aux conclusions suivantes :

a) *Quant à l'origine et au déclin du mouvement :*

1° Mgr de Coislin (1666-1706) installa en divers postes de direction des Jansénistes : il prit comme vicaire général le diacre Fromentin[30]; fit venir d'Anjou, pour diriger son séminaire de Meung, le diacre Paccori, qui refusa toujours de recevoir la prêtrise, ne découvrit en dix ans qu'un seul sujet digne de l'ordination et exerça par ses écoles et ses prédications une influence considérable[31]; il patronna l'acolyte Jean-Baptiste Le Brun des Marettes[32], maître de pension, Rouennais d'origine, ami de Fromentin, qui « travailla au bréviaire », ne voulut point être prêtre et fut embastillé pour jansénisme[33].

2° La réaction des successeurs du cardinal semble avoir été persévérante, mais peu efficace. Ils ne vinrent à bout d'aucune résistance. La paix fut accordée sans conditions en 1757, *sede va-*

27. L'idéal des biographes autant que de leurs héros.

28. Voyez les fines remarques de Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux* ..., t. IV, p. 303 et suiv.

29. Aux données fournies par les pièces analysées ci-dessus, j'en ajoute quelques autres, cueillies à la Bibliothèque de l'Arsenal. M. l'abbé Dedieu m'a très gracieusement signalé, en même temps que les cartons du fonds de la Bastille dont je ferai usage, divers recueils de la Bibliothèque nationale où l'Orléanais tient une place : je lui laisse le soin d'en faire profiter les lecteurs de son ouvrage (en préparation) sur l'histoire du jansénisme.

30 « ... Feu monsieur Fromentin, dont la mémoire est en bénédiction à Orléans », lit-on dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 20 mai 1729, p. 84.

31. Originaire du Bas-Maine, Paccori étudia la philosophie et la théologie à Angers, sous l'épiscopat d'Henri Arnauld. Biographie dans *Nouvelles ecclésiastiques* du 11 mars 1730, p. 56-57.

32. Voyez la Table des *Nouvelles ecclésiastiques* (1728-60), au mot Desmarettes.

33. Les interrogatoires sont conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal, *Archives de la Bastille*, 10,582; dans le premier interrogatoire, du 26 novembre 1707, et dans le quatrième sont énoncées des imputations précises : importation dans le diocèse, par Sully et Jargeau, de livres jansénistes, enseignement dirigé contre la dévotion envers la sainte Vierge (cf. BREMOND, *Histoire littéraire du sentiment religieux* ..., t. IX, p. 255 et suiv.) et les saints, etc.

cante, par les vicaires généraux, puis par Mgr de Jarente, selon l'esprit de la bulle *Ex omnibus.*

b) *Quant à la répartition géographique :*

1° La Loire est en Orléanais — et elle sera jusqu'à son embouchure[34] — bordée par des centres jansénistes[35].

2° A quelques kilomètres du fleuve, règne la paix.

c) *Quant aux milieux touchés :*

1° Beaucoup de communautés religieuses sont rebelles à la bulle *Unigenitus :* Ursulines de Saint-Charles, Bénédictines de Saint-Loup, Augustines de l'Hôtel-Dieu, et aussi Bénédictins de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, de Saint-Benoît-sur-Loire[36], de Beaugency[37].

2° Le chapitre est divisé : au milieu du siècle, la majorité, avec l'évêque, se soumet sans réserve à Rome. Le clergé des paroisses, lui aussi, se partage : mais le groupe le plus actif, sinon le plus nombreux, est celui des opposants à la bulle.

3° Le jansénisme a pénétré dans toutes les classes de la société et touché le peuple plus profondément peut-être que la bourgeoisie, soit par opuscules : Angélique Meneux a sa bibliothèque, Léonard Fournier se nourrit de bons auteurs, Compagnon est un demi-intellectuel; — soit par prédications et directions : voyez le rôle de Paccori et des curés appelants; — soit par l'enseignement des écoles : Le Brun avait des élèves campagnards, et Paccori fondait des écoles[38]. Le succès de François Compagnon, dans une paroisse rurale, la « sainteté » de Léonard Fournier, la monomanie d'Angélique Meneux ne sont pas, sur ce point, nos seuls témoignages : on en trouverait bien d'autres dans les ouvrages et documents que nous avons cités[39].

34. Voyez les cartes de Préclin après les p. 84 et 124. Pour le Blésois : manuscrit 13 de la Bibliothèque publique de Blois. — Pour la Touraine : A. Buisard, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine,* t. XIV, 1904. — Pour l'Anjou : F. Uzureau, dans *L'Anjou historique,* 1921; L. Delaunay, *Un Port-Royal saumurois ...,* Angers, 1917. — Pour Nantes : Bachelier, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne,* t. X, 1re partie, 1929.

35. Tous les lieux que nous avons nommés sont à proximité de la Loire.

36. Copie de leurs appels (12 oct. et 7 nov. 1718), à la Bibliothèque de l'Arsenal, *Archives de la Bastille,* 10,173. Au chapitre général de la congrégation de Saint-Maur tenu à Marmoutier en 1733, 14 vocaux sur 32 signèrent la constitution (même dossier).

37. Léonard Fournier fut au service du prieur qui l'envoya à Port-Royal, en 1704.

38. Ajoutons qu'il y eut en 1729 une fermeture d'écoles dont les *Nouvelles ecclésiastiques* (1729, p. 94-95) contiennent le récit : l'une des maîtresses frappées, la demoiselle Cahouet, mourut sans sacrements, un quart de siècle plus tard (*Nouvelles ecclésiastiques,* 17 avril 1754, p. 62-64).

39. Voyez, par exemple, dans les *Nouvelles ecclésiastiques,* les affaires du menuisier Bury (1727, p. 161), d'une vieille paysanne (1731, p. 4),

Cette dernière observation est celle qui nous paraît avoir le plus grand intérêt, parce qu'elle concerne l'*histoire sociale* du jansénisme. Les doctrines ont été analysées, discutées, conférées, avec un soin extrême; la pratique, on s'en est trop peu soucié. M. Préclin a mille fois raisons de rappeler que des dispositions sociales — hostilité à l'égard des Jésuites, revendications des curés, méfiance envers Rome, besoin de vie austère — ont fait, beaucoup plus que les débats sur la grâce, le succès du jansénisme. Après avoir donné aux spéculations de quelques grands esprits toute leur révérence, les historiens auraient bonne besogne à dénombrer les opposants de moindre taille, dans les cadres de chaque ville et de chaque profession. La pensée de saint Augustin a inspiré des méditations sublimes, sans doute, mais l'histoire du jansénisme est celle de plusieurs millions d'hommes dont quelques douzaines seulement ont feuilleté l'*Augustinus* et les œuvres sorties de Port-Royal.

Gabriel Le Bras
professeur à la Faculté de droit de Paris.

de la femme du cordonnier David (1735, p. 210), etc. En 1757 encore, les sacrements sont refusés à un marchand et au père d'un apprêteur de bas (*ibid.*, 10 juillet 1757, p. 113-116; sur la seconde de ces affaires : Arch. dép. du Loiret, B 1464). Rares sont les refus de sacrements à des personnes de la bourgeoisie : en 1756, le bailliage d'Orléans condamne à neuf années de bannissement le curé de Saint-Pierre Ensentelée qui refusa le viatique à la fille d'un des conseillers du roi audit bailliage (Arch. dép. du Loiret, B 1464 et Supplément I 2).

BULLETIN CRITIQUE

Abbé A. Boulenger. — *Histoire générale de l'Église.* Tome I: *L'Antiquité chrétienne.* Vol. I : *Les temps apostoliques (30-100).* Vol. II : *Le temps des persécutions (100-313).* Vol. III : *L'Église et l'État chrétien (313-476).* — Lyon et Paris, Emm. Vitte, 1931-1932. 3 vol. in-8°, 254, 218 et 368 pages.

Les travaux de synthèse continuent d'être en faveur. Ce goût se manifeste dans le domaine de l'histoire ecclésiastique comme ailleurs. Une nouvelle *Histoire générale de l'Église* vient de paraître, qui nous permet, mieux encore peut-être que les précédentes, de mesurer les progrès accomplis depuis les temps, relativement peu lointains, où il n'existait, en langue française, parmi les ouvrages modernes de ce genre, que des histoires aussi imparfaites que celle de Rohrbacher ou même d'une aussi notoire insuffisance que celle, pourtant postérieure, de Darras. Et cependant les auteurs des œuvres nouvelles dont le mérite est nettement supérieur les ont, eux aussi, écrites seuls : elles ne sont pas le produit d'une équipe de spécialistes bien dirigés pour l'accomplissement d'une tâche commune; des hommes ont encore de nos jours osé entreprendre de raconter eux-mêmes toute l'histoire de l'Église des origines aux temps actuels. Témérité ? Peut-être. Mais les résultats n'apparaissent pas si défectueux, en dépit d'imperfections diverses qu'il serait trop facile de signaler. Tout le monde rend hommage au probe et immense labeur que représente l'*Histoire de l'Église* de M. l'abbé Mourret, à l'effort de documentation et de réflexion historiques dont témoigne le *Passé chrétien* de M. Albert Dufourcq. On a signalé ici même, il y a deux ans, le premier volume, consacré à l'antiquité chrétienne, de l'*Histoire de l'Église* du P. Jacquin, et on en a dit les mérites d'information exacte, de clarté d'exposition et d'agrément narratif. Voici aujourd'hui l'*Histoire* de l'abbé Boulanger, chanoine honoraire d'Arras, qui s'était déjà fait connaître, sans parler de travaux apologétiques et catéchétiques, par un petit *Manuel d'histoire ecclésiastique,* qui valait certainement mieux que plus d'une production similaire. Lui aussi semble bien vouloir aller tout seul de saint Pierre à Pie XI, et il n'est que juste de dire tout de suite que les trois volumes formant le premier tome, consacré à l'antiquité chrétienne, publiés il y a quelques mois, sont faits pour donner confiance dans la réussite de l'entreprise.

L'ouvrage est vraiment de bon aloi. Quoique ne reposant pas toujours directement sur les sources, idéal presque irréalisable, et pourvu d'indications bibliographiques parfois un peu pauvres, la documentation s'en avère consciencieuse et la critique

n'en apparaît en défaut sur aucun point grave. L'exposition est facile, les divisions commodes et judicieuses. Les questions qui prêtent à la discussion sont abordées avec franchise et les solutions présentées toujours défendables. Sans doute certains problèmes ne paraissent pas avoir été aperçus, comme ceux qui se posent désormais, après de récentes études, à propos de la conversion de Constantin et de l'Édit de Milan. Mais d'autres ont été nettement formulés et discutés, par exemple celui du nombre relatif des martyrs. Au sujet d'un autre encore, sur l'essentiel duquel tout le monde se montre aujourd'hui d'accord, le séjour romain de saint Pierre, qui ne fait plus doute que pour quelques amateurs de paradoxes, M. Boulenger a bien vu et dit que la réalité historique du séjour et sa durée étaient deux questions bien distinctes, encore qu'il ne semble pas s'être résigné au total abandon de la tradition des vingt-cinq années ou du moins d'une première venue à Rome de saint Pierre, qui permettrait d'en conserver quelque chose.

Quelques erreurs de détail peuvent aussi être relevées. Le représentant de la Pannonie au concile de Nicée est appelé (t. III, p. 32) Domnus de Stridon, d'après des listes défectueuses, alors qu'il ne peut s'agir que de l'évêque de la métropole provinciale, Domnus de Sirmium. Pourquoi rappeler aussi la présence au concile de trois évêques étrangers à l'Empire, un Persan et deux Arméniens, et omettre l'évêque du royaume helléno-scythe du Bosphore Cimmérien et celui du pays des Goths ? Page 47, Dalmatius est qualifié de frère aîné de Constantin, alors qu'il est né du mariage de Constance Chlore avec la fille de l'empereur Maximien Hercule, postérieure à son union avec sainte Hélène.

Mais c'est surtout l'histoire de l'Église de Gaule qui nous intéresse ici. Et l'on doit sur ce sujet savoir à M. Boulenger un gré particulier de deux choses. Il a, plus expressément que quelques-uns de ses devanciers, osé renoncer aux légendes d'apostolicité. Il a par contre bien mis en lumière que la haute antiquité de quelques-unes de nos Églises n'était pas à rejeter pour autant : le développement de celle de Lyon en 177 permet et même suggère d'en faire remonter la fondation à la première moitié du IIe siècle, et certaines autres, en Gaule Narbonnaise, doivent être antérieures encore. En revanche on aurait pu souhaiter que l'auteur s'étendît un peu davantage sur quelques grandes figures de l'Église des Gaules, comme saint Irénée au IIe siècle et saint Hilaire au IVe. Mais on n'est pas fondé à se plaindre qu'il ne leur ait pas fait bonne mesure, la nécessité de ne pas sortir du cadre qu'il s'est visiblement fixé l'ayant contraint à cet excès de sobriété. Au surplus l'essentiel est dit, sans peut-être beaucoup de relief, mais avec l'exactitude, la précision, la clarté et la simplicité agréable de présentation qui restent les caractéristiques très dignes d'éloges de tout l'ouvrage.

Jacques ZEILLER.

P. Saintyves. — *En marge de la Légende dorée.* — Paris, É. Nourry, 1931. In-8°, 596 pages avec illustr., 60 francs.

Dans sa Préface, M. Saintyves avertit le lecteur que son livre est fait de morceaux rédigés à des dates diverses et sans plan préconçu, mais qui « n'en forment pas moins un ensemble d'une réelle unité ». C'est exact; tous les sujets traités entrent dans l'étude des thèmes hagiographiques au sens large et son titre imagé les a, à bon droit, dédiés, si l'on peut dire, à Jacques de Voragine, qui fut parfois un folkloriste sans le savoir.

En marge de la Légende dorée comprend trois parties. La première, intitulée « Des songes », examine une série de croyances des plus curieuses. On sait l'importance que les Anciens attachaient aux songes facilement érigés en oracles. Les Hébreux étaient des adeptes de l'onéiromancie et l'Ancien Testament contient nombre d'exemples de manifestations divines par des songes. On en relève quelques-uns dans le Nouveau Testament (songes des Mages, de saint Joseph et de la femme de Pilate). Il est donc naturel que les premiers chrétiens aient attaché beaucoup d'importance aux songes; des pages de Tertullien, de Synesius, de saint Augustin le prouvent. Il y eut là une source abondante de thèmes, que M. Saintyves a classés. Les uns se rattachent à la croyance aux revenants, comme l'apparition du mort réclamant un culte et des honneurs pour un saint (ex. l'invention des reliques de saint Étienne), ou les apparitions d'âmes du Purgatoire. D'autres songes sont divinatoires, comme les présages que reçoivent les mères enceintes sur l'enfant qu'elles portent dans leur sein (ex. le songe de la mère de saint Éloi à qui apparaît un aigle); ce thème de l'annonciation a eu de nombreuses expressions. A la même série appartiennent les songes qui apportent une prémonition de mort. Les « rêves oraculaires » donnent des conseils ou des ordres. Deux chapitres sont consacrés aux « songes ambulatoires » qui font faire au dormeur des voyages en des pays inconnus ou dans les régions de l'au-delà. Les multiples faits groupés par M. Saintyves pour ces « voyages dans l'autre monde », rencontrés chez des mystiques et des hagiographes, ont été classés en séries : les visions des six premiers siècles liées à l'Apocalyptique et aux thèmes antiques, celles du VIIIe au IXe siècle, dont les révélations ont parfois un caractère utilisé pour des fins politiques ; elles comprennent un cycle à part, celui des visions irlandaises. Après le XIIe siècle la vision légendaire cède partiellement la place à des inventions littéraires construites sur un plan identique, mais les songes ont encore un rôle dans la vie des mystiques, se mêlant à leurs extases.

La deuxième partie du livre, « De quelques miracles », étudie les résurrections d'enfants mort-nés pour qu'ils puissent recevoir le baptême. Nombreux sont les saints ou les saintes à qui ce miracle a été demandé, l'intercession comportant l'apport du

cadavre de l'enfant dans une chapelle ou une église, mais c'est surtout l'intercession de Notre-Dame, qui est sollicitée en maints sanctuaires de Provence et de Franche-Comté particulièrement. L'interdiction de cette pratique par des synodes ne la fit pas disparaître et les « sanctuaires à répit » ont eu encore des fidèles au XIXe siècle.

Le miracle du pendu, où un saint empêche la strangulation, a fourni à M. Saintyves la matière d'une étude attachante sur le cheminement d'un thème. Celui-ci, dont le plus ancien exemple appartient à la vie de saint Cybard, « a émigré en Espagne au profit de saint Jacques », à la faveur du pèlerinage de Compostelle. Localisé en divers points des routes y conduisant, il a été attribué aussi à d'autres saints (saint Dominique, saint Eutrope), et représenté sur des médailles, des vitraux avec addition du coq qui reprend la vie pour apprendre au juge que le pendu condamné par lui n'est pas mort.

Les saints céphalophores sont ceux que l'on représente portant leur tête dans leurs mains. M. Saintyves en a dressé un très utile catalogue (Appendice I). « Leur nombre, a dit le P. Cahier, a quelque chose d'exorbitant. » Le thème a inspiré quantité d'œuvres d'art contribuant à sa propagation. Sa source est mystérieuse. Interprétation miraculeuse d'un rite préhistorique incompris lors de la découverte de cadavres inhumés après décapitation, transposition d'images des calendriers figurant des martyrs décapités la tête dans leurs mains, interprétation d'images littéraires ont pu se mêler.

L'étude de l'incorruptibilité des cadavres comme signe de sainteté, avec examen détaillé des cas de saint Gaud et de sainte Catherine, achève la deuxième partie. La troisième réunit des « survivances ». Le miracle de l'apparition et de la disparition des eaux dans une tombe sacrée est examiné avec ses relations païennes et ses rapports avec la liturgie. Les « sorts des saints », extraordinaire bibliomancie que condamna l'Église, dont les modèles païens sont les *sortes Homericae* et les *sortes Virgilianae*, font l'objet d'un chapitre. Des légendes orientales sont rappelées à propos du culte de saint Guignefort transformé en chien, et le livre se clôt par une étude sur le culte des reliques, les rapts et les actes de violence que le désir de leur possession a provoqués.

L'ouvrage de M. Saintyves offre une masse énorme de faits bien classés, interprétés avec mesure et discernement. Sa lecture est très attrayante et sa consultation facile grâce à une table des noms de saints et à un index analytique. Les recherches sur le folk-lore semblent entrées, depuis quelque temps, dans une période de louable activité ; la Société du Folklore français, que préside M. Saintyves, et sa Revue vont contribuer efficacement à l'exploration de ce domaine si vaste, où un livre comme celui-ci ouvre des vues nouvelles sur l'âme populaire, apportant en même temps aux archéologues et aux historiens de l'art de précieuses indications pour l'iconographie du Moyen Age.

Louis LACROCQ.

E.-G. Léonard. — *Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs.* — Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Il pourra sembler bizarre que ce titre en français désigne un ouvrage d'érudition écrit en latin, — fantaisie qui risque d'être un peu gênante aux non initiés. Ce qui étonnera peut-être davantage, c'est que des exemplaires de ce livre, distribués à la presse et déjà recensés dans les Revues, aient été intitulés : *Gallicarum militiae Templi domorum earumque praeceptorum series secundum apographa, in Bibliotheca nationali asservata.* Le même ouvrage a donc paru sous deux titres de langue différente : soit dit à l'intention des lecteurs que troublerait cette anomalie bibliographique.

On connaît le *Cartulaire général de l'ordre du Temple* dont un seul volume, qui va des origines à l'an 1150, a paru en 1913[1], quelques mois après la mort de l'auteur, le marquis d'Albon. Des années auparavant, méfiant de ses forces, M. d'Albon avait réduit le plan de son recueil, jugé trop vaste, et porté son effort pour les volumes suivants sur les commanderies françaises exclusivement. Le nouveau cartulaire aurait formé cinq ou six volumes. Les travaux de copie étaient terminés, ou peu s'en faut, mais une tâche autrement ardue restait à accomplir : la rédaction des rubriques, l'établissement du texte et les identifications. Or tous ces papiers, légués par l'auteur à la Bibliothèque nationale, sont actuellement communicables aux chercheurs, et c'est pour les guider que M. Léonard, autrefois bibliothécaire au Cabinet des manuscrits et chargé d'en opérer le classement, a rédigé cette *Introduction.*

L'ouvrage est divisé en deux parties : un inventaire sommaire et une liste des maisons du Temple et de leurs précepteurs. L'inventaire (p. 1 à 11) répartit les documents en trois groupes : le bullaire (vol. I-IV), le cartulaire proprement dit (vol. V-LXIII) et les *reliqua* concernant les Templiers des pays étrangers, la règle du Temple, les listes de dignitaires, etc. (vol. LXIV-LXXI), soit au total soixante-et-onze volumes catalogués en tête du fonds des Nouvelles acquisitions latines.

Le cartulaire (vol. V-LXIII), qui constitue la partie principale du fonds d'Albon, comprend presque sans lacunes les titres relatifs aux propriétés de l'Ordre en France depuis l'année 1151. Les documents y sont groupés par provinces et d'après leur date, chaque province formant un ou deux volumes. Ce système de classement était-il le meilleur ? Tel n'est pas mon sentiment.

M. Léonard a bien vu l'inconvénient que présentait pour la

1. Paris, Champion, in-4°. Un fascicule complémentaire contenant les sommaires des actes et l'identification des noms de lieu a paru en 1922, par les soins de M. Fournier, archiviste de la Haute-Loire.

recherche l'ordre chronologique adopté par le marquis d'Albon. En l'absence d'une table des noms de lieu et de personne, comment ne pas tâtonner, s'égarer, à défaut d'une date conductrice, parmi ces milliers de titres isolés de leurs chartriers et quelquefois sans identification. Décomposer ce cartulaire général, le fragmenter en autant de cartulaires particuliers qu'il y a de provinces, c'était sans doute le moyen d'en tirer « le maximum d'avantages pour les chercheurs »; mais encore à deux conditions auxquelles il semble bien qu'on soit resté indifférent : 1° reconstituer d'abord les cartulaires et les chartriers primitifs en regroupant par fonds d'archives les pièces qui en avaient été distraites; 2° adopter pour cadre non les anciennes provinces civiles, mais les provinces de l'Ordre et leurs divisions administratives : baillies, préceptories ou commanderies. Le choix des anciennes provinces était, en l'espèce, d'autant moins indiqué que certaines d'entre elles, comme l'Ile-de-France, sont nées vers la fin du Moyen Age, et que d'autres, comme la Champagne et la Picardie, représentent des régions naturelles sensiblement différentes de leur répartition départementale actuelle. Quant au classement interne des cartulaires, on avait le choix : ou rétablir l'économie du manuscrit en restituant aux chartes l'ordre primitif, ou les ordonner dans l'ordre chronologique. Obéissant à ces directives, on aurait facilité aux érudits la connaissance et l'interprétation d'une foule d'inédits qui, maintenus hors de leur cadre régional et parfois sans date, n'ont plus de ce fait qu'une valeur documentaire amoindrie; on se fut gardé par surcroît de localisations inexactes : on est assez peu fondé en effet à situer en Ile-de-France les commanderies de Coulommiers, de La Ferté-Gaucher et de Provins, — lesquelles, champenoises d'origine, ont toujours été en dehors des limites de cette province et de son gouvernement.

La seconde partie de l'ouvrage donne le tableau des établissements du Temple (préceptories ou « granges ») et de leurs titulaires (commandeurs ou précepteurs). Nous avons là un travail d'ensemble, une compilation très méritoire et qui nous manquait. Sa nouveauté sera d'autant plus appréciée qu'elle est fondée sur un énorme dépouillement qui, vraisemblablement, embrasse tous les papiers du fonds d'Albon. Que d'établissements ignorés qui du coup sont rappelés à l'Histoire ! Fières commanderies ou humbles granges, leur nombre n'est pas inférieur à cinq cents, réparties qu'elles sont entre quatre ou cinq provinces : France, Aquitaine, Provence, Auvergne, et peut-être Normandie; mais on n'est pas certain de l'autonomie de cette dernière province.

On s'étonne que M. Léonard refuse à la province de France la place d'honneur qu'on s'était accoutumé à lui reconnaître parmi les circonscriptions administratives du Temple. Les raisons par lesquelles il motive cette *diminutio capitis* ne m'ont pas convaincu; elles ne sauraient, à mon sens, prévaloir contre le fait que cette province qui donna naissance aux deux fondateurs de l'Ordre, où ceux-ci recueillirent les premières dotations faites aux pauvres

chevaliers du Christ, avait par surcroît en sa dépendance plus de la moitié des templeries dressées aux quatre points cardinaux du pays.

Les listes des précepteurs accusent surtout des lacunes. En serait-il autrement, et cela surprendrait, que le profit ne laisserait pas d'être maigre, exception faite à l'endroit des hauts dignitaires dont l'importance reste liée à l'administration simultanée de plusieurs commanderies en une même province.

La liste des commandeurs de France, établie d'après les papiers d'Albon, ne remonte pas au delà de 1163. Je n'en sais pas de plus complète, ce qui ne veut pas dire qu'il ne reste rien à glaner dans les listes antérieures. Des distractions, à moins que ce ne soit défiance excessive d'autrui, ont amené parfois M. Léonard à passer sous silence des noms de dignitaires tenus par certains pour authentiques. On fera bien de revoir. Je citerai deux omissions : Evrard des Barres et Amion, le premier désigné « magister fratrum de Templo qui in Francia sunt », dans un acte non daté[2] mais antérieur à 1147[3]; le second, différent peut-être d'Amion des Haies, visiteur général dans les années 1180 à 1186, qui se qualifie en 1183 « fratrum Templariorum in Francia commorantium magister[4] ». Ces textes que je n'avais fait qu'indiquer ailleurs[5], prouvent l'utilité des prospections en zones voisines du Temple.

Victor Carrière.

Marguerite Jouve. — *Vie héroïque de Bernard Délicieux* (*Christianisme :* cahiers publiés sous la direction de P.-L. Couchoud). — Paris, Les éditions Rieder, 1931. In-12, 212 pages.

Bernard Délicieux, Frère Mineur, est connu principalement par les actes de son procès en 1318 et 1319, conservés à la Bibliothèque nationale, latin 4270, édités par Limborch, Baluze et Hauréau.

Natif de Montpellier, religieux franciscain dès 1284, lecteur aux couvents de Carcassonne, puis de Narbonne, c'est en 1300 qu'il fait son entrée sur la scène du monde. Il a pris à tâche de contrecarrer l'œuvre des tribunaux de l'Inquisition pontificale dans les diocèses de Carcassonne, d'Albi et de Toulouse. Sa thèse, à laquelle il croit dur comme fer, est qu'il n'y a plus de catha-

2. Bibl. nat., ms. latin 9901, *Cart. de Vauluisant*, fol. 84 r°.
3. *Art de vérifier les dates* (éd. 1818), t. II, p. 119.
4. La référence donnée par Lebeuf (*Hist. du diocèse de Paris*, éd. 1883, t. II, p. 554) renvoie à un cartulaire, aujourd'hui disparu, de l'abbaye de Sainte-Geneviève; mais, y suppléant, un autre cartulaire du XIIIe siècle (le seul qui reste) reproduit la charte en question (Bibl. de Sainte-Geneviève, à Paris, ms. 356, fol. 100 r°).
5. *Histoire et cartulaire des Templiers de Provins* (1919), p. 25.

res en Languedoc et que les inquisiteurs, réguliers et séculiers, dans l'espèce les Frères Prêcheurs et l'évêque d'Albi, Bernard de Castanet, condamnent de bons catholiques, vierges de toute hérésie.

Au service de ce faux supposé il met son talent d'orateur, une fougue endiablée et le prestige de son ascétisme. Il est l'âme d'une résistance qui ligue en un faisceau les villes de Carcassonne, de Limoux, de Castres, d'Albi et de Cordes. Passe pour les mouvements populaires qui ne tournent qu'aux brimades et aux dégâts matériels, au détriment des inquisiteurs. Mais des illégalités sont commises; bien plus : quand le roi Philippe le Bel s'est dérobé aux plaintes des prétendues victimes, le mécontentement se mue en faction et l'on sombre dans la conspiration avec l'étranger, dans la trahison et la lèse-majesté (1304).

Frère Bernard, un des principaux responsables, sinon le principal, est épargné par le roi et ménagé par Clément V, dont les sentiments à l'égard de l'Inquisition sont fort mélangés. Il disparaît de la scène vers 1310, mais il y fait, huit ans après, une rentrée sensationnelle.

Adepte des doctrines de Joachim de Flore, disciple de son frère en religion, Jean-Pierre Olieu, dont il vénère les restes à Narbonne, il prend parti pour les Spirituels de son Ordre, en révolte contre leurs supérieurs, et se met à leur tête pour porter plainte en appel au pape Jean XXII.

On le trouve à Avignon, le 22 mai 1318, entouré d'une soixantaine de ses frères de Narbonne et de Béziers. Le pape se prononce pour les supérieurs hiérarchiques et châtie sévèrement les réfractaires. La nouvelle démarche de l'intrépide protestataire réveille les anciens griefs que le roi et l'Inquisition avaient contre lui. Il est jugé par une commission spéciale d'évêques, et condamné, le 8 décembre 1319, à la détention perpétuelle, à Carcassonne. Il meurt, réconcilié avec l'Église, résigné à sa pénitence, dans le courant de l'année suivante.

Cet homme d'action qu'il faut ranger dans la catégorie des mystiques illuminés, à tendances généreuses, rigoristes et démagogiques, est devenu, dans ce dernier demi-siècle, une manière de héros de légende, grâce à la biographie qu'a écrite de lui, en 1877, Barthélemy Hauréau, et à la toile de Jean-Paul Laurens, *Les emmurés de Carcassonne,* dont il est la figure centrale. Il est tenu dans certains milieux pour un symbole de l'indépendance méridionale et de la liberté spirituelle.

La courte biographie d'Hauréau est assurément tendancieuse et un tantinet romancée. Le R. P. Ehrle, jésuite, aujourd'hui cardinal, l'estimait *freilich ein gut Theil Roman*[1]. Ch.-V. Langlois prononce que l'auteur a analysé les pièces du procès « trop sommairement »[2]. Que dire de l'ouvrage de Mlle Marguerite Jou-

1. *Archiv...*, t. II (1886), p. 145, note 1.
2. *Histoire de France* d'Ernest Lavisse, t. III², p. 201, note 1.

ve ? La notice imprimée qui l'accompagne déclare que ce « n'est pas une biographie romancée ». Qu'est-elle donc et comment pourrait-elle l'être davantage ? En réalité, la *Vie hérétique de Bernard Délicieux* n'est qu'une glose poétique du *Bernard Délicieux et l'inquisition albigeoise* d'Hauréau, du moins quant aux faits. L'auteur n'a pas recouru à des sources inexploitées ni n'a mieux utilisé celles de son devancier. Au point de vue historique sa tentative est un recul. Il lui arrive même d'intervertir l'ordre chronologique des événements, de placer la reconquête du Languedoc par Raimond VII, comte de Toulouse, après la campagne de Louis le Lion en 1226 (p. 28), alors qu'elle est antérieure; la pénitence du même comte avant le traité de Paris en 1229 (p. 29), tandis qu'elle lui est subséquente; la visite des cardinaux aux prisons de l'Inquisition à Carcassonne et Albi après l'entrevue de Clément V et de Philippe le Bel à Poitiers en 1307, alors qu'elle eut lieu l'année précédente (p. 162). Elle situe la patrie de Simon de Montfort en Normandie (p. 23) et celle de François d'Assise en Lombardie (p. 38). Elle fait des Egyptiens des « Barbaresques » (p. 39) et de Bernard Délicieux un « capucin » (p. 85, 116). Cela soit dit seulement pour bien établir que Mlle Jouve ne fait pas de l'histoire à la façon des chartistes.

Par contre, une éclatante mise en scène, un fond de paysage bien méditerranéen, des cortèges mouvants, des dialogues et des monologues à la Tite-Live; bref, le drame, l'épopée; avec des trouvailles d'expression, des intuitions psychologiques, un essai de restitution de l'âme languedocienne au XIIIe siècle; une évocation colorée du passé, inspirée de Michelet, une recherche du pathétique et de l'effet; de la peinture impressionniste en termes parfois truculents : en somme un échantillon typique d'histoire romancée à la frontière du roman historique.

On se demandera peut-être pourquoi une grave revue d'histoire présente à ses lecteurs un ouvrage si peu justiciable de ses disciplines ? Voici. On n'aura pas laissé de remarquer que le livre paraît dans la collection « Christianisme », dirigée par le Dr Couchoud, dont on sait les tendances. Or, les opinions de l'auteur sur les points litigieux de cette époque si discutée tranchent étonnamment avec celles du milieu où elle édite son ouvrage, et, avec une superbe audace d'émancipée, elle en fait une ample exhibition, bataillant contre les augures pour les acclimater.

Ainsi Hauréau, Lea, Auguste Molinier avalisent le postulat de Bernard Délicieux, savoir : que le catharisme est extirpé du Languedoc aux approches de 1300. Mlle Jouve est convaincue du contraire. « Lorsque Bernard Délicieux affirme, écrit-elle, qu'il n'y a pas plus de quarante vrais cathares dans tout le Languedoc, on peut affirmer qu'il retranche au moins deux zéros pour les besoins de sa cause. Et comment évaluer le nombre des sympathisants ? » (p. 71, note 1). Il suffit, en fait, de compulser les nombreux registres conservés de l'Inquisition à l'époque, pour

se convaincre de la justesse de sa rectification. On éprouve l'impression qu'à dater de la mort de saint Louis, l'albigéisme est en recrudescence et qu'il inaugure une nouvelle campagne d'apostolat. Son évolution depuis la croisade n'est pas le moins du monde, croyons-nous, une courbe régulièrement descendante, mais sinueuse et oscillante.

L'auteur parle ailleurs (p. 84, note 1) du « pieux mensonge de Bernard ». Ici, nous ne la suivrons pas. Ce saint homme n'était pas un astucieux, mais un passionné à qui ses partis pris voilaient la réalité des choses et dont la noble candeur était exploitée par un entourage tout à fait sympathique aux « parfaits ».

Si l'albigéisme était encore si vivant, si actif, l'Inquisition avait donc sa raison d'être. Mlle Jouve l'affirme sans barguigner, dans l'hypothèse et les conditions de fait réalisées à cette époque. « Le délit d'opinion admis, écrit-elle, p. 182, et étant donné l'intensité de passion et la sincérité de ces âges, ... il était naturel que tous ces perturbateurs de l'ordre mystique fussent poursuivis et punis. Il n'y a là nulle humiliation pour l'humanité; l'humiliation eût été plutôt qu'il n'y eût ni perturbateurs ni punitions. » En note, elle se demande si le délit d'opinion est bien réellement biffé de nos mœurs politiques : « Chacun se souvient, dit-elle, des « fiches » et autres facéties du libéralisme laïque. »

Pour elle, l'Inquisition est un instrument de « préservation du corps social », dont les lois peuvent être assimilées « ni plus ni moins, à des principes d'hygiène. Alors tout est bien, et l'Inquisition aussi » (p. 183). « Il y avait des moments (ceux, par exemple, d'Hermann Pongilupi en Italie et des Luciférien en Allemagne) où le fumeux mysticisme des gens du Moyen Age les entraînait dans d'ahurissantes innovations, des moments où vraiment, si l'Inquisition n'eût pas été sur terre, il eût fallu l'inventer » (p. 189).

L'apologie se poursuit au sujet de l'emploi, — d'ailleurs relativement rare, — de la question. « Il ne faut pas oublier que, chaque fois que le pouvoir séculier se mêla de réprimer l'hérésie, il le fit avec beaucoup plus de cruauté que le Saint-Office. De plus, chaque homme qui se savait passible de torture pour le moindre délit, s'étonnait et se scandalisait que, seuls, l'évitassent ceux qui péchaient contre Dieu. Enfin... jugeons s'il est équitable de faire un grief à l'Inquisition de ce qu'elle n'a pas su avancer de cinq siècles sur son époque » (p. 185).

Même largeur d'esprit dans l'estimation du caractère et des sentiments des inquisiteurs. Mlle Jouve a très bien vu et senti que ces Frères Prêcheurs, appliqués à la plus ingrate des besognes, n'étaient pas le moins du monde des tigres, ivres de sang, ni des despotes, oppresseurs des intelligences, ni des hommes sans cœur, inaccessibles aux sentiments d'admiration, de respect et de pitié envers les égarés, mais qu'ils étaient, au contraire, de la même étoffe que les apôtres non inquisiteurs, leurs

frères, Prêcheurs ou Mineurs, — ministres pauvres et désintéressés de l'Évangile de miséricorde.

« Après tout, écrit-elle (p. 72-73), les Inquisiteurs étaient-ils les seuls êtres capables de comprendre des hommes comme Bernard [Délicieux] ... et de les admirer !... J'imagine volontiers quels splendides hérétiques eussent fait les Inquisiteurs, si le hasard s'en était un tant soit peu mêlé...Qu'on lise les écrits d'inquisiteurs, de Bernard Gui notamment; on sera étonné, sous les menaces et les imprécations rituelles, du respect que l'on découvre à l'égard de l'hérétique. » Écoutons la prière que notre dramaturge met sur les lèvres de l'inquisiteur Geoffroi d'Abluses, menacé de partager le sort de Pierre de Vérone et des martyrs d'Avignonet : « Je ne suis pas digne, Seigneur... Moi, je suis le chien de garde devant ta maison... J'accomplis ta mission avec zèle parce que tu me l'as confiée, et, aussi, par pitié pour cette foule qui, sans nous, s'en irait périr dans tous les déserts de l'inquiétude... Mais le martyre, Seigneur, je ne le mérite pas... » (p. 108). Et cette appréciation de la fermeté de caractère, de la force intrépide de ces juges abhorrés : « De n'avoir jamais faibli, de n'avoir pas, l'espace d'une seconde, renié sa mission, de ne s'être jamais laissé intimider ni forcer la main, l'Inquisition fit la plus sûre cause de son triomphe. Qu'elle eût chancelé une seule fois, et tout le monde se fût rué sur elle, comme, dans une bagarre, les chiens se précipitent tous sur le premier d'entre eux qui est blessé » (p. 111).

Ces jugements, assez nouveaux dans la société de pensée où ils s'expriment, auraient assurément plus de poids s'ils se nourrissaient d'un peu plus d'érudition et de critique, et s'ils ne jaillissaient pas d'une tendance trop accusée pour le paradoxe, le pittoresque, la libre fantaisie, le grotesque même, fût-il légendaire. Le Jean XXII, coiffant une tiare qu'il a trouvée sur une table au conclave de 1316, en disant : *Ego sum papa* (p. 177), n'est évidemment pas historique. Le Bernard de Castanet, coffrant vingt-cinq riches Albigéistes en 1299, en vue de les dépouiller, parce que sa caisse est vide et qu'il lui faut « finir son église » et solder « ses menus plaisirs », ne l'est pas davantage (p. 78). L'élargissement des emmurés de Carcassonne par les cardinaux enquêteurs de 1306 (p. 162) résulte d'une mauvaise lecture de texte par Hauréau. Le renversement du « Mur » de la même cité par Bernard Délicieux, dont on fait un symbole, induit en erreur le lecteur non prévenu; car, on oublie de lui dire que les prisonniers ne furent pas libérés, mais transférés des geôles de l'Inquisition, qui étaient royales, dans celles de la municipalité (p. 107-108).

Il n'est pas jusqu'au titre de l'ouvrage qui ne prête à équivoque. Ce serait calomnier Bernard Délicieux que de lui prêter la moindre déviation doctrinale. La sentence qui le condamne ne lui impute même pas les élucubrations apocalyptiques de son maître, Jean-Pierre Olieu. Elle l'assimile seulement aux héréti-

ques — *velut hereticus* — parce que, ayant maintes fois encouru *ipso facto* l'excommunication comme fauteur d'hérétiques, — au reste, à son insu, et par le simple effet de son aveuglement, — il a continué à célébrer les saints mystères[3]. C'est sa révolte et son insurbodination qui jettent sur lui une ombre d'hérésie, du moins aux yeux de ses juges. Bernard vécut en marge, non de l'orthodoxie, mais de l'autorité. Il n'est pas hérétique, mais schismatique. Il fallait, pour les besoins du drame, qu'il sentît quelque peu le fagot; car, le Languedoc a un penchant inné pour la licence intellectuelle — « Terre hérétique, ô Languedoc ! » (p. 10) — et frère Bernard en est l'interprète, le champion, disons presque « l'incarnation » à cette époque. L'auteur semble se reconnaître en lui comme dans un ancêtre. On nous dit qu'elle est une « lointaine descendante des hommes auxquels [il] avait voué sa vie ». D'où le lyrisme de ces pages peu classiques, écrites *con amore* et avec un suprême dédain des opinions reçues.

Louis de LACGER.

Mgr J.-M. VIDAL. — *Schisme et hérésie au diocèse de Pamiers. 1467-1626* (Collection de la *Bibliothèque de Saint-Louis des Français à Rome*, IV). — Paris-Rome, 1931. In-8° de 346 pages.

De ce travail, la première partie, exactement les chapitres I-IX (p. 1-101) et la conclusion (p. 137-162), a paru dans cette revue (t. XIV, 1928, p. 304-364), sous le titre : Une crise épiscopale à Pamiers, 1467-1534. Titre qui s'est transformé en *Schisme et hérésie*, pour compléter et coordonner l'une à l'autre deux parties, deux périodes d'une histoire de diocèse, qui n'en font qu'une en réalité, sur les causes, les débuts et les premiers effets de la prétendue réforme au comté de Foix. C'est qu'une vraie réforme s'imposait, autant, plus qu'ailleurs peut-être, en ces pays reculés de montagnes : comme partout dans la chrétienté, les mêmes causes produisaient les mêmes effets, la négligence et l'incapacité des pasteurs, aussi bien que leurs incessantes querelles, provoquaient chez les fidèles, à la suite d'abus et désordres analogues, un sursaut de révolte qui compromettait sérieusement la foi, les mœurs et la discipline, brisait l'unité de l'Église : son autorité doctrinale faillit sombrer, avec le pouvoir civil, dans les guerres de religion.

Voilà ce que représente le titre *Schisme et hérésie. Schisme*, non au sens théologique de révolte contre le chef de la chrétienté, mais de compétitions, luttes par tous les moyens, à main armée au besoin, entre deux ou plusieurs candidats au siège épiscopal de Pamiers, se réclamant de titres légitimes ou colorés, extorqués plus ou moins à des supérieurs tels que le pape, le roi de France, ou de

3. HAURÉAU, *Bernard Délicieux...*, p. 210.

l'appui du comte de Foix et autres seigneurs de la maison d'Albret. Une quinzaine de pontifes se succédèrent ainsi, occupèrent même le siège à plusieurs reprises. Martin d'Artigueloubes, Bernard de Lordat eurent raison, l'un pendant l'espace de cinquante ans, l'autre pendant vingt-six ans, de plusieurs concurrents que soutenait Rome ou le roi. Le dernier alla jusqu'à rechercher des appuis en Espagne auprès de souverains étrangers, ennemis des Valois, et par là encourut une accusation de lèse-majesté.

Pendant quatre-vingts ans (1467-1547), il en fut ainsi : ces conflits absorbèrent toute l'attention des pasteurs et le troupeau, abandonné à lui-même, n'écouta que trop volontiers les prédicateurs du *pur évangile*. Ceux-ci finirent par s'assurer l'appui des pouvoirs publics avec Marguerite d'Angoulême, et encore plus de sa fille Jeanne d'Albret. Un nouveau prétendant, Jean de Barbanson, devint suspect lui-même d'hérésie (p. 132-3) et fut appelé à rendre compte devant le Saint-Office de l'enseignement qu'il inculquait à ses ouailles. Sa parenté pratiquait ouvertement les erreurs. On la voit au premier rang de la noblesse qui, pervertie par l'hérésie, prétendra ensuite l'imposer partout par la force ouverte. Les catholiques se défendirent et les guerres de religion éclatèrent après les massacres de Pamiers (p. 207), un second Vassy. L'*hérésie* comme la guerre naissait naturellement du *schisme*.

La lutte fut atroce de part et d'autre, et Mgr Vidal ne le cache pas : il énumère avec une égale impartialité les cruautés commises par les catholiques et les protestants, les destructions, les incendies, les assassinats et les mauvais traitements des personnes, les pillages, les ruines en un mot accumulées de toute part : ils ne manquaient pas, dans un camp comme dans l'autre, les soudards de métier, vraies gens de sac et de corde, brigands plutôt que soldats, qui ne songeaient qu'à satisfaire leurs passions, avant tout leur cupidité.

Il n'est cependant pas possible de tenir la balance égale dans la responsabilité entre les deux partis. Les catholiques provoqués avaient le devoir de se défendre, de venger la profanation de leurs reliques, comme de la sainte Eucharistie, brûlées, jetées au vent ou bien aux ordures, les insultes à la Vierge et aux saints, de châtier les mauvais traitements infligés à leurs prêtres et aux personnes consacrées à Dieu. Étrange méthode de prêcher l'Évangile et d'ailleurs assez nouvelle ! A-t-on suffisamment fait remarquer que les premiers chrétiens et les premiers missionnaires en avaient une toute différente de le pratiquer comme de le prêcher ?

Ces rudes épreuves furent cependant le creuset dans lequel se purifia l'Église enseignante à Pamiers, de même que partout ailleurs. Les évêques prirent conscience de leur devoir et rappelèrent au leur chapitre, clergé et moines. Ils surent éviter les compétitions de droit, les conflits anciens pour s'appliquer à vivre selon les exigences de leur charge, s'instruire eux-mêmes pour mieux remplir cette charge, prêcher, administrer les sacrements, corriger les abus et les vices.

Dans l'espace de soixante-dix ans (1553-1625), trois pontifes se succédèrent à Pamiers, sans autre difficulté que celles que soulevait la mise en pratique du concordat de François Ier. Le premier, Robert de Pellevé, issu d'une famille de noblesse normande, était le frère du célèbre cardinal Nicolas de Pellevé, qui fut le porte-parole des Guises, puis de la Ligue à la cour romaine et qui attend toujours une biographie digne de son rôle et de son importance (p. 177-179, avec d'abondantes notes bibliographiques). Son frère l'évêque, se cantonnant dans les montagnes du diocèse, organisa des missions avec le concours des Jésuites, essaya de leur établir un collège à Pamiers, tentative prématurée assurément, car les huguenots ne tardèrent pas à le chasser, lui et les religieux, de cette ville où ils furent les maîtres jusqu'à ce que l'édit de Nantes les obligeât d'y tolérer le culte catholique. Ils y mirent si peu de bonne volonté qu'on dut se rendre compte qu'il n'y avait pas place pour les deux confessions dans la même localité.

Le premier effort de la restauration catholique fut donc de réduire l'autre culte à l'impuissance, sinon de l'évincer. Les deux successeurs de Pellevé se tinrent sur la défensive. Ils appartenaient à la famille gasconne d'Esparbès de Lussan et durent leur fortune à l'abus qu'avait introduit dans l'Église gallicane le concordat de 1516 (1583-1625). La conversion de Henri IV ramena les catholiques au pouvoir dans toutes les administrations publiques, mais ils continuèrent à être exclus des fonctions municipales que les réformés tenaient de force dans les villes où ils dominaient. Tout en récupérant leurs propriétés et leurs droits féodaux gaspillés par les protestants, les deux prélats tentèrent à trois reprises de réorganiser le culte et de remédier au désordre général produit par les guerres civiles. Pamiers, dernière citadelle des huguenots, ne leur fut enlevée, après trente ans de tiraillement, que par la guerre d'Alais, ou plutôt après la chute de La Rochelle. Les efforts des Lussan furent enfin couronnés de succès sous le pontificat suivant de Henri de Sponde.

La monographie de ce dernier, publiée récemment dans la même collection et analysée ici-même (t. XVII, p. 245), est donc le complément indispensable de l'étude présente. Toutes deux entrent dans une histoire du diocèse de Pamiers et n'en seront pas la partie la moins attrayante, si l'on peut s'exprimer ainsi, à propos de récits lamentables, récits qu'éclairent un nombre suffisant de pièces justificatives de tout genre, administratives ou simplement officielles.

L'impartialité de l'historien nous est garantie par le ton modéré du style, calme, maître de lui-même pour les incidents les plus pathétiques, tels que l'assassinat d'un curé martyr, Jean Baron (p. 233-234), martyr, c'est bien le nom qu'il mérite, les détails de son supplice le prouvent assez. C'est à peine si un sourire, un mot heureux, même drôle, vient de temps en temps jeter une lueur gaie sur cette longue suite de faits plutôt attristants. Nous n'aurions qu'à glaner. A propos de l'entrée solennelle d'Artigueloube

à Pamiers en 1505. « On dut s'accommoder de ce pasteur, qui avait au moins le mérite d'avoir frappé, quelquefois comme un sourd, à la porte du bercail (p. 62). » Preneur de fruits, telle est l'épithète que l'auteur inflige aux candidats qui ne cherchaient que leur intérêt matériel à la poursuite d'un évêché, et qui se montraient en tout moins avides de responsabilité que de rentes ! Ils étaient alors la grande majorité !

Nous pourrions citer bien d'autres perles. Contentons-nous de celles-là et souhaitons que l'*Histoire des évêques de Pamiers* atteigne bientôt son terme : elle fera plus que nous révéler un coin de notre France ecclésiastique, elle servira de modèle et d'encouragement à d'autres travaux analogues; car elles sont presque trop rares les églises de notre sol dont nous connaissions entièrement le passé, depuis leurs origines et à travers le détail des siècles.

P. Richard.

Jean Maurain. — *La politique ecclésiastique du Second Empire de 1852 à 1869.* — Paris, Alcan, 1930. In-8° de LIII-989 pages, 1 carte. Prix : 130 francs.

— *Le Saint-Siège et la France de décembre 1851 à avril 1853* (Documents inédits). — Paris, Alcan, 1930. In-8° de 257 pages. Prix : 35 francs.

Ces deux thèses de doctorat ès-lettres, thèse principale, thèse complémentaire — la première, monumentale — que M. Jean Maurain, agrégé d'histoire, ancien élève de l'École normale supérieure, a soutenues en Sorbonne, constituent une contribution de premier ordre à l'histoire religieuse de la France au XIXe siècle, ou plus exactement à l'histoire des rapports de l'Église catholique et de l'État français au XIXe siècle. On ne possédait jusqu'ici sur la matière que l'ouvrage d'ensemble encore estimable, mais vieilli et incomplet de Debidour[1]. M. Maurain a renouvelé la question, en ce qui concerne le Second Empire. Une documentation d'une richesse extrême sert de base à son livre : elle est formée essentiellement par les séries F[1] (Ministère de l'Intérieur) et surtout F[17] (Ministère de l'Instruction publique) et F[19] (Direction des Cultes des Archives nationales et par le fonds Rome : Correspondance diplomatique, Mémoires et Documents des archives des Affaires étrangères. Les papiers de Cerçay, les papiers Baroche (conservés à la Bibliothèque Thiers) ont été également utilisés. Cela pour les sources manuscrites. Les périodiques, journaux et revues de l'époque, les documents parlementaires constituent les sources imprimées dépouillées par l'auteur. Ce dernier a également passé en revue les nombreuses biographies d'évêques — dont quelques-unes très importantes — relatives à la période 1852-1869.

1. A. Debidour, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870.* Paris, Alcan, 1898, in-8°.

Voici les conclusions auxquelles il arrive. L'histoire des relations de l'Église catholique et du Second Empire peut se décomposer en trois périodes : une première qui va de 1852 à 1859, une seconde qui s'étend de 1859 à 1863, une troisième qui est comprise entre 1863 et 1869.

De 1852 à 1859 les rapports entre le Second Empire et l'Église catholique sont assez satisfaisants, sans être cependant tout-à-fait cordiaux. Louis-Napoléon et le clergé se sont alliés contre les républicains qu'ils ont écrasés de concert, à Rome en 1849, en France en 1852 : l'occupation de Rome par les troupes françaises est le symbole de cette alliance : « Le gouvernement, en confiant à l'Église des avantages matériels et surtout en la laissant seule libre dans une société opprimée lui donne une grande force d'expansion. Aussi l'alliance dura jusqu'en 1859. Mais elle n'empêcha pas le développement des conflits latents entre l'Église et la société civile qui portaient sur trois points principaux : la laïcité de l'État, l'organisation de l'Église de France et le rôle du clergé dans la vie politique et sociale » (p. 911).

En 1859 l'alliance se maintenait encore mais les difficultés qu'elle comportait en 1851 subsistaient aggravées. « Une crise menaçait. Un des indices de cette situation troublée était le désaccord complet de la législation et de la pratique administrative. Les principales lois relatives aux questions religieuses étaient inappliquées et considérées comme inapplicables. Les « Articles organiques », les lois relatives aux congrégations non autorisées et en général aux associations étaient constamment violées au bénéfice de l'Église. La loi de 1814 sur le repos dominical l'était aussi mais à son détriment. Le gouvernement pouvait ainsi donc faire des lois, combattre ou servir l'Église en appliquant plus ou moins celles qui existaient. Il envisageait dès avant la guerre d'Italie toutes les mesures contraires à l'ultramontanisme ou au cléricalisme qu'il adopta en 1860 et commençait à en appliquer certaines.

La guerre d'Italie fit brusquement éclater le conflit qui se préparait (p. 916), en soulevant la question du pouvoir temporel qui opposait la conception laïque à la conception catholique de l'État » (p. 917). Le Pape qui sentait cette opposition de principe se refusa à toute concession. Le clergé français adopta entièrement « la thèse et les sentiments de Pie IX. Voyant tous les ennemis de l'Église hostiles au pouvoir temporel il en concluait que le Pape était attaqué non seulement comme souverain, mais comme pontife... Il n'hésita pas à rompre à ce sujet son alliance avec le gouvernement impérial et l'attaqua violemment dès qu'il eut pris position contre la thèse pontificale » (p. 917). Dans cette lutte « le clergé bénéficia de l'appui de beaucoup de conservateurs hostiles à tout mouvement révolutionnaire et de politiques qui jugeaient contraires à l'intérêt de la France la chute du pouvoir temporel et l'unité italienne. Aussi entraîna-t-il dans l'opposition une grande partie des classes riches. Par contre il ne parvint pas

à émouvoir sincèrement les masses catholiques, qui ne croyaient pas la religion menacée par le gouvernement alors qu'elles voyaient le culte respecté » (p. 948).

« Le gouvernement impérial devant l'hostilité du clergé décida en 1860 d'appliquer les mesures qu'il avait envisagées avant la guerre pour diminuer l'influence du Saint-Siège dans l'Église de France et celle du clergé dans la société civile » (p. 948), Il fit porter son effort sur trois points : les nominations épiscopales (utilisant pour cela le Concordat et les Organiques), l'enseignement laïque (surtout secondaire) qu'il défendit énergiquement, les congrégations (en n'autorisant plus de nouvelles congrégations de femmes et en ne permettant plus aux congrégations d'hommes non autorisées de créer de nouveaux établissements). « En outre, tout en continuant d'accroître le budget des cultes pour s'attacher le clergé séculier, il laissa la presse républicaine attaquer l'Église, supprima les journaux catholiques, fit dissoudre la société de Saint-Vincent-de-Paul. » Bref il usa envers l'Église de « tous les moyens de pression dont disposait un pouvoir absolu sur une institution aussi étroitement liée à l'État » (p. 948).

Lutte très ardente jusqu'en 1869 et surtout jusqu'en 1863. Les épisodes en furent nombreux : le principal fut la publication de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus* en 1864 qui condamnaient une fois de plus les Organiques. A noter aussi l'introduction de la liturgie romaine dans les diocèses de France, le rôle du nonce, les discours et les actes de Mgr Darboy, archevêque de Paris, gallican notoire.

Ces conflits compromirent jusqu'au fonctionnement du Concordat lui-même. Pie IX refusa de donner l'investiture canonique à Mgr Maret, comme évêque de Vannes (1860), à Mgr Mouniq comme évêque de la Guadeloupe (1861), à Mgr Gérin comme évêque d'Agen (1867). Il ne préconisa qu'après une vive résistance Mgr Lecourtier comme évêque de Montpellier, Mgr Ramadié comme évêque de Perpignan, Mgr Hugonin comme évêque de Bayeux, Mgr Callot comme évêque d'Oran. L'évêché de la Martinique resta vacant dix ans et celui d'Agen quatre ans.

D'autre part Pie IX refusa de conférer à Mgr Darboy le chapeau de « cardinal de couronne », laissé vacant par la mort de Mgr Gousset, archevêque de Reims. Pendant trois ans la question religieuse est au premier plan des préoccupations politiques du Second Empire. Vers 1863 Napoléon III semble résolu à évoluer vers le bonapartisme anticlérical de son cousin Jérôme. Les journaux démocratiques : le *Siècle*, l'*Opinion nationale* approuvent le gouvernement dans sa lutte contre l'Église. En province l'administration est presque partout en conflit avec le clergé. V. Duruy donne à l'enseignement laïque une impulsion vigoureuse et tente d'organiser le premier essai d'enseignement féminin d'État.

Mais cette situation politique est instable. Les républicains, contrairement à ce que croyaient certains agents du gouvernement, ne se laissèrent pas amadouer par l'anticléricalisme bona-

partiste. Ils approuvèrent les mesures prises contre le clergé mais restèrent hostiles à l'Empire. Aux élections de 1863, les candidats officiels, les partisans de l'Empire libéral eurent à se défendre à la fin contre le clergé partisan du pouvoir temporel et contre les républicains anticléricaux.

Toutefois, parmi ces candidats officiels, beaucoup étaient secrètement dévoués à l'Église ou désireux de s'appuyer sur elle; ils s'enhardirent à manifester de plus en plus ouvertement ce sentiment au fur et à mesure que le gouvernement impérial mollissait dans sa lutte contre Rome.

Le fléchissement commença à se manifester vers 1864 au lendemain de *Quanta cura*. Les progrès des républicains anticléricaux et antireligieux en même temps que révolutionnaires alarment les classes dirigeantes. Napoléon sans sacrifier ni Duruy, ni Baroche, son ministre des cultes, gallican de stricte observance, biaise à droite. C'est la troisième phase de la politique religieuse du Second Empire qui s'ouvre.

1867, avec la seconde expédition de Rome, marque l'échec définitif du bonapartisme démocratique et anticlérical. Le Corps législatif dirigé par Chesnelong, Berryer et Thiers en aggrave la portée en obligeant Rouher à déclarer le 5 décembre que jamais l'Italie ne s'emparerait de Rome. C'était l'abandon de la politique personnelle de l'Empereur, c'était aussi la victoire du clergé. Loin de s'en déclarer satisfait, celui-ci reprend l'offensive et redouble ses attaques contre Duruy, tandis que Pie IX maintient son veto en matière de nominations épiscopales. Ce dernier alla plus loin encore : en 1869 la bulle d'indiction du concile du Vatican, sans exclure formellement les gouvernements catholiques, ne les invita pas à se faire représenter au concile. Abstention significative, application stricte de la doctrine du *Syllabus* opposant l'Église à l'État. Comme le disait Émile Ollivier, c'était la « séparation de l'Église et de l'État opérée par le pape lui-même » (p. 951).

Ainsi « à la fin de l'Empire, les questions religieuses divisent profondément la population française et jouent un rôle essentiel dans la vie politique. Une partie de la population subit l'influence du clergé; une autre lui est nettement hostile; entre les deux il reste beaucoup d'indécis qui, suivant le cas, se prononcent pour le clergé ou pour ses adversaires.

L'influence du clergé est très variable suivant les classes sociales et les régions, mais dans toute la société française elle est beaucoup plus forte sur les femmes que sur les hommes. Plus de la moitié des filles du peuple qui vont à l'école et presque toutes celles des classes riches sont élevées par des religieuses. Ce sont les femmes qui fréquentent le plus assidûment les églises et sur qui la prédication et la confession agissent le plus.

Le clergé exerce plus d'influence sur les classes riches que sur le peuple. La noblesse lui est toute acquise et la bourgeoisie qui lui était naguère hostile subit de plus en plus son ascendant. Les

tentatives faites par Duruy pour organiser un enseignement laïque des jeunes filles riches montrent qu'à part les protestants et les israélites, il est très peu de familles bourgeoises qui osent enfreindre ouvertement les ordres du clergé. Dans l'Ouest où la bourgeoisie reste en grande partie bleue l'échec est complet : le clergé a plus d'influence sur la vie privée de la bourgeoisie que sur son action politique. A cette évolution plusieurs causes ont contribué : la crainte des conséquences sociales de l'irréligion, l'exemple de la noblesse, le développement des congrégations spécialisées dans l'apostolat des classes riches et notamment des collèges de Jésuites, enfin le déclin du gallicanisme, qui était autrefois l'anticléricalisme des classes dirigeantes et dont la tradition se perd.

Par contre l'influence du clergé est à peu près nulle sur le peuple des villes et notamment sur les ouvriers. L'action des sociétés religieuses de bienfaisance et de secours mutuels, très redoutée par le gouvernement impérial, n'a pas donné de résultats politiques appréciables. L'influence du clergé sur les paysans est très variable suivant les régions : elle est très forte dans l'Ouest où elle s'unit à celle des grands propriétaires nobles, dans les pays de langue germanique : Flandre, Alsace, Lorraine orientale et dans les pays de montagnes, Pyrénées, Alpes, Jura, et surtout Massif central, du Morvan aux Causses. Elle est plus faible mais réelle en Normandie, en Artois, en Lorraine, dans les plateaux du Sud-Ouest. Elle est presque nulle dans la région parisienne, en Champagne, en Bourgogne, dans le Centre et dans les Charentes » (p. 955-956).

Face au clergé appuyé sur les classes riches — hauts fonctionnaires compris — s'organise un parti républicain anticlérical. « Les Charentes sont la seule région où les populations soient bonapartistes et anticléricales. A cette exception près, tout ce qui en France est anticlérical est républicain ou en train de le devenir. Le parti, maître des grandes villes, fait de rapides progrès dans les campagnes, soit dans les régions irréligieuses comme les environs de Paris, le Centre et la Bourgogne, soit dans les régions divisées où l'influence du clergé est forte mais ne s'exerce que sur une partie de la population : le Languedoc, la vallée du Rhône, l'Auvergne, la Franche-Comté, les régions mixtes de l'Alsace et même l'Ouest où les bleus se détachent de l'Empire.

Ces anticléricaux républicains sont presque tous des gens du peuple : ouvriers, artisans, paysans. Leurs chefs appartiennent soit à la bourgeoisie protestante ou israélite, soit aux professions libérales : médecins, avocats, journalistes. Il faut mettre à part les professeurs et les instituteurs, presque tous hostiles au clergé qui les combat; bien que soumis au gouvernement, ils ne lui sont pas dévoués et beaucoup sont secrètement républicains. Au point de vue religieux comme en politique, il y a dans le parti républicain, deux tendances diverses : les radicaux des grandes villes

sont violemment anticléricaux et antireligieux; les républicains modérés des campagnes sont seulement hostiles à la domination cléricale. Ils s'accordent cependant à demander l'évacuation de Rome, la défense et le développement de l'enseignement laïque; ils sont en principe favorables à la séparation de l'Église et de l'État.

Dès 1869 les républicains anticléricaux sont plus nombreux que les électeurs qui obéissent au clergé. L'immense majorité conservatrice du Corps législatif est assurée par l'influence administrative encore forte et par le vote des conservateurs non cléricaux, très nombreux dans les régions peu religieuses : environs de Paris, Champagne, Bourgogne, Centre, plaines du Sud-Ouest. Aussi les conservateurs sont-ils plus divisés que les républicains : les uns sont foncièrement cléricaux, les autres, tout en désirant éviter d'entrer en conflit avec l'Église ne veulent pas la laisser dominer. Les cléricaux même sont divisés par les évolutions opposées de la société civile, où les principes de 1789 s'affermissent, et de l'Église où triomphent les doctrines du *Syllabus*. Les hommes politiques les plus dévoués à l'Église sont obligés pour la défendre d'invoquer, d'utiliser et de développer les libertés publiques. Ils sont plus ou moins consciemment des catholiques libéraux. Ils sont en grande majorité hostiles à l'infaillibilité pontificale dont le clergé, à part quelques évêques, est au contraire ardemment partisan. Cette division entre le clergé intégriste et les laïques libéraux est pour le parti clérical une faiblesse grave qui se manifestera notamment après 1870 » (p. 957-958).

On rapprochera utilement ces conclusions de celles de l'ouvrage du P. Lecanuet[2], et l'on formulera le vœu que d'autres travailleurs aussi patients, aussi méthodiques, aussi perspicaces que M. Maurain accomplissent la même tâche pour la Restauration et la Monarchie de Juillet.

La thèse complémentaire de M. Maurain, *Le Saint-Siège et la France de décembre 1851 à avril 1853*, est une publication très soignée de documents inédits, justificatifs de la thèse principale. Ils sont empruntés au fonds Rome des Affaires étrangères et à la Série F[19] des Archives nationales. On notera particulièrement, p. 17-18, les dépêches de Rayneval, ambassadeur de France à Rome à Turgot, ministre des Affaires étrangères, des 15 et 21 décembre 1851 (sentiments de Pie IX et du cardinal Antonelli à l'annonce du coup d'État du 2 décembre).

P. 27-33 : Correspondance échangée entre divers au sujet de l'évêque de Luçon, Mgr Baillis, en janvier 1852 (affaire du *Te Deum* et du *Domine salvum fac Ludovicum Napoleonem* que l'évêque de Luçon, légitimiste fervent, se refusait à faire chanter).

P. 33-34 : Note sur le tribunal de la Rote.

P. 12-19 : Correspondance Rayneval-Turgot en mars 1852. Af-

2. *L'Église de France sous la Troisième République*. Paris, Alcan, 1930-1931, 4 vol. in-8°.

faire de Charles-Lucien Bonaparte, prince de Canino, cousin de Napoléon, qui, banni de Rome à la suite de la révolution de 1849, entend y retourner.

P. 50-52 : Note confidentielle de l'évêché de Nantes pour le ministre des Cultes (mai 1852). Affaire de Domergue, curé de Vertou, destitué par Mgr de Hercé en 1847 et qui en avait appelé à Rome.

P. 54-66 : Note (du ministère des Cultes) sur un journal intitulé « la Correspondance de Rome » (juin 1852).

P. 66-71 : Fortoul à Turgot, 12 juin 1852. Situation générale de l'épiscopat français par rapport à Rome.

P. 74-79 : Rayneval à Turgot, 14 juin 1852. Diverses affaires pendant devant la Congrégation de l'Index : la *Théologie* de Bailly, la *Théologie* de Bouvier, le *Manuel de droit canon* de Lequeux.

P. 81-82 : Rayneval à Turgot, 20 juin 1852. Jugement d'ensemble de Pie IX sur l'épiscopat français et appréciation particulière du Pape sur la controverse, qui fait rage alors, relative aux auteurs païens dans l'enseignement secondaire catholique.

P. 90-92 : Lettre de Mgr Sibour, archevêque de Paris, à Mgr Bouvier, évêque du Mans, 21 juillet 1852, à propos de l'introduction dans ce dernier diocèse de la liturgie romaine.

P. 93-99 : Diverses lettres de Mgr Sibour à Fortoul au sujet de la congrégation de l'Index et de la condamnation par cette dernière du *Dictionnaire historique de Bouillet,* juillet 1852.

P. 108-113 : Note confidentielle adressée par Mgr Sibour, archevêque de Paris, à Louis-Napoléon (au sujet des Organiques et du Concordat).

P. 133-136 : Rayneval à Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères, 14 décembre 1852. Suite de l'affaire de l'évêque de Luçon.

P. 146-170 : Mémoire sur la législation ecclésiastique française et la situation de l'Église de France communiqué confidentiellement à Drouyn de Lhuys par Rayneval, janvier 1853.

P. 180-183 : Note relative à la plainte portée par Mgr l'archevêque de Paris contre Mgr l'évêque de Moulins (février-mars 1853). Il s'agit d'une circulaire où l'évêque de Moulins, Mgr de Dreux-Brézé, avait protesté contre la prétention manifestée par Mgr Sibour de régenter la presse catholique de Paris.

P. 185-187 : Analyse de l'encyclique *Inter multiplices* du 21 mars 1853.

P. 191-206 : Projet d'un Mémoire au Pape sur les affaires de l'Église de France (février 1853), à présenter à Pie IX par Mgr Blanquart de Bailleul, archevêque de Rouen, au nom d'un groupe d'évêques.

P. 207-208 : Note sur le mariage civil et religieux par Nigon de Berty, chef de la première division de l'administration des Cultes, 30 mars 1853.

P. 219-224 : Fortoul à Drouyn de Lhuys, avril 1853; et p. 224-

225, Rayneval, à Drouyn de Lhuys, 20 juin 1853. Situation générale de l'épiscopat français au lendemain de l'encyclique *Inter multiplices :* le gallicanisme à cette date disparaît en tant que doctrine spécifique.

P. 226 : « Les gallicans qui, à cette date, étaient encore dans l'Église de France les principaux adversaires de l'ultramontanisme, furent réduits à seconder obscurément la résistance des catholiques libéraux jusqu'au Concile du Vatican qui consacra leur commune et complète défaite. »

P. 227-247 : Trois appendices : le premier relatif à la « Correspondance de Rome », le second à la fin des Conciles provinciaux; le troisième à la condamnation du *Manuel* de Lequeux.

Au total, travail digne en tous points de la grande thèse, et ce n'est pas un mince éloge.

R. Durand.

Charles Turgeon. — *Critique de la conception socialiste de l'histoire.* — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1930. In-8° de 463 pages. Prix : 60 francs.

On a certes beaucoup écrit sur Karl Marx, Engels et Proudhon. Il manquait cependant une œuvre d'ensemble sur ces sociologues, et c'est une lacune que M. Turgeon vient de combler. L'auteur en effet ne se contente pas de nous donner la pensée de chacun de ces écrivains, mais il les compare et montre comment ils s'apparentent et s'opposent. L'ouvrage eût gagné à être plus condensé. Il y a des redites; les idées essentielles ne sont ni assez dégagées ni assez mises en relief, et le lecteur risque de perdre pied. Ce n'est pas que la pensée soit flottante, mais elle est diluée, et si la critique est serrée et juste, elle manque un peu de vie.

Dans la première partie, M. Turgeon examine la conception de l'histoire d'après Marx et Engels. Marx pose comme principe premier que l'histoire est formée par les rapports de production. « Les conditions économiques sont l'origine de la division des classes, des formes de l'Etat, des modalités du droit et de toutes ces « idéologies » variées qui deviennent à la longue des habitudes sociales et des sentiments moraux, et qui trouvent leur expression dans la religion, dans la science et dans l'art » (p. 17). Engels et Marx estiment que la raison a pour simple rôle de nous faire mieux comprendre la nécessité qui nous entraîne, par suite de savoir s'y plier, s'y adapter au lieu de tenter la lutte vaine du pot de terre contre le pot de fer. Car la nécessité, semblable au *fatum* antique, gouverne le monde. Les grands hommes sont le produit du hasard. A défaut d'hommes de génie, déclare Engels, leur menue monnaie suffira. Les intérêts de classe peuvent insuffler à un médiocre la grandeur personnelle qui lui manque. Au fond, ils sont assez inutiles. L'histoire ne leur doit

pas autant qu'on croit; car l'histoire est l'action de la technique industrielle, et cette loi se ramène à deux autres étroitement unies : la *lutte des classes* et les *conditions de la production.* Lorsqué les forces productives cessent de s'adapter au milieu social, celui-ci se réveille. Il y a lutte, révolution; lutte entre le travail vivant et le travail accumulé. Politique, droit, religion, philosophie sont d'ordre purement matérialiste, et relèvent ainsi des conditions économiques. Les religions, dans l'enfance de l'humanité, sont impératives, parce que précisément l'économie est alors négative.

L'auteur relève la pensée confuse, improvisée, hâtive de Karl Marx, ses redites, son fanatisme, sa raillerie injurieuse et sa fougue. Marx a une documentation des plus pauvres; il vitupère mais n'analyse pas. Engels l'avoue en excusant son ami : les matériaux, dit-il, lui manquaient. Marx n'admet que la puissance des masses en tant que masses et il a l'horreur de tout individualisme comme de tout idéalisme. Il en veut à Napoléon III (et à Changarnier !) dont la victoire sur l'Assemblée fut celle « du pouvoir sans phrase sur le pouvoir de la phrase » (p. 87). Marx avait une véritable haine de Napoléon. Bien entendu, il voue à la vindicte le bourgeois qui crée le parlementarisme, lequel engendre le socialisme. Le régime parlementaire, en effet, en appelle à l'opinion publique, et ce sont les grandes masses qui alors trancheront le débat. Mais l'ouvrier, — rappelons-nous que Marx écrivait en 1848 — manque de l'esprit de classe et se laisse manœuvrer par des individus, des rêveurs, au lieu de s'emparer de la dictature. Marx dénonce le capital, *la bureaucratie* qui rend l'ouvrier esclave. La banqueroute de l'État, voilà le salut du prolétariat. Il annonce la prochaine révolution qui impliquera l'abolition du culte du passé. La révolution selon lui est fatale : elle est « la locomotive de l'histoire ».

Au chapitre III, M. Turgeon analyse les idées de Saint-Simon et de son école. Étude excellente, plus ramassée et plus vivante. L'avenir est à l'industrie, selon Saint-Simon. La science générale deviendra la dernière religion des hommes. Le progrès comporte des faits régressifs et se développe en une ligne sinueuse. Il y a eu, de la sorte, un état organique des sociétés, suivi d'un état critique, puis d'un état de schisme : la première chrétienté, le Moyen Age théocratique, la Réforme. Mais consolons-nous : voici que pointe déjà à l'horizon le *Nouveau christianisme,* grâce auquel la société connaîtra l'harmonie et l'union, par étapes. Cette idée sera reprise par Comte, Hégel et même par Karl Marx. Saint-Simon remplace la Providence par la loi de gravitation universelle. De céleste, la morale se fera terrestre; l'outil remplacera l'épée; l'utilitarisme, soutenu par la philanthropie, grâce à un clergé de savants qui n'enseigneront que des vérités démontrées, améliorera de manière rapide le sort des classes pauvres.

Saint-Simon, malgré tout, garde un sens mystique. Mais, ajoute aussitôt M. Turgeon « pour avoir voulu chercher la religion en

dehors des dogmes et des cadres du vieux christianisme, ses disciples sombrèrent rapidement dans l'extravagance et le ridicule » (p. 140).

Et cependant la conception matérialiste de l'histoire est, chez Saint-Simon, amorcée déjà et flottante. Il s'éloigne du marxisme, assurément, parce qu'il croit que l'homme est maître de ses destinées. Il répugne à un évolutionnisme aveugle. C'est un idéaliste obstiné, aux yeux duquel le monde est conduit par l'élite des savants. Son disciple, Enfantin, ne sut pas comme Auguste Comte systématiser les vues de Saint-Simon; plus fidèle à son maître que le fondateur du positivisme, il connut d'amères déceptions : « Notre puissance sur le peuple est nulle », disait-il à juste titre.

M. Turgeon parle à peine d'Auguste Comte et il en vient tout de suite, et logiquement selon nous, à Proudhon. Marx et Proudhon personnifient deux philosophies contraires, bien que Jaurès par un effort de virtuose ait essayé de les concilier, mieux encore de les fondre. Proudhon est un autodidacte, farci d'idées, indiscipliné, dont les variations et les contradictions remplissent les écrits. Il estime la morale, à telle enseigne qu'il en fait la pierre d'assise de l'économie politique. Nous sommes déjà bien loin de Marx et d'Engels. « Au mouvement ouvrier, dit M. Turgeon, il veut un moteur moral qui reçoive sa force du sentiment et de l'idée. Et il trouve pour l'affirmer les plus nobles paroles : « Je suis de ceux qui ne voient dans la richesse que le matérialisme de la liberté, son premier terme, son plus bas échelon. » Et encore : « Je regarde les avantages matériels comme néant, s'ils ne sont commandés par les principes de l'honneur et de la justice » (p. 179). Et aussitôt, il laïcise la morale et la laisse affranchie du divin dans une inconsistance qu'on pouvait soupçonner d'avance et que nous avons retrouvée depuis avec les morales dites indépendantes. En revanche, et à l'encontre de quelques-uns de nos sociologues modernes, il se refuse à dissoudre l'homme dans la société. Il prêche à tous le travail et la tempérance, et défend avec passion l'indissolubilité du mariage. Pour lui, le mariage est la vraie religion du genre humain. Hostile, en outre, au principe des nationalités si cher à Napoléon III, il a l'âme d'un rural. On dirait que l'époque où tout enfant il gardait les vaches a marqué dans son âme une empreinte ineffaçable que l'ouvrier typographe n'a pu éliminer. C'est un violent, un brutal au style ampoulé. Néanmoins, qu'on ne s'y méprenne pas : il n'est violent qu'en paroles. Il a le respect de la force. La conception du droit de la force est l'idée maîtresse de son livre *La Guerre et la Paix*. Mais il n'entend pas mettre la violence en pratique : il veut une révolution pacifique. C'est un légalitaire. Il s'oppose nettement à la guerre entre classes et préconise l'union consentie, contractuelle. Marx en est outré; il l'appelle « saltimbanque, bourgeois, petit épicier », sans que Proudhon s'en émeuve d'ailleurs ou se soucie de lui répondre. De fait, c'est bien au petit bourgeois de 1848 qu'il ressemble, par sa prédilec-

tion pour la classe moyenne. Irréligieux et voltairien, il ne va pas jusqu'à l'athéisme. Il admet Dieu en métaphysique, mais ne lui donne aucune place au sein de la société. S'il attaque Dieu, c'est surtout le Dieu des catholiques. Pour ainsi parler, il est plutôt *antithéiste* qu'athée. Il se dresse contre Dieu comme Satan contre Jéhovah (p. 187). Et quand il annonce la fin de la religion, c'est la religion chrétienne qu'il vise. Avec la même intransigeance, il poursuit le Dieu fait homme et l'homme fait dieu des philosophes à la manière de Feuerbach et de Karl Marx. Au fond de lui-même, comme Saint-Simon, il se sentait une âme religieuse. A la fin de sa vie, on le vit chercher avec angoisse un objet de vénération, faute duquel l'humanité lui semblait condamnée à déchoir. « Il faut, disait-il, remonter aux sources, chercher le divin » (p. 190).

Ses idées directives sont les suivantes. D'abord, il ne sépare jamais l'idée de l'action, contrairement à Marx pour qui l'idée n'est que le reflet du fait. De plus, avec Adam Smith, il prône la liberté. Il admire l'économie politique, précisément parce qu'elle dépose en faveur du droit primordial que l'homme a d'être libre. Il a pour ainsi dire le culte de la liberté en tout. Le déterminisme, écrit-il avec mépris, fait de l'homme « le bilboquet de la matière ». Pourtant, au-dessus de la liberté, il place la justice en spécifiant, au surplus, que toutes deux sont inséparables. Par là encore il s'oppose à Marx. Le but de la vie sociale est de réaliser la justice qu'il n'entend pas le moins du monde réduire à l'intérêt. L'intérêt et la justice sont aussi différents que « le mariage et la paillardise ». Or être juste, c'est respecter sa propre liberté dans celle des autres. D'où vient l'ordre social ? De l'équilibre entre les forces, par conséquent de la justice.

Proudhon nie la force économique de l'association. Il juge celle-ci nuisible : elle entrave la liberté du travailleur. Et c'est ainsi que son socialisme très original demeure *anticommunautaire*. « Qu'on ne lui parle pas de la *dictature du Prolétariat;* cette dictature que Marx jugeait inévitable, et qu'il appelait de tous ses vœux, fait horreur à Proudhon. Il aime trop la liberté pour l'incliner devant la tyrannie, d'où qu'elle vienne, fût-ce du peuple : « Je ne veux pas plus de l'Hercule plébéien que de l'Hercule « gouvernemental[1]. » A la dictature il substitue le Fédéralisme ou état contractuel.

Quant à la propriété, il entend la maintenir. On sait qu'à cet égard beaucoup de ses commentateurs ont trahi sa pensée et brandi comme un manifeste sa fameuse boutade : la propriété c'est le vol. En réalité, Proudhon n'attaque que la possession des revenus sans travail. Il ne souhaite pas la suppression de la propriété, mais sa purification. « Les propriétaires sciemment coupables du crime de vol ! Jamais cette parole homicide n'est sortie de ma plume, jamais mon cœur n'en conçut l'effroyable pen-

1. *La guerre et la paix*, t. I, p. 19.

sée.... » Il s'irrite seulement d'une opulence toujours croissante en haut et s'afflige d'une misère toujours croissante en bas. Entre les deux, il cherche à rétablir l'équilibre en maintenant la propriété. « La propriété, quant à son principe ou contenu qui est la personnalité humaine, ne doit jamais périr : il faut qu'elle reste au cœur de l'homme comme stimulant perpétuel du travail, comme l'antagoniste dont l'absence ferait tomber le travail dans l'inertie et la mort[2]. » Mais comment alors entend-il l'équilibre social ? Encore une fois, par la libre fédération et grâce à un moyen, au moins inattendu qui est le suivant : On substituera au métal, à la monnaie, dit Proudhon, la lettre de change généralisée. Construction fragile, comme le remarque M. Turgeon. « Bastiat avait eu raison d'objecter à Proudhon qu'une banque qui prête sans sûreté, qu'un papier qui circule sans garantie, sont voués inévitablement l'un à la dépréciation, l'autre à la ruine. » Mais Proudhon manquait du sens des réalités.

Les idées de Proudhon sur l'histoire sont peu originales, somme toute. L'histoire n'est pas une science, mais « le tableau général du développement de toutes les sciences[3]. » L'ordre politique se manifeste le premier et prélude à la création de l'ordre industriel; et les lois de l'économie politique sont les seules lois de l'histoire. Sur ce point, la pensée de Proudhon était indécise en 1843. En 1865, il place les fonctions économiques au-dessus des fonctions politiques : le socialisme et l'économie, déclare-t-il alors, enfanteront la science sociale qui régénérera le monde. La technique y jouera un rôle essentiel. Dans cette phase de la civilisation, la religion sera nationalisée, laïcisée. « Le christianisme, écrit-il bonnement, est un phénomène social devenu insensiblement une religion. » Ce fut, en d'autres termes, une protestation sentimentale qui peu à peu se posa de manière systématique en face d'une oppression devenue systématique. Il ne désire pas la guerre, mais il la tient pour l'état naturel du genre humain. Et, individualiste impénitent qui refuse de s'incliner devant le suffrage universel, il place au-dessus de la foule, dont il reconnaît la puissance, le pouvoir directeur des élites.

Les études qui suivent ont moins d'importance. M. Turgeon donne un résumé très précis du matérialisme historique de Labriola et de Loria. Le premier voit la civilisation dans le plan de l'évolution darwinienne. Exagérant encore, s'il se peut, les théories de Marx, il nie la valeur de tout rationalisme, et charge la nécessité d'expliquer l'apparition des grands hommes et en général toute l'histoire. L'avenir, le progrès dépendent de l'avènement du communisme. Les intérêts matériels mènent seuls le monde, et les variations techniques du travail forment le principe de l'histoire, laquelle se réduit à l'histoire du travail en société. Comme il fallait s'y attendre, Labriola fait de la philo-

2. *Le droit au travail et le droit à la propriété*, p. 50.
3. *De la création de l'ordre dans l'humanité*, chap. V, L'Histoire.

sophie la vassale de la science, et à l'endroit de la religion chrétienne il fait preuve de l'anticléricalisme le plus farouche.

Loria diffère de Labriola, comme l'espèce diffère d'une autre espèce dans le même genre. Il reste dans la ligne de Karl Marx; mais pour lui la vie n'est qu'un duel entre l'homme et la terre; et la civilisation, c'est l'histoire de la lutte des hommes pour posséder la terre. Avec une prétention, qui rappelle celle de Labriola, de Karl Marx et de Proudhon, il a tôt fait d'instituer le procès de la religion et, sans sourciller, il affirme que la religion ne se fonde que sur la peur. Mais là où il dépasse encore, s'il est possible, les limites de la candeur, c'est quand il préconise un *despotisme éclairé* « qui jaillit de l'intérêt collectif et s'exerce pour l'avantage réel de ceux-là mêmes qui le subissent ». On reconnaît la thèse de Rousseau.

Pour terminer, l'auteur établit avec beaucoup de relief les conséquences du matérialisme historique : abolition de l'État, suppression des classes, socialisation des capitaux et communisme de la production. Ce qui se dégage de tous ces systèmes, c'est une véritable religion à rebours, un mysticisme de la loi, pour mieux dire, de la nécessité qui nous courbe sous son joug aveugle et impitoyable. L'homme devient un loup pour l'homme, les nouveaux prophètes ne peuvent que prévoir des catastrophes et toutes les formes de la chimère, de l'irréel, leur sont bonnes tour à tour pour bercer l'espérance des hommes, moyennant quoi, si l'humanité les écoute, elle ne peut manquer de devenir parfaite.

Paul Bottinelli.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

TEXTES ET MANUSCRITS

Maurice Coens. *La vie ancienne de saint Front de Périgueux* (Extr. des *Analecta Bollandiana,* t. XLVIII, p. 324-360. Bruxelles-Paris, 1930. In-8°, 36 pages.

Les Bollandistes ont publié (*Act. sanct.* Oct., t. XI, p. 392-414) une légende de saint Front, du XIVe siècle, qui n'est qu'un « pieux roman ». On connaissait déjà une vie plus ancienne de l'apôtre du Périgord, publiée par Fr. Bosquet, au tome Ier de son *Ecclesiae gallicanae historia* (1636). Tous les commentateurs l'ont considérée comme une fiction, certains la tenant pour l'œuvre du chorévêque Gausbert, qui fit scandale au concile de Limoges, en 1031. C'est justement cette vie, dont la tradition manuscrite n'avait fait jusqu'ici l'objet d'aucune étude méthodique, que M. Coens a pris le soin d'éditer et de commenter avec toute l'ampleur désirable.

Nous ne résumerons pas une fois de plus ce morceau composite où, à la biographie imaginaire de l'apôtre du Périgord, se trouvent combinés des passages empruntés à la légende d'un de ses homonymes du désert, saint Fronton de Nitrie. M. Coens a pu assigner cette étrange rhapsodie au IXe siècle; elle se trouve en effet, sous une forme barbare, dans l'ancien passionnaire de Saint-Gall, aujourd'hui à Zurich, et à Paris, à la Bibliothèque nationale, dans le ms. lat. 5643, de la même époque. Conséquemment, il n'est plus possible d'attribuer à Gausbert la paternité de ces premiers *Gesta;* en outre, ils constituent bien la vie la plus anciennement écrite de saint Front de Périgueux. Les premiers martyrologistes s'en sont inspirés, et Raban Maur en répète mot pour mot la phrase initiale. Quant à l'œuvre de Gausbert, M. Coens suppose qu'elle pourrait bien être le remaniement, encore inédit, contenu dans le ms. 5365 de la Bibliothèque nationale.

Grâce à M. Coens, la critique des traditions du diocèse de Périgueux a fait un pas décisif. La cause, dans le sens déjà plaidé par le chanoine Lespine, l'abbé Audierne, Mgr Duchesne, est désormais entendue.

Géraud Lavergne.

Abbé V. Leroquais. *Les manuscrits liturgiques latins du haut Moyen Age à la Renaissance.* Leçon d'ouverture à l'École pratique des Hautes-Études (Section des Sciences religieuses). Paris, 1931. In-4° de 16 pages.

Tant de travaux érudits, et si universellement appréciés, sur les richesses liturgiques de nos bibliothèques publiques de France

ont ouvert à notre confrère, M. l'abbé V. Leroquais, la section des sciences religieuses de l'École pratique des hautes études, où il est désormais chargé de conférence. Le sujet en sera l'étude des manuscrits liturgiques latins du haut Moyen Age à la Renaissance.

Nous avons sous les yeux sa leçon d'ouverture, fort bellement éditée et qui ne déparera pas la collection déjà abondante des travaux qu'il a signés. Ces seize pages claires, alertes et de bonne humeur donneront à plusieurs le regret de ne pouvoir assister aux leçons qui suivront. Elles sont à la fois un manifeste et un programme. Le manifeste souligne tout l'intérêt si varié, à tant d'égards, de ces précieux manuscrits mais dont la différentiation, pourtant très nette aux yeux du vrai connaisseur, a quelquefois mis en défaut la sagacité des augures les plus réputés. Quelques exemples typiques de ces erreurs de désignation sont apportés, qui laissent désirer qu'une part désormais soit accordée dans l'enseignement de notre École des chartes à la prospection de ces trésors encore peu ou mal connus. Le programme fort alléchant d'une collaboration laborieuse du maître et des élèves promet la justification d'une méthode vraiment nouvelle, que l'auteur n'a héritée d'aucun enseignement et que lui a révélée une déjà longue et fidèle intimité avec ces précieux témoins d'une histoire beaucoup plus vivante et variée qu'on ne se l'imagine.

Louis Brochard.

Pierre Champion. *Notice des manuscrits du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.* Paris, Champion, 1930. In-8° de 32 pages.

Cette excellente notice, dont on ne peut pas faire de plus bel éloge que de dire qu'elle est supérieure à celle qu'a rédigée Quicherat pour l'édition des *Procès,* est enrichie par surcroît de onze planches reproduisant un ou plusieurs folios des principaux manuscrits étudiés, à savoir trois appartenant à la Bibliothèque nationale, le latin 17013 (composé pour Guillaume Chartier, évêque de Paris, qui en fit don à Notre-Dame), le latin 5970 (provenant du duc d'Orléans), le latin 14665 (copié à Saint-Victor) et un manuscrit du British Museum, le Stowe 84.

La plus séduisante de ces reproductions est celle qui se rapporte au manuscrit de Saint-Victor et met sous nos yeux une petite miniature inscrite dans un E majuscule et représentant « la Pucelle ». Quant aux trois autres manuscrits auxquels sont consacrées les dix premières planches, il n'est pas exagéré de les qualifier de *principaux,* car ce sont eux qui doivent être pris comme base de l'établissement du texte, puisque ce sont les seuls qui aient été authentiqués par les notaires Louis Lecomte et François Ferrebouc, chargés de recueillir et de conserver les pièces du procès de réhabilitation. De ces trois manuscrits, deux jusqu'ici étaient connus : le latin 17013 et le latin 5970; le troisième, consulté par Edmond Richer vers le premier tiers du

XVIIe siècle, avait depuis longtemps disparu, et Quicherat disait de ce texte, que sa « trace nous échappe complètement ». M. Champion, à la suite du rédacteur du catalogue des manuscrits Stowe au British Museum (t. I, 1895), nous le présente aujourd'hui : c'est le Stowe 84, qui porte en effet les attestations des notaires Lecomte et Ferrebouc. Son contenu répond bien à la description qu'en avait faite Richer et l'on peut, avec M. Champion, y reconnaître le manuscrit qui avait été déposé sous Louis XI au trésor des Chartes et qui en disparut à une époque inconnue.

M. Champion n'a pas seulement le mérite d'avoir reconstitué l'ensemble des manuscrits authentiques du procès, il a aussi celui d'avoir démontré que le latin 5970 provient de la collection du duc d'Orléans et de la Bibliothèque de Blois. L'on ne s'étonne pas, d'ailleurs, qu'un des manuscrits authentiques du Procès de réhabilitation ait eu sa place marquée dans la bibliothèque du duc d'Orléans. N'est-ce pas lui, le frère de Dunois, compagnon d'armes de la Pucelle, que Jeanne d'Arc voulait délivrer ?

Léon Le Grand.

Histoire d'une conversion. Correspondance de l'abbé Frémont et de la comtesse d'A., 1883-1884. Nouvelle édition. Paris, Bloud et Gay, 1931. In-8° de 335 pages.

Histoire d'une direction. Correspondance de l'abbé Frémont et de la comtesse d'A., 1884-1892, 1892-1912. Paris, Bloud et Gay, 1931. 2 in-8° de 282 et 309 pages.

Ces trois volumes, dont le premier, *Histoire d'une conversion,* fut publié pour la première fois en 1913 par les soins de l'abbé Frémont lui-même, nous racontent les relations spirituelles qui s'établirent entre le célèbre prédicateur et Mme la comtesse d'A., à l'occasion d'une rencontre fortuite à Avignon, non loin du château des Papes. Mme d'A., qui était protestante, se convertit au catholicisme sous l'influence de l'abbé Frémont et elle resta sa dirigée jusqu'au jour où celui-ci fut rappelé à Dieu. Les lettres de direction échangées entre le directeur et sa fille spirituelle, après l'abjuration de celle-ci, remplissent les deux derniers volumes. On les lira avec intérêt et on goûtera vivement cette correspondance dont le ton est si noble et où la pensée est toujours très haute. On sera profondément reconnaissant à la comtesse d'A. d'avoir été une des premières à demander une solide formation intellectuelle pour nos jeunes filles et d'avoir prêté son appui à Mère Marie du Sacré-Cœur. Quant à l'abbé Frémont, ses idées sur le catholicisme et la démocratie, qui sont celles de Léon XIII, mais que, de son temps, on ne pouvait soutenir sans quelque courage, sur la haute culture nécessaire au clergé et sur d'autres problèmes actuels, révèlent une grande clairvoyance et une grande largeur de vues.

J.-B. Sabrié.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Jules LEBRETON, S. J., professeur à l'Institut catholique de Paris. *La vie et l'enseignement de Notre Seigneur Jésus-Christ* (Collection *Verbum Salutis*). Paris, Beauchesne, 1931. 2 vol. in-16 grand jésus, 480 et 530 pages. Prix : 60 francs.

Le R. P. J. Lebreton publie deux beaux volumes sur *La vie et l'enseignement de Jésus Christ Notre-Seigneur,* fruit d'un enseignement poursuivi durant dix années à l'Institut catholique de Paris, devant un auditoire constamment renouvelé pour une part, pour une autre part constamment retenu par une parole très attachante. De cet ouvrage, nos quatre évangiles forment la trame; sur cette trame, court un commentaire sobre et lumineux.

Les ouvrages conçus d'après un plan semblable sont déjà fort nombreux. Celui-ci ne fait double emploi avec aucun autre. Nous essaierons de marquer les traits principaux qui le désignent à l'attention spéciale de notre temps.

D'abord une sincérité entière. Pleinement convaincu que l'Écriture est la parole de Dieu, l'auteur ne méconnaît, pour autant, aucune des difficultés critiques, exégétiques. historiques et autres, que soulève le texte sacré; il les aborde loyalement, avec les ressources d'une science très avertie, sans craindre d'avouer ses hésitations et se gardant bien de présenter comme définitives les solutions qu'après mûre réflexion il estime seulement probables. On peut s'attendre à trouver dans ces pages le témoignage des évangélistes mis en bonne lumière et nullement sophistiqué.

Puis, une exploitation judicieuse des travaux contemporains, catholiques et dissidents, français et étrangers. L'auteur ne s'est pas fait faute de scruter dans leurs derniers replis les travaux des exégètes qui s'appellent Lagrange et Huby; mais il ne s'y est pas enfermé. L'ouvrage du P. Léonce de Grandmaison, qu'il a contribué à mettre au jour, lui ouvrait en tout sens de vastes perspectives; il les signale et en ouvre d'autres; son exposition brève, ses notes substantielles témoignent partout d'un approfondissement personnel et de conclusions mûries.

Soulignons encore la discrétion dans l'usage des sources. Un mot, une référence évoquent souvent les choses vues en Palestine, ou les lectures accomplies, sans imposer au lecteur un fardeau inutile.

Par cet ensemble de qualités, les deux volumes sur *La vie et l'enseignement de Jésus-Christ Notre Seigneur* nous paraissent marquer une date dans la littérature évangélique de notre pays et poser pour les travailleurs à venir un repère précieux.

Adhémar d'ALÈS.

A. ROUL. *L'Église catholique et le droit commun.* Éditions Doctrine-Vérité. Paris, Ligue Apostolique, Casterman (Bruxelles, libr. Minis), 1931. In-16 de VII-551 pages.

C'est une question toujours d'actualité brûlante qui fait l'objet

de ce livre. L'auteur a divisé en trois parties son exposé vraiment bien diffus. La première partie est consacrée à ce que M. Roul appelle l'analyse historique et logique de la formule du droit commun. Il y montre en des pages qui sont parmi les plus intéressantes de son livre comment cette formule a été tour à tour invoquée contre les catholiques et en leur faveur. La seconde partie consacrée à l'examen de la thèse du droit commun, démontre aisément que cette thèse est inconciliable avec l'enseignement de l'Église catholique. Dans la troisième partie enfin, l'auteur examine l'hypothèse, et recherche successivement si un État catholique peut tolérer le droit commun, si les catholiques peuvent user du droit commun qu'une loi injuste prétend leur concéder, s'ils peuvent demander le droit commun. M. Roul est un fidèle disciple du cardinal Pie, dont il aime invoquer l'autorité. Il considère que le catholicisme libéral est le véritable mal de la France catholique. C'est assez dire que ses idées ne seront pas admises par tous. Du moins ceux qui ne les partagent pas devront-ils rendre hommage à la courageuse sincérité de l'auteur. A la fin du volume se trouve reproduite, à titre d'appendice, la mémorable déclaration de l'assemblée des cardinaux et archevêques de France du 10 mars 1925.

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES et PLATONOV. *Le monde musulman et byzantin jusqu'aux Croisades* (Histoire du monde publiée sous la direction de E. Cavaignac, tome VII, 1re partie). Paris, E. de Boccard, 1931. In-8° de 591 pages.

L'histoire générale dont M. Cavaignac dirige la publication, accorde une place de choix aux pays d'Orient. En envisageant l'histoire de l'Occident d'un point de vue nouveau, elle complète et renouvelle nos connaissances et nos jugements. On ne s'étonnera donc pas que sur douze volumes cette collection en consacre un au monde musulman et byzantin jusqu'aux Croisades. Les deux auteurs à qui est dû ce nouveau livre annoncent, chacun pour sa part, l'intention de lui donner une suite. M. Platonov semble l'avoir déjà écrite puisqu'il renvoie, à propos de Moscou, à un paragraphe 44 et que le présent volume, qu'il appelle modestement fascicule, n'en compte que 31. M. Gaudefroy-Demombynes de son côté nous promet pour l'avenir l'histoire de la civilisation musulmane : vie économique, religieuse, littéraire et artistique, et particulièrement l'étude de la domination islamique en Afrique et en Espagne jusqu'à la fin du xve siècle.

Ce que nous tenons dans le volume actuellement publié ce sont deux études nettement individualisées et que M. Cavaignac a cousues non sans peine. La part du lion, 451 pages, revient aux Arabes. M. Gaudefroy-Demombynes s'excuse des imperfections de son ouvrage et en effet il n'est pas exempt d'une certaine confusion, de redites et de négligences qui trahissent la hâte et le

provisoire. Néanmoins le long contact de l'auteur avec la pensée et les écrits des Arabes donne à ce volume une grande valeur par l'originalité de ses vues. On y explique le mystère musulman, cette conquête d'un empire immense par une armée qui semble sortir du néant. On montre que ce désert d'Arabie avait bien quelques habitants, que ces Arabes islamisés ont commencé par s'aiguiser les dents dans des razzias opérées contre leurs voisins, que le succès les a mis en goût et les a portés en peu d'années jusqu'aux bords de l'Atlantique et de l'Indus. L'empire byzantin énervé par ses querelles religieuses a été dépouillé de ses plus belles possessions et l'empire perse, encore plus éprouvé, a été occupé totalement. Respectant les institutions des indigènes les Arabes ne soulevaient pas de rébellion. La soumission des vaincus fut prompte et suivie de leur adhésion. Ainsi l'hellénisme pénétra dans le monde musulman et s'introduisit par là en Occident. L'Iconoclasme fut lui aussi en partie le résultat de l'influence arabe. L'empire musulman tout en propageant une religion nouvelle eut, tout au moins, le mérite de conserver du IXe au XIIe siècle la culture grecque au monde méditerranéen, telle est la conclusion de l'auteur.

La seconde partie de l'ouvrage, qui comprend les cent dernières pages, est la traduction d'un cours d'enseignement supérieur professé par M. Platonov, le distingué membre de l'Académie des sciences de Russie. Nul doute que les lecteurs ne prennent un vif intérêt à cet exposé des origines d'un grand empire qui après un moment d'éclat sous Yaroslav le Sage, dont notre roi Henri Ier fut le gendre, se subdivisa en principautés qui n'eurent avec l'Occident que de rares relations. Aussi nous contentons-nous de le signaler ici.

On voit que le titre général de l'ouvrage appelle des réserves, car de Byzance proprement dite il n'est parlé que très succinctement. Mais on prend ce qu'on trouve, et sur les sujets traités, ce tome VII sera incontestablement apprécié.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

G. Dupont-Ferrier. *Études sur les Institutions financières de la France à la fin du Moyen Age.* Tome I : *Les Élections et leur Personnel.* Paris, F. Didot, 1930. In-8° de 311 pages. Cartes.

G. Dupont-Ferrier. *Essai sur la Géographie administrative des Élections financières en France de 1356 à 1790* (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*). Paris, 1930. In-8° de 318 pages.

Ces deux ouvrages, qui se complètent mutuellement, intéressent, plus qu'il ne paraît, les études d'histoire ecclésiastique. *Négativement :* les immunités fiscales du clergé ne peuvent être comprises que si l'on connaît l'origine des taxes dont il a su demeurer exempt, et le mécanisme assez compliqué de ses contributions aux charges du royaume gagne à être rapproché his-

toriquement du mécanisme administratif par lequel la royauté assurait la rentrée de ses aides, tailles et autres subsides. *Positivement :* les innovations financières des Valois avaient besoin d'un cadre géographique. Tout naturellement on fut amené à se servir de celui qui était à la fois le plus ancien et le plus parfait : celui de l'Église. Diocèses et paroisses furent donc choisis comme premières circonscriptions financières et, par la force des choses, le personnel ecclésiastique, les curés surtout, se trouva plus ou moins mêlé à la répartition et à la levée des impôts, sans parler du nombre assez élevé de clercs qui firent partie, surtout au début, des élus, receveurs, contrôleurs et généraux. Il est donc nécessaire, pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Église de France, de ne point ignorer les beaux travaux de M. Dupont-Ferrier.

Ces travaux ont eu pour préliminaire et gardent comme solide fondement le dépouillement, conduit avec une persévérance et une minutie admirables, de toutes les sources manuscrites, principalement des *Comptes* et des *Registres* de la Cour des Aides. L'écueil sur lequel butent beaucoup de ceux qui abordent l'histoire des institutions, c'est de se laisser tromper par des faits faussement significatifs, ou de s'en rapporter trop aveuglément aux textes législatifs ou aux constructions théoriques de juristes. Pour connaître les institutions dans le vrai de leur existence, il faut avoir le courage de colliger, de critiquer, de classer toutes les données qui les concernent. Beaucoup de fiches par conséquent. Et si ce n'est pas un petit mérite d'avoir su les prendre, c'en est un plus grand de ne pas se laisser écraser par leur nombre. M. Dupont-Ferrier se meut à l'aise au milieu d'un monde de références et de pièces justificatives, et c'est là ce qui donne à son exposé et à ses conclusions, d'ailleurs modestes, le caractère de conquêtes de la science.

Son premier volume, qui contient, à l'usage des historiens, les résultats de son enquête, étudie successivement la formation des élections, leur composition et leur groupement, puis le personnel de ces circonscriptions financières : élus et leurs lieutenants, receveurs, procureurs, généraux des finances, etc. Chemin faisant, des pages substantielles sur les greniers à sel. En appendice, des listes fort intéressantes de circonscriptions et de fonctionnaires, et des cartes.

Le second ouvrage n'est en somme que l'un des appendices du premier, qui s'est développé jusqu'à faire un livre. C'est un catalogue alphabétique de tous les chefs-lieux d'élections financières avec, sous chaque nom, tous les textes qui permettent d'en faire l'histoire. Ce dictionnaire des Elections rendra les plus grands services.

Il faut remercier M. Dupont-Ferrier, et des excellents instruments de travail, et du bel exemple de patiente et sagace érudition qu'il nous offre.

Léonce Celier.

BIOGRAPHIES

L. de Lacger. *Les masques de la bienheureuse Jeanne de France* (Extrait de la *Revue franciscaine*, tome VIII, n° 1). Paris, J. Vrin, 1931. In-8° de 19 pages, portraits.

A la mort de Jeanne « de Valois », la malheureuse princesse répudiée par Louis XII, l'empreinte de ses traits fut prise en cire et de ce masque original furent tirés plusieurs moulages. L'un d'eux, légèrement colorié, figura dans la pompe des obsèques. Cette pratique n'était alors pas rare. D'autres exemplaires furent délivrés à certains monastères d'Annonciades, l'ordre fondé par la Bienheureuse. Ce sont ces masques que M. l'abbé de Lacger a recherchés. Il en a retrouvé quatre qu'il décrit soigneusement. Ils sont actuellement conservés à Bourges, à Creyssens près Albi, à Ligny-en-Barrois et à Villeneuve-sur-Lot. Les circonstances historiques relatives à ces précieux objets en garantissent l'authenticité. Ils se ressemblent d'ailleurs et ne correspondent que trop bien au portrait peu flatteur que les documents nous ont laissé de la fille cadette de Louis XI. Il est à souhaiter que cette étude en attirant l'attention sur ces masques permette d'en découvrir ou d'en identifier d'autres, notamment dans les villes qui ont abrité autrefois une communauté d'Annonciades.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Vte E. Du Jeu. *Monsieur de La Trappe. Essai sur la vie de l'abbé de Rancé.* Paris, Perrin, 1931. In-12 de 211 pages, 12 francs.

Est-ce au prestige de Rancé lui-même, ou au rayonnement de ses descendants spirituels les Trappistes, les Cisterciens réformés, que l'on doit, dans le court espace de ces deux dernières années, trois biographies du « second saint Bernard », comme l'appelait Bossuet ? — La troisième est celle que vient de publier l'aimable et judicieux auteur d'une *Mme de Chantal* et d'un *Trenck*, le vicomte du Jeu. D'une plume aisée, M. du Jeu retrace les principales étapes de cette vie mouvementée. Et son récit est parsemé de jugements fermes, graves, impartiaux. Une fois cependant, j'avoue qu'il m'a paru bien sévère : est-ce qualifier exactement, complètement, la Fronde, que de la nommer « stupide aventure, cohue d'appétits, de vanités, de rancunes » ? La Fronde, assurément, a eu ses profiteurs, dénués de scrupule et d'adresse; mais la cause que ces intrigants ont compromise par leur immoralité politique ou personnelle et par leur insuccès ne manquait pas d'idéalisme : idéalisme républicain chez quelques-uns des révoltés, chez la plupart sens profond des lois fondamentales, de l'esprit traditionnel de la monarchie française, c'est-à-dire aversion patriotique pour l'absolutisme.

A. Cherel.

Vincent JEFFREDO. *Histoire d'un prêtre morbihannais pendant la Révolution : Hyacinthe Chauvel, de Guémené-sur-Scorff, recteur de Lesbin, Pontscorff, Gestel. Priziac,* École typographique Saint-Michel, 1931. In-8° de 255 pages, 12 francs.

Chassé de sa paroisse par la Révolution, l'abbé Chauvel, qui a refusé de prêter serment, se retire à Guémené, son pays natal. Trop âgé pour subir l'exil, il est incarcéré pendant près de sept ans dans les prisons du département. Il y endure le pénible régime de la détention, aggravé par l'état déplorable des locaux où s'entassent les prisonniers trop nombreux. Ses anciens paroissiens finissent par obtenir sa libération en 1799, et le prêtre s'efforce aussitôt d'apaiser les luttes qui déchirent encore le pays.

Cette émouvante histoire a été minutieusement étudiée par M. l'abbé Jeffredo, d'après des documents de première main ; on regrettera que l'ouvrage n'ait pas été un peu plus condensé et que le texte soit émaillé de citations trop longues et parfois inutiles.

A noter en fin du livre : un appendice sur les prêtres de Guémené pendant la Révolution.

P. THOMAS-LACROIX.

Dom Hadelin de MOREAU. *Dom Hildebrand de Hemptinne, abbé de Maredsous, premier primat de l'Ordre bénédictin (1849-1913)* (Collection *Pax*, vol. XXXI). Paris, Desclée de Brouwer, et Abbaye de Maredsous, 1930. In-12 de 395 pages.

Quelque chose de l'œuvre de dom de Hemptinne était déjà connu, car il contribua beaucoup à faire de son abbaye de Maredsous l'un des premiers monastères de l'Ordre bénédictin, un centre de vie spirituelle et de culture religieuse; mais, grâce au livre que vient de publier dom de Moreau nous voyons mieux maintenant deux autres phases de cette existence très remplie : la formation monastique à Beuron et l'action du Primat. Les débuts dans le cloître pourront surprendre : on verra avec quelque étonnement ce jeune belge gagner, pour se faire moine, une abbaye très lointaine, le cloître de Beuron, en pleine Souabe, et passer près de vingt années à une rude école qui ne cadrait pas toujours avec son caractère ni avec ses origines. Elle convenait peut-être à son tempérament d'ancien officier de zouaves pontificaux, dont il devait garder l'allure pendant toute sa vie. Dom Hildebrand fut chez les Bénédictins la réplique exacte de ce que fut chez les Cisterciens réformés, leur premier Abbé Général, dom Sébastien Wyard, un autre vétéran des armées de Pie IX. Profès de Beuron en 1870, nous retrouvons dom de Hemptinne abbé de Maredsous en 1890; il est nommé Primat de l'Ordre par Léon XIII en 1893, lors de la réunion des « moines noirs » en groupement confédéré, et demeurera dans cette fonction jusqu'à sa mort en 1913. Le schéma d'une telle vie parcourue en des milieux si divers et des courants souvent contraires fait comprendre tout le mérite du biographe qui nous en a livré les détails. Grand labeur qui eut

été autrement facile avec un recul de temps plus éloigné. Le style se ressent parfois des hésitations de l'auteur à jeter dans le public des événements qui sont encore épisodes de vie familiale. L'historien de l'Église de France et de nos institutions monastiques en particulier trouvera qu'il eût mieux valu ne pas consacrer deux pages, voire deux lignes, à certaines choses déjà bien désuètes, sinon oubliées, comme de pauvres cendres sur lesquelles il convient de ne point trop souffler... Néanmoins de l'ensemble, après lecture, on garde une note juste de ce que fut le moine, et du rôle qu'il tint dans l'une des périodes les plus importantes de la vie de son Ordre.

D. Ruenner.

L. Pfleger. *Nikolaus Paulus. Ein Priester-und Gelehrtenleben, 1853 - 1930* (Lebensbilder elsaessischer Katholiken. Band IV.). Guebviller, Alsatia, 1931. In-8°, xv-309 pages, 25 francs.

La vie de l'abbé Nicolas Paulus ne présente pas de faits bien saillants : c'est la vie d'un prêtre appliqué à son humble devoir et d'un travailleur et chercheur infatigable. Né à Krautergersheim (Bas-Rhin) le 6 décembre 1853, c'est seulement en 1884 que l'abbé Paulus publia dans la *Revue catholique d'Alsace* ses premières études sur l'histoire ecclésiastique de la province. Cinq ans plus tard, dans une série d'articles sur *Louis XIV et l'église protestante de Strasbourg,* il entreprenait la rectification de l'ouvrage que Rodolphe Reuss venait de publier sous le même titre. *L'Église de Strasbourg pendant la Révolution, sous la Constituante et la Législative,* qu'il fit paraître en 1890, était la réfutation d'un autre livre de M. Reuss. Établi à Munich dès 1885, aumônier des Sœurs garde-malades de Niederbronn, Paulus se consacra à l'étude de la réforme luthérienne. Nombreuses sont les biographies qu'il publia sur les chefs du mouvement catholique en Allemagne, les augustins Jean Hoffmeister, Jean Staupitz et Barthélemi Arnoldi; les franciscains Jean Wild et Caspar Schatzgeyer; les dominicains Pelargus, Mensing, et surtout Tetzel. Historien sérieux, Paulus n'affirme rien qui ne puisse être appuyé par des documents sûrs et véridiques. On lui a reproché d'être « tendancieux », précisément parce que ses écrits deviennent d'eux-mêmes une apologie des hommes et des choses catholiques; mais ses adversaires ont dû renoncer à le réfuter par des textes probants. Les origines de la réforme l'amenèrent à étudier la question des indulgences. Trente ans durant, il en rassembla les matériaux, d'où sortirent, en 1922 et 1923, les trois gros volumes de son *Histoire des indulgences au Moyen Age* (*Geschichte des Ablasses im Mittelalter.* Paderborn, in-8° de 392, 364 et 558 pages).

La biographie que M. le chanoine Pfleger a consacré à l'abbé Paulus, son oncle, décèle un grand souci d'exactitude. Elle nous fait connaître non seulement les mérites de l'historien et du savant, mais aussi la vie intime et l'esprit de piété de cet humble prêtre dont la devise était *Ora et labora.* G. Allemang.

Désiré AUBRY. *Un prêtre.* Paris, Spes, 1930. In-8° de 302 pages.

Sous ce titre, M. Aubry nous raconte la vie très attachante et admirablement remplie d'un prêtre qui vécut au diocèse de Coutances de 1841 à 1922, M. l'abbé Le Cacheux. Il y occupa divers postes d'aumônier, de curé et il sut allier aux fonctions d'un ministère toujours accompli avec soin un grand labeur intellectuel. La meilleure preuve en est dans la bibliographie qui se trouve à la fin du volume et qu'a dressée, avec l'habileté d'un chartiste, M. Paul Le Cacheux, neveu de M. l'abbé Le Cacheux. Dans cette bibliographie figurent de nombreux travaux d'histoire locale, imprimés ou manuscrits : *Documents pour servir à l'histoire de Montebourg et de ses environs de 1789 à 1807, L'Institut des Frères des écoles chrétiennes de la Miséricorde, Cartarium monasterii sanctae Mariae Montisburgi,* de nombreux articles parus dans la *Croix de la Manche* de 1908 à 1922. Un simple coup d'œil jeté sur cette bibliographie suffira à convaincre le lecteur que M. Le Cacheux fut un homme remarquablement doué et un de ces grands travailleurs qui honorent tout le clergé.

J.-B. SABRIÉ.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Dom Henri LECLERCQ. *L'Ordre Bénédictin.* Paris, Éditions Rieder, 1930. Petit in-8°, 80 pages, 60 héliogravures.

Ce petit livre est bien tel qu'on pouvait l'attendre du successeur le plus digne, actuellement, des grands Mauristes. Le savoir en est personnel, comme l'esprit. Les phases diverses de l'histoire bénédictine y sont marquées d'un trait net, et l'on constate, une fois de plus, que la connaissance directe que Dom Leclercq possède du passé de l'Ordre est fortifiée d'expérience vécue. Évidemment, nous n'avons là qu'un coup d'œil rapide sur la fortune et les développements de la règle de saint Benoît. Dom Leclercq insiste sur les origines et sur la haute figure du fondateur, sur le mouvement clunisien, sur les réformes du XVIe siècle. C'est l'essentiel. Chemin faisant, un jugement bref, souvent une seule épithète fixent l'attention et ouvrent une vue nouvelle. Ajoutons que le choix des 60 planches qui s'ajoutent au texte, est, lui aussi, original et heureux.

R. N. SAUVAGE.

1. *La Société de Marie, les Marianistes.* (Les ordres religieux). Paris, Letouzey et Ané, 1930. In-16, 176 pages, 5 francs.
2. Victor HOSTACHY. *Les Missionnaires de La Salette* (Les ordres religieux). Paris, Letouzey, 1930. In-16, 159 pages, 5 francs.

1. La Société de Marie, dont les membres sont d'ordinaire désignés sous le nom de Marianistes, fut fondée à Bordeaux en 1817 par Guillaume Joseph Chaminade. Dès le commencement, elle se

composait de prêtres et de laïques qui se vouaient à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse soit dans les écoles, soit dans des orphelinats. Approuvée par ordonnance royale du 16 novembre 1825, la jeune société eut de fortes épreuves à traverser après la révolution de juillet. En racontant la vie du fondateur dans la première partie de son livre, l'auteur montre aussi avec quelle patience il supporta ces épreuves; la deuxième partie donne un exposé de « la spiritualité marianiste », c'est-à-dire des points caractéristiques de la vie religieuse des Marianistes. La dernière partie est un aperçu de l'histoire de la Société de Marie depuis la mort du fondateur (22 janvier 1851) jusqu'à nos jours. Approuvée par Rome en 1865, la Société compte aujourd'hui 2 200 membres en huit provinces; elle dirige des collèges florissants aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, dans l'Afrique du Nord, etc. Si les lois de 1903 ont forcé les Marianistes à fermer leurs collèges de France — entre autres le collège Stanislas à Paris qu'ils dirigeaient depuis 1854 —, leurs œuvres continuent à prospérer dans les autres pays. — Le volume met bien en relief la qualité et l'importance du message confié par la Providence au vénéré Fondateur des Marianistes.

2. Dans un mandement, publié le 16 novembre 1851, mais daté du 19 septembre, Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble, déclarait que « l'apparition de la Sainte Vierge à deux bergers, le 19 septembre 1846 » sur la montagne de la Salette, portait en elle-même tous les caractères de la vérité. Peu après il chargeait des missionnaires diocésains de desservir le pèlerinage naissant. De cette première communauté de missionnaires sortit bientôt un institut religieux, dont les commencements furent particulièrement difficiles. La fondation d'une école apostolique en 1876, l'approbation définitive donnée par Rome en 1890 donnèrent un vif essor à la société religieuse naissante. En 1929, elle avait des maisons un peu partout en Europe, aux Etats-Unis, au Canada et au Brésil. Les missionnaires qui pendant dix ans avaient travaillé en Norvège, évangélisent maintenant le vicariat apostolique de Bétafo au Madagascar. — Dans son livre plein de vie, le P. Hostachy expose avec impartialité l'histoire de la congrégation des missionnaires de la Salette. Il manque à ce livre une statistique générale de l'état actuel de la Société.

G. Allemang.

HISTOIRE LOCALE

Félix Bernard. *Histoire du décanat de La Rochette (décanat de Val-Penouse)*. Chambéry, Imprimeries réunies, 1931. In-8° de 252 pages.

Le doyenné de Val-Penouse, appelé plus tard doyenné de La Rochette, a été jusqu'à la Révolution une des subdivisions de l'ancien diocèse de Maurienne. Son territoire appartient aujourd'hui, en majeure partie, au diocèse de Chambéry et forme envi-

ron deux cantons du département de la Savoie. C'est là un cadre excellent pour une étude d'histoire locale, et il faut féliciter M. l'abbé Bernard d'avoir su le comprendre.

C'est évidemment l'histoire religieuse qui occupe la plus grande place dans cet ouvrage, les documents que l'on possède étant, pour la plupart, d'origine ecclésiastique. Au Moyen Age, toutes les paroisses du doyenné appartenaient à des monastères : d'où l'existence de nombreux prieurés, à chacun desquels l'auteur consacre un chapitre. Les deux derniers chapitres constituent cependant une étude d'ensemble sur la vie religieuse du doyenné aux XVIIe et XVIIIe siècles et pendant la Révolution.

Les doyens de Val-Penouse apparaissent seulement à partir du XIIIe siècle. L'auteur n'a pu recueillir sur leur compte que peu de renseignements. L'histoire des paroisses se laisse deviner à partir du XIe siècle. C'est à cette époque, croyons-nous, que l'auteur aurait dû commencer son exposé. Nous regrettons que, dans son désir d'expliquer les origines religieuses de son doyenné, il se soit laissé tenter par les théories de M. de Manteyer sur la formation des paroisses dans le Sud-Est. L'histoire locale doit savoir ignorer; elle ne doit pas s'appuyer, en tout cas, sur des théories qui sont, pour le moins, contestables, sinon fantaisistes.

L'ouvrage de M. l'abbé Bernard est orné d'une précieuse carte du doyenné de Val-Penouse au XVIIIe siècle. Il doit être suivi de la publication de documents. Tous les érudits de Savoie applaudiront certainement à cette publication, comme ils ont déjà applaudi à la publication de ce premier volume.

E. GRIFFE.

Abbé RAISON : *Le Mouvement janséniste au diocèse de Saint-Malo* (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*). Rennes, Plihon [1930]. In-8°, 121 pages.

L'histoire du mouvement janséniste dans la plupart des diocèses de France reste encore très incomplète. M. l'abbé Raison a voulu esquisser les grands traits de cette histoire, pour le diocèse de Saint-Malo, en particulier sous l'épiscopat de Desmaretz.

Le diocèse de Saint-Malo fut le premier qui accueillit le jansénisme dans la province de Bretagne. Achille de Harlay fut en relation suivie avec Zamet, au sujet de l'abbé de Saint-Cyran: en 1644, il approuva le livre de la *Fréquente Communion*, mais, après divers incidents, il établit les Lazaristes dans la direction de son séminaire et montra, par là, qu'il se séparait des jansénistes.

Son neveu, Ferdinand de Neufville, d'abord son coadjuteur, puis son successeur, souscrivit la condamnation des cinq propositions; d'ailleurs, il choisit, comme archidiacre, François Hallier, docteur de Sorbonne, adversaire décidé du jansénisme, qui, avec Joisel et Lagault, alla à Rome pour obtenir la condamnation définitive des cinq propositions de Jansénius.

François de Villemontée succéda à Neufville, en 1657 : il s'in-

téressa fort aux débats du jansénisme et fut désigné par Alexandre VII comme un des neuf commissaires, chargés de régler l'affaire des quatre évêques qui refusaient de souscrire le formulaire.

Sébastien de Grémadeuc, qui ne fut point « la linotte mitrée », dont parle Mme de Sévigné, s'intéressa aux États de Bretagne plus qu'aux querelles théologiques, durant son long épiscopat. C'est durant cet épiscopat que le château-fort de Saint-Malo devint un dépôt de prisonniers jansénistes.

Enfin Vincent François Desmaretz, neveu du grand Colbert, se montra d'abord ouvertement favorable au jansénisme, et pour donner une marque de ses sentiments, il se fit consacrer par le cardinal de Noailles, dans l'église de Saint-Magloire. Pourtant il publia la bulle *Vineam Domini* et condamna les *Réflexions morales* de Quesnel, mais il refusa de souscrire la bulle *Unigenitus;* en 1718, il fit appel de cette bulle, et entraîna dans son opposition le chapitre de Saint-Malo avec la plus grande partie du clergé séculier et du clergé régulier de son diocèse. M. Raison publie quelques lettres inédites et des documents significatifs, en particulier, les deux actes d'appel du chapitre. Enfin Desmaretz approuva la célèbre *Instruction pastorale* du cardinal de Noailles contre la lettre *Pastoralis officii.* Mais, le 21 décembre 1727, Desmaretz rétracta ses appels et abandonna les « Amis de la vérité ».

L'abbé Raison termine son opuscule par un long chapitre sur « les convulsionnaires dans le diocèse de Saint-Malo » (1733-1740), en particulier, au château de la Bédoyère et chez les religieux de Saint-Jacques de Montfort.

Cette analyse sommaire montre les vicissitudes de la crise janséniste au diocèse de Saint-Malo, surtout durant l'épiscopat de Desmaretz. Les documents inédits qu'on trouve à Sens, dans la *Collection Languet,* et à Paris, aux *Archives des affaires étrangères,* ne font que confirmer et compléter les renseignements réunis dans cet opuscule.

J. Carreyre.

L. M. Raison. *Le Mouvement janséniste au diocèse de Dol.* Rennes, Imprimerie commerciale de Bretagne, 1931. In-8° de 94 pages.

Cette bonne thèse que M. l'abbé Raison a soutenue pour le doctorat d'Université, comble une lacune que nous avons signalée dans notre livre : *Les Jansénistes du* XVIIIe *siècle et la Constitution civile du Clergé :* les historiens du diocèse de Dol, les abbés Duine et Robert n'ont pas étudié l'histoire du jansénisme. M. l'abbé Raison montre l'attitude nettement orthodoxe des évêques de Dol aux XVIIe (d'Ouvrier, Cohon, Cupif, Thoreau, Chamillart) et XVIIIe siècles (d'Argenson, de Sourches, Dondel, de Hercé) qui fulminèrent maints actes doctrinaux contre les Jansénistes. Il donne au cours de son ouvrage une excellente bibliographie locale. Surtout, il a esquissé un portrait des animateurs du mouvement :

Pigeon de la Moinerie (p. 77) et Porée de Landes, une description des abbayes de la Vieuville, du Tronchet, de Saint-Jacut qui furent touchées par l'erreur (Notons ici la publication de deux actes d'appel inédits). Ces remarques suffisent à montrer que le livre de M. l'abbé Raison, qui est intéressant, sera utile.

La lecture de l'ouvrage nous a suggéré quelques remarques. P. 6. Il y a contradiction apparente entre le texte qui mentionne la date de 1565 et la note 4 qui indique celle de 1585. — P. 30. Une confusion est faite entre Étienne Bidal (d'Asfeld), ambassadeur à Hambourg, et Jacques Vincent, abbé de la Vieuville. — P. 38. L'autorité d'Avrigny n'est point nécessaire pour fixer la date de la Bulle Unigenitus.

Surtout le livre de M. l'abbé Raison est plus une étude des rapports des évêques de Dol et du jansénisme qu'une véritable histoire du mouvement dans le diocèse. Nous regrettons d'y lire peu de renseignements sur le rigorisme des disciples de saint Cyran; sur leurs idées sociales (prêt à intérêt) et, sauf à la note 18 de la page 51, sur les idées multitudinistes ou presbytériennes du bas-clergé appelant. Peut-être l'abbé Raison aurait-il pu montrer quelles conséquences la doctrine janséniste a eues sur la piété des fidèles ou indiquer l'insuffisance des documents sur ce point.

E. Préclin.

Georges Goyau. *Missions et Missionnaires* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1931. In-12, 266 pages, 12 francs.

Sous ce titre assez énigmatique, M. Georges Goyau nous présente une excellente et fort neuve *histoire de l'idée missionnaire* à travers les siècles chrétiens. Il est parti de la parole du Christ : « Allez et enseignez les nations »; et, de ce commandement, il a suivi les diverses modalités d'exécution de saint Paul à Pie XI. On voit en effet, dans *Missions et Missionnaires,* grandir cette idée de l'expansion missionnaire, idée précisée, développée, enrichie au cours des générations chrétiennes par le concours des initiatives privées et les enseignements du magistère suprême ; on y voit, rapidement esquissés, les hommes providentiels et les sociétés missionnaires qui aidèrent à la réalisation de ces conceptions; on y voit enfin, à chaque nouvelle étape, se dresser des entraves, stimulant nécessaire à tout apostolat.... Mais on ne résume pas une synthèse. Qu'il nous suffise d'insister sur la nouveauté de celle-ci. Ce livre marque un tournant dans les études missionnaires en France. M. Georges Goyau ne semble guère aimer le mot « missiologie ». C'est son droit. C'est aussi notre devoir de signaler que *Missions et Missionnaires* nous apparaissent comme le premier travail d'ensemble français en « missiologie ». Nous sommes là très loin de ces compilations où la multitude de fiches et de faits remplace la cohésion des idées. Ce livre, d'une information ample et sûre, forme un précis à la fois aéré, clair et ex-

trêmement dense « des étapes de l'outillage missionnaire et des étapes de l'évangélisation missionnaire », précis qui sera lu par tous ceux, de plus en plus nombreux, qui s'intéressent à ces problèmes; qui sera relu, travaillé et médité par les aspirants missionnaires : « Tout ce qui, dans ce livre, est relatif au passé, jette en effet une lueur sur le présent, ou bien y conduit. » L'ouvrage s'achève par une bonne bibliographie répartie par chapitres.

Patrick O' Reilly.

VARIÉTÉS

Paul Dabin, S. J. *L'apostolat laïque* (Bibliothèque catholique des Sciences religieuses). Paris, Bloud et Gay, 1931. In-16, de 228 pages, 12 francs.

Il s'agit, dans ce petit volume très dense et très clair, d'une sorte de manuel théorique de l'Action catholique. L'auteur rappelle, en commençant, la définition que Pie XI lui-même a donnée de cette action. C'est « la participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique ». C'est donc une « laïcologie », que le P. Dabin nous apporte. Il traite, en onze chapitres, des fondements scripturaires et patristiques de l'apostolat laïque, il rappelle l'enseignement des derniers papes, éclaircit le concept de « participation », définit le laïcat, la notion de hiérarchie, la notion d'apostolat, dénonce les « déviations » de l'apostolat laïque, pose la question de l'obligation de cet apostolat et enfin précise la place du laïcat dans l'ensemble de l'action de l'Église en ce monde.

L'ouvrage est bien compris, substantiel, facile à lire. Il rendra de réels services. Il s'adresse aux personnes cultivées qu'un peu de technicité théologique n'effraie pas. S'il nous est permis de joindre la critique à l'éloge, nous remarquerons d'une part que l'auteur, après avoir défini l'apostolat laïque, celui qui ne vient pas des prêtres, semble avoir tort de compter parmi les ancêtres évangéliques de cet apostolat les soixante-douze disciples, dont il nous dit, page 22, qu'ils sont les prédécesseurs des prêtres comme les apôtres étaient ceux des évêques, — d'autre part, que l'on eût aimé à voir confronter la doctrine du laïcat dans Calvin, où elle tient une place importante, avec celle de la théologie actuelle. Quand le P. Dabin nous présente, au chapitre II, le « sacerdoce des laïques » d'après les Pères, ne devrait-il pas nous dire comment ce sacerdoce diffère du « sacerdoce universel » prêché par Luther et organisé par Calvin ? Il est vrai que la suppression du sacrement de l'Ordre par les novateurs avait pour conséquence de supprimer la distinction même des clercs et des laïques. Cependant, et Luther et surtout Calvin maintenaient une hiérarchie religieuse. On sait que chez Calvin elle comportait quatre degrés : les pasteurs, — les docteurs, — les diacres, — et les anciens. On pourrait dire que les pasteurs n'étaient que la réplique de nos prêtres, ainsi que les

docteurs. Les diacres et anciens seraient donc le laïcat du calvinisme. Ce laïcat reçoit une place dans la direction de l'Église. C'est le système *presbytéral*, qui ne signifie pas : gouvernement des *pasteurs* ou *docteurs*, mais gouvernement des *anciens* (qui sont des *laïques*), assimilés aux *presbytres* de la primitive Église. Calvin, au surplus, se donne un mal énorme pour légitimer sa hiérarchie nouvelle par l'Écriture. L'un de ses derniers interprètes : Paul Wernle (*Der Evangelische Glaube*, t. III, p. 363 et s.) met en titre courant de son exposé sur ce point ces mots significatifs : *Schwaeche des Biblizismus Calvins*, Faiblesse du biblicisme de Calvin !

Pour en revenir au petit livre du P. Dabin, disons que c'est un guide précieux et sûr pour l'intelligence des plus récentes directives pontificales.

L. Cristiani

Eutrope Chardavoine. *Annuaire pontifical catholique*, fondé en 1898 par Mgr Albert Battandier. XXXVe année. 1932. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1932. In-16, 947 pages, figures et portraits. 45 francs.

La Maison de la Bonne Presse publie avec une constance et une régularité exemplaires l'*Annuaire pontifical catholique*. Tout le monde sait que cette collection, vulgairement connue sous le nom d' « Annuaire Battandier » et continuée par les soins du P. Chardavoine, assomptionniste, fournit les renseignements les plus riches sur le personnel ecclésiastique, celui de Rome et celui des provinces, et que les notes biographiques et chronologiques y sont prodiguées. Conçu de cette sorte ce répertoire est un document de première main touchant les institutions ecclésiastiques dont il trace un tableau aussi vaste que détaillé. En outre les historiens sont habitués à rencontrer dans cette publication quelques études rétrospectives les unes inédites, les autres empruntées à de bons périodiques. L'année 1932 leur apportera des notices sur la liturgie dominicaine, sur un bréviaire de Saintes du XIIIe siècle conservé à la Bibliothèque nationale, les vies des cardinaux de la première moitié du XVe siècle (et non de la fin, comme l'annonce le titre) ainsi qu'une vie du pape Grégoire XVI. Les curieux liront avec intérêt les lignes consacrées aux ordres religieux en Espagne, aux rapports de la papauté avec le fascisme, à la construction des grilles qui enclosent la cité vaticane, à l'inauguration de certains appareils modernes, centrale électrique, station radiotéléphonique, journal radiophonique, belinographe, etc. Ils verront une image figurant la nouvelle bulle gravée en vertu d'un *motu proprio* du 18 janvier 1931. Tout cela est purement actuel, mais tout cela est très instructif pour les érudits à titre de comparaison.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 58e année, 1931 (fasc. 1 et 2). Paris, Champion.

Maurice Dumolin : *Claude Chahu, seigneur de Passy*, p. 11-39. Détails intéressants sur ce personnage et sa famille qui eut son apogée au XVIIe siècle : c'est en 1658, en effet, que Claude Chahu acquit la seigneurie de Passy et fit construire une chapelle sur son territoire. Notes sur les seigneurs de Passy successeurs de Claude Chahu.

A. Perrault-Dabot : *Les dalles funéraires à effigies gravées de l'église de Bagneux (Seine)*, p. 39-44, fig. et 1 pl. XIIIe-XVIIIe siècles.

Paul Dupieux : *L'agitation parisienne et les prisonniers de la Bastille en 1771-1772*, p. 45-57. A la suite du coup d'État de Maupeou. Agitation menée en grande partie par la basoche.

Louis Batiffol : *La construction de l'Arsenal au XVIIIe siècle et Germain Boffrand*, p. 78-97. Rectifie plusieurs inexactitudes sur l'histoire de cette construction, surtout grâce au *Journal* manuscrit de Pierre-Jacques Brillon, intendant du duc du Maine de 1717 à 1736.

Henri Lemoine : *Colons parisiens en Algérie (1848-1851)*, p. 98-112, fig. L'effort de ces agriculteurs improvisés devait, malgré bien des déboires, finalement réussir.

Maurice Dumolin : *Les origines de la Culture-l'Évêque*, p. 112-128. L'auteur complète, ici, les renseignements donnés dans son étude sur la Ville-l'Évêque parue en 1927 (*Bull. Soc. hist. VIIIe arr.*). Il critique les actes qui, depuis la charte de 820, tendaient à assurer à l'évêque de Paris l'autorité sur le territoire de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont faisait partie la Culture-l'Évêque, en reconnaît la fausseté, mais constate qu'ils ont permis d'obtenir les résultats désirés. *In fine*, note relative au lieu dit *Tudella*, qui est indiqué dans la charte de 820 : ouvrage de défense ? peut-être; en tous cas impossible à situer avec précision.

Commission du Vieux-Paris. Procès-verbaux et annexe (1927).

M. Dumolin : *L'hôtel de Cavoye, rue des Saints-Pères*, p. 6-18. Au n° 52 actuel. Son histoire commence vers le milieu du XVIe siècle. Très noblement habité aux XVIIe et XVIIIe s. Il tire son nom du marquis de Cavoye, grand maréchal des logis de Louis XIV, qui l'acheta en 1679 à la marquise de Courcelles.

Paul Marmottan : *L'hôtel de Massa, rue La Boétie, n° 111*, p. 34-40. Achevé en 1785. Historique sommaire.

M. Dumolin : *La place Vendôme* (Annexe au procès-verbal de la séance du 26 mars 1927). In-4°, 52 p. et 1 plan. Esquisse historique de ce quartier né au XVIe siècle, de la construction de l'enceinte dite de Charles IX et des agrandissements du Louvre. Création de la place (1685-1699) d'après les plans de Hardouin-Mansart, sur l'emplacement de l'hôtel de Vendôme, acquis par le roi. Cession à la Ville (5 janvier 1699) et achèvement. Histoire de la place Vendôme (1700-1900). Lotissement des terrains (1699-1720). Histoire des parcelles (1699-1789).

GRIMAULT : *Rapports sur des fouilles*, p. 77-87, 1 plan. Découvertes de vestiges de l'ancien séjour de Navarre et de l'ancien hôtel de Lyon (XIVe s.), rue Mazet, n°. 7; de vestiges du collège de Me Gervais Chrétien ou de Notre-Dame de Bayeux, fondé en 1370 (bd Saint-Germain, vers la rue Boutebrie).

La Semaine religieuse de Paris. Tome CLVI, 1931.

A GASTOUÉ : *Une gloire musicale de Notre-Dame de Paris : Pérotin*, p. 110-112. Pérotin « le Grand », sous-chantre de Notre-Dame, titre qui correspondait au Moyen Age à celui de « maître de chapelle », fut le véritable inventeur de la musique polyphonique. Sa production, qui se place à la fin du XIIe siècle et au début du XIIIe, devait le rendre célèbre pour plus de deux siècles. — J. G[ASTON] : *La dévotion à saint Éloi dans l'ancien Paris*, p. 282-286. Résumé très précis. Le patronage du saint orfèvre s'appliquait spécialement aux professions où l'on travaille les métaux et à celles qu'intéressent les chevaux et l'agriculture. Principaux centres de dévotion : l'église Saint-Éloi, en la Cité, l'abbaye de Saint-Denis, l'église Saint-Paul. — Fr. M.-D. CONSTANT, O. P. : *Le rosaire à la cour des rois de France*, 403-407. La prise de La Rochelle en 1628 fut peut-être la cause principale de la dévotion de la famille royale au rosaire. On vit dans cette victoire un miracle du rosaire. Anne d'Autriche fonda en 1643 l'*Ordre du Collier céleste du Rosaire*, pour perpétuer le souvenir de cet événement, et les fils de France furent dès lors inscrits dans le *Rosaire* dès le berceau. — L. B[ROCHARD] : *La chapelle Dorée de Saint-Gervais*, p. 796-798. C'est la chapelle longtemps nommée, et sans raison, *chapelle de Scarron*. Elle pourrait s'appeler chapelle Betauld de Chemauld, du nom de cette famille de parlementaires dont les armes se voient au-dessus de l'autel. XVIIe siècle. Entièrement décorée de peintures.

Le Centre de Paris. Bull. de la Soc. des Ier et IIe arr. de Paris. Tome II, n° 6. 1930.

D. M. VIMONT : *Essai sur les différents numérotages des maisons de la rue Saint-Denis*, p. 247-272, 1 fig. Historique sommaire du numérotage des maisons à Paris, suivi du tableau de concordance entre les numérotages royal, révolutionnaire (1790), impérial (1805) et actuel (1872) de la rue Saint-Denis. Le tableau comporte également l'indication des enseignes et diverses observations.

La Cité. Bulletin de la Société historique des IVe et IIIe arrondissements. 29e année, nos 113-114 (janvier-avril 1930). Paris, Champion.

Louis BATIFFOL : *Le mail de l'Arsenal au XVIIIe siècle*, p. 1-20, fig. Cette promenade et le jeu qu'elle abritait subirent une lente décadence tout le long du siècle.

Paul BRUNOLD : *Quelques organistes de Notre-Dame et de la Cité*, p. 28-36. Au XVIIIe siècle.

René FARCY : *La décoration des chanoines de Notre-Dame de Paris*, p. 46-53, fig. Créée en 1853 par Napoléon III.

Lucien LAMBEAU : *La rue Saint-Antoine*, p. 54-65, fig. Historique (à suivre).

A. GRIMAULT : *Les fouilles sur l'emplacement du monastère des Blancs-Manteaux et le mur de l'enceinte de Philippe-Auguste*, p. 128-134, fig. Quelques détails sur les monastères successifs construits sur les fondations de l'enceinte de Philippe-Auguste, rue des Guillemites et rue des Francs-Bourgeois.

Le Vieux Montmartre. Soc. d'hist. des XVIIIe et IXe arrondissements. Nouvelle série, fasc. 9, 1930 (n° 88 de la collection). Paris.

J. Mauzin : *Les comptes de la dépositaire et du receveur de l'abbaye de Montmartre (1758-1790)*, p. 197-224. Renseignements curieux sur la vie intérieure de l'abbaye et sa médiocre administration.

Le Vieux Saint-Maur. Bull. de la Soc. hist. de Saint-Maur-des-Fossés. Bibliothèque de Saint-Maur (N° 3, septembre 1930, et n° 4, mai 1931).

E. Galtier : *Qui tua Monseigneur Affre?* p. 65-69. Un insurgé exalté qui voulait empêcher les pourparlers.

Docteur R. Goulard : *Un épisode de la « guerre des farines » dans la Brie (1775)*, p. 107-109. Les curés de Férolles et de Chevry, accusés d'avoir favorisé le pillage des fermes, furent « embastillés ».

E. Galtier : *Le château de Villemenon (Seine-et-Marne)*, p. 119-126, fig. Son histoire depuis le XIIIe siècle.

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise.
8e session. Archives départementales de Seine-et-Oise, 1927. In-8°, 120 p.

Comte de Ronseray : *Étude historique sur les origines des différentes bannières de France, de l'oriflamme, des fleurs de lys et de la sainte ampoule*, p. 24-28.

Louis Bigard : *Le retable de Carrière-Saint-Denis*, p. 76-79. Retable du XIIe siècle, conservé aujourd'hui au Louvre.

9e session, 1930. In-8°, 200 pages.

Yvonne Bezard : *La vie paroissiale dans l'archidiaconé de Josas* (XVe-XVIe siècles), p. 7-12. Restauration des églises après la guerre de Cent ans, administration des paroisses, pratiques religieuses et traditions liturgiques.

Robert Mathieu : *L'abbaye royale de Montmartre et Argenteuil*, p. 47-64. Inventaire des biens possédés par l'abbaye à Argenteuil.

Louis Bigard : *Commentaires sur les inscriptions de l'église de Chatou*, p. 137-141. Inscriptions des pierres tombales et de la cloche.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.
32e année. 1930.

Alfred Hachette : *Quelques réflexions de Roland sur l'Administration des monuments de la ci-devant liste civile*, p. 1-15. Protection accordée par Roland à Versailles.

A. Lapeyre : *Le camp royal à Mantes en juillet 1468*, p. 16-23.

G. Vauthier : *Versailles et la Seine-et-Oise pendant les Cent-Jours d'après les rapports de police*, p. 24-37. Rapports sur l'état d'esprit des prêtres.

G. Callon : *Le mouvement de la population en Seine-et-Oise de 1821 à 1920*, p. 38-74. Accroissement de la population du surtout à l'immigration. Natalité assez faible depuis 1845.

Hommages à Charles Hirschauer, p. 78-175.

Mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin.
Tome XL, 1er fascicule. 1930.

L. Lefèvre : *Le cardinal de Bouillon à Saint-Martin de Pontoise* (1671-1697), p. 69-96. Travaux à l'abbaye de Saint-Martin. Bâtiments construits par Mansard; jardins dessinés par Lenôtre. Réceptions à l'abbaye; les habitués.

2e fascicule.

L. Lefèvre : *Mariages et baptême princiers à Saint-Martin de Pontoise*, p. 52-66. Au XVIIIe siècle.

P. Coquelle : *Six testaments de bourgeois de Meulan de 1498 à 1589*, p. 73-79. Curieux détails sur les fondations ordonnées par les défunts.

Société historique... de Mantes et du Mantois. 1930.

E. Lainé : *Donation faite aux chanoines de la Sainte-Chapelle par Maitre Guillaume Dubois et sa femme des terres et seigneuries de Jouy et Ménerville en 1488*, p. 31-35.

A. Villeneuve : *Le prieuré de la Madeleine de Mantes et les archives de l'abbaye de Coulombs* (Eure-et-Loir), p. 55-61.

C. Réaubourg : *La confrérie de la Charité de Vétheuil*, p. 63-79. Chapelle de la Charité à l'église de Vétheuil, fresques de 1773. Registres de comptes de la Charité déposés au presbytère.

Bulletin de la Commission des antiquités et des arts.
Vol. XLV et XLVI. Rodez, Imprimerie P. Carrère, 1931.

Comte de Poilloue de Saint-Périer : *La pierre tombale et la seigneurie de Bonnevaux*, p. 133-152. Pierre tombale de René de la Motte et de Jehanne de Voysines, jadis dans l'église de Saint-Sulpice de Bonnevaux, aujourd'hui au château de Morigny.

A. Granger : *Une ancienne carte du domaine de Rambouillet*, p. 153-162. Le château de Rambouillet, comparaison avec l'état actuel.

Y. Bezard.

SEINE-ET-MARNE

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.
40e volume, fasc. 2 et 3. Fontainebleau, 1931.

G. Estournet : *Guy du Donjon, seigneur de Trézan, et sa pierre tombale*, p. 157-168. L'auteur a cherché à identifier les deux personnages représentés sur cette magnifique pierre tombale du XIIIe siècle, provenant de l'ancienne église (démolie) de Trézan et actuellement dressée contre un mur dans le cimetière de Malesherbes (Loiret). Il propose d'y voir Guy du Donjon, seigneur de Jouy et de Trézan, mort vers 1225, et son frère Guillaume du Donjon, abbé de Fontainejean et de Chaalis, devenu archevêque de Bourges et canonisé, décédé avant cette date. A cette hypothèse on peut opposer que saint Guillaume devrait être nimbé et devrait porter le pallium comme il était de règle pour les archevêques de Bourges.

Albert Catel : *L'abbaye de La Nozaye; sa transformation en prieuré (1159)*, p. 169-171. Addition à un mémoire du même auteur sur l'abbaye de La Nozaye, disparue dès le XIIe siècle; elle fut réunie à l'abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon dès 1159.

Table générale des articles de fond et des documents inédits dans les tomes XVI à XL, p. 231-320.

Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie.
10e volume. Meaux, 1931.

Fernand Lebert : *Musée Bossuet à Meaux; pierres tombales, pierres gravées, inscriptions*, p. 35-53. Relevé d'une importante collection de pierres tombales enlevées de la cathédrale, lors des travaux de réfection du dallage du chœur en 1723, ou pendant les travaux de restaura-

tion ultérieurs. Détails biographiques sur une vingtaine de personnages jadis inhumés dans la cathédrale ou dans les couvents de Meaux.

Lucien Omon : *L'abbaye de Jouarre pendant la Révolution*, p. 65-73. Récit, basé sur les délibérations de la commune de Jouarre, de l'agonie de ce monastère célèbre dont la dernière abbesse fut Catherine-Henriette de Montmorin de Saint-Hérem, morte le 21 septembre 1792 à l'âge de 93 ans.

H. Stein.

OISE

Bulletin et mémoires de la Société... historique de Clermont.
Années 1927-1928. Imprimeries réunies de Senlis, xxxiii-191 p.

René Parmentier : *L'Hôtel-Dieu et l'hôpital général de Clermont-en-Beauvaisis*, p. 1-169. Notice très complète de 1492 à nos jours sur l'hospice actuel de Clermont que les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve dirigent depuis 1715.

E.-G. Pasteau : *Isoré en mission à l'armée du Nord*, p. 170-173. Mémoire justificatif du général Ransonnet, arrêté sur ordre d'Isoré, député de l'Oise, à la suite de la perte de Marchiennes (vendémiaire an II).

René Parmentier : *La chapelle de Châteaurouge à Cauvigny*, p. 174-182. Historique et description d'une chapelle privée du début du xviie siècle dédiée à sainte Restitute. Les religieuses de l'abbaye de Wariville étaient chargées de surveiller l'exécution, par les seigneurs de Châteaurouge, de fondations faites en 1661.

Société historique de Compiègne. Procès-verbaux.
Tome XXXII, 1929. Compiègne, impr. du Progrès de l'Oise, 1930, 166 p.

J. Desmarest : *Les Templiers à Compiègne*, p. 93-104. Notes sur une petite commanderie fondée à la fin du xiie siècle et réunie à celle d'Ivry. Liste des commandeurs.

Tome XXXIII, 1930. Compiègne, 1931, 134 p.

Carolus Barré : *La paroisse Saint-Jacques de Compiègne sous Henri III et Henri IV, d'après les registres de catholicité*, p. 71-113. Renseignements sur les familles et le clergé (1575-1608). Table alphabétique et index des noms de lieux.

Dr Ozanne : *Maladrerie de Saint-Lazare et chapelle de la Magdelaine*, p. 115-134. Établissement fondé au début du xiie siècle, placé sous la juridiction de l'abbé de Saint-Corneille, et réuni en 1698 à l'hôtel-Dieu de Compiègne.

Publications de la Société historique de Compiègne.

André Philippe : *L'abbaye de Saint-Jean-aux-Bois* (Compiègne, 1931, 234 p.). Étude archéologique très complète sur cette abbaye bénédictine du xiie siècle, avec nombreuses reproductions. Bref aperçu historique le sujet ayant déjà été traité. Liste des abbesses jusqu'en 1634, date du transfert au prieuré de Saint-Louis de Royallieu. Obituaire du xiiie siècle avec index.

Bulletin religieux du diocèse de Beauvais. Année 1931, Beauvais.

Abbé Beaudry : *Deux serviteurs beauvaisiens de l'idée missionnaire au xviie siècle*, p. 303-306, 323-325, 376-378. Renseignements biographiques sur Jean Paumart (1583-1648), prêtre, missionnaire, aumônier

d'Henriette de France à Londres, et curé dans le diocèse de Beauvais; et sur la mission au Canada du P. Simon Le Moyne, S. J. (1604-1665).

Jean VINOT PRÉFONTAINE.

AISNE (*PICARDIE*)

Bulletin de la Société archéologique, historique .. de Soissons.
Tome IV (4e série), 1928-1930. Soissons, 1931.

Henry LUGUET : *Les quartiers Saint-Christophe, de la Grosse-Tête et de l'Estappe au début du* XVIIIe *siècle*, p. 53-60. Description détaillée d'un des plus vieux quartiers de la ville de Soissons. — *Le procès du prince de la Jeunesse*, p. 61-75. Récit de l'instance judiciaire provoquée au milieu du XVIIIe siècle, à l'occasion d'une de ces fêtes annuelles héritées du Moyen Age. — *Sur un livre du chanoine du Tour (1638)*, p. 77-84. Biographie d'un chanoine de Soissons, auteur d'un *Traité sommaire du clergé*, paru en 1638. — *Les Lepicart*, p. 85-93. Notice sur une famille qui a donné un intendant de Soissons et un receveur des tailles, auteur d'une paraphrase du psaume CX présentée à l'Académie française en 1721.

René LOUIS : *Note sur quelques chapiteaux romans de l'ancien diocèse de Soissons*, p. 95-99, avec illustr. Provenant de l'abbaye de Saint-Médard et d'autres de l'église de Berzy-le-Sec.

Jules PRESSOIR : *Hubert Sussanneau, de Soissons*, p. 101-109. Biographie d'un humaniste du XVIe siècle, professeur à Paris, et auteur de plusieurs ouvrages en prose et en vers latins.

Félix BRUN : *Lettres et documents concernant Soissons et le Soissonnais (1599-1792)*, p. 119-193. Catalogue analytique de documents extraits des archives du Ministère de la Guerre.

Edmond DESCAMBRES : *A propos du général Carra Saint-Cyr*, p. 195-198. Curieux détails sur un général du Premier Empire qui avait présenté l'acte de décès d'un de ses frères en entrant au service.

Roger FIRINO : *Le général Carra Saint-Cyr*, p. 199-276, avec illustr. Biographie sérieuse de ce général mort à Vailly en 1834. — *Le général Dulauloy*, p. 277-338. Biographie du commandant de l'artillerie de la garde impériale, Randon-Dulauloy, originaire de Laon.

Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie.
Tome IX, Soissons, Imprimerie de l'Argus, 1931.

Laurent LABRUSSE : *Gabriel Louis*, p. 7-30. Ce personnage fut président du tribunal de Laon sans interruption de 1790 à 1829.

R. DUVAL et Cte Maxime de SARS : *Les Pétré*, p. 43-78, avec illustr. Généalogie d'une famille qui a donné au XVIIe et au XVIIIe siècle, des officiers et des maîtres de forge sur la frontière des Pays-Bas.

Laurent LABRUSSE : *Deux souvenirs du prieuré d'Evergnicourt*, p. 97-108, avec illustr. Description d'une pierre tombale de 1305 et d'une pierre sculptée du XVIIIe siècle aux armes d'un abbé de Saint-Hubert, dom Célestin de Jong. — *Pierre tombale de la Malmaison (cant. de Neufchâtel), gravée sur ses deux faces*, p. 109-114, avec illustr. Cette pierre, qui porte deux épitaphes adossées, date de la fin du XVIIe siècle.

Cte Maxime de SARS : *Les coûtres de la cathédrale de Laon*, p. 115-137, avec illustr. Les coûtres étaient au Moyen Age les gardiens de l'église, chargés de remplir aussi certaines fonctions liturgiques. Peu à peu leurs richesses transformèrent leur office presque en sinécure; ils restèrent toutefois jusqu'à la fin responsables des vols commis dans la cathédrale.

Roger Rodière : *Réparations aux bâtiments du chapitre du Mont-Notre-Dame en 1573*, p. 139-147. Description des dégâts commis par faits de guerre, d'après un acte notarié.

Henry Luguet : *La culture du murier et du pastel dans le Soissonnais au* xviii*e et au* xix*e siècle*, p. 149-180. Initiatives prises par les intendants et les préfets pour encourager de nouvelles cultures.

Comte Maxime de Sars.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. N° 229. Tome XXI. 1930.

Eugène Jarry : *La prétendue réception de Jeanne d'Arc à Reuilly*, p. 257-278. Le 28 avril 1429, veille de son entrée à Orléans, Jeanne d'Arc aurait couché au château de Reuilly, près de Chécy. Or il n'y avait pas de château à Reuilly, et l'hôte qui aurait accueilli la Pucelle, Guy de Cailly, n'a pas vécu à cette date. La terre de Reuilly, d'ailleurs, n'appartenait pas encore aux Cailly. La légende provient des lettres d'anoblissement de la famille de Cailly, citées par tous les historiens de Jeanne d'Arc, mais qui ne sont, selon toute apparence, qu'un faux du xvii*e* siècle.

Jacques Soyer : *Les possessions de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Puellier dans l'Orléanais et le Dunois, sous Robert-le-Pieux*, p. 283-294. Analyse d'un diplôme du 25 décembre 1002, avec identification des noms de lieux.

Marie-Anne Glomeau : *Un doyen d'Orléans au* xv*e siècle : Pierre de Puy de Val*, p. 294-300. Étude sur ce personnage et rectification des dates attribuées à son diaconat par la *Gallia christiana*.

Alexandre Pommier : *La mort tragique du sous-diacre Garnier-Dubreuil à Orléans, pendant la Terreur*, p. 304-333. Ce jeune homme fut condamné à mort, quatre jours après le IX thermidor, par le tribunal criminel d'Orléans, pour avoir contrevenu aux lois sur la déportation, bien qu'il n'y fût pas soumis, soit du fait de sa situation, soit à cause de son état de santé. La condamnation fut prononcée sans examen sérieux du cas juridique, sans débats ni défense, sur la simple dénonciation d'un Conseil de district.

Léon Masson : *Église de Germigny-des-Prés (Loiret). Note sur les fouilles faites à l'extérieur et à l'intérieur en mars, avril et mai 1930*, p. 333-339. On a découvert les fondations de deux absidioles, flanquant l'abside principale, ce qui modifie le plan, jusqu'ici admis, de cet important édifice du ix*e* siècle.

Jules de La Martinière : *Attaches orléanaises du Père Charles Garnier, martyr au Canada (1649), et le siège de Pithiviers en 1562*, p. 339-351. Étude généalogique sur la famille Garnier, et précisions sur la prise et le pillage de Pithiviers, en 1652, où les prêtres qui s'y étaient réfugiés avaient, pour la plupart, quitté leur habit et pris place parmi les soldats du roi.

Jules Baillet : *Le testament d'un chanoine au* xvii*e siècle, André Goislard, sa vie, sa famille, ses chanoinies, sa maison, sa bibliothèque et sa fortune*, p. 354-383. « Prêtre dévot » autant qu' « amateur éclairé », a contribué à la restauration de l'église Saint-Paul, dont il fut curé.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Ve série, Tome XXII, 1927.

Dr Fauchon : *L'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres d'Orléans*, p. 1 à 168. Parmi les membres de cette compagnie, plusieurs ecclésiastiques notables sont l'objet de notes biographiques, entre autres : Étienne-François Deschamps de Champloiseau (1745-1791), qui se dévoua à l'éducation des sourds-muets; Jean-Jacques-François Pataud (1752-1817), qui a légué à la Bibliothèque d'Orléans de précieuses notes historiques; François-Noël-Alexandre Dubois (1752-1824), l'un des premiers érudits qui se soient attachés à l'histoire orléanaise de Jeanne d'Arc.

Paul Fossé : *Nos vieilles Mutuelles-Incendie : les caisses diocésaines des incendies en Champagne au* XVIIIe *siècle*, p. 339-348. Étude sur les caisses de secours organisées par les évêques de Langres et de Chalons, puis par l'archevêque de Reims, M. de Talleyrand-Périgord, qui étendit le bénéfice des indemnités à d'autres accidents que les incendies.

G. Chenesseau.

EURE-ET-LOIR

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Mémoires. Tome XVI, feuilles 11-17, 1931.

M. Jusselin : *Les peintres-verriers à Chartres au* XVIe *siècle*, p. 153-254. « Cette étude, écrit l'auteur, est le résultat de plusieurs années de recherches dans des sources infiniment nombreuses et presque toutes encore inexplorées. » Important mémoire, accompagné de plusieurs illustrations ; l'auteur a surtout puisé dans les archives notariales. On y trouve beaucoup plus de choses que le titre ne promet; citons, par exemple, le règlement d'une confrérie de Saint-Jacques (1522); et surtout, un état de lieux très détaillé de l'abbaye Saint-Jean-en-Vallée, auprès de Chartres, décrivant les dégâts causés par le siège de 1568, pendant les guerres de religion. La référence aux Archives nationales, à cause d'une faute d'impression, doit être rectifiée ainsi (page 236) : G8* 1206, F187.

La Voix de Notre-Dame de Chartres. 75e année. Chartres, 1931.

Y. Delaporte : *Comment la cathédrale représente la Nativité de Notre-Seigneur*, p. 379-389. Reproductions. — *La Nativité de Notre-Seigneur dans l'art chrétien*, p. 41-44, 75-78. — *Un article fantaisiste sur « la Vierge noire de Chartres »*, p. 107-110. Rectification d'assertions émises par un collaborateur d'*Aesculape*. — *Une séquence en l'honneur de saint Cheron*, p. 167-174. Étude sur une séquence du XIIe siècle, d'après un manuscrit chartrain aujourd'hui à Rome.

Bulletin trimestriel de la Société dunoise. Tome XV, feuilles 35-38, 1931.

A. Sidoisne : *La lanterne des morts de Bonneval*, p. 470-472. Monument aujourd'hui disparu, mentionné par Mabillon.

Y. Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois. Vendôme, 1930.

Abbé Plat : *L'église Saint-Laurent de Montoire*, p. 11-14. XIe siècle. L'auteur y voit la trace d'une construction des murs par coffrage et celle d'une voûte au-dessus de la nef.

Dr A. Ribemont-Dessaignes : *Deux grands savants Vendômois, Jean Philibert et Victor Dessaignes*, p. 43-97. Originaire du Puy, le premier

entra en 1781 dans la congrégation de l'Oratoire, se maria avec dispense en 1794, et, de concert avec un autre oratorien, Mareschal, marié à la sœur de sa femme, il prit la direction de l'ancien collège de Vendôme. On cite parmi ses élèves le duc Decazes, Dufaure, Balzac. Il se livra à de remarquables travaux de physique. Son troisième fils Victor fut un chimiste de tout premier ordre.

Jean WEELEN : *Les dernières années du maréchal de Rochambeau* (1795-1807), p. 109-126. Étude fort intéressante, basée sur des documents pour la plupart inédits.

Semaine religieuse du diocèse de Blois. 60e année. Blois, 1931.

Mgr BOULLIAU : *A propos du centenaire de la mort de Grégoire*, p. 422-424. Grégoire occupa le siège épiscopal de Blois pendant dix ans. Il résida peu, « mais durant les séjours qu'il fit dans son diocèse, il s'appliqua à le visiter, confirmant, présidant les synodes, prêchant abondamment et avec une éloquence qui lui attirait les sympathies. » — *Les fouilles à la cathédrale*, p. 439-440, 660-661. Ont mis à jour une belle crypte du xe siècle établie sous une très curieuse église du IXe. — J. GUIRAUD : *Un répertoire archéologique religieux du diocèse*, p. 602-603. Publié par M. l'abbé Pilté. « C'est le relevé exact de tous les monuments religieux et civils construits depuis le Moyen Age avec leur description précise et sommaire à la fois. » — Mgr BOULLIAU : *Antoine Moreau (1625-1702)*, p. 829-832, 891-894, 925-928; (an. 1932), p. 13-16, 44-48. Curé de Montoire-sur-Loir, fonda dans sa paroisse la congrégation des Sœurs du Saint-Sacrement, connues sous le nom de la Charité de Bourges.

Maurice HÉMONÉE.

MAINE

SARTHE

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
3e série, tome IV, an. 1931. Le Mans, Monnoyer, 1931.

Dr DELAUNAY : *Le Maroc Manceau*, p. 77-213. La « Géographie humaine » de cette étude relate le passé de cette nouvelle paroisse du Mans, qui fut propriété de l'abbaye du Louroux, de l'hôpital de Coëffort, de l'hôpital général, du prieuré de Saint-Victeur, des abbayes de la Couture et du Pré, et du Chapitre cathédral.

P. CORDONNIER-DÉTRIE : *Une pierre de fondation de maison à Changé*, p. 214-216. Datée de 1624, renferme une croix ayant à son centre un cœur entouré d'une couronne d'épines.

Revue historique et archéologique du Maine.
2e série, tome XI. Le Mans, Monnoyer, 1931.

R. de LINIÈRES : *L'enceinte gallo-romaine*, p. 3-30.

L. SAVARE : *Un bref du pape Innocent XI en faveur de la paroisse de Saint-Marceau*, p. 31-35, du 10 janvier 1689 octroyant une indulgence le jour de saint Marcel, pape.

D. HEURTEBIZE : *Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, originaires du Maine*, p. 53-54, 162-170.

Ch. GIRAULT : *Maule à Saint-Saturnin*, p. 57-64, 144-161, 201-209. Domaine ecclésiastique, sécularisé au XIIe siècle. En un appendice, l'auteur étudie « le problème de saint Romain du Mans ». Ce saint, dont le culte au Mans est immémorial, pourrait être différent de s. Romain de Blaye.

P. Cordonnier-Détrie : *L'image de sainte Geneviève de Brabant*, p. 155-161, imprimée chez Leloup au Mans, à la fin du XVIIIe siècle et ornée d'un bois fort curieux, coloré au pochoir.

H. Roquet : *Le collège de Fercé*, p. 140-143, tenu, du XVIIe siècle à la Révolution, par un vicaire de la paroisse. Titulaires depuis 1692.

La Province du Maine.

2e série, tome XI, 1931. Le Mans, Hôtel Cardinal Dubois.

A. Ledru : *Les détracteurs de la dame des Armoises*, p. 3-28. A propos de cette étude sur une fausse Jeanne d'Arc, l'auteur, à la demande de Mgr l'évêque du Mans, a rédigé une déclaration de mise au point, p. 145.

H. Roquet : *La lèpre dans le Haut-Maine*, p. 80-90, 138-141, 176-181, 229-240, 267-272. Fin d'une étude sur les maladreries des communes sarthoises; assez longues notices sur celles de Sablé, Saint-Calais, Saint-Michel-du-Pré, Savigné-l'Évêque, Sillé-le-Guillaume, Fresnaye.

A. Ledru : *Le prétendu pèlerinage d'Isabelle Romée et des Compagnons de la Pucelle au Puy-en-Velay, en 1429*, p. 49-60, 97-106. L'auteur en nie l'existence.

J. Vavasseur : *Crannes-en-Champagne*, p. 91-93, 134-137, 182-190. Fin d'une monographie qui étudie les lieux de sépulture tant dans les deux cimetières qu'à l'église, et les biens possédés par diverses communautés religieuses sur le territoire paroissial.

H.-M. Legros : *Une ancienne demoiselle d'honneur de Marguerite de Lorraine, Marguerite Le Mareschal, dame d'Arçonnay*, p. 107-116, 151-161, 205-216, 253-266. Un chapitre de cette étude nous conte les ravages protestants à Alençon et au nord du Maine, le pillage des églises, le sac du monastère des Clarisses d'Alençon et le martyre de Lucas Caiget, curé d'Alençon.

H. Bruneau : *Lamennais et le diocèse du Mans*, p. 117-122. A propos d'une lettre de l'abbé Bouvier citée dans un récent ouvrage de M. Goyau.

A. Ledru : *La Cathédrale depuis la Révolution*, p. 123-133, 162-170. Travaux exécutés depuis 1858 à nos jours. Notes sur le chœur gothique. — *Le Maine sous Charles VI*, p. 146-150, 193-204, 241-252.

A. Belin : *Cellier ou Le Cellier*, p. 171-175. Rectification au sujet de Claude Louis Cellier, curé de Poillé, 1795-1833.

La Semaine du Fidèle.

69e année, 1930. Le Mans, Chandourne.

Louis Calendini : *Le diocèse du Mans au début de la Monarchie de Juillet, passim*. L'auteur dit ce qu'étaient le clergé d'alors, l'enseignement clérical secondaire et primaire, les œuvres pieuses et charitables, l'association des artisans du Mans, après quoi il rappelle les débuts de l'épiscopat de Mgr Carron, arrivé au Mans en 1829, et énumère les événements qui se déroulèrent au diocèse, à la veille de la révolution de 1830, jusqu'au déclin de l'année 1831.

La Révolution dans le Maine.

7e année, 1931. Le Mans, Vilaire.

Chanoine Uzureau : *Un prêtre sabolien, confesseur de la foi, M. Chaloigne*, p. 1-7. Né en 1753, fut curé de Saint-Joseph d'Angers, vécut caché au cours de la Révolution, mort à Angers en 1830. — *Prêtres Manceaux massacrés en haine de la foi*, p. 118-120. MM. Duportail de la Binardière, Martin du Piperot, Loiseau et Lelièvre. — *M. Goumenault*,

curé du Lude, p. 151-153. Supplique adressée à l'évêque d'Angers en 1786. — *Un prêtre Ludois, confesseur de la foi*, p. 213-219. *M. Le Noir de la Cochetière*, mort chanoine de Paris en 1828, après avoir passé en exil les heures de la Révolution. — *Les paroisses angevines réunies au diocèse du Mans, 1802*, p. 255-260. .. *A Château-Gontier : l'église des Ursules pendant la Révolution*, p. 318-321.

Paul CORDONNIER-DÉTRIE : *L'argenterie et les vases sacrés des églises du Mans en 1791*, p. 8-18. Nomenclature de tous les objets d'art spoliés. — *Un insigne chouan*, p. 261-263; provenant de l'un des royalistes du camp de la Vache Noire, cet insigne brodé est un mélange de sujets religieux et de cris royalistes.

A. BELIN : *Humble et touchante rétractation d'un assermenté : Emmanuel-Louis Coupé*, p. 19-32. Curé du Poncé, mort chapelain en 1858.— *Un aumônier de Chouans, André Chaumont*, p. 33-42. Derniers jours de cet abbé qui, au Concordat, dût s'exiler dans un diocèse voisin, et mourut, âgé de 75 ans, curé d'Espéreuse. — *Les difficultés de M. Dujarié avec Marie Loir*, p. 80-116, 121-150. M. Dujarié, ordonné prêtre pendant la Révolution, est nommé à Ruillé-sur-Loir, au Concordat, où il établit un institut de religieuses éducatrices. Mais son auxiliaire de la première heure, Mlle Lair, lui crée des difficultés qui l'obligent à procéder contre elle pendant six années. — *Le curé de Saint-Mards de Ballon et la chapelle de Notre-Dame des Champs*, p. 154-163, 220-236, 307-312, 336-366. Ancien soldat, René Pierre Pillon, élève de Saint-Nicolas du Chardonnet, est curé deSaint-Mards, en 1781. Il prête tous les serments, devient curé de Ballon, livre ses lettres de prêtrise. Il se rétracte en 1795, et exerce clandestinement aux environs, notamment dans la chapelle de N.-D. des Champs. On la vend, mais nul ne la veut démolir. L'abbé Pillon, accusé de mettre opposition à cette désaffectation, est déporté à Cayenne, où il expie, en 1798, dans un cruel martyre, sa défaillance, pendant que la chapelle est abattue. — PREVOST dit LAURENT : *Correspondance secrète d'un espion*, p. 164-184, 237-248, 264-280. — *Mort et funérailles de M. Pierre de la Roste, curé de La Flèche*, p. 249-254. — *Démission de M. Dujarié, fondateur des frères de Ruillé-sur-Loir, en faveur de M. l'abbé Moreau*, p. 313-317. Fonda à Ruillé, l'institut des Frères de Saint-Joseph, se rattacha à la Congrégation de Sainte-Croix qu'établit peu après l'abbé Moreau.

Louis CALENDINI : *Interrogatoire de Vendéens*, p. 43-52. Fin des interrogatoires des Vendéens arrêtés au Mans en 1793.

H.-M. LEGROS : *A propos de garde-messiers à Arconnay, à Champfleurs et à Fyé pendant la Révolution*, p. 367-373.

Louis CALENDINI.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Tome XLVI, fasc. 167 et 168. Laval, Goupil, 1930.

René GAUCHET : *Une ville d'Anjou au début de la Convention*, p. 165-181, 245-260. Origine et cause de la Chouannerie aux environs de Château-Gontier : la révolte ne trouva qu'un adjuvant dans les attaques contre la religion; la principale cause de cette révolte consiste dans le refus de se faire tuer pour la République. Internement aux Ursulines des suspects. Refus des divers corps administratifs de s'associer au mouvement fédéraliste. Parents d'émigrés mis en surveillance.

Martial MORISSET : *Voyage autour de la mairie de Mayenne* (suite), p. 182-209, 261-280. Les soldats de métier : recrutement des officiers;

les écoles militaires. Le régiment des dragons de Montecler. Ban et arrière-ban de 1674 et de 1689 : corps indiscipliné, incapable d'action utile. — Les gardes du corps de Monsieur; les gardes du corps du Roi sous la Restauration.

René Gauchet et Marie-Louise Brochet : *Du nouveau sur la Chouannerie, d'après la Correspondance inédite du chevalier de Chalus* (suite), p. 210-231, 281-294. Inutile essai de conciliation entre partisans de Rochecot et amis de Puisaye; activité persistante du chevalier de Chalus ; l'organisation royaliste en Bretagne en janvier 1798.

René Gauchet : *Deux documents inédits sur les travaux effectués au Buron d'Azé (1622-1638)*, p. 232-237. Marchés de 1622 et 1638 avec le couvent des Franciscains.

René Delaunay : *Histoire d'Ernée*, p. 295-311. La vie municipale : création d'un maire perpétuel à la suite de l'édit du 27 août 1692; relations de la municipalité avec l'hôtel-Dieu, le collège, la fabrique.

Tome XLVII, fasc. 169 et 170. 1931.

René Gauchet : *Une ville d'Anjou sous la Convention* (suite), p. 19-42. Entrée des Vendéens à Château-Gontier : la prise de la ville se réduit à une escarmouche. Bataille d'Entrammes; poursuite des Républicains, abandonnée à Château-Gontier par les royalistes vainqueurs.

Émile Sinoir : *Histoire du Lycée de Laval*, p. 43-60, 101-154. L'ancien collège du chapitre de Saint-Tugal. Fondation de 320 fouasses en faveur des écoliers (1521). L'hôtel de ville participe avec le chapitre à la direction du collège. Décadence à la fin du XVIIe siècle; réorganisation; réversion au profit du collège de la donation faite aux Jésuites de la Flèche par le sieur Delaporte des Forges; le collège et les maîtres de pension. Biens de l'établissement aux débuts de la Révolution. La Constitution civile du clergé : les régents refusent le serment. Transfert dans l'ancien couvent des Ursulines.

René Delaunay : *Histoire d'Ernée* (suite), p. 61-74, 93-101. L'octroi : fondation du collège en 1762; l'instruction publique et les deniers d'octroi. — Le couvent des dames bénédictines : fondé en 1631, il ne fut jamais en situation florissante; la chapelle; le jansénisme; listes des supérieures et des chapelains.

Jane Cardot : *Restauration de la Saint-Charlemagne en 1661* par un *recteur de l'Université de Paris, mayennais d'origine*, p. 81-92. Rôle attribué à Charlemagne dans la fondation de l'Université et influence d'Egasse du Boulay dans la décision prise en 1661 de faire célébrer la Saint-Charlemagne le 28 janvier de chaque année. La maison des frères Egasse du Boulay à Saint-Ellier (Mayenne).

E. Laurain : *Marchés pour la construction de rétables dans l'église de Bazougers (Mayenne), avec François Houdault* (1688) *et François Langlois* (1702), *architectes à Laval*, p. 156 et 157.

Semaine religieuse du diocèse de Laval. 62e année. Laval, Goupil, 1931.

A. Chantepie : *Une curieuse communication*, p. 595-598 : résultats d'un monitoire lancé pour connaître ceux qui avaient détourné les meubles d'un hôtelier de Couptrain (Mayenne), mort en 1710 en laissant des dettes. — Uzureau : *Comment le bienheureux Noël Pinot devint vicaire-instituteur*, p. 609-610 : nomination par Anne-Louis Goislard de Monsabert, patron de Coutures, de Noël Pinot, vicaire du dit lieu, à la prestimonie de la première messe et école des garçons (1775).

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.

Tome XXIV, janvier-décembre 1929. Paru en 1931.

G. Desaché : *René Chauveau, curé d'Esvres*, p. 118 et 119. Soutint à La Flèche sa thèse de philosophie les 12 et 13 juin 1656; mourut en 1684.

P. Rolland : *Mgr Poltier, évêque d'Agathopolis*, p. 120. Présentation de son portrait, exécuté en 1787 par un artiste chinois, à Tching-Ton (Su-Tchuen).

Chanoine Fr. Bossebœuf : *Mme de Vermandois, abbesse de Beaumont-les-Tours* (1733-1772), p. 120 et 121. Sa profession de foi (autographe et tableau); épaves de son mobilier et de sa bibliothèque. — *Nouvelles recherches sur un portrait de saint François de Sales*, p. 129. Le tableau de Costaz, offert à l'Hôtel-Dieu Saint-Gatien le 18 février 1887 par le général Henri Renault, avait été donné au colonel Renault, père de celui-ci, « par un ami, membre de la famille de saint François de Sales. »

Chanoine V. Guignard : *Le puits de Jeanne d'Arc à Chinon*, p. 123 et 124. Margelle de ce puits transportée vers 1864-1865 à la ferme du Petit Poizay, à Marcé.

Chanoine E. Audard : *La rue de la Scellerie*, p. 125 et 126. Altération par Chalmel du texte des *Statuta et juramenta* du chapitre cathédral de Tours. — *Mme de Miramion*, p. 178 et 179. Sa tentative d'enlèvement par Bussy-Rabutin, sa vie pieuse et bienfaisante.

Louis de Grandmaison : *L'Hôtel de la Croix Blanche*, p. 124 et 125. Ancien palais des ducs de Touraine. — *La maison de Jean du Puy*, p. 129 et 130. Jean du Puy, seigneur des Roches-Saint-Quentin, qui hébergea Jeanne d'Arc pendant son séjour à Tours, possédait rue des Carmes une maison qu'il vendit en 1437 : il est vraisemblable que cette maison ait abrité Jeanne d'Arc en 1429. Sur l'emplacement de cette demeure (aujourd'hui 15, rue Paul-Louis Courier), on construisit au début du XVIIe s. le bel hôtel Robin-Quantin. — *Les armes de la ville de Tours*, p. 134 et 135. Trois types existaient jusqu'ici, mais un texte officiel du 8 octobre 1787 tranche définitivement la question : ces armes sont « *de gueules à trois tours d'argent, au chef de France* » (c'est-à-dire au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or).

Albert Bray : *La Tour Charlemagne*, p. 137-164. Importante étude archéologique de l'édifice éventré par l'écroulement du 26 mars 1928. Remarques sur les dispositions architecturales de l'ancienne basilique Saint-Martin. La tour Charlemagne et ses campagnes de construction : élevée dans la seconde moitié du XIe s. à cheval sur l'extrémité N. du transept, partiellement renforcée aux XIe et XIIe s., elle fut très surélevée à la fin du XIVe, pourvue d'une voûte intermédiaire au XVe s. et d'une flèche au XVIIe. Causes multiples de l'écroulement. Projet de restauration : conservation de l'étage gothique, construction de contreforts invisibles en béton armé, réouverture d'arcades, dégagement des façades latérales. 7 photographies, 4 plans.

Louis Boucheron : *Le transfert de la préfecture d'Indre-et-Loire*, p. 175. Ameublement du couvent de la Visitation : grille du chœur et tables de l'abbaye de Beaumont, etc.

Louis de GRANDMAISON : *La grille du chœur de l'abbaye de Beaumont-lés-Tours*, p. 181-192. Description de cette magnifique pièce de ferronnerie, œuvre du serrurier René Nesle, mise en place dans le chœur de Beaumont à la fin de 1785, surmontée des armes de l'abbesse Jeanne-Baptiste de La Guiche. Déposée à la Révolution dans la cour du Musée départemental, cette grille fut érigée en porte cochère de la préfecture (février 1806) par le préfet Pommereul, réclamée de 1806 à 1809 par Mgr de Barral, archevêque de Tours, pour orner le chœur de la Cathédrale (avec l'assentiment du successeur de Pommereul) ... et se dresse toujours à la Préfecture, exposée aux intempéries depuis 125 ans. Pièces justificatives, p. 193-203. 3 photographies.

Georges COLLON.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts.
6e série. Tome IV, 1929.

Ch. URSEAU : *L'obituaire de la cathédrale d'Angers*, p. v-xxiii, 1-71. Il a été reconstitué à l'aide des notes de Dubuisson-Aubenai, conservées au Plessis-Villoutreys, et des recueils de Baluze et de Dom Housseaux. Les détails fournis sur les personnages en font un document de première importance pour l'histoire d'Angers et de l'Anjou au cours de plusieurs siècles.

Louis DELAUNAY : *Mystiques angevins du* XVIIe *siècle*, p. 84-91. L'auteur montre qu'il serait possible d'écrire un Anjou mystique et donne une esquisse des principaux chapitres que comporterait, à son avis, le sujet. De l'école de sainte Thérèse, on pourrait compter René Gaultier, sieur du Bournois, qui fit partie de la mission chargée d'amener en France la première colonie de Carmélites, et le P. Philippe Thibault, religieux carme, qui entreprit la réforme de la province de Touraine. L'école ignatienne eut son centre d'action à la Flèche avec le célèbre collège des Pères Jésuites. L'école bérulienne, avec le Père Claude Létard, exerça son influence surtout à Saumur après l'établissement des Oratoriens à la maison des Ardiliers. A l'école de Port-Royal, on pourrait rattacher le diacre Paccori et un laïque, Sébastien Chauveau, dont l'éloge se trouve dans les nécrologes d'Appelants.

Aimé LEFORT : *L'école du Bourg d'Iré avant la Révolution*, p. 123-135. Fondée en 1708, cette école était complètement gratuite. Les documents publiés prouvent que les fondatrices, deux vieilles demoiselles, étaient les parentes du comte de Falloux, le promoteur de la loi de 1850.

6e série. Tome V, 1930.

Aimé LEFORT : *Histoire de La Ferrière*, p. 108-124. Premier chapitre consacré à la période gauloise et à la période féodale. Contestons une affirmation de M. Lefort : l'apôtre du Craonnais ne fut pas certainement saint Martin de Tours, mais bien saint Martin de Vertou.

La Province d'Anjou. 6e année, 1931.

Ch. JOUBERT : *Charcé pendant la Révolution et le rétablissement du culte catholique*, p. 52-67, 114-127, 162-180, 212-228. Charcé n'eut pas trop à souffrir des troubles de la Vendée. Le curé ayant prêté serment, la vie religieuse y continua jusqu'en 1794 ; à cette date, le presbytère,

l'église et le cimetière furent vendus nationalement; pourtant, grâce à un prêtre rentré d'Espagne, le culte y reprit dès 1801, mais il fallut racheter l'église.

Yvonne Mailfert : *Le premier cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers* (xi-xiie *siècles*), p. 276-288. Très intéressante préface à l'édition du cartulaire. L'auteur montre par quelques exemples la valeur et la diversité des renseignements que le document nous apporte, non seulement sur l'histoire de l'abbaye bénédictine dont il est originaire, mais encore sur l'histoire politique, sociale et économique de l'Anjou, aux xie et xiie siècles. C'est ainsi qu'on peut désormais préciser de façon certaine, en 1021-1022, la date de fondation de l'abbaye.

L'Anjou historique. XXXIe année, 1931.

Comme toujours, abondante moisson de documents, ordinairement encadrés de quelques lignes, recueillis par l'érudit infatigable qu'est le chanoine Uzureau; notons ceux qui intéressent spécialement l'histoire religieuse : *Louise de Rochechouart de Vivonne, abbesse de Fontevrault (1664-1742)*, p. 7-11. — *Les Frères des Écoles chrétiennes à Angers (1791)*, p. 31-37. — *Les prêtres angevins déportés à l'Ile de Ré (1797-1799)*, p. 52-64. — *La paroisse Saint-Julien d'Angers*, p. 65-73. — *La Franc-Maçonnerie à Saumur, la loge Saint-Louis-de-la-Gloire*, p. 84-96. — *Les religieuses du Ronceray d'Angers pendant la Révolution*, p. 101-107. — *Le centenaire du pensionnat de Bellefontaine, à Angers*, p. 123-128. — *Le premier Concile d'Angers* (453), p. 129-133. — *Le premier historien de Notre-Dame-du-Chêne*, p. 141-145. — *Le clergé de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé pendant la Révolution*, p. 163-170. — *Le Séminaire d'Angers et le Collège de Beaupréau (1811)*, p. 176-178. — *Les limites du diocèse d'Angers à travers les âges*, p. 193-196. — *Le « cahier » du chapitre de Saint-Martin d'Angers (1783)*, p. 214-218. — *La Providence de Saumur pendant la Révolution*, p. 218-223. — *La fermeture du collège de Beaupréau (1732)*, p. 228-239.

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Académie de Rouen. Précis, 1930.

Chan. Blanquart : *Quelques auteurs d'inscriptions rouennaises aux* xviie *et* xviiie *siècles*, p. 207-247. Inscriptions de ou concernant des ecclésiastiques de Rouen. — Paul Le Cacheux : *Réponse au discours [de réception] de M. le chanoine Blanquart*, p. 249-268. Bibliographie de l'œuvre de M. Blanquart; aumônes faites au xve siècle à l'église Saint-Nicolas de Coutances. — Mgr Prudent : *Un vieux couvent de Rouen : la Communauté de Saint-Joseph, rue Poisson, 28*, p. 359-371. Communauté établie en 1654.

Société d'histoire de Normandie. Bulletin, t. XIV (1931). Rouen.

Ch. A. de B[eaurepaire] : *Bénédiction du cimetière Saint-Gervais de Rouen, 22 août 1782*, p. 273-277: Publication du document avec commentaire.

Amis des Monuments rouennais. Bulletin (1926-1927). Rouen, 1930.

Jean Lafond : *Études sur l'art du vitrail en Normandie. Arnoult de Nimègue et son œuvre*, p. 137-154, fig., 4 pl. h. t. — Charles Brisson : *Les monuments historiques et les sites classés de la Haute-Normandie*

(*Seine-Inférieure et Eure*), p. 171-185. Simple liste. Mention de nombreuses églises. — P. Jubert : *Bibliographie*, p. 187-200. Relative à l'histoire artistique et monumentale de Rouen.

Société des Études locales dans l'enseignement public. Groupe de la Seine-Inférieure. Bulletin, n° 23, 1931. Rouen.

A. Letellier : *Notice géographique et historique sur la commune de Guerville*, p. 28-65. Renseignements sur l'église et le presbytère. — Mme Bleuzet : *L'activité municipale à Blosseville-Bonsecours ... du 8 mars 1792 au 16 frimaire an IV (7 décembre 1795). Analyse et extraits du registre municipal de Blosseville-Bonsecours*, p. 66-129. Chapitre sur les questions religieuses. — A signaler, en outre, l'inventaire des registres de catholicité de certaines archives communales et la bibliographie des communes du département.

Comité départemental pour la recherche et la publication des documents économiques de la Révolution française. 1931, Rouen.

Cury : *État des biens nationaux dont la municipalité de Dieppe a passé sa soumission (1791)*, p. viii-xii. Mention de biens ecclésiastiques.

Association des Amis du vieux Fécamp.
Bulletin. XIXe année, 1928.

J. Malandain : *Les fouilles faites à l'abbaye de Fécamp pour rechercher la crypte souterraine*, p. 1-13, 1 pl. h. t. — Ph. Lauer : *Les fouilles de l'abbaye de Fécamp*, p. 14-30. Exposé des résultats obtenus. — J. Vallery-Radot : *Notes iconographiques sur cinq tombeaux d'abbés de la Trinité de Fécamp*, p. 31-37, 4 pl. h.-t. Tombeaux de Guillaume de Ros (1087-1108), Richard (1220-1223), Guillaume de Putot (1285-1297), Thomas de Saint-Benoît (1297-1307) et Robert de Putot (1307-1326).

Paul Jubert.

EURE

Revue catholique d'histoire de Normandie.
40e année, livraisons 1 à 6, 1931. Évreux, 6, rue du Meilet.

Georges Goyau : *Mgr Verrolles, apôtre normand de la Mandchourie*, p. 5-18. Né à Caen en 1805, Emmanuel Verrolles, vicaire apostolique de Mandchourie de 1838 à 1878, fut le réorganisateur des missions catholiques de Chine.

Chanoine Uzureau : *Au diocèse de Lisieux*, p. 43-47. Notes de l'abbé Degrenthe sur la persécution religieuse en 1791 et 1792 adressées à l'abbé Barruel. — *La déportation ecclésiastique dans le Calvados*, p. 102-105. Récit des événements de Port-en-Bessin des 6 et 7 septembre 1792. — *L'Université et le clergé de Caen contre la Constitution civile du clergé*, p. 170-172. Notes adressées à l'abbé Barruel par un prêtre de Caen. — *La déportation des prêtres tourangeaux*, p. 275-280. Notes du curé de Saint-Hilaire de Tours adressées à l'abbé Barruel.

Chanoine Farcy : *Un monastère inconnu. Les Bénédictines « Hors le Pont »* (rue d'Elbeuf à Rouen), p. 65-75, 133-152; historique de cette abbaye fondée en 1644. — *La chapelle Saint-Yves à Rouen*, p. 363-375.

Clémentine de Courten : *Deux lettres inédites de Fléchier à P. D. Huet*, p. 129-132.

Alfred Ruault : *Notes biographiques sur l'abbé Bessin* (1734-1810), curé de Plainville (Eure), p. 237-248, 262-274, 340-347. Curé gallican, janséniste et constitutionnel.

Henri LAMIRAY : *Accueils et réceptions à Évreux*, p. 348-362. Détails curieux sur les *entrées* des nouveaux évêques d'Évreux.

Bulletin de la Société d'études diverses de l'arrondissement de Louviers. Tome XX, années 1928-1930. Évreux, 6, rue du Meilet, 1930.

Léon COUTIL : *Iconographie du département de l'Eure*. Arrondissement de Louviers, p. 62-81.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture. VIIIe série, tome cinquième. An. 1928-1930. Évreux, Hérissey, 1931.

Abbé DESDOUITS : *L'abbé Prévost dans la région d'Évreux*, p. 32-48. Séjours de l'écrivain à l'abbaye du Bec-Hellouin, à Saint-Taurin d'Évreux, à l'abbaye de La Croix-Saint-Leufroy.

Georges GOYAU : *Deux épisodes de la gloire de Jeanne d'Arc au* XVIIe *siècle*, p. 129. Notes sur la tragédie *Jeanne d'Arc* de Nicolas de Vernulz et sur un passage de la *Cour sainte* du P. Caussin.

Chanoine BONNENFANT : *Évêques et préfets depuis le Concordat jusqu'à la Seconde République*, p. 150-168. Récit fort divertissant des bonnes et mauvaises relations entre évêques d'Évreux et préfets de l'Eure.

M. BAUDOT.

CALVADOS

Annuaire des cinq départements de la Normandie. Publié par l' « Association normande ». 98e année. Caen, 1931.

L. DERIES : *Le clergé de la Manche sous le régime des « Trois Glorieuses »*, p. 190-222. Esquisse instructive, mais trop rapide, de l'opposition *anti-philippiste* sous Mgr Dupont-Poursat (évêque de Coutances de 1808 à 1835) : affaire du *Domine salvum fac Regem L. P.*, anniversaires des « Trois Glorieuses », fêtes non concordataires, etc. L'état d'esprit du clergé dut évoluer sous Mgr Robin, successeur de Mgr Dupont-Poursat pour aboutir au démocratisme de 1848. Mais on ne voit pas ici comment.

E. SEVESTRE : *Martin Moriet et la vie religieuse à Saint-Lô pendant la Révolution (1787-1802)*, p. 238-266. Biographie du curé de N.-D. de Saint-Lô (né à Saint-Denis d'Amboise en 1743, nort en 1809), qui adhéra à la Constitution civile, mais dont le rôle fut secondaire.

Normannia. Revue bibliographique et critique d'histoire de Normandie. Caen, 1931.

G. HUARD : *Les églises de Rots et de Norrey, au diocèse de Bayeux*, p. 1-27. Analyse archéologique de ces deux belles églises, dont l'une (Norrey) est un chef-d'œuvre et, bien que classée, a grand besoin d'être entretenue.

R. JOUANNE : *Les monographies normandes et l'histoire des prix*, p. 69-104. Examen critique, du point de vue de leur utilisation pour l'histoire des données économiques, d'un certain nombre de monographies de régions, de villes, villages, etc.

Élie LAMBERT : *Une étude récente sur l'architecture romane en Normandie et en Angleterre*, p. 105-110. Exposé des résultats acquis par M. Vallery-Radot dans ses *Églises romanes*.

P. LE CACHEUX : *La juridiction spirituelle des archevêques de Rouen au temps de Jeanne d'Arc*, p. 141-165. Une page de la lutte engagée depuis le XIIIe siècle par les juridictions laïques contre les cours d'église et les immunités cléricales.

Normannia, comme d'ordinaire, a donné le dépouillement de la production historique normande pour 1931 et de nombreux comptes rendus.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
Mémoires. Nouvelle série, t. VI, Caen, 1931.

H. Prentout : *Études sur quelques points de l'histoire de Guillaume le Conquérant. I. La Trêve de Dieu en Normandie*, p. 1-25. Date de 1047 le concile de Caen qui établit la trêve de Dieu. *II. Le mariage de Guillaume*, p. 28-30. Montre bien les conditions historiques du mariage de Guillaume. La question de la *consanguinité* ou de l'*affinité* serait à serrer de plus près, et avec d'autres exemples contemporains, par un historien du droit canon. Voir *Revue*, t. XVII, p. 524.

J. Yver : *Les offices municipaux à Caen au* XVIIIe *siècle. — Une administration municipale « orageuse » à Caen, à la fin de l'Ancien Régime. La mairie de M. de Vendœuvre*, p. 189-220, 241-268. Deux bonnes pages de l'histoire fiscale et municipale de Caen.

Au Pays Virois. Mortain, 1931.

Em. Halbout : *Le vieux Condé* [*-sur-Noireau*] : *l'église Saint-Sauveur*, p. 11-19, 69-72, 106-112, 177-183. Esquisse historique.

Cette vivante revue publie des *Éphémérides* qui seront fort utiles.

R. N. Sauvage.

MANCHE

Annuaire départemental de la Manche. 103e année. Saint-Lô, 1931.

L. Deries : *Une institution philanthropique du Premier Empire. La Société de charité maternelle. Sa filiale de la Manche*, p. 29-36. Seuls des fonctionnaires souscrivirent. Pourtant, la *filiale* fonctionna. Rendue indépendante, elle subsiste encore.

Revue du Mortainais. N° 24. Mortain, 1931.

V. Gastebois : *Le Vieux Mortain* (2e vol.). Notices archéologiques et historiques curieuses et très utiles, surtout pour le XIXe siècle.

Revue de l'Avranchais. Tome XXIV (fasc. 144 et 145), 1931.

L. Hulmel : *S. Jean Baptiste de Chasseguey, S. Pierre de La Mancellière, N.-D. de Coulouvray, N.-D. du Mesnil-Adelée*, p. 110-117, 177-180. Notes sur les fiefs et l'histoire paroissiale.

Abbé Masselin et J. Séguin : *L'abbaye de la Lucerne*, p. 181-200 (*fin*). Esquisse insuffisante.

J. Séguin : *Corpus des inscriptions tumulaires du Mortainais antérieures à 1789*, p. 277-288. L'auteur reprend pour le Mortainais l'utile travail qu'il a achevé pour l'Avranchin.

L. Deries : *Les internés politiques dans la Manche au début du Second Empire*, p. 289-300. Contribution à l'histoire politique générale.

A. Cudeloup : *L'abbé Jean Postel (1749-1794)*, p. 301-304, prêtre habitué à La Beslière et à Folligny, martyr.

R. N. Sauvage.

ORNE

Bulletin de la Société hist. et archéol. de l'Orne. Tome L, 1931.

De Saint-Pierre : *Excursion dans le Perche-Goüet, le Maine et le Vendômois*, p. 8-89. Notes instructives sur des monuments peu connus.

R. Vastine : *Josias Bérault, commentateur de la Coutume de Normandie (1563-1633)*, p. 113-148. Additions à la notice d'Émile Picot.

Abbé Guerchais : *De Montreuil-au-Houlme à Echauffour : l'odyssée de M. Lafosse*, p. 149-155. Louis-Marin Lafosse (1772-1839), fondateur des Sœurs de l'Éducation chrétienne, en instance de béatification.

R. Jouanne : *La Basse-Normandie au temps de Jeanne d'Arc et d'Ambroise de Loré*, p. i-xvi. Notes d'histoire économique.

Le Pays d'Argentan. 1931.

Ed. de Marcère : *L'abbé Grandin*, p. 3-6, 86-88. Notice complémentaire d'une précédente, due à G. Hubert (*ibid.*, 1930, p. 9-12), sur ce député du Clergé du Maine aux États de 1789.

Société percheronne d'histoire et d'archéologie. T. XXXVI, 1930-1931.

Excursion à Soligny, Bonsmoulins, Mahéru, p. 12-22. Notes utiles sur des monuments et des sites mal étudiés.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne. XXXIX, fasc. 3 et 4. Rennes, Plihon, 1931.

Henri Pérennès : *Une gerbe de cantiques bretons composés par l'abbé Jean Guillou, recteur de Penmarch (1830-1887)*, p. 306-350. Plusieurs de ces cantiques, œuvres d'un poète de langue bretonne, célèbrent la restauration ou la reconstruction d'églises du Finistère.

G. Collas : *Conférence faite au théâtre de Rennes*, p. 384-399. Sur les origines du romantisme et la Bretagne : Chateaubriand, Lamennais, Renan.

Abbé Raison : *Le mouvement janséniste au diocèse de Rennes*, p. 539-573 (à suivre). Première partie d'un travail très important : début du mouvement janséniste à Rennes et rôle joué à Paris par l'évêque La Mothe-Houdancourt.

Chanoine Perennès : *Les Dominicains de Quimperlé*, p. 574-605. Texte d'une notice historique rédigée en 1643 par le prieur Yves Pinsart, suivi de l'analyse de nombreux documents concernant l'histoire temporelle du couvent.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
Tome XI (2e partie), 1930. Rennes, Plihon.

J. Loth : *Quelques victimes de l'hagio-onomastique en Cornwal : Saint Peran, saint Keverne, saint Achebran*, p. 157-172.

J. Levron : *Catalogue des actes de Pierre de Dreux, duc de Bretagne*, p. 173-266, précédé d'une notice sur l'organisation administrative de la Bretagne au xiiie siècle.

P. Diverrès : *L'attaque de Lorient par les Anglais (1746)*, p. 267-338 et t. XII, p. 1-112.

R. Durand : *L'enseignement primaire à Rennes sous Louis XVIII*, p. 339-343.

Tome XII (1re partie), 1931.

Général de la Villestreux : *Journal d'un navigateur malouin sous le règne de Louis XIV*, p. 113-172. Voyage aux côtes des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud de 1704 à 1706.

Paul Sainte-Claire-Deville : *Études sur le comte Joseph de Puisaye. Épisodes de la vie d'un grand chef royaliste sous la Révolution*, p. 173-

202. Dans cette première étude, l'auteur étudie la carrière de Puisaye jusqu'à la défaite des fédéralistes, alors qu'il était « monarchien », puis républicain modéré.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
12e année, 1931. N° 1.

H. B. R. : *Mémoire anonyme présenté aux États de Bretagne vers 1655*, p. 1-5. L'auteur demande entre autres choses des réformes dans l'administration des paroisses.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Tome LVI. Rennes, Imprimerie commerciale, 1930.

Abbé Raison : *Le mouvement janséniste au diocèse de Dol*, p. 1-98. Tous les évêques de Dol furent orthodoxes : les moines de deux abbayes et quelques individus isolés adhérèrent au jansénisme. Voir ci-dessus, p. 237.

H. Bourde de la Rogerie : *Le parlement de Bretagne, l'évêque de Rennes et les ifs plantés dans les cimetières*, 1636-1637, p. 99-108. Lors d'une épidémie, l'évêque ordonna d'abattre les ifs existant dans les cimetières; vraisemblablement ces arbres donnaient lieu à des pratiques superstitieuses. Le parlement s'efforça de les protéger sous prétexte qu'ils avaient été plantés par ordre des ducs de Bretagne.

Commandant J. Prétet : *Un manuscrit de la bibliothèque des Jésuites de Rennes*, p. 109-118. Recueil d'emblèmes et de devises à la louange du duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, formé vers 1670 par les Jésuites de Rennes.

Jacques Levron : *Saint Louis en Bretagne (1230)*, p. 119-132. Histoire de la campagne du roi contre le duc Pierre Mauclerc et notes sur les relations de la France et de la Bretagne.

A. Svahn : *Un vitrail de l'église des Iffs*, p. 193-198. L'auteur démontre que cette belle verrière du xvie siècle représente la vision de saint Paul devant les murs de Damas et non pas le combat de Du Guesclin sous les murs de Mantes, ainsi que l'ont écrit plusieurs archéologues bretons.

Nota. — La Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo n'a pas publié d'*Annales* en 1931.

H. Bourde de la Rogerie.

COTES-DU-NORD

Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
Tome LXII (1930). Saint-Brieuc, 1931.

René Couffon et Hervé Pommeret : *Le Directoire vu de Saint-Servan par un agent secret de Mgr Le Mintier*, p. 1-59, illustré. Publication, avec commentaires, des principaux passages de trente-huit lettres, écrites entre le 18 fructidor et le 18 brumaire par l'abbé J.-B. Sorgniard, de Lamballe, qui, sous le pseudonyme de Le Made, servait d'intermédiaire, avec trois autres prêtres, entre le clergé réfractaire — spécialement les éléments les plus intransigeants (les « Bastiens ») de ce clergé — et l'évêque de Tréguier réfugié en Angleterre. Sorgniard donne beaucoup de détails sur la situation politique, religieuse et économique, des évêchés de Saint-Brieuc, Saint-Malo et Rennes; il n'est pas tendre pour les Chouans. L'évêque de Tréguier, Mgr Le Mintier, avait été nommé en 1797 administrateur apostolique du diocèse de Saint-Brieuc.

René Couffon : *Le collège de Tréguier à Paris*, p. 61-81, illustré. Fondé en 1325 par Guillaume de Coatmohan, chanoine de Notre-Dame de Paris, originaire de Saint-Gilles-Pommerit, le collège de Tréguier s'élevait auprès de celui de Cambrai, à l'emplacement actuel du Collège de France. Il fut réorganisé en 1411 et uni en 1764 au collège Louis le Grand.

Chanoine Dutemple : *Procès-verbal de la députation des trois ordres des neuf évêchés de la Province de Bretagne*, p. 95-110. En août 1788, cinquante trois députés des trois ordres se rendirent à Paris pour réclamer le rappel du Parlement et le maintien des droits et libertés de la Bretagne. M. Dutemple analyse ou reproduit textuellement le journal de la députation.

Edmond et Yves Lemière : *Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des guerres de la Vendée et de la Chouannerie* (1793-1815-1832), p. 191-221. Lettre M.

H. Waquet.

FINISTÈRE

Bulletin diocésain d'histoire... du diocèse de Quimper et de Léon.
Quimper, 1931.

H. Pérennès : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite). Mahalon (fin), p. 1-21, 57-76, 113-139, 169-173. — Martyre (La), p. 173-182, 225-239, 281-298. — *Chapelle de Notre-Dame de Crann en Spézet* (suite), p. 22-33. Détails historiques d'après les comptes des XVIIe et XVIIIe siècles, notamment sur les pardons et dévotions. — *Un grand poète breton, Jean Guillou, recteur de Penmarc'h (1830-1887)*, p. 43-56. Né à Cléder, recteur de Penmarc'h de 1872 à sa mort, Jean Guillou a composé des gwerziou, des sôniou et des cantiques. Il n'est question dans cet article que des cantiques. « Grand » poète semble une hyperbole.

Extraits du journal fait par Anna-Louise du Parscau du Plessix pendans les années 1792-97 et 1800 (suite), p. 34-42. Du 25 janvier au 16 février 1793. Impressions diverses causées par la nouvelle de la mort du roi.

Chanoine H. Calvez : *Languengar. Notes sur la vie et la mort d'une petite paroisse*, p. 77-90, 140-149, 183-201, 240-244. Placée sous le patronage de sainte Azénor, la petite paroisse de Languengar semble avoir été un démembrement de Plouider. Le dernier recteur fut le premier maire. Au Concordat, Languengar fut rattachée à Lesneven; il ne reste rien de son église.

Abbé Guéguen : *Les prônes d'un recteur de Landunvez au temps de Louis XIV* (suite), p. 91-97, 245-260, 299-302. Le recteur est Guillaume Rannou (Cf. *Revue*, t. XIII, 1927, p. 272). Notes sur les orphelins, les pauvres, la guerre (sans enthousiasme), les réquisitions de blé, la conscription, les « tragédies » ou processions théâtrales organisées à la façon du P. Maunoir et contre la volonté de Rannou, l'école paroissiale, etc.

Père Armel : *Mission prêchée à Quimper par le Père Honoré de Cannes, capucin, en 1686*, p. 98-110. Publie avec notes et commentaires le « journal ou relation » de la mission.

Chanoine Saluden : *Douze places en vingt-huit ans*, p. 150-167. Raconte la carrière mouvementée de Bernard Leteurnier, de Plougonven, mort presque nonagénaire en 1883, apôtre d'une « conduite très digne », mais « d'une originalité extraordinaire ».

Chanoine A. Le Roy : *Un évêque breton, Mgr Léopold de Leséleuc de*

Kerouara, évêque d'Autun, Châlon et Mâcon (suite), p. 202-223, 261-280, 303-332. L'épiscopat de Mgr de Leséleuc, préconisé le 23 décembre 1872. Récit des pèlerinages des Marseillais, des Lorrains et des Bretons à Paray-le-Monial en 1873.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.

Tome LVIII, Quimper, 1931.

Saint Tudy, abbé et confesseur, p. 10-15. Traduction d'une étude en anglais du Rév. G.-H. Doble. Il n'existe pas de vie de saint Tudy, il est cité dans les vies des saints Maudez et Corentin sans qu'on puisse assurer qu'il ait été réellement en relations avec eux; le Tudy de Cornwall est le même que le Tudy honoré en Bretagne dans la région de Quimper et aux environs de l'île Modez.

L. Le Guennec : *La construction d'un clocher breton (Saint-Mathieu de Morlaix),* p. 16-27. Histoire, d'après les comptes, de la construction commencée le 10 juillet 1548 par Yves Croazec.

Daniel Bernard : *Autour de Brizeux,* p. 28-52. Histoire de l'abbé Le Nir qui fut le maître de Brizeux à Arzano où, nommé curé en 1810, il avait créé spontanément une petite école. Parmi les condisciples du poète quelques-uns entrèrent dans le clergé; l'un, l'abbé Moëlo, devint pro-secrétaire de l'évêché.

Procès-verbal des prééminences et autres droits appartenant au seigneur de Goesbriand en 1630, p. 53. Texte annoté, fournissant des renseignements sur les anciens vitraux, tombeaux, bancs, de diverses églises du pays d'entre Morlaix et Lannion.

Louis Ogès : *Les écoles d'enseignement mutuel dans le Finistère sous la Restauration,* p. 76-150. La méthode d'enseignement mutuel, préconisée par décret du 27 juin 1816, se heurta dans le Finistère, malgré la neutralité de l'évêque, à une opposition très vive du clergé, qui lui reprochait son origine étrangère (anglaise et protestante) et ses « jongleries et prétentailles révolutionnaires ».

H. Waquet.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymatique du Morbihan. Année 1931. Vannes.

Abbé J. Blarez : *Portraits des évêques de Vannes,* p. 114-135. Étude très documentée donnant la nomenclature (aussi complète que possible) des effigies d'évêques, depuis la fin du XIVe siècle jusqu'à nos jours; illustré de 14 gravures hors-texte.

A signaler, dans les *Procès-verbaux :* abbé J. Blarez, présentation d'un *jeton de bronze commémoratif de l'entrée à Paris en 1664 du cardinal Flavio Chigi,* neveu et légat du pape Alexandre VII (p. 17); présentation d'une *médaille d'argent du prince Mario Chigi, maréchal du Conclave,* 1878 (p. 46); résumé d'une *conférence sur les portraits des évêques de Vannes* (p. 22); — Viaud-Grand-Marais, *Double parrainage en Morbihan* au XVIe siècle (p. 18); — Raut et Lallement, étude sur *Ménalque, pastorale en musique dédiée à Mgr François d'Argouges, évêque de Vannes, et qui fut représentée sur le théâtre du collège de la Compagnie de Jésus,* en 1688 (p. 39); — P. Thomas-Lacroix, les *reliques de saint Vincent-Ferrier à la cathédrale de Vannes* (p. 56).

P. Thomas-Lacroix.

LOIRE-INFÉRIEURE

Bulletin de la Société archéologique de Nantes.
Année 1930. Tome 70. Bureaux de la Société, rue Jean V, 1931.

Abbé J.-B. Russon : *La date de la translation des reliques des saints Donatien et Rogatien à la cathédrale de Nantes,* p. 93-101. Rivalités pour la possession de l'église Saint-Donatien et des reliques des deux saints entre les évêques et les Bénédictins. Première translation en 1063. Translation définitive en 1092 ou 1145, cette dernière date semblant être celle d'une ostension des reliques.

Louis Grimault.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.
3e série, tome VIII, 4e trimestre 1930.

P. Boissonnade : *Le vitrail de la Crucifixion à la cathédrale de Poitiers,* p. 803-815. M. B. a établi, avec peu de risques d'erreur, que ce splendide vitrail fut donné par Thibaud de Blason, sénéchal de Poitou, à la suite de la grande croisade d'Espagne de 1212 et de la bataille de Las Navas où il eut un rôle important. Cette croisade ayant été solennellement placée par Innocent III sous l'égide de la Croix et son succès ayant été partout considéré comme le triomphe de ce signe sacré, le vitrail en question se trouve être un ex-voto étincelant de la délivrance de la chrétienté du péril musulman d'Espagne.

M. Pouliot : *Sur le retable de la chapelle de paroisse de la cathédrale de Poitiers,* p. 816-825. Retable provenant des Jacobins de Poitiers, œuvre du sculpteur Bardou en 1671.

Tome IX, 1931.

A. Dernier : *Un village disparu au* xixe *siècle : Milly,* p. 50-56. Prieuré fondé en 862; les dernières traces de l'agglomération ont disparu en 1896.

Archives historiques du Poitou. Tome 47, 1931.

Construction du temple du Vigean (1654), p. 198-201. Publication d'un acte relatif à la construction de ce temple réformé dans une petite localité du canton de l'Isle-Jourdain (Vienne).

Baptêmes, mariages et sépultures de l'église réformée de Champagne-Mouton [arr. de Confolens], p. 202-205.

Obituaire du prieuré fontevriste de Montazay [comm. de Savigné, canton de Civray], p. 264-266.

La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers. Année 1931.

Le Guichaoua : *Les écoles chrétiennes en Poitou depuis le début du* xixe *siècle,* p. 721-724, 736-740, 754-756, 771-772, 784-786, 798-801. Tableau très documenté et très objectif de l'enseignement catholique à tous les degrés dans le diocèse de Poitiers depuis la Révolution jusqu'en 1931.

Joseph Salvini.

DEUX-SÈVRES

Rien n'a été publié par les Sociétés savantes du département depuis la recension de l'an dernier.

Joseph Salvini.

VENDÉE

Revue du Bas-Poitou. 44e année, 1931. Fontenay-le-Comte.

G. Gaillard : *L'Aubraie des Clémenceau*, p. 16-28, 174-183 (suite). Mis sous séquestre en 1792, comme bien d'émigré, le château fut acquis, il y a un siècle, par la famille Clémenceau.

C. Grelier : *Les anciennes églises et chapelles de la Garnache*, p. 41-47. Dans cette « ville », qui fut jadis une des places-fortes du Bas-Poitou, il y avait quatre églises et deux chapelles.

B. Wirtz-Daviaud : *L'amiral Philippe Chabot*, p. 85-93, 163-173. Narre brièvement la vie « tumultueuse » du célèbre « compagnon » de François Ier, décrit son château d'Apremont, dont les deux tours et la chapelle — qui dominent la Vie — sont une des merveilles de la Vendée, et son tombeau, maintenant au Musée du Louvre.

E. Gabory : *Clémenceau et ses biographes*, p. 149-162. Esquisse d'après ses derniers biographes — avec des retouches — « les traits essentiels de cette prodigieuse et contradictoire figure. »

Archives du diocèse de Luçon.
1931. Nouvelle série (7e année), nos 31-34.

A. Poirier : *Chronique paroissiale de l'Orbrie* (80 p.). Chap. IV : Fiefs et domaines : le Court, Puy-Chabot, le Pinier, les Arçonnières.

P. Boutin : *Biographies* (80 p.) *de Perrine-Julienne Mulonnière*, fusillée aux Sables d'Olonne, le 25 juin 1794, pour avoir donné asile à des prêtres réfractaires; — et de *Pierre Coutand*, tisserand à Saint-Mars-la-Réorthe, condamné à mort, comme « fauteur et partisan des prêtres contre-révolutionnaires. »

A. Poirier : *Un testament de Richelieu* (4 p.). A propos d'une lettre (du 8 février 1619) par laquelle Richelieu, évêque de Luçon, exilé en Avignon, fait part à son chapitre de ses dernières volontés.

A. Poirier : *Maillezais et Agrippa d'Aubigné* (20 p.). A l'occasion du troisième centenaire de la mort du célèbre huguenot, soldat et écrivain, qui passa en Poitou une partie de sa vie et fut pendant trente ans (1589-1619) gouverneur du château de Maillezais, l'auteur étudie le rôle important qu'il joua à cette époque dans la région.

Ad. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletin et Mémoires de la Société historique de la Charente.
Année 1930. Angoulême, Imprimerie ouvrière, 1931.

Abbé Chevalier : *Table de marbre armoriée du chapitre de la cathédrale d'Angoulême*, p. cii-cix. Table qui n'a jamais été signalée. Elle est couverte de blasons : au centre, un blason épiscopal, celui de Jacques de Saint-Gelais, doyen du chapitre d'Angoulême de 1496 à 1539, et en même temps évêque d'Uzès, prélat somptueux et orgueilleux de son nom, frère d'Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême. Le blason épiscopal est entouré de huit autres blasons, plus petits, qui sont un mémorial des origines de la maison de Saint-Gelais et de ses alliances, au moins aux quatre dernières générations : les La Rochefoucauld, les Fontenay, les Aubeterre, les Saint-Gelais, les Chabot de Jarnac, les Lansac, les Du Puy du Fou. La table doit être datée entre 1509 et 1539.

P. Bouchaud.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFÉRIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis.
XLIVe volume, livr. 4 à 7. Saintes, libr. Laborde, 1930-1931.

Ch. Dangibeaud : *Mlle de Saujon. L'Egérie de Gaston d'Orléans*, p. 105-126. Les Campet, barons de Saujon, sont de famille protestante convertie au catholicisme. Anne de Campet, dite Mlle de Saujon, installe en 1663 dans une maison de la rue Garancière les Filles de l'intérieur de la Très Sainte Vierge, qu'un arrêt du Grand Conseil supprima en août 1674. Marthe et Anne-Marie de Saujon, filles de Samuel, se font religieuses. Leur demi-frère Timoléon est prieur de Saujon et du Chay.

V. Belliard : *Baronnie de Champdolent*, p. 137-150, 197-204. Quelques indications sur l'église de Champdolent.

P. Lemonnier : *De l'option des religieux entre la vie commune et la vie privée dans la Charente-Inférieure* (fin), p. 169-178. Au total, 171 religieux ont été interrogés, 36 ont refusé de répondre, 71 ont opté pour la vie commune et 61 pour la vie privée; parmi ces derniers, un certain nombre déclarent n'agir ainsi que vu la dissolution de leur ordre. Presque toutes les religieuses restèrent dans leurs monastères; en mai 1790, une Carmélite de Saintes demande à quitter le cloître; les administrateurs firent de sa sortie une fête civique.

A. Brunet : *Épigraphie*, p. 205. Inscription tracée au charbon sur une pièce de bois de l'église de Neuillac, donnant les noms du vicaire et des syndics en 1601.

F. de Vaux de Foletier.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue des Questions historiques. 59e année, 1931. Paris, Plon.

P. Coste : *Saint Vincent de Paul au secours des provinces désolées* (janvier 1931, p. 5-53). Ces provinces désolées sont celles de la France, celles principalement qui avoisinent Paris, au temps des deux Frondes, et un peu après. La désolation que ce récit met sous nos yeux étonne l'imagination et n'est pourtant que trop vraie; elle ne résulte pas seulement de la guerre civile jointe à la guerre étrangère (le traité des Pyrénées viendra bien tard, et dans une France déjà pacifiée), elle tient à la faiblesse du pouvoir central à l'égard des bandes de mercenaires, étrangers en partie, qui commettent de véritables horreurs, et jusqu'à des sacrilèges sans nom. Au milieu de toutes ces horreurs, famine, maladies contagieuses, vols à main armée, incendies, expulsions brutales, femmes et jeunes filles déshonorées, apparaît comme un ange de paix M. Vincent. Il voit le remède, il l'indique à la reine et à Mazarin, mais il n'est pas écouté. Il soulage du moins l'infortune dans des proportions qui nous étonneraient, si nous ne savions pas quel appui ce grand apôtre trouvait dans les Dames de charité et dans la Compagnie du Saint-Sacrement.

E. G. Ledos : *Maurice Prou* (janvier 1931, p. 94-101). Courte notice sur le si regretté directeur de l'École des chartes, un des savants de notre époque qui ont fait le plus d'honneur à la science française. A retenir surtout la publication faite par lui des *Registres d'Honorius IV* avec une magistrale introduction (Paris, 1888); son travail *De Ordine Palatii d'Hincmar de Reims; les cinq livres de Raoul Glaber* (Paris, 1886); son *Étude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France* (Paris, 1888). Il se révéla ensuite par ses travaux sur les monnaies des époques mérovingienne et carolingienne en numismate des plus distingués. Archiviste hors ligne, esprit sagace et très pondéré, sachant s'oublier lui-même, pousser et encourager les autres, il était fait pour être à la tête de l'École des chartes, où sa mort a laissé d'unanimes regrets.

Philippe Bertault : *Un aumônier du corps expéditionnaire de la conquête d'Alger*, 1830 (avril 1931, p. 327-353). Il s'agit de l'abbé Jean Marie Seve, du diocèse de Lyon, aumônier au 14e léger, qui nous a laissé un vivant récit de l'expédition.

L. Boiteux : *Université et archevêché en conflit. Besançon, 1758-1763* (juillet 1931, p. 97-110). Taine assure que, pendant dix ans, sous le second Empire, il ne se nomma pas, dans le diocèse de Besançon, un seul fonctionnaire, fût-ce même un garde champêtre, sans la participation, au moins indirecte, du cardinal Mathieu. Il n'en était pas ainsi au XVIIIe siècle, au temps du cardinal de Choiseul-Beaupré. Dans ce vaste diocèse de Besançon, qui comprenait alors 814 paroisses, trente-neuf seulement étaient à sa nomination. Le droit de patronage exercé d'ailleurs canoniquement lui enlevait les autres; il donnait l'institution, la juridiction au sujet pourvu, et c'était tout. C'est justement cette question qui mit en conflit le cardinal avec l'Université de Besançon. Celle-ci dont les revenus étaient déjà très réduits, et qui comptait onze professeurs, avait obtenu du régent, qu'on lui annexât un bénéfice ecclésiastique important, le prieuré bénédictin de Vaucluse, lequel avait à sa nomination sept paroisses et un vicariat. Le pape Clément XII, sollicité par

la cour de France, avait accordé les bulles nécessaires. Tout alla bien pendant plusieurs années : l'Université nommait, l'Ordinaire donnait l'institution. Une négligence de l'Université dans l'exercice de son droit amena le conflit. Le cardinal de Choiseuil était tout-à-fait du XVIIIe siècle. Zélé pour l'instruction, même féminine, pour la discipline ecclésiastique, mais très gallican et hostile aux religieux, surtout aux Jésuites, il souffrait avec peine de voir tant de cures lui échapper. Il voulut remettre la main sur celles qui dépendaient du prieuré bénédictin de Vaucluse et un procès s'engagea, assez long, semé de péripéties, mais dans lequel battu d'abord, il finit par avoir gain de cause, grâce à un accord avec sa partie, avec l'Université elle-même, laquelle par déférence consentit « dès à présent et pour toujours, que Son Éminence et ses sucesseurs, conférassent, comme exerçant les droits de l'Université, et ce, à l'alternative des vacances, qui arriveront par mort seulement, les cures dépendantes du patronage de l'Université à raison du prieuré de Vaucluse » (12 mars 1763). Telle fut la fin de ce conflit, lequel, dans l'ensemble, donne lieu d'admirer une fois de plus la finesse proverbiale des Comtois.

Jules VIARD : *Le concile de Paris, de mai 1310* (1er octobre 1931), p. 358-361. Simple rectification de dates, et qui sans doute n'eut point fait l'objet d'un article sans l'autorité exceptionnelle de la source d'où vient avec l'erreur la nécessité de la rectifier. Cette source est justement l'*Art de vérifier les dates*. Une erreur cependant s'y est glissée, lorsqu'elle fixe au mois d'octobre 1310 un concile provincial tenu à Paris sous Philippe le Bel et relatif à la trop fameuse affaire des Templiers. Ce concile eut bien lieu en 1310, mais au mois de mai, du 11 au 26. Nous le savons de la manière la plus certaine par le témoignage des contemporains, consigné dans les Grandes chroniques et dans la continuation de la chronique de Gérard de Prachet, de Bernard Guy et de Jean de Saint-Victor.

Th. MALLEY.

Revue d'histoire moderne. Tome III, 1928. Paris.

G. LEFEBVRE : *Les recherches relatives à la vente des biens nationaux* (p. 188-219). Travaux publiés, esquisse des résultats obtenus (les ventes de l'État ont principalement profité à la bourgeoisie et aux paysans aisés, en dépit d'une très grande diversité géographique; il y a lieu de compléter les faits de cet ordre par l'étude du nouveau régime successoral et du mouvement des ventes privées; il s'en faut, d'ailleurs, que par ces mesures la Révolution ait mis fin à la crise agraire et comblé les vœux des paysans).

P. P. VIARD : *La dîme ecclésiastique dans les colonies françaises aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, p. 220-226. L'impôt direct cultuel est imposé par le roi, mais il y a des résistances (facilitées par l'assiette de la dîme « sur tout ce qui naît par le travail des hommes plutôt que sur ce que la terre produit d'elle-même »); le mode de perception est variable (régie épiscopale, affermage; contrairement à l'usage français, le curé peut s'adjuger les dîmes de sa paroisse au prix fixé par experts); le rendement est fort modeste en raison des fraudes. Exemples empruntés à la Nouvelle France au temps où Mgr de Laval, vicaire apostolique, fait un séjour à Paris (1663).

Tome IV, 1929.

René DURAND : *Un rapport inédit de Portalis* (1804), p. 263-274. Rapport du directeur des Cultes, en date du 11 floréal an XII, à l'occasion

d'un conflit qui venait de surgir entre le Conseil général des Côtes-du-Nord et Mgr Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc. Le Conseil prétendait que l'évêque n'avait nommé dans les vicariats de succursales qu'un nombre insuffisant de constitutionnels. En transmettant ses réclamations au premier consul, Portalis expose avec vigueur la doctrine concordataire en matière de nominations ecclésiastiques.

Tome V, 1930.

E. Préclin : *Edmond Richer*, p. 241-269 et 321-336. Richer a été, dans les premières années du XVIIe siècle, le véritable chef de l'Université et le porte-parole d'un gallicanisme renouvelé qui inspirera les champions du bas-clergé à la veille et au lendemain de la Révolution française. Sa vie (30 sept. 1559-29 nov. 1631) : réformateur du collège du Cardinal Lemoine, son rôle comme syndic de la Faculté de Théologie de Paris (1608-1612) et comme auxiliaire des gallicans (aux États généraux de 1614; pendant les troubles de 1622). — Son œuvre (pédagogue, historien, doctrinaire). — Cette étude, neuve et précise, fondée sur le dépouillement de nombreux manuscrits de la Bibliothèque nationale, s'encadre entre une bibliographie et un exposé de l'influence du « richérisme » dans l'évolution religieuse de la France.

Louis Villat.

Revue historique de Droit français et étranger.
4e série, 10e année, 1931. Paris.

Gabriel Le Bras : *Notes pour servir à l'histoire des collections canoniques. V. Judicia Theodori*, p. 95-115. Conteste l'origine continentale (franco-germanique) des divers pénitenciels théodoriens, mais reconnaît, avec Finsterwalder, que la fortune de ces œuvres insulaires fut assurée surtout par l'Église franque.

E. Fournier : *Un réquisitoire contre la vénalité de la justice ecclésiastique au début du XIVe siècle*, p. 339-342. Dans cet acte, Gérard Pigalotti, évêque d'Arras, est accusé, entre 1302 et 1312, d'arrêter ou relâcher ses justiciables pour se procurer de l'argent.

Compte rendu de la *Semaine d'histoire du droit normand* tenue à Caen, du 15 au 19 juin 1931 : R. Jouanne : *L'échevinage de Sées, ville épiscopale, au XVIIe siècle*. D'après les délibérations du Corps de ville, entre 1652 et 1724. Depuis 1690, il n'y a plus d'échevin ecclésiastique. — J. F. Lemarignier : *L'origine de l'exemption active en Normandie au XIe siècle*. Serait dans l'affranchissement des droits pécuniaires de l'évêque, accordé au monastère propriétaire d'une église et qui entraîna peut-être, la justice étant désormais sans profit, abandon de la juridiction épiscopale au profit de l'abbé. — P. Lecacheux : *La juridiction spirituelle des archevêques de Rouen au temps de Jeanne d'Arc*. Multiplication des cas privilégiés; conflits avec les officiers royaux et aussi avec le chapitre.

G. Le Bras.

Revue historique des Institutions et du droit. Paris, 1931.

Pierre Lamazou-Betbeder : *La famille béarnaise*, p. 97-111. Ce qui fait encore sa force et ce qui la menace.

Mgr de Llobet : *S. Ém. le cardinal de Cabrières (Souvenirs intimes)*. Quelques-uns de ces souvenirs précisent des points particuliers de la vie du vénérable cardinal. Pourquoi a-t-on laissé le typographe estropier par deux fois le nom de Mgr Valleau, évêque de Quimper ?

48e congrès des jurisconsultes catholiques. Il a eu lieu à Angers du 28 au 30 octobre 1931 et s'est occupé de l'état actuel de la liberté d'enseignement, p. 385-420. Voir, p. 432-463, le rapport du R. P. Dudon : *L'audacieux mensonge des lois Ferry.*

Urbain Rouziès.

Revue d'histoire littéraire de la France. 36e année, 1929, Paris.

Marcel Paquot : *Lamartine, Lamennais et Hugo : lettres d'un jeune admirateur belge,* p. 114-119. Jules Delvaux, fils d'un notaire de Tirlemont, gagné aux idées républicaines, s'est intéressé à la santé de Lamennais que les journaux représentent comme très précaire. Par un court billet (16 décembre 1853) qui est sans doute l'un des derniers qu'il écrivit, le vieux polémiste cherche à rassurer son jeune correspondant dont la sympathie l'a touché.

Paul Chaponnière : *Un pasteur génevois ami de Voltaire, Jacob Vernes,* p. 181-201. Parmi les correspondants de Voltaire figurent, surtout depuis l'installation aux Délices, de nombreux pasteurs de Genève, de Lausanne ou de Berne : ils lui plaisent par leur libéralisme et il voit en eux les apôtres d'une religion toute philosophique et « raisonnable », digne de Locke et peu chargée de dogmes. Mais ils s'inquiètent de voir le grand homme jeter dans leur patrie des semences d'impiété et de corruption et ils s'écartent de lui pour se rapprocher à nouveau quand il les enthousiasme par ses élans de charité et son activité en faveur des malheureux. De là des amitiés semées de traverses et vite rompues. Une seule subsista jusqu'à la fin : celle que lui avait vouée le pasteur J. Vernes à qui sont adressées une vingtaine de lettres, retrouvées à la Bibliothèque publique de Genève et s'échelonnant entre 1758 et 1777. Elles complètent les lettres (au nombre d'une trentaine) de la *Correspondance générale,* les dix-huit lettres publiées par F. Caussy dans la *Revue Bleue* de 1913 et les six lettres publiées par M. Ed. Dufour dans la *Revue d'Histoire littéraire* de 1912.

Paul-M. Bondois : *Le procureur général Joly de Fleury et le « Mahomet » de Voltaire,* p. 246-259. La tragédie de *Mahomet,* dirigée contre le « fanatisme catholique », eut une carrière théâtrale assez mouvementée. En 1742, elle ne fut représentée que deux ou trois fois parce que le procureur général du parlement de Paris envoya au ministre des observations, en conséquence desquelles la pièce fut retirée et la représentation défendue. C'est le texte même de ces « observations » qui est ici reproduit : elles nous éclairent sur les critiques que le monde parlementaire adresse à une œuvre dangereuse pour « les bonnes mœurs, la société, la religion chrétienne ».

37e année, 1930.

Henri Glaesener : *La maison de Fénelon à Meslin-l'Evêque,* p. 70-76. Meslin-l'Evêque est une localité du Hainaut, appartenant à l'archevêché de Cambrai et où Fénelon fit construire « une maison simple et médiocre, mais d'une architecture agréable, avec de justes proportions ». Ce n'est pas là qu'il rédigea son *Télémaque,* car les séjours de Fénelon à Meslin se placent entre le 1er août et le 4 octobre 1699, puis entre le 15 août 1700 et la Toussaint, tandis que le *Télémaque* remonte à 1693 ou 1694. Mais c'est là sans doute qu'il désira « se cacher et faire pénitence » après avoir été condamné et, s'il n'en parle pas dans ses lettres, c'est qu'il a toujours été très discret quand il s'agit de sa propre personne.

Fleury : *Un entretien avec l'abbé Raynal,* p. 77-80. Vers 1779-1780, l'abbé Raynal, étant à Genève pour surveiller l'impression de l'édition

complète de l'*Histoire philosophique des deux Indes*, fit une excursion à Aix et descendit chez le médecin Fleury, dont le *reportage* est édité par M. Vermale. On y retrouvera toute la sensiblerie enthousiaste du XVIIIe siècle et surtout l'aveu que Raynal travaille à Genève à la réunion des Églises. Ce rêve, qui avait hanté Bossuet et Leibniz, était également celui de J. de Maistre qui voit dans la franc-maçonnerie (mémoire rédigé à Chambéry en 1781) le meilleur moyen de le réaliser.

Dr L. Babonneix : *Julie au couvent*, p. 419-424. Établit, d'après les registres de comptabilité du couvent des Bénédictines du Calvaire, au Marais du Temple, la présence comme pensionnaire de Mme Bouchaud des Hérettes, à partir du 31 mai 1779 et jusqu'à la dispersion du couvent en 1792. C'est donc là que Julie, la future Elvire de Lamartine, a dû naître, en 1784, et c'est là, à coup sûr, qu'elle a passé ses huit premières années.

J. Dedieu : *Survivances et influences de l'apologétique traditionnelle dans les « Pensées »*, p. 481-513 (à suivre). Pascal fonde la nécessité de rechercher la vraie religion sur la peinture de la condition humaine et sur l'étude du souverain bien. Mais sur aucun de ces deux points il n'a fait œuvre de novateur. D'une part Raymond Sebond, Bérulle (*Grandeurs de Jésus*, 1623), le P. J. F. Senault (*l'Homme criminel, ou de la corruption de la nature par le péché*, 1644), etc., ont exposé la doctrine augustinienne sur la misère des hommes qui permet de remonter au péché originel. D'autre part le principe du souverain bien et la critique du stoïcisme ont fait l'objet des travaux du cordelier Boucher (*les Triomphes de la religion chrétienne*, 1628), du R. P. Vincent (*l'Exercice de l'homme intérieur ou la connaissance de Dieu et de soi-même*, 1650), du philosophe Louis de Lesclache (*L'Art de discourir des passions, des biens et de la charité*, 1660).

Émile Bouvier : *Un passage de « René » et la conversion de Chateaubriand*, p. 570-572. Signale une coïncidence assez curieuse entre un passage de *René* et les fameuses phrases de la préface du *Génie* relatives au décès de Mme de Chateaubriand : le premier expliquerait comment Chateaubriand a pu « imaginer » littérairement l'épisode pathétique d'une conversion qui fut en réalité beaucoup plus lente.

Louis Villat.

Études. Tomes 206 à 209. Année 1931. Paris

Joseph Lecler : *Un bourgeois devant l'Inquisition au XIVe siècle* (5 février 1931, p. 271-290). Ce bourgeois est un notaire du village de Tarascon, Pierre de Gaillac; cette Inquisition est celle de Carcassonne. L'inquisiteur est le dominicain Geoffroy d'Ablis, qui exerça cette charge à Carcassonne de 1303 à 1310. C'est d'après son registre, qui existe encore, que cet article a été fait. Pierre de Gaillac est inculpé d'hérésie et d'une hérésie particulièrement antisociale, celle des Cathares, la fine fleur du manichéisme albigeois. Contre cette secte non moins dangereuse pour l'État que pour l'Église, il avait fallu, au siècle précédent, prêcher une croisade. La croisade, conduite par des chefs énergiques, avait réussi, si bien réussi que la secte blessée à mort ne tarda pas à disparaître de l'histoire. Mais au commencement du XIVe siècle, elle faisait encore des adeptes qui travaillèrent dans l'ombre à la reconstituer, et sur lesquels les inquisiteurs avaient l'œil ouvert. Pierre de Gaillac, d'ailleurs peu militant, mais de famille infectée par l'hérésie, était de ces adeptes. Il fut arrêté avec plusieurs autres, comparut, à diverses reprises, devant Geoffroy d'Ablis, qui l'interrogea sur sa créance, sur les rapports qu'il

avait eus avec les chefs, sur le lieu de leur retraite et qui finit par le réconcilier avec l'Église. — Le mérite de cet article, c'est de nous faire connaître ce qui restait du manichéisme albigeois, au commencement du XIVe siècle, comment fonctionnait alors l'Inquisition, et quels étaient ses procédés. En commençant, l'auteur nous dit judicieusement que pour bien juger l'Inquisition, il faut se faire une âme d'ancêtre, c'est-à-dire se reporter à l'époque, au cadre social, à la pensée des contemporains. N'oublions pas non plus que toute insurrection religieuse, se traduisait alors par la guerre civile, et qu'il vaut mieux punir le crime suffisamment manifesté que de s'armer contre lui, quand il a couvert un pays de sang et de ruines.

Florentin HELINE : *Monsieur Daly, homme sensible. Documents inédits sur les derniers jours de Pie VI à Valence* (5 mars 1931, p. 553-556). *Sensible*, ce mot était très en honneur à la fin du XVIIIe siècle, et pendant la Révolution surtout. La sensibilité, une sensibilité d'ailleurs très factice, tenait lieu de vertu à ces générations déchristianisées par le rire et les sarcasmes de Voltaire. Nous avons ici pourtant quelque chose de mieux, que ces émotions passagères, que ces pleurs d'un instant, qui donnent à l'homme l'illusion de la bonté. *Monsieur Daly* est dans le plus noble sens de ce mot un *homme sensible*. Sa rencontre avec Pie VI, les attentions qu'il a pour le pape captif, le vont montrer. Ce Monsieur Daly est un gros bourgeois de Crest en Dauphiné, protestant de religion, industriel de profession, très bien dans ses affaires au moment où éclate la Révolution, qui portera une forte atteinte à sa fortune, et dont malgré tout il épouse avec beaucoup d'autres les erreurs et les utopies, sans d'ailleurs se déshonorer comme d'autres par des actes de terrorisme. La Révolution, qui lui enlève une partie de ses gains, lui donne en compensation un rôle politique : en 1793, il est nommé « délégué du district de l'administration départementale ». C'est en cette qualité que six ans plus tard, à Valence, il va rencontrer Pie VI; comme ces papes que les empereurs byzantins traînaient en exil, le vieux pontife vient mourir en terre étrangère. En sa qualité d'administrateur, M. Daly eut beaucoup à s'occuper du pape captif. Lui-même a laissé, de ses rapports avec Pie VI, une relation inédite jusqu'ici, et qui émeut par sa simplicité et un accent de vérité, qui montre le fond d'une âme. Ce calviniste, qui d'ailleurs le reste toujours, est plus près de Rome que de Genève. Le pape n'est pas seulement pour lui « quelqu'un »; il sent confusément qu'il est comme Burke le devait dire, en plein Parlement d'Angleterre, « le chef suprême du christianisme » et il le traite en conséquence. Il éprouve en face de lui une émotion respectueuse et profonde; il pourvoit le mieux qu'il peut à ses besoins et à ce que demandaient les convenances. Il fait pour le pape vivant et mort, des dépenses personnelles, dont le gouvernement d'alors ne lui tiendra guère compte et dont il ne sera dédommagé que bien plus tard. Tout ce récit est à lire.

Joseph LECLER : *Les origines de la libre pensée française. Étienne Dolet* (20 mai 1931, p. 403-421). Étienne Dolet ne fut ni huguenot ni catholique, mais libre-penseur tout court. Il inaugure, à côté de la Réforme, un autre mouvement, qu'on n'a pas assez remarqué, qu'on a parfois confondu avec elle et qui en est tout-à-fait distinct, bien qu'il ne soit que l'application logique de son principe fondamental, le libre examen. Il ne croit ni à un Dieu distinct de son propre ouvrage, ni à l'immortalité de l'âme, ni à la liberté humaine. A parler franchement, c'est un athée, et qui eut fait bonne figure parmi ceux du XVIIIe siècle et parmi les nôtres : il est leur ancêtre et leur père.

Edmond Renard : *La mort de l'abbé Grégoire (28 mai 1831)* (20 juin 1931, p. 675-694). L'abbé Grégoire voulait mourir en catholique. En 1804, l'archevêché de Paris lui avait donné un *celebret*, qui l'autorisait à dire la messe. Dans sa pensée, c'était suffisant pour que même à la mort, on ne lui demandât rien autre chose. Plus tard, Mgr de Quelen voulut qu'avant d'administrer Grégoire, on réclamât de lui la rétractation des erreurs répandues dans ses ouvrages et d'un passé qui avait fait scandale. Le malade s'y refusa. Un prêtre, nommé à l'évêché de Beauvais, l'abbé Guillon, prit sur lui de l'administrer. Il devait y gagner une certaine popularité et y perdre l'évêché de Beauvais. Le gouvernement de Juillet accusa l'archevêque d'intransigeance. Vu la grande popularité de Grégoire, on craignait que le refus absolu de sépulture n'amenât une émeute. Aussi Grégoire ne fût-il pas enterré civilement. Son corps fut porté à l'église de l'Abbaye-aux-Bois sa paroisse, mais sans participation du clergé paroissial à ses funérailles. L'attitude du curé et de ses vicaires fut toute passive. Pour éviter un plus grand mal, on avait laissé l'église ouverte et des ornements funèbres. Des prêtres sans mandat s'en saisirent et firent les obsèques. Un peu plus tard, par esprit de conciliation, Grégoire XVI nomma l'abbé Guillon évêque du Maroc et demanda à Mgr de Quelen de le sacrer. Ainsi finit l'incident.

Paul Doncoeur : *Les paroisses de France. Enquête sur le clergé paroissial français de 1900 à 1930* (5-20 août 1931, p. 272-297, 402-419). Cette enquête ouvre devant nos yeux un gouffre béant : c'est le vide que la persécution religieuse, la guerre mondiale et d'autres causes encore ont fait dans le clergé de France. De 1900 à 1930, la France a perdu treize mille prêtres qui n'ont point été remplacés. C'est un déficit annuel de quatre cents prêtres, et, d'une certaine manière, l'extinction de trente-et-un diocèses sur quatre-vingt-sept. Pour se rendre compte du mal, c'est un procédé arbitraire et décevant que de regarder simplement les paroisses abandonnées et dépourvues aujourd'hui de pasteurs : il en est qui le sont, à cause de leur insignifiance même, ou parce que la population a émigré; c'est le clergé lui-même qu'il faut regarder; les listes annuelles d'ordinations qu'il faut suivre. En prenant pour point de départ l'année 1888, nous trouvons une moyenne de dix-sept cents ordinations sacerdotales. Cette moyenne fléchit de cent l'année suivante, et décroît encore les années qui suivent jusqu'en 1894. La cause est la campagne menée en France contre l'Église par les gouvernements d'alors, et que, le 20 janvier 1892 les cardinaux Richard, Langénieux, Foulon, Place et Desprez dénonçaient dans une Déclaration célèbre. Cette moyenne se relève de 1894 à 1900 et revient au maximum de 1888 : elle semble provenir d'une réaction courageuse de la population catholique contre la persécution. La décroissance recommence et s'accentue pour ne plus s'arrêter à partir de 1903. Avec le combisme et les temps qui suivent, le sectarisme redouble et le nombre des vocations diminue. La guerre mondiale aggrave encore cette crise. Les vieux meurent, les jeunes se battent, ou sont tués, et peu ou point d'ordinations pendant cette période ! Ce n'est pas tout : les grandes villes, Paris surtout, où se portent aujourd'hui des masses de ruraux et bon nombre d'étrangers, n'ont qu'un nombre très insuffisant de prêtres, un nombre souvent dérisoire, pour satisfaire aux besoins de ces multitudes. Rien qu'à Paris, pour y subvenir, il faudrait un clergé cinq fois plus nombreux. On l'a dit « la Chine commence aux portes de Paris, parfois dans son intérieur ». Et qu'il y a peu de missionnaires pour cette Chine ! Voilà le mal !

Si l'on pouvait, comme Pompée se vantait de le faire, « frapper du pied

la terre et en faire sortir des légions », le remède à cette grande détresse serait bien simple et bien efficace : il n'y aurait qu'à multiplier les prêtres et qu'à remplacer les treize mille et plus qui nous manquent, par un nombre encore plus grand de prêtres jeunes et pleins de vie. Mais les vocations sacerdotales sont l'ouvrage de Dieu, non celui des hommes, et elles ne s'improvisent pas. Il faut donc « tabler » sur les éléments que nous avons sous les mains et leur donner, si possible, une réorganisation, une adaptation meilleure. Sur plusieurs points on a tenté des essais, réuni deux ou trois prêtres, en une communauté centrale, et on leur a confié le soin de plusieurs églises, autrefois paroisses. Ailleurs, on a groupé plusieurs paroisses autour d'un « missionnaire » résidant dans un presbytère bien placé et rayonnant. Ces procédés donnent suivant les lieux et l'esprit des populations des résultats différents. Dans beaucoup de nos campagnes, le paysan veut que le prêtre soit à lui et ne regarde pas comme son curé celui qui l'est de tant d'autres. La conséquence, c'est qu'il délaisse les sacrements. On peut également tirer grand parti des groupements professionnels, des syndicats chrétiens d'ouvriers, d'employés, d'ingénieurs, de médecins. Du centre diocésain, où il réside ordinairement, l'aumônier rayonne, s'informe, étudie les besoins spirituels et peut aider et rendre plus efficace l'action des supérieurs. Il y a aussi l'admission des réguliers dans les cadres paroissiaux. Sur plusieurs points du territoire, cet essai avait été tenté bien avant la guerre mondiale et il avait donné de bons résultats. Seuls, les ennemis acharnés de la religion s'en plaignaient. Il y a enfin l'action des laïques, l'apostolat des laïques, qui, bien dirigés, peuvent rendre d'éminents services. L'action catholique, en particulier, est très à recommander : elle est pour le clergé un auxiliaire de premier ordre. N'oublions pas, en finissant, les œuvres de vocations tardives, très nombreuses, depuis la guerre, et qui vont se multipliant.

Joseph Lecler : *Un adversaire des Libertins, au début du* XVIIe *siècle. Le P. François Garasse* (1585-1631) (5 décembre 1931, p. 553-573). Il est des esprits vigoureux, taillés pour la lutte, sans cesse dans la mêlée, frappant à droite et à gauche, sans toujours mesurer leurs coups. Leur zèle, leur talent d'écrivain ou d'orateur leur attirent d'assez nombreuses sympathies. Mais en même temps la véhémence de leurs attaques, l'inégalité de leur polémique, et faut-il le dire ? leur coup d'œil pénétrant, leur franchise que rien n'arrête, leur attirent des haines implacables et qui leur survivent pendant des siècles. Ce fut le cas du P. François Garasse. Homme excellent, admirable religieux et qui mourut en assistant les pestiférés, orateur assez en vogue, écrivain très vivant et plein d'esprit, François Garasse trouva dans « les Libertins » auxquels il fit la guerre toute sa vie des ennemis implacables. Son travail souvent trop rapide, ses citations souvent peu contrôlées ou inexactes, le ton bouffon qu'il affecte, lui ont valu du bon côté de sévères critiques. L'atticisme n'est pas sa qualité dominante et les fins lettrés ne le goûtent guère. Il mérite pourtant d'être étudié, si l'on veut bien connaître l'histoire religieuse de l'époque. On serait tenté de croire qu'à cette époque, sous le règne de Louis XIII, il n'y avait en France que deux forces morales, celle de l'Église et celle de la Réforme, que Richelieu allait réduire à la condition d'un « petit troupeau ». Il y avait pourtant une troisième puissance, celle des Libertins. On appelait alors de ce nom les incrédules, les libres penseurs, les ancêtres des Voltairiens du XVIIIe siècle. Ils se gardaient bien d'ailleurs de crier trop haut leur impiété. Un séjour à la Bastille avait pour eux assez peu de charme. Pour donner le change, certains

d'entre eux s'approchaient même des sacrements et joignaient le sacrilège au blasphème. Rien d'étonnant que l'intrépide jésuite les ait si vigoureusement poursuivis.

Th. Malley.

Le Correspondant. Tomes 322-325. Paris, 1931.

De Lanzac de Laborie : *Les Saint-Simoniens* (t. 322, p. 281-297). Récit de la fondation du saint-simonisme, de ses recrues, dont quelques-unes remarquables, des divagations du « Père » Enfantin et des divers avatars de cette société. — J. de Witte : *L'abbé de Véri et son journal* (t. 323, p. 339-362, 528-547). Suite de la publication déjà signalée, contenant des détails intéressants sur les vues financières de Necker et les événements précédant la Révolution. — Léonce Celier : *Le procès de l'École libre* (t. 322, p. 801-819; t. 323, p. 3-22). Voir la *Revue*, t. XVII, p. 504. — Georges Goyau : *Ozanam. Les idées politiques et sociales de 1848* (t. 323, p. 183-197). Ozanam veut maintenir le caractère supranational de la papauté et proclame que la souveraineté du peuple doit réaliser sur cette terre le règne social de Dieu. — Pierre de La Gorce : *L'histoire religieuse il y a cent ans* (t. 323, p. 481-506, 641-661). Lamennais depuis l'*Avenir* jusqu'aux *Paroles d'un croyant;* fondation des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul; Lacordaire et Ravignan et leur influence; éclosion d'œuvres catholiques; la sœur Rosalie et Mme Swetchine; rétablissement d'ordres religieux; attaques contre les Jésuites et négociations à ce sujet entre Paris et Rome; attaques contre le christianisme de Michelet, Quinet et Eugène Sue; projets de liberté d'enseignements et rôle de Montalembert dans la défense de l'Église. — Paul Hazard : *Pour le IVe centenaire du Collège de France* (t. 323, p. 662-674). Ses bâtiments commencés en 1610, ne furent terminés qu'en 1773. — Pierre Chirol : *Rouen, ville de Jeanne d'Arc* (t. 323, p. 733-754). Étudie la psychologie des juges de Jeanne, de l'évêque Cauchon en particulier, des chanoines de Rouen, dont le duc de Bedfort faisait partie et des docteurs de l'Université de Paris. Description de ce qui peut rester des monuments contemporains. — De Lanzac de Laborie : *La Chouannerie, la Vendée et l'Angleterre* (t. 323, p. 911-927). A propos du livre de M. E. Gabory, *L'Angleterre et la Vendée.* — Dom Albert Jamet : *Le témoignage de Marie de l'Incarnation* (t. 324, p. 83-101). Vénérable Ursuline, née à Tours en 1599, passée au Canada en 1539, morte à Québec en 1672, « une des plus hautes illustrations spirituelles de la France ». — Georges Goyau : *La portée d'un dialogue spirituel* (t. 324, p. 290-299). A propos de la correspondance entre l'abbé Frémont et la comtesse d'A., convertie du protestantisme. — De Lanzac de Laborie : *L'Église et l'État sous Napoléon III* (t. 324, p. 557-581). Analyse des sentiments de l'épiscopat et du clergé du second ordre et portrait de divers ministres, de Rouland et Duruy en particulier. — André Bellessort : *Béthanie* (t. 324, p. 813-835). Émouvante notice sur l'œuvre des réhabilitées fondée par le P. Alcide Lataste, dominicain, mort le 10 mars 1869, à l'âge de trente-sept ans. — Jean Balde : *Marie-Thérèse de Lamourous* (t. 325, p. 161-180, 366-392, 647-672). Commencement d'une étude sur la fondatrice de la Miséricorde de Bordeaux. — Émile Baumann, *Bossuet moraliste* (t. 325, p. 686-696). Satirique faible, Bossuet est apologiste et directeur de conscience : « Sans être proprement un mystique, il enseigne à merveille ce que peut et doit être la perfection intérieure, la véritable oraison. Sa morale n'est qu'une méthode pour introduire les âmes dans la vie bienheureuse. »

Urbain Rouziès.

PÉRIODIQUES FRANCISCAINS

Etudes franciscaines. 27e année, tome XLIII. Paris, 1931.

Dom J. B. Monnoyeur : *Gerson l'auteur de l'Imitation*, p. 83-89. Gerson serait l'auteur du *de Imitatione Christi;* Thomas a Kempis le copiste.

Em. Houth : *Les couvents du T. O. régulier dans le diocèse de Versailles avant la Révolution*, p. 451-469. Vincent Mussart (1576-1637), prêtre parisien, entra dans une confrérie de Pénitents gris en 1589. Il se retira avec quelques compagnons à Franconville-sous-Bois et en 1594 sa petite communauté fut affiliée au T. O. régulier de Saint-François. Cette fondation fut suivie de celles de Luzarches, Limours et Meulan. Ces religieux apportaient leur collaboration au clergé paroissial et menaient une vie austère.

P. Hilaire : *Jeanne d'Arc, son tertiairat, son étendard et l'ouvrage de M. Adrien Harmand*, p. 546-556, 662-683. Critique du livre si documenté de M. A. Harmand *Des costumes de Jeanne et de ses armures*. Le P. Hilaire arrive à une reconstitution plus exacte de l'étendard, et affirme que notre héroïne nationale appartint au Tiers Ordre de Saint-François d'Assise. Sur ce point ses arguments sont les mêmes que ceux qu'il apportait il y a plus de vingt ans; ils n'ont pas gagné plus de force en vieillissant.

Revue d'histoire franciscaine. Tome VIII. Paris, 1931.

J. B. Kaiser : *Le cardinal de Givry et la famille franciscaine*, p. 12-42. Correspondance échangée entre divers personnages et le cardinal de Givry qui, nommé cardinal en 1596, devint, à la mort du cardinal d'Ossat (1604), vice-protecteur des affaires de France à Rome. Fervent promoteur de la réforme des ordres religieux, Givry apparaît dans ces vingt et une lettres très attaché aux fils de saint François.

J. Vinot de Préfontaine : *Le couvent des Capucins de Beauvais*, p. 43-55. Ce couvent fut fondé en 1603 à la suite des prédications du P. Ange de Joyeuse. La ville de Beauvais se montra toujours d'une exceptionnelle générosité envers les Capucins. L'auteur décrit le bâtiment et les sources de revenus, mais s'étend très peu sur la vie et le ministère des religieux. En 1791 le couvent fut démoli pour faire place à un cimetière.

L. de Lacger : *Les masques de la bienheureuse Jeanne de France*, p. 57-74. Voir aux *Notes bibliographiques*, p. 231.

Robert Menindès : *Eudes Rigaud, Frère Mineur*, p. 157-178. Eudes Rigaud était connu surtout comme archevêque de Rouen; le P. Menindès nous donne des renseignements bibliographiques précieux, recueillis avec critique, sur la famille, les études, les relations, la renommée du célèbre franciscain.

F. de Sessevalle : *Journal du Tiercelin J.-B. Richard*, p. 179-202. On publie ici la table et quelques extraits de ce journal (1741-1768) qui cherche à justifier les actes du P. Richard pendant son triple provincialat.

L. de Lacger : *Quelques points d'histoire relatifs à Jeanne de France et aux Annonciades*, p. 203-221. Rend hommage à la valeur littéraire de *La bienheureuse Jeanne de Valois*, par Mgr M. Cagnac. Hommage accompagné d'une critique aussi vive que justifiée de la méthode et des solutions apportées à quelques problèmes d'histoire étudiés superficiellement dans cet ouvrage.

La France franciscaine. Tome XIV. Paris, 1931.

Odoric M. Jouve : *Le trésor de l'église du Grand couvent des F.-M. de Paris, de 1550 à 1791.* Pages très documentées qui illustrent l'histoire économique du Grand couvent des Cordeliers à Paris.

Gilbert Remans : *Le b. Gabriel Maria Nicolaï,* p. 193-204. Titre trop général pour de simples notes relatives surtout à la dernière maladie et à la mort du bienheureux.

Th. Porte : *Le couvent des Cordeliers de Pamiers et les débuts de la Réforme,* p. 205-245. Histoire du couvent des F. M. à Pamiers depuis ses origines jusqu'à nos jours avec publication d'un long document tiré des Archives de la Haute-Garonne et relatif à l'émeute suscitée par les huguenots en 1562.

P. Gratien.

PÉRIODIQUES BELGES

Analecta Bollandiana. Tome XLIX. Bruxelles, 1931.

H. Delehaye : *Quelques dates du martyrologe Hiéronymien,* p. 22-50. Étude critique de la Saint-Étienne du mois d'août, de quelques notices milanaises, des fêtes de saint Timothée d'Antioche et des martyrs de Césarée. Diverses notices de moindre importance terminent l'article.

Ad catalogum codicum hagiographicorum bibliothecae publicae Audomaropolitanae appendix, p. 102-106. Voir *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XVI, p. 329.

(Les Bollandistes viennent de publier les *Indices* des tomes XXI-XL des *Analecta* (1902-1922), volume in-8° de 256 pages.

Bulletin de la Commission royale d'histoire. Tome XCV. Bruxelles, 1931.

A. De Ridder : *La Belgique de 1842 vue par un diplomate français,* p. 1-72. En 1842, Louis-Philippe avait comme ambassadeur à Bruxelles le marquis de Rumigny à qui était adjoint le marquis Jean-Théophile-Anne de Ferrière le Vayer. Ce dernier est l'auteur d'*Études morales et politiques sur la Belgique* que M. De Ridder publie d'après le manuscrit du ministère des Affaires étrangères de Paris. Ferrière s'est livré à des observations souvent piquantes, parfois tendancieuses, sur les « différences générales entre la Belgique et la France », sur les « principaux traits qui distinguent les Flandres du reste de la Belgique », sur « les haines historiques qui séparent les Flamands des Néerlandais », sur « les tendances actuelles des Flamands pour faire de leur idiôme une langue littéraire », sur « l'Union Douanière entre la Belgique et la France ».

J. Garsou : *Le gouvernement français et le prince d'Orange,* p. 93-110. Un agent secret de Molé, envoyé en Belgique au mois d'octobre 1830, est l'auteur d'un mémoire inédit relatif à la révolution belge et à l'avenir de la dynastie. L'intérêt de la publication réside dans le fait assez inattendu d'une politique française favorable au prince d'Orange. Cette attitude, — que l'issue de la révolution rendit inutile, — s'expliquait par l'anglophilie de Louis-Philippe et de Talleyrand.

Bulletin de l'Institut historique belge de Rome. Tome XI. Rome, 1931.

L. Jadin : *Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liége et de Franche-Comté, d'après les Archives*

de la Congrégation consistoriale. Troisième partie : 1713-1794, p. 3-345. Nous avons ici même analysé les deux premières parties du travail de M. Jadin et nous n'avons plus à revenir sur les éloges qu'appelle ce copieux dépouillement, œuvre de patience et d'érudition. Voir *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XV, p. 551; t. XVI, p. 330. Une table détaillée nous est promise : elle est indispensable pour le maniement de plus de mille pages d'analyses. Les diocèses de France sont représentés dans le nouveau volume par les procès relatifs aux évêques d'Arras, Besançon, Cambrai, Saint-Omer et aux abbés de Faverney, Luxeuil, La Charité, Mont-Sainte-Marie, Notre-Dame-Mont-Benoît, Saint-Bertin, Saint-Paul de Besançon, Saint-Pierre de Baume et Saint-Vaast d'Arras.

L. Jadin : *Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liége et de Franche-Comté, d'après les Archives de la Daterie. 1631-1775*, p. 343-389. Utile complément des études précédentes, le dépouillement des Archives de la Daterie, aux Archives vaticanes, a permis à M. Jadin d'analyser les procès d'évêques d'Arras, Besançon, Saint-Omer et d'un abbé de Luxeuil.

(L'Institut historique belge de Rome a offert à son premier directeur, dom Berlière, un beau volume d'études romaines : *Hommage à Dom Ursmer Berlière*, Bruxelles, 1931, in-8°, 262 pages, portrait).

Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres. (Coll. in-8°). Deuxième série, tome XXIX. Bruxelles, 1931.

D. U. Berlière : *La familia dans les monastères bénédictins du Moyen Age*, p. 1-124. La *familia* d'une église désignait l'ensemble des personnes séculières attachées à son service, soit dans l'intérieur du monastère, soit dans ses dépendances ou exploitations rurales. Ce terme s'appliquait également aux feudataires, censitaires ou serfs volontaires tributaires d'église. Déterminer les charges de ces diverses catégories d'employés, c'est ce qu'a tenté Dom Berlière, servi par une admirable collection de textes, enrichie d'un savant commentaire. En huit chapitres, l'auteur examine successivement la condition des *matricularii*, des *clerici* et *canonici*, des *servientes* et *famuli*, des *ministeriales*, des prébendiers et pensionnaires, des convers, oblats, donnés, rendus, des serfs d'église et sainteurs, enfin des bénéficiers de pains d'abbaye. Tirage à part.

Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art. Tome I. Bruxelles, 1931.

P. Saintenoy : *L'église carolingienne de Germigny-des-Prés et les basiliques trichores*, p. 15-38. L'auteur décrit l'église de Germigny-des-Prés, précieux vestige de l'architecture des carolingiens; il en discute l'originalité et en établit la dépendance à l'égard d'églises, d'Orient ou d'Occident, que caractérise aussi le plan en croix grecque insérée dans un carré.

Revue belge de philologie et d'histoire. Tome X. Bruxelles, 1931.

L. Rochus : *Virgile de Toulouse*, p. 495-504. On sait peu de choses de ce grammairien. Chrétien installé en Aquitaine au milieu du VIe siècle, il nous a laissé des *Epitomae* qui constituent un mélange fantaisiste d'élucubrations philologiques, d'étymologies mystiques, de digressions en tout genre. Néanmoins le traité de Virgile garde une certaine valeur pour l'histoire de la langue et comme document historique et littéraire de l'école de Toulouse.

F.-L. Ganshof : *Saint-Bertin et les origines du comté de Guines*, p. 541-555. Une ancienne tradition faisait du territoire de Guines un domaine de l'abbaye de Saint-Bertin. Guérard admettait la donation qu'aurait faite Walbert au VIIe siècle, et Longnon a encore retenu l'essentiel de la tradition. M. Ganshof a entrepris la critique des sources dont a pu disposer, à la fin du XIVe siècle, Jean d'Ypres, le principal auteur favorable aux prétentions de l'abbaye. Il démontre que la légende a dû se former sans doute dans la seconde moitié du XIIe siècle. En outre, la carte du comté de Guines permet de constater que, sur quarante-sept communes environ de l'ancien comté, le monastère ne possédait qu'une minime parcelle de territoire.

Revue bénédictine. Tome XLIII. Maredsous, 1931.

D. G. Morin : *Les éditions de sermons de saint Césaire d'Arles, du XVIe siècle jusqu'à nos jours*, p. 23-37. Il n'existe, à l'heure présente, aucune édition quelque peu complète et présentable des sermons et homélies de saint Césaire, le grand orateur populaire de l'antiquité chrétienne. La plus ancienne date de 1508; la dernière, celle de Migne, est absolument défectueuse, portion insuffisante à tout point de vue de l'œuvre homilétique du grand évêque gallo-romain.

D. A. Wilmart : *Une nouvelle lettre de Guigues le Chartreux*, p. 55-58. Guigues, un des plus insignes fondateurs de l'ordre cartusien, a laissé une minime correspondance. L'auteur publie une lettre inédite adressée, entre 1131 et 1135, à Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine.

D. Ph. Schmitz : *Lettres de dom Claude Martin, relatives aux éditions des Pères latins*, p. 153-158. Publication d'après les manuscrits français 15.793 et 19.661 de la Bibliothèque nationale à Paris.

D. G. Morin : *Salvien ad ecclesiam. Recension inédite dans un manuscrit de Berne*, p. 194-205. D'après le manuscrit 315 du fonds Bongars à la Bibliothèque de Berne.

D. A. Wilmart : *L'opuscule inédit de Ratramne sur la nature de l'âme*, p. 207-223. Ouvrage conservé dans le manuscrit 332, du XIIe siècle, au Collège du *Corpus Christi* à Cambridge, p. 239-245. Mise en valeur des manuscrits, éditions et études de l'œuvre littéraire de Geoffroi, cardinal de Sainte-Prisque, abbé de la Trinité de Vendôme (1093-1132).

D. L. Gougaud : *Les surnuméraires de l'émigration scottique* (VIe-VIIe *siècles*), p. 296-302. Essai de révision du catalogue des saints pseudo-irlandais ou irlandais douteux dont plusieurs appartiennent à l'histoire de l'Église de France.

D. G. Morin : *Gottschalk retrouvé*, p. 303-312. Notes de critique relatives à un opuscule inédit du célèbre hérétique, d'après le manuscrit 584 du fonds Bongars à la Bibliothèque de Berne.

D. Ph. Schmitz : *Letres de Mabillon sur saint Walbert, Gui d'Arezzo et Guimond*, p. 342-346. Au sujet de saint Walbert dont on avait fait à tort un évêque de Meaux.

Revue d'histoire ecclésiastique. Tome XXVII. Louvain, 1931.

P. Polman : *Flacius Illyricus, historien de l'Église*, p. 27-73. Flacius s'était attaché à mettre en lumière la conservation ininterrompue de la doctrine primitive. Son œuvre historique fut donc, du côté protestant, une première tentative — de proportions gigantesques — d'une rencontre avec les adversaires sur leur propre terrain. Comme historien, Flacius n'appartint à aucune école, mais il erra de Bâle et Wittenberg à Magdebourg et Iéna. Il mourut à Francfort en 1575. Ses *Centuries* res-

teront son principal titre devant la postérité. Et cependant les calvinistes, fermés à l'exégèse luthérienne, ignorèrent ce redoutable historien, redoutable d'ailleurs même pour ses amis.

E. Lesne : *L'indominicatum dans la propriété foncière des Églises à l'époque carolingienne*, p. 74-85. Le *dominicum*, c'est le bien du *dominus*. L'*indominicatum* signifie ce qui fait partie du *dominicum*, désignant d'une façon abstraite l'appartenance du maître. Le terme, qui appartient d'abord à la langue de l'économie rurale, s'applique à l'exploitation directe du *dominus*. Dans presque tous les cas où il est question d'un lot de grands domaines, l'*indominicatum* est mis en opposition avec le *beneficium*. A partir du jour où une part du domaine d'une Église fut réservée aux usages de la communauté, le même terme signifia aussi ce qui restait aux mains du prélat, par opposition aux biens affectés aux moines ou chanoines. Mais quand la communauté a saisi, à titre de personne morale, sa part propre, l'*indominicatum* désigne en outre ce qui appartient à ce nouveau *dominus*. L'histoire du mot éclaire l'histoire de la grande propriété à l'époque carolingienne.

L.-E. Halkin : *Le procès du cardinal Louis de Lapalud*, p. 312-318. Louis de Lapalud, abbé de Tournus-sur-Saône, fut élevé par Eugène IV au siège épiscopal de Lausanne. Mais le Chapitre de cette ville, pour complaire au duc de Savoie, élut Jean de Prangins, sans tenir compte de la réserve pontificale. Le différend fut une des grandes causes soumises au concile de Bâle. Lapalud fut abandonné par Eugène IV. L'élection de l'anti-pape Félix V, duc de Savoie, hâta la solution de cet interminable procès. En 1441, Lapalud, créé cardinal, fut transféré à l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne.

J. Dagens : *Notes bérulliennes. Les sources du « Bref discours de l'abnégation intérieure ». Correspondance du cardinal de Bérulle*, p. 318-352. L'œuvre du cardinal de Bérulle, publiée à Paris, en 1597, s'inspire d'un *Traité de la perfection* que venait de publier une dame milanaise. Bérulle avait suivi de très près son modèle. D'ailleurs le succès de l'*Abrégé* du traité italien dépassa de beaucoup celui de Bérulle. (Ajoutez au catalogue de l'auteur une édition liégeoise de 1627).

F. Cabrol : *Bossuet, ses relations avec l'Angleterre*, p. 535-571. L'histoire des relations de Bossuet avec l'Angleterre est un sujet que les érudits n'ont pas fouillé. Par ses panégyriques et ses oraisons funèbres, Bossuet a montré ce qu'il connaissait, ce qu'il pensait de l'Angleterre. Ses ouvrages de controverses l'amenèrent à s'intéresser à la doctrine du protestantisme anglais et à espérer un rapprochement dans l'unité.

J. de Ghellinck : *La carrière de Pierre Lombard. Quelques précisions chronologiques*, p. 792-830. Comme pour beaucoup d'autres illustrations de l'histoire, la célébrité qui entoure le nom du Maître des Sentences n'a d'égale que l'obscurité qui plane sur la plus grande partie de sa carrière. La légende s'est emparée de cette biographie dont le R. P. de Ghellinck s'efforce de rassembler les données certaines, nombreuses surtout pour les dernières années du théologien.

A. De Poorter : *Lettre d'un ermite à Renaud, abbé de Morimond, 1139-1154*, p. 831-848. Le destinataire de cette lettre inédite, publiée d'après le manuscrit 131 de la Bibliothèque de Bruges, est le frère de Frédéric, comte de Toul. Le long document se résume en une éloquente et pieuse leçon de sagesse, où se reconnaît l'influence de la philosophie de Boèce et de la théologie mystique du pseudo-Denys-l'Aréopagite.

Léon-E. Halkin.

PÉRIODIQUES ALLEMANDS

Elsass-Lothringisches Jahrbuch.

Tome X, 1930. Frankfurt-am-Main. Els.-Lothr. Institut.

G. Wolfram : *Zur Baugeschichte der aeltesten Kathedrale von Metz*, p. 13-26. Maintient contre R. S. Bour (voir *Revue d'histoire de l'Église de France*, XVII, 1931, p. 113) l'ancienne interprétation de la lettre de Gogus à l'évêque Pierre de Metz et cherche à prouver qu'entre 577 et 582 une cathédrale fut bâtie à Metz.

R. Hamann : *Kuenstlerische Wechselwirkungen zwischen dem Elsass und Oberhessen* (avec 14 pl.), p. 27-38. Montre les relations entre l'art religieux de l'Alsace et de la Hesse-Supérieure au XIIIe et au XIVe siècle.

H. Gumbel : *Mystik im Elsass*, p. 39-56. Cherche à caractériser brièvement les mystiques alsaciens depuis le Moyen Age jusqu'aux piétistes protestants : Maître Eckehardt, Nicolas de Strasbourg, Tauler, Rulmann Merswin, les anabaptistes, les Schwenckfeldiens, etc.

J. Ernst-Weiss : *Der Altar zu Luemschweiler* (avec 7 pl.), p. 87-100. L'autel de l'église de Lümschweiler, Haut-Rhin) est un ouvrage de la fin du XVe siècle et les peintures du retable sont une œuvre de jeunesse du célèbre peintre Hans Baldung Grien.

A. Hasenclever : *Johann Sleidan und Frankreich*, p. 101-122. Jean Philippi, natif de Schleiden et pour cela appelé Sleidanus, vécut en France de 1533 à 1542 et vint se fixer à Strasbourg en 1544, où il mourut le 31 octobre 1556; c'est lui qui publia en 1545 une traduction des *Mémoires* de Philippe de Commines. On montre ici comment cet auteur protestant, dans ses ouvrages historiques et surtout dans l'*Illustratio et Galliae descriptio* (1546), apprécie François Ier et la France.

F. Petri : *Strassburgs Beziehungen zu Frankreich waehrend der Reformationszeit*, p. 123-192. Suite d'un travail analysé précédemment (t. XVI, p. 136). L'auteur, écrivant dans une revue prussienne, s'applique à démontrer que Strasbourg, malgré ses relations avec François Ier et Henri II, n'a pas failli à ses devoirs de cité impériale. La ville ne recherchait pas seulement l'appui de la France en faveur du protestantisme allemand, elle s'efforçait aussi de venir en aide aux protestants français. « A la prière de Calvin et de Farel » en 1540. Strasbourg demande que les cités « chrétiennes » envoient une ambassade à François Ier avec une profession de foi et une longue justification des réformes évangéliques. Cette profession et cette justification sont destinées à Marguerite de Navarre; pour le roi, les envoyés reçoivent « une instruction plus courte et plus prévoyante ». De fait, François Ier accorda adoucissement à ses rigueurs « en se déclarant prêt à retrancher de la mesure d'amnistie envers les protestants la clause relative à l'abjuration dans l'intervalle de six mois ». Les sources principales de l'auteur sont les tomes IVe et Ve de la *Politische Korrespondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation*, dont il a eu en mains les bonnes feuilles. Chemin faisant, il reconnaît les mérites de l'ouvrage de G. Zeller, *La réunion de Metz à la France* (voir *R. H. E. F.*, t. XV, p. 69), encore qu'il le blâme, non sans raison, d'affirmer qu'en 1552 « l'idée du Rhin est totalement absente » de la politique de Henri II.

P. Grotemeyer : *Die elsaessischen Medailleure des 16. Jahrhunderts* (avec 6 pl.), p. 193-232. Notices sur la vie et les œuvres des médailleurs alsaciens Christophe Weidnitz († 1560), Frédéric Hagenauer († après 1545), François Briot († après 1616), François Guichard († après 1634) et Claude de la Cloche († après 1613).

Ch. Haller : *Elsass-Lothringische Bibliographie für das Jahr 1929*, p. 275-315.

Historisches Jahrbuch der Goerres-Gesellschaft.
Tome L. Munich, Herder, 1931.

E. Sommer : *Aus der Zeit des avignonesischen Papsttums*, p. 366-370. Compte rendu des ouvrages de M. R. Toynbee : *Saint Louis of Toulouse* (Manchester, 1929) et de R. Fawtier, *Les œuvres de sainte Catherine de Sienne* (Paris, 1930). Voir *Revue d'hist. de l'Église de France*, 1931, p. 223.

Neues Archiv. Tome XLIX. Berlin, Weidmann, 1931.

W. v. der Steinen : *Karl der Grosse und die libri Carolini, Die tironischen Randnoten zum Codex authenticus*, p. 207-280. Les notes tironiennes du codex sont, d'après l'auteur, l'expression de l'assentiment de Charlemagne lors de la première lecture qu'on lui fit de ce texte.

Ch. Dahlmann : *Untersuchungen zur Chronik von Saint-Bénigne in Dijon*, p. 281-331. Le chroniqueur parle de la lutte entre la papauté et l'empire, sans vouloir placer le mouvement de réforme parti de Cluny au centre de cette lutte.

L. Huettebraenker : *Bericht über Arbeiten in der Bibliothèque Nationale, Oktober 1930*, p. 432-439. Publie un rapport sur les études qu'il a pu faire à la Bibliothèque nationale à Paris en consultant les manuscrits de diplômes royaux et impériaux des XIIIe et XIVe siècles.

Archiv für Urkundenforschung. Tome XI. Leipzig, 1930.

K. Uhlirz : *Studien zu Gerbert von Aurillac*, p. 391-422. Étude sur les lettres de Gerbert (Silvestre II), antérieures à 984.

Zeitschrift für Kirchengeschichte. Tome XLIX. Gotha, Klotz, 1930.

W. Niessel : *Verstand Calvin deutsch ?*, p. 343-346. Prouve contre J. Pannier (*Bulletin de la Société calviniste de France*, déc. 1928, p. 3), en s'appuyant sur la correspondance de Calvin, que le réformateur génevois ne comprenait pas l'allemand, du moins pas à la lecture courante. Mais il est très probable qu'il ait appris quelques bribes de conversation allemande durant son séjour à Strasbourg et à Bâle.

G. Allemang.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. le chanoine G. Bardy [729], 5, rue du Palais, Dijon (Côte-d'Or), présenté par M. Zeiller.

M. l'abbé G. Lemesle [730], directeur au Grand Séminaire, 135, rue de Saint-Genès, Bordeaux (Gironde), présenté par M. Zeiller.

Le R. P. Gabriel Théry [731], O. P., Instituto Santa Sabina all'Aventino, Roma, 147 (Italie), présenté par M. Carrière.

Le R. P. Abel Déchêne [732], S. J., 16, rue Borgnis-Desbordes, Versailles (Seine-et-Oise), présenté par le P. Lebreton.

M. l'abbé J. Lenfant [733], aumônier au Lycée, 27, rue Authieux, Évreux (Eure), présenté par M. Carrière.

M. Louis Madelin [734], de l'Académie française, 123, avenue Mozart, Paris (XVIe), présenté par Mgr Baudrillart et M. Zeiller.

M. Ivan Lachat [735], Banque de France, à Vitré (Ille-et-Vilaine), et Le Cognot, à Laroche-Saint-Cydroine (Yonne), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Paul Bottinelli [736], chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris, docteur ès-lettres, aumônier du lycée Janson de Sailly, 6, avenue de La Motte-Picquet, Paris (VIIe), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé V. Perrin [737], professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire de Rennes (Ille-et-Vilaine), présenté par M. Le Bras.

M. Étienne Gilson [738], professeur au Collège de France, 2, avenue Émile Acollas, Paris (VIIe), présenté par M. Jordan.

LA SIGNATURE DE JEANNE D'ARC

Dans une brève notice intitulée : *A propos d'une signature de Jeanne d'Arc. Les suites fâcheuses de la distraction d'un metteur en pages* (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXI, Orléans, 1930, 3 p.), M. Jules de La Martinière a récemment découvert la cause assez bizarre des obscurités et des incertitudes concernant la signature d'une des lettres adressées par Jeanne d'Arc aux habitants de Reims, celle du 16 mars 1430. Ces incertitudes ou ces contradictions dénoncées naguère par M. de Terline dans un article de la *Revue d'histoire de l'Église de France* (t. VIII, 1924, p. 129-138) étaient assez troublantes pour faire planer un doute sur le degré d'authenticité auquel peuvent prétendre les originaux des lettres de Jeanne d'Arc, conservés aujourd'hui dans les archives de la famille de Maleyssie. C'est pour M. de La Martinière à la fois un vrai mérite et un grand honneur que d'avoir su faire pénétrer la lumière à travers l'épais nuage qui obscurcissait cette question des signatures de la Pucelle, seules reliques qu'elle ait pu nous léguer et où nous ayons la possibilité de retrouver quelque trace de sa personnalité.

Pour obtenir cet heureux résultat, il a suffi à M. de La Martinière de montrer que l'énigme soulevée par la reproduction d'une des lettres de la sainte dans l'édition illustrée de la *Jeanne d'Arc* publiée par Wallon

à la librairie Firmin-Didot, provenait d'une « distraction » du metteur en pages ou du prote de l'imprimerie qui, à partir de la quatrième édition de ce livre, « a fait passer par inadvertance la signature de la lettre de Riom [9 novembre 1429] au bas de la lettre [Aux Rémois] du 16 mars 1430 ». Tel est en effet ce qui saute aux yeux quand on compare les trois premières éditions de cet ouvrage avec la quatrième et la cinquième, et la responsabilité de cette différence entre les fac-simile des diverses éditions remonte bien au prote ou au metteur en pages, mais les faits ont dû se présenter d'une manière plus complexe et d'une façon un peu différente de celle que semble supposer l'étude de M. de La Martinière.

S'il s'agissait en effet d'une simple transposition de clichés provenant d'une « distraction », comme le laisse entendre le titre de l'article, il y aurait interversion dans les signatures, celle de la lettre de Reims serait passée au bas de la lettre de Riom, comme celle de la lettre de Riom est venue se placer au bas de la lettre de Reims. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées : car la reproduction sur zinc de chaque lettre (y compris la signature) donne une planche de métal unique où l'empreinte des caractères est reproduite en un tout inséparable. En réalité, il n'y a pas eu *interversion* de clichés, mais *substitution* partielle d'un cliché à un autre. A partir de la quatrième édition (1883), on ne retrouve plus en effet au bas de la lettre du 16 mars 1430 la signature qui figurait dans les trois éditions précédentes et qui, comme on a pu le vérifier plus tard, à l'aide de la photographie que M. de Maleyssie publia en 1909, était conforme à la signature reproduite par cette photographie. Cette signature a complètement disparu et on lui a substitué une reproduction ressemblant de très près à la signature de la lettre de novembre 1929, mais qui en diffère cependant et suppose un cliché fait à nouveau.

En s'aidant de ces constatations matérielles, on devine aisément et l'on peut reconstituer à peu près à coup sûr ce qui a dû se passer : Quand fut entreprise la quatrième édition, il a dû se produire un accident qui détériora le cliché de la lettre du 16 mars à l'endroit de la signature. Pris au dépourvu et préoccupé sans doute uniquement de l'idée de dissimuler cet accident à la direction, le prote ou le metteur en pages ne songea qu'à se procurer le plus rapidement possible une signature quelconque de Jeanne d'Arc pour la calquer, et pour refaire à l'aide de ce calque la partie du cliché qui avait été abîmée et qui le rendait inutilisable. Ici, de deux choses l'une. Ou bien — ce qui est le plus vraisemblable — le prote n'avait à sa disposition que les clichés des éditions précédentes, clichés parmi lesquels, en dehors de celui qui avait été meurtri, ne figurait qu'une seule signature de Jeanne, celle de la lettre de Riom, dont il fit faire un calque pour son nouveau cliché; ou bien le prote avait sous la main un exemplaire d'une des éditions précédentes, et, dans cette hypothèse, ayant choisi la signature de la lettre de Riom au lieu de celle de Reims, c'est donc bien lui qu'on peut à bon droit taxer de distraction ou d'inadvertance, suivant les expressions de M. de La Martinière. Une fois un nouveau cliché obtenu, grâce au calque ou au dessin dont nous venons de parler, on fit sauter la partie de la planche qui avait été détériorée par l'accident, et à la place, ou plutôt quelques millimètres plus à droite, on encastra le nouveau cliché qui de ce fait ne se trouva plus exactement au-dessous des mêmes mots du corps de la lettre que l'ancienne signature. Et voilà pourquoi la lettre du 16 mars 1430 présente dans la quatrième

édition puis dans la cinquième une signature de fantaisie, offrant une ressemblance étroite avec la signature de la lettre de Riom du 9 novembre 1429.

Mais ce n'est pas tout. Une sorte de fatalité a voulu que cette reproduction défectueuse fût invoquée plusieurs fois pour tirer des conclusions historiques qui, naturellement, se trouvent viciées par la base, et M. de La Martinière a grandement raison d'énumérer ceux qui ont été victimes de cette transposition arbitraire. Indépendamment d'Anatole France qui, trompé par cette identité apparente des signatures, a cru pouvoir émettre la supposition d'un « calque du seing de la Pucelle qui aurait servi pour toutes les autres lettres »; indépendamment d'Henri Jadart qui, ayant d'après sa propre allégation acheté les clichés mêmes de l'imprimerie Didot, a forcément obtenu, en les utilisant, un fac-simile erroné pour la signature de la lettre du 16 mars 1430 (*Jeanne d'Arc à Reims*, 1910, planche 5), la principale de ces victimes, qu'on ne pouvait guère s'attendre à rencontrer là, est le comte de Maleyssie.

On sait que la famille de Maleyssie conserve en original trois lettres de Jeanne. A qui recourir dès lors, sinon au détenteur de ces précieux autographes, pour résoudre les questions relatives à la signature des lettres de la Pucelle. Consulté en 1903 par l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, M. de Maleyssie, malheureusement, ne prit pas la peine de se reporter aux originaux, il se contenta de confronter les fac-simile de la quatrième édition de Didot, et proclama identiques les deux signatures reproduites, celle de la lettre de Reims et celle de la lettre de Riom (Voir la dissertation adressée primitivement à l'*Intermédiaire* du 30 avril 1903 et réimprimée plus tard dans *Les reliques de Jeanne d'Arc. Ses lettres*, p. 19). Mais là ne se bornèrent pas les fâcheuses conséquences qu'entraîna pour lui la substitution commise lors de la réimpression de 1883. Dans l'opuscule dont nous venons de parler, *Les reliques de Jeanne d'Arc*, M. de Maleyssie donne une reproduction de la lettre du 16 mars 1430, exécutée cette fois d'après une photographie directe de l'original. La vraie signature de cette lettre ne pouvait plus être identique à celle de Riom; et c'est bien ce que M. de Maleyssie démontre en combattant vivement la conclusion d'identité formulée par Anatole France, d'après les fac-simile de la quatrième édition Didot. Seulement, en consignant cette opinion aux pages 24 et suivantes de sa brochure, il oublie que, cinq pages plus haut, il a réédité sa propre déclaration parue dans l'*Intermédiaire* en 1903 et concluant, elle aussi, sur la foi d'un fac-simile falsifié, à l'identité des signatures des lettres de Riom et de Reims. On rencontre ainsi presque côte à côte, dans son petit livre de 1909, deux affirmations de lui absolument contradictoires, et ce sont précisément ces contradictions, émanées « du gardien même, peut-on dire, de documents aussi précieux », qui ont provoqué les soupçons de M. de Terline et qui, suivant les termes employés par cet érudit « sont de nature à faire naître le plus grand trouble dans la religion du souvenir de la Pucelle. »

On ne saurait donc assez féliciter M. de La Martinière d'avoir su débrouiller cet enchevêtrement de falsifications involontaires et de contradictions inconscientes qui entraînaient de si déplorables conséquences.

Léon Le Grand.

Positions de thèses à l'École des chartes.

Parmi les thèses présentées à l'École des chartes en janvier 1932, cinq d'entre elles intéressent l'histoire religieuse de la France. En voici les titres :

Odette Chabord, Histoire économique de l'abbaye de Fécamp pendant la guerre de Cent Ans. — Germaine Lebel, Le temporel de l'abbaye de Saint-Denis dans la province ecclésiastique de Sens de 1151 à 1270. — Germaine Plique, Étude sur le chapitre cathédral de Mende. — Francis Salet, L'architecture religieuse dans le comté de Brie du xiᵉ au xviᵉ siècle. — Marthe Villeneuve, L'abbaye de Saint-Satur sous Sancerre au diocèse de Bourges.

La thèse de M. Salet a été jugée digne d'être particulièrement signalée au ministre.

65ᵉ Congrès des Sociétés savantes.

Le 65ᵉ Congrès des Sociétés savantes s'est tenu à Besançon du 29 mars au 2 avril 1932, sous la présidence de M. Alengry. On trouvera ci-dessous le résumé des communications intéressant l'histoire de l'Église de France ou présentées soit par nos collaborateurs, soit par des membres de la Société d'histoire ecclésiastique de la France.

Section de Philologie et d'Histoire (jusqu'en 1715).

Séance du 29 mars 1932 (*Journal officiel* du 31 mars, p. 3334-3335).

Le docteur René Le Clerc étudie le prieuré de Saint-Michel-du-Borq fondé entre 1153 et 1160 dans la paroisse de Varenguebec (canton de La Haye-du-Puits), d'après une description du prieuré, faite sous forme d'état de lieux à la suite d'un arrêt du parlement de Rouen (22 juin 1658). Cette description est d'autant plus intéressante que la presque totalité des bâtiments ont disparu. Ce prieuré de religieuses bénédictines fut le premier couvent de femmes du diocèse de Coutances.

Notre confrère, M. P. Piétresson de Saint-Aubin, signale une charte d'affranchissement inédite de Jean de Joinville, datée de février 1269, par laquelle l'historien de saint Louis et l'abbé de Saint-Mansuy de Toul affranchissent les habitants de Germay (Haute-Marne). Cette charte qui se rattache indirectement à la charte d'affranchissement de Troyes de 1230 est très libérale.

Séance du 30 mars, matin (*Journal officiel* du 3 avril 1932, p. 3581-3582).

Ce sont les nombreuses vicissitudes du mausolée aujourd'hui détruit de Van der Burch, archevêque de Cambrai de 1616 à 1644 et surnommé le Vincent de Paul du Cambrésis, que retrace M. F. Créteur. Ce mausolée avait été commandé au statuaire montois Louis Le Doula, à qui il fut payé 8 400 florins, en 1653. C'était une œuvre splendide qu'un dessin au lavis daté de 1781, et qui vient d'être heureusement retrouvé, permet de connaître dans toutes ses parties.

M. V. Gastebois donne quelques précisions sur un manuscrit des Archives de la Manche, daté de 1151 et relatif à la donation de la terre de Chalonge à l'abbaye de Savigny par Pierre de Saint-Hilaire.

M. J. Tremblot a envoyé des notes sur le prieuré de Rantigny (Oise).

Séance du 30 mars, soir (*Journal officiel* du 3 avril 1932, p. 3588-3589).

M. M. Piquard fait une communication sur Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, et la conquête de la Franche-Comté par Louis XI.

Il montre ce prélat s'employant de tout son pouvoir à défendre la Franche-Comté contre Louis XI après la mort du Téméraire, puis abandonnant sa cause en 1479 et se ralliant au roi de France. Des représailles devaient être exercées contre lui par Maximilien, lorsque celui-ci reprit la Franche-Comté en 1492. Charles de Neufchâtel ne put revenir à Besançon et mourut en exil en 1498.

SECTION D'HISTOIRE MODERNE (DEPUIS 1715) ET D'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Séance du 29 mars (*Journal officiel* du 31 mars 1932, p. 3336-3338).

M. CREVEAUX fait une communication sur « L'instruction publique à Vervins au cours de quatre siècles ». L'auteur expose les vicissitudes de l'enseignement secondaire depuis la fondation du collège de Coucy, par Jean de Coucy, abbé de Bonnefontaine, jusqu'à sa transformation en école primaire supérieure. Il traite ensuite de l'instruction primaire et des petites écoles dont l'origine est fort lointaine.

C'est « la situation matérielle du clergé des paroisses au moment de la Révolution dans la partie du Bas-Quercy qui forma en 1790 le district de Lauzerte (département du Lot) » que décrit M. GUILHAMON. Son enquête porte sur 143 paroisses. Il en résulte que, somme toute, et compte tenu de nombreuses différences, la situation des vicaires n'était pas mauvaise et celle des curés excellente. Les cures étaient aux mains de cadets de petite noblesse (18) ou de fils de bourgeoisie (79).

Séance du 30 mars, matin (*Journal officiel* du 3 avril 1932, p. 3584-3585).

M. BONIFACE commente un certain nombre de « Documents relatifs à la perception de la dîme ecclésiastique sous la Révolution dans l'ancien diocèse de Vence ». Il constate que la dîme continua d'être perçue assez régulièrement jusqu'au 1er janvier 1791.

Notre confrère M. l'abbé SOL examine « quelques griefs contre le conventionnel Taillefer », envoyé en mission dans le Lot à la fin d'août 1793, pour assurer la levée en masse. Certains voulaient le faire rappeler à Paris comme suspect de fédéralisme. Le Comité de Salut public le rappelait en effet à Paris, puis, mieux instruit, lui maintenait sa confiance; mais déjà Taillefer avait regagné la capitale.

La biographie de Pierre Rousseaux, « un franc-comtois curé de Notre-Dame de Versailles », est présentée par M. HOUTH. Né à Lons-le-Saulnier en 1758, Pierre Rousseaux fut curé de Saint-Nicolas de Lons-le-Saunier. Il se réfugia en 1790 à Versailles, où il exerça secrètement son ministère pendant la Révolution. Il fut nommé curé de Notre-Dame de Versailles en 1809. Ce fut un pasteur très zélé et très populaire.

M. PLATTARD, dans une « Étude des délibérations de la municipalité de Saint-Georges de Reneins (Rhône) depuis 1790 jusqu'à l'application de la constitution de l'an III », montre l'influence du curé sur la commune, sauf pendant la très courte période de déchristianisation, à la fin de 1793.

Séance du 30 mars, soir (*Journal officiel* du 3 avril 1932, p. 3590-3592).

Notre collaborateur M. DAVILLÉ étudie la formation des Archives départementales du Jura de 1790 à 1930.

Séance du 1er avril (*Journal officiel* du 5 avril 1932, p. 3642-3644).

Notre collaborateur M. Maurice Pigallet donne des renseignements sur l'activité du Conseil général du Doubs sous la Monarchie de Juillet. Depuis 1830, il y eut en moyenne une session par année. L'assemblée demeura dévouée à la monarchie et, au début, hostile à une partie du clergé. Au total, avec des attributions médiocrement étendues, l'assemblée départementale exerça une influence bienfaisante, sage et éclairée.

« A propos du Concordat de 1817. Quelques lettres inédites de Mgr de Bethisy, évêque d'Uzès », M. Charles Leroy explique comment les évêques français se trouvèrent divisés, les uns acceptant ce concordat, les autres ne voulant pas l'admettre et créant ce qu'on a appelé : *la petite Église*. Mgr de Bethisy fut un anticoncordataire convaincu, combattant contre le Concordat de 1801 aussi bien que contre celui de 1817. Les lettres qu'il écrivit de 1815 à 1817 à l'un de ses amis, l'abbé Taillet, jettent un jour curieux sur l'histoire de l'Église de France à cette époque.

Section d'Archéologie.

Séance du 30 mars (*Journal officiel* du 3 avril 1932, p. 3582-3583).

M. Lamiray communique au congrès un « Essai sur les méreaux du chapitre d'Évreux ». Les textes prouvent qu'ils furent en usage avant 1530. Abolis à cette époque, puis rétablis, on les voit en service en 1577. Ils ont de nouveau disparu en 1586. On les retrouvera à différentes époques et jusqu'au XVIIIe siècle. Ils peuvent se classer en quatre ou cinq séries.

L'étude que présente M. Martinal a pour objet les anciennes cloches de la cathédrale de Troyes depuis 1220 jusqu'à 1793.

Mlle Pofilet étudie l'église de Brou, près de Bourg-en-Bresse.

Mlle D. Jalabert apporte une contribution très intéressante à l'explication de la décoration végétale de la Sainte-Chapelle. Cette décoration comporte de nombreux motifs fort bien conservés appartenant aux deux premières flores gothiques : des feuilles sans individualité, sans espèce, représentent la flore généralisée du XIIe siècle, qui s'étend sur une bonne partie du XIIIe; la flore du XIIIe siècle est par contre vivante et gracieuse comme la flore naturelle, qu'elle imite d'une façon parfaite.

Section de Géographie

Séance du 29 mars 1932 (*Journal officiel* du 31 mars, p. 3339-3340).

« La formation territoriale du département des Ardennes en 1790 » est liée à la géographie de l'ancien diocèse de Reims, auquel ce département correspond dans son ensemble. C'est ce qu'explique M. Gailly de Taurines, qui joint à sa communication une carte très détaillée du diocèse de Reims et des diocèses voisins d'après le pouillé antérieur à 1312.

Fondation « Pour l'Histoire »

Les études historiques ont joui en France durant le XIXe siècle et même jusqu'à la guerre d'une grande vogue auprès du public cultivé. A l'étranger, les travaux de nos historiens, solidement fondés et de forme agréable, ont largement contribué à établir notre influence et notre action. Or, depuis la guerre, un fléchissement s'est fait sentir.

Notre production historique paraît se tarir. Elle a du moins considérablement diminué. Les travailleurs boudent aux recherches originales, soit qu'elles exigent trop de temps, soit qu'ils craignent de ne pouvoir en publier les résultats. Les sociétés historiques, les revues spéciales se maintiennent à grand peine. Même les publications entreprises avec l'appui de l'Etat se raréfient ou s'arrêtent, toujours faute de ressources.

Est-ce à dire que la faveur du public ait pris l'histoire en désaffection ? Assurément non. Mais elle s'est tournée vers des entreprises sans rapport avec l'esprit historique, vers ce qu'on a convenu d'appeler l'*histoire romancée,* où souvent la fiction, voire l'invraisemblance sont habilement mêlées aux faits les mieux établis.

A ce genre de publications, d'où sont nées après guerre tant d'entreprises commerciales, dénommées « collections », il est temps d'opposer une digue; et c'est en vue de fournir à l'effort de défense qui s'impose un centre et un point d'appui, que vient d'être créée à l'Université de Paris la Fondation « Pour l'Histoire ».

Celle-ci a pour objet de favoriser, par tous les moyens utiles, la production et la publication, sous son contrôle et ses auspices, de travaux historiques de nature à maintenir le juste renom de la science française.

Son bureau est composé de MM. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, président; Alfred Coville, membre de l'Institut, président du Comité français des Sciences historiques, vice-président; Charles H. Pouthas, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, secrétaire général; Georges Lewandowski, trésorier; Pierre Caron, conservateur-adjoint aux Archives nationales, administrateur délégué aux publications.

Pour se procurer les moyens d'action qui lui sont nécessaires, la Fondation a ouvert une souscription publique. Elle-même entreprend des publications attrayantes, destinées à un large public et dont la vente doit être rémunératrice. Elle organise aussi des manifestations diverses, susceptibles de laisser des bénéfices, telle la si curieuse Exposition des Églises de France qui vient de s'ouvrir aux Archives nationales.

La Fondation emploiera ses ressources à favoriser l'impression de travaux en souffrance et la mise en chantier de publications nouvelles. D'autre part, elle réunit des fonds en vue de la création, à Paris, d'une « Maison des Historiens ».

Adresser la correspondance à M. Charles-H. Pouthas, 14, *rue Malar, Paris (VIIe) et les dons à M. Georges Lewandowski,* 6, *rue de la Néva, Paris (VIIIe).*

A CORRIGER

Page 32, ligne 32 : contractum, lire : *contractus*
Page 122, ligne 43 : moûtiers, lire *moutiers*

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé.

Impr. André-Pouyé — Meaux.

COMMENT UTILISER

POUR L'HISTOIRE

LES INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

INTRODUCTION

Le temps n'est plus où il pouvait être besoin d'insister pour convaincre des historiens de l'utilité des inscriptions : l'épigraphie, ou la science de cette sorte de documents, gravés ou tracés sur le marbre, la pierre, la brique ou toute autre matière résistante et dure, est désormais classée parmi les « sciences auxiliaires » de l'histoire, et c'est elle peut-être qui a le plus enrichi notre connaissance des siècles antiques. A vrai dire, quand on cherche à citer des exemples frappants de cette valeur documentaire des inscriptions, c'est le plus souvent à l'épigraphie profane que l'on pense. S'agit-il de monuments grâce auxquels nous connaissons des actes capitaux de l'histoire ancienne, passés sous silence ou rapportés trop sommairement par les historiens ? On nomme aussitôt le monument d'Ancyre (*Res gestae divi Augusti*); les tables lyonnaises où est consignée une harangue de Claude en faveur des habitants de la *Gallia comata;* dans le domaine législatif, la *lex Julia municipalis* promulguée par Jules César; dans l'ordre économique, les tables alimentaires contenant les fondations de Trajan; et tant d'autres textes, grecs ou latins, sans lesquels l'histoire ancienne continuerait d'ignorer nombre de faits essentiels. Mais ces événements extérieurs, si importants qu'ils puissent être, sont loin de constituer toute l'armature de l'histoire. Nous apprenons davantage, peut-être, de marbres en apparence secondaires, et concernant de petites gens ou de médiocres fonctionnaires, ou de ceux qui, occupant des postes alors enviés, sembleraient à présent ne mériter que l'oubli : leurs inscriptions, qui pourraient demeurer insignifiantes si elles étaient isolées, prennent, quand on les examine en séries, une portée considérable, puisque c'est à elles que nous devons de connaître l'armature même de l'État ancien, les rouages de l'administration, les règles de l'avancement des fonctionnaires. Quant à la géographie historique, si quelqu'un voulait se rendre comp-

te de ce qu'elle doit à l'épigraphie, il suffirait de le renvoyer aux notices géographiques qui annoncent, dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, le recueil des inscriptions de chaque province ou de chaque localité. Et pour la linguistique, on aura bientôt l'occasion de dire tout ce qu'elle doit à l'étude de la langue des inscriptions, jusque et surtout dans leurs incorrections et leurs graphies maladroites. Vraiment nous ne pouvons plus considérer ces documents, fussent-ils fragmentaires, comme de simples « curiosités ».

Mais l'épigraphie chrétienne, de prime abord, nous apporte moins de précieuses informations. Les premiers chrétiens ne tenaient pas comme les idolâtres à étaler sur les tombes le rappel de titres pompeux, qui pour les contemporains n'étaient sans doute que vanité, mais qui pour nous sont si instructifs, plus, semble-t-il, que les mentions si brèves, d'une humilité touchante et pieuse, qui se relèvent sur les plus anciennes épitaphes de fidèles. — Soit. Mais, par elle-même, cette brièveté n'est-elle pas, elle aussi, éloquente à sa façon ? — Oui, et fort édifiante pour le chrétien. L'historien, qui n'en méconnaît pas la valeur significative, éprouve bien d'autres curiosités. — N'empêche qu'il serait, de sa part, excessif et injuste de se plaindre. Disons plutôt que les inscriptions chrétiennes, d'ailleurs beaucoup moins nombreuses que les marbres païens, ne nous renseignent pas d'ordinaire sur les mêmes choses (je dis : d'ordinaire, car les chrétiens, vivant dans le monde antique, ne pouvaient pas toujours en faire abstraction, et nous recueillons plus d'une fois sur leurs *tituli* des mentions profanes d'un intérêt manifeste). Mais elles nous renseignent sur d'autres points, et sur ceux, précisément, qui pour l'historien de l'Église doivent avoir le plus de prix. Comme l'épigraphie païenne, l'épigraphie chrétienne a ses débris à peu près inutilisables, ce que J.-B. de Rossi appelait la *canaglia* des inscriptions, et que les *Corpus* recueillent quand même, car ils gardent au moins un intérêt de statistique. Mais elle a aussi ses joyaux de grand prix. Si la célèbre inscription d'Abercius, ou la curieuse épitaphe, assurément instructive, d'Eugène de Laodicée, n'appartiennent pas à notre pays, nous ne saurions oublier qu'une des plus belles et des plus anciennes inscriptions chrétiennes, celle de Pectorius, qui atteste précieusement, au début du IIIe siècle (peut-être même à la fin du IIe), la manducation eucharistique du Poisson divin et la prière pour les morts, a été découverte en 1839 à Autun par l'abbé Pitra, plus tard bénédictin et cardinal. Et nous en aurons à citer beaucoup d'autres dont l'importance historique ne saurait être discutée.

CHAPITRE Ier

Ce que nous pouvons attendre des Inscriptions chrétiennes

I. Les Personnes. — Les Fastes ecclésiastiques. — Moines et religieuses. — Les Fidèles.
II. La Vie chrétienne. — Les sacrements. — La mort et l'attente de la résurrection. — La liturgie. — Les vertus chrétiennes.
III. L'Évangélisation de la Gaule.

I. — *LES PERSONNES*

Les Fastes ecclésiastiques. — D'abord on serait en droit de penser, *a priori,* que les églises ont dû conserver sur le marbre, à la manière des *Fastes,* les noms de leurs dignitaires. Cette hypothèse ne se vérifie pas entièrement. Avant la paix de l'Église, il va de soi que les communautés, en butte à la persécution, ne pouvaient guère se risquer à de tels étalages, même si l'esprit d'humilité le leur eût permis : c'eût été désigner les chefs chrétiens pour le martyre, et aussi les chrétientés à la dispersion, d'autant plus que dans notre pays on ne pouvait compter, comme à Rome, sur le secret relatif et la protection des Catacombes. Aussi ne peut-on guère s'attendre à rencontrer, dans les églises des Gaules évangélisées avant la paix de l'Église, l'équivalent de la célèbre série des inscriptions papales au cimetière de Calliste. Mais, plus tard, quand le christianisme aura conquis sa place, nous trouverons des inscriptions d'un grand intérêt pour nous permettre, avec les signatures conciliaires et autres documents, de « recouper » les fastes épiscopaux. L'épigraphie est une des sources de ce travail constructif, dont la valeur pour corroborer les véritables traditions nous frappe si fortement aujourd'hui. A Lyon, en particulier, nous disposons d'une série nombreuse d'épitaphes d'évêques, qui n'ajoutent peut-être pas beaucoup de détails à ce que nous savons par ailleurs, mais qui n'en constituent pas moins des documents de premier ordre. On remarquera le titre de *papa* donné à des évêques[1].

Mais, si importante que soit dans l'histoire d'une église la suite des évêques, nous avons beaucoup d'autres choses à en apprendre. Les inscriptions chrétiennes de Gaule nous font connaître, souvent avec des noms de titulaires, les ordres inférieurs à l'épiscopat, voire les modestes employés de sanc-

1. O. Hirschfeld et K. Zangemeister, *Corpus inscriptionum latinarum,* t. XIII (Berlin, 1899-1916), n° 1587; n° 2396, en acrostiche.

tuaire, les vierges consacrées à Dieu, les fidèles et leur vie chrétienne, du baptême à la mort. Par les textes épigraphiques, souvent mieux que par les textes littéraires, nous suivons les degrés de la hiérarchie : au-dessus des prêtres (nombreux), des diacres, comme Aemilius d'Andance[2], ou des sous-diacres, comme ce Nigrinianus, de Vienne, de qui l'épitaphe proclame la foi en la résurrection[3], nous voyons mentionné à Brive un « archiprêtre », dignité rarement attestée[4]. Pour les ordres mineurs, acolytes, tel Disderius à Lyon[5]; lecteurs, souvent choisis très jeunes, comme Severus de Viviers qui mourut à treize ans[6]; portiers dont la plus ancienne attestation épigraphique est l'épitaphe d'Ursatius à Trèves[7], on doit relever spécialement, à Lyon, la mention très remarquable d'une *scola* des lecteurs et de son primicier[8]. C'est surtout sur les inscriptions que l'on peut compter si l'on veut suivre l'histoire de la discipline touchant le mariage ou le célibat des clercs.

Moines et religieuses. — L'épigraphie nous fournit aussi nombre de témoignages sur les moines, les religieuses, et les abbés ou les abbesses qui leur étaient préposés. Il y a lieu de discuter sur la situation exacte des *famuli* ou *famulae Dei*, des *ancillae Dei*, dont les attestations sont fréquentes, et qui sont plus d'une fois, mais non pas toujours, engagés dans la vie religieuse. Mais d'autres expressions, jointes souvent à celles-là, sont plus assurées. Nous possédons l'inscription acrostiche de l'abbé arlésien Florentinus, mort en 553 et appelé *abbas* dans le texte et dans l'acrostiche[9]. *Habbatissa* se lit à Narbonne[10] et a pour équivalent, sur l'épitaphe marseillaise d'Eusebia, le titre de *religiosa magna*[11]. Le vocable *monachus*, sous des formes diverses (*monuchus, monicus, mo-*

2. Hirschfeld, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII (Berlin, 1888), n° 5862. Parmi les signatures relevées sur l'autel de Minerve (Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 609), on voit celles de plusieurs diacres qui prennent le titre de *levita*.

3. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2131.

4. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 1352.

5. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 2375. — Les *sequentes*, dont parle une inscription de Narbonne (*Inscr. chrét. Gaule*, n° 617), semblent, suivant la juste remarque de Le Blant, être des acolytes. — Je ne connais pas en Gaule d'inscription mentionnant un exorciste.

6. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2701.

7. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 3789.

8. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 2385.

9. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 944.

10. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 5352.

11. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 482. Cette inscription, très intéressante, distingue le temps antérieur à la profession religieuse de celui qui a suivi, « ubi a Deo electa est in monasterio Sancti Cyrici... »

nacus) se lit en Poitou[12], à Chalon-sur-Saône[13], à Lyon[14], à Dijon[15]. Si *ancilla Dei* n'est pas la désignation certaine d'une religieuse, *sacrata Deo puella* est plus clair, par exemple, à Lyon, sur l'inscription de Leucadia[16], ou sur celles de Georgia et de Crescentia, que cite Grégoire de Tours[17]. On dira aussi, en particulier à Vienne et à Lyon, *religiosa*, puis *sanctimonialis*, qui ne laisse place à aucun doute. Et des inscriptions, comme celle d'une vierge (le nom est perdu) que Peiresc autrefois lut à Arles, décrivent la règle que suivaient ces femmes qui avaient choisi l'Époux éternel, *sponsum sine fine beatum*[18], tandis qu'à Véseronce, près de Vienne, une épitaphe de 491 nous fait connaître une vierge de vingt-quatre ans, Aisberga, *puella Deo placita atque virgenales actus omni oneste* (*omnes honeste*, ou *omni honestate ?*) *custodiens*[19]. Placidia, d'Arras en Vivarais, était une veuve servant Dieu pieusement, sans que son épitaphe, très mutilée[20], permette de savoir si elle avait reçu pour cela, comme aux premiers siècles nous en avons des exemples attestés par l'épigraphie, une consécration ecclésiastique. Les conciles des Gaules ne tardèrent pas à se montrer défavorables à cette institution ainsi qu'à celle des diaconesses, dont je ne connais dans notre pays aucune mention épigraphique[21].

Les fidèles. — Mais, sur la vie chrétienne des simples fidèles, nos marbres ne nous fournissent pas des renseignements moins précieux que sur celle des clercs ou des moines. Le qualificatif *fidelis* est fréquent en Gaule, sans y être aussi prodigué qu'en Afrique; on le lit en 472 sur une inscription datée[22]. *Christianus*, beaucoup moins employé, n'est pas sans exemple sur nos épitaphes, témoin celle de Neglicia (Neglecta ?) *casta cristiana* à Vaison[23]; à Trèves, vers la fin du IVe siècle, celle d'Ingenua réunissait les deux termes, *christiana fidelis*[24], et ce n'était pas tout à fait un pléonasme, les caté-

12. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 1778.
13. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 2628. Épitaphe d'Argrimus, ancien évêque de Langres (VIe ou VIIe s. suivant HIRSCHFELD; vers 910 d'après DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 191).
14. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 2431.
15. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 5591 b.
16. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 2354.
17. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, nos 1491, 3053.
18. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 975.
19. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2384.
20. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 1798.
21. Ces mentions sont d'ailleurs très rares en Occident.
22. Épitaphe d'Ampelius, Aoste-en-Diois (*Corpus insc. lat.*, t. XII, n° 1794).
23. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 1503.
24. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 3690.

chumènes ayant droit dans une certaine mesure au titre de *christiani*. De ceux-ci, rarement mentionnés dans l'épigraphie, nos inscriptions de Gaule ne nomment aucun jusqu'à présent; mais elles nous font connaître plusieurs néophytes, tels Héraclius à Toulouse[25], Paul près de Cahors[26], et quelques-uns, à ce qu'il semble, avancés en âge, ce qui n'a rien de surprenant dans un temps où l'on différait parfois le baptême jusqu'à la dernière maladie. Ampelius, déjà cité, quand il meurt en 472, est qualifié de *fidelis*, mais non sa femme Syngenia, bien qu'elle ait vécu avec lui une soixantaine d'années en épouse chrétienne et qu'elle ait même, d'accord avec lui, observé la chasteté dans le mariage; elle était baptisée quand elle mourut, vingt-quatre ans après son mari, ce qui lui donnait un âge respectable. Quant à Ampelius, si l'on a songé avec tant de soin à marquer sur sa tombe son titre de *fidelis*, c'est peut-être parce qu'il n'y avait droit que depuis peu, ayant reçu le baptême durant sa dernière maladie; — l'indice cependant est trop peu précis pour que l'on ose sur ce point être bien affirmatif. On baptisait aussi les enfants, témoin le petit Valentinien de Cologne qui mourut à moins de quatre ans, revêtu encore de la robe blanche de son baptême, *in albis cum pace recessit* (ou *praecessit*)[27].

II. — *LA VIE CHRÉTIENNE*

Les sacrements. — Quelques-uns des plus beaux textes concernant le baptême ont été recueillis sur le territoire de la Gaule. Ainsi l'épitaphe métrique de Foedula, baptisée de la main de saint Martin et ensevelie à Vienne dans l'église des saints Gervais et Protais, dont les reliques avaient été apportées en Gaule par l'évêque de Tours :

FOEDVLA QVAE MVNDVM DOMINO MISERANTE
RELIQVIT. HOC IACET IN TVMVLO QVEM DEDIT ALMA
FIDES. MARTINI QVONDAM PROCERIS SVB DEXTERA
TIN(c)TA. CRIMINA DEPOSVIT FONTE RE
NATA DEI. AD NVNC MARTVRIBVS SEDEM
TRIBVENTIBVS APTAM. GERBASIVM
PROCEREM PROTA(si)VMQ(ue) COLIT. EMERI
TAM REQVIEM TITVLO SORTITA FIDELE
CONFESSA...T SANCTIS QVAE SOCIATA IACET[28]

25. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 5403.
26. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 1548, add. p. 20.
27. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 8483.
28. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2115; en tête de l'inscription, croix monogrammatique (☩) entre deux colombes, le tout encadré de deux palmes.

Le baptême n'est d'ailleurs pas le seul sacrement dont nos textes nous montrent l'usage. L'Eucharistie, outre l'insigne inscription de Pectorius, semble bien attestée par l'épitaphe de Marinus, qui distribuait au peuple « les saints mystères », *sacra mystica*[29]. Adjutor, à Aix, est mort après avoir « reçu la pénitence », *post acceptam paenitentiam*. De même, d'après un marbre du musée de Lyon, Susanne, morte à vingt ans, *penetentia(m) consecuta est*[30]. S'agit-il de la pénitence canonique, pour laquelle Susanne semble un peu jeune, ou de la pénitence sacramentelle ? l'histoire de la pénitence est assez délicate pour qu'on ne se hâte pas de se prononcer sur des textes aussi brefs[31], mais ils doivent certainement être versés au dossier.

La mort et l'attente de la résurrection. — La mort, comme il faut s'y attendre, occupe dans nos inscriptions, qui sont presque toutes des épitaphes, une place particulièrement importante. Les formules qui la désignent sont fort diverses, *decessit, decessit in pace, migravit ad astra, moritur, obiit, obiit in Christo, obiit de saeculo, praecessit in pace* (*in pace dominica*), *recessit* (*in albis, cum pace*), *tradidit animam Deo, transiit* (*in pace, in annos, ad caelestia regna*)... Non seulement on marque, avec une précision parfois très grande, le moment de la mort (ainsi à Villeneuve-lés-Avignon, en 586 ou 587, *Obiit bon(ae) m(emoriae) Casaria medium noct(is) d(ie) d(omi)nico inlucescente VI id(us) decemb(res)*[32], mais on spécifie également le moment des funérailles, de la « déposition », encore que cette mention soit beaucoup moins fréquente en Gaule que dans d'autres parties du monde chrétien et nommément à Rome[33]; on trouve *depositus est, depositio* avec un nom propre au génitif, *depositio est* ou *fuit*. Mais ce qui devint extrêmement répandu, au point de caractériser, comme nous le verrons, un « type » épigraphique distinct de celui du premier âge, c'est la mention du « repos » du défunt dans le tombeau, avec les formules indéfiniment répétées *hic jacet, in hoc tumulo jacet, hic quiescit, hic requiescit*, etc., dont les innombrables « ci-gît » de nos cimetières continuent la tradition. Non que ce « repos » doive être éternel : de nombreuses inscriptions recueillies en Viennoi-

29. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2124.
30. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 590; t. XIII, n° 2373.
31. *Consequi* comme *percipere* est, selon la remarque de Le Blant, un des termes couramment employés pour la réception des sacrements.
32. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 1045.
33. Quand la date de la *depositio* figure seule, on peut se demander si le rédacteur de l'épitaphe ne pensait pas à donner la date de la mort plutôt que de l'enterrement.

se[34] expriment en termes formels l'espérance de la résurrection avec les saints, grâce à la miséricorde divine, lorsque viendra le « jour du Seigneur », le deuxième avènement du Christ. Je réunis dans cette description des éléments qui ne figurent pas ensemble sur nos marbres, mais dont chacun est assez nettement affirmé pour que le rapprochement ne soit pas une trahison. Voici par exemple, à Vienne, l'inscription d'Armentaria[35] :

HIC REQVIESCIT IN
PACE ARMENTA
RIA QVAE VIXIT
ANN(os) IIII MENS(es) VI
SVRRICTVRA CVM
dies DomiNI ADVE(ne)RIt
(*Deux colombes*)[36]

Celle de Gundiisclus (Gundigisile), trouvée à Revel-Tourdan (Isère), permet par ses lectures certaines de compléter des épitaphes moins bien conservées[37]; on les retrouve non moins claires sur celle de la religieuse Matrona, trouvée au même lieu[38] :

+ HIC REQVIESCIT IN PA
CE BONE MEMORIAE MA
TRONA S(an)C(t)EMVNIALES IN
SPE RESVRRECXIONES ME
SERECORDIAE XP(ist)I VIXIT
IN SECOLO ANN : XXXII[39]

La diffusion si remarquable de ces formules dans une zone assez étroite, alors qu'on ne les constate jamais dans les autres régions de la Gaule, ne peut s'expliquer que par une circonstance historique : c'est une protestation contre l'hérésie des Marcosiens, secte gnostique répandue dans la vallée du Rhône et négatrice de la résurrection corporelle. Saint Irénée a combattu cette erreur dans le livre V de son traité *Adversus haereses;* la réaction des fidèles fut durable et, longtemps après la prédication de l'hérétique Marcos, y répondit en af-

34. Et en Première Lyonnaise à Saint-Germain-du-Plain.
35. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2104.
36. Celle de gauche a disparu par suite de la cassure qui a fait également disparaître le mot *dies;* pour le dernier mot, le graveur a écrit *adverii.*
37. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2185.
38. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2188.
39. Lire : *Hic requiescit... sanctimonialis... in spe resurrectionis misericordiae Christi.*

firmant sur les marbres funéraires l'espérance de la résurrection[40].

La liturgie. — La liturgie funéraire, d'ailleurs, les entretenait dans cet espoir. En Gaule, comme partout, la liturgie a laissé des traces dans l'épigraphie, encore que notre pays ne soit pas celui où l'on relève sur les marbres les plus longues citations. Mais c'est surtout la liturgie des funérailles qui a marqué les épitaphes à son empreinte, soit par le choix des symboles qui les accompagnent et qui rappellent les mêmes mystères (Daniel délivré des lions, cité dans la recommandation de l'âme et fréquemment représenté dans la même région viennoise où nous avons vu la résurrection si obstinément affirmée), soit par l'utilisation de formules proprement liturgiques, comme les mots *qui nos praecesserunt... et dormiunt in somno pacis* du *Memento* des morts. *Ut inter electu...*, qui se lit sur un fragment lyonnais, rappelle une formule de la liturgie gallicane, *ut inter electos jubeas adgregare.* Et Le Blant, qui a insisté sur ces rapprochements[41], reconnaît dans l'inscription déjà citée de Placidia à Arras en Vivarais, *Placidam placatus suscipe...*, des réminiscences de la liturgie romaine tandis que la mention viennoise *in spe resurrectionis...* est l'écho de liturgies grecques, ce qui n'est guère surprenant dans des églises où le grec a été longtemps la langue liturgique. Des phrases empruntées à l'Écriture par la liturgie se lisaient dans la basilique de Saint-Martin à Tours, et saint Didier de Cahors (630-655) en faisait graver sur les vases qu'il offrait à son église. Des épitaphes de Bainson (Marne) et de Marseille, citant des versets des psaumes IV et XXX, donnent à penser que ces psaumes étaient au nombre de ceux qui se chantaient aux funérailles. A Viviers, lors des obsèques du prêtre Pascasius qui avait témoigné à tous une bonté inépuisable, les *laudes* qui se mêlaient aux lamentations étaient sans aucun doute, avec les éloges que lui décernaient dans leurs propos les assistants, le chant des psaumes[42].

Quant aux églises dans lesquelles se célébrait la liturgie, nous en possédons des descriptions précieuses, grâce surtout aux inscriptions que les poètes Sidoine Apollinaire et Fortunat

40. On ne peut omettre ici un autre souvenir, celui de l'épitaphe de Dalmata (Die), lequel, s'opposant à une autre erreur de Marcos, affirme sa foi en la mort rédemptrice du Christ, *C(h)risti morte redem(p)tus,* et ajoute que, par l'intercession des saints (auprès desquels sans doute il repose), il attend joyeux le jour du jugement à venir, *diem futuri iudicii intercedentebus sanctis lletus spectit* (CIL, t. XII, n° 1694).

41. *Manuel d'épigraphie chrétienne,* p. 87-94.

42. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* n° 483.

composèrent pour les décorer en vantant leurs beautés diverses. Edmond Le Blant et d'autres après lui[43] ont cru devoir faire figurer dans leurs recueils ces textes qui, littéraires par leur tour plus savant et par leur tradition manuscrite, sont épigraphiques par leur destination. Certains critiques, tel Gaston Boissier, les en ont blâmés. Il semble pourtant certain que plusieurs au moins de ces textes ont été effectivement gravés sur les édifices qu'ils décrivent, et plusieurs de leurs formules sont nettement du style épigraphique. (Alcuin, plus tard, les imita). Nous leur devons, bien que ces poèmes abondent en clichés, des renseignements pleins d'intérêt sur les églises d'abord, sur leur construction et leur décoration, leur éclairage, leurs peintures, leurs vitraux[44].

Il s'en faut d'ailleurs que les inscriptions « littéraires », ou même celles de poètes anonymes, soient les seules dont puisse se servir l'historien de notre plus ancienne architecture religieuse[45]. Les moins précieuses de ces informations ne sont pas celles qui concernent les dédicaces ou les reliques : nous apprenons, par exemple, que dans la région de Béziers un prêtre nommé Othia, en 455, éleva une basilique en l'honneur des saints martyrs Vincent, Agnès et Eulalie[46]; qu'aux Aliscamps Pierre, ou son père Asclepius, fonda avant 530 une église des saints Pierre et Paul[47]; qu'à Narbonne, de 441 à 445, l'évêque Rusticus, à l'aide de concours divers qu'il énumère, rebâtit une église détruite par un incendie[48]; qu'à Celeyran (Aude) le prêtre Hilaire, dédiant un monument aux reliques des saints martyrs africains Cassien, Marcel et Martin, faisait don à l'église des saints Saturnin et Marcel d'une maison *ad caput pontis* pour que les revenus fussent employés *pro luminaria sanctorum*, et c'est là un renseignement d'une sorte que les chartes transmettent plus souvent que l'épigraphie[49]. Et l'on sait comment à Poitiers l'abbé Mellebaude préparait l'*ingressio sanctorum* dans le petit édifice, l'hypogée, qu'il avait élevé pour y ménager sa propre sépulture, mais où il

43. Par exemple, M. Jullian dans ses *Inscriptions romaines de Bordeaux*.

44. Voir les hendécasyllabes composés par Sidoine pour une église édifiée à Lyon par saint Patiens (*Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 54).

45. Voir les exemples rassemblés par dom Leclercq dans son *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. V, col. 2260 et suiv.; le même auteur a dressé un répertoire des inscriptions monumentales et des épitaphes métriques de Fortunat, *ibid.*, col. 1985 et suiv.

46. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 4311.

47. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 936.

48. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 5336.

49. *Nouv. recueil des Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 445.

conviait les fidèles à venir adorer le Seigneur Jésus-Christ[50]. Quels qu'aient été les saints dont il avait rassemblé les reliques[51], la dévotion de Mellebaude envers ces restes précieux était fort traditionnelle : il y avait longtemps que les chrétiens de Gaule souhaitaient d'être ensevelis *ad sanctos martyres*, d'être, comme Foedula qu'avait baptisée saint Martin, ou comme le sous-diacre de Trèves Nigrinianus, *sociati martyribus, sanctorum sociati sepulcris*, tant et si bien que l'Église avait dû prendre des mesures contre cette coutume trop souvent indiscrète. A Vaison, en 515, Pantagathus avait tourné la difficulté en préparant son tombeau dans un édifice où le martyr saint Vincent, représenté par ses reliques, le protégerait[52]. C'était déjà la solution que devait adopter plus tard le Poitevin Mellebaude, avec moins de bonheur, semble-t-il, puisque celui-ci dut relever, avant de mourir, sa *memoria* dévastée par une incursion de pillards, malgré l'anathème qu'il y avait inscrit contre les destructeurs, et préparer une seconde *ingressio sanctorum*...

Les vertus chrétiennes. — Sur la vie religieuse et morale des chrétiens de Gaule, même si l'on fait la part de ce que les éloges funéraires peuvent comporter d'hyperboles ou tout au moins de bienveillance optimiste, le témoignage des inscriptions est tout à fait intéressant. Nous y relevons maintes preuves de leur dévotion, de leur charité, de leurs vertus de toutes sortes. Certes ils se reconnaissaient pécheurs, mais ils s'imposaient des pénitences, mortifications ou œuvres charitables; ainsi est-il dit, à Parnaus, près de Vienne, d'une chrétienne anonyme (peut-être une religieuse), qu'elle était « assidue à la [prière ?], libérale en aumônes, jeûnant fréquemment, jouissant par la grâce du Christ du fruit de la pénitence »[53], et ces éloges ne sont pas isolés. Pour l'expiation de leurs péchés, à Gléon (Aude), Diusvirus et sa femme Wiliesinda construisaient une église[54]; à Briord, en 507, Arenberga affranchissait un esclave[55]. Envers les esclaves comme envers tout le monde, les chrétiens savaient être bons; *omnibus cara, mancipiis benigna*, est-il dit en 567 d'une chrétienne de Vien-

50. *Nouv. recueil des Inscr. chrét. de la Gaule*, n°s 245 et suiv.
51. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans cette controverse, qui semble bien tranchée aujourd'hui dans un autre sens que ne le croyait l'inventeur, le P. de La Croix, et sans que l'on y voie 72 martyrs poitevins, par ailleurs totalement inconnus.
52. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 1499.
53. En 527 (*Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2193).
54. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 5349, add. p. 856.
55. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 2474.

ne[56]. Quant à son compatriote Viliaric, l'éloge qui lui est attribué, *pater pauperorum*, ne perd rien de son éloquence pour être exprimé en un mot barbare. Il faut citer, comme un des plus beaux qui soient, l'éloge du marchand lyonnais Agapius, le bien nommé, puisqu'il porte un nom qui dérive d'*agape*, la charité, l'amour :

+ EPYTAFIVM HVNC Q(ui) HINTVIS LECTOR
BONE RECORDATIONIS AGAPI NECUCI.ATORIS
MEMBRA QVIESCVNT. NAM FVIT ISTE STACIO
MISERIS ET PORTVS EGINIS. OMNEB(u)S APT(u)S
FVIT PRAECIPVAE LOCA S(an)C(t)ORVM ADSE
DVE. ET ELEMOSINAM ET ORACIONEM
STVDVIT. VIXIT IN PACE ANN(o)S LXXXV. OB(iit)
VIII KAL(endas) APRILIS LXI P(ost) C(onsulatum) IVSTINI
[INDICT(ione) QVARTA[57]

Bon (*aptus*) pour tous, pratiquant l'aumône et la prière, Agapius était aussi assidu à visiter les tombeaux des saints. Ces pèlerinages étaient alors fréquents, et nous le savons, non seulement par les récits de Grégoire de Tours, mais par les *graffiti* ou proscynèmes laissés par les pèlerins dans les sanctuaires vénérés : ainsi à Saint-Pierre du Ham, près de Valognes, l'autel de saint Fromond portait des signatures de visiteurs, à peu près disparues aujourd'hui[58], mais on lit encore celles qui furent inscrites, à Minerve (Hérault), sur l'autel dédié en 456 par l'évêque saint Rusticus, et Le Blant n'y a pas lu moins de 93 noms[59]. Enfin n'oublions ni les témoignages d'affection entre époux chrétiens, si fréquents sur nos marbres, ni les veufs ou les veuves qui passent en pratiques de dévotion leurs années de survie, ni la chasteté conjugale gardée par des époux comme Ampelius et Singenia, d'Aoste-en-Diois, que nous connaissons déjà.

III. — *L'ÉVANGÉLISATION DE LA GAULE*

Mais, avant même de recueillir ces renseignements sur la vie des chrétiens de Gaule, nous aimerions à savoir comment la foi fut apportée dans notre pays, comment la Gaule fut évangélisée. Il ne faut pas attendre là-dessus de nos inscriptions des précisions en rapport avec nos curiosités. Pourtant l'étude des monuments épigraphiques n'est pas inutile à qui

56. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2091.
57. 25 mars 601 (*Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 2391). — Il faut lire : *epitaphium qui intueris..., portus egenis, omnibus aptus..., assidue...*
58. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 91.
59. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 609.

veut traiter en historien cette question aussi capitale que délicate. Le Blant, qui l'a examinée avec insistance dans l'introduction de ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, observait déjà que la réponse suggérée par les inscriptions concorde dans ses grandes lignes avec celle qui se dégage des textes hagiographiques de bonne note, — et nous pourrions ajouter, aujourd'hui, avec les fastes épiscopaux sagement interprétés. Si l'on examine, pour les diverses régions de la Gaule, la répartition des marbres et leur âge, tel qu'il ressort des inscriptions datées ou, pour celles qui ne portent pas de date, de leur comparaison avec celles qui en ont, on constate que les inscriptions les plus anciennes appartiennent à la vallée du Rhône, surtout aux localités les plus proches de la mer, comme Aubagne ou Marseille. Une inscription comme celle de Pectorius à Autun, même si l'on peut la dater de la fin du IIe siècle, confirme cette appréciation, Autun étant alors un centre important de culture intellectuelle, en relations fréquentes avec la métropole lyonnaise. En dehors de cette zone évangélisée par les disciples de saint Polycarpe, les inscriptions apparaissent moins nombreuses et plus tardives, et ce retard correspond bien à ce que l'hagiographie nous apprend des difficultés d'évangélisation qui, dans certaines parties de la Gaule, s'opposèrent longtemps au zèle des missionnaires. Les Ve, VIe, VIIe siècles sont ceux où les marbres épigraphiques se rencontrent, presque partout, en plus grande abondance. Un centre de vie païenne prédominante, comme Nîmes, en pays pourtant proche de la première zone évangélisée, n'a fourni qu'un texte chrétien, encore de basse époque.

Quant à nommer les premiers ouvriers de la prédication évangélique dans notre pays, et d'abord en Provence, l'épigraphie ne nous en fournit pas le moyen; elle n'a donné aucun appui à ce qu'on a appelé les « traditions » ou les légendes provençales, et la discussion a dû se poursuivre avec d'autres armes entre leurs tenants et leurs adversaires. En revanche, elle a fait connaître, à Marseille, un chrétien nommé Volusianus, qui, selon toute vraisemblance, subit le supplice du feu[60] avec son compagnon Fortunatus, et qui serait mort

60. Le supplément de lecture *vim ignis*, donné comme probable par Le Blant par comparaison avec divers textes, a pour lui ce surcroît de probabilité, qu'il équilibre parfaitement à gauche la partie manquante de la ligne, dans une inscription où les lignes ont été très soigneusement mesurées, pour tenir le milieu du marbre, par un graveur qui avait gardé la meilleure tradition antique. Voir les fac-similés rassemblés par dom Leclercq dans son *Dictionnaire*, t. XI, col. 2247-2251.

victime de la persécution au IIe siècle[61]. Voici l'épitaphe de ces martyrs marseillais, qu'ont oubliés les martyrologes[62] :

....[Sa]TRIO VOLVSIANO
EVTYCHETIS FILIO
... O FORTUNATO QVI VIM
igniS PASSI SVNT
Eulo?GIA PIENTISSIMIS Fil ?
REFRIGERET NOS Qui
[*ancre*] poTEST *ancre*[63]

Dans le nord, à Trèves, capitale de la Première Belgique, on constate aux IVe et Ve siècles une abondance d'inscriptions chrétiennes comparable à celle que l'on observe en Viennoise; le formulaire est celui de l'époque, avec ce trait caractéristique, que l'on mentionne presque toujours, à Trèves, le nom de ceux qui ont fait faire le tombeau. Ce grand nombre d'inscriptions trouve son explication dans un fait historique, la présence à Trèves d'empereurs chrétiens et de leur cour. Mais la dernière inscription datée portant la mention caractéristique de l'épigraphie tréviroise est de 470; et l'on ne trouve plus à peu près aucune inscription à Trèves après le Ve siècle, alors que dans le reste de la Gaule l'épigraphie de type gallo-romain est remplacée normalement par l'épigraphie mérovingienne. Ce brusque arrêt serait incompréhensible si l'on ne se souvenait que Trèves, plusieurs fois attaqué par les Barbares, fut pris vers 464 et demeura longtemps aux mains des païens; la liste épiscopale garde la trace de ces troubles, et lorsque les évêques purent tenter d'y relever une chrétienté, elle ne retrouva plus de si tôt son éclat du temps des empereurs. L'évêque de Trèves, en 464, s'appelait Jamblichus. Le Blant s'est demandé s'il ne fallait pas le reconnaître dans un *Jamlychus episcopus* dont l'épitaphe a été retrouvée à Saint-

61. La paléographie, l'ancre, les *tria nomina*, la mention de celle qui érigea le tombeau, sont autant de signes d'antiquité, et retiennent, à côté du plus ancien symbole chrétien, des usages remarquables du formulaire païen, — de même que l'inscription de Q. Vetina Eunoetus, vue à Aubagne par Peiresc au XVIIe siècle et disparue aujourd'hui, eût pu passer pour païenne, d'après le formulaire, n'étaient les symboles chrétiens de l'ancre et du poisson, qui nous invitent à y voir un de nos plus anciens monuments chrétiens.

62. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 489.

63. Le prénom de Volusianus manque par suite de la cassure de la pierre à gauche; le nom peut être *Satrio* ou *Sentrio*, tous deux représentés à Arles, ou aussi *Atrio*. La cinquième ligne peut se compléter *fil(iis)* ou *fec(it)*. A noter le *refrigerium*, souvent mentionné par des inscriptions chrétiennes (nous le demandons pour les morts au *Memento* de la messe); il forme ici antithèse avec *vim ignis*, ce qui serait une raison de plus d'admettre ce dernier supplément.

Germain-du-Plain, en Première Lyonnaise, mais que ne connaissent pas les listes épiscopales de ce pays : l'évêque aurait dû fuir devant les barbares et aurait trouvé asile dans une province plus hospitalière[64]. Ce point d'histoire fournit un des exemples les plus significatifs de ce que peut révéler l'étude attentive des inscriptions.

IV. — *LA LANGUE*

Les Églises fondées par saint Polycarpe usant de la langue grecque pour leur liturgie (de même que les écrits de saint Irénée), on doit penser que les plus anciennes inscriptions de la Gaule chrétienne furent rédigées en grec. Cependant nous en possédons peu; il est vrai que dans ce petit nombre figure un joyau, l'inscription de Pectorius. On cite un fragment grec à Lyon, quatre inscriptions à Trèves (où la cour attirait des gens de toute provenance), deux à Vienne, une à Arles, une à Narbonne, deux à Marseille, une aux Tourettes (Apt), une peut-être à Aps (son caractère chrétien reste douteux), une à Attichy, une à Avignon (abraxas)[65]... Plusieurs d'entre elles concernent les Orientaux, des « Syriens », comme on disait, même quand ils ne venaient pas de la Syrie proprement dite. Il y en avait en Gaule un assez grand nombre, et ils demeuraient fidèles à marquer sur les épitaphes des leurs la bourgade, ἀπὸ κώμης..., d'où ils étaient originaires. Nous savons déjà qu'une formule fort répandue en Viennoise, *in spe resurrectionis...*, est influencée par la liturgie grecque.

Mais le plus grand nombre de nos inscriptions, et de beaucoup, sont latines, à part quelques inscriptions runiques dans le Nord; les noms germaniques, de plus en plus nombreux à l'époque mérovingienne, et intéressants à relever si l'on veut connaître la répartition ethnographique des chrétiens de la Gaule franque, sont transcrits en caractères latins. L'étude du latin de nos inscriptions, surtout si on ne la sépare pas de celle du latin des chroniqueurs mérovingiens[66], des formules diplomatiques[67], des diplômes[68], des monnaies[69], est pour

64. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 661.

65. Sauval, qui assurait en avoir vu à Paris, prenait pour des inscriptions grecques celles où il lisait les lettres grecques α et ω.

66. Voir la thèse de Max Bonnet sur *le Latin de Grégoire de Tours*, Paris, 1890.

67. Voir Pirson, *Le latin des formules mérovingiennes*, dans *Romanische Forschungen*, t. XXVI (1909), p. 837-944.

68. Jeanne Vielliard, *Le Latin des diplômes royaux et des chartes privées de l'époque mérovingienne*, Paris, 1927.

69. M. Prou, *Notes sur le latin des monnaies mérovingiennes*, dans *Mélanges Wilmotte* (Paris, 1910), p. 523-540.

le philologue d'un intérêt primordial; il y surprend le passage du latin au roman. Et, même s'il ne songe pas au français futur, on ne peut dire que l'évolution du parler dans une contrée comme la Gaule soit en elle-même un objet de recherche médiocrement important. Or les lapicides, qui tant de fois prouvent par leurs confusions leur ignorance grammaticale, nous permettent souvent de reconnaître la prononciation usitée dans leur entourage, et sont par là même d'excellents témoins de faits linguistiques dont les conséquences ont été considérables. Nous ne saurions essayer ici de les cataloguer; ils ont été étudiés par M. Pirson dans une thèse présentée à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége, *la Langue des inscriptions chrétiennes de la Gaule,* à laquelle nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer[70].

On voit à combien de titres divers nos inscriptions chrétiennes s'imposent à l'attention de l'historien. Il importe donc que celui-ci soit instruit des recueils où il pourra trouver les textes déjà découverts et publiés; puis, soit qu'il s'agisse d'un de ceux-ci, soit qu'il ait à utiliser une inscription retrouvée par lui-même et encore inédite, qu'il connaisse les règles générales de l'interprétation. C'est pour répondre à ce double besoin que nous allons donner dans les deux chapitres suivants les indications essentielles.

CHAPITRE II

Bibliographie des Inscriptions chrétiennes de Gaule

Recueils spéciaux. — Recueils généraux. — Traités et manuels. Inscriptions médiévales et modernes.

Recueils spéciaux. — Sans parler des collecteurs d'inscriptions dont les manuscrits ou *sylloges* épigraphiques contiennent les lectures[1], on doit de la reconnaissance aux érudits qui, chacun pour une région de la France, se sont employés à recueillir les monuments de l'épigraphie, tels Jacques Spon, *Recherche des antiquités de Lyon,* Lyon, 1673, réédité en 1859 avec les notes portées par l'auteur sur un exemplaire

70. Liége, 1901. Dom Leclercq la résume dans son *Dictionnaire,* t. V, col. 2413 et suivantes; voir aussi les articles *Latin* et *Lapicides.*

1. Elles sont précieuses encore aujourd'hui pour les marbres qui depuis lors se sont perdus.

interfolié; — Alphonse de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, Lyon, 1846-1854, avec des illustrations excellentes dues à Louis Perrin; — Auguste Allmer, *Inscriptions antiques et du Moyen Age de Vienne en Dauphiné*, 6 vol., Lyon, 1875-1876, avec la collaboration de H. de Terrebasse pour les deux derniers volumes, qui concernent le Moyen Age; — le même, *Musée de Lyon, inscriptions antiques*, 5 vol., Lyon, 1883-1895, avec la collaboration de P. Dissard; — M. Camille Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, Bordeaux, 1887-1891, ...[2]. Même aujourd'hui, alors que nous pouvons trouver les textes donnés par ces auteurs dans des recueils plus généraux, leurs ouvrages demeurent utiles, et leurs commentaires gardent un sérieux intérêt.

Mais c'est surtout à Edmond Le Blant (1818-1897) que l'épigraphie chrétienne de la Gaule doit sa méthode et, pourrait-on dire, son *corpus*. Avocat et fonctionnaire au ministère des Finances, il eut en 1847 l'heureuse fortune de rencontrer à Rome le jeune de Rossi, et dès lors il se proposa d'accomplir pour la France une œuvre parallèle à celle que son ami réalisait si bien pour la « Rome souterraine ». Il se fit charger de mission pour recueillir « les inscriptions des premiers temps du christianisme dans les Gaules », et en 1852 il obtenait la première médaille au Concours des antiquités de la France pour un mémoire qui allait devenir le noyau de son grand ouvrage : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* VIIIe *siècle*. Le premier volume parut en 1856; le second, qui comprenait l'introduction, en 1865. En 1892, il publiait en supplément un *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, ajoutant 445 numéros aux 708 du premier recueil. Cette fois, il donnait autant que possible chaque inscription en fac-similé dans le texte, au lieu de renvoyer les reproductions à des planches en fin de volume. La copieuse introduction de 1865 et les dissertations souvent étendues qui expliquaient chaque inscription mettaient au point une doctrine épigraphique aussi précise que richement étayée par une érudition empruntée aux autres branches de la science historique. Le Blant, avant même que J.-B. de Rossi eût pu formuler pour Rome sa méthode et ses conclusions, découvrait et appliquait aux marbres de la Gaule une méthode semblable, fondée sur la chronologie, comme nous le verrons; et le tableau qu'il traçait du développement épigraphique correspondait, avec un décalage dans le temps

2. Voir R. Cagnat, *Bibliographie critique de l'Épigraphie latine*, Paris, 1901, n°s 79-103.

qu'expliquait la diversité des circonstances, à celui que de Rossi allait proposer pour Rome. L'épigraphie chrétienne devenait une discipline scientifique, et l'on pouvait y risquer des inductions que venaient corroborer les faits. Le *Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule,* publié en 1869, était presque entièrement composé d'extraits de l'introduction et des dissertations du recueil; de même, en 1890, les « instructions » rédigées par Le Blant sur *l'Epigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique du Nord* utilisent les travaux préparés pour le *Nouveau Recueil,* dont le manuscrit était prêt pour l'impression dès 1889.

Recueils généraux. — Les tomes XII et XIII du *Corpus inscriptionum latinarum,* publié par l'Académie de Berlin, sont consacrés aux inscriptions de la Gaule. Le tome XII, édité par Otto Hirschfeld (1888), reproduit les inscriptions latines de la Gaule Narbonnaise (ou des provinces qui au Bas-Empire s'en partagent le territoire), c'était déjà à peu près la zone que couvrait le second volume de Le Blant. Le tome XIII, édité par O. Hirschfeld et K. Zangemeister (1899-1916), avec le concours de plusieurs collaborateurs[3], comprend les « sept provinces » moins les deux Aquitaines et la Novempopulanie, dont les inscriptions sont groupées avec celles des quatre Lyonnaises, des deux Belgiques, de la Grande Séquanaise et des deux Germanies (les « provinces gallicanes » de Le Blant). Dans le *Corpus,* du moins dans ces volumes, les inscriptions chrétiennes de chaque localité figurent *à la fin* des inscriptions de ce lieu, après les inscriptions funéraires (païennes); le texte est donné avec grand soin, mais sans autre commentaire que les indications d'origine ou celles qui concernent l'établissement du texte; rien qui ressemble aux copieuses dissertations de Le Blant. Le tome XII est pourvu d'*indices.* — Quant aux inscriptions grecques chrétiennes de notre pays, elles figurent dans le grand recueil d'*Inscriptiones graecae* entrepris par l'Académie de Berlin, au tome XIV : *Inscriptiones Siciliae et Italiae additis Graecis Galliae Hispaniae Britanniae Germaniae inscriptionibus* publié par G. Kaibel en 1890[4].

Depuis la publication des recueils de Le Blant et du *Corpus,* diverses revues tiennent au courant des nouvelles découvertes épigraphiques. Citons l'*Année épigraphique,* pu-

3. Les notes d'Allmer, du P. Thédenat, d'Héron de Villefosse, du commandant Espérandieu, furent souvent précieuses aux éditeurs.

4. Il n'y a aucun texte chrétien dans le fascicule des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes,* t. I, fasc. I, de R. Cagnat et J. Toutain, consacré à la Gaule.

bliée depuis 1887 par M. René CAGNAT, avec la collaboration, depuis 1898, de M. Maurice BESNIER (tiré à part annuel de bulletins paraissant d'abord dans la *Revue archéologique*); — le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (voir l'excellente table publiée par M. G. de Ba pour les années 1883-1915, et l'index annuel, « inscriptions chrétiennes »)... Mais, parmi les inscriptions chrétiennes que donnent ces recueils, il s'en faut de beaucoup que celles de Gaule soient aussi nombreuses que celles de l'Afrique du Nord, par exemple, où les découvertes sont incessantes : peu de textes ont été ajoutés depuis 1892 à ceux qu'avait rassemblés Le Blant.

Un épigraphiste de grand renom, H. DESSAU, dont les *Inscriptiones latinae selectae* rendent des services quotidiens pour l'épigraphie profane, n'avait pas exclu de son recueil les textes chrétiens, mais les réduisait à moins que la portion congrue[5]. Mais ce recueil classique a maintenant un pendant dans celui d'Ernest DIEHL, *Inscriptiones latinae christianae veteres*, 3 vol., Berlin, 1924-1931 (un supplément est annoncé). C'est un ensemble d'au moins 5.000 textes, où les inscriptions de Gaule sont largement représentées; les textes sont reproduits en caractères courants, presque sans commentaires, avec une bibliographie sommaire mais suffisante[6]; le classement est méthodique, mais des *indices* abondants, calqués sur ceux du *Corpus* ou de Dessau, permettent de retrouver rapidement ce que l'on recherche, et le maniement en est facile. E. Diehl s'était déjà fait connaître par une anthologie estimée, *Lateinische christliche Inschriften* (*Kleine Texte* de H. Lietzmann, Bonn, 1908; 2e édit., 1913), dont les 229 textes (350 dans la 2e édition) faisaient aux inscriptions de Gaule leur juste place. Par contre, on ne trouve aucun marbre de notre pays dans son utile recueil de reproductions phototypiques, *Inscriptiones latinae* (*Tabulae in usum scholarum*), Bonn, 1912[7].

5. Voir dans ses *Indices*, t. III, pars 1, p. 584-585, la cinquantaine de renvois réunis sous la rubrique *Christiana*, encore n'y trouve-t-on rien à prendre pour la Gaule.

6. Cette bibliographie renvoie au *Corpus*, non aux recueils de Le Blant, ce qu'il est permis de regretter.

7. On me permettra sans doute de citer, à côté du choix du professeur Diehl de 1908-1913, mes deux brochures de 1912-1913, *Manuel d'épigraphie chrétienne, I, Inscriptions latines; II, Inscriptions grecques* (Paris, Bloud), où les inscriptions de Gaule sont largement représentées. Ce travail va reparaître, complété et mis au point, avec un volume nouveau qui constituera le « manuel » proprement dit, et qui, prévu dès 1913, avait été arrêté par la guerre.

Traités et manuels. — Le *Cours d'épigraphie latine* de M. René Cagnat, qui est devenu classique pour l'épigraphie profane, laisse de côté les inscriptions chrétiennes. Mais on dispose à présent de deux manuels consacrés spécialement à l'épigraphie chrétienne, l'un en allemand, de C. M. Kaufmann, *Handbuch der altchristlichen Epigraphik* (Fribourg-en-Brisgau, 1917), très compréhensif, mais auquel on a reproché son plan indécis et d'assez nombreuses incorrections; — l'autre en italien, du P. Grossi-Gondi, *Trattato di epigrafia cristiana latina e greca del mondo romano occidentale* (Rome, 1920), d'allure technique et de haute valeur scientifique. Dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* de dom Cabrol et dom Leclercq, où ont été publiées un grand nombre d'inscriptions de toute provenance (souvent avec fac-similés), certains articles ont la valeur de véritables traités. On consultera en particulier ceux de dom Leclercq, *Inscriptions latines chrétiennes* et *France, IV, Épigraphie,* où l'on trouvera l'essentiel de la doctrine et un choix de textes abondant; — celui des PP. Mouterde et Jalabert, *Inscriptions grecques chrétiennes,* est de tout premier ordre, mais nous savons que parmi les inscriptions de notre pays les inscriptions grecques sont de beaucoup les moins nombreuses.

Inscriptions médiévales et modernes. — Tous ces recueils ou ces traités concernent les inscriptions des huit premiers siècles. Il va sans dire que depuis lors on n'a pas cessé de conserver par des inscriptions le souvenir des hommes et des faits; mais l'épigraphie du Moyen Age et des temps modernes a été beaucoup moins étudiée. C'est à elle seule, ou à peu près, qu'était consacré, en 1850, le *Manuel d'épigraphie* de l'abbé Texier, suivi du *Recueil des inscriptions du Limousin* (*Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* 1re série, t. XVIII). On consultera pour cette période des recueils comme celui de F. Guilhermy, achevé par Robert de Lasteyrie, *Inscriptions de la France du* Ve *au* XVIIIe *siècle* (les cinq premiers volumes publiés, 1873-1883, donnent les inscriptions de l'ancien diocèse de Paris), ou l'*Épitaphier du vieux Paris* d'Émile Raunié (3 vol. parus, Paris, 1890-1899). Les publications de ce genre de textes, et leur bibliographie, prennent tout naturellement un caractère local ou régional.

CHAPITRE III

Comment interpréter les Inscriptions

I. Les Inscriptions datées. — Dates consulaires. — Années de règne. — Le mois et le quantième. — Le jour de la semaine.
II. La Paléographie. — Alphabets et lettres. — Fautes des lapicides. — Chiffres. — Ponctuation. — Sigles et abréviations.
III. L'Onomastique. — Nomenclature romaine. — Noms mythologiques. — Noms bibliques. — Noms chrétiens. — Surnoms.
IV. Les Symboles. — Agneau, aigle, ancre, arbres, ascia, Bon Pasteur, cerf, cheval, colombe, étoiles, orante, palme, paon, poisson, vase; — monogrammes, chrismes, croix.
V. Les Formules. — Memoriae aeternae, Pax tecum, In Christo, Requievit in pace, Resurrecturus in Christo, etc.
VI. Le développement du Formulaire épigraphique. — Les inscriptions crypto-chrétiennes. — Ce que les chrétiens rejettent ou acceptent du formulaire antérieur. — Inscriptions du premier âge en Gaule. — Inscriptions du second âge.
VII. La Critique épigraphique. — Originaux ou copies. — Inscriptions fausses. — Comment compléter une inscription mutilée.

Une inscription, en tant qu'elle constitue un texte isolé, peut paraître pauvre de signification: il faut un travail exégétique, historique, pour en dégager toute la valeur, mais les données d'histoire qu'on a mises en œuvre pour ce commentaire se trouvent souvent accrues. et enrichies d'informations d'un grand prix, grâce au texte épigraphique qu'elles ont servi à interpréter. Comme toutes les autres « sciences auxiliaires » de l'histoire, l'épigraphie ne donnera toute sa mesure que si l'histoire, qu'elle doit servir. est conviée pour examiner ce qu'elle apporte; et pareillement la géographie. Une inscription comme celle de Pectorius. n'importe où qu'on l'ait trouvée, gardera sa portée doctrinale et attestera avec la même force les dogmes chrétiens dont ses vers sont nourris; mais elle perdra une part de sa valeur historique si nous ne pouvons la situer dans une Église déterminée, et nous ne consentirions pas volontiers à nous priver pour nos études de l'illustration qu'elle fournit pour les premiers temps de l'Église d'Autun. Des marbres dont la provenance est inconnue[1] peuvent être rattachés à telle ou telle province avec une assez grande vraisemblance, grâce à l'examen de leur formulaire; encore ne serions-nous pas capables de nous servir de cet

1. Il y en a un certain nombre dans les musées, où les ont rassemblés comme de simples « curiosités » des collectionneurs qui ne savaient pas ce que nous savons sur les lois de l'épigraphie.

indice si nous n'avions d'abord classé de nombreuses inscriptions d'origine certaine. Il en va de même pour les éléments chronologiques : la méthode d'Edmond Le Blant, comme celle de Jean-Baptiste de Rossi, doit sa solidité à l'étude préalable qu'ils ont faite des monuments datés. Une fois que l'on connaît, grâce à eux, l'âge moyen d'un symbole ou d'une formule, on peut risquer une date approximative pour un monument qui ne porte point d'indice chronologique, mais où l'on remarque quelqu'un de ces signes dont on sait dater l'emploi; et la vraisemblance pourra aller jusqu'à une quasi-certitude, si deux ou davantage de ces indices se rencontrent sur le marbre que l'on veut utiliser. Edmond Le Blant, dans son introduction de 1865, a tenté une curieuse et décisive épreuve : d'une inscription de Narbonne il retranchait provisoirement la date consulaire, et il cherchait à la dater d'après les indices que fournissait un texte apparemment bien banal, croix en tête de la première ligne, *obiit, plus minus,* abréviation *conss.*, etc. Ces signes réunis l'invitaient à ne pas remonter plus haut que 511. Or le nom du consul Mavortius, une fois rétabli, indiquait la date de 527. On voit que l'approximation obtenue était suffisamment voisine de la véritable date pour que le texte n'induisît pas en erreur l'historien qui eût voulu en tirer parti. Mais cela suppose fixée une série de points de repère qui ne peuvent être garantis que par des inscriptions datées. D'où la nécessité d'étudier d'abord les *dates* dans nos inscriptions.

I. — *LES INSCRIPTIONS DATÉES*

Dates consulaires. — Le mode classique de datation des inscriptions monumentales par les noms des consuls était entré au début du IIe siècle dans l'usage chrétien : le plus ancien exemple *certain* à Rome est de 217. En Gaule, où généralement on est en retard sur les pratiques romaines, la plus ancienne inscription avec date consulaire est celle de Silentiosa à Lyon en 334[2]; depuis lors on y trouve quelque 150 inscriptions à date consulaire. Sur l'épitaphe de Silentiosa, le mot *consulibus* est écrit en toutes lettres; mais il est beaucoup plus souvent en abrégé : *cos, coss,* ne se rencontrent quasi plus après le IVe siècle (377) où *cons, conss* (le premier pour *consule,* le second pour *consulibus*[3]) prennent leur place, ou même *cs, con.* Le premier exemple d'un consul unique est

2. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 2351.
3. Cette distinction de *cons* et de *conss* n'est pas régulièrement suivie.

en 445 (combiné avec une date d'après les années d'épiscopat; un consul seul mentionné en 447). En 405 est mentionné pour la première fois un post-consulat d'un souverain, Honorius, et ce mode de supputation devait devenir fréquent après les consulats de Symmaque en 485, d'Avienus en 501, de Paulinus junior en 534, de Jean en 538, surtout de Basilius en 541 : on le trouve encore sur un marbre de 606, *anno LXVI p(ost) c(onsulatum) Basili v(iri) c(larissimi)*. Ces post-consulats en longue série, dont l'habitude se prit, pour des raisons de circonstance, après le consulat de Symmaque, se comptaient de deux façons : à la manière marcellinienne, en n'y comprenant pas l'année même du consulat; à la façon victorienne, devenue la plus fréquente à partir du post-consulat de Justin en 565, en comptant pour première année celle même du consulat. C'est en 405 que pour la première fois un de nos marbres appelle l'empereur, consul de l'année précédente, *dominus noster;* en 447 que l'on commence de joindre au titre de consul celui de *vir clarissimus;* en 474 qu'un consul est qualifié pour la première fois de *junior*. Au VIe siècle, les dates consulaires, remplacées chez les Francs et les Wisigoths par les dates des règnes des souverains barbares, restent en usage dans le royaume burgonde, où l'on tient à marquer de la déférence envers l'Empire, et cela même un certain temps après la conquête de la Burgondie par les fils de Clovis. Chez les Wisigoths, où depuis Alaric II (484-507)c'est l'année du règne qui sert de date, la mention sur un marbre de Narbonne, en 527, du consul d'Occident Mavortius indique un calcul politique, un ménagement d'Amalaric envers Théodoric le Grand, mort, il est vrai, quelques mois plus tôt, mais dont on n'osait pas encore abandonner la politique « romaine ». Le successeur d'Amalaric, Theudis, plus disposé à l'indépendance, renonça aux dates consulaires, et les monuments furent datés, comme sous Alaric, par les années de son règne[4]. Le Blant cite d'autres exemples des conséquences que l'on peut déduire d'une diversité dans les modes de supputation suivant les lieux ou les temps.

4. M. E. Diehl ne semble pas admettre cette théorie de Le Blant; ainsi, dans ses *Inscriptiones lat. christ. veteres*, il complète son n° 3176 D (=ICG, Salles d'Aude, n° 612), *anno XXI (Theodorici regis)*, ce qui donnerait 532-533, au lieu de l'entendre de la 21e année d'Alaric, en 505. Mais le système chronologique qu'il adopte ainsi aurait grand besoin d'un éclaircissement : il ne peut s'agir de Théodoric le Grand, qui régnait en fait en pays wisigoth, sous le nom d'Amalaric, mais qui mourut en 526; et pas davantage de Thierry Ier, fils de Clovis, lequel était bien en 532-533 dans la 21e année de son règne, mais ne domina jamais en Septimanie.

L'utilisation d'une date par les consulats ou post-consulats suppose la connaissance des *fastes consulaires*. W. LIEBENAM en a donné une édition commode dans les *Kleine Texte* de H. LIETZMANN, fasc. 41-43 (Bonn, 1910); on les trouve aussi dans le manuel de KAUFMANN, dans celui de MARUCCHI (*Epigrafia cristiana*, Milan, Hoepli, 1910; l'auteur cite quelques inscriptions de Gaule, mais s'occupe surtout de celles de Rome), et dans tous les répertoires ou manuels de chronologie (MAS-LATRIE, *Trésor de chronologie;* Georges GOYAU, *Chronologie de l'Empire romain;* A. CAPPELLI, *Cronologia e Calendario perpetuo,* coll. des Manuels Hoepli, etc.); voir, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne,* l'article *Fastes consulaires.*

Années de règne. — La plus ancienne mention certaine de l'année du règne d'un roi barbare se lit en 496 à Viviers ou à Aps, (*anno*) *XII reg*(*ni*) *domni Alarici,* ce qui montre qu'à cette date le Vivarais appartenait aux Wisigoths[5]. En 512, à Viviers, le roi burgonde (Gondebaud) est nommé à côté du consul; à Coudes, en Auvergne, en 526-527, nous trouvons mentionnée la 15e année du règne de Thierry. Et ainsi de suite jusqu'en 695, où Le Blant relève encore la mention de la quatrième année du roi Clovis III à Toulau, près de Valence, cinq ans avant le terme chronologique de son recueil[6]. — Cet usage de mentionner sur les marbres les années de règne était devenu si habituel, que les graveurs disposaient de formules toutes faites où ils n'avaient qu'à combler les vides en y inscrivant les noms propres et les chiffres voulus. Nous en avons la preuve par une curieuse inscription de Crussol (Ardèche), où un lapicide ignorant a laissé subsister la formule indécise : « en l'an *tant* », *rigni domni nostri Chdoedo* (*Chlodovei*) *regis tanto, indiccione quarta*[7].

Années d'épiscopat. — On connaît, à Rome, plusieurs inscriptions où les chrétiens ont mis comme indication chronologique le nom du pape régnant. De même en Gaule, pendant

5. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2700. Une inscription d'Artonne en pays arverne, qui peut dater de 489-490 ou de 504-505, à moins qu'on n'y doive lire *Theodorici* au lieu d'*Alarici,* ce qui donnerait 514 ou 534 d'après l'indiction, est trop mutilée pour que la restitution présente quelque certitude.

6. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* n° 477. — On trouvera la liste de ces mentions chronologiques dans le *Dictionnaire* de dom LECLERCQ (t. V, col. 2363-2368), qui fusionne les listes des deux recueils de Le Blant, ou dans les *Indices* de DIEHL (t. III, p. 279-280), qui s'arrête un demi-siècle plus tôt.

7. *Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 476. Il s'agit probablement de Clovis II et, d'après l'indiction, de l'année 646.

l'épiscopat de Rusticus à Narbonne (427-461)[8], nous ne trouvons pas moins de quatre inscriptions, dont une très importante, qui sont datées par ses années de pontificat[9]. A Montady (Saint-Régimond), près de Béziers, la construction d'une église est datée, à côté de la date consulaire (455), par les années de sacerdoce du prêtre Othia[10].

Indiction. — Nous avons rencontré à plusieurs reprises déjà la mention de l'*indiction*. C'est en Égypte, semble-t-il, que commença l'usage de faire entrer dans les supputations chronologiques ce cycle de quinze ans au terme duquel, depuis Hadrien, on revisait l'assiette de l'impôt foncier, les matrices cadastrales. La première indiction part de 312 ou 313, du 1er septembre au 31 août suivant, d'où un décalage de quatre mois avec le début de l'année (c'est l'indiction dite de Constantinople); le cycle achevé avec la 15e indiction, on recommence à la première, et ainsi de suite. C'est dire que l'indiction, à elle seule, est un indice tellement imprécis qu'on n'en peut tirer grand'chose, et il est fâcheux que les graveurs en soient venus à la faire figurer de préférence sur leurs marbre, au détriment de mentions plus instructives; mais l'indiction peut rendre service quand une autre indication, ne fût-ce qu'une présomption d'âge du texte, délimite plus étroitement le champ où l'on peut choisir; il arrive même que, voisinant avec telle année de règne, par exemple, ou avec une date consulaire incomplète, elle fournisse un moyen sûr de déterminer l'année de l'inscription. En Gaule, le premier exemple certain de son emploi date de 487, à Saint-Thomé, près d'Aps[11]. Notre pays s'était laissé distancer dans cette mode par Forum Julii (Frioul) et Salone, où l'indiction figure sur des inscriptions dès 423 et 443; mais il devançait Rome, où l'on ne trouve d'épitaphe datée avec l'indiction qu'en 522 en peut-être en 517. Une fois adopté, cet usage devint envahissant. Sur plusieurs inscriptions de Vienne et de Revel-Tourdan, entre 547 et 573, on voit mentionnées des indictions qui ne se concilient avec les autres mentions chronologiques que si l'on compte l'indiction à partir, non du 1er septembre, mais du 1er janvier, comme l'année consulaire (c'est l'indiction dite romaine), à moins que l'auteur ne se soit trompé d'une unité, comme il nous arrive à nous aussi, par distraction.

8. Et non pas, comme l'a écrit Mommsen (à propos de *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 5336), depuis 442.
9. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 5335-5338.
10. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 4311.
11. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2702.

Le mois et le quantième. — Pour indiquer, outre l'année, le mois et le jour, on sait que l'usage classique partait des calendes, des ides et des nones, suivant une numérotation rétrograde. Il se continue dans nos inscriptions, avec le nom me substantif (*Kal. iulii*). Mais plus souvent, depuis le IVe siècle, on use d'une formule nouvelle, *die* ou *sub die* (*die* étant fréquemment abrégé en *d.*) avec le génitif. D'ailleurs les graveurs ne se reconnaissent plus très bien dans ces façons de disposer le calendrier, et l'on trouve à Guilleraud, près de Valence, à la fin du VIe siècle, *idas* (plutôt que *secundas, IIdas*) *Kalendas Novenbras*[12], ou à Tours, vers le VIIe siècle, *idus K(a)l(en)das Septembris*[13], formes barbares qui prouvent que les lapicides ne comprenaient plus les mots qu'ils lisaient dans leurs formulaires. Aussi trouvait-on plus naturel de compter les jours du mois dans l'ordre où ils se succèdent (quantième), comme nous avons continué de le faire. On en cite un exemple à Rome au Ve siècle. Chez nous, cette pratique, aux VIe-VIIe siècles, devient fréquente, en particulier à Amiens, et l'on recourt à une formule de datation bien connue des diplomatistes, qui l'ont rencontrée sur les actes ou diplômes mérovingiens : *ubi ficit* (*fecit*) ou *quod facit.* Une inscription de Bordeaux, pour plus de clarté, réunit les deux notations : *suv* (*sub*) *diae VI° idus augustas ubi fecit augusta dies septi(m)*, nous dirions : le 7 août[14]. Ici ou là on relève des variantes, l'usage nouveau ne s'étant pas établi nettement du premier coup : à Amiens, *quomodo ficit Febroari dies III*[15]; à Périgueux, *cum fecerit...*[16]; à Leutesdorf, près d'Andernach, ce curieux mélange : *sub diae quod facit Octuber dies undecem*[17]. — Quant aux Orientaux, *Syri*, émigrés en Gaule, ils continuaient d'inscrire sur les tombes des leurs les noms des mois syro-macédoniens.

Enfin nous devons signaler quelques inscriptions où des fêtes chrétiennes sont prises comme points de repère chronologiques : à Briord, VIe-VIIe s., *in die sancti Martini*[18]; à Lyon, en 447, *vigelia Pasce*[19]; à Arles, vers la fin du Ve siècle,

12. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2654.
13. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 11282.
14. Vraisemblablement 643. Il y a du reste une erreur, le VI des ides d'août tombant le 8 du mois (*Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 905).
15. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 3509.
16. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, nos 1029-1030.
17. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 7748.
18. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 2484.
19. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 2355.

d(ie) sanctorum K(a)l(endas) A(u)gustas, c'est-à-dire la fête des saints Macchabées, célébrée le 1er août[20].

Le jour de la semaine. — La semaine, que tout de suite les chrétiens empruntèrent aux Juifs en transférant au dimanche le repos du samedi, était chez les Romains une importation récente, nullement officielle d'ailleurs. La désignation des jours par la divinité à laquelle chacun est consacré se retrouve dans les inscriptions chrétiennes, ce qui n'a rien d'étonnant puisque nous lui devons, aujourd'hui encore, notre manière de parler, *lundi, mardi,* etc. En Gaule, *die Solis* se lit, à Angoulême, sur une inscription datée de 405; *die Lunae* à Vaison en 470; *die Mercurii* à Lyon en 449; *die Veneris* à Lyon en 448, c'est-à-dire en un siècle où les docteurs se déclaraient moins indulgents à cette façon commune de s'exprimer que ne l'était Tertullien en temps de persécution. Au temps de Grégoire de Tours, c'était le vulgaire, *barbaries,* qui disait encore *die Solis* au lieu de *die dominica.* Cette dernière expression, la seule qui soit passée dans le langage moderne, apparaît à Rome sur une inscription de 404, mais en Gaule le premier exemple daté est de 586-587 pour la forme latine, *die dominico,* à Villeneuve-lés-Avignon[21]; la forme grecque ἡμέρᾳ κυριακῇ ou Κυρίου se lit plus tôt, dès 409, si Le Blant a eu raison, comme il semble, de compléter ainsi une abréviation d'un marbre de Trèves[22]; *diea* (pour *diae,* orthographe assez fréquente de *die*) *sabbato* est employé vers le VIe siècle sur une inscription de Fenay (Côte-d'Or) ; ἡμέρᾳ παρασκευῇ, sur une inscription de Vienne, désigne le vendredi (7 février 441[22*], avec le mois macédonien de *Peritios*). L'usage de désigner les « féries » par leur numéro d'ordre, *feria II, feria III...,* connu de Grégoire de Tours, n'a pas laissé de traces dans les inscriptions, à moins qu'on ne doive interpréter ainsi les mentions qui terminent plusieurs inscriptions de Briord, *d. VII, d. III....,* lesquelles ne laissent pas, même ainsi, de faire difficulté et demeurent assez énigmatiques[23].

L'inscription de Casaria, déjà citée, à Villeneuve-lés-Avignon, précise même le *moment* de la nuit : *obiit... medium noct(is) d(ie) d(omi)nico inluciscente.* On trouve, à Rome et ailleurs, des inscriptions indiquant les heures, ou même des

20. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 941.
21. Inscription de Casaria (*Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 1045).
22. *Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 248.
22*. *Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 415.
23. *Inscr. chrét. de la Gaule,* n°s 373a-383.

fractions d'heures, et l'usage s'en étendait jusqu'à Mayence[24]; il n'a guère laissé d'autres traces épigraphiques en Gaule, ce qui donne à croire qu'il n'y était guère répandu. — On trouve en 470, à Vaison, la mention de l'âge de la lune, *die Lunae, luna XVII*[25].

Les précisions données sur le mois, le jour, l'heure, appartiennent proprement au formulaire épigraphique. Mais les mentions chronologiques concernant l'année ont une importance singulièrement plus grande : ce sont elles qui, en fournissant des points de repère exactement datés pour l'usage des divers éléments de ce formulaire, ont permis de l'étudier scientifiquement. On s'en rendra compte en examinant ces éléments l'un après l'autre, ensuite de quoi nous pourrons établir des règles sur le développement historique du formulaire des inscriptions chrétiennes.

II. — *LA PALÉOGRAPHIE*

On a souvent observé que la paléographie ne fournit pas, pour dater les inscriptions, des indices aussi positifs et aussi certains qu'elle en peut offrir pour apprécier l'âge d'un manuscrit. Trop de circonstances variables entrent en ligne, et non pas seulement la plus ou moins grande habileté de main du graveur : le cas n'est pas tout à fait le même que pour le copiste, lequel est beaucoup plus maître de sa matière et dispose d'un instrument plus souple; le même graveur ne tracera pas des caractères tout à fait semblables avec un burin sur du marbre et avec un clou sur un mur, etc. Ces réserves marquées, et bien que nos inscriptions de Gaule ne présentent pas d' « alphabets » aussi typiques que peuvent l'être à Rome l'écriture dite « priscillienne », beau spécimen de capitale, ou la « philocalienne » inventée par le célèbre Furius Dionysius Philocalus pour les inscriptions du pape Damase, on doit maintenir que la comparaison des caractères relevés sur une inscription non datée avec ceux qui se lisent sur les inscriptions datées fournit, à condition de n'en pas exagérer la rigueur, un point de repère non négligeable. Et ce critère, surtout si on le combine avec les autres dont nous aurons à parler, aide souvent à déterminer l'âge approximatif d'une inscription, ou renforce la vraisemblance des indices obtenus par ailleurs.

Alphabets et lettres. — L'épigraphiste n'a pas à s'inquiéter,

24. *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n° 11920.
25. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 1497.

pour la Gaule chrétienne, de l'écriture capitale carrée, et rarement de l'onciale. Quant à la cursive, on n'en trouve à peu près nulle part d'exemples de date certaine, et elle paraît surtout, comme il est naturel, sur les *graffiti*. L'écriture la plus fréquente sur nos inscriptions dérive de la capitale rustique ou actuaire, mais elle est exécutée avec une négligence qui la rend de moins en moins conforme aux modèles antiques. Une épitaphe comme celle de Maguelonne, *Vera in pace*[26], n'est pas moins proche par la paléographie que par le formulaire des belles inscriptions romaines (il est vrai que la provenance n'en est pas sûre, et qu'il n'est pas impossible qu'elle ait été rapportée de Rome par quelque amateur d'antiquités). D'après les inscriptions datées, Le Blant avait dressé en 1890 le tableau suivant, qu'il est tout indiqué de reproduire, en ajoutant que son travail intitulé *Paléographie des inscriptions latines du* IIIe *siècle à la fin du* VIIIe[27] fournit un bon nombre de précisions supplémentaires :

« Les B, les E, les F, les P, les Q, les R dont la haste dépasse les membres transversaux, comme nous en voyons quelques types dans une inscription trouvée près de Besançon, à Saint-Ferjeux, ces lettres, dis-je, paraissent en 485 (ou 508), en 502, 547, 563, 600, 646, et 676 (?);

« Le C carré se montre en 506, 534 (ou 609), 568, 573 (?), 602, 643 (ou 690);

« Je trouve, en 487, 492, 527, 562, 571, 573 (?), 602, 643 (ou 690), le D tournant à la forme triangulaire du Δ grec. Le Δ même substitué à la lettre latine se rencontre en 583 ou 587, 593 (ou 473 ? ?), 600, 646 (?), 689;

« L'E lunaire, en 527, 545 (ou 605), 666 (ou 667), 676;

« L'F prenant plus ou moins la forme d'un E subsiste à Vienne dans l'épitaphe célèbre d'une femme baptisée par saint Martin qui mourut à la fin du IVe siècle[28]; je le retrouve sur un marbre daté de l'an 488[29];

« L'h, en 405, 495, 534 (ou 609), 545 (ou 605), 531 à 561 ou 504 à 628;

« L'L en forme de ⊥ en 501 et 610;

« L'M [oncial], en 527, 545 (ou 605), 568, 676, 689;

« L'N à barre diagonale n'atteignant pas l'extrémité des hastes, en 472, 492, 506, 515, 528, 559 et au delà;

26. *Nouv. recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 324.
27. Paris, Leroux, 1898. Tiré à part d'articles parus en 1896-1897 dans la *Revue archéologique*.
28. C'est l'épitaphe déjà citée de Foedula (*Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 412).
29. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 412.

« L'O plus petit que les lettres qui l'entourent, en 405, 448, 501, 510, 517, 600 ;

« L' ◊ carré [ou plutôt losange], après et vers 585, en 628 (ou 629), 643 (ou 690), 689;

« Le Q sans la queue, mais en forme d'O avec un trait vertical partant du bas à l'intérieur, en 487, 494, 646 (?);

« L'Γ (s), en 405[30];

« L'u ou ɥ en 534 (ou 609), 668, 676, 689;

« L'U arrondi par la base en 449, 501, 545 (ou 605)[31]. »

Fautes des lapicides. — Il faut compter avec les fautes des lapicides, dont quelques-unes sont assez fréquentes pour pouvoir être cataloguées. Tantôt ils omettent une barre, ou inversement ils gravent une barre de trop, et ainsi un A devient un Λ, un F devient un Γ, un E devient un C lunaire ou carré suivant la forme de l'E, ou le contraire; tantôt ils écrivent une lettre pour une autre, un H pour un A, un Z pour un I, etc. On trouve des G en forme d'S, d'autres, surmontés d'une barre horizontale, ont pu être pris pour des T[32]. Certaines lettres, B, D, E, surtout S, peuvent être gravées à l'envers ; une lettre ne ressemblant pas mal à notre a minuscule d'imprimerie peut être un A, un B ou un D. On trouve à l'époque mérovingienne des O, dérivés de la cursive, qui ressemblent à des 8 non fermés par le haut. Un L très incliné peut ressembler à un C qui serait aigu sur la gauche au lieu d'être arrondi; d'autres, dérivés du *lambda* grec, font penser au signe dont on se sert sur les épreuves d'imprimerie pour marquer une lettre à ajouter. On serait infini si l'on voulait relever toutes les anomalies de ce genre; quelques-unes risquent d'être déroutantes pour un épigraphiste même un peu entraîné. A signaler quelques exemples de ligatures[33].

Chiffres. — Les chiffres sont notés en lettres, suivant la notation romaine encore usitée, et parfois mêlés avec des notations en toutes lettres, *anno VIIII decemo,* ou avoisinant leur transcription, *trig(in)ta XXX.* Il arrive que le mot *numero,* en toutes lettres ou en abrégé, avertit de donner aux signes de l'alphabet leur valeur numérique. Il faut noter spécialement une ancienne lettre grecque restée en usage, même chez les Latins, pour désigner le chiffre 6, l'ἐπίσημον βαῦ; il prend des formes voisines de l'S, souvent anguleux vers le bas, ou de notre demi-soupir. Il n'est pas rare de rencontrer

30. *Nouv. recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* n° 277.
31. *L'Épigraphie chrétienne en Gaule,* p. 24.
32. *Inscr. chrét. de la Gaule,* n°s 616 B, 621, et pl. n°s 488, 511; cette dernière inscription est juive.
33. Voir *Inscr. chrét. de la Gaule,* fig. 9, 17, 159, 162, 172, 175.

des nombres écrits dans un ordre renversé, où les unités à additionner aux dizaines précèdent celles-ci (VIIIX=18); ou bien des nombres écrits d'ordinaire par soustraction, IV, IX, s'écrivent par répétition, IIII, VIIII; on en use ainsi pour les dizaines, témoin une inscription de Saint-Marcel de Paris où le X est répété sept fois. L'S a parfois la valeur de *semis* et signifie « un demi ». Le D prend la forme onciale pour signifier « cinq cents » sur certaines inscriptions où il garde comme lettre sa forme ordinaire en capitale; c'est un usage espagnol, qu'il n'est pas surprenant de constater une fois à Narbonne, en pays soumis à la domination wisigothique.

Ponctuation. — La ponctuation, quand elle existe, n'est pas disposée, comme la nôtre, pour distinguer les différents éléments de la phrase. Les points séparant les mots se placent, non sur le bas de la ligne, mais à mi-hauteur; ils sont le plus souvent ronds, parfois triangulaires, comme dans la célèbre inscription lyonnaise de Procula (*a terra ad martyres*). Une forme devenue fréquente est la feuille de lierre, *hederae distinguentes,* que d'anciens épigraphistes avaient prise pour un cœur. A noter aussi un signe ponctuation en forme d'S, qui ne doit pas être pris pour une lettre, même quand il est d'aussi grande taille que les lettres voisines : sur une inscription de Vienne[34], ces S de ponctuation sont groupés par trois et traversés d'un trait.

Sigles et abréviations. — L'épigraphiste doit s'exercer à la lecture des *sigles* ou abréviations, qui se rencontrent fréquemment sur nos marbres. Il s'en faut de beaucoup que les graveurs se soient tenus à des règles fixes. Tantôt ils expriment les premières lettres d'un mot et laissent tomber les autres (*di* pour *die*), tantôt ils écrivent les lettres jugées importantes et c'est au lecteur qu'il revient de compléter (*de* pour *die; eps* pour *episcopus*). Les mots pour lesquels l'usage est le moins capricieux sont *Deus, Dominus* et leurs différents cas, qui gardent d'ordinaire, s'il s'agit de *Dominus* (ou de ses dérivés), l'*n* qui les distingue de *Deus* au même cas (*Dni* est pour *Domini, Di* pour *Dei*). On se référera aux listes de sigles et abréviations données par Le Blant[35] et dom Leclercq[36].

III. — *L'ONOMASTIQUE*

Nomenclature romaine. — On sait que les Romains, à l'époque classique, étaient désignés, s'ils étaient de bonne fa-

34. *Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 422 A.
35. *L'Épigraphie chrétienne en Gaule,* p. 121-123.
36. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne,* t. VII, col. 729-734.

mille, par les *tria nomina,* le prénom en abrégé, le gentilice ou nom de la *gens,* et le *cognomen* commun à une même famille ou branche de la *gens.* Pour les femmes, qui d'abord ne portaient pas de prénom, l'usage en devint, sous le Haut-Empire, assez fréquent. Les plébéiens libres avaient les *duo nomina* sans prénom, les esclaves un nom unique. Cet usage s'est maintenu moins régulièrement dans les inscriptions chrétiennes que dans les païennes : les chrétiens, dont le formulaire épigraphique tendait à souligner le détachement du monde (au moins jusqu'à la paix de l'Église), renonçaient volontiers à ce souvenir de l'ancienne organisation sociale, et on trouve sur leurs inscriptions, même à l'époque la plus ancienne, la mention d'un nom unique (nom *diacritique*), qui deviendra de beaucoup la plus habituelle, et, depuis le ve siècle, sera, ou autant dire, la règle. On trouve pourtant, à côté de cette catégorie de plus en plus nombreuse, des inscriptions chrétiennes portant les *duo* ou même les *tria nomina.* On y reconnaît d'ordinaire un signe d'antiquité. Le Blant, examinant telle inscription douteuse ou « crypto-chrétienne », dont on peut se demander si elle appartient à un fidèle ou à un païen, relève la présence des *tria nomina* comme un indice qui ferait croire plutôt au paganisme de l'inscription[37]. En Gaule on trouve quelques inscriptions certainement chrétiennes avec les *tria nomina,* toutes à ranger parmi les plus anciennes, comme celle de Q. Vetina Eunoetus; l'une d'entre elles appartient à une femme, Julia Valeria Serenilla[38]. Les épitaphes avec *duo nomina* ne sont pas communes non plus, et semblent un peu postérieures aux *tria nomina,* mais antérieures à la règle du nom unique. A Rome, les *tria nomina* sont tombés pratiquement en désuétude dès la deuxième moitié du IIIe siècle, et les *duo domina* ne dépassent pas les premiers lustres du IVe siècle. En Gaule, et généralement dans les provinces, leur disparition est, comme il arrive presque toujours, plus tardive, et la chronologie subit un décalage appréciable.

Il faut noter la faveur qui s'attache à certains noms de familles supériales, qui se répandent parmi les clients ou les affranchis de la dynastie (par exemple celui d'*Aurelius* après l'édit de Caracalla qui en 212 étendit aux provinciaux le droit de cité). *Flavius,* le gentilice de la famille constantinienne, devient fréquent et prend le caractère d'un véritable prénom,

37. *Inscr. chrét. de la Gaule,* t. I, p. 133.
38. Inscription d'Arles aujourd'hui perdue (*Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 520).

écrit souvent en abrégé FL; il se trouve encore aux ve-vi^e^ siècles sur des inscriptions de Gaule. Le *cognomen* des deux premiers Valentiniens, qui tinrent leur cour à Trèves, fut adopté par nombre d'habitants du pays, d'où la présence sur les inscriptions tréviroises des noms *Valentinianus, Valentinus,* plus d'une fois répétés. Il y a là, pour interpréter les épitaphes non datées, un indice qui n'est pas négligeable.

Noms mythologiques. Noms bibliques. — Les noms dérivés de ceux des divinités païennes ont persisté chez les chrétiens, bien qu'ils aient été de plus en plus déconseillés passé le temps des persécutions. *Mercurina, Artemia, Heraclius, Jovinus, Hermes...,* se lisent sur des épitaphes de Gaule (certains de ces noms, comme le dernier, ont été christianisés par des martyrs qui les portèrent).

Plus rares sont les noms bibliques : *Martha, Abel, Abraham; Susanna,* qui se lit sur une belle inscription de Lyon, est le plus fréquent de tous en dehors de la Gaule, et, semble-t-il, le plus anciennement adopté. *Maria,* qui est attesté plusieurs fois, n'est pas forcément le nom de la Vierge Marie, adopté par dévotion, et peut être le féminin de *Marius. Joannes* se lit à plusieurs reprises, non pas très anciennement (pas avant le ve siècle)[39]. Nous savons, dans certains cas, que les porteurs de noms bibliques étaient des Orientaux : ainsi l'Abraham de Clermont était *natus ad Euphraten*[40]. Il semble que les chrétiens aient hésité, malgré leur vénération pour les livres de la Bible, à y chercher des noms qui risquaient de les faire prendre pour des Juifs.

Noms chrétiens. — Bientôt, d'ailleurs, les chrétiens adoptèrent des noms à eux, choisis d'après leur signification, qui rappelle un mystère de la foi ou une vertu chrétienne : *Deusdedit, Deodatus, Redemptus, Renatus, Cyriacus* (*Quiriacus*), *Agapus, Restutus* (pour *Restitutus,* qui désignait chez les Romains, note Le Blant, « une personne à mœurs innocentes et pures »), *Martyrius,* etc. On use volontiers pour cela, depuis la fin du iiie siècle, de suffixes en *-tius* ou *-osus* (*-usus*) : *Bonifatius, Bonosus, Vincentius, Gaudentius...* Mais des noms comme ces derniers, que les païens affectionnaient pour leur sens de joie ou de victoire (les chrétiens n'adoptèrent en général des noms de victoire qu'après la paix de l'Église), sont

39. Un *Petrus,* cas remarquable, est le fils d'un Asclepius qui portait encore un nom de dieu mythologique; c'est le père, semble-t-il, qui fut le fondateur d'une église des Saints-Pierre-et-Paul à Arles, ce qui montre bien qu'il choisit par dévotion le nom de son fils (*Corpus inscr. lat.,* t. XII, n° 936).

40. *Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 557.

moins caractéristiques que ceux que Le Blant a appelés « noms d'humilité », et qui relèvent comme une parure les accusations lancées par les païens contre les fidèles, ou qui constituent même de véritables injures que le chrétien s'inflige à lui-même dans un sentiment qui aujourd'hui nous surprend : *Calumniosa, Contumeliosus, Foedula, Injuriosus, Alogia, Projectus* (« enfant jeté à la voirie »), *Stercorius*... Cet usage est d'autant plus remarquable que nos ancêtres avaient le goût, dans les épitaphes et ailleurs, de jouer sur les noms propres. Ainsi, à Aix, Dextrianus est dit le bien nommé, *non immerito,* car il siège maintenant à la droite du Christ[41].

Surnoms. — L'usage des surnoms correspond souvent à un « nom de baptême » qu'adopte en devenant chrétien celui dont le nom antérieur était païen ou dépourvu de signification. Si le nom était introduit par *nomine* (parfois *id est*)[42], le surnom ou *cognomentum* est annoncé par *qui et, sive,* le surnom étant cité d'ordinaire en second lieu (quelquefois en premier). Des noms proprement chrétiens comme *Renatus, Pascasius* (qui rappelle le baptême reçu durant la vigile de Pâques), *Neophytus,* sont assez caractéristiques. Les surnoms ne le sont pas toujours à ce degré : ainsi l'on trouve, à Arles, sur le sarcophage même d'Optatina Reticia surnommée *Pascasia,* le nom et le surnom de son mari, *Filterius sive Pompeius,* où rien n'indique un chrétien[43].

Les noms germaniques, dont le premier exemple daté est de 455, ne sont devenus fréquents dans l'épigraphie que tardivement. Et, quand il s'agit d'apprécier des inscriptions non datées, on peut s'en tenir à l'observation de Le Blant, que « l'antiquité des inscriptions d'un lieu donné est en raison inverse du nombre de ces derniers vocables ».

IV. — *LES SYMBOLES*

Les symboles qui accompagnent les textes épigraphiques ne sont pas seulement destinés à servir de décoration; ils constituent un langage conventionnel, assez clair pour être compris des initiés, assez énigmatique pour ne pas attirer, en temps de persécution, l'attention des païens, et ne pas leur imposer une affirmation chrétienne,ce qui eût été un manque de prudence. C'est ce qui explique qu'à Rome les signes de christianisme sont plus clairs dans les catacombes que sur

41. *Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 624.
42. *Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 379.
43. *Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 525.

les monuments élevés au-dessus de terre, même dans les premiers temps qui suivirent la paix de l'Église : l'expérience avait appris qu'il ne fallait pas se fier trop tôt aux promesses de tranquillité. D'autre part, c'est cette valeur de signes qui permet d'intercaler des symboles dans le corps de certaines phrases où ils remplacent des mots essentiels et doivent être lus en conséquence. Passé la période dangereuse, les symboles étaient moins nécessaires et, de fait, tiennent une place moins importante. Ce sont surtout des chrismes ou des croix, signes non dissimulés de christianisme, qui donnent aux inscriptions un caractère indubitablement chrétien. On les étudie souvent en même temps que les symboles proprement dits, par raison de commodité.

Nous allons mentionner d'abord les symboles au sens propre du mot, par ordre alphabétique pour faciliter la recherche, puis les formes de chrismes et de croix, en indiquant pour chacun de ces signes sa valeur emblématique, la période où il fut en usage et les régions de la Gaule où il fut, semble-t-il, particulièrement en faveur. L'ordre chronologique, tel qu'il résulte des travaux de Le Blant, est dans l'ensemble le même qu'à Rome, mais avec quelque retard sur la capitale, ce qui se comprend sans peine. Les points de repère fournis par les inscriptions datées servent, sur ce point encore, pour apprécier avec une approximation suffisante l'âge des inscriptions dépourvues de dates, surtout si cet indice se combine avec un ou plusieurs autres.

Agneau. — L'agneau, qui figure tantôt le Christ Agneau de Dieu, tantôt le fidèle, brebis du Bon Pasteur[44], se voit à Rome de bonne heure et jusqu'en 408; en Gaule, il figure couché sur l'épitaphe de Vera à Maguelonne, qui semble dater du IIIe siècle; à Lyon (épitaphe de Sofronia), deux agneaux encadrent des colombes de part et d'autre d'un vase (IVe siècle).

Ancre. — L'ancre, qui ne se voit sur des monuments païens que comme une marque de profession (épitaphes de marins), est devenue dès la fin du Ier siècle, à Rome, un symbole chrétien, signe d'espérance[45]. Puis, dès le milieu du IIe siècle, grâce à un léger déplacement de la barre transversale, l'ancre *cruciforme* est un des symboles qui servent à dissimuler la croix (on l'associe bientôt au poisson, ce qui souligne ce symbolisme), et il était naturel qu'elle cédât la place quand le triomphe de l'Église permit d'inscrire sur les monuments des monogrammes nettement chrétiens ou des croix non dissi-

44. Cf. à Aix l'épitaphe de Dextrianus, *Dextris tibi nunc fide adstitit in agnis* (*Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 624).
45. Cf. *Hebr.*, VI, 18-19.

mulées. En Gaule, l'usage de l'ancre fut moins répandu et un peu postérieur. Il n'est pas certain qu'on doive la reconnaître, comme l'a pensé Le Blant, sur un monument des environs de Salles-d'Aude de la fin du ve siècle; mais elle permet d'affirmer le christianisme de quelques-unes de nos plus anciennes inscriptions, celles de Volusianus et de Q. Vetina Eunoetus, déjà signalées.

Arbres. — L'arbre qui semble mourir à l'hiver et renaître au printemps figure, pour les Pères, la résurrection. A Trèves, on aimait à représenter un groupe de deux arbres, l'un desséché, l'autre verdoyant : emblème de la mort corporelle qui n'est qu'une apparence et qui sera suivie de la résurrection.

Ascia. — L'*ascia*, outil servant à la taille des pierres, était fréquemment représentée sur les tombes païennes dans certaines régions, entre autres la Lyonnaise et la Viennoise, où elle constituait comme une particularité locale; elle était souvent accompagnée de la formule *sub ascia dedicavit*, signifiant sans doute que le monument était destiné à telle personne dès le moment où il fut entrepris. La formule ne se trouve jamais sur des tombes chrétiennes; l'*ascia* y est rare, et sa présence est un indice peu favorable au christianisme d'une inscription douteuse; il y en a pourtant quelques exemples, et ils doivent s'expliquer comme la présence du sigle DMS (*Dis Manibus sacrum*) sur des épitaphes de fidèles : l'emblème, quand il était d'usage local, devait être gravé d'avance sur les pierres, et des acheteurs chrétiens n'y prenaient pas garde, n'attachant à ce signe aucune portée. Il figure normalement comme instrument de profession sur des épitaphes de travailleurs du bâtiment. Mais il faut renoncer à y voir, comme certains archéologues l'avaient proposé, une croix dissimulée.

Bon Pasteur. — Le Bon Pasteur, dont le type iconographique est constitué à Rome dès le IIe siècle, se retrouve longtemps sur les sarcophages, mais on ne le voit pas accompagner d'inscriptions datées. Sur un sarcophage de la Gayole, qui est perdu mais qui a été décrit par Peiresc, l'image du pasteur portant la brebis sur ses épaules est accompagnée d'une inscription (épitaphe de Syagria) qui ne peut être antérieure à la fin du ve siècle d'après son formulaire, mais le sarcophage même et ses figures remontent plus haut.

Cerf. — Le cerf, après la paix de l'Église, figure parfois, à côté ou à la place de l'agneau, pour symboliser le fidèle s'abreuvant aux sources de la doctrine ou du baptême. On le voit sur une inscription de Basse-Indre, ou du moins on croit

l'y reconnaître, l'image étant très mal dessinée

Cheval. — Le cheval de course, auquel saint Paul lui-même empruntait des comparaisons, figure sur des épigraphes, non seulement de cochers, mais de fidèles pour lesquels il ne pouvait avoir d'autre raison d'être que sa valeur d'emblème (par exemple, sur des épitaphes de jeunes enfants). Nous voyons sur un fragment d'inscription d'Arles, à côté d'un monogramme, un cheval courant vers une palme dont le symbolisme n'est pas douteux. Ce symbole, qui disparaît à Rome au ve siècle, a pu durer en Gaule un peu plus longtemps.

Colombe. — La colombe, déjà utilisée par l'art païen comme motif d'ornement, a été de bonne heure adoptée par les chrétiens, et c'est un des symboles qui ont le plus longtemps duré. Figure du Saint-Esprit, la colombe a de même désigné les âmes des fidèles que les inscriptions appellent *spiritus sancti;* tandis que le souvenir de l'arche de Noé fait mettre au bec ou aux pattes de l'oiseau un rameau d'olivier, emblème de la paix éternelle, ou une palme, emblème de victoire. La colombe, souvent deux colombes affrontées, soutenant une couronne, posées sur des lentisques, etc., forment un élément fréquemment associé à d'autres symboles; en particulier, on les voit souvent encadrer un monogramme. A Ecully, en 518, la colombe tenant au bec un grain de blé est l'image de la nourriture céleste de l'âme. A Clermont, en 555, on voit un motif deux fois répété, une colombe buvant à un vase sous une arcade; ailleurs on la trouve becquetant des fruits. C'est un antique thème ornemental, auquel il n'est pas impossible que les chrétiens aient attaché une intention symbolique (l'âme buvant en Dieu la félicité éternelle), sans que rien d'ordinaire l'indique avec certitude; cependant, sur un marbre de Lyon, deux colombes becquetant des fruits portent sur leur tête une croix. — La colombe, qui à Rome ne paraît plus sur des marbres datés après 530 ou 533 (avec rameau) et 470 ou 472 (sans rameau), a été trouvée en Gaule de 378 à 631.

Étoiles. — Les étoiles que l'on voit parfois sur des inscriptions ne sauraient être interprétées d'une manière uniforme. On en voit deux, à Toulouse, qui entourent un chrisme[46]; Le Blant se demande si elles symbolisent le ciel où brille le signe du Christ ou si elles sont purement ornementales.

Orante. — Un des thèmes propres à l'art chrétien est celui de la figure humaine spiritualisée, les bras étendus dans l'attitude de la prière, qu'on désigne ordinairement sous le nom d'*orante.* On trouve cette figure sous une apparence féminine

46. Ve siècle (*Nouv. recueil des Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 304).

même sur des tombeaux d'hommes, encore que les types masculins ne soient pas inconnus. Certaines orantes accompagnées de noms propres ont sans doute la prétention d'être le portrait du défunt, mais le plus souvent l'orante représente l'âme séparée du corps et jouissant de la béatitude, dans la paix du paradis parfois indiquée par des oliviers, ou par des brebis qui l'encadrent. Mais il faut mettre à part l'orante qui, à Saint-Maximin de Provence, représente la Vierge Marie avec cette inscription remarquable : *Maria Virgo minester de tempulo Gerosale,* attestation de la tradition ecclésiastique sur le séjour de Marie dans le Temple. L'orante féminine est le plus souvent voilée, mais on trouve, à Arles comme à Rome, des exceptions. C'est un des symboles qui restèrent en usage le plus longtemps, mais il est plus rare sur les inscriptions que sur les sarcophages.

Palme. — La palme, moins fréquente et moins ancienne en Gaule qu'à Rome, se voit sur plusieurs de nos inscriptions, où elle est l'emblème de la victoire définitive qu'est la félicité éternelle. L'époque où on la rencontre est trop basse pour qu'on puisse songer à y chercher, comme on l'a pensé longtemps (tel n'est déjà plus l'avis de Benoît XIV), un signe de martyre; et il serait beaucoup plus fantaisiste d'y vouloir reconnaître une marque de virginité, bien qu'on ait proposé quelquefois cette interprétation que rien n'appuie. Pour les palmes que tiennent des colombes, voir ci-dessus, *Colombe.*

Paon. — Le paon, qui n'est pas un symbole chrétien primitif, a été adopté, malgré l'usage païen qui le réservait aux apothéoses des impératrices, comme une image de la résurrection. A Vienne, la formule locale *Resurgit in Cristo* se trouve accompagnée de deux paons entourant un vase (un exemple daté de 464, 491 ou 526).

Poisson. — C'est le plus célèbre des symboles chrétiens, un des plus anciens, et aussi celui qui se prête aux significations les plus riches. On connaît l'acrostiche grec où les lettres du mot ἰχθύς sont les initiales d'une profession de foi en Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur. De là l'usage que les chrétiens firent de ce terme ou de l'image du Poisson, ce Poisson divin n'étant autre que Jésus-Christ. En Gaule, où l'inscription de Pectorius d'Autun, avec ΙΧΘΥΣ en acrostiche, n'est pas moins riche d'importance dogmatique que l'épitaphe phrygienne d'Abercius, le poisson figure aussi sur une inscription très ancienne, celle de Q. Vetina Eunoetus à Aubagne, où il voisine avec l'ancre, autre symbole primitif. Mais il a persisté plus longtemps dans notre pays qu'à Rome : on le rencontre encore sur des inscriptions gauloises en 474 et en 631. Les

poissons gravés avec la nasse sur l'anneau de saint Arnoul de Metz montrent qu'on n'ignorait pas en Gaule un autre symbolisme non moins classique, celui des chrétiens, petits poissons nés dans l'eau, selon le mot de Tertullien qui se dirigent vers le grand Poisson, le Christ, représenté aussi parfois, à cause de cela, par un pêcheur; la nasse est l'Église.

Vase. — Le vase, souvent flanqué de deux colombes, est un motif qui paraît fréquemment sur les inscriptions de la Gaule, particulièrement à Vienne. Le plus ancien exemple daté remonte environ à 450 (épitaphe de saint Hilaire d'Arles), le plus récent est de 563. Voir ci-dessus, *Colombe.* Le vase de lait, à Rome, était un symbole eucharistique.

Monogrammes, chrismes, croix. — Le monogramme, composé des lettres grecques X et P, initiales du nom du Christ, était utilisé à Rome dès le IIIe siècle comme un sigle remplaçant le mot *Christus* à un cas quelconque dans une phrase. Avec la paix de l'Église et l'adoption de ce « chrisme » pour marquer les monnaies impériales, il devient un signe public de christianisme. En Gaule, où il figure sur les monnaies de Constantin sorties de l'atelier d'Arles, le monogramme dit constantinien ☧ apparaît sur les inscriptions datées en 347, et se voit encore en 493. Une autre forme de monogramme, qui à Rome n'est pas moins ancienne, et qui combine avec le X non pas un P, mais un I[47], n'est pas non plus inconnue en Gaule[48]; mais, comme pour le chrisme constantinien, le retard sur la chronologie romaine est sensible. Une combinaison du monogramme sans P et de la croix, formant un X et une croix équilatérale entrelacés, se rencontre aussi en Gaule, comme ailleurs. Enfin le chrisme où le P est latinisé en R par l'addition à sa panse d'un petit trait obliquant vers la droite se voit sur l'épitaphe d'Ursa, à Trèves[49].

Mais une autre forme, qui se voit à Rome dans la seconde moitié du IVe siècle, devait au Ve devenir peu à peu prédominante : c'est la « croix monogrammatique », qui combine le P non avec un X, mais avec un T, — le *tau* qui convenait d'autant mieux comme emblème de la croix que cet instrument de supplice, souvent formé de deux bois dont le vertical ne dépassait pas la traverse horizontale, avait alors exac-

47. Soit l'*i* de *Christus,* soit plutôt l'initiale de *Christus Iesus,* car l'abréviation qui mettrait en évidence la voyelle serait peu régulière.

48. Voir, par exemple, l'inscription de Véseronce, en 491, où ce monogramme est enfermé dans un cercle, comme il arrive souvent, en particulier à Amiens (à la différence d'Arles où ce cercle ne se voit jamais). Ailleurs, des monogrammes sont entourés d'une couronne, ce qui en souligne le caractère triomphal et en même temps décoratif.

49. *Inscr. chrét. de la Gaule,* pl. 190.

tement la forme d'un T. Ce signe ☨, appelé à une grande diffusion, apparaît en Gaule vers 400, et figure au plus tard sur les inscriptions datées en 525 ou 540. Lui aussi a été latinisé, plus fréquemment même que le chrisme constantinien, parce qu'il est de plus basse époque : on le voit sous cette forme sur l'épitaphe de Foedula, la femme qui fut baptisée par saint Martin, et sur plusieurs inscriptions de Trèves où, nous le savons, la catastrophe de 464 arrêta le développement de l'épigraphie. A Marseille, une curieuse inscription nous montre une croix monogrammatique émergeant d'un olivier[50].

Le monogramme ou la croix monogrammatique est souvent accosté des deux lettres A et Ω ; le premier exemple daté est de 377, le dernier de 547; sur ce dernier exemple[51], les deux lettres accostent, non un monogramme, mais une croix, et l'Ω, par l'ignorance du graveur, a été remplacé par un second A; sur un marbre d'Eauze, il l'était par un O.

La croix proprement dite, non dissimulée, n'est pas sans exemple aux catacombes romaines bien avant la paix de l'Église, encore qu'elle ne soit devenue fréquente que plus tard[52]. En Gaule elle n'est pas représentée par d'aussi anciens spécimens. Elle fait son apparition d'abord sur les inscriptions monumentales, au début de la première ligne, en 445, et on l'y constate encore en 681 ou 682. Sur les épitaphes, où le premier exemple daté est observé en 448 dans le corps du texte, en 503 en tête de la première ligne, on la voit dans le texte jusqu'après 585, et au début jusque vers 680. Ou, pour mieux dire, elle ne devait plus en disparaître, et nous l'y inscrivons encore.

V. — *LES FORMULES*

Je voudrais dans ce paragraphe, non pas suivre dans son développement le formulaire des inscriptions chrétiennes (ce sera l'objet du paragraphe suivant), mais signaler quelques exemples de formules remarquables par leur présence sur des marbres datés, ou par leur fréquence dans certaines régions où elles constituent comme un trait de particularisme local; ce qui leur donne une certaine valeur de point de repère quand on les rencontre sur un texte épigraphique que l'on doit interpréter.

Memoriae aeternae, au début d'une épitaphe, est la survi-

50. *Nouv. recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 213.
51. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 467.
52. On peut voir dans *Byzantion*, IIe année, p. 337-448, le mémoire documenté et critique de M. Sülzberger sur le *Symbole de la croix*.

vance d'un usage païen. Comme le sigle *D(is) M(anibus) S(acrum)*, qui se rencontre rarement sur les tombes des fidèles, il a dû se retrouver plus d'une fois gravé d'avance sur le marbre et ne pas attirer l'attention d'un acheteur qui n'y attachait pas un sens mauvais. Cette expression, connue en plusieurs endroits de la Gaule, par exemple à Autun en 378, est particulièrement fréquente à Lyon.

Pax tecum, qui se lit sur des marbres de Vaison et d'Arles, est une formule de saveur archaïque; mais *in pace,* qui lui est apparenté et qui est aussi ancien, a continué d'être en usage dans les âges suivants. L'ensemble *vixit in pace* se retrouve fréquemment en première Lyonnaise, en Viennoise, en première Aquitaine, en Grande Séquanaise et jusqu'en première Germanie.

In Christo, qui est rare ailleurs (sauf en Viennoise dans la formule *obiit in Christo*), est fréquent sur les inscriptions de Trèves. On y lit aussi, couramment, des formules comme celle-ci : *titulum posuit* (*posuerunt*) *pro caritate* ou *pro amore,* où le mot *patres* se trouve employé d'une manière caractéristique pour *parentes; hic jacet* ou *hic jacet in pace,* dont nous aurons à reparler, y font leur apparition et y demeurent d'usage fréquent. *Titulum posuit,* où *titulus* désigne non seulement l'épitaphe mais, semble-t-il, le tombeau, est une formule tréviroise qui se retrouve aussi à Worms. *In hoc titulo requiescit,* formule particulière à Mayence, ne laisse aucun doute sur le sens qu'on y doit attribuer à *titulus.*

Requievit in pace est constaté plusieurs fois à Toulouse. *Recessit* s'est conservé à Marseille plus longtemps qu'ailleurs. *Obiit,* autre terme pour indiquer la mort, qui se lit rarement à Rome, est constant dans plusieurs de nos provinces, en première et quatrième Lyonnaises, en Viennoise, en première Aquitaine.

Resurrecturus in Christo ou des formules synonymes (*surrectura cum dies Domini advenerit, in spe resurrectionis misericordiae Christi,* etc.), sont fréquents, nous l'avons dit, en Viennoise, et en première Lyonnaise à Saint-Germain-du-Plain, où cette affirmation de la foi en la résurrection corporelle est répétée avec une insistance significative.

La formule de date *ubi fecit november dies...* ou *quod fecit...* se rencontre plusieurs fois à Amiens, dont l'expression *defunctus est* est aussi une caractéristique.

L'éloge du défunt sous la forme *bonae memoriae,* qui à Rome est tout à fait rare, est fréquemment employé dans certaines provinces gauloises, les deux premières Lyonnaises, la Viennoise, la première Aquitaine, les deux Narbonnai-

ses, les Alpes Maritimes, la Grande Séquanaise, la deuxième Germanie; il est inconnu dans les autres. L'usage de le graver en tête de l'inscription sous la forme BM, venu de l'Italie du Nord, a passé en deuxième Narbonnaise. L'adjectif dérivé *bonememorius,* connu dans diverses parties de la Gaule, est particulièrement répandu en Viennoise, en première Lyonnaise, en première Narbonnaise.

Une autre forme d'éloge qui se lit en première Lyonnaise et en Viennoise est l'adjectif *aptus,* qui se doit interpréter : bon pour tout le monde (c'est un sens classique que le mot a déjà dans Cicéron). A Vienne, à Briord, on loue la *voluntas* (générosité) du défunt; à Briord, son *humanitas,* ou on le déclare, suivant une formule parfois maltraitée par les graveurs, *astutus,* qui s'entend ici d'une habileté prise en bonne part (*abstutus passiins dulcissemus aptus...*). A Briord également nous rencontrons plusieurs mentions d'affranchissements.

Ces particularités locales peuvent affecter pareillement des détails de paléographie. Ainsi on voit sur des marbres de deuxième Lyonnaise les abréviations en sigles pour *per* et *pro* qui devaient par la suite devenir fréquentes sur les manuscrits.

Si de la localisation des formules[53] nous essayons de passer à leur datation, nous pouvons noter des points de repère intéressants. Je ne puis mieux faire que de suivre ici les relevés de Le Blant, qui ont fondé la doctrine universellement adoptée.

« Vers le début du ve siècle[54], un changement radical s'opère dans la rédaction des textes lapidaires. L'usage se répand de commencer les épitaphes par le mot *hic. Hic jacet, hic pausat, hic quiescit*[55], qui se montrent à Trèves en même temps que la vieille formule, semblent être en Gaule les plus anciennes combinaisons où figure cet adverbe. Il en est de même à Rome, où, d'après le relevé des marbres antérieurs

53. Qu'il ne faut pas exagérer : tel ensemble de formules et de symboles qu'on eût pu croire propre à l'épigraphie tréviroise se lit à Saint-Romain-en-Galle, en Viennoise; il serait absurde de contester pour cela l'origine de l'inscription (*Inscr. chrét. Gaule,* n° 399). Mais il est vraisemblable que le Mauricius, un enfant de trois ans, que nous y voyons nommé, avait des parents venus de Trèves, et que ceux-ci ont conservé, si loin de chez eux, le formulaire de leur pays.

54. Pour les formules des siècles antérieurs, nous ne disposons guère d'inscriptions datées, c'est pourquoi nous pouvons commencer ici le classement chronologique d'après les formules. Nous retrouverons bientôt le formulaire de l'âge précédent.

55. *Hic adquiescit,* qui se lit plusieurs fois à Lyon, n'est pas un indice de christianisme.

au VIIe siècle, l'on trouve la première dès 365, la seconde en 371[56]. *Hic requiescit,* moins fréquent sur notre sol aux temps anciens, et qui ne paraît à Rome qu'en 376, marque réellement la venue de l'ère nouvelle[57]...

« La formule *hic requiescit* va se compliquant lorsque les temps s'avancent, et l'on voit successivement paraître chez nous en 469, 473, 488 : *his requiescit in pace, hic requiescit bonae memoriae, hic requiescit in pace bonae memoriae,* avec cette circonstance remarquable que la formule la moins simple est en même temps la plus récente[58]. *In hoc tumulo requiescit, in hoc tumulo requiescit bonae memoriae, in hoc tumulo requiescit in pace bonae memoriae* se montrent à partir de 492[59], comme pour compléter et pour clore la série des formules tumulaires de l'époque mérovingienne[60]. Les noms de ceux qui ont fait faire les tombes, les débuts du type ancien, *hic jacet, hic quiescit, hic requiescit,* ne se rencontrent plus alors[61]...

« *Depositio,* suivi du nom au génitif, apparaît, pour la Gaule, en 334 et en 405; *recessit,* de 347 à 489; *decessit,* en 378; *obiit,* de 422 à 632 environ[62]; *transiit,* de 466 à 695[63].

56. En Gaule, *hic jacet* apparaît sur des inscriptions lyonnaises en 439 et 447; à Trèves, où il est si fréquent, il n'est pas daté. Cette formule, remarque ailleurs Le Blant, « est l'une des plus anciennes que nous relevions en Gaule sur des monuments qui portent des dates. Rien que de naturel en cela, car elle appartenait au style païen que les chrétiens suivirent d'abord. *Hic pausat, hic quiescit,* que nous ne trouvons pas sur nos marbres datés, mais qui figurent sur les épitaphes de Trèves, antérieures sans doute à l'invasion des Ripuaires, me paraissent également appartenir à une époque ancienne ». (*L'épigraphie chrétienne en Gaule,* p. 18).

57. Le premier exemple daté de *hic requiescit* employé seul est de 422; le dernier exemple est de 487.

58. De même, parmi les formules viennoises de foi en la résurrection, la formule plus simple *resurrecturus in Christo* paraît dès 441, la formule plus compliquée *in spe resurrectionis misericordiae Christi* en 547. Et cette différence de dates ne semble pas un pur hasard, résultant de la perte d'autres inscriptions datées avec la formule longue ou du fait que les autres qui la portent ne sont pas datées : car les divers indices fournis par le formulaire de ces inscriptions s'accordent pour suggérer, entre les deux façons de dire, le même intervalle.

59. En 491, une inscription laisse prévoir ce développement du formulaire : *In hoc tumulo conditur bonae memoriae...* (*I. C. G.,* n° 436).

60. La dernière inscription datée qu'ait publiée Le Blant, celle de Saturninus à Toulon en 695 (*I. C. G.,* n° 477), ne contient pas les mots *in pace,* qui, dans cette excroissance de formules, gardent le souvenir d'un type ancien.

61. Le Blant observe avec raison que le dernier emploi connu de *hic requiescit* sans adjonctions, sur le tombeau de saint Calétric, évêque de Chartres, mort vers 573, ne saurait entrer ici en ligne de compte, car cette épitaphe, « de toute évidence, ne procède pas du typé épigraphique commun » (*Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 211).

62. « Cette formule est la plus fréquente ». (Note de Le Blant).

63. « Formule moins fréquente que la précédente ». (Note de Le Blant).

« En 431, 491, les religieuses sont nommées, sur nos marbres, *Deo sacrata puella, puella Deo placita;* dans les inscriptions de Trèves, dont l'antiquité est sans conteste, *puella Dei, puella nctimonialis.* En 511 pour la première fois, en 520, 524 et 540, ces saintes filles reçoivent le nom de *religiosa,* fréquent, comme on le sait, dans le texte de Grégoire de Tours, les Capitulaires, les lois barbares, et qui devait rester dans notre langage.

« *Famulus Dei* se montre de 449 à 552; l'épithète banale *bonae memoriae,* de 473 à 689. Je ne trouve, en Gaule, qu'en 511, *plus minus,* qui se présente pour la dernière fois sur un marbre daté de 643 ou 690[64]. *Obiit in Christo,* formule spéciale aux légendes lapidaires de la Viennoise, paraît de 515 à 565[65]. »

Ces observations chronologiques, jointes à l'étude d'autres inscriptions dépourvues de dates, mais portant les signes d'une antiquité encore plus grande, permettent d'esquisser le développement du formulaire épigraphique sur les marbres chrétiens de notre pays.

VI. — *LE DÉVELOPPEMENT DU FORMULAIRE ÉPIGRAPHIQUE*

Les inscriptions crypto-chrétiennes. — Un nouveau style épigraphique n'a guère de chances de se constituer en un jour, surtout quand ceux qui doivent se le donner ont les meilleures raisons du monde de cacher à des ennemis acharnés leurs sentiments les plus chers, ce qui, en temps de persécution, était manifestement le cas des chrétiens. Il n'est donc pas surprenant que le formulaire de l'épigraphie chrétienne ne se soit déterminé que peu à peu, que les fidèles aient longtemps adopté les mêmes modes que les païens pour rédiger leurs inscriptions, en évitant seulement les formules idolâtriques et en recherchant les expressions qui, sans choquer les infidèles, pouvaient être entendues dans un sens chrétien; pas surprenant non plus que nous ayons aujourd'hui de la peine à discerner lesquels furent nos ancêtres dans la foi

64. « A Trèves, où les inscriptions, bien que sans dates, présentent des signes sérieux d'antiquité, cette expression paraît avoir été employée plus anciennement que dans le reste de la Gaule ». (Note de Le Blant).

65. Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne,* p. 22-25 (= *I. C. G.,* t. II, p. viii-xi; *L'Épigraphie chrétienne en Gaule,* p. 18-20.

parmi les Gaulois qui se contentèrent ainsi de préparer à leurs morts des inscriptions « crypto-chrétiennes ». Mais, si l'étude de tels monuments est difficile, il est fort souhaitable qu'elle ne soit pas négligée, et le P. de Jerphanion n'a pas tort d'y voir une de tâches essentielles de l'épigraphiste qui se voue aux marbres chrétiens[66].

L'exemple célèbre de l'inscription de Prosenes à Rome (217) est un des plus caractéristiques que l'on puisse citer : un texte entièrement rédigé suivant le formulaire païen, mais auquel un affranchi, Ampelius, a voulu ajouter, en moindres caractères, sur un des côtés du sarcophage, un mot qui nous renseigne sur la religion du défunt, *Prosenes receptus ad Deum*... Si nous n'avions conservé que l'inscription principale, nous tiendrions Prosenes, cubiculaire de l'empereur, pour un païen. De même l'inscription de Q. Vetina Eunoetus, à Aubagne, plusieurs fois citée, est toute païenne de formulaire, et contient même une formule, *libertis libertabusque posterisque eorum*, qui est un des indices les mieux connus de paganisme; seuls les symboles qu'elle porte invitent discrètement à y reconnaître un marbre chrétien. L'épitaphe de Volusianus est plus nettement chrétienne, avec la formule *refrigeret*... jointe aux symboles (ancres); encore ce mot pouvait-il présenter aussi un sens à un lecteur païen. Celle d'Optatina Reticia *sive Pascasia* (Arles) est reconnue pour certainement chrétienne par le fait qu'elle figure sur un sarcophage sculpté de sujets bibliques; son texte n'en fournit aucun indice, sauf le surnom *Pascasia* qui, surtout employé sous cette forme, convient on ne peut mieux à une chrétienne baptisée durant la vigile de Pâques, mais dont on ne saurait affirmer qu'il est sans exemple comme nom païen[67]. L'épitaphe de Genesius, à Trèves, porte une formule à peu près sans exemple dans l'épigraphie chrétienne, mais fréquente dans celle des gentils, *dedicavit;* les symboles gravés au bas invitent pourtant à l'accepter comme chrétienne[68]. Une mention suspecte, P. Q. XV (*pedes quadratos quindecim*), indiquant les dimensions du terrain concédé pour la sépulture, a fait rejeter par Le Blant une inscription de Narbonne, peut-être avec une sévérité excessive, car la belle prière de la mère à son fils se lit ailleurs sur une inscription qui paraît bien être chrétienne;

66. G. de Jerphanion, *La voix des monuments* (Paris-Bruxelles, Van Oest, 1930), p. 293.

67. *Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 525.

68. *Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 257.

mais l'idée qu'elle exprime n'était pas ignorée des païens, et le doute ne semble pas pouvoir être tranché :

LAGGE FILI
BENE QVIESCAS
MATER TVA ROGAT TE
VT ME AD TE RECIPIAS
VALE
P. Q. XV[69]

Enfin on peut citer à Trion, dans la banlieue lyonnaise, toute une série de marbres que certaines formules (*sine macula*), des symboles (palmes), des noms propres (*Gaudentius, Dulcitius*), ont fait prendre pour des épitaphes de chrétiens secrets. Mais, à côté de ces indices, les signes de paganisme sont nombreux, l'*ascia* avec la formule *sub ascia dedicavit*, la dédicace *D(is) M(anibus) et memoriae aeternae*, qui n'est pourtant pas sans exemple sur des tombes chrétiennes. Hirschfeld, plus frappé par les premiers indices, tenait ces inscriptions pour chrétiennes, après Allmer, qui à la réflexion hésitait davantage[70]; Le Blant, jugeant les seconds décisifs, n'a pas admis ces inscriptions dans son recueil. Le doute, en tout cas, n'est possible qu'en considération de la période primitive où les chrétiens, vivant dans un milieu tout idolâtre, ne devaient pas heurter trop violemment les habitudes extérieures de leur entourage, et où ils auraient eu de la peine à faire graver des épitaphes par trop différentes de celles que les lapicides avaient coutume d'exécuter. La présence dans une même famille de chrétiens et de païens ne pouvait que rendre certains cas assez compliqués.

Ce que les chrétiens rejettent ou acceptent du formulaire antérieur. — *Ascia*, dédicace aux dieux mânes, dimensions de la sépulture, formule *libertis libertabusque posterisque eorum... :* à ces indices qu'évitent habituellement les chrétiens dans leurs inscriptions nous ajouterons les marques d'incinération, qui seraient décisives pour faire juger une inscription païenne (c'est le cas, à Trion, de celle de Sosius An-

69. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 621 A.

70. De Rossi, pareillement, après une première impression favorable, n'osait plus affirmer. Cf. Alex. Poidebard, *Indices de christianisme dans les inscriptions trouvées à Trion en 1885*, dans *Compte rendu du quatrième Congrès scientifique international des catholiques*, Fribourg, 1898, dixième section, p. 123-134. L'auteur conclut en faveur du christianisme des inscriptions, ou alors la critique « devrait renoncer à [en] rencontrer dans la période antérieure à la pacification religieuse », façon de parler évidemment excessive. Une autre des inscriptions de Trion, celle de Sertoria Festa, est encadrée entre deux acclamations sous *ascia*, *salvi eatis* et *salve redeatis*, « allusion à un départ et à un retour mystérieux » où Hirschfeld trouvait aussi un indice de christianisme.

toninus, où l'on voit le trou carré communiquant avec la case de l'urne cinéraire); la mention du testament en vertu duquel le tombeau a été érigé; les formules juridiques réglant la transmission des sépultures ou les protégeant contre les attaques en justice, contre les aliénations ou mises en gage. D'autres indications, classiques sur les tombes des païens, ont été inscrites aussi, à l'origine, sur celles des fidèles, et y constituent une présomption de grande antiquité, car elles n'ont pas tardé à disparaître quand les chrétiens en sont venus à se former un type épigraphique à leur usage : ainsi les *tria nomina*, la filiation marquée directement à la manière romaine[71]. On ne trouve plus sur nos marbres ces brillants *cursus honorum* qui jetaient un si beau lustre sur le souvenir du défunt, et qui nous ont appris, à nous, tant de choses sur les magistratures romaines; plus, ou presque plus, la mention de la condition sociale, *servus* ou *libertus*, qui ne paraissent guère que dans des inscriptions rappelant des affranchissements, et que va remplacer l'humble aveu chrétien *famulus Dei, servus Dei*. Mais la date de la mort, que les païens ne marquaient pas, prendra bientôt sa place dans nos textes.

Inscriptions du premier âge en Gaule. — Le plus ancien type d'inscriptions chrétiennes, un nom seul ou accompagné de brèves acclamations, est beaucoup moins largement représenté en Gaule qu'à Rome, et ce que nous savons de l'histoire du christianisme dans notre pays l'explique assez. A part l'inscription (peut-être romaine) de Maguelonne, *Vera in pace*, on relève ici les formules archaïques d'Arles et de Vaison, *Florentiole pax tecum; Neglicia* (= *Neglecta?*) *pax tecum casta cristiana; Stafili pax tecum in Deo have vale; Pax vobiscum sit, Projecta, Lampadia et Renate;* mais, comme à Civaux (*Aeternalis et Servilla vivatis in Deo*), la présence du chrisme constantinien empêche de faire remonter cette série plus haut que le IVe siècle, et la montre moins ancienne que les inscriptions analogues des catacombes romaines. C'est, une fois de plus, le décalage souvent constaté qui rajeunit par rapport à Rome les différents éléments des inscriptions

71. Extrêmement rare sur les inscriptions chrétiennes, où elle reparaîtra, mais sous une tout autre forme; aussi quand nous lisons dans une inscription d'Aix, datée de 470, les *tria nomina : Q. Atilio Secundo* avec cette mention *M(arci) F(ilio)*, épitaphe dont l'original est perdu (*Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 627), sommes-nous fondés à croire que cette partie a été mal lue; la forme chrétienne pour indiquer la filiation sera *filius Pauli, filia Muri;* déjà elle s'annonce sur l'épitaphe de Volusianus, *Eutychetis filio.*

dans notre pays[72]. Aucune mention chronologique, nous l'avons vu, avant 334. Cette volonté obstinée d'effacer le plus possible tout ce qui rappelle le monde profane ne laisse pas d'irriter un peu certains archéologues, par exemple dom Leclercq, qui n'y voit qu'une affectation de modestie mal comprise, ou un raffinement d'hostilité envers la société ambiante, et qui regrette les renseignements concrets dont cette mode nous a privés[73]. La facture même des inscriptions, moins soigneusement gravées en moins beaux caractères, correspond bien au parti pris de simplicité dont témoignent les textes.

Inscriptions du second âge. — Le groupe des inscriptions de Trèves, où l'antique mention de ceux qui ont « posé » les tombes reste de style, où n'est pas encore mentionnée habituellement la date de la mort, où manquent les signes reconnus comme récents (croix au début des épitaphes, *bonae memoriae...*), forme la transition avec les marbres du second âge, qu'ils annoncent par la formule encore brève *hic jacet.* Celle-ci, nous l'avons vu plus haut, va s'enfler désormais d'additions parasites, jusqu'à la redondance, et ainsi sera caractérisée la période où les inscriptions chrétiennes sont de beaucoup les plus nombreuses en Gaule, puisque, pour quatre inscriptions datées relevées au IVe siècle par Le Blant, il en comptait 54 au Ve siècle, 131 au VIe et 20 au VIIe. Alors se développent aussi les éloges ou les titres du défunt, que l'on ne répugne plus du tout à inscrire sur les épitaphes : dignités, offices ou magistratures, dans l'ordre civil ou militaire, titres honorifiques comme *vir clarissimus, clarissima femina, vir illustris, vir spectabilis, vir perfectissimus, vir honestus...* Quant aux vertus privées, si certaines inscriptions (comme l'épitaphe, à Lyon, du *negociator Agapius*) en font un éloge qui est pour nous d'un grand prix, d'autres se contentent de puiser dans des formulaires, ou répètent indéfiniment le banal *beneremenli, bonae memoriae...* Certains textes où sont ainsi entassées les formules convenues finissent par nous offrir aussi peu de renseignements concrets que les épitaphes laconiques du premier temps.

La patrie du défunt est parfois indiquée, a partir de la deuxième moitié du IVe siècle, quand il a succombé loin de son pays d'origine : *natione Ambiana* sur le tombeau de l'A-

72. Beaucoup plus tard, sur des sarcophages poitevins, à Antigny, à Savigné, à Rom, on retrouvera des inscriptions brèves dont l'élément essentiel est le nom du défunt, seul ou accompagné d'une acclamation, ou d'une formule sommaire de protection de la tombe, *Theodovaldo labede* (= *lapis*) *non revolvatur.*

73. Voir *Dict. d'archéologie chrétienne*, t. V, col. 2357, 2375.

miénoise Théodosie, morte à Rome[74]; *ex vico Gisaco Aulercorum*[74*], et l'ἀπὸ κώμης des épitaphes de Syriens.

La durée de la vie, rarement indiquée par *vixit in saeculo...*, l'est fréquemment en Gaule, aux ve-vi^e^ siècles, par *vixit in pace. Ann(os)* est souvent abrégé; on trouve parfois le génitif *annorum*, une fois *in annis*[75], plusieurs fois *portavit annos*. La durée approximative, annoncée par *plus minus*, témoignait, selon Le Blant, de la répugnance des chrétiens à noter le moment précis de la naissance, pour ne pas avoir l'air d'attacher de l'importance, comme les païens, à l'horoscope du nouveau-né; cette explication demeure bien problématique. Certains textes mentionnent la durée de la vie conjugale (*fuit in matrimonii conjunctione*[76]), ou les années de veuvage (*linquens conjux maritum annos XX excedens*[77]). On pourra comparer les formules rappelant la durée de l'épiscopat (*vixit in episcopato annus XX*[78]), ou de la vie religieuse (*puella Deo placita quae virginales actus omni onest(at)e custodiens vixit annis XXIV*, en 491[79]).

Les mentions de professions ou de métiers sont sensiblement moins fréquentes qu'à Rome.

Nous devons signaler enfin que les formules d'anathème pour la protection de la sépulture, si multipliées dans certains pays (par exemple à Salone ou à Julia Concordia), sont rares en Gaule. Nous en relevons deux seulement, à Albigny en première Lyonnaise (... *qui a hoc hossa removit anatema sit*[80], pas avant le vi^e^ siècle) et à Péruis (Basses-Alpes)[81]; on en rapprochera la défense de déplacer la pierre tombale de Theodovaldo à Antigny, *labede non revolvatur*[82]. Quant à l'abbé Mellebaude, c'était contre les destructeurs éventuels de sa chapelle funéraire, où il conviait les fidèles à venir adorer le Christ, qu'il appelait l'anathème[83].

VII. — *LA CRITIQUE ÉPIGRAPHIQUE*

Pour achever ces notions, nous devons dire quelques mots de la manière d'examiner critiquement une inscription pro-

74. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 655.
74*. *Ibid.*, n° 125.
75. *Nouv. recueil des Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 244.
76. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 257.
77. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 391.
78. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 507.
79. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 388.
80. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 13.
81. *Nouv. recueil des Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 333.
82. *Nouv. recueil des Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 264.
83. *Nouv. recueil des Insc. chrét. de la Gaule*, n° 247.

posée comme ancienne, et des problèmes qui peuvent se poser à cette occasion. Nous nous contenterons d'indications assez brèves, renvoyant pour plus de détails à un excellent chapitre du P. Grossi-Gondi dans son *Trattato di epigrafia cristiana* (p. 434-478), où les difficultés à résoudre sont classées avec méthode et résolues avec ingéniosité.

Originaux ou copies. Inscriptions fausses. — En présence d'un marbre, même certainement ancien, on se demandera si c'est l'original ou une copie : nous savons en effet que certaines inscriptions ont été refaites dès les premiers siècles. Certains épigraphistes se sont demandé si la célèbre inscription de Pectorius d'Autun, dont le texte a une si belle saveur d'antiquité, mais dont les caractères sont beaucoup moins soignés qu'on ne l'attendrait à l'époque où elle fut composée, n'aurait pas été regravée après quelque catastrophe. C'est l'examen de la gravure et des matériaux qui permettra de répondre.

D'une copie, qu'elle soit sur marbre ou sur toute autre matière, on doit se demander si elle est fidèle ou non. C'est un cas très fréquent, vu le nombre des inscriptions perdues qui nous ont été conservées seulement par des copies d'érudits ou de curieux. A Rome, on ne compte pas les inexactitudes d'un Boldetti. Or il a pu voir en place nombre d'inscriptions aujourd'hui disparues, et nous ne disposons plus, dans beaucoup de cas, que de son témoignage. Peiresc, pour la Gaule, nous a conservé plusieurs textes précieux, par exemple l'inscription d'Aubagne; il était, heureusement, très consciencieux et compétent, mais il est loin d'être infaillible, et les symboles, en particulier, ne sont pas toujours interprétés par lui dans leur sens véritable. Quand on peut confronter une copie avec d'autres copies anciennes, ou mieux encore avec l'original en partie conservé, il est assez facile de s'assurer de ce qu'elle vaut. Ces comparaisons, d'autre part, ont l'avantage de nous faire connaître les risques d'erreurs les plus habituels, confusion de deux inscriptions dans une même copie, confusion de lettres ou de sigles, ... ce qui aide à critiquer celles qui constituent un témoignage unique.

La Gaule n'offre pas autant d'inscriptions fausses que les pays où sévit, par exemple, l'activité de Pirro Ligorio. Elles n'y sont pas inconnues cependant, et Le Blant en cite quelques exemples, entre autres une inscription d'Angers avec l'étonnante formule de date *in primo anno regnante Caesare*, deux à Luxeuil, et surtout la série de la Chapelle-Saint-Éloi, en Normandie, publiée par Charles Lenormant et contestée

par la grande majorité des épigraphistes[84]. Il est toujours suspect de voir un texte jusque-là inconnu produit si à point dans une controverse scientifique, et la méfiance en pareil cas est de règle, en attendant des preuves décisives d'authenticité. L'examen de la technique de l'inscription, de toutes les données sur son emplacement ou sa découverte, de son formulaire qui souvent, quand un faussaire a voulu faire œuvre d'imagination, est conçu en dehors des règles les plus assurées, aide souvent, sinon à démontrer, du moins à soupçonner la supercherie.

Nous avons assez insisté sur les signes qui distinguent les inscriptions païennes des chrétiennes pour n'y pas revenir. Mais on sera attentif aux inscriptions juives, bien qu'elles soient rares dans notre pays. Ces inscriptions ne portent pas toujours, comme celle d'Auch[84*], un chandelier à sept branches et des formules hébraïques qui les rendent aisément reconnaissables : certains souvenirs bibliques, naturellement, et des formules sont communes aux juifs et aux chrétiens, et dans plus d'un cas il faut savoir de quel cimetière provient l'inscription pour en discerner le caractère religieux. Quant au discernement des inscriptions hérétiques, il ne pose pas en Gaule de problèmes comme en Afrique, par exemple, où abondent les inscriptions donatistes.

Comment compléter une inscription mutilée. — Une des difficultés que rencontrent le plus souvent les épigraphistes est le caractère fragmentaire d'inscriptions dont il n'a été conservé qu'un ou plusieurs débris, et qu'il est souhaitable de pouvoir compléter, mais, cela va de soi, avec la prudence requise, et en sachant faire la différence des suppléments, même probables, et de la partie du texte qui est authentiquement attestée. On ne peut compter pour cela que sur la constance, dans un milieu et en un temps déterminés, du style épigraphique, encore qu'elle soit moins rigoureuse que ne l'est, en épigraphie profane, la règle du *cursus honorum*.

Pour une inscription en prose dont on a soigneusement recueilli tous les fragments[85], il faut se rendre compte, si c'est possible, de l'espace et du nombre de lettres qui manquent. Cette recherche n'est pas aisée, d'abord parce que l'écriture

84. Le faussaire semble avoir été le fils de Charles Lenormant, François, qui voulait donner un appui aux théories de son père sur le consulat de Clovis.

84* *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 621.

85. Éviter de mêler ceux d'inscriptions diverses, dans une fouille, ou de séparer ceux d'une même inscription, sous prétexte que les morceaux de marbre n'ont pas la même épaisseur : certaines inscriptions ont été gravées sur des marbres d'épaisseur irrégulière.

des lapicides est parfois loin d'être régulière[86], puis, parce que souvent l'on ne peut compter sur une ligne entière comme sur un point de repère[87]. La suite des phrases, quand il manque peu de chose, permet quelquefois de suppléer avec une quasi certitude ; les suppléments deviennent d'autant plus hypothétiques et risqués qu'ils sont plus étendus. Dans une date consulaire, le nom d'un consul permet souvent de retrouver l'autre, ou de proposer un petit nombre de solutions possibles entre lesquelles on peut avoir des raisons de choisir avec quelque vraisemblance. La connaissance du formulaire local est importante pour compléter un fragment dont on connaît l'origine. On ne se risquera à compléter des noms propres que d'après une connaissance précise de l'onomastique locale, et encore avec la plus grande prudence.

Quand il s'agit d'inscriptions métriques, le supplément est plus difficile à proposer avec quelque probabilité, le formulaire de ces inscriptions étant par la force des choses moins régulier, et le cours des pensées devant se plier au mètre. Les inscriptions dues à un poète comme saint Damase, qui usait d'expressions fréquemment répétées d'une pièce à l'autre, peuvent être complétées en tenant compte de ses habitudes de style, et on est tenté d'agir de même avec d'autres *carmina epigraphica,* tant leur langage apparaît conventionnel. Pourtant c'est un exercice dangereux, comme le montre la diversité des suppléments proposés, avec ni plus ni moins de vraisemblance les uns que les autres, pour un même fragment. Il est d'ailleurs arrivé que des découvertes ultérieures ramenaient au jour la portion perdue, et faisaient éclater la vanité des hypothèses des épigraphistes. La sagesse conseille de s'en tenir aux suppléments pratiquement certains ou du moins très probables, et, dans les autres cas, de s'abstenir : le prétendu gain que l'on voudrait faire par des restitutions hasardeuses n'a aucune valeur utilisable, et diminue plutôt qu'il ne l'augmente l'intérêt des inscriptions.

René Aigrain,
professeur à l'Université catholique d'Angers.

86. Des archéologues comme Mgr Wilpert ont réussi d'admirables remises en place de menus fragments damasiens, mais parce que la gravure philocalienne est d'une régularité remarquable... et rare.

87. L'exacte mise en place, au milieu du marbre, des lignes inégalement longues de l'inscription de Volusianus, à Marseille, est un des éléments dont on doit tenir compte pour choisir entre les suppléments proposés. Même dans les inscriptions philocaliennes, on se méfiera des ligatures ou abréviations qui viennent parfois déranger la belle régularité de la graphie.

ÉLÉMENTS DE SIGILLOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUE FRANÇAISE*

CHAPITRE SIXIÈME

DES CONTRE-SCEAUX

Type des contre-sceaux. Rapports qu'ils ont avec le sceau lui-même. Sceaux employés comme contre-sceaux. Dessins et marque des doigts mis au revers des sceaux.

Le contre-sceau apparaît en France au XIIe siècle[1], et d'abord, dans les régions du Nord et de l'Est. Placé au revers des sceaux, il offre, sous de moindres dimensions, une bien plus grande variété que les sceaux eux-mêmes, tant pour la forme qui peut être ronde, ovale, polygonale, que pour les sujets qui s'y trouvent gravés. Quelques-uns semblent bien une simple réduction du sceau de type épiscopal[2], mais ils sont peu répandus, presque exceptionnels.

Type des contre-sceaux. — Nombreux et variés, les contre-sceaux peuvent se répartir en différentes catégories, selon qu'ils portent :

1° l'image du sigillant (de face ou de profil, debout, assis, agenouillé et priant, à mi-corps ou en buste, réduite même à une simple tête, mitrée ou non);

2° des représentations hagiographiques (saints ou scènes rappelant le plus souvent le patron de l'église);

* Voir ci-dessus, p. 30 à 59, 163 à 188.

1. On a prétendu que les sceaux plaqués ne pouvaient avoir de contre-sceaux. C'est une erreur. Si le sceau, avec contre-sceau de Robert le Frison, comte de Flandre, décrit et reproduit par Demay (*Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 134), et fixé à une charte de 1076 qui d'ailleurs paraît bien authentique, est un faux fabriqué au moins un siècle après la rédaction de l'acte, il n'en est pas moins vrai que, dès la fin du IXe siècle, les sceaux rivés des princes lombards de l'Italie méridionale avaient des contre-sceaux (R. Poupardin, *Étude sur la diplomatique des princes lombards de Bénévent, de Capoue et de Salerne*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, t. XXI, p. 162-166, 176, 177.

2. Contre-sceau de Renaud de Forez, archevêque de Lyon, en 1194 (Coulon, *Bourgogne*, n° 888 bis), — de Renaud de Bar, évêque de Chartres, en 1210 (Douet d'Arcq, n° 6567).

3° des édifices;

4° un blason ou un écu (aux armes du prélat ou de l'église);

5° des emblèmes, des insignes, des sujets de fantaisie ou de simples ornements;

6° des pierres gravées.

Ces différents types, à l'exception du dernier dont nous parlerons au chapitre suivant, ont été étudié à propos des sceaux, et ce qu'on en a dit s'applique aussi bien aux contre-sceaux.

Rapports des contre-sceaux avec les sceaux. — Maintes fois le sujet gravé sur le contre-sceau est en rapport avec celui qui figure sur le sceau. C'est, par exemple, l'image d'un saint, patron de celui qui a scellé, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'un établissement religieux, image parfois réduite à un symbole, à un attribut, parce qu'elle s'adapte mieux au champ réduit dont disposait l'artiste. C'est là aussi qu'apparaissent tout d'abord les écus armoriés.

Sceaux employés comme contre-sceaux. — Certains sceaux de juridiction ont été utilisés comme contre-sceaux, ainsi firent l'évêque d'Angoulême en 1243[3], l'archidiacre de Beaune en 1286[4], l'abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon en 1282[5]. Inversement voit-on un vicaire général de l'archevêque de Sens en 1515 prendre comme sceau le contre-sceau de l'officialité[6].

Dessins et marques de doigts mis au revers des sceaux. — Au revers du sceau d'un abbé de Pontigny, en 1612 se lisent des caractères gothiques, directement et profondément gravés à la pointe dans la cire[7]. C'est une exception, comme la marque des dents relevée sur d'autres sceaux[8]. Il n'en est pas de

3. Ayquelin de Blaye. On lit au contre-sceau : *S. Ayquelini ad causas* (Douet d'Arcq, n° 6455).

4. Geoffroy de Mailly. Le contre-sceau porte une rose à six feuilles, avec la légende : *S. ad causas.* Un deuxième contre-sceau, différent en 1291, a pour légende : *S. archidiaconi Belnensis ad causas* (*Ib.*, n°s 1019 bis et 1019 ter).

5. *S. capituli Sancti Severini ad causas* (Douet d'Arcq, n° 8188).

6. Jean de Bournon, vicaire général de Tristan de Salazar (Coulon, *Bourgogne,* n° 1009).

7. Coulon, *Bourgogne,* n° 1414 bis. Douët d'Arcq note comme une particularité remarquable que des « arabesques » ont été gravées au dos du sceau d'Eustache de Lévis, archevêque d'Arles en 1479 (n° 6289). En réalité ces arabesques sont en relief, non en creux, elles paraissent provenir d'une véritable matrice, et seule la comparaison avec une autre épreuve du même contre-sceau permettrait d'affirmer, si elle présentait des différences avec celle que nous possédons, qu'il en est autrement.

8. « Et ad confirmandum predictam donationem, hanc ceram pro « sigillo propriis dentibus ita impressi » (Carta Philippi de Bernehus de una acra terre date ecclesie de Suntynges, circa 1150. Voir *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. LXVIII (1907), p. 428.

même de l'impression d'un ou de plusieurs doigts enfoncés par l'ongle ou par la jointure dans la cire et qui ont pu tenir lieu de contre-sceau, voire de sceau[9], marque éminemment personnelle, si l'on pense que les empreintes digitales sont aujourd'hui considérées comme l'indice le plus sûr pour l'identification des individus, mais procédé bien ancien, puisqu'il était déjà pratiqué dans les classes pauvres chez les Chaldéens[10].

Rappelons enfin que c'sst presque toujours au contre-sceau que sont inscrites les dates auxquelles le sceau lui-même a été fait ou renouvelé.

CHAPITRE SEPTIÈME

DES PIERRES GRAVÉES

Intailles et camées. Modifications apportées à la légende et à l'image. Leur classement.

On s'est parfois servi pour sceller de pierres gravées, mais, étant données leurs dimensions restreintes, on les a employées de préférence pour les contre-sceaux, les sceaux secrets, et, montées en chatons de bague, les signets[1].

Intailles et camées. — Ce sont généralement des intailles (pierres gravées en creux, donnant comme les matrices ordinaires une empreinte en relief), plus rarement des camées (pierres sculptées en relief, donnant une empreinte en creux). Les unes remontant à l'antiquité, au paganisme le plus avéré: on y voit, en effet, pour ne citer que des sceaux ecclésiasti-

9. Lettres de 1418 « Scellées en cire vermeille où la jointe de l'un de ses doigts fut empreinte sans autre signet » (Arch. nat., JJ 170, n° 108; cf. G. Demay, *Le costume d'après les sceaux*, p. 52).

10. « Seuls, à ce qu'il semble, les gens de la basse classe n'avaient pas de cachet; ils se contentaient, quand ils étaient parties ou témoins à un contrat, d'imprimer leur ongle dans l'argile humide. On trouve ces marques sur plus d'une tablette qui renferme des actes de ce genre; elles répondent à la croix par laquelle, chez nous, les illettrés remplacent la signature. » G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. II, *Chaldée et Assyrie* (1884), p. 663.

1. On en trouve il est vrai qui sont encastrées, seules ou en nombre, dans des matrices de grandes dimensions, soit dans le champs, soit dans la légende, mais ce sont surtout les sceaux laïques.

ques : Apollon[1], Bacchus[2], Hercule[4], Isis[5], Jupiter[6], Léda[7], Mars[8], Minerve[9], Omphale[10], Vénus[11]; — des centaures[12], des faunes[13], des néréïdes[14], aussi bien que des effigies d'empereur : Adrien[16], Antonin[17], Marc-Aurèle ou Lucius Verus[18]; — les autres qui sont d'une époque moins reculée présentent un caractère moins profane.

La double valeur artistique et matérielle de ces gemmes, l'impossibilité où l'on se trouvait de les fondre comme les matrices de métal, peut être aussi, les vertus mystérieuses que l'on attribuait à certaines d'entre elles les ont préservées de la destruction. Elles se transmettaient comme un objet précieux : ainsi l'intaille, représentant un Hercule dont Jean d'Aix, évêque de Verdun, se servait en 1251[19], se retrouve au contre-sceau de son successeur Robert de Milan, en 1260[20].

Modifications apportées à la légende ou à l'image. — Si l'on tenait à leur donner un caractère personnel, on se contentait de changer, ou de supprimer la légende généralement gravée sur la monture où elles étaient serties. Pierre de Nemours, évêque de Paris prend comme contre-sceau, en 1211, une

2. Contre-sceau de Henri II, évêque de Bayeux, 1164-1205) (Demay, *Normandie*, n° 2185).
3. Sceau de Nicolas du Bosc, évêque de Bayeux, 1391 (Douet d'Arcq, n° 6502).
4. Contre-sceau du chapitre de Saintes, 1240 (Douet d'Arcq, n° 7317).
5 Contre-sceau de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, 1216 (Douet d'Arcq, n° 8340).
6. Contre-sceau de Laurent, abbé de Saint-Lomer de Blois, 1226 (Douet d'Arcq, n° 8552).
7. Sceau d'André, archidiacre de Soissons, 1189 (Douet d'Arcq, n° 7470.)
8. Contre-sceau de Guillaume, évêque d'Avranches (Douet d'Arcq, n° 6488).
9. Contre-sceau de Raoul, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, 1239 (Douet d'Arcq, n° 8661).
10. Contre-sceau de Geoffroy, archidiacre de Paris, 1230 (Douet d'Arcq, n° 7418).
11. Contre-sceau de Guillaume de Champagne, archevêque de Sens, 1174 (Coulon, *Bourgogne*, n° 893).
12. Contre-sceau de Pierre, évêque d'Albano, légat du Saint-Siège, 1250 (Demay, *Flandre*, n° 5777).
13. Sceau de frère Aymon, templier de Paris, 1222 (Douet d'Arcq, n° 9874).
14. Sceau d'Eustache de Londham, clerc, 1222 (Demay, *Normandie*, n° 2618).
16. Contre-sceau de Hugues de Chevincourt, abbé de Saint-Riquier, 1231 (Demay, *Picardie*, n° 1422).
17. Sceau de l'abbaye de Chaumont, diocèse de Reims, 1215 (Demay, *Picardie*, n° 1316).
18. Contre-sceau de Roger de Rosoy, évêque de Laon, 1185 (Douet d'Arcq, n° 6633).
19. Arch. nat., *Supplément*, n° 3977.
20. Arch. nat., *Sceaux de Champagne*, Marne, n° 890 *bis*.

pierre gravée qui semble imitée d'une ancienne sculpture égyptienne, et qu'il tenait de son père Gautier, chambrier de France. Celui-ci l'avait utilisée comme sceau en 1174 et en 1203, avec la légende : *Sigillum Galterii camerarii*[21]; légende que le fils ne pouvait conserver et qu'il a fait disparaître[22]. Dans certaines de ces légendes, on ne s'est pas toujours soucié de concilier un texte chrétien avec un sujet païen, témoins ces mots: *Servus sum pauperum* et: *Spiritus Domini super me* accompagnant une tête de Minerve, les premiers sur le signet de Guillaume, commandeur d'Estrepigny au XIIe siècle[23], les seconds au contre-sceau de Raoul, abbé de Saint-Corneille de Compiègne en 1239[24]; — ou encore cette intaille qui passa successivement à trois abbés de Saint-Maur-des-Fossés en 1245, 1253 et 1260 et qui porte un triomphe de Silène à l'entour duquel on lit avec quelque surprise : *Gratia Dei sum id quod sum*[25].

Il est arrivé cependant que, pour éviter pareille disparate, on ait retouché et modifié l'image antique, transformant par exemple les victoires en anges[26] (n'est-ce pas ainsi que ceux-ci ont pénétré dans l'Iconographie chrétienne ?) et les cavaliers en saint Georges.

Classement des pierres gravées. — Il faudra consulter sur ce très curieux sujet l'étude que G. Demay a mise en tête de son inventaire des sceaux de l'Artois[27]. Il décrit trois-cent-soixante-sept pierres gravées, dont cinq camées, qu'il divise en cinq groupes.

1° Pierres antiques, comprenant les sujets religieux et héroïques, les scènes de mœurs et usages, les bustes. les ani-

21. DOUET D'ARCQ, n°s 231 et 232.
22. DOUET D'ARCQ, n° 6785.
23. DOUET D'ARCQ, n° 9911.
24. DOUET D'ARCQ, n° 8661.
25. DOUET D'ARCQ, n°s 9052, 9053, 9054.
26. Voir *Dictionnaire d'archéologie chrétienne de dom Cabrol*, t. I, col. 2111 et suiv.
27. *Des pierres gravées dans les sceaux du Moyen Age*, étude publiée en tête de l'*Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie* (Paris, 1877, in-4°), p. III à XXIV, avec planches. L'auteur a identifié plusieurs pierres gravées dont la signification avait échappé à Douët d'Arcq, et les cotes qu'il donne, pour les Archives nationales, sont celles des anciennes collections. La liste qu'il a publiée pourrait être facilement complétée. J. ROMAN, dans son Manuel de Sigillographie (p. 277), estime à plus de sept cents les entailles utilisées dans l'ornementation des sceaux. Voir aussi : E. BABELON, *Histoire de la gravure sur gemmes en France depuis les origines jusqu'à l'époque contemporaine*, Paris, 1902, in-4°, et, du même auteur : *Guide illustré au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale : Les antiques et les objets d'art*, Paris, 1900, in-12.

maux et les fruits, les grylles (figures grotesques ou fantastiques).

2° Iconographie romaine. On vient d'en voir des exemples.

3° Pierres chrétiennes : le Christ, la Vierge, des anges, des saints, des symboles : Agnus Dei, croix, pélican; des évêques, des abbesses.

4° Pierres gnostiques : tel cet abraxas panthée à tête de coq, armé du bouclier et du fouet, les reins ceints d'un tablier, les jambes en forme de serpents, qui figure au contre-sceau de Rotrou archevêque de Rouen 1167-1184[28], et au contre-sceau de l'ordre du Temple en 1214 et 1235[29].

5° Les pierres paraissant devoir être attribuées au Moyen Age.

Il est à noter que plus de la moitié des pierres gravées décrites dans cet inventaire et particulièrement les pierres antiques, proviennent de sceaux ecclésiastiques.

CHAPITRE HUITIÈME

LEGENDE DES SCEAUX ET DES CONTRE-SCEAUX [1]

§ 1. *Légende des Sceaux.* — Disposition matérielle de la légende. Paléographie. — Les chiffres. — Ponctuation. — Abréviations. — La langue. — § 2. *Modes de rédaction de la légende :* Prélats, chapitres, officialités, dignitaires, desservants, clergé régulier et moniales. — § 3. *Légende des Contre-sceaux.* Différents termes désignant le contre-sceau. — Légendes anonymes et légendes hagiographiques. — Légendes portant un nom ou des initiales.

§ 1. — La légende des Sceaux.

La légende est une inscription le plus souvent circulaire gravée sur un sceau, un contre-sceau.

Disposition matérielle de la légende. — La légende commence, sauf de très rares exceptions, en haut du sceau et à droite du personnage représenté. Elle en suit le contour, se prolongeant parfois soit sur une seconde ligne concentrique

28. Douet d'Arcq, n° 6363, et Demay, *Normandie,* n° 2247.

29. Douet d'Arcq, n°s 9860 et 9861. Au sujet des Abraxas, voir le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne,* cité plus haut, t. I, col. 127 à 155.

1. Demay a publié en tête de son *Inventaire des sceaux de la Normandie,* une substantielle étude, accompagnée d'une liste alphabéti-

à la première[2], soit sur le contre-sceau[3]. La multiplicité des titres qu'ont portés certains personnages laïques fait que cette disposition est plus fréquente sur leurs sceaux que sur les sceaux ecclésiastiques. D'autres fois, c'est dans le champ même du sceau, en lignes verticales[4] ou horizontales[5], que se complète la légende à laquelle nous rattachons les lettres, les mots, les textes ainsi placés et qui se rapportent soit au sigillant soit au sujet représenté.

Au XIVe siècle, et plus encore aux approches de la Renaissance, il en est qui s'inscrivent sur une banderole dont quelques graveurs se sont plus à compliquer l'enroulement, ce qui, avec les caractères maigres et anguleux de cette époque, en rend parfois la lecture malaisée[6].

Au XIIe et au XIIIe siècle certaines légendes se présentent sur un plan incliné obliquement par rapport au plan même du sceau, lequel forme ainsi une sorte de récipient, d'où le terme de sceau en cuvette qu'on leur a donné[7]. Pris dans ce sens spécial, ce terme ne doit pas s'appliquer à d'autres sceaux

que des abréviations, sur la *Paléographie des sceaux*. On devra consulter cette étude à laquelle nous avons emprunté une grande partie de ce que nous publions ici.

2. L'un des exemples les plus curieux en ce genre se voit sur le sceau en navette de Pierre, *de Collemedio*, prévôt du chapitre de Saint-Omer en 1236. La ligne extérieure porte : *Notam fac michi, Domine, viam in quam ambulem*, et la ligne intérieure : *S. Petri de Colemedio prepositi Sancti Audomari* (Demay, *Artois*, n° 2407). Il est à noter que ce personnage, devenu archevêque de Rouen, conserva cette double légende sur son contre-sceau, rond, qui ne porte plus, comme sujet, qu'un oiseau (Douet d'Arcq, n° 6369).

3. Sur le sceau de Gérard, archevêque de Bourges en 1211, figure le prélat avec la légende : *Sigillum Geraldi, patriarche Bituricensis*, et, au contre-sceau, l'image d'une église avec la légende : *Prime sedis Aquitanie* (Douet d'Arcq, n° 6302).

4. Le sceau du chapitre de Langres en 1307 porte, de chaque côté de l'image du bras reliquaire de Saint-Mammès, l'inscription : *Brachium beati Mammetis* (Douet d'Arcq, n° 7187).

5. Sceau du chambrier de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris en 1269. On y voit l'effigie de sainte Clothilde et, sur trois lignes traversant le champ, les mots : *Sancta — Clo — th — ild — is* (Douet d'Arcq, n° 9275). Mais c'est surtout sur les bulles d'archevêques et d'évêques que l'on trouve des légendes tracées horizontalement dans le champ, par exemple sur celles d'Adalbert d'Uzès, évêque de Nimes, 1174 (Douet d'Arcq, n° 6740); — de Philippe de Savoie, archevêque de Lyon, 1255 (Coulon, *Bourgogne*, n° 891).

6. Sceaux de la Chambre du chapitre de Langres, en 1428, 1448, 1485, 1561 (Arch. nat., *Sceaux de Champagne*, Haute-Marne, nos 179, 200, 382, 487), sceau armorial d'Henri de Lorraine, évêque de Metz en 1499 (Douet d'Arcq, n° 6733).

7. Voir, par exemple, les sceaux des évêques de Cambrai en 1057, 1075, 1081, 1092, 1097, etc. (Demay, *Flandre*, nos 5815-5819). Pour le XIIe siècle les exemples sont très nombreux.

du XVe et du XVIe, dont l'empreinte appliquée sur une couche de cire fine, colorée et fort mince, est entourée d'une cuvette de cire vierge; — les hauts rebords de cette cuvette, échappant à la pression de la matrice, ne portent aucun signe et sont uniquement destinés à la protéger.

Le début de la légende est marqué par une petite croix à branches égales, la croix grecque, que remplacera souvent, au XVe siècle, une étoile, un fleuron ou quelque autre ornement[8]. Elle peut être supprimée lorsque le sujet représenté empiète sur cet espace, comme il arrive surtout au XIIe siècle.

Le sommet des lettres est tourné vers l'extérieur[9]. Un filet qui manque parfois dans les sceaux les plus anciens, les sépare du champ. Au XIIIe siècle on le trouve souvent remplacé par une ligne pointillée, perlée, un grénetis comme sur les monnaies.

Paléographie des sceaux. — Les caractères de la légende ont suivi les modifications qui se remarquent dans l'écriture des manuscrits, mais avec un certain retard. On ne devra pas l'oublier lorsque, à défaut d'autres éléments chronologiques, on sera obligé de recourir à ces indices paléographiques pour dater un sceau.

Ces caractères sont aux XIe et XIIe siècles, la capitale romaine qui reprend un peu la régularité qu'elle avait, perdue aux âges précédents. On y trouve encore mêlées certaines lettres carrées ou en losange de l'époque mérovingienne comme le *C* et l'*O*, et quelques-unes, le *P* par exemple, subsisteront jusqu'au XIIIe siècle, tandis que des lettres onciales, majuscules à contours arrondis G, E, M, N, T, H, A (suivant la date à laquelle on en constate l'apparition sur les sceaux), s'y montrent de plus en plus nombreuses.

Dès la fin du XIIe siècle, on trouve la majuscule gothique qui prédominera au XIVe. La minuscule gothique lui succède au milieu de ce siècle pour devenir d'un usage général au XVe et au XVIe siècles; mais, depuis Charles VIII, l'influence de la Renaissance se manifestait déjà par le retour à l'ancienne capitale romaine mélangée de majuscule gothique, « le tout ramené à un style maigre et bâtard, à lettres étroites, sans grâce ni souplesse ». Cette disgracieuse « capitale de la Re-

8. On en a quelques exemples isolés bien avant cette date, ainsi dès 1195, sur le sceau de la ville de Meulan, le commencement de la légende est marqué par une fleur de lys placée, à vrai dire, à moitié dans le champ (Demay, *Normandie*, n° 1645).

9. Sur le sceau de Saint-Maur-des-Fossés au XIIe siècle, la tête des lettres touche le champ (Douet d'Arcq, n° 8323). C'est une exception fort rare.

naissance[10] » avait déjà disparu sous Henri II pour faire place aux caractères réguliers et classiques qui restèrent en usage jusqu'à nos jours.

Ces changements se sont effectués sans brusquerie, sans heurt, par une suite d'évolution, de pénétration : aussi trouvera-t-on maintes fois sur le même sceau la majuscule mêlée à la minuscule. La première, d'ailleurs, ne cessa jamais d'être en usage.

Les chiffres. — La notation des chiffres, l'écriture numérale, suivit une marche identique. Ce sont d'abord les chiffres romains, en lettres, qui seront, selon les époques, la capitale romaine mêlée d'onciale, la majuscule, puis la minuscule gothique. Les chiffres arabes paraissent dès la fin du XIIe siècle.

Ponctuation. — Dans les plus anciens sceaux, les mots ne sont séparés par aucun intervalle ni par un signe quelconque, et, si la ponctuation devient d'un usage habituel au XIIIe siècle, on constatera que, même alors, elle n'est pas toujours ni parfaitement observée. Elle est marquée d'abord par un, par deux ou par trois points superposés, dès la fin du XIe siècle. Le point sert souvent à marquer le commencement ou la fin de la légende, soit à droite, soit à gauche de la croisette dont il a été question plus haut. Il n'est pas rare de voir, surtout dans l'écriture gothique, ces points remplacés par d'autres signes, des fleurons, des quadrilobes, etc., et les vides remplis par des rinceaux ou des rameaux.

Un mode de décoration fort usité au XIVe et au XVe siècle pour les sceaux ou les contre-sceaux de petites dimensions, consiste en rosaces qui, grâce à la combinaison de lignes droites et de courbes, présentent les formes les plus variées, depuis le simple triangle et le trilobe jusqu'aux étoiles compliquées de multiples rayons. Souvent les pointes de ces dernières mordent sur la légende dont ils coupent brutalement les mots, au grand préjudice de la clarté. Il en est même dont chaque lettre est ainsi séparée et isolée, c'est plutôt sur les sceaux laïques qu'on en trouve des exemples[11].

Abréviations. — Le peu d'espace dont disposait le graveur pour inscrire le texte de la légende l'a contraint de recourir aux abréviations, suivant les procédés en usage pour les autres documents. On aura donc les abréviations :

10. DEMAY, *Normandie*, p. VI.

11. Par exemple la légende du contre-sceau de Pierre de Latilly, archidiacre de Châlons-sur-Marne, en 1310, porte L. A. T. I. L. L. I. (DOUET D'ARCQ, n° 7378).

a) par sigle, le mot étant réduit à sa seule initiale : *P* pour *presbyteri, prioris; B M* pour *Beate Marie,* etc. Les noms propres sont ainsi fréquemment abrégés, comme on fait de nos jours encore pour les prénoms. L'initiale redoublée marque le pluriel : *FF* pour *fratrum.*

b) par suspension, en supprimant la fin du mot : *mon.* pour *monasterii.*

c) par contraction, ou suppression à l'intérieur du mot, d'une ou plusieurs lettres : *EPI, MGRI, PBRI* pour *episcopi, magistri, presbyteri.*

d) par lettres suscrites, variété de l'abréviation par contraction.

e) par lettres enclavées.

f) par lettres liées.

g) par signes conventionnels : les plus usités sont celui qui ressemble au chiffre 7 et remplace la lettre *r* ou les syllabes *er, ir, re, ri,* et celui dont la forme se rapproche d'une apostrophe, du chiffre 9 ou d'un *c* retourné : au commencement du mot il signifie *com, cum, cons, cont, contra;* à la fin il signifie *us.*

La légende du sceau de Raimond, abbé de Saint Germain des Prés en 1285, fournit un exemple de la plupart de ces abréviations :

S . R . D'I . GRĀ . ABB'IS, SCĪ . G'MĀI D' PTIS PARISIEN.
(*S. Raimundi, Dei gratia abbatis Sancti Germani de Pratis Parisiensis*[12]).

On notera que, soit faute de place, soit par négligence ou ignorance, les graveurs n'ont pas toujours respecté, dans ces abréviations, les règles que suivirent si fidèlement au Moyen Age, dans l'écriture des chartes et des manuscrits, les scribes pliés sous une discipline inflexible. Pour ceux-ci un signe donné répondra exactement et toujours à la même abréviation. Le graveur de sceaux prendra sans scrupule l'un pour l'autre; même lui arrivera-t-il de ne pas mettre le signe abréviatif — c'est généralement un petit trait horizontal ou une sorte d'accent circonflexe, au bon endroit, — pas plus qu'il ne verra de différence dans cette triple et claire graphie si fréquemment et si constamment observée dans les autres documents écrits pour signifier *per, pre* ou *pro,* le *P* surmonté d'un trait horizontal signifiant *per,* le *P* barré du même trait à sa partie inférieure signifiant *pre,* et, barré d'une courbe, *pro.* On ne sera pas surpris, non plus, de rencontrer, par une autre faute du graveur, des lettres retournées, notamment

12. Douet d'Arcq, n° 8910.

les *N* et les *S*. Il faudra donc pour interpréter la légende du sceau, s'inspirer du sens général et se reporter au texte même de l'acte auquel il est appendu. C'est là, par exemple, que l'on peut trouver un nom ou un titre qui ne serait représenté que par des initiales[13]. Inversement il peut se faire que le sceau donne les initiales du nom d'un personnage qui n'est désigné dans l'acte que par sa fonction[14].

Langue des légendes. — La légende des sceaux et des contre-sceaux ecclésiastiques est communément en latin. Il en est qui, jusqu'au XIIIe siècle, affectent la forme de vers léonins, c'est-à-dire de vers dont les deux césures riment ensemble, tel le contre-sceau de Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux : *Me manibus voveo fronte genuque Deo*[15]; tel encore celui de Guillaume de Reims, chanoine de Saint-Aubert de Cambrai : *Scribentis votum signata facit nota notum*[16].

La langue vulgaire paraît plus tard que sur les sceaux laïques, où elle se montre dès le commencement du XIIIe siècle. Nous voyons d'abord des inscriptions hybrides, où les noms propres seuls, soit de lieu soit de personne, sont mis sous la forme vulgaire, le reste demeurant en latin. Dès 1231 on trouve le nom de Tardenois sur le sceau d'un archidiacre : *S. Evradi ... Tardenois*[17]. Cette légende incomplète devait être analogue à celle que porte le sceau d'un de ses successeurs en 1247 : *S. Johannis de Gamellis, archidiaconi Suessionensis in Tardenois*[18]. En 1335, nous lisons encore : *Contrasigillum abbatisse de Por Rois* sur le contre-sceau de l'abbesse de Port-Royal, Agnès, dont le second sceau porte : *Sigillum abbatisse Portus Regis*[19].

Les légendes entièrement en langue vulgaire se montrent, avons-nous dit, plus tard que sur les sceaux laïques, beaucoup plus rarement aussi, et tout d'abord, semble-t-il, sur quelques sceaux du bas clergé, c'est-à-dire de simples clercs. 1303 : *S. Guillaume Le Crois, clerc*[20]. — 1310 : *S. Jehan L'Anstier, clerc*[21]. — Voici d'autres légendes en français :

13. Le sceau de Philippe de Molins, chanoine de Paris, en 1372, porte, au-dessous d'une tête de femme, les initiales P. D. M. qui seraient inexplicables sans le texte (DOUET D'ARCQ, n° 7798).
14. Sceau de l'official de Cambrai en 1484 (DEMAY, *Flandre*, n° 5997).
15. Évêque de 1202 à 1218 (DEMAY, *Normandie*, n° 2229).
16. En 1228 (DEMAY, *Flandre*, n° 7313).
17. DOUET D'ARCQ, n° 7454.
18. DOUET D'ARCQ, n° 7455.
19. DEMAY, *Flandre*, n° 7279.
20. DOUET D'ARCQ, n° 8082.
21. DEMAY, *Artois*, n° 2580.

1328, *Le seel des Filles Dieu de Paris,* et, au contre-sceau [*Contrese*]*el des Filles-Dieu*[22]. — 1328, *Saiel de l'hospital de Cantimpré* (Cantimpré-lez-Cambrai)[23]. — 1379, *S. Jehanne Louboine, abbesse du Lieu-Nostre-Dame* près Romorantin, et, au contre-sceau : *S. suer Jehanne Lanboine*[24]. — 1398, *S. maistre Jehan le Boucher,* vicaire de Jean Canard, évêque d'Arras[25]. A partir du xve siècle, les exemples deviennent plus nombreux, tout en restant des exceptions.

§ 2. — Mode de rédaction de la légende.

Prélats. — Sur les plus anciens sceaux des prélats, archevêques et évêques, la légende commence par le nom du titulaire au nominatif, suivi du nom du siège, ce dernier précédé parfois des mots : *Dei gracia.* Exemple : *Rotrodus Dei gracia Rothomagensis archiepiscopus*[26].

Dès la fin du xie siècle, cette légende prend une autre forme qui subsistera jusqu'à la fin du Moyen Age et même jusqu'à nos jours. C'est d'abord le mot *Sigillum,* souvent abrégé, ou *bulla* lorsqu'il s'agit d'une bulle, bien que l'on trouve aussi le plus souvent, dans ce cas, *sigillum*[27], suivi du nom du titulaire au génitif, puis du nom du diocèse, précédé le plus souvent de la formule *Dei gracia*[28] ou de quelque autre analogue : *Dei miseratione*[29]; *Dei permissione*[30], et enfin le titre : *Primas, patriarcha, metropolitanus, archipresul. archiepiscopus, episcopus.*

L'évêque élu, mais non consacré, qui avait alors un sceau

22. Demay, n° 2847.
23. Demay, *Artois,* n° 2878.
24. Douet d'Arcq, n° 9219.
25. Demay, *Artois,* n° 2337.
26. Sceau de Rotrou de Beaumont, archevêque de Rouen, 1168-1184 (Demay, *Normandie,* n° 2247).
27. Voir, par exemple, les bulles de plomb dont se servirent pour sceller, surtout au xiiie siècle, les archevêques d'Arles, les évêques de Marseille, de Toulon, de Viviers. La légende commence par l'initiale *S.* ou le mot *Sigillum* en toutes lettres (L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles des archives des Bouches-du-Rhône,* p. 123 à125, 154, 168, 195 à 197). Pour la cour épiscopale d'Avignon en 1392, la légende est : *Bulla episcopi Avinionensis* (*Ib.,* p. 149).
28. *Sigillum Garini, Dei gracia Ambianensis episcopi* (Sceau de Garin de Chatillon, évêque d'Amiens, 1127-1144 (Demay, *Picardie,* n° 1058).
29. *Sigillum Odonis, Dei miseratione Rothomagensis archiepiscopi* (Sceau d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, 1256 et 1266 (Douet d'Arcq, n° 6370; et Demay, *Flandre,* n° 2250).
30. *Sigillum Johannis, Dei permissione Constanciensis episcopi* (Sceau de Jean d'Essey, évêque de Coutances, 1258-1274 (Demay, *Normandie,* n° 2204).

spécial, s'y intitule simplement : *electus*[31]. S'il appartient à un ordre religieux, il peut le marquer par le mot *frater* mis avant son nom. Notons comme une curieuse exception qu'un évêque de Langres, Garnier [de Rochefort] qui, à la suite de démêlés avec son chapitre, avait abandonné le siège épiscopal pour se retirer à Clairvaux, n'en conserva pas moins son titre d'évêque, mais en le faisant précéder du mot *quondam*, aussi bien sur la légende de son sceau : [*Garne*]*rius quondam Lingonensis* [*episcopus*], que dans le texte auquel celui-ci est appendu : *G. Dei gracia quondam episcopus Lingonensis*[32]. Une formule analogue est employée en 1204-1206 par un ex-abbé de Cysoing, devenu chanoine de Sainte-Geneviève de Paris[33], et, en 1255, par un ex-abbé de Saint-Victor de la même ville[34].

On voit, dès le XIIIe siècle, mais surtout au XIVe, quelques prélats ajouter leur nom de famille à la suite de leur prénom[35].

Signalons enfin quelques formes anciennes qui, pour un temps, servirent à désigner certains diocèses :

Arvernorum ou *Arvernensis episcopus* pour les évêques de Clermont en 1201, 1212, 1238, 1287[36]. En 1439 on a la forme *Claromontensis* que déjà employait Gui de la Tour, évêque élu, en 1250[37].

Chrysopolitanus ou *Crisopolitanus archipresul* pour les archevêques de Besançon, du nom de *Chrysopolis* qui aurait été donné à l'église de Besançon par Louis le Débonnaire, nom qui, dans les textes ecclésiastiques, supplanta au XIe siècle presque totalement ceux de *Vesontio* et *Bisuntium* pour disparaître à son tour devant ces derniers au XIIIe siècle, on peut

31. *Philippus, prime Lugdunensis ecclesie electus* (Bulle de Philippe de Savoie, archevêque élu de Lyon, 1246-1267 (Coulon, *Bourgogne*, n° 891). Sur un sceau de Louis d'Harcouet, archevêque élu de Rouen en 1409, on lit la formule : *electi confirmati* (Demay, *Normandie*, n° 1260).

32. 1216 (Arch. nat., *Sceaux de Champagne*, Aube, n° 733). On voit par là que cet évêque n'était pas mort en 1200, ainsi que le dit le Dom Anselme dans la *Généalogie de France* (éd. 1726, t. II, p. 145).

33. *S. Marcelli; quondam abbatis Cisonii* (Douet d'Arcq, n° 9278).

34. *S. fratris Archini, condam abbatis sancti Victoris Parisiensis*. Le type du sceau avait été également changé et il diffère tout à fait de celui qu'avait ce même personnage sur son sceau d'abbé en 1246 (Douet d'Arcq, nos 8922 et 8923).

35. *S. Willelmi de Blavia, Dei gracia episcopi Engolismensis* (Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême, 1304 (Douet d'Arcq, n° 6456). Le florentin André Ghini, évêque d'Arras en 1330, a mis sur son sceau le nom de son pays d'origine : *S. Andree de Florencia, Dei gracia* (Douet d'Arcq, n° 6463).

36. Douet d'Arcq, nos 6576-6578, 6580.

37. Douet d'Arcq, n° 6579.

cependant en citer encore un exemple dans un texte de 1335[38].

Gabalitanus, Guaballitanorum episcopus, pour les évêques de Mende, seigneurs, puis comtes du Gévaudan, en 1259, 1266, 1306[39], mais on trouve concurremment en 1179, 1246, 1278[40], la forme *Mimatensis episcopus*. Une bulle de Guillaume [Durant] (le neveu de Guillaume Durant le *Speculator*) en 1312-1316, porte : *S. Guillelmi episcopi comitis Gabalitani*, et le texte du document : *Guillelmus quartus Mimatensis episcopus*[41].

Leucorum episcopus, pour l'évêque de Toul, ancienne capitale des *Leuci* à l'époque romaine. Renaud de Senlis (1210-1217) remplaça cette forme qu'on voit sur les sceaux de ses prédécesseurs depuis 1108, par celle de *Tullensis episcopus*[42].

Morinorum ou *Morinensis episcopus*, pour les évêques de Thérouanne, jusqu'à la destruction de cette ville en 1553. Le siège fut transféré en 1559 et les nouveaux évêques prirent le titre de : *Audomarensis episcopus*[43].

Chapitres de cathédrales. — Pour les chapitres on trouve soit le nom de la ville seul, *Sigillum capituli Rotomagensis ecclesie* (1168-1182)[44]; — ou bien ce nom accompagné de celui du patron : *Sigillum capituli Sancti Petri Rodonensis* (1153)[45]; ou enfin le nom du patron seul : *Sigillum beati Petri apostoli* (Saint-Pierre de Poitiers, 1275)[46].

Officialités. — Les officialités sont désignées par le mot *curia* suivi du nom de lieu et, s'il s'agit d'une officialité d'archidiacre, le nom de ce personnage est, en général, mentionné ainsi que son titre : *S. curie Johannis, Parisiensis ecclesie archidiaconi* (1227)[47].

Dignitaires. — De même pour les autres dignitaires ou membres du clergé séculier, on trouve, en général, le nom du personnage suivi de son titre : *decanus* et, parfois, *decanus christianitatis* s'il s'agit d'un doyen de chrétienté, *canonicus, cancellarius, cantor, prepositus, thesaurarius, clericus*, etc.

38. Aug. Castan, *Note sur le sceau de Hugues Ier, archevêque de Besançon*, dans *Revue archéologique*, t. XII (1855), p. 274-281 et pl. 263.
39. Douet d'Arcq, nos 6714-6716.
40. L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles des archives des Bouches-du-Rhône*, p. 198-199. En 1214 Guillaume s'intitule aussi : *Mimatensis episcopus* (Douet d'Arcq, n° 6713).
41. Arch. nat., *Supplément*, n° 4331. Sur un autre sceau du même personnage en 1317 on lit : *S. Guillelmi, Dei gracia episcopi et comitis Gabalitani* (Douet d'Arcq, n° 6717).
42. Ch. Robert, *Sigillographie de Toul*, p. 5 et 70.
43. Demay, *Artois*, nos 2307-2313; — Douet d'Arcq, nos 6887-6890.
44. Douet d'Arcq, n° 7308.
45. Douet d'Arcq, n° 7294.
46. Douet d'Arcq, n° 7277.
47. Douet d'Arcq, n° 7478.

Desservants. — Pour les desservants d'une paroisse, on voit employer le mot *curatus* aussi bien que le mot *presbyter. S. Roberti presbyteri de Bressii,* XIIIe s.[48] En 1454, nous trouvons la forme française *cures*[49], et, en 1484, celle de *sire*[50].

Clergé régulier et Moniales. — Les légendes des sceaux du clergé régulier sont rédigées comme celles des sceaux du clergé séculier. Sur les plus anciens sceaux d'abbés, le nom est au nominatif, puis on trouve le nom au génitif précédé du mot *sigillum,* suivi quelques fois du mot *frater.*

Certains abbés ont indiqué, dans la légende de leur sceau, le rang qu'ils occupaient à la suite de leurs prédécesseurs : *S. fratris Johannis, XXII abbatis Valcellensis* (1395)[51]. De même quelques abbesses : *S. sororis Marie, abbatisse de Marketta XVIII* (1409)[52]; — *S. sororis Johanne, abbatisse de Flines vicesime prime* (1516)[53].

Pour les abbayes, comme pour les chapitres, ce sont généralement les titres *Sigillum conventus* ou *capituli,* suivis du nom du patron seul ou des noms du patron et du lieu.

De même pour les prieurés et les prieurs. Les sceaux de ces derniers, dont les fonctions pouvaient être temporaires sont, on l'a vu, assez souvent anonymes. Le sceau passait ainsi sans changement aux mains du nouveau titulaire. Nous avons signalé aussi des sceaux d'abbés anonymes[54]. On trouve enfin des sceaux communs au doyen et au chapitre, à l'abbé et à l'abbaye, au prieur, ou la prieure et au prieuré.

Le mot *Soror* précède parfois le nom des religieuses : [*S. sor*]*oris Matildis de Vida...,* 1303[55]. La prieure d'Oyrenville, au diocèse de Meaux, en 1303, prend la qualité de *domina*[56]

§ 3. — Légende des Contre-Sceaux.

Différents termes désignant le contre-sceau. — De même que le contre-sceau offre un rapport plus ou moins direct avec le sceau lui-même ou parfois s'en montre tout à fait

48. Coulon, *Bourgogne,* n° 1277. Sans doute Bressey-sur-Tille, Côte-d'Or.
49. Sceau d'Enguerran le Caron, curé de Quiry (1454) (Demay, *Picardie,* n° 1284).
50. *S. Sire Davit d'Abeleng,* Sceau de David d'Ablain, prêtre, 1484 (Demay, *Artois,* n° 2563).
51. *Vaucelles,* diocèse de Cambrai (Demay, *Flandre,* n° 7207).
52. *Marquette,* diocèse de Tournai (Demay, *Flandre,* n°s 7265, 7267).
53. *Flines,* diocèse d'Arras (Demay, *Flandre,* n° 7247).
54. Voir ci-dessus, p. 38
55. Mahaut, abbesse d'Andécies, diocèse de Châlons-sur-Marne (Douet d'Arcq, n° 9183).
56. Alix, prieure d'Oyrenville, au diocèse de Meaux (Douet d'Arcq, n° 9636).

indépendant, ainsi en va-t-il de la légende. Nombre d'entre elles commencent par les mots *contra sigillum* ou *secretum* qui paraît dès le début du XIIIe siècle. Le premier mot est parfois *sigillum*, comme pour le sceau lui-même, plus rarement *signum* ou d'autres termes équivalents : *clavis secreti mei; — confirmatio sigilli; — custodia veritatis; — custos secreti; — custos sigilli; — secretum meum; — secretum notule; — sigillum secreti.*

Légendes anonymes et légendes hagiographiques. — Certaines légendes sont réduites aux seuls mots cités par les exemples que nous venons de reproduire. D'autres légendes sont anonymes. Elles consistent en un précepte, une formule pieuse, prière ou invocation, surtout sur les contre-sceaux de type hagiographique: *Cela secretum*[58];— *Confirma hoc Deus*[59]; — *Frange, lege, tege*[60]; — *Facite que mandamus*[61]; — *Gracia Dei sum id quod sum*[62]. Sur d'autres contre-sceaux encore, la légende *Virga pastoralis*[63] entoure une main qui tient une crosse; — *Ave Maria,* accompagne la scène si fréquente de l'Annonciation; — *Crux Dei, claves Petri* se lit avec la croix cantonnée de quatre clefs[64]; — *Hoc nomen vite eterne* avec le monogramme de Jésus-Christ[65]; — *Signum Dei vivi,* avec la croix[66].

A côté de l'image d'un saint sera reproduit quelque texte tiré de son histoire. Rien de plus fréquent, par exemple, que de lire, autour de quelque représentation de saint Étienne les mots « *Video coelos apertos* » qui le firent condamner par

58. Contre-sceau de Bernard de Castanet, évêque d'Albi, en 1307 (Douet d'Arcq, n° 6436).

59. Contre-sceaux des archevêques de Reims Guillaume II de Joinville en 1224 et Henri II de Dreux en 1233 (Douet d'Arcq, nos 6345 et 6346).

60. Contre-sceau de Laurent, abbé de Saint-Laumer de Blois, 1226 (Douet d'Arcq, n° 8552), allusion à l'usage auquel servaient les contre-sceaux pour cacheter les lettres missives.

61. Contre-sceau de Laurent, abbé d'Hermières, 1364 (Douet d'Arcq, n° 8758.

62. Formule très fréquente, qui ne répond pas toujours à la scène figurée sur le contre-sceau. Par exemple au contre-sceau de Gérard de Basoches, évêque de Noyon, elle entoure une pierre gravée portant un oiseau qui avale un serpent (Douet d'Arcq, n° 6746; voir aussi plus haut, p. 345, note 25.

63. Contre-sceau de Notre-Dame de Cantimpré en 1452 (Demay, *Flandre,* n° 6723).

64. Contre-sceau de Milon, évêque de Beauvais, 1222 (Douet d'Arcq, n° 6512).

65. Contre-sceau de la Grande Chartreuse, 1431 (Demay, *Flandre,* n° 7447).

66. Contre-sceau d'Eudes, abbé de Moutiers-Saint-Jean, 1265 (Coulon, *Bourgogne,* n° 1396).

l'empereur, ou encore « *Domine, ne statuas illis hoc peccatum* », qui furent ses dernières paroles lorsqu'il expira sous les pierres[67]. L'aigle symbolique de saint Jean sera accompagné des premiers mots de l'Evangile : « *In principio erat Verbum*[68]. » Sur le contre-sceau de Sainte-Madeleine de Vézelay en 1345, on lit « *Fides tua te salvam fecit*[69]. » Sur celui de l'abbaye de Morimont on voit saint Vincent suspendu au chevalet, ce que spécifie la légende : *Vincencius in eculeo*[70].

Légendes avec noms ou initiales. — Souvent on ne trouve que le seul nom du saint; les dimensions du contre-sceau, plus petit que le sceau, ont en effet amené le graveur à réduire aussi la légende. Celle-ci est donc en général, plus courte : on a supprimé, pour un évêque, la formule *Dei gracia : Contrasigillum Hugonis, episcopi Parisiensis*[71]; — on a réduit le nom à son initiale : *Signum G., episcopi Eduensis*[72]; ou bien on s'est contenté du nom sans aucun titre : *Erlebaldus*[73], mais parfois aussi cette légende peut, malgré sa brièveté, compléter celle du sceau. Le sceau de l'abbé d'Anchin, en 1429, porte : *S. Johannis, Dei gracia abbatis Aquiscinctensis* et le contre-sceau, le nom de famille : *S. Johannis de Bateria,* de même pour son successeur en 1482, avec cette particularité que le nom de famille donné par le contre-sceau est en français : *S. Hue de Lohes, abbé d'Anchin*[74]. Le contre-sceau de Bertrand de Montagut, abbé de Moissac en 1266, nous fait connaître qu'il était aussi chapelain du Pape : *S. Bertrandi, domini Pape capellani*[75].

---

67. *Actus apostolorum,* liv. VII, v. 55, 58 et 59.
68. Contre-sceau de Jean, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, 1250 (Coulon, *Bourgogne,* n° 1314 bis).
69. Coulon, *Bourgogne,* n° 1297 bis.
70. Coulon, *Bourgogne,* n° 1279 bis.
71. 1326 (Douet d'Arcq, n° 6794).
72. Contre-sceaux de Gérard de la Roche, évêque d'Autun, 1256 et 1272 (Douet d'Arcq, n°s 6467 et 6468).
73. Contre-sceau d'Ellebaud de Braine, chanoine de Cambrai, 1232 (Demay, *Flandre,* n° 6108).
74. Demay, *Flandre,* n°s 6849 et 6851.
75. Douet d'Arcq, n° 8843.

CHAPITRE NEUVIÈME

DE LA REDACTION D'UN INVENTAIRE DE SCEAUX

Inventaires de sceaux. — Travaux et recherches bibliographiques. — Les matrices. — Rédaction et classement des fiches. — Description du sceau. — La légende. — Reproduction des sceaux : Procédés photographiques; moulage; dessin.

Inventaires des Sceaux.

Les inventaires de sceaux peuvent se diviser en deux classes suivant leur objet. On distinguera 1° les inventaires de sceaux d'un dépôt, d'un fonds particulier ou de dépôts d'une même région ; 2° les inventaires de sceaux formant une catégorie spéciale, tels ceux d'un ordre religieux; ceux qui concerne une région déterminée, province ecclésiastique ou diocèse; ceux qui offrent la représentation d'un certain thème iconographique, personnage, scène, armoiries, etc.

Dans le premier cas, on signalera tous les sceaux rencontrés au cours du dépouillement dans le dépôt ou le fonds choisi. Ainsi ont été constitués les inventaires des sceaux recueillis en Artois, en Flandre, et ceux des Archives nationales ou de la Collection Clairambault que nous avons maintes fois cités.

Dans le second cas on fera un choix, on ne prendra que les sceaux concernant le sujet que l'on entend étudier, et ceux-là peuvent être dispersés dans des régions fort distantes, comme les sceaux des grands ordres religieux de Cluny ou de Cîteaux qui étaient en relation avec le monde entier.

Travaux et recherches.

Un travail préliminaire à la rédaction, sera le dépouillement de tous les ouvrages imprimés où se peuvent trouver mentionnés ou décrits de tels sceaux. L'excellente Bibliographie publiée par M. A. Blanchet pour la France, et celle, plus récente, de Mlle M. Nicodème pour la Sigillographie en général, seront des guides très sûrs[1].

On consultera aussi les inventaires des diverses collections de sceaux réunies aux Archives nationales. On sait que cet établissement possède à lui seul plus de 70.000 moulages

1. Voir plus haut, p. 30, note 4.

(sceaux et contre-sceaux), appartenant, pour la plus grande part, aux diverses régions de la France. Cet ensemble unique comprend :

1° Les sceaux des archives nationales qui, en principe, sauf les cachets modernes, ont tous été moulés (Collection Douët d'Arcq);

2° Ceux qui proviennent de certains fonds de la Bibliothèque nationale (Collection Clairambault; Pièces originales du cabinet des titres (en partie, de A à M); Collection dite de Lorraine);

3° Ceux qui ont été pris dans les archives, dépôts et musées des départements correspondants aux anciennes provinces de l'Artois, de la Bourgogne, de la Flandre, de la Normandie et de la Picardie. On peut y ajouter les sceaux de Champagne, de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, dont l'inventaire est en cours;

4° Ceux qui proviennent d'acquisitions, de dons ou d'échanges et qui constituent la majeure partie de la collection dite du Supplément, série ouverte d'abord pour les sceaux des archives nationales qui avaient échappé à Douët d'Arcq.

Tous ces inventaires sont imprimés, sauf ceux de la collection de Lorraine et du Supplément[2]. Imprimés et manuscrits sont aujourd'hui fondus en un inventaire général qui ne remplit pas moins de cent-dix boîtes aux Archives nationales. Toute personne, qui en fait la demande, peut avoir communication de ces moulages et même en obtenir des reproductions au tarif fixé par la loi des finances du 1er janvier 1929[3].

Le dépouillement des ouvrages imprimés une fois terminé, les investigations seront poursuivies dans les différents dépôts d'archives (archives départementales, communales, hospitalières), les bibliothèques, les musées, et, quand elles seront accessibles, les archives privées. Les archives départementales, où furent centralisés depuis la Révolution les fonds particuliers jusque-là disséminés dans des milliers de dépôts, fourniront en général l'appoint le plus important, particulièrement les séries G (clergé séculier) et H (clergé régulier). L'inventaire de ces séries fait mention des sceaux qui s'y trouvent conservés, mention généralement bien sommaire et qui ne dispense pas de recourir à l'original.

2. A. Coulon, *Le service sigillographique et les collections d'empreintes de sceaux des archives nationales.* Paris, Champion, 1916, in-16.

3. Le tarif est fixé, d'après la grandeur des sceaux mesurés dans leur plus grande dimension, à 2 francs par 25 millimètres, soit 2 francs pour les sceaux qui ne dépassent pas cette dernière grandeur, 4 fr. pour les sceaux de 26 à 50 mm.; 6 fr. pour ceux de 51 à 75; 8 fr. pour ceux de 76 à 100; et 10 fr. pour les plus grands.

Dans les Musées, on trouvera surtout des matrices et des sceaux détachés. Il est difficile parfois d'identifier et plus encore de dater exactement ceux-ci, séparés des actes qu'ils authentiquaient. Il en sera de même pour les matrices dont on devra de plus vérifier sévèrement l'authenticité.

Les matrices.

La matrice du sceau devait être, on l'a vu, rendue inutilisable à la mort de son titulaire. Si on ne la détruisait pas, on l'ensevelissait avec lui, et celles-là nous sont parvenues intactes; ou bien on la défigurait par des traits de limes, des coups de marteau, on la brisait, ce qui donne encore une sorte de garantie d'authenticité, mais il y eut aussi des faux nombreux, les uns anciens, fabriqués au Moyen Age par des personnes peu scrupuleuses pour authentiquer des titres, d'autres modernes, destinés à des amateurs. Dès 1860, Boutaric en constatait le nombre croissant[4]. Les uns sont gravés et, par suite, plus difficiles à reconnaître; d'autres fondus, coulés sur des surmoulages, et ici la supercherie est assez facilement décelée par l'adoucissement des arrêtes, l'empâtement des traits et surtout des lettres, la légère différence de grandeur que produit le retrait du métal, si bien qu'une épreuve authentique ne rentrerait pas dans une matrice de ce genre, sans parler du grain et de la couleur du métal, des coups de lime restés souvent apparents et de bien d'autres détails qu'un œil exercé reconnaîtra aisément[5].

On ne manquera pas d'examiner la forme de la matrice qui a varié au cours des siècles. Les plus anciennes sont plates, munies à la partie supérieure d'un appendice formant anneau dont les empreintes de cire ont conservé la marque visible. A cet anneau était souvent fixée une chaîne dont l'autre extrémité retenait le contre-sceau : telles les remarquables matrices d'argent du XIIe siècle du sceau et du contre-sceau de l'abbaye de Saint-Denis exposées au Musée des archives nationales[6]. Dans la suite cet anneau ne se trouve plus dans le plan même de la matrice, il est fixé sur le revers de celle-ci, et parfois prolongé en une arête médiane, remplacée, vers le XIIIe siècle, par une plaque verticale, qui est souvent en forme de demi-cer-

4. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*. 1860, p. 125-127.

5. Cf. DEMAY, *Le costume au Moyen Age d'après les sceaux*, p. 67-68; — J. ROMAN, *Manuel*, p. 57-59. C'est pour éviter les faux que, d'après le titre XLI, n° 3, du livre des métiers attribué à Étienne Boileau au XIIIe siècle, il était interdit aux fondeurs de métaux de mouler ou de fondre des objets portant une légende, comme les sceaux et les monnaies.

6. DOUET D'ARCQ, n° 8370.

cle, parfois découpée et ajourée. Au XIVe siècle, on eût l'idée de monter cette poignée sur une charnière permettant de la rabattre. Les matrices de petites dimensions affectent fréquemment une forme conique ou pyramidale, aux côtés légèrement infléchis, terminée par un anneau percé d'une ou de plusieurs ouvertures formant des trèfles ou des quadrilobes. Sur certains faux grossièrement fabriqués, ces trous qui ne pouvaient venir à la fonte, n'ont pas été repercés, et il n'en reste que la trace. C'est au XVIe siècle que remonte l'emploi, aujourd'hui généralisé, des manches en bois enfoncés dans une douille fixée au revers de la matrice, mais certains types anciens n'en sont pas moins restés longtemps en usage. Afin de pouvoir reconnaître exactement l'endroit où se trouve le haut de l'empreinte lorsqu'on apposait sur la cire la matrice, on a souvent gravé au revers de celle-ci une étoile, une petite croix, un fleuron ou quelque signe analogue[7].

Rédaction et classement des fiches.

Pour le travail de dépouillement, on se servira de fiches, une fiche par sceau, portant, bien en vedette, le nom du titulaire, puis, dans un des angles du haut, la date, l'autre angle pouvant recevoir la cote ou un numéro d'ordre. On transcrira exactement et textuellement la légende. En effet, celle-ci suivant le contour du sceau, c'est-à-dire de la partie la plus exposée aux détériorations, est souvent elle-même mutilée et incomplète. On conçoit donc qu'il sera plus facile de la reconstituer, si on a pris soin de relever tout ce qu'il en subsiste sur chacun des divers exemplaires ou fragments d'un même sceau que l'on aura rencontrés. Si l'on éprouve quelque difficulté à lire ces caractères souvent déformés, aplatis ou usés, on saupoudrera le sceau d'une poudre blanche, talc, plâtre bien sec et très fin, craie, farine même, et on le frottera très légèrement avec le doigt, ou un peu d'ouate. Cette poudre blanche, pénétrant dans les creux, laissera les reliefs apparaître en un ton plus foncé. On l'enlèvera ensuite avec un pinceau souple ou une brosse très douce.

7. On ne considérera pas comme faux proprement dits les fac-simile dont la Société de Sphragistique avait entrepris la fabrication et qui étaient destinés aux dépôts publics (*Société de Sphragistique de Paris*, t. I, 1851-1852, p. 8-9, 357-362, art. 12 des statuts). L'éclat doré du métal et surtout les initiales, entre une étoile et un croissant, A. F. (Arthur Forgeais, l'un des membres fondateurs de la Société, spécialement chargé de ces reproductions) et S. S. (Société de Sphragistique) marqués au revers des matrices comme un poinçon suffiraient seuls à écarter toute idée d'intention frauduleuse de la part des auteurs.

Pour trouver l'origine du texte de certaines légendes, ou pour le compléter lorsqu'il présente des lacunes, on aura souvent avantage à consulter les Concordances de la Bible, nombre de ces légendes, surtout parmi les contre-sceaux, ayant été empruntées aux Saintes Écritures.

Il est fort utile de prendre des fiches de papier mince, entre lesquelles on mettra une feuille de papier dit carbone, adopté aujourd'hui pour obtenir des duplicata. A l'aide d'un crayon un peu dur on aura ainsi, d'un seul coup, deux fiches exactement semblables qui permettront deux classements différents. Le premier classement sera alphabétique, l'autre méthodique, numérique, chronologique, mais le classement alphabétique opéré au fur et à mesure du dépouillement, est indispensable pour permettre de trouver, du premier coup d'œil, tous les sceaux appartenant à un même titulaire. Ainsi pourra-t-on facilement comparer les doubles et éliminer les moins bons. Cette méthode est surtout recommandable lorsque l'on doit consulter un grand nombre de documents. Si l'on n'a à décrire que quelques sceaux, il est évident qu'on peut rédiger immédiatement les fiches définitives.

Celles-ci porteront en vedette, comme les précédentes, et, autant que possible, en caractères distincts :

1° Un numéro d'ordre;

2° Le nom du titulaire avec ses titres et qualités, tant ceux qui figurent sur la légende du sceau que ceux donnés par le texte du document (à noter que l'orthographe du nom peut être différente dans ce texte);

3° Le genre du sceau : grand sceau, petit sceau, sceau secret, scel aux causes, scel aux contrats, sceau de la Chambre, etc.

4° La date, ramenée de préférence au style moderne (On devra la reproduire à la fin de l'analyse, telle qu'elle se trouve dans le texte original);

5° Viennent ensuite : *a*) les caractères extérieurs du sceau : forme, dimensions en millimètres : diamètre s'il est rond, hauteur et largeur s'il est en navette[8], etc. S'il s'agit d'un fragment, on donnera les dimensions que devait approximativement avoir le sceau entier, et il en sera de même pour le contre-sceau. — *b*) Le mode d'attache, sans oublier la matière ou la couleur de ces attaches : queue de parchemin, simple ou

8. Il ne faut pas employer, pour marquer ces dimensions, le signe de la multiplication (×) qui ne peut mathématiquement s'appliquer qu'à des surfaces rectangulaires — ce qui est fort rare pour les sceaux. On se contentera donc de la conjonction *et*, par exemple : Sceau en navette, de 50 et 32 millimètres.

double, nattée ou nouée; cordelettes de chanvre; lacs de soie, écheveaux, flocs, tresses, rubans, etc. — *c*) La couleur de la cire. — *d*) La cote du document auquel le sceau est fixé ou celle qu'il porte dans le classement, dans le catalogue de la collection à laquelle il appartient.Enfin si ce sceau a déjà été étudié ou reproduit dans quelque ouvrage, on ne manquera pas de le signaler en indiquant la référence à cet ouvrage.

Description du sceau.

On passera alors à la description du sceau lui-même. On s'efforcera de la faire aussi exacte que possible en évitant les détails inutiles. Il est certain que les termes : type épiscopal, type abbatial sont beaucoup trop vagues; ils ne permettent pas de distinguer des sceaux de personnages différents non plus que les sceaux différents d'un même personnage. On notera par exemple que l'évêque, ou l'abbé, a les pieds posés sur un piédouche, que sa chasuble porte des orfrois, de quelle façon ils sont disposés, que la volute de la crosse est tournée en dedans ou en dehors, etc. A plus forte raison mentionnera-t-on les figures accessoires : dais d'architecture, points, étoiles, fleurs-de-lys, etc., qui peuvent l'accompagner. Mais, s'il s'agit d'un abbé non mitré, il est inutile de dire qu'il porte les cheveux en couronne, ce mode de coiffure étant de règle.

Les images de la Vierge sont nombreuses : de face, de profil, debout, assise, à mi-corps, nimbée, couronnée ou non, toutes particularités qu'il convient de noter. Les représentations de saints, les scènes hagiographiques seront parfois difficiles à reconnaître, à identifier, si l'on n'y peut parvenir à l'aide des ouvrages spéciaux, des légendes ou des traditions locales[9], on se contentera de la description pure et simple sans risquer de ces interprétations hasardeuses qui mènent facilement à des erreurs[10].

Pour le blason, on emploiera les termes héraldiques. Ces termes, tout conventionnels, mais si rigoureusement précis, seront même utiles en quelques autres cas, à condition toutefois qu'ils soient assez connus pour être compris de ceux qui ne seraient point versés dans cette science spéciale. On sait, par

9. Voir ci-dessus, ce qui a été dit au sujet du type hagiographique, p. 163 et suivantes.

10. C'est pour n'avoir pas connu la vie de saint Jean l'Évangéliste ni consulté la *Légende dorée* que Demay a vu, sur le contre-sceau de Jean, abbé de Cantimpré en 1313, « Saint Jean debout, nu, dans une cuve et deux mains versant sur lui les eaux du baptême... » (*Flandre*, n° 6942). En réalité il s'agit ici du martyre du saint, plongé dans une cuve et arrosé d'huile bouillante devant la porte Latine à Rome. L'Église en célèbre le souvenir le 6 mai.

exemple, que l'écu étant considéré comme porté sur la poitrine de qui il est l'emblème, dextre en désignera le côté droit qui sera le côté gauche pour celui qui le voit, et senestre le côté gauche, le droit pour le spectateur, ainsi que chacun peut s'en rendre compte en regardant une personne qui vient à lui. On ne devra donc pas employer indifféremment l'un pour l'autre ces termes qui pourraient paraître prétentieux, mais qui, une fois admis dans leur sens exact, éviteront bien des confusions. Les mots : en fasce, en pal, en bande, en barre, etc., indiquent sous une forme claire et concise que certains objets sont posés horizontalement, verticalement, obliquement de gauche à droite ou de droite à gauche. On y pourra recourir si l'on ne trouve pas de formule équivalente, mais on fera bien de n'employer ce langage héraldique, en dehors du blason proprement dit, qu'avec une extrême prudence et beaucoup de discrétion.

Légende.

La légende sera reproduite telle qu'elle apparaît sur le sceau, avec les abréviations et les lacunes : celles-ci indiquées par des points. Il sera bon de proportionner le nombre de ces points à la longueur des lacunes, et de désigner, approximativement, chaque lettre absente par un point. Au-dessous, entre parenthèses et en caractères plus petits, on en donnera la transcription aussi complète que possible ; les abréviations seront résolues et les mots manquants rétablis entre crochets, à condition que cette restitution ne soit pas douteuse , autrement on conservera les points et, si l'on propose une leçon probable, on mettra un point d'interrogation. Seule pourra être conservée l'abréviation *S.* par laquelle débute la plupart des légendes et qui peut, dans nombre de cas, signifier *sigillum, secretum, seel, secret* sous les différentes formes que ces mots prennent en latin ou en français.

Douët d'Arc, Demay et bien d'autres ont tenté de reproduire par l'imprimerie les types mêmes des légendes. Ils ont utilisé à cette fin sept séries de caractères correspondant aux écritures du VIe au XIXe siècle et dont cinq furent spécialement gravées à cette occasion par l'Imprimerie impériale où était publié l'inventaire. Mais les caractères des légendes sont infiniment plus variés, chaque graveur a sa manière, il peut la changer suivant l'espace dont il dispose et la longueur du texte qu'il y doit inscrire; puis on trouve des abréviations, des lettres liées, des fleurons, des étoiles, des croix et bien d'autres signes de fantaisie pour marquer la ponctuation ou remplir

les vides. Aussi, malgré le nombre des caractères employés — la première série (du VIe au XIe siècle) en compte à elle seule 121 — on devait arriver, de l'aveu même de l'auteur, non à donner un fac-simile, mais seulement à « maintenir la marque des grandes époques qui ont modifié cette paléographie particulière »[11].

Quelques auteurs ont pris soin d'ajouter à ces indications la liste, avec leurs cotes et leurs dates respectives, des différents exemplaires d'un même sceau relevés au cours de leurs recherches[12], ce qui fournit des éléments de comparaison de ces sceaux entre eux, permet de les compléter et de fixer, avec une certaine précision, les périodes pendant lesquelles ils ont été en usage.

Il y a là d'incontestables avantages, mais cette méthode augmente singulièrement le travail lorsqu'il porte sur un grand nombre de documents et elle risque d'alourdir le texte de l'inventaire. Certains sceaux de juridictions comme les officialités, ou de chapitres se retrouvent en un grand nombre d'exemplaires, on pourrait alors se contenter de mentionner et de décrire le plus complet, en donnant aussi les dates du plus ancien et du plus récent.

Reproduction des sceaux.

La meilleure description ne remplace pas l'image du sceau lui-même. Il serait à souhaiter que, dans un inventaire, on eut l'une et l'autre. Le volume des sceaux du Trésor des chartes du comté de Rethel, décrits et publiés par Léon-H. Labande[13] en fournit un exemple. D'autres fois on a dû se contenter de reproduire les spécimens les plus remarquables, comme dans les inventaires des sceaux des provinces par Demay[14].

Procédés photographiques. — Cette image s'obtient par la photographie et les procédés qui en dérivent : phototypie, héliogravure, etc., ou par le dessin.

La photographie directe de l'original présente quelques difficultés. En effet, la teinte naturelle de la cire que le temps a, le plus souvent, brunie, non moins que le rouge, le vert ou

11. Préface de l'inventaire, p. 36.

12. Par exemple, S. Philippe, *Inventaire des sceaux de la série G (clergé séculier) des archives départementales des Vosges* (Épinal, 1919, in-4°).

13. Paris, Picard, 1914, in-4°, LIII pl. et 577 sceaux.

14. Inventaires des sceaux de la Flandre; — de l'Artois et de la Picardie; — de la Normandie, avec planches « photoglyptiques ». L'inventaire de Bourgogne compte aussi LIX planches. L'atlas de sceaux qui devait accompagner l'inventaire de Douët d'Arcq et paraître par

les autres couleurs qu'on y a souvent incorporées, sont à peu près sans action sur la plaque sensible. On risque de n'avoir, sur le positif, qu'une tache noire, sans relief et sans détail. On y peut remédier en utilisant soit les écrans de verre colorés, soit les plaques spéciales dites orthochromatiques, dont les unes sont sensibles au rouge, les autres au vert et à leurs dérivés, soit les plaques panchromatiques sensibles, en principe, à toutes les couleurs. Ces plaques ont l'inconvénient de coûter fort cher. On a préconisé l'emploi d'une poudre métallique bronzée, étendue avec un pinceau doux sur le sceau qui prend ainsi un aspect bronzé et lumineux favorable à la photographie. On préférera souvent, et non sans raison, un moulage au plâtre.

Moulage. — On obtiendra ce moulage en posant délicatement au pinceau, sur le sceau original préalablement nettoyé à la dissolution de savon noir et huilé, du plâtre liquide qui, une fois sec, donne une reproduction exacte en creux. C'est sur ce creux ou moule, séché et passé à l'huile siccative, que l'on pourra tirer les épreuves en relief. Cette opération est d'une exécution délicate et doit être conduite avec une extrême prudence. On est souvent tenté, pour obtenir plus rapidement ce creux, de le prendre par pression, en appliquant sur l'original une pâte plastique (cire à modeler, plastiline, etc.). Ce procédé néfaste doit être absolument condamné et c'est avec raison qu'il a été interdit, dans les archives publiques, par la circulaire ministérielle du 27 janvier 1910. On ne doit pas oublier que les sceaux sont très fragiles, que les mieux conservés en apparence se briseraient à la plus légère pression et qu'il suffit quelquefois de déplier un peu brusquement la queue de parchemin durcie et racornie qui les porte, pour les voir se fendre et tomber en morceaux.

Les moulages en plâtre présentent, pour la photographie, un inconvénient inverse à celui que comportent les originaux. Ici l'irradiation de la lumière frappant les reliefs blancs efface les ombres voisines, certains détails disparaissent sous ce « halo ». Les plaques photographiques dites « anti-halo » peuvent remédier à cet inconvénient, mais il est préférable, et facile d'ailleurs, de teinter le plâtre dans la masse avant de l'employer en y incorporant de l'ocre jaune, ou mieux, —

séries de cent planches en « deux éditions, l'une en photographies inaltérables au charbon, l'autre en photographies transportées sur pierre ou sur un relief de métal » (Préface du comte de Laborde, p. 44) ne vit pas le jour. Seul un spécimen de quatre planches qui figura à l'Exposition universelle de 1867 et se trouve maintenant aux Archives nationales, donne une idée de ce qu'eût été cette remarquable publication.

toute substance inerte altérant forcément la qualité plastique du plâtre, — de passer sur l'épreuve terminée et bien sèche une couche de vernis gomme-laque jaune.

On n'oubliera pas que, pour obtenir un bon cliché photographique, le jour doit être frisant, venir obliquement, de haut ou de droite — on risque autrement d'obtenir un positif donnant l'illusion d'un creux —, et que cette direction de la lumière doit être bien entendu la même pour tous les sceaux destinés à figurer sur une même planche. Il est commode, pour y parvenir, de laisser le sceau à plat et de poser l'appareil verticalement. Si la photographie n'est pas prise à la grandeur de l'original, il est indispensable de donner les dimensions de ce dernier ou de mettre, sur la planche même, une échelle graduée permettant de rétablir les proportions exactes.

Dessin. — Malgré son exactitude mathématique, la photographie peut prêter à quelques critiques : les rayons lumineux venant d'une même direction ne frappent pas également tous les reliefs, il en est qui leur échappent et restent invisibles : c'est surtout le cas pour les lettres des légendes. Tous ceux qui ont cherché, dans les cas difficiles, à les déchiffrer, savent qu'on y arrive souvent en exposant successivement toutes les parties du sceau à la lumière qui en révèle ainsi les détails l'un après l'autre, et c'est une des raisons qui peut faire préférer le dessin.

Ici les écueils ne sont pas moindres : les dessins de dom Plancher pour son *Histoire de Bourgogne* sont d'une barbarie déconcertante dans un siècle qui a produit tant d'artistes[15]; les fines gravures des : *Sigilla comitum Flandriae* d'Olivier de Vrée[16], au contraire, sont des chefs-d'œuvre où le talent du graveur fait tort à l'exactitude. Il faut donc que l'artiste soit assez versé dans la connaissance de la sigillographie et de l'archéologie en général pour voir exactement ce qu'il y a sur le sceau, et assez maître de son imagination et de sa main pour ne rien mettre de plus. Les hachures, les ombres, la mise en valeur ne sont souvent qu'un trompe-l'œil. Le simple dessin au trait, sincèrement exécuté, sera préférable. On trouvera dans l'ouvrage de Demay sur *Le*

15. Tomes II et III, 1741, 1748.

16. Olivarius Vredius, *Sigilla comitum Flandriae ac inscriptiones diplomatum.* Bruges, 1639, in-4°, pl. Traduit en français sous le titre : *Les sceaux des comtes de Flandre et inscriptions des chartres par eux publiées,* Bruges, 1641, in-4°, pl.

costume au Moyen Age d'après les sceaux un excellent spécimen de ce que l'on peut obtenir en ce genre[17].

On peut aussi, avec quelque habileté, calquer le dessin du sceau sur une épreuve photographique bien nette, ou mieux, suivre directement ce dessin à l'encre de Chine sur une épreuve qui a subi une préparation spéciale permettant de faire disparaître, dans un bain approprié, toute trace de photographie; il ne reste plus, sur le papier, que le dessin à l'encre de Chine qu'il est facile de reproduire par les procédés ordinaires[18].

Remarquons, en terminant, que l'art religieux trouverait dans l'étude des sceaux dont quelques-uns sont de vrais chefs-d'œuvre, une source d'inspiration et des modèles bien propres à faire taire les critiques dont il est justement aujourd'hui l'objet[19].

Ces indications pratiques, de portée générale, sont données ici parce que l'expérience en a démontré la valeur. Libre à ceux qui étudieront les sceaux de les utiliser, de les modifier, et, nous le souhaitons, de les améliorer, mais qu'ils n'oublient jamais de rechercher avec patience, de traiter avec ménagement, d'interroger avec sollicitude et respect, quelque affaiblis qu'ils nous paraissent et avant qu'ils ne se taisent pour toujours, ces modestes mais fidèles témoins de notre passé : « *Colligite fragmenta, ne pereant*[20]. »

Auguste Coulon,
Conservateur-adjoint aux Archives nationales.

17. On peut citer aussi les 114 planches publiées par L. Blancard dans son : *Iconographie des sceaux et bulles des archives départementales des Bouches-du-Rhône*, Marseille et Paris, 1860, in-4°.

18. C'est par un procédé de ce genre, mais plus minutieux, puisqu'il fallait photographier les différents fragments d'empreintes provenant d'une même matrice, que M. D. L. Galbreath est arrivé à reconstituer des sceaux dont on ne connaissait aucun exemplaire complet (Cf. *Sigilla Agaunensia* dans les *Archives héraldiques suisses*, 1925, p. 2).

19. Les sceaux ecclésiastiques, ceux des évêques, entre autres, seraient les premiers à bénéficier de ce retour aux types traditionnels. Voir à ce sujet Em. de B. : *Du sceau épiscopal*, dans *Société de Sphragistique de Paris*, t. I, 1851-1852, p. 281-305. On peut d'ailleurs noter aujourd'hui, spécialement dans l'orfévrerie et les ornements liturgiques. une heureuse tendance à revenir à nos anciens types.

20. Saint Jean, *Evang.*, cap. VI, v. 12.

Le retable dit de la Tarasque

à la cathédrale d'Aix en Provence

A la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence, on voit, dans la chapelle Sainte-Catherine, dite aussi de l'Université, un beau retable de pierre qui provient de l'église des Grands Carmes de la même ville. Le moulage s'en trouve au Musée de sculpture comparée du Trocadéro[1].

Cette œuvre remarquable représente, au centre, sainte Anne, la sainte Vierge et l'enfant Jésus; à la gauche du spectateur, saint Maurice; à la droite, une jeune fille, les mains jointes, émergeant du dos d'un dragon. En bas, est figurée l'apparition de Jésus à la messe de saint Grégoire.

A côté du retable, on lit une inscription qui rappelle que la chapelle des Grands Carmes, où il se trouvait, a été construite en l'honneur de sainte Anne, par les soins de noble homme « Urbanus Aygosii[2] » et qu'elle a été achevée le 28 janvier 1470[3]. Le groupe de la jeune fille et du dragon a été généralement considéré comme représentant sainte Marthe et la Tarasque. Une inscription placée récemment à Saint-Sauveur d'Aix, au bas du retable, du côté où l'on voit la pucelle au dragon, porte une invocation à sainte Marthe. Le catalogue du Musée du Trocadéro admet la même identification, et au moulage est annexée une étiquette ainsi libellée : « Retable de la Tarasque ».

Or, je ne crois pas que l'on puisse voir dans ce retable l'image de l'hôtesse du Christ dont le culte est si populaire en Provence. Rien dans sa légende ne peut expliquer le groupe ici représenté. Sainte Marthe a amené la Tarasque à ses pieds en lui parlant au nom de Jésus; elle lui a imposé sa ceinture en guise de licol. Elle n'est point entrée dans le corps de la bête; elle n'a pas eu à se frayer un passage à travers le dos du monstre.

Au contraire, le groupe de notre retable convient parfaitement à illustrer la légende de sainte Marguerite.

Cette vierge, dit-on, vivait, au IIIe siècle, à Antioche de Pisidie.

1. J. Mille, *La sainte église d'Aix et d'Arles, notre métropole*, p. 197. — Enlart et Roussel, *Catalogue général. Musée de sculpture comparée du Trocadéro*, t. III, p. 86.

2. Le nom se trouve écrit, *Aigoth, Aigoux, Aigozi* (Bibl. nat., Pièces originales 15, dossier 394). Les armes de la famille étaient *de gueules* (ou *d'azur*) *au chien rampant d'or, colleté d'argent*. Elles figurent sur le retable jointes à des blasons d'alliances, mais placées au second rang seulement.

3. Le retable est-il aussi ancien que la chapelle qu'il décorait ? Je le croirais volontiers un peu plus récent.

Elle venait d'avoir quinze ans quand le préfet Olybrius, épris de sa beauté, lui proposa de l'épouser. Elle refusa et se déclara chrétienne. Le préfet essaya en vain de la séduire et n'ayant pu obtenir ses faveurs, il la condamna, pour crime d'impiété, à être battue de verges et déchirée à coups de crochets de fer. Jetée dans un cachot, Marguerite vit venir à elle un énorme dragon qui la dévora incontinent. Mais suivant certains auteurs, elle portait sur elle une petite croix à l'aide de laquelle elle perfora l'échine du monstre et elle sortit ainsi saine et sauve du corps où elle était enfermée. D'autres disent qu'il lui suffit de se signer pour se frayer un passage à travers le dos de l'animal. Cet épisode que la *Legenda aurea,* elle-même, si accueillante aux récits merveilleux, rejette comme « *apocryphum et frivolum* », a été retracé maintes fois par les peintres et les sculpteurs du Moyen Age. On en trouve une foule de représentations dans les livres liturgiques et surtout dans les livres d'heures; elles illustrent des prières adressées à sainte Marguerite[4]. La vierge d'Antioche est généralement figurée sortant du dos du dragon, une petite croix à la main ou entre les mains jointes. Dans la plupart des cas, un morceau de son vêtement sort de la gueule du monstre, pour marquer que ce dernier vient d'engloutir la sainte. C'est ce qui se voit dans notre groupe; la croix n'y figure pas; peut-être a-t-elle été brisée; d'ailleurs elle fait parfois également défaut dans les représentations peintes[5].

Une statuette d'ivoire du XVIe siècle, conservée au Musée de Cluny, offre le même thème. Elle est également considérée comme l'image de sainte Marthe et on l'a étiquetée comme telle.

Ce que je viens de dire n'est point pour enseigner au monde savant quelles différences il y a entre l'iconographie de sainte Marthe et celle de sainte Marguerite. Je ne prétends faire autre chose que signaler aux administrations laïques et ecclésiastiques certains écriteaux, certaines étiquettes qui pourraient perpétuer une erreur fâcheuse.

26 janvier 1932.

Max Prinet,
Directeur d'études
à l'École pratique des Hautes Études.

4. *Legenda aurea,* cap. XCIII. *Acta Sanctorum,* t. V de juillet, p. 24-45. Cahier, *Les caractéristiques des saints,* p. 322. *La vie de sainte Marguerite, poème inédit de Wace,* publ. par A. Joly, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie,* 3e série, 10e vol., p. 173 et s. — V. Leroquais, *Les livres d'heures manuscrits de la Bibliothèque nationale,* t. I, p. lxix et *passim.*

5. Ainsi dans le ms. latin 10533 de la Bibl, nat., fol. 135 v°; cette représentation est conforme à la branche de la légende selon laquelle il a suffi à Marguerite de faire le signe de la croix pour sortir du corps du monstre. Sans doute à cause de sa miraculeuse sortie des entrailles du dragon, sainte Marguerite a été considérée comme la patronne des femmes en couches (F. Soleil, *La vierge Marguerite substituée à la Lucine antique*).

BULLETIN CRITIQUE

M. Schuler. — *Ueber die Anfaenge des Christentums in Gallien und Trier, mit besonderer Berücksichtigung der These von Louis Duchesne.* (Sonder-abdrück aus *Trierer Zeitschrift,* Band VI, 1931, Seite 80-103).

Le contenu de cet ouvrage répond imparfaitement à son titre : il y est fort peu question des origines chrétiennes de Trèves, mais presque uniquement de celles de la Gaule en général.

Il s'annonce tout de suite comme opposé à ce que l'auteur appelle encore « l'école historique », incarnée par lui presque tout entière en Mgr Duchesne. Mais il ne se range pas pour autant sous les drapeaux défraîchis de l'école légendaire. M. Schuler a le bon goût de ne pas revenir une fois de plus sur les prétendues traditions apostoliques, dont on a mieux à faire qu'à rouvrir la discussion désormais close. Mais il s'en prend aux points où les vues exposées par Mgr Duchesne dans ses *Fastes épiscopaux* peuvent prêter à la critique.

Mgr Duchesne a beaucoup fait état du passage bien connu de Sulpice Sévère sur l'évangélisation relativement tardive (*serius*) de la Gaule, et admis que, au moins jusque vers 250, date conventionnelle de la mission, elle-même demi légendaire, des « sept évêques », ce pays n'avait pas compté d'autre évêché que celui de Lyon. Il est évidemment facile d'objecter à cette thèse que l'existence, si pleinement attestée par l'histoire des martyrs de 177, d'une Église déjà florissante à Lyon dès le milieu, sinon même la première moitié du IIe siècle, permet difficilement d'attribuer trop grande importance au propos de Sulpice Sévère. Quant au nombre des évêchés gaulois jusque plus ou moins avant dans le cours du IIIe siècle, il est toujours loisible de tirer parti de l'appartenance des martyrs de 177 à deux communautés chrétiennes distinctes, Lyon et Vienne, en faveur d'une dualité épiscopale et d'invoquer d'autre part le texte d'Irénée sur les Églises déjà répandues de son temps chez les Celtes et les Germains à l'appui de l'hypothèse d'une pluralité relativement précoce de sièges épiscopaux. Mais ces arguments ne paraîtront peut-être pas décisifs. Plus fort serait celui que fournit l'affaire de la controverse pascale, au temps du même Irénée et du pape Victor, à propos de laquelle Rufin écrit : « *Irenaeus cum ceteris quibus praest Galliarum episcopis scribens confirmat...* », si la date déjà un peu basse de ce témoignage n'en affaiblissait le poids. En tout cas, M. Schuler n'a pas tort de faire observer que, lors des discussions soulevées par le novatianisme en Gaule, la correspondance de saint Cyprien, qui fut appelé à dire son mot, donne l'impression qu'il y avait dès ce

moment un épiscopat gallo-romain plus ou moins nombreux partagé, semble-t-il, suivant deux tendances contraires et comprenant d'une part les évêques de la Gaule Narbonnaise groupés autour de Marcianus d'Arles, et d'autre part ceux de l'ancienne *Gallia Comata* groupés autour de l'Église de Lyon.

La conclusion, malgré tout, reste douteuse. Mgr Duchesne a discuté lui-même[1] tous les moyens qu'on lui oppose et que Harnack[2] avait déjà développés, et il a estimé qu'on ne sortait pas avec eux du domaine de la conjecture. Mais on doit reconnaître que M. Schuler n'a fait usage, pour défendre ses vues, que de raisons vraiment scientifiques, sans en appeler aux prétendus arguments de tradition, au sentiment et à la rhétorique ecclésiastique qui ont joué jadis un rôle si fâcheux dans ces sortes de discussions. On pourrait seulement lui reprocher d'adopter parfois vis-à-vis des thèses de Mgr Duchesne un ton un peu péremptoire. Mais le professeur docteur Schuler est de son pays : on ne saurait lui faire un grief excessif d'en avoir les manières facilement autoritaires, puisqu'elles ne sortent pas, chez lui, des bornes de la courtoisie.

J. Zeiller.

Clovis Brunel. — *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)* (Documents inédits sur l'histoire de France). — Paris, imprimerie Nationale, 1930. In-4° de cxvi-778 pages, planches et carte.

Le volumineux recueil que le nouveau directeur de l'École des chartes consacre aux actes des comtes de Ponthieu était attendu avec impatience. On savait d'avance — et l'on n'est pas déçu — que ce serait le modèle du genre. Depuis tant d'années, M. Brunel préparait cette grande publication ! Il n'avait négligé aucune source d'information, et l'on pouvait être sûr que les textes seraient publiés avec une exactitude impeccable, et passés au crible de la critique la plus scrupuleuse. Nous avons donc là un spécimen de la méthode la plus « actuelle » de publication de chartes, le modèle que devront imiter les chartistes et les travailleurs de l'avenir.

M. Brunel ne fait commencer son recueil qu'à l'an 1026 et au comte Enguerrand Ier. Comme il le dit dans sa préface, les comtes de Ponthieu de l'ère capétienne, sortis des avoués de Saint-Riquier, ne descendent pas des comtes carolingiens et sont, en somme, d'humble origine; Hariulf le dit positivement. Les historiens, et même Du Cange, n'ont pas tenu compte de son témoignage; ils ont eu tort, et M. Brunel rétablit la vérité sur ce point. On peut seulement regretter qu'il n'ait pas étendu son recueil aux

1. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I (2e éd.), p. 4.
2. *Mission und Ausbreitung des Christentums*, t. I (2e éd.), p. 390 et seq.

actes des comtes des IXe et Xe siècles; le petit nombre qu'on en possède n'eût pas beaucoup grossi le volume. Mais ce sera peut-être là matière à un autre regeste; tous les amis de l'histoire s'unissent pour le souhaiter.

L'érudit si avisé, qui a publié naguère *les Actes faux de l'abbaye de Saint-Valery* et remis au point l'édition du *Cartulaire de Ponthieu* d'Ernest Prarond et d'autres publications récentes, insuffisamment contrôlées, devait reconnaître à première vue, par son flair infaillible, la fausseté de certaines chartes attribuées à nos comtes. Il est remarquable qu'il n'ait trouvé que six actes faux ou suspects. Parmi ceux-ci, je citerai seulement un faux très ancien : la prétendue confirmation, par le comte Guy, en 1100, des donations faites par ses ancêtres à l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, et la concession de tous les droits de comté (*comitatus*) sur tout le vaste domaine de cette abbaye. Cette abdication du comte en faveur d'un monastère m'avait toujours paru exorbitante. Mais tout s'explique, quand M. Brunel prouve péremptoirement la fausseté de la charte, qui méconnaît grossièrement la filiation établie des comtes, et attribue à ceux-ci, sur Montreuil, une autorité qu'ils n'ont jamais eue, — les comtes capétiens, s'entend.

Cette charte est insérée dans le vieux cartulaire de Saint-Josse, du XIIIe siècle; il y a donc longtemps que le faux a été commis.

Que dire de l'étude diplomatique qui remplit la plus grande partie de l'introduction ? — On n'a jamais fait mieux en pareille matière, et rarement aussi bien; c'est tout dire en peu de mots.

M. Brunel emploie et préconise depuis longtemps la graphie *Pontieu*. Sans doute, c'est la seule rationnelle, la seule conforme au latin *Pontivus*, qui n'a jamais eu d'*h*. Cependant je ne m'y rallie pas, et je fais des vœux pour qu'elle ne s'introduise pas dans l'usage; voici pourquoi.

Nous ne sommes plus, hélas ! au temps où une élite peu nombreuse faisait la loi en matière de prononciation, au temps où l' « honnête homme » du XVIIe siècle, l'hôtel de Rambouillet ou Port-Royal régentait la conversation. Aujourd'hui, c'est le primaire qui règne ! Oyez, par exemple, l'affreux barbarisme qui supprime la déclinaison des noms de lieux : canton *de Le Parcq!* commune *de Le Quesnoy!* etc. On ne va pas encore à *Le Mans* ou *à Le Havre*, mais, le Progrès aidant, cela viendra.

Or, il est certain que si la graphie *Pontieu* devient officielle, avant vingt ans d'ici, les instituteurs feront ânonner *Poncieu* à leurs infortunés élèves. Au temps de béotie où nous sommes, on on ne saurait prendre trop de précautions contre la marée montante de la sottise et de l'ignorance universelles... *Quieta non movere...*

Et maintenant, oserai-je — *ne sus Minervam !* — oserai-je exprimer un regret ? C'est que, dans ce travail si admirable, les identifications de noms de lieux et de personnes ne soient pas toujours assez étudiées. Toutes ces identifications sont renvoyées à la table, — très complète et très bien dressée (elle ne comprend

pas moins de cent pages à trois colonnes). Mais voici quelques erreurs que je me permets d'y relever.

Buires. — Toutes les mentions de ce nom sont attribuées à Buire-le-Sec, arr. de Montreuil, cant. de Campagne-lez-Hesdin. Or, les textes des pages 92, 94, 152, 153, 170, 171, 218, 400, 532, 545, concernant l'abbaye de Dommartin ou Saint-Josse au-Bois, se rapportent à *Buire-en-Halloy,* commune de Nampont-Saint-Martin, canton de Rue; l'une des principales fermes, ou granges, du monastère de Dommartin. — Pages 500 et 501, il s'agit de *Buire-au-Bois,* canton d'Auxy-le-Château; le contexte le prouve clairement. — Page 83, je ne sais quel est le prieuré dont le titulaire était « Thoresteus, prior de Bures » ; mais Buire-le-Sec n'a jamais eu de prieuré. — Reste, seule, la page 246, où il s'agit bien de Buire-le-Sec.

Caumont, Calvo Monte, Calido Monte, etc. — Les nombreuses mentions de ce mot sont données à Caumont, arr. d'Abbeville, cant. de Moyenneville, comm. d'Huchenneville. Or, toutes ou presque toutes ces mentions concernent Caumont, canton d'Hesdin, seigneurie beaucoup plus importante, qui a relevé du Ponthieu jusqu'au démembrement de 1244. Les très nombreuses chartes qui nous restent des sires de Caumont-lez-Hesdin permettent de rétablir leur généalogie sans difficulté. Voyez d'ailleurs, en attendant mieux, ce qu'en disent le baron de Calonne[1] et le marquis de Belleval[2]. Ce dernier auteur a très bien su distinguer les deux seigneuries de Caumont; toutefois, je crois qu'il a tort d'attribuer à Caumont en Vimeu le Henri de Caumont (de 1177 et 1192) et Guy son frère. Ce Henri, du XIIe siècle, devait appartenir à Caumont-lez-Hesdin; les biens qu'on lui connaît[3] sont dans la vallée d'Authie, près de Willencourt; sa femme est de la maison de Beaurain; il comparaît dans les chartes de toutes les abbayes du nord du Ponthieu... Selon moi, la famille de Caumont-en-Vimeu ne paraît pas avant 1311 et 1353. Les sceaux armoriés, d'ailleurs, permettent bien de différencier ces deux races, et, par conséquent, ces deux localités. Caumont-lez-Hesdin porte un semis de croisettes, à trois étoiles brochant sur le tout. —Caumont-en-Vimeu : trois fasces surmontées de trois tourteaux.

Mareuil, Marolio. — C'est avec étonnement que je vois attribuer à *Mareuil* (Somme, cant. d'Abbeville sud), les nombreuses mentions d'*Alelmus* et de *Bernardus de Morolio.* Une seule fois, sans doute par bévue du scribe (p. 213) on lit *Marolio.* Mais les onze autres exemples portent bien *Morolio* ou *Moruel.* Comment M. Brunel n'a-t-il pas reconnu ici la grande et illustre famille des seigneurs de Moreuil (chef-lieu de canton, arr. de Mont-

1. *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais,* arr. de Montreuil, 1875, p. 196 et suivantes.
2. *Nobiliaire de Ponthieu,* 2e édition, 1876, col. 311 à 314.
3. Cf. BRUNEL, pages 230, 348.

didier), dits plus tard de Soissons-Moreuil ? Le Père Anselme[4] commence la généalogie de la maison de Moreuil par Bernard, qui fonda en 1119 le prieuré de Saint-Vaast de Moreuil, depuis érigé en abbaye. Dans un travail que M. Brunel connaît, et qu'il me fait l'honneur de citer plusieurs fois[5], j'avais relevé, page 191, l'erreur de Prarond attribuant Bernard de Moreuil soit à Marœuil-lez-Arras, soit à Mareuil-Caubert[6]. La seigneurie de Mareuil-lez-Abbeville n'avait d'ailleurs aucune importance et n'a donné son nom à aucune maison féodale connue.

Ces quelques exemples m'autorisent-ils à risquer une observation plus générale ? Je le fais en hésitant, car j'ai conscience de faire la leçon à plus savant que moi. L'École des chartes a renouvelé, chez nous, l'étude du Moyen Age et rénové la diplomatique. Mais il me semble que, en général, ses meilleurs représentants ont trop négligé les études généalogiques. Oh ! je ne le sais que trop, ces études ont pâti du discrédit cent fois mérité où sont tombés tant de généalogistes à gages, depuis Le Carpentier jusqu'à Drigon de Magny. Mais l'étude, sur titres authentiques et sincères, des filiations féodales est souvent le meilleur moyen de ne pas errer dans l'identification des noms de personnes et de lieux. Et même les auteurs de seconde main, du Père Anselme à Belleval, doivent être consultés, sauf à contrôler sévèrement leurs dires. Mais, à les négliger complètement, on se prive d'un appui sérieux dans bien des cas[7].

Saint-Josse. — La charte LX, du comte Jean, non datée, est attribuée par M. Brunel aux années 1156-1159 à cause de la présence, comme témoin, d'Adam, abbé de Saint-Josse. M. Brunel voit dans cet Adam un abbé de Saint-Josse-sur-Mer, et, ne le trouvant pas dans la liste de la *Gallia christiana,* il le place entre Thibaut (1155), Nicolas (1156) et Gauthier (1159). C'est ainsi qu'il date la charte de 1156-1159. Mais la liste des abbés de Saint-Josse était à compléter et à rectifier. Je m'en suis chargé dans le *Bulletin des Antiquaires de la Morinie* où l'on peut voir[8] que Nicolas n'a jamais existé et que Gauthier est abbé de Saint-Josse-sur-Mer *dès 1155*[9]. En réalité, Adam est un abbé bien connu de

4. *Histoire des grands officiers de la Couronne,* t. VI, p. 715.
5. *Essai sur les prieurés de Beaurain et de Maintenay et leurs chartes.* 1904.
6. E. Prarond, *Cartulaire de Ponthieu,* p. 141, 212 et 237.
7. Ce que je viens de dire s'applique également aux excellentes *Indications bibliographiques et conseils pour ... la rédaction des monographies communales,* rédigés par mon ami Pierre Dubois, à la fin du recueil de Robert Watel : *A travers le passé de la Picardie,* Amiens, 1914. Dans ces conseils, très judicieux, je relève un dédain des publications généalogiques, qui va jusqu'à les exclure de parti pris des sources bibliographiques recommandées (p. 248). On ferait ainsi la monographie d'un village du Ponthieu sans consulter ni Belleval, ni Rosny ! Sur ce point — et sur celui-là seul — je me sépare de Pierre Dubois. A mes yeux, les recherches généalogiques, bien contrôlées et contenues dans de sages limites, sont une des sources indispensables de l'histoire locale.
8. Tome XIII, 1920, p. 498.
9. Arch. du Pas-de-Calais, *Cartulaire de Saint-Josse* (XIIIe siècle), fol. 15.

Saint-Josse-*au-Bois*, ou Dommartin, 1131-1166. Il fut second abbé de ce monastère et construisit la belle église de Dommartin, dont les magnifiques débris nous font encore déplorer la perte. La charte LX doit donc être datée entre la fin de l'an 1147, avènement du comte Jean, et le 31 mai 1166, mort de l'abbé Adam, d'après le baron de Calonne[10]. Je ne vois pas le moyen de serrer la date de plus près.

L'impression des *Actes des comtes de Pontieu* est excellente, et la correction des épreuves a été faite admirablement, ce qui n'est pas un mince mérite pour des textes aussi ardus. Signalons seulement, pages 658, l. 26, et 660, l. 21, la date de 1257. ou 1297? Laquelle est bonne ? — Page 655, l. 25 et 28, je suppose qu'il faut lire *vavassores, vavassorum* et *vavassorem*, et non *vassassores*..

R. Rodière.

Mgr J.-M. Vidal. — *Histoire des évêques de Pamiers*. Tome II : *Quatorzième et quinzième siècles* (*1312-1467*). — Castillon, Bureaux du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers*, 1932. In-8° de 155 pages. Prix : 15 francs.

L'*Histoire des évêques de Pamiers* peut être citée comme un exemple de ce que doit être une histoire diocésaine enrichie de la documentation que fournissent les archives vaticanes et traitée dans un esprit scientifique qui n'exclut nullement la prudence requise. Nous avons rendu compte de la 3e partie de cette histoire dans la quelle Mgr Vidal a traité la période critique qui s'étend de 1467 à 1626. Le quatrième volume est consacré à Henri de Sponde qui vint gouverner le diocèse de Pamiers en 1626; le premier est occupé par la vie de Bernard Saisset, fondateur de l'évêché, l'adversaire de Philippe le Bel. Le tome second dont nous traitons aujourd'hui est relatif à la période la moins connue et la plus négligée par les auteurs de la *Gallia christiana*. Elle s'étend sur les quatorzième et quinzième siècles, exactement de 1312 à 1467. Durant ces cent soixante-douze ans, treize prélats se sont succédé sur le siège de Pamiers. Parmi eux, six réguliers qui ont régné presque sans interruption de 1312 à 1380. Le plus célèbre d'entre eux est le cistercien Jacques Fournier qui fut ensuite le rigoureux pape Benoît XII. Plusieurs autres devinrent cardinaux. Pendant l'épiscopat du premier des treize, non le plus édifiant, Pelfort de Rabastens, l'évêché fondé sommairement au temps de Saisset achève de se constituer aux dépens de celui de Toulouse. Chapitre et évêque finissent par s'entendre non sans discussions. Mais bientôt la guerre et la peste diminuent les ressources, obligent à réduire le nombre des chanoines et à prononcer des unions de bénéfices pour subvenir à leurs besoins, tandis que, à la fin de cette période, la transformation d'une église paroissiale en collégiale accuse la res-

10. *Histoire des abbayes de Dommartin et de Saint-André-au-Bois* (1875), p. 15.

tauration des ressources pécuniaires et ce goût de la pompe ecclésiastique si fréquent au xve siècle. En même temps les chanoines d'abord réguliers, puisque l'évêché n'était que la transformation d'un monastère augustin, tendent de plus en plus à la sécularisation et à l'émancipation individuelle tout au moins sur le terrain financier.

Peu de grands mouvements de foi sinon le zèle inquisitorial de Jacques Fournier. Ce contemporain et collègue de Bernard Gui poursuivit l'hétérodoxie albigeoise qui se dissimulait, mélangée à des superstitions diverses, dans la haute vallée de l'Ariège. Il extermina à peu près l'hérésie, ce qui ne veut pas dire qu'il massacra les hérétiques. Sur 114 personnes recherchées par lui, cinq seulement furent condamnées à mort. Les peines les plus fréquemment prononcées furent la prison perpétuelle étroite (vingt-six fois), large (vingt), le port de croix d'infamie et les pèlerinages expiatoires.

Les évêques du xve siècle furent plusieurs fois choisis parmi les fonctionnaires royaux. Jean Merly fut le troisième en dix ans. Son successeur en 1461 était également conseiller du roi. Il y a là un indice du progrès de l'influence et du prestige royal. Parmi ces prélats deux ont été élus par le chapitre, nonobstant la réserve apostolique qu'on a feint d'ignorer. Ces deux élus furent maintenus par le Saint-Siège. L'un fut « nommé » par Martin V après cassation de son élection, l'autre reçut de Pie II des bulles de provision et non pas de confirmation. Deux tendances se révèlent ici juxtaposées en attendant qu'elles se heurtent : le chapitre est imbu des idées « gallicanes » mises en puissant relief par les récents conciles de Constance et de Bâle, le Saint-Siège affecte d'ignorer ce mouvement tout en lui donnant des satisfactions personnelles et momentanées qui laissent intacte la théorie.

On se rendrait mal compte de ce qu'était la vie d'un évêque au Moyen Age si l'on oubliait que les pasteurs, ceux de Pamiers comme les autres, étaient en compétition et en rivalité avec les pouvoirs voisins, avec le comte de Foix, leur associé en pariage dans le gouvernement de Pamiers, avec le roi dont le pariage s'étendait au reste de leurs terres, avec les consuls, le « Trentat » tour à tour aboli et rétabli, avec les ouailles discutant âprement sur le taux de la dîme, le tout non sans exploits d'une procédure diffuse et coûteuse. Il ne faut pas omettre non plus que l'évêque de Pamiers, comme ses semblables, ne borne pas son activité à régir son diocèse. Souvent il reçoit du Saint-Siège la charge d'aller au dehors enquérir sur certaines affaires et les juger. Des missions diplomatiques confiées par le gouvernement civil l'entraînent encore plus loin. Si bien que certains évêques appaméens résident rarement dans leur diocèse. Avignon plus hospitalier et plus riant en retint quelques uns. De tout cela résulte que la religion tient une place relativement exiguë dans la biographie, sinon dans la vie, d'un évêque du Moyen Age. Ce sera une déception pour certains lecteurs. Qu'ils n'oublient pas cependant que la faute en incombe en partie à nos documents qui sont

plus explicites sur les affaires temporelles que sur les spirituelles.

En tout cas il est très important pour les historiens de posséder des enquêtes sincères et approfondies sur l'histoire diocésaine. Celle qu'a instruite Mgr Vidal restera à coup sûr parmi les meilleures.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Arthur Piaget et Gabrielle Berthoud. — *Notes sur le Livre des Martyrs de Jean Crespin.* — Neuchâtel, Secrétariat de l'Université, 1930. In-8° de 269 pages.

Me tromperais-je beaucoup si j'affirme que *le Livre des Martyrs* de Jean Crespin n'est pas extrêmement bien connu des érudits, voire des spécialistes d'histoire ecclésiastique ? On excusera les catholiques sur ce point quand on saura ce qu'est au juste ce martyrologe réformé. Crespin, qui le fit paraître en 1554, en réservait primitivement l'accès aux seuls protestants jugés et brûlés comme hérétiques, — ceux qu'on pourrait appeler la génération sacrifiée. A sa mort, survenue en 1570, Simon Goulart, qui prit la direction du recueil, y donna l'hospitalité à des légions entières de calvinistes exécutés sans jugement pour délits de droit commun, faits de guerre ou par représailles et, d'une édition à l'autre, jusqu'en 1619, date de la dernière édition ancienne, il en accentuait le caractère polémique en y annexant des documents et des récits d'histoire empruntés la plupart à l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France.* De là, dans *le Livre des Martyrs,* deux parties fort distinctes : l'une, qui n'est que « bourre », et de celle-là l'on ne saurait s'occuper ici ; l'autre, consacrée surtout aux personnes, qui comprend tout spécialement les actes des martyrs, c'est-à-dire leurs interrogatoires et les procédures de justice, leurs écrits et leurs dernières paroles. C'est la partie centrale de l'ouvrage, celle qui a retenu l'attention de M. Arthur Piaget, professeur à l'Université de Neuchâtel, et de ses élèves du Séminaire d'histoire de la Réformation.

Le présent volume, n'est probablement que le premier d'une série. C'est un recueil de notes, un enseignement d'initiation sur *le Livre des Martyrs.* Il comprend deux parties principales. La première est une critique interne de l'ouvrage de Crespin. On insiste, avec un scepticisme éclairé, sur les invraisemblances « des écrits des martyrs, en particulier de leurs lettres et confessions » (p. 32). Les citations forment des cas pittoresques et amusants. Quelques règles s'en dégagent, celles-ci : la plupart des martyrs réformés sont de jeunes garçons, des moins de vingt ans. De condition modeste, sans instruction, quelquefois illettrés, ils n'en font pas moins preuve de « dons exquis ». On les voit discuter avec de graves théologiens sorbonniques; mais ceux-ci, on le devine, sont tellement ignares qu'ils s'attirent immanquablement de confondantes ripostes. Si « petit talent » qu'ils aient, ces protestants

savent en effet le faire valoir. Ils ont un esprit souple, agile, protéiforme, pourrait-on dire : ils se rappellent à point nommé les passages les plus pertinents de l'Écriture ; ils connaissent *ad unguem* les Pères de l'Église; les citent à coup sûr en se référant à la dernière édition de leurs ouvrages ; certains même font de l'exégèse ou discutent philologie.

Tant de virtuosité mentale surprendrait moins si l'on ne se rappelait la condition lamentable des prisonniers à cette époque. Songez que ces interrogatoires, ces confessions qu'on nous donne comme leurs et qui occupent dix, vingt, trente, voire quarante colonnes de l'édition in-4° de Toulouse[1], ont été rédigés entre deux séances de torture, dans des cachots fort humides et empestés, que pénétrait à peine un rai de lumière, et par des gens qui, en proie à la fièvre et les fers aux pieds, en étaient parfois réduits à écrire avec leur sang.

On saura gré à M. Piaget d'observer que ces faits, qui tiennent du miracle, ont des causes tout à fait rationnelles. Quelle qu'ait été l'inspiration des martyrs, leur lyrisme naïf ou tragique, leurs comportements, rien dans les confessions de foi qu'on leur prête qui, jaillissant tout-à-coup, permette de fixer leur âme contradictoire; toutes accusent un mélange d'éléments confessionnels assez pareils, une rédaction uniforme, un travail d'équipe ou d'atelier. Veut-on se l'expliquer ? A Genève, où se dirigeaient les renseignements sur les victimes de la répression religieuse, des arrangeurs, sous la direction de Crespin, réformaient, transformaient, conformaient à leur façon ces « écritures » venues de partout : billets furtifs griffonnés par les prisonniers dans leur geôle, relations des témoins de leur exécution, récits inspirés de leurs communs dires. Que le ton n'en fût pas toujours très juste, on se souciait peu. Le principe de l'interprétation libre des Écritures habilitait en quelque sorte les rêves religieux les plus étranges. On s'appliquait surtout à ne rien avancer d'essentiel qui ne fût en opposition avec l'enseignement et les pratiques de l'Église romaine; n'était-ce pas d'ailleurs, sans qu'elles l'eussent précisé au juste, ce contre quoi les victimes avaient protesté en mourant.

Le caractère apocryphe, l'interpolation flagrante des actes des martyrs réformés n'ont jamais fait illusion aux adversaires de Genève. M. Piaget le rappelle dans la deuxième partie de son livre, où il passe en revue quelques *Antimartyrologes* du XVIIe s. Le plus ancien de tous peut-être, celui de Florimond de Raemond, indique une autre cause du décri, non moins profonde que la première, et pour laquelle de son temps déjà l'on tenait en piètre estime la compilation de Crespin. Aux réformés suppliciés pour cause de religion, on aurait « ajouté une infinité d'hommes condamnés pour d'autres crimes ». Il revenait sans doute à Raemond d'apporter la preuve d'un propos aussi nettement subversif de tout le recueil

1. Jean CRESPIN, *Histoire des Martyrs*, édition par Daniel BENOIT. Toulouse, 1885, 3 vol. in-4°.

huguenot. C'est Jacques Severt, théologal en l'église de Lyon, qui s'en chargea.

Son livre, *l'Antimartyrologe,* publié en 1622[2], pose en fait deux thèses essentielles. L'une, consacrée à la discussion des doctrines, conclue : Les hérétiques suppliciés après jugement sont « très indignes du sacré nom de martyr », car « leur infidélité les empêche d'être honorés d'un tel titre. » Ce point de vue très étroit, nous le répudions. Toute doctrine religieuse peut avoir ses martyrs, comme la science a les siens. — La seconde thèse montre l'historien à l'œuvre. Pour lui, le plus fort nombre des hérétiques inscrits au *Livre des Martyrs* ne sont que des révoltés contre l'autorité et les institutions établies. « Ils ont commencé les rebeines de France. » Et cela est particulièrement vrai pour des milliers de personnages qui furent expédiés en bloc pendant les premiers troubles. « Que s'ils n'eussent donné la charge et baillé ouverture à la chasse par surprises de châteaux et autres algarades, on n'eût couru sur eux » (p. 650). Jusqu'où, dans quelle mesure et par quelles différences spécifiques Severt avait-il raison ? Nous verrons qu'il n'a pas dépendu de lui de fonder sur des inédits nombreux les distinctions qui s'imposent entre les martyrs religieux et les martyrs politiques, entre les criminels d'État et ceux de droit commun.

M. Piaget, dont on sait la grande ironie, s'est diverti assez plaisamment aux frais du théologal de Lyon. Severt, à vrai dire, offre une cible facile. Homme de son temps, il en partage les naïvetés, les inconséquences, les préjugés. Théologien, un peu perdu dans l'histoire, sa plume n'a rien abandonné de sa hargne scolastique : elle est féroce et amère. Scrupuleux cependant, il n'oserait rien dire qui ne soit véritable, mais son manque d'irénisme, plus que son incompréhension et ses sophismes, devait le desservir auprès du lecteur.

On a beau jeu aujourd'hui pour reprocher à Severt l'insuffisance de sa documentation inédite. Mais sait-on bien dans quelles circonstances le brave homme travaillait ? Au début de son enquête, les encouragements ne lui avaient pas manqué. A Mâcon, à Troyes, de Paris même lui avaient été communiqués des extraits de sentences criminelles qui lui permirent d'ajouter à la liste de Crespin une cinquantaine d'hérétiques[4] exécutés d'autorité royale après jugement. Espérait-il rencontrer partout « ès sièges de justice »

2. *L'Antimartyrologe, ou Vérité manifestée contre les histoires des supposés martyrs de la Religion prétendue réformée...,* par M. Jacques Severt. Lyon, 1622, in-4°.

3. Severt, d'après Crespin, porte leur nombre à huit cents.

4. Les arrêts inédits publiés par Severt concernent vingt et un hérétiques langrois condamnés à diverses peines le 13 septembre 1548 (*L'Antimartyrologe,* p. 500-503); trois huguenots exécutés en septembre 1562 à Troyes pour rébellion et port d'armes, « ce qui est crime civil » (*L'Antimartyrologe,* p. 648-650); et vingt-quatre huguenots, retour de Genève, qui avaient machiné de s'emparer de Mâcon : ils furent envoyés les uns au gibet, les autres aux galères par arrêt du 25 janvier 1575 (*L'Antimartyrologe,* p. 777-779).

un accueil aussi favorable ? L'indifférence, parfois des refus motivés l'avertirent assez vite qu'il tentait là une tâche impossible. Lui-même en fait la confidence : « Aucuns amis lettrés et versés en la police séculière nous ont donné le conseil de ne toucher cette corde plus avant, ni davantage enquérir ès cours souveraines ou subalternes les particularités des procès ou condamnations[5]. » Mettre en doute ces paroles de Severt, c'est ignorer la défense portée à la suite de la paix d'Amboise (19 mars 1563), et maintenue depuis, qui interdisait aux greffes civils la communication des pièces de procès pour cause d'hérésie. Mention de cette défense se lit encore dans les registres du parlement criminel où de nombreux arrêts, rayés transversalement en croix, portent en marge : « Ne sera communiqué ni délivré, ains biffé. » Il en fut d'ailleurs après l'édit de Nantes à l'égard des profiteurs de la guerre civile, comme au lendemain du Concordat de 1801 pour les acquéreurs des biens nationaux : le gouvernement, dans un but d'apaisement et de paix, recommandait aux partis de jeter un voile d'oubli sur tout ce qui pouvait être de nature à faire renaître entre eux les polémiques et les dissensions du passé.

Severt, empêché dans ses recherches d'ordre judiciaire, n'a pu s'assurer de la véracité des récits de Crespin. Faut-il conclure de son insuccès que *le Livre des Martyrs* demeure pour autant inattaquable ? Et si les objections qu'il formulait n'ont rien perdu de leur valeur, est-il possible de suppléer à l'insuffisance de son enquête et d'établir, sur pièces authentiques, le catalogue des purs martyrs des premières églises réformées ? Si les *Notes* de M. Piaget ne nous étaient pas présentées comme « un travail d'approche élaboré dans un séminaire d'étudiants », l'on serait en droit de s'étonner que cette question n'ait pas été envisagée. Mais nous aurions mauvaise grâce à ne pas le reconnaître : c'est déjà une assez belle réussite que cet exposé, clair et bien ordonné, des principales données historiques du sujet. Quant aux sources inédites, il eut été sans doute difficile aux élèves du séminaire de Neuchâtel d'en parler sinon par ouï-dire, et c'est pourquoi j'en toucherai un mot, en insistant sur les ressources que présentent pour un commentaire critique du Martyrologe genevois les archives de nos parlements et spécialement du parlement de Paris.

La défense n'existe plus qui, du temps de Severt, interdisait aux greffes judiciaires la communication des procès touchant la Religion. On sait le riche parti que M. Lucien Febvre a su tirer du fond du parlement de Dole pour l'étude de la répression de l'hérésie en Franche-Comté[6]. Mais l'opération de classement qu'il dut parfaire au préalable dans les archives de l'ancien parlement de Philippe II, pourrait-on l'entreprendre aussi aisément pour telle ou telle des juridictions souveraines d'autrefois ? A l'heure actuelle, si l'on excepte les Archives nationales, aucun dépôt pu-

5. *L'Antimartyrologe*, p. LXXI.
6. *Notes et documents sur la Réforme et l'Inquisition en Franche-Comté*. Paris, 1912, in-8°.

blic ne possède un moyen de recherche qui permette d'utiliser les archives des parlements confiées à leur garde; où qu'on s'enquerre, des milliers de sacs contenant en vrac les papiers de procès sans nombre attendent depuis des siècles leur classement. Aux archives de la Gironde, on n'évalue pas à moins de 60.000 les sacs de procès non inventoriés. A Toulouse, leur nombre est supérieur à 100.000. L'ancien archiviste de ce dépôt, feu Pasquier, voulut un jour y mettre un peu d'ordre. Il construisit de tous ces sacs une immense forteresse, composée d'un donjon et de tours annexes. Cette forteresse, devenue célèbre dans le monde de l'érudition, a été récemment transformée en un môle de 60 mètres cubes, bien fait lui aussi par sa masse pour tenir en respect les plus entreprenants. Or, dans ces milliers de sacs, partout relégués à l'écart faute de personnel pour en opérer le classement, combien et quels sont ceux qui intéressent le XVIe siècle et la répression de l'hérésie ? Tant que nous l'ignorerons, l'on aura beau mettre noir sur blanc, on ne fera jamais que du provisoire.

Le parlement de Paris a été plus favorisé. Aux Archives nationales, un personnel de choix s'est complu à l'installer au large. Il a son inventaire imprimé et les recherches y peuvent être fructueuses. En ce qui concerne l'histoire judiciaire de la Réforme, il est un registre qui eût certainement fait la joie de Severt et que M. Weiss n'a pas connu. Je le signale à toutes fins utiles. Ce registre, coté X^2a 1200, comprend deux parties. La première mentionne les procès en instance du 20 février 1542-3 au 6 mars 1561-2, hormis, cela s'entend, les années que fonctionna la Chambre ardente. Pour la période comprise entre le 16 mars 1543 et le mois d'avril 1546, on n'y compte pas moins de soixante-douze accusés d'hérésie, tous inconnus de Crespin[7]. L'autre partie du registre intéresse les guerres civiles sous Charles IX. Mais nous avons mieux pour cette dernière période dans les arrêts transcrits du Parlement, où les collaborateurs à la nouvelle édition du *Livre des Martyrs* trouveront une documentation dont on soupçonne à peine la richesse.

Pour s'en convaincre, il suffirait de placer en regard d'une notice du Martyrologe genevois, les éléments rectificatifs ou complémentaires qu'un sondage méthodique pratiqué dans les papiers du greffe criminel ramènerait au jour. Prenons par exemple la notice sur Senlis[8]. Comme Goulart était originaire de cette ville, il n'est peut-être pas une page de tout le recueil huguenot dont le récit soit plus sûr et plus recevable, partant où la critique ait moins à s'exercer.

7. Ce registre supplée partiellement au déficit des registres du parlement criminel pour les années 1542 à 1546. De tous les inculpés d'hérésie signalés au cours de cette période, un seul connut la peine du feu, Jacques Morin, brûlé le 27 septembre 1544 (Arch. nat., X^2a 1200, fol. 10 v°).

8. La notice sur Senlis, introduite par Goulart dans *le Livre des Martyrs* (éd. Benoit, t. III, p. 268), est abrégée de l'*Histoire ecclésiastique* (éd. Baum, t. II, p. 424-432).

Au commencement de la première guerre, y lisons-nous, deux affaires motivèrent à Senlis l'intervention du Parlement. L'une est relative à un assassinat commis au village de Fleurines. Quatre gentilshommes, accusés d'y avoir pris part, furent décapités aux Halles le 10 novembre 1562[9]. On leur reprochait à cette occasion d'avoir porté les armes contre le roi et fréquenté les prêches ; mais ces motifs, d'ordre politique et religieux à la fois, ne semblent pas avoir joué parmi les chefs principaux de l'accusation[10]. Les pièces de la procédure sont là qui en témoignent. Elles accusent en même temps chez les inculpés des convictions religieuses moins profondes que faites d'opportunité. Interrogés, l'un confesse croire à la présence réelle, les autres regrettent d'avoir fait la cène et prétextent de leur ignorance. Goulart néanmoins voit en eux des martyrs. Severt au contraire leur dénie ce titre. On voit qui a raison.

Je pourrais m'en tenir à cette démonstration. A la suite de Severt, m'appliquant à un cas particulier, inconnu de lui, j'ai voulu montrer le bien fondé de sa thèse : le martyrologe huguenot comprend dans ses listes, des personnages exécutés par la justice comme criminels de droit commun. Je ne serais pas en peine d'apporter d'autres exemples, qu'on veuille s'en persuader. Mais j'ai hâte d'arriver à la seconde affaire, laquelle, au rebours de la précédente, nous fait connaître un groupe d'hommes pieux, plus ou moins acquis aux idées de réforme, dont plusieurs payèrent de la vie leur attachement à leurs croyances. Cette fois, les arrêts de procédure donneront raison à Goulart contre Severt.

Il s'agit d'une sédition populaire, survenue à Senlis même dans des conditions assez confuses aux environs de la Saint-Jean 1562. Il semble, à ce moment, que les échevins n'aient nullement été rassurés. Craignaient-ils que la ville ne devînt le théâtre des excès qui partout ailleurs se multipliaient à la faveur de la guerre civile ? Pas de ville alors, où les huguenots n'aient été en nombre, qui n'ait eu pour le moins ses églises et leurs prêtres saccagés. Le Parlement averti du désordre envoya de Paris deux commissaires pour informer. Trente-huit habitants de la ville furent décrétés de prise de corps ou d'ajournement personnel[11]. Trois d'entre eux,

9. On trouvera les détails de cette affaire dans le plumitif de la Tournelle, conservé aux Archives nationales sous la cote X^{2a} 924. Ce registre a été publié par Paul Guérin, dans les *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XL (1913), sous le titre : *Délibérations politiques du Parlement et arrêts criminels au milieu de la première guerre de religion*. Je citerai cette publication en renvoyant à la pagination du tirage à part.

10. A telles enseignes qu'un nommé Guillaume Regnault, qui accompagnait l'un des gentilshommes, son maître, à l'affaire de Fleurines, encore qu'il ne fût huguenot ni porteur d'armes prohibées, n'en fut pas moins condamné, comme complice, à cinq ans de galères (P. Guérin, *Délibérations politiques...*, p. 114-116.

11. Pour abréger cet exposé dans la mesure où le développement qu'il comporte dépasserait les proportions d'un juste compte rendu, j'indiquerai brièvement en note, d'après les archives du Parlement, les don-

Jean Greffin, lieutenant particulier de Senlis[12], Antoine Trappier, ancien prêtre et depuis maître d'école, et Jean Goujon, cardeur, furent convaincus d'hérésie et pendus. Le fait est prouvé pour Jean Goujon, dont on conserve l'arrêt de mort, qui est du 28 novembre 1562[13]. Quant aux deux autres, si les lacunes signalées dans les minutes du parlement criminel et l'absence du registre correspondant pour l'été de 1562 ne permettent pas de confirmer le récit du Martyrologe, la preuve existe néanmoins, dans les registres suivants, que les accusations en matière de religion furent la cause unique de l'arrestation du plus grand nombre. Et c'est pourquoi l'on ne peut douter que ces trois personnages figurent à bon droit chez Crespin parmi les pures victimes de la Religion.

Mais les archives du Parlement ne nous donnent pas que cette certitude. En plus des trois martyrs que nous venons de citer, l'*Histoire ecclésiastique* désigne par leur nom six autres personnes[14], sans compter les anonymes. Or, sur tous ces gens, plus ou moins inconnus, parfois même ignorés, les registres d'arrêts abondent en renseignements inédits. Nous connaissons par eux le nom des accusés, leur profession, partie de leurs interrogatoires et les sentences prononcées contre eux, le tout accompagné de dates et de détails qui constituent un dossier intéressant[15].

nées qui complètent ou rectifient la relation du *Livre des Martyrs* et de l'*Histoire ecclésiastique*.

12. La femme de Jean Greffin, nommée Isabelle Martin, fut confiée pour un temps aux Clarisses de l'Ave Maria à Paris (X^{1a} 1603, fol. 447 v°, arrêt du 2 octobre 1562. Cf. X^{2a} 130, fol. 446).

13. Arch. nat., X^{2b} 34, à la date.

14. Le registre X^{2a} 130 des Archives nationales ajoute au texte de l'*Histoire ecclésiastique* les données suivantes : Pierre Henneguye était verrier et Constantin Bedeau fondeur (fol. 153 v° et 158). Antoine Parent, conseiller au présidial, fut condamné par contumace à être pendu le 15 mars 1563 (fol. 378 et 411). Sa femme, condamnée à faire amende honorable, s'appelait Lucrèce de Bonnacourcy (fol. 446). Nicolas de Bonvillier était substitut du procureur du roi à la prévôté (fol. 301, 437 v° et 487). Nicolas de Cornouailles fut condamné en 1 200 livres parisis envers le gouverneur de Senlis (fol. 241 v°).

15. Voici, d'après les registres consultés, le nom de ceux qui furent impliqués dans les poursuites et les peines afflictives dont ils furent l'objet. Il y a là tous les éléments d'une page inédite d'histoire locale.

Plusieurs de la petite Église de Senlis, alertés par l'arrivée des commissaires du Parlement, avaient réussi à s'enfuir. Ce n'étaient pas apparemment les moins compromis. Tel Nicolas Berthelémy, avocat du roi, qui fut condamné par contumace, à cause de ses scandaleux propos contre le saint Sacrement de l'autel, à être pendu et brûlé vif sur la place du Port au pain à Senlis; tels aussi Etienne Methellet et Louis Fayolles, avocats, Jean Du Parc, Jean de Laclef et Jacques Aubert, cardeur, tous condamnés par défaut à être pendus et étranglés à potences croisées, et, s'ils ne pouvaient être saisis, par figure (X^{2a} 130, fol. 378, 15 mars 1563).

Nombreux étaient les gens de justice plus ou moins acquis aux idées nouvelles. En plus de ceux déjà cités, signalons Louis Loisel, lieutenant général, et Jean Bougon, lieutenant criminel, censurés pour leur « négligence et dissimulation » (X^{2a} 130, fol. 446). Nicolas de Chaumont, président au présidial, avait aggravé son cas en prenant la fuite : il

J'en ai dit assez, je crois, pour montrer l'importance que présentent les archives de nos anciens parlements en fonction d'un commentaire rajeuni du *Livre des Martyrs*. Y puiser, si l'on veut ne rien laisser au hasard, exigerait qu'on fît auparavant un dépouillement méthodique de chaque fonds en particulier. Le fonds du parlement de Paris, dont la juridiction couvrait près de la moitié du royaume, offre actuellement plus d'attrait à la recherche. C'est par lui, de toute évidence, qu'il faudrait commencer.

Victor CARRIÈRE.

Henri BREMOND. — *La Vie chrétienne sous l'Ancien Régime.* Tome IX de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours.* — Paris, Bloud et Gay, 1931. In-8° raisin de III-395 pages, 11 hors-texte. 40 francs.

Voici l'imposante *Histoire littéraire du sentiment religieux en France* parvenue à son neuvième volume, consacré à *la vie chrétienne sous l'Ancien Régime,* et le XVIIe siècle n'est pas encore épuisé : après avoir étudié l'humanisme dévot, l'invasion mystique en ce « printemps de l'amour divin » que fut le début du grand siècle, et sa conquête mystique, M. l'abbé Henri Bremond décrira la retraite des mystiques après la triste querelle du quiétisme, et l'on entrevoit, d'après ses précédents travaux d'approche

fut condamné par défaut à faire amende honorable et privé de son état (ib., fol. 379, 15 mars 1563). Jean Bréquigny, prévôt, convaincu de partialité notoire, se vit interdire pour un temps tout exercice de son état (X^{2b} 34, 7 octobre 1562). Trois avocats du bailliage, Claude Methellet, Philippe Le Grant et Pierre Martine, durent rétracter leurs erreurs devant l'évêque de Senlis et quitter la ville pendant un an (X^{2a} 130, fol. 211 v°-213, 1er février 1563).

Claude Lemoine, sergent, antérieurement poursuivi pour homicide, fut condamné à l'amende honorable et au bannissement (X^{2a} 924, 16 septembre 1562, et X^{2a} 130, fol, 94 v°, 17 décembre 1562).

D'autres, qui n'avaient été au prêche que par entraînement ou curiosité, s'en tirèrent assez vite à meilleur compte, les uns en faisant profession de foi : tels Nicolas Surlure, commis au greffe de la prévôté (23 septembre 1562) et Guillaume d'Athies (28 septembre 1562); les autres, en acquittant une amende pécuniaire à l'Hôtel-Dieu de Senlis : tels Jean Charmolue, grènetier, et Guillaume Fortier, praticien (16 septembre 1562) (P. GUÉRIN, *Délibérations politiques...,* p. 30-31, 37, 20-22).

Neuf autres prisonniers, détenus plus de dix mois à la Conciergerie du Palais, recouvrèrent la liberté à la faveur de l'édit de pacification d'Amboise (19 mars 1653), mais à charge de se faire absoudre de leurs censures et de faire profession de foi par devant l'évêque de Senlis : tel Pierre Dathie, dit Maillet, maître du petit charriot de Senlis (X^{2a} 131, fol. 33, 12 mai 1563); tels aussi Denis Desprez, Pierre de Brie, Nicolas Baude, Nicolas Simon, Pierre Bonnart, Robert Bourgogne, Guillaume Béthune et Antoine Crochet (X^{2a} 130, fol. 258, 24 avril 1563).

Mentionnons enfin Pierre Luissier, prêtre, constitué prisonnier au début de l'affaire (X^{2a} 130, fol. 446) et sur le sort de qui je n'ai rencontré aucune décision.

sur Fénelon et Bossuet, ce qu'il pourra dire de cet épisode capital.

L'*Histoire littéraire* se déroule selon un plan à la fois libre et harmonieux. Ainsi les lecteurs des premiers livres de Marcel Proust ne voyaient pas clairement la ligne qui se développe de *Swann* au *Temps Retrouvé*. M. Bremond a commencé par étudier à fond les grandes écoles spirituelles : l'école salésienne et l'humanisme dévot, l'école française de Bérulle et Condren, l'école de Port-Royal, l'école du P. Lallemant et des Jésuites mystiques, la sainte Thérèse française, Marie de l'Incarnation. Puis il a synthétisé, d'après les enseignements de divers auteurs moins illustres mais très caractéristiques, ce qu'il appelle la métaphysique des saints et la philosophie de la prière, s'efforçant de caractériser une « prière pure », théocentriste, élément essentiel de la vie mystique, à l'encontre de « l'ascéticisme » et du « panhédonisme religieux ».

Maintenant l'auteur s'arrête au cœur du siècle qu'il connaît si bien pour saisir d'un coup d'œil les divers éléments de la « vie chrétienne », mais sans sortir de son sujet général, qui est l'histoire littéraire du sentiment religieux. Il s'est astreint à dépouiller toute la bibliothèque de la dévotion courante. pour y découvrir l'essence même de la nourriture dont vivaient les âmes chrétiennes. Tâche émouvante, difficile, ingrate, mais dont M. Bremond expose le résultat avec une vivacité et une sorte d'allégresse qui laissent à peine deviner quelles lectures arides il a du faire la plume à la main, pour tirer la plus riche substance d'un millier de volumes qui auraient pu sembler au premier abord bien démodés. Ces volumes, on les imagine sur sa table de travail, reliés en veau ou en maroquin avec des fers à demi-effacés et des coins usés, imprimés dans les formats les plus divers, en caractères variés, sur des papiers plus ou moins tachés de rousseurs. Il y en a de tous les prix; certains ont des armes princières timbrées sur leurs couvertures, d'autres ont été transportés dans l'humble ballot du petit colporteur. Les gravures sont naïves et confuses ou finement burinées. Il y en a qui sont arrivés presque intacts, d'autres ont été lus et relus au cours d'exercices spirituels quotidiens, et l'on voit à certaines pages la marque grasse des doigts. M. Bremond les manie tout aussi pieusement les uns que les autres, avec la triple émotion de l'érudit, du poète et du prêtre.

Ils s'appellent, ces livres, le *Trésor spirituel, L'idée du vrai chrétien, Le nouvel Adam,* le *Tombeau de Jésus-Christ*, les *Instructions familières, Le trésor des grands biens de la Très Sainte Eucharistie, Le directeur spirituel pour ceux qui n'en ont pas, La Cour sainte, L'année chrétienne, Considérations sur les principales actions de la vie, Abrégé de la théologie, L'horloge de la Passion, L'Adoration perpétuelle, Le manuel du soldat chrétien, Le trésor des prières, Le bouquet d'Eden, Manière de se bien préparer à la mort, avec de belles estampes,* etc., etc., sans parler des nombreux paroissiens et recueils de prières.

Ajoutons que ceux qui ont lu et médité ces livres intéressent M. Bremond plus encore que ceux qui les ont écrits.

Le tome IX étudie les diverses dévotions principales qui sont l'objet de ces ouvrages : la dévotion au baptême, l'eucharistie, la dévotion à la Vierge, la « mystique du mariage », « l'art de mourir ». C'est une joie de suivre M. Bremond à travers ses citations, ses réflexions et ses gloses. Il s'agit de littérature sans doute, mais d'autre chose encore. Les textes doivent nous aider à atteindre les âmes de ceux qui les ont lus. C'est la psychologie la plus intime d'une époque qui est visée, et au delà même, la spiritualité de tous les temps. Sans doute tous les lecteurs ne vivaient pas tout le sublime de leurs manuels de piété, mais beaucoup y cherchaient vraiment des raisons et des moyens de mieux vivre. « J'admets, comme une sorte d'axiome que ces livres, bien loin de rester religieusement stériles, se réalisaient plus ou moins dans la vie réelle... Rien ne se perd. »

La dévotion au baptême est peut-être « celle dont nous devons le plus déplorer la ruine et souhaiter la résurrection. » Elle se base sur la théologie paulinienne du baptême, dramatisée par les rites liturgiques. Mort et enseveli avec le Christ, le chrétien renaît un homme nouveau, « pneumatikos », approprié à Dieu. Une équipe de spirituels, fils de Bérulle, pour la plupart, et parmi lesquels se distingue le P. François de Saint-Pé, a entrepris au XVIIe, d'insister sur ces vérités essentielles, de les rendre familières, de fonder sur ces principes le travail de la perfection. de les réanimer par une méditation intense de la liturgie du sacrement. Citons à ce propos un opuscule où l'illustre Duguet prend la défense des exorcismes, critiqués par certains, car c'est, dit M. Bremond, « le siècle du rabot. L'Église a ses Boileau comme le Parnasse... Deux tendances ... se partagent le siècle. D'un côté les mystiques, de l'autre, les précurseurs malgré eux du rationalisme. Ceux-ci plus dangereux que ceux-là, s'il est vrai, comme je le crois, que Mme Guyon est moins à craindre que Voltaire... Il y va, d'ailleurs, de tout l'esprit liturgique, sinon de la poésie elle-même. »

Le chapitre sur l'Eucharistie nous apprend bien des choses. Il nous introduit au cœur des discussions sur la fréquente communion et les textes qu'il apporte sont de nature à dissiper bien des préjugés. M. l'abbé Bremond est très catégorique. Il nie formellement que le XVIIe siècle ait « paralysé l'essor de la dévotion eucharistique si magnifiquement renouvelée par le concile de Trente et par la Contre-Réforme. Cette longue éclipse n'est qu'un mythe. De saint Ignace à saint François de Sales et aux jésuites du XVIIe siècle, de saint Philippe de Néri à l'Oratoire français; des Pères de Trente à Bossuet et à Fénelon, aucune brisure; au contraire, une continuité parfaite, et même un progrès constant. » Au reste, « ce siècle si profondément chrétien ne pouvait pas ne pas être, et j'affirme hardiment qu'il a été un grand siècle eucharistique; peut-être même le siècle eucharistique par excellence ». Trois directions principales dans ce mouvement : participation de plus

en plus fréquente à la communion sacramentelle, mystique du Saint-Sacrifice de plus en plus réalisée, adoration eucharistique tendant à devenir de plus en plus un des exercices essentiels de la vie dévote.

En ce qui concerne le premier point, M. Bremond soutient que ce sont les Jansénistes du XVIIIe siècle seulement qui ont émis sur la communion ces « nouvelles maximes » dont parle Bossuet en 1702, « qui ne feront que resserrer les cours, troubler les bonnes consciences et aliéner des sacrements. » La première génération janséniste pensait autrement. Arnauld lui-même, dans la *Fréquente communion*, n'avait voulu que confondre les casuistes qui ne veulent « point mettre de distance entre le crime commis et la communion ». Il ne pensait pas très différemment sur ce point des Jésuites qui s'élevaient contre « la fréquentation démesurée », qui pensaient qu'il vaut mieux « bien communier et plus rarement que moins bien et plus fréquemment ». Chez les spirituels qui ne relèvent ni de Port-Royal ni de la Compagnie, la tendance est d'interpréter avec une rigueur décroissante les règles de saint François de Sales. Bossuet est nuancé, mais il pencherait volontiers pour la communion quotidienne dans les couvents. Fénelon la permet au laïque qui vit en bon laïque. « Aux âmes saintes appartient le pain quotidien. »

En ce qui concerne le second point, l'on verra la lutte entre la méthode liturgique qui veut faire participer le plus possible les fidèles au sacrifice de la messe et la tendance de ceux qui croyaient y voir une menace pour le sacrement de l'Ordre. L'auteur dénonce plusieurs petits scandales à propos des traductions de l'Ordinaire de la messe. Le missel de Voisin avait été condamné par l'Assemblée du Clergé de 1660 et par un bref d'Alexandre VII. Mais la bonne foi du pape avait été surprise par Mazarin; il était faux que la traduction de l'Ordinaire en français fût une nouveauté; depuis le XIVe siècle le nombre de telles traductions allait en croissant, elles se trouvaient répandues à 200.000 exemplaires. Les Assemblées de 1665 et de 1670 désavouèrent d'ailleurs par leur silence celle de 1660. Mais la malheureuse bataille reprit au lendemain de la bulle *Unigenitus*.

D'aucuns ont pensé qu'après une renaissance, la dévotion à la Vierge a commencé à décliner au milieu du XVIIe siècle, étouffée par les excroissances parasitaires et les mièvreries dévotes; d'autres ont cru constater une décadence en sens contraire, une atrophie dont seraient responsables, non plus les extrémistes de l'humanisme dévot, mais les Jansénistes. M. Bremond ne croit ni à l'une ni à l'autre de ces catastrophes, mais « à une spiritualisation progressive, à un épanouissement à peu près continu », qui finit par réconcilier les deux tendances dans l'apostolat marial du bienheureux Grignion de Montfort.

Les deux derniers chapitres du tome IX sont à coup sûr les plus pittoresques. L'historien des mœurs, à côté du théologien, du spirituel et du lettré, y trouvera bien des traits curieux à glaner. Si la Pauline de l'*Instruction sur le mariage* se décide à épouser

Pammachus après l'énumération des « croix du mariage », c'est qu'elle aura vraiment la vocation. On ne peut s'empêcher de trouver bien théâtrale les belles et horrifiantes estampes de la *Manière de se bien préparer à la mort,* sorte de « répétition générale » des derniers instants.. Mais si certains textes sont d'un goût douteux, combien d'autres pages, à côté même des plus conventionnelles, justifient cette remarque : « ... il faut bien qu'avec notre XVIIe siècle français, la civilisation chrétienne soit parvenue à un des sommets de son histoire. »

Cela est dit à propos de sept « prières pour une femme enceinte dues respectivement à Jean de Ferrières, à Godeau, à un janséniisant, au pasteur Merlin, au ministre Fartley, à Pellisson et à Quesnel. M. Bremond oppose à l'arrière-goût manichéen et à la cruauté de la formule jansénisante la beauté plus humaine et plus orthodoxe de la formule du Rituel romain, qui est, d'ailleurs, « la seule qui oublie de rappeler la faute de la première femme ». Mais ce qui le frappe le plus dans ces formules parallèles, « c'est leur unanimité foncière, leur esprit exclusivement religieux et d'un christianisme si intense. Des anciennes superstitions, mêlées depuis toujours au drame de l'enfantement, ces nobles textes ne gardent plus que des traces imperceptibles. Ce sont là de pures prières, non des amulettes ».

L'*Instruction sur le mariage* contient de bien jolis commentaires des cérémonies de l'Église, et la comparaison du « oui » des époux au « oui » de l'Incarnation, montre sur le vif le greffage, pour ainsi dire, de la spiritualité bérullienne sur la théologie catholique du mariage.

D'une façon générale, M. Bremond note une réaction vigoureuse contre l'ancienne tendance à humilier le mariage. « L'état de mariage est saint, proclame Bossuet. Les vierges qui le méprisent ne sont pas des vierges sages. » Mais il y a encore bien des résistances. « Le pli était pris depuis trop longtemps — le vieux pli manichéen et le gaulois, l'un creusant l'autre —, et les sombres tendances du jansénisme n'étaient pas pour l'effacer. » Il y a aussi des nuances en ce qui concerne l'idée de la mort; mais l'auteur constate que peu à peu, d'elle-même, l'épouvante cède la place à la confiance.

Émile DERMENGHEM.

Charles DU BUS. — *Stanislas de Clermont-Tonnerre, et l'échec de la Révolution monarchique* (1757-1792). — Paris, Alcan, 1931. In-8° de XIX-524 pages. Prix : 80 francs.

Voici une copieuse thèse de doctorat, dont le titre promet une contribution importante aux études révolutionnaires. Sur les chefs de la noblesse libérale, nous n'avons guère en effet que des témoignages fragmentaires, en dehors des *Mémoires* dont les plus importants restent ceux de Malouet, qui est un homme du Tiers-État. L'auteur n'a pas manqué d'éprouver le sentiment de ce qu'il

pouvait nous donner; à preuve, les sous-titres qui partagent son œuvre en trois livres : *Le Suicide d'une élite, L'Erreur libérale, La Défense du Trône.*

La Bibliographie, placée en tête du volume, témoigne d'une information abondante, qui n'a rien laissé échapper de ce qui concerne le héros. On s'étonne seulement du peu de place qu'y occupent les *Travaux modernes;* plus encore de ce qui y figure, ou plutôt de ce qui n'est pas mentionné. Sans parler des profondes études d'Augustin Cochin, il ne manque pas, depuis quelque trente ou quarante ans, d'études particulières sérieusement faites, qui eussent pu, sinon offrir à l'auteur des modèles, du moins lui inspirer l'émulation de faire servir plus directement ses recherches à l'intelligence même de la Révolution. Le meilleur moyen de progresser, c'est d'utiliser les chemins bien tracés par d'autres.

Clermont-Tonnerre partage avec ses contemporains l'infortune de n'avoir possédé ni la force ni la portée de dominer les événements. Ses prédictions, dont M. Du Bus semble faire grand cas, sont le plus souvent des constatations, qu'ont été à même de faire les esprits ordinaires pris dans la tourmente. De tous ceux qui ont été alors capables d'écrire ou de parler, beaucoup ont éprouvé et exprimé les mêmes craintes, les mêmes désillusions, les mêmes repentirs. Quelques-uns l'ont fait avec plus de profondeur et de relief. Clermont-Tonnerre, âme généreuse et chimérique, n'a jamais pu se débarrasser des sonnailles creuses de l'idéologie *éclairée;* il n'est pas injuste de ne lui reconnaître aucune des qualités d'un chef.

Dès le 14 Juillet, il se trouve roulé par le flot, et cherche en vain à reprendre pied. Assez étourdi et présomptueux pour se faire le trompette de la noblesse frondeuse et infidèle, aux journées de juin 89, il essaie ensuite de remonter le courant, et n'y gagne que le renom assez général de duplicité et de calcul. Sa mort même, sous les coups obscurs de la populace, manque d'éclat. Il a voulu sauver le roi, sans doute; mais on ne peut savoir s'il se trouvait aux Tuileries le 10 août. Avec des dons estimables, il laisse l'impression d'une vie manquée. Il est dupe successivement de Necker, du duc d'Orléans, de La Fayette; dupe surtout de ses propres chimères. Assez justement, à la suite de son histoire, on peut conjecturer qu'il aurait fait sous l'Empire un honnête préfet ou un général moyen; sous la restauration, un pair correct et décoratif qui n'eût certes pas refusé le serment de 1830.

Enfin ses œuvres, ses discours prononcés ou projetés (car il lui est arrivé quelquefois de n'être pas là aux moments critiques), que l'auteur analyse longuement sans se laisser rebuter par les répétitions, ces discours n'ont laissé dans l'histoire ou la littérature aucun trait vibrant. Son examen de conscience de la Constituante prouve surtout combien les leçons de l'expérience avaient eu de peine à lui arracher ses illusions.

Clermont-Tonnerre peut passer, si l'on y consent, pour un exemplaire assez complet, des nobles qui ont aidé à mettre sur

la pente une Révolution dont ils ont été les premières victimes. C'est l'avis, sans doute, de M. Du Bus. Mais il ne s'est pas beaucoup préoccupé d'intégrer le sort de son héros dans la trame de la grande histoire. Son livre prend Stanislas de Clermont-Tonnerre à sa naissance et le suit pas à pas comme dans un journal. Non point que cela soit ennuyeux; mais le lecteur éprouve souvent le besoin et la peine de lever la tête au-dessus du décor, de reconnaître, à travers tous ces menus faits accumulés par une sorte de pointillisme littéraire, les lignes de résistance et les centres de groupement.

Les idées, à coup sûr, ne sont pas ce qui manque à l'ouvrage; mais l'auteur oublie volontiers d'aider le lecteur à les relier et à les éclairer. Il ressemble à un guide armé d'un bon fanal, mais qui ne se soucie que médiocrement, au travers des fourrés, d'en ménager la lumière à ceux qui le suivent. C'est dommage, car les remarques fines ou profondes, originales, fourmillent. On ne s'étonne pas d'apprendre que la soutenance a été quelque peu mouvementée, de cette thèse touffue, établie avec une imperturbable bonne foi et une indépendance rigide. Le style même est difficile : personnel et vif, il offre la monotonie d'un présent perpétuel, manque de plans étagés et de perspectives.

Après cela, il est juste et nécessaire de le dire : si ce livre n'aide pas beaucoup à cheminer à l'aise, à travers l'histoire de la Révolution, il est loisible cependant d'en tirer un grand profit. Les pages où, souvent et avec complaisance, est peinte la vie de château d'un seigneur humanitaire, sensible et lettré, en attendant qu'il connaisse les tracas d'être le premier maire de son village, ces pages sont piquantes et neuves.

Les meilleurs chapitres me semblent être les premiers, qui renouvellent la peinture de ces années délicieuses et mélancoliques, de cette fleur magnifique qui se fane et se corrompt doucement : la Société de l'Ancien Régime finissant.

Cette armée, où sert avec tant de nonchalance Clermont-Tonnerre, ne connaît plus guère que des officiers amateurs comme lui; aussi ne défendra-t-elle rien. Ces privilégiés, qui ont perdu, voire renié les principes qui justifient leurs privilèges, s'amusent à conspirer leur propre ruine. Certains traits donnent fort à penser. Par exemple, Clermont-Tonnerre occupe les loisirs de sa garnison d'Auvergne, en se faisant franc-maçon. Cela n'est qu'ordinaire. Mais à son entrée en loge, il est complimenté par l'orateur en titre qui s'appelle Couthon; l'un des dignitaires est le futur constituant Gautier de Biauzat. Dans ces trois noms rassemblés fortuitement sous l'égalité maçonnique, quel raccourci de la Révolution !

Signalons que le livre, fort bellement édité, est orné de dix-huit planches hors-texte. Dix d'entre elles représentent Stanislas lui-même à différents âges et en différents costumes; ce qui contribue encore à revêtir l'œuvre d'un caractère quasi confidentiel, dont le charme n'est bien accessible qu'aux initiés. Heureusement un abondant Index des noms de personnes et de lieux offre un grand secours au simple lecteur. E. LAVAQUERY.

Élie LAMBERT. — *L'art gothique en Espagne aux* XIIe *et* XIIIe *siècles.* — Paris, Laurens, 1931. In-4° de 315 pages, illustré de 125 dessins dans le texte et de 48 planches hors texte. Prix : 100 francs.

Par son titre, cet ouvrage semble en dehors du cadre des travaux de la *Revue*. Mais ce n'est qu'une apparence. Nous y apprenons, c'est vrai, comment l'art gothique s'est introduit et développé au sud des Pyrénées, mais on nous montre en même temps dans quelles régions de France il convient de chercher ses modèles. M. Lambert ne sépare point l'histoire de l'archéologie et il utilise largement la première pour expliquer la seconde; son exposé général des conditions historiques dans lesquelles cet art gothique a pu pénétrer et s'installer en Espagne s'en éclaire singulièrement.

La méthode employée est excellente. Elle consiste à définir les caractères particuliers, les « provincialismes » de l'art gothique français, avant d'en retrouver l'empreinte dans les églises qui s'élevèrent en Espagne de la fin du XIIe à la fin du XIIIe siècle.

Dans une première partie sont étudiés les premiers monuments espagnols à voûtes d'ogives dans lesquels l'auteur a su discerner l'influence des traditions architecturales issues de Bourgogne et du Sud-Ouest de la France. Le curieux parallèle institué entre les chœurs de la cathédrale d'Avila et de l'abbatiale de Vézelay mérite tout particulièrement d'être signalé. Les voûtes à liernes des cathédrales de Ciudad Rodrigo et de Santo Domingo de la Calzada, des bas-côtés de la cathédrale de la collégiale de Toro, la présence de statuettes à la retombée des voûtes d'ogives du Porche de la Gloire à Compostelle sont autant de caractères qui évoquent le rayonnement de l'école gothique d'Anjou à côté de réminiscences romanes telles que les grands tambours circulaires des piliers de la cathédrale de Salamanque. La tour-lanterne de la même cathédrale terminée par une pyramide à huit pans recouverte d'écailles cantonnée de quatre clochetons et de quatre gâbles rappelle la silhouette de plus d'un clocher français.

Les Cisterciens furent en Espagne comme ailleurs les véritables missionnaires de l'art gothique. M. Lambert établit une distinction d'un très grand intérêt entre les monastères dépendant directement de Clairvaux et de Cîteaux localisés dans le N.-O. de la péninsule et les abbayes du N.-E., filiales d'abbayes gasconnes et languedociennes. Au premier groupe appartiennent les églises cisterciennes élevées suivant les traditions romanes locales, auxquelles s'ajoutent des influences bourguignonnes que l'auteur discerne à La Espina (Castille), à Santa-Maria de Valdedios (Asturies), à Alcobaça (Portugal), dont le plan s'inspirait directement de celui de l'abbatiale de Clairvaux après la reconstruction du chevet.

Le deuxième groupe, qui comprend les abbayes gasconnes et languedociennes de Grandselve, Fontfroide, Lescale-Dieu, Bar-

dones, Flaran, Bonnefont, et leurs filiales de l'autre côté des Pyrénées, Poblet, Santa-Creus, Fitero, Valbuena, La Oliva, etc..., constitue l'école à laquelle M. Lambert donne le nom d'école hispano-languedocienne et à laquelle il rattache en outre trois groupes, l'un en Castille, l'autre en Navarre, le dernier enfin en Catalogne (cathédrales de Tarragone et de Lérida).

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'influence des grandes cathédrales du nord de la France qui va supplanter en Espagne celle des monuments aquitains ou bourguignons et qui se superpose en quelque sorte à l'action de l'école hispano-languedocienne. C'est une occasion pour l'auteur de montrer auparavant les rapports qui unissent entre elles les cathédrales de Laon, de Paris, de Bourges, de Coutances et du Mans, qu'il appelle les cathédrales franco-normandes, et les cathédrales de Chartres, de Reims et d'Amiens, qu'il appelle les cathédrales franco-champenoises. Nous reviendrons plus loin sur ces expressions.

La théorie suivant laquelle M. Lambert fait dériver l'école gothique de Bourgogne d'une école qui s'était constituée dans le nord de la France autour de Laon et de Soissons est tout-à-fait originale et pleine de rapprochements ingénieux. Il semble incontestable en effet que l'on retrouve dans les églises de la région de Dijon certains éléments empruntés au groupe Laon-Soissons, dont Saint-Yved-de-Braisne constitue le joyau, mais l'ensemble du problème de la genèse de l'école gothique bourguignonne nous paraît plus complexe. Sans méconnaître la valeur des rapprochements institués, on ne saurait oublier en effet les liens qui unissent les écoles gothiques de Bourgogne et de Champagne, on ne saurait oublier surtout l'originalité de la solution apportée au problème d'équilibre par les maîtres bourguignons.

A l'influence de ce groupe Laon-Soissons-Dijon, M. Lambert rattache la cathédrale de Cuenca, dont certains fenestrages, semblables à ceux du chœur de Saint-Seine-l'Abbaye, sont si caractéristiques. Par les doubles bas-côtés de sa nef, par l'étagement de ses cinq vaisseaux, par le plan de son déambulatoire, la cathédrale de Tolède dérive des cathédrales dites franco-normandes, ainsi que la cathédrale de Burgos qui reproduit en plan le chœur de Coutances et en élévation la cathédrale de Bourges.

Du groupe dit franco-champenois, M. Lambert fait dépendre certaines parties de cette même cathédrale de Burgos, notamment la façade méridionale du croisillon sud dont la rose est une réplique frappante des roses du transept de la cathédrale de Reims. D'autres souvenirs de Reims sont évoqués à propos de la cathédrale de Léon.

La cathédrale de Bayonne apparaît si isolée dans le sud-ouest français que M. Lambert rattache avec raison sa construction au mouvement architectural qui édifiait de l'autre côté des Pyrénées tant de monuments inspirés de notre art gothique. En plan le chœur de cette cathédrale s'inspire directement de celui de la

cathédrale de Soissons, alors qu'en élévation c'est la cathédrale de Reims qu'il faut évoquer. Le dernier chapitre est consacré à la diffusion de l'art gothique en Castille et à l'influence des monuments de Burgos.

Nous ne mentionnerons qu'en passant quelques légères inexactitudes. C'est ainsi que la nef unique de l'abbatiale de Silvanès ne doit pas être comptée au nombre des nefs flanquées de collatéraux. La nef de l'église de Thil-Châtel (Côte-d'Or) n'est pas couverte de voûtes d'ogives, mais d'une voûte en berceau. Enfin, une eau-forte d'Israël Silvestre permet d'affirmer que la nef de l'abbatiale de Clairvaux était éclairée directement, contrairement à l'hypothèse émise par M. Lambert. Je crois en outre que les expressions franco-normandes et franco-champenoises, créées par l'auteur pour désigner les groupes de cathédrales françaises mentionnées plus haut, ne sont pas très heureuses, car elles ne tiennent pas compte de la différence des styles qu'elles mélangent sous une étiquette unique. Ainsi par exemple, s'il est vrai que les cathédrales de Bourges et de Coutances présentent entre elles des analogies de structure incontestables, il n'y a rien de commun par contre entre les styles, l'un de l'Ile-de-France, l'autre normand, de ces deux édifices. Ces expressions me paraissent donc susceptibles d'envelopper de quelque confusion la notion, j'allais dire classique, que nous nous faisons de nos écoles gothiques.

Ces quelques remarques de détail n'enlèvent rien à la valeur du livre que nous venons d'analyser et qui mérite les plus grands éloges. Il ne constitue pas seulement un très bel exposé de l'expansion de l'art gothique français en Espagne, riche de faits et d'enseignements, nourri de la saine doctrine archéologique. Il contient en outre une thèse très intéressante et amplement développée. Les répliques lointaines de notre art gothique en Espagne ne sont pas des imitations « en bloc » de tel ou tel monument célèbre. Elles témoignent au contraire de l'éclectisme le plus délicat, puisque dans le même édifice on constate l'utilisation de plans et d'élévations empruntés à différentes églises. Comment expliquer ce choix sinon par l'existence de plans et de croquis du modèle de ceux dont Villard de Honnecourt nous a laissé des exemplaires célèbres ? L'activité même des chantiers de notre pays, toute l'histoire des rapports qu'ils entretenaient entre eux, se trouvent de ce fait éclairées d'un jour nouveau. Nous félicitons tout particulièrement M. Lambert d'avoir abordé sur une aussi vaste échelle, et avec une autorité que laissaient pressentir ses travaux antérieurs, un problème d'une telle résonance.

Jean VALLERY-RADOT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE ET TEXTES

Raphaël Van Waefelghem. *Répertoire des sources imprimées et manuscrites relatives à l'histoire et à la liturgie des monastères de l'ordre de Prémontré,* publié... avec le concours de la fondation universitaire de Belgique. Bruxelles, A. Dewit, 1930. In-8° de xv-382 pages.

L'auteur met à la disposition de ses confrères et des historiens les notes de toute nature qu'il a prises depuis vingt-cinq ans au cours de « longs et fastidieux dépouillements ». Il énumère pour chaque monastère les ouvrages imprimés, les principales sources d'archives et les manuscrits liturgiques norbertins. Les renseignements sont groupés par notices, à raison d'une par monastère, dans l'ordre alphabétique des noms de lieux; il y a 729 notices. Les ouvrages eux-mêmes sont classés dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs. Quoique la bibliographie ne soit pas critique, elle rendra des services; les indications historiques, de quatre à cinq lignes en moyenne, par lesquelles chaque notice débute, ont demandé parfois de laborieuses recherches et en épargneront à ceux qui consulteront ce répertoire.

H. Waquet.

Richer. *Histoire de France (888-995)*, éditée et traduite par Robert Latouche. Tome Ier (888-954). (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age). Paris, H. Champion, 1930. In-12, xvii-303 pages.

L'*Histoire* de Richer est restée inconnue jusqu'en 1833, où le seul manuscrit existant en fut découvert par Pertz dans la Bibliothèque publique de Bamberg. Comme l'a fort bien noté M. Latouche, dans la brève et précise introduction qui précède son édition, le témoignage du moine de Reims n'est pas aussi direct que nous serions en droit de l'exiger. Sa composition est constamment influencée par les modèles latins et sa prétention est d'égaler Salluste. Pour le fonds, il s'est contenté le plus souvent de mettre en belle rhétorique les sèches *Annales* de Flodoard. Mais, disciple enthousiaste de Gerbert, il fournit en de nombreux passages des renseignements curieux sur la culture scientifique de son temps, particulièrement sur la médecine qu'il avait cultivée, à vrai dire plus dans les livres que dans la vie. La nouvelle édition de M. Latouche établie avec soin d'après le manuscrit original, est accompagnée d'une élégante traduction et de notes historiques et critiques sur les faits et les personnages cités.

L. Royer.

Le P. CAUSSADE. *Bossuet maître d'oraison.* Instructions spirituelles en forme de dialogues sur les divers états d'oraison suivant la doctrine de M. Bossuet, par le P. CAUSSADE, de la Compagnie de Jésus, docteur en théologie. Nouvelle édition conforme à l'édition originale de 1741, avec une introduction et des notes par Henri BREMOND. Paris, Bloud et Gay, 1931. In-12 de XLVII-251 pages.

L'œuvre irénique du P. Caussade traînait une vie paisible dans quelques bibliothèques pieuses, quand M. H. Bremond est venu opérer une fois de plus ce miracle de quasi résurrection qui nous a rendu tant de nos vieux spirituels. Mais dans la foule de ces âmes qu'il a ramenées des Champs Elysées mystiques, le P. Caussade tient une place de prédilection. « C'est l'ami de toutes les heures, mon flambeau et au besoin mon bouclier. Que de fois dans les passes difficiles ne me suis-je pas approprié son esprit, et sans toujours le dire, sans le penser même, jusqu'à ses mots. » Et il faut bien avouer que ce choix est heureux et cette édition bienvenue. Sans doute il n'apparaîtra pas à tous évidemment que le P. Caussade a réussi à réconcilier pleinement dans la même conception de l'amour pur l'auteur du *Gnostique* et celui de la *Relation sur le quiétisme.* Mais que de bonne grâce, que de pieuses ruses pour accorder ce qui toujours ne s'accorde pas. Quelle entente de la doctrine et quelle merveilleuse utilisation de tous les détours de la dialectique; tout cela sous la forme délicieusement artificielle de dialogues où il manque sans doute le platane des lords de l'Illissus, mais qu'on comparerait sans trop de désavantage à ces *Dialogues sur l'éloquence* où *A, B, C* tentent avec la politesse la plus raffinée de se convaincre. Les questions agitées par le P. Caussade, la discussion des interprétations qu'il propose dépasseraient les limites d'une courte note bibliographique. Laissons ces épaves théologiques. Constatons simplement que le livre est une admirable introduction à l'étude des doctrines spirituelles et qu'à ce titre il a sa place dans la bibliothèque de tous ceux à qui est familier la grande histoire de l'abbé Bremond, et qui suivent ce renouveau des études mystiques.

Jean DAGENS.

BOSSUET. *Traité de la Concupiscence.* Texte établi et présenté par Ch. URBAIN et Eug. LEVESQUE (Les Textes français, collection des Universités de France, publiée sous les auspices de l'association Guillaume Budé). Paris, Éditions Fernand Roches, 1930. Petit in-8° de XX-144 pages.

Les éditions récentes du *Traité de la Concupiscence* (A. Peraté chez Bloud, 1908; H. Bremond, *Bossuet, textes choisis et commentés,* t. III, Plon [1913]) prenaient pour base l'édition princeps de 1731. Les nouveaux éditeurs suivent le manuscrit mais donnent aussi les principales variantes de l'édition de 1731, dont nous ne savons pas si elle reproduit la copie signalée par Ledieu, qui a peut-être été revue et corrigée par Bossuet, où un texte ar-

bitrairement retouché, suivant les funestes habitudes des éditeurs du XVIIe siècle. L'édition est enrichie d'une introduction et de notes précises et savantes qui en font un excellent instrument de travail.

J. D.

Nouveau supplément à l'Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur. Notes de Henry Wilhelm, publiées et complétées par D. Ursmer BERLIÈRE, O. S. B., avec la collaboration de D. Antoine DUBOURG, O. S. B. Tome Ier, *A-L.* Paris, Picard, 1908, gr. in-8° de XXXVII-408 pages. — Tome II, *M-W.* Abbaye de Maredsous (Belgique), 1931, gr. in-8° de x-283 pages. — Tome III, *Additions, anonymes, index.* Maredsous, 1932, gr. in-8° de 159 pages. Prix : 35 fr., 45 fr. et 22 fr. 50.

L'Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur par dom Tassin date de 1770. Depuis lors, une foule de documents ont été révélés, la Congrégation a vécu et produit, on a travaillé sur elle, les méthodes bibliographiques sont devenues plus rigoureuses. En 1881, Ulysse Robert publia un *Supplément à l'Histoire littéraire;* presque immédiatement, Charles de Lama apportait encore de nouveaux matériaux; à ce même moment, depuis plusieurs années, un magistrat des environs de Paris, Henry Wilhelm, travailleur patient, modeste, passionné d'une tâche embrassée sans aucun autre motif qu'un goût personnel, amassait dans le silence des notes qu'il transcrivait en marge d'un exemplaire du livre de Robert. Quand il mourut, en 1900, elles occupaient plus d'espace que le texte même; ce sont elles que D. Ursmer Berlière publie, en y ajoutant les siennes propres, très nombreuses, et celles de D. Antoine Dubourg.

Malgré l'intervalle de vingt-trois années qui, bien contre le désir de D. Berlière, sépare les deux premiers volumes, l'esprit et la méthode de l'entreprise n'ont pas varié. L'ordre alphabétique des noms de religieux fournit le plan. Brèves données biographiques, signalement de manuscrits, de pièces d'archives, d'articles, d'ouvrages divers, à la fois ce qui émane de chaque religieux et ce qui le concerne, les trois auteurs ont tout recueilli. Les notices pouvaient être composées avec un peu plus d'art sans aucune atteinte à leur valeur d'érudition, mais il faut déclarer que les approvisionnements procurés aux divers chercheurs sont considérables. Comme un pareil travail ne saurait jamais être achevé, un troisième tome contient bon nombre d'additions, à quoi s'ajoutent des listes d'anonymes, dressées pour la plus grande part d'après la collection Wilhelm de la bibliothèque de Colmar, et enfin un bon index.

Un hommage était bien dû à la mémoire de celui qui, le premier, eut l'idée de ce livre. Le P. Ingold, qui avait mis en relations D. Berlière avec Henry Wilhelm, a écrit pour le premier volume une biographie très attachante de cet Alsacien de vieille souche, qui admirait les Mauristes tout autant qu'il aimait son Colmar et la France.

H. WAQUET.

HISTOIRE GÉNÉRALE

G. Dupont-Ferrier. *Études sur les Institutions financières de la France à la fin du Moyen Age.* Tome II : *Les Finances extraordinaires et leur mécanisme.* Paris, F. Didot, 1932. In-8° de 454 pages.

M. Dupont-Ferrier poursuit, avec une remarquable activité, la publication de son grand travail sur les finances royales aux XIVe et XVe siècles. Le sous-titre de ce second volume en indique clairement le contenu. Il s'agit de montrer quelles ont été les ressources auxquelles la monarchie française a dû avoir recours, pour remédier à l'insuffisance des produits de son domaine féodal, et d'analyser le fonctionnement des diverses institutions chargées de l'assiette et du recouvrement. On voit l'ampleur du sujet, on en voit aussi l'importance historique, puisque non seulement tous les impôts de l'ancien régime, mais même, pour une grande part, les finances de l'État moderne sont en germe dans les *aides* de la guerre de Cent Ans. M. Dupont-Ferrier a appuyé son enquête, non seulement sur les textes législatifs, — qui ont si souvent induit en erreur l'historien des institutions trop pressé — mais sur les monographies et surtout sur le dépouillement minutieux des fonds d'archives, en premier lieu du fonds de la Cour des Aides. Aussi ses conclusions, qui dépassent celles auxquelles on avait pu arriver jusqu'ici, sont-elles établies sur un nombre imposant de faits et de textes. Son ouvrage est appelé à rendre les plus grands services, et nul, désormais, n'aura le droit de toucher à ces questions sans y recourir.

Nos études d'histoire ecclésiastique sont intéressées ici par quelques points : d'abord c'est la paroisse qui offre le cadre élémentaire des circonscriptions fiscales, puis les documents de l'administration ecclésiastique ont vraisemblablement servi au recensement des feux, enfin et surtout le clergé a été mêlé au fonctionnement des finances extraordinaires, soit par ce qu'il se refusait à payer — c'est l'histoire de l'exemption — soit par ce qu'il s'est vu contraint de fournir sous une forme spéciale : c'est l'histoire des décimes et dons gratuits. On trouvera sur tout cela d'intéressantes pages dans ce volume de M. Dupont-Ferrier.

Léonce Celier.

Chanoine V. Dubarat. *Les courriers de Jeanne d'Albret entre le Béarn et La Rochelle* (1568-1569). Tarbes, imprimerie Lesbordes, 1931. In-8° de 16 pages.

On se rappelle l'histoire des capitaines de l'armée de Terride faits prisonniers à Orthez : ayant capitulé sous promesse de vie sauve le 15 août 1569, ils furent transférés à Navarrenx et, là, poignardés bientôt après.

Ignorant que Jeanne d'Albret, retirée à La Rochelle, avait pu avoir des relations avec ses sujets au temps de la troisième guerre civile, les historiens rendaient Mongonmery responsable de ce

massacre. Or, c'est un fait établi par M. Dubarat que la reine de Navarre était restée en contact et correspondait avec le Béarn pendant le siège de Navarrenx. Les espions portaient leurs messages à Bidache, résidence des Gramont, d'où l'on se rendait à Capbreton et de là, par mer, à La Rochelle. L'aller et le retour demandaient peu de temps. Conclusion ? C'est bien Jeanne d'Albret qui a dû ordonner l'exécution des seigneurs catholiques béarnais à Navarrenx; d'Aubigné de son côté l'affirme; c'est elle aussi qui doit porter la responsabilité des persécutions et des massacres en Béarn à cette époque.

Cette intéressante découverte de l'abbé Dubarat confirmerait, si je ne m'abuse, un trait, réputé légendaire, et qui pourrait bien n'être de vrai qu'un geste d'humanité accompli par le comte de Mongonmery en faveur de ses prisonniers. Obligé d'obéir à l'ordre souverain qui condamnait ces vaillants gentilshommes à mourir comme des criminels, il chercha en les enivrant, dans un repas qu'il leur offrit le soir même de leur mort, à leur épargner tout à la fois l'idée, pénible pour un homme d'honneur, qu'il aurait pu les trahir et la cruauté d'un arrêt exécuté, en dépit de sa parole engagée, contre tout droit.

C'est par des travaux semblables à celui-ci que l'histoire locale rompt avec la monotonie de ses trouvailles et sert utilement les vues générales de l'histoire.

Victor Carrière.

Ludwig Freiherr von Pastor. *Geschichte der Paepste im Zeitalter des fürstlichen Absolutismus von der Wahl Benedikts XIV. bis zum Tode Pius'VI, 1740-1799.* 1. Abteilung : *Benedikt XIV und Klemens XIII. (1740-1759).* (*Geschichte der Paepste seit Ausgang des Mittelalters,* vol. XVI, 1.). Fribourg-en-Br., Herder et Cie, 1931. In-8° de xxi-1011 pages. Prix : 23 marcs.

Dans ce gros volume de plus de 1 000 pages qui ne forme que la première partie du tome XVIe et dernier de l' « Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age », M. Pastor et ses continuateurs racontent l'histoire des pontificats de Benoît XIV et de Clément XIII. Ces deux pontificats sont caractérisés par les luttes de pouvoirs politiques contre les restes de la suprématie pontificale, par l'irréligion toujours croissante en Europe par suite du philosophisme et du matérialisme, et enfin par les attaques sans cesse répétées contre la Compagnie de Jésus. Prosper Lambertini, devenu pape sous le nom de Benoît XIV, sut, grâce à son caractère doux et conciliant, régler à l'amiable les différends entre l'Église et divers États au moyen de concordats signés avec Naples en 1741, la Savoie en 1742 et l'Espagne en 1753.

En France, malgré les décisions antérieures du Saint-Siège, les querelles jansénistes (appelants, billets de confession, etc.) continuaient à troubler les consciences, et les parlements, parfois même contre la volonté du roi, protégeaient les récalcitrants, voulant que le clergé catholique traitât les jansénistes comme les

meilleurs catholiques. D'entente avec l'ambassadeur, le duc de Choiseul, Benoît XIV publia alors le bref *Ex omnibus* (16 oct. 1756), adressé aux membres de l'assemblée du clergé. Pour apaiser les discussions, le pape s'abstenait d'y proclamer la bulle *Unigenitus* comme règle de foi, exigeant la soumission « d'esprit et de cœur », mais il demandait qu'on se conformât à sa doctrine si l'on ne voulait pas s'écarter de la doctrine catholique. Quand en 1745, Voltaire lui dédia son *Mahomet*, Benoît XIV, « au lieu de prendre cette dédicace, pour ce qu'elle était en effet, c'est-à-dire pour le comble de l'impertinence et la dérision, eut la faiblesse d'en accuser réception à l'auteur, et d'engager une controverse avec lui sur une question de prosodie latine » (De Lanzac de Laborie, dans le *Correspondant* 1912, t. 249, p. 676, cité par Pastor, p. 147); de plus, il lui envoya deux médailles d'or, pour lesquelles Voltaire remercia en demandant la bénédiction papale. On comprend que cette correspondance, à laquelle Voltaire s'empressa de donner aussitôt la plus grande publicité, excita une douloureuse surprise parmi les catholiques de France.

Quand Frédéric II, le roi philosophe, conquit la Silésie catholique, il songea sérieusement à exercer sur ses nouveaux sujets la même autorité religieuse que sur ses sujets luthériens ou calvinistes. Il songeait à ériger à Berlin un « vicariat général » auquel tous les catholiques de Prusse auraient été soumis. Par une temporisation prudente, Benoît XIV sut empêcher la réalisation de ce projet que favorisaient le cardinal de Sinzendorf, prince-évêque de Breslau, et son successeur Schaffgotsch; ce vicariat aurait eu nécessairement une tendance schismatique.

Sous Benoît XIV, les missions dans les pays infidèles ne progressent guère à cause des difficultés opposées à l'œuvre des missionnaires. Mais le pape termine les discussions toujours renaissantes au sujet des rites chinois et malabares par les bulles : *Ex quo* (11 juillet 1742) et *Omnium Solliciludinum* (12 sept. 1744). Les persécutions des Jésuites dans les pays d'Europe eurent leurs répercussions dans les colonies qu'ils évangélisaient, comme le Paraguay, le Maranon, etc.

L'auteur fait remarquer (p. 439) que Benoît XIV n'a pas encore trouvé de biographe, et pourtant sur aucun pontife on n'a autant de documents confidentiels. « Une source historique, comme il n'y en a pour aucun autre pontificat, est fournie par les lettres que le pape écrivit de 1742 à 1758 à son ami intime, le cardinal de Tencin. Tous les huit ou quinze jours, Benoît XIV lui adressait une lettre détaillée où il s'étend tantôt plus tantôt moins sur tous les événements du jour, sur les affaires politiques, religieuses, savantes, artistiques ». Il y critique avec une belle humeur, sur un ton parfois satirique, jusqu'aux plus hautes personnalités de la curie. Ces lettres n'ont encore été publiées que dans la traduction que Tencin lui-même en avait fait faire, et encore cette publication est-elle incomplète (E. de Heeckeren, *Correspondance de Benoît XIV*, Paris, 1912. 2 vol.). Les deux amis moururent à

deux mois de distance, le cardinal le 2 mars (le dernier billet du pape est du 15 février) et le pape le 3 mai 1758.

Clément XIII, de la famille vénitienne des Rezzonico, fut élu le 6 juillet 1758, après un conclave de cinquante jours. Son pontificat de onze ans « fut une chaîne ininterrompue de souffrances et d'oppressions pour l'Église et de profondes humiliations à l'adresse du Saint-Siège. Ses meilleures intentions rencontrèrent chez les princes une résistance opiniâtre ou un refus plein de froideur et même de mépris, et l'on vit des lettres et des encycliques du vicaire de Jésus-Christ prohibées ou même brûlées par la main du bourreau » (p. 958). En France et en Hollande, il y a les troubles jansénistes; en Allemagne, c'est le fébronianisme qui agite les esprits. Les Jésuites, après des procès retentissants (le P. Malagrida, le P. Lavalette, etc.) sont chassés du Portugal, de la France, de l'Espagne, de Naples, de Parme et d'autres états : mais le pape se refuse énergiquement à prononcer la suppression de la Compagnie. Ce dernier acte du drame persécuteur sera réservé à son successeur. La persécution a son contre-coup douloureux dans les pays de missions, car les Jésuites ne sont pas seulement expulsés des métropoles, mais aussi des colonies.

L'impression générale qui se dégage de ce volume de l' « Histoire des Papes » est que la puissance temporelle du Pontife romain décline de plus en plus et que la puissance spirituelle est de moins en moins respectée par les gouvernements qui se disent catholiques. L'ouvrage de Pastor sera terminé par un dernier volume, consacré aux pontificats de Clément XIV et de Pie VI.

G. Allemang.

L'Histoire et l'Œuvre de l'École française de Rome. Paris, E. de Boccard, 1931. In-8° de 365 pages, 12 planches.

Pour célébrer, avec un retard de quelques années, le cinquantenaire de sa fondation, l'École française de Rome, par la plume de son directeur et d'une vingtaine de ses anciens membres, retrace aujourd'hui son histoire et expose les résultats des travaux scientifiques accomplis grâce à elle.

A la première partie du programme se rapportent un récit des origines, des notices sur les directeurs — et nous ne pouvons oublier ici que deux d'entre eux, Edm. Le Blanc et Mgr Duchesne, appartiennent à nos études par une grande partie de leur œuvre, — et sur les membres morts à la guerre, enfin quelques pages de *souvenirs et impressions.*

Dans la seconde partie, la *Revue d'histoire de l'Église de France* se doit de signaler particulièrement les chapitres où sont présentées, par d'anciens *romains* devenus des maîtres, les recherches faites, au Palais Farnèse, depuis l'origine de l'École, sur les rapports de la France avec la Rome des papes. Quelques lignes, dans la note de M. J. Zeiller sur l'*Antiquité chrétienne,* presque tout le beau travail du comte Delaborde sur les *Études médiévales* (où l'on trouvera, notamment, des pages excellentes sur les

Registres des papes, sur les archives angevines de Naples, sur l'Orient latin), enfin une part importante des mémoires de M. de Nolhac sur la *Renaissance*, et de M. Madelin sur les *Temps modernes* fourniront, à tous ceux qu'intéresse l'histoire ecclésiastique française, des renseignements de grand prix.

Une bibliographie des Mémoires présentés à l'Académie des inscriptions et belles lettres par les membres de l'École, et la liste de ceux-ci terminent le volume, illustré de plusieurs portraits et de vues du Palais Farnèse.

Léonce Celier.

ART CHRÉTIEN

Abbé Émile Jacob. *La grande fresque romane de Vic-sur-Saint-Chartier* (Indre). Préface d'Adrien Blanchet, membre de l'Institut. Bourges, Tardy, 1931. In-8° de 187 pages.

— *Album de la grande fresque romane de Vic-sur-Saint-Chartier, d'après le relevé de M. Emmanuel Brune.* La Châtre, A. Bourg, 1931. In-8°, 6 pages de texte et 6 planches en photogravure.

La petite église romane de Vic, proche de La Châtre (Indre) est un monument du xie siècle d'une architecture très ordinaire, mais elle reçut au xiie siècle une décoration picturale fort remarquable, qui dès le xiiie siècle fut recouverte d'un badigeon et ne reparut qu'en 1849 par les soins du curé Périgaud. Sans qu'on puisse dater cet ensemble avec une extrême précision, il n'est pas douteux qu'il n'ait été exécuté d'un seul jet dans la première moitié du xiie siècle. Les procédés d'exécution sont ceux des autres peintures qu'on retrouve dans tout le Centre de la France et spécialement dans la vallée du Loir : nuances fondamentales en très petit nombre, scènes posées en teintes plates sur des fonds clairs; le fond d'azur fait défaut.

Nous devons renvoyer à l'ouvrage pour l'énumération des sujets très variés qui illustrent la totalité des parois du chœur et les deux faces du mur de refend qui l'isole presque de la nef. On voit s'y juxtaposer, sans ordre apparent, les scènes relatives à la chute de l'homme, les prophètes annonciateurs de la rédemption, l'accomplissement de celle-ci dans la vie du Christ, son prolongement dans la vie de l'Église, la lutte des anges et des démons. On remarque particulièrement, pour leur importance et leur conservation, le Christ en majesté qui figure à sa place ordinaire, sur la voûte de l'abside, et se répète au sommet de l'arc triomphal; une très belle Cène; le cortège des Mages et enfin, se rapportant au patron de l'église, la Veillée funèbre et l'enlèvement du corps de saint Martin. Mais ce qui distingue les fresques de Vic des peintures murales contemporaines, c'est le sens de la composition, du monument et de l'émotion. « Le peintre de Vic, dit Émile Mâle, a une passion de mouvement, une fougue tout-à-fait extraordinaire pour le xiie siècle. » Et, d'après A. Pératé, il faudrait chercher des termes de comparaison dans les miniatures

des manuscrits, pour trouver l'origine de ces figures « aux vêtements déployés en éventail et comme agités d'un mouvement de danse, qui ne rappelle en rien la solennité hiératique des images de la même époque et des régions voisines. » Remercions donc l'abbé Jacob, particulièrement qualifié par ses fonctions de desservant pour exécuter ce travail, d'avoir porté une attention éveillée sur les moindres détails de la fresque, et d'avoir livré au public le résultat de ses observations avant que les injures du temps n'aient, malgré toutes les précautions, consommé la destruction de ce chef-d'œuvre des temps passés.

P. Des Chaumes.

Marcel Aubert. *L'abbaye des Vaux de Cernay.* Préface signée [André] P[ascal]. Paris, Émile Paul, 1931. In-4° de (x)-173 pages, illustré de figures et de 72 planches hors texte.

M. le baron Henri de Rothschild, petit-fils de la baronne Nathaniel de Rothschild, qui acquit en 1873 le domaine des Vaux de Cernay et sauvegarda d'une ruine définitive les précieux restes d'architecture monastique qui y subsistaient encore, a voulu « consacrer la gloire passée de l'abbaye des Vaux de Cernay par un ouvrage digne de ses illustres fondateurs ». En s'adressant à M. Marcel Aubert son attente ne pouvait être trompée. C'est en effet une importante monographie, que l'on peut considérer comme définitive, que le directeur de la Société française d'archéologie vient de publier. Cet ouvrage de luxe, magnifiquement imprimé à un petit nombre d'exemplaires, est divisé en deux parties, à savoir l'histoire et la description archéologique de l'abbaye qui sont dues à M. Marcel Aubert secondé par ses élèves MM. J. Hubert, Pradel et Le Grand, et le catalogue des objets d'art de la collection du baron H. de Rothschild conservés à l'abbaye, qui a été dressé par MM. Aubert et J. Verrier.

C'est en 1118 qu'une petite colonie de moines de Savigny, qui suivaient la règle de saint Benoît, vint s'établir dans la région des Vaux-de-Cernay, à la demande de Simon de Neauphle-le-Château, le fondateur du monastère. Cet établissement ne prit son véritable essor qu'à partir de 1147, date à laquelle l'ordre de Savigny fut réuni à celui de Cîteaux.

Un historique documenté étudie successivement le développement du temporel de l'abbaye, la biographie des principaux abbés et notamment de saint Thibaut, les troubles de la Réforme et les premiers abbés commendataires et la renaissance de l'abbaye à partir de l'abbatiat de Henri de Bourbon-Verneuil. La Révolution provoqua la destruction partielle de l'abbaye qui fut mise en vente. L'énumération des différents propriétaires est donnée jusqu'à l'année 1873, date à laquelle la baronne Nathaniel de Rothschild acquit le domaine et le reconstitua. Les ruines de l'église et de la grande salle sous l'ancien dortoir furent consolidées, les bâtiments abbatiaux reconstruits au nord et à l'ouest du cloître, des fragments du cloître furent remontés autour de

la fontaine de saint Thibaut. Enfin les pierres tombales, les carreaux et fragments anciens qui ont pu être retrouvés furent réunis dans l'église, tandis que la baronne Henri de Rothschild rassemblait dans le château une importante collection d'objets du Moyen Age et de la Renaissance, dont le catalogue fait l'objet de la deuxième partie du volume que nous analysons.

L'église, dont la nef jadis voûtée d'arètes et éclairée directement est flanquée de bas-côtés voûtés de même, est barrée par un transept sur lequel s'ouvrent de chaque côté deux chapelles orientées de profondeur décroissante terminées par un hémicycle. Le chœur est fermé par un chevet droit. Il faut considérer ce plan, comme un dérivé simplifié du plan bénédictin, tandis que la construction à voûtes d'arètes doit être envisagée comme une pure importation bourguignonne. Cet édifice, commencé un peu avant 1147 et terminé à la fin du XIIe siècle, fut élevé en deux campagnes différentes. Parmi les nombreuses dalles funéraires qui y ont été réunies, il convient surtout de citer celle de saint Thibaut d'une émouvante simplicité.

La description se continue par celle des bâtiments conventuels dont une grande partie a malheureusement disparu.

Un plan teinté spécialement exécuté pour la monographie, une liste des abbés, des pièces justificatives dont quelques-unes inédites et une bibliographie accompagnent la première partie de la monographie. Le catalogue des objets d'art, qui en forme la deuxième partie, ne comprend pas moins de 107 notices consacrées à 149 objets d'art du Moyen Age et de la Renaissance tels que sculptures, peintures, boiseries, mobilier, objets d'orfèvrerie, de cuivre et de fer, tapisseries et broderies et vitraux.

Jean VALLERY-RADOT.

Jean VIREY. *Saint-Philibert de Tournus.* — Denise JALABERT, *Notre-Dame de Paris.* — François GÉBELIN, *La Sainte-Chapelle et la Conciergerie.* — Paris, Laurens, 1931 et 1932 (Petites monographies des grands édifices de la France). In-12.

M. Jean Virey condense et complète dans sa monographie de Saint-Philibert de Tournus ses précédentes et remarquables études sur l'un des édifices religieux les plus importants du Mâconnais, dont la « grave et massive carrure », pour reprendre une expression de Victor Hugo, a toujours produit sur ses visiteurs une impression profonde. Depuis la disparition du vieux Saint-Bénigne de Dijon, dont il ne subsiste plus que l'étage souterrain de la rotonde, Saint-Philibert de Tournus est aujourd'hui, dans certaines de ses parties, l'église la plus considérable et la plus représentative en Bourgogne de cette architecture jadis dénommée lombarde, et que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de premier art roman, qui a précédé en Bourgogne, comme dans d'autres régions d'ailleurs, l'architecture romane pleinement constituée de la période dite des écoles. De là, le très grand intérêt

de la minutieuse et savante étude de M. Virey, qui restitue la chronologie complète du célèbre édifice, dont les caractères les plus typiques sont la présence d'un narthex à deux étages entièrement voûté et encadré de deux tours, d'un déambulatoire à chapelles rayonnantes qui compte sans doute parmi l'un des plus anciens qui existent en France et l'emploi des berceaux transversaux sur la nef, méthode de voûtement originale que l'on ne rencontre en France qu'à un nombre infime d'exemplaires.

La monographie de Notre-Dame de Paris par Mlle Jalabert est un ouvrage solidement documenté qui, dans sa concision voulue, ne laisse dans l'ombre aucun des problèmes que soulève le célèbre monument si bien étudié par M. Marcel Aubert, auquel il est d'ailleurs dédié. Il répond à merveille au désir de ceux qui voudront garder de leur visite à Notre-Dame une impression durable. Nous signalerons tout particulièrement les intéressantes remarques de Mlle Jalabert sur la décoration florale de la Cathédrale, sujet familier à l'auteur qui a consacré toute une étude à la flore gothique d'après les monuments de Paris.

C'est une excellente étude, à la fois historique et descriptive que M. Gébelin, donne de la Sainte-Chapelle de Paris. Notons surtout le chapitre consacré aux vitraux, qui montre tout ce que cette vitrerie célèbre doit à la technique chartraine, principalement dans la composition générale et l'agencement des armatures. L'étude iconographique est également très approfondie.

Jean VALLERY-RADOT.

BIOGRAPHIES

Renée ZELLER. *Sainte Catherine de Sienne.* Paris, Flammarion, 1931. In-12, 203 pages, 12 francs.

Nous devons nous borner à signaler très brièvement cette biographie, qui ne touche que très indirectement à l'histoire de l'Église de France, et s'adresse au grand public et non aux historiens. Agréablement écrite, discrètement romancée, attentive à éviter tous les problèmes dont la discussion, forcément un peu technique, risquerait d'ennuyer les gens qui ne sont pas habitués à ces sortes de choses, elle a tout ce qu'il faut pour plaire aux lecteurs qu'elle vise. Tout de même, sous prétexte que ces lecteurs ne le remarqueront pas, faut-il écrire, p. 85, que Jean XXII, successeur immédiat de Benoît XI, a été élu en 1305; ou bien, p. 168, que le Grand Schisme a pris fin en 1409, au concile de Pise ? Il est d'autre part très commode de se dispenser de l'étude serrée des textes, mais c'est un peu dangereux. Mlle Zeller proteste, p. 49, contre le « procédé critique » de M. Fawtier. Entre parenthèses, on peut se demander si elle l'a lu de près. Elle l'aurait fait avec profit là même où, du moins à notre avis, il n'y a pas lieu de le suivre. Elle ne s'aperçoit pas qu'elle abonde dans son sens et lui fournit des arguments sur deux points où il a jus-

tement cru pouvoir prendre Raymond de Capoue en flagrant délit de mensonge : p. 78, la date à laquelle Raymond est devenu le confesseur de la sainte; et, p. 181, le « consistoire » que Catherine aurait « en quelque sorte présidé », à son arrivée à Rome, au temps d'Urbain VI.

E. Jordan.

J. de La Martinière. *Réponse à un défenseur de Jeanne des Armoises, M. A. Ledru, chanoine du Mans.* Orléans, R. Houzé, [1931]. In-8° de 30 pages.

L'aventure de Jeanne des Armoises est bien connue, sinon expliquée. Chacun sait comment, en mai 1436 et les quatre années suivantes, une femme put se faire passer pour Jeanne d'Arc, puis reconnaître même par les frères de la Pucelle et par des bourgeois d'Orléans. La question a été étudiée fréquemment par les érudits, notamment par Germain Lefèvre-Pontalis, qui a exposé d'une façon très claire, dans un article du *Moyen Age* de 1895, les conclusions auxquelles pouvait entraîner l'examen de cette mystification étonnante. M. le chanoine Ledru, dans la *Province du Maine* de novembre 1930 à février 1931, a entrepris pourtant la réhabilitation de Jeanne des Armoises qu'il avait traitée jadis plus sévèrement. Il entend la présenter comme une femme de mœurs irréprochables, ce qui paraît assez hardi, et bien qu'il lui maintienne le qualificatif de « fausse Jeanne d'Arc », son argumentation ne manquera pas d'apporter le trouble dans l'esprit des lecteurs mal informés. Aussi M. de La Martinière a-t-il eu raison de lui répondre, avec une logique et une vigueur qui font de son article un modèle de critique. Il faut le lire en entier, et nous n'entreprendrons pas de le résumer. M. le chanoine Ledru n'apporte pas d'arguments nouveaux, mais, reprenant les témoignages contemporains déjà bien connus, il les interprète de façon tendancieuse, ou les rejette sans raison valable s'ils ne servent pas sa thèse. Il attache à des mots tels que le mot « feu » employé ou non quand il s'agit de la Pucelle, une importance très exagérée. Enfin, il suit trop aveuglément des ouvrages depuis longtemps réfutés, comme celui de Save, après lequel il mentionne, par exemple, le prétendu contrat de mariage de Robert des Armoises avec la Pucelle, que personne n'a jamais publié ni même vu. On regrettera, avec l'auteur de la *Réponse,* qu'un historien de sa valeur reprenne des thèses soutenues d'une façon légère ou tendancieuse, et « s'essaie à réajuster les pièces d'un échafaudage romanesque depuis longtemps démoli ». Un seul point, dans toute cette histoire, paraît bien établi, l'absence de moralité de Jeanne des Armoises, et c'est justement celui sur lequel M. le chanoine Ledru fait porter ses efforts de réhabilitation.

Pour conclure, M. de La Martinière pense que le cas de Jeanne des Armoises peut s'expliquer par une coalition d'intérêts, mieux que par la crédulité des foules comme on l'a dit.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

J. de La-Martinière. *Gilles de Rays en face de Jeanne d'Arc.* Lettres patentes accordant un orle de France en supplément d'armoiries au maréchal de Rays, Sully-sur-Loire, septembre 1429 (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* t. XXI, n° 228). Orléans, 1930. In-8° de 7 pages.

Si l'on est impartial on comprend que les conseillers de Charles VII, assez tièdes mystiques, aient tenu Jeanne d'Arc pour une illuminée, une aventurière, et qu'ils aient redouté les lendemains de son triomphe de Reims. Qu'à cette appréhension se soit mêlé le désir de sauvegarder leur propre position, cela se conçoit également. D'où chez ces hommes politiques une série de petites manœuvres pour faire passer les succès de la Pucelle à l'actif de Gilles de Rays. Ces calculs eurent pour résultat de faire concéder par Charles VII à Gilles le bâton de maréchal de France et l'orle de France comme ornement de ses armes. M. de La Martinière, sans publier à nouveau les lettres patentes accordant cette faveur, en montre l'authenticité. A la suite de M. l'abbé Bourdeaut, il en met les causes dans un relief saisissant. Elles nous paraissent aujourd'hui aussi injustes que mesquines. Mais l'enthousiasme n'est pas plus que l'indignation un état d'esprit politique, et c'est sans doute ce que pensaient les méfiants et sceptiques conseillers du roi.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

J. Lesellier. *Jean de Chennevières, sculpteur et architecte de l'église Saint-Louis des Français à Rome* (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, tome XLVIII). Paris, 1931. In-8°, 35 pages.

M. Lesellier, économe de la communauté des chapelains à Saint-Louis des Français, poursuit ses publications sur la colonie française, la Congrégation et l'église au xve et au xvie siècle. Depuis plusieurs années, il nous fait espérer une étude d'ensemble sur cette colonie, qui comptait alors 2 000 personnes, avec un nombre important de *curiaux,* officiers dans les divers services de la cour et de l'Église romaine. Cette étude nous donnerait une fidèle image de la société romaine comme de la curie, en montrant à quel point elles étaient alors vraiment la cité internationale de la chrétienté, où les Romains d'origine disparaissaient, peu s'en faut, dans une majorité d'Espagnols, Anglais, Allemands, Polonais, sans parler des Français.

Autour du premier architecte de l'église, se groupent, en effet, quantité de personnages officiels qui n'ont en réalité de français que la langue et viennent des divers pays de cette langue : Savoyards, Comtois, Lorrains, Flamands, etc. Il en vient de la Suisse romande aussi bien que des diverses provinces de la monarchie; surtout ce Nicolas Raince, secrétaire de François Ier,

qui joua quelque rôle politique à Rome et dont la correspondance, inédite à la Bibliothèque nationale, mériterait une étude de fond. Cet article suggestif soulève un certain nombre de problèmes relatifs à l'histoire de France comme à l'histoire de l'Église, plus importants que celui de connaître les premiers architectes et artistes de l'église nationale. Et tous aboutissent à ces questions d'ordre plus général : Pourquoi et comment les étrangers ont-ils déserté peu à peu la cour romaine, au XVIIIe et XIXe siècle surtout, pour en laisser toutes les places aux Romains, puis aux Italiens ?

Nous ne pouvons que désirer la réalisation de ce beau programme, sous la conduite, avec les conseils de l'initiateur. Il y a aux Archives du Vatican, et même au palais Farnèse, assez de jeunes travailleurs qui écouteront son appel. Il n'a pas seulement ouvert la voie, il a montré l'abondante source de documents romains que fournissent les archives de Saint-Louis des Français, de l'*Archivo di Stato*, de même que les collections du Vatican. Les six belles photographies qui accompagnent le texte de cette plaquette donnent un aperçu très exact des richesses d'illustration que peuvent fournir des monuments et des sites comme l'église Saint-Louis, le palais Farnèse, la Trinité des Monts, la villa Médicis, etc.

Signalons pour finir une petite erreur typographique : les Paladin mentionnés p. 10 et 13 ne sont autres que les Paradin, historiens lyonnais du XVIe siècle.

P. RICHARD.

Victor GIRAUD. *Bossuet* (Collection : Les grands Cœurs). Paris, Flammarion, 1930. In-16, 206 pages, 12 francs.

C'est l'âme de Bossuet, ou, si l'on veut, son « cœur », à entendre le mot au sens qu'il avait encore au XVIIe siècle, que M. V. Giraud a pris pour sujet de son livre, comme il le dit d'ailleurs lui-même, en quelques lignes liminaires « Sous le théologien, sous le controversiste, sous le philosophe, sous l'orateur, sous le grand écrivain, enfin, on s'efforcera de découvrir l'homme, et non pas sans doute de capter, mais de saisir et de reconnaître la source vivante d'où est sorti ce fleuve magnifique d'éloquence et de charité. » M. V. Giraud a parfaitement réalisé son dessein. Il n'est ni « bossuetiste » ni « antibossuetiste » et l'image qu'il nous donne de Bossuet est une des plus exactes, une des plus complètes que nous ayons. Il a vu la grandeur mais aussi les étroitesses d'un génie qui, écho sonore de son siècle, était peut-être condamné à ne pas comprendre les nécessités des temps nouveaux. « Tournée vers le passé plus que vers l'avenir, son œuvre s'est cristallisée de trop bonne heure, elle n'a pas fait à l'amabilité sa juste part. Ayant admirablement vu les dangers que le rationalisme cartésien, l'individualisme protestant, le libre mysticisme et la libre critique allaient faire courir à l'idée chrétienne, Bossuet n'a pas toujours

pris les meilleurs moyens qu'il y eût de conjurer ces périls. » Mais ces réserves faites, et si, au lieu de considérer l'efficacité, l'opportunité de l'œuvre de Bossuet, nous nous attachons à Bossuet lui-même, il faut convenir que notre histoire littéraire et notre histoire religieuse ne nous apporte guère d'image plus achevée de ce que peut être la grandeur d'une âme française, faite d'équilibre et de justes proportions, de lucidité et de chaleur, de poésie et de raison, capable de penser selon Descartes, de sentir et d'exprimer selon Isaïe.

Jean DAGENS.

Cécile GAZIER. *Ces Messieurs de Port-Royal.* Paris, Perrin, 1932. In-8° de VII-254 pages, avec dix gravures. 25 francs.

« Documents inédits », telle est la mention alléchante portée sur le titre, à l'intérieur. On est obligé de constater que rien dans le texte ne la justifie. La figure même, assez énigmatique, de Lancelot n'est pas éclairée d'une lumière nouvelle, malgré la promesse implicite que l'auteur avait faite dans son *Histoire du monastère de Port-Royal.* Nous n'avons ici que de pieuses et courtes notices, résumées de Saint-Beuve et de Fontaine; esquisses conventionnelles et forcément vagues, puisqu'en 254 pages se succèdent devant nous plus de vingt de ces Messieurs, dont les dix principaux obtiennent l'hommage supplémentaire d'une photogravure. Presque rien sur Nicole, l'un des écrivains du parti les plus abondants et les plus caractéristiques. A propos de Tillemont, on ne nous dit rien de sa très importante controverse avec Rancé.

Le plus favorisé est Arnauld d'Andilly, « le solitaire courtisan », dont le portrait remplit près de trente-cinq pages. En faire le centre de la galerie de Port-Royal est d'ailleurs une excellente idée, qu'il est dommage de n'avoir pas poussée à bout. Car elle aurait pu servir à résoudre un problème jamais encore abordé de front. Si les « solitaires » l'avaient été sans retour et pleinement, s'ils avaient coupé toutes communications avec le monde, on n'aurait probablement connu d'autre jansénisme que celui d'une austère pénitence.

Mais ces solitaires d'un nouveau genre n'abandonnent jamais leurs attaches avec la société ; ils excellent au contraire à y recruter de puissants intercesseurs et des partisans acharnés; ils ont pratiqué une véritable diplomatie, au point de scandaliser un jour et de désespérer Pascal. Diplomatie au service d'une action militante, offensive et défensive. Comment et pourquoi ces liens d'entre monde et désert ont-ils été soigneusement entretenus ? C'est toute la face politique du jansénisme qui en dépend, et c'est ce qu'aucun de ses historiens, sauf Mgr Fuzet, dans un essai trop rapide et trop purement théologique, n'a tenté de nous expliquer.

Après cela, on ne relira pas sans agrément, à défaut de recourir aux ouvrages originaux, ces anecdotes déjà connues, ces traits

uniformément panégyriques, que l'auteur nous rapporte avec complaisance, au moyen de nombreuses redites. Mais il faut attendre et souhaiter autre chose, pour avoir enfin la vraie histoire des *Messieurs de Port-Royal.*

E. LAVAQUERY.

Jane PANNIER. *La Mère Angélique.* Issy-les-Moulineaux, imprimerie « Je sers » [1931]. In-12 de 206 pages, 10 francs.

Le livre de Mme Pannier est sans doute la meilleure étude qui ait paru sur la Mère Angélique depuis le livre de Guillaume Doll. Le ton rappelle celui du *Pascal* d'Émile Boutroux, et c'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire. On sent que l'auteur s'est donné à son sujet et s'est vraiment offert « par les humiliations aux inspirations. » Quelques lignes de la préface indiquent d'ailleurs avec précision les intentions de l'auteur, historienne d'occasion, vivant dans un autre temps, fille d'une autre église... « J'ai souvent pensé, a écrit Ernest Lavisse, que ce serait la plus belle « des histoires, celle de la vie de Jésus dans les âmes de tous les « pays et de tous les siècles, depuis la première parole d'amour « qui lui fut dite en Galilée « Nous vous suivons, Seigneur, parce « que vous avez des paroles de la vie éternelle. » C'est un chapitre de cette histoire que j'ai désiré faire; je souhaite que mes lecteurs trouvent à le lire un peu de la joie et de la douceur que j'ai eues à l'écrire. »

Ce chapitre, l'auteur a écrit. Son livre est d'une chaleur de ton qui en rend la lecture très prenante. L'information est d'ailleurs très solide, et aucune des sources essentielles n'a échappé à Mme Pannier. De la Mère Angélique, elle nous paraît avoir très bien saisi et caractérisé tout ce qui en elle est pure vie intérieure. Sur ce point, elle a été servie par l'analogie entre la piété protestante et la piété janséniste qui tendent l'une et l'autre par des degrés divers à un christianisme intérieur. En revanche, elle paraît avoir méconnu l'importance que la notion d'Église avait pour la Mère Angélique. Tout Port-Royal, de Saint-Cyran à Pascal, est unanime sur ce point, et il ne s'agit pas seulement de croyance à l'église, mais de piété envers l'Église. « Nous savons que toutes les vertus, le martyre, les austérités et toutes les bonnes œuvres sont inutiles hors de l'Église et de la communion du chef de l'Église, qui est le Pape. Je ne me séparerai jamais de sa communion; au moins je prie Dieu de m'en faire la grâce. » La Mère Angélique aurait certainement pu signer ces lignes de Pascal. Cela n'apparaît peut-être pas suffisamment dans le livre de Mme Pannier, et sur ce point l'historien dut sans doute retoucher un peu l'image qu'elle nous donne. Il n'en reste pas moins que son livre témoigne d'un sens très vif des valeurs chrétiennes et qu'avec la réserve que nous avons faite il est une œuvre de piété et de vérité.

Jean DAGENS.

Georges COOLEN. *Le cardinal Dubois, abbé de Saint-Bertin.* Saint-Omer, Impr. de l'Indépendant. 1931. In-8° de 32 pages.

M. Coolen a extrait, des Archives des Affaires étrangères, les documents relatifs à la dernière convoitise du cardinal Dubois : la commende de la riche abbaye de Saint-Bertin, qui jusque-là avait échappé à ce fléau. Nouvel exemple, après tant d'autres, des abus auxquels donnait lieu la commende, et de la triste comédie où se donnaient libre cours l'avidité, l'hypocrisie, la flatterie. Quand le postulant était un tout-puissant ministre, les obstacles, que l'Église essayait de redresser contre les passions égoïstes, ne tenaient pas longtemps. La dextérité intrigante de l'abbé de Tencin au service de son digne patron n'eut pas à déplorer beaucoup d'efforts. Dubois fut, comme il le désirait, abbé de Saint-Bertin, mais pour mourir aussitôt.

Cet essai, rédigé à l'intention d'une société savante locale, ne donne aucun détail sur l'abbaye même dont il s'agit. Quant au résumé biographique qui en remplit les premières pages, il est assez oiseux et reflète un peu trop complaisamment les différentes sources, parfois contradictoires, dont il est tiré.

E. L.

Chanoine Louis ALLOING. *Vie du cardinal Sevin (1852-1916).* Lyon-Paris, E. Vitte, 1931. In-8° de 285 pages.

Le cardinal Sevin fut une des personnalités les plus marquées de l'épiscopat français pendant les premières années du XXe siècle. Ce prince de l'Église, qui fut essentiellement un évêque, eut une carrière épiscopale fort courte. Sacré évêque le 5 avril 1908, il occupa le siège de Châlons jusqu'à la fin de l'année 1912. Nommé archevêque de Lyon, puis cardinal, il mourait, épuisé par un labeur acharné, le 4 mai 1916, victime d'une crise foudroyante d'appendicite.

Toute sa vie sacerdotale fut une préparation directe à l'épiscopat. Professeur au grand séminaire du diocèse de Belley, il acquit une connaissance très approfondie, puisée aux sources directes, du dogme catholique, de l'Écriture sainte et de l'histoire ecclésiastique. Par la suite, devenu chanoine titulaire et vicaire général, il s'initia à tous les détails comme à toutes les difficultés de l'administration d'un diocèse.

Quand il eut reçu la plénitude du sacerdoce, il réalisa le type de l'évêque parfait. Il enseigna, il administra, il évangélisa. Il fut un docteur d'une science sûre, incapable de transiger avec la vérité, un pontife dont la principale préoccupation fut la sanctification des âmes, un pasteur qui sut conduire et défendre son troupeau au milieu des difficultés particulièrement graves de cette époque.

Il donna toute la mesure de sa charité quand la guerre éclata. Il organisa des secours pour les diocèses victimes de l'invasion, il vint en aide aux orphelins de guerre, aux prisonniers français en Allemagne, il défendit le clergé contre « la rumeur infâme »,

il se préoccupa de l'apostolat des prêtres mobilisés. Il fut surtout l'apôtre de la prière. C'est lui qui eut l'idée d'organiser des prières nationales pour le salut de la France; grâce à son obstination, il triompha de l'opposition que le gouvernement faisait à son projet.

Telle est, en bref, l'apologie tout d'une pièce que vient d'écrire à la mémoire du cardinal Sevin M. le chanoine Alloing, de Besançon.

René Delègue.

HISTOIRE LOCALE

Abbé Jean Villepelet. *Nos Saints berrichons.* Traduction, sources et commentaire du Propre du diocèse de Bourges. Bourges, A. Tardy, 15, rue Joyeuse, 1931. In-12 de 236 pages.

Les saints n'ont assurément pas manqué au Berry, mais, à part saint Ursin, sainte Solange, saint Sulpice, saint Austrégésile et la bienheureuse Jeanne de Valois, dont la renommée dépasse les limites de la province, les fidèles du diocèse de Bourges sont eux-mêmes peu renseignés sur l'hagiographie locale, faute de posséder un recueil qui mette à leur portée les matériaux réunis par le P. Labbe dans sa *Nova Bibliotheca manuscriptorum* (1657), où la documentation du sujet se trouve en grande partie rassemblée.

Dans le présent ouvrage, l'auteur a-t-il cherché à combler cette lacune ? Pas précisément, semble-t-il, puisqu'il s'en est tenu à divulguer le texte, nécessairement très succinct, du Propre du bréviaire diocésain et de l'office de la fête de chaque saint, en le faisant précéder de l'indication des sources et de la bibliographie et l'accompagnant de notes explicatives dont le volume dépasse, d'ailleurs, celui du texte. Assurément, il ne pouvait choisir un guide plus sûr que le Propre du diocèse, révisé en 1917. Dans son dernier état, « il peut se caractériser par un effort d'objectivité historique et par un souci de l'édification des âmes ». Mais, conçu dans le plan liturgique, était-il bien approprié à faire connaître au public les légendes des saints locaux ? Il est permis d'en douter, en raison des inconvénients qui sont résultés de son adoption comme cadre de l'ouvrage. L'ordre suivi est celui du calendrier, alors que l'ordre chronologique est de règle dans une étude de ce genre; certains saints possèdent leur notice, dont les attaches avec le Berry sont bien lointaines (saint Germain de Paris, pour quelques séjours qu'il y fit; sainte Germaine Cousin, pour un miracle accompli à Bourges au XIXe siècle et retenu au procès de béatification); d'autres sont passés sous silence, qui méritaient une mention, comme le bienheureux Robert d'Arbrissel, qui fonda en Berry un important monastère, y finit ses jours et y laissa son cœur. Parmi les archevêques de Bourges placés sur les autels, vingt-deux, et non des moindres, Gilles de Rome est du nombre, n'ont qu'une courte mention parce que leur culte se célèbre en une fête unique. Par ailleurs, si importante que soit la glose, elle reste fragmentaire et réduit les renseignements four-

nis au lecteur aux seules notions acceptables par l'histoire, alors que celui-ci s'intéresserait volontiers aux développements prêtés aux légendes des saints par la piété populaire. En somme, ce livre nous met entre les mains un instrument capable de guider les recherches personnelles de ceux qui voudront approfondir la matière de l'hagiographie berrichonne, et sous ce rapport nous n'avons que des éloges à adresser à l'auteur pour la précision de ses références et la sûreté de son érudition, en souhaitant qu'il veuille bien mettre à profit sa parfaite connaissance du sujet pour mettre à jour le recueil complet et définitif des Vies des Saints du diocèse de Bourges.

P. Des Chaumes.

Mgr F. Auvity et B. de Roffignac. *Histoire du Grand Séminaire de Bourges.* Paris, Jouve, 1932. In-8° de 324 pages, 20 h. t.

L'enseignement ecclésiastique fut distribué à Bourges dès le Moyen Age par les soins des chapitres de la cathédrale et de Saint-Ursin; on rattache à cette période le souvenir d'un maître du XIIe siècle, Joscelin de Vierzy, rival d'Abélard. Plus tard, la fondation d'une Université (1463) multiplia les cours, souvent au détriment de l'orthodoxie.

Enfin, pour appliquer les décisions du concile de Trente, l'archevêque d'Hardivilliers confia aux prêtres de l'Oratoire la formation religieuse des clercs de son diocèse, à partir de 1643. Quoiqu'on ait employé dès cette époque le mot de séminaire, il ne s'agissait encore que de retraites préparatoires à la réception des ordres. Il en fut autrement lorsqu'en 1679 Mgr Phelypeaux de la Vrillère eut destitué les Oratoriens suspects d'attaches jansénistes et installé à Bourges les prêtres de Saint-Sulpice, qui fondèrent un séminaire recevant des élèves internes. Un des premiers directeurs fut M. de la Chétardye, plus tard curé de Saint-Sulpice à Paris, connu par son Catéchisme, qu'il rédigea pendant son séjour à Bourges, à l'usage du diocèse. On y annexa bientôt un petit séminaire, et en 1760 commencèrent les retraites annuelles pour le clergé séculier.

A la Révolution, le corps des directeurs connut toutes les épreuves, dispersion, détention, et pour plusieurs le martyre. L'enseignement reprit vers 1809 et le séminaire, reconstitué en 1822, resta aux mains des Sulpiciens, sauf pendant la période consécutive à la loi de Séparation; il eut pour supérieur, de 1829 à 1842, M. Renaudet qui dirigea ensuite la Solitude d'Issy.

P. Des Chaumes.

Mgr Auvity, vicaire général de Bourges. *Germigny l'Exempt (Cher) et sa châtellenie.* Paris, Jouve, 1932. In-8° de 450 pages, 26 planches hors texte.

Une importance politique déchue, une richesse économique accrue, voici comment peut se résumer l'histoire de la modeste commune rurale à laquelle Mgr Auvity a consacré une volumineuse monographie. Habité dès l'époque romaine, Germigny, dès le haut

Moyen Age, se présente comme une petite ville érigée en châtellenie, défendue par un puissant donjon carré et une enceinte de remparts, possédant son châtelain, ses officiers municipaux et de juridiction, sa bourgeoisie jouissant d'anciennes franchises, sa coutume locale, ses juridictions, bref un de ces innombrables microcosmes dont l'agrégation constituait une France décentralisée : l'un de ses seigneurs, Aymon Vaire Vache, de la maison de Bourbon qui avait succédé à celle de Nevers dans la possession de Germigny, n'eut-il pas l'audace de tenir tête au souverain, en sorte que Louis le Gros dut se rendre sous ses murailles pour le réduire à l'obéissance !

La qualité de l'auteur lui imposait une étude spéciale de l'histoire religieuse du lieu. La paroisse de Germigny, à la collation de l'archevêque de Bourges, ne porte aucune trace d'une fondation monastique; elle est de très ancienne origine et l'on peut supposer qu'une église s'y élevait déjà lorsque l'archevêque saint Austrégésile y séjourna une nuit, l'an 612, en allant prendre possession du siège de Bourges. L'édifice actuel, du XIe siècle, a conservé un narthex, une porte à tympan sculpté et une tour qui comptent parmi les plus remarquables spécimens de l'architecture romane dans la région; la nef, incendiée en 1773, dut être entièrement reconstruite. L'importance de Germigny comme centre religieux est attestée par l'existence, intermittente d'ailleurs, d'un archiprêtré qu'on trouve mentionné du XIIe au XVIe siècle.

Confisqué avec les autres possessions du connétable de Bourbon après sa trahison, Germigny descend, dans l'histoire locale, du rang de ville à celui de village. La seigneurie est aliénée à des particuliers non résidants, au nombre desquels figurent les Babou, sortis d'une étude de notaire de Bourges et destinés à figurer parmi les ascendants des derniers Bourbons : Louis XV en plaisantait volontiers. La Révolution y est marquée, à la fin de 1793, par un mouvement de protestation qui s'élèvera dans toute la région contre la suppression du culte : le curé (assermenté) est réintégré quelques jours dans ses fonctions, jusqu'à ce qu'une dure répression le force à quitter le pays. Il y aurait peu à dire de Germigny dans les temps modernes si les progrès de la culture n'avaient transformé ses marécages en magnifiques pâturages : l'opulence des éleveurs contrebalancera facilement l'éclat honorifique des charges qui faisaient l'orgueil de leurs devanciers, bourgeois d'une ville murée.

Si l'auteur a su tirer de ces minces éléments une importante monographie, c'est qu'enfant du pays il n'a rien voulu laisser perdre du fruit de ses recherches, et que pour l'instruction de ses concitoyens il a fait de fréquents appels à l'histoire de la province et de la France. Quant à l'illustration, due au crayon de M. Hass, elle reproduit avec un art consommé les aspects pittoresques du village et de l'église; pour les détails de son architecture, c'est d'un trait schématique extrêmement dépouillé qu'ils sont reproduits, peut-être au détriment de l'intérêt documentaire.

P. Des Chaumes.

Chanoine Eugène Sol. *Église constitutionnelle et Église réfractaire.* Paris, H. Champion, 1931. In-8° de 647 pages, 30 francs. — *Sous le régime de la Séparation.* Paris, Picard. In-8° de 740 pages, 40 francs.

Ces deux volumes, d'une masse imposante, constituent avec la série intitulée *La Révolution en Quercy,* une histoire définitive de la Révolution, sous ses différents aspects, dans cette ancienne province. M. le chanoine Sol n'a rien laissé à glaner à ceux qui écriront après lui. Tout est dit, et l'on viendra trop tard.

Je ne reprendrai pas les faits pour les résumer, car la place est ici mesurée. Du reste ceux que le sujet intéresse particulièrement et qui se procureront ces ouvrages, ne seront pas déçus et en auront, comme on dit, pour leur argent.

Je voudrais, dans l'intérêt général, faire quelques remarques sur une question de méthode. M. le chanoine Sol a tout dit, mais était-il nécessaire de *tout* dire ? Le laborieux et érudit historien nourrit une telle passion pour le document et un si vif désir d'épuiser le sujet qu'il transcrit fréquemment de larges extraits des textes originaux, ce qui alourdit le récit sans toujours ajouter à son intérêt. Boileau s'est montré exagérément dur pour ceux qui ne savent se borner, et je ne voudrais pour rien au monde reprendre le vers à mon compte, mais certainement la présentation et l'agrément du récit auraient gagné à plus de concision, à des paragraphes plus longs et homogènes. La multiplicité des alinéas, composés de deux ou trois phrases, rend la lecture un peu fatigante.

Enfin ces volumes, comme ceux de *La Révolution en Quercy,* auraient besoin d'un Index des noms propres. Imagine-t-on un ouvrage d'histoire sérieux, au xxe siècle, sans un Index ? Et comment humainement peut-on demander au lecteur, même candide, de feuilleter un ouvrage qui comporte, au total, plus de 3.600 pages pour retrouver les noms qu'il cherche ? Je ne doute pas que l'auteur qui a mis, entre les mains des travailleurs et de ses compatriotes, une documentation aussi riche ne leur fournisse la clef de ses trésors dans le prochain volume, sous la forme d'une table complète des noms de personnes et des noms de lieux. Ce sera le meilleur couronnement de sa belle œuvre.

Georges Coolen.

Chanoine Eugène Sol. *La Révolution en Quercy.* Tomes III et IV. Paris, Picard, 1930-1932. In-8° de 522 et 640 pages, 30 francs chacun.

M. le chanoine Sol, poursuit, dans son tome troisième, l'histoire de la Révolution en Quercy avec la même abondante documentation et le même souci d'impartialité qui caractérise les volumes précédemment parus. Il aborde, dans celui-ci, toute l'histoire de la Terreur jusqu'à la chute de Robespierre.

Il a pu constater que dans le Quercy, comme dans les autres provinces françaises, la Révolution fut loin de répondre, sinon

dans ses débuts, au moins dans son développement, aux vœux de la nation. Il suffit de compulser les nombreuses liasses de la série L pour s'apercevoir que les administrateurs locaux des origines, issus de la première couche révolutionnaire, étaient généralement de braves gens, pacifiques et modérés, dévoués certes à l'intérêt public, mais animés d'un esprit large, conciliant et raisonnable, acceptant par patriotisme une besogne écrasante et paperassière : correspondances, enquêtes, statistiques, rapports, réquisitions de tout genre, sans compter quelques mesures odieuses contre les personnes. Mais bientôt, ils furent dépassés par quelques fanatiques, bousculés par les administrateurs des districts, excités par les ordres venus de Paris, étroitement surveillés eux-mêmes, et tenus pour responsables des désordres inévitables qui suivirent l'application des lois révolutionnaires. Ils durent céder la place à des « purs », inspirés par un sans-culottisme sans alliage, qui menèrent plus vigoureusement la lutte contre les aristocrates, les suspects, les prêtres et les moines.

M. le chanoine Sol nous fait assister avec une grande sérénité dont on doit lui savoir gré, à la déchristianisation progressive opérée en Quercy par la Révolution. Et les faits précis ont une singulière éloquence : les abdications, les mariages de prêtres (j'en ai compté une trentaine, c'est peu, la moyenne diocésaine des diocèses du Nord de la France est bien plus élevée. Mais l'auteur a-t-il tout énuméré ? Il est difficile de s'en rendre compte), puis l'abolition du culte, le dépouillement des églises, etc...

Le tome quatrième ne le cède pas en intérêt aux précédents. Il commence avec la réaction thermidorienne, et passe en revue les événements du Directoire, la théophilanthropie et le culte décadaire, les fêtes nationales, enfin les événements du coup d'état de Brumaire et le Concordat de 1801 avec la réorganisation du culte et la réhabilitation du clergé abdicataire et marié.

Cet ouvrage monumental restera la source la plus objective et la plus complète que devront consulter tous ceux qui, n'ayant pas la facilité de faire de longues recherches au dépôt des Archives départementales du Lot, voudront étudier quelques points de l'histoire de la Révolution en Quercy.

Georges COOLEN.

Charles BAUSSAN. *Domremy* (Collection « Les Pèlerinages »). Paris, E. Flammarion, 1932. In-12 de 213 pages, 10 francs.

Comme pèlerinage, Domremy est de date bien récente et son histoire ne présente que peu de faits saillants. Mais c'est la patrie de Jeanne d'Arc, la libératrice de la patrie. Dans son livre, écrit d'un style clair et limpide, M. Baussan nous raconte les « enfances » de Jeanne. Nous voyons tour à tour comme en un beau panorama Domremy, le Bois Chenu, Notre-Dame de Bermont, Vaucouleurs, Saint-Nicolas de Sept-Fonts. On nous montre le souvenir de Jeanne conservé à Orléans, son culte qui se développe surtout au XIXe siècle pour aboutir à la canonisation. Dans les derniers

taine, l'auteur nous ramène à Domremy, aux pèlerinages d'après guerre, à la crypte de Notre-Dame des Armées.

A la question : « Jeanne d'Arc a-t-elle été tertiaire ? », M. Ch. Baumann répond (p. 32 et 159) : « C'est possible; c'est même peut-être probable. » On peut ajouter que l'article du P. Hilaire : *Jeanne d'Arc et son tertiarat* (voir ci-dessus, p. 275) ne réussit pas à trancher la question.

G. Allemang.

J. Lenfant. *En marge des Mémoires du duc de Broglie* (Extrait de la *Revue catholique de Normandie*). Évreux, Impr. de l'Eure, 1931. In-8° de 49 pages.

M. l'abbé Lenfant, aumônier du Lycée d'Évreux, est originaire de Broglie, ce qui lui a permis de nous raconter ses souvenirs sur le duc de Broglie et sur sa famille. On les lira avec intérêt; ils n'ont pas pour l'historien l'importance de premier plan des *Mémoires* publiés à partir de 1924 dans la *Revue des Deux-Mondes,* mais ils nous montrent leurs personnages sous des aspects plus familiers et d'une façon souvent plus vivante. Le cadre est le château, reconstruit à la fin du XVIIe siècle par Arnauld de Pomponne et vendu en 1716 à Victor-Maurice de Broglie; la baronnie fut érigée en duché en 1742 au profit du fils de celui-ci, François-Marie, et le village quitta son nom primitif de Chambrais pour prendre celui de son seigneur. Avec M. l'abbé Lenfant, nous visitons successivement la galerie de portraits, la chapelle, ornée des fresques de Savinien Petit (1854-1864), la bibliothèque (sur laquelle nous voudrions plus de détails), le cimetière de famille et ses tombes illustres ou inconnues. Enfin, l'auteur évoque quelques souvenirs d'histoire locale, tels que le pillage du château à la Révolution, l'originale figure du curé Mitâtre, prêtre d'ancien régime attardé au XIXe siècle, etc. Un utile tableau généalogique des ducs de Broglie termine ces souvenirs, écrits avec beaucoup de charme et d'émotion.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.
44e volume, 1931. Bourges, Tardy.

F. Soehnée : *Texte d'un accord passé en 1513 entre André Forman, nouvellement nommé archevêque de Bourges, et le chapitre de la Cathédrale,* au sujet de sa contribution à la reconstruction de la tour, entreprise par son prédécesseur Michel de Bucy, fils naturel de Louis XII, p. xxviii-xxxv. — A. Gandilhon : *Indication des manuscrits ayant appartenu au cardinal Dubois,* remis à la Société et déposés aux Archives du Cher (xviie-xixe siècle), p. xxxvii-xxxix.

E. Jacob : *La grande fresque romane de Vic-sur-Saint-Chartier* (Indre), p. 67-187. Voir ci-dessus, *Notes bibliographiques.*

P. Gauchery : *Notes sur la cathédrale de Bourges,* p. 189-214.

B. de Roffignac : *Recherches sur le portail méridional de la cathédrale de Bourges,* p. 215-224. Étude approfondie de l'iconographie de ce remarquable portail roman, dont l'ensemble paraît représenter une scène préparatoire au Jugement dernier.

R. Gauchery : *Une imitation de gravure italienne par un peintre verrier de la cathédrale de Bourges,* p. 259-262. Le vitrail de la chapelle de Montigny, daté de 1619, a pour sujet l'Assomption de la Vierge; l'auteur s'est inspiré librement d'une gravure exécutée d'après un tableau du peintre italien Taddeo Zuccaro (1529-1565); fait qui explique l'ampleur de la composition, qui ne tient pas compte des meneaux de la fenêtre.

P. Des Chaumes.

INDRE

Revue du Berry et du Centre. 1932. Châteauroux, Langlois.

Jean Hubert : *L'abbatiale de Déols avant sa destruction, d'après un poème de Jean Lauron,* p. 1-5. La superbe abbatiale du xiie siècle qui faisait l'ornement de la plus riche abbaye du diocèse de Bourges, Déols, près de Châteauroux, fut incendiée par les protestants en 1568 et resta à l'état de ruine; Jean Lauron, avocat à Châteauroux (1560-1620), lui a consacré une centaine de vers dans un poème didactique et descriptif (1613), où l'on peut découvrir des renseignements d'autant plus utiles que les ruines même ont péri, en particulier sur l'importante décoration picturale dont elle était revêtue. Il dépeignit également dans un mélancolique sonnet la destruction de l'abbaye voisine de Saint-Gildas, dont il fut le bailli pour le temporel.

P. Des Chaumes.

LIMOUSIN

HAUTE-VIENNE

Rien à signaler depuis la recension de l'an dernier.

R. Rohmer.

CORRÈZE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.
Tome XLVIII. Tulle, 1931.

Abbé Mandon : *L'église-forteresse de Saint-Angel*, p. 125-136. Courte notice sur ce monument remarquable, flanqué d'une tour à machicoulis du xve siècle. Incendié en 1375, il fut rebâti au siècle suivant, et achevé au début du xvie.

Abbé Borie : *Vie du pape Innocent VI*, p. 147-166. Traduction de la vie de ce pape limousin d'après les *Vitae Paparum* de Baluze. L'auteur se méprend sur le mot *sociales*, qu'il traduit par le néologisme *socialistes*. — *Vie d'Urbain V*, p. 221-224. Traduction faite d'après le texte de Baluze.

Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze.
Tome LIII. Brive, 1931.

A. de Laborderie : *L'église de Collonges*, p. 11-36. Excellente monographie de cet édifice, remarquable par le tympan sculpté de son portail roman et son clocher limousin du début du xiie siècle.

F. Delage et L. de Nussac : *Testament de Jean Hélie de Collonges* (1530), p. 69-92. Texte de ce testament, analysé dans le précédent bulletin.

A. Muzac : *Notes pour servir à l'histoire de la R. P. R.* à Argentat (1555-1757), p. 98-139. Fin de cette étude indispensable à consulter pour l'histoire de la R. P. R. en Limousin.

Comte René de Cosnac : *Bertrand de Cosnac, cardinal-évêque de Comminges au xive siècle*, p. 145-151. En récompense de ses services, il fut désigné par son compatriote le pape Clément VI pour succéder en 1352 à Hugues de Châtillon dans l'évêché de Comminges.

Abbé Bouillac : *Saint-Viance*, p. 215-223. Description de l'église et de son joyau, la célèbre châsse du xiie-xiiie siècle. — *Varetz*, p. 224-225. Description de l'église de cette paroisse, où se dresse sur une butte le château de Castel-Novel, appartenant à M. de Jouvenel, sénateur de la Corrèze.

P. Dubost : *La commanderie du temple de Mons*, p. 237-251. Petite commanderie fondée par les Templiers vers le xiie siècle; elle ressortit sous les Hospitaliers au temple d'Ayen.

R. Rohmer.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences archéologiques de la Creuse.
Tome XXIV, fasc. 6. Guéret, 1930.

R. Limousin-Lamothe : *Notice sur dom André Bélolaud, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur*, p. ci-iii. Né à La Souterraine (Creuse) à la fin du xvie s., mort à Reims en 1638; il a pris une part importante aux réformes de l'Ordre. Les renseignements sont fournis par l'*Histoire de la Congrégation...* de dom Martène.

Louis de Nussac : *Contribution à l'étude du culte de saint Pardoux de Guéret. Les ostensions d'Arnac-Pompadour en 1659*, p. cxiv-xvii. Texte et commentaire du procès-verbal constatant l'exposition des reliques de saint Pardoux dans l'église d'Arnac-Pompadour (Corrèze) du 15 avril au 8 juin 1659, avec énumération des diverses processions venues de localités dont quelques-unes étaient assez éloignées.

Albert LACROCQ : *A propos de l'église de Saint-Pierre-de-Fursac*, p. CXXIII-V. Description, d'après l'abbé Texier, de peintures murales dans le chœur qui ont disparu. Précisions sur le donateur du vitrail du XVe siècle dont une partie subsiste : Jean de La Roche-Aymon, seigneur de Chabannes.

Notices sur les localités visitées par la Société au cours d'une excursion, p. 698-773, illustr. — I. *Le château du Chez :* propriété des familles de Lestrange, puis de La Roche-Aymon; restes d'une chapelle du XVIe s. (Louis LACROCQ). — II. *Saint-Avit-de-Tardes :* église de la fin du XIIIe s., fortifiée aux XIVe-XVe s.; croix sculptées du XVIIIe s.; presbytère du XVIe s. (Louis LACROCQ). — IV. *Crocq :* chapelle de la Visitation, édifice gothique restauré, avec clocheton constitué par une lanterne des morts provenant de l'ancienne église; dans l'église paroissiale moderne, triptyque du XVe s. (mon. hist.), comprenant 7 panneaux peints sur bois, qui représentent des scènes de la vie de saint Eloi (H. de BERRANGER et Louis LACROCQ). — VI. *Lupersat :* importante église des XIe et XIIe s. qui a subi des remaniements et a été fortifiée; chapiteaux à sujets très osés (Albert DE LABORDERIE). — VII. *Bellegarde :* petite ville dont l'origine est une bastide royale créée, vers 1239, comme poste contre le comte de la Marche ; origines du Franc-Alleu, pays dont elle était la capitale (Dr G. JANICAUD). — VIII. *Le château de Peyrudette :* chapelle seigneuriale de la fin du XVe s. (Maurice DAYRAS). — IX. *Champagnat :* église de la fin du XIIIe ou du début du XIVe s., fortifiée pendant la guerre de Cent Ans; croix sculptée datée de 1524 (Louis LACROCQ).

Louis LACROCQ et Jacques LEVRON, *Bibliographie creusoise*, p. 775-725.

Louis LACROCQ.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Revue d'Auvergne. Tome 45. Clermont-Ferrand, 1931.

Georges PAUL : *Note sur un missel auvergnat*, p. 45-46. Les armoiries peintes sur ce missel sont celles des de Colonges, dont un chanoine-comte de Brioude, au XVe siècle, qui fut peut-être le premier propriétaire de ce manuscrit.

L'Auvergne littéraire. Huitième année. Clermont-Ferrand, 1931.

Edmond MORAND : *La collection d'intailles et de camées de Louis Chaduc, conseiller au présidial de Riom*, janv.-févr., p. 31-33. Reproduction, avec commentaires, d'un dessin de Chaduc, représentant une croix byzantine, où sont figurées diverses scènes de la vie du Christ.

Louis JALENQUES : *Les croix des chemins*, mars-avril, p. 26-28. Reproduction d'une croix qui se trouve près de Saint-Martin-Valmeroux (Cantal). L'attribution aux Templiers semble peu admissible. Les seuls mots lisibles de l'inscription autorisent plutôt à supposer un monument élevé par une confrérie de Pénitents.

Bulletin paroissial de Saint-Amable de Riom. Mai-juin 1931.

Edmond MORAND : *Le culte de saint Amable au Canada*. Introduite à Montréal par Antoine Déat, originaire de l'Auvergne, grand-vicaire de l'évêque de Québec, cette dévotion s'y est maintenue jusqu'à nos jours.

Bulletin paroissial de Saint-Genès de Thiers. Thiers, 1928-1931.

Abbé Adrien ADAM : *Le couvent des Grammonts à Thiers*. Couvent fondé en 1650 par le P. Charles Frémont. Liste des religieux, état des

biens. Suppression en 1770. — *Les Sœurs de Nevers au diocèse de Clermont.* Liste des paroisses où ces religieuses s'établirent au XVIIIe siècle.

Le Pèlerinage de Ronzières (Puy-de-Dôme). Brioude, Année 1931.

Abbé J. CHATAING : *Fondation d'une chapelle au château de Joux* (comm. de Varennes-sous-Usson, Puy-de-Dôme), 1164, p. 84-85.

G. ROUCHON.

CANTAL

Revue de la Haute-Auvergne. Aurillac, Impr. moderne, 1930-1931.

Marcel JUILLIARD : *Violences et rébellions en Haute-Auvergne au XVIIIe siècle,* an. 1930, p. 215-248; 1931, p. 51-86. Deux chapitres sont à signaler qui ont trait à de violents conflits entre les abbés commendataires de Port-Dieu et du Broc et les paysans de La Rodde, de Trémouille-Saint-Loup et de Menet. Les arrérages de cens dus à l'abbaye se sont accumulés, un des titulaires essaye de rétablir la situation; les censitaires opposent d'abord la résistance passive, puis se livrent à toutes sortes de violences. Procès devant les juridictions locales, au Parlement, au Grand-Conseil. Les subdélégués et les intendants soutiennent mollement les abbés et conseillent la modération. Ceux-ci se décident à transiger.

Marcellin BOUDET : *Documents sur la bourgeoisie dans les deux derniers siècles du Moyen Age. Les Du Prat,* année 1931, p. 87-110. Derniers chapitres d'une importante étude analysée précédemment sur l'ascendance du chancelier Duprat. Comme la plupart des généalogistes, M. Boudet admet que le chancelier naquit en 1465 de marchands bourgeois d'Issoire. Mais il raye les ancêtres chevaleresques, que des historiens complaisants ont placés aux origines de la famille. Il donne enfin comme très probable la parenté des du Prat d'Issoire avec ceux de Saint-Flour, qui s'étaient signalés dans cette ville par de longs et importants services.

G. ROUCHON.

BOURBONNAIS

ALLIER

Rien à signaler depuis la recension de l'an dernier.

Max FAZY.

NIVERNAIS

NIÈVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts. Année 1930. Nevers, 1931.

André BIVER : *Trois registres de quittances* (XVIIe *et* XVIIIe *s.*), p. 45-64. Nombreuses redevances payées à des établissements ecclésiastiques. — *Vols sacrilèges à la cathédrale de Nevers* (XVe s.), p. 65-69. Publication d'un document curieux par l'énumération des objets faisant alors partie du trésor de la cathédrale.

Jacques PALET : *La cathédrale de Nevers à travers le passé.* I. Les Orgues, p. 83-96. Bonne étude, s'appuyant sur des documents non encore utilisés.

A. DESFORGES : *Notes et documents sur le Collège de Saizy,* p. 119-128. Testament de Pierre Bezave, curé de Saizy (24 octobre 1696).

Ch. Prieuret : *Dégradations à la maison prieurale de Saint-Saulge* (1781), p. 132-138. Procès-verbal de constat des lieux dressé à la requête du prieur.

Ernest Renault : *La bibliothèque des Picpus de Moulins-Engilbert*, p. 150-155. Liste des ouvrages qui la composaient en 1790.

Abbé Max. Prugnaud : *Y eut-il un prieuré à Ourouer-aux-Amognes ?* p. 156-159. L'auteur prouve qu'il y a confusion avec Ourouër-les-Bourdelins (Cher).

Docteur Yves De Lagenière : *A propos d'un « Moine sous-préfet disgrâcié »*, p. 162-167. Il s'agit de Jacques-Louis La Ramée, génovéfain, puis sous-préfet de Clamecy.

Mémoires de la Société académique du Nivernais.
Tome XXXIII. Nevers-Paris, imprimerie Fortin, 1931.

A. Desforges : *Notes et documents sur Saint-Parize-le-Châtel*, p. 70-88, et t. XXXIV, p. 81-113. Sur la légende de saint Patrice, les sarcophages trouvés dans le cimetière, l'église et la crypte.

Tome XXXIV. 1932.

André Biver : *Les moulins de Saint-Quentin-des-Marais de 1458 à 1839*, p. 63-72. Ces moulins payaient une redevance au chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers, à cause de la seigneurie de Longrest.

Sylvain Commeau : *Saint-Révérien sous la Révolution* (fin), p. 114-150. Renseignements sur les affaires religieuses et les biens nationaux (p. 117-128).

Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy.
3e série, n° 7. Clamecy, 1931.

Ch. P. Milandre : *A propos des reliques de saint Martin de l'ancienne collégiale de Clamecy*, p. 21-58. Intéressant.

La Revue du Centre. 8e année. Nevers, 1931.

René Lussier : *Saint Regnobert*, p. 80-81. Note sur son tombeau, conservé au Musée de Varzy.

Charles Gabillaud : *Les gloires berrichonnes : Eudes de Châteauroux, cardinal-légat sous saint Louis*, p. 142-149.

André Biver.

LYONNAIS

RHONE

Bulletin historique et archéologique de Lyon.
Nouv. série. An. 1931. Chez Audin, 3, rue Davout, Lyon.

A. Berjat et M. Audin : *Les missels lyonnais* (suite), p. 1-9, 33-38. Comparaison des textes imprimés du xve au xviiie siècle avec ceux des anciens missels manuscrits; missel de 1500, édité par Pierre Hongre pour le cardinal-archevêque André d'Epinay (fig.).

Abbé Petit : *Un prédécesseur de Bossuet : le P. Coton* (fin), p. 10-28. Analyse de l'Oraison funèbre de Villeroy.

A. A. : *Le problème de Ludna* (voir vol. précédent), p. 41-50 (une carte des voies romaines du Lyonnais).

M. A. : *Nos archives communales de Lyon* (suite), p. 51-64. Exposé des tribulations subies par ces archives avant d'être installées dans l'Hôtel de Ville construit au xviie s. par Simon Maupin.

Edmond MORAND : *Le domaine des Célestins de Lyon à Millery* (*Rhône*), p. 65-119. Histoire et description (plusieurs vues et plans). Tirage à part.

Nouvelle Revue du Lyonnais.

N° 1 : 31 mars 1932. Lyon, impr. Audin, 3, rue Davout.

Docteur LOISON : *La démolition de l'hôpital des Chazeaux*, p. 3-14, Ancien hôtel de François de Mandelot, gouverneur du Lyonnais au XVIe siècle, où s'installèrent au XVIIe siècle les religieuses du monastère de Chazeaux, à Firminy (Loire), dont le nom lui est resté. Sa démolition est la conséquence de l'éboulement de la colline de Fourvière, dans la nuit du 13 novembre 1930, qui fit de nombreuses victimes (plusieurs photos).

A. BRINTET : *Les Revel, peintres du XVIIe siècle*, p. 15-22 (à suivre). Gabriel Revel, né à Château-Thierry en 1643, mort à Dijon en 1702. Reçu à l'Académie de peinture en 1683, travailla à la « Bataille d'Arbelles » (d'après Lebrun), pour la tapisserie des Gobelins.

P.-B. BERLIOZ : *Faïence lyonnaise à figure de saint*, p. 23-27 (fig.).

Les Études Rhodaniennes. Vol. VII, 1931.

P. GEORGE : *Le Vaucluse à l'âge de la pierre*, p. 440-444. Résumé intéressant du volume publié par MM. l'abbé Sautel, S. Gagnière et L. Germond, *Essais historiques sur le département de Vaucluse*, 1re partie : *La préhistoire*, Lyon, impr. A. Rey, 1931.

Nota. — Rien à signaler dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, an. 1931, ni dans la *Revue de l'Université de Lyon*, an. 1931.

Ph. POUZET.

LOIRE

Bulletin de la Diana. Tome XXIII (1927-1930).

Publication du *Chartrier forézien*, p. 427-430, où seront réunies toutes les pièces dispersées dans les Archives, au moins jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Cte de CHARPIN-FEUGEROLLES, *Notice nécrologique sur notre ancien collaborateur J. Beyssac*, avec une bibliographie de ses travaux consacrés surtout à l'histoire de l'Église de Lyon, p. 430-442.

J. BEYSSAC : *L'enseignement à Saint-Bonnet le Château*, p. 473-490. Histoire du Collège fondé vers la fin du XVIe siècle par le curé Guillaume Charbonnier (dernière communication de l'érudit lyonnais).

Dague trouvée au Mont-Pilat (Musée de la Diana), p. 446. Peut provenir de l'expédition de Galéas Sforza, appelé par Louis XI contre Jean II de Bourbon en 1465.

Cachette trouvée dans une maison de Cremaux, p. 448. A pu servir à abriter un prêtre réfractaire.

Deux pièces inédites de 1453, p. 454. Concernant quatre hérétiques, dont deux femmes, jugés par l'inquisiteur Jean des Prés, O. P., et livrés à la Commanderie de Chazelles pour être brûlés.

BIERNOWSKI : *Répertoire critique des anciens inventaires conservés aux Archives départementales de la Loire*, p. 504-549.

Contrat pour la rénovation des Terriers de l'abbaye de Bonlieu en 1754, p. 566-568. — *Deux incendies au couvent de Bonlieu* (2 nov. 1682 et 25 janv. 1711), p. 574-579. Procès-verbaux conservés aux Arch. dép. de la Loire, H, Fonds de Bonlieu.

Ph. POUZET.

DAUPHINÉ

ISÈRE

Bulletin de l'Académie Delphinale,
5e série, tome XXI, 1930. Grenoble, 1931.

G. Letonnelier : *Un acte inédit de saint Hugues, évêque de Grenoble*, p. lxxxvii-viii. Daté du 4 mai 1104 et relatif à cinq églises de la rive gauche de l'Isère. Publié d'après une copie du xviiie siècle. — M. Barroux : *Note sur Pierre Baquelier*, p. xciv. Inscription découverte récemment rue des Carmes, près de la place Maubert à Paris et relatant la fondation d'un collège pour les Dauphinois par Pierre Baquelier, prêtre originaire de Grenoble (xvie siècle). — Commandant Juster : *Une visite à Saint-Louis en 1734 avec Mgr de Caulet, évêque de Grenoble*, p. 1-12. Procès-verbal de visite épiscopale d'une église de Grenoble fondée à la fin du xviiie siècle. — Commandant Juster : Notes sur l'*immeuble portant le n° 12 dans la rue de Clercs à Grenoble à propos d'un portrait peu connu de Mably*, p. 73-85. Cette maison qui passe pour être la maison natale de Mably, n'appartenait pas en réalité à son père, Gabriel Bonnot, au moment de sa naissance, en 1709.

Petite Revue des Bibliophiles dauphinois.
2e série, tome III, n° 3. Grenoble, 1931.

J. de Font-Réaulx : *Les livres liturgiques du Viennois*, p. 117-134. A la suite de l'établissement d'un rit viennois par Mgr Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne en 1781, l'impression de livres liturgiques pour la province fut confiée au libraire imprimeur Giroud, de Grenoble. Intéressants détails sur la réalisation de ce travail qui ne comportait pas moins de dix recueils pour un prix global de 126 000 livres. Tirage à part.

Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie.
Tome XXVII, 1930. Grenoble, 1931.

Marc Dubois : *Massif de la Chartreuse. Recherches des limites de forêts de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem mitoyennes de celles de la Grande Chartreuse*, p. 9-16. D'après deux procès-verbaux de 1388 et 1682. — *Généalogie d'une ancienne famille dauphinoise du massif de la Chartreuse, Bietrix du Villars de la Garonnière*, p. 17-23. — *La commanderie de Saint-Jean de Jérusalem et ses rapports avec l'église Notre-Dame des Échelles (Savoie)*, p. 32-62. Cette commanderie fut fondée en 1262 par le testament de Beatrix de Savoie. Nombreuses notes extraites des archives de l'église des Échelles.

L. Royer.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Tome L, 1931. Gap, 1931.

G. de Manteyer : *La tombe sacerdotale de Chavignières (vers 900 av. J. C.)*, p. 1-88. Description d'une sépulture récemment découverte près de la Bâtie Vieille. Elle comprend, outre un crâne et des débris de squelette, un coutelas, un bassin et un vase en bronze de forme singulière qui font conjecturer à l'auteur qu'il s'agit de la tombe d'un prêtre du début de l'âge du fer (16 pl.).

G. du Puy-Sanières : *Généalogie de la famille du Puy-Sanières*, p. 321-330. Originaire de l'Embrunais.

Chanoine Jacques : *Grand séminaire de Gap. A propos de la pose d'une première pierre. Le futur séminaire de Chabanas*, p. 331-349. Résumé de l'histoire du séminaire de Gap depuis le concordat de 1802.

Chanoine J. Bermond : *Les abbayes de l'ancien diocèse de Gap : Clausonne et Clairecombe*, p. 350-374. Notice sur deux abbayes d'hommes au diocèse de Gap, fondées à la fin du xiie siècle ou au début du xiiie et filiales de l'ordre dauphinois de Chalais.

G. de Manteyer : *Les pays primitifs de notre sol*, p. 576-604. Essai de rattachement des vocables toponomastiques de l'Europe à ceux de l'Orient.

Chanoine J. Bermond : *Le prieuré Saint-Sauveur de Veynes*, p. 576-604. D'abord prieuré de Cluny, puis dépendance du prieuré augustinien de Chardavon, il fut donné, au début du xive siècle à l'ordre de Saint-Antoine, mais longuement contesté par la suite. Liste de ses revenus et de ses charges.

Chanoine J. Bermond : *Le prieuré Saint-Jean de Ribiers*, p. 605-668. Dépendant de Cluny.

L. Royer.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. 1931. Tome LXIII, p. 1 à 208.

P. Thomé de Maisonneufve : *Les Mémoires de Charles de Sallmard, officier des armées impériales et de la garde royale sous Louis XVIII et Charles X*, p. 17-32, 65-80 (fin). Depuis la guerre d'Espagne jusqu'à la retraite.

Louis Boisse : *Les chapelles anciennes, l'église primitive et l'église actuelle des Granges-Gontardes*, p. 45-52, 118-128. Paroisse érigée au xviie, avec antécédents inconnus, mais certains.

J. de Font-Réaulx : *Un nouveau témoin des derniers jours de Pie VI à Valence*, p. 128-130. Analyse et critique du mémoire très tendancieux de Daly paru dans les *Études*, 5 mars 1931, p. 553-565 (Voir *Revue des Périodiques*, p. 271). — *Petit cartulaire de Léoncel*, p. 144-145. Conservé dans une collection particulière, xve siècle. Concerne Ambel. Textes connus (xiie-xve siècle). — *Archives notariales dans la Drôme : récents dépôts et leurs répertoires*, p. 131-143, 187-190. Généralités. Registres depuis la fin du xve s. — *L'œuvre historique de Roger Vallentin du Chaylard* (1862-1931) *avec une bibliographie de ses œuvres*, p. 161-173. Numismatique, bibliographie, histoire économique du Dauphiné et du Vivarais. — *Cité et Bourg, Valence et Bourg-lés-Valence*, p. 200-202. Application des théories du Dr Beyerlé, *Zür Typenverfrace in der Stadtverfassung* (nord du royaume d'Arles), 1930.

La Société a publié en outre en 1931 un volume de tables des tomes XL-LX (1907-1926), 223 p. in-8°.

Le Tricastin, Pierrelatte, 1931, 128 p.

A. Chevalier : *Senomagos marché des Tricastins* (suite), p. 11-14, 27-30. — Favier : *Annales Pierrelatines* (suite), p. 47-48, 62-64.

J. de Font-Réaulx.

SAVOIE

SAVOIE

Mémoires de l'Académie de Savoie.
5e série, tome VII. Chambéry, 1931.

G. B. : *L'Académie de Savoie il y a cent ans*, p. 3-8. Succédant en 1819 à la Société royale économique (1774) et à l'Académie florimontane (1607).

Abbé Gabriel Loridon : *Discours de réception*, p. 55-77. Étude synthétique sur les origines des diocèses de Savoie et sur les efforts successifs qui aboutirent à l'érection de l'évêché de Chambéry en 1779.

Félix Gaüdin : *Les vitraux du Saint-Suaire à la chapelle du château de Chambéry*, p. 93-108. Étude descriptive et critique par un peintre-verrier, à la fois artiste et savant († 1930), à qui le ministère des Beaux-Arts avait confié la restauration de ces vitraux.

André Biver : *Les chapelles du couvent Saint-François au début du* XVIe *siècle*, p. 109-125. Énumération des chapelles — ou autels — de l'église franciscaine, qui devint ensuite la cathédrale de Chambéry, d'après un document de 1525, avec l'indication des titulaires et vocables, des fondateurs ou patrons, des revenus, etc.

Abbé Félix Bernard : *Le décanat de Val-Penouse* (la Rochette), p. 127-367. Voir ci-dessus, aux *Notes bibliographiques*, p. 235.

Quinzaine religieuse de la Savoie. 51e année. Chambéry, 1931.

Saint Philibert et la Savoie, 3 juillet 1931, p. 228-232. — *Nos paroisses en 1839* (suite), *passim*.

Echo du Saint-Michel, Bulletin paroissial de Challes-les-Eaux, 1931.

P. Bellemin, curé : *Notice historique sur Triviers-Challes*. Suite de la monographie déjà signalée.

Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère.
Nouvelle série, tome VII, 1re livraison. Moutiers, 1931.

Abbé J. Garin : *La région d'Albertville, son aspect, son histoire, ses enfants*, p. 1-97. Article de vulgarisation. — *L'église de Chevron, histoire et description*, p. 1-47 (pagination spéciale).

Abbé de Tamié : *Le séjour à l'abbaye de Tamié du duc Victor-Amédée en 1711*, p. 97-109.

Chanoine J. M. Emprin : *Liste des objets mobiliers et immobiliers classés comme monuments historiques en Tarentaise*, p. 110-121. — *Quelques peintres et sculpteurs*, p. 132-140.

J. F. Poccard : *Quelques médecins, chirurgiens, apothicaires*, etc., *des* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, p. 122-131.

G. Loridon.

HAUTE-SAVOIE

Académie florimontane, Revue Savoisienne. Année 1931, Annecy.

Jean Lévitte : *Le poète Ducis* (1733-1816), p. 23-44, 144-169. Suite du travail déjà signalé. Tempérament et formation dramatiques. L'épreuve : chagrins privés, épreuves publiques.

Louis Depollier : *Jules Philippe* (1827-1888), p. 45-57, 128-143, 186-198. Suite du travail signalé. Action du publiciste, devenu préfet de la Haute-Savoie, pendant et après la guerre de 1870. La question de l'annexion de la Savoie du Nord à la Suisse.

F. Serand : *Quelques notes inédites sur le voyage en Savoie de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie*, p. 62-64. La promenade à Talloires (30 août 1860).

R. Avezou : *Le mariage de Marguerite de Joinville, comtesse de Genevois* (1374), p. 65-69. Mariage politique contracté sous l'influence du roi de France. — *La charte de franchises de Châtel-en-Semine* (1307), p. 69-71. — *Les dernières années du monastère bénédictin de Talloires* (1766-1793), p. 86-115. — *Extraits d'une correspondance entre deux nobles savoisiens concernant la crise économique en Savoie au* XVIII*e siècle* (1730-1748), p. 243-248.

Abbé Coutin : *Quelques documents sur l'occupation française de la Savoie* (1703-1713), p. 178-185 et 236-243.

P. Ed. Martin : *Quelques notes sur les monuments d'Abondance*, p. 221-226. Remarques héraldiques et historiques concernant l'abbaye de ce lieu.

Mémoires de l'Académie salésienne, Tome XLIX, Annecy, 1931.

P. Léon Buffet : *Le collège d'Évian* (1574-1907), p. 1-148. Excellente monographie de cette maison d'éducation fondée par Pierre-Jérôme de Lambert, chanoine de Saint-Pierre de Genève, dirigée par les Jésuites de 1635 à 1653, ensuite par des prêtres séculiers aidés de laïcs et parfois de religieux, fermée en 1793, rouverte en 1801-1804, autorisée par décret impérial de 1808, confiée aux missionnaires de Saint-François de Sales de 1856 à 1903, continuée durant quatre ans sous la direction du chanoine A. Gavard, et brutalement fermée le 5 avril 1907.

G. Loridon.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Provincia, Revue publiée par la Société de statistique, d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence. Tome XI, année 1931.

Ludovic de Valon : *Le nonce Raymond Stephani de Valon amène aux pieds de Jean XXII l'antipape Pierre de Corbario (Nicolas V) (1330)*, p. 34-69. Ce mémoire étudie les missions confiées par Jean XXII à Raimond Stephani en Espagne, en Bohême et enfin en Italie où il fut chargé de ramener, après sa soumission, l'antipape P. de Corbario auprès du souverain pontife. L'auteur se réfère surtout aux historiens des papes d'Avignon (G. Mollet, l'abbé d'Albe, Baluze) dont il a tiré le meilleur de son récit, sans apport nouveau ni essai de critique. La famille quercynoise des Stephani de Valon, dont il descend, avait de nombreux représentants à la cour de Clément V et de Jean XXII.

Mémoires de l'Institut historique de Provence.
Tome VIII, année 1931.

Abbé Leroquais : *Un bréviaire manuscrit de Saint-Victor de Marseille*, p. 1-38. Il s'agit d'un manuscrit richement décoré appartenant à un collectionneur marseillais; il est daté du 20 mars 1498 et fut donné à Saint-Victor par Isnard Ricavi, prieur claustral. M. l'abbé Leroquais en fait une excellente et très savante description, mettant en lumière ses caractéristiques les plus saillantes (Cet article avait été imprimé par les soins de M. R. J. B., propriétaire du manuscrit, en une luxueuse plaquette in-4° ornée de 6 héliogravures).

Abbé M. Chailan : *Un vicaire général du bienheureux du Lau : Ar-*

mand Bernard d'Icard-Duquesne (1733-1795). Notes biographiques sur ce personnage, vicaire général de Mgr du Lau, archevêque d'Arles, et donnant des détails assez curieux sur l'orphelinat de la Providence, dont il fut le recteur depuis 1780 jusqu'en 1791, date à laquelle cet établissement fut dirigé par les membres du district d'Arles.

Émile Isnard.

BASSES-ALPES

Le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire* n'a rien publié depuis la dernière recension.

Émile Isnard.

VAR

Société des Amis du Vieux Toulon. Nos 31 et 32, juill.-déc. 1931.

Abbé Bouisson : *La charité à Toulon*, p. 125-134. Notes sur les hôpitaux de Toulon.

Le Var historique et géographique (non recensé depuis 1923).
19, boulevard de l'Esplanade, Draguignan.

Louis Honoré : *Représentations scéniques en Basse-Provence du* XIVe *au* XVIIe *siècle* (n° 20, oct.-déc. 1924, p. 351-360).

A. Matheron : « *Relation du voyage de la procession de Bauduen à Vence pour la translation des reliques de saint Lambert* » (n° 32, oct.-déc. 1927, p. 302-309). Transcription d'un ms. de 1634 aux archives communales de Bauduen.

Léonce Boniface : *La danse et le clergé au Bar-sur-Loup* (n° 36, oct.-déc. 1928, p. 389-392). Localité de l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes).

G. de Liverdis : *L'église de Saint-Maximin en Provence* (n° 44, oct.-déc. 1930, p. 214-216). Extrait du ms. E 968 de la Bibliothèque de Draguignan, 1660-1661.

Louis Honoré : *Rachat de 314 esclaves français à Alger en 1785 par les Trinitaires et les Mercédaires* (n° 49, janv.-mars 1932, p. 379-388). Détails nouveaux sur le rachat de 1785, d'après une affiche.

Les Archives de Trans en Provence. Nos 1 à 18 (déc. 1927-juill. 1931).
Directeur-éditeur : J. Barles, 15, avenue de la Gare, à Trans.

Cette « Revue trimestrielle » a publié depuis 1927 quantité de notes infinitésimales et anonymes sur l'histoire religieuse de Trans. Le seul article de quelque étendue est intitulé : A propos de sainte Roseline, n° 12, p. 97-104.

Max Courtecuisse.

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Mémoires de l'Académie de Vaucluse.
Tome XXX, année 1930. Vaison, Macobet.

P. Vaillandet : *L'affaire de Bédoin*, p. 1-64. Étude du délit et du procès qui en résulta, tendant à dégager comment l'affaire de Bédoin fut un acte de défense révolutionnaire à l'égard des contre-révolutionnaires et des patriotes extrémistes.

Dr Colombe : *Au Palais des Papes*, p. 65-75. Étude des restes de l'an-

cienne demeure épiscopale de Jean XXII englobés dans le palais de Benoît XII : le vestige le plus important est l'aile orientale des appartements privés (pl. p. 64). — *Jean de Sienne : les Peintures de la Conciergerie*, p. 85-98. Considérations nouvelles faisant de J. de Sienne un collaborateur principal de Matteo de Viterbe; étude des peintures de la paroi septentrionale de la Conciergerie : le personnage central, couramment désigné sous le nom d'Urbain VIII, est la représentation du « Pape » chef de l'Église, en tant que parlant ex-cathedra.

Tome XXXI, année 1931.

A. Marcel : Tome consacré à Mignard d'Avignon. Vie de Mignard, suivie d'un catalogue des œuvres. Pages 54-98 : analyse des sujets religieux.

Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin,
16e année, 1930. Édition du Musée Calvet, Avignon.

Dr Pansier : *La Tour du Pont d'Avignon*, p. 5-19. Retrace les étapes de la construction de la Tour et la destruction de la moitié du pont en 1728. Pièces justificatives, p. 27-29. — Planches de la Tour, p. 4, — de sa façade postérieure, p. 17, — du Pont et du Rhône vers 1680, p. 17, — vers 1720, p. 27. — *Les capitaines du Palais apostolique d'Avignon au* xve *siècle*, p. 45-70. Étude sur les cinq capitaines institués par Benoît XIII pour la garde du Palais, lors de son évasion le 12 mars 1403. — *Fragments de chronique avignonaise de 1431 à 1432*, p. 77-89. Chronique d'un auteur inconnu, probablement haut fonctionnaire de la trésorerie d'Avignon, au cours de la lutte entre deux légats, l'un investi par le concile de Bâle, l'autre par Eugène IV. — *Les chapelles du Pont Saint-Bénézet*, p. 81-117. Histoire des quatre oratoires qui au xvie siècle se trouvaient sur le Pont Saint-Bénézet. — *Le Guide d'Avignon à Saint-Jacques de Compostelle au* xive *siècle*, p. 119-122.

H. Chobaut : *Nouveaux documents sur la monnaie de Carpentras (1587-1599)*, p. 31-44.

17e année, 1931.

L. Pansier : *Les Cadard à Avignon*, p. 5-74. Histoire d'une famille avignonaise : récit de ses rapports avec le roi de France et la Chambre apostolique.

Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes,
19e année, 1930. Avignon, Séguin, éditeur.

Dr Pansier : *Tour ou châtelet du Pont d'Avignon*, p. 29-37. Histoire des travaux. Planches, p. 29 et 39.

J. Girard : *Les transformations d'Avignon au* xixe *siècle*, p. 59-76. Étude des destructions (Hôtel de Ville, couvent des Dominicains, remparts, commanderie de Saint-Jean) opérées dans la ville, et destinées à lui faire perdre son caractère médiéval.

Cécile Roudil.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Nice historique, Organe de l'Academia nissarda. 1931.

A. J. Rance-Bourrey : *Traduction et annotations du* « Nicaea civitas » *de Gioffredo, imprimé en 1658*. P. 1-30, introduction. P. 207-218, saint

« Bassus ». P. 299-304, Les saints Tryphon et « Respicius ». Toutes notices dépourvues de valeur historique : sur des compositions littéraires de ce genre, auxquelles se plurent nombre d'hagiographes, lire Hippolyte Delehaye, *Les Passions des martyrs et les genres littéraires*, Bruxelles, 1921.

G. Doublet : *Saint « Bassus » et la vénération dont il est l'objet à Cupra Marittima (Italie) qui dit posséder son corps*, p. 243-261. Essai de mise au point des étranges éléments d'une légende compliquée d'après laquelle le personnage devint, au nom d'écrits purement hagiographiques et de diverses assertions, le « premier » évêque de Nice ainsi que le « protecteur » du diocèse.

G. Doublet.

CORSE

Revue de la Corse, 12e année, 1931. Paris.

P. Ajutello : *La croisade d'Ugo Colonna*, p. 14-22. Il s'agit de l'expédition que rapporte le chroniqueur Giovanni della Grossa et par laquelle une armée pontificale aurait expulsé les Maures de Corse à la fin du viie siècle. La critique moderne admet l'occupation de l'île par les Sarrasins; l'existence de la croisade est également probable, à condition de la reculer au xe ou xie siècle; mais le personnage d'Ugo Colonna semble légendaire.

Au lendemain de l'occupation de la Corse par les Français (journal d'un ecclésiastique en 1771-1772), p. 23-29, 128-132 (à suivre). Journal rédigé probablement par Ant. Joseph Casabianca, prêtre de Vescovato, et où abondent les faits concernant l'histoire ecclésiastique de l'île. C'est un manuscrit italien de vingt-deux feuillets remis à M. Ambrosi qui en donne ici la traduction française, accompagnée de notes.

Archivio storico di Corsica, 7e année, 1931. Milan.

P. Russo : *La ribellione di Sampiero Corso*, p. 1-48, 149-174, 309-348 (à suivre). Suite de l'étude commencée en 1930. La menace turque au temps de Soliman : le pape Pie IV prend parti contre Sampiero dont la rébellion compromet les intérêts de la chrétienté, et Pie V proteste contre la politique française qui associe les Turcs aux affaires méditerranéennes.

Ilario Rinieri : *I vescovi della Corsica*, p. 49-67 (à suivre). Suite de l'étude commencée en 1930. Si les documents sont rares, c'est que les évêques s'évadent volontiers de l'île pour aller chercher en Italie une situation plus rémunératrice. Ainsi en est-il pour J. A. de Bussi, évêque d'Accia (1463-1466) et d'Aleria (1466-1475), qui fut administrateur de l'Église de Gênes et premier préfet de la Bibliothèque vaticane, — pour Arduino della Porta, évêque d'Aleria (1475-1493), qui fut gouverneur des provinces pontificales, — pour Antoine Bonombra, évêque d'Accia (1467-1480), qui fut le représentant de Sixte IV en Russie, etc.

G. Cassi : *Il cardinale Fesch e Madama Letizia alla caduta di Napoleone*, p. 349-365. Ce que furent en 1815 les sentiments et l'attitude de l'oncle de l'empereur (d'après des documents inédits empruntés aux Archives secrètes du Vatican, au Musée napoléonien de Rome et à la Bibliothèque municipale de Sienne). En appendice, quatre lettres de Fesch et une du cardinal Consalvi.

Louis Villat.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue historique. Tomes CLXVI-CLXVII, 1931. Alcan, Paris.

L. Halphen : *Les écoles du* XIIIe *siècle* (tome CLXVI, p. 217-239; tome CLXVII, p. 1-16). C'est le récit du double conflit, d'une part entre les professeurs libres et l'ordinaire, conflit qui aboutit à la dépendance directe des Universités à l'égard du Saint-Siège, — et d'autre part entre les Universités et le Saint-Siège au sujet des Ordres Mendiants et de l'aristotélisme. — Au XIIe siècle les écoles épiscopales sont en pleine prospérité. Elles sont dirigées par l'évêque ou son représentant autorisé le chancelier capitulaire, chargé de pourvoir à l'enseignement et de décerner la *licentia docendi*. Vers le milieu du XIIe siècle, le mouvement philosophique gréco-arabe ne trouve pas d'abri dans les écoles épiscopales, avant tout écoles d'humanités. Des professeurs libres ouvrent des écoles — à Paris sur la montagne Sainte-Geneviève — et connaissent d'éclatants succès, tel Abélard. Les évêques essaient alors de sauver leur monopole scolaire et entament une lutte avec les professeurs libres. A Paris cette lutte, d'ailleurs bien connue, revêt un caractère de particulière violence. Professeurs et élèves forment une association et s'adressent au pape, qui reconnaît l'association des professeurs libres. Les rigueurs du chancelier et du prévôt du roi, provoquent en 1221 une grève générale; en 1229 un réquisitoire violent est rédigé. Grégoire IX alors, par la bulle *Parens Scientiarum* de 1231, dicte à l'évêque et à « l'Université » de Paris (pour la première fois ainsi nommée) leurs rapports mutuels. Au courant du XIIIe siècle, l'Université reçoit ses Statuts définitifs qui lui donnent son autonomie, mais la placent sous la surveillance de la papauté. Des résultats analogues sont obtenus à Toulouse, Montpellier. Cette dépendance directe des Universités à l'égard du Saint-Siège rentre dans l'unité de la politique pontificale suivie depuis le Xe siècle. La papauté songe à utiliser les Universités dans le mouvement général de christianisation de la pensée, elle songe à préserver, par elles, les esprits des doctrines funestes de l'hérésie. A cet effet, elle va utiliser les derniers venus parmi les ouvriers de la défense de l'orthodoxie, à savoir les Ordres mendiants. — Depuis 1230, à la faveur du conflit avec l'évêque, des professeurs devenus Prêcheurs ou Mineurs enseignaient à Paris : tels Jean de Saint-Gilles, Alexandre de Halès. L'entrée des moines, non-seulement dans les écoles épiscopales, mais surtout dans les Universités va déterminer une querelle, cette fois avec la papauté, par jalousie, et aussi parce que les moines, par discipline religieuse, forment un corps un peu distinct. En 1253, Dominicains et Franciscains sont exclus de l'Université de Paris qui interdit aux étudiants de suivre leurs cours. En vain Innocent IV essaye d'une conciliation. Les séculiers en appellent en 1214 aux évêques, dans un manifeste violent. Avec fermeté, Alexandre IV en 1255 réintègre les professeurs réguliers, et ne capitule pas devant un second manifeste qui annonce le transfert de l'Université hors de Paris si les séculiers n'ont pas gain de cause. En 1256, il n'hésite pas à priver les plus ardents polémistes, Guillaume de Saint-Amour, Eudes de Douai, de leurs bénéfices, dignités, et charge d'enseigner. La réponse de Guillaume de Saint-Amour, le *De Periculis*, est condamnée en 1256 : Guillaume est

banni, tandis que ses collègues le désavouent et se soumettent. — Si le pape a triomphé, du moins l'Université s'est affirmée comme une puissance capable de résister. Cette capacité de résistance s'est exercée non seulement en matière de discipline, mais encore en matière de doctrine : c'est le sujet de la dispute de l'aristotélisme. En dépit des interdictions pontificales portées contre les traductions, à juste titre suspectes, des œuvres d'Aristote, l'Université de Paris et de Toulouse puisent dans le nouvel Aristote. Grégoire IX décide de faire des éditions expurgées d'Aristote, afin de permettre l'utilisation de la pensée aristotélicienne. Les Prêcheurs, par goût autant que par vocation, entrent dans les vues du Saint-Siège : Albert le Grand, puis Thomas d'Aquin, tout en distinguant la philosophie de la théologie, les accordent dans une admirable synthèse qui adapte la pensée d'Aristote à la doctrine chrétienne. La solution thomiste, bien conforme au désir du pape, ne porte pas ses fruits : l'averroïsme est enseigné à la Faculté des Arts de Paris, et malgré sa condamnation en 1270 il a été néfaste au développement du thomisme. Aussi la vieille école, fidèle à la tradition augustinienne se relève : les Franciscains d'Oxford avec Robert Grossetête et Roger Bacon veulent aborder directement l'étude des sciences physiques sans se plier d'abord à un système philosophique. Mouvement qui eut le mérite de rendre aux sciences leur indépendance, mais qui, dans les œuvres, parfois sarcastiques de Roger Bacon, manque de pondération. La condamnation de R. Bacon en 1292 laisse tomber ses œuvres dans l'oubli. Mais la division persiste entre l'averroïsme, le thomisme et le mouvement oxfordien. L'unité d'enseignement rêvée par le Saint-Siège n'avait pas aboutie.

Maximin Deloche : *La Chambre de Louis XIV et le cardinal de Richelieu* (tome CLXVII, p. 16-45). Cet article met en relief un des aspects des rapports que Louis XIII eut avec son ministre. En dépit de quelques apparences factices, l'antipathie du Roi à l'égard de Richelieu est indéniable. Elle s'explique par le passé même de Richelieu, ancien favori de la Reine mère et du maréchal d'Ancre, tour-à-tour par une différence et une communauté de traits de caractère, chez le Roi par une certaine jalousie et le sentiment de son infériorité. Aussi dans son *Testament politique*, Richelieu ne ménage pas au Roi les critiques. L'une d'entre elles, à juste titre, retient l'attention : le ministre reproche au souverain de ne pas fermer l'oreille aux médisances et aux calomnies de son entourage et de mal choisir les hommes de sa domesticité. Les valets de chambre et de garde-robe du Roi ont en vérité joué un rôle dans l'histoire de Richelieu. Ce personnel subalterne accompagne le souverain nuit et jour; aucun fait ne lui échappe, et il est toujours prêt à instruire le Roi par la médisance. La Journée des Dupes est très significative à cet égard : dans ses Mémoires, Richelieu mentionne Vauthier, dévoué serviteur de la Reine mère, Beringhen, Jacquinot, valets de chambre du Roi, parmi ses ennemis. Ce dernier accompagnera plus tard la Reine mère en exil. Le cardinal décelait si bien le danger qu'il courait avec les familiers, qu'il a essayé de réformer le choix des serviteurs et envisagé de les recruter lui-même, sans y parvenir. Il tenta de se concilier les valets qu'il rencontrait chez le roi, tels Baradat, Saint-Simon, Boissonval, mais en vain. Il n'est donc pas exagéré de dire que toute sa vie Richelieu eut à lutter contre l'influence néfaste des valets de chambre du Roi : à cette lumière, les conseils et les reproches du *Testament politique* reprennent toute leur valeur.

G. T. Van Ysselsteyn : *L'auteur de l'ouvrage* « Vindiciae contra ty-

rannos », *publié sous le nom de Stephanus Junius Brutus* (mai-juin 1931, tome CLXVII, p. 46-59). Cet ouvrage — peut-être le plus connu des écrits politiques du XVIe siècle — fut successivement attribué par la tradition et différents critiques à Hubert Languet, puis par Albert Elkau, dont le travail parut décisif, à Philippe du Plessis Mornay. L'étude de ce document, avait d'ailleurs révélé des différences sensibles entre la préface et le traité, aussi dès 1852, Thieme avait émis l'hypothèse de deux auteurs, et en 1887 Lossen avait prononcé le nom de Pierre Villiers, comme rédacteur plausible de la préface. M. Van Ysselsteyn émet une nouvelle thèse en s'appuyant sur la critique interne des deux éditions française et latine de l'œuvre. Il remarque tout d'abord que le titre de l'édition française : *De la puissance légitime du Prince sur le peuple et du peuple sur le Prince,* ne correspond pas aux deux titres et au sous-titre de l'édition latine : *Vindiciae contra Tyrannos sive de Principis in populum populique in Principem legitima potestate;* et que même une confusion peut s'introduire dans la traduction du titre latin à l'égard du titre français, si l'on donne à tyran son acception du XVIe siècle : souverain usurpateur, se maintenant par la force. — La matière traitée dans l'ouvrage comprend quatre questions se ramenant à la suivante : est-il permis de résister (et dans quelle mesure) à un prince qui enfreint la loi de Dieu et ruine ses États et aux souverains voisins d'intervenir pour protéger les sujets opprimés ? L'examen critique des quatre réponses conduit aux observations suivantes : les réponses I, II, IV sont brèves, alors que la réponse III, de longueur démesurée, renferme en son sein comme un traité des tyrans, de leurs rapports avec leurs sujets, des différentes catégories de tyrans; — les réponses I, II, IV, puisent leur argumentation dans les droits de Dieu, elles fourmillent en citations bibliques très exactes, y joignent des citations latines, juridiques, et prennent volontiers exemple dans le régime féodal ; elles sont écrites dans un latin clair et correct ; — la réponse III, au contraire, ne traite que des rapports humains, avec rare mention de Dieu, cite peu la Bible, mais beaucoup les grecs, les latins, et les auteurs récents, de préférence allemands, sans oublier cependant Machiavel et Guillaume Postel, dans son œuvre de la *République des Turcs;* le style est lourd, compliqué et l'auteur ne dit mot du régime féodal — la préface enfin possède elle aussi son style, elle expose les idées de Machiavel et leur pratique : à l'occasion elle signale le mauvais état de la France. — Si la préface et la réponse III ne cadrent pas avec l'ensemble de l'ouvrage, l'hypothèse de deux rédacteurs semble bien confirmée. — Jusqu'ici les critiques repoussaient l'idée d'une collaboration entre les deux rédacteurs : Languet et de Mornay, n'ayant pas vécu ensemble à l'époque de la rédaction et aucune trace de travail en commun n'ayant été retrouvée dans leur correspondance. De Mornay, toutefois, n'avait-il pas grand soin de faire disparaître ce traité de la bibliothèque de ses œuvres personnelles, chaque fois qu'un étranger le visitait ? — L'originalité de la thèse de M. Van Ysselsteyn est d'admettre la fusion de deux ouvrages. Les réponses I, II, IV seraient l'œuvre de Mornay, styliste, aimant la Bible avec prédilection, juriste aussi; le petit « traité contre les Tyrans » serait l'œuvre de Languet humaniste, juriste, conseiller en droit de l'Electeur de Saxe, connaissant Vienne et le danger turc, petit traité qui peut à lui seul mériter le titre latin *Vindiciae contra tyrannos.* Et Mornay, par respect pour son ami de trente ans plus âgé, aurait réservé comme sous-titre la désignation de son œuvre personnelle, qui légitime en outre le titre de l'édition fran-

çaise. Ainsi s'expliquerait la dualité des titres des deux éditions. La Préface enfin renferme vraisemblablement avec les citations de Machiavel et de Postel un passage de Languet, utilisé par Mornay. Au dernier encore paraît bien être due la traduction française de l'œuvre latine, traduction où se retrouvent le style et la manière de l'auteur des réponses I, II et IV.

P. O. de Toerne : *Philippe II et Henri de Guise, 1578* (juillet-août, tome CLXVII, p. 323-335). Les mouvements ligueurs de 1576 eurent Henri II pour chef, ceux de 1585 furent sous le patronage de Philippe II. Or en 1577, Henri de Guise est le chef incontesté des catholiques, et son rôle avait été très actif dans la formation des premières ligues. Comment Henri de Guise et Philippe II entrèrent-ils en relations ? — Henri de Guise, lié avec Don Juan d'Autriche, a aidé en 1577 les émissaires du duc à lever des troupes destinées aux Pays-Bas. Maximilien de Vaux, agent de Don Juan, avait signalé Henri au roi d'Espagne, et son désir de le servir. Aussi Vargas, ambassadeur d'Espagne à Paris, se résolut à entrer en relations avec Guise. La correspondance de Philippe II avec son ambassadeur retrace les étapes de ce rapprochement. Tout d'abord Philippe II reconnaît les avantages de posséder semblable allié en France, et non seulement ne manifeste aucune méfiance, mais se déclare désireux d'une entente. L'amour-propre du duc fit attendre l'occasion, retardée encore par les difficultés survenues entre les partisans d'Henri III et de Guise, puis par la mort du cardinal de Lorraine. — L'archevêque de Glascow joua le rôle d'intermédiaire. Au cours de ces négociations laborieuses, Vargas, le 27 mars, écrivait encore au roi d'Espagne pour lui rappeler de quelle force disposaient les Guises : direction du parti catholique, amirauté, gouvernements, ... en vérité, triste tableau des discussions et des luttes intérieures du royaume. Le 7 avril, enfin, Guise en proie à de graves embarras pécuniaires se décide à provoquer l'entrevue et à recevoir Vargas. L'entretien fut une déception pour Vargas. Guise ne parla que d'une expédition contre l'Angleterre protestante, dont il aurait la direction, aidée par la flotte espagnole. L'expédition commencerait par un débarquement en Écosse. Vastes projets que Vargas approuva, mais qui ne pouvaient avoir de conclusion pratique. Trois mois plus tard une nouvelle occasion d'entrer en rapports surgit : d'Alençon rassemblait des troupes vers les Flandres. Vargas écrivit au duc de Guise qui lui répondit qu'effectivement les troupes d'Alençon étaient bien marche vers les Flandres, mais que le Roi faisait tous ses efforts pour contenir son frère. Une longue coupure s'intercale alors dans les relations de Vargas avec Guise : le duc et l'archevêque de Glasgow ont tous les deux quitté Paris; mais cet intervalle, l'ambassadeur d'Espagne l'emploie utilement. Il s'est intéressé à l'intervention en Ecosse, pressé par l'archevêque de Glasgow qui lui écrit que les chefs d'opposition en Ecosse, éconduits par Elisabeth, se laisseraient gagnés par des présents, et qu'un envoyé d'Espagne serait bien accueilli. Vargas amène Philippe II à envisager une intervention espagnole en Ecosse, démarche qui a passé inaperçue aux historiens jusqu'à nos jours, et dont le succès eut été cependant d'une importance considérable. Philippe II hésita : malgré Vargas et Marie Stuart, il lui répugnait de se brouiller avec Elisabeth, en raison des Pays-Bas. Lorsqu'il se décida pour la négative, la situation en Ecosse avait changé. Mais Guise, non plus, n'avait pas abandonné le projet de l'expédition d'Angleterre. La mort de Don Juan en octobre 1578 l'avait privé d'un ami. Ses embarras financiers étaient extrêmes. Force lui était donc de

recourir à l'Espagne, et de renouer avec Vargas, ce qu'il fit lors de son retour à Paris en mars 1579. Malgré sa fierté il reçut des subsides d'Espagne, sans qu'il ait pris, cependant, d'engagements spéciaux. Un changement notable marque ces relations nouvelles et définitives en 1585, lorsque la Grande Ligue est placée sous le patronage de Philippe II : le zèle que témoignait au début de 1578 le roi d'Espagne pour Guise s'est mué en une défiance qui ne l'abandonnera plus; défiance pour les lenteurs du duc à rencontrer Vargas, défiance pour l'amitié de Don Juan et de Guise. Des intérêts réciproques seuls maintiennent l'alliance besoins pécuniaires de Guise — intérêt pour Philippe II de conserver Guise et son projet de conquête de l'Angleterre.

Henri Hauser : *L'enseignement de l'histoire économique en France* (nov.-déc. 1931, t. CLXVII, p. 320-327). Au premier coup d'œil, l'enseignement de l'histoire économique en France paraît bien négligé : deux chaires lui sont consacrées dans nos Facultés de lettres, une au Collège de France, une seulement encore par Faculté de droit est réservée à l'histoire des doctrines économiques. Cependant nombreux sont les ouvrages d'histoire économique, et parfois maîtres en la matière. Des raisons budgétaires, et le système de la « rotation des chaires » dans notre enseignement supérieur sont insuffisants pour expliquer le petit nombre de chaires d'histoire économique. La vérité est que l'histoire économique n'a jamais été séparée en France de l'enseignement de l'histoire tout court. Si l'histoire économique ne constitue pas une science, avec toute l'organisation d'un enseignement par des spécialistes, c'est que la plupart de nos historiens et de nos géographes ne tiennent jamais à l'écart de leurs travaux les aspects économiques de l'histoire et de la géographie. C'est d'ailleurs d'un enseignement de l'histoire orienté vers les sujets économiques que sont nées les Annales d'histoire économique et sociale, et que plus tard la Revue d'histoire des doctrines économiques est devenue la Revue d'histoire économique et sociale. — Comme le montre M. Hauser les frontières sont difficiles à marquer entre la géographie humaine, l'histoire économique et l'histoire : le meilleur exemple n'est-il pas celui de Vidal Lablache, historien de l'antiquité avant d'être géographe ! La plupart des maîtres dont s'honore notre Université, font une large part dans leurs travaux et les cours qu'ils professent, aux questions économiques. Une telle organisation, si excellente par certains côtés, n'est pas sans présenter d'inconvénients. Elle assure en général une excellente formation historique, une connaissance des méthodes historiques, une pénétration vivante des faits économiques. Mais en revanche les méthodes spéciales aux sciences économiques : la statistique, l'analyse économique des faits par diagrammes, courbes, demeurent imprécises. Or il n'est pas douteux qu'un historien économiste doit posséder ces sciences spéciales tout autant que l'art de manier les documents et de les critiquer. Il semble donc bien qu'à cet égard, pour cette conciliation difficile d'ailleurs, des chaires d'histoire économique, qui formeraient des étudiants à cette double discipline rendraient de grands services.

Cécile Roudil.

Revue des Etudes historiques. 97e année. Paris, 1931.

Eugène Forgues : *Un fragment inédit de Lamennais sur la vieillesse*, p. 163-168. Le fragment autographe reproduit ici porte la date de juin 1817. Il remplit deux feuillets de papier qui se sont trouvés compris dans une collection de notes léguées par Lamennais au père de l'auteur

de cet article. « *Résolutions pour ma vieillesse* », tel est le titre que le grand écrivain avait inscrit en tête de ces pages inachevées, où il expose la triste situation des vieillards dans la société et signale les écueils à éviter si l'on ne veut pas, dans sa vieillesse, être à charge aux autres et à soi-même.

G. Goyau : *Les ascensions d'une gloire (1431-1931)*, p. 229-246. Discours prononcé le 30 mai 1931, à l'occasion du cinquième centenaire de la mort de Jeanne d'Arc, « dans cette ville de Rouen, où des juges malfaisants purent tout contre sa vie, rien contre sa gloire, où les réponses, les attitudes, les silences, les prières qu'elle leur opposa, sculptèrent à jamais pour la suite des siècles son ineffable physionomie ». Nulle parole ne pouvait mieux convenir pour célébrer sainte Jeanne d'Arc que celle de M. Goyau qui sait colorer d'un reflet d'idéal, en le présentant sur un ton d'émotion profonde et contenue, l'exposé de faits toujours établis suivant les règles les plus rigoureuses de la critique historique. C'est ainsi qu'il nous montre « la courbe magnifique qu'a suivie l'ascension de Jeanne sur le plan spirituel » depuis l'examen de Poitiers, où une réunion de théologiens rendit un premier hommage à l'héroïne, depuis le témoignage de ses contemporains émerveillés, Gerson, Gui de Laval, Jacques Gelu, Christine de Pisan, Alain Chartier, depuis les dépositions du Procès de réhabilitation et les proclamations des panégyristes de la cathédrale d'Orléans, jusqu'aux conclusions du procès de béatification, jusqu'à la proclamation solennelle de sa canonisation. C'est ainsi encore qu'il nous montre le lent travail des historiens qui peu à peu dégagea, dans son ensemble comme dans ses plus menus détails, le merveilleux portrait de la sainte nationale depuis les premières recherches, si longtemps restées inédites, d'Edmond Richer jusqu'au recueil admirable de J. Quicherat et jusqu'aux œuvres magistrales de Wallon, de Sepet et de M. Hanotaux. Enfin pour couronner ce tableau, il nous montre « un libre citoyen de la libre Angleterre, S. Ém. le cardinal Bourne, venant représenter S. S. Pie XI, chef de la chrétienté » à ces solennités de Rouen, où « devant la haute figure de Jeanne, l'hommage de la Papauté et l'hommage de l'Angleterre sont mêlés et associés ».

M. D. Constant : *Saint Ignace de Loyola et les Dominicains*, p. 247-260. Dans ce curieux article le P. Constant, des Frères Prêcheurs, donne d'intéressants détails sur « les relations nombreuses, intimes et souvent cordiales » de saint Ignace avec les fils de saint Dominique : A Manrèse d'abord, où il habita au couvent des Dominicains pendant qu'il composait les *Exercices* et choisit pour directeur spirituel le prieur de ce couvent; à Salamanque, où il désirait suivre les cours des professeurs dominicains, mais où il trouva cet ordre religieux très divisé à son sujet, les uns le vénèrant comme un saint, les autres le considérant comme dangereux, tel le célèbre théologien Melchior Cano qui fut toujours l'adversaire de la Compagnie de Jésus et de son fondateur; à Paris, où après avoir été reçu maître ès arts, il étudia la théologie chez les Dominicains de la rue Saint-Jacques et trouva parmi eux des amis et des défenseurs comme Fr. Mathieu Ory, prieur de Saint-Jacques, et Fr. Thomas Laurent, lecteur en théologie, inquisiteur général de France, qui lui délivra le 23 janvier 1537 (n. st.), ainsi qu'à son compagnon Pierre Le Fèvre, un certificat notarié aux termes duquel il « les avait toujours vus mener une vie catholique et vertueuse sans jamais rien noter en eux qui ne convienne à des hommes parfaitement chrétiens ». A Rome enfin, Ignace, ayant été accusé d'hérésie par plusieurs Espa-

gnols, trouva, parmi les théologiens chargés de le juger, d'énergiques défenseurs entre lesquels figurait en première ligne le dominicain français Frère Mathieu Ory qui l'avait déjà soutenu à Paris. Le fondateur des Jésuites avait également, à Rome, contracté des liens d'amitié avec le P. François Roméo de Castiglione, quarante-cinquième maître général des Frères Prêcheurs, qui, le 10 décembre 1548, adressa à tous les couvents dominicains du monde entier une lettre où il ordonnait à ses religieux de traiter avec honneur les membres du nouvel institut « de prêtres réguliers que le pape Paul III venait d'approuver sous le titre du nom de Jésus ».

H. M. Legros : *A propos du cerf de Reims au sacre de nos rois*, p. 407-410. Cette notice rentre dans le cadre des études auxquelles s'intéresse la *Revue d'histoire de l'Église de France*, puisque le cerf de bronze dont il s'agit constitua durant le Moyen Age et jusqu'à la fin du XVIIe siècle l'ornement extérieur du palais archiépiscopal dans une des plus importantes métropoles ecclésiastiques de notre pays. L'auteur a emprunté les principaux éléments de son article à l'*Histoire de l'Église du Mans* de dom Piolin complétée par une communication de dom Heurtebize, bénédictin de Solesmes, et une autre du chanoine Delmon, secrétaire de l'archevêché de Reims; on peut se demander pourquoi il ne s'est pas simplement reporté à l'excellent travail publié par Henri Jadart dans les *Travaux de l'Académie de Reims* (année 1905-1906, tome II, p. 237-320) où se trouve indiqué, avec les références aux documents originaux, tout ce qui concerne le fameux cerf.

Léon Le Grand.

La Révolution française. Tome LXXXIV, 1931. Rieder, Paris.

P. Mautouchet : *La vie à Paris sous la Terreur* (fin), p. 60-76, 136-146. Le nouveau régime avait institué des fêtes, comme celles de la Raison et de l'Être suprême, comme les fêtes décadaires, pour remplacer et si possible faire oublier les cérémonies religieuses. Le résultat fut médiocre. On le vit nettement lorsque le décret du 16 frimaire an II vint interdire « toutes violences et mesures contraires à la liberté des cultes ». Pendant tout l'hiver 1793-1794, les églises de Paris furent très fréquentées.

Pierre Caron : *Les arrestations de suspects à Paris entre le 10 août et le 2 septembre 1792*, p. 107-126. On sait que 300 prêtres environ furent saisis à partir du 10 août, dont 242 ou 243 furent massacrés. Ont-ils été des victimes de leur foi ou de leur royalisme, se demande l'auteur, qui déclare le problème obscur ? Mais ce qui est certain, pour lui, c'est que les arrestations d'ecclésiastiques, au mois d'août, n'ont pu être fondées que sur des considérations de sûreté publique. Elles auraient constitué des mesures provisoires prises dans l'intérêt de l'ordre, — dans celui des prêtres eux-mêmes. M. Caron se propose dans une prochaine étude de préciser son point de vue.

Jean de La Monneraye.

Annales historiques de la Révolution française.
8e année, 1931. Mellottée, éditeur, Paris, 48, rue Monsieur-le-Prince.

Albert Mathiez : *La politique religieuse du Directoire depuis le complot babouviste jusqu'aux approches des élections de l'an V*, p. 335-344. Le Directoire n'était pas en fonction depuis six mois qu'il remettait en vigueur la législation laïque et anticléricale de la Terreur. Mais brusquement six mois après, en floréal an IV, à la suite de la tentative ba-

bouviste, il faisait volte-face. Il négociait avec le pape sur le terrain religieux et le terrain politique, et contribuait pour une bonne part au rétablissement du culte réfractaire. La renaissance du catholicisme ne serait donc pas due, d'après l'auteur, à ses seules forces; il faut pour l'expliquer tenir compte des mesures gouvernementales qui la favorisèrent. Pas jusqu'au bout cependant. L'approche des élections de l'an V amena encore une fois le Directoire à changer d'attitude et il combattit de nouveau le parti clérical, « mais il avait jeté les meilleures de ses armes légales ».

Albert Mathiez : *L'abbé Grégoire*, p. 345-348. C'est ici un curieux et rapide parallèle entre l'abbé Grégoire et Robespierre, qui furent amis dès la Constituante et le restèrent jusqu'au 9 thermidor. Mêmes sentiments, mêmes idées et mêmes attitudes politiques, sauf rares exceptions.

Jean de La Monneraye.

Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques. Années 1928 et 1929. Paris, E. Leroux, 1931. In-8°.

Philippe Lauer : *Notes sur Clairambault et ses collections*, p. 7-14. Une première partie comprend la généalogie précise de la famille du célèbre généalogiste des Ordres du roi. Elle sera souvent utile pour mieux comprendre correspondances et documents de la Collection Clairambault, à la Bibliothèque nationale.

Marcel Gouron : *Le capitaine Étienne de Borda, pacificateur de la région des Landes au temps des guerres de religion*, p. 25-78. Étienne de Borda fut un des capitaines qui servaient sous les ordres de Strozzi, commandant la flotte française, quand celle-ci subit, en 1582, un retentissant désastre devant les Açores, en luttant contre les Espagnols. La biographie de Borda est possible, grâce à une correspondance le concernant conservée dans divers chartriers privés. Quelques pièces le montrent, en 1571, maire de Dax. En cette année, qui suivit celle de la Saint-Barthélemy, Borda sut employer son office pour éviter des meurtres comme il s'en produisait dans le royaume à la suite du massacre de Paris. En 1573, on trouve Borda au siège de La Rochelle. Les années suivantes, diverses missions délicates lui sont confiées en Gascogne. En 1580, pendant la nouvelle guerre de religion, il répond de la tranquillité de la région; il est l'auxiliaire zélé de Matignon et d'Henri de Bourbon, le futur Henri IV. Après la paix de Fleix, Borda sert sous Strozzi et c'est l'équipée des Açores. Les documents publiés par M. Gouron apportent à ce sujet des précisions nouvelles. Par la suite, le rôle de Borda est plus effacé. Il laissa trois fils et mourut en 1610.

Charles. Samaran : *Cinquante feuillets retrouvés des comptes de l'Argenterie de Louis XI* (1466-1471), p. 79-89. Retrouvés dans des couvertures de registres paroissiaux de la Drôme. On y notera au passage divers témoignages de la dévotion du roi, sous forme de dons à de nombreux sanctuaires, sans oublier la propre chapelle royale.

F. Blanquart : *Une redevance de l'abbaye de Fécamp aux évêques d'Évreux pour leur joyeux avènement*, p. 103-108. Offrande d'une *chapelle*, c'est-à-dire de l'ensemble des objets destinés au culte, ornements et vases sacrés, avec la mule et le coffre destinés au transport en voyage.

Paul-M. Bondois : *Le duc de Savoie Victor-Amédée II et la révocation de l'Édit de Nantes*, p. 139-168. Louis XIV pour essayer d'arrêter l'émigration d'un grand nombre de protestants, conséquence de la révoca-

tion de 1685, s'efforça d'agir près des gouvernements dans sa dépendance. Celui de Savoie semble avoir résisté, comme le montre M. Bondois en publiant des lettres du duc Victor-Amédée II au premier président du Sénat de Savoie.

Henri Boone : *Essai sur les circonscriptions administratives rurales à l'époque mérovingienne*, p. 169-182. Elles ont été étudiées dans une région du Bas-Poitou et dans le Cambrésis. Il n'y a pas de concordance entre les divisions paroissiales et seigneuriales. Étude intéressante qu'on voudrait voir faite pour d'autres régions et accompagnée de cartes, même sommaires.

Robert Fawtier : *Un compte de menues dépenses de l'Hôtel du roi Philippe VI de Valois pour le premier semestre de l'année 1337*, p. 183-239. On y relève diverses mentions relatives au pouvoir guérisseur des rois.

Henri Courteault : *Chronique des archives départementales. Années 1928 et 1929*, p. 241-429. Versements importants, suite de la réforme de l'organisation judiciaire en 1926, et dépôt d'archives notariales en exécution de la loi du 14 mars 1928.

Émile-A. Van Moé.

Nova Francia. Organe de la Société d'histoire du Canada.
Vol. VI, 1931. Paris, in-8° de 352 pages.

Les mémoires de cette très-active société renferment des notes généalogiques consacrées par MM. R. de Roquebrune et E. de Cathelineau à des personnages de l'histoire canadienne, les uns très connus comme Roberval et Talon, les autres plus ou moins obscurs comme Lauzon de Charny, Le Gallois de Beaujeu, Marguerite de la Roque, Pollet, d'Ailleboust, du Plessis-Faber.

Le R. P. David a publié avec de bonnes annotations une importante auto-biographie de l'abbé Leloutre, le brave et aventureux missionnaire canadien.

Sous le titre *Les Canadiens dans la Révolution française*, M. R. de Roquebrune a donné quelques renseignements sur deux révolutionnaires d'origine canadienne, Bréard et Herbin, et sur trois victimes de la Terreur, les abbés Grasset de Saint-Sauveur et Sholto de Douglas, nés à Montréal, et le capitaine Hertel de Cournoyer-Chambly, né à l'île Royale. Une étude analogue devrait être consacrée aux malheureux acadiens de Brest et de Morlaix Granger, Leblanc et Levron.

Une note de M. le baron de La Chapelle, *Jean Le Veneur et le Canada*, signale aux historiens de Jacques Cartier une piste qui paraît très intéressante. D'après une généalogie inédite de la famille Le Veneur, le grand aumônier de France, Jean Le Veneur, abbé commendataire du Mont-Saint-Michel, reçut François Ier lors d'un pèlerinage en son abbaye en 1532; il lui présenta Jacques Cartier et il offrit de contribuer aux frais de l'expédition que le pilote malouin rêvait de faire aux Terres Neuves. Plus tard Jean Le Veneur obtint du pape des restrictions à la bulle célèbre qui partageait les continents nouvellement découverts entre les rois de Portugal et d'Espagne. Le nom de Montréal donné à l'île d'Hochelaga fut un témoignage de gratitude accordé au cardinal de Médicis qui avait secondé les efforts du prélat français et qui était archevêque de la ville italienne de Monreale.

H. Bourde de la Rogerie.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Charles Pouthas [739], docteur ès lettres, professeur agrégé au lycée Janson de Sailly, secrétaire général de la Fondation universitaire: « Pour l'Histoire », 14, rue Malar, Paris (VIIe), présenté par M. Carrière.

Librairie A. Twietmeyer [740], Gellertstrasse, 14, Leipzig (Allemagne).

M. Georges Tessier [741], ancien membre de l'Ecole française de Rome, auxiliaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur de diplomatique à l'École des chartes, 19, quai aux Fleurs, Paris (IVe), présenté par M. Carrière.

Mgr Gabriel Brunhes [742], évêque de Montpellier (Hérault), présenté par M. Fliche.

NÉCROLOGIE

M. LE CHANOINE JULES PAQUIER.

La mort de M. le chanoine Jules Paquier, curé de Saint-Pierre de Chaillot, survenue brusquement le 28 mai dernier, est une perte douloureuse et prématurée pour l'Église et pour la science historique française. Elle sera particulièrement ressentie à la Société d'histoire ecclésiastique de la France, où le défunt comptait de nombreux amis.

M. Paquier était né à Vieille-Vigne, dans la Loire-Inférieure, le 1er janvier 1864; il appartenait à une vieille famille de ce pays, et où les traditions chrétiennes étaient fidèlement conservées. Tandis qu'une de ses sœurs entrait en religion, lui-même, élevé au séminaire de Nantes, recevait les ordres sacrés. Licencié ès lettres à vingt-cinq ans, il fut appelé à professer les cours de seconde, puis de rhétorique au séminaire de Guérande. En 1893 il partit à Rome, nommé chapelain de l'église Saint-Louis des Français. Les années qu'il y passa, de 1893 à 1897, eurent une influence décisive sur l'orientation de sa vie intellectuelle. Tandis qu'il obtenait les diplômes de docteur en philosophie et en théologie, il entrait en rapports avec les ecclésiastiques du Séminaire français et de la Procure de Saint-Sulpice; il se lia d'amitié avec des hommes qui depuis ont acquis un rang éminent dans l'Église : Mgr Clément, évêque de Monaco, Mgr Vidal qui, après avoir administré l'église Saint-Louis des Français de Moscou, est aujourd'hui conseiller à l'ambassade de France près le Saint-Siège, M. Rivière, curé de Saint-Thomas d'Aquin. En même temps, il fréquentait, au Palais Farnèse, la bibliothèque où il rencontrait des savants comme Léon Dorez, Georges Goyau, Charles de La Roncière, Auguste Coulon, Georges Daumet, Louis Madelin, Albert Dufourcq. C'est là que s'orienta définitivement sa vie d'historien. Il ne manqua pas d'aller chercher ses documents dans le merveilleux centre que sont les Archives et la Bibliothèque vaticanes. Il y trouva le grand érudit qu'était le R. P. Henri Denifle, qui menait en même temps ses publications de textes sur l'Université de Paris, ses recherches sur la désolation des églises et des monastères de France pendant la guerre de Cent Ans, et son célèbre ouvrage sur Luther.

M. Paquier s'attacha dès la première heure à l'époque de la Renaissance et de la Réforme. Il se consacra à un homme qui, professeur à Paris, conseiller du prince évêque de Liége, nonce en Allemagne et en France, archevêque de Brindisi, enfin cardinal, fut l'adversaire le plus redoutable du chef de la Réforme allemande: Jérôme Alexandre. Durant son séjour à Rome, il rassembla les documents qu'il devait plus tard singulièrement compléter par de fréquents séjours en Allemagne. Dès 1895, ses premiers Essais étaient jugés dignes de prendre place dans les *Mélanges de l'École française de Rome,* où son étude sur *Erasme et Aléandre* était accueillie; et en 1896 il publiait un recueil précieux de lettres d'Aléandre se rapportant à ses rapports avec Erard de La Mark, prince évêque de Liége, et aux événements relatifs à cette principauté.

Ces premiers travaux étaient les préliminaires d'une étude d'ensemble que M. Paquier voulait consacrer à Aléandre; il y travailla à Rome, puis à Paris quand en 1897 il passa quelque temps chez les Oratoriens, au quai Henri IV, et enfin à Courbevoie où il fut nommé vicaire. Son ouvrage avança rapidement; le 25 avril 1900, M. Paquier était reçu docteur ès lettres ayant présenté à la Sorbonne les deux thèses suivantes : *L'Humanisme et la Réforme, Jérôme Aléandre;* et *De Philippi Beroaldi junioris vita et scriptis* (1472-1518).

Ces remarquables études sur la Réforme, la connaissance approfondie qu'il avait de la langue allemande devaient naturellement désigner M. Paquier comme le plus apte à faire connaître en France l'ouvrage qui provoqua tant de bruit en Allemagne, et que le P. Denifle avait consacré à la Vie de Luther. Aussi est-ce à lui que fut confiée dans la *Bibliothèque d'histoire religieuse* la traduction, augmentée et enrichie d'une introduction et de très nombreuses notes, de l'ouvrage du savant dominicain, et qui parut en quatre volumes de 1910 à 1913, sous le titre de *Luther et le Luthéranisme.*

La connaissance de la vie de Luther, les recherches qu'il avait été amene à faire sur la mentalité religieuse de l'Allemagne avant le XVIe siècle furent la raison d'un volume sur *Le Livre de la vie parfaite* (*la théologie germanique*), œuvre d'un mystique du XIVe siècle, et de deux ouvrages inspirés par les circonstances résultant de la guerre de 1914, et où M. Paquier démontra la continuité et l'unité de la pensée allemande : l'un, publié par le Comité catholique de propagande française à l'étranger, est intitulé *Le Protestantisme allemand. Luther, Kant. Nietzsche;* l'autre, *Luther et l'Allemagne.* Les matériaux pour une biographie de Luther ne cessaient d'être rassemblés, et l'on doit espérer que de pieuses mains tiendront à publier l'œuvre à laquelle M. Paquier travailla toute sa vie, au milieu d'absorbantes occupations professorales, et de la lourde charge d'administration paroissiale.

En effet, un an après la soutenance de ses thèses de doctorat, M. Paquier quittait Courbevoie; l'auteur de *L'Humanisme et la Renaissance* était appelé à remplir les délicates fonctions d'aumônier du Lycée Saint-Louis, qu'il cumula jusqu'en 1906 avec celles d'administrateur de l'église de la Sorbonne; puis il devint aumônier de Sainte-Barbe; en 1907 il professa un cours à l'Institut catholique de Paris, où il occupa la chaire d'Histoire religieuse. Ces occupations étaient absorbantes; il s'agissait de former l'esprit, la conscience des jeunes gens qui allaient être appelés à jouer eux-mêmes plus tard un rôle de chef ; l'aumônier de Saint-Louis ne tarda pas à acquérir un ascendant très grand sur ses jeunes auditeurs. Ses qualités professorales, la sagesse de ses instructions, la sûreté de ses directions religieuses furent particulièrement appréciées.

Professeur à l'Institut catholique, il sut intéresser ses auditeurs par la manière dont il traita les importantes questions religieuses du Quiétisme et du Jansénisme. Administrateur de l'église de la Sorbonne, il travailla avec succès à restaurer l'éclat des cérémonies pieuses et de la musique religieuse dans la chapelle de l'Université de Paris. En même temps, il savait trouver les loisirs nécessaires pour s'occuper de patronages de jeunes gens, qu'il se plaisait, en belle saison, à guider aux environs de Paris.

En 1912, il fut nommé premier vicaire à l'église de la Trinité, et deux ans après, aux obligations et fonctions paroissiales de sa charge, s'ajoutèrent les devoirs nouveaux résultant de la guerre. Tandis que la mobilisation de nombreux prêtres diminuait le nombre des vicaires de la paroisse, les visites aux familles de mobilisés, le ministère sacerdotal dans les hôpitaux et les ambulances, les œuvres multiples qui durent être créées et organisées, absorbèrent son activité; il y déploya une conscience, un zèle, un dévouement qui lui valurent de recevoir la médaille de la Reconnaissance nationale.

En 1921, appelé à exercer les fonctions curiales à la paroisse Saint-Séverin, il y donna jusqu'en 1926 la pleine mesure de ses grandes qualités d'organisateur et d'administrateur. Grâce à sa ténacité et à sa prudence, l'église fut dégagée des constructions parasites qui la dérobaient à l'admiration des amis du vieux Paris, les charniers furent restaurés, un nouveau presbytère fut édifié, et, en cinq années, il rendit prospère la situation d'une paroisse qu'il avait reçue quasiment ruinée.

Ce fut sans doute ce remarquable succès d'administrateur qui le fit désigner en 1926 d'abord comme coadjuteur, puis comme successeur du vénérable abbé Sicard, curé de Saint-Pierre de Chaillot.

La nouvelle tâche qui lui était confiée était lourde, dans les circonstances où elle lui était assignée. Il ne s'agissait pas seulement de diriger la vie religieuse d'une des plus importantes paroisses parisiennes, mais aussi de réaliser l'œuvre considérable de la construction d'une nouvelle église; Chaillot avait en effet gardé l'ancien édifice qui, suffisant aux besoins spirituels de l'ancien village, ne pouvait plus convenir à l'un des plus peuplés et des plus riches quartiers de Paris. M. Paquier, comme il fallait s'y attendre, se montra digne de la confiance que l'archevêché de Paris avait mise en lui. Tout en réservant une partie de ses rares loisirs à poursuivre ses études sur Luther, il sut donner à ses paroissiens de fortes leçons religieuses. Les ouvrages qui résument et condensent ses directions spirituelles en font foi : le *Sentiment religieux,* paru en 1926, et les deux fascicules consacrés à *la Création et l'Évolution, La Révélation et la Science,* dont le second fut achevé quelques mois avant sa mort ! Et surtout il donna, sans les ménager et sans les mesurer, ses forces, déjà cependant atteintes gravement, à la reconstruction de son église. Que de réunions, de conversations, de démarches exigeait cette œuvre. Sa volonté méthodique et tenace triompha des difficultés. Déjà la réalisation se rapprochait. Les acquisitions d'immeubles étaient achevées, les plans arrêtés, les travaux de démolition d'anciens bâtiments entrepris : il entrevoyait et préparait la cérémonie de pose et bénédiction du nouveau sanctuaire quand Dieu le rappela brusquement à lui.

Historien de grande valeur, conférencier précis et apprécié, administrateur sagace, prudent et avisé, prêtre d'une foi profonde, d'un zèle inépuisable, M. Paquier cachait sous des dehors un peu froids, un abord réservé, une parole volontiers brève et rude, une âme d'une grande sen-

sibilité et d'une haute valeur. Il tenait à pudeur de garder pour lui les sentiments qui l'agitaient; combien, parmi ceux qui l'ont approché, connurent et se rendirent compte de la force de volonté, de désintéressement personnel, de respect de la discipline religieuse qui en 1906 le déterminèrent, opposant un ferme refus aux injonctions de l'autorité académique, à quitter — avec quel déchirement ! — ses fonctions d'administrateur de l'église de la Sorbonne, à laquelle il s'était tant donné, gardant silencieusement pour lui la douleur profonde de ne pas trouver le soutien moral qu'il pouvait et devait légitimement espérer !

Seuls, ceux qui le connurent dans une longue intimité, ont pu apprécier combien était grande sa sensibilité, combien était profond son dévouement, quelle cordialité, quelle jovialité même réservait son commerce. Trente-huit ans d'une amitié jamais démentie, resserrée par des promenades presque quotidiennes dans Rome, par de fréquents voyages d'abord en Italie, puis en France, et constamment nourrie par la confiance absolue dans la rectitude de son jugement, la sagesse de ses conseils, et le réconfort de son appui dans une épouvantable épreuve, me permettent de rendre ici hommage au grand savant, au prêtre admirable, à l'ami fidèle que fut M. le chanoine Jules Paquier.

Léon Mirot.

Notre déjeuner de printemps.

La Société d'histoire ecclésiastique de la France a donné, le 25 mai dernier, un brillant déjeuner, dont *la Croix* et *l'Écho de Paris* ont rendu compte en des termes trop flatteurs pour que nous hésitions à les reproduire.

Ces déjeuners, dit *la Croix,* « ont pour but d'établir deux fois l'an un contact entre les sociétaires, afin de leur permettre de se connaître et de tirer communément parti de la documentation acquise par chacun d'eux sur des sujets d'histoire et d'érudition ecclésiastiques. Ce n'est pas le salon où l'on cause, c'est le petit cercle où les idées s'affrontent et se discutent plaisamment, la table où l'on goûte plus d'une nourriture, celle du corps y compris.

« Mgr Baudrillart, de l'Académie française, avait à ses côtés MM. Paul Fournier, membre de l'Institut; Etienne Gilson, professeur au Collège de France; Edouard Jordan, professeur à la Sorbonne; l'abbé Carrière, professeur à l'Institut catholique de Paris.

« On remarquait, parmi les convives, MM. Jean de La Monneraye, Léon Mirot, Gabriel Le Bras, Mgr Prunel, le chanoine Magnin, le chanoine Bonnenfant (d'Évreux), l'abbé Sentex, le P. Rouziès, l'abbé Siguret, Paul Deslandres, Mlle Yvonne Bezard, MM. André Lancien, Théodoric Legrand, Eugène Guitard, Alfred Péreire, Louis Fabre, etc... »

Et rappelant « les précieuses sympathies dont la Société jouit dans les milieux les plus hauts de la pensée et de la science », *l'Écho de Paris* ajoutait : « il ne saurait être de meilleurs répondants pour la valeur et la fécondité des travaux que produit cette utile Société, à laquelle sont confiés en quelque sorte les « titres de noblesse » de la religion en France. »

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être adressés impersonnellement à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

INVENTAIRES ET TEXTES

Brousson (Jean-Jacques). Les Fioretti de Jeanne d'Arc. Paris, Flammarion, 1932. In-18 jésus, 248 pages, 12 francs.

Davy (M.-M.). Les sermons universitaires parisiens de 1230-1231. Contribution à l'histoire de la prédication médiévale. Paris, Vrin, 1931. In-8°, vii-423 pages, 60 francs.

Fournier (Le chanoine Édouard). L'ancienne procédure ecclésiastique dans le Nord de la France (Publications de la Société d'études de la province de Cambrai. Recueil 33). Lille, Desclée, 1931. In-8°, 92 pages.

Gandilhon (Alfred). Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Cher. Archives ecclésiastiques. Série G. Tome I : Archevêché de Bourges (1re partie). Bourges, Archives départementales du Cher, 1931. In-4°, 571 pages.

La Batut (Guy de). Henri III. Documents mis en ordre et annotés. Paris, éditions Montaigne, 1931. In-12, 222 pages, 15 francs.

Martin-Chabot (Eugène). La chanson de la croisade albigeoise, éditée et traduite du provençal. Tome Ier : La chanson de Guillaume de Tudèle. Paris, Champion, 1931. In-12, xxvi-304 pages, 27 francs.

Maurin (Abbé C.-A.). Les Saluts d'amour. I. Les troubadours de Notre-Dame. Tome I. Des premiers siècles au quatorzième. Montpellier, imprimerie de la Manufacture de la Charité, 1932. In-12, viii-344 pages, 25 francs.

Régné (Jean). Répertoire alphabétique des anciens inventaires manuscrits conservés aux Archives de l'Ardèche, précédé d'une Introduction sur les nouvelles acquisitions des Archives et de la Bibliothèque du département au 1er juillet 1931. Annonay, impr. Décombe, 1932. In-8°, 30 pages.

Rivière (E. M.) et F. Cavallera. Corrections et additions à la Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. Supplément au « De Backer-Sommervogel ». Cinquième et dernier fascicule avec la table de tout le supplément. Toulouse, chez l'auteur, 21, rue de la Fonderie, 1932. In-4°, 384 col.

Van Moé (Émile-A.). Suppliques originales adressées à Jean XXII, Clément VI et Innocent VI (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLII, 1931). Paris, 1931. In-8°, 24 pages, 4 planches.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Bremond (Henri). Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours. Tome IX : La vie chrétienne sous l'Ancien Régime. Paris, Bloud et Gay, 1932. In-8°, iii-395 pages, 40 francs.

Combarieu (Abel). Sept ans à l'Élysée avec le Président Émile Loubet. De l'affaire Dreyfus à la conférence d'Algésiras, 1899-1906. Paris, Hachette, 1932. In-8°, x-338 pages.

Dechêne (Abel). Le Dauphin, fils de Louis XV. Paris, libr. du Dauphin, 1931. In-8°, 365 pages, 20 francs.

FLICHE (Augustin). Histoire du Moyen Age. Tome II : L'Europe occidentale de 888 à 1125 (Histoire générale publiée sous la direction de Gustave Glotz). Paris, les Presses Universitaires de France, 1932. In-8°, IX-672 pages, 60 francs.

FOURNIER (Paul) et Gabriel LE BRAS. Histoire des collections canoniques en Occident depuis les Fausses Décrétales jusqu'au décret de Gratien. Tome II : De la réforme grégorienne au décret de Gratien. Paris, Recueil Sirey, 1932. In-8°, 386 pages, 100 francs.

GILSON (Étienne). L'Esprit de la philosophie médiévale. Gifford lectures (Université d'Aberdeen). Première série. Paris, J. Vrin, 1932. In-8°, VIII-331 pages, 32 francs.

HALPHEN (Louis). L'Essor de l'Europe (XIe-XIIIe siècles). (Histoire générale publiée sous la direction de Louis HALPHEN et Philippe SAGNAC). Paris, Alcan, 1932. In-8°, 609 pages, 60 francs.

Hommage à Dom Ursmer BERLIÈRE. Recueil publié par le comité directeur de l'Institut historique belge de Rome, avec le concours des anciens membres et collaborateurs de l'Institut. Bruxelles, H. Lamertin, 1931. In-8°, 262 pages, 25 francs.

LA BRIÈRE (Yves de), S. J. Église et Paix (Bibliothèque d'études catholiques et sociales). Paris, Flammarion, 1932. In-12, 281 pages, 12 fr.

LEFEUVRE (Pierre). Courte histoire des reliques (Collection « Christianisme »). Paris, éditions Rieder, 1932. In-16, 240 pages, 15 francs.

LHERMET (J.). Pascal et la Bible. Paris, J. Vrin, 1931. In-8°, IV-710 pages, 60 francs.

LA MARTINIÈRE (J. de). Réponse à un défenseur de Jeanne des Armoises, M. A. Ledru, chanoine du Mans. Orléans, librairie R. Houzé.

Mélanges Albert Dufourcq. Paris, Plon, 1932. In-12, XII-316 p., 25 fr.

PERROT (Ernest). Précis élémentaire d'histoire du droit français public et privé. Paris, Recueil Sirey, 1932. In-12, 690 pages, 25 francs.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.). Le second différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel (Extrait des *Mélanges Albert Dufourcq*). 1932. In-8°, 36 pages.

SIGURET (M.). La démographie française d'après le dernier recensement. Craintes et espérances (Extrait de *La Réforme sociale*). Paris, imprimerie de Vaugirard, 1932. In-8°, 16 pages.

TURGEON (Charles). Critique de la conception matérialiste de l'histoire. Paris, Recueil Sirey, 1931. In-8°, 530 pages, 60 francs.

ART CHRÉTIEN

JÉROME (Mgr). Nicolas de Ludres. Découverte de son tombeau à la cathédrale de Nancy (Extrait des *Mémoires de l'Académie Stanislas*, 1930-1931). In-8°, 11 pages.

DESHOULIÈRES (F.). Le Cher (Les Églises de France). Paris, Letouzey, 1932. In-4° carré, 300 pages, 12 hors texte, 100 francs.

DROUOT (Henri). L'atelier de Dijon et l'exécution du tombeau de Philippe le Hardi. Notes critiques (Extrait de la *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, tome II, fasc. 1, janv. 1932). Bruxelles et Paris. In-4°, p. 11 à 39.

DUHEM (G.). Le Morbihan (Les Églises de France). Paris, Letouzey, 1932. In-4° carré, 228 pages, 10 hors texte, 80 francs.

MALE (Émile). L'Art religieux après le concile de Trente. Étude sur l'iconographie de la fin du XVIe siècle (Italie, France, Espagne, Flandres). Paris, A. Colin, 1932. In-4°, X-532 pages avec 294 gravures, 160 francs.

MERCIER (Fernand). Les Primitifs français. La peinture clunysienne en

Bourgogne au Moyen Age. Paris, Picard, 1932. In-4°, XIII-240 pages, 113 pl., 150 francs.

BIOGRAPHIES

AUBRY (Désiré). Belle figure et grande œuvre [Mme de Rion, fondatrice et supérieure du Bon-Secours de Pont-l'Abbé-Picauvillé, 1773-1849]. Coutances, imprimerie Notre-Dame, 1931. In-8° XI-405 pages, 20 fr.

DEDOUVRES (Chanoine Louis). Le Père Joseph de Paris, capucin. L'Éminence Grise. Préface de Gabriel HANOTAUX. Paris, Beauchesne, 1932. 2 in-8° raisin, 464 et 372 pages, 125 francs.

FRANC-NOHAIN. Saint Louis (Collection « Les Grands Cœurs »). Paris, Flammarion, 1932. In-16 jésus, 225 pages, 12 francs.

GAZIER (Cécile). Ces Messieurs de Port-Royal. Paris, Perrin, 1932. In-8°, VII-255 pages, 25 francs.

GEORGES (Le R. P. Em.). — Le R. P. Henri Jalaber, de la Congrégation de Jésus et Marie, dite des Eudistes. Paris, Téqui, 1932. In-12, 250 pages, 10 francs 75.

GIRAUD (Victor). Saint Vincent de Paul (Collection : Les grands cœurs). Paris, Flammarion, 1932. In-16, 206 pages, 12 francs.

JOHANNET (R.). Joseph de Maistre. Paris, Flammarion, 1932. In-12, 247 pages, 12 francs.

LAGRANGE (M. J.). M. Loisy et le modernisme. Juvisy (Seine-et-Oise), Les éditions du Cerf, 1932. In-12, 252 pages, 15 francs.

MALLEY (Abbé Th.), Le général Garnier du Plessix (1860-1928). Paris, Téqui, 1932. In-12, 261 pages, 12 francs.

MÉJECAZE (Abbé F.). Fr. Ozanam et l'Église catholique. Paris-Lyon, Emm. Vitte, 1932. In-8°, XII-382 pages.

MÉJECAZE (Abbé Fr.). Ozanam et les lettres. Paris-Lyon, Emm. Vitte, 1932. In-8°, 204 pages.

Mémorial de Gabriel Pérouse, archiviste de la Savoie, 1874-1928. D'après les témoignages de ses amis. 1931. In-8°, 123 pages, avec portrait.

RENAUDIN (D. Paul). Un procureur général au Grand Conseil. Claude Regnauldin, 1603-1675. Le Mans, L. Chaudourne, 71 pages.

RIGAULT (Georges). Un grand éducateur apostolique. Le Frère Philippe. Paris, Bloud et Gay, 1932. In-12, 231 pages, 12 francs.

SANGNIER (Marc). Albert de Mun (Collection : Réformateurs sociaux). Paris, Alcan, 1932. In-16, 156 pages, 15 francs.

THIBAUT (Dom Raymond). Ames saintes du grand siècle. Abbesses et religieuses de Faremoutiers (Collection « Pax »). Paris, Desclée de Brouwer, 1931. In-12, 128 pages, 15 francs.

VIDAL (Mgr J.-M.). Histoire des évêques de Pamiers. Tome II. Quatorzième et quinzième siècles (1312-1467). Castillon (Ariège), Bureaux du *Bulletin historique du diocèse de Pamiers*, 1932. In-8°, 155 pages.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

BALDE (J.). Les Dames de la Miséricorde. Paris, Grasset, 1932. In-12, 258 pages, 15 francs.

BRULEY (Édouard). Le Bon-Pasteur d'Angers. Paris, éditions Spes, 1931. In-8° couronne, 176 pages, 8 francs.

MATER (André). Les Jésuites (Collection : Christianisme). Paris, éditions Rieder, 1932. In-16, 200 pages, 15 francs.

POIRIER (A.-D.). Les Ursulines de Jésus, dites de Chavagnes. Préface de René BAZIN (Les Ordres religieux). Paris, Letouzey, 1932. In-16, 160 pages illustrées, 5 francs 25.

HISTOIRE LOCALE

BAILLY-MAITRE (Commandant L.). Les prisons de Jeanne d'Arc au château de Rouen (Extrait du *Bulletin de la Société des ... archéologues du Nord de la Meuse,* 1931). Longuyon, 1931. In-8°, 12 pages.

CANAL (Severin). Notes historiques sur le département de Tarn-et-Garonne en 1830. Montauban, impr. G. Forestié, 1932. In-8°, 58 pages, 8 francs.

CASANOVA (Abbé). Histoire de l'Église corse. Chez l'auteur à Zicavo, 1931. 2 vol. in-8°, XL-423 et 333 pages, 40 francs les deux volumes.

CASANOVA (Abbé). La Corse et les États généraux de 1789. Chez l'auteur à Zicavo (Corse), 1931. In-8°, 354 pages, 20 francs.

CHÉRAMY (H.), P. S. S. Les Catacombes romaines (Collection « Les Pèlerinages »). Paris, Flammarion, 1932. In-18 jésus, 209 pages, 10 francs.

DUBARAT (Chanoine V.). Histoire de l'hérésie de Béarn. Manuscrit de Pierre de Salefranque, conseiller du roi. Tome II. Tarbes, imprimerie Lesbordes, 1932. In-8°, 296 pages.

ESPEUT (Abbé Pierre). Une seigneurie ecclésiastique. Allauch, des origines à 1595, d'après des documents inédits. Marseille, éditions Publiroc, 1932. In-12, VI-288 pages, 25 francs.

FONT-RÉAULX (J. de). Les livres liturgiques du Viennois (Extrait de la *Petite revue des bibliophiles dauphinois,* 2e série, t. III, n° 3). Grenoble (Allier), [s. d.]. In-8°, p. 117 à 184.

GRIFFE (Abbé E.). L'intervention de la papauté dans la nomination des évêques de Carcassonne au XIIIe siècle (Extrait de la *Semaine religieuse du diocèse de Carcassonne,* 1931-1932). In-8°, 12 pages.

LE GRAND (Michel). Reims. Grenoble, B. Arthaud, 1932. In-16 grand jésus, 213 pages.

LEPETIT (V.). Un centenaire. Le choléra de 1832 à La Délivrande. Nouvel essai historique. Caen, La Délivrande, bureau du Pèlerinage, 1932. In-12, 57 pages.

LIMOUZIN-LAMOTHE (R.). Bibliographie critique de l'histoire municipale de Toulouse des origines à1789. Toulouse, Privat, 1932. In-8°, 119 p.

LIMOUZIN-LAMOTHE (R.). La commune de Toulouse et les sources de son histoire (1120-1249). Étude historique et critique suivie de l'édition du Cartulaire du Consulat. Toulouse, Privat, 1932. In-8°, 533 pages.

MARTIN (L'abbé Eugène). Petite histoire religieuse de la région lorraine. 2e édition, avec deux cartes en couleurs, en regard, l'une donnant les circonscriptions diocésaines, l'autre les circonscriptions politiques. Nancy, impr. Vagner, 1932. In-4°, 40 pages.

MORAND (Edmond). Le domaine des Célestins de Lyon à Millery. Lyon Andin, 1932. In-8°, 61 pages.

PASQUIER (Émile) et Victor DAUPHIN. Imprimeurs et libraires de l'Anjou. Angers, Société anonyme des éditions de l'Ouest, 1932. In-4°, 405 pages avec fac-similés, 160 francs.

POETE (Marcel). Une vie de cité. Paris de sa naissance à nos jours. III. La spiritualité de la cité classique; les origines de la cité moderne (XVIe-XVIIe siècles). Paris, Picard, 1931. In-8°, IX-579 pages.

SCHULER (Dr Matthias). Ueber die Anfaenge des Christentums in Gallien und Trier, mit besonderer Berücksichtigung der These von Louis Duchesne (Extrait du *Trierer Zeitschrift,* 1931, p. 85-103). Trèves, Paulinus-Druckerei, 1931. In-4°.

SOL (Chanoine Eugène). La Révolution en Quercy. Tome IV. Paris, Aug. Picard, 1932. In-8°, 640 pages, 30 francs.

TOURNIER (Chanoine Clément). Histoire diocésaine de Toulouse. Pages modernes. Toulouse, imprimerie Fournié, 1932. In-12, 215 pages.

VIANCE (Georges). Montmartre (Collection « Les Pèlerinages »). Paris. Flammarion, 1932. In-18 jésus, 189 pages, 10 francs.

VILLEPELET (L'abbé J.). Nos Saints berrichons. Traductions, sources et commentaire du Propre du diocèse de Bourges. A. Tardy, 1931. In-12, x-236 pages, 12 francs.

VARIÉTÉS

ANDRIEU (Michel). Les Ordines romani du haut Moyen Age. Tome I : Les manuscrits. Louvain, Spicilegium sacrum Lovaniense, 1931. In-8°, XXIII-631 pages.

DRESSAIRE (Le P. Léopold). Jérusalem à travers les siècles. Histoire, archéologie, sanctuaires. Paris, Bonne Presse, 5, rue Bayard, 1932. In-8°, 544 pages, 63 gravures, 2 plans, 30 francs.

KLEIN (L'abbé Félix). L'Enfance du Christ et sa vie cachée (Bibliothèque catholique illustrée). Paris, Bloud, 1931. In-8°, 56 pages, 5 francs.

MEUNIER (Dom G.). Gerbe de Merveilles. Paris, Téqui, 1932. In-16, x-141 pages, 7 francs. — Récits concernant la vie de sainte Marie Postel et de la Mère Placide Viel, fondatrices de l'Institut des sœurs des Écoles chrétiennes de Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

MORICE (Chanoine Henri). La vie mystique de saint Paul. Le contemplatif, le docteur, l'amant du Christ. Paris, Téqui, 1932. In-16, 250 pages, 10 francs.

THOMAS D'AQUIN (S.). Le Mariage. Tome deuxième. (Suppl. Qu. 50-69). Traduction, notes et appendices par le R. P. L. Misserey, O. P. Paris, Desclée et Cie, 1932. In-16, 352 pages, 12 francs.

THOMAS D'AQUIN (S.). Somme théologique. Les Vertus sociales (2a-2æ, Qu. 101-122). Traduction par le R. P. FOLGHERA, O. P., notes et appendices par le R. P. BERNARD, O. P. Paris, Desclée, 1931. In-16, 473 pages, 13 francs.

THOMAS D'AQUIN (S.). Vie de Jésus. Tome troisième (Qu. 46-49). Traduction, notes et appendices par le R. P. SYNAVE, O. P. Paris, Desclée et Cie, 1932. In-16, 297 pages, 11 francs.

THOMAS D'AQUIN (S.). Somme théologique. Vie de Jésus. Tome IV (Qu. 50-59). Traduction, notes et appendices par le R. P. SYNAVE, O. P. Paris, Desclée, 1932. In-16, 460 pages, 13 francs.

YVER (Colette). La Vierge. Essai sur la naissance de son culte. Paris, Flammarion, 1932. In-16, XI-246 pages, 12 francs.

A CORRIGER

Page 46, note 25, ligne 4 : *l'archevêque*, lire : l'évêque de Die.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ.

Impr. ANDRÉ-POUYÉ — Meaux.

Pour écrire l'histoire d'une Congrégation religieuse

I. La Documentation manuscrite. — Examiner les archives de l'Ordre. — Les Archives romaines et les diverses archives d'État. — Les Archives départementales, municipales, notariales. — Les fonds des anciens Parlements. — Fonds spéciaux de la Police, des Cultes et de l'Instruction publique aux Archives nationales.

I. Précisions qui s'imposent. — Bien situer la fondation de l'Ordre et ses développements, dans le milieu contemporain. — Mettre en lumière les forces surnaturelles, facteur premier en ces entreprises. — Montrer les services rendus à la chose publique.

III. Indications bibliographiques. — Travaux d'ensemble. — Histoire générale d'Ordres déterminés. — Missions. — Législation.

Les conseils évangéliques sont d'institution divine. Les familles religieuses qui, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à nos jours, ont incarné la pratique de ces conseils, ont, dans l'histoire, le droit de cité de l'Évangile qui les inspire et de l'Église qui les gouverne.

Jamais un grand travail d'ensemble n'a été fait sur le rôle magnifique des religieux, dans le quadruple champ de la charité et de l'enseignement, de la vie contemplative et de l'apostolat. Pour les Ordres anciens, il existe de précieuses Annales. Au cours du XIXe siècle, ont paru d'importantes biographies de fondateurs; peu de monographies de fondations, si ce n'est en de petits volumes utiles, mais sommaires. Il faudrait multiplier les travaux de valeur sur l'histoire de chacun des Ordres religieux; définir avec précision le mot Congrégation, en établir la liste à certaines époques caractéristiques : avant la Réforme, pendant la contre-Réforme, vers 1715, lors de la réunion de la Commission des réguliers, en 1790, au moment du Concordat, en 1848, vers 1880, en 1901. Cette liste devrait être classée d'après la nature de la règle.

En vue de ces études, M. le Directeur de la *Revue* m'a demandé quelques brèves réflexions qui pourraient être un secours. Je les apporte avec simplicité et franchise, telles que me les suggère l'expérience.

I.

DOCUMENTATION MANUSCRITE

Les Archives de l'Ordre. — Dans chacune des Congrégations religieuses qui ont eu quelque développement et quelque durée, il y a des archives plus ou moins considérables. C'est le premier fonds à consulter.

En général, les commencements sont difficiles à percevoir en pleine lumière : souvent les correspondances initiales manquent, entre le fondateur et ceux qui ont aidé à son œuvre; puis il est des choses que seuls les fondateurs savent, et peu écrivent leurs mémoires; que s'il leur arrive de raconter leur vie par bribes et comme par mégarde, ils n'ont pas toujours autour d'eux des scribes avisés et exacts qui prennent soin de consigner ces récits le jour même où ils furent faits. Plus tard, quand l'Ordre a crû et pris vigueur, les chroniqueurs apparaissent. Communément deux tentations leur surviennent : celle de grandir outre mesure la personne et le rôle de leur Père; et celle encore de remplacer par des amplifications générales les faits précis et contrôlés qui seuls ont un incontestable droit de cité dans l'histoire. Heureux l'historien qui se trouve en face de chroniques pas trop tardives, remplies de détails bien datés et bien situés, et aussi de lettres ou autres documents qui soient comme les pièces justificatives du récit ! Il doit s'estimer privilégié.

Mais il serait imprudent de se contenter de cette bonne fortune. La vie religieuse est liée à la vie politique et administrative du pays et à celle de l'Église. Elle se meut nécessairement dans ce cadre et en subit les oscillations.

Aucun Ordre ecclésiastique ne peut exister sans l'aveu de l'autorité ecclésiastique. Le droit canon est formel. Évidemment, les fondateurs, mûs par le Saint-Esprit, commencent d'eux-mêmes; et leur œuvre existe en germe, avant qu'aucun évêque soit saisi. Mais le groupement initial ne devient une Congrégation religieuse que par la reconnaissance de l'Ordinaire dans le diocèse duquel elle est née. Il y a donc des recherches à faire dans les archives ecclésiastiques dudit diocèse. Quoiqu'elles ne soient pas toujours tenues avec le soin qui conviendrait, et qu'elles aient subi en maint endroit les conséquences fâcheuses de la loi de séparation, il faut essayer d'y retrouver, si les archives de l'Ordre n'en ont pas gardé le double, la correspondance du fondateur avec l'évêque ou le vicaire général délégué, les tractations concernant les règles primitives, ou la question des biens-fonds.

Les Archives romaines. — S'il s'agit d'un Ordre religieux proprement dit ou d'une Congrégation qui ait l'approbation pontificale, les archives romaines sont à voir. Les fonds de la Secrétairerie d'État, ceux de la Congrégation des religieux, peuvent renfermer des pièces utiles à connaître. Parfois il advient que l'ambassadeur de France à Rome s'occupe des religieux, soit pour les favoriser soit pour les gêner. Et toujours, quand il s'agit d'obtenir du Saint-Siège les décrets soit de louange, soit d'approbation définitive, des correspondances, des mémoires, des rapports, des délibérations de la Congrégation romaine compétente voient le jour : la teneur de ces pièces renseignera sur la marche et les phases de l'affaire. Dans le cas où un conflit aigu aurait divisé les religieux et l'Ordinaire, le même fonds d'archives fournira des informations sur l'incident.

Pour les Congrégations missionnaires, des négociations avec la Propagande sont de règle : celle-ci détermine le champ de leur apostolat et en contrôle l'exercice; elle reçoit les rapports des vicaires apostoliques sur les œuvres de leur vicariat. Il y a donc lieu d'examiner ce que disent les documents gardés aux archives de la Propagande.

Les Archives d'État. — Par voie de conséquence, les archives de notre Ministère des colonies et celle de notre Ministère des affaires étrangères sont aussi à consulter, pour l'histoire des congrégations missionnaires. Celui-ci s'occupe avec zèle dans les pays lointains de tous les facteurs d'influence française; et il est d'expérience que le facteur religieux est le plus important partout. Celui-là, dans les pays soumis à la métropole, donne des ordres et reçoit des rapports : les deux sont à connaître.

Archives départementales, municipales, notariales. — Quelle que soit la fin propre d'une Congrégation, nos archives publiques méritent une visite. Dans l'Ancien Régime, en effet, le pouvoir civil n'était pas indifférent à la vie des communautés religieuses. C'était une application du principe général consacrant le droit de contrôle de l'État sur toutes les entités juridiques du pays : individus, familles, associations et corporations quelconques ne pouvaient avoir vie légale et droits légaux que par la reconnaissance publique de l'autorité civile. Il y a donc des fouilles à pratiquer dans les archives municipales et dans les archives départementales, pour y saisir tout ce qui peut révéler la naissance et les progrès de la Congrégation religieuse dont on veut écrire l'histoire. Les fonds de l'Intendance, aux Archives départementales, peuvent contenir des pièces qui se rapportent aux Lettres patentes octroyées par le

roi, sur la recommandation de la ville ou des provinces intéressées. Les séries G et H fourniront aussi là-dessus des renseignements complémentaires.

Au sujet des biens (fondations, donations, testaments et legs, achats et ventes), les archives notariales livreront des renseignements précis et irremplaçables. Dans certaines villes, les minutes les plus anciennes sont concentrées à la Chambre des notaires; en d'autres — et c'est probablement le cas du plus grand nombre des études — le notaire successeur garde chez lui tout le fonds des études dont il est le dernier acquéreur. Quelques archivistes — et je crois que Pasquier a été un des premiers sinon le premier à prendre cette initiative quand il était archiviste de la Haute-Garonne — ont été assez heureux dans leurs démarches pour réunir au dépôt départemental les archives notariales. A Paris, on en est venu là aussi; et M. Courteault, directeur des Archives nationales, a ménagé à ces registres anciens un local commode dans l'hôtel de Rohan qui touche le palais Soubise.

Il serait bien à souhaiter que les vieilles archives des parquets ou des tribunaux civils, qui sont généralement inabordables, fussent aussi versées aux archives départementales. Les procès, exigeant souvent des productions de pièces, fournissent l'occasion d'utiles trouvailles.

Archives des Parlements. — Je mentionne d'un mot les fonds de nos anciens parlements, et pour le parlement de Paris l'inventaire de la collection Le Nain. Outre qu'on trouve là aussi nombre de procès — et les religieux de l'Ancien Régime en ont eu beaucoup à soutenir pour des raisons bien diverses — il y a la question des Lettres patentes qui a motivé l'intervention des cours de parlement. On sait combien ces magistrats étaient d'une exigence pointue, à cet égard, et plus encore peut-être dans les pays d'États qu'ailleurs. Il arrive qu'à la copie des Lettres royales un dossier est joint et puis il y a la décision juridique rendue. Tout cela est à connaître, et peut servir à expliquer comme il faut bien des points de détail, sur documents authentiques.

Fonds spéciaux de la Police, des Cultes et de l'Instruction publique aux Archives nationales. — Deux archivistes des Archives nationales, M. Charles Schmidt et M. Léon Le Grand, se sont préoccupés d'orienter les chercheurs, curieux d'histoire contemporaine. Le premier a publié un très utile manuel, intitulé *Les sources de l'histoire de France aux Archives nationales*[1]. Le second a complété et précisé les indications de son collègue, dans un volume qui s'appelle *Les sour-*

1. Paris, Champion, 1907.

ces de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales[2]. Ces deux livres ont rendu et rendront encore les plus grands services. Ils apprennent à se servir des énormes ressources accumulées, pour le travail historique, dans le palais Soubise. Pour la capitale, le *Répertoire des sources manuscrites pour l'histoire de la Révolution à Paris*[3], répertoire dû aux soins incroyablement diligents de M. Tuetey, offrira une mine très riche.

Par ce qui vient d'être dit, il est donc manifeste qu'à l'écrivain qui s'occupe d'une congrégation qui a traversé la Révolution, ou est née depuis, le recours aux archives publiques est indispensable

Le gouvernement de la Constituante a inauguré une politique anticongréganiste, dans laquelle la Législative et la Convention n'ont que trop bien suivi. Toutes les Congrégations, de quelque dénomination qu'elles fussent, ont été supprimées. Dans les fonds des Archives départementales et des Archives nationales, il pourra être utile de rechercher en quelles conditions a disparu l'Institut religieux dont on s'occupe. Dans les pièces qui regardent les pensions à payer, les serments à souscrire, ou les opérations de la police publique, ou les comptes administratifs des départements, il est souvent question des religieux. Il faut y jeter un coup d'œil.

Ç'a été une des ironies admirables de la Providence de susciter des Congrégations nouvelles, à l'heure même où les hommes de la Révolution s'acharnaient à détruire les Ordres existants. Parfois ce sont des moniales des Ordres détruits qui sont l'instrument de la Providence; parfois celle-ci préfère se servir d'âmes pour ainsi dire toutes neuves. Il peut arriver que la police de la Convention ou du Directoire découvre ces groupements naissants et s'en explique dans ses bulletins. On en trouvera un exemple remarquable dans le carton F[7] 6291 des Archives nationales. Dans les mêmes Archives, les Comptes rendus administratifs de la série F[1c] III pourraient offrir quelques documents. Dans le manuel de M. Charles Schmidt des cotes de cette série par départements sont indiquées.

Sous le Consulat et sous l'Empire, les pièces qui intéressent l'histoire des Congrégations sont fort nombreuses, tant aux Archives nationales qu'aux Archives départementales. La politique congréganiste de Napoléon se peut définir en trois mots : utilisation, sous le contrôle étroit du gouverne-

2. Paris, Champion, 1914.
3. Paris, Champion, 1909 et suiv.

ment, des congrégations hospitalières et des congrégations enseignantes populaires; crainte quasi superstitieuse et exclusion des Ordres anciens. Les conseillers d'État (légistes d'Ancien Régime ou jacobins à peine apaisés), abondent, plus encore que le maître, dans le sens des défiances. Parmi les préfets, il en est qui ressemblent fort aux conseillers d'État de Paris; chez d'autres le souci du bien public et la pression de l'opinion publique l'emporte sur les préjugés, et ils favorisent les petites écoles, les hôpitaux tenus par les bonnes sœurs ou les bons frères. Au ministère de la Police, Fouché et Savary représentent l'esprit de la Révolution; au ministère des Cultes Portalis et Bigot de Préameneu représentent la politique consulaire, selon l'esprit du Concordat. Les cartons des séries F^2, F^7, F^{17}, F^{19}, aux Archives nationales, contiennent, sur les Ordres religieux, leur naissance, leur progrès, leur approbation ou les tracasseries qu'ils eurent à subir, les renseignements les plus précieux.

De la Restauration à la fin de l'Empire, les Archives départementales offriront peut-être moins de documents. En quelques dépôts des départements, des destructions systématiques ont été faites dans la correspondance préfectorale : soit pour gagner de la place dans des locaux insuffisants, soit parce que d'honorables employés avaient pour principe de conserver uniquement ce qui gardait un intérêt administratif. On pourra aussi remarquer que, dans l'atmosphère du ministère des cultes, commence, après la loi de 1825 sur l'autorisation préalable, une sorte de système juridique. La vie contemplative est tenue pour superflue sinon pour folle; le gouvernement, pour se justifier à ses propres yeux comme devant l'opinion dite libérale, suggère lui-même aux religieuses de se donner dans leurs statuts une fin charitable ou un but d'enseignement; cela facilitera l'autorisation demandée.

II.

PRÉCISIONS QUI S'IMPOSENT

Bien situer la fondation de l'Ordre et ses développements dans le milieu contemporain. — Dans les biographies et monographies d'autrefois et dans quelques-unes d'aujourd'hui, les écrivains s'abstraient, pour ainsi parler, du temps et de l'espace. La liaison des faits dont ils s'occupent avec les événements synchroniques, si elle ne leur échappe pas à eux-mêmes, est invisible dans leurs livres. C'est un défaut grave. D'autres auteurs péchent par excès; ils musardent et s'ou-

blient en mille détours, portraiturant les hommes et racontant les faits qui avoisinent l'histoire dont ils s'occupent, au risque de noyer dans ces digressions amusantes l'objet essentiel de leurs études. Entre ces deux extrêmes, il est un milieu qu'il faut tenir. Sans caprice d'artiste, et sans vain étalage d'érudition, il convient d'insérer l'Ordre religieux dont on narre l'existence, dans la trame de la vie nationale et locale. Les histoires générales de la France et de l'Église de France aideront à tracer nettement ce cadre dans l'esprit des écrivains. Le *Catalogue de l'Histoire de France* de la Bibliothèque nationale, les *Répertoires* divers publiés par M. Caron dans ces dernières années peuvent aussi éclairer[4]. Les débutants ont facilement l'illusion qu'ils sont les premiers et les seuls à toucher tels et tels points. Les inventaires historiques que je viens de signaler leur éviteront le ridicule de découvrir une fois de plus l'Amérique.

Il ne faut pas non plus, par sécheresse d'esprit ou sous couleur de rigueur scientifique, négliger de mettre en lumière les forces surnaturelles, sans lesquelles il est de tout point impossible qu'un Ordre religieux naisse et vive. De toutes les causes qui peuvent expliquer cette vie et cette naissance, celles qui dérivent de la Providence de Dieu sont les plus hautes, en même temps que les plus efficaces. S'en taire est manquer à la vérité. Les miracles et les autres prodiges surnaturels ont toujours abondé dans la vie des vrais serviteurs de Dieu. Ils sont des signes du Seigneur sur leur œuvre. Il convient de les contrôler avant de les admettre, tout comme les faits de l'ordre humain. Mais une fois les preuves acquises, ce serait une improbité que de n'en faire aucunement mention.

Montrer les services rendus à la chose publique. — Surtout depuis la Révolution, nombre de légistes, d'hommes politiques, d'écrivains ont réduit les raisons d'être des Ordres religieux à leur utilité dans le champ de l'apostolat, de la charité ou de l'enseignement. Ces gens croient qu'ils ne seraient pas modernes, s'ils attachaient une importance sociale à des Carmélites ou à des Clarisses. Il n'y a point à céder à un pareil état d'esprit qui est une infirmité. La dynamique de la vie nationale est régie par des lois dont quel-

4. *Répertoire méthodique de l'histoire moderne,* 7 vol. Paris, Rieder, 1899-1918; *Répertoire bibliographique de l'histoire de France,* 3 vol., Paris, Picard, 1923-1930. — E. Bourgeois et L. André, *Les sources de l'histoire de France,* XVIIe *siècle,* 6 vol. (Paris, Picard, 1913-1932). Le sixième volume, sous presse, traite de l'histoire religieuse et contient une bibliographie des Ordres religieux.

ques-unes dépassent les réalités tangibles. C'est toujours en fonction des idées divines qu'un historien catholique doit mesurer la valeur des choses. Mais, ceci observé, rien n'empêche, et au contraire la justice demande, que l'on marque nettement les services rendus au bien commun par les Congrégations, leur rôle économique, leur activité coloniale, scientifique, philosophique, le tout sans qu'il en coûte rien à l'État. Le premier homme politique qui monterait à la tribune du Palais-Bourbon ou du Luxembourg, pour affirmer que les religieux — outre qu'ils ont de par le droit commun d'association la faculté d'exister sans autorisation préalable — devraient, de par leurs services éclatants, être reconnus d'utilité publique, cet homme énoncerait une vérité de La Palisse. Si donc un historien, en décrivant la vie d'une Congrégation, aligne des statistiques et énumère des œuvres existantes au soleil, il fait doublement son devoir : puisque tout ensemble il dit ce qui est et fournit à des méconnus un plaidoyer dont les arguments sont irréfutables.

J'ajoute, d'ailleurs, que ceci vaut pour tous les organismes créés par l'Église pour développer, dans sa plénitude, ses moyens d'actions.

Telles sont les principales remarques qui me sont venues à l'esprit, sur la question de savoir comment écrire des Ordres religieux. Il serait à souhaiter qu'un pareil sujet, grandiose et émouvant dans son ensemble, bénéficiât pour chacune des familles en cause, des progrès faits de nos jours dans les disciplines historiques.

III.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES[5]

Il ne saurait être question ici de dresser une bibliographie complète des Ordres religieux de notre pays : une telle nomenclature dépasserait le but et les limites du présent article. Mais il peut être utile de signaler quelques ouvrages à l'attention des travailleurs.

§ 1. — Travaux d'ensemble.

Parmi les anciens travaux de ce genre, vient en première ligne le P. Alexis Helyot, franciscain de Picpus, *Histoire des Ordres monastiques religieux et militaires* (Paris, 1714-1719, 8 vol. in-4°).

5 Pour établir cette bibliographie, M. Gabriel Ledos m'a donné son aide, avec cette complaisance dont je lui suis redevable depuis bien des années, et pour laquelle je lui fais mes remerciements.

PHILIPPON DE LA MADELEINE en a publié une édition simplifiée (Guingamp, 1888, 8 vol. in-4°). Auparavant BADICHE en avait fait le *Dictionnaire des Ordres religieux*, dans l'*Encyclopédie ecclésiastique* de Migne (Paris, 1847, in-4°).

Des travaux modernes, le seul qui compte est Max HEIMBUCHER, *Die Orden und Kongregationen der Katolischen Kirche* (Paderborn, 1896-97, 2 vol.; deuxième édition, 3 vol. 1907-1908). Amples indications bibliographiques.

Le *Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France* de dom BEAUNIER est en réimpression, par les soins des Bénédictins de Ligugé. Huit volumes in-8° ont paru (1901-1920). Le premier est une introduction générale. Indication de la bibliographie et les sources dans chaque volume.

En qualité de répertoires utiles, doivent être signalés : Léon LECESTRE, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France, liste générale d'après les papiers de la Commission des Réguliers en 1768* (Paris, 1902, in-8°); et encore les publications officielles : *État des congrégations, communautés et associations religieuses autorisées et non autorisées* (Paris, 1878, in-4°), *Statistique des congrégations autorisées* (Paris, 1897, in-4°).

La librairie Letouzey et Ané (*Les Ordres religieux*) et la librairie Grasset (*Les grands Ordres*) ont entrepris deux collections de monographies qui sont en cours de publication. La première collection s'attache davantage à l'histoire, la seconde à l'esprit de chaque Ordre et à la description de la vie quotidienne. En toutes deux, les notices sont sommaires, et de valeur inégale.

§ 2. — Histoire générale d'Ordres déterminés.

Dans son *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam* (Gandavi, 1876, in-8°), le P. Charles DE SMEDT donne le titre et la date des Annales ou Chroniques officielles rédigées en latin dans tous les Ordres anciens : Augustins, Bénédictins, Carmes, Chartreux, Cisterciens, Clunistes, Dominicains, Franciscains, Prémontrés, Servites, Trinitaires.

Je signalerai ici quelques uns de ces ouvrages, et d'autres encore, en rangeant ensemble les livres qui se rapportent à un même Ordre.

CARMES.

Historia generalis fratrum discalceatorum ordinis B. M. de Monte Carmelo (Romae, 1691). — Les Carmes français ont inauguré en 1901 les *Études Carmélitaines*, qui après une courte interruption viennent de reprendre sur un plan plus développé. — La *Bibliotheca Carmelitana* du P. Cosme de VILLIERS (Aurelianis, 1752, 2 vol. in-fol.) est précieuse pour les écrivains antérieurs à la seconde moitié du XVIIIe siècle. — Voir aussi le P. Albert de SAINT-SAUVEUR, *Les Carmes déchaussés en France; une persécution qui ne désarme pas* (Paris, 1886, 3 vol. in-8°).

TRINITAIRES.

Paul DESLANDRES, *Histoire de l'ordre des Trinitaires* (Paris, 1902, in-8°). — Depuis 1919, les Trinitaires ont inauguré *Acta ordinis Sanctissimae Trinitatis.*

PRÉMONTRÉS.

Ch. L. HUGO, *Annales ordinis Praemonstratensium* (Nancy, 1734-1786, 4 vol. in-fol.). — Raphaël VAN WAEFELGHEM, *Répertoire des sources imprimées et manuscrites relatives à l'histoire et à la liturgie des monastères de l'ordre de Prémontré* (Bruxelles, in-8°, 1930). — *Analectes de l'ordre de Prémontré* publiés à Louvain et *Analecta ordinis Praemonstratensium* de Tongerlo.

BÉNÉDICTINS.

Pour les Camaldules, *Annales Camaldulenses ordinis S. Benedicti* (Venetiis, 1715). Le tome VIII fournit des détails sur les débuts de l'Ordre en France.

Pour la France, outre la Chronique de Cluny et de Cîteaux, voir *Histoire de la congrégation de Saint-Maur* de dom MARTÈNE. Le manuscrit revu et complété au XVIIIe siècle, est en cours de publication et dom CHARVIN annote le texte très utilement (Paris, 1928-1931, in-8°)[6]. — Dom CALMET avait fait pour la congrégation de Saint-Vanne un travail analogue qui est demeuré inédit. Jean GODEFROY dans *Bibliothèque des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne* (Ligugé et Paris, 1925, in-8°) fournit quelques indications pour cette histoire[7]. — Les *Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner und Cisterzienser Orden* (Brünn, depuis 1880) offrent beaucoup de documents et d'études utiles pour l'histoire des deux Ordres. — La *Revue bénédictine* de Maredsous (depuis 1884), la *Revue Mabillon* (Paris, depuis 1908) sont aussi à consulter; la *Revue Mabillon* s'intéresse à tous les Ordres monastiques, mais pour la France seulement. — L'ouvrage de dom Cuthbert BUTLER, *Le Monachisme bénédictin* (traduction française de Ch. GROLLEAU, Paris, 1924, in-8°) renferme d'intéressants détails sur les diverses réformes, et en appendice, un instructif « État actuel de l'ordre de saint Benoît ». Il faut ajouter : l'*Historia rei literariae ordinis sancti Benedicti* de M. ZIEGELBAUER (Augustae Vindelicorum, 1754, 4 vol. in-fol.); — la *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de saint-Benoît,* de dom J. FRANÇOIS (Bouillon, 1777-1778, 4 vol. in-4°); — l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur,* par dom TASVIN (Paris, 1770, in-4°), avec le *Supplément* d'Ulysse ROBERT (Paris, 1881, in-8°) et le *Nouveau Supplément* de dom Ursmer BERLIÈRE (Paris, 1908-1931, 3 vol. in-8°); —

6. Consulter aussi François ROUSSEAU, *Dom Grégoire Tarrisse, premier supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur* (Paris, 1924, in-16); — Dom P. DENIS, *Le cardinal de Richelieu et la réforme des monastères bénédictins* (Paris, 1913, in-8°).

7. Dom P. DENIS, *Les Bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution* (Paris, 1918, in-16).

la Bibliographie des Bénédictins de la congrégation de France (Paris, 1906, in-8°); — *L'abbaye Notre-Dame de la Grande Trappe*, par un religieux de ce monastère (3e éd., Montligeon, 1926, in-8°); — C. GAILLARDIN, *Les Trappistes ou l'ordre des Cisterciens au* XIXe *siècle* (Paris, 1844, 2 vol. in-8°).

FRANCISCAINS.

Les *Annales Minorum* de L. WADDING ont été poursuivies jusqu'à nos jours. Le tome XXV (Ad Claras Aquas, 1886, in-fol.) atteignait le XVIIe siècle. Récemment, on a décidé de reprendre la publication sous un autre format. — Le volume *Scriptores ordinis Minorum* de L. WADDING, paru en 1806 avec le supplément de SBARAGLIA et ses tables méthodiques, a commencé d'être réimprimé à Rome, en 1908. — Le *Bullarium Franciscanum* (1787-1903, 7 vol. in-fol.) est une mine précieuse. — Heribert HOLZAPFEL, O. F. M., *Manuale historiae ordinis Fratrum Minorum* (trad. lat. du P. Gallus HASELBACK, Fribourg, 1909) a paru la même année en allemand. — OTHON DE PAVIE, *L'Aquitaine séraphique* (Vanves, 1900-1903, 3 vol. in-8°). — Les Pères de Quaracchi, bien connus par leurs éditions de saint Bonaventure et d'Alexandre de Halès, publient aussi *Acta ordinis Minorum* (depuis 1881) et l'*Archivum franciscanum historicum* (depuis 1908), qui sont une source d'information indispensable. — A consulter aussi la *France Franciscaine*, publiée avant la guerre par le P. Antoine de SÉRENT et qui vient de reprendre sous la direction de la Province de France; et la *Revue d'histoire franciscaine*, dirigée par Henri LEMAÎTRE.

Pour les Capucins, Marcellus de PIIS, *Annales... ordinis Minorum sancti Francisci qui Capucini nuncupantur* (Lugduni, 1632-1676, 3 vol. in-fol.) et qui concernent le premier tiers du XVIIe siècle. — *Bullarium ordinis Fratrum Minorum sancti Francisci Capucinorum* (Romae, 1740, — Oeniponte, 1884); il va jusqu'en 1880. — *Analecta ordinis Minorum Capucinorum* (Romae, in-4°), commençant en 1885. — Hilaire de BARENTON, *Trois siècles de travaux des Capucins français* (Couvin, 1905, in-8°). — Bernardus BONONIENSIUS, *Bibliotheca scriptorum ordinis Minorum... Capucinorum* (Venetiis, 1747, in-fol.), avec le Supplément du P. JOANNES MARIA A RATISBONA (Romae, 1852). — JEAN-MARIE DE VERNON, *Histoire générale et particulière du Tiers-Ordre de saint François* (Paris, 1667, 3 vol. in-8°) que rien n'a remplacé. — On peut consulter aussi la revue que publient à Paris les Capucins : *Études Franciscaines.*

DOMINICAINS.

Bullarium ordinis Praedicatorum (Romae, 1729-1740, 8 vol. in-fol.). — *Histoire des hommes illustres de l'ordre de saint Dominique* du P. Ant. TOURON (Paris, 1743-1749, 6 vol. in-4°). — *Scriptores ordinis Praedicatorum* des PP. QUÉTIF et ECHARD (Parisiis, 1719-1721, 2 vol. in-fol.) dont le P. COULON a entrepris une réédition avec additions (Paris, 1910 et suiv.). — *Monumenta ordinis*

Fratrum Praedicatorum (Romae, 1898 et seq.). — *Acta Capitulorum generalium* (Romae, 1904, in-4°); le tome IX va jusqu'en 1904. — P. Mortier, *Histoire des Maîtres généraux de l'ordre des Frères-Prêcheurs* (Paris, 1902-1914, 7 vol. in-8°). — Du même, *Histoire abrégée de l'ordre de saint Dominique en France.*

JÉSUITES.

Historia Societatis Jesu : Première partie du P. Nicolas Orlandini (Romae, 1618, in-fol.); Deuxième, troisième et quatrième parties du P. Sacchini (Romae, 1620-1656, in-fol.); Cinquième partie du P. Sacchini, avec le concours du P. Poussines pour les faits extra-européens (Romae, 1652, in-fol.); Deuxième partie du tome V, du P. Jouvency (Romae, 1710, in-fol.); Tome VI du P. Cordara (Romae, 1750, in-fol.). — *Annuae litterae S. J.* (Romae, 1583 et sq.) interrompues en 1614, reprises de 1652 à 1654. — Pour toutes les Assistances (Angleterre, France, Italie, Germanie, Portugal, Amérique) il existe une série d'études considérables. Pour la France, H. Fouqueray, S. J., *Histoire de la Compagnie de Jésus en France* (Paris, 1910-1922, 5 vol. in-8°); le tome V s'arrête avant le milieu du xviie siècle. — J. Burnichon, S. J., *Histoire de la Compagnie de Jésus au* xixe *siècle* (Paris, 1914-1922, 4 vol. in-8°). — Pour l'histoire générale de l'Ordre, la série documentaire *Monumenta historica Societatis Jesu* (Madrid, 1893 et sq.) forme une collection de 60 vol. in-8°, indispensables à consulter. — En dépit de son allure romantique, le vieux travail de Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus* (Paris, 1845-1846, 6 vol. in-8°) a son sérieux et son utilité. — Il faut y ajouter la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (Bruxelles, 1891 et suiv., 10 vol. in-4°), par les PP. de Backer, refondue par le P. Sommervogel, avec ses tables, et la *Bibliographie historique de la Compagnie de Jésus,* du P. Aug. Carayon (Paris, 1864, in-4°).

ORATORIENS.

A. Perraud, *L'Oratoire en France, au* xviie *et au* xixe *siècle* (Paris, 1865, in-8°). — P. Ingold, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire* (Paris, 1902 et suiv., 11 vol. in-8°). — L'*Essai de bibliographie oratorienne* du P. Ingold (Paris, 1880-1884, in-8°) peut rendre quelques services.

LAZARISTES.

Annales de la congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité (Paris, 1834 et suiv.). — *Notices bibliographiques sur les écrivains de la Congrégation de la Mission* (Paris, 1878, in-8°), dont il n'a malheureusement paru que le tome *Ier*.

ORDRES DIVERS.

Chroniques de l'ordre des Carmélites de la réforme de sainte Thérèse, depuis leur introduction en France (Troyes, 1846-1865. 5 vol. in-8°); 2e série (Poitiers, 1887-1888, 4 vol. in-8°). — *Annales*

de la Société des Missions étrangères (Paris, 1898, in-8°). — Adrien LAUNAY, *Histoire générale de la Société des missions étrangères* (Paris, 1894, 3 vol. in-8°), et les divers et solides travaux que cet auteur a publiés sur diverses missions de la Société. — Voir aussi le récent volume de G. GOYAU : *Les Prêtres des missions étrangères,* dans la collection Grasset (Paris, 1932, in-16). — *Annales de l'ordre de sainte Ursule... depuis la Révolution française* (Clermont-Ferrand, 1857-1879, 5 vol. in-8°). — *Chroniques de l'Institution des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploermel* (Ploermel, 1889 et suiv.). — Th. ORTOLAN, O. M. I., *Les Oblats de Marie-Immaculée* (Paris, 1914-1917, 3 vol. in-8°). — *Notes et documents sur les origines de l'Assomption* (Tours, 1898-1902, 4 vol. in-8°). — *Les Sœurs de Saint-Charles de Lyon, annales de la Congrégation* (Lyon, 1905-1913, in-8°). — Chanoine VAUDON, *Histoire générale de la communauté des Filles de Saint-Paul de Chartres* (Paris, 1922-1927, 7 vol. in-8°). — Chanoine CORDONNIER, *Les Filles de la Croix depuis leur fondation jusqu'à nos jours* (Paris, s. d., 3 vol. in-8°). — Abbé GRANDJON, *La congrégation des Sœurs de la Providence de Portieux (Vosges)* (Lille, 1923, in-8°). — Abbé Ch. BETIN, *Histoire de la congrégation des Petites-Sœurs de Saint-François d'Assise, gardes-malades à Angers* (Angers, 1923, in-8°). — Dom G. MEUNIER, *Un rameau de l'Ordre bénédictin, dom Leduc, moine de Solesmes et l'œuvre des Oblates servantes des pauvres* (Tours, 1923, in-8°). — Abbé A. LEROY, *Histoire des Petites sœurs des pauvres* (Paris, 1902, in-8°).

Pour l'ordre de la Visitation, l'édition admirable des *Œuvres de saint François de Sales* entreprise et menée à bonne fin par les Visitandines d'Annecy. — Pour les créations de saint Vincent de Paul, la précieuse publication de M. COSTE : *Correspondance, instructions, documents,* doivent être consultés.

Concernant la vie des fondateurs d'ordre, notamment pour les fondations faites au XIXe siècle qui sont si nombreuses et si vivantes, voici quelques exemples :

Pour les ordres d'hommes : *Vie du P. Emmanuel d'Alzon,* fondateur des Assomptionnistes, par l'abbé S. VAILHÉ (Paris, 1927-1928, 2 vol. in-8°); — *Un grand religieux, le R. P. Dominique de Saint-Joseph, restaurateur des Carmes en France* (Paris, 1922, in-16); — *Dom Sébastien Wyart, abbé général de l'ordre cistercien réformé* [les Trappistes], par le chanoine FICHAUX (Paris, 1910, in-8°); — *Vie du R. P. Louis Querbes, fondateur de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur (1793-1859),* par le P. Pierre ROBERT (Bruxelles, 1922, in-8°) et *Un ouvrier de la Restauration religieuse, le P. Louis Querbes* (Paris, 1928, in-18); — *Guillaume-Joseph Chaminade,* fondateur des Frères de la Société de Marie ou Marianistes, par le P. Josias SIMLER (Paris, 1906, in-8°); — *Le T. R. P. Colin, fondateur et premier supérieur général de la Société de Marie* [les Maristes] (Lyon, 1895-1898, 6 vol. in-8°); — *Eugène Boré, supérieur général de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité,* par Léonce de LA RALLAYE (Paris, 1891, in-8°); — *Un ami des noirs : Augustin*

Planque, premier supérieur de la Société des missions africaines de Lyon, par le P. F. GUILCHEN (Lyon, 1928, in-16); — *Vie du R. P. Muard, fondateur des PP. de Pontigny* [ou Oblats du Sacré-Cœur de Jésus et du Cœur immaculé de Marie] *et du monastère des Bénédictins de la Pierre qui Vire*, par dom Joseph BOUCHARD (Paris, 1893, in-8°); — *Le Vénérable M.-F.-B. Champagnat, ... fondateur de la Congrégation des Petits Frères de Marie* (Lyon, 1901, in-8°); — *Le Prêtre de l'Eucharistie, le vénérable Pierre-Julien Eymard*, fondateur des Prêtres du Très Saint Sacrement (Montréal, 1922, in-8°); — *La Vie et l'œuvre du vénérable Michel Garicoïts, fondateur de l'Institut des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus*, par le P. Basilide BOURDENNE (Paris, 1918, in-8°); — *Vie du T. R. P. Marie-Joseph Coudrin, fondateur de la congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie*, par le R. P. S. PERRON (Paris, 1900, in-8°).

Pour les ordres de femmes : *Vie de la Mère Marie Thérèse, fondatrice des Sœurs de l'Adoration réparatrice*, par Mgr d'HULST (Paris, 1882, in-8°); — *Mère Marie-Eugénie de Jésus, première supérieure générale des religieuses de l'Assomption*, par Mgr BRETON (Paris, 1923, in-8°); — *Le R. P. Pernet, fondateur des Petites Sœurs de l'Assomption* (Paris, 1901, in-12); — *La servante de Dieu Marie de Sainte Euphrasie Pelletier, fondatrice du Bon Pasteur d'Angers* (Paris, 1893, 2 vol. in-8°); — *Une grande humble, Mère Marie Vict. Couderc, fondatrice du Cénacle*, par le P. Henri PERROY (Paris, 1928, in-8°); — *La Mère Thouret, fondatrice des Sœurs de la Charité*, par l'abbé Henri CALHIAT (Rome, 1892, in-8°); et *Vie populaire de la vénérable Jeanne-Antide Thouret*, par l'abbé POUX (Paris, 1905, in-8°); — *Une servante du Sacré-Cœur, la Très Révérende Mère Marie des Anges, fondatrice et première prieure générale des Dominicaines du Sacré-Cœur*, par le R. P. CAMERLINCK (Paris, 1923, in-16); — *André Hubert Fournet, fondateur de l'Institut des Filles de la Croix*, par l'abbé Jules SAUBAT (Paris, 1924, in-8°); — *La bienheureuse Marie Madeleine Postel, fondatrice des Sœurs de l'Institut de la Miséricorde*, par l'abbé LEGOUX (Lille, 1908, in-16); — *Mère de Kertanguy*, restauratrice des Dames de la Retraite, par Mgr de LA VILLERABEL (Paris, 1925, in-16); — *Histoire de sainte Madeleine-Sophie Barat*, par Mgr BAUNARD (Paris, 1876, 2 vol. in-18); et *Histoire de Mme Duchesne*, par le même (Paris, 1878, in-18), l'un et l'autre ouvrage sur ces fondatrices des Dames du Sacré-Cœur, souvent réimprimés; — *Un grand homme, Mère Javouhey, apôtre des noirs*, fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, par Georges GOYAU (Paris, 1930, in-16); — *La Vénérable Mère Anne-Marie Javouhey*, par le P. F. DELAPLACE, dans la 2e éd. donnée par le P. KIEFFER (Paris, 1914, 2 vol. in-8°); — *Une vierge française Emilie de Vialar, fondatrice des religieuses de Saint-Joseph de l'Apparition*, par l'abbé L. PICARD (Paris, 1926, in-8°); — *Le vénérable Louis Édouard Cestac... fondateur... de la Congrégation des Servantes de Marie*, par l'abbé P. BONDARRAMPE (Paris, 1925, in-8°); — *Mère Anjorrant et son œuvre de l'Institut de Jésus Christ Bon Pasteur*

et de Marie Immaculée, par l'abbé Pierre FUGERAY (Paris, 1927, 2 vol. in-8°).

§ 3. — Missions.

L'apostolat missionnaire est une des gloires des Ordres religieux, des Ordres anciens comme des modernes. Dans les annales et chroniques des anciens, on trouvera beaucoup de renseignements. De même, dans les différentes histoires de la Compagnie de Jésus mentionnées plus haut.

Au XIXe siècle, la floraison magnifique des Frères et des Sœurs, créés surtout pour œuvres d'enseignement et d'assistance en France, s'est épanouie en un apostolat chaque jour grandissant dans les missions lointaines. Malheureusement pour notre curiosité, ces nobles familles religieuses ont fourni plus de héros que de chroniqueurs. Cependant beaucoup d'entre eux ont des Bulletins périodiques dont la collection fournirait des informations précises.

Comme travaux d'ensemble je signale HENRION, *Histoire générale des missions catholiques* (Paris, 1845-6, 4 vol. in-4°); — J. PIOLET, *La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle* (Paris, Colin, 1900-1903, 6 vol. in-4°). — Je signale aussi Mgr BOUCHER, *Petit atlas des missions catholiques* (Paris, 1918, in-8°); — G. GOYAU, *Missions et missionnaires* (Paris, 1931, in-16); — L. LEMMENS, *Les Missions franciscaines* (Paris, 1918, in-8°); — *La Revue des missions* (Paris, à partir de 1928); — *Les Missions catholiques* (Lyon, 1868 et suiv.); — Paul LESOURD, *L'Année missionnaire* (Paris, 1931, in-4°), et, du même, *L'œuvre civilisatrice et scientifique des Missionnaires catholiques dans les colonies françaises* (Paris, 1931, in-4°).

§ 4. — Législation.

Pour l'Ancien Régime, on peut se référer soit au Dictionnaire de droit canonique de Durand de MAILLANE (Paris, 1761, 2 vol. in-4°; 2e éd., 4 vol.) soit au *Manuel de droit public ecclésiastique français* d'André-M.-J. DUPIN (Paris, 1844, in-12). Le même *Manuel* fournit les précisions nécessaires sur les décrets et lois de l'Empire, de la Restauration et de la Monarchie de Juillet.

A l'encontre de la thèse étatiste de Dupin, lire les consultations de Vatimesnil (1843), Demolombe (1868), Rousset (1880).

Sur la loi de 1901, consulter : *Loi du 1er juillet 1901* (Paris, 1901, 2 vol. in-8°); — Maurice LEGUEY, *Les Congrégations autorisées, jurisprudence et statistique* (Paris, 1903, in-8°); — Maurice FÉLICE, *Congrégations religieuses, étude historique et juridique* (Paris, 1908-1929, 4 vol. in-8°); — LORTAL-JACOB, *Les Congrégations devant la loi* (Paris, 1905, in-8°).

Paul DUDON, S. J.

LE CONSISTOIRE DE GANGES A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

Organisation religieuse de Ganges à la fin du XVIe siècle : le consistoire, le pasteur; surveillance des fidèles; accusations, justifications. — Répression des fautes : censure, excommunication; réparation; appels au colloque; la Cène. — Doléances des fidèles contre leur pasteur ; refus de traitement. — Relations entre les églises : colloques et synodes. — Principales fautes poursuivies : la luxure, la jalousie et la haine. — Proscription de la danse; des jeux. — Interdiction des mariages avec les catholiques; des superstitions. — Le prêche et le respect du Dimanche. — Œuvres charitables.

Les archives de la petite ville de Ganges conservent le registre des actes du consistoire de cette localité à la fin du XVIe siècle. Livre rare, car les documents de ce genre ont généralement eu un sort funeste; livre précieux surtout, parce ques ses feuillets jaunis suggèrent, malgré leur apparente monotonie, une vie intense. Les mailles serrées de cette écriture cursive d'un siècle où l'action l'emporta parfois sur la pensée, y retiennent ce subtil parfum des âmes, qui émane de tout ce qui touche de près ou de loin à la Religion.

Il faut aussi reconnaître que Ganges n'est point une bourgade quelconque. L'heureux climat méditerranéen étend son ciel d'azur et de lumière jusque sur les montagnes environnantes que décore la houppe argentée des oliviers et les lourdes guirlandes de leurs pampres vineux; mais l'âpre Cévenne est proche. Ganges est une de ces petites villes de l'Hérault où s'arrêtent les rudes montagnards, durs au labeur et au gain, avant de reprendre, une ou deux générations après, leur cheminement vers les riches plaines étalées au bord de la mer. Race combative qui vient conquérir les richesses et les premières places, que laissent échapper les familles alanguies dans un trop long bien-être. C'est sans doute ce contraste entre la vie facile et des énergies farouches qui crée au site de Ganges une atmosphère de passion.

L'abbé Rouquette l'a subie lui-même quelque peu, du temps qu'il fut vicaire de Ganges. Familier des archives, il a utilisé ce registre pour son *Histoire de la ville de Ganges*[1], mais il

1. J. Rouquette, *Histoire de la ville de Ganges* (Montpellier, 1904), p. 79-88.

ne l'a point fait avec impartialité. Il ne semble même pas avoir compris tout l'intérêt que ce document présentait pour l'histoire religieuse de la région. C'est pourquoi il m'a semblé que l'on pouvait en reparler sans crainte de redites et suivre à travers son texte, pendant plus de vingt ans, les passions humaines cherchant à secouer l'étreinte de la spiritualité.

ORGANISATION RELIGIEUSE DE GANGES.

Au moment où s'ouvre ce registre, en janvier 1587, Ganges est complètement aux mains des protestants. Ceux-ci composent le *conseil politique* qui décide des affaires importantes de la ville; ils occupent le consulat, chargé de l'administration courante; enfin, le seigneur du lieu, le baron de Ganges, est un des leurs. Dans ces conditions, aucune entrave ne pouvait être mise au libre exercice de leur activité, et c'est ce qui rend encore plus attachante l'étude de ce petit registre.

L'autorité spirituelle est détenue par le consistoire, composé d'un certain nombre d'anciens[2] qui se répartissent les charges de diacre, greffier, trésorier, quêteurs et avertisseurs[3]. Ses membres, qui peuvent refuser la charge[4], sont élus chaque année, par la majorité des fidèles, vers le mois de mai. Cependant la date des élections n'est pas immuable; en 1587, elles ont lieu le 2 décembre[5], en 1599, le 13 juin[6].

Le pasteur, choisi par le consistoire et soumis à cette assemblée, n'en est en quelque sorte que le délégué. Son rôle se borne au prêche, deux fois chaque dimanche, et à l'administration des sacrements, principalement de la Cène[7]. Entre temps, rien ne l'empêche de seconder le consistoire par ses démarches ou par ses conseils; mais c'est au consistoire qu'appartient réellement la direction des âmes.

Cette direction n'a pas pour guide la confession privée, mais la surveillance des coreligionnaires qui a pour conséquences la dénonciation de la faute découverte par les frères et la confession publique, par le pécheur, le plus souvent malgré lui. La faute intime échappe évidemment à la correction. Un jugement superficiel pourrait même donner à croire que c'était surtout la publicité de la faute que le consistoire

2. Vingt-quatre au XVIIe siècle.
3. Fol. 67.
4. Fol. 13.
5. Fol. 12.
6. Fol. 106.
7. Le registre ne mentionne que les Cènes de Noël, de Pâques et du dimanche après Pâques, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas eu d'autres.

poursuivait[8]; on verra au cours de cette étude qu'une pareille appréciation serait injuste.

Cette surveillance est mise en évidence à chaque page du registre. Le consistoire se tenait au courant des fautes qui pouvaient exercer leur influence sur la piété des fidèles, et le zèle de ses membres à l'entretenir des défaillances commises nous vaut un tableau très poussé des mœurs de cette petite ville.

Le consistoire envoie deux de ses membres, chargés de parcourir la ville et ses abords, pour noter ceux qui ont préféré à l'assistance au prêche les jeux ou même les œuvres serviles[9]. La mission est parfois plus délicate et le délégué peut être chargé d'écarter le voile qui cache l'intimité du foyer. Le consistoire soupçonne la mère de Pierre Bousquet d'avoir conservé chez elle quelques statues ou crucifix; il charge Pierre Fabre d'essayer de savoir par certaines femmes, qui habitent comme elle la maison de Bonail, si ces soupçons sont fondés[10].

Certains, cédant peut-être à une curiosité perverse, entreprennent d'eux-mêmes des enquêtes sur la vie privée de leurs concitoyens. C'est le cas des sieurs Periés et Sarran. Se demandant s'il n'existait pas des relations coupables entre Jeanne Bousquet et le sieur Fabre, ils descendirent au jardin dudit sieur. La porte n'était point fermée à clef. Ils la poussèrent vivement, mais une pierre placée derrière fit échouer leur tentative et le sieur Fabre se précipita sur la porte en leur défendant d'entrer. Convaincus qu'ils l'allaient prendre en flagrant délit, ils gagnèrent rapidement un point du sommet des murailles de la ville qui dominait le jardin. Fabre y était seul, mais ils aperçurent Jeanne Bousquet qui arrivait par le chemin des Treilles. Leur rencontre se borna à une simple conversation[11]. Un tel zèle paraîtra peut-être indiscret.

Informé, grâce à cette remarquable surveillance, des fau-

8. « C'est présentée la femme de Antoine Bertran. A été censurée de sa palhardise et advisé à cause qu'elle est diveulguée par toute la ville que ne communiquera point à la Cène... » (fol. 4 v°). Perrine Fourcavalié demande à être admise à la Cène; il est décidé qu'elle n'y sera reçue qu'après avoir fait « réparation publique parceque la faute est cognue publiquement » (fol. 19 v°).

9. « Avisé que [Pierre Faure et autres] prendront garde et iront faire la reveue dedans et dehors la ville, pour se prendre garde de ceux qui jouent mesmes durant le prêche » (fol. 15 v°).

« Raporté [par d'autres anciens] qu'ilz sont sortis pendant que le prêche se disoit, qu'ils ont treuvé beaucoup de personnes qui vendangoit, jouoit et faisoit autres choses sinistres » (fol. 69 v° cf. fol. 95).

10. Fol. 100 v°.

11. Fol. 132 v°.

tes commises par les fidèles, le consistoire, qui se réunit le jeudi et le dimanche, fait prévenir le coupable par l'un des *avertisseurs* et le convoque devant lui. Nous n'avons trouvé qu'un cas de refus de comparution : Jacques Ferrier répond aux avertisseurs qu'on le fait venir pour des « fadaises » et qu'il ne se dérangera pas[12].

Le délinquant présent, il lui est donné avis de l'acte qu'on lui reproche. Cette accusation doit être verbale. Le régent ou maître d'école de Ganges, François de Falgayroles, ayant envoyé au consistoire un mémoire écrit de ses griefs contre Galoubier et le pasteur Roger, mémoire contenant « de grandes et étranges choses », le consistoire refuse d'en tenir compte, l'accusation n'étant pas verbale [13].

Un bon nombre de ceux qui sont cités dans ce registre avouent franchement leur péché. Perrine Monjolle, veuve, accusée d'adultère et d'avoir mis au monde un enfant, œuvre de Pierre Fabre, avoue que c'est la vérité et qu'elle a même confié cette fillette à deux femmes du Caila-de-Lagou[14].

Pierre Rossy, accusé aussi de relations coupables avec la veuve Sourd, fille de Ramon Miquiel, confesse sans hésitation « qu'il a palhardé avec elle et luy a donné la vérolle[15]. »

Certains terminent leur aveu en exprimant leur repentir. Jeanne Amoureuse est censurée pour avoir habité avec son mari, avant ses épousailles; son enfant est né après six mois de mariage. Elle demande pardon « avec une grande humilité » et promet d'être « à l'advenir plus sage et de n'y retourner plus ». Ce ferme propos ne laisse pas d'être savoureux[16].

Certains accusés cherchent à diminuer leur faute, non sans naïveté. Alice de Falgairoles et sa fille Marie Brune s'opposent à l'annonce du mariage de François Coutereau et de Jeanne Fabresse. Elle prétend que sa fille s'est fiancée avec ledit Coutereau le 25 août, ou tout au moins a bu avec lui « au nom de mariage ». Il les avait invitées toutes deux en sa maison et, là, il leur ouvrit ses coffres, leur montra ses meubles et ses marchandises. Puis tous trois firent collation et burent au nom de mariage. Pour mieux confirmer ses intentions, il fit même présent à la jeune fille de trois cannes de cadis blanc. L'accusé se défend d'avoir promis; il lui a toujours dit, au contraire, qu'il était trop vieux pour elle.

12. Fol. 139.
13. Fol. 110 v°.
14. Fol. 97 v°.
15. Fol. 116 v°.
16. Fol. 121 v°.

Poussé par l'adversaire, il reconnaît cependant que peu de temps après « il la baisa pour dernier conget » en lui expliquant qu'elle était trop jeune pour lui. La jeune fille s'en tient au fait qu'après avoir bu, Coutereau a présenté le verre à sa mère puis à elle, pour qu'elles y boivent toutes deux et qu'ainsi l'engagement est formel. Le consistoire ne conclut point[17].

Autre cas. Le serviteur du baron de Ganges a été surpris couché dans un lit avec la servante d'Antoinette Causse. Il proteste qu'il ne se doutait pas de sa présence et qu'il l'eut vite mise hors du lit, s'il s'en était aperçu[18]. L'excuse ne parut pas suffisante pour lui éviter la censure.

D'autres prévenus nient énergiquement le fait dont on les accuse et, après enquêtes sur leurs dénégations, sont convaincus de mensonge. Pierre Boudon est privé de la Cène depuis cinq ans pour rébellion et paillardise avec Etienne Amoureuse qui lui a donné un fils. Il affirme cependant qu'il ne l'a jamais connue charnellement et que plutôt que de faire réparation, il préfère changer de religion[19].

Pierre Fabre, accusé d'avoir voyagé en compagnie d'une femme de mœurs légères qu'il avait prise en croupe sur sa mule, nie énergiquement le fait. Malheureusement pour lui, on fait une enquête et on lui oppose ensuite le témoignage de Guillaume Ferrier qui a aidé lui-même à mettre en selle ladite Muscadelle[20].

D'autres, enfin, maintiennent leurs dénégations sans qu'on puisse les infirmer, et ceux-là sont aussi condamnés malgré leur serment. Le sieur Fabre proteste qu'il n'a point « habité » avec la Perrine et que l'enfant n'est pas le sien. Il est cependant condamné à faire réparation publique, mais il en appelle au colloque[21].

Marguerite Causese, femme de Rémon Massal, est accusée d'avoir été le lundi de Pâques au pèlerinage du pic Saint-Loup[22]. On l'a vue entrer dans la chapelle, y baiser la « paix » et y entendre la messe. Elle reconnaît qu'elle a été au pic, qu'elle a puisé de l'eau de la citerne pour diverses personnes

17. Fol. 133 v°.
18. Fol. 9.
19. Fol. 79.
20. Fol. 83.
21. Fol. 120.
22. Sur le pic Saint-Loup (659 m.), commune de Saint-Martin de Londres, une très ancienne chapelle était desservie par un ermite. C'était un but de pèlerinage. Actuellement les jeunes filles, en peine de mariage, y vont entendre la messe le jour de saint Joseph.

qui le lui ont demandé, mais elle affirme qu'elle n'a pas entendu la messe et qu'elle n'a point baisé la paix[23]. Le consistoire ne la croit pas.

On accuse Salomon Roland d'avoir débauché Madeleine du Cros qui se trouve enceinte de ses œuvres. Il lui aurait même offert six écus pour attribuer l'enfant à quelque autre. Roland s'en défend véhémentement, ce qui ne l'empêche pas d'être censuré[24].

Se scepticisme dans la véracité humaine part sans doute d'une grande expérience de l'âme, mais trouble nos sentiments modernes.

RÉPRESSION DES FAUTES.

Après avoir convaincu l'accusé de son péché, le consistoire dispose de sanctions destinées à marquer la réprobation publique et ainsi à aider le coupable à sentir sa faute et à s'amender. La moins grave est la *censure.* C'est le blâme public, après l'aveu de la faute, avec inscription aux actes du consistoire. La censure peut entraîner la réparation publique.

Plus sévère que la censure, l'*excommunication* prive le fidèle de prendre part aux sacrements pendant un temps plus ou moins long, suivant la gravité de la faute. Etienne Maury ayant refusé de se réconcilier avec ses adversaires, on décide que, bien que fiancé, il ne se mariera pas, qu'il ne fera pas la Cène, qu'il ne tiendra point d'enfants au baptême et qu'il sera exclu de toutes choses concernant l'église, tant qu'il ne sera point réconcilié[25].

En fait, la durée de l'excommunication dépend surtout de la soumission du coupable. L'excommunication ne peut être levée, en effet, qu'après réparation publique par le pécheur; elle dure donc tant qu'il refuse de faire cette réparation. Anne Lironne, exclue des sacrements depuis trois ans pour avoir paillardé, demande à être reçue au temple. On exige qu'elle fasse réparation auparavant.[26]. La même décision est appliquée à Jean Nourrit, excommunié depuis deux ans pour une cause semblable[27].

La réparation publique se fait devant « l'église assemblée », c'est-à-dire devant tous les fidèles. En voici un exemple : Alaisette Ribarde, de Cazilhac, est condamnée à faire réparation

23. Fol. 121.
24. Fol. 140 v°.
25. Fol. 11.
26. Fol. 24.
27. Fol. 24 v°.

publique de sa paillardise parce qu'elle a eu un bâtard. Dans le temple où tous ses coreligionnaires ont été convoqués, elle demande pardon à Dieu de ce péché et de tous les autres qu'elle a commis durant sa vie et elle prie chaque membre de ladite église de demander à Dieu pour elle ce pardon[28].

Censure et excommunication sont appliquées aux fidèles sans distinction de rang social. Cependant lorsqu'il s'agit du seigneur du lieu, le consistoire ne néglige point les précautions oratoires et députe auprès de lui le sieur des Prats pour savoir « s'il prendra plaisir » à ce que le pasteur Rogier le censure pour avoir dansé à La Roque[29]. Le baron de Ganges joint ainsi à ses droits seigneuriaux celui de la censure à domicile et le pasteur, avec son approbation, se transporte au château pour le censurer « ce qu'il a prins à la bonne part, confessant qu'il a mal fait[30] ».

Malheureusement le ferme propos ne suffit pas à nous éloigner du péché. Le baron de Ganges, qui avait décidément la passion de la danse, fut repris à danser à Saint-Martial. Il fut décidé de le censurer à nouveau[31], mais cette fois le consistoire se rendit en corps auprès du baron. Cette démarche était d'ailleurs répréhensible et elle valut à l'église de Ganges la censure du synode[32].

La censure ou l'excommunication du consistoire n'est point sans remède. On peut en appeler au colloque, qui est une assemblée d'églises voisines, ou au synode, assemblée des églises d'une région. Le maître d'école de Ganges, par exemple, appelle du consistoire au colloque ou au synode[33].

Mais on peut aussi appeler du colloque à un consistoire, ce qui paraît plus singulier. Guillaume Fesquet appelle du colloque de Sumène[34] qui l'avait condamné à faire réparation publique, en raison du mariage de sa sœur avec un papiste, au consistoire de Ganges. Celui-ci déclare « qu'il y a bien appelé et mal délibéré » et qu'il se représentera devant son consistoire[35]. Et c'est là un fait capable d'étonner des esprits simplistes, amoureux de hiérarchie et ignorant l'étrange souplesse de l'organisation judiciaire de l'ancien régime. Il semble ici que le tribunal laïc ait exercé son influence sur le tribunal de la pénitence.

28. Fol. 95.
29. Fol. 93.
30. Fol. 94 v°.
31. Fol. 100 v°.
32 « ... parceque ledit sinode a ordonné que toutz délinquans seront apellés au consistoire pour y respondre, de quelle calité qu'ilz soit. »
33. Fol. 110 v°.
34. Sumène, arrondissement du Vigan (Gard).
35. Fol. 116.

Le colloque peut ainsi rejeter l'appel. C'est ce qui arrive à Perrine Fourcavalié, au colloque de Valleraugue[36] le 15 avril 1592.

Nous avons aussi un exemple où la personne citée prétend que son cas ne relève point du consistoire. M. de Puechjusty, viguier du baron de Ganges, prétend à ce titre passer avant le sieur de La Baume, comme avant tous les habitants de Ganges. Le consistoire veut apaiser le différend. Puechjusty refuse, en objectant que l'affaire relève du baron de Ganges et non du consistoire[37]. Celui-ci n'insista point; il était cependant en droit de connaître sinon du fond de l'affaire, tout au moins des sentiments contraires à la charité qui en avaient été la conséquence. Peut-être n'a-t-il pas perçu la nuance. Les collectivités, quelle que soit la valeur des individus qui les composent, sont généralement dépourvues de subtilité en leur jugement.

Le consistoire, par exemple, ne semble pas sentir l'importance du consentement dans l'acte mauvais. Un habitant de Ganges, en voyage, entre dans une église où de nombreux fidèles se trouvent réunis. Il s'aperçoit bien vite qu'on est en train de célébrer la messe et non le prêche. Il s'empresse de sortir, pas assez tôt cependant pour qu'il n'ait été vu par un coreligionnaire qui le dénonce et cela lui vaut la censure du consistoire[38].

Jean Coutereau, procureur du baron de Ganges, a été exclu longtemps de la Cène, sa fille Diane ayant épousé un papiste qui lui a cependant permis de « se remettre de la religion ». Ce papiste l'a plus tard « épousé à la messe », mais le mariage qui a eu lieu à La Roque, a été célébré à l'insu de Coutereau. Il proteste donc à bon droit contre son excommunication[39].

Au folio 121 v°, nous voyons encore une mère et un frère contraints de faire réparation pour le mariage de la sœur avec un papiste, comme s'il était aisé de maintenir dans la sagesse le cœur d'une fille qui est prise du mal de mariage !

Un mari est censuré parce que sa femme dansait à Saint-Bauzille-du-Putois. Avec une docilité qui laisse à penser qu'il ne commandait peut-être pas dans son ménage, il promet de l'envoyer au consistoire[40].

Pierre Plom, autre mari infortuné, est censuré parce que

36. Valleraugue, arr. du Vigan (Gard). Fol. 26 v°.
37. Fol. 101 v°.
38. Fol. 79.
39. Fol. 90 v°.
40. Fol. 105.

sa femme, Béatrix de La Combe, a battu sa belle-mère. Il aurait peut-être pu avancer pour sa défense qu'il avait été battu lui-même. L'histoire nous apprend, en effet, qu'il y a parfois des femmes fortes qui, se souvenant du lointain matriarcat des civilisations primitives, font marcher au bâton leur maisonnée[41].

La Cène, dont on était privé par l'excommunication, était une commémoraison du dernier geste du Christ au repas du Jeudi Saint. Les fidèles devaient passer chez un des anciens désigné chaque fois pour la distribution des *marques* ou jetons[42]. Deux autres anciens recueillaient ces mêmes marques au seuil du temple, le jour de la Cène, et ceux qui n'en pouvaient point présenter, se voyaient refuser l'entrée, comme au festin du roi[43]. Il fallait avoir, à défaut de la robe d'innocence, la marque qui en était la garantie.

La Cène avait lieu sur des tables garnies de nappes prêtées par les fidèles. On y consommait du vin et du pain offerts pour cette cérémonie[44].

DOLÉANCES DES FIDÈLES CONTRE LEUR PASTEUR.

Après cette esquisse du consistoire, voyons comment nous apparaît le pasteur d'après les mentions de notre registre.

Nous trouvons, en 1587, comme ministre, Bertrand Rogier, qui devait le demeurer jusqu'au début du XVIIe siècle où Théodore Olivier lui succède. Le registre ne porte d'ailleurs que l'indication du nom de ce dernier. Par contre, dès les premiers feuillets, il nous fait connaître les difficultés que le pasteur Rogier rencontre auprès de ses ouailles indociles. Au feuillet 4 un habitant de Saint-Bauzille-du-Putois signale au consistoire l'aigreur qui existe entre ledit Rogier et André Galoubier. Mais c'est l'assemblée du consistoire du 11 septembre 1598 qui nous montre le mieux combien est parfois pénible la tâche de pasteur, et de quelle ingratitude l'on peut être payé par ceux que l'on s'efforce de maintenir dans le bien. M. Tourtoulon, ministre de Sumène, préside cette séance et écoute les doléances des fidèles.

Bertrand Forny expose d'abord que tant que Rogier prêchera dans la ville de Ganges, il n'ira jamais ouir ses prédi-

41. Fol. 129 *bis*.
42. Fol. 4.
43. Saint Matthieu, XXII, 11 et 12. — Nomination des deux anciens « qui feront passer par rang ceux qui viendront faire la Cène et feront reculer ceux qui sont suspendus » (fol. 120).
44. « Les anciens de la Croix [quartier de Ganges] bailheront le pain et le vin de la Sène » (fol. 4). — Avisé quy donnera la coupe dimanche prochain qu'est le jour de Pasques » (fol. 115).

cations. Contrairement à la plus élémentaire charité, le pasteur a exécuté lui-même la prise de corps décernée contre le médecin Chalon, habitant de la ville. Sans huissier, sans sergent, Rogier l'a appréhendé et mené dans les prisons du baron de Ganges. Forny conclut que c'est là « faire office de sergent et non de pasteur ». Rogier riposte que Chalon le méritait. Le dimanche 2 août, le médecin avait donné sur la tête de sa fille Jeanne un coup de bâton si violent que, depuis, elle était alitée, atteinte d'une forte fièvre et en danger de mort. Il avait même fallu la trépaner et son état demeurait aussi grave. Sans se laisser attendrir par la sensibilité paternelle, d'autres fidèles se lèvent et se solidarisant avec Forny, réclament le départ du pasteur. Guillaume Gua se joint à eux. Il s'était porté caution pour la mise en liberté de Chalon et le pasteur « par force de sergent » l'a obligé à lui verser six écus de provision[45]. Jean Coutereau renforce le groupe des mécontents; il se plaint que le pasteur l'a fait injustement excommunier. Le consistoire, fort embarrassé, prit le parti de gagner du temps; il nomma des arbitres pour régler à l'amiable le différend. De son côté le ministre Tourtoulon écrivit de Sumène une lettre exhortant à la bonne entente, mais nous ne savons pas quand la querelle put s'apaiser. Le registre nous apprend seulement le départ de Chalon et la demande de Rogier pour garder la caution et recouvrer le reste de sa créance sur le traitement que la ville faisait audit Chalon[46].

Il convient de noter que Tourtoulon ne se laissa point impressionner par cette révolte du « vieil homme » qui sommeille, même au fond des cœurs les plus fermes et qu'il garda son estime à son confrère. L'année suivante, en effet, deux anciens de Sumène portaient à Ganges une lettre des anciens et des diacres priant le pasteur de Ganges de venir administrer la Cène en leur ville. Le consistoire de Ganges demanda d'abord l'assentiment du pasteur Tourtoulon qui s'empressa de le donner[47].

Si Rogier ne trouvait pas chez toutes ses ouailles la reconnaissance morale, il y trouvait encore moins la reconnaissance matérielle, et nous le voyons sans cesse obligé de rappeler au consistoire qu'on oublie de lui payer ses gages. Les hommes du siècle pensent trop aisément que ceux qui se sont adonnés à la spiritualité peuvent vivre de la seule parole de

45. Fol. 90 v°.
46. Fol. 96 v°.
47. Fol. 117.

Dieu et que le pain ne leur est point nécessaire. En 1591, le pasteur demande une assemblée extraordinaire du consistoire. Il lui explique qu'il s'agit de son traitement et que si la ville est satisfaite de ses services, il convient de lui payer les arrérages qui lui sont encore dus pour les années passées[48].

En 1597, il lui faut recommencer ses réclamations[49]. La même année, il est obligé de recourir aux menaces et déclare qu'il ne prêchera plus, si l'on ne lui paie pas ses gages[50].

Enfin en 1599, il doit aller encore plus loin et donner le choix entre le paiement intégral de ses gages ou son départ[51]. La ville a en effet songé à diminuer son traitement de l'augmentation qu'on lui avait accordée quelques années avant, en raison de la cherté de la vie. Les fonctionnaires, de quelque ordre qu'ils soient, n'ont jamais accepté de bonne grâce l'amputation de leur traitement.

Son voisin de Sumène, le pasteur Tourtoulon, semble aussi avoir cruellement tâté des épines du ministère; il a cessé de prêcher à la suite d'un pénible incident. De turbulents jeunes gens exécutaient de nuit un de ces redoutables charivari, terreur des gens tranquilles. Tourtoulon sortit et les admonesta, leur montrant l'insolence de leur conduite qui allait d'ailleurs à l'encontre des ordonnances du roi interdisant ces manifestations nocturnes. Les tapageurs se jetèrent sur lui à grands coups d'épée et lui firent plusieurs blessures. Outré des résultats de son éloquence. Tourtoulon déclara qu'il ne prêcherait plus et soumit son cas au colloque. Le colloque, qui se tint justement à Sumène, lui donna la liberté de demeurer en ladite église, ou de s'en aller, s'il préférait[52].

RELATIONS ENTRE LES ÉGLISES ; COLLOQUES ET SYNODES.

Comme nous l'avons vu plus haut, en signalant les appels aux colloques ou aux synodes, les églises ne vivaient point dans un isolement complet. Elles entretenaient des relations entre elles. Le registre mentionne quelques colloques, dont un à Sumène en 1596 (fol. 67 v°) et un autre au même lieu en 1599 (fol. 116). Ces colloques ne groupent guère que les

48. Fol. 118.
49. Fol. 74 v°.
50. Fol. 80.
51. « Me Rogier a demandé touchant cinquante livres que luy ont esté accordées de crue depuis certaines années en ça, parceque si la ville luy retranche lesdites cinquante livres, il est résoleu de s'en aler, ne nous voulant point servir et prent congé et de nous et de la ville » (fol. 109).
52. Fol. 117.

pasteurs et quelques anciens des églises voisines, et sont du même coup moins importants que les synodes. D'autre part, il faut noter qu'à la même époque, le mot colloque est aussi employé par les protestants pour distinguer, d'un point de vue administratif et surtout financier, des groupements régionaux d'églises.

Les synodes réunissent des représentants des églises de la province du bas Languedoc[53]. Un de ces synodes se tient à Montpellier, dans l'été de 1596. Le ministre n'y pouvant aller à cause d'une blessure à la jambe, on délègue quelqu'un à sa place[54]. Ces assemblées s'efforçaient de maintenir les églises dans l'observation de la règle. Elles les censuraient au besoin, comme nous l'avons vu plus haut[55]. C'est sans doute à la suite d'une censure de ce genre, qu'un ancien de Sumène fit le très mauvais sonnet que nous reproduisons et qu'on fit tenir discrètement à l'église de Ganges. Elle le prit si bien qu'il fut transcrit parmi les actes du consistoire.

Ganges, qui as chassé et la danse et la messe
Hors tes murs et qui t'es bravement opposé
Aux desseins malheureux de ceux qui ont osé
Faire la guerre à Dieu par cautelle et finesse,

Et tout honnêtement, en faussant leur promesse
Pour nous exterminer. Lors tu t'es exposé
A dix mille dangers. Et ores, que fais-tu ?

Tu as jà redressé ce qu'avais abattu ;
Tu danses dans ta ville, à Brissac, à La Roque,
Et sans aucune honte, tu cries : toque, toque.

En quoi faisant, l'infirme du tout se scandalise,
Te voyant remâcher ce qu'avais jà vomi.
Te vautrant au bourbier où tu t'es endormi,
Hélas ! tu te ruines et ruines l'Église (fol. 89 v°).

Le feuillet 19 nous a conservé un résumé non sans intérêt d'un de ces synodes provinciaux tenu à Sauve en 1591. Le pasteur Rogier qui y avait assisté rendit compte ensuite au consistoire de la plus importante des questions pour lesquelles le synode avait été réuni. Il s'agissait de secourir Genève assiégée depuis vingt-neuf mois. Le synode décida la levée d'une somme de 2 000 livres pour la région. La part de l'église de Ganges était de 23 livres 25 sols; elle fut transmise le 22 septembre par le sieur Guerre, receveur du colloque.

53. « A aussy [esté] proposé par ledit monsieur messire Rogier quel ou quelz personnes on veut eslire pour aler audit sinode [qui doit] se tenir à Sauve » (arr. du Vigan, Gard) 1591.
54. Fol. 67 *bis*.
55. Fol. 104 v°.

PRINCIPALES FAUTES POURSUIVIES.

Le principal vice que le consistoire eut à pourchasser fut sans contredit la luxure, la paillardise, comme l'on disait alors. A Ganges et dans les environs, on rencontre, en ce temps là, des femmes qui vivent surtout de la faiblesse humaine. Le consistoire les poursuit impitoyablement. Le sieur Bastide l'informe qu'il y a une « putain » au hameau de la Moure[56] et qu'il faudrait faire une enquête pour savoir si elle n'est pas entretenue par quelqu'un de Ganges. Le consistoire décide que l'on ira sur place rechercher qui l'a amenée[57].

Cependant il faut reconnaître qu'une concurrence active était faite à ces professionnelles par celles qui avaient pourtant choisi les « joies de mariage ». Valdeyron expose au consistoire que le sieur Figuieyre couche avec une femme qui a été la servante de M. des Pratz, du moins c'est le commun bruit. On délibère qu'on enquêtera pour y pourvoir[78]. Le consistoire décide de prévenir les consuls que des jeunes gens vont de nuit frapper et crier à la porte de Fulcrand Reboul, protestant. C'est certainement pour paillarder avec sa femme[79]. Cette police des mœurs n'est pas toujours aisée. L'ancien Fesquet, délégué par le consistoire, demande à Guillaume de Fours d'expulser Françoise Fabresse qui s'abandonne à la débauche en sa maison. Guillaume de Tours objecte qu'il a loué cette maison à la mère de Françoise et que s'il les met à la porte, la fureur de ces deux femmes pourrait bien lui attirer de grands désagréments. Il attendra donc et, si elle recommence, le consistoire n'aura qu'à la chasser de la ville[60]. On revient à la charge peu de temps après, la jeune Françoise ayant recommencé ou plutôt continué. Le propriétaire indulgent conseilla à sa locataire de faire réparation, ce qu'elle fit et l'affaire fut close[61].

Les servantes figurent en bonne place dans ce dévergondage. Chez les gens de petite condition, à cette époque, elles partageaient généralement la chambre de leurs maîtres et quelquefois le lit, en compagnie de l'épouse. Micheu Bourges prévient le consistoire que la chambrière de Bernard Julien « se gouverne mal »; les anciens du quartier de la Croix en entretiendront ledit Julien[62].

56. Commune de Moulès et Baucels, canton de Ganges.
57. Fol. 71 v°. Voir aussi fol. 126.
58. Fol. 23.
59. Fol. 87.
60. Fol. 111 v°.
61. Fol. 115.
62. Fol. 5 v°.

On convoque Rouveyrolles, du Logis-du-Bosc[63], parce que sa servante a mis au monde à Montpellier un enfant dont il est le père. Depuis il y a de grandes scènes entre sa femme et lui, à cause de cet adultère[64].

La connaissance de la fragilité de l'homme pousse le consistoire à étendre sa sollicitude jusqu'aux fiancés. Il redoute les longues fiançailles et leurs dangers, dont le moindre est qu'elles ne viennent à se rompre[65]. Mais il peut y avoir des conséquences plus graves; l'état psychologique de deux jeunes gens qui sont persuadés de s'être promis le bonheur est un état d'équilibre instable. C'est ce que pense Boiseyroles qui se plaint que Suzanne Malefosse fréquente trop son fiancé. Il redoute qu'il ne se produise quelque scandale. Le consistoire décide que « s'il la hante sans l'avoir épousée », on recourera à la justice[66]. C'est ce qu'on peut appeler la manière forte.

Souvent d'ailleurs, la prolongation de ces fiançailles n'avait que des causes futiles. Le consistoire fait demander à Guillaume des Ons pourquoi ses fiançailles traînent tant. Il répond qu'il ne se mariera que lorsque son beau-frère Etienne Bru aura donné à sa fiancée les robes nuptiales[67].

Voici pourtant un exemple où le refus des parents, qui ne manque pas toujours de fondement, a prolongé les fiançailles au delà de toute mesure. Simon Colrat est censuré pour être « demeuré quatorze ans et davantage » fiancé, sans avoir pu se décider à franchir le pas de mariage. On le somme d'épouser avant Noël, mais il objecte que cela ne dépend pas de lui, son père lui ayant refusé son consentement[68].

Nous terminerons par un cas qui montre à quels abus pouvait conduire cette contestable pratique. Elisabeth Rigaille est convoquée devant le consistoire. On lui demande si elle n'est pas fiancée avec Jean Terondel. Elle répond que oui, mais qu'il n'y a encore entre eux que pactes de mariage. Alors on la censure pour avoir enfanté durant ses fiançailles et avoir ensuite jeté son enfant dans une étable[69]. C'est d'ailleurs un des rares meurtres dont le consistoire eut à connaître. Nous n'en relevons qu'un autre cas, au feuillet 4, où la femme Baduelle est privée de la Cène pour avoir tué un homme à Montpellier.

63. Comm. de Saint-Bauzille-du-Putois.
64. Fol. 110. On relève aussi un cas de sodomie (fol. 73 v°).
65. Fol. 133 v° et 140 v°.
66. Fol. 22.
67. Fol. 69 v°.
68. Fol. 113.
69. Fol. 98 v°.

Après la luxure, c'est la jalousie et la haine, son ordinaire compagne, qui nécessitent le plus l'intervention des anciens. Nous en avons déjà vu des exemples, en voici d'autres. L'animosité entre religionnaires se manifeste le plus souvent par des injures plus ou moins graves[70], des charivaris[71], ou des querelles de femme qui mettent en jeu l'argument capillaire[72]. Mais elle atteint aussi un tel degré que les deux parties en viennent sérieusement aux mains. Le maître ou régent des écoles de la ville nourrit une profonde aversion pour un maître d'école rival qui n'a qu'une clientèle privée, mais plus riche : les enfants du sieur de Puechjusty, de Guillaume Barre et autres bourgeois. Cette aversion se traduit par un violent pugilat dont le consistoire est saisi[73].

Si les lettres ne suffisent pas pour apaiser les passions, le port d'armes y aide encore moins.

Le baron de Ganges passe dans une rue de sa ville. M. de La Baume sur le pas de sa porte le regarde passer, le feutre bien enfoncé sur la tête. Le baron marche sur lui et lui demande pourquoi ne le salue-t-il pas. La Baume répond que le baron n'a point mérité qu'il lui fasse la révérence et ce disant, tire son épée, geste qu'imite aussitôt M. de Ganges[74]. Ce monsieur de La Baume avait d'ailleurs le sang vif et nous le voyons se prendre à nouveau de querelle avec un autre partenaire Maître Clément, au bout du pont de Ganges, et mélangeant sans élégance les coups d'épée et les jets de pierre[75].

Le consistoire obtenait cependant quelques résultats en ses tentatives de conciliation. Il rétablit la bonne entente entre Etienne Maury, Guillaume Gua et David Fabre. Maury leur avait « voulu mal » un long temps mais il est prêt à leur faire « office d'ami »[76]. Le sieur de La Baume, lui-même, accepte de se réconcilier[77]; il déclare qu'il a poussé « par mégarde » le sieur de Puechjusty, sans aucune animosité et qu'il en est bien marry; et le sieur de Gasques les jette tous deux dans les bras l'un de l'autre.

Ces racommodages étaient plus malaisés lorsqu'il s'agissait de ces terribles questions de préséances dont l'orgueil n'a épargné personne sous l'ancien régime. Le sieur de La Baume et le sieur de Puechjusty se sont bousculés pour passer cha-

70. Fol. 68 v°, 70, 122.
71. Fol. 7, 12, 23, 117.
72. Fol. 103.
73. Fol. 129 bis.
74. Fol. 106 v°.
75. Fol. 115.
76. Fol. 12.
77. Fol. 107.

cun le premier[78]. Le consistoire cherche à leur faire entendre raison. La Baume répond qu'il y a trois cents ans que ses ancêtres et lui tiennent le premier rang et qu'ils sont gentilshommes. Il ne reconnaît en rien les officiers du sieur baron de Ganges. Nous venons de voir plus haut qu'on parvint cependant à les faire s'embrasser.

Les querelles où entrait en jeu la vanité des femmes semblaient défier la patience des anciens. Mlle de Bousquet et Mme de La Baume se sont mutuellement barré le passage pour être chacune la première à la table de la Cène[79]. Le consistoire arrive péniblement à les réconcilier; mais elles recommencent quelques jours après et avec tant d'âpreté qu'elles se font toutes deux priver de la Cène de Noël[80]. On se rendit toutefois compte que le mal était sans remède et l'on décida qu'elles passeraient première chacune à leur tour[81].

PROSCRIPTION DE LA DANSE ; DES JEUX.

Il ne suffit pas de condamner la faute, il faut aussi proscrire les occasions de la commettre. Parmi celles-ci, il n'en est point de plus féconde que la danse. D'autant plus que la danse dont il s'agit ici ne consiste point en pavanes ou passe-pieds, cérémonieusement exécutés sous l'œil rassurant des mères. C'est la bonne danse populaire, aux étreintes vigoureuses, où les corps se démènent joyeusement suivant le rythme des musettes et des sansonies[82]. Les guerres ont toujours provoqué une plus grande passion du plaisir et particulièrement de la danse. C'est peut-être aux guerres civiles à peine interrompues qu'il faut donc attribuer cet incoercible besoin de danser que nous constatons en ce pays chez les gens de l'une et l'autre religion.

La charmante vie de Jeanne de Roquefeuil écrite par un Père récollet de Gignac[83], nous la montre à la même époque, courant tous les bals publics des villages qui entouraient son château de Camboux[84]. Son mari Jean Antoine de Ratte[85] se montrait fort indulgent à cette passion et la laissait même

78. Fol. 100.
79. Fol. 100.
80. Fol. 116 v°.
81. Fol. 119.
82. Provençal : *sansogno*, cornemuse.
83. Arch. de l'Hérault, fonds des Récollets de Gignac.
84. Comm. de Viols-en-la-Val.
85. Jean-Antoine de Ratte, seigneur de Cambous et Sainte-Foi, gentilhomme servant de la maison du roi en 1618. Louvetier ès diocèses de Montpellier, Nîmes et Uzès. Il avait épousé Jeanne de Roquefeuil de Péraud, le 20 avril 1596.

aller danser seule, lorsqu'il ne pouvait l'accompagner. Cependant la mule qui la portait, un jour qu'elle se rendait à l'un de ces bals, la jeta par terre et lui cassa la jambe. La jeune femme vit un avertissement dans cet accident et renonça définitivement à la danse.

Tout le monde n'est pas appelé au degré de perfection que devait atteindre Jeanne de Roquefeuil et la bonne ville de Ganges se trémoussait consciencieusement. Aussi les anciens gémissent-ils continuellement auprès du consistoire. Censure demandée par Valdeyron contre ceux qui ont dansé publiquement[86]. Censure contre ceux qui ont dansé à La Roque[87] le jour de la Madeleine et spécialement le baron de Ganges, sa femme et ses filles, Madeleine Pérasse, Anne Calvasse, M. de La Baume et Pierre Fabre[88]. Censure contre Charles Barre qui a permis qu'on danse en sa maison[89]. Censure pour avoir « sonné le pifre » à Cazilhac[90]. Censure contre le capitaine Sauveplane qui a toléré « qu'on sonne de nuit de la musette ou sansonie » à sa maison et qu'on y danse[91]. Censure enfin de toute l'église de Ganges par le colloque de Sauves pour avoir dansé à Saint-Martial, le jour de saint-Blaise[92].

Mais le diable a plus d'un tour dans son sac et la jeunesse, sous son inspiration, trouva moyen de déjouer l'implacable surveillance, peut-être aiguisée d'une pointe de jalousie, de ceux qui avaient passé l'âge. Le 30 janvier 1600, un ancien signalait en effet que des jeunes gens s'étaient masqués et avaient dansé les nuits précédentes dans les rues et dans les maisons. Dans l'impossibilité de percer l'incognito des masques, le consistoire ne se tint pas pour battu et pria le baron de Ganges d'ordonner à ses officiers de s'opposer à ces danses nocturnes[93]. Ce n'était pas d'ailleurs la première fois que le consistoire obtenait l'appui du bras séculier et le baron de Ganges, bien que souvent censuré lui-même pour la danse, avait déjà fait cesser un bal « assisté de la justice et du consistoire »[94].

Il y a aussi des divertissements qui ne présentent point les dangers de la danse, mais qui n'en sont pas moins funestes :

86. Fol. 67 *bis*.
87. La Roque-Aynier, cant. de Ganges.
88. Fol. 88.
89. Fol. 103 v°.
90. Fol. 112 v°.
91. Fol. 115.
92. Saint-Martial, canton de Sumène, fol. 100. Voir aussi fol. 68-69 et autres.
93. Fol. 118 v°.
94. Fol. 99 v°.

ce sont les jeux où l'on risque, sur son habileté ou sur le hasard, l'argent destiné souvent à la subsistance de la famille. Ces divertissements peuvent revêtir l'apparence innocente du jeu de quilles; ce qui n'empêche pas Guillaume Barre d'être censuré pour y avoir joué à La Roque[95]. Mais ils consistent le plus souvent en partie de cartes. Pierre Maury est censuré pour avoir joué avec des bohémiens[96].

Le feuillet 71 v° nous montre jusqu'où ces jeux peuvent entraîner : David Mourgues ne fait tout le jour que jouer aux cartes. Il a joué les bagues et joyaux de sa femme. Il a été jusqu'à se battre en duel avec Melchisédec Rigail.

INTERDICTION DES MARIAGES AVEC LES CATHOLIQUES; DES SUPERSTITIONS.

Cependant les anciens n'oublient pas que le meilleur moyen de rester fidèle à la religion de Genève est d'éviter toute occasion de revenir à l'ancienne religion. Rien n'est plus dangereux que les mariages avec des papistes. Tous ceux qui s'en sont mêlés plus ou moins sont impitoyablement censurés. Antoine Bergier est convoqué devant le consistoire.Il avoue qu'il a donné sa fille en mariage à un papiste. On le censure, et il devra faire réparation publique « suivant la dicipline esclesiastique ». En attendant sa femme et lui seront privés des sacrements[97].

Guillaume Fesquet est censuré. Il objecte que sa sœur a épousé un papiste sans son consentement et qu'il a fait insérer dans les pactes de mariage qu'elle vivrait suivant la religion protestante. Il n'en est pas moins condamné à faire réparation publique[98].

L'assistance à ces mariages est même interdite, et nous voyons Jean de Saint-Julien venir se purger de l'accusation d'avoir assisté aux épousailles de noble Antoine de Saint-Julien avec Jeanne de Serre qui ont eu lieu devant un prêtre à Saint-Julien[99].

Tout ce qui semble un retour aux pratiques de la religion romaine est soigneusement dénoncé. Jean Sauveplane et Philippe Bonail sont accusés d'avoir assisté à la messe. Ils s'en défendent et expliquent qu'ayant arrenté le bénéfice ecclésiastique de Saint-Brès-d'Yerle ils ont été contraints d'en as-

95. Fol. 8.
96. Fol. 21 v°. Voir aussi fol. 23 v°.
97. Fol. 21 v°.
98. Fol. 75. Voir aussi les exemples cités page 15 et les fol. 23, 26, 90 v°, 110, 130, 143 v°.
99. Fol. 93.

sumer les servitudes et de louer un prêtre pour le desservir[100].

On a dénoncé Antoine Cauquanas et Gervais del Puech comme ayant fait un pèlerinage à Parlatges pour « adorer Notre-Dame ». Cauquanas le nie formellement[101].

Jean Rasclause a été aperçu à Montpellier, dans une procession où il ne pensait pas être vu. Il portait en main fort dévotieusement une torche allumée. Il a beau protester que c'était la jeunesse de Montpellier qui la lui avait mise en main pour suivre la procession, il est condamné à faire réparation publique[102].

Marie Martine pense aussi qu'en voyage on peut revenir à l'ancienne religion et elle a entendu tout bonnement la messe à Arles. Le consistoire a des yeux partout : elle est censurée et condamnée à faire réparation[103].

La vigilance du consistoire n'était pas inutile et le feuillet 134 v° nous donne un autre exemple de foi fragile. Paul Boiseyrolles est censuré pour s'être déguisé et masqué de nuit et surtout pour avoir dit que s'il y avait deux douzaines d'hommes comme lui « il remettrait la messe dans Ganges ».

Si l'occasion suffisait parfois à faire renier sa foi, le danger aussi, à plus forte raison; toutes les âmes ne se sentent point la vocation du martyre. Parran est dénoncé par Antoine Boisseyroles pour son apostasie. Parti à la guerre avec Mgr de Chastillon, il a été fait prisonnier. Aussitôt conduit devant M. de la Valette, chef des troupes catholiques, il s'est empressé de déclarer qu'il était catholique. Parran avoue humblement sa faute[104].

Entre l'ancienne religion et la nouvelle, il reste encore place pour des superstitions millénaires que le catholicisme n'est pas arrivé à extirper et dont le protestantisme entreprend à son tour l'abolition.

La femme de Jean Carrieyre est accusée d'avoir fait au four banal, « quelques cérémonies diaboliques[105] ». Peut-être s'agissait-il simplement de signes de croix faits sur les pains à cuire, pratique encore en usage dans certaines régions.

100. Fol. 101 v°. Saint Bresson, canton de Sumène.

101. Parlatges, cant. de Lodève. La petite église de ce hameau est le but, chaque année, d'un grand pèlerinage qui a lieu le 8 septembre. On y voit encore un beau retable classé du XIVe siècle en pierre sculptée représentant des scènes de la vie de la Vierge. Une remarquable statue de la même époque, bien que classée, a été brisée en 1928, par le sculpteur Dardé.

102. Fol. 113 v°.

103. Fol. 4. Voir aussi fol. 100 v° et 121.

104. Fol. 9.

105. Fol. 4.

Françoise Gaye est censurée, malgré ses dénégations, pour avoir fait conjurer le mal qu'elle a en une jambe[106].

On dénonce Guillaume Combes qui s'est adressé à un médecin de Licide[107] qu'on accuse d'être sorcier. Combes reconnaît que ce médecin lui avait prescrit de faire tailler quelques sarments[108] par un charpentier et de mettre sa jambe malade sous le banc dudit charpentier. En détachant les copeaux de sarment, le charpentier devait sans doute détacher du même coup la maladie de sa jambe. Mais Combes avait été impressionné par les incantations marmotées par le médecin et il s'est bien gardé de suivre ses prescriptions[109].

La femme de Bertran Maury est convoquée devant le consistoire : on lui expose l'accusation dont elle est l'objet. Trois femmes de Saint-Roman-de-Recoudier[110] sont venues à Ganges portant un petit enfant qu'elles avaient voué « à quelque idole ». Elles sont entrées avec neuf chandelles dans le cimetière et les ont allumées derrière l'église Saint-Pierre, sise au milieu dudit cimetière. Là, assistées de dame Figueyresse dite la Sauvage, elles ont fait leurs offrandes à saint Pierre et se sont livrées à leurs superstitions. Or pour entrer dans le cimetière elles ont eu recours à ladite Maury qui les a fait passer par sa porte. La Figueyresse a reçu de ces femmes quelque argent et la Maury un pain. La Maury se défend en expliquant que c'étaient « de pauvres roumines » et que l'hospitalier lui avait dit de les laisser passer par sa porte. Elles ont bien laissé un pain « sur le tison du feu », mais en lui disant de le donner à quelque chien ou chat et après avoir pris du feu, elles sont parties pour le cimetière[111].

La rectification de la femme Maury est très juste et l'abandon du pain fait partie des rites de ces sortes de pèlerinages pour enlever les maladies dont on attribue l'origine à la malveillance d'un saint.

LE PRÊCHE ET LE RESPECT DU DIMANCHE.

Les mauvaises herbes arrachées, il faut que la vigne du Seigneur prospère. Le consistoire essaie d'entretenir une vie plus intense chez les fidèles par la prédication. La parole du

106. Fol. 9.
107. Licide, comm. de Lanuéjols, Gard.
108. Les sarments jouent dans les pratiques superstitieuses du Bas-Languedoc le rôle que le coudrier remplit dans celles du centre de la France.
109. Fol. 75 v°.
110. Saint-Roman de Codière, cant. de Sumène.
111. Fol. 80-81 v°.

pasteur admoneste, fustige et soutient les délinquants; elle encourage, élève et purifie les meilleurs. C'est le pain des âmes, mais combien d'entre elles, ne goûtent point la saveur de cette nourriture ! Le prêche est déserté non seulement par ceux qui reculent devant la longueur de la route, pour aller l'entendre, comme les habitants de Saint-Bauzille-du-Putois[112], mais encore par ceux de Ganges, qui n'ont pourtant qu'un pas à faire pour se trouver dans le temple. Huguet Maury et Antoine Janin sont censurés parce qu'ils laissent jouer en leur maison, ou y donnent à manger aux hôtes « durant que le prêche se dit les dimanches[113] ».

Le respect du dimanche et l'abstention des œuvres serviles ne sont pas plus aisé à faire observer à une population d'instinct assez matérialiste. Louis Duran est accusé d'aller se promener le dimanche. Il explique que le dimanche passé il avait été voir son frère qui était malade, mais il promet de ne plus recommencer[114]. Guillaume Ubac dénonce Noël Tandon qu'il a vu travailler de son état le dimanche soir, avant la tombée de la nuit[115].

David Mourgue est censuré pour avoir charrié des raisins, un dimanche, pendant les vendanges[116].

Le consistoire s'efforce aussi de faire respecter le nom de Dieu. Il décide au feuillet 144 que ceux qui joueront et blasphémeront seront désormais « publiés en chaire et excommuniés ».

ŒUVRES CHARITABLES.

Saint Paul a précisé dans une phrase d'une merveilleuse énergie, non seulement la prédominance mais aussi la nécessité de la charité. Les anciens de Ganges ne l'ont point ignorée et ils ont secouru les pauvres qui les entouraient. Les anciens de Cazilhac font savoir que done Bodette est malade; le consistoire lui baille pour la semaine 2 sols 6 deniers[117]. Julien Faure annonce la maladie de done Tironelle. On lui octroie 5 sols pour la semaine[118].

La femme de Jean Maury, dit Bouboulie, voudrait aller aux

112. Fol. 4.
113. Fol. 70. Voir aussi fol. 74 v° et les cas cités ci-dessus.
114. Fol. 10 v°.
115. Fol. 22 v°.
116. Fol. 73 v°.
117. Fol. 5 v°.
118. Fol. 18 v°.

bains de Balaruc[119] espérant y trouver quelque soulagement de sa maladie. On décide de lui donner 15 sols pour l'aider à supporter les frais de ce séjour[120].

La mauvaise saison étant particulierement âpre au mois de mars 1597, le consistoire établit un état des sommes à distribuer aux pauvres pour alléger leur misère[121]. Plus loin, c'est le maître d'école de Ganges, lui-même, qui recourt à leur charité et qui obtient 20 sols[122].

Enfin la sollicitude des anciens s'étend aussi aux pauvres du dehors. Nous voyons au feuillet 12 v° qu'une collecte est décidée pour venir en aide aux pauvres réfugiés de Marvejols installés à Meyrueis. Il s'agit ici des quelques survivants qui avaient échappé au massacre de la population civile par l'infanterie allemande, le 22 août 1586, après la reddition de la ville et malgré la promesse donnée[123]. Cette aide aux pauvres du dehors est d'ailleurs régulièrement organisée dans la région et le feuillet 118 v° nous montre le colloque de Sumène arrêtant à 31 livres, 7 sols, 8 deniers, le reste de la quote part de l'église de Ganges pour l'entretien des veuves, des pauvres et des malheureux.

Pour subvenir à ces diverses dépenses de charité, une *bourse des pauvres* est instituée, gérée par un trésorier assisté de quelques anciens. Des collectes ou la générosité spontanée des fidèles l'alimente. Son budget semble avoir été d'une cinquantaine de livres[124], somme assez considérable pour l'époque. Les comptes étaient arrêtés, chaque année, d'une façon très régulière, en présence d'auditeurs désignés par le consistoire, tout comme les comptes consulaires[125].

Le registre s'arrête en 1609. Les mentions se font d'ailleurs plus rares dans les dernières années; il semble que le zèle du consistoire se soit un peu relâché à la suite de l'édit de Nantes. Dans toute la France, oublieuse des ruines et des deuils des guerres civiles, la tolérance et le bien-être détendaient les âmes.

M. Oudot de Dainville.
Archiviste de l'Hérault.

119. Balaruc-les-Bains, cant. de Frontignan. Les eaux thermales de cette localité étaient utilisées par les Romains. Guillaume Rondelet (1507-1566), chancelier de l'Université de Montpellier, les avait remises à la mode.
120. Fol. 67.
121. Fol. 77.
122. Fol. 113 v°.
123. *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. XI, p. 750 et 751.
124. Fol. 35.
125. Fol. 15 v°.

SAINT AVRE

CONFESSEUR NON PONTIFE

(VIIe SIÈCLE)

Saint Avre d'après la liturgie. — Une ancienne légende de saint Avre. — Son véritable nom. — Son pays d'origine. — Où s'établit saint Avre. — Saint Avre a-t-il été curé de La Terrasse ? — A-t-il séjourné en Maurienne ? — A quelle époque a-t-il vécu ?

Saint Avre, confesseur non pontife[1], est honoré dans les diocèses de Grenoble et de Maurienne. Il l'était aussi dans l'ancien diocèse de Genève[2]. Sa fête se célèbre le 4 décembre.

La vie de saint Avre, comme celle de beaucoup d'autres saints, présente un certain nombre de points obscurs, auxquels nous voudrions apporter quelques éclaircissements. Voici ce que nous apprennent, à ce sujet, les documents liturgiques.

Saint Avre d'après la liturgie. — La légende de saint Avre se lit, à la date du 4 décembre, dans le *Breviarium ad usum Gebennensem,* publié en 1487 à Genève, et dans le *Breviarium secundum usum ecclesie Gebennensis,* publié à Lyon en 1525. D'après ces textes, saint Avre était originaire de Sens. Une fois prêtre, il exerça son ministère dans la paroisse de La Terrasse, au pays d'Agariac, dans la vallée du Grésivaudan[3]. Ces renseignements, écrits en prose, sont assez maigres, et ne font, dans le Bréviaire, qu'encadrer une hymne qui nous apprend moins encore :

« Sanctus Aper, jejunando,
In vigiliis orando,
Laboribus insudando,
Gratiam obtinuit.
Sacerdos et pontifex,
Bonus pastor in populo,
Miraculorum artifex,
Migravit ab hoc saeculo. »

1. On l'a parfois confondu avec saint Evre ou Epvre, évêque de Toul, dont la fête a lieu le 15 septembre.
2. Lafrasse, *La liturgie dans l'ancien diocèse de Genève,* dans les *Mém. de l'Acad. salésienne,* t. XXVI, p.
3. E. Ritter, *Revue savoisienne,* an. 1889, p. 240-242.

Deux bréviaires du diocèse de Grenoble, portant respectivement les dates de 1450 et 1552, racontent que le prêtre Aper, originaire de Sens, quitta cette ville parce que, d'après l'Evangile, on ne peut être disciple de Jésus-Christ qu'à la condition de tout abandonner, et que personne n'est prophète écouté dans son propre pays; qu'il se rendit auprès de Leporius, évêque de Maurienne, homme remarquable par sa sainteté; que Leporius lui donna, dans sa villa de *Milicianum*, un emplacement suffisant pour construire une cellule et un refuge pour les pauvres et les pèlerins; qu'il y consacra une église sous le vocable de saint Nazaire; que le prêtre Aper y mena longtemps une vie mortifiée et charitable, ce qui ne l'empêcha pas d'être en butte à de graves calomnies.

Dans le diocèse de Maurienne, où une paroisse porte, au moins depuis le XIe siècle, le nom de saint Avre, ce saint n'est l'objet d'un culte liturgique que depuis 1760. Nous n'avons pas le bréviaire de cette époque. Celui d'aujourd'hui s'inspire évidemment de celui de Grenoble, avec cette différence que, par amour-propre local, il place en Maurienne la paroisse de Saint-Nazaire, théâtre de la charité et de la piété de notre saint.

Une ancienne légende de saint Avre. — Il existe, concernant la vie de saint Avre, au fonds latin de la Bibliothèque nationale, un manuscrit portant le numéro 5315. Il a été publié par Ulysse Chevalier dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*[4]. Ce manuscrit, que l'éditeur attribue au XIe ou XIIe siècle, ne serait lui-même qu'une copie négligée d'un original qui pourrait remonter à un bon siècle plus haut. Le ton oratoire de cette légende montre qu'elle n'est pas autre chose qu'un sermon prononcé le jour de la fête du saint : « *Pro Deo, dilectissimi, qui ad festum preclari viri convenitis...* »

A la lumière de cet antique manuscrit, fonds commun des légendes des bréviaires que nous avons cités, nous allons étudier quelques points importants de la vie de saint Avre.

Son nom. — Nous lisons dans le supplément du bréviaire actuel de Maurienne, au 25 septembre : *in festo sancti Aspri*[5].

4. 103e livraison (supplémentaire), p. 33. Postérieurement à cette publication, M. Chevalier a reçu en communication de la part de M. François Mugnier un fragment de la vie de saint Avre écrit sur un parchemin servant de couverture à un registre (*Soc. savois. d'hist. et d'arch.*, t. XL, p. XCV).

5. Dans les anciens « ordo » de Maurienne, la fête de saint Avre était fixée au 4 décembre, comme à Genève et à Grenoble. Nous ne savons pas pourquoi on l'a transférée au 25 septembre.

La première leçon du deuxième nocturne débute par ces mots : *Asper, qui et Aper.* Le Bréviaire préfère visiblement la première forme, puisqu'elle est employée exclusivement dans le texte des leçons et dans l'oraison : *interveniente beato Aspro.*

Le véritable nom de notre saint est « Aper », qui signifie sanglier, *cognomen* très fréquent chez les Romains, porté entre autres par l'un des interlocuteurs du « Dialogue des orateurs » de Tacite. Saint Avre avait un fils adoptif auquel il avait donné son propre nom au diminutif, *Aprunculus.*

Le Bréviaire mauriennais est d'ailleurs seul à employer le nom d'Asper. Cette innovation est contraire à la tradition Mauriennaise elle-même, car tous les documents anciens, en parlant de la paroisse de saint Avre en Maurienne, disent *ecclesia* ou *parrochia Sancti Apri.*

Le pays d'origine. — D'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, Aper est originaire *ex Sennico,* dans le royaume des Francs; *ex Synica urbe* d'après le Bréviaire genevois; *ex Senonica urbe,* selon les Bréviaires grenoblois de 1450 à 1552. Ces variantes désignent évidemment la cité de Sens[6], comme le reconnaît le bréviaire de Maurienne : *apud Senonas,* dit-il.

Où s'établit saint Avre ? — Nous avons vu que Aper, se rendant auprès de Leporius, a rejoint le saint évêque de Maurienne dans sa villa de *Milicianum;* que celui-ci lui accorda, sur son domaine (*de suo territorio*) un emplacement pour une cellule et un hospice, et y bâtit une église sous le vocable de saint Nazaire. Où était située la villa de *Milicianum?* Cette question domine toute la vie de saint Avre[7].

Puisque l'évêque Leporius, sur son domaine de *Milicianum,* éleva une église qu'il plaça sous le patronage de saint Nazaire, n'est-il pas permis de penser que le nom de l'église a supplanté celui de la villa et que, par la suite, la paroisse actuelle de Saint-Nazaire, au nord-est de Grenoble, a succédé à la villa Miliciana ? Ce qu'il y a de certain, c'est que cette villa était située le long de l'Isère, dans le *pagus* de Grenoble. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale que nous citions tout à l'heure rapporte en effet que l'évêque de ce diocèse,

6. Sens est appelé « Sennis » dans une lettre du pape Zacharie, en 744.

7. Ce toponyme n'était pas rare en Gaule. Nous trouvons dans l'Hérault une « Militiano villa » en 814, appelée *Milcianum* au XIIIe siècle; et dans le Gard un « Milcianus fiscus » en 896.

allant avec son clergé au-devant de saint Avre, s'était embarqué sur l'Isère, et que le jeune Aproncule, tandis qu'il revenait avec son maître à la villa Miliciana, était tombé dans la rivière.

Si *Milicianum* n'avait pas été situé dans le diocèse de Grenoble, on ne comprendrait pas que Hesychius, évêque de ce siège, ait cité à son tribunal un prêtre qui n'aurait pas été soumis à sa juridiction. Et saint Avre, qui lui fait entendre de dures vérités, n'aurait pas manqué de souligner cette incompétence.

Que Leporius, évêque de Maurienne, ait possédé une villa dans le Grésivaudan, il n'y a rien que de très vraisemblable. On sait en effet qu'en 739, le patrice Abbon avait légué à l'évêque de Maurienne un certain nombre de propriétés sises dans les diocèses de Grenoble et de Vienne, entre autres une « villa » appelée *Malencianum*, qui est peut-être la même que *Milicianum*, car le Bréviaire grenoblois de 1450 donne pour ce dernier la variante *Milincianum*.

Saint Avre a-t-il été curé de La Terrasse? — Une autre paroisse du diocèse de Grenoble revendique l'honneur d'avoir eu saint Avre pour pasteur : c'est celle de La Terrasse, dans le Grésivaudan.

Le nom de Terrasse que porte cette paroisse n'est pas très ancien; nous ne croyons pas qu'il remonte au delà du XIVe siècle. Dans le dénombrement des paroisses du diocèse de Grenoble au XIIe siècle[8], cette paroisse figure sous la dénomination de *ecclesia Sancti Apri;* elle est mentionnée entre l'église de Saint-Bernard et celle du Touvet, ce qui est bien sa place géographique. Elle aura échangé ce premier nom contre celui de Terrasse, sans doute pour éviter la confusion avec la paroisse Saint-Aupvre (*Sanctus Aper*), au canton de Voiron, dans le même diocèse. Aussi la dernière édition du bréviaire de Grenoble ne fait-il plus mention de cette partie de la légende. Mais elle est maintenue dans celui de Maurienne, où nous relevons l'appellation barbare et inusitée de *Tetracia* au lieu de *Terracia,* donnée à la paroisse que l'on prétend avoir été desservie par saint Avre.

Saint Avre est-il venu en Maurienne ? — D'après la légende du bréviaire de Maurienne, Aper serait venu auprès de Leporius, évêque de ce diocèse, après avoir donné sa démission de curé de La Terrasse à la suite des calomnies dont il avait

8. J. Marion, *Cartulaire de Saint-Hugues* (Paris, 1869), p. 185-186.

dû se justifier devant l'évêque de Grenoble. *Hoc onere solutus, Leporium episcopum adit.*

Cette affirmation est en opposition avec le texte de la légende du manuscrit de la Bibliothèque nationale, d'après laquelle « Aper » se rendit tout d'abord (*primitus*) auprès de Leporius qui séjournait alors dans sa villa Miliciana. En outre, elle choque la vraisemblance. Est-il admissible que « Aper » parti de Sens tout exprès pour faire visite à l'évêque de Maurienne, ait accepté d'abord un poste dans le diocèse de Grenoble, l'ait occupé pendant un certain nombre d'années, et qu'il ait fallu une cabale montée contre son honneur sacerdotal pour lui rappeler le but primitif de son voyage ?

Il est plus probable que saint Avre, qui habitait la ville de *Milicianum* au diocèse de Grenoble, ait continué, à la suite de sa justification auprès de l'Ordinaire, la vie d'hospitalier qu'il menait dans ladite villa, devenue plus tard paroisse de Saint-Nazaire, où vraisemblablement il mourut, puisque, d'après le plus ancien monument de sa vie, son corps fut déposé dans une église de Grenoble, *in presenti loco ubi corpus requiescit.*

On objectera peut-être la tradition mauriennaise, laquelle place dans la paroisse de Saint-Avre, canton de La Chambre, la cellule du saint et l'église de Saint-Nazaire. Mais à quelle époque remonte cette tradition ? Nous avons déjà dit qu'en Maurienne on ne voit indiqué nulle part l'office de saint Avre avant qu'il n'apparaisse dans le supplément diocésain, en 1760. Ajoutons que les visites pastorales de 1607 et 1622 ne reconnaissent pas à cette église d'autre titulaire que saint Pierre apôtre. La conclusion semble donc s'imposer : saint Avre n'a jamais séjourné en Maurienne.

Néanmoins, nous estimons que l'office de saint Avre devrait être maintenu, *sauf rectification de la légende,* dans le propre diocésain, soit à cause des rapports d'amitié et d'édification mutuelle qui ont existé entre le saint hospitalier et le bienheureux Leporius, évêque de Maurienne, soit à cause du voisinage du lieu où le saint a exercé son apostolat.

A quelle époque vécut saint Avre? — Nous n'avons aucune date concernant directement saint Avre. L'époque de sa vie ne peut être déterminée que par rapport aux deux évêques auxquels il eut affaire : Leporius de Maurienne et Hesychius de Grenoble.

Sur Leporius lui-même nous ne connaissons qu'une date certaine : sa présence au concile de Chalon-sur-Saône en 650.

Nous sommes encore moins bien renseignés sur Hesychius.

Deux évêques de Grenoble ont porté ce nom. Il ne peut s'agir d'Hesychius I, mort aux environs de 601. Quant à Hesychius II, il ne nous est connu que par la légende de saint Avre et la mention de son nom dans une ancienne liste épiscopale de Grenoble, que Mgr Duchesne juge digne de confiance. Il est le troisième successeur de Clarus, qui assista au concile de Chalon en 650, et dont la signature figure encore au bas d'un acte de l'année 654.

En supposant que les deux premiers successeurs de Clarus, c'est-à-dire Ferréol et Boson, aient occupé le siège de Grenoble chacun pendant une dizaine d'années environ, cela reporterait l'avènement d'Hesychius II à l'année 674, et sa mort en 684, si on lui attribue également un épiscopat de dix ans. Or, nous savons que saint Avre et Leporius survécurent à Hesychius II; que le second présida aux funérailles de l'évêque de Grenoble. C'est donc, vraisemblablement, après 680 que doit se placer la mort de saint Avre, et non en 650, comme le veut Ulysse Chevalier[9].

Nous avouons que l'étude précédente fait une large part aux conjectures. Le moyen de faire autrement en l'absence ou l'imprécision des documents ! Elle prête flanc à de nombreuses critiques. C'est précisément pour les provoquer que nous la publions, dans l'espérance que la discussion — et peut-être l'apparition de nouveaux documents — projettera quelque lumière sur la vie d'un saint mérovingien mal connu.

A. Gros,
Président de la Société d'histoire de Maurienne.

9. *Registre Dauphinois*, n° 54.

BULLETIN CRITIQUE

Pierre LEFEUVRE. — *Courte histoire des reliques* (Collection « Christianisme »). — Paris, éditions Rieder. 1932. In-16 de 240 pages. Prix : 15 francs.

« L'histoire du culte des reliques à travers les âges n'a pas été écrite. Histoire longue, compliquée, et, on peut bien le dire, affligeante et pleine d'enseignements. Elle nous apprendrait comment les élans d'une dévotion ardente, mais indiscrète, plus encore que les révolutions, ont fini par dissiper un trésor des plus précieux que l'antiquité nous ait légué. » Ces lignes servent d'introduction au chapitre de douze pages que le bollandiste Hippolyte Delehaye a réservé aux *Reliques* dans son *Sanctus*, paru à Bruxelles en 1927.

M. Pierre Lefeuvre a essayé de combler la lacune signalée par l'éminent spécialiste. « Il faudrait, confesse-t-il (p. 7), plus d'un gros volume pour donner toute son ampleur à une histoire des reliques. Je ne suis pas d'âge à entreprendre un pareil travail. » Il nous parle ailleurs (p. 177) de « longues recherches » qu'il a faites sur cette matière « avec l'aimable concours de savants de Vienne » en Autriche. Et M. le Dr Couchoud, qui le présente, nous avertit qu'il « a consacré sa vie d'érudit à cette histoire ». Nulle révélation ne pouvait mieux nous disposer à l'égard de la présente « courte » esquisse

Six chapitres. Dans le premier, une définition des reliques. L'auteur y fait rentrer, sans d'ailleurs nous en avertir, les Lieux Saints, les tombeaux vides, les Catacombes, partant les pèlerinages, les croisades. Acceptons ce qu'il nous donne. Les reliques chrétiennes sont reliées ainsi aux païennes, mais pas aux juives. De celles de l'Islam, il n'est naturellement pas question. M. Lefeuvre n'admet pas que le culte des saints soit « une transformation du culte des dieux et des héros » (p. 34). On est heureux de constater à ce propos que le R. P. Delehaye n'a pas prêché dans le désert. La cause paraît gagnée.

Le chapitre second nous mène de l'origine du culte des reliques au milieu du VIe siècle. Cette limite a été déterminée par l'illustre bollandiste dans *Les origines du culte des martyrs* (Bruxelles, 1912). La période s'étend de Constantin à Grégoire de Tours.

Ensuite vient l'âge d'or des corps saints, de leur translation, de leur rapt, de leur trafic, des récits plus ou moins romanesques qui les relatent : période mérovingienne et surtout carolingienne.

Puis, vient la période des croisades en Terre Sainte. Nous voici de nouveau à Jérusalem, au XIIe siècle, à Constantinople au XIIIe. La critique naît avec Guilbert de Nogent et son *De pignoribus sanctorum,* le persiflage avec les fabliaux et Boccace. Cependant le crédit des reliques reste inexpugnable.

L'avant-dernier chapitre présente l'assaut protestant contre saints et reliques, la défense catholique, les Bollandistes, la Sainte-Épine de Port-Royal, l'iconoclasme huguenot et jacobin.

Le dernier est consacré aux cultes célèbres de notre temps : le sang de saint Janvier, sainte Philomène des Catacombes et du curé d'Ars, robes et suaires de Trèves, de Turin et d'Argenteuil, sainte Thérèse de Lisieux, Guy de Fontgalland, etc. Un intéressant appendice traite des Trois Rois à Cologne.

Vue rapide, de cinéma ou de kaléidoscope, de lecture facile, amusante, assurément incomplète et superficielle, appuyée cependant de bonnes références, polémique, quelque peu, comme il sied à la collection de « Christianisme », s'efforçant toutefois à l'impartialité, y réussissant d'ordinaire, sauf vers la fin, la petite Thérèse de Lisieux faisant perdre à l'historien son sang-froid.

M. Lefeuvre avait de bons garants. Il faut lui imputer à mérite de s'être résolument confié à leur loyauté : Mabillon, Mgr Duchesne, dom Leclercq, les Bollandistes ; ces derniers reçoivent (p. 165) des éloges sans réserves. H. Delehaye reste sur le devant de la scène. Le recenseur de ce petit livre est cité par deux fois avec bienveillance (p. 83 et 158). Il ne se plaindrait que du raccourcissement et de la mutilation de son nom, et aussi que la présente *Revue,* avec le mémoire de juillet 1927 sur saint Vincent de Saragosse, n'ait pas pénétré dans le champ visuel de notre historien.

Celui-ci marche sur un terrain moins assuré quand il lit le Dr Couchoud, ou s'abandonne aux conclusions de Mély et de Bishop, ainsi que nous le ferons paraître.

On n'a pas de peine, en effet, à s'apercevoir que notre érudit n'est pas un spécialiste de l'histoire ecclésiastique, encore moins de la théologie catholique, et qu'il ne prend pas toujours un soin méticuleux à sortir de l'à peu près. S'il en était autrement, lui arriverait-il de fixer à l'année 310, à plusieurs reprises, l'édit de Milan, p. 40 et suiv. — à qualifier saint Ambroise d' « archevêque », p. 44, — à dater de 1563 la « convocation » du concile de Trente, p. 162, de 1800 le rétablissement officiel du catholicisme en France, p. 179, — à réduire de vingt-six unités les soixante-six volumes des *Acta Sanctorum,* p. 165, — à placer le Saint-Sépulcre hors de l'enceinte de Jérusalem lors de la prise de la ville par Titus en 70, p. 47, alors que le mur d'Hérode Agrippa l'avait enclos depuis environ trente années, etc. ?

Ceci n'est qu'inexactitudes ; mais pourra-t-on retenir un sourire en lisant la phrase suivante, écrite avec la plus entière bonne foi (p. 11) : « Dans le langage de la théologie catholique et de l'enseignement catéchistique, le culte de *latrie,* c'est-à-dire l'adoration, est entièrement réservé à Dieu, *à la Croix* et *au Souverain*

Pontife, immédiatement après son élection. » C'est nous qui soulignons. Il est vraiment dommage que le manuscrit n'ait point passé sous les yeux du théologien de la maison, M. Joseph Turmel. C'est le terme *adoratio* qui est cause de la méprise. Perfidie des mots !

M. Lefeuvre fait l'expérience que le Dr Couchoud n'est pas une source de tout repos, comme Mabillon ou Delehaye. Au sujet de la Sainte-Épine de Port-Royal, il reproduit de lui la phrase suivante (p. 174) : « C'est elle qui guérit la fistule à l'œil de la nièce de Pascal et confirma Pascal dans la foi chrétienne. Elle le persuada que Jésus avait versé pour lui « telle goutte de sang ». En 1667, lorsque se produisit le miracle, Pascal n'avait pas besoin d'être confirmé dans la foi chrétienne, puisqu'il venait d'écrire les *Provinciales* en faveur de la bonne morale contre les casuistes; mais, il avait besoin d'être confirmé dans la « vérité » de l'*Augustinus,* attaqué par le pape et la cour. Le miracle de la Sainte-Épine était pour lui le jugement de Dieu. Il ne lui fit pas écrire « Le mystère de Jésus » : *J'ai versé telles gouttes de sang pour toi,* mais telle *Pensée* sur les Prophéties. « Les prophéties étaient équivoques, elles ne le sont plus », depuis leur réalisation par Jésus-Christ. « Les cinq propositions étaient équivoques : elles ne le sont plus », et il sous-entend : depuis le miracle de la Sainte-Épine.

Au demeurant, si M. Lefeuvre subit quelque peu le mirage ou l'hypnose de son sujet, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. « Pendant le Moyen Age, la relique est tout. Elle est partout » (p. 147). D'où la conclusion, que la relique est le principal moteur de la croisade en Terre Sainte et que la croisade cessa lorsque le goût s'en atténua. « Le désir d'acquérir des reliques nouvelles s'était, chez presque tous [au xve siècle], singulièrement amoindri. Nos églises ne regorgeaient-elles pas des dépouilles même de Constantinople ?... Pourquoi serait-on intervenu ? On n'intervint pas. Constantinople succomba [en 1453] » (p. 149). L'auteur est ici victime de la *fallacia accidentis.* La croisade d'Orient a pour objet la *recuperatio Terrae Sanctae.* Serait-ce que la Terre Sainte est une relique ? Au reste, ni Arabes, ni Turcs ne mettaient obstacle à l'enlèvement des corps saints par les chrétiens. La croisade eut pour cause occasionnelle les mauvais traitements infligés aux pèlerins. En Espagne, Sicile, Baléares, etc., la croisade, la seule qui aboutit, fut une *reconquista,* où la relique ne joua point de rôle. La croisade, c'est la riposte du chrétien à la « guerre sainte » que lui fait le « païen » musulman. En ce sens, il n'est pas exact de dire qu'avec la prise de Constantinople, en 1453, « l'ère des Croisades est définitivement close » (p. 148). Elle se continue par la prise de Grenade en 1492, par la bataille navale de Lépante en 1571, par la réaction des chrétientés danubiennes, sans compter la conquête de l'Amérique par les Espagnols et les Portugais, inspirée par une pensée d'apostolat religieux. La relique serait un levier un peu trop fragile pour précipiter le bloc chrétien contre l'Islam au cours de douze siècles. *Species decepit te.*

Dernière querelle. L'auteur relie les reliques chrétiennes aux païennes. Pourquoi pas aux juives ? Le lien est plus naturel. Mgr Duchesne y a insisté. Car le christianisme est issu du judaïsme : il est né sur son sol. Mais, M. Lefeuvre ne paraît rien savoir de ces antiquailles israélites. Il y en avait cependant et qui étaient vénérées. Jules Africain, écrit Duchesne[1], « était un homme fort curieux d'antiquités; au cours de ses voyages, il vit les restes de l'arche de Noé à Apamée de Phrygie, à Edesse la tente de Jacob et à Sichem le térébinthe du même patriarche ». « A quelque distance de la ville [d'Hébron], sur le chemin de Jérusalem, on montrait le puits creusé par le père des croyants et surtout un térébinthe énorme, si vieux qu'il était censé remonter à la création du monde[2]. C'était, disait-on, le fameux chêne de Mambré, sous lequel Abraham avait reçu la visite de trois envoyés célestes, dont l'un n'était autre que le Verbe divin. Le vieil arbre était l'objet d'une vénération universelle. Chaque été on y célébrait des fêtes et il s'y tenait une grande foire : les juifs, les chrétiens, les païens aussi y venaient en foule[3]. » Constantin fit remplacer ces monuments païens par une église[4]. « On arrivait à retrouver, même les choses les plus problématiques, comme le tombeau de Job et le palais de Melchisédech. Aussitôt créé, le sanctuaire attirait les moines et la légende prospérait[5]. » Voilà une ascendance directe.

Notre auteur reconnaît et déclare à plusieurs reprises que l'Église n'engage pas son autorité dans la cause des reliques, de celles que simplement elle tolère et même de celles qu'elle authentique officiellement. Il rappelle (p. 170) « la règle théologique » de Guibert de Nogent, confirmée par Mabillon : Il n'y a pas d'inconvénient grave à laisser « vénérer de fausses reliques, ignorées comme telles, attendu que les hommages vont aux vraies ». Par de là les reliques, ce sont les saints que les croyants invoquent, leurs intercesseurs auprès de Dieu.

Bien que l'auteur garde d'ordinaire un ton calme et modéré, le zèle du polémiste le saisit parfois et lui fait perdre le sens des nuances. « C'est une erreur, écrit-il (p. 51), de croire que les hommes cherchent la vérité. La vérité est bien le dernier de leurs soucis. Ce qu'ils veulent, c'est la seule satisfaction des désirs divers, qui sont nés dans leur esprit ou dans leur cœur. Peu importe si, pour arriver au but, ils doivent suivre un tout autre chemin que celui de la raison. » Saint Augustin disait tout au contraire : *Quid fortius desiderat anima quam veritatem ?* Derrière cette poursuite d'objets matériels, ces visites aux lieux-saints, ces pèlerinages aux tombes célèbres, n'y a-t-il pas un souci de vérité objective, de contact avec les réalités positives, d'histoire

1. *Histoire ancienne de l'Église*, t. I, p. 460.
2. Josèphe, *De bello judaico*, lib. IV, cap. 31.
3. *Histoire ancienne de l'Église*, t. II, p. 83.
4. Eusèbe, *Vie de Constantin*, liv. III, chap. 51 et 53.
5. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. II, p. 619.

et d'archéologie ? Les âmes peuvent se méprendre sur l'objet ; elles n'errent pas sur le but et l'intention.

Il n'est que trop certain que la supercherie et l'imposture ont joué leur rôle dans ces inventions, exhibitions et ventes de reliques, que la crédulité populaire a été maintes fois exploitée par des aigrefins, que l'engoûment et la vogue ont souvent exclu en ces matières le discernement et la critique. C'est ce qui rend nécessaire et bienfaisante l'intervention du magistère ecclésiastique. Faut-il voir un coup monté dans la canonisation de Thérèse Martin, la petite Carmélite de Lisieux ? M. Lefeuvre s'évertue à nous en convaincre (p. 206). La jeune poitrinaire aurait accepté volontairement « de jouer un rôle de sainte » conformément au « plan familial » ; elle serait « complètement entrée dans la peau du personnage qu'on lui faisait jouer ». Ces pages odieuses, imprégnées de l'esprit de MM. Turmel et Sartiaux, déparent un ouvrage par ailleurs utile et intéressant[6].

Louis de LACGER.

Mélanges Albert Dufourcq. — Paris, Plon, 1932. In-12 de XXII-316 pages. Prix : 25 francs.

Il est des maîtres qu'il convient de particulièrement honorer pour la hauteur de leur enseignement et la dignité de leur vie. Tel est le but que se proposaient ceux qui ont conçu l'idée des *Mélanges Albert Dufourcq* et ceux qui l'ont réalisée.

Une magistrale préface de M. Georges GOYAU montre en Albert Dufourcq le professeur prestigieux dont la chaude éloquence ressuscite le passé; l'ami affectueux et paternel des étudiants bordelais; le conseiller, le guide; l'historien, enfin, dont tous les lecteurs de cette revue connaissent l'œuvre et la carrière.

Seize articles[1] constituent les *Mélanges.* Pour en réunir davantage, il eût suffi de tout avouer à celui qui ignorait tout. Mais c'était s'exposer à un veto formel. Parce qu'on redoutait ce veto, parce qu'il fallait tout préparer dans le plus absolu secret, les *Mélanges* n'ont que la grosseur d'un livre ordinaire. La plupart des articles qui les composent leur permettent, il est vrai, de tenir leur place à côté d'ouvrages beaucoup plus volumineux. Ces articles, on les a classés selon la chronologie des faits qu'ils évoquent. Tous, sauf un, intéressent directement l'histoire religieuse; le plus grand nombre traitent de celle de l'Église de France.

6. Bien des lacunes assurément. Rien de Bède, rien surtout du fameux Usuard qui cependant partit à la récolte des corps saints en Espagne; rien des martyrologes. — Orthographe parfois défaillante que n'a pas redressée le prote : dévot est constamment écrit *dévôt.* — Signalons à l'auteur, pour enrichir sa bibliographie, l'article *Reliques* par A. d'Alès, dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique,* t. IV, col. 909-930.

1. Ils sont précédés d'une excellente biographie des travaux d'Albert Dufourcq, dressée par son fils, Norbert, archiviste-paléographe.

M. Romain PLANDÉ décrit les *sites* et note minutieusement *l'importance géographique de quelques abbayes de la région de l'Aude.* Là, l'époque féodale voit naître et se développer nombre de monastères. Les religieux savent s'adapter aux conditions naturelles du sol; parfois, aussi, ils les transforment. Par suite, la colonisation monastique détermine partout une heureuse évolution agricole et provoque souvent la création de nouveaux centres de peuplement.

L'étude que M. Jules GAY consacre aux *Relations franco-germaniques* et au *rôle de l'archevêque de Reims à la fin du* x^e^ *siècle,* est de celles que Fustel de Coulanges eût volontiers signées, tant est net, chez l'érudit professeur de l'Université de Lille, le souci de ne rien affirmer sans en administrer la preuve immédiate par un texte certain. Méthode qui lui permet de s'inscrire en faux contre une thèse à laquelle Luchaire a donné des ailes. Plusieurs siècles durant e Rhin n'a été ni une barrière, ni une frontière ». Peut-être séparait-il des clans; mais, au xe siècle, il ne séparait pas encore deux nations. Les faits et gestes de saint Boniface, tous les actes des conciles franco-germaniques de ce temps, l'histoire des rois et de tout l'épiscopat rémois, depuis Artaud jusqu'à Gerbert, le prouvent surabondamment. Ce que cherchent les archevêques de Reims, c'est la paix, toujours menacée dans cette zone de confins qu'est leur province; c'est le maintien des bonnes relations avec Trêves. Ce qu'ils désirent, c'est l'affermissement de la tutelle impériale, seule capable de contenir la turbulente féodalité. Ce qu'ils ambitionnent, c'est d'être à la fois les conseillers de l'empereur et du roi des Francs. Ce sont des opportunistes.

Opportuniste, un autre prélat français ne l'est pas moins, dont nous entretient M. J. JUGLAS dans *Yves de Chartres et la question des investitures.* Ce saint évêque comprend tout de suite qu'un compromis est nécessaire pour mettre fin aux scandales engendrés par la simonie et par les prétentions contraires du pape et de l'empereur. L'évêque est chef religieux, mais il est aussi seigneur féodal, et il faut se résigner à distinguer pratiquement ces deux aspects du même homme. Que son élection soit libre, mais qu'on assure ensuite au prince un certain droit de contrôle sur lui. Moins de dix ans après la mort d'Yves de Chartres, ses idées triompheront à Worms.

Les deux glaives, l'éternel duel que se livrent ceux qui les tiennent ont inspiré à M. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ une « note » sur *le second différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel.* La question bénéficiale apparaît au savant professeur de l'Université de Dijon comme une des causes essentielles du conflit. Pour le roi, les évêques doivent être les « colonnes de l'édifice monarchique ». Il ne saurait donc se désintéresser de leur choix. Or, par la bulle *Ausculta fili,* le pape affirme son droit exclusif de nomination; ce droit, il prétend bientôt l'exercer effectivement dans toutes les églises cathédrales ou régulières de France. De là l'éclat et sa particulière gravité. La théorie bénéficiale ne cessera de se heurter à la résistance du Capétien que lorsque la papauté, réfugiée

en Avignon, aura à cœur de ne rien faire qui puisse mécontenter le roi.

C'est la même époque, celle qui voit passer les derniers fils de Philippe le Bel, qu'évoque M. Paul FOURNIER dans des *Notes tirées des sermons du frère prêcheur Pierre de la Palu.* Ces sermons, dont on trouve le texte en un manuscrit de la bibliothèque publique de Clermont-Ferrand, ont été composés en latin, mais prononcés en langue vulgaire. L'analyse d'un panégyrique de saint Louis, fait en la Sainte-Chapelle — *in manibus abscondit lucem* —, celle d'un sermon donné à Saint-Jacques pour la fête de saint Dominique — *qui custos Domini est glorificatibur* —; celle d'un troisième discours prononcé pour la fête de l'Exaltation de la Croix — *exaltavi lignum humile* —, permettent de reconnaître en Pierre de la Palu l'un des prédicateurs les plus originaux du XIVe siècle.

L'auteur du présent compte rendu a tiré de documents en grande partie inédits une étude sur des *Luttes autour d'un évêché à la veille de la Réforme.* Au candidat présenté par le roi et pourvu par le pape, s'opposent, à Sarlat, en 1492, trois autres clercs qui se réclament des voix que leur ont données les membres du chapitre. La mort de l'un des compétiteurs fait rebondir le schisme et multiplie les procès en instance. Les sentences civiles sont aussi incapables de procurer la paix que les arrêts contradictoires des officialités. Finalement, au terme de six années de désordres où se jettent à corps perdu les grandes familles seigneuriales de Turenne et de Biron, on maquignonne la paix. Et ce scandaleux conflit n'est que le premier d'une longue série. Les hommes de Luther et de Calvin auront beau jeu en Périgord.

C'est en un pays conquis presque tout entier par l'hérésie que nous conduit M. Louis PAPY, pour nous conter *l'établissement des prêtres de la Mission Saint-Lazare dans la ville nouvelle de Rochefort.* Ce port, créé par Colbert dans les marais de la basse Charente, offre un beau champ d'action aux Pères de la Mission. En 1683, on les charge de la formation des aumôniers pour la marine royale; dans ce but, ils ouvrent un Séminaire. D'autre part, la population se presse si dense dans l'enceinte du bourg fermé que l'évêque de La Rochelle fonde la paroisse Saint-Louis de Rochefort et en confie la cure aux Lazaristes (1687). Conflits, querelles, difficultés de toutes sortes sont monnaie courante pour les fils de Monsieur Vincent. L'œuvre réalisée dès la fin du siècle n'en est que plus remarquable.

Le roi qui veut convertir son peuple, quelques-uns de ses sujets, parmi ceux qui sont le plus près de lui, cherchent à le convertir lui-même. M. Albert CHÉREL nous expose « ce grand dessein chrétien et français » dans l'*Antimachiavélisme de Fénelon et la conversion du roi.* Louis XIV est un prince à la mode florentine; l'honneur selon le monde commande en lui beaucoup plus fort que l'esprit chrétien. Voilà précisément ce qu'entendent changer Madame de Maintenon, les Beauvilliers et les Chevreuse. L'abbé Claude Fleury a dénoncé en Machiavel la source essen-

tielle du mal. C'est donc contre Machiavel et ses néfastes doctrines que s'élève Fénelon dans sa *Lettre à Louis XIV*, dans certains *Dialogues des Morts*, dans l'*Examen de Conscience*. C'est l'antimachiavélisme qui anime encore tel chapitre de *Télémaque*. Un antimachiavélisme qui, sous l'influence de Madame Guyon, tombe, hélas ! dans le mysticisme et la romance.

Le prélat dont nous parle M. Paul Mazin dans *Un évêque concordataire, Mgr de Pidoll*, n'a jamais nourri de trop ambitieuses pensées. Son histoire valait cependant la peine d'être contée. D'origine rhénane, ancien évêque auxiliaire de Trèves, il est transféré au Mans en 1802. D'humeur assez indépendante, il ne souffre aucune ingérence du préfet dans ses affaires. Création des paroisses, nomination des curés, organisation financière du diocèse sont autant de causes de conflit entre les deux hommes. Le préfet exprime-t-il le désir de voir nommer grand vicaire son ami Erpell, l'évêque choisit l'ancien chef local du clergé réfractaire. Mais, à l'égard du pouvoir central, Pidoll est tout obéissance. C'est vraiment un sage fonctionnaire. Il saura dispenser la louange à Louis XVIII avec autant de zèle qu'il l'a fait à l'empereur. Par ailleurs, pieux et dévoué à son clergé. Un évêque « moyen », en somme.

A la biographie de ce « brave homme » succède celle d'un saint, d'*Un martyr pour la foi*. Grâce aux documents déjà utilisés par l'abbé Trochu, grâce surtout aux pièces du procès de béatification, M. Emile Grandjean, administrateur des services civils de l'Indochine, retrace, en un article émouvant, la passion du bienheureux Théophane Vénard, prêtre des missions étrangères, exécuté près de Hanoï, en haine du nom chrétien, le 2 février 1861, à l'âge de trente et un ans.

Les *notes* réunies par M. Louis Villat *sur le développement des études relatives à l'histoire religieuse de la Corse* doivent particulièrement intéresser les lecteurs de cette revue. Des clercs, réguliers et séculiers, donnent à la Corse ses premières chroniques, puis ses premières histoires. L'un d'eux, en 1881, fonde le *Bulletin* de la Société des sciences historiques, qui s'applique à publier des textes et à établir des répertoires, tandis que s'organisent ou se poursuivent les recherches d'ordre archéologique. Les travaux sont assez avancés, dès la fin du XIXe siècle, pour qu'un évêque d'Ajaccio soit tenté d'entreprendre un premier essai de synthèse. Actuellement, on tâche de regrouper et d'analyser les textes. Le *Bulletin*, la *Revue de la Corse*, l'*Archivio storico di Corsica*, nombre d'ouvrages consacrés à l'histoire de l'île au XVIIIe siècle — et on pense particulièrement à l'œuvre de M. Villat — ont permis de réaliser de tels progrès qu'on peut considérer comme prochain l'achèvement de l'histoire religieuse de la Corse.

L'article de M. René Cuzaçq est le dernier du livre. Pour que soit justifiée cette place d'honneur, il suffit d'énoncer ce titre : *De l'évolution du thème de la Vierge dans l'art bayonnais du Moyen Age*, et de rappeler que M. Dufourcq, beaucoup plus volontiers qu'à Paris, vit dans la maison paternelle de Chilho et que la Navarre

est au fond de son jardin. Partant de la statue de bois qui, au musée basque de Bayonne, prétend représenter la madonne et l'enfant, M. Cuzacq montre comment le thème de la Vierge s'est progressivement modifié, passant, par des types successifs, du roman au gothique, en accord avec l'évolution générale de l'art en France.

Douze articles sur seize traitent donc de l'histoire religieuse de la France et devaient être signalés ici. Les quatre autres étudient les *Églises chrétiennes et collèges funéraires, Clément VII et le divorce d'Henri VIII, Un épisode de la Terreur en pays basque, Quelques surprises de la Palestine.* Il suffira de dire qu'ils sont dus à MM. Maurice Besnier, l'abbé Constant, Marcel Marion et René Canat pour laisser deviner ce qu'ils apportent à l'œuvre commune.

J. MAUBOURGUET.

Paul RICHARD. — *Concile de Trente* (Continuation de l'*Histoire des Conciles,* par Hefele - Hergenroether, traduit par dom H. Leclercq, tome IX. — Paris, Letouzey et Ané, 1930-1931. 2 vol. in-8° de 1 059 pages.

Les huit tomes précédents de l'*Histoire des Conciles* s'arrêtent en 1536, troisième année du pontificat de Paul III. Là s'interrompt le texte allemand d'Hefele-Hergenroether, traduit en français, avec des notes critiques et bibliographiques, par Dom Leclercq. Le tome IX, divisé en deux volumes ou deux parties est dû à l'abbé P. Richard, qui emprunte surtout son récit aux tomes V, VI et VII de la *Geschichte der Paepste,* croyant que Pastor « ne laisse pas place à d'autre programme que le sien » (p. 18).

Et de fait, si parfois il cite la *Geschichte des deutschen Volkes* de Janssen, le *Concilium Tridentinum* de la *Goerresgesellschaft* dont la publication est en cours depuis 1901, c'est bien Pastor et Pallavicini que suit M. Richard dans le premier volume. Pour la dernière partie du concile sous Paul III, il ne semble pas connaître *Il concilio di Trento* de Luigi Carcereri[1]

Dans le second volume ont été utilisées la publication de J. Susta, *Roemische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV*[2], et la *Légation du cardinal Morone près l'empereur*[3] de G. Constant; le récit devient plus vivant, mieux ordonné. Bien qu'il l'indique dans l'Introduction (p. 17), M. Richard n'a pas eu en mains *The cardinal of Lorraine* de H. Outram Evennett, qui cependant parut en décembre 1930. Il aurait modifié sur le cardinal de Lorraine un jugement qu'influent trop la tradition protestante et Pastor, qui en histoire ne fut jamais favorable à la France. Cet ouvrage anglais et

1. ... *Dalla traslazione a Bologna alla suspensione, marzo-settembre 1547.* Bologne, 1910.

2. *Actenstücke zur Geschichte des Concils von Trient,* Vienne, 1904-1914, 4 vol.

3. Avril-décembre 1563 (Publié dans la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. 203e fascicule, 1922).

l'étude de l'abbé Roserot de Melin sur *Rome et Poissy*[4] eussent permis à M. Richard de tracer un tableau moins incomplet et plus intéressant du colloque de Poissy, au lieu des quelques lignes qu'il y consacre (p. 591 et suiv.). L'auteur cite la *Concession à l'Allemagne de la communion sous les deux espèces* de G. Constant[5]; mais il ne l'a pas consulté. Aussi en reste-t-il à l'opinion de M. F. Mourret, pour qui saint Charles Borromée déjoua la demande de la communion *sul utraque*[6]. « Ce fastidieux problème de la communion sous les deux espèces, dit M. Richard (p. 1026), échoua d'une manière pitoyable. » Il ne paraît pas se douter que Pie IV accorda la communion *sub utraque* à l'empire tout entier, une fois clos le concile de Trente (avril 1564) — et que le célibat ecclésiastique y eût été probablement supprimé, sans l'opposition tenace et violente de Philippe II, persuadé qu'une telle concession ne saurait longtemps se limiter à l'empire.

Le premier volume comprend deux livres : le livre 53e : *La marche du concile de Trente* (1530-1547[7]); et le livre 54e : *Les embarras du concile* (mars 1547 à mort de Paul IV, août 1559). Les deux premiers chapitres nous montrent la nécessité d'un concile, la crainte qu'il inspire à la cour de Rome, l'obstacle qu'oppose la rivalité, sans cesse croissante, de l'empereur et du roi de France. Après les débuts pénibles et lents du concile (mars 1545-juin 1546) [chapitre III], nous assistons aux grands débats sur la justification et la résidence (juin 1546-mars 1547) [chapitre IV]. Le chapitre Ier du livre 54e contient le transfert du concile de Trente à Bologne, les travaux des Pères gênés par l'obstruction de l'empereur et des évêques d'Espagne restés à Trente, l'agonie du concile de Bologne et sa suspension (mars 1547-novembre 1549). Peu après meurt Paul III. Son successeur, Jules III (1550-1555) Giovanni Ciocchi dal Monte, président du concile depuis 1545, le ramène à Trente, jusqu'à ce que l'approche de Maurice de Saxe provoque une seconde suspension (1551-1552). Tel est le chapitre II, que termine un coup d'œil sur le pontificat de Paul IV (1555-1559) et sa politique religieuse.

Le second volume se compose également de deux livres : le livre 55e : *L'impuissance du concile,* qui va du conclave de Pie IV à la mort des deux principaux légats du concile, le cardinal de Mantoue et Seripando (décembre 1559-mars 1563); et le livre 56e : *Le concile de Pie IV et la restauration catholique* (mars 1563-décembre 1565), qui débute par la nomination du nouveau président de l'assemblée, Giovanni Morone, pour se terminer avec la clôture du concile et la mise en marche des réformes avant la mort de Pie IV. Les précédentes assemblées de Trente ont montré que le concile,

4. 1560-1561. Paru dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome,* 39e année, 1921-1922.
5. Publié dans la Bibl. des Écoles françaises, d'Athènes et de Rome, 128e fasc., 1923.
6. *Histoire de l'Église,* t. V, p. 470.
7. On a imprimé : 1530-1559.

au lieu d'être le moyen irénique rêvé par Charles-Quint, n'a fait que séparer davantage catholiques et protestants en précisant la doctrine de l'Église. De là les difficultés que rencontrera Pie IV, auprès des pouvoirs publics aux prises avec les réformés, pour ramener de nouveau à Trente le concile (chap. I). Convoquée, après de multiples démarches diplomatiques, par une bulle ambiguë, l'assemblée s'épuise pendant près de deux années en des luttes stériles (chap. II-IV); non qu'elle s'occupe de définitions dogmatiques, mais on en est arrivé aux questions délicates des réformes réclamées *pour* Rome autant et plus que pour le reste de la chrétienté. Si les débats sur l'origine de la juridiction des évêques et sur la résidence prennent une ampleur inattendue et tournent à l'âpreté ou à l'aigreur, c'est qu'il s'agit non seulemnt des droits respectifs de l'épiscopat et du Saint-Siège, mais de supprimer, malgré le coup porté aux finances pontificales, de graves abus, en particulier le cumul des bénéfices et la dispense de la résidence, causes incontestées du progrès foudroyant de la Réforme. Ceci ne ressort pas clairement du récit un peu touffu de M. Richard. Les deux chapitres du VIe livre exposent, d'après les sources plus haut indiquées, la diplomatie de Morone, qui parvient, en divisant l'opposition, à maîtriser l'assemblée et à la clore. Les dernières pages (995-1027) résument, d'après Pastor, la ratification du concile par le pape, l'achèvement de certains travaux entrepris à Trente, comme l'Index, le bréviaire, le catéchisme, la révision de la Vulgate, enfin la première application des décrets.

G. Constant.

F. Méjecaze. — *Fr. Ozanam et l'Église catholique.* — Paris et Lyon, Emmanuel Vitte, 1932. In-8° de xii-382 pages.

Ce n'est pas une nouvelle biographie d'Ozanam que M. Méjecaze a voulu nous apporter dans cette thèse de doctorat, et avec raison. Il s'est scrupuleusement renfermé dans le sujet qu'il annonce : quelle idée Ozanam s'est-il faite de l'Église, et par quels moyens a-t-il voulu la servir ? Il n'a pas eu de peine à montrer que l'originalité de son héros est d'avoir conçu une apologétique avant tout historique. Après quelques considérations préliminaires sur les milieux religieux dans le premier tiers du xixe siècle, et sur les influences qu'a subies Ozanam, il nous donne sous quelques rubriques bien choisies un certain nombre de citations textuelles ou d'analyses, une espèce d'inventaire des idées d'Ozanam, lesquelles s'ordonnent très naturellement autour d'une conception centrale, qui est l'action civilisatrice de l'Église, particulièrement au Moyen Age. On peut dire que la vie d'Ozanam a été consacrée à la démontrer. A coup sûr on le savait en gros, mais on le comprendra mieux encore après avoir lu M. Méjecaze.

La dernière partie du livre — la plus brève, et c'est un peu dommage, car elle est la plus personnelle — aborde la question fondamentale : n'est-ce pas nuire à Ozanam aux yeux de bien des

gens que de tant insister sur ses intentions apologétiques ? Et s'il est vrai qu'il a toujours écrit *ad probandum*, a-t-il droit au titre d'historien ? Le problème est délicat. Il est certain que la recherche scientifique suppose le détachement de toute idée préconçue, et beaucoup de soin à éviter « le plus grand dérèglement de l'esprit, qui est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient. » Il est non moins certain que cet état d'esprit est rare, et que ceux qui le réclament le plus bruyamment des autres sont souvent loin d'en donner eux-mêmes l'exemple. Cela se comprend d'ailleurs et s'excuse. « L'histoire ne sert à rien », cette boutade est piquante, mais paradoxale. En tous cas il n'est personne qui plus ou moins ne cherche à la faire servir à quelque chose. Elle peut en effet fournir des arguments pour ou contre bien des opinions religieuses, politiques ou sociales. Vaudrait-il mieux diviser le travail : les uns, les historiens, préparant les matériaux, les autres les utilisant ? Évidemment cela préserverait les premiers d'une grande tentation. Mais on voit tous les jours des incompétents emprunter, disent-ils, à l'histoire, des affirmations qui font sursauter les professionnels, et que ceux-ci ne risqueront jamais, si prévenus qu'ils puissent être d'ailleurs. On peut philosopher là-dessus à perte de vue. Nous ne croyons nullement illégitime, bien qu'elle ne laisse pas d'être dangereuse, la position d'Ozanam. En tous cas c'était, on peut le dire à sa décharge, celle de tous ses contemporains. Ils écrivaient l'histoire sous l'influence de doctrines et de systèmes.

Ce défaut, dans la mesure où cela en est un, venait d'un autre, plus grave encore, la mauvaise organisation de l'enseignement et du travail historique. Érudition et technique, d'une part, et exposition historique de l'autre, étaient choses tout-à-fait séparées, comme aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les professeurs, en fait de méthode d'enseignement, ne connaissaient que la grande leçon, disons la conférence, avec ses tentations et ses inconvénients. L' « éloquence » passait pour une de leurs qualités les plus essentielles. Ils trouvaient tout naturel de publier leurs livres sous forme de leçons. Les cadres étaient très insuffisants : il ne paraissait pas ridicule de charger Ozanam d'enseigner quatre littératures. On était — c'est toujours plus ou moins le cas dans l'enseignement, mais alors bien plus qu'aujourd'hui — on était condamné à apporter des synthèses, dans un temps où elles étaient bien plus prématurées encore qu'aujourd'hui. Les moyens d'information étaient bien moindres que ceux dont nous disposons. D'où le caractère presque forcément provisoire et superficiel du travail historique d'alors. Il faut savoir un très grand gré à ceux qui ont tout de même, sur certains points, comme Ozanam dans les études dantesques, apporté des résultats durables et des acquisitions définitives.

Depuis, d'ailleurs, que l'érudition n'est plus séparée de l'histoire, un autre inconvénient est apparu. Il paraît que nous autres historiens nous écrivons l'histoire d'une façon si ennuyeuse, qu'il est devenu indispensable de créer, à l'usage du public, l'histoire romancée. C'est bien la pire régression intellectuelle qui soit.

E. JORDAN.

Séverin CANAL. — *Notes historiques sur le département de Tarn-et-Garonne en 1830.* — Montauban, imprimerie Forestié, 1932. In-8° de 58 pages.

De l'excellente étude consacrée au Tarn-et-Garonne en 1830 par M. Séverin Canal, archiviste de ce département, nous extrayons les renseignements suivants qui concernent l'histoire religieuse.

I. — *Enseignement primaire et secondaire.* A Montauban même, en 1831, 3 écoles tenues avec grand succès par les Frères de la Doctrine chrétienne (500 élèves), une autre école catholique avec maîtres laïques (115 élèves), une école protestante fort bien organisée avec 111 élèves, plus trois autres écoles protestantes à Bio, au Fau et à Saint-Martial (110 élèves). Pour les filles, quatre écoles congréganistes dont on ignore la population scolaire et une école protestante dirigée par une demoiselle Bagel avec 80 élèves. M. Anquetil, directeur de l'École protestante créait en même temps le premier cours d'adultes de Montauban. Très peu de renseignements sur le reste du département.

En 1834, le recteur de l'Académie de Toulouse, après enquête, évaluait le nombre des écoles primaires de Tarn-et-Garonne comme il suit : Garçons : 119 écoles publiques et 92 privées. Filles : 24 en tout tant publiques que privées. Les instituteurs laïques sont très nettement inférieurs aux Frères de la Doctrine chrétienne et aux instituteurs protestants.

Trois collèges secondaires : Montauban : Principal, abbé Farges; Castelsarrasin (Principal laïque); Moissac : Principal, abbé Simon. P. 17 : « D'autre part le grand nombre d'élèves des petits séminaires de Montauban et de Moissac ne permet pas de douter que, malgré les fameuses ordonnances de 1828, ils ne fussent à bien des égards des établissements d'enseignement secondaire libre...

Ce que nous appellerions aujourd'hui l'enseignement libre des jeunes filles n'existait pas. Pratiquement, il était représenté par un certain nombre de maisons d'éducation qui, religieuses ou laïques, avaient toutes un caractère privé. Mentionnons à Montauban en première ligne les Dames de la Congrégation de Saint-Maur ou Dames Noires, au faubourg du Moustier dont l'établissement était qualifié de Maison royale de Saint-Maur et recevait des boursiers d'État. Il y avait aussi les Ursulines... »

II. — *Cultes.* Bienveillance du gouvernement de la Restauration à l'égard du culte catholique et du culte protestant.

Les autorités civiles participent aux cérémonies religieuses, notamment aux processions de la Fête-Dieu. A celle du 13 juin 1830, le préfet et les directeurs des services départementaux sont invités. Le commandant des forces militaires fournit une escorte. De même à celle du 15 août, dite du Vœu de Louis XIII. La Saint-Charles, patron du roi (4 novembre) est célébrée comme une fête nationale.

1. E. RABAUD, *L'école primaire dans la commune de Montauban avant et après la Révolution.* Paris, Montauban, 1897.

L'évêque de Montauban, Mgr Louis-Guillaume Valentin du Bourg, a deux vicaires généraux. Le chapitre cathédral comprend 10 chanoines titulaires, 36 honoraires. Les prêtres des principales églises du chef-lieu de canton sont seuls qualifiés de curés. Les autres étaient des desservants : ils étaient au nombre de 248 et il y avait de plus une dizaine de cures vacantes. Aucun desservant ne paraissait biner.

« Il semble que le recrutement du clergé s'opérât dans ces conditions assez facilement. Il est vrai que le diocèse de Montauban comptait 80.000 âmes de plus qu'aujourd'hui. On signalait 100 élèves au Grand Séminaire de Montauban (classes de 4e et au-dessus), 60 au Petit Séminaire de Moissac (5e et au-dessous). »

Pas d'état d'ensemble des maisons religieuses : les *Annuaires départementaux* du temps sont muets sur ce chapitre. « Il semble en tout cas qu'elles étaient beaucoup plus nombreuses en 1830 qu'en 1815. Citons, en mettant les Sœurs hospitalières à part, les Dames du Refuge établies à Montauban en 1817, les Dames de Saint-Maur installées à Montauban en 1816 et à Saint-Antonin en 1822; les Ursulines établies à Montauban en 1817, à Auvilar en 1828, à Montpezat en 1831; les Carmélites à Montauban et à Moissac en 1823-1826. Enfin les Sœurs de la Miséricorde avaient leur maison-mère à Moissac depuis 1802. Il ne paraissait exister d'autre congrégation d'hommes que celle des Frères de la Doctrine chrétienne, à Montauban, dont les rapports officiels signalent qu'ils avaient la sympathie des populations ouvrières. »

Des missions avaient été prêchées avec un grand succès à Moissac en 1818, à Castelsarrasin en 1820, à Montauban en 1828.

P. 21 : « En résumé, la Restauration marque pour la religion catholique dans notre département une véritable renaissance. Protégée et honorée par le gouvernement, servie par un clergé qui semble avoir été suffisant pour répondre aux besoins du culte, elle représentait véritablement une force sociale sur laquelle s'appuyaient les pouvoirs publics. »

Pourtant, les protestants n'ont pas à se plaindre de leur côté. « Si l'on met à part la période des violences meurtrières qui signalent la Terreur Blanche, il semble au contraire que la Restauration ait eu le souci de s'attacher les réformés » (p. 21). Elle a grand soin de leur faire une place honorable dans les charges publiques, ainsi qu'en témoignent les noms de nombreux fonctionnaires protestants qui figurent dans le *Calendrier* du département. Sur les seize conseillers généraux, le préfet, dans ses propositions, a toujours soin de réserver trois ou quatre sièges aux réformés. L'administration départementale est représentée aux cérémonies protestantes comme aux catholiques. On évalue en 1820 le nombre des protestants de Tarn-et-Garonne à 11 409, dont 10 266 dans l'arrondissement de Montauban, 1 113 dans celui de Caltelsarrasin et 30 seulement dans celui de Moissac, la plupart à Castelsagrat. Ils sont au nombre de 5 247 dans la commune de Montauban, la plus forte agglomération protestante du département, avec Négrepelisse — 1 571 âmes — la seule commune où ils l'emportent sur les catholiques. En

négligeant le gros noyau de Caussade et le petit groupe du Mas-Grenier, ils paraissaient nettement localisés dans les vallées du Tarn et de l'Aveyron et leurs abords. La Faculté de théologie protestante de Montauban, créée en 1809, est installée au couvent de Sainte-Claire; elle a été doublée en 1827 d'un séminaire[2]. En 1830 elle a pour doyen le pasteur Bonnard et compte cinq professeurs. « C'est un foyer de culture dont les protestants de Montauban sont fiers et qui semble les attacher au régime.

D'ailleurs le temps des guerres religieuses peut paraître passé. Mgr de Cheverus qui a occupé le siège épiscopal de 1824 à 1826[3], secondant en cela les vues certaines de l'administration, a fait beaucoup pour opérer la pacification des esprits. Connaissant les préventions que la masse du peuple de Montauban, toujours très loyaliste, nourrissait contre les réformés, il avait essayé de les apaiser. Il faut croire qu'il y avait réussi, puisqu'un rapport confidentiel daté du 21 octobre 1828, émanant du vicomte de Beaumont, alors préfet de Tarn-et-Garonne, assure que « les protestants suivaient ses instructions comme les catholiques... » Lorsqu'au milieu des regrets universels, il eût quitté Montauban pour aller prendre possession du siège archiépiscopal de Bordeaux, son successeur Louis du Bourg, à son entrée à Montauban, trouva l'autre confession représentée officiellement.

Toujours d'après M. de Beaumont, l'arrivée du nouvel évêque arrêta cette heureuse évolution. Mgr Du Bourg était, dit-il, rempli de vertus et de bonnes qualités et livré à ses propres inspirations il eût été très raisonnable, mais il se laissa dominer par l'abbé Pouget. Ils attirèrent à Montauban l'abbé Guyon et ses missionnaires qui annihilèrent en peu de jours tout le bien opéré par Jean de Cheverus[4]. « Le jour de la plantation de la croix (3 juin 1828), ajoute le préfet, fut un jour de terreur pour les protestants. »

Peu après, la riche bourgeoisie protestante de Villebourbon, qui formait la majorité de la classe moyenne, s'abstint, quoique royaliste constitutionnelle, de fournir des représentants à la garde d'honneur formée pour recevoir la duchesse de Berry, le 24 septembre 1828.

Pourtant l'administration ne se découragea pas et quelques mois plus tard (10 août 1829), le nouveau préfet, M. de Puységur, louait le calme de la population protestante. Il avait cherché à faire de la préfecture un terrain neutre où se rencontreraient des membres éminents des deux confessions, et il assurait qu'il avait pu rapprocher des personnes qui jusque-là n'avaient aucunes relations sociales. » Après la révolution de 1830 la bourgeoisie protestante se ralliera d'enthousiasme à la monarchie de Juillet.

Du point de vue qui est le nôtre dans ces pages, il faut savoir

2. E. Doumergue, *L'Académie et la Faculté de Montauban*, 1906.
3. Voir *Vie du cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux*. Paris, 1842.
4. Abbé Moncet, *Le Sténographe montalbanais ou Relation de la Mission de Montauban*, 1828.

le plus grand gré à M. Séverin Canal de sa monographie si précise et si objective. Souhaitons qu'il ait des imitateurs dans d'autres départements. Car l'histoire des diocèses de France au XIXe siècle reste presque tout entière à écrire.

R. DURAND.

Abbé Pierre ESPEUT. — *Une seigneurie ecclésiastique. Allauch des origines à 1595, d'après des documents inédits.* Préface de M. Raoul BUSQUET. — Marseille, éditions Publiroc, 1932. In-8° de VI-288 pages.

Allauch — *Alaudium* — est une pittoresque petite ville limitrophe de Marseille. Des vestiges nombreux prouvent que ce lieu fut habité depuis une haute antiquité, mais il reste à démontrer qu'il y ait eu jamais une agglomération, à l'époque gallo-romaine, sur la colline où se dressent encore les ruines du château féodal. Ce n'est qu'à la fin du Xe siècle qu'on peut considérer comme certaine la fondation par les vicomtes de Marseille d'un centre agricole appelé Allauch-le-Vieux. Comme plusieurs membres de la famille vicomtale furent évêques de Marseille, le futur territoire d'Allauch se trouva, par suite des divers partages qui eurent lieu dans le courant du XIe siècle, en partie sous la domination de l'évêque et en partie sous celle des vicomtes. A la suite d'une révolte du vicomte Pons de Peinier contre l'évêque, un accord intervint vers 1121 qui fit passer à l'Église la partie des possessions vicomtales dans laquelle se trouvait Allauch; l'acte donnant expressément ce territoire au chapitre n'a pas été retrouvé, mais il est très vraisemblable qu'il fut passé à cette date; les chanoines firent administrer leur nouveau domaine par un *châtelain,* sorte de fonctionnaire héréditaire dont un accord, conclu le 20 août 1130, définit très précisément la situation inférieure vis-à-vis du chapitre suzerain.

C'est peu après cette date que furent construits le château, dont quelques pans de mur subsistent encore sur la colline — *mons Rodinacus* — et sans doute aussi l'église paroissiale. Le château du moins était achevé en 1150 : un acte de Raimond Bérenger le mentionne clairement. Le chapitre est alors bien maître d'Allauch; la possession lui en est confirmée par l'Empereur en 1164; mais il lui reste pourtant à conquérir une indépendance plus complète encore en éliminant le châtelain que ses possessions territoriales tendaient à rendre dangereux : c'est à quoi les chanoines arriveront après une lutte qui eut pour terme l'abandon en 1214 de l'administration de la seigneurie par le châtelain Ancelme et une nouvelle confirmation, en 1217, par les vicomtes et leur renonciation définitive à toute revendication sur Allauch.

Le chapitre avait déjà, en 1207, institué un prieur chargé d'administrer, conjointement avec le châtelain; ce mandataire, de-

meuré seul à partir de 1217, était désigné par un conseil épiscopal institué dans ce but en 1223. Mais, en 1271, un chapitre général décida l'union du château et de l'église d'Allauch à la Prévôté et ce fut alors le prévôt qui devint seigneur et prieur. Cette situation dura jusqu'en 1337, date à laquelle l'administration fut de nouveau dévolue au chapitre qui devait la garder jusqu'en 1789 avec l'aide d'un *baile* et d'un châtelain d'abord, puis d'un baile seulement.

Une fois affranchi des châtelains héréditaires, le chapitre eut à lutter contre les comtes de Provence au sujet du fouage et des cas royaux; contre la cour d'Aix au sujet du *merum imperium* et de la justice; contre Bertrand des Baux au sujet de l'aliénation de la Bastide d'Allauch, dépendance de la seigneurie; contre les dames de Saint-Sauveur au sujet de la dîme de leur domaine de Ville-Vieille; plus tard, contre les consuls de Marseille au sujet du quartier de Château-Gombert qui fut, après un long procès, disjoint de la seigneurie du chapitre par une convention conclue en 1595 avec les possédant-biens de ce quartier, Marseillais pour la plupart.

L'église paroissiale resta installée jusqu'au début du XVIe siècle dans l'ancien château sous le titre de Notre-Dame; elle fut, vers 1503, délaissée pour une église d'accès plus commode, Saint-Pierre, mais néanmoins assez éloignée de l'agglomération. Le culte paroissial fut transféré un peu plus tard — sans doute vers 1558 — dans l'église actuelle de Saint-Sébastien. Le vicaire perpétuel était nommé par l'évêque sur présentation du chapitre et après sévère examen de ses mérites et capacités : son revenu était appréciable; il fut fixé en 1566 à 16 charges de blé, 30 milleroles de vin et 80 florins.

La justice seigneuriale était administrée par un juge et un baile nommés chaque année au chapitre général; c'est par là que la cour d'Allauch se distinguait des autres cours seigneuriales qui avaient des lieutenants de juge permanents.

Assurée pendant longtemps par les chanoines, l'administration communale ne fut confiée qu'en 1384 à des syndics; tout au moins ne trouve-t-on pas trace de ces magistrats à une date antérieure. Jusque-là, mais seulement quand les circonstances l'exigeaient, on convoquait le conseil général des chefs de famille. Le conseil permanent ne sera créé qu'en 1491, après que les syndics apparus en 1384 auront administré pendant tout ce laps de temps, assistés seulement du conseil général rassemblé à intervalles inégaux.

A cette étude très complète, comme on le voit, et bien documentée, s'ajoute un tableau très poussé de la vie rurale et familiale des habitants. Des listes de seigneurs, de bailes et châtelains, de juges, de vicaires perpétuels et de syndics fournissent à l'ouvrage un cadre chronologique très précieux.

M. l'abbé Espeut a fait preuve dans cette excellente monographie d'un sens très averti de l'histoire. Il a réduit au minimum la part de conjecture inhérente à toute investigation rétrospective

remontant si haut dans le passé; il a su également interpréter avec justesse la suite un peu complexe des premiers conflits entre le chapitre d'un côté et les évêques ou les vicomtes de l'autre.

A ces titres et aussi par le soin avec lequel sont établis les textes publiés en annexe, par le choix sobre et toujours judicieux de ceux qu'il cite dans son tableau de l'administration seigneuriale, son travail s'élève très au-dessus d'une simple monographie locale. Il apporte à l'histoire des institutions féodales comme à celle de la vie religieuse au Moyen Age une très utile contribution.

Emile Isnard.

Mgr Baudrillart. — *Vingt-cinq ans de Rectorat. L'Institut catholique de Paris, 1907-1932.* — Paris, J. de Gigord, 1932. In-8° de IV-382 pages.

Son Excellence Mgr Baudrillart, archevêque de Mélitène, recteur de l'Institut catholique, membre de l'Académie française, célébrait aux premiers jours de l'année 1932 le vingt-cinquième anniversaire de sa charge rectorale. A cette occasion, il a réuni dans un très beau volume les paroles par lui prononcées dans les circonstances les plus solennelles touchant la vie de l'Institut catholique : vingt-cinq discours de rentrée devant les évêques protecteurs, y compris le discours du cinquantenaire en 1925; quelques allocutions exceptionnelles : pour l'élection de M. Branly à l'Académie des sciences; pour le troisième centenaire de la maison des Carmes; pour le jubilé sacerdotal du Recteur et son élection à l'Académie française; pour la Fondation des morts de la guerre; pour le sacre épiscopal du Recteur.

De l'Avant-propos, bref et plein de choses, nous détachons ces lignes : « Le Recteur élu à l'aube de 1907 a vu les premiers temps, si amers et si fertiles en périls, de la séparation de l'Église et de l'État, la confiscation des bâtiments de l'Institut catholique, la menace en apparence imminente de l'abrogation de la loi du 12 juillet 1875, qui avait institué l'enseignement supérieur libre; il a vu la guerre et ses suites; la mort sur les champs de bataille de trois cent soixante-trois de ses étudiants ou anciens étudiants, les obus tombant autour de la maison des Carmes, demeure de l'Université catholique; cette Université réduite, par les appels aux armes des maîtres et des élèves, à un minimum d'existence, mais vivant et travaillant quand même. Puis il a été témoin d'une renaissance de la vie chrétienne dans la jeunesse française, d'un rapprochement entre l'Église et l'État, de la restitution, onéreuse d'ailleurs, à ses légitimes propriétaires, du domaine de l'Institut catholique, enfin l'essor pris par cet Institut, la multiplication des maîtres, des étudiants, des enseignements... »

Il n'appartenait qu'à Mgr Baudrillart de résumer ainsi la vie de l'établissement qu'il dirigea pendant un quart de siècle, après y avoir enseigné pendant un premier quart de siècle. Mais nous

devons dire le très grand prix de ces pages qui, après avoir été pour beaucoup un régal littéraire, demeurent pour tous des pièces d'archives. On attendait chaque année, avec quelque impatience, ce rapport de rentrée, en se demandant comment l'orateur résoudrait le difficile problème de traiter devant un auditoire à peine renouvelé des questions pas toujours nouvelles, en évitant les redites. Et chaque fois on goûtait l'impression de l'actualité vivante dans un cadre rajeuni. Les historiens de la France catholique puiseront à pleines mains dans ce répertoire, qui témoigne d'un mouvement soutenu vers l'expansion de la vie religieuse dans notre pays.

Il faut ici laisser parler les chiffres. Le premier discours de rentrée, en novembre 1907, accusait un total de 622 étudiants. Au cours des années précédentes, ce nombre avait été quelquefois dépassé de quelques dizaines, pas plus. En 1920, malgré la profonde saignée pratiquée par la guerre, il s'était relevé à 900. En 1931, il s'élevait à 2 298. C'est-à-dire que la population scolaire de l'Institut catholique avait, au cours des vingt-cinq ans, beaucoup plus que triplé; et au cours des onze dernières années, elle avait beaucoup plus que doublé. Il va sans dire que l'accroissement de la population scolaire supposait un accroissement proportionnel du personnel enseignant. Des créations nouvelles, telles que l'École supérieure des sciences économiques et commerciales, et l'admission de plus en plus large des étudiantes aux cours universitaires, expliquent pour une part cette ascension. Rien de tout cela ne put être réalisé que par une attention vigilante à tous les détails d'un organisme de plus en plus complexe et un effort soutenu pour faire face à des charges toujours croissantes, supportées exclusivement par la générosité catholique, dont la construction des murs de l'Institut catholique est le chef-d'œuvre inachevé. En des circonstances très difficiles, l'œuvre a conquis une place au soleil qu'on songe de moins en moins à lui disputer, et souvent de précieuses sympathies.

Ce livre sera lu par ceux qui cherchent un réconfort aux heures graves; il sera feuilleté par beaucoup d'autres. La table onomastique, groupant un millier de noms, éveille la curiosité; on ne découvre pas sans émotion tant de faits enregistrés à leur date par le loyal historien qu'est Mgr Baudrillart, et illustrant les annales de la meilleure France.

Après ce recueil si plein de faits, un autre recueil était en vue, contenant les discours du Recteur aux jeunes gens. Cette promesse est maintenant accomplie. Beaucoup de ces discours n'étaient pas inédits; mais la plupart demeuraient d'abord difficile. Les auditeurs, qu'ils firent vibrer à tant d'émotions diverses, sauront à l'orateur un gré infini de ce nouveau présent, où ils trouvent plus encore de son âme.

Adhémar d'Alès.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE ET TEXTES

Guy de La Batut. *Henri III* (Les amours des rois de France racontées par leurs contemporains. Documents mis en ordre et annotés par Guy de La Batut). Paris, éditions Montaigne, 13, quai de Conti, 1931. In-12 de 222 pages, 15 francs.

On a réuni dans ce volume *La vie et faits notables de Henry de Valois,* ouvrage de Jean Boucher, publié l'année même de l'assassinat du roi, en 1589; des fragments de la *Description de l'Isle des Hermaphrodites,* qui est une satire des mœurs de Henri III ; et des extraits d'écrivains contemporains, notamment de Brantôme, sur Henri III et les femmes, et aussi sur les mignons du roi.

Cette publication, qui rappelle les petits livres de Zeller sur l'Histoire de France, est loin d'en avoir l'agrément et le mérite. Bien que l'érudition ne soit pas directement intéressée par des productions de ce genre, il eût été bon d'indiquer sur quelle édition chaque texte était établi. La réimpression du pamphlet de Jean Boucher, le morceau le plus substantiel du recueil, est déparée par trop de fautes. L'orthographe adoptée, différente des formes actuelles, ne reproduit pas la graphie des textes anciens. L'annotation surtout est insuffisante, et c'est ce défaut que lui reprocheront sans doute bien des curieux gênés dans leur lecture par tant d'allusions et d'archaïsmes laissés sans explication.

V. Carrière.

V. Dubarat. *Histoire de l'hérésie de Béarn.* Manuscrit de Pierre de Salefranque, conseiller du roi, secrétaire et garde-sacs du parlement de Navarre, publié pour la première fois par M. le chanoine V. Dubarat, tome II. Tarbes, Lesbordes, 1932. In-8° de 296 pages.

Avec ce second volume que M. Dubarat consacre à la publication d'un manuscrit inédit, nous possédons maintenant, en entier, la source certainement la plus complète et la plus précieuse pour l'histoire du protestantisme en Béarn.

En rendant compte ici[1] du premier volume, nous avions dit d'où venait l'intérêt exceptionnel de ce texte. L'auteur, que M. Dubarat, après de longues recherches, est parvenu à identifier, est un protestant converti, garde-sac au parlement de Navarre et qui est mort prêtre, curé de Mourenx, dans les Basses-Pyrénées, juge métropolitain au Parlement et chapelain royal : Pierre de Sale-

1. Tome XII (1926), p. 483.

franque (1600-1687). Contemporain, ou à peu près, des faits qu'il raconte, il était bien placé pour écrire cette histoire. Ajoutons qu'il était aussi des mieux qualifiés, non pas seulement par ses fonctions, mais plus encore par sa formation intellectuelle et par son esprit critique. Une simple impression de première vue suffit à en juger : les quatre chapitres qui forment ce second volume, tiennent en 64 pages, tandis que les documents qui accompagnent le texte, en remplissent 237. Par le souci qu'il a de ne rien affirmer sans l'appuyer de pièces justificatives nombreuses et toutes bien choisies, — d'autant plus précieuses pour nous que la plupart d'entre elles sont aujourd'hui perdues, — il montre qu'il aurait pu être de la grande école des historiens du XVIIe siècle.

La période étudiée dans ce tome second va de 1599 à 1668 : c'est l'histoire « de la décadence de l'hérésie » ainsi que dit l'auteur. Ce qui fait l'intérêt de ce récit ce n'est pas l'exposé lui-même, car il est souvent aride comme une table de matières mais plutôt la valeur des documents utilisés. Salefranque, préoccupé d'objectivité, laisse parler les faits et se contente, bien souvent, d'analyser les nombreux cahiers et mémoires que catholiques et protestants, se répondant les uns les autres, envoyaient fréquemment au roi, et d'analyser aussi les réponses qui y étaient faites. On suit donc, pour ainsi dire, pas à pas, les étapes successives qui, pendant cette période de la contre-réforme, ont réintégré peu à peu l'exercice du culte dans les diverses paroisses du Béarn. A travers ces négociations, ces démarches et ces contre-démarches, les réclamations des uns et les protestations des autres, on devine les difficultés que rencontra l'œuvre d'apaisement entreprise sous Henri IV et poursuivie dans le même esprit, sous Louis XIII et sous Louis XIV.

Il faut donc remercier M. Dubarat, l'infatigable président de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, d'avoir mené à bien l'achèvement de cette publication : sa connaissance de l'histoire locale et ses nombreuses études sur le protestantisme en Béarn, lui ont permis d'enrichir le texte de notes érudites et de donner ainsi une notable plus-value à ce manuscrit déjà précieux par lui-même.

J. ANNAT.

André MONGLOND. *La France révolutionnaire et impériale. Annales de bibliographie méthodique et description des livres illustrés.* Tome II, années 1791-1793. Grenoble, Éditions B. Arthaud, 1931. In-8° de 1 166 col., 24 pl., 190 francs.

Nous avons signalé le premier volume de cet excellent ouvrage, aussi remarquable par son érudition minutieuse que par la beauté de sa présentation typographique. Le tome II comprend les années 1791 à 1793. C'en est dire l'importance. Un classement détaillé nous permet de retrouver tout de suite ce qui regarde un même personnage ou un même fait. D'assez nombreuses brochures concernent l'inhumation de Voltaire au Panthéon; chaque

année, on réédite copieusement Rousseau; d'autre part, l'année 1791 nous fournit encore une assez longue liste d'orateurs sacrés et de théologiens, mais leur nombre décroît ensuite jusqu'à devenir presque insignifiant, bien que 1793 voie une traduction nouvelle de l'*Imitation* par Beauzé et une Bible illustrée par Moreau le Jeune. Une littérature abondante discute la Constitution civile du clergé (son catalogue, pour la seule année 1791, occupe 92 colonnes !) Notons aussi les pamphlets anticléricaux, et, plus tard, les « catéchismes républicains », ou les opuscules relatifs aux pseudo-cultes révolutionnaires : on voit quel outil incomparable M. André Monglond met à la disposition des travailleurs.

Une seule chicane : Pourquoi la *Vie de Joseph Balsamo* est-elle classée sous la rubrique « Marie-Antoinette » ? L'affaire du Collier ne joue qu'un rôle épisodique dans cette biographie publiée lors du procès intenté au « comte de Cagliostro » par l'Inquisition romaine.

Auguste VIATTE.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Dom Charles POULET, bénédictin de l'abbaye de Saint-Paul de Wisques. *Histoire du Christianisme.* Fasc. I : *Antiquité.* Paris, Beauchêne, 1932. In-quarto de 160 pages, 20 francs.

Le R. P. dom Poulet, déjà avantageusement connu dans le clergé par son *Histoire ecclésiastique,* en deux volumes, commence la publication d'une *Histoire du Christianisme* qu'il a entreprise avec l'aide de quelques collaborateurs réputés. A en juger par le premier fascicule qui vient de voir le jour, on doit fonder les meilleurs espoirs sur cette publication. En 160 pages, est exposée l'histoire de l'Église durant les deux premiers siècles, jusqu'aux persécutions de Septime Sévère. La primitive église, l'Église et l'État aux deux premiers siècles, l'expansion de l'Église, l'Église devant le monde païen, tels sont les titres des parties principales de ce fascicule où se trouve réalisé le dessein de l'auteur : montrer le christianisme dans son influence sur les mœurs et la civilisation. On aime d'autre part à y trouver une grande richesse de documentation, un style alerte et agréable, une parfaite clarté d'exposition. La bibliographie de chaque question traitée est bien complète et mise à jour.

Cette synthèse large et opulente peut soutenir avantageusement la comparaison avec les Histoires de l'Église précédemment parues. Il est à souhaiter que les fascicules suivants gardent la même ordonnance que celui-ci, et ne se fassent pas attendre. A tous les membres du clergé, surtout aux professeurs et aux élèves des grands séminaires, même aux laïques instruits, cet ouvrage est appelé à rendre les plus grands services.

J. PETER.

Louis Le Fur. *Le Saint-Siège et le droit des gens.* Paris, Recueil Sirey, 1930. In-16 de vii-294 pages. Prix : 25 francs.

M. Le Fur a très heureusement réuni dans ce volume quatre études publiées par lui dans le courant de l'année 1929 et portant sur les sujets suivants : le Saint-Siège et le droit international, — le statut international du Saint-Siège après les accords du Latran, — la liberté et la souveraineté du Saint-Siège au regard du droit international, — le Saint-Siège et les États d'après les accords du Latran. Dans la littérature abondante qu'a de suite provoquée la conclusion des accords du Latran, l'ouvrage de M. Le Fur occupe une place particulièrement remarquable. Sans prétendre épuiser tous les aspects d'un sujet qui, comme il le dit dans sa préface, touche à tant de graves questions d'ordre historique, juridique et sociologique, M. Le Fur est allé tout droit à l'essentiel.

De façon sobre et précise il a fait l'historique de la « question romaine » et exposé la solution que lui ont donnée les accords du Latran. Par ces accords le Saint-Siège a recouvré la souveraineté territoriale. Le territoire sur lequel elle s'exerce est bien limité sans doute puisque la Cité du Vatican ne compte que 44 hectares. Cette exiguité de son territoire ainsi réduit au minimum strictement indispensable pour servir de point d'appui au pouvoir spirituel et lui assurer l'indépendance, n'empêche pas que le Saint-Siège se trouve de la sorte réintégré de façon incontestable dans le droit international positif. Certains juristes ne croyant, à tort du reste, qu'à la souveraineté territoriale, soutenaient jusqu'ici que les événements de 1870 avaient entraîné comme conséquence la disparition de la souveraineté du Saint-Siège. Il sera impossible désormais de renouveler la plaisanterie d'un goût plus que douteux à laquelle se livrait en 1911 le procureur général près la Cour de Cassation, lorsque, dans l'affaire du drapeau pontifical, il parlait de « l'Empire des consciences », État qui ne se trouve pas plus sur la carte du monde que « le royaume de Tendre ».

D'ailleurs, il n'est pas exact que la souveraineté territoriale soit la seule. M. Le Fur démontre avec une grande vigueur le vice de cette conception trop matérialiste. Il explique ensuite comment les événements politiques du siècle dernier, s'ils avaient enlevé au Saint-Siège ses possessions territoriales, n'avaient pu le dépouiller de la souveraineté. Il possédait jusque-là une double souveraineté : souveraineté territoriale, sur l'État pontifical, — souveraineté spirituelle, sur l'univers catholique tout entier. La première seule avait pu lui être ravie. Elle vient de lui être rendue. Mais la souveraineté spirituelle du Saint-Siège survivait, et cela suffisait pour que l'on dût toujours lui reconnaître la qualité de puissance souveraine. Désormais en tout cas les doutes sont levés, puisqu'à la souveraineté spirituelle vient s'adjoindre à nouveau la souveraineté territoriale.

De ces deux souverainetés qui appartiennent ainsi au Saint-

Siège, c'est la spirituelle qui bien évidemment est l'essentielle, la territoriale n'ayant que le caractère de point d'appui, de moyen d'exercice. Mais cette souveraineté spirituelle du Saint-Siège, qui ne connaît aucunes frontières, comment la concilier avec la souveraineté territoriale des différents États ? C'est là un grave problème, à l'examen duquel M. Le Fur a consacré toute son attention. Une étude très fouillée lui fait rejeter la conception d'une souveraineté indivisible et illimitée. D'après lui la souveraineté n'est en réalité autre chose que le droit de décider en dernier ressort sur un point donné, de telle sorte que tout doit se ramener à une détermination de compétence. Partant de cette idée, M. Le Fur s'attache à montrer comment, Église et État ayant des attributions bien distinctes, la souveraineté spirituelle du Saint-Siège et la souveraineté territoriale des différents États peuvent coexister sans se porter ombrage. Même pour les questions mixtes, M. Le Fur estime que la renonciation à la notion de souveraineté illimitée facilite bien l'accord.

On notera au passage bien des aperçus très suggestifs : sur la possibilité d'une certaine « désitalianisation » des services pontificaux, résultant de la situation nouvelle créée par les accords du Latran, p. 40; — sur le point de savoir si la présence permanente du Saint-Siège à la Société des Nations est ou non désirable, p. 41-44; — sur l'avenir des relations entre le Saint-Siège et le gouvernement fasciste, p. 130-136 ; — sur l'illusion dangereuse qu'il y aurait à croire que les accords de 1929 ont mis un point final au conflit entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, du moins pour l'Italie, p. 159.

L'ouvrage se termine très utilement par un recueil de textes. Ce sont tout d'abord, comme textes anciens, le décret de Schoënbrünn du 17 mai 1809 réunissant les États pontificaux à l'Empire français; le décret de l'Assemblée constituante romaine, du 9 février 1849; la loi des garanties, du 13 mai 1871. Viennent ensuite les textes actuellement en vigueur, comprenant notamment les accords entre le Saint-Siège et l'Italie, et les lois constitutionnelles de la Cité du Vatican[1].

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

1. Il sera permis d'exprimer le regret que la correction typographique laisse quelque peu à désirer. Il y a bien à la fin du volume une page d'*errata*, mais très insuffisante, puisqu'elle se borne à une seule rectification. D'autres auraient dû être faites. En voici quelques-unes. Page 2 ligne 6, et page 3 ligne 6, au lieu de Pie X, lire Pie IX. Page 73 ligne 10, au lieu de Clément VI, lire Clément VII. Page 83 ligne 30, au lieu de Saint-Siège, lire Brésil. Page 115 ligne 11, au lieu de Roumanie, lire Lithuanie. Page 118 ligne 19, au lieu de l'Italie, lire les États en général.

Plus d'un lecteur trouvera sans doute qu'il y a grande exagération à citer (p. 150) le nom de l'abbé de Saint-Pierre à côté de ceux de saint Augustin et de saint Thomas, de Vitoria, de Suarez et de Taparelli, parmi les grands théologiens et juristes qui ont su « trouver dans l'idée de bien commun un point d'équilibre entre les revendications individualistes et l'idée d'ordre social ». C'est vraiment faire trop d'honneur à l'abbé de Saint-Pierre, que de le placer en telle compagnie.

ART CHRÉTIEN

Jean VALLERY-RADOT. *La cathédrale de Metz. Description archéologique.* Paris, A. Picard, 1931. In-folio de 100 pages, planches hors-texte et figures.

Ce volume est l'un des fascicules du beau livre consacré à la cathédrale de Metz qui vient d'être publié sous la direction de M. Marcel Aubert, avec une préface de Mgr Pelt. Il contient beaucoup plus que ne l'annonce la modestie de son titre.

L'auteur, l'un des meilleurs archéologues de ce temps, décrit — et à merveille — cette belle et émouvante cathédrale, qui évoquait pour Barrès tout le passé de la Lorraine et dont l'histoire, demeurée jusqu'ici en partie mystérieuse, propose de nombreux problèmes d'influences et de dates à l'historien de l'art. Mais il n'a point borné là son dessein : il s'applique à résoudre chacun de ces problèmes, et, en s'aidant des textes et des critères archéologiques, il leur apporte des solutions que l'on peut tenir pour définitives.

Après avoir donné une restitution très judicieuse de la cathédrale romane disparue, dont le plan a certainement commandé pour une part celui de la cathédrale gothique, M. Vallery-Radot étudie celle-ci dans toutes ses parties, en notant au passage les moindres détails de modénature qui lui permettront de déterminer les différentes campagnes de la construction et leurs durées respectives. Il rappelle seulement les dates, connues depuis longtemps, des parties les plus tardives de l'édifice, le transept et le chœur, qui furent édifiés de 1486 à 1520, mais il démontre que la construction du gros-œuvre de la nef, l'une des plus hautes de France, s'échelonne sur une centaine d'années, du milieu du XIIIe siècle à 1350 environ. Tous ces aperçus sont écrits avec tant de précision et de clarté qu'aucune lecture ne saurait mieux montrer comment on construisait jadis nos cathédrales.

On a souvent comparé — plus ou moins justement — la cathédrale de Metz à celle de Strasbourg. Tornow, l'auteur du trop fameux portail qui depuis 1903 déshonore la façade de la cathédrale messine, avait cru discerner dans celle-ci le reflet de mystérieuses influences bourguignonnes. M. Vallery-Radot souligne au contraire les nombreux traits qui l'apparentent aux églises champenoises, notamment à la cathédrale de Reims, et c'est l'une des conclusions les plus neuves de son étude. On doit également l'approuver de n'avoir point cru que l'artiste qui sculpta si heureusement dans la pierre la légère frise de draperies des parties hautes de la nef s'était inspiré, comme le croyait Enlart, de ce qu'il voyait autour de lui quand, aux jours de fêtes, l'église était ornée de tentures et de branchages. Ce n'est là qu'un de ces nombreux thèmes décoratifs que la sculpture du Moyen Age emprunta à la peintume murale. En Italie, en Espagne et en France, des églises qui furent revêtues de peintures entre le VIIe et le XIIIe siècles, et qui subsistent encore, il en est bien peu où l'on ne voit point de ces

tentures simulées. Et ainsi la réalité est plus belle encore que l'aimable conjecture d'Enlart, puisqu'elle nous montre à travers les siècles la longue persistance de thèmes empruntés au premier art chrétien.

Le livre de M. Vallery-Radot est une excellente monographie de la cathédrale de Metz. C'est aussi un modèle de monographie archéologique que l'on ne saurait trop conseiller aux jeunes historiens de l'art d'avoir sans cesse auprès d'eux, sur leur table de travail. Fermement pensée, bien ordonnée et écrite dans une langue excellente, — claire, précise et cependant élégante — elle montre comment un travail d'érudition et d'analyse peut atteindre à l'œuvre d'art.

Jean HUBERT.

Gustave DUHEM. *Les églises de France. Morbihan.* Paris, Letouzey et Ané, 1932. Grand in-8° de VII-227 pages, plan et figures.

Voici le premier volume d'une collection destinée à rendre les plus grands services et qui n'est autre chose qu'un répertoire historique et archéologique par département de toutes les églises de France, à quelque époque qu'elles appartiennent, anciennes ou modernes, grandes ou petites, encore en usage, désaffectées ou en ruines. Ces édifices sont étudiés dans l'ordre alphabétique des communes. Chaque notice comprend un historique, avec l'indication des textes qui permettent d'établir les dates de la construction, puis une description succincte, enfin une étude du mobilier, des vitraux, des objets d'art que renferme l'édifice, et une bibliographie sommaire. Une table des noms de lieux, des vocables et des monuments étudiés et une table des noms d'artistes cités terminent le volume. L'illustration comprend, dans chaque volume, outre une carte où sont marqués les communes, abbayes, prieurés et chapelles du département, les plans des principaux monuments — tous ramenés à la même échelle de 0 m. 02 par mètre — et des photographies.

C'est, suivant ce plan judicieux, que M. Duhem nous présente les 981 églises ou chapelles du département du Morbihan. Les églises romanes y sont rares. Les églises gothiques du XIIIe siècle n'existent pour ainsi dire pas dans ce département. Le XIVe siècle y a laissé peu de traces « mais on reste confondu, écrit l'auteur, devant l'incroyable floraison d'édifices religieux des XVe et XVIe siècles ».

M. Duhem se défend par modestie de vouloir tirer des conclusions générales, mais nous lui en voulons un peu de cette modestie. Nous formulons le vœu que dans les prochains volumes les auteurs, forts de toutes les monographies qu'ils auront rédigées, ne craignent point de présenter une synthèse générale de l'évolution de l'architecture religieuse dans la région étudiée. Lorsque ces lignes paraîtront, les départements du Cher, de la Charente, de la Seine, de l'Allier, de la Creuse, du Finistère seront publiés ou à la veille de l'être. On ne peut que féliciter M. Marcel Aubert

d'avoir pris l'initiative de cette grandiose publication. Lorsqu'elle sera achevée, on sera en possession non-seulement d'un inventaire de richesses d'art incomparable, mais encore d'un répertoire de plans et de formes tel qu'il n'est pas exagéré de prédire qu'il en résultera très vraisemblablement un reclassement complet de nos écoles d'architecture religieuse.

Jean VALLERY-RADOT.

Henri DROUOT. *L'atelier de Dijon et l'exécution du tombeau de Philippe le Hardi. Notes critiques.* Tiré à part de la *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art,* t. II, janvier 1932, p. 11-39, 2 pl., in-4°.

M. Drouot demande qu'on lui pardonne le recueil de documents joint à ses notes; nous l'en féliciterons au contraire, car nous pensons que le plus grand service à rendre aux historiens d'art est précisément de publier d'une façon critique les textes sur lesquels on discute à l'envi sans les connaître. Ces trente-huit documents (ou mentions d'absence de documents, qui n'ont pas moins d'importance) donnent à l'article une base solide qui rassure le lecteur et qui lui permet d'adopter en connaissance de cause les conclusions de l'auteur.

C'est en octobre 1384 que commencent les achats de pierre pour la future sépulture de Philippe le Hardi; en 1385 l'atelier de Jean de Marville est installé et fonctionne. Le 13 septembre 1386, le duc rédige son testament et confirme sa volonté d'être inhumé à Champmol. En 1386-87, les comptes mentionnent Claus de Haine, venu spécialement de Tournai à Dijon pour travailler à la sépulture, et particulièrement aux architectures, au cloître d'albâtre qui encadre les pleurants. Car il ressort des textes publiés que la première période a été consacrée uniquement à la partie architecturale. Ni Marville, ni Haine, n'ont donc fait aucun pleurant. Mais Jean de Marville a conçu le plan d'ensemble qui a commandé toute l'ordonnance décorative du sarcophage, dont les pleurants sont un élément essentiel. Marville meurt en 1389, avant le 21 juillet. Le 23 juillet, Claus Sluter est nommé à la direction de l'atelier, dont il faisait partie dès 1385. Il poursuit avec lenteur les travaux d'architecture; en effet, il mène de front plusieurs entreprises importantes, et l'utilisation du tombeau paraît encore lointaine. La partie architecturale est à peine terminée, quand la mort de Philippe le Hardi, le 27 avril 1404, fait entrer l'atelier dans une période d'activité. Le 11 juillet, Jean sans Peur conclut avec Sluter un marché pour l'achèvement du tombeau en quatre ans; on trouve dans ce document, pour la première fois, mention de la décoration sculpturale : le gisant, dont les détails sont encore réservés, quarante pleurants, sur le modèle des deux qui existent déjà, cinquante quatre angelots... Il apparaît donc clairement que Claus Sluter a arrêté les parties sculpturales du tombeau, et c'est sans droit qu'on a voulu limiter son œuvre personnelle aux deux pleurants mentionnés au marché, qui, d'ailleurs, n'étaient peut-

être que des maquettes. Malheureusement, les comptes manquent de 1401 à 1405, de sorte qu'on ignore quand Sluter a cessé de travailler. Il meurt entre le 24 septembre 1405 et le 31 janvier 1406. On peut supposer qu'il a pu terminer un certain nombre de figurines, au moins en préparer les maquettes. Son neveu Claus de Werve, à l'atelier dès 1396, continue son œuvre, achève le montage, termine les pleurants, sculpte le gisant, et livre le tombeau en 1411.

Telles sont les grandes lignes de l'histoire de la célèbre tombe de Dijon, et l'on saura gré à M. Drouot de les avoir retracées d'une façon aussi nette. On parcourra avec intérêt les textes qu'il publie et dont l'ordre chronologique fait ressortir d'une façon très nette la marche des travaux. Peut-être ne sera-t-on pas toujours d'accord avec lui sur des points de détail. C'est ainsi que la pierre de Tonnerre dont il est question à la pièce 1 ne saurait être de l'albâtre. C'est une pierre beaucoup moins fine, bien que de qualité excellente, et qu'on utilise pour la construction et la sculpture monumentale. Il est fort intéressant de la voir fournie ici par un maçon de Troyes; les Troyens, relativement voisins des carrières de Tonnerre, les utilisaient en grand pour leurs édifices, comme nous comptons le prouver prochainement. — Ici, il doit s'agir de la pierre destinée au noyau du monument; la pièce 13 nous montre les sculptures d'albâtre taillées par Jean de Marville scellées avec du plâtre sur les « gros pieces de pierre ». — Nous ne voyons donc pas d'où venait le premier lot d'albâtre ; le second, acquis en 1391, sortait de la carrière de Vizille, près de Grenoble, nous dit M. Drouot. En réalité, la pièce 18 sur laquelle il s'appuie mentionne bien Grenoble, mais non Vizille. — En 1397 et plus tard, Claus Sluter achète du marbre noir à Dinant (qui n'est pas en Flandre); en 1402, la dalle, de même matière, qui doit supporter le gisant, vient de Virey-sous-Bar à Champmol par chariot (pièce 27). Détail intéressant pour l'histoire des transports : en effet, Virey-sous-Bar, au-dessous de Bar-sur-Seine, se trouve à peu près au point où la navigation s'arrête; la dalle est donc arrivée là par l'Oise et la Seine.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Michel Le Grand. *Reims*. Grenoble, B. Arthaud, 1932. In-16 de 214 pages, 176 gravures.

Ce livre, où l'auteur résume en une série de larges esquisses l'histoire de Reims, est aussi un guide pour visiter les monuments ou les vestiges de cette antique cité. Des héliogravures excellentes illustrent le texte. Elles sont d'autant plus intéressantes qu'un grand nombre d'entre elles reproduisent l'état des édifices avant et après les dévastations de la guerre, et ce n'est pas sans un serrement de cœur que l'on contemple les chefs-d'œuvre mutilés sur lesquels les artilleurs allemands se sont acharnés pendant quatre ans, pour le seul plaisir de détruire de la beauté. Malheureusement ces planches sont souvent placées assez loin du texte qui les interprète et la lecture des descriptions en est rendue mal-

aisée. Il y a là un défaut dont l'éditeur se devrait garder dans les prochains volumes de cette collection.

La ville gallo-romaine, qui est l'objet du premier chapitre, est bien évoquée, mais les illustrations de ce passage sont un peu rares. La belle stèle du dieu Cernunnos et surtout l'admirable torse de Vénus assise, que conserve le musée du Louvre, méritaient d'y figurer.

Après les débuts un peu obscurs du christianisme à Reims, deux événements décident, en quelque sorte, du rôle prééminent de cette ville dans le royaume de France, le baptême de Clovis puis le sacre de l'empereur Louis le Pieux en 816 par le pape Etienne IV. Elle sera désormais la ville où les rois reçoivent l'onction sainte. En même temps, le rôle très brillant de ses archevêques, au IXe et au Xe siècle, lui assure une vraie suprématie.

L'antique abbaye de Saint-Rémi, l'église Saint-Jacques, l'abbaye de Saint-Nicaise aujourd'hui disparue, malgré l'intérêt de leur passé, s'effacent dans l'ombre de cette merveille de l'art médiéval français qu'est la cathédrale. Aussi l'auteur lui consacre-t-il un important chapitre. L'analyse de l'édifice et son étude iconographique sont claires et substantielles, mais il est regrettable que le plan topographique ait été préféré au plan chronologique. Il eut mieux valu commencer par le remarquable portail roman, bien qu'il soit rapporté, et par le portail central du bras nord du transept. C'est là que s'est exercé, tout d'abord, le plus ancien atelier de sculpture de Reims avant d'entreprendre le portail méridional de la façade, qu'il ne devait point finir d'ailleurs. Cette méthode aurait permis de suivre l'évolution du canon des artistes et de leur sensibilité, et de voir presque brusquement s'éveiller le frisson de la vie sous les draperies et sur les visages.

Après nous avoir fait connaître le cadre, M. Legrand nous conte, avec des détails ignorés du plus grand nombre, l'histoire et le cérémonial du sacre des rois.

Le Moyen Age avait paré la ville d'églises et de belles maisons privées comme celle dite des musiciens, la renaissance moins généreuse a laissé cependant quelques belles œuvres, parmi lesquelles l'hôtel Féret, récemment détruit. L'étude de la ville moderne comprend un exposé juste des conditions économiques qui ont présidé à son développement. La lutte entreprise vers la fin du XIXe siècle pour défendre l'industrie de la laine, fortune de Reims depuis l'antique Durocortorum, est particulièrement intéressante; mais cette industrie, comme les autres, s'efface désormais devant celle de l'alimentation et surtout devant le vin de Champagne, dont un chapitre spécial, le dernier, conte l'histoire et l'éloge.

L'auteur a dédié ce livre à son frère tombé en ces régions, à l'automne de 1915, c'est dire qu'il a senti doublement, dans sa chair et dans son cœur d'historien, l'horreur de cette guerre. Aussi nous expose-t-il, avec une émotion communicative, l'odieux martyre infligé jusqu'au bout à cette ville d'art et les tentatives héroïques faites pour la dégager. Mais le chapitre qu'il consacre à la résurrection n'arrive pas à dissiper la tristesse de tant de ruines.

M. Oudot de Dainville.

BIOGRAPHIES

Gustave Cohen. *Un grand romancier d'amour et d'aventure au* XIIe *siècle : Chrétien de Troyes et son œuvre.* Paris, Boivin et Cie, 1931. In-8° raisin de 516 pages. Prix : 60 francs.

Le nouveau livre de M. Gustave Cohen est une importante étude d'ensemble, qui manquait en France, sur Chrétien de Troyes, le fécond auteur du XIIe siècle. Les œuvres de l'écrivain champenois publiées en Allemagne par W. Foerster sont d'une consultation difficile. Nous n'avions qu'un court ouvrage édité par M. Maurice Wilmotte et des pages excellentes, malheureusement trop brèves, de Gaston Paris. Il faut donc remercier M. Cohen de nous apporter une analyse détaillée et coordonnée des œuvres de Chrétien. Supprimant les longueurs, mais reproduisant toujours le texte original en l'accompagnant d'une traduction littérale et rythmée, il nous fait vraiment connaître la pensée de celui qui, malgré la forme métrique de ses écrits, fut un réel romancier et même — peut-on dire — le fondateur du roman psychologique.

Romancier d'amour et d'aventure, Chrétien n'a rien d'un auteur ecclésiastique. Cependant ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Église de France lui feront bon accueil, car il est un exemple de cette élite sur qui s'exerça heureusement l'influence de l'Église.

De même que les quatre derniers siècles, qui constituent l'époque moderne, offrent chacun des caractéristiques dans la littérature, les sciences et les arts, de même, remarque M. Cohen, le Moyen Age distingue le XIIe, le XIIIe, le XIVe et le XVe. Le XIIe siècle a l'attrait d'une période de renaissance, et M. Cohen ne lui ménage pas ses sympathies. M. Émile Mâle a fait partir de là ses études d'art. Cette période marque un renouvellement des mœurs. Les Croisades avaient ouvert des horizons nouveaux. Si le XIIIe siècle fut celui de saint Louis, le XIIe fut la plus belle époque de la chevalerie. L'Église avec des cérémonies rituelles avait réussi à modifier une institution purement militaire, l'imprégnant de loyauté et de générosité, elle avait ainsi transformé de rudes soldats en chevaliers protecteurs de la femme et de l'orphelin, en défenseurs des sanctuaires.

L'œuvre de Chrétien de Troyes est un écho de ces changements. Un romancier reconstitue pour l'agrément de ses lecteurs des milieux divers. Chrétien s'appliqua d'abord à décrire une antiquité toute factice. Ce sont ses *Romans de Thèbes, d'Eneas, de Troie.* Les femmes n'y sont représentées que par les lointaines figures de Didon ou de Médée. Mais bien vite Chrétien comprit que des sujets plus contemporains intéresseraient davantage. Ses ouvrages furent alors *Guillaume d'Angleterre, Erec et Enide, Cligès.* L'aventure et l'amour y ont libre cours, mais l'aventure est rude et l'amour épuré n'est que le sentiment conjugal.

Le Midi avait enseigné au Nord l'amour courtois. Sous l'inspiration de la comtesse Marie de Champagne, Chrétien introduisit cette psychologie plus raffinée dans le *Lancelot* ou le *Chevalier*

de la charette : un vassal s'éprend d'un amour impossible pour sa suzeraine qui lui fait subir maintes épreuves. Chrétien composa ensuite le *Chevalier au lion,* mais là, il ne s'écarte pas des narrations banales.

Pour être vraiment de son époque, il lui fallait chercher une source d'inspiration plus élevée, celle qui fait place à l'élément religieux. Le résultat fut ce récit, malheureusement inachevé, des aventures de *Perceval,* le chevalier à la recherche du Graal contenant le sang du Christ. Cette fois c'est bien l'esprit de chevalerie inculqué par l'Église qui anime le héros de Chrétien. Le Graal lui-même est un témoignage, dans le plan de l'imagination, des doctrines théologiques d'Hugues de Saint-Victor ou de s. Bernard.

Ce n'est pas le lieu d'analyser ici le roman. Il faut seulement louer M. Cohen d'avoir su en faire le point culminant de l'œuvre de Chrétien, autrement dit d'avoir admirablement dégagé la psychologie de celui qui fut un psychologue. L'évolution de la pensée de Chrétien paraît logique : l'amour humain cède à l'amour divin. Chrétien trouva des continuateurs et des imitateurs jusqu'à Wagner qui lui doit son plus pathétique sujet. Félicitons M. Cohen dont l'étude impartiale a si bien compris et fait si bien comprendre la vie et les mœurs d'un temps que notre époque pourrait sur plus d'un point envier.

Émile A. Van Moé.

J. Moura et P. Louvet. *Calvin.* Paris, Grasset, 1932. In-16 de 350 pages, 25 francs.

Ce livre appartient au genre de ces histoires romancées que les historiens tiennent, avec raison, pour passablement suspect, — genre hybride et indéfinissable, qui n'est ni tout à fait du roman, ni et encore moins de l'histoire pure. Les auteurs ont pourtant fait quelques efforts pour se documenter, moins semble-t-il, directement dans les pièces d'archives ou dans les œuvres du réformateur français, que dans les biographies déjà publiées sur son compte et dont ils donnent une liste — nullement exhaustive — à la fin du volume.

L'image qui est donnée de Calvin n'est peut-être pas plus mauvaise qu'une autre. Mais pour l'apprécier, il ne faut se placer ni au point de vue philosophique, ni au point de vue de la vérité théologique, mais simplement à celui de l'agrément littéraire.

On aurait pu, toutefois, éviter çà et là d'assez grossiers anachronismes. Il est étonnant par exemple que nos auteurs n'aient pas su ou aient oublié que le mot *huguenot* date des environs de 1560, et qu'ils aient écrit, à propos du jeune Calvin, encore étudiant à Montaigu : « Il doit parfois, en manière d'exercice, réfuter, par des arguments qu'il juge décisifs, les erreurs de ces hérétiques qu'on nomme Huguenots, et dont la secte impie menace d'infester le royaume. »

La secte impie en question ne recevra le nom cité ici qu'environ trente-cinq ans plus tard. On disait alors : *luthériens* ou *luthéristes.*

L. Cristiani.

Sœur Mary Hilarine SEILER. *Anne de Marquets, poétesse religieuse du* XVIe *siècle* (Thèse présentée à la Faculté de l'École supérieure des arts et des sciences de l'Université catholique d'Amérique comme une des conditions requises pour l'obtention du grade de docteur en philosophie). Washington, Université catholique d'Amérique, 1931. In-8° de 146 pages.

Il n'était pas question de « découvrir » Anne de Marquets ou de la présenter comme un auteur de premier plan. La sœur Seiler a cru mieux faire en montrant comment la religieuse de Poissy a tenté, dans ses *Divines Poesies* et dans ses *Sonets spirituels*, de donner à la Renaissance française une nouvelle forme de poésie. Ces essais sont aujourd'hui aussi oubliés que leur auteur. Est-ce justice ? Sans doute, mais retenons qu'Anne de Marquets eut un réel talent qui s'inscrit dans le cercle d'influence de la Pléïade. La biographe publie en appendice un tableau synoptique des *Sonets spirituels*, suivi d'un bon index.

L'ouvrage est bien composé; relativement long pour un sujet aussi menu. Beaucoup de bibliographie; une forme parfois peu soignée, mais du fond.

Léon-E. HALKIN.

Wilfred Hugo EVANS. *L'historien Mézeray et la conception de l'histoire en France au* XVIIe *siècle*. Paris, Gamber, 1930. In-8° de 208 pages.

M. W. H. Evans s'est attaché à réhabiliter Mézeray. Il a ajouté à une abondante bibliographie imprimée une liste copieuse d'inédits dont il a tiré, semble-t-il, le meilleur parti.

Mézeray connut la gloire. Ses successeurs l'ont rapidement oublié, sinon dénigré. Comme le dit très bien l'auteur dans sa conclusion (p. 180) : « Mézeray est le seul historien qui se soit emparé de l'imagination publique. » Une qualité aussi opportune ne suffit pas toujours à créer un véritable historien ! Or M. Evans croit en Mézeray. Il est juste d'ajouter que le chapitre biographique qui ouvre le volume est substantiel. Mais le rôle de l'historien — ou plutôt du polémiste — devant la Fronde, voilà ce dont le lecteur eût aimé un tableau exactement nuancé. Regrettons que quelques fautes d'impression et un index par trop sommaire déparent cet intéressant petit volume.

Léon-E. HALKIN.

Abel DECHÊNE. *Le Dauphin fils de Louis XV*. A Paris, librairie du Dauphin, s. d. [1931]. Petit in-8° de 366 pages, illustré de six planches hors texte.

Cet exposé agréable, bien écrit, de la vie assez terne d'un prince sans éclat, n'apprendra guère de nouveau aux lecteurs versés dans l'histoire du XVIIIe siècle; mais il repose sur un habile emploi des études, déjà nombreuses, sur la cour de Louis XV, complété par

un assez fréquent recours aux mémoires du temps et aux correspondances.

L'auteur déclare n'avoir en vue que la vérité, non l'édification. Si les choses religieuses tiennent une place importante dans son livre, c'est qu'elles en tenaient une dans l'existence du Dauphin. Très sympathique à son personnage, il met en lumière sa dévotion, « qui n'avait rien de la bigoterie », son souci de bien élever ses enfants, dans la foi et la charité.

Si personne n'a jamais trouvé prétexte à accuser de débordements le fils de Louis XV, certains historiens, non sans une pointe de malice, ont cru pouvoir lui attribuer quelques frasques. M. Dechêne s'efforce avec zèle de dissiper ces mauvais bruits. Il ne voit dans cette vie prématurément arrêtée rien que de beau, de noble, de louable, d'édifiant.

H. Waquet.

HISTOIRE LOCALE

Robert Latouche. *Histoire du comté de Nice.* (Les vieilles provinces de France). Paris, Boivin et Cie, 1932. In-16 de 264 pages, 16 pl. h. t.

L'expression *comté de Nice* ne remonte pas au delà du deuxième tiers du xvie siècle, et ce sont les ducs de Savoie qui élevèrent à ce titre féodal le territoire de la cité de Nice. Auparavant ce territoire avait suivi les destinées du comté de Provence, dont il formait une des grandes bailies. L'histoire de Nice à l'époque féodale est donc un chapitre de l'histoire de la Provence. Dans la grande tentative décentralisatrice et municipale de la fin du xie et du début du xiie siècle, Nice joua son rôle : à l'exemple des cités italiennes, elle eut son consulat , et ce consulat s'orienta non vers les autres cités de la Provence, mais vers Gênes dont la politique visait à reconstituer à son profit l'empire commercial de l'antique Marseille. Les comtes de Provence durent disputer Nice aux Gênois pendant près d'un demi-siècle. Raimond-Bérenger V y rétablit l'autorité comtale, bientôt renforcée par Charles d'Anjou qui, par acquisition, joignit Tende et Sospel au comté de Nice. Mais les princes angevins sont absorbés par leur royauté sicilienne ; la Provence devient pour eux secondaire, et c'est à la faveur de la succession embrouillée de la reine Jeanne, que le comte de Savoie s'insinue à Nice et à Barcelonnette. Désormais les portiers des Alpes vont tenir la majorité des cols qui font communiquer la France avec l'Italie; ils auront avec Nice un débouché sur la mer, condition essentielle pour un pays qui veut faire figure d'état. L'installation est consolidée en 1419 et Nice, demeurée fidèle, offre au xvie siècle un refuge à la dynastie savoyarde chassée de son propre héritage. Les ducs fortifient la place, créent une voie d'accès vers le Piémont en annexant le comté de Tende et en y construisant une route, édifient un port

franc (1612), érigent enfin un tribunal suprême sous le nom de Sénat de Nice. Pourtant Nice eut sa Fronde : le comte de Beuil, descendant de la plus ancienne famille féodale du pays, se rebella contre le duc de Savoie, manifestation tardive, mais non sans grandeur, de l'indépendance locale. Victor-Amédée II, d'abord soumis aux ordres de Louis XIV, finit par se déclarer contre lui. Catinat s'empara de Nice en 1691, puis Berwick en 1706. La citadelle fut entièrement rasée; le rôle de Nice comme forteresse était désormais terminé. Au XVIIIe siècle, on creuse le port de Lympie; mais, faute d'un arrière pays accessible, le commerce n'arrive pas à se développer. En 1792, Nice est occupée en deux jours par les Français qui, quelques années après, en font un département. Déjà les destins de la ville s'orientaient vers le cosmopolitisme. Le *buon governo* sarde après 1815 n'arrêta pas ce développement, si bien que les revendications économiques d'un pays dont les intérêts se trouvaient dépendre en majeure partie de la France, aboutirent à la création d'un parti français dont le traité de 1860 ne fit que consacrer les vœux. Ville frontière et ville d'étrangers, telle est la double situation occupée par Nice à l'heure actuelle; situation brillante mais non sans péril, comme le souligne M. Latouche en conclusion de ce livre écrit avec une parfaite connaissance du sujet et où le récit souvent dramatique des événements alterne avec des tableaux très vivants des mœurs, de l'état économique, des arts et des lettres aux différents âges de cette cité de culture mi-provençale, mi-italienne.

L. ROYER.

Etienne DELCAMBRE. *Le paréage du Puy* (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes* et de la *Terre Vellave et Brivadoise*). Thouars (Deux-Sèvres), Imprimerie nouvelle, 1932. In-8° de 214 pages.

Étude de l'accord conclu le 21 mai 1305, entre Guillaume de Plaisians, procureur de Philippe le Bel, et Jean de Cumenis, évêque du Puy. Depuis la donation faite en 924 par le roi Raoul à l'évêque du Puy, et jusqu'en 1305, l'évêque jouissait au Puy, de droits juridictionnels très étendus et réputés régaliens. Mais le roi s'y réservait la directe, *majus imperium*, la compétence en appel et la régale, si bien que même avant le paréage, la cité du Puy était commune entre le roi et l'évêque. Dans ses seize châteaux, en dehors de la ville, l'évêque possédait la justice seigneuriale, haute, moyenne et basse. Dans les grands fiefs laïcs du comté de Velay relevant de lui, ses droits seigneuriaux étaient, semble-t-il, contestés par le roi. L'évêque exerçait ses droits juridictionnels par une cour de justice, *Curia Aniciensis*, avec un baile et un juge, des notaires, des sergents placés sous la direction d'un viguier. L'official exerçait les fonctions de juge, cumulant ainsi les juridictions spirituelle et temporelle. Cette fusion avait introduit dans la jurisprudence en vigueur, même en matière

séculière, beaucoup de pratiques empruntées au droit canon. Toutefois les coutumes locales étaient respectées.

Le roi s'appuie sur le chapitre et les bourgeois du Puy pour imposer à l'évêque le paréage de 1305. Il est secondé aussi par le sénéchal de Beaucaire à qui Chapitre et bourgeois recourent volontiers contre l'évêque. L'argument invoqué par les gens du roi pour soutenir ses prétentions est l'inaliénabilité des droits régaliers. Pour eux, les *regalia* détenus par l'évêque le sont indûment. On s'arrête à un compromis : presque tous les droits contestés et tout d'abord l'exercice de la justice, sont attribués par indivis au roi et à l'évêque, moyennant une rente perpétuelle de 400 livres que l'évêque percevra à titre de dédommagement sur le *castrum* royal d'Anduze. La convention ne modifie à peu près rien à l'organisation judiciaire des domaines ruraux et des arrière fiefs de l'évêque. Mais pour les territoires soumis au paréage, c'est-à-dire pour le Puy et ses faubourgs, la situation est changée. A la *curia Aniciensis* est substituée une juridiction nouvelle, la *curia communis Anicii,* commune au roi et à l'évêque. Toutefois le fonctionnement de la justice n'est pas modifié, ni la compétence de la cour. Elle exerce dans la ville haute, moyenne et basse justice. L'ancien système d'appel : des officiers de la cour du Puy au juge d'appeaux et de ce magistrat au sénéchal de Beaucaire est maintenu. De même pour le style de la cour.

Mais si les officiers supérieurs de la cour commune restent les mêmes que ceux de l'ancienne cour épiscopale, leur mode de nomination est complètement modifié par le paréage. Désormais, ils sont désignés non plus par l'évêque seul, mais en commun, par lui et le sénéchal de Beaucaire. Un officier nouveau (*receptor, collector, clavarius*) est créé qui perçoit les revenus communs de la justice et les répartit entre les coseigneurs du Puy. Ces innovations furent suivies d'autres, au cours des XIVe et XVe siècles. Les formalités judiciaires allèrent se compliquant et le nombre des offices inférieurs de judicature se multipliant, pour qu'il en résultât une augmentation des revenus judiciaires. Toutefois pour arriver à évincer l'évêque, l'action du pouvoir royal dut se développer en dehors de la cour. Elle fut menée surtout par le sénéchal de Beaucaire et le bailli du Velay, sur les terrains administratif et judiciaire. Le sénéchal de Beaucaire, notamment, se plut à entretenir le conflit au sujet du cloître et d'Aiguilhe, entre l'évêque et son chapitre. D'autre part, le roi permit à la communauté des habitants, en 1344, en violation du paréage, d'élire des consuls et prit sous sa sauvegarde la communauté consulaire. La cour commune garda à peu près intactes ses attributions judiciaires mais elle dut partager avec le consulat l'exercice de la souveraineté. Derrière la bourgeoisie urbaine et les consuls, il y avait le pouvoir royal et « le roi devint en fait, dès le milieu du XVe siècle, le seul détenteur au Puy, de la souveraineté ».

André Courtet.

M. Siguret. *Ce que tout Français devrait savoir sur la démographie française d'après le dernier recensement. Craintes et espérances.* Paris, Imprimerie de Vaugirard, 1932. In-8° de 16 pages.

Malgré une conclusion qui se défend d'être pessimiste, cette étude précise des résultats du recensement de 1931 ne laisse pas une impression réconfortante. Une fois de plus, les chiffres inexorables permettent de constater le lent glissement de notre race. Le rythme de la désertion des campagnes va seulement au profit d'une urbanisation mortelle. L'infiltration étrangère s'étend aussi bien à la campagne qu'à la ville. Quant aux palliatifs essayés jusqu'à ce jour contre la dépopulation, ils ont donnés quelques résultats mais encore bien incomplets. Ces pages lucides, très denses, hérissées de chiffres ont leur éloquence, mais rude. Ceux que préoccupent avec raison les destinées essentielles de notre pays devront les méditer.

J. M.

VARIÉTÉS

Abbé E. Pasquier et V. Dauphin. *Imprimeurs et libraires de l'Anjou.* Angers, Société anonyme des *Éditions de l'Ouest,* 1932. In-4° couronne de 408 pages avec de nombreux fac-similés, 80 francs.

L'histoire ecclésiastique trouvera beaucoup à glaner dans ce volume, si artistement édité. Les auteurs, après avoir visité les fonds d'archives locaux, les bibliothèques publiques et privées, tant d'Angers que de Paris et d'ailleurs, ont établi les origines de l'imprimerie angevine, étudié son développement, de la fin du xve siècle à 1800, et dressé une liste aussi complète que possible des imprimeurs et libraires d'Angers, de La Flèche, de Saumur et d'autres villes moins importantes.

Les premiers ateliers d'imprimerie de l'Anjou datent de 1477, et classent cette province parmi les cinq premières qui en virent l'introduction chez elles. Moins importants au xvie siècle, ils prennent au xviie siècle un grand développement. A La Flèche, l'imprimerie date de la fin du xvie siècle. Elle s'installe en même temps à Saumur, et pendant près d'un siècle, elle y sera très brillante, grâce à l'académie protestante fondée par Duplessis-Mornay. Une communauté d'imprimeurs-libraires se crée presqu'au début qui seconde les artistes. Le titre d'imprimeurs du roi, et certains privilèges assureront par ailleurs le développement de leur commerce.

Si les marques d'imprimeurs, très souvent formées d'emblèmes religieux, sont curieuses, ce sont surtout leurs œuvres qui intéressent l'histoire ecclésiastique. L'université d'Angers, les Jésuites de La Flèche, l'évêché d'Angers, leur confièrent, par exemple, l'impression de leurs thèses, de leurs livres de classe et de piété, de leurs mandements. Puis, les presses firent paraître des ouvrages liturgiques : missels, rituels, pontificaux, bréviaires, catéchis-

mes, des traités patristiques, des manuels de confréries ou de communautés, des Heures de Notre-Dame, des noëls, etc. C'est une lecture fort instructive que celle de cette longue liste d'ouvrages, rares le plus souvent, minutieusement décrits après la biographie de l'imprimeur qui les a édités. Il ne faut pas oublier non plus les notices consacrées aux imprimeries clandestines et particulièrement à celle qu'employa l'armée vendéenne.

Excellent travail d'érudition, agrémenté de nombreux fac-similés, relevés dans les collections publiques et privées, ce volume est complété par une abondante bibliographie et une table très précieuse. On voudrait en trouver de semblables dans chacune des provinces de France. L'histoire de l'imprimerie française, encore mal connue, apporterait alors à l'histoire générale une contribution des plus importantes.

Louis CALENDINI.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique commencé sous la direction de Mgr Alfred BAUDRILLART, continué par A. de MEYER et Et. VAN CAUWENBERGH. Fascicules XXIX-XXX : *Avançon-Azzon*. Tome V, col. 993-1390. — Fascicules XXXI-XXXIV : *Baader-Basile I*. Tome VI, col. 1-1088. Paris, Letouzey et Ané, 1931 et 1932. In-4°.

Avec les fascicules XXIX-XXX du *Dictionnaire* s'achève enfin la lettre A et avec les quatre suivants commence la lettre B.

Parmi les articles d'ordre général se font remarquer Averroïsme, Avouerie ecclésiastique, Bagaudes, Barcelone (diocèse, comtes et archives). L'histoire de l'Averroïsme, ce modernisme du Moyen Age, se mêle, pendant la période la plus animée, à celle de l'Université de Paris; elle est retracée, peut-être un peu trop au long pour un dictionnaire, mais de la façon la plus intéressante, par le R. P. GORCE, qui a traité aussi d'Avicenne. La synthèse solide et claire que R. LAPRAT a faite de ce qui touche à l'avouerie ecclésiastique dispensera souvent de consulter les ouvrages détaillés auxquels il se réfère. Sur les Bagaudes, notamment en Gaule, dom LAMBERT résume avec méthode et précision les faits désormais établis; c'est à tort qu'on a voulu voir des Chrétiens dans ces hors la loi. Le même auteur a écrit le bel article Barcelone, qui intéresse largement la France; on ne saurait trop lui savoir gré des renseignements qu'il fournit sur les fonds, inventaires et catalogues des archives et bibliothèques catalanes; il y a là un exemple à suivre.

Naturellement les noms d'évêques, abbés, religieux, théologiens français, surabondent dans ces six fascicules. Sans prétention à ne rien oublier d'excellent, notons : Avit (saint), évêque de Vienne au début du VIe siècle, par J.-R. PALANQUE; Aycelin (Gilles Ier), archevêque de Narbonne, chancelier de Philippe le Bel, archevêque de Rouen, et Aycelin (Gilles II), chancelier de Jean le Bon et cardinal, par G. MOLLAT (dont les notices biographiques continuent à être des modèles du genre); Babolein (saint), premier

abbé de Saint-Maur-des-Fossés, par dom Séjourné; Baillet (Adrien), l'érudit, théologien et bibliothécaire du XVIIe siècle, par J. Carreyre; divers personnages des milieux jansénistes par le même; Bailleul (Roussel de), chef normand des armées byzantines, par L. Bréhier; Bailly (Vincent-de-Paul) assomptionniste, fondateur de *la Croix*, par le R. P. Disdier; Balue (Jean), dit le cardinal de La Balue, évêque d'Angers, par Paul Calendini; Baluze (Étienne), avec une bibliographie remarquable des œuvres du grand et spirituel érudit, par G. Mollat; Baronius par A. Molien.

Les noms de lieux ou d'institutions sont d'importance moindre, sauf deux : Avignon par J. Girard, et Bâle, par le R. P. Jacquin; on sait que ce dernier diocèse comprenait toute la Haute Alsace, jusqu'à Colmar. Citons aussi l'article très complet — mais dont la bibliographie prêterait à la critique — de M. Jean Guiraud sur les inquisiteurs massacrés à Avignon et en 1242 et celui de Mgr F. Bonnard sur les Barnabites.

Il est bien difficile de suggérer aux directeurs quelque idée en vue de hâter une publication qui, au train actuel, un peu accéléré pourtant depuis trois ans, doit exiger près de deux siècles encore. Serait-il impossible d'abréger certaines rédactions, au moins quand l'histoire et la géographie ecclésiastiques ne sont pas directement en cause ? Il est vrai que ce serait souvent dommage, car plusieurs des articles à réduire ainsi comptent au nombre des meilleurs et, du reste, il ne résulterait de l'opération qu'un bénéfice assez mince. Mais, quelque solution qu'on doive donner au problème, il se pose et doit être étudié... et résolu[1].

H. Waquet.

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié sous la direction du Rme dom Fernand Cabrol et de dom Henri Leclercq. Fasc. CXII-CXIII, *Mariage-Martigny.* Paris, Letouzey, 1932. Gr. in-4°, col. 1881-2328.

La publication du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* est poussée avec activité par dom H. Leclercq qui assume presqu'à lui seul la lourde tâche de préparer et d'écrire les notices les plus variées; dans ce fascicule, par exemple : Mariage, Marie, plusieurs églises consacrées à la Vierge, Marie l'Egyptienne, Gaetano Marini, Marionnettes, Marius d'Avenches, Maroc, Maron, Maroquinerie, Dom Martène, etc. Je voudrais seulement signaler ici l'article très complet consacré à Marseille, aux origines du christianisme et aux plus anciens monuments chrétiens qui ont existé dans cette ville. Les notices sur la crypte de Saint-Victor et les souterrains qui y débouchent, et sur le baptistère et la cuve retrouvée en 1850 près de la Major, résument avec beaucoup de netteté les différents problèmes qui se rattachent à ces derniers

1. Une chicane : Les noms de personne *La Barre* ayant été mis à *Barre,* pourquoi ne trouve-t-on rien sur le chevalier de La Barre ? En bonne règle, la vraie place des noms de personne commençant par La et Le est à la lettre L.

témoins des origines du christianisme à Marseille. Des inscriptions chrétiennes, des fragments d'autels et de sculpture, des sarcophages, des lampes ont été retrouvés au cours du XIXe siècle, et constituent aujourd'hui, au Musée Borély, un des ensembles les plus intéressants sur les débuts de l'art chrétien en Gaule. Peiresc, Le Blant avaient déjà signalé un grand nombre de ces monuments alors connus ; depuis, C. Jullian, M. Clercq, Héron de Villefosse, Penon, Espérandieu, en ont étudié et publié d'autres. Dom Leclercq nous donne ici un état complet, accompagné de figures par le dessinateur très précis qu'est M. Riolet, des inscriptions, tombeaux, sculptures et objets chrétiens découverts à Marseille, et dont beaucoup sont encore conservés au Musée Borély; quelques-uns malheureusement ont été détruits ou sont disparus.

On ne saurait trop dire les services que rendent aux archeologues et aux historiens, ces notices accompagnées d'une bibliographie au courant des derniers travaux parus, et féliciter dom Cabrol et dom Leclercq de mener à bien cette tâche considérable.

Marcel AUBERT.

Dictionnaire de biographie française, sous la direction de J. BALTEAU, M. BARROUX et PREVOST. Fascicule V : *Aimon-Albouy*, col. 1025-1280. Paris, Letouzey et Ané, 1932. In-4°.

On trouvera dans ce fascicule comme dans les précédents beaucoup de noms d'hommes d'église; cette fois ce sont tous des noms d'arrière-plan, sauf celui d'Albert Le Grand; l'illustre dominicain souabe méritait largement une notice parmi des Français à cause de sa carrière de professeur à Paris; Mlle M.-M. DAVY a su présenter avec une érudite discrétion tout ce qu'on devait dire de lui dans un dictionnaire de biographie française.

Les personnages les plus nombreux se rangent sous les noms d'Alain, Albéron et Albert, gens de Bretagne ou des pays de l'Est. Citons au moins Albéron de Chiny, évêque de Verdun au XIIe siècle, par M. PRÉVOST, Albéron de Montreuil, archevêque de Trèves au XIIe siècle, par E.-G. LEDOS, Albert d'Aix-la-Chapelle, chroniqueur de la première croisade, par L. BRÉHIER. A part de ces groupes massifs se remarquent Ainmar, évêque d'Auxerre au temps de Charles-Martel, par M. PROU, Albanés (l'abbé), érudit provençal du XIXe siècle, par ROMAN D'AMAT.

Il faut souhaiter que les directeurs si dévoués de cette énorme et utile Biographie nationale trouvent assez de collaborateurs pour avancer plus vite. Ils méritent d'être non seulement félicités, mais aussi encouragés, plus encore efficacement aidés.

H. WAQUET.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*)

Revue historique du Rouergue.

Tomes V et VI, 1931-1932. Rodez, Imprimerie catholique.

Fr. Hermet : *Les bénéfices du diocèse de Vabres, avant 1789* (suite), *Belmont* (suite). Intéressante notice sur le petit séminaire, faisant suite à l'histoire de l'ancienne collégiale, et sur les anciennes églises de la paroisse. Notices sur les paroisses de *Murasson, Badassou, Verrières, Comps, Saint-Vincent-de-Lacalm.*

P. Verlaguet : *Notice sur les prêtres du Rouergue déportés pendant la période révolutionnaire* (suite). III. *Prêtres transférés à Toulouse le 6 mai 1794* (fin). IV. *Prêtres déportés sous le Directoire* (à suivre), *passim.* — *Collation de bénéfices* (pour le diocèse de Rodez) (suite), *passim* (à suivre). Résumé des collations faites sous l'épiscopat de Mgr de Luzignen, de 1713 à 1716; sous l'épiscopat de Mgr de Voyer de Paulmy, de 1667 à 1670.

L. Rigal : *Histoire des évêques de Rodez, par Bonal, passim* (à suivre). Édition documentaire, faite avec soin, d'une œuvre de la fin du xvr^e siècle, due à Antoine Bonal, juge des Montagnes de Rouergue, garde des Archives du Comté, qui a laissé également une histoire du Comté et comtes de Rodez, publiée en 1885 (Rodez, Carrère). L'histoire des évêques, toute incomplète et erronée qu'elle puisse être, en particulier pour les premiers siècles, présente un réel intérêt. La partie publiée est relative aux vies de saint Amans, saint Naamas et saint Quintien. Des notes mises en appendice complèteront et rectifieront le texte de Bonal, et comporteront des indications bibliographiques, renvois aux sources, etc.

B. de Gaulejac.

LOT (*QUERCY*)

Bulletin de la Société des études du Lot. Tome LII. Cahors, 1931.

J. Calmon : *Essai de bibliographie du département du Lot,* p. 1-24, 109-124, 165-180. La documentation en est très riche.

J. Depeyre : *Essai sur une École de sculpture ornementale quercynoise,* p. 25-40, 125-140, 181-196. Étude bien menée des motifs de décoration ou d'ornementation architecturale et de leur emploi, dans les monuments quercynois de la fin du xve siècle ou du commencement du siècle suivant.

E. Sol : *Dans la tourmente révolutionnaire* (suite), p. 41-56, 141-156, 197-212. Arrestation de prêtres réfractaires après le 10 août 1792 et sous les premiers temps de la convention. Ce travail complète l'ouvrage en 4 volumes de *la Révolution en Quercy,* publié par cet auteur.

A. Viré : *Trois vieilles monnaies en Quercy,* p. 56-66. Une des trouvailles du savant professeur du Muséum concerne des monnaies épiscopales de Cahors émises après 1225.

E. Albe : *Lutte entre les conseils de Figeac et le procureur du roi*

Jean de Seret (1442-1443), p. 67-69. Le procureur du roi était accusé d'attenter aux privilèges des consuls; ceux-ci, d'abuser de ces privilèges à l'encontre du pouvoir royal. Note empruntée aux Papiers laissés par le regretté chanoine.

D'Estresse de Lanzac : *Françoise d'Estresse de Lanzac, dernière grande-prieure du couvent de l'Hôpital-Beaulieu*, p. 69-73 (1718-1793).

L. de Valon : *Le tombeau mérovingien de saint Anadour*, pagination particulière, 1-41. Amator ne serait pas un palestinien, mais un apôtre romain ayant vécu au ve siècle. Cette interprétation a été très discutée et ne semble devoir être admise par personne.

R. Granier : *Le siège et la reddition de Thédirac (Lot) en 1622*, p. 219-226. Texte donné d'après les *Mémoires* de Pierre de Bordeaux, sieur de la Sablonnière. En 1902, M. Batiffol publia, dans la *Revue hebdomadaire*, une relation incomplète de ce siège.

Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour. Tome XLI. Cahors, 1931.

E. Sol : *Les Ordonnances de juin 1828 et les Pères de Picpus*, p. 34-36. Les religieux des SS. Cœurs, qui dirigeaient le collège des Petits-Carmes à Cahors, ne firent pas la déclaration prescrite par les Ordonnances et leur établissement fut fermé. — E. Vuillaume : *Vie de saint Didier ou Géry de Cahors, évêque et confesseur (590-655)*, p. 344-346, 357-358, 369-370. Cet évêque de Cahors, ancien trésorier du roi Dagobert, fut un grand bienfaiteur de la ville épiscopale; il orna la cité d'importants édifices; il bâtit des fortifications remarquables. L'auteur fait surtout un panégyrique du saint évêque. — J. Calmon : *Présentation du Trésor de la cathédrale de Cahors*, p. 456-458, 550-553. Trésor assez riche avec la relique insigne de la Sainte-Coiffe ou Saint-Suaire et une chape en soie rose, broderies et argent, du xviie siècle, qui fut portée par le vénérable Alain de Solminihac.

E. Sol.

TARN-ET-GARONNE (*BAS-QUERCY*)

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Tome LVIII, 1930. Montauban, Impr. Forestié.

Chanoine Galabert : *Les vicomtes de Saint-Antonin. Notes complémentaires. Saint Antonin et la croisade des Albigeois*, p. 55-64. Simples notes destinées à jeter un peu de lumière sur les vicomtes de Saint-Antonin au xie et au xiie siècle, et sur leur activité de féodaux batailleurs, mais cultivés. Ils furent des tenants de l'hérésie albigeoise, ce qui amena le siège et la prise de Saint-Antonin, en 1212, par Simon de Montfort. La répression fut cruelle, mais l'hérésie subsistait encore dans la ville dans la seconde moitié du xiiie siècle.

S. Canal : *Notes historiques sur le département de Tarn-et-Garonne en 1830*, p. 65-120. Voir ci-dessus, p.

Abbé Taillefer : *Communauté de Lauture en Cazillac. Son institution (16 avril 1464)*, p. 121-130. Texte des coutumes en langue d'oc de la communauté de Lauture, — précédé d'un bref historique du lieu.

Raym. Granier : *Quelques sources de l'histoire du Tarn-et-Garonne aux Archives nationales*, p. 149-153. Utile répertoire.

A. Viéles : *Le consistoire de Montauban et les événements historiques de 1789 à 1816*, p. 165-176. Travail fait d'après les registres du consistoire de Montauban. Peu d'indications avant le Consulat, sauf l'octroi d'un congé au pasteur Jeanbon Saint-André, élu député à la Convention nationale. Les fastes du Consulat et de l'Empire, le sacre de Napoléon,

sa visite à Montauban, en juillet 1808, sont l'objet de nombreuses protestations de fidélité et l'occasion de discours et de cérémonies religieuses, relatées avec détails dans le style très particulier de l'époque.

Recueil de l'Académie de Montauban.

2e série, tome 40, année 1930. Montauban, Impr. Forestié.

Tout le tome est consacré aux fêtes et cérémonies qui ont marqué la célébration du deuxième centenaire de l'Académie.

Séverin CANAL.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue de l'Agenais. 58e année. Agen, 1931.

Ch. BASTARD : *La famine de 1590 et la réunion des trois ordres à Mézin*, p. 101-103. Délibération des trois ordres suscitée par les Jurats, pour trouver le moyen de venir en aide aux miséreux.

Ch. R. MARBOUTIN : *La cathédrale d'Agen*, p. 121-136, 209-210, pl. Étude archéologique de l'église collégiale Saint-Caprais devenue la cathédrale après le concordat.

R. DUCOT : *J. H. de Montesquiou de Laboulbène, vicaire général d'Aire*, p. 137-172. Biographie d'une des nombreuses victimes de la Révolution, proposée pour la canonisation.

Jacqueline CHAUMIÉ : *De quelques commanderies de Saint-Jean de Jérusalem en Agenais : Sauvagnas et le Temple-de-Breuil et leurs dépendances*, p. 269-295, pl. Étude historique et économique sur plusieurs commanderies, qui a été présentée par M. de Chaumié pour sa thèse de sortie de l'École des chartes.

Abbé ANGÉLY : *Les origines légendaires du christianisme de l'Agenais:* saint Martial et saint Firmin, p. 296-312. Étude serrée des textes qui parlent de l'apostolat de ces deux saints en Agenais. L'auteur considère fort justement cet apostolat comme légendaire.

J. R. MARBOUTIN.

DORDOGNE (*PÉRIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.

Tome LVIII. Périgueux, 1931.

E. DUSOLIER : *La juridiction de Combéranche*, p. 133-136. Dépendant de la commanderie de Malte du même nom.

Mgr J. CHASTAING : *La commune de Terrasson. Essai d'arbitrage (1236-1244)*, p. 149-159. Publication de la sentence arbitrale de l'évêque de Périgueux, dans le conflit entre les bourgeois de Terrasson, qui réclamaient le droit de s'organiser en consulat, et l'abbé de cette ville (1236); confirmation de cette sentence par l'archevêque de Bordeaux (1244). Ces deux actes sont conservés en original aux archives du château du Fraysse, près Terrasson.

Chanoine J. ROUX : *Lieu de la sépulture du cardinal Hélie Talleyrand de Périgord*, p. 160-164. Le prélat fut inhumé dans la collégiale de Saint-Front de Périgueux, conformément au désir qu'il en avait exprimé dans son testament (1360). Épilogue d'une très ancienne controverse.

Abbé FONTALIRANT : *Varia*, p. 186-188. Texte inédit d'un acte notarié, aux termes duquel les curés et bénéficiaires de l'archiprêtré de Saint-Médard d'Excideuil font élection de domicile à Périgueux pour y rece-

voir tous exploits, commandements et actes de justice concernant la levée des décimes et autres subventions du clergé, du 4 septembre 1668.

Abbé Jarry : *Un souvenir du martyre (24 juin 1794) de l'abbé J.-B. Dudoignon, économe de la Petite Mission de Saint-Jacques de Bergerac*, p. 232-234.

J. Maubourguet : *La sécularisation du chapitre cathédral de Sarlat* (1561), p. 247-252. Mise au point décisive.

E. Dusolier : *Le comité révolutionnaire de Ribérac*, p. 268-272. Mentions de troubles soulevés par la question religieuse (attitude de certains curés et des femmes).

G. Lavergne.

GIRONDE

Rien à signaler.

Gabriel Loirette.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda. 55e année, 1931. Dax, H. Labèque.

V. Foix et P. B. : *Le chanoine Antoine Degert (1858-1931)*, p. 33-49. Courte biographie de notre regretté collaborateur M. l'abbé Degert et liste de ses travaux. De la plume de ce laborieux érudit sont sortis plusieurs ouvrages importants, comme *Le cardinal d'Ossat, évêque de Rennes et de Bayeux; Histoire des évêques de Dax; Histoire des évêques d'Aire; Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution* (2 vol. in-12). Il a encore composé plus de trois cents articles de revues et de journaux et collaboré activement à plusieurs dictionnaires français et étrangers. — Le chanoine Foix l'a suivi de près dans la tombe. La mort de ces deux amis est une grande perte pour l'histoire religieuse de la France

Clocher gothique de l'église de Brassempouy (Landes), p. 95-96.

C. Daugé : *Monsieur Bernard Bats, curé de Grenade-sur-Adour (1754-1833)*, p. 97-118. Cet ecclésiastique a joué un rôle important dans les Landes pendant la tourmente révolutionnaire et le premier quart du xixe siècle.

P. Coste.

GERS

Revue de Gascogne. Nouv. série, t. XXVI. Auch, 1931.

J. Barada : *Notes et documents sur Mgr Dessolle, évêque de Digne et archevêque de Chambéry*, p. 71-76 (fin). Ils ont trait surtout à sa succession et montrent la grande charité de Mgr Dessolle.

A. Degert : *Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch*, p. 71-76, 123-129. Suite d'une étude biographique sur ce personnage dans laquelle il est traité de son élévation à l'épiscopat, de ses rapports avec les papes et les religieux.

A. Laffont : *Le Livre des obits de l'église de Puycasquier*, p. 218-225. Ce livre remonte au xvie siècle. Outre la liste des obits, il donne bien des renseignements sur leurs fondateurs, les prêtres obituaires, le taux de l'intérêt et les obligations des bénéficiers.

P. Rouleau : *Jean Marre, évêque de Condom*, p. 18-28, 62-70, 108-115. Après l'étude biographique parue l'an dernier, M. Rouleau publie le texte de l'*Instruction au roi Louis XII*.

Ch. Samavan : *Un manuscrit de Berdoues*, p. 116-122. Description pa-

léographique d'un manuscrit du XIIIe siècle du *Diadema monachorum* de Smaragdus qui fait connaître les usages calligraphiques en vigueur à cette époque dans une abbaye cistercienne de Gascogne.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Gers.
XXXIIe année. Auch, 1931.

J. Gardère : *Notice des prêtres et religieux de Condom pendant la Révolution*, p. 45-68. Les seize notices contenues dans le premier fascicule de 1931 terminent cette étude. A remarquer dans cette dernière série la notice consacrée à Pierre Salvandy qui, ordonné prêtre en 1773, se fit recevoir à la loge de Condom en 1783, renonça à la prêtrise en 1794 et la même année épousa Jeanne-Marie Goudin de La Sauvetat dont il eut un fils Narcisse Salvandy, le futur ministre de l'Instruction publique.

A. Clergeac.

HAUTES-PYRÉNÉES

Revue des Hautes-Pyrénées. Tome XXVI, 1931. Tarbes.

A. Larrouy : *Contribution à l'histoire politique du département pendant la Révolution, le Premier Empire et la Restauration*, p. 5-13. Ce premier chapitre est consacré à Dominique Lacombe, de la Doctrine Chrétienne, sacré évêque en 1798 et nommé au siège d'Angoulême en 1801 sans avoir rétracté son serment de 1790.

J. Rousseau : *L'autel gallo-romain du culte impérial de Bagnères*, p. 33-35. Il s'agit d'un monument qui n'est pas, comme on le croyait, un ex-voto, mais un autel cultuel, — le seul de cette nature qui existe en Novempopulanie.

J. Duffo : *La mort de Marguerite de Navarre au château d'Odos en Bigorre*, p. 45-59. La publication récente de documents nouveaux établit bien que cette reine de Navarre est morte, assistée par un cordelier, non pas à Audaux, en Béarn, mais à Odos, en Bigorre.

Fr. Marsan : *Le bras de saint Exupère d'Arreau*, p. 60-63. Description du reliquaire et état de la tradition sur cette relique importante qui serait du saint évêque de Toulouse. — *La cloche de Bonnefont*, p. 100-105. Cloche du XVIIe siècle qui mériterait d'être classée parmi les monuments historiques du département.

J. Annat.

LANGUEDOC

TARN

Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.
Numéros 35 à 38, 1930.

Colonel Brieussel : *Un détail d'ornementation dans la sculpture romane de nos pays : la Sirène*, p. 357-363, avec figure. Relevé de ce motif d'ornementation aux églises de Dénat, La Salvetat-lés-Montdragon, Burlats, maison d'Albi; rapprochement avec échantillons du même motif à Toulouse, à Moissac, à Saint-Martin du Canigou, à Brioude, au Puy, etc.

M. Forestier : *La bonne vie à Castres*, p. 401-412. Pénibles révélations sur l'état moral de certains membres du chapitre cathédral de cette ville en 1682, d'après Archives du Tarn, B 234,238.

M. Grimaud : *Esquisse biographique du R. P. Elie Colin, S. J., 1852-*

1923, p. 411-424. Célèbre astronome de l'Observatoire de Tananarive, originaire de Graulhet (Tarn), d'après un ouvrage d'Auguste Vidal.

Colonel Brieussel : *Aperçu de l'histoire du château de Minerve (Aude)*, p. 446-455. Place forte des cathares au temps de Simon de Montfort, avec croquis du site.

L. de Lacger.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse. Tome XVII. Toulouse, 1931.

Jean Decap : *Petites écoles et collèges avant 1789 dans le diocèse actuel de Toulouse*, p. 22-33, 80-98. D'après les documents connus, 131 localités jouissaient de la présence de maîtres d'écoles, grâce surtout à la sollicitude du clergé.

Jean Lestrade : *Les registres paroissiaux de Paulhac*, p. 34-56. Notes historiques sur cette paroisse d'après les registres des xviie et xviiie siècles.

P.-A. Chauliac : *Cépet pendant la Révolution*, p. 57-79, 128-151. Intéressante monographie où les vicissitudes religieuses ont leur juste place.

Jean Lestrade : *Fondation et vocable de la chapelle Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, au cloître de Saint-Sernin*, p. 153-155.

Bulletin de littérature ecclésiastique publié par l'Institut catholique de Toulouse. Année 1931.

Louis Saltet : *Un roman inexcusable : Mgr Batiffol et l'abbé Turmel, par M. Félix Sartiaux*, p. 19-36. Avec sa vigueur coutumière et à l'aide de documents irréfutables, le savant doyen de la Faculté de théologie à l'Institut catholique de Toulouse, critique victorieusement l'article publié en janvier 1931, par M. Félix Sartiaux, dans la revue *Europe* et intitulé : *Une grande figure d'excommunié, Joseph Turmel*. Cet article contient : 1° des renseignements précis sur les dates de la carrière et des crises intellectuelles de M. J. Turmel; 2° des indications aussi erronées que péremptoires, d'abord sur le rôle prétendu, qui aurait été décisif, de Mgr Batiffol, dans la controverse de 1908 au sujet d'Herzog-Dupin et celle de 1929 sur la douzaine restante des pseudonymes de M. J. Turmel et ensuite sur le caractère de l'intervention de M. le chanoine Saltet; 3° enfin, des données sur les sentiments de M. Turmel à l'égard de l'Église et sur la manière dont cet auteur prétend justifier ses mensonges de 1908 et de 1929 dans ses déclarations faites aux autorités ecclésiastiques. — M. Saltet sépare la vérité et les mythes renfermés dans cet article et venge la mémoire de Mgr Batiffol. Nouvelle et lumineuse contribution à l'histoire du modernisme et de l'affaire Turmel.

Fernand Bousquet : *L'affaire Calas*, p. 49-72. A la suite des écrivains et des juristes qui ont traité cette affaire retentissante où Voltaire intervint pour réhabiliter la mémoire du condamné à mort, M. F. Bousquet expose le rôle de charité que l'Église y joua et rend hommage à la procédure et à l'esprit de justice des tribunaux qui ont jugé en Jean Calas non pas un protestant, mais un prévenu de droit commun.

Paul Dudon : *Les origines françaises du décret « Lamentabili »* (1903-1907), p. 72-96. Grâce aux papiers laissés par le P. Bouvier, le P. Dudon établit avec une évidence définitive que le point de départ du décret qui condamna M. Alfred Loisy fut le *syllabus* des propositions erronées dressé à Paris par M. Letourneau et le P. Bouvier avec la collaboration du P. Billot, sous le patronage du cardinal Perraud.

Louis SALTET : *Un cas de mythomanie historique : Adémar de Chabannes* (988-1034). M. Saltet continue à démasquer le moine Adémar qui avait soutenu : 1° que saint Martial n'a pas été seulement apôtre de Limoges ou de la Gaule *relative*, mais apôtre *absolute et simpliciter*, comme les douze et disciple du Christ comme eux; 2° que, par conséquent, il a droit à la liturgie et à l'office des apôtres. Ainsi était constituée la thèse de l'apostolicité de saint Martial. M. Saltet a déjà prouvé que les trois textes sur lesquels Adémar appuyait son affirmation sont des faux, composés par Adhémar lui-même. Au cours du présent article, il démontre que, dans le long compte rendu du concile de Limoges du 18 et 19 novembre 1031, la moitié du texte (25 colonnes sur 48 dans la *Patrologie latine* de Migne) forme une interpolation et un faux (relatifs à de prétendues discussions sur saint Martial) dont l'auteur est Adémar de Chabannes.

Mgr ROQUES : *Mgr Germain Breton*, p. 197-210. Discours prononcé par Mgr l'évêque de Montauban, à Saint-Sernin, le 17 novembre 1931, en mémoire de l'éminent et regretté recteur de l'Institut catholique de Toulouse.

Clément TOURNIER.

GARD

Mémoires de l'Académie de Nîmes.

Tome 42. An. 1924-1925. Nîmes, Chastanier.

Chanoine Albert DURAND : *Le culte catholique dans le Gard, sous le Directoire*, p. 1-26. Vicissitudes subies par les ministres du culte au cours de cette période.

Hyacinthe CHOBAUT : *La Société populaire d'Aiguesvives (1790-1794)*. Historique de cette société, fondée le 7 juillet 1790; elle cessa de se réunir le 16 octobre 1794.

Chanoine François DURAND : *Archéologie nimoise*, p. 107-166. Excellent travail.

Tome 43. Années 1926-1927.

Marcel FABRE : *Pierre Subleyras, peinte Uzétien, né à Saint-Gilles, mort à Rome*, p. 67-81. 27 novembre 1669-28 mai 1749. — *Un vieil écrit uzétien du* XIVe *siècle « La Chronique d'Uzès »*, p. 82-93. Elle est probablement l'œuvre d'un clerc de la cathédrale Saint-Théodorit d'Uzès.

H. CHOBAUT : *L'industrie des fourches à Sauve*, p. 109-121. Industrie très ancienne, et sans progrès depuis la fin du XVIIIe siècle.

Bernard LATZARUS : *L'opposition légitimiste au plébiscite des 20 et 21 novembre 1852 dans le Gard*, p. 122-144. Le parti légitimiste causa au préfet d'alors de vives préoccupations et si le manifeste du comte de Chambord n'influa pas sur un résultat prévu, il détourna de l'empire pas mal d'adhésions. — *L'abbé de Cabrières, journaliste*, p. 145-172. Le futur cardinal, alors secrétaire de Mgr Plantier, collabora en 1862-64 à l'Opinion du Midi, organe à tendances légitimistes. Admirateur de Chateaubriand et de Lacordaire, il cite volontiers Musset; tout en saluant le passé, il veut être de son temps. Sa collaboration dut cesser du fait des foudres du ministère.

Chanoine BOUISSON : *Deux compères. Conclusion d'un pacte d'amitié entre la royauté et la papauté au* VIIe *siècle*, p. 173-190. Faut-il en conclure que l'état pontifical qui a duré douze siècles, eut été éternel, si Napoléon III, ancien carbonaro, n'avait favorisé de ses intrigues l'unification de l'Italie ?

Cahiers d'histoire et d'archéologie.

Revue médidionale. Tome II. Nimes, Larguier, 1931.

Augustin FLICHE : *La Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, p. 113-116. Fondée en 1926.

Louis-J. THOMAS : *Note sur l'origine de Montpellier*, p. 126-135. Œuvre de ses seigneurs qui ont su arrêter pèlerins, marchands et savants, auprès du sanctuaire de N.-D. des Tables.

Marcel GOURON : *La formation topographique de Nimes*, p. 136-144. A l'origine marché celtique. A rêvé d'être joint à la mer, et sous saint Louis d'être le seul port français de la Méditerranée.

Chanoine Joseph CALS : *La cathédrale Saint-Nazaire et Saint-Celse*, p. 166-172. Excellente description par le curé-doyen de Carcassonne.

Abbé ASTRUC : *L'église Saint-Vincent* [de Carcassonne], p. 173-179. Origines gothiques; ornementation de l'église au XVIIIe siècle et réaction contre le style gothique; la nouvelle ornementation de 1867-1903.

Raymond ESPARSEIL : *L'abbaye de Saint-Hilaire* [Aude], p. 180-184. L'église, le cloître, les lieux claustraux.

Chanoine A. SABARTHÈS : *Alet*, p. 185-191. L'église abbatiale-cathédrale; l'église Saint-André. — *Saint-Martin de Limoux*, p. 191-196. Extérieur et intérieur de l'église. — *Notre-Dame de Marceille*, p. 197-200. Porche, intérieur de l'église.

Paul GENDRONNEAU : *La vie publique à Nimes au temps des Antonins*, p. 222-232; t. III, p. 87-95, 171-280. Une après-midi aux thermes; le théâtre; une journée de courses au cirque.

CHARVET : *Les voies vicinales gallo-romaines chez les Volkes arécomiques*, p. 244-255, 302-314; t. III, p. 46-55, 196-205, 309-321. Réimpression de l'excellente étude publiée en 1873 et actuellement d'une rareté extrême.

E. SOUBEIRAN : *L'ager nemausensis*, p. 259-263, 326-332; t. III, p. 96-103, 210-221, 322-328. Étude de toponymie ancienne, C à M.

A. YRONDELLE : *L'arc de triomphe d'Orange*, p. 273-281; t. III, p. 56-68, 174-184. Description et étude de l'arc. Son historique. Belle étude.

Xavier SALOMON : *Les Roger-Beaufort-Canillac-Turenne en Provence au XIVe siècle*, p. 282-288. T. III, p. 19-27. Famille noble venue du Limousin vers 1432; elle acquit en Provence de vastes possessions grâce aux deux papes d'Avignon issus de son sein : Clément VI et Grégoire XI.

Tome III, 1932.

Augustin FLICHE : *Les origines de la première croisade*, p. 5-14, 155-161. On doit conclure que la marche vers Jérusalem, où l'on n'avait vu pendant longtemps que le fruit d'un enthousiasme spontané, n'est au contraire que le résultat d'un laborieux enfantement.

H. de SILEX : *Les fumades gallo-romaines*, p. 69-75, 185-195. Constructions gallo-romaines, autels votifs et inscriptions, objets divers.

Edgar LEROY : *Les Baux de Provence*, p. 242-249. Notes de toponymie.

J. COULOUMA : *Les contrats d'apprentissage*, p. 266-270. Dans la région biterroise.

G. LETONNELIER : *Note sur l''inscription de Valbonnais (Isère)*, p. 291-299. L'une des plus connues. L'auteur pense que nous nous trouvons en présence d'un talisman à conjurer le mauvais sort.

Nota. — Le *Bulletin du omité d'art chrétien*, n° 93 (1931) n'a pas encore paru.

Paul-L. BAUDOUÏ-SALZE.

LOZÈRE

Revue des Provinces de France.

Tome III, 4e année, 1931. Mende, G. Pauc, in-8°.

J.-X. Bouniol : *Origine et formation de la paroisse de Recoules-de-Fumas* (Lozère), p. 14-20, 115-122. Période gallo-romaine, pénétration du christianisme en Gévaudan, fondation d'un centre religieux à Recoules.

Fernand de l'Eglise : *Un fief du Vexin, Villarceaux et ses seigneurs*, p. 54-59. Dans le canton de Magny (Seine-et-Oise), près du village de Chaussy qui possède une église dépendant en 854 de l'abbaye de Saint-Wandrille.

Chanoine Fr. Durand : *Villefort (Lozère), d'après les délibérations de son Conseil* (suite), p. 65-69, 153-159. Documents extraits des archives de la mairie de Villefort, chef-lieu de canton de l'arr. de Mende. Délibérations de 1784 à 1796; plusieurs ont trait aux « affaires ecclésiastiques ».

Jean Régné : *La vie et la mort du poète Malfilâtre*, p. 70-72. D'après une lettre écrite au bibliographe Barbier, le 18 février 1805, par Mgr de Savine, ancien évêque de Viviers.

Roger Tisserand : *L'œuvre de M. Henri-René d'Allemagne*, p. 97-105. Qui, dans son ouvrage sur les « Accessoires du costume et du mobilier », décrit les chandeliers liturgiques depuis leur origine.

Giuseppe Pacotto : *Mistral et le Piémont*, p. 148-152. Son influence sur le versant italien des Alpes, où, dans la vallée d'Aoste, vivait l'abbé Cerlogne (1826-1910), le « félibre valdôtain ».

Marius Balmelle.

ARDÈCHE

Revue du Vivarais.

Tome XXXVIII, 1931. Aubenas, impr. Habauzit.

Mgr Hurault : *Lettres et actes inédits de Mgr de L'Hostel, évêque de Viviers*, p. 1-16. Six documents (de 1592 à 1605), publiés par Mgr l'évêque de Viviers, sans autre intention, écrit-il, « que de donner un suprême témoignage du vif intérêt que, pendant sept années trop courtes d'épiscopat, nous avons porté à la si captivante histoire du Vivarais ». Signalons entre autres : II. Affaire avec le Chapitre, 1598 (au sujet de la contribution demandée par le chapitre à l'évêque pour les réparations de la cathédrale, etc.); III. Affaire de Cornillon, 1599-1601 (sur le rachat de cette seigneurie, aliénée en 1569, conformément à une bulle du 22 novembre 1568 et aux lettres patentes données par Charles IX le 17 décembre suivant, pour aider le roi dans sa lutte contre les Réformés); VI. Enquête sur Mgr Gérard de Robin (depuis évêque de Lodève), 1605.

Auguste Le Sourd : *Les Albert, de Viviers*, p. 17-24, 97-109, 168-192, 245-256, 302-311 (à suivre).

Ch. Jolivet : *La Révolution dans l'Ardèche (1788-1795)*, p. 25-38. Analyse, par l'auteur, de ses deux ouvrages sur « la Révolution dans l'Ardèche » et « les Chouans du Vivarais ». Voir la *Revue*, t. XVII (1931), p. 97.

Aug. Roche : *Note sur la chronologie des évêques de Viviers*, p. 39-46. Fin de ce très important travail, analysé ici même l'an dernier (p. 536).

— *Vivariana*, p. 264-268. Texte (latin, avec quelques passages en français) d'un monitoire, émanant de Charles Conti, vice-légat d'Avignon (1599-1604), à la requête de l'évêque de Viviers Jean de l'Hostel, contre les détenteurs de droits seigneuriaux appartenant à l'évêque.

Docteur L. Lorion : *Un médecin parisien d'origine vivaroise : le docteur Noël* (1632-1685), p. 273-294 (à suivre).

Abbé Chaudouard : *La conscription à Montpezat*, p. 49-61, 152-158. Étude très documentée, et d'une lecture agréable.

J. de Font-Réaulx : *États administratifs et financiers de l'ancien diocèse de Viviers* (xvie-xviiie *siècles*), p. 67-76, 213-221, 257-263 (à suivre).

J. Baconnier : *Testament de Gilbert II de Lévis-Ventadour, 90 août 1542*, p. 77-80. Document inédit, qui rectifie la date du mariage de ce grand seigneur.

Jean de La Laurencie : *Survivances celtiques et préceltiques*, p. 81-96, 193-212. Fin de ce long et intéressant travail, présenté sous une forme humoristique : conversation entre le « Pagel » (montagnard), le Docteur, et « M. Primaire ». Les réflexions du pagel sont transcrites sur deux colonnes, en dialecte et en français. Cette copieuse et si vivante étude fourmille de renseignements précieux.

G. Callon : *Le mouvement de la population dans le département de l'Ardèche au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période*, p. 113-146.

Ch. du Besset : *La chronologie des consuls de Privas de 1585 à 1619*, p. 147-151. D'après un précieux « livre des baptêmes de l'église de Privas ». — *Voyage en Vivarais du président Moreau de Vérone, octobre 1784*, p. 225-234. Carnet de voyage, édité avec une remarquable annotation. Moreau de Vérone, président à la Cour des comptes de Dauphiné, donne des renseignements, succincts, mais fort curieux, sur le comte d'Antraïgues et ses collections, sur les Montgolfier, etc. — *Les commandeurs de Devesset*, p. 295-301. Catalogue, dressé en partie à l'aide de notes fournies à l'auteur par feu M. Léopold Niepce, et précédé d'une substantielle introduction.

Jules Vallet : *L'ancien cadastre de Serrières*, p. 62-66. Détails sur la confection de ce cadastre en 1656. — *Une transaction entre « Seriere en Vivaretz » et « Sablon en Dauphiné » en 1595*, p. 161-167. Sur l'entretien des chemins.

A. Le Sourd.

AUDE

Rien n'a paru depuis la dernière recension.

A. Sabarthès.

HÉRAULT

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.
2e série, Tome X, 1er fascicule. Montpellier, 1932.

Capitaine Louis et R. Bruguière : *La préhistoire dans la vallée de la haute Bénovie* (arrondissement de Montpellier), p. 1-37. Cet article contient un plan des ruines du monastère de femmes dédié à saint Léon et fondé en 1223 par Jean de Montlaur, évêque de Maguelone.

L.-J. Thomas : *Un village de Languedoc au* xive *siècle. Fortifications de Marsillargues contre les grandes compagnies* (1361-1369), p. 39-68. Les faits et les personnes qu'envisage cette étude appartiennent plus à l'histoire du Languedoc que ne le laisserait supposer ce titre local. Les dates elles-mêmes sont largement dépassées.

Compte rendu des travaux de la Société archéologique de Montpellier,

de 1924 au 11 février 1928, p. III-XCII. Parmi ceux-ci, p. LXXXII, résumé d'une communication d'A. FLICHE sur Urbain II et la croisade, son entrevue à Saint-Gilles avec Raymond IV, comte de Toulouse et son séjour à Clermont.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
3e série, tome XVI, 1re et 2e livraisons. Béziers, 1931.

L. J. THOMAS : *La sédition du 8 septembre 1381 à Béziers et la légende de Bernard Pourquier*, p. 5-40. L'auteur réduit à ses justes proportions le rôle du charpentier Bernard Pourquier dans cette émeute qui dressa pendant quelques jours le menu peuple contre les grands bourgeois. La légende en avait fait un héros précurseur des démocrates de la révolution.

E. BARET : *Villeneuve-lez-Béziers au* XVIIIe *siècle*, p. 41-59. Croquis sommaire de la population de ce village. — *Une histoire de sorcière à Béziers au commencement du* XVIIIe *siècle*, p. 125-140. Résumé d'un factum de procès. — *L'affaire de la dîme des olives et des lins à Béziers, en 1485*, p. 141-169. Cet essai de reconstitution de tout un procès d'après un verbal, ne précise malheureusement pas la thèse juridique des chanoines de la cathédrale Saint-Nazaire demandeur en paiement de la dîme des olives, des nombreux propriétaires défendeurs et des consuls intervenant au procès.

M. J. COULOUMA : *Rapport sur les mémoires historiques et archéologiques*, p. 76-85. Ignace Brunet, maire de Béziers et député à la Convention, par le professeur Moulin. — P. 179-193 : rapport sur le mémoire de M. Séguy consacré au bourg de *Faugères durant les guerres de religion, de 1560-1625*. Ce rapport offre un certain intérêt, ce mémoire important et consciencieux de M. Séguy étant encore inédit.

Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
N° 60. Montpellier, 1931.

Et. GERVAIS : *La révolution du 4 septembre à Montpellier*, p. 116-124. Souvenirs personnels ou traditions de famille de l'auteur.

G. MORIN : *Le conflit de l'Église et de l'État, dans le domaine du mariage du* XVIe *siècle jusqu'à nos jours*, p. 131-145. Cette étude montre que la sécularisation du mariage par la Constituante n'est que le couronnement d'une évolution dont le point de départ est dans le concile de Trente. Cette évolution continue d'ailleurs et semble arrivée en un point où le mariage civil et le mariage religieux pourraient être l'objet d'une option, à l'exclusion l'un de l'autre.

M. OUDOT DE DAINVILLE.

HAUTE-LOIRE

Rien n'a paru depuis notre dernière recension.

J. R. PALANQUE.

BÉARN ET PAYS BASQUE

BASSES-PYRÉNÉES

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.
2e série, tome LIV. Pau, 1931.

V. DUBARAT : *Le livre des fondations de la cathédrale de Bayonne au* XVIe *siècle* (fin), p. 39-61, 199-208. Cette dernière partie d'une publica-

tion signalée précédemment, contient des mentions intéressant l'histoire de certains évêques de Bayonne de la fin du xve siècle et du commencement du xvie.

V. Dubarat : *Marca, visiteur en Catalogne, avant son élévation à l'épiscopat*, p. 90-101. Une série de plusieurs centaines de lettres, conservées à la Bibliothèque nationale, nous met au courant des difficultés que rencontra le grand béarnais au cours de sa mission en Catalogne.

L. Deries : *La corporation des Barbiers-Perruquiers bayonnais au* xviiie *siècle*, p. 65-89. Histoire de l'une des trente-cinq corporations, doublée d'une confrérie, qui existaient à Bayonne au xviiie siècle.

Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays basque.

Tome XIVe. Pau, 1931.

J.-B. Laborde : *L'évêché d'Oloron*, p. 4-19, 49-76. Histoire succincte, mais riche d'aperçus et très documentée, de cet évêché béarnais du vi^e siècle à la Révolution.

L. Deries : *La répression de la mendicité en Béarn, Navarre et au Pays basque*, p. 97-114. Pas plus que les galères, les dépôts organisés ne réussirent à arrêter le fléau de la mendicité.

M. Montaigue : *L'âme de Marguerite de Navarre*, p. 130-139. Petit essai de psychologie qui aboutit à cette conclusion : Marguerite de Navarre est restée très femme et c'est son cœur qui nous donne la clé des énigmes et des contrastes de sa personnalité ondoyante et complexe.

J. Annat : *Un club révolutionnaire à Pau*, p. 77-84, 182-194. Ces deux articles d'une étude, précédemment signalée, exposent les mesures de persécution religieuse prises contre les prêtres et l'exercice du culte.

H. Lassalle : *La musique à Bétharram aux* xviie *et* xviiie *siècles*, p. 145-168. Note sur une maîtrise attachée, pendant près de deux siècles, au sanctuaire de N.-D. de Bétharram.

M. Etcheverry : *Les débuts du protestantisme en Soule*, p. 219-223. C'est en novembre 1549, semble-t-il, qu'il faut placer les premières manifestations de l'hérésie en pays basque.

Revue internationale des Études basques.

Tome XXII, 1931. Saint-Sébastien.

J. Daranatz : *Correspondance du capitaine Duvoisin*, p. 44-73 et 310-337. Ces lettres, dont plusieurs sont du prince Louis-Lucien et du savant Antoine d'Abbadie, y fournissent des détails intéressants sur la vie religieuse et intellectuelle du pays basque français de 1860 à 1886.

G. Lacombe : *Du nouveau sur Liçarrague et ses collaborateurs*, p. 363-366. Il s'agit de la traduction, entreprise sur l'ordre de Jeanne d'Albret, du Nouveau Testament et du catéchisme de Calvin et terminée en 1565.

Bulletin du Musée basque. Tome VIII, 1931. Bayonne.

J. Nogaret : *Les châteaux de Belsunce*, p. 47-62. Étude historique des châteaux d'Ayherre, de Macaye et de Méharin qui appartinrent à la famille de l'illustre évêque de Marseille.

J. Nogaret : *Le château d'Olce*, p. 125-146. Ce château était la propriété de la famille d'Olce d'où est sorti l'évêque de ce nom qui occupa successivement les sièges de Boulogne, d'Agde et de Bayonne.

J. Annat.

COMTE DE FOIX ET COUSERANS

ARIÈGE

Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix.

Nouvelle série, nos 11 à 14. Foix, Fra, 1931-1932.

J.-M. Vidal : *Histoire des évêques de Pamiers* (suite) : *Jean de Fortou* (1424-1430), p. 81-87. Conseiller du comte de Foix, s'entendit avec ce dernier pour régler un conflit de juridiction touchant le droit de juger les laïques. — *Géraud de Bricogne* (1431-1434), p. 87-90, qui prit part et adhéra au concile de Bâle. — *Jean Merly* (ou *Melli*, 1434-1459), p. 91-104. Il dut parer à une crise économique aiguë, provoquée par les calamités et les guerres qui avaient amené la détresse de la mense du chapitre cathédral. Il y remédia par des annexions de bénéfices. Il travailla à la réforme du chapitre, en déterminant, d'accord avec lui, le mode de correction des chanoines. Il fut en conflit avec l'abbé de Saint-Volusien de Foix qui tentait de s'émanciper de l'autorité épiscopale. La mense de l'abbaye de Foix dut être aussi rétablie par des incorporations de bénéfices. — *Barthélemy d'Artigueloube* (1459-1467), p. 113-117. Ce prélat avait été conseiller d'abord au parlement de Paris, puis à celui de Toulouse. On lui doit la création, dans l'église N.-D. du Camp, à Pamiers, d'une collégiale de huit chanoines. — Dans une brève conclusion, l'auteur apprécie en quelques remarques synthétiques les œuvres accomplies par les douze prélats qui se succédèrent sur le siège épiscopal durant ces cent cinquante ans. Ces biographies épiscopales, parues dans le *Bulletin historique*, de 1929 à 1931, ont été réunies en un volume de 154 pages qui forme le tome II de l'*Histoire des évêques de Pamiers* et porte comme sous-titre : *Quatorzième et quinzième siècles* (*1312-1467*). Voir la recension de l'ouvrage, p. 376-378.

J.-M. Vidal : *Catalogues épiscopaux des diocèses ariégeois*, d'après les registres consistoriaux conservés aux Archives du Vatican et les recueils connus *Gallia christiana*, Duchesne, Gams, Eubel, etc. I. Catalogue épiscopal de *Couserans*, p. 121-127; — II. Catalogue épiscopal de *Pamiers* (ancien diocèse et nouveau), p. 127-134; — III. Catalogue épiscopal de *Mirepoix*, p. 161-166; — IV. Catalogue épiscopal de *Rieux*, p. 166-169; — V. Catalogue épiscopal d'*Alet*, p. 170-173. Autant que possible l'auteur indique les étapes du *curriculum vitae* de chacun des prélats.

J.-M. Vidal : *Catalogue des bénéfices dépendant de l'évêque et du chapitre cathédral de Pamiers*, p. 209-219, d'après un texte tiré du tome 95 du fonds Doat à la Bibliothèque nationale. Suivent des informations complémentaires sur l'état du chapitre à diverses dates du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe.

J.-M. Vidal : *Dans l'entourage de Caulet : Bernard Ruth, Paul Sérou, Louis de Serris et Marc-Antoine Guigues*, p. 176-202. Courtes notices consacrées à quatre jeunes ecclésiastiques dont les trois premiers étaient novices du chapitre cathédral de Pamiers et le quatrième secrétaire de l'évêque Fr.-Et. de Caulet. Choisis par lui, formés par lui, ils demeurèrent fidèles à sa mémoire et à ses leçons. Ils furent, les deux premiers surtout, devant les puissants du monde et jusque dans les cachots où on les séquestra de longues années, les témoins courageux du défunt évêque et de ses idées. Ils souffrirent pour la cause de la Régale, à laquelle M. de Pamiers avait sacrifié ses intérêts pour sauvegarder la liberté de son église. L'auteur publie sur l'emprisonnement de Ruth et de Sérou des pièces du plus vif intérêt.

J.-F. Samiac et Louis Blazy : *Notes sur les paroisses et églises de Moulis, de Luzenac et de Pouech, au doyenné de Saint-Girons*, p. 105-111.

Louis Blazy : *Visites pastorales de J.-B. de Verthamon en 1696, dans les paroisses du haut-Comté de Foix*, p. 137-158, 203-208. J.-B. de Verthamon trouva le diocèse désolé par le schisme et par les désordres, suite de la longue vacance du siège épiscopal et de la funeste affaire de la Régale. Il fallait remédier au relâchement de la discipline dans le clergé et les fidèles. Verthamon s'y appliqua au cours de la visite minutieuse qu'il fit des paroisses de son diocèse et à l'occasion des synodes qui s'en suivirent. L'auteur nous représente le résultat de cette enquête, passant en revue les églises et leur mobilier, les presbytères, les cimetières, les hôpitaux, les écoles, les confréries et les autres œuvres. Il relève les appréciations portées par le visiteur sur les pasteurs et leurs populations, sur l'état religieux ou moral des paroissiens. Il signale les coutumes et les croyances particulières, note les différends réglés à l'amiable par le prélat, donne les chiffres des revenus des fabriques et ceux des curés et des fruits prenants. L'auteur a évité la monotonie des répétitions en se bornant à extraire l'essentiel de ces textes rédigés selon un plan uniforme.

Louis Blazy : *Critique par un anonyme des notices couseranaises du « Gallia christiana » (1730)*, p. 220-227.

Louis Blazy : *Les martyrs du diocèse de Pamiers en septembre 1792. Le bienheureux Jean-François Bonnel de Pradal (1738-1792)*, p. 228-234. Pour faire suite à la notice qu'il avait consacrée au bienheureux J.-M. du Lau (*Bulletin historique*, t. IV, p. 86-92), l'auteur écrit une courte biographie du bienheureux J.-Fr. Bonnel de Pradal. Issu d'une famille honorable d'Ax-les-Thermes, le futur martyr embrassa la vie religieuse dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. On le trouve fixé au couvent de Saint-Lô,puis à Saint-Vincent-des-Bois au diocèse de Chartres, à l'abbaye de Toussaint à Angers, enfin, en 1778, au couvent de Sainte-Geneviève à Paris. Lorsque la Révolution lui offre de choisir entre le cloître et la vie séculière, il répond qu'il entend demeurer attaché à ses devoirs jusqu'à la mort. Il refusa de prêter le serment de liberté et d'égalité. Écroué au séminaire-prison de Saint-Firmin, il y fut, trois jours après, le 3 septembre, compris dans le massacre général, et, le 17 octobre 1926, il fut au nombre de ceux dont Pie XI promulgua la béatification.

Nota. — Les numéros 11 du t. XVII et le 1er du t. XVIII du *Bulletin de la Société ariégeoise et de la Société des études du Couserans*, parus depuis notre dernière recension, n'intéressent en rien l'histoire ecclésiastique.

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Revue historique du diocèse de Perpignan.

11e année. Perpignan, Louis Comet, 1931.

François Ausseill : *Camélas* (suite), p. 25-28, 83-87. L'église du château était en même temps paroissiale. Elle était romane et à trois nefs. A l'intérieur, de beaux retables, de style baroque ou de renaissance catalane, tous classés. La protection des Beaux-Arts n'empêche pas les objets de disparaître. Il semble que le Roussillon soit devenu

un « pays à vendre ». — *La confrérie des « Traginers »* (rouliers), p. 402-404. Fondée en 1574 à Perpignan, ouverte à tous « les gens de la route », supprimée à l'époque révolutionnaire.

Bénoni COLOMER : *Les employés de la collégiale Saint-Jean* (de Perpignan) *avant la Révolution*, p. 28-31, tous groupés en confrérie. — *Saint-Martin-de-Canigo : une inscription* (XIe s.), p. 130-134, difficile à reconstituer en entier. — *État des hôpitaux de la province du Roussillon, au* XVIIIe *siècle*, p. 183-187, réunis, en 1696, à l'*Hôpital général* de Perpignan. — *Quelques mots sur les archidiacres d'Elne*, p. 253-257. D'après Thomassin; on en compte trois au XIe siècle. — *Le faux archidiacre Udalgar* (*1009-1030*), p. 395-359. L'auteur conclut, contrairement à la thèse admise jusqu'ici : « Le vicomte Udalgar de Castellnou, que l'on voit apparaître en 1065 et soudain s'éclipser, ne laissant en bas âge qu'un enfant, et mourut, peut-être, dans quelque sanglante bataille, où il avait pour adversaires les chanoines d'Elne. Il fut confondu plus tard avec l'archidiacre Udalgar, son oncle, devenu, à son tour, un seul et même personnage avec l'archiprêtre de ce nom. »

Martin JAMPY : *La paroisse Saint-Saturnin de Vernet* (-les-Bains), *en l'an 1000*, p. 31-33, 87-91. L'église paroissiale, dédiée à Saint-Saturnin, citée dès 874, fut fondée en 1007. — *Les fêtes jubilaires de Montserrat* (Espagne) *en l'honneur d'Oliba, abbé de Cuxa* (en Roussillon), *son fondateur*, p. 300-302. Cet Oliva, fondateur de l'abbaye de Montserrat, était évêque de Vich (Espagne), et en même temps abbé des monastères bénédictins de Ripoll (Espagne) et de Cuxa (Roussillon). La date de la construction du couvent de Montserrat se place entre 1025 et 1035.

Jean CAPEILLE : *Les anciens monastères de Perpignan. Les Dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne* (1612-1792), p. 189-191, 258-259, 356-360, 399-402, qui se vouaient à l'enseignement des jeunes filles. L'église du couvent est aujourd'hui confiée aux Franciscains. — *Les Augustins déchaux, dits « Petits Pères »* (1642-1792), p. 489-492, 525-528. Rien ne reste ni du couvent, ni de l'église.

Jean SARRÈTE.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des chartes. Année 1931. Paris, Picard.

Georges Tessier : *Les chartes du monastère de Dèvre et la valeur historique du cartulaire de Vierzon*, p. 23-42. Étude critique de quelques chartes du cartulaire de Vierzon sur lesquelles se fonde la tradition d'après quoi Dèvre aurait été au IXe siècle un important monastère d'où dépendait une modeste *cella* sise à Vierzon. L'auteur tient ces pièces pour suspectes à commencer par un diplôme de Charles le Chauve qu'il croit de mai 844. La plupart des faux qu'on y trouve furent fabriqués à la fin du XIe siècle pour soutenir les droits du monastère de Vierzon sur lequel les moines de Déols avaient mis la main, de connivence avec leur ancien abbé, Audebert, archevêque de Bourges. L'auteur précise que le falsificateur dut être Herbert, abbé de Vierzon.

Yvonne Mailfert : *Fondation du monastère bénédictin de Saint-Nicolas d'Angers*, p. 43-61. D'après l'examen critique d'anciennes notices où est employée comme élément chronologique une indiction particulière au monastère, l'auteur place la fondation de Saint-Nicolas par Foulque Nerra, comte d'Anjou, en 1021, après le 3 mai, et non, comme on l'admettait jusqu'ici, en 1020.

Et. Delcambre : *Le paréage du Puy*, p. 121-169, 285-344. Cette étude, accompagnée de ses Pièces justificatives, parues ailleurs, a fait l'objet d'un tirage à part, dont on trouvera la recension ci-dessus, p. 525.

Emile-A. Van Moé : *Suppliques originales adressées à Jean XXII, Clément VI et Innocent IV*, p. 253-276. Dans la reliure du manuscrit latin 4121 de la Bibliothèque nationale, concernant les papes d'Avignon, on a découvert récemment une foule de documents du XIVe siècle. Toute une série comporte des suppliques pontificales originales dont l'auteur a dressé le tableau chronologique, la première étant datée d'Avignon, 30 mars 1326 et la dernière d'Avignon, 20 juin 1371. Un certain nombre émane de clercs français. Tirage à part.

André Courtet.

Le Moyen Age

3e série, tome II (XLI de la collection). Paris, Champion, 1931.

J. de Font-Réaulx : *Diplômes carolingiens de l'abbaye de Beaulieu*, p. 4-11. Des sept diplômes carolingiens relatifs à cette abbaye du Bas-Limousin et conservés seulement par la copie d'un cartulaire, M. de Font-Réaulx étudie seulement les trois qui émanent de Charles le Chauve. Il conclut, par rapprochement de textes originaux et par conséquent indiscutablement authentiques, que les diplômes copiés par le rédacteur du cartulaire étaient des titres remaniés. Le modèle authentique s'y retrouve, mais au sens strict, ce sont des faux.

Sidney M. Brown : *Note biographique sur Eudes Rigaud*, p. 167-194. Cette biographie est entièrement basée sur les documents imprimés, en particulier sur le fameux registre des visites que le célèbre archevêque de Rouen fit dans son diocèse. Ces informations sont insuffisantes. Il suffit de parcourir l'inventaire des Archives départementales de la Seine-Inférieure (série G) pour rencontrer de nombreux actes au nom d'Eudes

Rigaud. Cet inventaire permet aussi de préciser de nombreux points de topographie régionale assez mal indiqués sous la plume de M. Brown. Par exemple, p. 179, il ne s'agit pas de N.-D. de la Rotonde qui aurait été une chapelle de l'Hôtel-de-Ville, mais N.-D. de la Ronde, une église des plus notables de Rouen avant la Révolution, possédant un fonds d'archives important et dont Ch. de Beaurepaire a retracé l'histoire. M. Brown a aussi trop souvent conservé les formes archaïques des noms de lieux tels qu'il les a rencontrées dans des ouvrages anciens, comme celui de dom Pommeraye. P. 191, il paraît ignorer la personnalité du légat papal, évêque d'Albano. C'était Raoul Grosparmi chancelier de France en 1258 qui avait été ensuite évêque d'Évreux. Nous croyons aussi qu'une enquête auprès des spécialistes de l'histoire doctrinale des Frères Mineurs aurait permis d'être plus complet sur la première partie de la vie d'Eudes Rigaud. Eudes, qui fut un disciple d'Alexandre de Hales ou de Jean de la Rochelle semble avoir été le premier franciscain qui ait écrit un Commentaire sur les IV livres des Sentences de Pierre Lombard. Il fut peut-être le maître de saint Bonaventure.

Georges Espinas : [Compte rendu de:] *Recueil des actes des comtes de Pontieu*, par Cl. Brunel, p. 263-281. La partie critique du *Moyen Age* est la partie la plus développée de cette revue. Certains comptes rendus de livres atteignent les proportions d'un véritable article. Ainsi se présente la longue appréciation par M. Espinas du dernier volume des *Documents inédits*. A côté de remarques justifiées, les corrections de détails sont souvent bien subjectives. P. 280, l'imprimeur a sans doute trahi la pensée du critique, et c'est une table de *phrases* initiales et non de *pages* qui est probablement souhaitée.

Émile-A. Van Moé.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.
1930. Paris [1931].

J. Meurgey : *Office des morts, manuscrit du* xve *siècle, ayant appartenu à Marie Baillet, religieuse de Poissy*, p. 102-107. L'auteur décrit le manuscrit, de sa collection particulière, en précise la date (après 1462) et l'attribution. L'*Office* — ce n'est pas un livre d'Heures — est aux armes des Baillet, importante famille parisienne, illustrée par Jean, premier du nom, trésorier de Charles V. Marie Baillet était la nièce à la mode de Bretagne de Marie Jouvenel des Ursins, prieure de Poissy.

J. Hubert : *La châsse de Mummole à Saint-Benoît-sur-Loire*, p. 115-117. Attire l'attention sur un détail de la décoration : il s'agit d'un petit personnage sans bouche que l'on retrouve sur un certain nombre de boucles ou agrafes de l'époque mérovingienne. Serait-ce là une survivance de figurations d'idoles néolithiques qui présentent la même particularité ? Pareille suggestion ne pourra être utilement discutée que le jour où l'on aura étudié et classé les agrafes mérovingiennes, et, par là, jeté quelque lumière sur le problème des origines — gauloises ou barbares — du type.

M. Prinet : *Le reliquaire de Jaucourt et sa donatrice*, p. 137-141. Étudie les armes qui décorent cette œuvre byzantine du xie ou xiie siècle montée sur un support du xive, acquise en 1915 par le musée du Louvre et provenant de la petite église de Jaucourt (Aube).

Année 1931

A. Dieudonné : *Droit de monnaie des princes au Moyen Age*, p. 101-103. Les princes dont le monnayage devait dominer à peu près exclusi-

vement aux XIVe et XVe siècles se trouvèrent fréquemment, à l'origine, en face d'un monnayage ecclésiastique que, par une habile politique, ils réussirent à supplanter. Ainsi en fut-il des ducs de Bourgogne qui eurent à compter avec la monnaie épiscopale de Langres et la monnaie abbatiale de Saint-Etienne de Dijon.

M. Aubert : *Les termes d'*altarium *et de* capsum *d'après une note de M. l'abbé Plat*, p. 106-108. Les divers textes de Grégoire de Tours concernant la basilique de saint Martin ne sont point contradictoires. *Capsum* désigne le chevet, *altarium*, la nef. Comment expliquer ce dernier sens ? C'est que, à Tours, comme à Segermes (Algérie) par exemple, l'autel se trouvait dans la nef, bien en avant du *martyrium*, dont il était séparé par un espace libre d'une ou de deux travées. Il reste qu'*altarium* et *capsum* correspondent à des divisions d'ordre liturgique et non aux divisions architecturales. « Dès lors, il est tout à fait vain d'essayer de répartir entre la nef et le chevet les fenêtres, colonnes et portes que le vieil historien des Gaules assigne à l'*altarium* et au *capsum*. »

Abbé Plat : *La cathédrale carolingienne de Chartres*, p. 135-138. L'expression *frons ecclesiae* ne désigne pas, en dépit d'une opinion fort répandue, la façade, mais le chevet. C'est donc bien le chevet de la cathédrale de Chartres qu'un certain Theudon reconstruisit vers 962.

L. Demaison : *Bernard de Soissons, maître de l'œuvre de la cathédrale de Reims*, p. 150-153. Signale une charte de 1282, conservée aux archives de Reims, faisant mention de la maison qu'occupait alors l'un des quatre maîtres d'œuvre dont les noms nous ont été conservés par les inscriptions du labyrinthe de la cathédrale.

J. Puig y Cadafalch: *Linteau de l'église de Saint-Genis-des-Fontaines*, p. 154-157. Étudie ce spécimen de la sculpture romane en Roussillon, qui se trouve être la plus ancienne « datée » de France et l'une des plus anciennes d'Europe. Son analogie avec certains retables danois permet de penser 1° que l'on doit reporter au début du XIe siècle l'usage du retable dans les contrées pyrénéennes et 2° qu'un même type d'autel se répétait depuis les Pyrénées jusqu'aux pays des Normands.

Abbé Plat : *Coupoles de la tour de Saint-Martin d'Angers et du clocher de Marmoutier*, p. 161-166. La coupole de Saint-Martin n'appartient pas aux constructions de Foulque Nerra : elle doit être rajeunie jusqu'au dernier quart du XIe siècle.. Il faut, par contre, à Marmoutier, faire remonter celle de la Tour-des-Cloches — qui, par ailleurs, ne faisait point partie de la façade de l'abbatiale disparue — jusqu'à une époque antérieure à 1050.

G. Drioux.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.
LXXXe année, 1931. Paris, Fischbacher.

John Viénot : *L'amiral Coligny et l'expansion française au* XVIe *siècle*, p. 145-166. Récit des tentatives coloniales inspirées par Coligny au Brésil et en Floride.

Eugène Réveillaud : *Samuel Champlain de Brouage*, p. 167-192. Origines et affinités protestantes du fondateur de Québec.

Jacques Pannier : *Une bible de François Ier*, p. 300-306. Article sans fondement. Voir ce que nous en avons dit dans *Un prétendu autographe de François Ier*, ci-dessus, p. 20.

Daniel Bourchenin : *L'affaire Davant, d'Araujuzon en Béarn (1627)*, p. 335-344. Lettre adressée aux fidèles de l'église réformée d'Araujuzon, au sujet de l'apostasie du ministre Jean Davant.

E. Morin : *Acte d'abjuration de Jean de Pierrepont* (1686), p. 347-349. D'après un registre de Blainville, au diocèse de Coutances.

F.-M. Bartos : *Picards et « Pikarti »*, p. 465-486 (et t. LXXXI, an. 1932, p. 8-28). Les Picards, dont il est ici question, sont une secte mystique qui se fit connaître dans le Nord, notamment à Lille et à Tournai, au début du XIVe siècle. Ils avaient l'Église et ses ministres en horreur et détestation, rejetaient les sacrements, le culte des saints, le purgatoire et se disaient amis de Dieu. Ils furent poursuivis par l'Inquisition sous l'épiscopat de Pierre d'Ailly et se réfugièrent en Bohême, une quarantaine environ, en 1418. L'auteur leur reconnaît affinités et relations avec les « hommes de l'intelligence », secte d'illuminés bruxellois, dont le chef, un Carme, Guillaume de Hildernissen, pratiquait le nudisme et prétendait avoir reçu de l'Esprit-Saint l'invitation de tuer les prêtres.

Paul Romane Musculus : *Wolfgang Musculus en Lorraine et en Alsace*, p. 487-501. Né à Dieuze en 1497, se fait bénédictin, s'éprend des idées de Luther et devient l'ami de Bucer. Son rôle dans la réforme strasbourgeoise.

Poursuites contre les hérétiques (1522-1589), p. 502-507. Publication de fiches extraites des registres et minutes du parlement de Paris aux Archives nationales par feu Marc Morel. Nombre d'entre elles concernant les premiers évangélistes ont été signalées dans les *Origines de la Réforme* (t. III), par Imbart de la Tour.

J. Martin : *Curieux post-scriptum à un acte de baptême*, p. 516. Vers satiriques contre les Jésuites (1704).

Victor Carrière.

Bulletin Monumental. Tome XC, 1931.

F. Deshoulières : *Les églises du Berry, synthèse et conclusions*, p. 5-33. Intéressant exposé de l'auteur qui, ayant étudié son sujet depuis plus de vingt ans, le possède parfaitement, et qui, à ses remarques précédentes parues dans la même revue sur les églises romanes de cette province, en ajoute de nouvelles tout en donnant également un bref exposé de l'évolution de l'architecture gothique.

H. et E. du Ranquet : *Origine du berceau roman*, p. 35-74. Les conclusions des deux auteurs que nous reproduisons ci-dessous donneront sans doute matière à d'amples discussions : « Le berceau roman, avec la technique que nous lui connaissons en France, est en dehors de la tradition romaine et des apports levantins. Il est né en France au sud de la Loire, entre le Rhône et l'Océan. Le berceau roman paraît avoir été conçu et réalisé vers 930-950 dans la région englobant l'Auvergne, le Limousin, le Quercy, le Rouergue et la contrée au nord de Toulouse.

Jean Hubert : *Le Saint-Sépulcre de Neuvy et les pèlerinages de Terre-Sainte au XIe siècle*, p. 91-100. L'auteur se demande si l'aspect extérieur de la collégiale de Neuvy, rotonde édifiée à l'extrémité d'un édifice rectangulaire, ne donne point une indication sur les dispositions de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem avant la restauration de 1048.

R. Tournier : *La collégiale Saint-Anatoile de Salins et son influence dans le Jura*, p. 169-227. Historique et description de ce beau spécimen d'architecture gothique bourguignonne du XIIIe siècle qui inspira, suivant l'auteur, les constructeurs des églises de Saint-Maurice de la même ville, de Saint-Christophe de Chissey, d'Orchamps, de Gigny (chevet), etc.

M. Dumolin : *L'abbaye d'Abondance en Chablais*, p. 227-247. Historique et description archéologique. Étude des fresques du cloître.

Marcel Aubert : *L'autel de saint Benoît à Saint-Benoît-sur-Loire*, p. 271-281. Les fragments sculptés actuellement déposés dans l'ancienne

salle du trésor de l'abbaye sont les restes de l'autel de saint Benoît consacré le 21 mars 1108. Importance de ce petit monument à date certaine pour l'étude et la date des sculptures contemporaines.

G. Durand : *Les tailleurs d'images d'Amiens du milieu du* xv*e siècle au milieu du* xvi*e. Notes biographiques,* p. 333-370 (*à suivre*). Intéressant exposé sur les huchiers et tailleurs d'images de cette ville, suivi de notes biographiques concernant quelques-uns de ces artistes : Mahieu de le Halle, Michel Luitefort, Hacquinet Lavis, Jacques Hac, Jean Warin, Jean Hac.

Christiane Malo : *Les églises romanes dans l'ancien diocèse de Châlon-sur-Saône,* p. 371-436. Excellent résumé d'une thèse de sortie de l'École des chartes.

A. Chauvel : *La crypte de Vilhosc* (*Basses-Alpes*), p. 437-443. Cette crypte remonterait au début du xi*e* siècle.

H. David : *Une pièce rare de l'imagerie religieuse au Moyen Age,* p. 445-453. Il s'agit d'une statue de saint Bénigne, du xv*e* siècle, conservée dans l'ancienne église d'Echirey (Côte-d'Or), qui présente, dans une pose traditionnelle, ses mains aux doigts mertris par des alènes.

P. Héliot : *L'église de Samer,* p. 455-469. Notice historique et descriptive de cette église du Boulonnais datant en majeure partie des xv*e* et xvi*e* siècles.

Jean Vallery-Radot.

PÉRIODIQUES DOMINICAINS

L'Année dominicaine. 67*e* 68*e* années, 1931-1932. Juvisy (S.-et-O.).

J. Pade : *Nos deuils* (an. 1931, p. 273-278). *Notices nécrologiques sur les RR. PP. Thomas Mainage* (1878-1931), *Ambroise Gardeil* (1859-1931) *et Antonin Maricourt* (1847-1931); — (an. 1932, p. 100-102), sur *le R. P. François-Marie Willaert* (1860-1932).

J. Blarez : *Les reliques de saint Vincent Ferrier* (an. 1931, p 279-284). Rapide histoire des reliques de saint Vincent, et des conflits auxquels elles donnèrent lieu entre les évêques ou le chapitre de Vannes, d'une part, les Dominicains, puis les princes espagnols d'autre part.

M.-S. Gillet : *Lettre au T. R. P. Régent, aux RR. PP. Lecteurs, aux étudiants du Saulchoir sur le R. P. Ambr. Gardeil* (*1878-1931*) (an. 1932, p. 1-12).

J. Rennard : *Les Dominicains aux Antilles* (an. 1932, p. 13-17, 76-81). Note sur le départ aux Antilles, en 1635, de quatre Dominicains français, que suivront bientôt d'autres missionnaires, dont le P. J.-B. du Tertre, l'historien des Antilles. Notes sur l'histoire de cette mission française, qui dura jusqu'en 1807.

M. S. Gillet : *Nos deuils : le T. R. P. Antoine Lemonnyer* (1872-1932).

Archivum Fratrum Praedicatorum. Tome I (1931). Paris, J. Vrin.

H. Laurent : *La bibliothèque du couvent de Saint-Maximin. Quelques notes sur une période de son histoire* (*1299-1631*) (p. 350-366). « Notre étude porte uniquement sur les premières collections qui furent données par les comtes de Provence entre le xiii*e* et le xv*e* siècle et furent dispersées, au début du xvii*e* siècle, par le P. Michaëlis. »

Th. Deman : *Jeanne d'Arc et les Dominicains* (p. 366-390). Le R. P. Deman rappelle d'abord, avec notes bibliographiques à l'appui, les diverses circonstances où des Dominicains furent en rapport avec sainte Jeanne : en 1429, au début de sa mission; en 1431, lors du procès de

condamnation; en 1456, au procès de réhabilitation. Puis il s'arrête plus longuement à deux points jusqu'ici moins étudiés : 1° la conduite, au procès de 1431, du dominicain Jean le Maistre, assistant de l'évêque Cauchon : « Historiquement, il reste la défaillance d'un homme droit soumis à des événements exceptionnels, trop lourds pour lui... ». 2° le P. Deman s'emploie ensuite à « dégager l'intérêt de cette pièce du procès de réhabilitation qu'est la *Recollectio* de Jean Bréhal », document qui malheureusement « n'a guère obtenu jusqu'ici les faveurs des historiens ».

M.-H. Laurent : *Les Dominicains d'Avignon et la Révolution* (p. 419-427). Histoire de la dispersion puis de la disparition du couvent d'Avignon, et en particulier de l'apostasie de son dernier prieur, le P. François Balthasar Poulet.

La Vie spirituelle

Tomes XXIX-XXXII, oct. 1931-sept. 1932. Juvisy (S.-et-O.).

H. Monier-Vinard : *Sainte Marguerite-Marie, maîtresse des novices* (t. XXIX, p. 48-69). Sainte Marguerite-Marie fut maîtresse des novices de janvier 1685 à mai 1687. Le R. P. Monier-Vinard expose ici les principes de la direction spirituelle de la sainte, et comment elle les mit en pratique.

P. Catrice : *Le mouvement missionnaire en France* (t. XXIX, p. 89-98). I. Les missions à l'Exposition coloniale de Paris. II. Les étudiants et les missions. III. Le congrès de l'Union missionnaire du Clergé. IV. Deux livres d'actualité sur les missions (Mgr A. Boucher : *L'action missionnaire*. P. Lesourd : *L'Année missionnaire*).

F. Florand : *La « petite voie » de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus* (t. XXIX, p. 161-179; 261-279).

A. Bessières : *Gaston de Renty et Henry Buch* (t. XXIX, p. 280-291). En 1902, le Congrès eucharistique international de Namur exprimait le vœu que soit repris le procès de béatification de Gaston de Renty et de Henry Buch. Le R. P. Bessières propose ces deux saints personnages en exemple aux militants de l'action catholique.

J. Périnelle : *Saint François de Sales, Harphius et le Père Philippi* (t. XXIX, Suppl., p. [65]-[95]). La haute spiritualité d'Harphius, de l'Harphius corrigé à Rome et présenté par le P. Philippi, O. P., était très en vogue dans l'élite catholique de la France au début du XVIIe siècle. Saint François de Sales la juge dangereuse pour les lecteurs de l'*Introduction à la vie dévote*, et la laisse de côté dans le *Traité de l'amour de Dieu* en déclarant qu'il ne la comprend pas.

A. Leman : *Le rit de la Messe d'après le missel de Saint-Gervais* (*Fin du XVe siècle*) (t. XXIX, Suppl., p. [125]-[128]). D'après l'ouvrage de l'abbé Leroquais sur *Le Missel manuscrit de l'église Saint-Gervais à Paris*, 1930. Ce rit offre de nombreuses ressemblances avec ceux qu'ont encore aujourd'hui les Dominicains, les Chartreux et le clergé lyonnais.

G. Romain : *La communauté de Larchant* (t. XXXI, p. 192-203, 308-320). Histoire, but, esprit, organisation de cette communauté de prêtres diocésains (Seine-et-Marne).

R. Cardaliaguet : *Mademoiselle Tamisier* (*1834-1910*) (t. XXXI, p. 257-277). Histoire et esquisse spirituelle de l'instigatrice et apôtre des congrès eucharistiques.

H. Bremond : *L'oraison mentale et les formules de prière sous l'ancien régime* (t. XXXI, Suppl., p. [1]-[34]). Cette étude a été reprise dans le tome X de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France*.

G. Théry : *Les œuvres dyonisiennes de Thomas Gallus* (t. XXXI, Suppl., p. [147]-[167], t. XXXII, Suppl., p. [22]-[43]). Thomas Gallus, chanoine de Saint-Victor de Paris, puis abbé de Verceil, mourut en 1246. Le P. Théry étudie ici son œuvre dionysienne, connue sous le nom d'*Extractio*, et la caractérise comme une adaptation en style courant, clair et vivant, des écrits de Denys, d'après la traduction de Sarrazin.

A. Bessières :*La vie mystique du baron de Renty* (*Documents inédits*) (t. XXXII, p. 145-168). Le P. Bessières publie ici, avec une introduction historique et critique, les mémoires de la Mère Elisabeth de l'Enfant-Jésus (de Baillou), prieure des Filles de Saint-Thomas, à Paris, mémoires où sont notés les « quelques grâces et vertus singulières que j'ai remarquées en Monsieur de Renty ».

M. Alexis : *Une école de sainteté : chez les Cisterciens* (t. XXXII, p. [94]-[106]). Partant du fait incontestable de la remarquable floraison de sainteté qui illustra le premier siècle de la fondation cistercienne (1098 et ss.), le Rme Dom Alexis, abbé de Tamié, voit l'explication de ce fait dans l'observation intégrale de la règle de saint Benoît, par quoi se caractérisèrent ces premiers temps de l'Ordre.

La Vie intellectuelle.

Tomes XIII-XVI, oct. 1931-sept. 1932. Juvisy (S.-et-O.).

L. Veuillot : *Lettres inédites* (t. XIII, p. 310-331). I. Quatre lettres de remerciements pour les sympathies qu'on lui témoigne, et ce qu'il pense de lui-même (à Mme Lay, à Mme X..., à M. le baron de Beausse, à M. le comte Achille du Clésieux). II. Trois lettres à des parents qui donnent une fille à la vie religieuse (à Mme Claudius Lavergne, à M. de Margerie, à Mlle Antoinette de Guitaut, à M. le comte de Guitaut). III. Lettres de conseils (à M. X..., à M. X..., à M. de Champvans, à M. Scipion Marson, à M. l'abbé Fr. Courtade, à Mme veuve Moillier, à Mme la comtesse de Montsaulnin, à Mlle de Saint-Albin).

M.-D. Chenu : *Le sens et les leçons d'une crise religieuse* (t. XIII, p. 356-380). « Si l'on consent à sortir de l'atmosphère troublée de 1895-1910, le modernisme apparaît, au regard de l'historien, comme une crise de croissance dans la vie du catholicisme, où se pose en cercles de plus en plus étendus, et pour son propre approfondissement, le problème des rapports de la raison et de la foi. Ni M. Loisy, ni les pseudo-théologiens intégristes, n'ont compris alors le régime intellectuel du catholicisme. » Et le P. Chenu de montrer, après un parallèle entre les grandes crises intellectuelles de l'histoire de l'Église, que les bons ouvriers furent ceux qui, réagissant contre l'insuffisance des études religieuses et théologiques d'alors, et entrant intelligemment dans le renouveau thomiste inauguré par Léon XIII, abordèrent avec probité et une méthode authentiquement théologique, les problèmes posés par la philosophie religieuse, l'exégèse biblique et l'histoire des dogmes. « Éclairés par l'expérience de leur maître [s. Thomas d'Aquin], ils surent discerner sur un terrain nouveau les rapports de la raison et de la foi. Conservant à la première leur confiance et à la seconde leur fidélité, ils ménagèrent à chaque discipline son objet et sa place, sans d'ailleurs sacrifier par cette distinction, mais la garantissant au contraire, l'unité de l'esprit dans une âme de croyant. »

A. Gastoué : *Vincent d'Indy* (*1851-1931*) (t. XIV, p. 516-528). Portrait du grand compositeur, fondateur de la *Schola cantorum*, et aperçu sur son œuvre, par un de ses plus intimes collaborateur et ami.

Revue thomiste. Tomes XIV-XV, 1931-1932, Saint-Maximin (Var).

Y. de La Brière : *Si la guerre est divine ou infernale. La vraie pensée de Joseph de Maistre* (t. XIV, p. 470-487). Dans cette communication lue à l'Académie des Sciences morales et politiques, le P. de La Brière montre qu'il faut exclure l'interprétation belliciste de la pensée de Joseph de Maistre. La guerre est infernale parce qu'elle est désordre atroce, et que la volonté humaine y contracte une large part de responsabilité coupable. Elle est divine à cause de l'intention miséricordieuse à laquelle la rattache la Providence de Dieu.

M.-M. Gorce : *Nicolaï et les Jansénistes ou la grâce actuelle suffisante* (t. XIV, p. 761-775, t. XV, p. 452-504). Étude détaillée, et à base de documents inédits, du rôle du P. Nicolaï, O. P., professeur de théologie au couvent de Saint-Jacques de Paris, dans la condamnation du Jansénisme, et dans les controverses théologiques qui la suivirent.

R. Garrigou-Lagrange : *Le Père A. Gardeil* (t. XIV, p. 797-808). Notice biographique.

B. Lavaud : *Précurseur de Calvin ou témoin de l'Augustinisme ? Le cas de Gotescalc* (t. XV, p. 71-101). Sans se prononcer nettement sur la question doctrinale, le P. Lavaud retrace dans cet article la controverse prédestinatienne au IXe siècle, controverse qui mit aux prises le moine Gotescalc, d'une part, et, d'autre part, Raban Maur et Hincmar, archevêque de Reims, et fut cause d'une longue division parmi les Églises franques.

La Direction : *Le Père Raymond Cathala (1886-1932)* (t. XV, p. 375-378). Notice nécrologique sur ce Frère Prêcheur, professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

Revue des Sciences philosophiques et théologiques.
Tome XX, 1931. Paris, Vrin.

Th. Deman : *Un jugement théologique sur la prétendue insoumission de Jeanne d'Arc à l'Église* (t. XX, p. 699-710). Sur la base de la *Recollectio* de Jean Bréhal, le P. Deman expose comment ce théologien du XVe siècle résolut le problème, posé par le cas de sainte Jeanne, des rapports de l'autorité ecclésiastique avec l'inspiration privée.

Nota. — Cette année, rien à signaler concernant l'histoire de l'Église de France dans les *Documents de la Vie intellectuelle.* Par contre, nous devons mentionner, du numéro d'octobre 1931 du *Bulletin thomiste* (Juvisy (S.-et-O.), les pages consacrées au grand théologien français que fut le P. Ambroise Gardeil. Ces pages, présentées par le R. P. M.-D. Chenu qui dégage les caractéristiques de cette œuvre théologique, contiennent d'abord une rapide biographie, puis la bibliographie complète des nombreux écrits du P. Gardeil. Sous le titre *Le P. Ambroise Gardeil, 1859-1931, biographie, bibliographie,* on trouve un tiré à part de cet ensemble aux Éditions du Cerf (Juvisy, S.-et-O.).

H.-M. Féret, O. P.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

Bibliotheca dell' Universita Cattolica [743], piazza S. Ambrozio, 9, Milano (Italie).

M. Émile Nourry [744], éditeur. 62, rue des Écoles, Paris (Ve), présenté par M. Carrière.

Archives départementales de l'Hérault [745], rue Proudhon, 40, Montpellier. — Archiviste : M. Oudot de Dainville.

Mgr François Auvity [746], vicaire général, 36, rue Jean-Baffier, Bourges (Cher), présenté par M. Levesque.

Tableau d'Honneur.

M. Henri Ardant, directeur général adjoint de la Société générale et membre de notre Conseil, a été promu officier de la Légion d'honneur au titre du ministère des Finances, le 30 juillet 1932.

S. Exc. Mgr Du Bois de la Villerabel, archevêque de Rouen et membre de notre Société, a été élevé au grade de chevalier de la Légion d'honneur le 13 novembre 1931.

Notre confrère, M. le chanoine Victor Guignard, ancien aumônier militaire, président de la Société archéologique de Touraine, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 5 juillet 1932.

S. Exc. Mgr Ruch, évêque de Strasbourg et membre de notre Société, a reçu à Strasbourg la décoration de grand officier de l'ordre de Léopold II, le 22 novembre 1931, à l'occasion du 13e anniversaire de l'entrée des troupes françaises victorieuses dans cette ville.

NN. SS. Chassagnon, évêque d'Autun, et Dubourg, évêque de Marseille, ont été nommés au grade de commandeur dans l'ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, fin décembre 1931.

⁂ Notre collaborateur M. Charles Du Bus, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, a été reçu docteur ès lettres le 5 décembre 1931, après avoir soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses sur les sujets suivants : thèse complémentaire : *Démocartographie de la France. Des origines à nos jours;* thèse principale : *Stanislas de Clermont-Tonnerre et l'échec de la Révolution monarchique* (1757-1792).

Notre confrère, M. R. Limouzin-Lamothe, professeur agrégé d'histoire, a soutenu, le 27 avril 1932, devant la Faculté de Toulouse, ses thèses de doctorat ès lettres. Thèse principale : *La commune de Toulouse et les sources de son histoire* (1129-1249); thèse secondaire : *Bibliographie critique de l'histoire municipale de Toulouse des origines à 1789.* M. Limouzin-Lamothe a été reçu avec la mention honorable.

Notre confrère M. le chanoine Gaquère, a présenté le 4 juillet 1932, à la Faculté de théologie de Lille, une thèse sur *Pierre de Marca, sa vie, ses œuvres, son gallicanisme.* Ses juges ont reconnu son particulier mérite en lui décernant le grade de docteur en théologie.

⁂ L'Académie des inscriptions et belles-lettres, jugeant le concours des Antiquités nationales, a décerné la troisième médaille (500 francs) au livre de notre confrère M. Michel Le Grand, *le Chapitre cathédral de Langres de la fin du* XII*e* *siècle au concordat de 1516.* — En outre la première mention a été accordée à notre confrère M. Jean Vallery-Radot, pour son ouvrage sur les *Églises romanes. Filiations et échanges d'influences.*

⁂ L'Académie française a décerné à nos confrères et collaborateurs les récompenses suivantes : le prix Née (4 500 francs) à M. Gustave Cohen pour son *Chrétien de Troyes;* le prix d'Académie, dont 4 000 francs à M. Georges Chenesseau, pour *l'Abbaye de Fleury-sur-Loire,* et 2 000 francs à M. Paul Lesourd pour *l'Œuvre civilisatrice des Missionnaires dans les colonies françaises;* un prix de 1 000 francs sur la fondation Sobrier-Arnould à M. l'abbé Welter, pour sa thèse, *l'Exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age,* et 500 francs sur le prix Marcelin-Guérin à M. Abel Dechêne, pour son livre *le Dauphin, fils de Louis XV.*

NÉCROLOGIE

M. JEAN-BAPTISTE GÈZE.

Le 5 janvier 1932, Jean-Baptiste Gèze, membre de notre société, est mort à Montpellier. Né à Toulouse le 23 mai 1870, dans une famille nombreuse, il fit ses études au lycée de cette ville et entra à dix-huit ans à l'Institut agronomique. Admis ensuite à l'École forestière de Nancy, il dut toutefois y renoncer à cause d'une myopie prononcée. Licencié ès sciences physiques en 1893, il fut nommé la même année à une chaire spéciale d'agriculture à Aubusson et deux ans après à Vic-de-Bigorre. En 1896 il obtenait le diplôme de licencié ès sciences naturelles. Appelé au ministère en 1901, il regrette bientôt l'enseignement qui lui permettait de mieux se dévouer et se fait nommer en 1902 professeur d'agriculture à Villefranche de Rouergue, où il se consacra spécialement à perfectionner l'exploitation des marais. Des voyages en Suisse, en Belgique et en Hollande, la participation à de nombreux congrès internationaux en Italie, en Autriche, en Espagne et en Angleterre lui permirent de pousser si loin son étude sur les différentes sortes de roseaux, appelés Massettes ou Typhas par les botanistes, qu'elle lui valut en Sorbonne le titre de docteur ès sciences (1912). Entre temps le service de la carte géologique de la France l'avait choisi comme collaborateur (1906). Ses travaux sur la météorologie agricole le firent charger d'organiser en 1916, sous la direction du professeur Ravaz, la station d'avertissements agricoles de Montpellier. Cependant en 1919, ses hautes qualités lui valaient d'être adjoint comme professeur d'agriculture à la Direction des services agricoles de l'Hérault.

Officier de l'Instruction publique, commandeur du Mérite agricole, les distinctions vinrent le chercher dans l'ombre où se réfugiait son humilité, car cette vertu si rare est peut-être le trait le plus caractéristique de ce savant qui laisse cependant derrière lui une bibliographie importante de remarquables travaux.

C'est que Jean-Baptiste Gèze était aussi un grand chrétien, dont la vie fut toujours conforme aux enseignements de la religion catholique. S'effaçant devant les autres, il pratiqua la charité sous ses formes les plus subtiles et il y mit autant de zèle, qu'en cette recherche passionnée de la vérité qui fut toute son existence. M. Oudot de Dainville.

Le IIIe Congrès international d'Archéologie chrétienne à Ravenne

Le IIIe Congrès international d'archéologie chrétienne s'est tenu à Ravenne du 25 au 29 septembre dernier.

Le premier avait eu lieu il y a déjà près de quarante ans, en 1894, à Spalato, sous la présidence de Mgr Bulitch, le grand archéologue dalmate, à qui en revenait l'initiative. Un deuxième avait suivi, à Rome, en 1900. Le troisième avait été annoncé pour 1904, à Carthage. Mais les circonstances parurent peu favorables en raison de la crise que traversaient alors les études religieuses, et le congrès fut tacitement ajourné. L'idée en a été reprise dans ces dernières années. Après tant de découvertes sensationnelles ou simplement intéressantes dans les catacombes romaines, dans les ruines des anciennes villes d'Afrique ou d'Illyrie, dans les petites cités toujours vivantes du Midi de la Gaule, ou ailleurs encore, le moment semblait venu de dresser un bilan des résultats acquis. Ravenne, dont il avait été déjà question en 1900, fut choisie comme siège de ces assises.

Choix discutable peut-être, s'il est vrai que les monuments de Ravenne appartiennent plutôt à la période byzantine qu'à celle de la véritable antiquité chrétienne. Choix heureux néanmoins, non seulement parce que plusieurs des édifices ravennates remontent tout de même jusqu'à une époque, celle de Théodoric ou même de la descendance immédiate de l'empereur Théodose, que l'on peut encore appeler paléochrétienne, mais aussi parce que Ravenne, petite préfecture silencieuse après avoir connu jadis la gloire des résidences impériales, « ville morte » à la manière de Bruges, est précisément par là un lieu infiniment propice à une réunion érudite, et parce qu'encore la proximité de centres aussi précieux à visiter pour des fervents de l'antiquité chrétienne que Pola, Parenzo, Trieste, Aquilée, Grado et Torcello rendait plus facile l'organisation du voyage qui, du 30 septembre au 3 octobre, a été comme une illustration du congrès proprement dit.

Celui-ci ne pouvait pas ne pas être plein d'intérêt : présidé par Mgr Kirsch, qui dirige l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne, nourri des rapports d'hommes comme MM. Paribeni, Bartoli, Josi pour l'Italie, Pératé pour la France, Lantier pour la Tunisie, Albertini pour l'Algérie, Mgr Bulitch et M. Dyggve pour l'Illyrie, Egger pour l'Autriche, Sauer pour l'Allemagne, et bien d'autres encore, suivi par des autorités scientifiques telles que le P. Delehaye, dom Cabrol, MM. Diehl, Millet, Bréhier, Carcopino, Aurigemma, le prince Jean-Georges de Saxe, Puig y Cadafalch, Balz, Panaïtescu, pour n'en citer encore que quelques-uns, il a permis d'établir l'état de nos connaissances après les découvertes fameuses opérées dans la catacombe romaine de Saint-Sébastien, toute vibrante encore de la présence posthume de saint Pierre et de saint Paul, la résurrection des basiliques édifiées en l'honneur des martyres en Afrique ou en Dalmatie, la remise au jour de vieux baptistères gallo-romains ou d'antiques églises syriennes. Aucune discussion malheureusement ne suivait les rapports présentés sur ces divers sujets, aucune communication indépendante de ces rapports n'était admise, et les séances y ont perdu en animation et en attrait.

Le rapport relatif à la France, le seul dont il y aurait strictement lieu de parler ici, ne pouvait être très fourni, les découvertes, dans le domaine de l'archéologie chrétienne, ayant été beaucoup moins considérables en notre pays qu'en Italie ou en Afrique du Nord. Le rapporteur, M. Pérate, a su néanmoins tirer un excellent parti des données qu'il avait à mettre en œuvre et on a écouté avec un intérêt très vif son exposé sobre, précis, et présenté dans une langue limpide, sur les constructions primitives de Saint-Victor de Marseille, sur les baptistères de Provence, tels que ceux de Vaison ou de Fréjus, et sur tout le bel ensemble de trouvailles, églises ou chapelles funéraires et sépultures, qui ont été effectuées dans ces dernières années à Saint-Bertrand de Comminges.

L'Afrique du Nord étant depuis un siècle domaine français, il convient de rappeler au moins d'un mot, à la suite de MM. Lantier et Albertini, rapporteurs respectivement pour la Tunisie et pour l'Algérie, tout ce que l'activité des services archéologiques français y a rendu à la lumière en fait de restes de basiliques, baptistères, édifices cultuels divers et cimetières chrétiens. Les résultats magnifiques des fouilles de Tipasa, auxquelles le nom de Gsell reste pour toujours attaché, de Timgad et de Djemila, pour ne nommer que les plus connues, ont été à juste titre mis en particulier relief. N'omettons pas non plus, pour terminer, ceux auxquels a déjà conduit, en quelques années, l'exploration méthodique de la Syrie, cette terre que des liens si étroits et si anciens rattachent à la France. Des églises antiques y ont été retrouvées en grand nombre, sur lesquelles, ainsi que sur maintes autres découvertes intéressant l'archéologie chrétienne, les PP. de Pierrefeu et Mouterde et M. Lassus ont abondamment renseigné les congressistes de Ravenne.

Ajoutons enfin que la France a officiellement offert de donner l'hospitalité au prochain congrès, qui, si cette proposition est acceptée, aurait lieu à Arles.

Jacques Zeiller.

Le Congrès de la Fédération historique du Languedoc.

La Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, que préside le professeur Fliche, de l'Université de Montpellier, a tenu cette année, le 21 mai, son congrès à Perpignan, achevant ainsi de parcourir les divers « pays » sur lesquels rayonne son activité. Le congrès était spécialement consacré à la vie monastique dans la région languedocienne et catalane : aussi toutes les communications intéressaient-elles l'histoire ecclésiastique. M. Félix Mouret, prenant pour titre *Les deux plus anciens monastères du Languedoc : Primuliac et Saint-André d'Agde* a proposé et développé une hypothèse nouvelle, d'après laquelle l'historien Sulpice-Sévère, dont le domaine de Primuliac doit être, selon lui, situé près de Vendres (Hérault), ne serait autre que l'évêqe d'Agde, saint Sever. Mlle Laprugne et Mlle Mégray, étudiantes de la Faculté de Montpellier, ont apporté les résultats des recherches qu'elles avaient entreprises pour lenr diplôme d'études supérieures, sous la direction de M. Fliche. La premiere a analysé *La règle de saint Benoît d'Aniane* et montré comment elle a inspiré le capitulaire de 817. La seconde a étudié *L'action clunisienne en Espagne au temps de saint Odilon,* et dégagé les vrais caractères de la réforme monastique entreprise par l'abbé de Cluni sur la demande du roi de Navarre Sanche le Grand. M. Marez, professeur au Collège de Perpignan, a présenté quel-

ques aspects de *La vie de Saint-Martin-du-Canigou et de Saint-Michel-de-Cuxa aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles,* principalement au point de vue économique : de nombreux documents d'archives lui permettent de reconstituer quelles étaient les ressources de ces deux abbayes et les modes de leur administration. Enfin sous le titre : *Une vocation monastique en Roussillon au* XVIIIe *siècle,* M. BONNÈRY a narré l'aventure d'une jeune fille de Collioure, entrée dans un couvent de Perpignan après une idylle avec un jeune officier. — A la séance solennelle on entendit une communication de M. le capitaine LOUIS sur *Un monastère troglodytique* (Saint-Roman d'Aiguille, près de Beaucaire), et une conférence de M. PUIG I CADAFALCH, l'illustre savant catalan, sur *L'art architectonique de l'église Saint-Martin-du-Canigou.* Le lendemain du reste, les congressistes, qui avaient déjà visité la cathédrale d'Elne et celle de Perpignan, se rendirent à Saint-Martin-du-Canigou, non sans jeter un coup d'œil au passage sur l'église de Corneilla-du-Conflent et sur les ruines de Saint-Michel-de-Cuxa.

J.-R. P.

A CORRIGER

Page 32, ligne 32 : contractum, lire *contractus*
Page 46, note 25, ligne 4 : l'archevêque, lire *l'évêque* de Die
Page 122, ligne 43 : moûtiers, lire *moutiers*
Page 268, 7e avant-dernière ligne : Revue historique, lire : *Revue catholique.*
Page 412, lignes 7 et 8 . *Besançon,* lire : du diocèse de Belley
Page 417, ligne 4 : *Baumann,* lire Baussan.

TABLE DU TOME XVIII

ARTICLES

AIGRAIN (René), Comment utiliser pour l'histoire les Inscriptions chrétiennes ..... 289 à 340

Introduction, 289 à 290. — I. Ce que nous pouvons attendre des Inscriptions chrétiennes, 291 à 304. — II. Bibliographie des Inscriptions chrétiennes de Gaule, 304 à 308. — III. Comment interpréter les Inscriptions, 309 à 340.

BEZARD (Yvonne), L'intendant Michel Bégon et la police religieuse ..... 145 à 162

CARRIÈRE (V.), Un prétendu autographe de François Ier 20 à 29

COULON (Auguste), Éléments de Sigillographie ecclésiastique française..... 30 à 59, 163 à 188, 341 à 368

Introduction, 30 à 39. — I. Type à effigie, 40 à 59. — II. Type hagiographique, 163 à 174. — III. Type monumental, 175 à 177. — IV. Type armorial, 177 à 182. — V. Type emblématique, 182 à 188. — VI. Des Contre-Sceaux, 341 à 343. — VII. Des pierres gravées, 343 à 346. — VIII. Légendes des Sceaux et des Contre-Sceaux, 346 à 357. — IX. De la rédaction d'un Inventaire de sceaux, 358 à 368.

DUDON (Paul), Pour écrire l'histoire d'une Congrégation religieuse ..... 449 à 463

GROS (A.), Saint Avre, confesseur non pontife ..... 486 à 491

LE BRAS (Gabriel), Pour l'histoire du Jansénisme dans l'Orléanais ..... 189 à 197

LEVILLAIN (Léon), Le couronnement impérial de Charlemagne ..... 5 à 19

OUDOT DE DAINVILLE (M.), Le consistoire de Ganges à la fin du XVIe siècle ..... 464 à 485

PRINET (Max), Le retable dit de La Tarasque à la cathédrale d'Aix ..... 369 à 370

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ALANIC (Mathilde), Sainte Radegonde [G. Allemang]..... 96

ALLOING (Louis), Vie du cardinal Sevin [René Delègue].... 411

AUBERT (Marcel), L'abbaye des Vaux de Cernay [Jean Vallery-Radot] 403

AUBRY (Désiré), Un prêtre [J. B. Sabrié]..... 234

AUVITY (Mgr F.), Germigny-l'Exempt et sa seigneurie [P. des Chaumes] 413

AUVITY (Mgr) et B. de ROFFIGNAC, Histoire du grand séminaire de Bourges [P. Des Chaumes]..... 413

Balteau (J.). Barroux (M.). Voir Dictionnaire de biographie.
Baudrillart (Mgr), Vingt-cinq ans de rectorat [A. d'Alès] . . 509
Baussan (Charles), Domrémy [G. Allemang] 416
Berlière (Dom). Voir Nouveau Supplément à l'Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur.
Bernard (Félix), Histoire du décanat de La Rochette [E. Griffe] 235
Berthoud (Gabrielle). Voir Piaget (Arthur).
Bertrand (Louis), Font-Romeu [G. Allemang] 96
Bossuet, Traité de la Concupiscence. Texte établi et publié par Ch. Urbain et Eug. Levesque (J. D.) 396
Boulenger (A.), Histoire générale de l'Église [J. Zeiller] . . 197
Bremond (Henri), La Vie chrétienne sous l'Ancien Régime [Émile Dermenghem] 385
Brunel (Clovis), Recueil des actes des comtes de Pontieu [R. Rodière] 372
Cabrol (Dom). Voir Dictionnaire d'archéologie.
Canal (Séverin), Notes historiques sur le département de Tarn-et-Garonne en 1830 [R. Durand] 504
Caussade (Le P.), Bossuet, maître d'oraison (J. Dagens) 396
Chagny (A.) et F. Gérard, Marguerite d'Autriche-Bourgogne [R. N. Sauvage] 93
Chamberland (A.). Voir Herding (H.).
Champion (Pierre), Notice des manuscrits du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc [Léon Le Grand] 225
Chardavoine (Eutrope), Annuaire pontifical catholique [B. A. Pocquet du Haut-Jussé] 240
Coens (Maurice), La vie ancienne de saint Front [Géraud Lavergne] 224
Cohen (Gustave), Chrétien de Troyes [Émile A. Van-Moé] . . 521
Coolen (Georges), Le cardinal Dubois, abbé de Saint-Bertin [E. L.] 411
Dabin (Paul), L'apostolat laïque [L. Cristiani] 239
Dauphin (V.). Voir Pasquier (E.).
Davillé (Camille), Sur les relations de Louis XI et de l'abbaye de Saint-Claude 97
Dechêne (Abel), Le Dauphin, fils de Louis XV [H. Waquet] . 523
Delcambre (Etienne), Le paréage du Puy [André Courtet] . 525
Demaison (L.) et G. Robert, Inventaire des archives de la Marne, Série G. [P. G.] 83
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie publié sous la direction de Dom Cabrol et de Dom Henri Leclercq [Marcel Aubert] 529
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, publié par A. de Meyer et Et. Van Cauwenbergh [H. Waquet] 528
Dictionnaire de biographie française sous la direction de J. Balteau, M. Barroux et M. Prevost [H. Waquet] 97 530
Drouot (Henri), L'atelier de Dijon et l'exécution du tombeau de Philippe le Hardi [P. Piétresson de Saint-Aubin] 518

DUBARAT (V.), Les courriers de Jeanne d'Albret entre le Béarn et La Rochelle [Victor Carrière] 398
— Histoire de l'hérésie de Béarn [J. Annat] 511
DUBOURG (Antoine). Voir Nouveau Supplément.
DU BUS (Charles), Stanislas de Clermont-Tonnerre et l'échec de la Révolution monarchique [E. Lavaquery] 389
DUHEM (Gustave), Les églises de France. Morbihan [J. Vallery-Radot] 517
DU JEU (Vte E.), Monsieur de La Trappe [A. Cherel] 231
DUMESNIL DE GRAMONT (M.). Voir KLUGMANN (N.).
DUPONT-FERRIER (G.), Essai sur la géographie administrative des élections financières [Léonce Celier] 229
— Étude sur les institutions financières de la France [Léonce Celier] 229, 398
ESPEUT (Pierre), Allauch, des origines à 1595 [E. Isnard] .. 507
EVÁNS (Wilfrid Hugo), L'historien Mézeray [Léon-E. Halkin] 523
EYGUN (F.), Architecture romane [J. Vallery-Radot] 90
FÉRON (A.), La vie et les œuvres de Ch. Maignart de Bernières [Henri Labrosse] 74
FLEURY (E.), Saint Grégoire de Naziance [B.A. Pocquet du Haut-Jussé] 92
FLIPO (V.), Memento pratique d'archéologie française [Jean Vallery-Radot] 81
GARIN (Joseph), Histoire de Chevron (André Biver) 97
GAUDEFROY-DEMOMBYNES et PLATONOV, Le monde musulman et byzantin jusqu'aux Croisades [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 228
GAZIER (Cécile), Ces Messieurs de Port-Royal [E. Lavaquery] 409
— Histoire du monastère de Port-Royal [E. Lavaquery] ... 76
GEBELIN (François), La Sainte-Chapelle et la Conciergerie [Jean Vallery-Radot] 404
GÉRARD (F.). Voir CHAGNY (A.).
GIRAUD (Victor), Bossuet [Jean Dagens] 408
— Port-Royal de Sainte-Beuve [E. Préclin] 78
GORCE (Maxime), Le Rosaire et ses antécédents historiques [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 99
GOYAU (Georges), Missions et missionnaires [Patrick O'Reilly] 238
GRISAR, Martin Luther [L. Cristiani] 60
GRIVEAUD (Martial), Un évêque constitutionnel chef de brigands, ou J. B. Flavigny [M. Pigallet] 94
HALPHEN (Louis). Voir PIRENNE (Henri).
HERDING (H.) et CHAMBERLAND (A.), Le Christ de Pitié [P. G.] 92
Histoire d'une conversion. Histoire d'une direction. Correspondance de l'abbé Frémont et de la comtesse d'A. [J. B. Sabrié] 226
Histoire (L') et l'œuvre de l'École française de Rome [Léonce Celier] 401
HOSTACHY (Victor), Les Missionnaires de La Salette [G. Allemang] 234

JACOB (Emile), La grande fresque romane de Vic-sur-Saint-Chartier [P. Des Chaumes] 402
JALABERT (Denise), Notre-Dame de Paris [J. Vallery-Radot] .. 404
JEFFREDO (Vincent), Histoire d'un prêtre morbihannais pendant la Révolution [P. Thomas-Lacroix] 232
JOURDA (P.), Marguerite d'Angoulême [J. Lavaud] 68
JOUVE (Marguerite), Vie héroïque de Bernard Délicieux [L. de Lacger] 203
KLUGMANN (N.) et M. DUMESNIL DE GRAMONT, De Luther à Wagner [J. Paquier] 67
LA BATUT (Guy de), Henri III [V. Carrière] 511
LACGER (L. de), Les masques de la bienheureuse Jeanne de France [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 231
LA MARTINIÈRE (J. de), Gilles de Rays en face de Jeanne d'Arc [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 407
— Réponse à un défenseur de Jeanne des Armoises [P. Piétresson de Saint-Aubin] 406
LAMBERT (Elie), L'art gothique en Espagne [J. Vallery-Radot] 392
LATOUCHE (Robert), Histoire du comté de Nice [L. Royer] .. 524
— Voir RICHER.
LEBRETON (Jules), La vie et l'enseignement de Notre Seigneur Jésus-Christ [A. d'Alès] 227
LECLERCQ (Dom Henri), L'Ordre bénédictin [R. N. Sauvage] 234
— Voir Dictionnaire d'archéologie.
LEFEUVRE (Pierre), Courte histoire des reliques [L. de Lacger] 492
LE FUR (Louis), Le Saint-Siège et le droit des gens [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 514
LE GRAND (Michel), Reims [M. Oudot de Dainville] 519
LENFANT (J.), En marge des Mémoires du duc de Broglie [P. Piétresson de Saint-Aubin] 417
LÉONARD (E. G.), Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple [V. Carrière] 201
LEPETIT (V.), L'art de la version latine [S. G.] 100
LEROQUAIS (V.), Les manuscrits liturgiques latins [L. Brochard] 224
LESCURAS (Pierre), L'église Saint-Cybard de Magnac-sur-Touvre [F. Eygun] 91
LESELLIER (J.), Jean de Chennevières [P. Richard] 407
LEVESQUE (E. G.). Voir BOSSUET,
LOUVET (P.). Voir MOURA (J.).
MARTIN (Mgr Victor), Les Cardinaux et la Curie; Les Congrégations romaines [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 87
MAURAIN (Jean), La politique ecclésiastique du Second Empire; Le Saint-Siège et la France de décembre 1851 à avril 1853 [R. Durand] 211
MAURIAC (F.), Blaise Pascal et sa sœur Jacqueline [E. Préclin] 94
MÉJECAZE (F.), Fr. Ozanam et l'Église catholique [E. Jordan] 502

Mélanges Albert Dufourcq [J. Maubourguet] 496
MEYER (A. de). Voir Dictionnaire d'histoire.
MONGLOND (André), La France révolutionnaire et impériale [A. Viatte] 512
MOREAU (Dom Hadelin de), Dom Hildebrand de Hemptinne [D. Buenner] 232
MOURA (J.) et P. LOUVET, Calvin [L. Cristiani] 522
Nouveau Supplément à l'Histoire littéraire de Saint-Maur. Notes de Henry WILHELM, publiées et complétées par Dom Ursmer BERLIÈRE avec la collaboration de Dom Antoine DUBOURG [H. Waquet] 397
PANNIER (Jane), La Mère Angélique [Jean Dagens] 410
PASQUIER (E.) et V. DAUPHIN, Imprimeurs et libraires de l'Anjou [Louis Calendini] 527
PASTOR (L. von), Geschichte des Paepste, t. XVI [G. Allemang] 399
— Histoire des Papes traduit par Alfred Poizat, t. XIII [G. Allemang] 71
PERROY (Edouard). Voir PIRENNE (Henri).
PFLEGER (L.), Nikolaus Paulus [G. Allemang] 233
PIAGET (Arthur) et BERTHOUD (Gabrielle), Notes sur le Livre des Martyrs de Jean Crespin [V. Carrière] 378
PIRENNE (Henri), Augustin RENAUDET, Edouard PERROY, Marcel HENDELSMAN, Louis HALPHEN, La fin du Moyen Age [Ed. Jordan] 89
PLATONOV. Voir GAUDEFROY-DEMOMBYNES.
POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), Henri IV en Gascogne [V. C.] 84
POULET (Dom Charles), Histoire du Christianisme [J. Peter] 513
PREVOST (M.). Voir Dictionnaire de biographie.
RAISON (L. M.), Le Mouvement janséniste au diocèse de Dol [E. Préclin] 237
— Le Mouvement janséniste au diocèse de Saint-Malo [J. Carreyre] 236
RENAUDET (Augustin). Voir PIRENNE (Henri).
RICHARD (P.), Le concile de Trente [G. Constant] 500
RICHER, Histoire de France, éditée et traduite par Robert LATOUCHE [L. Royer] 395
ROBERT (G.). Voir L. DEMAISON.
RODOCANACHI (E.), Histoire de Rome. Le pontificat de Léon X [H. Couget] 95
ROFFIGNAC (B. de). Voir AUVITY (Mgr F.).
ROUL (A.), L'Église catholique et le droit commun [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 227
SAINTYVES (P.), En marge de la Légende dorée [L. Lacrocq] 199
SCHULER (M.), Ueber die Anfaenge des Christentums in Gallien und Trier [J. Zeiller] 371
SÉE (Henri), Esquisse d'une Histoire économique de la France [J. de La Monneraye] 86
— Science et philosophie de l'Histoire [Augustin Fliche] .. 84

SEILER (Sœur Mary Hilarine), Anne de Marquets [L. E. Halkin] 523
SIGURET (M.), Ce que tout Français devrait savoir de la démographie française [J. M.] 527
Société de Marie (La), Les Marianistes [G. Allemang] 234
SOL (Eugène), Église constitutionnelle et Église réfractaire; La Révolution en Quercy [G. Coolen] 415
STROICK (P. Autbertus), Verfasser und Quellen der « Collectio de scandalis Ecclesiae »; Collectio de scandalis Ecclesiae [Ph. Pouzet] 83
TURGEON (Charles), Critique de la conception socialiste de l'histoire [P. Bottinelli] 218
URBAIN (Ch.). Voir BOSSUET.
VALLERY-RADOT (Jean), La cathédrale de Metz [Jean Hubert] 516
VAN CAUWENBERGH (Et.). Voir Dictionnaire d'histoire.
VAN WAEFELGHEM (Raphaël), Répertoire des sources... relatives à l'histoire... de l'ordre de Prémontré [H. Waquet] 395
VIDAL (Mgr J. M.), Histoire des évêques de Pamiers, tome II [B.-A. Bocquet du Haut-Jussé] 376
— Schisme et hérésie au diocèse de Pamiers, 1467-1626 [P. Richard] 208
VILLEPELET (Jean), Nos Saints berrichons [P. Des Chaumes] 412
VINCENT (José), Sous le froc et le voile [G. Allemang] 100
VIREY (Jean), Saint-Philibert de Tournus [J. Vallery-Radot] 404
WILHELM (Henri). Voir Nouveau Supplément à l'Histoire littéraire.
ZELLER (Renée), Sainte Catherine de Sienne [E. Jordan] 405

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Agenais, 533. — Ain, par G. RENOUD, 127. — Aisne, par M. de SARS, 246. — Allier, par M. FAZY, 421. — Alpes-Maritimes, par G. DOUBLET, 429. — Alsace, 117. — Angoumois, 264. — Anjou, 254. — Ardèche, par A. LE SOURD, 539. — Ardennes, par J. MASSIET DU BIEST, 110. — Ariège, par L. BLAZY, 543. — Artois, 101. — Aube, par G. B. DUHEM, 108. — Aude, par A. SABARTHÈS, 540. — Aunis, 265. — Auvergne, 420. — Aveyron, par B. de GAULÉJAC, 531.

Bas-Rhin, par G. ALLEMANG, 117. — Basses-Alpes, par E. ISNARD, 428. — Basses-Pyrénées, par J. ANNAT, 541. — Béarn, 541. — Berri, 418. — Bouches-du-Rhône, par E. ISNARD, 427. — Boulonnais, 101. — Bourbonnais, 421. — Bourgogne, 122. — Bretagne, 259.

Calvados, par R. N. SAUVAGE, 257. — Cambrésis, 102. — Cantal, par G. ROUCHON, 421. — Champagne, 108, 246. — Charente, par P. BOUCHAUD, 264. — Charente-Inférieure, par F. de VAUX DE FOLETIER, 265. — Cher, par P. DES CHAUMES, 418. — Comtat-Venaissin, 428. — Comté de Foix, 543. — Comté de Nice, 429. — Corrèze, par R. ROHMER, 419. — Corse, par L. VILLAT, 430. — Côte-

d'Or, par H. Drouot, 122. — Côtes-du-Nord, par H. Waquet, 260. — Couserans, 543. — Creuse, par L. Lacrocq, 419.
Dauphiné, 424. — Deux-Sèvres, par J. Salvini, 263. — Dordogne, par G. Lavergne, 533. — Doubs, par M. Pigallet, 128. — Drôme, par J. de Font-Réaulx, 425.
Eure, par M. Baudot, 256. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 248.
Finistère, par H. Waquet, 261. — Flandre, 102. — Franche-Comté, 128.
Gard, par L. Baudouï-Salze, 537. — Gascogne, 531. — Gers, par A. Clergeac, 534. — Gironde, par G. Loirette, 534. — Guienne, 531.
Hainaut, 102. — Haute-Garonne, par C. Tournier, 536. — Haute-Loire, par J. R. Palanque, 541. — Haute-Marne, par L. Delessard, 110. — Haute-Saône, par M. Prinet, 129. — Haute-Savoie, par G. Loridon, 426. — Haute-Vienne, par R. Rohmer, 418. — Hautes-Alpes, par L. Royer, 424. — Hautes-Pyrénées, par J. Annat, 535. — Haut-Rhin, par J. Joachim, 120. — Hérault, par M. Oudot de Dainville, 540.
Ile-de-France, 241. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de la Rogerie, 259. — Indre, par P. Des Chaumes, 418. — Indre-et-Loire, par G. Collon, 253. — Isère, par L. Royer, 424.
Jura, par C. Davillé, 129.
Landes, par P. Coste, 534. — Languedoc, 535. — Limousin, 418. — Loire, par Ph. Pouzet, 423. — Loire-Inférieure, par L. Grimault, 263. — Loiret, par G. Chenesseau, 247. — Loir-et-Cher, par M. Hémonée, 248. — Lorraine, 110. — Lot, par E. Sol, 531. — Lot-et-Garonne, par J. R. Marboutin, 533. — Lozère, par M. Balmelle, 539. — Lyonnais, 422.
Maine, 249. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 254. — Manche, par R. N. Sauvage, 258. — Marche, 419. — Marne, par P. Gosset, 109. — Mayenne, par L. Laurain, 251. — Meurthe, par L. Marchal, 110. — Meuse, par P. d'Arbois de Jubainville, 115. — Morbihan, par P. Thomas-Lacroix, 262. — Moselle, par P. d'Arbois de Jubainville, 112.
Nièvre, par A. Biver, 421. — Nivernais, 421. — Nord, par A. Leman, 102. — Normandie, 255.
Oise, par J. Vinot-Préfontaine, 245. — Orléanais, 247. — Orne, par R. N. Sauvage, 258.
Pas-de-Calais, par R. Rodière, 101. — Pays basque, 541. — Périgord, 533. — Picardie, 106, 246. — Poitou, 263. — Provence, 427. — Puy-de-Dôme, par G. Rouchon, 420. — Pyrénées-Orientales, par J. Sarrète, 544.
Quercy, 531. — Quercy (Bas-), 532.
Rhône, par Ph. Pouzet, 422. — Rouergue, 531. — Roussillon, 544.
Saintonge, 265. — Saône-et-Loire, par P. Besnard, 126. — Sarre, 112. — Sarthe, par L. Calendini, 249. — Savoie, par G. Loridon, 426. — Seine, par J. de La Monneraye, 241. — Seine-et-Marne, par H. Stein, 244. — Seine-et-Oise, par Y. Bezard, 243. — Seine-Inférieure, par P. Jubert, 255. — Somme, par G. Durand, 106.

Tarn, par L. de Lacger, 535. — Tarn-et-Garonne, par S. Canal, 532. — Touraine, 253.
Var, par M. Courtecuisse, 428. — Vaucluse, par Cécile Roudil, 428. — Vendée, par A. Poirier, 264. — Vienne, par J. Salvini, 263. — Vosges, par L. Lévèque, 116.
Yonne, par A. Courtet, 124.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Analecta bollandiana [L. E. Halkin] 276
Annales historiques de la Révolution française [J. de La Monneraye] 437
Archiv für Urkundenforschung [G. Allemang] 281
Archivum Fratrum Praedicatorum [H. M. Féret] 550
Bibliothèque de l'École des chartes [A. Courtet] 546
Bulletin de l'Institut historique belge de Rome [L. E. Halkin] 276
Bulletin de la Commission royale d'histoire [L. E. Halkin] .. 276
Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français [V. Carrière] 548
Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France [G. Drioux] 547
Bulletin monumental [J. Vallery-Radot] 549
Bulletin philologique [E. Van-Moé] 438
Elsass-Lothringisches Jahrbuch [G. Allemang] 280
Études [Th. Malley] 270
Études franciscaines [P. Gratien] 275
Historisches Jahrbuch der Goerres-Gesellschaft [G. Allemang] 281
L'Année dominicaine [H. M. Féret] 550
La France franciscaine [P. Gratien] 276
La Révolution française [J. de La Monneraye] 437
La Vie intellectuelle [H. M. Féret] 552
La Vie spirituelle [H. M. Féret] 551
Le Correspondant [U. Rouziès] 274
Le Moyen Age [E. A. Van-Moé] 546
Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique [L. E. Halkin] 277
Neues Archiv [G. Allemang] 281
Nova Francia [H. Bourde de la Rogerie] 439
Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art [L. E. Halkin] 277
Revue belge de philologie et d'histoire [L. E. Halkin] 277
Revue bénédictine [L. E. Halkin] 278
Revue catholique des Institutions et du droit [U. Rouziès] 268
Revue d'histoire ecclésiastique [L. E. Halkin] 278
Revue d'histoire franciscaine [P. Gratien] 275
Revue d'histoire littéraire de la France [L. Villat] 269
Revue d'histoire moderne [L. Villat] 267
Revue des Études historiques [L. Le Grand] 435
Revue des Questions historiques [Th. Malley] 266

Revue des Sciences philosophiques et théologiques [H. M. Féret] 553
Revue historique [C. Roudil] 431
Revue historique du droit français [G. Le Bras] 268
Revue thomiste [H. M. Féret] 553
Zeitschrift für Kirchengeschichte [G. Allemang] 281

ÉCHOS ET INFORMATIONS

Congrès de la Fédération historique du Languedoc [J. R. P.] 557
Congrès des Sociétés savantes (Le 65e) 285
Congrès international d'archéologie chrétienne (Le IIIe) [J. Zeiller] 556
Exposition historique des Églises de France 138
Fondation « Pour l'Histoire » 287
Les Mélanges Albert Dufourcq 137
Nécrologie : M. le chanoine Jules Paquier [L. Mirot] 440
— M. Jean-Baptiste Gèze [M. Oudot de Dainville] 555
Notes de statistique et d'histoire religieuse [G. Le Bras] .. 135
Paul Fournier (M.), docteur de l'Université d'Oxford 137
Position des thèses soutenues à l'École des chartes en 1931. 285
Signature de Jeanne d'Arc (La) [L. Le Grand] 282
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 130, 282, 440, 554. — Assemblée générale, 130. — Déjeuner d'automne, 138. — Déjeuner de printemps, 443. — Tableau d'honneur, 554.

LIVRES NOUVEAUX

Art chrétien 141 445
Bibliographie et textes 139 444
Biographies 141 446
Congrégations et Corps religieux 142 446
Histoire générale 139 444
Histoire locale 142 447
Variétés 147 448

A CORRIGER au fascicule d'octobre-décembre 1931 143
— au tome XVIII 558

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé.

Impr. André-Pouyé — Meaux.

DATE DUE

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

BR
840
R46
v.18

66571

Revue d'histoire de
l'Église de France

BR
840
R46
v.18

66571

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CA 94709

GTU Library
3 2400 00325 5035

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall.